Don
de l'Institut Catholique
DE PARIS

ÉTUDES

PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 78

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET Cie

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

PUBLIÉES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

REVUE BIMENSUELLE

PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

36e ANNÉE

TOME 78. — JANVIER-FÉVRIER-MARS 1899

PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

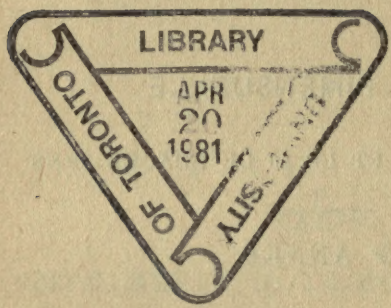

AP
20
E8
t.78

Don
de l'Institut Catholique
DE PARIS

RACES ET NATIONALITÉS

La question des races et des nationalités est une des questions passionnantes du jour. Tandis que les politiques, du fond de leur cabinet ou dans leurs congrès, remanient la carte du monde d'après le principe des nationalités ou rêvent de substituer aux nations « vieillies, incapables de se gouverner elles-mêmes », des nations jeunes et actives, les gros livres comme les journaux, les revues comme les conversations des salons et des cercles sont remplies de discussions sur les races anglo-saxonne et latine, aryenne ou sémite. Pour n'en nommer que quelques-uns, voici, dans ces derniers temps, les livres de MM. Novicow, Gumplowicz, de Lapouge, de Mortillet, Gustave le Bon, et enfin le remarquable travail critique de M. Fouillée sur la *Psychologie du peuple français*[1]. Dans le même ordre d'idées, la *Revue des Revues* s'ouvrait, au mois de juillet dernier, pour une consultation sur l'*Esprit français*.

Qu'y a-t-il derrière ces dénominations de *races* et de *nationalités ?* A quelles réalités répondent-elles ? Comment prend naissance une nation ou une race ? Qu'est-ce qui les constitue ? Quelle est la nature du lien qui réunit des individus en un corps social distinct, ayant son originalité propre, sa physionomie caractéristique ? Quel est le principe de cohésion qui rapproche les éléments sociaux et les tient unis ?

Il faudrait des volumes pour résoudre pleinement ces problèmes ; nous ne pouvons ici qu'indiquer les grandes lignes

1. *Les Luttes entre les Sociétés humaines*, par J. Novicow. Paris, Alcan, 1893. — *La Lutte des Races*, par L. Gumplowicz. Paris, Guillaumin, 1893. — *Les Sélections sociales*, par G. Vacher de Lapouge. Paris, Fontemoing, 1896. — *Formation de la nation française*, par G. de Mortillet. Paris, Alcan, 1897. — *Lois psychiques de l'Évolution des peuples*, par Gustave Le Bon, 3e édit. Paris, Alcan, 1898. — *Psychologie du peuple français*, par A. Fouillée. Paris, Alcan, 1898.

des réponses. A chacun de poursuivre la vérification en détail des solutions apportées.

I

Les anthropologistes ont entrepris de répondre à ces questions. Ils ont cherché dans la structure anatomique, dans la coloration des yeux, des cheveux, de la peau, un moyen de caractériser les différentes races humaines. Leur effort s'est porté principalement sur l'étude des crânes. La capacité cranienne ayant été reconnue chose secondaire, la conformation du crâne, jointe à la couleur du teint, a été prise comme principe de classification. L'humanité a été ainsi partagée en deux grandes races, distinctes non seulement par leurs conditions physiologiques mais par leurs qualités mentales : les crânes allongés ou dolichocéphales, les crânes larges ou brachycéphales. Le crâne allongé caractérise les races supérieures, le crâne court et large appartient aux races inférieures. Au reste, toute dolichocéphalie n'est pas également louable. Le type vraiment supérieur, c'est le dolichocéphale blond, aux yeux bleus.

Poussant dans le détail cette distinction des races, certains anthropologistes voient dans les populations blanches un mélange de deux éléments principaux, auxquels ils attachent avec Linné des étiquettes caractéristiques.

Voici d'abord l'*Homo europæus*, suivant Linné, blanc de teint, sanguin, musclé, aux longs poils blonds ou roux, aux yeux bleus clairs, léger, subtil, inventeur, se couvrant de vêtements serrés, esclave des rites. Les savants contemporains ajoutent : crâne relativement long ou dolichocéphale. M. de Lapouge précise encore le signalement : « Le dolichocéphale a de grands besoins et travaille sans cesse à les satisfaire. Il s'entend mieux à gagner qu'à conserver les richesses, les accumule et les perd avec facilité. Aventureux par tempérament, il ose tout, et son audace lui assure d'incomparables succès. Il se bat pour se battre, mais jamais sans arrière-pensée de profit. Toute terre est sienne, et le globe entier est sa patrie... Le progrès est son besoin le plus intense. En religion, il est protestant; en politique, il ne

demande à l'État que le respect de son activité, et cherche plutôt à s'élever qu'à déprimer les autres. Il voit, et de très loin, ses intérêts personnels, et aussi ceux de sa nation et de sa race, qu'il prépare hardiment aux plus hautes destinées. »

L'*Homo europæus* a pour centre de son aire de dispersion la mer du Nord. A peu près pur dans les îles Britanniques et en Islande, il forme encore l'élément dominant de la population dans la Belgique maritime, en Hollande, dans les régions de l'Allemagne voisines de la mer du Nord et de la Baltique, en Scandinavie. Il prédomine largement aux États-Unis, au Canada. En France, en Allemagne surtout, il entre comme élément secondaire, mais encore important, dans les populations des plaines : au-dessus de cent mètres, il devient rare.

L'*Homo europæus* s'identifie à peu près avec ce qu'on a appelé race indo-germaine, race indo-européenne, race aryenne, race kymrique, race galatique.

Puis vient l'*Homo alpinus*, qui a précisément les caractères physiologiques et psychiques opposés : teint brun, cheveux bruns ou châtains, taille petite, agile, timide ; de plus, crâne large ou médiocrement long. M. de Lapouge, toujours abondant, ajoute : « Le brachycéphale est frugal, laborieux, au moins économe. Il est remarquablement prudent et ne laisse rien à l'incertain. Sans manquer de courage, il n'a point de goûts belliqueux. Il a l'amour de la terre et du sol natal. Rarement nul, il atteint plus rarement au talent... Le progrès ne lui paraît pas nécessaire, il s'en méfie, il veut rester comme tout le monde. Il adore l'uniformité. En religion, il est volontiers catholique ; en politique, il n'a qu'un espoir, la protection de l'État, et qu'une tendance, niveler tout ce qui dépasse, sans éprouver le besoin de s'élever lui-même... »

L'*Homo alpinus* ne paraît, d'ailleurs, toujours suivant M. de Lapouge, être autre chose qu'un hybride d'*Acrogonus*, mais un hybride réussi et fixé, tandis que l'*Homo europæus* serait une véritable espèce, issue de la sélection.

L'*Homo alpinus* formerait les populations que Broca a proposé d'appeler Celto-Slaves, que d'autres anthropologistes désignent du nom vague de Touraniens. Les Celto-Slaves

constituent aujourd'hui la majorité de la population européenne. Le massif alpin de l'Europe centrale et ses abords, monts d'Auvergne, Vosges, en sont presque exclusivement peuplés ; les Bas-Bretons en forment un groupe ; leur nappes immenses s'étendent sur la Russie et l'Asie du Nord.

Au-dessus de cent mètres, l'*Homo alpinus* prédomine, surtout parce que l'*Homo europæus* dédaigne les régions pauvres et inégales. Il se multiplie dans les plaines, alors seulement que « l'usure sociale est avancée, que l'*Homo europæus* est en voie d'extinction ».

M. de Lapouge ne veut pas, il est vrai, qu'on fasse de *Homo alpinus* un synonyme de *brachycéphale* : les *Acrogonus*, par exemple, seraient encore plus brachycéphales. Mais, sans rappeler ce qu'il a dit tout à l'heure, à savoir que l'*Homo alpinus* ne serait qu'un hybride d'*Acrogonus*, lequel d'ailleurs aurait relativement peu de représentants, il reste qu'à prendre les choses dans leurs grandes lignes, on arrive à cette classification, en faveur chez les anthropologistes modernes : deux grandes races humaines, les dolichocéphales blonds, race supérieure, à laquelle appartiennent les Anglo-Saxons, les Scandinaves et les Germains du Nord ; les brachycéphales bruns, qui prédominent en France et en Russie et forment l'élément principal des populations celto-slaves[1].

En somme, la notion de race ou de nationalité se ramènerait à une question de conformation du crâne. De même, l'histoire du monde s'expliquerait par la lutte, tantôt sanglante, tantôt pacifique, entre les crânes allongés et les crânes larges. La Grèce antique aurait appartenu au type dolichocéphale blond, comme aussi les tribus germaines envahissantes. C'est encore dans ce milieu que se serait recrutée au moyen âge la chevalerie. Dans notre pays, la lutte de l'aristocratie et du peuple est la lutte entre ces deux races ; et la Révolution française se ramène à un suprême et victorieux effort des populations touraniennes. Mais nous paierons cher leur victoire : tout pays où domine l'élément brachycéphale est voué à une irrémédiable décadence.

1. De Lapouge, ouvr. cité, p. 13-23.

II

M. Fouillée proteste avec raison contre ces excès des anthropologistes. « S'ils se bornaient, dit-il, à attribuer dans l'histoire un rôle de haute importance aux Européens du Nord, leur théorie pourrait se soutenir : les invasions des Aryens ou prétendus tels sont bien connues. Mais ils vont plus loin : ils veulent établir, dans un même pays, des barrières de races entre les classes mêmes. » Ce ne sont plus seulement les blancs qu'on prétend étrangers aux nègres, d'une autre espèce, d'une autre origine, ce sont les blonds qui deviennent étrangers aux bruns. « Or, c'est là une hypothèse toute gratuite et de la plus haute invraisemblance. Il n'y a pas de région, si petite soit-elle, où l'une de ces prétendues « espèces » existe sans l'autre. Les crânes longs, larges, moyens, se rencontrent dans chacun des grands embranchements appelés des noms vagues et peu scientifiques de races blanches, races jaunes, races noires. Étant donnés des indices céphaliques de toutes sortes, il est clair que vous aurez à un bout de l'échelle des « dolichos », à l'autre des « brachys »; et, au milieu, des intermédiaires où les deux caractères ont fusionné. De même, vous aurez des nez gros, petits, larges, étroits, aquilins, etc.; vous aurez des yeux noirs, bleus, gris[1]. »

Quant à la valeur mentale, la différence de longueur des crânes a-t-elle toute l'importance qu'on veut lui attribuer? Les Suédois sont la plus pure race du Nord, remarquablement dolichocéphales : ils sont loin de mener le monde. Les nègres seraient, en majeure partie, dolichocéphales : or, on sait qu'ils ont toujours été impuissants à atteindre un certain niveau de civilisation. Il y a des Juifs de toutes formes et capacités craniennes. Ce ne serait donc pas dans la dolichocéphalie que résiderait le secret de leur force envahissante et dominatrice, de la persistance de leur esprit national. « Si les Grecs héroïques d'Homère furent généralement blonds, quelle preuve a-t-on que, plus tard, les grands

1. Fouillée, ouvr. cité, p. 119-120.

génies de la Grèce l'aient été? Les Sophocle, les Eschyle, les Euripide, les Pindare, les Démosthène, les Socrate, les Platon, les Aristote, les Phidias, le furent-ils également? Quant à la longueur du crâne, les bustes de grands hommes, conservés de l'antiquité, nous montrent des têtes de toutes formes. Socrate, en particulier, est fortement brachycéphale[1]. »

On veut que l'esprit guerrier et conquérant soit le partage des blonds à tête longue. Mais toutes sortes de « races » ont fait la guerre et avec succès. Quand les Celtes jadis envahirent notre pays, ils ont dû vraisemblablement le conquérir sur des peuples qu'on peut appeler autochtones, par rapport à leurs conquérants. Les Celtes, qu'on dédaigne, semblent être arrivés à la civilisation avant les Germains : cette supériorité n'a-t-elle pas sa valeur? Quant à la puissance de volonté, comment la répartir ? La Bretagne ne prouve-t-elle pas que la volonté ne manque point au type celtique? Et si l'on dit que « les dolichocéphales ont en général la volonté plus violente, que les brachycéphales sont plus patients et plus entêtés, y a-t-il là la base d'une classification *zoologique*[2] »? Cela sent bien le système inventé pour les besoins de la cause.

Mais les classes dominantes ont produit en Europe plus de génies, d'esprits remarquables. Même en admettant que les crânes allongés soient plus nombreux dans ces classes, peut-on affirmer qu'elles doivent cette supériorité de talent à la forme de leur crâne? Ne serait-ce pas plutôt qu'une aristocratie, quelle que soit son origine, a toujours plus de moyens de développer ses talents comme aussi plus d'occasions de les manifester?

L'*axe* des supériorités passe maintenant, dit-on, par Londres-Paris-Berlin. Il a passé par Ninive et Babylone, il a passé par l'Égypte, il a passé par Athènes, il a passé par Rome. Où passera-t-il dans mille ans? Les anthropologistes construisent l'échelle des *races*, d'après ce qui leur paraît aujourd'hui. Mais il n'y a guère de *race* qui n'ait pu se dire,

1. Fouillée, ouvr. cité, p. 123.
2. *Ibid.*, p. 126-127.

à un moment donné, la première du monde. On est de nos jours tout à l'admiration des Anglo-Saxons ; mais les Romains, où il est difficile de voir des blonds à crâne allongé plutôt que des bruns à crâne large, se sont assez bien acquittés, et pour un temps notable, de la besogne de conquérir et de gouverner le monde ; mais la France a une histoire dont plus d'un peuple blond pourrait être fier ; mais l'Espagne et même le Portugal ont fait, à certaines époques, assez belle figure dans l'univers ; mais les Slaves, à crâne élargi, n'ont pas dit leur dernier mot, et la prédiction de Napoléon que, dans cinquante ans, l'Europe serait cosaque, pourrait bien avoir un jour, à sa manière, sa réalisation ; mais, enfin, les Anglo-Saxons de l'Amérique du Nord, qu'on nous montre comme le peuple de l'avenir, ont dans leurs veines beaucoup de sang irlandais, c'est-à-dire celtique, et nous ne voyons pas que leurs voisins, les Canadiens français, leur cèdent en activité et en énergie.

« L'*Homo europæus*, le blond du Nord à tête longue est protestant en religion, dit M. de Lapouge ; l'*Homo alpinus*, le Celte à tête ronde est catholique. » Cela veut dire sans doute que le premier adopte, en religion, le principe du libre examen ; le second, le principe d'autorité. Malheureusement, pour cette classification, le puritanisme a ses plus fervents adeptes parmi les Écossais celtiques, et, en France, ce sont les contrées montagneuses, séjour préféré des brachycéphales, comme les Cévennes, qui comptent le plus de protestants ; par contre, l'Allemagne du Nord, l'Allemagne des blonds à crâne allongé, et la blonde Bavière ont une forte proportion de catholiques.

« Au reste, remarque M. Fouillée, s'il y a des enthousiastes du crâne long, il y a aussi des partisans du crâne large. M. Anoutchine, qui est Slave, soutient la supériorité des brachycéphales ; retournez-vous, de grâce ! D'autres pensent, avec Virchow, que, si la tête s'élargit et doit s'élargir encore davantage avec le temps, c'est pour donner plus de place à tout ce que le progrès des connaissances l'obligera de contenir ; la forme arrondie est celle qui permet de loger, dans le moindre espace, le plus de masse cérébrale. Cependant,

ajoutent-ils, le volume du cerveau ne pourra pas gagner trop notablement, pour des raisons d'équilibre de la tête et d'harmonie de ses parties... Tous les anthropologistes s'accordent d'ailleurs à admettre qu'en fait la dolichocéphalie sera remplacée par une brachycéphalie universelle. Le progrès va-t-il donc à reculons, depuis les dolichocéphales préhistoriques des cavernes jusqu'à nous, qui avons le tort d'élargir nos crânes ? »

Et M. Fouillée conclut avec raison : « En somme, la théorie des types craniologiques nous paraît être le pendant de la fameuse théorie du « type criminel ». M. Lombroso avait raison d'appeler l'attention sur les nombreuses marques de dégénérescence qu'on rencontre chez les délinquants ; il avait tort de croire qu'on naît criminel, avec un type immédiatement reconnaissable pour l'œil de l'anthropologiste. Pareillement, les amis des crânes allongés ont raison de nous signaler les nombreuses marques de déséquilibre que fournissent nos sociétés agitées et bourbeuses ; mais quand ils imaginent leur type blond comme le seul véritable *homo*, qui doit, au besoin, exterminer ses compétiteurs indignes, ils érigent une fantaisie pseudo-scientifique en un nouveau ferment de discorde sociale et de découragement civique. Le pandolichoïsme n'est pas, pour l'humanité, une fin plus haute et plus sûre que le pangermanisme ou le panslavisme et autres absorptions des faibles par les forts. »

Les sophismes sociaux tirés de l'histoire naturelle « deviennent, de nos jours, si fréquents et si menaçants, qu'on est obligé d'insister sur les théories les plus risquées et les plus arbitraires comme si elles étaient sérieuses. Elles le sont, en effet, bien souvent dans la pratique. Chez les nations modernes, et surtout chez la nôtre, où l'intelligence joue un rôle croissant, « les sophismes de l'esprit » tendent de plus en plus à engendrer ou à excuser « les sophismes du cœur », avec les guerres intestines ou étrangères qui en sont les sanglantes applications [1] ».

Il faut donc renoncer à demander aux mesureurs de crânes

1. *Psychologie du peuple français*, p. 136-141.

le secret des nationalités. Cela ne suffit pas. Il faut cesser de parler de *race* dans le sens anthropologique, dans le sens d'unité de souche, d'unité de descendance. Jadis il y a eu peut-être des races de ce genre; il est certain que depuis les temps historiques il n'y en a plus. Il n'est question des Celtes qu'à partir du cinquième siècle avant notre ère, et les peuples germaniques ne sont nommés que beaucoup plus tard par les historiens. Or, à l'époque où ils apparaissent pour la première fois dans l'histoire, les uns et les autres avaient cessé depuis longtemps d'être des races pures : c'étaient moins des *races anthropologiques* que des *races historiques*. Depuis, les croisements se sont multipliés à l'infini; c'est naïveté que de chercher dans le sang celtique, dans le sang germain, dans le sang anglo-saxon, l'explication du caractère national. Il existe des types, types psychologiques, produits sociaux, comme nous le verrons, non, à proprement parler, des *races*. Et, au lieu de parler de *race* anglo-saxonne ou celte, il serait plus scientifique et moins sujet à équivoque de dire *type* celte ou *type* anglo-saxon.

III

Tout le monde sait la vogue dont a joui, à certaines époques, dans la question présente, la théorie des climats et des milieux. Pour être proposée parfois d'autre manière, cette théorie est loin d'être, de nos jours, abandonnée. Suivant l'école de Montesquieu, telle élévation au-dessus de l'équateur, telles conditions de soleil, d'humidité et de brouillard, produisaient infailliblement tel peuple. La race se ramenait à une sorte de synthèse chimique. Et Montesquieu expliquait avec détail, par les différents climats, tous les traits du caractère de chaque nation. « Les peuples des pays chauds, dit-il, sont timides comme les vieillards le sont; ceux des pays froids sont courageux comme le sont les jeunes gens... Vous trouverez dans les climats du Nord des peuples qui ont peu de vices, assez de vertus, beaucoup de sincérité et de franchise. Approchez des pays du Midi, vous croirez vous éloigner de la morale même. Dans les pays tempérés, vous verrez des peuples inconstants dans leurs manières, dans leurs vices

même et dans leurs vertus : le climat n'y a pas une qualité assez déterminée pour les fixer eux-mêmes. »

Il y a longtemps qu'on a répondu à ces excès... « Pour vous pénétrer, dit à son tour M. Fouillée, de ce que la théorie des milieux physiques, quand elle est exclusive, a d'insuffisant, faites un voyage en imagination. Suivez l'isotherme de dix degrés au-dessus de zéro. Vous passerez dans l'ancien continent par Liverpool, Londres, Munich, Buda-Pest, Odessa, Kiva, Pékin, par le nord de l'île de Nippon, et vous verrez que la même chaleur n'a provoqué ni les mêmes types physiques, ni les mêmes types moraux. Vous rencontrerez, le long du chemin, des Irlandais, des Gaëls, des Anglais, des Allemands, des Magyars, des Uzbeghs, des Tartares, des Mongols, des Chinois et des Japonais. La même température a produit les Grecs et les Hottentots; c'est-à-dire qu'elle n'a produit ni les uns, ni les autres. En Europe, les blonds et « candides » Germains sont situés entre des peuples jaunes ou bruns, peu candides sous la même ligne isotherme [1]. »

Sans doute, l'influence du climat sur le caractère est incontestable. Et cette influence s'exerce de plusieurs manières. Le milieu physique agit d'abord sur le tempérament, et, par le tempérament, sur la sensibilité et la volonté : certains climats sont plus féconds que d'autres en tempéraments sanguins, ou bilieux, ou lymphatiques, ou nerveux. Par l'intermédiaire des sens extérieurs, il agit encore sur l'imagination, et, par elle, sur la personne tout entière. Il y a des climats qui excitent à la mélancolie, comme d'autres excitent à la gaieté et à l'insouciance. L'imagination, dans ses fantaisies et ses rêves, se colore de la teinte même du pays. En France, nous trouvons les sites et les aspects les plus variés : « l'imagination de la vaporeuse Bretagne ne pouvait être celle de la claire Provence » ; dans son ensemble, la nation française n'a rien de brumeux ni de sombre en son esprit, comme en général le pays qu'elle habite n'a rien de sombre ni de brumeux en ses horizons.

C'est encore en modifiant le milieu naturel, et, par ce milieu, les conditions de la vie matérielle et de la vie sociale,

1. *Psychologie du peuple français*, p. 44-45.

que le climat met son empreinte sur le caractère d'une nation. La disette ou l'abondance des choses nécessaires ou utiles à la vie, le genre de travail, la défense contre les éléments, la facilité ou la difficulté des communications et des relations sociales : tout cela donne son orientation et sa forme aux dispositions mentales de l'homme.

Mais, dans cette action du climat, du milieu physique, il faut toujours faire sa part à la réaction de l'intelligence et de la liberté. Placé dans un milieu pour lequel son organisme n'est point fait, l'animal succombe, ou, si l'écart n'est pas trop grand, il s'y adapte. Bien plus riche et variée est la faculté d'adaptation de l'homme, parce qu'elle est spontanée et libre. Si le beau ciel de l'Orient ne peut tirer les Turcs de leur torpeur, les glaces de l'Alaska ne ralentissent pas l'âpre ardeur des chercheurs d'or. Dans notre siècle, les mêmes contrées de l'Amérique ou de l'Afrique ont vu tour à tour l'immobilité paresseuse de la barbarie et l'activité fiévreuse de la civilisation la plus progressive. Et non seulement l'homme s'adapte au milieu, mais il adapte ce milieu à ses besoins ou à ses ambitions; il le modifie, il le transforme. Telle condition du sol qui brise le ressort d'un peuple stimule l'énergie d'un autre, le pousse à dompter la nature et à maîtriser les éléments.

De fait, sur les « races » anciennes, fixées par l'hérédité et une longue possession de leur caractère, l'influence du milieu physique est presque nulle ; l'influence de ces « races » sur le milieu est considérable. Ce sont les « races » jeunes, en voie de formation, qui subissent surtout l'action du milieu où elles sont placées. Mais où trouver ces races en voie de formation? Jusqu'à quelle lointaine époque faut-il remonter pour en trouver de telles? Encore le cerveau de ces races n'a-t-il jamais été une matière vierge, soustraite à toute influence d'ordre intellectuel et moral, modelée uniquement par le milieu naturel. S'il faut donc reconnaître à ce milieu un rôle important dans la formation du caractère national, il ne saurait s'agir d'un rôle exclusif, ni même prépondérant. Bien plus, rien de délicat comme d'en vouloir préciser l'action d'une façon seulement approchée.

IV

Aussi faut-il tout l'entraînement de l'esprit de système pour prétendre, avec M. Demolins, dans *les Français d'aujourd'hui*, nous faire concevoir « comment — de science certaine — se fabriquent un Auvergnat ou un Normand, un Provençal ou un Lorrain, un Limousin ou un Champenois, un Tourangeau ou un Corse, comment et pourquoi ils diffèrent »; le tout en tenant compte presque exclusivement de la nature du lieu et du travail. Car si M. Demolins admet que ce ne sont pas là les seuls facteurs dont ces types sont les produits, il déclare que tous les facteurs « sont foncièrement influencés par ceux-là », qu'ils leur sont subordonnés et n'agissent que sous leur dépendance. Nulle part, au reste, il n'en précise la nature et le rôle. Il dira bien, en parlant des populations du Sud-Ouest : « La formation sociale antérieure de la race la prédisposait moins que partout ailleurs à l'exploitation du sol » ; et plus loin, de la Bretagne : « Le type breton, comme les autres d'ailleurs, ne s'explique pas seulement par son milieu physique actuel, mais encore par ses origines historiques. » Seulement il ajoute : *C'est-à-dire par les milieux qu'il a traversés;* par quoi il entend surtout, sinon uniquement, le milieu physique. On ne voit donc pas ce qu'il laisse à l'action des autres facteurs.

M. Demolins ne se demande pas comment une population, en vertu de ses qualités intellectuelles et morales, de son esprit d'isolement ou de sociabilité, pratiquera la culture, l'industrie, le commerce. Mais il prétend montrer qu' « il y a un type social dérivé de l'Art pastoral; un autre, de l'exploitation des Productions fruitières arborescentes ; un autre dérivé de la Petite Culture et un autre de la Grande Culture ». Bien plus, « l'analyse permet de noter des nuances encore plus délicates : on voit apparaître des variétés différentes et des sous-variétés dans chacune de ces catégories, dès qu'il se produit une modification assez notable dans la nature d'un même Lieu ou d'un même Travail ».

Comme notre étude est plutôt générale, nous ne pouvons faire la critique de détail du livre de M. Demolins, critique,

d'ailleurs, qui a été excellemment faite en maints endroits. Mais par ce que nous avons dit, on voit qu'il prend la cause subordonnée pour la cause principale, parfois même l'effet pour la cause : une population travaille suivant son *caractère*, bien plus qu'elle ne façonne son *caractère* suivant son travail.

Un exemple suffira. « L'Auvergnat, dit M. Demolins, se crée des ressources qui manquent à l'habitant des Causses. La raison en est dans le bœuf d'Auvergne : *le bœuf d'Auvergne développe essentiellement l'aptitude au commerce.* » M. Demolins met lui-même en italique cette phrase qu'il estime avoir la valeur d'un axiome sociologique. Pourquoi pas le mouton des Causses? On répond que la laine n'est pas vendue sur le marché mais achetée sur place. Mais pourquoi n'y a-t-il pas de marchés de moutons des Causses comme il y a des marchés de bœufs d'Auvergne?

Nous ne dirons rien des méfaits de la vigne. La culture de la vigne crée le type de famille instable, non le type particulariste où l'enfant est dressé à l'initiative personnelle, mais le type individualiste et égoïste ; la vigne est le grand facteur des tendances égalitaires et bassement envieuses. Bref, on a dit justement que la conclusion du livre de M. Demolins devrait être : Travaillons à la propagation du phylloxera.

A vrai dire, pour avoir rajeuni la théorie des milieux, M. Demolins ne l'a pas réhabilitée. Il a même semblé à plusieurs qu'il l'aurait plutôt vouée au ridicule, ce qui est dangereux pour un système en France.

V

Dans la recherche de la constitution des « races » ou des nationalités, on ne peut laisser de côté la question de la langue, de l'idiome parlé.

Les linguistes ont cru reconnaître que les langues se sont développées suivant des règles déterminées, qu'elles forment des individualités définies, qu'elles se groupent par familles naturelles. Ils ont classé les langues, comme on classe les minéraux, les plantes ou les animaux. Il est vrai que, lorsqu'ils

entrent un peu dans le détail, les divergences et les contradictions entre les théories vont à l'infini. Mais il faut savoir être indulgent pour une science jeune, lors même qu'elle n'est pas très modeste.

Puis, les sociologues ont fait observer que la langue est comme le sang intellectuel d'une nation, ou encore l'âme d'un peuple, et que ceux qui parlent la même langue participent à la même âme.

Parmi les uns et les autres, plusieurs ont fait de *langue* et de *race* deux synonymes, et la théorie des nationalités fondées sur la communauté de langage a été créée.

Les politiques en ont fait grand usage, quelques-uns avec une sincérité qu'il n'est pas de notre sujet d'examiner. A les entendre, toutes les populations parlant le même idiome appartiennent de droit au même groupement ethnique et doivent se ranger sous la même domination politique. Chaque nation a le droit de revendiquer comme siens tous ceux qui parlent sa langue et de porter ses frontières jusqu'aux limites territoriales où s'arrête son idiome.

Ce système, qui tend à ramener la notion de nationalité à celle de communauté de langage, à chercher dans celle-ci le principe de cohésion, le lien qui réunit des individus en corps de nation, ne va pas, comme les systèmes précédents, à expliquer en outre l'origine du caractère national, la formation de ce qu'une nation a de distinctif. De fait, la langue est l'expression de l'*esprit* d'un peuple : un peuple se fait une langue à l'image de son esprit, bien plus que la langue d'un peuple ne façonne son esprit. Cette action de la langue sur le caractère national ne se produit que dans le cas où, sous la pression d'événements divers, un peuple change de langue. Alors l'influence de la langue sur le caractère national peut être considérable, comme il arriva pour les Gaulois adoptant l'idiome latin. De là, l'effort de tous les conquérants pour imposer leur langage aux peuples vaincus : ils espèrent qu'en donnant à ces sujets nouveaux venus leur langue, ils leur donneront leur âme, leur esprit. Mais, en règle générale, l'esprit d'un peuple est antérieur à sa langue et s'exprime par celle-ci, loin d'en être le produit.

Encore la théorie qui prétend découper les nationalités sur la carte du monde suivant l'espace occupé par les populations qui parlent une langue commune, doit-elle être maniée avec délicatesse. Ceux qui réclament le retour à l'Italie de toutes les terres de langue italienne ont pu voir que leur programme n'est pas d'une application si facile. Notre langue, faisant en cela preuve de sagesse, n'a pas créé d'expression répondant au mot d'*irrédentisme* : le *pangallisme* n'existe ni dans notre dictionnaire, ni dans nos idées. D'ailleurs, les Alsaciens-Lorrains se sont chargés de démontrer que deux peuples parlant la même langue peuvent n'avoir pas la même âme nationale.

Ramener la nationalité à une question de crâne ou à une question de langue, c'est prendre les choses par le dehors, d'une façon matérielle et grossière ; c'est méconnaître tout ce qu'il y a de complexe et de délicat dans les problèmes où il s'agit de la personne humaine. Sans doute, la langue étant le véhicule de la pensée et le produit spontané de l'esprit, ceux qui parlent la même langue doivent avoir dans leur caractère intellectuel et moral plus d'un point de contact. Mais il faut se défendre de toute explication exclusive, se garder de trancher par la seule linguistique, soit la question des origines, soit la question du caractère des « races ».

L'exemple de la Bretagne est souvent cité. La Bretagne se partage en deux régions : l'une qui parle français, l'autre qui parle breton. Dans l'une et l'autre région, on rencontre le type petit et brun aussi bien que le type grand et blond. Qui osera dire que les Bretons bretonnants ne sont pas de la même race que ceux de langue française ?

D'autre part, comment prétendre qu'il suffit de parler la langue d'un peuple pour posséder ce qu'il y a de plus intime dans son caractère, son *esprit*, voire son esprit littéraire ? C'est cependant ce que soutenait naguère M. Georges Rodenbach, envoyant son avis à l'*Enquête sur l'Esprit français*, ouverte par la *Revue des Revues*. A l'entendre, « ce sont les langues qui caractérisent les littératures. Par conséquent, tout écrivain qui écrit en français est un *écrivain français*, et non pas un écrivain étranger. La langue de son œuvre le classe, et non pas son état civil ». A plus forte raison, la

langue classerait-elle l'homme du peuple et lui donnerait sa vraie nationalité.

M. G. Rodenbach tient beaucoup au titre[1] d'*écrivain français*, ce qui est infiniment flatteur pour nous. Mais, sans vouloir lui dire que les lecteurs des journaux parisiens, où il écrit, ne se laisseront jamais surprendre à confondre l'expressif auteur de *Bruges la Morte* avec des écrivains de terroir, comme Alphonse Daudet ou Jules Lemaître, nous lui ferons observer qu'il faudrait, dans sa théorie, reconnaître pour *Français* tous les Wallons, de Tournai à Liège. Cette théorie ne serait-elle pas un peu bien simpliste ?

Explication trop simpliste, exclusive, à tendance matérialiste, c'est par où pèchent tous les systèmes que nous avons rencontrés jusqu'ici. Ils s'attachent à un élément, qui, sans être dépourvu de valeur, nous semble n'avoir qu'une importance secondaire dans la question présente. La nationalité est une synthèse d'éléments plus complexes, moins grossiers.

Quels sont-ils ?

1. Cet article était déjà imprimé, quand nous arrive la nouvelle de la mort subite (25 décembre) de l'illustre écrivain.

LUCIEN ROURE, S. J.

(*A suivre.*)

LA QUESTION
DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN 1898

Le vent est toujours aux réformes ; il a soufflé toute l'année sinon en tempête, du moins sans interruption et fort bruyamment. C'est, comme par le passé, notre malheureux enseignement secondaire qu'il s'agit de mettre au point. Voilà cent ans qu'on y travaille, et Dieu sait combien de fois en ce siècle de transformation universelle il a lui-même été fait, défait et refait, sans qu'on ait été jamais satisfait. Depuis quelque temps l'ardeur transformiste a pris des allures plus radicales. Pour me servir d'un mot très à la mode, il n'est question de rien moins que de *chambarder* le vieil édifice qui, dit-on, n'est plus approprié aux exigences de la vie moderne ; on mettrait à la place une bâtisse toute neuve, quelque chose comme un *hall* à charpente de fer, large, bien aéré, où la jeunesse aurait de l'espace pour se livrer à des *sports* variés qui lui donneraient la vigueur physique et morale nécessaire de nos jours dans la lutte pour la vie.

Les fondateurs de l'enseignement secondaire moderne prétendaient bien que leur création répondait à tous les besoins. D'une part, une culture désintéressée qui ne serait point inférieure à celle que l'on allait chercher dans le commerce des Grecs et des Romains ; de l'autre, une large part faite aux langues vivantes et aux sciences mathématiques et physiques : c'était, disait-on, le programme idéal ; avec cela, on allait former des hommes tout à la fois lettrés et prêts pour l'action.

A vrai dire, le progrès des humanités nouveau modèle n'a pas subi d'arrêt ; sa clientèle va croissant de jour en jour. Dans les collèges officiels, elle dépasse notablement celle de l'enseignement classique. Pour les lycées, il est difficile de savoir à quoi s'en tenir ; car les statistiques ne précisent pas la part qui revient à chacun des rivaux dans le chiffre d'élèves

inscrits sous la rubrique de *classes mixtes*. Le nombre des candidats au baccalauréat moderne a suivi une allure non moins rapide. Le voici arrivé cette année, pour la session de juillet, à 4 000 (exactement 3 998) pour la première partie, et 2 139 pour la seconde, subdivisée en trois séries. Dans la même session, l'enseignement classique présentait 10 589 candidats pour l'examen de Rhétorique, et 7 152 pour les deux séries du second examen. Nous n'avons pas de statistique établissant la part respective de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre dans ces contingents. Mais nous savons que la Rhétorique des lycées et collèges universitaires comptait, au début de l'année, 5 926 élèves, ce qui permet de conclure que la moitié au moins des candidats classiques provenait des établissements libres. Quant au moderne, M. Henri Bernès, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, attribue à l'enseignement libre 545 candidats sur un total de 4 514 examinés pour la première partie du baccalauréat dans les deux sessions de 1897. Un certain nombre de collèges ecclésiastiques ont en effet introduit l'enseignement moderne dans leurs programmes ; mais assurément ce sont les pensionnats de Frères qui peuvent revendiquer la plus grande part des candidats que l'Université ne reconnaît pas pour siens.

L'examen de ces chiffres nous permet tout d'abord de faire une constatation, c'est que le nombre total des candidats aux divers baccalauréats n'a pas sensiblement grandi par le fait de la création du baccalauréat de l'enseignement moderne. En 1892, où cet examen fut inauguré, il y eut à la session de juillet 14 129 candidats pour la première partie, sur lesquels 1 337 seulement pour l'enseignement moderne. En 1898, le total s'élève à 14 532, dont 3 998 pour le moderne. C'est donc bien le nouvel enseignement secondaire qui, outre la clientèle de l'enseignement spécial, a tiré à lui une bonne part de celle des humanités classiques. Seulement, à en croire ses patrons eux-mêmes, cette part ne serait pas la meilleure. Le classique bénéficie encore de son antique prestige et surtout de son privilège d'ouvrir seul les carrières du droit et de la médecine.

On sait avec quel acharnement a été réclamé dès le début

ce qu'on appelle l'égalité des sanctions. Les lecteurs des *Études* ont été tenus au courant des diverses phases de cette campagne. Le dernier assaut fut livré il y a deux ans, lors de la discussion du budget de l'Instruction publique[1]. Les prétentions des *modernes* subirent cette fois encore un échec; les hasards du scrutin sauvèrent d'un désastre les humanités classiques, qui triomphèrent à quatre ou cinq voix de majorité. Mais c'était partie remise. A la distribution des prix du Concours général de cette année, M. Bourgeois, alors ministre, a très nettement déclaré que, à la première occasion favorable, la question de l'égalité des sanctions serait de nouveau posée devant le Parlement. Il y a lieu de croire qu'on ne tardera pas beaucoup. Ce serait déjà fait si nos députés n'avaient pas perdu de longues semaines dans des débats violents et stériles dont on ne peut prévoir la fin. Selon l'usage, la proposition aurait été glissée à l'improviste à travers la discussion du budget. Peut-être même le gouvernement en eût-il pris l'initiative? M. Jules Legrand, qui plaida si chaleureusement en 1896 la cause de l'enseignement moderne, est aujourd'hui sous-secrétaire d'État; M. Charles Dupuy, président du Conseil, paraît lui-même assez tiède pour les humanités traditionnelles. D'ailleurs, après toutes les charges poussées depuis quelque temps contre le latin, il est peu probable que nos législateurs eussent défendu ce pelé, ce galeux, qui est, paraît-il, la cause de tous les maux qui nous accablent.

*
* *

Ce n'est pas que les protestations aient manqué. Le *Journal des Débats* publiait le 6 août une lettre vigoureuse de M. Alfred Fouillée en réponse au discours de M. Bourgeois. Les arguments ne sont pas nouveaux : ils ne peuvent pas l'être; mais il semble bien que certains d'entre eux tirent des réquisitoires mêmes que l'on dresse contre l'éducation classique une force nouvelle. Eh quoi! on ne cesse de décrier cette éducation, sous prétexte qu'elle n'aboutit qu'à faire des candidats fonctionnaires et à jeter dans les carrières

1. Cf. *L'État et ses rivaux dans l'enseignement secondaire*. Paris, Poussielgue, 1898.

libérales déjà encombrées des recrues pour le prolétariat intellectuel; et, comme remède, on nous propose d'ouvrir encore plus larges les portes qui y donnent accès! Nous n'avons pas encore assez de ces lettrés qu'on dénonce au pays comme des impuissants, des inutiles, des parasites! C'est pourquoi il faut aviser à en grossir le nombre!

Les défenseurs des études classiques menacées avaient ici beau jeu. Ils ont trouvé des auxiliaires chez beaucoup de gens très peu sympathiques au grec et au latin. Ceux qui veulent que l'enseignement soit avant tout l'apprentissage d'une profession, ou comme ils disent, la préparation à la vie, ceux qui ne voient de salut pour la France que dans le développement du commerce et de l'industrie, ceux qui prêchent la colonisation, l'esprit d'initiative et d'entreprise sont tombés d'accord pour répudier l'enseignement moderne avec autant de sévérité et de dédain que le classique lui-même. Ils n'y voient qu'un plagiat, une imitation maladroite, sans caractère, sans originalité. On a copié servilement le plan et les méthodes du vieil enseignement classique, en mettant anglais et allemand là où il y avait latin et grec; sous prétexte de faire de la culture littéraire et esthétique, on néglige l'étude plus modeste et seule pratique des langues usuelles, de telle sorte que les bacheliers modernes ne savent pas plus se servir de leur allemand ou de leur anglais que les bacheliers classiques de leur grec et de leur latin. Ils n'ont réussi, dit M. Berthelot, qu'à conquérir « un diplôme aussi stérile » que celui contre lequel les maîtres les plus écoutés de l'Université prononcent à cette heure de si vigoureuses philippiques. Bref, on s'est trompé, on a mal aiguillé et il n'est que temps de faire machine en arrière pour revenir à l'enseignement spécial, tel que l'avait organisé Victor Duruy, et que l'on a gâté en voulant lui donner des allures pour lesquelles il n'était point fait.

Il est manifeste que cette idée gagne du terrain dans l'Université et au dehors. On commence à comprendre qu'il y avait mieux à faire qu'à singer les humanités classiques et à offrir au rabais la gloriole et les avantages qu'elles confèrent. Au reste, il semble bien que de lui-même l'enseignement moderne aspire à revenir à ses destinées naturelles.

Dans un bon nombre d'établissements officiels on a dû modifier les programmes dans un sens pratique et utilitaire ; les cours se terminent à la troisième. D'après une statistique qui malheureusement s'arrête à 1895, nous voyons que dans l'ensemble des collèges universitaires, pour 2 970 élèves que l'on compte en cinquième moderne, il y en a seulement 1 477, moins de la moitié, en seconde. Au contraire, pendant que la quatrième classique a dans les mêmes établissements 1 578 élèves, on en trouve 1 763 en rhétorique. Sans doute, pour expliquer cette augmentation, il faut tenir compte de ceux qui sont obligés de redoubler cette classe pour avoir échoué à un premier examen ; d'ailleurs, il en est de même pour la seconde moderne. Mais il est évident par ce simple rapprochement de chiffres que le soi-disant enseignement secondaire moderne ne diffère, pour la majeure partie de sa clientèle, de l'enseignement primaire supérieur que par une étiquette plus *reluisante*.

***

Ce qualificatif nous amène à M. Jules Lemaître qui l'a mis à la mode. M. Jules Lemaître, lui, a abordé la question de la réforme de notre enseignement secondaire un peu à la façon de l'empereur Guillaume, — la comparaison n'a rien de désobligeant — lequel, dit-on, a un faible pour les idées grandioses et imprévues, qui étonnent les timides et même ceux qui ne le sont pas. On se rappelle la conférence du 5 juin dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Un tel homme, parlant un tel langage en un tel lieu, triple cause d'un émoi voisin de la stupeur. Un universitaire fin lettré, nourri de la plus pure moelle des classiques, criblait d'épigrammes ou plutôt d'anathèmes, l'enseignement du grec et du latin, sous ces voûtes sacrées qui se fussent écroulées sur le blasphémateur si la République ne les eût pas reconstruites à neuf, en prévision sans doute de ces sacrilèges audaces. A la vigueur des coups, disait malicieusement un collègue, les dieux ont dû reconnaître un des leurs.

M. Jules Lemaître déclarait sans plus de façon que notre enseignement classique est « un anachronisme effronté » ; que, dans une société démocratique et industrielle, en face

de la concurrence des nations, c'est chose insensée de condamner les enfants de la petite bourgeoisie et nombre d'enfants du peuple, « à apprendre — très mal — les mêmes choses que les Pères Jésuites enseignaient autrefois — très bien — dans une société monarchique aux fils de la noblesse, de la magistrature et des classes privilégiées ». — Même sous Louis XIV les enfants du peuple, et les plus pauvres, se pressaient bien autrement nombreux que les nobles et les riches autour des chaires des Jésuites. Mais ceci n'importe pas à l'affaire. M. Jules Lemaître, faisant un retour sur lui-même, se proposait en exemple des lamentables effets de notre éducation traditionnelle. Il n'était qu'un « mandarin », lourd, myope, bon à rien, sinon à écrire, et encore il n'admettait pas que son latin fût pour quelque chose dans cette aptitude qu'il daignait se reconnaître, attendu qu'on peut citer quelques personnes qui ont écrit en bon français, sans avoir fait leurs humanités.

De tels paradoxes débités avec assurance et assaisonnés d'esprit produisent toujours leur effet. Les écoutants éblouis ne demandent qu'à applaudir ; la réflexion, même chez ceux qui sont capables de réflexion, ne vient qu'après. Les autres, ayant assisté au feu d'artifice, se tiennent pour suffisamment éclairés.

Le terrain ainsi déblayé, M. Jules Lemaître est à l'aise pour bâtir. Voici les grandes lignes de l'édifice : 1° Cours de langue et de littérature française ; 2° Cours de langues étrangères, principalement allemand et anglais ; et cet enseignement sera pratique, c'est-à-dire qu'on apprendra aux élèves à s'exprimer en anglais et en allemand ; 3° Notions d'histoire et de géographie ; l'histoire *per summa capita ;* la géographie avec plus de détail, car « la première chose à connaître c'est la figure de la planète, et c'a été peut-être une idée géniale de Raoul Frary de faire de la géographie le centre même de l'enseignement ; 4° Notions d'algèbre, de géométrie, de physique, de chimie, d'histoire naturelle. Simples notions. Rien de plus ; 5° Jeux, gymnastique, sports divers et un métier manuel. Un bon tiers de la journée pour cette partie du programme. »

Tel est l'enseignement *secondaire* qui convient « à la

grande majorité des enfants de la bourgeoisie, laquelle continuellement s'alimente et se renouvelle dans le peuple ».

En conséquence, poursuit M. Jules Lemaître, « transformation de la plupart des lycées actuels en lycées d'enseignement moderne » ; mais entendez bien d'enseignement moderne tel qu'il vient d'être esquissé, et non pas de cet hybride que nous avons aujourd'hui avec ses programmes calqués, grec et latin en moins, sur ceux des études classiques Toutefois, « il ne s'agit pas de découronner l'esprit français... Il ne s'agit pas d'abolir la haute culture dont l'enseignement secondaire classique est une condition, et, par conséquent, il ne s'agit pas de détruire cet enseignement... ». C'est pourquoi « deux ou trois lycées de Paris, et, si l'on veut, ceux des villes d'universités, demeureront consacrés à l'enseignement du grec et du latin, auquel on rendrait sa force par la restauration des anciennes méthodes ».

***

Vraiment, cette partie du manifeste est infiniment raisonnable ; c'est le bon sens qui parle, et il est heureux qu'il ait rencontré un truchement aussi autorisé. Les plus dévots partisans des humanités gréco-latines sont les premiers à proclamer qu'elles ne conviennent pas à la foule ;

Odi profanum vulgus et arceo...

Si la chose était en leur pouvoir, ils s'empresseraient de restituer aux cours professionnels tous ceux de leurs élèves sur qui la Muse n'a pas laissé tomber un regard favorable. Ce serait tout bénéfice pour les partants et pour les restants. Jusqu'ici, on ne peut donc que saluer l'espoir entrevu d'une réforme salutaire.

Mais écoutons la suite : « Enfin, égalité pour les deux enseignements en ce qui regarde l'entrée à l'École de médecine et à l'École de droit. » En d'autres termes, égalité complète de sanction. Voilà où l'on ne comprend plus, et toute la virtuosité du prestidigitateur est impuissante à nouer cette pièce disparate à l'ensemble de son œuvre. On sent qu'elle vient là pour des raisons sous-entendues ; mais elle n'est pas appelée

par la logique des choses; bien au contraire, elle détonne et elle étonne. Comment! Vous venez de nous rappeler avec une patriotique sollicitude que le pays a besoin, non pas de mandarins et de fonctionnaires, mais d'industriels, de commerçants, d'agriculteurs et de colons; vous avez tracé le plan d'études qui convient à ces précieux artisans de la fortune nationale; vous avez élagué impitoyablement toutes les superfluités, tout ce qui n'est que luxe pour l'esprit; vous avez affecté de réduire votre programme aux proportions de l'utile et de l'usuel; vous avez dit son fait à la vanité bourgeoise, qui pousse les enfants aux études classiques uniquement parce que c'est plus *reluisant;* et maintenant, par manière de conclusion, vous déclarez que cet enseignement, raisonnable et sage précisément parce qu'il est amoindri, parce qu'il est approprié à la modestie des professions qui réclament la masse de la jeunesse française, aboutira aux carrières dont il s'agit de la détourner! Mais c'est une prime offerte à la paresse et à la médiocrité; c'est un encouragement à se ruer à l'assaut des places où il n'y a qu'à se laisser vivre et des métiers élégants qui ne nourrissent pas leur homme. Il faudrait se mettre les poings dans les yeux pour ne le pas voir.

Puis, à quoi bon protester que l'on ne veut pas « découronner l'esprit français », attendu qu'un certain nombre d'établissements seront dédiés au culte des lettres classiques? Fort bien; mais la divinité sera seule dans son temple désert. A qui fera-t-on croire que les jeunes Français du vingtième siècle, pressés d'arriver comme on l'est aujourd'hui, s'attarderont pendant six ou sept ans dans la compagnie des anciens, quand les modernes se chargeront de les conduire au même but en cinq ans ou même quatre ans? Car telle est la durée du cycle des études secondaires dans le plan nouveau! Mieux vaudrait dire tout crûment que l'on supprime le latin et le grec; ce serait un peu brutal, mais plus franc et plus vrai, et il y aurait sous les pieds des gens qui discutent un traquenard de moins.

C'est ici, en effet, le nœud de la question. L'enseignement moderne nouvelle manière, aussi bien que celui qui fonc-

tionne depuis sept ans, réclame l'égalité des sanctions; or, l'égalité des sanctions, c'est la ruine des études classiques. Les protestations les plus véhémentes ne peuvent rien contre la nature des choses; le jour où l'enseignement sans grec ni latin mènera à tout sans exception, ce jour-là sera condamnée à disparaître la culture à laquelle, qu'on le veuille ou non, l'esprit français doit d'être ce qu'il est. Ce compartiment de nos institutions scolaires aura le sort des wagons de secondes sur les chemins de fer anglais. On a fait les mêmes avantages aux troisièmes, on les a dotées du même confort. Les voyageurs anglais, gens pratiques, se sont dit : Nous serions bien naïfs de payer plus cher pour aller en secondes; et les secondes ont été délaissées, et les Compagnies les suppriment. La comparaison n'est pas très virgilienne, mais elle est juste. L'enseignement primaire, plus ou moins perfectionné ou allongé — le moderne n'est point autre chose — une fois en possession de toutes les prérogatives, c'est-à-dire de tous les débouchés, le classique, le vrai et le seul secondaire, ne gardant d'autre privilège que celui de coûter plus cher, ne sera plus qu'un meuble sans emploi.

Or, cette ruine fatale des études gréco-latines, que les gens à courte vue envisagent d'un cœur léger, est pourtant chose trop grave en ses conséquences et trop calamiteuse pour ne pas épouvanter nombre de bons esprits pénétrés, d'ailleurs, de la nécessité de larges réformes[1]. Aussi, la conférence de M. Jules Lemaître a-t-elle été l'occasion d'une nouvelle mêlée des opinions et de chauds plaidoyers. Articles de journaux et de revues, discours de distributions de prix ont porté sur tous les points du pays les échos de la querelle entre les anciens et les modernes. Car, en définitive, c'est bien elle qui fait le fond du présent débat, et c'est pourquoi il est permis de croire qu'il ne touche pas encore à sa fin. Les anciens, ces vieux morts, ont la vie dure; il est bien probable que, aux alentours de l'an 2000, on disputera encore pour savoir quelle place il convient de donner au latin et au grec dans l'éducation française, pourvu que, d'ici là, les

1. Ces conséquences ont été exposées longuement dans les *Études*, 1891. Voir aussi *l'État et ses rivaux dans l'enseignement secondaire*.

discordes des Français n'aient pas simplifié la question en tuant la France.

Jusqu'à présent la tradition classique paraît avoir pour elle la partie la plus considérable de l'Université. Un de ses maîtres conclut ainsi un article où sont passés en revue une grande quantité de discours prononcés à la dernière distribution des prix : « En somme M. Jules Lemaître peut se flatter d'avoir ému l'opinion universitaire, mais pas encore de l'avoir gagnée. Si elle sommeillait, il l'a secouée et lui a donné l'occasion de se manifester comme respectueuse de la tradition en même temps qu'ouverte aux idées de progrès... Des réformes partielles, qui ne seraient pas des autodafés, auraient chance de réunir une majorité d'approbateurs. Mais, pour un succès complet, il faudrait que le latin eût moins de défenseurs irréductibles et que l'instruction pratique trouvât plus que des défenseurs résignés. Quoi qu'il arrive, le discours du 5 juin aura eu, soit comme guide, soit comme simple excitant, une influence réelle. En attendant, l'opinion universitaire signifie nettement qu'elle aimerait mieux des *réformes* que la *réforme* de M. Jules Lemaître[1]. »

*
* *

C'est fort bien; mais l'Université n'a pas seule voix au chapitre, quand il s'agit de réglementer l'instruction nationale. Et voici qu'on lui donne à entendre qu'elle ne marche pas d'accord avec le gros de la nation.

En prenant possession de la présidence de la grande commission de l'enseignement récemment nommée par la Chambre, M. Ribot disait : « L'Université s'est appliquée depuis vingt ans à mettre ses programmes en harmonie avec les besoins de la France nouvelle. Je ne crois pas qu'elle y ait entièrement réussi. Peut-être cela vient-il de ce que ses programmes sont trop touffus et trop uniformes. Peut-être aussi a-t-elle trop vécu en elle-même et n'a-t-elle pas su tirer parti des concours qui lui viennent de toutes parts, à cette heure surtout où tout le monde commence à sentir la nécessité de

1. M. Paul Crouzet, professeur de rhétorique au lycée de Toulouse. *Revue universitaire*, 15 novembre 1898.

transformer nos méthodes, de travailler moins à faire des fonctionnaires ou à encombrer les professions libérales qu'à préparer de fortes générations pour les luttes industrielles et pour l'expansion pacifique de la France au dehors. »

Si estompé qu'il soit de formules dubitatives, le reproche n'en est pas moins net, et on ne peut pas dire qu'il porte complètement à faux. Quelle utilité, par exemple, de maintenir ces 228 collèges municipaux qui font l'orgueil des chefs-lieux d'arrondissement et des chefs-lieux de canton? Leur ambition — c'est la *Revue universitaire* qui parle — « est de ressembler trait pour trait au lycée. Tout petit prince a des ambassadeurs ; tout collège a voulu, comme le lycée, avoir sa belle ordonnance de classes, cours et conférences, ses programmes compliqués, son personnel au complet rangé selon les lois d'une savante hiérarchie. Quel que soit l'effectif de la population scolaire, que les classes aient quatre ou cinq élèves, ou qu'elles en aient cinquante, les choses se passent absolument de la même façon[1]... ». Le gaspillage d'argent est le moindre inconvénient d'un pareil état de choses; évidemment, il y aurait tout avantage à transformer dix-neuf de ces maisons sur vingt en écoles professionnelles. Mais non, elles sont et resteront au même titre que les lycées établissements d'enseignement secondaire classique et moderne, avec, en perspective, ces diplômes de baccalauréat qui donnent toutes les prétentions, tous les appétits, mais rien pour les satisfaire. De tels abus fournissent leurs meilleurs arguments aux apôtres de l'instruction pratique. Ils ont cent fois raison de déplorer que l'on multiplie à ce point les miroirs où se prennent les alouettes. Ils ont eu beau jeu à décrier un système d'éducation, ou plutôt d'instruction, qui engage dans des voies dangereuses une multitude de jeunes gens qu'il fallait pousser vers l'agriculture, l'industrie ou la *marchandise*.

Malheureusement, une fois lancés, nous ne savons plus nous arrêter ; nous avons dans notre tempérament un attrait irrésistible pour les solutions radicales et simplistes. Il n'a pas été bien difficile de l'exploiter contre notre vieil ensei-

1. *Revue universitaire*, 15 novembre 1898.

gnement classique qui se trouve, en ce moment, l'objet d'une défaveur, ou, pour mieux dire, d'une hostilité d'autant plus violente qu'elle est moins raisonnée.

*
* *

Quel est le point de départ de toute la bruyante campagne menée à cette heure pour renouveler de fond en comble l'enseignement secondaire en France ? On constate que notre pays n'a pas le même essor industriel et commercial que tels de ses voisins. La conférence de M. Jules Lemaître débute par ces paroles sombres : « Il y a de tristes vérités que vous connaissez tous. Nous sommes présentement dépassés, et de beaucoup, par d'autres peuples en activité productrice. La France n'est plus une puissance industrielle et commerciale de premier ordre... Tout le monde convient que nous avons besoin des réformes les plus sérieuses... », etc.

Invariablement les projets de refonte de l'éducation nationale s'appuient sur ces considérants. Notre industrie n'est pas aussi prospère que celle de l'Angleterre et de l'Allemagne, notre commerce recule devant le leur, nos colonies languissent. Et là-dessus, on nous propose de jeter pardessus bord les études grecques et latines; c'est, paraît-il, le poids mort qui arrête la marche du navire. Je n'invente pas, j'analyse les documents ; et vraiment c'est bien, au fond, à cela qu'ils se réduisent. Nous sommes distancés par des rivaux sur le terrain industriel et commercial. Donc : A bas le latin !

Eh bien, je le demande, ne serait-ce pas là donner à un problème passablement compliqué une de ces solutions simplistes et commodes pour lesquelles nous avons décidément trop de goût ? Le phénomène économique dont nous nous attristons a-t-il vraiment la cause qu'on lui attribue ? Peut-être n'y est-elle pas étrangère, mais combien d'autres dont il faudrait tenir compte, si l'on ne veut pas conclure à la légère !

En fait d'industrie et de commerce, l'Angleterre a sur nous une supériorité écrasante : le fait est incontestable. Mais il serait insensé de prétendre l'égaler. L'Angleterre vit

de son commerce et de son industrie : la nature lui a donné la houille et le fer à profusion; pour une tonne de charbon qu'on extrait des mines françaises, il en sort sept des mines d'Angleterre. La plus grosse part des milliards de son commerce extérieur représente des matières premières que ses navires importent chez elle d'un peu partout et qu'ils exportent un peu partout sous forme d'articles manufacturés. On achète par exemple au cours de 1897 du coton brut pour 805 millions de francs; on en revend pour 1 390 millions en fils ou en tissus. Avec le bénéfice, on achète, toujours un peu partout à travers le monde, de quoi manger et boire; car l'Angleterre a ruiné son agriculture au profit de son industrie et de son commerce, et elle ne tire pas de son sol la dixième partie de ce qu'elle consomme. Encore quelque cinq à six milliards qui viennent de ce chef enfler le chiffre formidable de son commerce extérieur. En vérité, nous ne pouvons songer à nous mesurer avec elle sur ce point, et est-ce donc si malheureux ? Nous n'avons pas même chez nous assez de charbon pour faire aller nos usines; mais, en revanche, nous cultivons la terre de France, et elle nous donne de quoi nous nourrir et même de quoi nourrir les autres. Nos agriculteurs lui ont fait produire cette année 130 millions d'hectolitres de blé; l'Angleterre en a récolté 23 millions; nos vignerons ont recueilli 37 millions d'hectolitres de vin; l'Angleterre n'en a pas fait une pinte. Chacun son lot; les peuples comme les individus ont des vocations diverses. Nos voisins sont manufacturiers et marchands; nous sommes plutôt cultivateurs, et en ce genre, nous avons nous aussi « une activité productive » qui n'est inférieure à celle d'aucun peuple de la terre.

Si donc l'industrie et le commerce extérieur de l'Angleterre surpassent de beaucoup l'industrie et le commerce extérieur de la France, notre infériorité, qui n'a, d'ailleurs, rien d'humiliant et qui n'est pas sans compensation, peut s'expliquer par quantités d'excellentes raisons où le latin n'a rien à voir.

L'Allemagne a fait depuis vingt-cinq ans de merveilleux progrès en matière industrielle et commerciale. Le chiffre des échanges avec l'étranger, que l'on prend d'ordinaire

pour *criterium* de la prospérité intérieure, a grandi d'année en année dans des proportions inouïes. Après avoir été longtemps inférieur à celui de la France, il le dépasse aujourd'hui de façon assez sensible. Mais l'Allemagne, aussi bien que l'Angleterre, a été obligée par la pauvreté de son sol de se tourner vers l'industrie pour avoir de quoi vivre ; comme l'Angleterre encore, elle a la houille et le fer à discrétion. Et enfin, elle compte aujourd'hui quatorze millions d'habitants de plus que nous. Cela seul suffirait à expliquer le progrès constant et la supériorité actuelle de son chiffre d'affaires industrielles et commerciales. La population de l'empire allemand augmente de plus d'un demi-million par année ; la nôtre, hélas ! n'en gagne pas autant en un quart de siècle. Il n'est pas exact de dire que notre industrie et notre commerce extérieurs soient en décadence ; ils demeurent stationnaires, pendant que chez les voisins il y a progrès. Mais quoi d'étonnant, alors que leur population grandit avec une merveilleuse rapidité tandis que la nôtre reste ce qu'elle était ! En tout cas, il est bien étrange de s'en prendre au latin. Les études classiques sont plus en honneur chez les Allemands que chez nous ; et il y a aussi dans l'empire des gens qui s'en plaignent, à commencer par l'empereur. Il n'en va pas autrement de l'autre côté de la Manche ; les Grecs et les Romains n'y sont certes pas délaissés, et, pourtant, il semble que l'on y éprouve le besoin de renforcer encore la culture des vraies humanités. Il n'y a pas un an, un membre du gouvernement, le duc de Devonshire, les déclarait très importantes pour élever le niveau intellectuel des grands industriels et commerçants britanniques.

L'an dernier, l'*Educational Review* a publié un article curieux, sous ce titre : *L'université d'Oxford est-elle une université ?* L'auteur, M. Richard Jones, tout en protestant de sa respectueuse admiration pour la vénérable institution, estime que le titre d'Université ne lui convient guère, parce qu'elle ne comprend, à vrai dire, qu'une seule Faculté. En effet, tandis que la Théologie, le Droit, la Médecine et les Sciences ont ensemble un total de 133 cours par semaine, la Faculté des Arts, qui correspond à notre Faculté des Lettres, en compte à elle seule 245. Les Belles-Lettres, c'est-à-dire l'é-

tude presque exclusive de l'antiquité classique, ont 193 cours, dont 60 sont consacrés aux langues et aux littératures grecques et latines. Ainsi, en Angleterre, la jeunesse des *classes dirigeantes*, qui s'adonne si volontiers aux entreprises hardies sur tous les points du monde, reçoit une haute culture classique et n'en reçoit presque pas d'autre. (Cf. *Revue internationale de l'Enseignement*. Février, 1898, p. 190.)

Mieux encore, c'est aux États-Unis que tout récemment, dans une *lecture* dont on a beaucoup parlé, un professeur de l'Université du Texas, M. Fitz-Hugh, tenait ce langage : « Jeunes hommes et jeunes femmes, cultivez les études latines, et votre succès sera certain, à quelque travail que vous vous appliquiez, mais surtout si vous avez en vue le succès pratique, si vous voulez devenir des hommes ou des femmes d'action ; c'est dans ce cas surtout que je vous engage à vous perfectionner dans les lettres latines. Notre devoir nous est tout tracé : nous devons élever l'enseignement au niveau de l'idéal américain tel que l'a exprimé, en 1893, le rapport du congrès d'éducation nationale, de façon à pouvoir ensuite étudier les moyens qui nous permettront d'égaler et de dépasser le vieux monde dans cette éducation classique qui est le principal secret de sa force et de sa grandeur[1]. »

* * *

Le latin n'empêche pas nos rivaux de fabriquer, d'acheter et de vendre ; il ne les empêche pas non plus de coloniser. Encore un reproche qu'il est de mode chez nous de lui jeter à la face. M. Paul Leroy-Beaulieu, qui n'est pas suspect d'idéalisme, répliquait naguère avec une verdeur que tout le monde ne pourrait se permettre : « Quelques « coloniaux » de fraîche date, des coloniaux amateurs qui pour la plupart... n'ont aucune expérience propre des choses dont ils bavardent, prétendent que, si la France n'a pas plus de colons, c'est parce qu'on y apprend le latin et le grec. On ne peut émettre de proposition plus burlesque[2]. » Les pauvres diables, dit

1. Th. Fitz-Hugh. *The philosophy of the Humanities*, Chicago. L'ouvrage comprend trois *lectures*, dont la troisième a pour titre : *Organization of the Latin Humanities in Secondary Education*.

2. *Économiste français*, 1er octobre 1898.

ensuite le savant économiste, qui forment le gros de l'émigration allemande ou britannique, n'ont rien à démêler avec le grec et le latin; et, quant à ceux qui les ont cultivées, les langues classiques, bien loin d'étouffer en eux « les vocations colonisatrices », seraient plutôt de nature à les provoquer. M. Paul Leroy-Beaulieu n'est pas éloigné de croire que, pour son compte, c'est à ses humanités qu'il doit son attrait pour les choses coloniales.

Tout au moins, on a bien le droit d'affirmer que les « coloniaux » du Comité Dupleix ou d'ailleurs pourraient mieux employer leur temps qu'à persifler les études classiques comme ils le font, quelquefois avec esprit, mais d'autres fois aussi assez lourdement. J'en appelle à ceux qui ont assisté à la conférence du 11 décembre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Qu'ils travaillent, dans la mesure de leurs moyens, à réformer les mœurs de la famille française. Pour avoir des colons, il faut d'abord avoir des enfants.

Il y a d'autres plaies encore qui paralysent chez nous l'essor de « l'activité productive ». Il y a l'effroyable gaspillage de la fortune du pays ; cette dette invraisemblable de 35 milliards qui enfle toujours ; ce budget de l'État, qui atteint trois milliards et demi, lesquels additionnés des taxes supplémentaires, départementales, communales ou autres, montent peut-être aux cinq milliards de l'indemnité de la guerre franco-allemande. Voilà le fardeau écrasant qui pèse sur la production nationale. Voilà ce qui, plus que le latin et le grec, entrave notre industrie et notre commerce. Il y a l'instabilité gouvernementale et l'incohérence qui en résulte dans la conduite des affaires, les luttes furieuses des partis politiques, la propagande des doctrines socialistes, les dissensions entretenues dans le monde du travail par les apôtres de désordre et d'anarchie, la loi antisociale du partage forcé et la liquidation obligatoire à chaque succession ouverte. Nous ne disons rien du service militaire ; il ne serait que trop aisé d'allonger cette triste litanie.

Les entreprises industrielles et commerciales ont besoin par-dessus tout de paix, de sécurité, de certitude du lendemain. C'est miracle que, malgré tant de causes de perturbations et

d'inquiétudes, notre pays fasse encore figure dans la lutte économique des nations. Cela prouve qu'il a plus d'activité et d'énergie que ne le prétendent ses détracteurs. Mais, une fois encore, pas n'était besoin pour expliquer ses défaillances d'accuser le latin, qui en est certes bien innocent.

***

Manifestement, l'opinion est en ce moment fort montée contre lui ; une immense multitude de gens qui trouvent plus commode d'accepter une idée toute faite que de l'examiner et de la discuter, croient qu'en effet le latin est le grand coupable. Qu'on le chasse, qu'on l'extermine, et la France va s'élancer forte, régénérée, irrésistible vers des destinées nouvelles. L'opinion, comme la fortune, est femme ; elle est impressionnable, capricieuse et fantasque. Rien de plus ordinaire ni de plus dangereux, au lendemain d'un bal, que la mauvaise humeur de la maîtresse de maison. Tout l'agace, tout l'irrite ; rien n'est en place, rien ne va à sa guise, choses et gens ont tort à qui mieux mieux. Elle s'en prend à sa camériste. La pauvre fille s'est levée de bonne heure et a fait son service accoutumé. Ce n'est pas sa faute si tout est sens dessus dessous dans un appartement où l'on a dansé toute la nuit. Mais, que voulez-vous, madame a ses nerfs ; il y aura un éclat avant la fin du jour ; quelqu'un sera renvoyé. C'est ainsi qu'on fait des sottises, quitte à les regretter ensuite.

L'apologue est assez clair. Pour peu qu'elle veuille examiner sa conscience, cette grande dame qui s'appelle l'Opinion et qui est, dit-on, la reine de ce monde, y verra l'histoire de la chicane qu'elle fait en ce moment aux études classiques.

JOSEPH BURNICHON, S.J.

L'ALLEMAGNE EN ORIENT

I

Depuis qu'à la fin du siècle dernier, Frédéric-Guillaume II, usurpant le rôle déserté par la France, avait arrêté la grande Catherine sur le chemin de Constantinople, on connaissait en Turquie l'existence de la Prusse, mais vaguement. L'intervention allemande de 1792 n'avait pas franchi le seuil des chancelleries et ne devait pas avoir de suite bien marquée[1]. Pendant les deux premiers tiers du siècle présent, la Prusse ne joua en Orient qu'un rôle très effacé. Flottant de la Russie à l'Autriche, sans jamais prendre bien nettement parti, elle mettait tour à tour sa petite influence au service de l'une ou de l'autre. Elle comptait pour si peu, alors, qu'elle eut beaucoup de peine, en 1856, à se faire ouvrir les portes du Congrès de Paris. Il fallut le crédit et la bienveillance de Napoléon III pour l'y faire entrer, alors que les séances étaient déjà commencées. L'Allemagne du Nord n'avait, d'ailleurs, que des intérêts médiocres dans le Levant. Quand, par extraordinaire, un pavillon hambourgeois était signalé dans l'Archipel ou la Marmara, « tout le monde courait au quai pour voir cette merveille ». L'allemand était une langue ignorée dans les Échelles.

Mais, peu à peu, grâce aux succès continus de ses armes, la Prusse sort de l'ombre et s'impose à l'Orient, en même temps qu'à l'Occident. Sa victoire sur l'Autriche, en 1866, lui vaut la considération du Sérail ; c'est peu après Sadova qu'Abd-ul-Aziz fait cadeau au roi Guillaume Ier de cet empla-

1. Sur ces premiers rapports entre la Prusse et l'Empire ottoman, on peut lire un article anonyme de la *Revue des Deux Mondes* : *La Politique prussienne en Orient à la fin du siècle dernier*. 1er décembre 1883. En 1792, comme en 1878, la monarchie prussienne ne prit aucune part aux hostilités; mais alors, comme de nos jours, son intervention eut pour résultat d'enlever à la Russie la plus grande partie des avantages que le succès des armes paraissait devoir lui assurer. En 1792, Catherine II dut se contenter de la conquête d'une place forte, Otchakow; de même en 1878 Alexandre II n'obtenait guère autre chose que Kars et Batoum.

cement du Mouvistan, à Jérusalem, où Guillaume II vient d'inaugurer la grande basilique protestante. Ses triomphes de 1870 la mettent hors de pair; la légation allemande de Constantinople se transforme en ambassade (1873). En 1877, sans avoir tiré l'épée, la Prusse se fait, au Congrès de Berlin, l'arbitre des affaires du Levant, la distributrice des terres ottomanes. L'Autriche, expulsée du corps germanique, rejetée vers l'Orient, devient, en Bosnie et en Herzégovine, l'avant-garde de l'Allemagne, du côté du bas Danube et des Balkans. Les grandes voies commerciales s'ouvrent à l'Europe centrale vers Salonique, vers Constantinople ; par cette trouée, la race germanique va pouvoir faire couler son trop plein; au lieu de traverser l'Atlantique, de s'en aller jusque dans le Nouveau Monde, les colons allemands arriveront à petites journées, à travers la Turquie d'Europe, jusqu'aux Dardanelles et au Bosphore. De l'autre côté de ces détroits, s'étend un domaine plus vaste encore et plus riche : l'Asie Mineure, jadis si prospère, la vallée de l'Euphrate où autrefois s'élevaient des cités immenses, la côte de Syrie qui, naturellement, conduit ses maîtres en Égypte. Quel champ d'exploitation pour les manufacturiers, les commerçants, les banquiers ! Quel champ de colonisation pour les excédents de population d'une race prolifique !

Le sultan lui-même semble les appeler; grand distributeur de privilèges et d'affaires, de ports, de voies ferrées, de routes, etc., il leur ouvre généreusement son trésor. Il les introduit dans ses conseils ; il y a des Allemands aux Affaires étrangères, il y en a dans la haute administration des douanes et dans celle des fermes impériales ; il y en a au Commerce et aux Travaux publics. Il y en a surtout à l'État-major et dans les écoles militaires, comme instructeurs de l'armée ottomane. Ils apprennent au soldat turc le maniement du canon allemand, du fusil allemand, dont ils l'ont abondamment pourvu, moyennant finances. Pour l'empereur Guillaume, pour son armée, pour son peuple, l'armée turque est une filiale de l'armée allemande ; empereur allemand et peuple allemand ont regardé faire les Turcs, dans la dernière guerre de Thessalie, avec une visible joie personnelle : ils s'admiraient en eux.

Or, l'empereur Guillaume II a voulu présider en personne à l'éclosion, puis, à quelque temps de là, constater *de visu* la croissance de cette nouvelle Allemagne. Pour cela, à deux reprises, il a fait le grand voyage du Levant.

Le 1er novembre 1889, empereur d'Allemagne seulement depuis le 15 juin 1888, il entrait dans les Dardanelles, à bord de son yacht le *Hohenzollern*. Il venait d'assister, à Athènes, au mariage de sa sœur avec le duc de Sparte; de là, obéissant à la nouvelle orientation de la diplomatie de Berlin, il poussait jusqu'à Constantinople pour faire visite au sultan Abd-ul-Hamid II.

Inutile de le dire : le jeune empereur reçut à Constantinople un accueil splendide et cordial. La vieille capitale ottomane, qui s'était bien négligée depuis le voyage de l'impératrice Eugénie, il y avait de cela quelque vingt ans, s'était mise en frais de toilette. Partout où allait passer le noble visiteur, on avait restauré le pavé, recrépi les murs, voilé les misères les plus choquantes. Dans l'arsenal, la flotte de guerre, subitement rajeunie, alignait les coques repeintes de ses bateaux, et même deux des vieux cuirassés d'Abd-ul-Aziz s'étaient, par miracle, remis à voguer, après vingt années de station dans la Corne-d'Or, pour se porter au-devant de la flottille allemande. Au bruit du canon, clairons sonnants, les soldats, rangés sur la rive, présentant les armes avec cette raide correction apprise de leurs instructeurs prussiens, modifiant leur vivat réglementaire, le salut au padischah : bref, au milieu de toutes les démonstrations dont on vient de nous donner une seconde édition revue et augmentée, Guillaume II descendit sur le perron de Dolma-Bagtché et fit son entrée dans Constantinople. Il avait à côté de lui l'impératrice et le prince Henri ; le comte Herbert de Bismarck suivait.

On a dit que Guillaume II avait longtemps résisté à l'attrait d'un pareil voyage. Il s'en alla, conquis par l'exquise courtoisie et par les ingénieuses flatteries du sultan. Il repartit le 6 novembre. Au moment de s'embarquer, il télégraphiait au prince de Bismarck : « S. M. le sultan et la population entière, de toutes les classes et de toutes les confessions, se sont étudiées à m'exprimer leur parfaite sympathie. » Des

Dardanelles, il télégraphiait encore : « Après un séjour semblable à un rêve, rendu paradisiaque par l'hospitalité la plus généreuse du sultan, je vais passer les Dardanelles par un beau soleil. »

L'amitié était scellée entre les deux souverains. Neuf ans après, Guillaume II revenait pour constater les fruits qu'elle avait portés, pour lui en faire produire davantage encore. Ce ne sont pas seulement les séductions de l'art ou la vague poésie des souvenirs, c'est avant tout la vue très nette d'intérêts très pratiques qui a attiré vers l'Orient le souverain très moderne, qui a fait de la rapidité de la locomotion un moyen de gouvernement.

De quels projets, de quels rêves était-il occupé, soit en 1889, soit en 1898? Projets utilitaires, — il entrevoyait en 1889, il mesurait en 1898, aux résultats acquis, la force du nouveau *Drang nach Osten*, de cette poussée de la colonisation, du commerce, de la finance, de l'art militaire allemands, vers l'ancien domaine de l'influence française. Rêves religieux et chrétiens, — il se rappelait, sans doute, son père, hôte, comme lui, en 1869, du Commandeur des Croyants, Abd-ul-Aziz ; puis pèlerin de Terre Sainte, entrant à Jérusalem, les épaules couvertes du manteau des chevaliers de Saint-Jean, prenant possession, au nom du roi Guillaume, des ruines qui marquent la place de l'ancien couvent des Johannites.

Manifestement, c'est ce second ordre de pensées qui a prédominé en 1898. Rien n'a de force en Orient comme l'idée religieuse. C'est à la religion, avant tout, que Guillaume II avait résolu de s'adresser pour agrandir encore, s'il était possible, la place déjà si grande que l'Allemagne tient dans les pays du Levant. En 1898, Constantinople n'était pas le but, mais simplement une étape du voyage. Le but, c'était la Ville Sainte, Jérusalem. Guillaume II s'y rendait en croisé, croisé pacifique, croisé d'un nouveau genre, qui ne se proposait pas de barrer à l'Islam la route du Saint-Sépulcre, mais à qui, au contraire, l'Islam, en la personne du Grand Turc, Abd-ul-Hamid II, préparait les voies, larges, planes et confortables.

II

Guillaume II se présentait comme le porte-drapeau de l'idée religieuse. Mais de quelle religion allait-il arborer l'étendard en Palestine?

Depuis que la guerre de Trente ans et le traité de Westphalie ont donné à l'hérésie droit de cité en Europe, la Prusse n'a pas cessé d'être regardée et de se regarder comme la grande puissance protestante du continent. Ses princes, luthériens au seizième siècle, calvinistes depuis 1613, se sont encore ingéniés à unir, dans leurs États, les différentes sectes issues de la pseudo-réforme. Lors de son couronnement (18 janvier 1701), l'Électeur Frédéric III, devenu roi sous le nom de Frédéric Ier, voulut, quoique calviniste, communier selon le rite et dans les vases sacrés de l'Église luthérienne. En 1817, lors du Jubilé de la Réformation, Frédéric-Guillaume III introduisit dans ses domaines l'*Union évangélique*, amalgame des deux confessions calviniste et luthérienne, en réalité religion nouvelle qui, sous prétexte d'unité, ne faisait qu'ajouter à la confusion, conséquence fatale du libre examen.

Après les acquisitions de 1866, le royaume de Prusse qui, jusque-là, n'était protestant qu'aux trois cinquièmes, l'est devenu aux deux tiers[1]. Dans les vingt-cinq États du nouvel

1. Dans les anciennes provinces prussiennes, voici la proportion : la Poméranie, le Brandebourg et la Saxe sont à peu près complètement, la Prusse est aux trois quarts protestante. En Westphalie et en Silésie, les deux grandes communions de la chrétienté occidentale ont à peu de chose près le même nombre d'adhérents. Posen est catholique aux deux tiers; Hohenzollern à peu près complètement. Jusqu'aux acquisitions de 1866, la population du royaume était, au point de vue confessionnel, et si l'on oppose Évangéliques et Catholiques, à peu près mixte, avec avantage en faveur des premiers. Sur les dix-neuf millions un quart d'habitants que l'on comptait en 1864, il y en avait onze et demi d'Évangéliques et sept et demi de Catholiques, plus un quart de million de Juifs. Les annexions de 1866 ont sensiblement changé cet état de choses : de tous les pays nouvellement acquis, Nassau seul est mixte; Francfort est protestant aux trois quarts, la Hesse électorale aux six septièmes, le Hanovre aux sept huitièmes, les trois duchés de l'Elbe, Schleswig, Holstein et Lauenbourg, en totalité. D'où ce résultat, que le nouveau chiffre de population de vingt-trois millions et demi d'habitants se décompose, abstraction faite de trois cent mille Israélites, en plus de quinze millions d'Évangéliques et à peine huit millions de Catholiques ; en

Empire allemand, créé en 1871, les Évangéliques sont aux Catholiques dans la proportion de trois à deux.

A l'exception de la ligne de Souabe, restée modestement au berceau de la famille, à savoir la petite principauté de Hohenzollern, et qui est demeurée fidèle au catholicisme, toutes les branches de Hohenzollern qui sont allées régner dans l'Allemagne du centre ou du nord, Hohenzollern de Brandebourg, Hohenzollern de Franconie, Hohenzollern de Prusse, ont passé à l'hérésie; ceux-ci, au prix de l'apostasie particulièrement scandaleuse du prince Albert, grand-maître des Teutoniques. Héritier unique de toutes ces dynasties, Guillaume II appartient à une race foncièrement protestante. Lui-même est un protestant zélé. On sait les homélies que, dans ses voyages maritimes, il se plaît à adresser aux matelots de son yacht. A l'en croire, Dieu se serait fait protestant, il aurait une prédilection marquée pour le Brandebourg et les Hohenzollern protestants. « Je suis soutenu par la conviction inébranlable que Dieu, notre fidèle allié de Rosbach et de Dennewitz, ne nous abandonnera pas... Il nous destine au triomphe, vous Brandebourgeois, et nous Hohenzollern. » Ainsi disait-il, le 24 février 1892, au banquet de la Diète de Brandebourg.

Empereur d'Allemagne, roi de Prusse, chef de la maison de Hohenzollern, piétiste convaincu, à tous ces titres, Guillaume II ne pouvait manquer d'apparaître en Terre Sainte comme la personnification du protestantisme. Et c'est bien le rôle le plus apparent qu'il s'est donné. Autour de lui, à Jérusalem, il avait convié les délégués des princes et des églises évangéliques de l'Empire; et ce ne fut pas sa faute si, pour la circonstance, les représentants attitrés du protestantisme universel, danois, suédois, hollandais, suisse, hongrois, anglais, américain, et même français, ne se trouvèrent pas au com-

d'autres termes, que le royaume de Prusse, qui jusque-là n'était protestant qu'aux trois cinquièmes, l'est devenu à peu près aux deux tiers. La population des vingt-deux États de la Confédération de l'Allemagne du Nord, fondée en 1866-1867, était aux trois quarts protestante. Dans les vingt-cinq États du nouvel Empire allemand, l'avantage numérique des protestants a baissé, par suite de l'adjonction de la Bavière, du Wurtemberg et du Grand-Duché de Bade. Cependant, les Évangéliques y sont encore aux Catholiques dans la proportion approximative de trois à deux.

plet auprès de sa personne. L'inauguration du sanctuaire du Sauveur, édifié sur les ruines de Sainte-Marie-la-Grande, la vieille église des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, à quelques pas du Saint-Sépulcre, n'en a pas moins pris le caractère d'une imposante manifestation protestante. Comme en 1892, à la Wartburg et à Wittenberg[1], quand il célébrait la mémoire du jour où Martin Luther, affichant publiquement ses fameuses thèses, rompait avec la Papauté et inaugurait la Réforme, Guillaume II a voulu, le 2 novembre 1898, à Jérusalem, pontifier en qualité de chef, de *summus episcopus*[2] de l'Allemagne réformée; il est venu affirmer le triomphe du libre examen et de l'antipapisme sur cette terre, où le Christ, choisissant entre tous le pêcheur Simon, l'appela Pierre et voulut qu'il devînt la pierre angulaire de son Église. C'est dans la même pensée, et comme le pape armé de la Réforme, qu'il est allé à Bethléem visiter la nouvelle église protestante, dont la gracieuse architecture réjouit le regard du voyageur, dont la destination attriste le cœur du catholique. C'est dans le même but qu'il a décidé, à Jérusalem, la création d'une seconde église protestante, dont il fera en grande partie les frais, dont il a confié la construction à la société si ardemment protestante de *Gustave-Adolphe*.

On a coutume de dire que le protestantisme ne disant rien à l'imagination, manquant absolument de pompe et de couleur, n'avait aucune chance de réussir en Orient. De fait, le nombre des protestants de Terre Sainte est infime; ils sont

1. Le 1er novembre 1892, Guillaume avait célébré, à Wittenberg, l'inauguration de la chapelle restaurée du château, sur les portes de laquelle le moine apostat avait placardé ses thèses. Il était accompagné de l'Impératrice. Le duc d'York représentait l'Angleterre; le prince royal de Suède, l'Eglise luthérienne scandinave; le grand-duc de Hesse, le duc de Saxe-Meiningen rappelaient les noms des prémiers protecteurs du protestantisme. Ce fut comme une sorte de jubilé de la Réforme germanique, sous la présidence du jeune empereur.

2. Souverain évêque. C'est l'expression juridique qui sert à qualifier, en Prusse, le pouvoir religieux du chef de l'État. On a dit que, dans son discours de l'Église du Sauveur, Guillaume II avait loué l'œuvre commune de la chrétienté, sans distinction de catholiques et de protestants. Mais, étant donnés le lieu et la circonstance, il est manifeste que ses éloges, généraux dans la forme, allaient exclusivement à l'adresse du protestantisme, dont il consacrait le nouveau temple.

au plus 400 à Jérusalem, 20 à Bethléem, 100 à Nazareth, 30 à Lydda... etc., d'après le Guide indicateur du F. Liévin ; et un écrivain protestant remarquait, avec un peu de malice, que la fameuse église du Mouristan serait toujours vide comme un désert, dût la communauté allemande de Jérusalem s'y rassembler tout entière. Serait-il exact d'en conclure qu'il n'y a rien à redouter, pour l'influence catholique et française, des tentatives réitérées d'invasion de la Réforme dans les pays du Levant? Non, il y aurait là une grave erreur. Il faut le reconnaître : les efforts et les subsides dépensés en Orient, depuis deux tiers de siècle, par les prédicants américains, anglais, allemands, n'ont pas été sans résultats.

C'est en 1823 que les protestants d'Amérique ont pris pied en Syrie, et se sont installés à Beyrouth. On connaît la grande école de médecine qu'ils possèdent actuellement dans cette ville, et dont l'université Saint-Joseph, avec son école rivale, est destinée à combattre l'influence. C'est à la même date que la société anglaise *pour la conversion des Juifs* envoyait ses premiers missionnaires dans la Palestine; en 1839, ils commençaient la construction d'un temple sur le mont Sion. En 1841, le roi de Prusse, le piétiste Frédéric-Guillaume IV, négociait avec l'Église anglicane la création en commun d'un évêché à Jérusalem, le titulaire devant être nommé alternativement par le roi de Prusse et par des commissaires anglais, mais toujours sacré à Londres, selon le rite anglican, et rangé sous la juridiction de l'archevêque de Cantorbéry. C'était le développement de l'idée prussienne de fusion ; il y avait accord en esprit et alliance effective entre la haute Église et l'Église évangélique, celle-ci résultant elle-même de l'entente préalable entre les deux confessions luthérienne et calviniste. « Jérusalem, disait le roi de Prusse, sera le point de rencontre où apparaîtra l'unité et la vraie catholicité de l'Église du Christ. »

Dans cette sorte de *consortium*, la Prusse avait manifestement un rôle subalterne. Aussi n'est-il pas étonnant qu'elle ait bientôt aspiré à en sortir. Dans le temps même où elle faisait encore partie de l'association, elle accentuait de plus en plus la note personnelle, nationale. Parmi les titulaires qui passèrent successivement dans l'évêché commun, l'évê-

que Gobat, nommé par la Prusse — il était né dans la principauté de Neufchâtel, quand celle-ci était encore sous la suzeraineté prussienne — s'était montré le plus actif, le plus intrigant, le plus fougueux. Ses démêlés avec les Juifs, avec les Catholiques, avaient fait du bruit en leur temps. Il avait administré l'Église protestante de Jérusalem pendant plus d'un tiers de siècle, de 1845 à 1879. Son action s'était naturellement exercée au profit du pays qu'il considérait toujours comme sa patrie. Une entreprise originale, appartenant en propre à la Prusse, avait été, en 1853, la résurrection de l'ordre de Saint-Jean ou de Malte. Frédéric-Guillaume IV l'avait rétabli, en lui donnant, bien entendu, un caractère protestant; il en avait confié la grande maîtrise à son frère, le futur Guillaume Ier; il l'avait installé en Palestine, et chargé de l'hospice prussien des pèlerins à Jérusalem.

Bref, avec le temps, la dépendance dans laquelle la communauté allemande de Palestine se trouvait vis-à-vis de l'Église-sœur d'Angleterre ne répondit plus ni à l'importance des intérêts allemands dans le pays, ni à la haute situation que la victoire avait donnée à la Prusse en Europe. En 1882, le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Londres, dénonçait le traité de 1841; et, en 1886, le comte de Hatzfeld, déclarant insuffisantes les concessions que l'Angleterre avait accordées pour maintenir le pacte, avisait le *Foreign Office* que l'arrangement conclu quarante-cinq ans auparavant avait définitivement cessé d'exister; il ajoutait que le gouvernement impérial attachait beaucoup de prix à ce que l'entente cordiale continuât de régner entre les deux Églises; le gouvernement de la reine répondit par des protestations amicales.

Affranchi de tout lien de subordination, le protestantisme allemand allait travailler avec plus de zèle encore pour son propre compte. L'expérience avait appris que, si la religion réformée n'a pas ce qu'il faut pour se créer des prosélytes en Orient, elle peut y recruter des élèves. Les populations orientales, qu'effarouchent la dureté des dogmes et la sécheresse des rites du protestantisme, acceptent l'instruction, quelle que soit la religion de celui qui l'offre. L'école, tel a été en ces derniers temps le grand levier de la propagande allemande, comme aussi de la propagande anglo-saxonne.

Prédicants allemands et anglo-saxons s'appliquent à couvrir la Syrie et la Palestine de leurs établissements d'enseignement primaire ; ils en possèdent près de trois cents [1], se consolant de ne pas faire de conversions, pourvu qu'ils enlèvent des fidèles à Rome et des amis à la France. Ils sont en Égypte, aussi bien qu'en Syrie et en Palestine. Depuis longtemps les Américains s'étaient établis dans la haute Égypte et avaient fait d'Assiout le centre de leurs missions scolaires. Aujourd'hui, devenue anglaise de fait sinon de droit, l'Égypte s'ouvre d'elle-même à l'influence protestante. Les protestants anglais ont, au Caire, trois grandes écoles, qui comptent de sept à huit cents élèves ; les Américains, une école avec trois cents élèves ; les Allemands, une école avec cent cinquante élèves [2].

Outre l'école, les Allemands ont, en Orient, un moyen d'action qui fait défaut à leurs coreligionnaires anglo-saxons, à savoir l'émigration. Un des traits de la race allemande, c'est sa fécondité prolifique, la rapidité de son accroissement. Les Allemands se plaignent de végéter dans un pays trop pauvre pour nourrir ses nombreux habitants. Ils s'en vont au delà des mers, aux États-Unis, dans l'Argentine, au Brésil. Or, une partie du courant qui s'écoulait à l'ouest, en Amérique, s'est détournée du côté du sud-est.

Vers 1868, une secte de protestants allemands, dite des Templiers, fondée dans le Wurtemberg, en 1850, par un certain Christophe Hoffmann, ancien élève de l'université de Tubingue, et ministre de l'Église luthérienne, commença à

1. Voir *les Allemands en Syrie*, par Ch. Demay, *Correspondant*, 25 janvier 1888, p. 231. « En 1882, dans la Palestine, la Syrie et le Liban, il y avait 292 écoles protestantes. »

Bien entendu, il faut comprendre, dans ce chiffre, les petites écoles indigènes, répandues surtout dans le Liban et aux environs de Damas.

Pour la Syrie en particulier, on peut consulter *les Écoles françaises et étrangères en Syrie*, par H. Villeneuve. D'après ce document, les principaux centres protestants d'instruction sont : Beyrouth : 3 grands établissements américains, 1 école allemande. — Lattaquié, Homs, Tripoli : écoles anglo-américaines. — Haiffa, 2 écoles anglaises, 4 écoles allemandes. — Saint-Jean-d'Acre, 2 écoles anglaises. — Nazareth, Cheff-Amar, Saida, Damas.

2. Ces chiffres sont empruntés à l'ouvrage de M. Louvet : *les Missions catholiques au XIXe siècle*, p. 365.

essaimer du côté de l'Orient. Elle a maintenant des groupes tout le long du littoral de la Méditerranée, à Beyrouth, à Haïpha, à Athlit, sur l'emplacement de l'ancienne Césarée, à Gaza, à Jaffa ; ainsi que sur la route qui va de cette dernière ville à Jérusalem, à Sarona, à Ramleh, à Rephaïm. Cultivateurs et artisans, ils sont, en Palestine, au nombre de quinze cents à deux mille.

Écoles et colonies allemandes, Guillaume II a pu en visiter quelques-unes au cours de son dernier voyage. Il a vu, par exemple, en abordant en Terre Sainte par le port de Haïpha, le drapeau de l'empire flotter sur des établissements allemands, et des centaines de ses sujets, pour la plupart nés dans le pays même, se presser autour de lui pour l'acclamer. Haïpha est précisément la station la plus importante des Templiers. Favorisés par l'administration turque qui, après leur avoir longtemps contesté la pleine propriété de leurs cultures, a fini par la leur reconnaître, ils ont planté des vignes le long des pentes du Carmel, ils ont établi sur le sommet de la célèbre montagne un hôtel, un sanatorium ; c'est là que Guillaume II est venu prendre gîte. Et, à voir les rues alignées de leur bourg, les jardins soignés qui égayent le seuil de leurs habitations, leurs toits couverts de tuiles rouges, l'impérial voyageur a pu se croire, non plus en Syrie, mais dans un coin de la patrie allemande. Illusion achevée par les sons de la langue nationale qui venaient frapper ses oreilles.

Nul doute que le passage du souverain n'imprime un nouvel essor à cette invasion de la Palestine par l'Allemagne. Les écoles protestantes de langue allemande se multiplieront, et les indigènes viendront plus nombreux dans ces établissements d'instruction patronnés par l'ami du sultan, autrement dit par le sultan lui-même. Assurés d'être soutenus à distance par le gouvernement de la mère patrie, heureux d'avoir à s'établir à cinq ou six cents lieues, plutôt que de fuir à deux mille lieues, les laboureurs allemands échangeront volontiers les sables du Brandebourg ou les marais de la Vistule contre ces plaines et ces vallées de la Terre Promise, qui n'auraient besoin que d'un peu de culture européenne pour nourrir, comme autrefois, des centaines de mille habitants.

Y aura-t-il, quelque jour, concurrence, rivalité, pour le protectorat protestant, entre l'Allemagne et l'Angleterre, ou même l'Amérique? La chose est possible; ce qui est plus probable encore c'est que les trois nations hérétiques sauront faire trêve à leurs querelles intestines et unir leurs forces toutes les fois qu'il s'agira de combattre l'ennemi commun, le Catholicisme et la France qui le représente; et que, dans cette coalition, l'Allemagne aura une part de plus en plus importante.

On s'est demandé si le péril protestant, le péril allemand, était plus ou moins à redouter, pour notre situation en Orient, que le péril russe: question oiseuse. Nous avons indiqué les progrès menaçants du schisme; également envahisseur est le protestantisme. Presque inconnu en Orient, il y a quarante ou cinquante ans, il s'affirme partout aujourd'hui, avec un faste et une âpreté qui effrayent tous ceux qui envisagent l'avenir. Avant dix ans, si un énergique effort de l'apostolat catholique ne lui barre le chemin, l'hérésie, dont l'empereur Guillaume vient de planter l'étendard en pleine Ville Sainte, aura conquis, dans tout le Levant, une influence considérable, pour le plus grand dommage de l'Église et de la patrie.

III

Guillaume II, lorsqu'il méditait son pèlerinage de Terre Sainte, ne se proposait pas seulement le triomphe du protestantisme en Palestine. Il avait un autre but, incompatible, ce semble, avec le premier, mais que son esprit, fertile en inventions, trouvait moyen de lui associer, à savoir l'usurpation de notre protectorat catholique. Non content de restreindre, comme les Russes, notre champ d'action par l'appui prêté à ses nationaux dissidents, il avait résolu, comme les Italiens ou les Autrichiens, mais avec des moyens et des chances de succès qui ne souffrent pas la comparaison, de s'en prendre à la racine même de nos privilèges. L'Allemagne, après tout, n'est-elle pas un pays mixte au point de vue religieux? L'empire, sur les cinquante millions d'habitants qu'il renferme, ne compte-t-il pas près de vingt millions de catholiques? Son chef, peut-il s'en désintéresser?

Pape du luthéranisme, n'a-t-il pas le droit, le devoir, de se faire, en même temps, le tuteur du catholicisme ?

Jusqu'à nos jours, les souverains de Prusse avaient paru peu soucieux des intérêts catholiques en Orient. Ils n'avaient à cet égard aucune règle fixe. En 1850, Frédéric-Guillaume IV interdisait le *Pius-Verein* qui devait se réunir à Cologne et qui avait inscrit sur son programme l'étude des moyens de développer les pèlerinages aux Lieux Saints. Cinq ans plus tard, il laissait se former à Cologne la Société du Saint-Sépulcre (*Verein vom heiligen Grabe* ou *Verein zum besten des heiligen Landes*) destinée à secourir les établissements catholiques de Palestine. Après la guerre de 1870, la Prusse essaya, de concert avec l'Autriche et l'Italie, de nous créer quelques difficultés à Jérusalem, en travaillant à la dissolution de notre clientèle catholique, en encourageant les velléités d'indépendance des religieux de nationalité étrangère. Mais bientôt la violente persécution qui suivit le vote des lois de mai et la suppression des congrégations en Prusse rendirent inutiles les projets que le gouvernement de Berlin aurait pu former pour nous faire concurrence près des catholiques orientaux. A Rome, l'antagonisme irréconciliable entre le Vatican et le Quirinal produisait le même résultat. L'Autriche, dont les intrigues pouvaient avoir plus de succès, et qui chercha en effet à profiter de la violation du monastère de l'*Ecce homo* pour obtenir le partage de nos droits, ne se montra pas rebelle aux représentations de notre diplomatie ; cette délicate question fut résolue à notre entière satisfaction, et tout rentra dans l'ordre.

Cependant la Prusse voyait grandir et se multiplier les fruits de ses victoires. Élevée, quant au prestige des armes, au premier rang des nations occidentales, elle voulait, à la puissance militaire, ajouter la puissance économique, la puissance maritime, la puissance coloniale ; elle se construisait une flotte ; elle acquérait des territoires vacants, en Océanie, en Afrique, en Asie ; dans les terres déjà peuplées ou explorées, États-Unis, Argentine, Chili, Syrie, ses colons fondaient des établissements prospères : c'étaient les pierres

d'attente du gigantesque édifice, de la future grande Allemagne destinée à couvrir le monde. Or, l'Allemagne avait beau reculer chaque jour les bornes de son action, partout elle rencontrait une puissance qui l'avait précédée, la puissance catholique, les vaillantes milices de l'Église romaine, ne cessant de pousser plus avant leurs conquêtes, attestant leurs ambitions par la création de missions nouvelles, ratifiant les succès acquis par le partage des missions anciennes en vicariats et en préfectures, découpant la surface du globe en circonscriptions de plus en plus denses, remplissant de noms de plus en plus serrés les blancs de la carte du monde, comme nous avons vu faire les explorateurs pour la carte de l'Afrique intérieure.

Lier cette immense force morale de l'apostolat catholique à l'immense force matérielle de l'empire allemand, doubler le protectorat du christianisme protestant par le protectorat, autrement important, du christianisme catholique ; et, ayant en main tout ce qui peut servir les intérêts ou les besoins subalternes, avoir de plus tout ce qui représente, dans le monde civilisé, une croyance ou une foi, quel rêve ! Ce rêve, Guillaume II l'a fait, il a entrepris de le réaliser. N'est-ce pas une antique tradition que l'empereur soit le second du pape pour la défense et la propagation de l'Église. Jadis, au temps des Henri et des Othon, les progrès de l'Église romaine, en Europe, n'ont-ils pas été intimement liés au développement des destinées sociales et politiques de la race germanique ?

Tout cela impliquait l'abolition du Culturkampf. Le petit-fils de Guillaume Ier n'avait pas attendu son avénement au trône pour se prononcer nettement dans ce sens : « Je suis infiniment content, écrivait-il le 1er avril 1887 au cardinal de Hohenlohe, que cette funeste lutte soit finie[1]. » Devenu empereur, Guillaume II continua le mouvement de pacification religieuse ébauché au temps de son grand-père. Il avait

1. La *Nuova antologia*, numéro du 16 mai 1898, donne d'intéressants extraits de lettres écrites par Guillaume II, quand il n'était encore que prince impérial ; la phrase que nous avons citée est tirée de l'une d'entre elles : « Io sono infinitamente contento che questa disgraziata lotta sia finita... »

hâte de se donner pour auxiliaires, dans l'accomplissement de ses grands desseins, toutes les forces actives du monde catholique.

Des auxiliaires, Guillaume II en chercha tout d'abord, et il en trouva à Rome, au centre de la catholicité. A Rome, sous la haute direction du pape, mais indépendante de toute autre autorité, la Congrégation de la Propagande préside à la diffusion de la foi ; c'est le grand ministère des colonies catholiques, qui étend sa juridiction sur tous les pays de mission, disputés à l'hérésie, au schisme, à l'Islam ou au paganisme, c'est-à-dire sur la plus grande partie des terres habitées ; qui envoie dans toutes les directions, jusque sur les plages les plus lointaines, ses pionniers et ses soldats [1]. Si l'on excepte le souverain Pontificat et la Secrétairerie d'État, la direction de la Propagande est la plus importante fonction du gouvernement de l'Église, celle qui donne, dans le monde, à celui qui en est investi le plus d'influence. Depuis 1889, le titulaire de ce poste éminent est le cardinal Ledochowski [2]. Archevêque de Posen, Mgr Ledochowski, avait dû à sa fermeté épiscopale, mais aussi à l'inimitié personnelle de M. de Bismarck, de subir les rigueurs de la

1. Veut-on avoir quelque idée de l'étendue des pays de missions, soumis à la Propagande ? Si l'on excepte l'évêché de Goa, possession portugaise en Hindoustan, l'Asie entière relève de la Propagande. Si l'on excepte l'Algérie, l'archevêché de Carthage depuis 1894, et l'évêché portugais d'Angola, le continent africain entier relève de la Propagande. Dans le Nouveau Monde, la Propagande a autorité sur les terres anglaises de l'Amérique du Nord, le Canada, les États-Unis, les Antilles, la Guyane, la Patagonie ; — elle n'a pas juridiction sur le Mexique et les États de l'Amérique du Sud, solidement conquis à l'Église par l'Espagne. En Europe, Grande-Bretagne, Norvège, Suède, Danemark, Hollande, Luxembourg, Bosnie, Serbie, Roumanie, Bulgarie, Monténégro, Turquie, Grèce, une partie de l'Allemagne et quelques points de la Suisse relèvent de la Propagande. A l'égard de tous ces pays, la Propagande remplit le rôle de presque toutes les congrégations romaines ; elle est, auprès de celles dont elle ne peut faire la besogne, l'intermédiaire nécessaire des requérants.

2. Micislas Jean-de-la-Croix Halka, comte Ledochowski, né au château de Klimontow, diocèse de Sandomir, le 29 octobre 1823, ordonné prêtre à Rome, le 13 juillet 1845, nommé presque aussitôt après auditeur de la nonciature à Lisbonne, puis, en 1856, légat du Saint-Siège à Bogota en Colombie, d'où il est chassé par la révolution ; sacré archevêque de Thèbes *i. p. i.*, le 3 novembre 1861 et envoyé, en qualité de nonce, à Bruxelles ; nommé, en 1866, archevêque de Gnesen et Posen, sur les instances de Pie IX, et contrairement au vœu du roi Guillaume qui eût voulu, pour administrer le dio-

persécution, l'emprisonnement (1874-1875) dans la forteresse d'Ostrowo. Mais la chute de Bismarck n'était pas encore un fait accompli, elle se préparait seulement, que la réconciliation était opérée entre le petit-fils de Guillaume Ier et l'ancien familier de la cour impériale. Appelé à Rome au sortir de sa captivité, devenu préfet de la Congrégation des Brefs, puis préfet de la Propagande, ce n'est un mystère pour personne que le cardinal Ledochowski incline à prendre sous son patronage les intérêts germaniques.

Guillaume II se fit encore, tout près du Saint-Siège, d'autres alliés. Il avait eu l'habileté de se rapprocher de Léon XIII sans rompre avec le roi Humbert ; il avait su pratiquer, dans la perfection, l'art de la *conciliazone ;* à Rome, le parti gibelin, le parti favorable à l'Allemagne se renforça de tous ceux — et ils ne sont pas une quantité négligeable — qui rêvaient d'une entente entre le Vatican et le Quirinal [1].

Des auxiliaires, Guillaume II en trouva parmi les prêtres et les fidèles allemands, et dans toutes les classes de l'empire. Par une étrange ironie des choses, c'est du Culturkampf qu'était née la Société des missionnaires, destinée à apporter le concours le plus précieux à l'expansion germa-

cèse polonais, un Allemand, le prince de Hohenlohe. Du reste, quoique Polonais, Mgr Ledochowski avait de nombreuses attaches à la cour de Berlin, apparenté qu'il était à plusieurs familles aristocratiques, toutes plus ou moins cousines des Hohenzollern, agréable au roi, sympathique à la reine Augusta. Sur le siège de Gnesen et Posen, il se montra très favorable aux Allemands. Mais, partisan déclaré de l'infaillibilité, dévoué au rétablissement du pouvoir temporel, il encourut la disgrâce de Bismarck, et fut la plus illustre victime du *Culturkampf.* Nommé cardinal par Pie IX, le 15 mars 1875, tandis qu'il était encore en captivité ; invité, après sa libération, à se rendre à Rome, attendu qu'en Allemagne, les territoires de la Silesie, de la Pologne et du cercle de Francfort lui étaient fermés, il y fut élevé aux dignités que nous avons dites, après avoir remis entre les mains de Léon XIII, pour faciliter la conclusion de la paix religieuse, sa démission du siège de Posen. Le rapprochement se faisait entre Rome et Berlin. En 1889, Guillaume II était à Rome. Quelques heures avant de se rendre à l'audience du Souverain Pontife, il alla saluer l'ancien prisonnier d'Ostrowo et en signe d'amitié lui offrit une tabatière en or. Bismarck était encore au pouvoir ; mais une ère nouvelle commençait ; le passé était oublié.

1. L'âme de ce parti italo-allemand étaient le cardinal Hohenlohe et Mgr Galimberti ; de ce dernier, Guillaume II parle très affectueusement dans les lettres citées par la *Nuova antologia ;* « Saluta Galimberti... », dit-il en finissant à son correspondant.

nique. En 1875, des prêtres allemands[1] fuyant la persécution avaient fondé à Steyl[2], dans la Hollande, un séminaire d'ouvriers apostoliques, le premier de langue allemande, qui a aujourd'hui des succursales à Rome et à Vienne, qui compte près de trois cents élèves. Les religieuses allemandes de Saint-Charles-Borromée, dont la maison-mère est à Trebnitz en Silésie, allaient, de leur côté, créer des maisons en Palestine et en Égypte. Ce mouvement de propagande était soutenu par la sympathie universelle : évêques, prêtres, députés du centre, explorateurs et *coloniaux*, les Wissmann, les Wolf, tout le monde entrait dans la pensée de l'empereur, et poussait à l'établissement de missions catholiques allemandes en pays infidèle, rattachées à la patrie allemande par le lien de la protection. Les associations allemandes de propagation, société du Saint-Sépulcre, *Palestina-Verein* redoublaient d'activité, et voyaient de jour en jour se grossir la liste de leurs adhérents et souscripteurs, animés de ce double esprit religieux et national.

Des auxiliaires, Guillaume II en trouva en dehors de l'Allemagne dans la plupart des gouvernements européens; sous le coup des excitations parties de Berlin, l'Italie, l'Autriche, la Belgique, l'Angleterre même, qui a désormais ses collèges de missionnaires, semblaient s'être concertées pour abolir notre protectorat, et, sinon le transférer tout entier à l'Allemagne, du moins s'en partager les lambeaux. De toutes parts, on sentait se former et s'élever contre nous des souffles d'ardentes jalousies, des courants de rivalités violentes.

1. Ce fut un prêtre du diocèse de Munster, en Westphalie, M. Arnold Janssen, aumônier des Ursulines à Kempen (Prusse rhénane) et directeur du *Kleiner Herz Jesu Bote* (« Petit messager du Sacré-Cœur de Jésus ») qui conçut l'idée, fort louable d'ailleurs, d'imiter l'exemple de la France et de l'Italie, et de créer pour les gens de langue allemande un séminaire de missions étrangères.

2. Steyl, sur la Meuse, près de Tegelen et Venloo, sur le chemin de fer de Maëstricht à Nimègue, dans le Limbourg hollandais, diocèse de Ruremonde; à proximité de Crefeld et de Dusseldorf, le nouvel établissement était allemand par son voisinage comme par son personnel. M. Arnold Janssen était aidé et encouragé par les conseils de Mgr Timoléon Raimondi, des Missions étrangères de Milan, vicaire apostolique de Hong-Kong. Le cardinal Franchi, préfet de la Propagande, donnait son appui; le séminaire fut inauguré le 8 septembre 1875 par Mgr d'Essen.

Des auxiliaires, Guillaume II s'efforçait d'en trouver parmi les Orientaux-unis; il s'y créait des attaches; on a remarqué qu'il a soin de n'envoyer à Constantinople que des ambassadeurs de religion catholique; c'est le cas des trois derniers qui s'y sont succédé. Avant eux, le prince Radziwil, chargé d'une mission extraordinaire auprès du sultan, s'était fait décerner les honneurs d'une messe solennelle dans l'église des Arméniens-unis.

Des auxiliaires, Guillaume II en trouva enfin jusque chez nous; puisque, à l'heure même où le gouvernement de Berlin, changeant de tactique, faisait sa paix avec Rome dans l'intérêt de la patrie, ceux qui conduisaient la France, restés des hommes de parti quand ils auraient dû être des hommes d'État, nous lançaient dans un *Culturkampf* français, qui devait, plus efficacement même que les efforts de nos rivaux, ébranler les bases de la situation que ceux-ci aspiraient à renverser.

Dans des conjonctures aussi favorables, il était impossible que la nouvelle politique de Guillaume II demeurât absolument inefficace. Ce fut en Extrême-Orient qu'elle obtint ses premiers succès. En 1879, deux Pères de la maison de Steyl, dont l'un était le P. Anzer, avaient pris la route de Chine. Les Franciscains italiens du Chantong leur cédèrent, comme champ d'action, une partie de la trop vaste circonscription qu'ils avaient à évangéliser. La mission allemande prospéra; le vicariat apostolique du Chantong fut dédoublé (décret du 22 décembre 1885); le nord resta aux Franciscains, le midi fut attribué aux Pères de Steyl et forma un vicariat distinct, dont le premier titulaire fut le Père, désormais Monseigneur, Anzer[1]. (1886.)

Ici se place l'incident de la nonciature de Pékin, dont nous avons parlé ailleurs; nous savons l'échec, sur ce point, des intrigues anglaises et allemandes. Mais, à cette occasion, Mgr Anzer était venu en Europe, il avait paru à Rome, à

1. M. Anzer fut sacré évêque titulaire de Télepte, le 24 janvier 1886, dans la maison Saint-Michel, à Steyl, par Mgr Krementz, archevêque de Cologne, assisté de Mgr Korum, évêque de Trèves, et de Mgr Boermans, coadjuteur de Ruremonde.

Berlin. A Berlin, il sollicita l'appui du gouvernement impérial pour la mission du Chantong méridional. Sa requête fut accueillie avec empressement, le concours fut promis à la condition qu'il mettrait son vicariat sous le protectorat de l'Empire : ce à quoi il consentit. En 1891, il confirmait, par un acte nouveau, l'initiative hardie qu'il avait prise en 1887.

C'était la violation de nos droits, une brèche pratiquée dans le rempart de nos privilèges, et qui risquait de s'étendre : le succès remporté en Chine, pourquoi ne l'obtiendrait-on pas en Palestine, en Syrie, en Égypte? Ni M. de Freycinet en 1887, ni M. Ribot en 1891, ne parurent comprendre la gravité du fait; ils le laissèrent passer sans protester. Ce n'était pas faute d'avoir été avertis par notre représentant auprès du Vatican, M. le comte Lefebvre de Béhaine. Sur les pressantes remontrances de ce dévoué et avisé diplomate, notre gouvernement se ressaisit enfin, et résolut de s'opposer à de nouveaux empiétements. La Secrétairerie pontificale, de son côté, se tint en éveil, prête à repousser les prétentions de nos rivaux. A deux reprises, elle nous donna les preuves les moins équivoques de son bon vouloir, neutralisant les dispositions moins favorables de la Propagande.

En 1893, après la mort du cardinal Lavigerie, la Propagande ayant paru vouloir subordonner le siège primatial de Carthage à l'influence italienne, M. de Béhaine fit évoquer l'affaire par la Secrétairerie d'État, et obtint la conclusion de l'arrangement du 7 novembre 1895, qui excluait à jamais de la Régence toute influence étrangère, et consacrait de fait notre installation en Tunisie.

Un des grands desseins du pontificat de Léon XIII a été, on le sait, de ramener à l'unité les églises dissidentes d'Orient. Dans ce but, en 1894, un légat du pape, le premier depuis les croisades, était envoyé en Palestine. Or, pour remplir ce haut office, Léon XIII faisait choix du cardinal-archevêque de Reims; rien ne pouvait mieux que cette désignation raffermir parmi les populations orientales le prestige de notre patrie. En la personne de Mgr Langénieux, ce fut Rome, ce fut le pape, mais ce fut aussi la France que les chrétiens de Jérusalem et du Caire saluèrent de leurs acclamations.

Cependant Guillaume II n'abandonnait pas ses projets ambitieux. Une circonstance inattendue vint le servir à souhait.

Vers la fin de l'année 1897, deux des missionnaires allemands du Chantong, les PP. Nies et Henle, étaient massacrés. Si cet événement tragique avait été préparé à dessein, par une diplomatie sans scrupule, il n'eût pas éclaté plus à propos pour favoriser les visées impériales. C'était le 1er novembre ; le 14, l'amiral Diedrichs débarquait ses troupes dans la rade de Kiao-tchéou, sur le littoral du Chantong méridional, et exigeait une satisfaction éclatante du double meurtre commis. Les Allemands avaient pris pied sur le sol de la Chine ; c'était déjà un beau succès ; mais il y en avait un autre, d'ordre moral, auquel l'empereur attachait peut-être encore plus de prix ; l'occasion s'offrait belle de solliciter à Rome la ratification officielle et l'extension de ce patronage dont on remplissait les devoirs avec tant d'empressement. Elle est aussitôt saisie. Mgr Anzer, le cardinal Kopp, évêque de Breslau[1], se succèdent au Vatican, ils multiplient leurs démarches ; le Vatican fait la sourde oreille aux instances des deux envoyés impériaux. Les journaux et revues d'Allemagne, entre autres la *Deutsche Revue*, sont obligés d'enregistrer l'insuccès des *missi dominici*.

Mais plus la résistance s'accentue, plus Guillaume II s'obstine à vouloir la vaincre. Il sent qu'il a pour lui l'opinion publique allemande ; les évêques allemands, réunis à Fulda, l'appuient de leurs vœux ; la majorité des députés du centre, MM. Lieber et de Hertling en tête, se ralliant à l'impérialisme, vote enfin, de concert avec les députés gouvernementaux, le septennat maritime si cher à Guillaume II, et refusé quelques mois auparavant. Un double voyage, une double expédition, est préparée, comme si l'on eût voulu enlever de haute lutte ce démembrement, cette nationalisation du Protectorat, que les négociations de chancellerie n'avaient pas réussi à obtenir.

1. Parmi les évêques allemands, Mgr Kopp est celui que l'on peut le plus justement appeler *persona gratissima* à la cour de Berlin. ... *Che natura simplice, accorta, genuinamente germanica...*, disait de lui Guillaume II déjà avant de monter sur le trône. (Lettres citées de la *Nuova Antologia*.)

On se rappelle la théâtrale manifestation du port de Kiel au commencement de 1898 ; l'allocution épique adressée par Guillaume II à son frère, le prince Henri, au moment où celui-ci allait appareiller pour la Chine ; les souhaits de bonne traversée, les bénédictions envoyées télégraphiquement par l'archevêque de Posen, par le prince-évêque de Breslau. On a dit que Guillaume II caressa un instant la pensée de prendre lui-même le commandement de la lointaine expédition; mais la Chine n'entre que pour une part dans le vaste programme impérial ; réflexion faite, il se réserva, comme champ personnel d'action, le Levant; ce n'est pas Pékin, c'est Jérusalem qui est la capitale religieuse du monde, c'est à Jérusalem qu'il résolut de planter, de sa main, le drapeau du Protectorat germanique. Il allait ressusciter Barberousse, il allait ressusciter Frédéric II. Le premier, parmi les empereurs d'Allemagne, depuis Frédéric II, à entrer dans la Ville sainte, il aurait, ce qui avait manqué au prince excommunié, la collaboration de Rome, complaisante ou contrainte. Il saurait bien, à la fin, arracher au pape le titre officiel de défenseur du catholicisme en Orient.

Tous ceux qui, en France, ont la claire vue et le souci des véritables intérêts de la patrie, étaient dans l'inquiétude. En vain, les feuilles officieuses allemandes, qui avaient d'abord exalté l'importance et escompté les résultats du prochain voyage à Jérusalem, s'efforçaient-elles maintenant, pour donner le change, de le réduire aux proportions d'un pieux pèlerinage. « On connaît assez, disaient-elles, le caractère religieux, même mystique, de l'Empereur et de l'Impératrice, pour qu'il n'y ait pas lieu de s'étonner que le couple impérial ait conçu le désir de visiter le tombeau du Christ. » Personne ne s'y trompait : non, il ne s'agissait pas d'une simple excursion, d'un tour de Méditerranée, ni même d'un pieux pèlerinage, mais d'une croisade antifrançaise. Nos privilèges séculaires allaient être mis en échec, battus en brèche aux lieux mêmes où leurs titres sont le plus imprescriptibles. Notre rôle tutélaire aboli, l'aigle des Hohenzollern, planant sur les ruines de la France d'outre-mer, débarrassé de tout obstacle, allait faire, sous le ciel d'Orient, de glorieuses et impérieuses envolées.

IV

Une seule puissance au monde pouvait réduire à néant les espérances du César allemand et conjurer le péril qui nous menaçait : la papauté; la papauté qui, tant qu'elle nous reconnaîtrait la situation acquise par nos anciens services, maintiendrait, par le lien de l'obédience religieuse, les missionnaires de toute race et de toute nationalité autour de notre drapeau. Déjà M. Hanotaux et M. Delcassé avaient adressé successivement à la Secrétairerie pontificale de respectueuses représentations. Ce n'était pas assez; il fallait qu'une autre voix, plus persuasive que la leur, se fît entendre. Depuis qu'il a présidé, en 1894, au nom du pape, le congrès eucharistique de Jérusalem, avec ce tact parfait qui est comme « la fleur de la bonté », et que beaucoup de diplomates pourraient lui envier, le cardinal Langénieux fait autorité, à Rome, sur les choses de Terre Sainte. Ce fut lui qui se chargea de porter directement, jusqu'au pied du trône pontifical, la question du protectorat, et de provoquer, de la part du pape, une déclaration décisive. Il présenta, en quelque sorte, au Souverain Pontife, l'opinion publique française, sous la forme d'un Comité permanent, composé d'éminentes personnalités littéraires et politiques, et qui s'est appelé : *Comité national pour la conservation et la défense du protectorat français*. C'était le 20 juillet 1898. Un mois après, jour pour jour, Léon XIII, répondant au cardinal, lui donnait, en même temps que l'approbation souhaitée pour l'œuvre du Comité, la parole plus souhaitée encore, celle qui rassure et qui réconforte : le droit traditionnel de la France était solennellement proclamé et maintenu [1]. A quelque temps

1. Voici le passage le plus significatif de la réponse pontificale : « La France a en Orient une mission à part que la Providence lui a confiée : noble mission qui a été consacrée non seulement par une pratique séculaire, mais aussi par des traités internationaux, ainsi que l'a reconnu de nos jours notre Congrégation de la Propagande par sa déclaration du 23 mai 1888. Le Saint-Siège, en effet, ne veut rien toucher au glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres... Nous désirons que les membres de l'association déjà formée..., ayant à cœur les grands intérêts de la religion et de la patrie, prêtent à la France un concours généreux dans l'accomplissement de *son mandat six fois séculaire...* »

de là, le 8 octobre 1898, Léon XIII, recevant le pèlerinage des ouvriers français, confirmait, dans la réponse qu'il faisait lire, par Mgr de Croy à M. Harmel, les déclarations contenues dans la lettre au cardinal Langénieux[1]. Deux fois de suite, à intervalle rapproché, la parole pontificale s'était élevée en notre faveur. Elle attestait que la France n'a pas cessé d'avoir qualité pour détenir et pour exercer, sur les terres du Grand Turc, le protectorat des missionnaires et établissements catholiques latins, à quelque nation d'Europe qu'ils appartiennent. Elle proclamait que la République française, héritière de saint Louis et des Bourbons, possède ce protectorat en vertu d'un droit immémorial, et que le Saint-Siège considère ce droit comme intangible. D'un mot, d'un geste, Léon XIII avait dissipé les nuages survenus sur notre horizon, et qui semblaient obscurcir la clarté de six siècles d'histoire.

L'acte pontifical du 20 août 1898 fera époque dans les annales du catholicisme oriental. On ne pourra plus désormais scruter les fondements de notre protectorat sans mettre en relief ce document, qui est venu, avec une si singulière opportunité, compléter la série des titres sur lesquels il s'appuyait. Jusqu'au traité de Berlin, les prérogatives de la France en Orient reposaient sur les capitulations et traités que nous avions conclus avec le sultan, tacitement reconnus par les autres nations européennes. Depuis le traité de Berlin, en dépit des subtilités de l'interprétation italienne, elles sont placées explicitement sous la sauvegarde du droit public, elles ont pour garanties les signatures des six puissances qui ont concouru à l'acte international du 13 juillet 1878.

Toutefois, elles n'avaient jamais été l'objet d'une ratifica-

1. Dans son adresse au Saint-Père, M. Léon Harmel avait rappelé les récentes déclarations pontificales : « ... Hier encore c'est de ce Vatican qu'est partie la parole toute-puissante qui maintient les privilèges séculaires, dont l'exercice assure à la France sa grande place dans le monde et son honneur au milieu des nations... » Il avait présenté les Pères de l'Assomption, directeurs des pèlerinages annuels de pénitence. Léon XIII répondit en rappelant la mission du cardinal Langénieux, légat *français*, en encourageant directeurs et pèlerins : « ... Continuez donc, chers fils, vos pieuses pérégrinations en Terre Sainte ; elles contribueront puissamment à fortifier la foi et à féconder *votre noble mission en Orient*.

tion formelle, d'une reconnaissance expresse du Vatican ; le Saint-Siège en tenait compte, comme on tient compte d'un fait. Quoique très significative, la circulaire du 23 mai 1888, rappelée par Léon XIII, n'était encore, par elle-même, qu'un acte administratif de la Propagande, intervenant pour maintenir le *statu quo*, contre les coups de sape que multipliait la maison de Savoie. Le document du 20 août 1898, émané de la souveraineté pontificale, d'une portée universelle, établit que le fait de notre protectorat est tout à la fois la conséquence et la consécration d'un droit; et, afin que le fait se perpétue, il reconnaît le droit : telle est la valeur de l'acte de Léon XIII, et telle en est la nouveauté [1].

Qu'allait faire Guillaume II ? Ceux qui l'ont suivi dans son voyage de Palestine ont remarqué l'air hautain, impérieux, dominateur, dont son visage garda presque constamment l'expression ; une idée de conquête et de prise de possession semblait l'envelopper. On aurait pu croire qu'il accentuerait encore ce qu'il y avait d'altier dans son attitude, quand il serait question de ce rôle de représentant de la Catholicité, qu'il avait si vivement ambitionné et qu'implicitement lui déniait le pape. Il était permis de craindre qu'irrité par la contradiction il ne laissât éclater violemment son dépit. Il n'en fut rien, au contraire. Tempérament fait de contrastes, aventureux et pratique, nature primesautière et esprit politique, il sut se contenir ; il se garda de toute invective contre l'intervention pontificale; beaucoup moins intransigeant que la presse allemande, même catholique, qui l'excitait à aller de l'avant, il n'imposa pas sa protection à ses sujets de la communion romaine; il se contenta de l'offrir. Dans son discours au P. Biever, il déclara que ses sujets catholiques étaient assurés de trouver auprès de lui une aide efficace, s'ils la réclamaient. Quant à l'allocution impériale, prononcée à l'inauguration de l'église évangélique du Sauveur, panégyrique de l'œuvre chrétienne en général, mais surtout protestante, elle ne fait même pas allusion à l'affaire du protectorat catholique. Enfin, dans la dépêche qu'il adressa

1. Voir l'article de M. Goyau dans le *Figaro* du 7 septembre 1898.

à Léon XIII, pour mettre à la disposition des catholiques allemands de Terre Sainte, le terrain de la Dormition de la Sainte Vierge, dont le sultan lui avait fait présent, Guillaume II parla de sa sollicitude pour ses sujets catholiques en Orient, mais sans rien dire qui pût faire conclure qu'il revendiquait le droit exclusif[1] de les protéger. Ainsi, du langage même de Guillaume II, il résulte que notre protectorat reste, en droit, ce qu'il était avant le voyage impérial.

Ce voyage, annoncé avec tant d'éclat, ne paraît pas, en définitive, avoir tenu toutes ses promesses.

Au point de vue *politique*, l'empereur Guillaume II a parlé du sultan Abd-ul-Hamid II comme d'un ami; mais c'est d'un ami qui s'est réservé, non d'un ami qui s'est livré. Le sultan, en 1898, n'a pas mis à accepter les avances dont il a dû être l'objet de la part de la diplomatie allemande le même empressement qu'au lendemain du traité de Berlin, ou lors du voyage qui suivit l'avènement de son impérial visiteur. Du reste, pas plus qu'Abd-ul-Hamid, Guillaume ne tenait à porter ombrage à la Russie, en transformant ostensiblement une amitié personnelle en alliance officielle et effective [2]. C'est dans la même pensée, sans doute, et pour ne point paraître faire cause commune avec l'Angleterre, au moment où celle-ci armait et mobilisait ses flottes, qu'il a renoncé au retour par Alexandrie et le Caire.

Au point de vue *économique*, en dehors de la concession, faite au Syndicat allemand, du prolongement du chemin de fer d'Anatolie jusqu'au port de Haïdar-pacha, qui sera tête de ligne sur la mer de Marmara, l'Empereur n'a rien obtenu. Il comptait bien réussir à assurer à ses nationaux l'administration de tous les domaines impériaux ottomans, fermes,

1. Les journalistes et même les ministres allemands (M. de Bülow) affecteront de ne se souvenir que de l'article 62, § 6, du traité de Berlin; ils déclareront que leurs nationaux doivent recourir uniquement à la protection des agents allemands. Ils le peuvent, sans doute, comme Allemands; mais, comme catholiques, un autre recours leur est ouvert, auprès des agents français.

2. On a remarqué que, dans le but de rassurer Nicolas II, Guillaume remit pour lui à l'ambassadeur russe, à Constantinople, M. Zinoview, une lettre autographe, que celui-ci alla porter au tsar, à Livadia.

métairies, propriétés foncières de toute nature, innombrables en pays musulman où la confiscation et le retour à l'État des biens vacants sont largement pratiqués. Dans la Turquie d'Europe, et plus encore en Anatolie, c'eût été un champ d'action admirable pour la création de colonies agricoles allemandes aux frais de l'empire ottoman. Mais le sultan est d'un naturel inquiet. Il craint ses ennemis, et se défie de ses amis ; il a demandé à réfléchir, il a envoyé à bord du *Hohenzollern* de nombreux cadeaux pour l'Empereur et pour l'Impératrice : des bijoux au lieu de provinces.

Au point de vue *religieux*, la visite de l'Empereur, l'inauguration solennelle de l'église du Sauveur, donneront au protestantisme allemand force et confiance en lui-même ; les progrès de sa propagande par la colonisation et par l'école en seront accélérés. Mais on dit que, même sur ce terrain, qui lui était pourtant si propice, Guillaume II a perdu, par ses airs de hauteur, une partie des fruits qu'il pouvait recueillir. Était-ce fatigue, était-ce accès de mauvaise humeur de l'illustre voyageur ; il paraît que, parmi ces colons allemands de Palestine, ces Templiers de Sarona ou autres lieux, qui s'étaient mis en frais, qui s'étaient portés avec empressement à sa rencontre, plus d'un est revenu médiocrement satisfait de l'accueil qu'il avait reçu.

Au point de vue *religieux* encore, sans doute, la prise de possession des terrains dits de la Dormition de la Sainte Vierge, près du Cénacle, la rétrocession de ces terrains à l'*Association catholique de Palestine*, en même temps que l'échange de dépêches, à ce propos, entre l'Empereur et le Pape, ne peuvent que favoriser le groupement des catholiques allemands de Palestine, et unir davantage à l'Orient les Églises d'Allemagne. Les Pères de Steyl sont naturellement désignés pour fonder, à Jérusalem, une mission catholique allemande ; comme les Sœurs de Saint-Charles, ils arboreront le drapeau allemand, ils recourront à la protection du consul allemand, qui va, dit-on, prendre le titre de consul général, réservé jusqu'ici au représentant de la France. Mais ces faits n'entameront pas le principe ; le principe reste debout ; la France conserve son droit de tutelle.

Et pourquoi, le cas échéant, ne verrait-on pas les deux

gouvernements allemand et français, unir leur action dans la même cause, l'un défendant le sujet allemand, l'autre, dans la même personne, défendant le catholique? Ainsi ont agi de concert l'Italie et la France, dans l'affaire du P. Salvatore.

La France conserve son droit de tutelle sur les personnes et sur les choses. Le Pape, qui seul pouvait sauver notre héritage, nous l'a gardé. A nous de reconnaître et d'utiliser l'éminent service qu'il nous a rendu.

HIPPOLYTE PRÉLOT, S. J.

LA QUESTION LIGUORIENNE

PROBABILISME ET ÉQUIPROBABILISME[1]

I

Au début d'un ouvrage récent sur le Probabilisme et l'Équiprobabilisme[2], le R. P. Guillaume Arendt, S. J., s'excusait de revenir sur une question tant de fois débattue et, au jugement d'un certain nombre, tout contradictoire qu'il soit, définitivement réglée. Pourquoi donc cette rentrée en scène ? Les circonstances l'expliquent.

La publication des *Lettres* de saint Alphonse de Liguori a ravivé la controverse, en Allemagne surtout. A partir de l'année 1894, c'est toute une petite guerre de brochures ou d'articles de Revues qui s'est poursuivie presque sans relâche[3]. On a discuté sur le fond même des deux systèmes, on a discuté surtout sur la vraie pensée du Docteur moraliste. Quoi qu'il en soit du résultat final, un avantage incontestable de cette passe d'armes, c'est d'avoir précisé le point du débat, et d'avoir accumulé assez de matériaux pour qu'on en puisse dégager une utile synthèse.

Aussi, en présentant aux moralistes le livre du P. Arendt[4], M. le chanoine Forget prononçait sur l'auteur plus qu'une formule d'absolution : « Quiconque le lira avec la sérieuse attention qu'il mérite, fera plus et mieux que le trouver excusable, il le félicitera et le remerciera. Les moralistes de profession s'estimeront heureux de posséder, sur un point

1. Ces pages sont extraites d'un volume qui paraîtra prochainement sous le même titre, à la librairie Lethielleux.

2. *Apologeticæ de Æquiprobabilismo Alphonsiano historico-philosophicæ dissertationis a R. P. J. de Caigny, C. SS. R. exaratæ Crisis juxta principia Angelici Doctoris instituta.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1897.

3. Un écho de la controverse a retenti en France, dans la *Revue thomiste*, juillet et septembre 1898 : articles du R. P. J. L. Jansen, C. SS. R., sur l'*Équiprobabilisme*.

4. La *Science catholique*, 15 juin 1898 : *Bulletin théologique*, par M. J. Forget, p. 638.

capital de leur domaine scientifique, cette étude très consciencieuse et très approfondie. »

Le travail que je présente au lecteur n'aura ni l'allure technique ni l'étendue de la *Crisis ;* c'est une vue d'ensemble, moins fouillée par le fait même, mais aussi plus large, parce qu'elle prend un peu partout ses matériaux et porte sur tout le mouvement depuis la reprise de la controverse.

Le titre même de l'ouvrage indique son caractère restreint. Il s'agit du probabilisme et de l'équiprobabilisme considérés moins en eux-mêmes et d'une façon absolue, que dans leur rapport à saint Alphonse.

Partisan du probabilisme, non par habit, puisque la Compagnie de Jésus n'a jamais imposé ce système à ses religieux, mais par conviction personnelle, je ne saurais prétendre au rôle d'un tiers désintéressé dans la partie. Je m'efforcerai toutefois de porter dans cette étude autant de modération et de loyauté qu'il me sera possible. Ce qu'on y trouvera, je l'espère, ce sera moins le ton de la polémique à base subjective, que celui de l'exposition et de la discussion calme et objective.

Puissé-je contribuer ainsi pour ma faible part à une œuvre d'entente si désirable et si désirée !

II

L'autorité exceptionnelle qui s'attache au nom et au caractère de saint Alphonse de Liguori a fait de lui le maître en morale, à peu près comme saint Thomas d'Aquin l'est en dogmatique. Rien d'étonnant à cela ; car, suivant la remarque du cardinal Capecelatro, « la *Théologie morale* de saint Alphonse est sans contredit la plus importante de ses œuvres, et celle qui lui a mérité principalement le titre de Docteur de la Sainte Église [1] ».

Sous ce patronage vénéré les livres viennent au jour, ceux des fils d'Alphonse et ceux des fils d'Ignace, ceux des équiprobabilistes et ceux des simples probabilistes. Si

1. *Vie de saint Alphonse-Marie de Liguori...*, trad. par l'abbé M. Le Monnier. Lille-Paris, Société de Saint-Augustin, 1895. Tome I, p. 323.

l'œuvre justement estimée d'un Aertnys, Rédemptoriste et équiprobabiliste, porte cette estampille : « Theologia moralis *juxta doctrinam sancti Alphonsi...* », celle d'un Bucceroni, Jésuite et probabiliste comme Ballerini son prédécesseur au Collège Romain, présente ce titre : « Institutiones Theologiæ moralis *secundum doctrinam* sancti Thomæ et *sancti Alphonsi.* »

En réalité, l'accord sur l'ensemble entre probabilistes et équiprobabilistes va très loin, parce que les deux écoles ont pour lien commun saint Alphonse. Et c'est une chose qu'il paraît bon de signaler tout d'abord, pour qu'elle ne disparaisse pas trop dans les nuages de fumée soulevés ces derniers temps par des escarmouches de détail. Mais, pour comprendre où se trouve le terrain commun, où commence la séparation, il est indispensable de rappeler quelques notions générales.

Tout moraliste bien pensant reconnaît la nécessité d'une conscience pratiquement certaine pour agir licitement, d'une certitude morale concernant l'honnêteté de l'action à poser.

C'est ce que saint Alphonse rappelle au début de son *Système moral*, en remarquant qu'il faut tout d'abord supposer deux choses comme indubitables. La première, c'est la nécessité même de cette certitude morale concernant l'honnêteté de l'action. La seconde, c'est la possibilité de l'acquérir non seulement par un principe direct, mais encore par un principe réflexe[1].

En vertu de quel procédé peut-on, par une voie indirecte, se faire une conscience pratiquement certaine, le saint Docteur nous l'apprendra bientôt ; maintenant il faut comprendre la raison de son dire, et c'est chose facile.

Si l'homme n'avait en face de lui que des cas bien clairs, cas de loi certaine qui ordonne ou qui défend, cas de liberté certaine, nulle difficulté n'existerait. Mais il n'en est pas

1. *Morale systema*, n° 57 : « Ante omnia, duo ut certa supponere debemus : primum, quod ad licite operandum necessaria nobis est moralis certitudo de honestate actionis. Alterum, quod haec certitudo haberi potest, non tantum ex directo, sed etiam ex reflexo principio, quo moralis illa certitudo actioni communicatur. »

ainsi ; souvent la loi, et souvent la liberté n'est pas certaine, il y a conflit de jugements sur l'une et l'autre ; alors la question se pose: la loi oblige-t-elle, oui ou non, et par suite l'action ou l'abstention est-elle licite ou illicite ?

C'est un devoir pour l'homme de chercher à résoudre le doute, mais la chose n'est pas toujours possible ; preuve, cette gamme d'opinions rappelée dans la *Théologie morale* (l. I, n° 40), laquelle partant du degré infime où la vraie probabilité n'existe pas encore s'élève jusqu'au degré supérieur où la probabilité proprement dite cesse pour faire place à la certitude : alia enim est opinio *tenuiter probabilis*, alia *probabilis*, alia *probabilior*, alia *probabilissima*, alia *certa moraliter*.

J'examine, par exemple, les raisons qui parlent pour une opinion favorable à la liberté contre la loi. Je vois qu'elles ont bien quelque fondement, mais il n'est pas assez solide, il n'est pas de nature à mériter l'assentiment d'un homme prudent : opinion *faiblement probable*[1].

Les raisons deviennent sérieuses ; le fondement en faveur de la liberté, sans m'enlever tout doute grave au sujet de la loi, est cependant solide, de nature à légitimer un assentiment prudent : opinion *probable*.

Les raisons m'apparaissent comme prépondérantes en faveur de la liberté, sans que les raisons opposées perdent leur gravité, opinion *plus probable*.

Les raisons m'apparaissent, non plus seulement comme prépondérantes, mais comme *très graves ;* ce n'est pas encore l'évidence ni la certitude stricte de la vérité, mais les raisons opposées ne gardent plus qu'une probabilité *faible*, ou du moins *douteuse :* opinion *très probable*. Les moralistes lui donnent aussi le nom de *certitude morale*, mais au *sens large : Opinio probabilissima, quæ etiam moraliter certa, large tamen loquendo, vocatur*[2].

1. Saint Alphonse dit de cette opinion dans l'opuscule intitulé *: la Legge incerta*, n° 24 : « La *faible* probabilité est celle qui se trouve hors des termes de la probabilité ou bien dans ses derniers degrés ; et comme les derniers degrés de la probabilité sont très obscurs et très douteux, ils ne peuvent pas autoriser une action quelconque. »

2. *Morale systema*, n° 82. Cf. *Dissert. de usu moderato opinionis prob.*, chap. I, n° 1. — Cette notion de la certitude morale au sens *large*, comme

Enfin les raisons m'apparaissent comme pleinement convaincantes en faveur de la liberté, elles bannissent toute crainte prudente d'erreur ; c'est l'évidence ou la certitude morale proprement dite : *sententia* moraliter *certa*.

Voici maintenant la difficulté. En dehors de cette certitude au sens strict, toute crainte au sujet de l'existence de la loi restreignant ma liberté n'est pas bannie ; c'est évident dans le cas d'une opinion simplement probable ou plus probable, et c'est vrai encore dans celui d'une opinion très probable qui, par sa nature, n'exclut pas toute crainte prudente d'erreur. Et cependant ma conscience demeure, qui veut et doit être certaine de l'honnêteté d'une action, pour pouvoir la poser licitement. Faudra-t-il me résoudre à n'user de ma liberté que dans les cas où elle est absolument certaine, c'est-à-dire dans les cas où l'existence de la loi n'a même plus l'ombre d'une probabilité ? Pourrai-je, au contraire, à l'aide de principes d'un autre ordre, et *quand* pourrai-je rester dans la possession certaine de ma liberté naturelle d'agir ? — Alors viennent ces solutions diverses désignées communément sous le nom de *systèmes de morale*.

Les uns favorisent excessivement la loi contre la liberté, par cette raison qu'il faut toujours se ranger à ce qu'il y a de plus sûr : *In dubio pars tutior eligenda est*. Telles sont les diverses formes du *tutiorisme :* tutiorisme *absolu*, qui exige la *certitude stricte* de la liberté et par suite ne permet même pas l'usage de l'opinion très probable contre la loi ; tutiorisme *mitigé*, qui se contente de la certitude morale au sens large, et par suite permet l'usage de l'opinion *très probable*, mais de celle-là seulement, en faveur de la liberté.

A l'encontre du tutiorisme se présente le *laxisme*, qui favorise démesurément la liberté, en permettant de suivre

sa distinction d'avec la certitude morale au sens *strict*, est de toute importance dans la question liguorienne. Voici comment le cardinal de Lugo définit ces deux degrés de certitude morale : « Primus est certitudinis... quae excludit omnem prudentem formidinem, et haec est propria certitudo moralis. Secundus est certitudinis *minus propriae*, quae non excludit formidinem prudentem, sed solum dubitationem prudentem de illo objecto, vel judicium probabile prudens de objecto contrario. » (De *Virtute Fidei div.* Disp. 1, n° 316.)

l'opinion bénigne, même *douteusement* ou *faiblement* probable.

Puis apparaissent trois systèmes qui se partagent encore, mais d'une façon fort inégale, les faveurs des moralistes. Le *probabiliorisme* permet l'usage de l'opinion bénigne à la condition qu'elle soit *plus probable* ; l'*équiprobabilisme*, à la condition qu'elle soit *également* ou presque également probable ; le simple probabilisme enfin, à la seule condition qu'elle soit *vraiment* et solidement probable.

III

Pour savoir lequel de ces systèmes peut se réclamer de l'autorité d'Alphonse de Liguori [1], il faut distinguer dans la carrière intellectuelle du saint moraliste trois époques nettement tranchées [2].

La première comprend les quinze années qui suivirent son ordination sacerdotale (1726-1741) ; Alphonse est probabilioriste.

La seconde part de 1741 et s'étend plus ou moins jusqu'à sa promotion au siège épiscopal de Sainte-Agathe des Goths, en 1762 ; durant cette vingtaine d'années, le fondateur des Rédemptoristes fait cause commune avec les probabilistes, notamment avec les Jésuites.

La troisième époque comprend le reste de la vie du saint Docteur, juste un quart de siècle (1762-1787). Pour ne rien préjuger des conclusions qui doivent sortir de ce travail, je me contente de caractériser ainsi cette dernière période : Alphonse change au moins d'attitude polémique, il propose un système qu'il dit sien, qu'il distingue du probabilisme courant, en particulier du probabilisme des Jésuites.

Il est indispensable, pour l'étude impartiale de la question

1. On trouvera l'exposé des opinions concernant cette question dans le volume annoncé plus haut.

2. Alphonse naquit le 27 septembre 1696. Docteur en droit en 1713, il reste une dizaine d'années au barreau. En octobre 1723 il prend l'habit ecclésiastique et, trois ans après, le 21 décembre 1726, reçoit la consécration sacerdotale. En 1732, il fonde la congrégation du Très-Saint-Rédempteur, devient évêque de Sainte-Agathe des Goths en 1762, et meurt le 1er août 1787.

et pour la connaissance de l'évolution qui se fit dans l'esprit du saint moraliste, d'esquisser les grandes lignes de ces trois périodes[1].

Alphonse fut d'abord *probabilioriste*, non par conviction personnelle, mais par éducation et sous l'influence du milieu théologique où se firent ses études cléricales. Lui-même a témoigné plusieurs fois du fait et de ses circonstances historiques. « Dans le commencement de mes études ecclésiastiques, dit-il dans son *Apologie* de 1765, je fus imbu du système rigide par des maîtres qui le suivaient et qui ne me donnèrent à lire que les principaux auteurs de cette école. Aussi pendant longtemps je défendis fortement le système rigide. » Dans la *Réponse apologétique* de 1764 un détail s'ajoute : « Le premier livre de morale que je lus fut celui de Genet, chef des probabilioristes, et pendant long-

1. Nous indiquons ici, une fois pour toutes, les éditions des ouvrages de saint Alphonse auxquelles se rapporteront les citations ou références faites au cours de cette étude historique.

Theologia moralis... Curavit P. Michael Heilig, Paris. Meillier, 1845. — Lib. I, Tract. 1. *De conscientia*, comprenant du numéro 55 au numéro 89, la *Dissertatio de usu moderato opinionis probabilis*, seu *Morale systema* pro delectu opinionum quas licite sectari possumus.

Homo apostolicus instructus in sua vocatione ad audiendas confessiones, sive Praxis et instructio Confessariorum. Ratisbonne, 1842. Tract. 1. *De conscientia*.

Lettres de saint Alphonse-Marie de Liguori... traduites de l'italien par le P. F. Dumortier, rédemptoriste. Lille, Société de Saint-Augustin, 1888-1898. — Cinq volumes, dont trois pour la correspondance générale et deux pour la correspondance spéciale avec subdivision en lettres scientifiques et lettres pastorales. Sauf avis contraire, les références se rapporteront aux lettres *scientifiques*.

Dissertatio scholastico-moralis *pro uso moderato opinionis probabilis in concursu probabilioris* a sancto Alphonso de Liguori, E. D. anno 1755 primum in lucem edita, a recentioribus operum S. D. editionibus aevo nostro expuncta, nunc autem criticis theologicisque studiis integre restituta. — Publiée par le P. Arendt dans sa *Crisis*.

Œuvres complètes du bienheureux A. M. de Liguori..., traduites de l'italien en français et mises en ordre, par une société d'ecclésiastiques sous la direction de MM. les abbés Vidal, Delalle et Bousquet. Paris, Meillier, 1842. — Cette édition, en soi très imparfaite mais dont j'ai revisé la traductions sur d'autres textes, italiens ou latins, me servira surtout comme base commune de références pour les écrits suivants du saint Docteur.

Instruction pratique pour les confesseurs. Ch. I. *De la conscience*, t. XXIII.

temps je fus un chaleureux défenseur du probabiliorisme [1] ».

Quand cette période finit-elle ? Le *Journal* du saint nous l'apprend : « Le 24 octobre 1741, Mgr Falcoia m'a ordonné de me ranger à l'opinion probable comme tant d'autres. En outre, Dom Paul (Cafaro) m'a ordonné de ne plus me préoccuper de ce point et de ne pas m'abandonner aux scrupules : j'ai fait vœu de m'en tenir à cette obédience, aujourd'hui 13 juillet 1748 [2]. »

A ne prendre que ces paroles, on pourrait conclure qu'Alphonse changea de système par pure obéissance ; de fait, ceux qui soutiennent qu'il n'adhéra jamais pleinement au simple probabilisme, invoquent ce passage. Mais, pour rester dans la pleine vérité de l'histoire, il faut ajouter ce que le saint nous apprend à plusieurs reprises des motifs

Le *Guide des confesseurs* pour la direction des gens de la campagne. Ch. I. *De la conscience*, t. XXVII.

Réponse à un auteur qui avait censuré le livre sur la bienheureuse Vierge, intitulé : *Gloires de Marie*, ainsi que la *Théologie morale* du Bienheureux (1756), t. XXIX, p. 337-351.

Courte dissertation sur l'usage modéré de l'opinion probable (1162), t. XXVIII, p. 249-297.

Réponse apologétique... à une lettre d'un religieux sur l'usage de l'opinion également probable (1764), t. XXIX, p. 351-378.

Apologie, où il défend sa Dissertation sur l'usage modéré de l'opinion probable contre les opinions qui lui ont été faites par un Révérend Père nommé Dosithée. — *Appendice...* en réponse à l'auteur de la *Règle des mœurs* (1765), t. XXVIII, p. 300-561.

De l'*usage modéré de l'opinion probable* (Dissertation de 1765), t. XXIX, p. 17-334.

Dissertation intitulée : *la Legge incerta*, dans laquelle on prouve qu'une loi incertaine ne peut pas produire une obligation certaine (vers 1765), t. XXIX, p. 495-525.

Apologie de la théologie morale du saint, accusé de relâchement, et comme soutenant le système laxe du probabilisme, et spécialement l'opinion moins probable (1769), t. XXIX, p. 379-428. — *Addition* à la même apologie (p. 526-532).

Déclaration du système que tient l'auteur touchant la règle des actions morales. — *Appendice* (1774), t. XXIX, p. 429-494.

1. *Apologie* de 1765 (Œuvres, t. XXVIII, p. 414); *Réponse apolog.*, (t. XXIX, p. 363). Même témoignage dans la Dissert. de 1755, ch. v, n° 122; dans celle de 1765, ch. v, n° 24; dans le *Système moral*, n° 83.

2. Karl Dilgskron, C. SS. R. : *Leben des h. Bischoffs und Kirchenlehrers Alfons Maria von Liguori*. Ratisbonne, 1887, t. I, 473. — Mgr Falcoia était le directeur spirituel d'Alphonse.

qui déterminèrent cette première évolution. Dans l'*Apologie* de 1765, il continue ainsi : « Mais ensuite, considérant les raisons de l'opinion contraire, et principalement celle sur laquelle j'ai fondé ma Dissertation (1762), c'est-à-dire que la loi incertaine ne peut entraîner une obligation certaine, je changeai de manière de penser. »

A cette raison d'ordre purement intellectuel s'en joignait intimement une autre d'ordre pratique. Le fondateur des Rédemptoristes, une fois engagé dans l'œuvre apostolique des missions, reconnut le danger que l'opinion rigide présentait pour le salut des âmes, en les exposant à commettre beaucoup de fautes formelles. Cette considération est vivement et longuement exposée dans les Dissertations de 1749 et de 1755 ; elle restera toujours présente à l'esprit du saint missionnaire, il la répétera sous bien des formes.

Voici, par exemple, ce qu'il écrit en 1765 :

Ces antiprobabilistes croient soutenir l'honneur de Dieu, et ils ne veulent pas voir qu'en méprisant les probabilistes, ils ne soutiennent que leur propre opinion et leur amour-propre. Comme si l'on ne pouvait se faire saint qu'en suivant leur rigorisme et en poussant les âmes, soit au désespoir, soit au relâchement, puisqu'il est aisé de se relâcher quand on se voit mis trop à l'étroit par les obligations de conscience!... Je ne crois pas qu'il soit possible en bonne conscience d'enseigner que le confesseur doit refuser l'absolution à un pénitent qui, par la confession de ses péchés, en a acquis le droit, en se fondant sur ce que, entre deux ou trois opinions probables, il ne veut pas suivre la plus sûre. C'est là une rigueur que je trouve excessive et que je vois avec beaucoup de peine, parce qu'elle peut être la cause de la perte d'un grand nombre d'âmes [1].

1. *Lettre* 159 du 21 juillet 1765, au P. Nicolas Savio de l'Oratoire de Palerme ; *Appendice à l'Apologie* de 1765. § 2 (t. XXVIII, p. 541). — Citons encore ce qu'il dit en dédiant au pape Clément XIII son opuscule *sur l'usage modéré de l'opinion probable*, composé vers la fin de la même année 1765 : « Quand je publiai, il y a trois ans, une *Dissertation sur l'usage modéré de l'opinion probable*, j'étais guidé par le motif qui porta jadis Mgr de Saint-Pons à faire, dans sa célèbre lettre à Mgr de Soissons, les considérations suivantes : « Les docteurs de la Morale relâchée ont dis- « paru, mais pour faire place à de nouveaux docteurs dont les maximes « sont beaucoup plus intolérables encore, puisqu'elles jettent les âmes dans « le désespoir. Leur doctrine ne pourrait avoir d'autre effet que d'intro- « duire la corruption des mœurs. De fait, ceux qui imputent leur mauvaise « conduite au pernicieux rigorisme aujourd'hui régnant dans la Morale, « sont beaucoup plus nombreux que ceux qui ont prétendu appuyer leurs

Que la voix de son directeur ait porté le dernier coup aux hésitations d'une âme aussi délicate que l'était celle d'Alphonse, rien de plus naturel ; sachons toutefois reconnaître en même temps que la conviction raisonnée de l'apôtre le portait du côté où la bénédiction de l'obéissance le fixa.

Il y eut donc, au début de la carrière apostolique d'Alphonse, une évolution importante dans ses vues en théologie morale. Quel en fut le terme ? Pour le déterminer scientifiquement, il faut prendre avant tout ceux de ses écrits qui remontent à cette époque et considérer son attitude à l'égard des partis en présence.

Voici d'abord les deux Dissertations de 1749 et de 1755[1]. Leur titre même a son éloquence, car il nous montre Alphonse abordant expressément le cas où probabilioristes et probabilistes sont en présence, celui d'une opinion probable se rencontrant avec une opinion plus probable : « Pro usu moderato *opinionis probabilis in concursu probabilioris.* »

Quatre opinions sont signalées : le tutiorisme absolu, le tutiorisme mitigé, le probabiliorisme, puis le probabilisme ainsi énoncé : *Quarta denique sententia tenet*, *licitum esse*

« désordres sur l'autorité de la Morale relâchée. » Ma dissertation avait précisément pour but de délivrer beaucoup d'âmes d'un joug qu'on veut leur imposer au grand péril de leur salut éternel. » Dans son ouvrage sur *Saint Alphonse et le pur probabilisme*, l'abbé Wittmann cite (p. 102) Bossuet, et l'assemblée de l'Église de France, en 1700, comme « un digne cadre pour la doctrine de notre saint ». Est-ce heureux ? Les adversaires d'Alphonse lui objectaient précisément l'autorité de la célèbre assemblée gallicane ; et voici une de ses réponses : « Quant aux évêques français et aux autres évêques et synodes qui ont rejeté le probabilisme, nous dirons qu'il y a tout autant d'évêques et de théologiens qui l'approuvent, et ils pouvaient se dispenser d'écrire leurs opinions et d'en faire l'objet d'un synode. Nous savons que pendant un grand nombre d'années cette opinion a été généralement adoptée par toute l'Église, et il n'est pas croyable que Dieu l'eût permis si elle était fausse. » (Opusc. *la Legge incerta*, nos 22-23. Œuvres, t. XXIX, p. 518-519).

1. Ces deux dissertations, qui ne se trouvent pas dans les éditions récentes des œuvres de saint Alphonse, figurent dans le catalogue de ses ouvrages imprimés soumis à l'examen de la Sacrée Congrégation des rites et approuvés par celle-ci avec confirmation du Souverain Pontife : « V. Plura opuscula alio volumine collecta, nempe : 1. *Dissertatio scholastico-moralis de usu moderato opinionis probabilis in concursu probabilioris*, Neapoli, 1755. Ex typogr. Benedicti Gessari... 3. *Dissertatio scholastico-moralis pro*

sequi opinionem probabilem et minus tutam, relicta probabiliori (Diss. 1755, n. 3).

Or quelle est la position prise par le saint Docteur? Est-ce une position intermédiaire entre le probabiliorisme et le probabilisme? Nullement : « Ultimam benigniorem et communissimam probandam aggredimur, nempe *licitum esse uti opinione probabili etiam in concursu probabilioris pro lege, semper ac illa certum et grave habeat fundamentum.* » C'est la thèse probabiliste dans les termes les plus formels : « On peut se servir d'une opinion probable, même dans l'occurrence d'une opinion plus probable, favorable à la loi, tant que la première possède un fondement grave et certain. »

Cette thèse, Alphonse l'appuie d'abord sur l'autorité : ce fut pendant un siècle l'opinion commune des docteurs (n. 9); les Souverains Pontifes ont fait usage de l'opinion moins probable (n. 11); il n'y a pas de loi qui nous oblige à suivre entre plusieurs opinions probables celle qui l'est davantage (n. 21). A l'autorité s'ajoutent les raisons intrinsèques (ch. II). La loi restant douteuse, la liberté possède; une loi n'oblige pas, tant qu'il n'y a pas promulgation certaine; or une loi qui a contre elle une opinion certainement et gravement probable reste douteuse (n. 18), elle manque de promulgation certaine (n. 38).

Suivent enfin les inconvénients de l'opinion contraire : avec l'obligation de suivre les opinions plus probables, quel manque d'uniformité dans l'observation de la loi! Quel trouble dans la sphère de l'obéissance! Quel fardeau insupportable pour les forces humaines[1].

Aussi le saint ne craint-il pas de qualifier sa thèse de *très probable*, de *moralement certaine* (n. 52). Et cette thèse,

usu moderato opinionis probabilis, etc., ut supra. Neapoli, 1749, apud Alexium Pellectium » (*Decretum super revisione, et adprobatione operum moralium*, 14 et 18 mai 1803). — La Dissertation de 1755 ayant une grande importance, le P. Arendt a rendu service en la réproduisant intégralement à la fin de sa *Crisis*.

1. Cap. 2, §§ 3-5 : « Si esset obligatio sequendi probabiliora, magna interveniret difformitas in observantia legis, ...omnino turbaretur ordo obedientiæ superioribus debitæ ; ... obligatio sequendi probabiliora si adesset, esset humanis viribus impar. » — J'ai analysé rapidement la Dissertation de 1755 parce qu'elle est plus complète ; même doctrine, mêmes conclusions dans celle de 1749.

répétons-le, c'est celle-ci, exposée dans la Dissertation de 1749 comme dans celle de 1755 : « Concluditur igitur, *licitum esse sequi opinionem probabilem in concursu probabilioris, modo illa gravi motivo nitatur*, sive intrinseco, scilicet ex ratione, sive extrinseco ex auctoritate DD... »

Comment douter qu'Alphonse ait alors soutenu le simple probabilisme ? Rien qui ne soit le langage commun des défenseurs de ce système ; même position, mêmes définitions[1], mêmes solutions, mêmes autorités.

La seule restriction importante mise à l'usage de l'opinion moins probable (n. 13) se rapporte au cas où l'opinion plus probable aurait en sa faveur un argument *si convaincant* que l'autre apparaisse *vraiment improbable*, ou du moins n'*apparaisse plus gravement et certainement* probable[2]. Mais, franchement, comment voir l'équiprobabilisme des *Vindiciae Alphonsianae* dans une phrase que tous les probabilistes peuvent et doivent signer, dont seuls les laxistes ne voudraient pas ?

D'ailleurs, quels sont les compagnons d'armes, quels sont les auteurs favoris du saint dans cette seconde période ?

La Dissertation de 1755 nous donne une première réponse. Alphonse fait ses réserves à l'égard de certains laxistes, tels que Caramuel, Zanardi, Jean Sanchez, Léandre, Martin de Saint-Joseph, Diana, Antoine du Saint-Esprit, Tamburini, Pasqualigi. En revanche, il proclame bien haut l'autorité d'un certain nombre de théologiens, parmi lesquels on

1. Dissert. 1755, n. 1 : « Opinio *probabilis* est ea quae nititur gravi ac solido fundamento verisimili, vel intrinseco rationis, vel extrinseco auctoritatis, quod valeat ad se trahere assensum viri prudentis, etsi cum formidine oppositi. *Probabilior* est ea quae nititur fundamento graviori sed etiam cum prudenti formidine oppositi, ita ut contraria sit etiam vere probabilis, seu graviter verisimilis, licet minus. »

2. « Recte respondent auctores nostri, falsum esse, *majorem probabilitatem elidere minorem*, nisi quando illa major probabilitas ex eodem principio hauriatur, vel nisi opinio probabilior habeat pro se *tam convincens argumentum*, ut contraria *vere improbabilis*, vel *non amplius graviter* et *certo probabilis* videatur. Secus tamen dicendum, si excessus non sit notabilis... » D'où la conclusion, énoncée quelques lignes plus loin : « Falsum igitur est dicere quod opinio probabilior sit mortaliter certa respecta ad minus probabilem. »

remarque, outre ceux dont le nom viendra bientôt, Suarez, Soto, Azor, Melchior Cano, Sylvius, Cajetan, Bañez, Navarro, Paludanus, Tolet, Sylvestre, Ange (Jean de Clavasio), Vasquez, Armilla (Barthél. Fumi), Valentia, Molina, Emmanuel Sa, Pontius, Cabassutius, Collet, Abelly, Cardenas, Coninck, Gamache, Isambert..., sans compter les auteurs de premier ordre, comme saint Thomas, saint Bonaventure, saint Antonin, Duns Scot[1].

Ceux qui sont au courant de la question reconnaîtront facilement que ces auteurs, sauf quatre ou cinq peut-être, sont de nuance probabiliste.

Au reste, un coup d'œil jeté sur la *Théologie morale* et la *Correspondance* du Bienheureux nous renseignera plus complètement sur ses préférences.

La première édition de la Morale parut à Naples, en 1748, sous ce titre : *Medulla Theologiae Moralis R. P. Hermanni Busembaum S. J. cum adnotationibus per R. P. D. Alphonsum de Ligorio... adjunctis* (un vol. in-4). Les éditeurs des *Lettres* ont reproduit la préface de cette édition, en l'accompagnant de cette remarque : « Elle fait connaître les auteurs que le saint choisit dès le principe pour se guider dans la science difficile qu'il allait lui-même expliquer avec tant de succès[2]. »

Quels sont-ils? — Voici pour le texte : « Mon choix s'arrêta sur *Busembaum*, dont la méthode est excellente, et qui, renfermant sous un petit volume toutes les questions qu'il est le plus nécessaire de savoir, ouvre un vaste champ à l'étude. » Et voici pour les notes : « J'ai cru néanmoins devoir le compléter, soit par des explications, soit par des additions appuyées sur l'autorité de divers docteurs approuvés, savoir : saint Thomas, *Lessius*, *Sanchez*, *Castropalaus*, *de Lugo*,

1. *Dissert.* de 1755, n. 119 : « Non enim eodem modo inniti possumus auctoritate aliquorum auctorum, puta Caramuelis... et aliorum, qui licet docti et probi.... tamen incaute in pluribus opinionibus nimis benignitati indulserunt ; sicut innitimur auctoritate Suarii... et aliorum quorum scientia quanta sit, undique perspecta est. »

2. *Corresp. spéc.*, t. I, p. 12. — Dans la Lettre 9, du 15 février 1756, adressée à son imprimeur Remondini, Alphonse ajoute : « La Croix est un des auteurs que j'ai eus le plus souvent sous les yeux, et je le cite continuellement. » L'éloge qu'il fait du cardinal de Lugo dans sa *Théol. morale* (lib. III, n. 552) est connu : « Le très docte de Lugo, que l'on peut sans aucune témérité appeler le Prince des Théologiens après saint Thomas... »

Laymann, Bonacina, *Viva*, *Lacroix*, Roncaglia et autres, mais surtout les théologiens de Salamanque, que j'ai consultés de préférence, et qui, au dire de tous, traitent de la théologie morale avec autant de sagesse que d'étendue. »

Est-il nécessaire de dire à quel ordre religieux appartiennent huit sur douze des moralistes cités ? Du reste, sur la question du système moral, on sait assez que les théologiens de Salamanque se rattachent à la même école que les jésuites Lessius, de Lugo et les autres.

La seconde édition de la *Théologie morale*, commencée à Naples en 1753 et terminée en 1755, ne diffère pas de la première dans la question qui nous occupe[1]. Elle fut dédiée au Souverain Pontife Benoît XIV, et celui-ci, après avoir reçu le tome Ier, honora l'auteur d'une lettre où se trouvaient ces paroles : « Nous estimons à leur juste prix votre mérite, vos consciencieuses recherches et l'équité de vos jugements[2]. »

La troisième édition, publiée à Venise en 1757, doit fixer davantage notre attention, car elle fut précédée d'une correspondance fort instructive entre l'auteur et l'imprimeur. Il s'agit d'abord de trouver un reviseur; Alphonse écrit à ce sujet, le 15 février 1756 :

Je vous réitère ma recommandation : ne confiez pas la revision de mon livre à quelque théologien partisan de l'opinion rigide (comme le sont aujourd'hui la plupart des Pères Dominicains) ; car je ne suis point de cette opinion, mais je cherche à garder le juste milieu. Si vous aviez à votre disposition un Père Jésuite, ce serait préférable ; car en vérité ces Pères sont maîtres dans la science de la morale. (Lettre 9.)

Remondini fut fidèle à la recommandation; il trouva le reviseur souhaité, et l'auteur exprime sa satisfaction dans une lettre du 30 mars, où il motive de nouveau son choix :

D'ordinaire, en effet, j'ai suivi le sentiment des Jésuites et non celui des Dominicains; car les opinions des Jésuites ne sont ni larges ni rigides, mais dans le juste milieu. Et si je soutiens quelque opinion rigide contre tel ou tel écrivain jésuite, je le fais presque toujours en m'appuyant sur l'autorité d'autres écrivains de cette Compagnie. C'est

1. Saint Alphonse réforma seulement un certain nombre d'opinions particulières. (Elenchus 99 quaestionum post primam editionem anni 1748 reformatarum.)

2. *Corresp. gén.*, t. I, p. 284.

d'ailleurs d'eux, je l'avoue, que j'ai appris le peu que j'ai mis dans mes livres ; car en fait de morale (je ne cesserai de le répéter), ils ont été et ils sont encore les maîtres... Donnez, je vous prie, la présente lettre à lire au reviseur, pour qu'il sache quel système j'ai embrassé : car j'ai suivi et je suis, non pas le système du probabiliorisme ou rigorisme, mais celui du *probabilisme*... Je serais surtout heureux que le P. Zaccaria y jetât un coup d'œil, lui que je regarde (la lecture de ses œuvres m'a donné cette conviction) comme un Père très savant, équitable dans ses opinions, à égale distance du rigorisme et du laxisme. (Lettre 10.)

Le 30 avril, le saint écrit encore : « Si les Pères Jésuites font quelque cas de mon ouvrage, veuillez leur dire de ma part que le peu que je sais de morale (et cette science a été l'objet de mes études pendant plus de trente ans), c'est d'eux que je l'ai appris. » (Lettre 11.)

Le reviseur de la *Théologie morale* fut le P. François-Antoine Zaccaria, écrivain de talent et d'une grande fécondité[1] ; pleinement partisan de l'œuvre du saint Docteur, il s'offrit à la faire précéder de *Prolégomènes* qui furent agréés et trouvés « fort beaux, fort savants et fort utiles ». (Lettre 34.)

IV

Cet ensemble de faits suffit, semble-t-il, pour donner raison à ceux qui font d'Alphonse, dans sa seconde période, un vrai probabiliste.

Toutefois une objection se présente. Dans plusieurs écrits du même temps, le saint Docteur se pose une question semblable à première vue à celle qui est l'objet des Dissertations de 1749 et de 1755 : « An liceat sequi opinionem *minus probabilem in concursu probabilioris?* » et il répond : « Je ne veux pas trancher ce point, *Praescindo ab hac quaestione*... Je *m'abstiens de décider* si en pratique nous pouvons ou non suivre les opinions qui paraissent moins probables[2]. »

1. Saint Alphonse écrivit plus tard à Remondini : « J'ai eu à Naples plusieurs entrevues avec votre Père Zaccaria : c'est vraiment un homme des plus distingués. » (Lettre 52.) — Chose étonnante, ce Jésuite probabiliste trouva *trop larges* plusieurs opinions de la *Théologie morale* (Lettres 12 et 13).

2. Deuxième édit. de la *Théol. mor.*, Præfat. ad Lectorem et Tract. *De consc.* cap. II, dub. 2, n° 22 (même attitude dans la 1re, 3e et 4e édit. ; — *Réponse à un auteur*, 1756 (t. XXIX, p. 340).

La difficulté n'est qu'apparente; car la question est réellement distincte. Pour le comprendre, il faut tenir compte d'une distinction importante, propre à mettre sur la voie du changement qui s'opérera bientôt dans l'attitude d'Alphonse et dans sa manière de formuler le probabilisme. Quand on demande s'il est permis de suivre une opinion *moins probable*, la question peut s'entendre de deux façons : comme question de *principe* et comme question d'*application* pratique.

Dans le premier cas, on s'en tient au problème pris en lui-même. La réponse donnée dans les Dissertations de 1749 et de 1755 est celle-ci : « Il est permis de suivre l'opinion moins probable, *tant qu'elle possède un fondement grave et certain.* » Cette réponse n'est pas répudiée dans les passages objectés ; au contraire, elle s'y retrouve, comme nous le verrons tout à l'heure.

La question d'application pratique va plus loin, et peut s'énoncer ainsi : Quand et dans quelles limites une opinion *moins probable* reste-t-elle *gravement* et *certainement* probable, en sorte que pratiquement on puisse la suivre? Car le terme *moins probable* est relatif et n'énonce pas de soi ce que l'opinion est *en elle-même ;* en elle-même elle peut être presque aussi probable, ou douteusement, ou faiblement, etc. Ce qu'on cherche alors, c'est une règle concrète pour discerner, dans l'application, les opinions moins probables qu'on peut suivre licitement, c'est-à-dire les opinions qui, tout en étant moins probables comparativement, demeurent en elles-mêmes gravement et certainement probables.

C'est cette question d'application pratique que saint Alphonse réserve aux endroits cités. Sa pensée, comme la distinction qui vient d'être donnée, me paraît évidente par l'ensemble du passage de la *Réponse* à l'auteur qui avait censuré la *Théologie morale :*

Je n'ai point fait difficulté de donner comme probables certaines opinions, quoique j'aie cru la mienne plus probable, parce que je tiens pour certain qu'il peut y avoir (*du moins spéculativement parlant*) des opinions qui soient vraiment probables même en face d'autres plus probables ; et parmi plusieurs raisons une me semble évidente : c'est que, si les opinions plus probables, par rapport aux moins probables,

pouvaient être regardées comme moralement certaines, on pourrait licitement suivre les premières, même dans les controverses sur la validité des sacrements... Du reste, je m'abstiens de décider si *en pratique*[1] nous pouvons ou non suivre les opinions qui paraissent moins probables; je m'en tiens à ce que l'on a écrit, surtout dans ces derniers temps : *Utinam moderatiores se tenuissent!*

Ainsi Alphonse distingue nettement deux questions : l'une de principe, l'autre d'application pratique. Spéculativement parlant, une opinion moins probable peut-elle être vraiment probable? Oui, parce que l'opinion opposée n'est pas de soi moralement certaine. En pratique, peut-on suivre les opinions moins probables? C'est la question d'application pratique qu'Alphonse ne tranche pas. Il s'en tient à ce qu'on a dit sur le sujet, mais sans être pleinement satisfait.

Que regrettait-il et que cherchait-il? On peut s'en rendre compte d'après les circonstances et certains indices.

Le saint était taxé de laxisme par des adversaires qui rejetaient sur le probabilisme toutes les exagérations de certains moralistes partisans de ce système[2]. La formule même dont on se servait couramment : « Licet sequi *minus probabilem*, relicta probabiliori », prêtait aux abus et aux fausses interprétations; car, dans sa généralité, elle ne distinguait pas entre la probabilité grave et la probabilité faible ou douteuse. Il semble que la préoccupation d'Alphonse ait été de fermer la bouche à ses adversaires et de trouver une formule pratique qui prévînt efficacement tout danger de laxisme.

Cette préoccupation se manifesta sensiblement pendant sa grave maladie de 1756; mis aux portes du tombeau, le fonda-

1. Le P. Arendt (*Crisis*, p. 131) rapporte la restriction contenue dans les mots « *spéculativement parlant, en pratique* » aux cas où il s'agirait de la validité d'un sacrement (cas de tutiorisme). La pensée d'Alphonse me paraît plus générale.

2. A titre d'exemple, il suffit de rappeler l'histoire du curé d'Avisio, résumée brièvement par le saint Docteur dans le 1er *avertissement* qui suit son *Système de morale* (nos 83-86). Un prêtre du diocèse de Trente publie, en 1760, une dizaine de thèses de morale. La première énonce le simple probabilisme, mais les autres sont des attaques plus ou moins violentes contre le probabiliorisme ou renferment des assertions singulières. La feuille est proscrite par l'évêque de Trente, puis par l'Inquisition; condamnation *en bloc*, mais les adversaires crient très haut que le probabilisme même est condamné. Saint Alphonse est obligé de prendre ses informations à Rome et de revenir plusieurs fois à la charge pour rétablir le vrai sens du décret.

teur des Rédemptoristes repassa sa vie à la lumière de la mort : il ne trouva qu'un motif d'anxiété, le fait d'avoir suivi l'*opinion probable*[1]. Assurément on aurait tort d'exagérer la portée de cette anxiété, puisque le saint se rassure lui-même comme on le ferait contre un scrupule ou une tentation; mais la chose prouve du moins où se trouvait la préoccupation du moraliste.

C'est sous l'influence du même ordre d'idées, en vue d'éviter le laxisme et d'établir une règle pratique à l'encontre, que le système d'Alphonse va se préciser dans la troisième période de son évolution théologique.

Xavier-Marie LE BACHELET, S. J.

(*A suivre.*)

1. Paroles du saint, citées par le P. de Caigny, n° 67 : « In summo hoc vitae periculo adductus, nihil erat quod me inquietum atque anxium teneret. *Hoc solum timorem mihi injecit, quod nempe sententiam probabilem sectatus sum;* verum quae directori prestanda erat obedientia id requirebat, eramque insuper voto eam sectandi obstrictus. » Cf. Arendt, *Crisis*, p. 104.

L'AIR LIQUIDE

I

Voir l'air couler comme de l'eau, tenir à la main un ballon de verre, transparent, contenant un litre d'air liquide, il y a quelque vingt ans, eût été traité de chimère; bientôt ce sera une banalité. C'est que les temps ont marché; et si, parfois, ils apportent autre chose que des progrès, du moins en ce qui concerne l'extension du domaine de l'homme sur la matière, les années peuvent vraiment se compter par autant de victoires.

Jadis *air liquide* eût probablement passé pour un non-sens. L'air et l'eau, ces deux éléments, ne devaient-ils pas être irréductibles? et l'air liquéfié n'eût-il pas semblé être devenu une espèce d'eau? Deux idées fondamentales sont venues remplacer ces opinions par trop vagues des anciens. C'est d'abord l'idée de *corps simple*, soufre, oxygène, argent, iode, etc..., on en compte aujourd'hui plus de quatre-vingts et la liste est loin d'être close; ce sont là les vrais *éléments* irréductibles entre eux et en lesquels tous les autres corps se résolvent. La seconde idée capitale est celle de la possibilité, pour chacun de ces corps, de se présenter, suivant les conditions où ils se trouvent, sous les trois états de solide, liquide et gaz; mais si ces divers états sont toujours possibles, leur réalisation a présenté parfois de bien grandes difficultés.

D'une part, certains corps, comme le charbon, résistaient à toute tentative de fusion; de l'autre, un certain nombre de gaz refusaient absolument de se liquéfier; ces derniers, néanmoins, ont tous dû céder, à la fin, et voici plus de vingt ans qu'ils ont perdu leur titre de gaz « permanents ». Du 5 novembre au 31 décembre 1877, M. Cailletet a triomphé de leur longue opposition. Plusieurs expérimentateurs habiles ont, depuis lors, en marchant dans la voie ouverte par le savant français, grandement perfectionné les premiers résul-

tats qu'il avait obtenus. Dans un précédent article[1], j'ai résumé ces travaux; j'en rappellerai seulement ici ce qui est immédiatement nécessaire pour l'intelligence du sujet actuel.

Il est d'abord une notion qui domine toute la question, notion bien peu répandue jusqu'à présent, mais qui demain va peut-être devenir, pour ainsi dire, industrielle, c'est la notion du point critique. Il faut avant tout la bien saisir.

Les expériences multipliées qui ont été faites sur la liquéfaction des gaz ont établi la loi suivante : pour chaque gaz, pour chaque corps par conséquent, puisque tous peuvent devenir gazeux, il existe une température *au-dessus* de laquelle il y a impossibilité radicale de passer à l'état liquide. Vous pourrez le comprimer, le comprimer encore, le réduire de plus en plus, ce ne sera jamais qu'un gaz, faisant ressort, tendant à se dilater, sans qu'aucune portion de la substance ait pris cette cohésion spéciale qui caractérise un liquide. Impossible de saisir la moindre apparence d'une surface de séparation entre une portion restée gazeuse et une autre liquéfiée; non, c'est un gaz, rien qu'un gaz, et ce ne peut être qu'un gaz. S'abaisse-t-on au contraire légèrement au-dessous de cette température, une pression relativement minime suffit à amener l'état liquide. Il se passe, évidemment, à cette température, justement qualifiée de *critique*, un changement intime dans le corps, sur la nature duquel, bien entendu, on ne sait absolument rien, mais le fait est là.

Ainsi, par exemple, la température critique du gaz acide carbonique est sensiblement 31°,9; prenez donc de l'acide carbonique à 32 degrés, comprimez-le à 3000, 4000 atmosphères, et plus, si vous voulez, vous n'avez jamais qu'un gaz, car la température est supérieure à celle du point critique. Prenez, au contraire, du gaz carbonique à 31 degrés, soixante-quinze atmosphères suffisent à le liquéfier. Bizarre propriété qui, longtemps méconnue, fit échouer tous les efforts des physiciens désireux de voir l'oxygène, l'azote ou l'hydrogène à l'état liquide; il se trouve, en effet, que les températures critiques de ces gaz sont extrêmement basses, — 113° pour

1. *Études*, août 1893, p. 648.

l'oxygène, — 145° pour l'azote, et aux environs de — 240° pour l'hydrogène.

Aussi longtemps donc qu'on essayait de liquéfier ces gaz par la compression seule, sans les avoir préalablement refroidis au-dessous des températures susdites, on perdait absolument son temps ; il fallait nécessairement réaliser d'abord ce refroidissement pour que la liquéfaction fût même possible.

Or, c'est précisément ce que M. Cailletet fit le premier. Il utilisa pour cela l'abaissement de température qui se produit dans la détente des gaz. Comprimé, un gaz s'échauffe, l'effort exercé sur lui pour réduire son volume se transformant partiellement en chaleur; au contraire, brusquement décomprimé, détendu, il se refroidit; car, c'est lui qui, à son tour, doit fournir de l'énergie, dépense dont les frais sont couverts par une certaine quantité de la chaleur même qu'il possédait. Et la quantité de chaleur ainsi absorbée peut être telle que le gaz se refroidisse au-dessous de son point critique, et, par suite, devienne capable, sous une pression convenable, de passer à l'état liquide. C'était précisément là ce qui avait lieu dans l'appareil de M. Cailletet. Mais, sous la forme primitive, où elle fut d'abord réalisée, l'expérience était bien imparfaite; la détente était extrêmement courte, la masse de gaz très faible, aussi la liquéfaction se produisait et disparaissait avec la rapidité de l'éclair; on obtenait donc les gaz liquéfiés, non à l'état de repos, à l'état statique, mais, comme on dit, à l'état dynamique, le gaz ne faisant que passer par l'état liquide. Impossible, par conséquent, de faire sur lui aucune observation et d'étudier ses propriétés. Il fallait chercher autre chose.

C'est ce que firent surtout MM. S. Wroblewski et K. Olszewski, à Cracovie, et M. J. Dewar, à Londres. L'idée qu'ils cherchaient à réaliser était celle-ci : refroidir le gaz d'une manière stable au-dessous de sa température critique, au moyen de l'évaporation de liquides très froids, puis, là, opérer par compression ou par détente. L'acide carbonique liquide, facile à obtenir, permet de liquéfier l'éthylène; celui-ci, évaporé rapidement dans le vide, abaisse la température vers — 136°, l'oxygène peut alors être liquéfié. Enfin,

à son tour, l'oxygène liquide, obtenu en quantité assez abondante, produit par son évaporation un froid suffisant pour que l'azote puisse être amené à l'état liquide ; ainsi l'air, par conséquent, pouvait être liquéfié, on en obtint des quantités relativement considérables, « par pintes », disait M. Dewar ; on put donc le manipuler, l'examiner à loisir. Mais, si cette méthode suffisait pour des expériences de laboratoire et des recherches théoriques, jamais elle n'eût permis d'aborder des applications réellement pratiques, industrielles, les frais de préparation des liquides auxiliaires auraient toujours constitué une difficulté insurmontable ; l'air liquide n'était donc encore qu'une curiosité, un liquide rare.

C'est alors qu'une nouvelle idée commença à germer dans les cerveaux des chercheurs. M. Cailletet a obtenu les gaz de l'air à l'état liquide, grâce à la détente, et à la détente seule ; c'est donc que ce phénomène suffit par lui-même à abaisser la température dans les proportions voulues. Cette détente passagère ne donnait qu'un résultat fugitif ; pourquoi ne chercherait-on pas à produire une détente en quelque façon continue ? Ne pourrait-on obtenir ainsi, d'une manière durable, ces températures extrêmement basses, sans avoir à s'embarrasser d'acide carbonique et d'éthylène liquides ? C'était à essayer ; et le succès est venu confirmer ces espérances. Actuellement, l'air liquide peut se produire par cinquante et soixante litres à l'heure ; non plus par pintes, mais par tonneaux.

II

A vrai dire, l'idée était déjà ancienne et, en 1857, M. William Siemens, dans une description provisoire de brevet, s'exprimait ainsi :

« L'invention se rapporte au refroidissement par l'expansion de l'air ou de fluides élastiques. L'air est d'abord comprimé dans un cylindre ou une pompe, ce qui élève sa température ; il est ensuite refroidi à l'état comprimé, puis on le fait détendre dans un cylindre ou dans une machine quelconque disposée à cet effet, ce qui abaisse sa température. L'air ainsi refroidi est conduit dans un échangeur où il refroidit l'air comprimé qui arrive en sens inverse. Le principe

de l'invention consiste à produire un effet accumulé ou un abaissement indéfini de la température. »

Tel est, en effet, le principe qui devait conduire à un résultat vraiment pratique; mais encore faut-il s'entendre, car, tel qu'il était compris par l'auteur du brevet, ce principe n'aurait point donné tout ce qu'il contenait. Siemens, en effet, produisait la détente de l'air dans un cylindre d'expansion et c'est ainsi que procédait également M. E. Solvay, qui, en 1885, brevetait un « appareil pour la production de températures extrêmes », au moyen duquel il projetait de « produire du froid pour liquéfier les gaz et spécialement l'air atmosphérique ». Or, l'efficacité de cette méthode est très limitée. L'air se refroidissant, le jeu des pistons devient très difficile par suite de la congélation de la vapeur d'eau, de l'acide carbonique de l'air, des matières lubréfiantes; on a beaucoup de peine également à protéger le cylindre d'expansion et les mécanismes contre le réchauffement extérieur; aussi M. Solvay disait lui-même, en 1895, qu'il n'avait pu obtenir un refroidissement dépassant 95 degrés au-dessous de zéro.

Il fallait donc entendre autrement le principe de Siemens, nous dirons tout à l'heure comment, et ici il devient très difficile de décider à qui revient l'invention et la priorité.

Si l'on en croit les Américains, ce serait M. C.-E. Tripler, de New-York, qui aurait la palme; dès janvier 1890, il aurait fait fonctionner son appareil. Les autres prétendants sont, d'une part, le Dr W. Hampson, de Londres, qui, le 23 mai 1895, déposa une description provisoire de brevet conçue en ces termes : « Le cycle usuel de compression, de refroidissement et d'expansion est modifié en utilisant tout le gaz après son expansion pour ramener aussi près que possible de sa propre température le gaz comprimé qui est sur le point de se détendre »; mais rien n'indiquait à ce moment par quel dispositif le Dr Hampson comptait appliquer ce principe. Or, d'autre part, et en même temps, fin mai 1895, le Dr Carl Linde, professeur à l'école polytechnique de Munich, n'en était plus aux avant-projets et aux énoncés vagues; il présentait, devant une réunion de physiciens, chimistes et

techniciens, une machine réelle et capable de fournir plusieurs litres d'air liquide à l'heure.

Aussi, récemment, lorsque l'air liquide a plus spécialement attiré l'attention du public, est-ce surtout de la machine Linde que l'on a parlé, et, comme les appareils Tripler et Hampson n'en diffèrent que par des détails, c'est elle dont nous allons parler ici, d'autant plus qu'elle semble avoir le plus de chances de devenir, à bref délai, classique et même industrielle. Dans une séance où le professeur Ewing présentait cette machine devant la Société des Arts, à Londres, le 2 mars 1898, M. F. Linde a même pu annoncer que, déjà, sur le continent, plus d'une douzaine de laboratoires étaient pourvus de la machine imaginée par son père.

Voici comment elle fonctionne.

Une pompe aspire l'air, directement, dans l'appartement, et le comprime à 200 atmosphères; cet air s'échauffe par la compression, on le ramène à la température extérieure en le faisant passer dans un serpentin refroidi par un courant d'eau. Il arrive alors dans un second serpentin enfermé dans une caisse et protégé contre les variations de température par de la laine ou d'autres substances conduisant mal la chaleur. Ce serpentin est double, formé de deux tuyaux dont l'un est intérieur à l'autre; c'est lui que l'on nomme spécialement l'*échangeur* ou l'appareil à *contre-courant*. Nous verrons tout à l'heure pourquoi. C'est par le tube intérieur que circule l'air comprimé; au bas, se trouve un robinet qui peut se tourner à la main. Lorsqu'un manomètre indique que la pression est bien de 200 atmosphères, on ouvre le robinet, l'air s'échappe vivement dans un compartiment appelé *détendeur,* ajusté au-dessous de la caisse de l'échangeur; on règle la manœuvre de façon que l'air détendu conserve encore une pression de 20 atmosphères. C'est là l'opération essentielle : grâce à cette chute de pression, la température de l'air s'abaisse de près de 50 degrés; cela ne suffit pas sans doute à le liquéfier du premier coup, mais nous allons voir par suite de quel ingénieux artifice la détente suivante va permettre de descendre beaucoup plus bas.

L'air détendu et refroidi, comme nous venons de le dire, retourne au compresseur en remontant par le tube extérieur

du serpentin double, et refroidit fortement l'air comprimé qui descend par le tube intérieur, les deux courants d'air concentriques *échangent* ainsi leur température, d'où le nom de cette portion de l'appareil. L'air comprimé arrive donc au robinet, à une température déjà notablement abaissée, et la détente produisant une nouvelle chute de près de 50 degrés, va faire tomber la température plus bas que la première fois; cet air, remontant à son tour par l'échangeur, abaisse encore davantage la température initiale de l'air qui vient se détendre et, ainsi, d'une part, la chute de température causée par la détente étant toujours la même, de l'autre, le point de départ de cette chute étant chaque fois plus bas, il arrive forcément un moment où les points critiques de l'oxygène et de l'azote sont dépassés et où, sous la pression de 20 atmosphères qui se maintient dans le détendeur, l'air se liquéfie; à partir de ce moment, à chaque détente, une nouvelle portion de liquide se forme et, lorsqu'on en a obtenu une quantité suffisante, on le soutire au moyen d'un siphon à robinet.

Ainsi, c'est l'air, et l'air seul, qui se refroidit lui-même; c'est bien la *self intensification of cold*, ainsi que s'exprime le professeur Peckham, à propos de l'appareil Tripler; plus besoin de liquides coûteux à préparer, une simple pompe dont le jeu continu sur une même masse d'air qui circule, abaisse progressivement la température de celle-ci qui finit par se liquéfier. Comme industrie, c'est un idéal de simplicité, une seule substance en jeu, quelques coups de piston, un jeu de robinet, et l'air coule à flots.

III

Il y a néanmoins certains points délicats à élucider dans cette suite d'opérations si simples, et, sans entrer dans des détails théoriques hors de propos, il peut être intéressant de fournir à ce sujet quelques explications.

C'est d'abord le fait du refroidissement par la détente, le principe même de l'appareil; la chose n'est pas en effet aussi claire qu'elle peut le sembler dès l'abord.

Pendant longtemps, on a considéré comme un axiome qu'un

gaz qui se détend sans produire aucun travail *extérieur*, comme serait celui qu'il aurait à fournir en poussant un piston, ne pouvait subir, du fait même de la détente, aucun refroidissement. S'il travaillait, s'il déplaçait un obstacle, alors, oui, il pouvait et il devait se refroidir, puisqu'il y dépensait sa chaleur; c'était, en somme, ce qui se passait dans l'appareil Cailletet, ce que M. W. Siemens avait déjà énoncé autrefois et ce que M. E. Solvay avait cherché à appliquer; mais, sans cela, non. Or, justement, dans les trois nouveaux appareils, Linde et autres, il n'y a aucun travail extérieur à produire, puisque l'on ouvre simplement devant le gaz la caisse du détendeur où il n'a qu'à pénétrer sans avoir aucun obstacle à surmonter.

On exprimait cela en disant que les gaz pour augmenter de volume n'avaient aucun travail *intérieur* à accomplir, ce qui revenait à supposer qu'il n'y avait aucune cohésion, aucun lien entre les particules gazeuses, et que, dès lors, celles-ci s'écartaient les unes des autres, en se répandant au sein d'un espace vide ouvert devant elles, sans aucun effort, sans aucune dépense d'énergie qui pût occasionner une absorption de chaleur. C'était donc en vain qu'on eût cherché à refroidir un gaz par la seule détente accomplie sans travail extérieur; un tel refroidissement était une chimère.

Mais, comme il est arrivé pour tant d'autres chimères, celle-là est devenue une réalité. Deux savants physiciens anglais, Joule et Thomson, montrèrent en effet que le prétendu axiome de l'impossibilité du refroidissement des gaz par la seule détente n'était, comme tant d'autres lois physiques, qu'une première approximation. Il y a un refroidissement, faible, mais il y en a un. Ils opérèrent en particulier sur l'air, précisément, et trouvèrent que, dans sa détente, à une diminution de pression d'une atmosphère correspondait un abaissement d'un quart de degré; et, sauf la valeur absolue de ce refroidissement qui dépend de la nature du corps employé, il en est de même de tous les gaz. Il est donc inexact de dire, ainsi qu'on avait cru pouvoir le faire, que les gaz n'ont aucun travail intérieur à accomplir lorsque leurs molécules s'écartent les unes des autres. Seul, un gaz parfait,

c'est-à-dire une abstraction, ne se refroidirait pas en se détendant, et il faut bien admettre que dans les gaz réels il existe déjà une véritable cohésion, de nature assurément bien obscure, mais qui ne peut se vaincre que par un certain effort.

Cette variation de température est faible, un quart de degré par atmosphère, avons-nous dit; mais si, comme dans l'appareil Linde, l'on comprime l'air à 200 atmosphères, et qu'on le détende subitement jusqu'à 20, le refroidissement correspondant à 180 atmosphères de chute sera de 45 degrés, nous avions dit près de 50.

Pourquoi s'arrêter ainsi à 20 atmosphères et ne pas laisser l'air se détendre jusqu'à la pression extérieure? On augmenterait le refroidissement: oui, mais dans une proportion insignifiante et qui ne compenserait pas d'autres inconvénients. Il y a ici deux intérêts opposés en jeu. L'air décomprimé et refroidi retourne, en effet, à la pompe pour se faire comprimer de nouveau, afin de subir ensuite une nouvelle chute, et ainsi de suite. Or, si d'un côté il y a avantage effectivement à détendre l'air le plus possible, il faut songer aussi à la compression nouvelle, car il sera plus pénible de remonter de 1 à 200 atmosphères que de 20 à 200; il faut donc trouver un moyen terme pratique. Il sera peut-être agréable à quelques-uns de savoir par quelles considérations on arrive à le déterminer.

D'après les lois que l'observation permet d'établir, on trouve que le refroidissement est proportionnel à la *différence* des pressions avant et après la détente, tandis que le travail de compression est proportionnel au *rapport* des pressions finale et initiale. Voyons donc ce qui arrive, si l'on passe d'abord de 200 à 20 atmosphères, puis de 200 à 1. Dans le premier cas, le refroidissement pourra être représenté par 180, et dans le second par 199, puisque ce sont là les *différences* des pressions; le rapport de ces deux refroidissements est 199/180, le gain est donc de 19/180, c'est-à-dire à peu près 1/20, c'est peu de chose. Voyons, néanmoins, ce qui a lieu pour le travail de compression; il faut ici prendre les *rapports* des pressions; on aura donc, dans le premier cas, 200/20 ou 10;

dans le second, 200/1, c'est-à-dire 200; ainsi, dans ce second cas, à savoir si l'on détend l'air jusqu'à 1 atmosphère, il faudra un travail vingt fois plus considérable pour ramener le gaz à la pression initiale, et ce travail vingt fois plus grand produirait un refroidissement qui ne serait plus fort que de un vingtième; il est aisé de comprendre que ce gain ne vaut pas l'effort nécessaire pour l'obtenir. Le calcul indique que c'est aux environs de 20 atmosphères (vers 15 ou 16) qu'il y a lieu de limiter la détente, sous peine de dépenser plus que l'on ne gagnerait.

Dans un nouveau type de machine, M. Linde paraît avoir adopté une solution encore plus parfaite; plus élégante, pour dire le mot propre. Le gaz venant du compresseur arrive, comme tout à l'heure, à un premier robinet situé au bas du serpentin intérieur, il traverse ce robinet en tombant à 16 atmosphères; mais, au lieu de s'échapper en totalité dans le détendeur clos et maintenu sous pression, il rencontre un second robinet, qui ne laisse passer qu'un cinquième du courant de gaz, tandis que les quatre cinquièmes restants sont forcés de remonter, sans avoir subi de détente nouvelle, par le tube extérieur du serpentin, pour retourner au compresseur; quant au cinquième, qui a traversé le second robinet, il s'échappe dans le détendeur final, où on le laisse tomber presque jusqu'à 1 atmosphère; il atteint, de cette sorte, son maximum pratique de refroidissement, se liquéfie, partiellement du moins, puis, au lieu de renvoyer au compresseur la portion restée gazeuse, on la fait remonter par un troisième tube enveloppant les deux précédents et débouchant librement dans l'atmosphère. Grâce à cette dernière circonstance, l'air qui se liquéfie dans le détendeur final est, en réalité, dans un vase ouvert à l'air libre; il va donc s'évaporer, cause de perte, si l'on veut, peu considérable en somme, mais par le fait même, sa température s'abaisse jusqu'à son point d'ébullition normal, vers — 190°, et la vapeur d'air, si l'on peut ainsi parler, refroidissant énergiquement le gaz qui vient se détendre, augmente la proportion d'air qui se liquéfie à chaque manœuvre des robinets, compensant, et au delà, la perte subie par évaporation.

Plus d'un lecteur s'est peut-être demandé comment on peut conserver un liquide aussi volatil que l'air liquide. Ne devrait-il pas s'évaporer instantanément; de l'éther versé sur la main disparaît aussitôt, comment l'air peut-il rester liquéfié? Assurément, il disparaît lui-même bien vite, si on le verse sur la main; car, pourvu que celle-ci ne soit pas mouillée, la chose peut se faire impunément; mais, tandis que la chaleur de la main a bien vite fait de réduire en vapeur un liquide volatil, si l'on évite, au contraire, d'échauffer celui-ci, il ne s'évaporera que lentement, et l'on aura tout le temps pour l'examiner; bien plus, cette évaporation lente refroidira sa masse et l'entretiendra à sa température d'ébullition, qui est, en même temps, sa température de liquéfaction; par suite, pourvu que l'accès de la chaleur soit écarté le plus possible, le liquide ne disparaîtra que très lentement. Nous avons indiqué jadis, dans l'article rappelé plus haut, l'artifice employé pour parvenir à ce but. Pour isoler un corps, au point de vue thermique, on l'entoure souvent de laine, de plume, etc., tous corps fort mauvais conducteurs de la chaleur; mais le plus mauvais d'entre eux serait encore trop conducteur quand il s'agit de conserver l'air liquide. Aussi, l'isole-t-on au moyen du vide.

C'est M. d'Arsonval qui, en 1888, a montré comment on pouvait appliquer cette méthode à la conservation des liquides très froids. Les vases que l'on emploie sont à double paroi; imaginez deux vases intérieurs l'un à l'autre, deux ballons, par exemple, séparés par un espace d'un centimètre environ et dont les parties supérieures sont soudées et raccordées de façon qu'il n'y ait qu'un col unique. Entre ces deux enveloppes on a fait le vide, aussi parfait que possible, le vide des ampoules de Crookes, à un millionième d'atmosphère. L'air liquide étant placé dans le vase intérieur, il est facile de se rendre compte combien est efficace et complète la protection. La chaleur ne peut plus venir de l'extérieur par le contact de l'air, mais seulement par conductibilité dans le verre; car le vase intérieur ne touche plus à rien, si ce n'est par le raccord du col, dans la région où il se soude au vase extérieur; or, cette transmission dans le verre est extrêmement lente.

Cette disposition a encore un autre avantage, c'est d'empêcher le dépôt de givre qui se fait ordinairement sur les vases très refroidis, et qui intercepte absolument toute transparence. On peut donc ainsi tenir à la main un de ces ballons à double paroi, car on ne touche que l'enveloppe externe, et l'échauffement de la main ne se fait, pour ainsi dire, pas sentir au vase intérieur.

Il existe cependant une cause de réchauffement que les précautions précédentes ne suppriment pas, c'est le rayonnement. La chaleur rayonnante traverse le vide, elle peut donc arriver à l'air liquide sans autre obstacle que les parois de verre des deux ballons, qui sont bien loin de l'arrêter complètement. On ne peut avoir tous les avantages à la fois, et, si l'on veut parer à cet inconvénient, il faut renoncer à *voir* l'air liquide. Si l'on argente, en effet, les deux vases concentriques, la couche métallique brillante renvoie énergiquement la chaleur rayonnante, et, dans ces conditions, au témoignage de M. d'Arsonval [1], un litre d'air liquide placé dans un ballon double argenté a mis quarante-sept heures à s'évaporer.

Je dis s'évaporer, car c'est bien une évaporation lente et calme par la surface, et non point une ébullition tumultueuse, qui se produit dans toute la masse.

Vient-on à agiter le ballon, l'air liquide, dans ses soubresauts, arrive au contact des parois supérieures du vase un peu moins froides que le fond, aussitôt il se vaporise en masse, et le froid qui en résulte est si intense qu'il se forme, tout autour de l'orifice du vase, un vrai nuage blanc de givre, qui, au premier abord, semble dû au liquide qui s'évapore, tandis qu'en réalité il provient uniquement de la congélation de la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère, peut-être aussi de l'acide carbonique ; mais ce nuage se dissipe bien vite à cause de la chaleur ambiante. Si l'on verse l'air liquide hors du ballon, dans l'atmosphère, ces épais flocons blancs se forment autour du jet liquide, celui-ci tombe à terre, on l'entend frapper le sol comme de l'eau que l'on répand, mais il ne tarde pas à retourner se mêler à l'air gazeux.

Tel qu'il provient de ce mode de liquéfaction, l'air liquide

1. Conférence faite sur l'air liquide devant la Société de Physique le 1er juillet 1898.

est trouble et d'aspect laiteux, il contient, en effet, à l'état solide, la vapeur d'eau et l'acide carbonique, qui l'accompagnaient dans l'atmosphère et qui flottent maintenant dans sa masse à l'état de fine poudre blanche. Pour l'avoir pur, il suffit d'ailleurs de le filtrer, comme on ferait d'un autre liquide; les premières portions versées sur le filtre servent à refroidir celui-ci ainsi que le nouveau récipient, et s'évaporent, mais, bientôt, on voit l'air passer limpide et transparent; on peut alors constater sa teinte franchement bleuâtre, coloration due à l'oxygène liquide, qui est bleu, comme on sait.

Et, lentement, cet air s'en va rejoindre celui qui l'entoure dans l'atmosphère; mais ici se présente une particularité intéressante. L'azote bout à — 193°, l'oxygène à — 182°; c'est donc l'azote qui, étant le plus volatil, s'évapore le premier; aussi le liquide va-t-il s'enrichissant constamment en oxygène.

Voici quelques chiffres donnés par M. Linde et qui permettent de se faire une idée de la marche du phénomène. Quand l'air vient d'être liquéfié, il a, cela va sans dire, la composition bien connue de l'atmosphère; prenons donc cent parties de ce mélange et laissons-le s'évaporer, nous aurons successivement les compositions suivantes :

Au début, sur	100	parties du mélange	23,1	d'oxygène,	76,9	d'azote;
quand il reste	50	—	37,5	—	62,5	—
—	30	—	50	—	50	—
—	20	—	60	—	40	—
—	10	—	77	—	23	—

Si l'on recueille les premières portions évaporées, d'une part, ainsi que les dernières, on aura donc des mélanges de compositions inverses; on pourrait même, en traitant de nouveau ces mélanges de gaz, arriver à recueillir l'azote et l'oxygène presque purs.

Et c'est là déjà un commencement de réponse à la question obsédante pour certains esprits : A quoi cela servira-t-il ? Sans doute, le côté pratique, utilitaire, des choses a son intérêt et ne doit pas être négligé, mais il semble qu'on devrait parfois s'en montrer un peu moins préoccupé. Cela servira toujours à quelque chose, un jour ou l'autre. Mais, vraiment,

c'est là le petit côté d'une découverte ; le côté intéressant avant tout, c'est celui de l'idée, du principe mis en œuvre, le côté scientifique, qui enrichit parfois peut-être l'esprit humain plus que la bourse des inventeurs ; mais, sans être « intellectuel », on peut bien préférer un brin de théorie à la vulgaire pratique. Si les savants se posaient, avant leurs travaux, cette étroite question : A quoi cela servira-t-il ?... ils ne feraient pas grand'chose ; la plupart du temps ils seraient bien embarrassés pour y répondre ; ils veulent savoir, ils veulent voir, certains par ailleurs qu'il ne manquera pas d'industriels pour trouver moyen de faire fortune avec leurs découvertes.

D'ailleurs, que l'on se rassure, l'air liquide ne manque pas d'applications ; M. Linde poursuivait là, en effet, une série de travaux qui l'ont déjà rendu célèbre, car on lui doit l'invention de nombreux appareils destinés à la production du froid artificiel principalement au moyen de l'ammoniaque, et c'était justement à la station d'études de la Société des machines à glace Linde, à Munich, qu'était établie la machine dont il donna la description, il y a déjà trois ans [1].

Nous pourrions nous contenter de faire observer que l'air liquide pourra remplacer, avec avantage, tous les autres liquides employés dans les machines frigorifiques. La matière première n'occasionnera plus aucuns frais puisqu'on la puise à même dans l'atmosphère ; le froid produit est de beaucoup plus intense que celui obtenu au moyen des autres gaz liquéfiés ; enfin parmi ceux-ci les uns, comme les acides carbonique et sulfureux, l'ammoniaque, sont malsains, d'autres, comme le chlorure de méthyle et l'éthylène sont inflammables : aussi les fuites, qui peuvent toujours se produire, sont-elles dans ces divers cas fort dangereuses, tandis qu'ici, une fuite se déclare-t-elle, on en est quitte pour une aération un peu plus vive, et voilà tout.

En particulier, ce froid très intense sera extrêmement pratique pour séparer les mélanges gazeux dont un des composants est facilement liquéfiable. Ainsi, dans l'industrie du chlore, d'après le procédé Deacon, on opère sur un mélange d'air et d'acide chlorhydrique que l'on transforme en eau,

1. *Annalen der Physik und Chemie*, t. LVII, 1896, p. 328.

chlore et azote, et ces deux derniers gaz sortent mélangés ; or, en premier lieu, on pourra partir ici d'un mélange plus riche en oxygène, en opérant avec de l'air liquéfié et dont on aura laissé évaporer les premières portions, ainsi que nous le disions plus haut ; d'autre part, le froid produit permettra de condenser le chlore et de l'extraire ainsi du courant gazeux. Même genre d'application dans les industries chimiques où intervient l'ammoniaque.

Cette suroxygénation de l'air pourra également trouver son usage dans des applications chimiques ou métallurgiques, où l'on a besoin de faire passer sur des matières un courant d'air oxydant.

Enfin on a constaté que l'air liquide permettait de fabriquer un explosif jouissant de propriétés spéciales. Mélangé avec du charbon granulé, en fragments de 2 à 3 millimètres cubes, l'air liquide forme un mélange susceptible de détoner sous l'action d'une capsule. Aussi puissant que la dynamite, ce mélange a ceci de particulier, qu'il ne reste actif qu'environ un quart d'heure, car l'air a bien vite fait de retourner gazeux dans l'atmosphère ; il faut donc le fabriquer et l'utiliser presque sur place ; ainsi, du moins, n'a-t-on plus à craindre les vols en magasin. Des essais, très satisfaisants, ont été faits à la mine de charbon de Penzberg, près de Munich, de juillet à octobre 1897.

Cette source énergique de refroidissement ouvrira encore un nouveau champ à des recherches biologiques qui ne peuvent manquer tôt ou tard d'avoir d'importantes conséquences pratiques.

Bref, il y a tout lieu de considérer les nouveaux appareils pour la production de l'air liquide comme appelés à rendre de nombreux services tant à la pratique qu'à la théorie.

IV

La théorie n'a pas tardé effectivement de profiter de la puissance d'investigation fournie par ces conditions si nouvelles d'expérimentation.

Comme on l'a fait remarquer justement, peut-être sur telle planète lointaine, Uranus, Neptune, qui sait?... la tem-

pérature est tellement basse que l'air se trouve là, dans les mêmes conditions que l'eau sur la terre ; une partie considérable de l'air serait alors à l'état liquide tandis qu'une faible portion resterait à l'état gazeux comme, sur la terre, la vapeur d'eau se trouve répandue dans l'atmosphère ; suivant les oscillations de température, tantôt l'air se dépose en givre, et, chose étrange, c'est, non de la gelée blanche, mais de la gelée bleue, puisque telle est la couleur de l'oxygène liquide et solide, et tantôt il s'évapore de nouveau.

Fiction peut-être, mais peut-être aussi réalité. Quelles sont, ou du moins quelles seraient, dans ce monde glacial, les propriétés des corps, propriétés de toutes sortes, chimiques, électriques, mécaniques ? La vie elle-même peut-elle exister ? De quel développement est-elle susceptible ?... Il serait bien curieux assurément de pouvoir répondre à ces questions et de suivre l'étude des substances naturelles sur ces échelons particulièrement bas au point de vue thermométrique. Or, c'est justement ce que l'air liquide commence à permettre de réaliser, et l'un des travaux les plus remarquables en ce genre a été accompli cette année même par M. J. Dewar dans ses expériences sur la liquéfaction de l'hydrogène.

On sait combien ce gaz a été difficile à réduire à l'état liquide ; M. Cailletet, à Paris, M. Pictet, à Genève, déclarèrent bien y avoir réussi ; mais, eu égard aux conditions où les observations avaient été faites, on pouvait désirer que ces expériences fussent reprises et confirmées.

En 1884, M. Wroblewski, à Cracovie, attaqua le problème. Il refroidissait au moyen d'oxygène bouillant sous la pression normale, à —182° par conséquent, un tube contenant de l'hydrogène comprimé à 100 atmosphères ; puis, brusquement, détendait ce gaz. Il observait alors ce qu'il appelait « une mousse instantanée », l'hydrogène passait nettement par l'état liquide, mais ne se réunissait pas en une seule masse et se vaporisait à nouveau immédiatement. La même année M. Olszewski alla plus loin ; en activant dans le vide l'évaporation de l'oxygène, la température baissait vers —220°, et, dans ces conditions, l'hydrogène, soumis à une détente de 190 atmosphères, se condensait un instant en gouttelettes ; on put voir que c'était un liquide incolore et

n'ayant nullement l'aspect métallique auquel plusieurs s'attendaient et que M. Pictet avait même cru observer.

En 1891, M. Olszewski fit de nouveaux progrès, il put voir l'ébullition de l'hydrogène d'une façon plus distincte dans un tube de 7 millimètres de diamètre, et enfin, en 1895, il condensa ce gaz dans une bouteille d'acier, observa une température fixe correspondant à son point d'ébullition normal, —243°, tandis que son point critique était à —234°[1]. Mais l'opacité du réservoir empêchait de rien voir, ce n'était pas encore l'idéal.

Ces recherches furent reprises par M. J. Dewar qui, en 1896, obtint de l'hydrogène liquide dans des conditions assez particulières. Le gaz comprimé à 200 atmosphères était refroidi par l'air bouillant, puis amené et détendu dans un serpentin entretenu lui aussi à la température d'ébullition de l'air ; le jet de gaz détendu, sortant du tube, circulait au fond d'un vase soigneusement isolé de tout réchauffement ; dans le tourbillon rapide qui se produit alors, on voit bien des portions liquéfiées, mais le liquide ne s'accumule pas, à cause de sa grande légèreté et de la vitesse du courant gazeux. Ce tourbillon semi-liquide, semi-gazeux, est extrêmement froid ; si l'on y plonge un tube contenant 50 cent. cubes d'air ou d'oxygène liquide, ces substances s'y congèlent en quelques minutes.

Mais ce n'était pas encore assez, il fallait voir l'hydrogène liquide au repos et en masse, afin de pouvoir l'examiner à loisir.

C'est à quoi M. J. Dewar a enfin réussi le 10 mai dernier. La construction de l'appareil avait demandé une année et bien des essais avaient été tentés infructueusement ; mais, dit M. Dewar, « les défaites et les insuccès n'ont pas besoin d'être détaillés ».

Un gazomètre contenant une grande quantité d'hydrogène pouvait en débiter de trois à quatre cents litres à la minute ; le gaz refroidi vers — 80° dans un premier serpentin entouré d'acide carbonique solide bien tassé, passait dans un second serpentin plongeant dans un vase plein

1. M. Wroblewski a donné des nombres un peu différents : — 240° pour le point critique et — 250° pour la température d'ébullition normale.

d'air liquide, que l'on évapore assez rapidement pour amener la température à — 205° ; puis, dans un troisième serpentin, refroidi comme le précédent et où l'on produit une détente faisant passer le gaz de 180 à 1 atmosphère, l'hydrogène se refroidit énormément, et, comme on renouvelle sans cesse la détente sur le nouveau gaz qui arrive, la température du serpentin s'abaisse peu à peu, et bientôt l'hydrogène s'écoule en gouttelettes dans un vase à double enveloppe argentée, d'où on peut le faire passer dans un autre vase. En cinq minutes, M. Dewar obtint 20 centimètres cubes d'hydrogène liquide, mais alors les conduits s'engorgèrent ; l'air, mélangé à l'hydrogène imparfaitement purifié, s'était solidifié dans les tuyaux! Deux jours après, une nouvelle expérience fournit 50 centimètres cubes d'hydrogène liquide.

C'est un liquide extrêmement léger : sa densité est 0,07, c'est-à-dire qu'il est quatorze fois plus léger que l'eau; un litre d'hydrogène liquide pèse 70 grammes. Il s'évapore assez rapidement, cela va sans dire, et, pendant son évaporation, on assiste à un spectacle plus qu'hyperboréen : on voit se former au-dessus de sa surface un nuage blanchâtre ; c'est l'air qui se solidifie ; cette neige d'air tombe dans le liquide et s'accumule au fond du vase comme une sorte de dépôt blanc. Lorsque l'hydrogène est complètement évaporé, ce précipité d'air solide se liquéfie, puis s'évapore à son tour.

Voilà une complication d'un genre auquel on n'était pas habitué ; voir de la poussière d'air tomber dans le liquide que l'on manipule! Il peut résulter de là des erreurs contre lesquelles il faut être en garde ; ainsi, on fit l'expérience suivante : du coton, trempé dans l'hydrogène liquide et porté entre les deux pôles d'un électro-aimant, se montra fortement magnétique ; mais rien ne prouve que cela soit dû à l'hydrogène, car, sur le coton, on voyait se former une couche d'air solide ; or, l'on sait que l'oxygène est très magnétique.

On arrivera à expérimenter dans l'hydrogène liquide, comme déjà on le fait dans l'air liquide ; ainsi, en plongeant dans l'hydrogène liquide un tube plein d'oxygène liquide, on obtint immédiatement un solide bleu, un crayon d'oxygène.

Il était intéressant de voir comment se comporterait ici l'hélium.

Nous avons eu occasion de présenter à nos lecteurs[1] ce gaz découvert il y a trois ans sur notre planète, alors que depuis trente ans on avait reconnu son existence dans l'atmosphère du soleil. C'est d'un minéral rare, la clévéite, qui, disait-on jusque-là, dégageait de l'azote quand on l'attaquait en le chauffant, que M. Ramsay retira ce gaz nouveau. Depuis lors, on l'a retrouvé dans un grand nombre de minéraux analogues, et la pensée vint de reviser de même toutes les sources fournissant des dégagements de gaz jusqu'alors qualifiés d'azote, à cause de leur inertie chimique. Certaines eaux minérales laissent échapper ainsi de nombreuses bulles de gaz ; par exemple : à Cauterets, les sources de la Raillère et du Bois; à Bagnères-de-Bigorre, la source du Salut ; à Maizières (Côte-d'Or), une source fortement lithinée; diverses autres sources en Angleterre, à Bath, Buxton, etc.; à Wildbad, dans la Forêt-Noire; bref, un peu partout. Or, ces gaz contiennent souvent de l'hélium, parfois en quantité assez notable. D'où provient ce gaz? Peut-être de l'attaque chimique faite dans les profondeurs du sol par les eaux salines sur certains minéraux, peut-être aussi de l'air dissous par les eaux à la surface du sol, avant leur descente dans les réservoirs souterrains, puisque, après MM. Friedlander et Kayser, M. E.-C.-C. Baly a récemment constaté que, malgré ce qu'on avait cru jusqu'alors, le gaz hélium fait réellement partie normale de notre atmosphère.

Bien que présent un peu partout, ce gaz est cependant difficile à se procurer; M. Dewar en possédait une certaine quantité dans un petit ballon fermé et terminé par un prolongement cylindrique; il introduisit donc cette portion allongée du vase au sein de l'hydrogène liquide et vit l'hélium s'y liquéfier; résultat nouveau, M. Olszewski avait inutilement cherché à l'obtenir, et qui prouve que le point critique et la température normale d'ébullition de l'hélium et de l'hydrogène sont voisins.

Tous les gaz ont donc cédé devant les efforts des physi-

1. *Études*, 15 juillet 1895, p. 407.

ciens, tous ont été liquéfiés... pour le moment, du moins; car voici que toute une série de gaz jusqu'alors inconnus vient d'être découverte, et plusieurs, grâce aux ressources fournies par l'air liquide.

V

Lorsque, il y a trois ans, on reconnut dans l'air la présence d'un gaz qui, jusqu'alors, avait été confondu avec l'azote, l'argon[1], la pensée vint à tous que ce n'était là qu'un commencement, et que l'argon possédait des compagnons qui, comme lui, avaient éludé les perquisitions des chimistes. Mais comment les isoler? C'était la difficulté. En effet, si l'on a pendant si longtemps confondu l'argon avec l'azote, cela tient au peu d'activité chimique de l'un et de l'autre. L'oxygène de l'air une fois fixé par oxydation du mercure ou autrement, l'acide carbonique, la vapeur d'eau et les quelques autres gaz existant à l'état de traces dans l'atmosphère, comme les composés carburés et l'ammoniaque, une fois éliminés, il restait un gaz inerte; on l'appela azote. Était-ce un gaz unique ou une réunion de gaz? On ne songeait guère à se le demander. J'ai dit ailleurs comment le problème se posa et fut résolu, il y a quelques années ; grâce à sa faculté d'entrer en certaines combinaisons, acide azotique, azoture de magnésium, l'azote proprement dit fut séparé et l'on obtint un résidu encore plus inactif. L'azote avait reçu son nom de ce qu'il était impropre à la respiration et à la vie ; le nouveau gaz fut appelé *argon,* « qui ne travaille pas, paresseux », et, de fait, on n'a pu le faire encore entrer, bien authentiquement, dans aucune combinaison. Mais, de nouveau, ce paresseux était-il seul? ou bien étaient-ils plusieurs? Comment résoudre cette question, puisque, décidément, l'on se trouvait en présence d'une indifférence chimique générale?

Et cependant il y avait tout lieu de croire qu'il y avait là

1. Nous ne saurions trop recommander ici un ouvrage publié par M. W. Ramsay et traduit récemment en français par M. Charpy, *les Gaz de l'atmosphère.* Paris. G. Carré et Naud, in-8, pp. 11-94. Prix : 5 francs. C'est l'historique des travaux anciens et modernes sur la composition de l'air jusqu'à la découverte de l'argon, inclusivement. Écrit d'une façon très intéressante, cet ouvrage est en même temps des plus instructifs.

plus d'un gaz. Un fait seul entre autres : quand on examine au spectroscope la lumière des aurores polaires, on y voit des raies brillantes, dont quelques-unes proviennent de l'azote ou de l'oxygène rendus lumineux par les effluves électriques auxquels sont dus ces brillants phénomènes, mais d'autres n'appartenaient à aucun gaz connu ; spécialement, une certaine raie jaune verdâtre, très caractéristique, toujours présente. C'était, disait-on, la raie de l'aurore polaire... Fort bien, mais quelle était la substance qui l'émettait ? Il y avait là un problème que l'on ne cherchait pas à dissimuler, mais que l'on ne savait comment aborder.

Quand l'argon fut découvert, on put croire qu'il allait montrer dans son spectre la raie fameuse... ; or, elle en était absente ! aussi la conclusion s'imposait-elle, il y avait encore au moins un gaz inconnu dans l'air.

Puisque la chimie était impuissante à séparer ces gaz, il fallait donc recourir à la physique, et, de même que l'on peut trier des substances mélangées ensemble en utilisant, par exemple, leur inégale densité, il fallait trouver ici quelque propriété physique permettant de séparer les divers gaz supposés coexistants.

On sait comment on rectifie les dépôts goudronneux des usines à gaz ou encore les pétroles bruts. La masse est chauffée légèrement, bientôt la plus volatile des substances présentes se met à distiller, on la recueille dans un récipient approprié ; lorsqu'elle a complètement disparu, la température s'élève graduellement, puis se fixe de nouveau, c'est le point d'ébullition d'un second liquide que l'on recueille, et ainsi de suite : c'est la distillation fractionnée, fondée sur l'inégale volatilité des substances mélangées. Puis donc que l'on peut liquéfier l'air, pourquoi ne pas lui appliquer cette méthode ? Il y a tout lieu de croire que les gaz divers qu'il peut contenir n'ont pas même point d'ébullition, et ne voyions-nous pas plus haut comment on pouvait, précisément de cette manière, obtenir de l'azote et de l'oxygène presque purs ?

Telle est donc la méthode employée par MM. W. Ramsay et Morris W. Travers ; elle les a conduits à des résultats bien remarquables.

Le 6 juin 1898[1], ces deux savants annonçaient la découverte d'un nouveau constituant de l'atmosphère. Ayant eu à leur disposition 750 centimètres cubes d'air liquéfié par le Dr Hampson, ils l'avaient fait évaporer tout entier, sauf les dix derniers centimètres cubes de liquide. Le gaz provenant de ce résidu fut recueilli à part; il s'y trouvait encore une certaine proportion d'oxygène et d'azote que l'on absorba par leurs réactifs spéciaux; après quoi, il resta 26cc,2 d'un gaz que l'on examina au spectroscope; on y vit les raies de l'argon, car celui-ci n'avait pu être complètement éliminé; mais, de plus, quatorze autres lignes spéciales qui furent reconnues pour ne pas appartenir à l'argon; on se trouvait donc bien en présence d'un nouveau gaz. Or, parmi ces raies, se trouvait enfin celle de l'aurore polaire, car sa longueur d'onde fut évaluée à $\lambda = 556,63$, alors que la raie de l'aurore est 556,7, et tout porte à croire que cette légère différence est de l'ordre des erreurs d'expérience. Ce gaz, quoique encore mêlé à l'argon, put cependant être étudié : sa densité est sensiblement 22,5, celle de l'oxygène étant 16, et le rapport de ses chaleurs spécifiques montre, comme pour l'argon, que c'est un corps simple et monoatomique. Ce gaz, qui si longtemps s'était dérobé aux recherches, fut nommé *krypton*, qui veut dire « caché ».

En publiant cette découverte, les deux savants physiciens anglais laissaient entrevoir qu'ils auraient à bref délai à en annoncer une autre.

Au congrès de la *British Association*, à Toronto, en 1897, M. Ramsay avait fait une conférence sur un gaz non découvert, *an undiscovered gas*, dont la densité devait être environ 10; ce gaz, que des considérations théoriques seules lui faisaient alors prévoir, où fallait-il le chercher? C'était pire, dit M. Ramsay, que la recherche d'une aiguille dans une charretée de foin, puisque c'était dans l'univers entier qu'il fallait chercher le nouveau gaz. On étudia les dégagements gazeux des geysers d'Islande, ceux des minéraux qui avaient fourni l'hélium, ou encore des sources de Cauterets, mais on n'y trouvait aucun gaz inédit. Ce n'était pas la peine de

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, CXXVI, p. 1610.

chercher si loin, le nouveau gaz se trouvait dans l'atmosphère.

MM. Ramsay et Travers avaient préparé, pendant l'hiver dernier, dix-huit litres d'argon, à l'état gazeux; ou plutôt c'était de l'air dont on avait retiré l'azote et l'oxygène; l'argon y était-il seul, avec le krypton, bien entendu : c'était la question. Cette masse gazeuse fut liquéfiée, et, pendant la liquéfaction, on observa qu'il se déposait un corps solide le long des parois. On procéda ensuite à la distillation fractionnée; les cent premiers centimètres cubes de gaz furent recueillis en deux portions soigneusement mises à part, puis la masse du liquide fut évaporée, jusqu'à ce qu'il ne restât plus que le dépôt solide qui provenait évidemment de gaz moins volatils que l'argon lui-même. Cette partie solide fut alors volatilisée et recueillie séparément.

Or, la première partie, la plus volatile, contenait un gaz spécial qui, introduit dans un tube et excité par l'étincelle électrique, fournit une lueur d'un rouge orangé magnifique ; « le tube qui le contient, quand il est illuminé par le courant, est le plus beau que j'aie jamais vu », dit M. Ramsay, dans une lettre à M. H. Moissan[1]. Ce gaz, plus léger que l'argon, fut appelé *néon*, c'est-à-dire « nouveau », et, semble-t-il, c'est précisément celui dont M. Ramsay avait prédit l'existence dans son discours de Toronto. Il est vrai que sa densité a été trouvée égale à 14,67 au lieu de 10, mais ce chiffre est vraisemblablement trop fort, un peu d'argon se trouvant mêlé au néon sur lequel on opérait. Des évaluations ultérieures ont déjà permis de réduire ce nombre à 13,7 ; plus tard même, au congrès de Bristol, M. Ramsay, a cru pouvoir donner le chiffre de 9,7 ; mais de nouvelles expériences sont nécessaires. Ce gaz ne forme qu'un quarante millième de l'atmosphère : faible proportion, si l'on veut, mais qui n'empêche que, dans une couche d'air de mille mètres d'épaisseur sur la terre, il y en a déjà, à ce taux, plus de dix mille millions de tonnes de mille kilos !

Le krypton ne fut pas retrouvé dans les produits de la

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences.* CXXVI, 20 juin 1898, p. 1762.

distillation de l'argon liquéfié, car il dut partir avec l'argon, vers la fin, avant l'évaporation du résidu solide. Celui-ci, à son tour, fournit deux gaz, l'un que l'on nomma *métargon* pour rappeler qu'il se volatilisait après l'argon ; l'autre, dont la découverte fut annoncée au congrès de Bristol, le *xénon*, c'est-à-dire l'*étranger*, moins volatil encore que le métargon.

Le xénon possède un spectre analogue à celui de l'argon, comme groupement de raies, mais les positions absolues de celles-ci ne sont pas les mêmes ; quant au métargon, dont la densité 19,87 est presque la même que celle de l'argon 19,94, son spectre est fort complexe et a donné lieu déjà à bien des discussions. Il se trouve, en effet, que ce spectre présente une analogie étonnante avec celui de certains composés carburés, huit de ses bandes sont presque identiques à celles du carbone, et trois autres à celles du cyanogène : aurait-on, par hasard, pris un gaz carboné peu liquéfiable, comme l'acétylène ou l'oxyde de carbone, pour un corps simple, et le métargon serait-il déjà à rayer du nombre des éléments[1] ?

M. Ramsay a reconnu cette coïncidence étrange, ainsi que celle signalée entre le même spectre et celui d'une certaine étoile ; mais ayant répété sans succès sur le métargon toute une série d'expériences capables de déceler un composé du carbone, il a constaté que le gaz restait inaltéré. Tout en admettant qu'il y a lieu de suspendre son jugement et d'étudier ces spectres, il pense donc pouvoir maintenir ses assertions sur la nature élémentaire du gaz isolé par lui.

De cette façon, notre atmosphère contient déjà les gaz suivants, en commençant par les plus volatils :

Hélium, azote, néon, argon, oxygène, krypton, métargon, xénon, et l'on ne s'aventure guère en disant que ce n'est qu'un commencement.

Quelqu'un demanderait-il ici d'où viennent tous ces gaz ? La question peut avoir deux sens. L'un : Pourquoi ces corps

1. M. Dewar a observé, de son côté, qu'en liquéfiant 250 centimètres cubes d'argon que lui avait communiqué lord Raygleigh, il n'avait observé aucun trouble ni dépôt, comme aurait dû en fournir le métargon et le xénon. Il faudrait cependant voir si l'absence de ces deux gaz ne pourrait s'expliquer dans le cas présent.

existent-ils? A cela rien à répondre, pas plus que je n'ai à dire pourquoi il existe de l'or, de l'argent, du cuivre et du plomb. C'est là le point de départ, actuel du moins, de la chimie, c'est là ce qu'elle reçoit du Créateur comme le domaine de ses investigations. Mais, cette existence étant admise, pourquoi se trouvent-ils dans l'atmosphère? La chose se conçoit aisément comme conséquence naturelle de leur inertie chimique, fort grande, sinon absolue. Dans l'immense mêlée originelle où les éléments ont formé les combinaisons variées qui constituent notre planète (pour ne parler que d'elle), ces gaz, ne trouvant personne à qui s'allier, sont nécessairement restés, errants et isolés, dans la masse gazeuse en excès qui formait l'atmosphère; rien ne les y révélait, puisqu'ils n'ont aucune action chimique sur les autres corps, ils demeuraient là, invisibles, silencieux; il a fallu les liquéfier, les solidifier, pour pouvoir enfin les apercevoir et les distinguer.

VI

Tels sont quelques-uns des services déjà rendus par l'air liquide; services théoriques, si l'on veut, mais dont l'intérêt est assurément indiscutable. Je veux, en terminant, signaler quelques autres travaux récents où l'air liquide n'intervient plus, mais dont le sujet a la plus étroite connexion avec ce qui précède.

Nous avons vu comment on avait été amené à reviser la composition de toutes les sources gazeuses naturelles; MM. R. Nasini, F. Anderlini et R. Salvadori ont entrepris de faire cet examen sur les dégagements gazeux qui s'observent en plusieurs points de l'Italie. Ils ont ainsi étudié les gaz des thermes d'Albano, des *soffioni* boracifères de Toscane, les gaz combustibles de l'Apennin bolonais et plus récemment les émanations des champs phlégréens (solfatare de Pouzzoles, grotte du Chien, grotte ammoniacale) ainsi que celles du Vésuve. Or, dans cette dernière série, ils ont rencontré des faits remarquables qu'ils ont signalés au mois d'août dernier[1]. Le gaz recueilli à la grande bouche de la solfatare de

1. *Atti della reale Academia dei Lincei* (5) t. VII, 7 août 1898, p. 73.

Pouzzoles a montré une raie spectrale comprise entre 531,5 et 531,6, qui semble identique à une raie bien connue, classée dans le catalogue de Kirchhoff sous le numéro 1474, mais qui n'avait jamais été observée sur la terre ; on ne l'avait rencontrée que dans la couronne solaire, cette merveilleuse expansion lumineuse argentée, que l'on voit apparaître autour du disque solaire lorsque la lumière éblouissante de celui-ci vient à être dérobée aux regards, un instant, dans les éclipses totales. Cette raie, à quelle substance fallait-il l'attribuer, on ne le savait et, de même que l'*hélium* avait reçu son nom par suite de la présence de sa raie caractéristique dans l'atmosphère solaire, de même on nomma *coronium*, le corps à découvrir qui possédait la raie 1474. S'il faut en croire les savants italiens, le coronium est également sur la terre ; qui sait ? peut-être à l'état normal dans l'atmosphère. Il y a là de quoi exciter au plus haut point la curiosité des physiciens ; car ce gaz est vraisemblablement plus léger que l'hydrogène, et son étude pourrait accroître encore nos connaissances de la nature. Plusieurs raies non identifiées ont encore été signalées dans ces émanations volcaniques, montrant ainsi qu'il y a là un vaste champ à explorer.

Tandis que d'Angleterre et d'Italie nous arrivaient ces nouvelles scientifiques, une autre venait d'Amérique, sur laquelle, toutefois, il faut encore faire de bien grandes réserves. M. C. Brush aurait, lui aussi, découvert un nouveau gaz, l'*éthérion* ! Oh ! mais, un gaz absolument à part, tout à fait digne d'être découvert par un Américain. Ce gaz ne ressemblerait en effet à rien de ce que connaissait l'ancien monde ; sa densité ne serait que le millième de celle de l'hydrogène ! Et savez-vous d'où on le retire ? Du verre pilé ! Après tout, pourquoi pas ? M. Brush a pensé caractériser ce gaz par son énorme pouvoir conducteur pour la chaleur. Nous ne donnerons pas ici le détail de ces expériences ; il paraît prudent d'en attendre le contrôle. Ce sera, d'ailleurs, avec le plus grand plaisir que nous enregistrerons leur confirmation, mais celle-ci véritablement semble désirable.

JOSEPH DE JOANNIS, S. J.

VICTOR HUGO

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE (1836-1882[1])

C'est la destinée des grands hommes qui n'attendent pas la mort pour entrer dans la gloire, des écrivains dont chaque nouveau livre marque une date dans l'histoire littéraire, d'exciter une curiosité universelle. On s'intéresse à leur personne même et aux moindres détails de leur vie intime et domestique. On cherche à reconnaître dans leur physionomie la trace des pensées sublimes et dans leur regard les reflets de la flamme des belles inspirations. On est tout heureux et tout fier d'avoir vu de ses propres yeux l'homme qui a écrit tant de pages promises à l'immortalité.

C'est, dans l'humanité, un instinct très ancien et très vivace. Aux beaux jours de la civilisation romaine, un poète, rappelant ses souvenirs, se félicite d'avoir un jour entrevu le chantre divin de l'*Énéide* et des antiques traditions de l'Italie :

Virgilium vidi tantum.

Si l'on veut y réfléchir, on verra que telle est bien, généralement, la nature de l'intérêt qui s'attache à la correspondance d'un prosateur ou d'un poète illustre. Pour nous faire connaître un homme, pour nous introduire dans l'intimité de sa pensée et de sa vie, rien de plus significatif que les lettres qu'il laisse après sa mort et qui, après avoir été dispersées à travers le monde au hasard des circonstances, paraissent au grand jour de la publicité : documents authentiques, témoignages irrécusables de la véritable valeur morale d'une âme et d'un caractère, et contre lesquels ne sauraient prévaloir ni les critiques injustes et passionnées, ni l'effort des panégyristes les plus ardents et les plus sympathiques.

1. *Victor Hugo :* Correspondance, 1836-1882, Paris, Calmann-Lévy. 1 vol. in-8, pp. 387.

Ajoutez que ce n'est point l'« homme » seulement que nous trouvons dans les lettres d'un écrivain illustre : c'est aussi l'« auteur », je veux dire le littérateur, le poète, le critique, qui nous fait des confidences intéressantes sur la façon dont il comprend le grand art ou qui, peut-être, dans ce genre épistolaire illustré par les billets de Mme de Sévigné, nous offre de nouveaux et délicats petits chefs-d'œuvre.

Je prie qu'on me pardonne la longueur de ces considérations préliminaires. Il m'a semblé qu'elles me tiendraient lieu d'une bonne excuse, si j'en avais besoin pour entreprendre de parler encore de *lui*. « Lui, toujours lui. » Sur Victor Hugo, nous avons une littérature entière à laquelle les étrangers, les Allemands et les Anglais ont apporté leurs contributions. « Tout est dit et l'on vient trop tard. » Toutefois, pour les raisons que je viens d'exposer, il ne sera pas sans intérêt, j'imagine, de parcourir ce nouveau volume, extrait de la correspondance du grand homme, et qui se rapporte aux années 1836-1882. C'est la période la plus agitée de sa longue existence et la plus féconde aussi : c'est alors qu'il prend part aux luttes politiques, et, finalement, triomphe avec la démocratie à laquelle, sans doute pour l'avoir flattée comme il flatta les rois, il dut une bonne part de sa gloire ; alors il donne au public les grandes œuvres qui ont fondé son immense réputation de poète et où s'affirment le caractère distinctif et la puissance créatrice de son génie : les *Châtiments*, les *Contemplations*, la *Légende des siècles*.

Quel fut, d'après sa correspondance, pendant cette longue période de son existence mortelle, l'homme à qui l'on décerna les honneurs païens de l'apothéose et qu'une voix, au jour de ses funérailles, proclama « très bon et très grand » ? Est-ce que la gloire de l'écrivain gagne quelque chose à la publication de ce « choix » de lettres ?

I

Vous est-il arrivé de feuilleter quelques-uns des livres où les familiers de la maison Hugo disaient leur admiration immense et profonde pour « le Maître, le Père, le Père du peuple » et célébraient la gloire immortelle du poète divin ? Vos regards sont tombés peut-être sur une gravure curieuse : accoudé à une table, un homme âgé fabrique des coqs en papier ; un petit garçon

et une fillette le regardent d'un air « étonné et ravi ». Les deux enfants s'appellent Jeanne et Georges; le vieillard, c'est Victor Hugo lui-même, s'essayant à l' « art d'être grand-père ». L'artiste a voulu dire à sa manière de quel tendre amour le grand homme aima ses fils et ses petits-fils.

Que cette affection ait tenu dans la vie et dans le cœur du poète une grande place, il n'en faut point douter. On trouve dans les pièces nombreuses où il nous a dit ses joies et ses douleurs de famille, malgré des mièvreries singulières et ridicules, au milieu de radotages séniles, une sincérité d'accent où l'on ne pourrait se tromper.

Pour être exprimé en simple prose épistolaire, l'amour paternel qui remplit l'âme de Victor Hugo n'en paraîtra peut-être que plus profond et plus intime. Dans son voyage aux bords du Rhin, au milieu des spectacles les plus grandioses, ayant sous les yeux les plaines fertiles et les vieilles cités, les collines abruptes et les châteaux gothiques dont l'image se reflète dans les eaux du grand fleuve, il n'oublie point ceux qu'il aime, et il écrit : « Rien de ce que je vois ne me distrait de vous, mes enfants. Tout ce que je fais et tout ce que je suis dans le monde, je le fais et je le suis pour vous. »

Grand-père « faible et lâche », Victor Hugo le fut; il l'avoue poétiquement dans une jolie pièce intitulée *le Pain sec*. Mais ce pot de confiture porté en cachette à Jeanne « dans le cabinet noir »; les récriminations des parents; la soumission feinte du poète qui, baissant la tête, reconnaissant ses torts, demande « qu'on le mette au pain sec », tout cela, c'était plaisanterie pure et matière d'une bluette charmante. Le pauvre père expia plus cruellement ses excès de tendresse et de longanimité à l'égard de son fils Charles qui l'avait suivi dans l'exil à Bruxelles. Il écrit, à ce propos, dans une lettre adressée à Mme Victor Hugo :

Je vois, d'après la réponse que Charles te fait et qu'il m'apporte, que tu l'as un peu grondé dans ta lettre. Ne le gronde pas. J'ai besoin de le voir à côté de moi heureux et content, et, s'il ne veut pas travailler, qu'y faire? Un jour ou l'autre, je l'espère, la raison viendra, une affaire le tentera et il se mettra au travail. En attendant, je tâche qu'il soit heureux, je ne lui fais aucun reproche, je le laisse entièrement libre et je fais ce que je peux pour qu'il se plaise près de moi. Je suis triste qu'il ne t'en dise pas un mot dans sa lettre. — Un jour, plus tard, mes enfants sauront tout ce que j'aurai été pour eux.

Il faut blâmer cette excessive indulgence ; mais ne trouvez-vous pas dans les efforts que fait ce pauvre père et dans les moyens qu'il emploie pour secouer l'indolence de son fils une tendre délicatesse ? Lisez ce récit daté de Bruxelles :

L'autre jour Charles était sorti, je travaillais. A minuit, on cogne à ma porte. « Entrez. — Monsieur, me dit l'hôtesse, monsieur votre fils a-t-il la clef ? (de la porte du dehors.) — Non, madame. — En ce cas, je vais l'attendre. — Non, madame. — Comment faire alors ? — Couchez-vous. Je vais descendre dans votre boutique (l'entrée de mon logis est une boutique de tabac), j'écrirai tout aussi bien sur votre comptoir que sur ma table et j'attendrai mon fils. »

Je me suis installé, en effet, dans le comptoir ; je me suis perché sur le haut tabouret de la marchande, et j'ai écrit là. A trois heures du matin, mon Charles est rentré. Il a été stupéfait de me trouver griffonnant sur ce comptoir et l'attendant. Je ne lui ai pas fait de reproches. Mais, depuis lors il n'est guère rentré passé minuit.

Dans les élégies que l'auteur des *Contemplations* a réunies sous ce titre modeste, *Pauca meæ*, sur ce beau monument funéraire élevé par un père à la mémoire de sa fille, on lit une date sinistre, les seuls mots que le poète ait pu écrire à cette page sous le coup de l'épouvantable malheur qui venait de briser son âme et sa vie : 4 septembre 1843. « Trois ans après », suivant le titre de la page suivante, il put essayer de dire en vers son immense douleur :

Que veut-on que je recommence ?...
Mon œuvre n'est pas terminée,
Dites-vous : comme Adam banni,
Je regarde ma destinée
Et je vois bien que j'ai fini.

De cette époque, quelques lettres seulement ; on y voit de quelle source intarissable et profonde de tristesse jaillirent les strophes des élégies. Le 10 septembre 1843, il écrit à Mlle Bertin :

Chère mademoiselle Louise, je souffre, j'ai le cœur brisé ; vous le voyez, c'est mon tour. J'ai besoin de vous écrire à vous qui l'aimiez comme une autre mère : elle vous aimait bien aussi, vous le savez.

Hier, je venais de faire une grande course à pied, au soleil, dans les marais ; j'étais las, j'avais soif, j'arrive à un village qu'on appelle, je crois, Subise, et j'entre dans un café. On m'apporte de la bière et un journal, *le Siècle*. J'ai lu. C'est ainsi que j'ai appris que la moitié de ma vie et de mon cœur était morte.

J'aimais cette pauvre enfant plus que les mots ne peuvent le dire...

Victor Hugo aima ses enfants. Pour eux aussi, pour assurer leur subsistance dans l'avenir, le père de famille s'imposa longtemps des privations. De Bruxelles il écrit à sa femme :

Tu sais que toute ma vie j'ai commencé les privations et les économies par moi... Je puis vous manquer un beau matin et il faut tâcher d'avoir après moi le capital que j'ai pu amasser... Je ne veux pas que tu aies jamais besoin de personne... C'est là l'avenir que je te veux et à mes enfants.

Il travaille aussi, le poète dont les beaux vers ont célébré les joies du labeur volontaire qui

Écartant les douleurs, ainsi que des rameaux,
Nous emporte à travers l'infini, loin des maux,
Loin de la terre, loin du malheur, loin du vice,
Comme un aigle qu'on a dans l'ombre à son service.

Nous avons vu déjà, dans la boutique de la marchande de tabac, le travailleur solitaire prolongeant, sous la lampe des nuits, sa veille studieuse. D'autres lettres, datées de Bruxelles, de Marine-Terrace, ou de Hauteville-House, témoignent de la même ardeur toujours infatigable.

Je me réfugie de toutes mes tristesses dans le travail, travail le matin, travail le jour, travail la nuit... Je me lève de bon matin, je me couche de bonne heure, je travaille toute la journée, je me promène au bord de la mer, j'ai pour écrire une espèce de fauteuil naturel dans un rocher en un bel endroit appelé Firmain-Bay.

II

Mais nous ne pouvons le prendre plus longtemps sur le ton de l'apologie, et, en essayant de dégager de cette correspondance et d'emprunter à ces documents parfaitement authentiques les traits principaux de la physionomie morale du poète, voici que nous sommes amenés à parler de certains détails de sa vie, de certains côtés de son caractère par où, peut-être, le grand homme paraîtra mériter moins d'estime et d'admiration. Ici, d'ailleurs, aucune des particularités piquantes et scabreuses que nous ont déjà révélées les biographes qui ont entrepris la tâche très délicate de nous faire connaître, dans toute son intimité domestique, l'existence du poète. Nous ne voulons, sur l' « homme »

que fut Victor Hugo, entendre d'autre témoin que Victor Hugo lui-même.

Quand le poète des *Contemplations*, des *Châtiments* ou de l'*Ane*, dans des strophes sonores et vibrantes, nous disait son génie, ses vertus, sa fonction d' « homme-devoir », on a pu se demander s'il parlait sérieusement. Les amis, les lecteurs sympathiques mettaient tous ces développements sur le compte de cette étonnante invention verbale dont aucun écrivain, peut-être, dans l'histoire de notre littérature, n'a donné des preuves plus retentissantes ; toutes ces amplifications ne tiraient pas à conséquence ! Est-ce qu'un homme peut dire de lui-même avec une entière conviction :

Je fais mon devoir de flambeau....
Je suis celui que rien n'arrête,
Celui qui va,
Celui dont l'âme est toujours prête
A Jéhovah.
Je suis le poète farouche
L'homme-devoir...
Le rêveur qui sur ses registres
Met les vivants...
Le songeur ailé, l'âpre athlète
Au bras nerveux...

Or, maintenant, la chose est claire : les rodomontades du poète et les intempérances de langage où il se laisse entraîner quand il parle de lui-même, il ne faut point les attribuer à l'espèce d'hallucination, à l'ivresse sacrée que peuvent produire, j'imagine, dans une âme envahie par l'enthousiasme poétique, les flots tumultueux des métaphores et des catachrèses, le cliquetis des antithèses, le fracas des hyperboles audacieuses et

Les grelots des *rimes* sonores.

Jouissant de toute la liberté d'esprit que peut laisser le soin d'une honnête prose épistolaire, Victor Hugo écrit sur le rôle des fils de la Muse les phrases qu'on va lire :

La diane des peuples, c'est le génie qui la sonne ; autrefois c'était le prophète, maintenant c'est le poète... — J'habite dans cet immense rêve de l'Océan ; je deviens peu à peu un somnambule de la mer, et, devant tous ces prodigieux spectacles et toute cette énorme pensée vivante où je m'abîme, je finis par ne plus être qu'une espèce de *témoin de Dieu*.

A Sébastien Lapointe qui fut, comme le chanteur allemand du seizième siècle Hans Sachs, tout à la fois poète et cordonnier, il écrit, en soulignant lui-même les mots fatidiques et profonds :

Continuez votre double fonction, votre tâche comme ouvrier, votre apostolat comme penseur. Je l'ai dit quelque part et je le pense plus que jamais : *le poète a charge d'âmes* dans la nuit profonde où sont encore tant d'esprits. Les hommes comme vous parmi le peuple sont les flambeaux qui éclairent le travail des autres.

Si l'on veut comprendre Victor Hugo et rattacher à une idée dominante et directrice les principaux actes de sa vie littéraire et politique, il faut, à mon humble avis, n'oublier jamais que pour lui la mission sublime du poète n'est pas seulement une belle matière, un thème fécond que l'on peut développer indéfiniment et qui se prête, comme dans les *Mages*, par exemple, aux variations les plus merveilleuses. Manifestement, il croit que la place des fils de la Muse est au premier rang des « penseurs », des « esprits conducteurs », et qu'il importe pour la bonne direction des affaires de l'État qu'un grand poète prenne part au gouvernement de la chose publique.

Mais Victor Hugo ne fut jamais ministre, et nous entendons encore, dans sa correspondance, gronder les échos de la formidable tempête de colère et d'injures qui éclate dans les *Châtiments* avec de si resplendissants éclairs et de si retentissants coups de tonnerre. Nous retrouvons dans les lettres de Jersey ou de Guernesey « les Troplong, les Dupin... ces misérables-là qui arrivent à la perfection de l'infamie ». Il passe ses journées d'hiver « à rager comme le vent et à rugir comme la mer ». Jamais tortionnaire de ce moyen âge que le poète a si souvent maudit pour ses cruautés, jamais Torquemada lui-même n'a fait entendre contre ses victimes d'aussi terribles « rugissements ».

Je traiterai le Bonaparte comme il convient. Je me charge de l'avenir historique de ce drôle. Je le conduirai à la postérité par l'oreille... — J'ai passé mon hiver à faire des vers sombres. Cela sera intitulé *Châtiments*. Vous devinez ce que c'est. Vous lirez cela quelqu'un de ces jours. *Napoléon le Petit*, étant en prose, n'est que la moitié de la tâche. Ce misérable n'était cuit que d'un côté, je le retourne sur le gril.

Dans ces lettres, dont la date correspond à celle des *Châtiments*, de l'*Année terrible* ou des *Quatre Vents*, l'épistolier nous apparaît moins inclément que le poète. Grâce peut-être aux bons

soins des éditeurs qui n'ont pas voulu livrer à la risée publique et au mépris la mémoire de Victor Hugo, on peut feuilleter ce volume sans rencontrer les noms de « Nisard, ce concierge », Riancey, « ce marmiton »,

Les âmes de Baroche et de Troplong, ces gueuses.

Il reste vrai cependant que les plus mauvaises inspirations de la rancune et de la haine dominent dans cette *Correspondance* et rappellent au lecteur que cette âme de poète, suivant le mot cruel et juste de Louis Veuillot, souvent répété par les critiques littéraires, fut « une âme violente et grossière ».

Rien de plus significatif à cet égard, rien de plus triste que la lettre datée de Marine-Terrace, 4 janvier 1855 :

Ce qui me préoccupe, je vous le répète, c'est l'énorme continuation révolutionnaire que Dieu met en scène en ce moment derrière le paravent Bonaparte; je crève ce paravent à coups de pied, mais je ne souhaite pas que Dieu l'enlève avant l'heure. Du reste, vous avez raison, la fin est visible dès à présent. Nulle autre issue à 1855 que 1812; Balaklava s'appelle Bérézina; le petit N... tombera comme le grand dans la Russie.

Qu'importe au poète le désastre de la patrie française pourvu que l'assouvissement de ses haines soit assuré et qu'il puisse, sur le mode épique, chanter une autre « expiation » :

Il neigeait, l'âpre hiver fondait en avalanche...
On ne connaissait plus les chefs ni le drapeau.

On me permettra de voir dans cette obstination ridicule à poursuivre, en prose et en vers, pendant de si longues années, la satisfaction de ses animosités personnelles, une nouvelle preuve de ce manque étonnant de science psychologique qui caractérise spécialement les œuvres dramatiques de Victor Hugo. Il semble n'avoir jamais compris que, au point de vue simplement humain, la plus fière des vengeances c'est encore le pardon; qu'il y a, dans l'oubli des offenses, un superbe dédain pour l'offenseur; qu'une certaine indulgence ne va pas sans une indifférence profonde et méprisante.

Que serait-il advenu si la fortune avait réalisé les ambitions politiques du « penseur blême »? Le roi de France aurait-il oublié les injures du duc d'Orléans? Victor Hugo aurait-il imité la générosité de cet ancien élève de l'école de Brienne qui,

devenu empereur des Français, combla de faveurs et de dignités les camarades qui lui avaient fait la vie dure ? Victor Hugo aurait-il suivi l'exemple de Napoléon,

Soleil dont *il fut* le Memnon ?

On peut croire que la cruauté des métaphores aurait suffi à l'apaisement de ses colères et qu'il n'aurait point, en vérité, « retourné sur le gril » ses ennemis politiques et ses contradicteurs littéraires.

Il faut dire d'ailleurs que, par un amusant contraste, et qui prouve bien que Victor Hugo eut le don de faire vibrer comme il lui plut les cordes de « toute la lyre », la reconnaissance, comme la haine, s'exprime, dans ses lettres, en termes véhéments et chaleureux. C'est toujours, si l'on y prend garde, la même inspiration fondamentale. Ceux qui méconnurent le génie du grand homme, du « poète farouche », du « mage effaré », subirent le châtiment de leur irrévérence et furent « retournés sur le gril ». Mais il suffisait à Victor Hugo que, suivant sa propre formule, on l'admirât « comme une brute », pour passer aussitôt grand homme et pour prendre place avec lui parmi les dieux. Il écrit à Enfantin :

Je vous remercie, cher et grand penseur, votre lettre m'émeut et me charme. Vous êtes un des voyants de la vie universelle. Vous êtes un des hommes en qui remue l'humanité et avec lequel je me sens une fraternité profonde. L'idéal, c'est le réel. Je vis comme vous, l'œil fixé sur la vision... Travaillons à la lumière, créons l'immense amour.

A l' « Inconnu », qui, dans la *Presse*, avait signé un article sur les *Rayons et les Ombres :*

Je sais bien qui vous êtes, monsieur, et je vais vous le dire : vous êtes un homme d'imagination qui êtes un homme de bon sens ; un homme d'esprit qui êtes un homme de cœur ; un homme de pensée qui êtes un homme de style. Vous êtes un noble caractère et un beau talent.

A Brofferio :

Vous êtes l'Italie, c'est-à-dire la gloire ; vous êtes le Piémont, c'est-à-dire la liberté ; vous êtes Brofferio, c'est-à-dire l'éloquence.

Qui donc, par allusion à la manière intelligente dont Victor Hugo avait géré sa fortune et fait mentir le proverbe :

Pégase est un cheval
Qui mène les grands hommes
A l'hôpital ;

qui donc a dit que le poète avait eu le « génie du placement » ? Or, de toutes les choses qui peuvent très avantageusement se placer, la moins exposée aux accidents imprévus, aux banqueroutes et aux *krachs*, celle qui le plus rapidement rapporte de gros intérêts, c'est la louange littéraire. « Vous avez le goût bon », riposte, sans hésitation, sans faire une enquête plus sévère, un personnage des *Précieuses ridicules* à quelqu'un qui professe, pour son impromptu, une chaude admiration. Naturellement, par un invincible instinct, à qui sait reconnaître nos incontestables mérites et nous estimer un peu comme nous nous estimons nous-mêmes, on accorde le bon sens, le bon goût, la sûreté du jugement, la perspicacité, le talent, le génie même. Victor Hugo écrit à Paul de Saint-Victor :

Vous créez sur une création ; vous êtes le magnifique explicateur ; vous écrivez le poème du poème, le mot du sphinx, le cri des profondeurs.

Paul de Saint-Victor écrit sur Victor Hugo :

Il est le voyant de l'idéal, l'apôtre inspiré du progrès, le psalmiste des Terres promises.

O la gloire !

Pour marquer les moindres nuances de ce caractère, aussi pour l'amusement du lecteur, on pourrait signaler d'autres lettres intéressantes. Voici, par exemple, des conseils de prudence où l'on reconnaît le bon bourgeois qui se met en garde, lui et les siens, contre les entraînements d'une ardeur irréfléchie et les surprises de l'enthousiasme. Il écrit à sa femme, de l'Assemblée où il siège, pendant les sanglantes journées de Juin : « Dis à notre Charles qu'il ne s'expose pas trop. Qu'il fasse son devoir *comme je fais le mien*, mais qu'il évite les imprudences. » Mais ces choses-là sont bonnes à dire en famille, et, suivant la recommandation faite par le poète, l'on ne doit montrer à personne ces billets intimes. Quelques jours après, dans une lettre à M. de Lacretelle, on voit reparaître le héros : « Dieu n'a pas voulu de

moi, car j'offrais ma vie avec joie pour arrêter cette funeste effusion de sang français. »

Une autre lettre encore. On y retrouve la fierté démocratique du poète qui avait célébré dans ses vers le sacre de Charles X, du pair de France qui avait prononcé, s'adressant à Louis-Philippe, cette phrase fameuse : « Sire, la Providence a besoin de vous. » Devinez, si vous le pouvez, pourquoi, en 1867, Victor Hugo refusait de se faire inscrire parmi les francs-maçons, ne voulait point « connaître l'acacia », ni « voir la lumière ».

A Monsieur Chassagnac, grand commandeur du Rite écossais, en Louisiane. — Vous avez raison, monsieur; sans appartenir de nom à la maçonnerie, je suis avec elle de cœur. Ma franc-maçonnerie est plus haute encore que la vôtre, c'est l'humanité... D'ici là, ne pouvant coudoyer les princes, je n'ai pas dû entrer parmi vous...

Mais il suffit. L'homme, tel qu'il nous apparaît dans cette correspondance, nous le connaissons maintenant. Par ses vertus familiales et bourgeoises, si j'ose ainsi m'exprimer, et par ses défauts, qui semblent se résumer et prendre leur source dans une incroyable vanité, Victor Hugo appartient à l'humanité moyenne et vulgaire, et, sans doute, par elle-même, sa personnalité ne mérite nullement d'intéresser les psychologues, les peintres de caractères, les observateurs. C'est à l' « auteur » seulement qu'ira l'admiration de la postérité. Ceux qui viendront après nous négligeront beaucoup de choses assurément dans cet immense bagage littéraire, dans tous ces volumes en prose et en vers qui ont fondé, de nos jours, l'immense renommée de Victor Hugo, mais il ne se peut faire qu'il périsse tout entier et qu'il disparaisse dans la nuit de l'oubli.

Quelle place sera faite à sa correspondance dans l'estime et le jugement des générations à venir? Lira-t-on, un jour, les lettres de Victor Hugo avec l'intérêt purement littéraire qui s'attache encore, après deux siècles écoulés, aux moindres billets de la marquise? L'auteur de la *Légende*, des *Châtiments*, d'*Hernani*, de *Notre-Dame de Paris*, le poète lyrique, le satirique, le dramaturge, le romancier, aurait-il aussi cette gloire de compter parmi les grands épistoliers de France?

III

Ce n'est point, tout d'abord, pour ce qu'il y aurait mis d'idées profondes, originales et neuves, que l'on sera curieux, dans l'avenir, d'étudier les lettres de Victor Hugo. Étonnante indigence de pensées dans un homme qui parla si souvent des penseurs ; impuissance manifeste à exprimer, d'une manière qui ne soit pas ridicule, les concepts métaphysiques et les théories des hommes illustres dont il redit les noms dans ses vers, en de longues litanies, avec une vanité enfantine; obstination singulière à répéter, sans d'ailleurs en préciser jamais la signification, les grands mots de progrès, de liberté, de fraternité, de civilisation, et tous les vocables qui, depuis quelque cent ans, retentissent dans la prose des écrivains démocratiques et des orateurs de réunions populaires ; affirmation persévérante de quelques vérités essentielles : Dieu, l'âme, la vie future : voilà en quelques traits rapides, au point de vue des idées, le résumé de ce volume nouveau.

Il faut dire, à la louange du « penseur blême », du « mage effaré », que l'heure où il écrit des lettres est pour lui, relativement, l'heure sereine et lucide. Dans ces pages intimes, dans celles même qui sont adressées aux « voyants », qui s'appelèrent Sand, Michelet, Garibaldi, on ne trouve presque point trace de ces hallucinations singulières où le poète entend la « bouche d'ombre » lui dire des choses « énormes, inouïes, profondes », et contemple, « dans un lieu quelconque des ténèbres », l'effrayant spectacle qu'offre « le mur des siècles » ; rien qui sente son manichéen ; aucune révélation nouvelle sur la métempsychose, sur les châtiments d'outre-tombe que subissent

La fumée Érostraste et la flamme Néron.

Parfois, il affirme tranquillement d'incontestables vérités et en déduit, sagement, des conséquences très morales : « Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a qu'un Dieu. Puisqu'il n'y a qu'un père, nous sommes tous frères. »

Il a, d'ailleurs, s'adressant aux grands écrivains, ses admirateurs et ses amis, une façon gracieuse et fort galante de démontrer l'existence de Dieu. Il dit à George Sand : « Dieu a, au

milieu des hommes, une preuve : le génie. Vous êtes, donc il est. »

C'est aussi en se considérant lui-même, à l'âge de soixante-huit ans, dans l'éternelle jeunesse de ses belles et fécondes facultés, qu'il a trouvé un argument invincible en faveur de l'immortalité de l'âme, et il chante, dans un couplet lyrique, l'avenir qui l'attend ; il écrit à Edgar Quinet, en 1870 :

Ce mystérieux rajeunissement dont, comme vous, j'ai conscience, ce doublement des forces intellectuelles et morales quand la force matérielle s'éteint, cette croissance dans le déclin, quelle magnifique preuve de l'âme !... L'esprit voit la tombe et sent le printemps. Il crée jusqu'à la dernière minute ; sublime annonce de la grande vie inconnue où il va entrer. Son envergure augmente. Il y a là comme une ouverture d'ailes.

Elles sont belles encore, comme un cri du cœur, comme un appel de l'âme, ces protestations du pauvre père qui refuse à la mort le droit et la puissance d'emporter tout entiers, dans le néant et dans les ténèbres, les enfants qu'il aimait et qu'il a perdus. Le 23 septembre 1843, il écrit à M. Édouard Thierry :

Nous voilà frappés tous les deux presque au même moment, vous dans votre frère, moi dans ma fille. Que me diriez-vous et que pourrais-je vous dire ? Pleurons ensemble, espérons ensemble. La mort a des révélations, les grands coups qui ouvrent le cœur ouvrent aussi l'esprit, la lumière pénètre en nous en même temps que la douleur. Quant à moi, je crois, j'attends une autre vie. Comment n'y croirais-je pas ? Ma fille était une âme ; cette âme je l'ai eue, je l'ai touchée pour ainsi dire ; elle est restée dix-huit ans près de moi. j'ai encore le regard plein de son rayonnement ; dans ce monde même, elle vivait visiblement de la vie supérieure.

Je souffre comme vous, espérez comme moi.

Admirable lettre, et qui serait belle à tous égards si les vagues espérances du poète s'appuyaient sur un plus solide fondement, sur la parole du grand Consolateur, dont il avait dit, en un jour de sereine et pure inspiration :

Vous qui pleurez, venez à ce Dieu, car il pleure,
Vous qui passez, venez à lui, car il demeure.

Mais, à cette époque déjà, Victor Hugo n'est plus chrétien. Plus tard, en juillet 1855, quand il envoie sa « bénédiction » à Mlle Marie Hugo (sœur Sainte-Marie-Joseph) et lui demande de prier pour lui, ce n'était, dans l'âme du poète, qu'une lueur

passagère, un ressouvenir ému des jours anciens. Sa vie et son œuvre appartiennent à l'incrédulité. Il l'affirme dans sa correspondance : « N'ayez pas peur de me voir trop chrétien, je crois au Christ comme à Socrate... Je combats le prêtre qui vend le mensonge. »

Voilà, pour nous borner à quelques citations rapides, — car il est inutile de reproduire ici ces sacrilèges sottises ; — voilà comment il oublie les chrétiennes et magnifiques promesses de ses beaux débuts et déchire le programme qu'il s'était tracé jadis :

> Le poète, en des jours impies,
> Vient préparer des jours meilleurs.

Quel vent d'orgueil avait donc passé dans cette âme? Pour remplacer le christianisme, la grande doctrine catholique qui, pendant dix-huit siècles, a donné aux intelligences les plus hautes, aux cœurs les plus purs, la vérité et la paix, qu'est-ce donc que le poète voulait donner en échange à la pauvre humanité? Qu'avait-il trouvé, lui qui se proclamait

> Pasteur, juge, prophète, apôtre ?

Des mots! Il parle comme le pharmacien Homais, avec plus d'emphase peut-être, du progrès, de la liberté, de la conscience, de la civilisation. Il écrit à divers correspondants :

> C'est vers la société d'en haut, vers l'humanité d'en haut et vers la religion d'en haut que je tends : société sans roi, humanité sans frontière, religion sans livre... Je veux détruire la fatalité humaine, je condamne l'esclavage, je chasse la misère, j'enseigne l'ignorance, je traite la maladie, j'éclaire la nuit, je hais la haine...! La République, c'est l'union, l'unité, l'harmonie, la lumière, le travail créant le bien-être, la suppression des conflits d'homme à homme et de nation à nation, la fin des exploitations inhumaines, l'abolition de la loi de mort, et l'établissement de la loi de vie.

Sans doute, c'est en conversant avec la *Bouche d'ombre*, que Victor Hugo a trouvé, pour tous les grands problèmes qui intéressent l'humanité, des solutions si grandioses et si simples? Ou bien, doit-on reconnaître, dans ces formules apocalyptiques, les révélations faites par les « tables tournantes que Mme de Girardin (s'il faut en croire une note explicative) avait importées à Jersey, et qui occupaient fort, dans ce moment, Marine-Terrace ». Voici le texte de cette lettre, datée du 4 janvier 1855 :

Les Tables nous disent des choses surprenantes. Que je voudrais donc causer avec vous et vous baiser les pieds, les mains ou les ailes! Paul Meurice vous a-t-il dit que tout un système quasi cosmogonique, par moi couvé et à moitié écrit depuis vingt ans, avait été confirmé par les tables avec des élargissements magnifiques? Nous vivons dans un horizon mystérieux qui change la perspective de l'exil, — et nous pensons à vous à qui nous devons cette fenêtre ouverte.

Les Tables nous commandent le silence et le secret. Vous ne trouverez donc dans les *Contemplations* rien qui vienne des tables, à deux détails près, très importants il est vrai, pour lesquels j'ai *demandé permission* (je souligne), et que j'indiquerai par une note.

Voilà les lecteurs de Victor Hugo bien avertis. Il est probable, en effet, que de tels secrets, si importants pour l'humanité et qui pouvaient être la matière de belles métaphores et de fortes antithèses, devaient peser au poète. Il a dû plusieurs fois *demander permission*, et quand, dans l'*Ane*, par exemple, dans les *Quatre Vents* ou *Religion et Religions*, il fait « son devoir de flambeau », il emprunte peut-être ses lumières au guéridon qui lui parle, et, alors, « ceci », qui est la ridicule superstition des tables tournantes, expliquerait « cela », qui est l'incohérence, l'obscurité, l'impiété haineuse et grossière de la plupart des œuvres de Victor Hugo.

On sait ce que fut la critique littéraire du poète. Dans ses préfaces ou dans ses livres, toutes les théories qu'il essaya d'exposer allèrent toujours directement à prouver que Victor Hugo est un grand, très grand poète. On peut croire qu'il pense à lui-même quand il écrit à Champfleury :

Eschyle reste Eschyle, même après Shakespeare; Homère reste Homère, même après Dante; Phidias reste Phidias, même après Michel-Ange. Seulement, la venue des Shakespeare, des Dante et des Michel-Ange est indéfinie; les constellations d'hier ne barrent pas la route à celles de demain... On ne peut dépasser les génies, mais on peut les égaler. Dieu, qui fait le cerveau humain, ne s'épuise pas et le remplit d'étoiles.

Non vraiment, dans la correspondance de ce « penseur », il n'y a pas de substantifique moelle; aucune idée originale qui enrichisse le trésor intellectuel de l'humanité; pas une seule page que l'on puisse, pour la vigueur et la suite logique des conceptions, mettre en comparaison avec les lettres de quelques-uns de nos grands écrivains.

Il faudrait s'en consoler, et, volontiers, nous pardonnerions à Victor Hugo de n'avoir point la grande intelligence de Joseph de Maistre épistolier, si, par d'autres qualités plus simples, par l'abandon, la grâce ailée, la finesse de l'esprit, la délicatesse des sentiments, par les charmes d'une imagination qui se joue, d'une façon gracieuse ou piquante, dans l'invention des détails et du style, la *Correspondance* du grand homme nous rappelait quelques-uns des noms les plus aimables de notre littérature française.

Mais les cordes franches, les notes spirituelles et gaies ont manqué à Victor Hugo, poète épique, lyrique, dramatique, satirique, poète de « toute la lyre ». Pas un billet, dans cette *Correspondance*, que l'on puisse pleinement admirer, d'une admiration chaude et sincère, quand on vient de relire Sévigné.

Parmi les nombreuses lettres de famille que contient ce volume, nous avons, pour faire honneur au grand homme, cité les plus belles, ces touchantes effusions d'un père frappé au cœur dans ses plus chères amours. D'autres billets entrent, sans aucune grâce, dans les détails et les comptes du ménage, et le poète y recommande aux siens l'économie, y discute les chiffres avec une netteté et une clarté que l'on ne s'attendait point à trouver chez ce « puiseur d'ombre ».

Quelle est donc la valeur purement littéraire de cette correspondance, si on la considère dans son ensemble ? Quelle en est la note dominante et caractéristique ?

Hugo reste Hugo, « lui, toujours lui », j'entends le Hugo des grands poèmes. C'est la même langue forte et hardie, étincelante de métaphores, exubérante de sève, poussant dans la lumière ses rameaux entremêlés et touffus, où parfois passent, avec d'étranges harmonies, les vents de la tempête.

Il est facile, à qui sait lire et comparer, de voir que la plupart de ces billets ont été écrits entre deux grandes tirades poétiques. On dirait qu'avant de donner une forme définitive et musicale à une belle strophe, il en note le motif dans une lettre, ou bien qu'il envoie à ses correspondants le plan d'une pièce qui n'a pas encore pris son vol dans le royaume de la poésie sur l'aile des rimes sonores. Rappelez-vous ce *Châtiment*, daté de « Jersey, 2 décembre 1852 » :

O soleil, ô face divine,
Fleurs sauvages de la ravine,
Grottes où l'on entend des voix...
. . . . . .
Conscience de la nature,
Que dites-vous de ce bandit ?

Voici, ou je me trompe, un *Châtiment* tout semblable, un chant de l'exil, dans une lettre du 29 octobre 1853 :

L'équinoxe souffle énergiquement ici ; mais, c'est égal, nous vivons dans un calme profond. Le ciel pleure, la mer gueule dans les rochers, le vent rugit comme une bête, les arbres se tordent sur les collines, la nature se met en fureur autour de moi ; je la regarde dans le blanc des yeux et je lui dis : — De quel droit te plains-tu, nature, toi qui es chez toi, tandis que moi, qui suis chassé de mon pays et de ma maison, je souris.

C'est au critique le plus riche en métaphores et que Lamartine, s'il faut l'en croire, ne lisait qu'avec des lunettes bleues, c'est à Paul de Saint-Victor que sont adressées les plus belles de ces phrases pleines d'harmonie et toutes resplendissantes : « O frère de mon esprit, je vous salue et je vous remercie. Quand l'édifice est bâti, c'est vous qui mettez sur le faîte le drapeau de lumière. »

On reconnaît, à ces traits, la puissante imagination du poète de la *Légende* ou des *Contemplations* ; on y retrouve le peintre qui voyait, au coucher du soleil, à l'horizon lointain,

Des avalanches d'or s'écroulant dans l'azur.

Assurément, ce serait chose oiseuse, à notre époque, de disserter sur les genres littéraires et sur les différences qui les séparent. Depuis que le romantisme a mis

Au panier les Bouhours, les Batteux, les Brossette,

il faut laisser à chacun la liberté de prendre, pour écrire ses lettres, le style qui lui convient. Gardons-nous de tout pédantisme ! Cependant, on sentira bien, je crois, tout ce qu'avaient de bon les règles des anciens, on comprendra que l'épistolier doit s'interdire les fantaisies lyriques et la magnificence excessive des métaphores, si on lit ce passage d'un billet que Victor Hugo adresse à la veuve de David d'Angers :

Soyez fière, madame, du nom illustre que vous portez. David est

aujourd'hui une figure de mémoire, une renommée de marbre, un habitant du piédestal après en avoir été l'ouvrier. Aujourd'hui la mort a sacré l'homme et le statuaire est statue. L'ombre qu'il jette sur vous, madame, donne à votre vie la forme de la gloire.

Voilà une façon de consoler fort étrange, en vérité, et l'homme qui a le temps et qui prend la peine, dans une lettre de condoléance, de construire, avec un art si raffiné, ces glorieuses métaphores, montre assurément qu'il sait dominer son émotion et sa douleur !

Dans les livres où le « poète farouche » a dit ses haines, assouvi ses colères, satisfait ses basses rancunes, dans les *Châtiments*, l'*Année Terrible* ou l'*Ane*, on entend parfois retentir les plus sonores injures, les plus grossières et les plus lâches, contre certain « journaliste en robe courte ». Il s'appelait Veuillot. Depuis une quinzaine d'années qu'il est mort, sa gloire littéraire va grandissant. Un des princes de la critique contemporaine, M. Jules Lemaître, l'a mis au nombre des « trois ou quatre très grands prosateurs de notre siècle ». Sa correspondance, dont on nous a donné déjà sept volumes, a fait davantage estimer l'homme, admirer l'écrivain[1].

Quelle sera, dans l'histoire de notre littérature, la place de Victor Hugo épistolier ? Est-ce que ces lettres où l'on peut étudier le caractère et le talent du grand poète, ajoutent quelque chose à sa gloire ? Je laisse au lecteur qui a bien voulu me suivre le soin de répondre à cette question.

Louis CHERVOILLOT, S. J.

1. Voir sur « Louis Veuillot épistolier » les articles du R. P. Delaporte. *Études*, 15 août et 15 octobre 1892.

REVUE DES LIVRES

Les Saints Évangiles, traduction par l'abbé Glaire, autorisée par le Saint-Siège, illustrations d'après les maîtres des xive, xve et xvie siècles. Paris, Boussod, Manzi et Joyant, 1898-1899. In-4. Prix de l'ouvrage complet, 48 francs; chaque livraison, 2 francs. — Les directeurs actuels de la librairie d'art bien connue sous le nom de maison Goupil nous envoient, comme spécimen, les quatre premières livraisons de leurs Évangiles illustrés. C'est le texte approuvé de l'abbé Glaire, auquel de nombreuses gravures — l'ouvrage complet en contiendra plus de trois cents — forment un commentaire des plus suggestifs.

Nous n'avons pas ici, comme dans l'œuvre de Bida ou dans celle de M. James Tissot, l'histoire évangélique interprétée par un seul artiste, telle que ses études, ses voyages et son talent personnel la lui ont fait concevoir. Dans la nouvelle publication, une foule de maîtres nous présentent leurs pensées, leurs visions, leurs fantaisies parfois, et nous font connaître, avec leur propre génie, celui de leur pays et de leur époque. Souvent un même personnage ou une même scène du récit sacré est exprimée tour à tour de trois ou quatre façons différentes ; aucun des interprètes ne l'épuise, et chacun y fait découvrir un aspect nouveau.

On a fait seulement appel aux maîtres italiens, allemands, flamands et français des trois siècles où l'art était le plus fécond et le plus pur. Des critiques plus compétents apprécieront en détail le mérite artistique des œuvres reproduites, et les procédés employés pour les reproduire ; ils trouveront sans doute beaucoup à louer. Du moins, n'est-il pas besoin d'être spécialiste, pour goûter l'idée d'une illustration exclusivement choisie parmi les chefs-d'œuvre.

A ne considérer que le caractère religieux, et à juger d'après ces soixante-quatre premières pages, on peut approuver aussi, à peu près sans réserve. Il y a bien quelques traces de ces libertés que les maîtres ont toujours prises, par exemple, en peignant l'Enfant Jésus et la Sainte Famille; mais, enfin, l'expression

« paganisme de la Renaissance » reste sans application ici, et la plupart des compositions sont d'une pure et forte inspiration chrétienne. C'est presque au hasard que je signale la Fuite en Égypte, d'un disciple d'Albert Dürer; les Vierges de Boticelli, celle de Filippino Lippi, la Vierge en prière de Bouts, et le Saint-Pierre du Pérugin.

Les sujets contenus dans ces premières livraisons sont tous empruntés à l'enfance et aux débuts du ministère public de Jésus; Salomé tenant la tête de Jean-Baptiste, par Van Oostzanen, occupe la dernière page. La publication, commencée en novembre 1898, sera terminée en novembre 1899. On annonce qu'elle contiendra des notes artistiques par M. Eugène Müntz, membre de l'Institut, avec des tables systématiques des maîtres et des gravures. René-Marie de la Broise, S. J.

Le Crucifix dans l'histoire et dans l'art, dans l'âme des saints et dans notre vie, par le R. P. Joseph Hoppenot, S. J. In-8 de pp. IX-216; orné de vingt-neuf gravures. Maison de la Bonne-Presse, Paris, 1899. Prix: 2 francs. — Au Crucifix, symbole matériel du chrétien et résumé visible de ses croyances, il faut rendre, dans notre culte, dans notre vie, dans nos demeures même, la place d'honneur qui lui est due, et qu'on lui donna durant les siècles de foi; il faut « remettre le crucifix et le crucifié » (p. VIII) devant les yeux des croyants; non seulement à l'église, mais sur le prie-Dieu, sur l'étagère, sur la cheminée, d'où l'on balayera les niaiseries polychromées « au regard tendre et langoureux » (p. VII); il faut enfin et avant tout les remettre dans l'âme qui doit vivre, selon saint Paul, *crucifiée au Christ*.

Mais, pour cela, il faut connaître le Crucifix : et voilà pourquoi le P. J. Hoppenot l'étudie, tantôt à grands traits, tantôt en détail, à travers les âges; depuis le « bois de pin » (p. 6) qui eut la gloire de porter le corps du Sauveur et qui est la *Vraie Croix*, jusque dans les œuvres d'art, dans les livres des mystiques, dans le martyrologe des saints — y compris les « quatorze enfants » (p. 58), crucifiés par les Juifs. Il établit que la croix a toujours été l'image chrétienne par excellence; éclatant dans le ciel des cités catholiques; rayonnant sur le front des rois baptisés; étendant ses bras aux carrefours des chemins, sous le toit du pauvre qui prie et qui espère, et sous les « lambris dorés » des palais;

non pas seulement chez un Charlemagne ou un saint Louis, mais chez Louis XIV, qui donnait un christ d'ivoire à Mme de la Vallière repentante (p. 105), et qui, au témoignage de Saint-Simon, remplissait d'images pieuses et de « crucifix » ses appartements intimes.

De ces faits nombreux, intéressants, cueillis comme au vol, contés avec une éloquence vivante, le P. J. Hoppenot conclut au besoin que nous avons, suivant le mot du P. de Ponlevoy, « d'*avoir*, de *voir*, de *savoir* » le crucifix; besoin si manifeste en nos jours de sensualisme incrédule et frivole. En approuvant cet excellent volume, le cardinal Langénieux souhaite qu'il répande et développe de plus en plus la « dévotion au crucifix, si salutaire aux âmes »; nous ne saurions formuler un autre vœu, et nous croyons au succès de cette *croisade*. Victor Delaporte, S. J.

I. Cours de physique à l'usage des candidats aux écoles spéciales et conforme aux derniers programmes, par James Chappuis et Alphonse Berget. Paris, Gauthier-Villars, 1898. In-8, pp. II-697. — **II. Cours élémentaire de physique**, par E. Branly. Nouvelle édition. Paris, Poussielgue, 1898. In-8, pp. XXIV-537. — **III. Leçons élémentaires d'acoustique et d'optique à l'usage des candidats au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles**, par Ch. Fabry. Paris. Gauthier-Villars, 1898. In-8, pp. VI-356. **Prix : 7 fr. 50.**

I. — Les *Leçons de Physique générale* publiées, il y a quelques années par MM. Chappuis et Berget, ont eu un succès considérable et justement mérité; or, les qualités éminentes, clarté, précision, qui ont valu aux auteurs la faveur du public, distinguent et recommandent également le *Cours de physique* qu'ils ont fait paraître récemment. Destiné aux élèves de mathématiques spéciales, cet ouvrage contient uniquement les matières du programme correspondant : mesures, statique des gaz et des liquides, éléments d'hydrodynamique, dilatations, changements d'état, calorimétrie, optique géométrique, électricité statique et magnétisme, — ces deux dernières parties d'une façon très succincte; — telles sont les questions traitées ici.

Les professeurs de physique élémentaire consulteront cet ouvrage avec le plus grand fruit; ils y trouveront développés plusieurs des points les plus délicats qu'ils doivent enseigner, bien

que d'une façon plus sommaire, mais qu'il leur sera très utile de connaître bien à fond.

Une simple observation sur un détail que l'on trouve bien rarement exposé avec toute l'exactitude désirable. A la page 2, on voit que le mètre est « une règle de platine déposée aux Archives », tandis qu'à la page 9 on nous parle du « mètre étalon déterminé par Delambre et Borda, et déposé au Bureau international des Poids et Mesures de Sèvres ». Cela manque de netteté ; rétablissons les faits. Le mètre étalon, déterminé par la commission dont faisaient partie Delambre et Borda, est une règle de platine qui se trouve aux Archives et non au Bureau international des Poids et Mesures. Mais, depuis 1889, ce mètre n'a plus qu'un intérêt historique ; au point de vue scientifique, il a été remplacé, à cette époque, comme étalon admis par tous les pays faisant partie de la *Convention internationale du mètre*, par une règle en platine iridié (10 p. 100 d'iridium), à section dite en X, et qui, est effectivement déposée au Pavillon de Breteuil, près Sèvres, où siège le Bureau international des Poids et Mesures. C'est cette dernière règle seule qui devrait être citée comme étalon du mètre. Un changement semblable a eu lieu pour l'étalon du kilogramme.

II. — Je signale ici la nouvelle édition de l'excellent ouvrage de M. E. Branly, publié par l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne. Encore amélioré sur quelques légers points de détail, ce *Cours élémentaire de physique* se recommande hautement aux professeurs et rendra les plus grands services aux élèves entre les mains desquels il sera mis.

III. — C'est principalement aux candidats au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles que s'adresse le livre de M. Ch. Fabry, mais il peut être également utile à d'autres lecteurs.

Ces leçons, qui ne dépassent nulle part le niveau des cours élémentaires et n'exigent point la connaissance des mathématiques spéciales, présentent plusieurs particularités dignes de remarque.

L'auteur s'est proposé, nous dit-il, d' « exposer d'une façon simple la partie de la Physique qui traite des phénomènes de nature périodique : Acoustique et Optique ». Sans doute, bien des différences séparent ces deux branches ; mais un certain nombre de notions leur sont communes, et M. Fabry étudie

celles-ci, au début, d'une façon générale. Cette méthode, qui peut se mettre en pratique également pour d'autres questions de physique, a l'avantage de favoriser chez l'étudiant le développement de l'esprit de synthèse, trop souvent négligé.

Après l'acoustique et l'optique géométrique, l'auteur consacre une fraction importante de son ouvrage à l'optique physique, interférences, double réfraction, polarisation ; ces beaux phénomènes sont exposés d'une façon tout expérimentale, sans aucun appareil de calcul, et ces pages constituent certainement le côté le plus neuf et le plus utile du livre. Celui-ci se termine par une vingtaine de pages renfermant un intéressant résumé de l'histoire de l'optique.

Joseph de Joannis, S. J.

Les Origines de la civilisation moderne, par Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège. Troisième édition. Paris, Retaux, 1898. 2 vol. in-16, pp. xxix-326 et 354. Prix : 8 francs. — Nous sommes heureux de saluer la quatrième édition des *Origines de la civilisation moderne* par M. Kurth, l'éminent savant catholique. Cette histoire, qui nous retrace en une série de magnifiques tableaux la transformation du monde antique par l'action de l'Église, de l'empire romain à Charlemagne, est à la fois une œuvre de science sévère et d'apologétique. M. Godefroid Kurth aime l'Église et la fait aimer. Ses peintures vivantes et imagées, grandioses et bien éclairées donnent la vraie notion et la perspective animée des grandes scènes de ces époques dramatiques mais aussi des mouvements lents et profonds, qui changèrent le sort des masses et réalisèrent le progrès. Il n'y a pas de meilleur guide pour un professeur d'histoire que ce manuel où sont condensés tant de matériaux précieux, ce recueil de synthèses puissantes et de lumineux aperçus. L'auteur, à la fois poète et critique, réunit les qualités les plus rares et qui semblent s'exclure. La foi les a fondues en un tout harmonieux, et sa plume semble tour à tour celle d'un Père de l'Église ou d'un Grégoire de Tours, d'un Montalembert et même d'un Michelet, mais du Michelet de l'*Histoire romaine* et de Jeanne d'Arc.

Henri Chérot, S. J.

Études d'Histoire et d'Archéologie, par Paul Allard. Paris, Lecoffre. In-12, pp. viii-437, 1899. Prix : 3 fr. 50. — On nous présente ces études comme des glanes recueillies dans les champs

où s'est exercée successivement l'activité de l'auteur : avec quelle sagacité, quelle conscience scientifique, quel souci de l'apologie par la vérité seule, c'est ce qu'on ne nous dit pas, et ce que savent d'ailleurs les lecteurs de M. P. Allard. Origines chrétiennes, surtout à Rome ; recherches sur l'esclavage, ses mitigations et ses transformations ; études d'art et d'archéologie, tels sont, en effet, les sujets qui ont fourni la matière de ce recueil d'essais. L'unité de la vie de leur auteur fait son unité.

On n'attend pas que je passe en revue tous les points qui y sont touchés ; je me bornerai à relever quelques détails, après avoir averti qu'on retrouvera dans chacun de ces travaux la sûre et sobre érudition de M. Allard, la solidité de sa manière, et cet art de mise en œuvre qu'il loue justement en autrui[1]. Une étude importante est consacrée à la démonstration de l'impuissance relative de la philosophie antique à l'endroit de l'esclavage. On y remarquera les pages sur Sénèque (p. 65-90). Elles sont instructives et propres à remettre au point les vues élevées, mais trop enthousiastes, de feu Constant Martha, dans son livre célèbre sur *les Moralistes dans l'Empire romain.*

La Notice qui a pour sujet Charles de Linas (p. 220-237) nous fait connaître un archéologue de province, dévot passionné de l'art byzantin, et qui fut, en France, un des artisans sérieux de cette renaissance des études byzantines qui inspire chaque année des œuvres de plus en plus nombreuses. En particulier, les vues de Linas sur le parti à tirer de l'iconographie byzantine pour l'imagerie religieuse moderne sont à méditer. Elles détromperont ceux pour qui l'art des Byzantins se réduisait encore aux raideurs hiératiques et figées des icones de décadence.

A l'histoire chrétienne de Rome sont naturellement consacrés les essais les plus développés. Je mentionnerai seulement ici, à l'usage, non seulement des historiens de profession, mais encore des professeurs qui ont à expliquer les classiques latins, la belle étude sur la maison des martyrs Jean et Paul (p. 159-221). On y trouvera décrite, avec l'autorité qui appartient à l'auteur de l'*Histoire des Persécutions* et au traducteur de *Rome souterraine*, la distribution d'une maison patricienne de Rome, au temps de Julien. On remarquera encore que ce prince se trouve ainsi

1. P. 272-273, à propos de M. G. Kurth.

convaincu, sur témoignages archéologiques irrécusables, du fait de persécution sanglante.

Je ne puis clore ce compte rendu sans rappeler enfin que M. Allard fait revivre ici, en des pages trop brèves, la noble figure de celui qui fut son maître, et notre maître à tous, tant que nous sommes, qui nous intéressons à l'archéologie chrétienne. Cette esquisse ne pourrait-elle se transformer en tableau? Et qui serait mieux qualifié que M. Allard pour nous donner l'histoire de la vie et de la pensée de Jean-Baptiste de Rossi?

Léonce de Grandmaison, S. J.

I. Un Prieuré de Fontevrault au XIXe siècle. Sainte-Marie de Fontevrault de Chemillé (1805-1897), par M. l'abbé G. Chalubert, aumônier du Bon-Pasteur d'Angers. Angers, 1897. In-12, pp. xviii-320. Prix net : 2 fr.; *franco :* 2 fr. 40. — **II. Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution (1794-1797).** *Relation inédite publiée pour la Société d'Histoire contemporaine*, par l'abbé L. Jérôme, professeur agrégé d'histoire au grand séminaire de Nancy. Paris, Picard, 1897. In-8, pp. 434. — **III. M. de Puységur et l'Église de Bourges pendant la Révolution (1789-1802)**, par M. le vicomte de Brimont. Ouvrage couronné par l'Académie française; Paris, Haton, 1897. In-8, pp. 439; orné d'un portrait. Prix : 7 fr. 50. — **IV. Raymond de Durfort, évêque d'Avranches et de Montpellier, archevêque de Besançon**, par le chanoine Saurel, officier de l'Instruction publique. Paris, Champion, 1898. In-8, pp. x-218; orné d'un portrait. Prix : 3 fr. 50. — **V. Histoire de la ville, du château et des seigneurs de Caumont**, par l'abbé R.-L. Alis, membre de la Société de l'Histoire de France. Agen, Ferran. In-8, pp. xliv-484. Prix : 10 francs. — **VI. Les Ducs de Bourbon**, par Gabriel Depeyre. Paris, Champion, 1897. In-8, pp. 480. Prix : 7 fr. 50. — **VII. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis**, tome XXVI. *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély* (2e vol.). Paris, Picard, 1897. In-8, pp. xxiii-448. Prix : 15 fr. — **VIII. La Marquise de Crenay, une amie de la reine Hortense, de Napoléon III et de la duchesse de Berry**; avec un portrait. *Lettres inédites.* Paris, Plange, 1898. In-16, pp. 229. Prix : 3 fr. — **IX. La Commune**, par Louise Michel. Paris, Stock, 1898. In-18, pp. iv-427. Prix : 3 fr. 50. (Bibliothèque sociologique n° 22.)

I. — La dernière abbesse de Fontevrault, Mme Julie-Sophie-Gillette de Gondrin, de Pardaillan d'Antin, mourut à Paris le 20 décembre 1797, âgée de soixante-treize ans. Cette descendante des Pardaillan avait fait grande figure devant les révolutionnaires, aux heures les plus dramatiques, qui sonnèrent la fin de l'abbaye royale. L'ordre ne périt point complètement. Du vieux tronc abattu par la tempête ont surgi trois rameaux : Boulanc, Brioude et Chemillé. Deux anciennes fontevristes établirent d'abord une école de filles dans cette dernière ville, et la modeste école est devenue un grand établissement. En 1824, l'ordre de Fontevrault était officiellement rétabli. En 1847, les restes du bienheureux Robert d'Arbrissel, docteur de l'Université de Paris, archiprêtre de Rennes, prédicateur de la première croisade et fondateur de Fontevrault en l'an 1100, étaient solennellement transférés à Chemillé. Quant à la grande abbaye, on sait qu'elle est devenue une colonie pénitentiaire.

II. — Nous avons déjà signalé indirectement la relation publiée par l'abbé Jérôme (*Études*, 5 janvier 1898), à propos de l'article de M. Victor Pierre sur le *Clergé français en Allemagne pendant la Révolution*. Très intéressant pour les érudits, grâce surtout à une savante et soigneuse annotation, ce livre est rempli de détails curieux, mais écrit dans une langue un peu froide, par suite de l'excès de modestie de l'auteur, M. l'abbé Hamart, né à Darney, chanoine de cette ville avant la Révolution, et qui paraît avoir rédigé les *Collectes* à Heidelberg, en 1798.

III. — Cet ouvrage est remarquable. Écrit avec la puissante concentration de faits et d'idées qu'on rencontre dans les études de Taine, il offre en raccourci un tableau complet et vivant d'un diocèse à la fin de l'ancien régime et à travers les péripéties de la Révolution. L'état des choses était fort triste en Berry, à la veille de 89. Dans le collège de Sainte-Marie, qui avait vu grandir Condé et Bourdaloue, les Doctrinaires avaient succédé, en 1762, aux Jésuites expulsés. La plupart, après avoir versé dans le philosophisme, se jetèrent dans tous les écarts de la Révolution. Les exemples donnés par les monastères étaient lamentables. Ici, les quelques moines qui restent préfèrent la chasse à l'étude ; là on les accuse de faire sonner, par un reste de bienséance, les offices qu'ils ne chantent plus. Seuls les capucins et les frères de la Doctrine chrétienne se montrent dignes de leur vocation. « Le temps des réformes était passé et l'institut monastique devait recevoir un baptême nouveau, celui de la pauvreté et du mar-

tyre, avant de refleurir sur le sol de France, comme aux plus beaux jours de son ardente jeunesse. » (P. 21.) On ne peut mieux dire.

IV. — Cette étude d'histoire ecclésiastique jette un jour intéressant sur l'épiscopat au dix-huitième siècle. Après les travaux des abbés Sicard et Delarc, le grand ouvrage de M. Ludovic Sciout sur la constitution civile du clergé, et les monographies diocésaines telles que le *Loménie de Brienne, archevêque de Sens*, de M. Joseph Perrin, ou le *Puységur, évêque de Bourges*, du vicomte de Brimont, on saluera avec plaisir cette nouvelle biographie. Elle nous promène à travers trois diocèses de France, pour nous laisser à Soleure, en Suisse, aux pieds du lit de mort du prélat réfractaire à la constitution civile du clergé. Ce prélat était pourtant libéral. Il avait, dit son biographe, « donné à la Révolution démocratique tous les gages possibles » et même juré de défendre de tout son pouvoir les principes de 89. A l'Assemblée constituante, on l'avait vu prodiguer son concours aux travaux des représentants. Il n'avait pas opposé une plainte à la confiscation des biens du clergé et il n'avait eu que des bénédictions pour la garde nationale. Mais quand on lui avait demandé le sacrifice de son honneur épiscopal, ce grand seigneur avait préféré l'exil. Né au château de La Roque, diocèse de Cahors, le 10 août 1725, Raymond de Durfort mourut le 19 mars 1792. Il n'avait jamais eu que la passion du bien.

V. — Le regretté auteur qu'une mort prématurée vient de frapper à l'heure où il venait d'achever la monographie de la ville de Caumont et de ses illustres seigneurs, était un travailleur infatigable; il n'avait reculé devant aucune recherche pour éclairer son sujet et les alentours.

Des discussions relatives aux monuments de l'époque gallo-romaine, il passe à l'époque féodale; avec lui nous suivons à la croisade le célèbre Nompar de Caumont, deuxième du nom, connu par le *Livre Caumont*, si rempli de descriptions naïves sur l'Orient, la Grèce, la Sicile, et digne de faire pendant, par certains passages, avec les *Mémoires de Joinville*. Au seizième siècle, les sires de Caumont se jettent dans le protestantisme et entrent dans la grande histoire. De la Saint-Barthélemy à l'assassinat de Henri IV et aux guerres de Louis XIII,

on les retrouve partout où l'on se bat. Mais une figure exquise se détache au milieu du groupe de ces rudes hommes d'armes, cette Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul, dont plusieurs historiens viennent de remettre en lumière l'aventureuse existence et les héroïques vertus. Louis XIII avait rasé Caumont; Louis XIV, en révoquant l'édit de Nantes, fit émigrer en Angleterre la branche des Caumont-Lagarde; la Révolution démolit le magnifique château des ducs de La Force et attacha des souvenirs sinistres à leur ancien hôtel de Paris. C'est donc toute l'histoire de la France qui reparaît ici par tableaux. M. l'abbé Alis a su — talent peu commun — s'enfermer dans son sujet et ouvrir, en même temps, les horizons de sa galerie. Combien il serait désirable que chaque grande famille eût un pareil historien!

VI. — Cette même bonne fortune vient d'échoir à la maison des ducs de Bourbon. De Robert de France, fils de saint Louis, au connétable Charles III, qui trahit François Ier, ils sont dix. Leur existence est liée à celle de la nation; ils sont cependant peu connus. M. Gabriel Depeyre, qui a visité en pèlerin leurs tombes du prieuré de Souvigny (Allier), consacre, à ces grands représentants d'une race incomparable, une série de chapitres vibrants de patriotisme.

VII. — Ce volume fait suite au premier, que nous annoncions il y a deux ans. (*Partie bibliographique* des *Études*, 30 mai 1896, p. 307-308.) Il contient les documents allant de 1396 à 1411, sous les cinq maires Hugues de Cumont, Ambrois Fradin, Berthomé Marquis, Ambrois de Saumur, Bernard Tronquière. Une table onomastique bien divisée, ainsi qu'une table chronologique des documents publiés dans les tomes XXI-XXV des *Archives*, due à M. Anatole Laverny, complètent utilement cette publication. L'ouvrage avait été préparé par le regretté M. Denis d'Aussy, dont nous avons déjà fait l'éloge en analysant son Introduction. Remercions ici l'éditeur de cette œuvre posthume du soin apporté à la correction.

VII. — Ce volume forme la suite naturelle du grand ouvrage historique auquel M. Thirria a consacré son talent : *Napoléon III avant l'Empire*. De la marquise de Crenay, il est bien question quelquefois, mais plus souvent de ses illustres correspondants,

qui sont d'ailleurs plus intéressants qu'elle. Ces lettres, billets d'affaires ou simples témoignages d'amitié, seraient assez peu de chose par elles-mêmes, si M. Thirria ne les encadrait dans des notices pleines d'érudition où il redresse, chemin faisant, mainte erreur historique.

Ainsi il démontre que, contrairement à l'assertion générale, la reine Hortense ne fut pas duchesse de Saint-Leu en vertu de lettres-patentes du roi Louis XVIII érigeant cette terre en duché, mais tout bonnement en vertu d'une fantaisie personnelle; que le château d'Arenenberg ne fut point bâti par elle ; que l'histoire de l'aigle apprivoisé, accompagnant le prince Napoléon à Boulogne, est une pure légende acceptée par le Larousse et par lui propagée indéfiniment, comme le Pie IX franc-maçon invoqué par Floquet.

La reine Hortense écrit à ravir; la duchesse de Berry détestablement, mais elle pense juste et s'exprime avec beaucoup de raison. Jolis détails en passant, sur sa fille, la princesse Louise, l'ancienne élève de Michelet, la future duchesse de Parme. Mais Villemessant est-il une autorité historique? M. Thirria, qui rectifie les bévues de Chateaubriand et se moque des romans inventés par le *Figaro* de 1897 sur les Grands-croix impériaux (p. 53), a-t-il donc tant de foi dans le *Figaro* de 1870 ?

On lira avec plaisir le chapitre sur la prison de Ham. J'ai visité le célèbre donjon, et la description m'en paraît de tous points exacte.

IX. — Louise Michel vient d'éditer, sous couverture rouge, une histoire de la Commune, assez documentée et qui est en même temps un volume de souvenirs personnels. Aux yeux de l'historienne, la Commune est « une ère héroïque au seuil des temps nouveaux ». L'auteur, qui parle tantôt en prose, tantôt en vers, mais toujours en poète, semble sincère jusque dans ses tirades les plus exaltées. C'est une imaginative qui se paye de mots. Elle a beaucoup fréquenté chez Hugo et elle écrit dans le style de *Pleine mer*, *Plein ciel*, *la Vision de Dante*, *Abîme*. Il lui semble, en racontant la Commune, « revivre les jours terribles où la liberté, nous frôlant de son aile, s'envola de l'abattoir... rouvrir la fosse sanglante où, sous le dôme tragique de l'incendie, s'endormit la Commune, belle pour ses noces avec la mort, les noces rouges du *martyre* ». (P. III.)

Les vrais martyrs ne sont donc pas les otages. Ceux-là sont exécutés en deux lignes : « Alors on se souvient des otages, des prêtres. Trente-quatre agents de Versailles et de l'Empire sont fusillés. »

(P. 278.) Ces représailles étaient, paraît-il, un *devoir* (p. 274); et, d'ailleurs, qu'est-ce que ce petit nombre de victimes, d'un côté, auprès de la montagne de cadavres de l'autre ?

Louise n'a jamais vu de pétroleuses, elle qui vivait au milieu des barricades, mais seulement des mères de famille, avec leur boîte au lait, qui s'en allaient aux crémeries pour nourrir leurs bébés. Les Versaillais, peu au courant des choses du ménage, prenaient cette ferblanterie pour des bidons à pétrole. Or, eux-mêmes allumaient les incendies avec leurs bombes.

Louise fut déportée en Calédonie, ce qui lui permit de découvrir la mer. Et ce lui fut une grande joie, car elle n'avait jamais vu que la butte Montmartre et la plaine Saint-Denis. Cette découverte lui inspira quelques jolis vers, mais aussi la rendit anarchiste (p. 358), car, en voyant chasser et tuer les albatros, elle comprit que l'homme au pouvoir est nécessairement mauvais. Henri Chérot, S. J.

Le Désastre, par Paul et Victor Margueritte. 1 vol. in-12, pp. 507. Paris, Plon. — C'est l'histoire du grand désastre de la patrie française. On nous raconte les folles espérances et les illusions qui hantaient nos esprits et nos cœurs au début de cette épouvantable guerre de 1870; la *Marseillaise* retentissant à l'Opéra, où « le chant national, si longtemps proscrit, apparaissait plus beau, brûlant d'une vie neuve et d'une flamme éternelle » ; le départ de l'empereur et du jeune prince et le dernier adieu de l'impératrice, « enveloppant son fils d'un regard de tendresse lumineuse : Fais ton devoir, Louis ». Puis, avec le commandant du Breuil, dont les aventures personnelles servent de lien aux récits historiques et leur donnent l'intérêt d'un roman, nous suivons nos vieilles troupes sur les champs de bataille, où elles combattent un héroïque combat contre un ennemi toujours supérieur en nombre. En vain, comme à Borny et à Saint-Privat, le soleil de la victoire semble jeter sur les étendards tricolores un glorieux éclat. Bazaine livre aux Prussiens, par une abominable capitulation, la ville de Metz, 173 000 hommes, 3 maréchaux, 6 000 officiers, 41 aigles. C'est la fin, et le commandant du Breuil prend place dans le train qui emporte généraux et aides de camp, « non plus vers la gloire, mais vers l'exil et la captivité, dans l'amère nausée d'une humiliation sans exemple ».

Ce serait chose intéressante d'étudier dans ce livre l'évolution des genres et de montrer par quelles analogies manifestes le roman historique moderne, s'il est fait de main d'ouvrier, peut se rattacher aux épopées antiques et aux chansons de geste du

moyen âge. *Le Désastre* ressemble, en quelques-unes de ses parties, à un fragment épique. Comme les laisses de *la Chanson de Roland*, avec un art plus consommé, dans une langue plus riche et plus variée, il dit les malheurs et les funèbres gloires de « douce France ».

De ces récits, où l'on n'a rien dissimulé, ni l'incroyable insuffisance des préparatifs et des services divers, ni l'indécision des chefs, ni l'impatience indisciplinée des troupes; de ces scènes de ruine, de misère et de mort, une leçon d'espérance se dégage. Ces soldats pleins d'ardeur héroïque et qui souffrent plus encore de leur inaction forcée que de la famine; ces officiers que tourmentent de patriotiques angoisses et qui se font de leur noble métier une idée si haute, y voyant « un métier de sacrifice » et dans la guerre « quelque chose de sacré... l'école du sacrifice le plus grand qu'un homme puisse faire, celui de sa vie »; ces hommes de Dieu et de la France, comme le P. Desroques, directeur de l'école Saint-Clément de Metz, ou l'abbé Trudaine, renouvelant sur les champs de bataille et dans les hôpitaux la vieille alliance du prêtre et du soldat : voilà pour des lecteurs qui pensent, pour des cœurs français, des spectacles où l'on puise espérance et réconfort. Ce n'est point ainsi qu'un grand peuple meurt. Un *désastre* n'est pas une *débâcle*, et l'on se prend, avec les auteurs, à saluer dans l'avenir l'« aube réparatrice ».

Il y a autre chose encore dans ce livre, et l'on ne saurait en méconnaître la profonde portée philosophique et morale. On y agite le plus redoutable problème et le plus douloureux qui puisse troubler la conscience de l'honnête homme et du soldat. Quand le chef, manifestement, méconnaît son devoir, que devient le grand principe de l'obéissance passive? La cause de la patrie n'est-elle pas dominante? Faudra-t-il que les défenseurs du pays assistent, impassibles et muets, à la ruine de leurs espérances, au déshonneur de la France, à une capitulation inouïe dans l'histoire? Est-ce que ces vieux régiments de Crimée, d'Afrique ou du Mexique vont succomber sans gloire, perdant par la faute d'un seul et livrant sans combat ces drapeaux de l'honneur qui flottèrent jadis si hauts et si fiers dans le tumulte ardent des batailles ou dans les fêtes de la victoire?

A ces questions d'un intérêt éternel, à ces problèmes effroyables, pas de réponse, pas de solution qui vaille le cri héroïque de

Changarnier, dans la scène qu'on nous raconte quelque part : « Je n'aime pas les braillards, entendez-vous, général ! J'aime mieux que l'armée périsse que de la voir se sauver par l'indiscipline. — ... Épuisé par cet effort, Changarnier s'est jeté dans les bras de Clinchant ; puis il est tombé sans force sur un canapé et, devant tous ses aides de camp, le vieux héros s'est mis à fondre en larmes. »

Quelle grandeur simple encore, et qui rappelle les accents des Romains du vieux Corneille, dans ces paroles d'un officier défendant contre un camarade la cause de l'obéissance : « Ce que vous prenez pour le cri de l'honneur n'est que le cri de l'orgueil. Or, un soldat comme vous, comme moi, simple chiffre du nombre, ne doit pas avoir d'orgueil... Notre sacrifice sera compté. Le devoir le plus amer porte ses fruits. »

La critique inexorable peut signaler quelques défauts dans ce livre. On estimera que la description des batailles faite par un témoin qui se perd dans la foule des combattants, ne laisse, comme dans Stendhal la narration de Waterloo, qu'une impression confuse. Que viennent faire encore dans ce grand drame historique ces petites intrigues d'amour ? Il s'agit bien de « l'opale de Mme de Guionic, habilement montée en bague », et dont on nous rappelle trop souvent le tendre souvenir ! il s'agit bien de conter fleurette quand un empire s'effondre et que la patrie est expirante !

C'est l'honneur de notre pays d'avoir conservé, avec une virile obstination, la mémoire de ces grandes tristesses et de ces humiliations terribles. Le peuple de France n'a point voulu oublier. Il a voulu connaître les causes du grand désastre, les péripéties de la tragédie sanglante où sombrèrent la vieille gloire et le bon renom de la patrie. Il a écouté avidement, sur ce lamentable sujet, les récits des historiens et les chants des poètes ; il n'a point dédaigné les fictions des romanciers qui essayaient de nous faire revivre, jour par jour, et dans ses moindres détails, cette triste époque. Parmi ces œuvres si nombreuses et si diverses, le livre de MM. Margueritte mérite une belle place d'honneur.

Louis Chervoillot, S. J.

La Chasse à travers les âges, par le comte de Chabot. Paris, Savaète, 1898. Grand in-8, pp. 400 ; orné de 252 gravures ou

chromolithographies. Prix : 50 francs. Les exemplaires sur papier du Japon : 150 francs. — Ce livre est documenté d'une façon remarquable. Il intéresse à la fois les archéologues, les historiens et les artistes. On y trouve, racontés par les auteurs de chaque époque, nombre de faits qui révèlent la vie intime des différents peuples. Ces anecdotes de chasse, ces contes humoristiques, n'ont rien qui puisse effaroucher les lecteurs sévères. L'ouvrage est divisé en trois parties. La première nous montre l'époque préhistorique et ses luttes pour la vie ; puis les civilisations égyptiennes, assyriennes, persanes, grecques, romaines et gallo-romaines. La seconde partie et la troisième nous conduisent, en France, de Clovis à 1870. C'est en quelque sorte un résumé de notre histoire nationale.

Ce magnifique volume, imprimé en caractères elzéviriens, sort des presses des PP. Bénédictins de Ligugé (Vienne) et leur fait le plus grand honneur, ainsi qu'aux artistes qui ont exécuté les illustrations. Augustin Poulain, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 11. — **A Fachoda**, départ du commandant Marchand et de ses compagnons. Ils gagneront Djibouti par l'Abyssinie.

14. — **A Pékin**, l'impératrice douairière reçoit solennellement et amicalement les femmes des ministres plénipotentiaires étrangers accrédités auprès du gouvernement chinois. Cette révolution dans les mœurs chinoises est considérée comme ayant une grande importance.

18. — **Dans l'Eure**, M. Thorel, républicain progressiste, est élu sénateur, en remplacement de M. Guindey, décédé.

— **A Constantinople**, le grand-duc Nicolas de Russie est reçu par le sultan. Venu pour l'inauguration, à San Stefano, d'un monument aux soldats russes, le prince était chargé de porter à Abd-ul-Hamid une lettre du tsar.

19. — **L'empereur d'Allemagne** fait annoncer au Souverain Pontife qu'il augmente les allocations du clergé catholique, et lui exprime le désir de voir le séminaire de Strasbourg érigé en Faculté de théologie, dépendante de l'Université.

— **A Paris**, M. Lasies interpelle le gouvernement sur « les mesures qu'il compte prendre pour protéger contre des indiscrétions possibles des secrets qui intéressent la sûreté de l'État »; et M. Millerand, « sur les conditions dans lesquelles le dossier secret sera communiqué à la Cour de cassation », en d'autres termes : sur le devoir du gouvernement de communiquer sans condition le dossier secret.

De la discussion, il suffit de retenir les affirmations suivantes : Le ministre de la Guerre et le président du Conseil déclarent qu'il existe un dossier secret dont la communication intéresse la sûreté de l'État. — M. Brisson déclare avoir ordonné la revision après avoir examiné quatre pièces seulement soumises par M. Cavaignac. — M. Cavaignac affirme que M. Brisson a refusé de voir le général Gonse et de prendre connaissance des autres pièces du dossier secret.

20. — **A Paris**, entrevue du président de la République française avec le président de Costa-Rica, Dr Iglesias.

21. — **En Crète**, arrivée du prince Georges de Grèce. — La question du drapeau est réglée ainsi : le drapeau turc restera sur la forteresse de la Canée; le drapeau crétois sera le drapeau grec — fond bleu avec croix blanche — cantonné d'une étoile, qui est de Turquie.

23. — **Le Souverain Pontife** reçoit les vœux du Sacré-Collège, présentés par le cardinal Parocchi, et répond par le discours suivant :

C'est un hommage traditionnel, qui ne Nous en est pas moins cher pour cela, que celui que Nous rend aujourd'hui le Sacré Collège dont vous venez, monsieur le cardinal, d'interpréter si bien les affectueux sentiments. Nous vous en remercions, Vénérables Frères, et à peine avons-Nous besoin de vous certifier la constante correspondance de Notre affection. — Quant à Nous personnellement, Nous adorons dans l'humilité de Notre esprit, avec reconnaissance et dévotion, la bénigne providence du Seigneur qui daigne Nous conserver encore le précieux don de la vie. Certes, le poids des sollicitudes apostoliques s'aggrave de celui des années. Mais, néanmoins, une pensée merveilleusement réconfortante rappelle à Nos forces épuisées que si Nous ne sommes rien, Dieu est tout. Dans ses mains, la fragilité d'un vieillard peut être un instrument de bien autant que la vigueur d'un homme en la force de l'âge. Aussi, Nous abandonnons-Nous entièrement à son pouvoir et à sa bonté, d'un cœur disposé à consacrer à son service le reste, quel qu'il soit, de nos jours mortels.

De tristes événements ont malheureusement marqué la quatre-vingt-dix-huitième année de ce siècle, et quelques-uns ont été si affreux qu'il répugne de les rappeler. Aussi est-il bien juste que les conseils de l'Europe civilisée se coalisent dans le but d'opposer une digue aux appétits inouïs et sauvages d'extermination. Mais le plein effet auquel on vise ne sera pas obtenu tant que ne revivra pas, dans la conscience des peuples et dans l'organisation des États, cette crainte salutaire de Dieu, qui est le principe de toute moralité.

D'autres faits, dont le souvenir n'est rien moins qu'heureux, ont marqué l'année qui s'envole, et Nous les avons déplorés, notamment dans Notre lettre à l'épiscopat et au peuple italien. D'un autre côté, l'année qui va surgir s'annonce, elle aussi, par plus d'un indice fâcheux, surtout pour la liberté de l'Église en Italie. Nous entendons faire allusion à des choses qui vous sont déjà connues. Il ne suffit pas de la dure condition imposée au Pape, et qui existe en violation de sa dignité et de ses droits sacrés. On livre aussi à d'odieux soupçons cette partie de la presse qui est plus franchement dévouée à la défense des intérêts religieux et moraux; et, chose plus significative encore, on menace de nouvelles rigueurs le clergé, qui est déjà opprimé de tant de manières. Le clergé, par son caractère propre et par le devoir de sa mission, est la classe la plus éloignée de tout dessein séditieux, et il en a fourni des témoignages irrécusables, même en de récentes occasions.

Mais, qu'importe ! Le seul fait qu'il obéit au Siège apostolique, qu'il en soutient les droits et en seconde les intentions, sera compté au nombre des délits politiques. Au reste, le clergé italien a déjà fourni des preuves non douteuses et multipliées de la trempe de son âme. Il comprend pleinement sa mission et les devoirs qui en dérivent : flatteries ou menaces, rien ne pourra jamais fléchir sa constance. A la fermeté du clergé répond excellemment, par la grâce divine, celle du plus grand nombre des laïques. C'est, qu'en effet, l'amour du pontificat romain a jeté dans la Péninsule de vastes et profondes racines, ainsi que la foi au dogme catholique, qui a été jalousement gardée de tout temps comme un précieux trésor. Et cette double vertu, source de gloire et de salut pour les générations passées, continue de subsister aussi, avec l'aide de Dieu et l'harmonieuse coopération du clergé et des laïques, pour le salut des générations nouvelles.

— **A Paris**, interpellation de M. Édouard Drumont sur la révocation du maire antisémite d'Alger et la situation algérienne.

Le président du Conseil déclare que le Gouvernement n'entrera pas

dans la voie de l'antisémitisme, mais qu'il exécutera ses plans de réforme au sujet de la naturalisation et de l'usure.

24. — Mort de **Mgr Valleau**, évêque de Quimper. Né le 17 novembre 1835, à la Couarde (île de Ré); ordonné prêtre en 1861; professeur au collège de Pons; vicaire et curé à Rochefort, à Pons et à Saintes; nommé à l'évêché de Quimper le 26 novembre 1892, préconisé le 19 janvier et sacré le 5 mars 1893.

26. — **A Tourcoing** (Nord), M. Dron, radical, est élu député, en remplacement de M. Masurel, modéré, invalidé.

Le 26 décembre 1898.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

ERRATA (TOME 77)

Nos lecteurs voudront bien rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans la rédaction des *Tables générales*, ou sont survenues en cours d'impression.

Page 840,	ligne	35,	lire :	1898[3], LXXVI.
— 852,	—	15,	—	GUÉNIN.
— 852,	—	18,	—	1898[4].
— 857,	—	12,	—	825.
— 862,	—	28,	—	Homère Mélésigène.
— 865,	—	20,	—	decretalium.
— 872,	—	1,	—	Biographie.
— 872,	—	1,	—	GUÉNIN.
— 873,	—	1,	—	Canada.
— 873,	—	17,	—	825.
— 874,	—	1,	—	Critique littéraire.
— 885,	—	23,	—	825.
— 896,	—	31,	—	825.

Page 891, lignes 34, 35, intercaler GUÉTARY (J.), Les Compagnons de l'Alliance, *J. de Blacé*, S. J. 1898[4], LXXVII, 824.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

QUINZE ANNÉES

DE

LA VIE DE MONTALEMBERT

(1835-1850[1])

« Les temps où les Chrétiens n'avaient qu'un cœur
« et qu'une âme reviendront peut-être. »
(M. Laine, de Quimper, à Montalembert, 1845.)

Le siècle qui s'achève dans les conditions que l'on sait restera malgré tout, pour la religion en France, une ère de rajeunissement, de progrès, de revendications heureuses, et de conquêtes. Entre toutes, la plus féconde a été la liberté d'enseignement ; il suffirait, pour le prouver, de l'acharnement de plusieurs à la détruire. Mais encore, parmi les conquérants de cette inestimable liberté, Montalembert doit être le premier à l'honneur comme il le fut à la peine. C'est là un fait qui n'amoindrit personne et le recommande, lui, à la reconnaissance de tous les catholiques.

Le livre du R. P. Lecanuet vient donc à propos : mince avantage, et dont il n'avait pas besoin. Après avoir lu et relu ces cinq cents pages, après les avoir, selon le mot de Sainte-Beuve, pratiquées et labourées en tout sens, on a peut-être le droit de dire qu'on y a trouvé une fête continue pour l'esprit et pour l'âme. Agrément, tact, mesure, distinction, rien n'y manque ; mais, à ne regarder que les qualités littéraires, ce que j'en aime le plus, c'est la lumière et la vie. Il y a plaisir à circuler parmi cette masse de faits, de citations, d'anecdotes, sous la conduite d'une intelligence fine, agile, aisée, ordonnant et éclairant tout ce qu'elle touche, à suivre ces récits qui marchent et courent sans arrêt ni langueur. Il me semble que notre littérature contemporaine, si défectueuse par certains côtés, a porté haut l'art de la biographie, et, parmi les meilleurs en ce genre, personne, à mon gré, ne dépasse l'auteur de *Montalembert*.

1. Le R. P. Lecanuet, prêtre de l'Oratoire, *Montalembert*, t. II : *la Liberté d'enseignement* (1835-1850). Poussielgue, 1898. In-8.

Mais voici mieux que le talent. Dire d'un historien qu'il est parfaitement probe, mais surtout dire d'un prêtre qu'il a le pur sens catholique, plût à Dieu que ce fût louange banale ! Au moins sera-t-elle ici pleinement justifiée. Esprit libre, indépendant de tout hormis le vrai, le P. Lecanuet admire son héros et à bon titre ; mais il ne tombe pas sous le charme au point de n'oser relever au passage telle erreur de détail, telle impétuosité de polémique et de jugement. Capable d'apprécier avec une équité courageuse les plus renommés et les plus chers, un Falloux, un Dupanloup par exemple [1], touchant par devoir aux questions les plus délicates et aux personnalités les plus hautes, il a des hardiesses, des audaces de rapporteur intègre qui ne seraient pas accordées à tout le monde [2]. Quant à la netteté, à la fermeté du sens catholique et sacerdotal, j'y vois, pour ma part, le mérite éminent de l'œuvre, achevé du reste par cette modération qui est bien mieux qu'une élégance, car elle est sagesse et charité. Le R. P. Lecanuet a très certainement fait sien le beau mot de Mgr Parisis : « Je crains plus que tout le reste la division dans nos rangs ; je briserai ma plume plutôt que d'y contribuer en quelque chose [3]. » A le lire, on en sera bien vite convaincu.

Lecture attachante, instructive au premier chef : on y apprend ce qu'est le dévouement et ce que coûte une liberté. Lecture fortifiante et consolante, faite comme pas une pour animer les indolents, les découragés, les timides, pour contrebalancer le spectacle écœurant des aberrations ou des défaillances. Lecture édifiante : parlons nettement le langage chrétien, puisqu'on nous présente là quinze années d'une vie admirablement chrétienne.

Mais pour en avoir la jouissance, ou mieux, le profit, il

1. Il note finement chez le premier un tempérament de diplomate, non pas faux et fourbe, mais, entre les deux vertus évangéliques, inclinant plus à la prudence du serpent qu'à la simplicité de la colombe (p. 423). — Il peint du second l'activité dévorante, presque fiévreuse, et ce caractère naturellement impérieux qui voulait ses amis dociles, qui passait presque toujours du rôle de conseiller à celui de dominateur (p. 308). — Ces deux miniatures sont exquises.

2. Voir en particulier p. 264 et suiv., 285, 389.

3. Lettre à Montalembert, 20 mars 1847.

importe de se mettre dans les conditions voulues, conditions toutes d'équité, de bon sens. « Les catholiques, observe l'auteur, ont trop regardé Montalembert à travers les dissentiments fâcheux qui ont affligé l'Église à la fin de l'Empire[1]. » Tout au moins y aurait-il injustice envers lui et cruauté envers nous-mêmes à le regarder ainsi tandis que nous lisons ce volume. Le moment viendra des questions délicates et pénibles ; mais pourquoi le devancer ? Pourquoi donc attrister de gaîté de cœur le tableau qu'on nous offre et où ne passe encore aucun nuage ? Parce que le grand *leader* catholique a fini, non pas certes en dehors de l'orthodoxie[2], mais dans un courant d'opposition au vœu général des croyants, les quinze années qu'on nous raconte en seraient-elles moins éclatantes, moins irréprochables ? J. de Maistre a plaint Bossuet de n'être pas mort après le *Sermon sur l'unité de l'Église*. Libre aux moins indulgents d'estimer Montalembert plus heureux, si Dieu l'eût rappelé après le discours sur les conditions du retour de Pie IX à Rome (1849) ou après le vote de la loi Falloux[3]. Eh bien ! qu'ils le supposent, et qu'ils lisent dans cette disposition d'esprit : ce sera justice pure. Et « lorsqu'ils auront pénétré cette nature ardente, chevaleresque, enflammée de foi et d'honneur », d'accord avec l'auteur lui-même, « nous les défions de ne point admirer[4] ».

I

Que Montalembert eût mission d'en haut pour défendre l'indépendance de l'Église et, avant tout, celle de l'enseigne-

1. Avant-propos, p. IX.

2. Tout le monde sait qu'il avait protesté hautement de sa soumission éventuelle à la définition qu'il avait le tort de combattre comme inopportune. Et cette protestation même, était-elle nécessaire ? N'avait-il pas des longtemps affirmé sa croyance à l'infaillibilité personnelle du pape ? On le lit deux fois dans le seul discours sur les conditions du retour de Pie IX. (Montalembert, *Discours*, t. III, p. 271, 272.)

3. « Bossuet aurait dû mourir après le sermon sur l'*Unité*, comme Scipion l'Africain après la bataille de Zama. » (J. de Maistre, *De l'Église gallicane*, l. II, chap. XII.) — Montalembert lui-même eût accepté de disparaître après son triomphe à propos du *Sonderbund*. « Je sens bien, écrivait-il, que je ne puis plus que décroître », — en quoi il se trompait alors ; — « Je voudrais mourir si mon âme était prête à paraître devant Dieu. » (Lecanuet, p. 373.)

4. Avant-propos, p. IX.

ment chrétien, on l'aurait pu deviner aux circonstances providentielles de son début si étrange et si grand. Héritier, à vingt ans, du droit de siéger dans la première assemblée du pays, il y avait paru tout d'abord en justiciable, prévenu d'avoir pris sans l'attendre cette liberté d'enseigner promise dans la Charte et que le pouvoir ne donnait pas. Frappé d'une peine dérisoire, il avait eu le triomphe d'entendre déclarer abusive et caduque la législation même qui le condamnait[1] ; mais surtout il avait formulé devant ses collègues et juges, voltairiens pour la plupart, une confession de foi catholique bien propre à les jeter dans la stupeur.

Puis l'épreuve était venue. Lamennais tombé, il avait hésité quelques mois entre le devoir d'une rupture authentique et un scrupule exagéré d'honneur, d'affection aussi. Chose touchante, que nous a révélée le P. Lecanuet[2]: tandis que le jeune et enthousiaste disciple résistait aux adjurations passionnées de Lacordaire, lui-même s'épuisait d'efforts pour amener le malheureux maître à soumission. Efforts inutiles ; et Montalembert impuissant avait enfin adhéré publiquement à toutes les encycliques pontificales (8 décembre 1834).

Il sort donc en victorieux de la grande crise de sa vie, et le sacrifice fait à l'autorité de l'Église achève de lui mériter devant Dieu l'honneur de sa vocation privilégiée. Presque à la même heure, le droit de monter à la tribune lui vient avec ses vingt-cinq ans révolus (1835); sa vraie carrière commence.

Je ne prétends pas l'y suivre pas à pas ni refaire en abrégé le livre que tous les abonnés des *Études* auront lu avant de

1. Le procureur général, M. Persil, avait dit dans son réquisitoire : « Quand nous invoquons le monopole universitaire, nous nous appuyons d'une législation expirante, dont nous hâtons de tous nos vœux la prompte abrogation. » (Thureau-Dangin, *l'Église et l'État sous la monarchie de Jaillet*, chap. III.)

2. Lecanuet, *Jeunesse de Montalembert*, chap. XVI et XVII. A ce propos, le R. P. Lecanuet me permettra-t-il de l'estimer un peu hardi quand il semble donner pleinement raison aux pressentiments démocratiques de l'*Avenir ?* (Tome I, chap. XII, p. 269, 270.) — Si je sors de mon cadre pour formuler cette légère réserve, je n'entends par là que m'assurer le bénéfice de l'indépendance, et autoriser d'autant l'éloge sans restriction qui me paraît dû au présent volume.

me lire. Notons en courant quelques points, et arrêtons-nous un peu plus sur le principal, sur la conquête de la liberté d'enseignement. Cela fait, il ne restera qu'à esquisser en bref le talent et le caractère.

Pair de France, Montalembert voulait être catholique avant tout, mais il tenait à mériter l'éloge qu'il devait arracher un jour à Viennet, le Voltairien : « Mon cher collègue, je vois qu'un dévot peut être bon Français. » Il l'était du fond de l'âme, lui, ce gentilhomme à demi Écossais de naissance et d'éducation, entré par son mariage dans une des plus illustres familles belges. A mesure qu'il avançait, la science de l'histoire et l'expérience croissante éclairaient son patriotisme sans en diminuer la jeune ardeur. Comme il aimait cette patrie, trop riche, selon lui, et trop heureuse de son homogénéité parfaite, de ses « trente-six millions d'hommes étroitement et ardemment unis », pour avoir jamais besoin de conquêtes ! « Seule parmi les grandes puissances, disait-il, la France a cet avantage immense de ne pas compter sous ses lois un homme qui ne soit pas fier d'être Français, ou dont le rêve le plus ambitieux soit d'être autre chose que Français [1]. » Heureux, cette fois, d'avoir ignoré les démentis à venir, de n'avoir pas vu, en 1870, ce que la *Revue des Deux Mondes* appelait alors, par un euphémisme bénin, les *transformations de l'idée de patrie ;* plus heureux de n'avoir pas entendu crier, en 1898 : « A bas la patrie ! » par des Français moins coupables que leurs exploiteurs !

Plus il prétendait se poser en chevalier de la cause religieuse, plus il jugeait nécessaire de l'accréditer en ne se désintéressant d'aucune question nationale. Libéral modéré en politique, acceptant la dynastie de Juillet sans s'inféoder à elle et fermement résolu à ne lui rien devoir, quelquefois sévère aux légitimistes qui suivaient trop bien le fatal mot d'ordre d'émigration à l'intérieur, il se maintenait personnellement dans une indépendance noble, se réservant tout entier pour l'Église et le pays. Dès lors il avait bonne grâce à flétrir la corruption mesquine de la bourgeoisie régnante [2],

1. Séance du 21 janvier 1847. *Discours*, t. I, p. 447.
2. En particulier, séance du 11 janvier 1842. T. I, p. 305.

à dénoncer en maintes rencontres le despotisme absorbant de l'État, à mener contre les fautes du pouvoir une opposition, non pas systématique ou ambitieuse, mais loyale toujours et, selon le mot de Guizot, gardant le « sentiment de l'honneur pour elle-même et pour les autres [1] ». A l'extérieur, il pouvait bien réprouver certains entraînements belliqueux, par exemple cet engouement pour Méhémet Ali, d'où faillit sortir, en 1840, une conflagration européenne ; mais il voulait la France honorée et savait combattre, même contre sa chère Angleterre, la politique faible et humiliante de la paix à tout prix [2].

On l'a montré à la tribune comme au sommet d'une montagne élevée et sonore, promenant de là ses regards sur la chrétienté entière, adoptant et plaidant devant la France toutes les causes justes, les causes malheureuses surtout. C'est la Belgique d'abord, qu'il soutient contre les rancunes tenaces de l'ancien roi des Pays-Bas (1838). Ce sont les chrétiens de Syrie, égorgés avec la complicité de l'Angleterre et abandonnés par l'égoïsme pusillanime du ministère français [3]. C'est la Pologne, la nation martyre, tant de fois défendue par lui, mais jamais avec une indignation aussi douloureuse qu'en 1846, lorsque l'Autriche fait massacrer la noblesse gallicienne et, par l'incorporation de Cracovie, confisque violemment le dernier reste de l'indépendance polonaise [4]. En Suisse, presque à la même heure, la liberté cantonale et religieuse se débat contre l'oppression de Berne et du radicalisme cosmopolite. Le *Sonderbund* se forme [5], et il faut voir de quelle angoisse Montalembert le suit dans sa lutte inégale, formellement trahi par les intrigues de Palmerston et délaissé, lui aussi, par la monarchie de Juillet dont ce sera la dernière faute. On avait eu peine à empêcher le pair de France d'aller se ranger comme volontaire sous le

1. Séance du 2 août 1847.

2. Affaires de Tahiti (1844), t. I, p. 564 ; — de la Plata (1845), t. II, p. 56 ; — forces maritimes de la France (1846), t. II, p. 279.

3. Séances du 15 juillet 1845, des 10 janvier et 29 juin 1846. *Discours*, t. II, p. 115, 218, 254.

4. 15 janvier, 19 mars, 2 juillet 1846, 21 janvier 1847. T. II, p. 262, 332, 359, 424.

5. Alliance particulière des cantons catholiques.

drapeau du droit catholique[1]. Ce drapeau abattu, il le vengea du moins par l'admirable discours du 14 janvier 1848. Jour unique, où le dénonciateur du radicalisme victorieux et menaçant pour la liberté de l'Europe sentit la pairie entière vibrer à l'unisson de ses paroles. C'était bien tard pour elle. Six semaines après, elle disparaissait avec le régime, et l'orateur dont elle faisait sa gloire n'allait plus être, dans une autre assemblée, que le citoyen Montalembert.

Accablée au dehors, tracassée au dedans, la liberté religieuse sous toutes les formes avait trouvé en lui un champion toujours prêt, inconfusible. Indiquons au moins l'étincelant discours du 16 avril 1844[2]. Là est mis en pièces tout l'arsenal gallican, articles organiques, déclarations d'abus et le reste. Quelle merveilleuse volée de bois vert administrée à Dupin, le légiste hargneux toujours hanté par le remords d'avoir porté les cordons du dais à Saint-Acheul[3]; l'homme qui, dans l'autre Chambre, faisant grossièrement sa cour au clergé « concordataire », au clergé « national », avait pressé le gouvernement de se montrer « implacable » envers l'« excentricité », lisez les congrégations religieuses! On n'oubliera jamais la fière conclusion de Montalembert, encore moins le trait final : « Nous sommes les fils des Croisés; nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. » Si l'orateur catholique avait dans la cour du Luxembourg la statue dont il est digne, c'est ce mot qu'il y faudrait graver, avec un autre qui va venir et qui rappelle le plus beau de ses triomphes.

Cinq ans plus tard, en effet, la France républicaine reprenait

1. De son côté, L. Veuillot écrivait qu'il se verrait volontiers sous les murs de Lucerne, un fusil à la main.

2. Tome I, p. 364.

3. Louis-Philippe lui-même le disait à Montalembert dès le lendemain : « Ce Dupin, c'est un plaidoyer, rien qu'un plaidoyer, qu'il vient de faire. Mais que voulez-vous ? Quand on a porté le dais à Saint-Acheul, cela vous pèse sur le cœur. Il parle pour secouer ce joug. » Avant le roi, d'autres avaient dit :

..... La bête scélérate
A de certains cordons se tenant par la patte.

On se rappelle que Dupin, visitant Saint-Acheul un jour de procession du Saint Sacrement (2 juin 1826), avait été gracieusement contraint d'accepter dans le cortège un rang d'honneur. Les Jésuites devaient payer cher cette attention un peu malicieuse du P. Loriquet.

l'« épée de Charlemagne[1] » et restaurait la souveraineté du Pape. L'intrigue avait longtemps suspendu cette victoire ; l'intrigue menaçait de la compromettre, en imposant au gouvernement de Pie IX des entraves inacceptables. Montalembert aimait l'Italie ; il la voulait affranchie du joug autrichien ; il avait applaudi aux débuts du Pontife libéral, non sans pressentir bien vite qu'on le poussait aux abîmes[2]. Mais il pensait de sa royauté temporelle ce qu'en pense tout catholique, ou simplement tout homme d'État qui n'est point sectaire ; il devait la défendre jusqu'au dernier souffle. Le canon français avait rendu au Pape-roi sa capitale : on peut dire que, le 19 octobre 1849, la parole de Montalembert lui rendit la liberté de régner. Quels changements, ce jour-là ! Ce n'est plus Dupin qui passe par les verges ; c'est le pauvre V. Hugo, toujours si malheureux en politique et si ridicule. Dupin préside, il appuie l'orateur catholique. La peur du socialisme a fait ce miracle, cette conversion parmi tant d'autres qui, hélas ! ne dureront guère plus que la peur même. Ce jour-là encore, Montalembert n'est plus, comme à propos du *Sonderbund*, soutenu, entraîné par la sympathie unanime d'une assemblée d'élite ; il commence dans la tempête ; mais, ainsi qu'il arrive aux vrais orateurs, la tempête même l'excite, elle aiguise son esprit et anime son courage ; elle le soulève, comme la vague fait le navire, et le porte à des hauteurs d'éloquence où il n'avait pas encore atteint. « L'Église... est bien plus qu'une femme ; c'est une mère. » Sous cette touche victorieuse, le cœur de la fille aînée se retrouva, il tressaillit comme aux plus beaux âges. Croyons que ce n'aura pas été la dernière fois.

On s'attarde, malgré qu'on en ait, à ces glorieux souvenirs. Hâtons-nous cependant et venons à l'objet principal du volume, à la maîtresse œuvre de ces quinze années. L'histoire en est connue ; mais, l'eût-on étudiée, enseignée même plus d'une fois, elle n'aurait que faire des menaces présentes pour garder un intérêt inépuisable ; ce serait encore un

1. Montalembert, 30 novembre 1848. *Discours*, t. III, p. 107.

2. Il écrivait à son beau-frère, Xavier de Mérode, le futur ministre des armes pontificales : « Je suis convaincu que, d'ici à deux ans, les mêmes gens qui crient : Vive Pie IX ! crieront : A bas le Pape ! »

charme de la repasser, enrichie de mille détails, ramassée et concentrée autour de celui qui en fut l'âme, par une main aussi habile que celle du R. P. Lecanuet.

II

L'idée même de liberté d'enseignement est relativement nouvelle, et pour cause. Elle va si bien de soi que, pendant longtemps, personne ne s'avisant de la contester, personne ne s'avisait de la formuler ni même d'y réfléchir. Partout la famille est éducatrice, de droit divin naturel. L'Église l'est du droit divin surnaturel chez les peuples baptisés ; car, si elle n'a pas mission directe pour enseigner les sciences profanes, comme elle est dépositaire de vérités supérieures et qui touchent à presque tout le reste ; comme elle est instituée gardienne de la foi des siens et nécessairement armée par son Chef pour la défendre et la munir de toutes parts ; elle a, sur tous les domaines de l'instruction publique, une surintendance nécessaire et qui ne saurait gêner que l'erreur. Quant à la société civile, intéressée comme elle est à la saine formation des citoyens, elle a manifestement le droit et le devoir de s'en préoccuper, de la procurer, mais selon ses moyens et dans la sphère qui lui est propre. Ni par la voix de la nature, ni par celle de la révélation, Dieu ne lui a jamais dit : « Va et enseigne toi-même », encore moins « Va et enseigne toi seule. » Tel est l'ordre au sein des peuples chrétiens. Aussi longtemps qu'ils le furent, chacun l'entendait ainsi, et, sans même poser la question, parce qu'il n'y avait pas de doute, chacun se savait maître d'aider la famille à instruire, sous la maternelle surintendance de l'Église et la protection toujours assurée du pouvoir.

Pour en venir de si loin à l'idée d'un monopole d'État, il fallait substituer l'État à la famille, à l'Église, et finalement à Dieu même ; il fallait le faire Dieu. C'est le césarisme païen, tout de nouveau codifié par Jean-Jacques et accepté en principe par nos assemblées révolutionnaires, dont il fut l'évangéliste. On sait toutefois qu'elles n'allèrent pas jusqu'à la conséquence. Danton put bien, répétant, sans le savoir peut-être, une phrase malencontreuse du *Télémaque*, avancer que

« les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents[1] » ; la Révolution put bien détruire en fait l'instruction publique[2] ; par une heureuse contradiction, en regard du principe césarien, elle maintint le principe de liberté.

Bientôt après, le césarisme se faisait homme, et, dès lors, il poussa plus loin ; Napoléon créa l'Université impériale. Encore n'y alla-t-il que pas à pas. Suivez-le dans un historien catholique comme Riancey, Bautain, le P. Lecanuet, ou chez un incrédule de bon sens comme Taine[3]. Voici d'abord (1806) des établissements d'État, simple modèle offert à l'enseignement libre, mais encore simple essai qui sera, dans quatre ans, soumis au contrôle du Corps législatif. En 1808, deux ans avant la date fixée, le monopole apparaît brusquement et en trahison ; l'enseignement libre est enrôlé, enrégimenté de force au dernier rang de la grande armée pédagogique. Et, comme la liberté se débat encore, le décret de 1811 l'achève. Déjà réduits à l'état de simples pensions, les collèges libres qui ne sont pas supprimés ne peuvent plus que recueillir le trop plein des lycées impériaux. L'œuvre est parfaite, la conscription de l'enfance organisée, inévitable, inexorable, comme l'autre qu'elle prépare officiellement, ouvertement.

Car les intentions ne se cachent pas. Napoléon dira plus tard : « Je n'avais créé l'Université que pour enlever l'éducation aux prêtres. Les prêtres ne considèrent ce monde que comme une diligence pour conduire à l'autre. Je veux qu'on remplisse la diligence de bons soldats pour mes armées[4]. » César, il est vrai, fait entrer Dieu dans son plan, mais comme fonctionnaire de l'empire, sorte de commis au département des consciences, ayant pour emploi d'assurer « la fidélité,

1. Fénelon avait dit, s'inspirant de Platon, sans doute : « Les enfants appartiennent moins à leurs parents qu'à la république. » *Télémaque*, l. XI.

2. Voir Albert Duruy, *l'Instruction publique et la Révolution.*

3. H. de Riancey, *Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement en France* (Bray, 1845) ; — Bautain, *De l'éducation publique en France au dix-neuvième siècle* (Bray, 1876) ; — Taine, *le Régime nouveau*, t. II, l. VI, chap. I et II.

4. Fabry. *Mémoires*, t. III. — Cité en partie dans Taine, *le Régime nouveau*, t. II, p. 179-180. Voir au même endroit d'autres textes analogues.

l'amour, le service militaire... que nous devons à Napoléon premier, notre empereur[1] ». César entend que l'Université soit catholique, mais de son catholicisme à lui, pur instrument de règne, et voilà tout. Bien plus, c'est un ordre religieux qu'il fonde ; les maîtres sont des Jésuites — le mot est de lui — « des Jésuites d'État ». Obéissance, dénonciation mutuelle, célibat, serments remplaçant les vœux, rien n'y manque, hormis la grâce, hormis l'âme : qu'à cela ne tienne ! Admirez l'infatuation d'une puissance qui ne sait douter de rien, mais notez aussi en passant l'hommage rendu aux aptitudes pédagogiques du prêtre, du religieux, de l'homme affranchi des liens terrestres. Dans son rude bon sens, comme Napoléon aurait haussé les épaules, si quelqu'un lui eût dit, ce qui paraît éblouissant de logique à d'autres, que l'on est impropre à former des pères de famille quand on n'est pas soi-même du métier !

Le monopole pesait si lourd qu'en 1814, il se brisa de lui-même. Aux Cent Jours, Napoléon n'eut rien de plus pressé que de le rétablir. Puis vint la seconde Restauration, si tristement différente de la première ; elle conserva l'institution, comptant l'exploiter à son profit. En vain s'efforça-t-elle, après 1820, de la christianiser et de la fleurdeliser avec Frayssinous grand maître. Parallèlement à ce stérile effort, on voyait toute une campagne menée ardemment contre la liberté chrétienne : la première apparition du spectre jésuitique tant de fois agité depuis ; la Congrégation, Montrouge, Saint-Acheul, les dénonciations de Montlosier et le reste. En fin de compte, le pauvre et pieux Charles X enlevait aux Jésuites le droit d'enseigner[2] et réduisait d'autorité au chiffre de vingt mille les élèves des petits séminaires (1828). Scrupule étrange ! L'infortuné prélat qui, au refus de tout autre, acceptait une part de responsabilité dans ces deux mesures,

1. *Catéchisme de l'Empire.*

2. J'ai ouï conter par un homme, qui le tenait de bonne source, que le vieux roi, commençant en 1830 son troisième et dernier exil, s'arrêta un moment à Lullworth, dans la noble et catholique famille des Weld. Là se trouvait, comme chapelain ou précepteur, un Jésuite anglais qui fut présenté parmi les autres habitants du château. Charles X détourna la tête. Était-ce embarras ou humeur ? Pensait-il que les Jésuites avaient contribué à sa chute ? Leur en voulait-il de sa faiblesse, ou en souffrait-il sans l'avouer ?

ne put se résoudre à contresigner que la seconde. Comment ne voyait-il pas qu'elle infligeait à l'Église une injure bien autrement directe et sanglante ?

La révolution de Juillet trouvait donc le monopole triomphant, mais d'ailleurs en contradiction si flagrante avec les idées libérales dont elle faisait montre, qu'elle n'hésita pas à le sacrifier en principe. L'article 69 de la Charte déclara l'enseignement libre, sous la réserve d'une loi organique à intervenir. La Charte nouvelle n'était pas, comme celle de 1814, une concession royale, mais un contrat synallagmatique ; la couronne était liée par sa promesse ; le droit des catholiques était armé. La lutte cependant allait durer plus que le régime, et il faudrait une seconde république pour dégager la parole de la monarchie.

Pourquoi cette lutte fut si ardente, on ne peut l'entendre si l'on ne comprend pas, si l'on ne conçoit pas, au moins d'imagination, le père de famille vraiment chrétien. Comme l'âme de ses enfants lui est plus chère que leur vie, la foi est le premier héritage qu'il leur destine ; la voir compromise est pour lui la pire angoisse ; le forcer de la compromettre, c'est, à son gré, la plus odieuse, la plus intolérable des oppressions. N'examinons point où en sont aujourd'hui les choses, faisons de l'histoire. Qui peut ignorer qu'au temps du monopole, du certificat d'études, le grand nombre des pères chrétiens de France vivait avec cette anxiété, sous cette contrainte ? Dans les établissements d'État, la religion était à la fois parcimonieusement enseignée et librement contredite. En philosophie, régnait l'éclectisme rationaliste imposé par l'homme qui avait droit d'appeler le corps des professeurs « son régiment » à lui, Cousin[1]. Il y avait donc cent chances contre une d'emporter des lycées le doute, sinon cette « impiété froide et tenace » dont a parlé Montalembert ; et de, par le monopole, courir ces chances était une nécessité pour la plupart des jeunes Français. Les pères de

1. Voir Jules Simon : *Cousin. Les Grands Écrivains français.* Paris, Hachette. — Le « colonel général » de la philosophie d'alors, comme deux siècles plus tôt du Perron l'avait été de la littérature, nous est livré là au naturel par son disciple très indépendant, véritable enfant terrible de l'école.

ce temps-là ont disparu, mais beaucoup des fils restent encore, et plusieurs savent à quels sacrifices de fortune et de cœur on se condamnait, quand ce n'était pas tout à fait impossible, pour leur assurer dans l'exil l'éducation que l'on avait librement choisie[1]. Voilà pourquoi fut si ardemment revendiquée la liberté de l'enseignement chrétien ; voilà pourquoi le catholique, si peu qu'il se comprenne lui-même, se tient personnellement obligé envers ceux qui la lui ont reconquise, et, parmi tous les autres, envers le chef de ces conquérants, l'âme de cette croisade pacifique, Montalembert.

Elle ne commence pas tout d'abord. — Humiliée, suspecte, l'Église se recueille, elle attend. D'ailleurs, le pouvoir lui-même semble faire à la liberté quelques avances. Guizot est pour la première fois ministre, et ce calviniste à l'âme fière se pique de jouer correctement son rôle dans une nation où la religion catholique reste, malgré tout, celle de la majorité. En 1833, il soustrait l'instruction primaire au monopole ; en 1836, il présente sur l'instruction un projet de loi vraiment libéral, mais qui tombe avec lui-même[2]. Salvandy, qui

1. Me permettra-t-on d'évoquer, comme document à l'appui, un souvenir intime dont j'ai déjà fait usage il y a vingt ans, en défendant cette même liberté qu'on ne parvint pas alors à détruire ? — « En 1849, dans la Seine-Inférieure, un père de famille se rencontrait avec un jeune homme, brillant lauréat des grands concours, mais compromis à la suite de Ledru-Rollin et caché là en province, chez un ancien compagnon d'études. La conversation fut longue ; le réfugié la résuma de la sorte : « Nous autres, socialistes, « nous n'avons qu'un ennemi ; et cet ennemi, c'est le catholicisme. » A quoi il ajouta pour bien préciser la pensée : « Quand nous irons demander cin- « quante mille francs à un bourgeois qui en a cent mille, il les donnera pour « sauver les cinquante mille autres ; mais quand nous irons demander à un « père sincèrement catholique de nous livrer son enfant pour le faire ins- « truire selon nos vues, alors nous aurons de la résistance jusqu'au sang. « — Soyez-en sûr, répliqua l'interlocuteur, car je suis père et catholique, « et si vous veniez me demander mon fils pour le former à votre école, ou « vous me casseriez la tête, ou je vous la casserais. — Je le crois », fut-il répondu. » (*Suis-je Français ? Examen de conscience d'un Jésuite*. Dentu, 1879.) — Le réfugié a fondé depuis la *Ligue d'enseignement* ; il s'appelait Jean Macé. Quant au père qui lui parlait ainsi, c'était le mien propre, obscur mais dévoué soldat et correspondant de Montalembert, l'honorant d'ailleurs assez pour réserver devant lui l'indépendance de certaines appréciations. — La même année, il m'envoyait commencer mes études en Belgique, peu de mois avant que la loi Falloux me permit de les continuer plus près de lui.

2. Au cours de la discussion, Saint-Marc-Girardin avait loyalement appelé la concurrence. On est heureux de saluer au passage cette noble figure d'universitaire croyant.

lui succède, ne songe qu'à fortifier l'Université. Après lui, voici Villemain, le rhéteur élégant et un peu vide. Presque à son début, il nargue du haut de la tribune ce qu'il nomme les espérances de spéculation industrielle caressées par le clergé. Montalembert, qui l'aimait, rompt sur ce mot, et, dans deux lettres véhémentes, avec le franc parler chrétien qu'il s'est donné une fois pour toutes, il l'appelle sans ambages « au redoutable tribunal de Dieu ». Aussi bien, durant cette première période du règne, les ministres passent vite. Après Villemain, c'est Cousin, Cousin qui depuis..... mais alors il vient d'écrire : « La Charte promet la liberté d'enseignement... Le monopole doit être détruit[1] » ; il a préparé, lui aussi, sa loi, et bien moins oppressive qu'on n'eût pu croire. Mais la coalition renverse le ministère. M. Villemain reparaît (29 octobre 1840).

Dans un premier projet (1841), il s'attaque au principe même de liberté, principe admis par la Charte, mais qui ne lui est pas essentiel. D'ailleurs « le caractère même de la liberté politique s'est souvent marqué par l'influence exclusive et absolue de l'État sur l'éducation de la jeunesse ». — Où donc? Pas en France, du moins. Et pourquoi donner si bien à entendre que la liberté politique ne va pas toujours de pair avec la liberté civile? Quant au dispositif, il est plein de conditions exorbitantes, et même pour les petits séminaires. A ce coup, cinquante-deux évêques protestent, et Villemain stupéfait retire sa loi.

Montalembert n'avait pas laissé perdre une occasion d'escarmoucher en faveur de la liberté promise[2], mais de graves inquiétudes pour la santé de sa femme venaient de le jeter comme en exil à Madère. En 1843, poussant en France une pointe rapide, il trouvait la question engagée dans une phase nouvelle et meilleure. Les évêques regardaient cette fois plus loin que leurs petits séminaires; les Clausel de Montals (Chartres), les Bonald (Lyon), les Devie (Belley), d'autres encore, dénonçaient l'enseignement officiel, celui de Cousin surtout. — A leur suite, nombre d'écrivains faisaient cam-

1. *L'Instruction publique en Allemagne* (3e édition).
2. Notamment le 11 janvier, le 1er mars, le 6 juin 1842.

pagne; l'*Univers*, que Montalembert avait, trois ans plus tôt, sauvé de la ruine, allait devenir une puissance : Dieu lui donnait Louis Veuillot.

Temps heureux où le jeune pair vit et goûta le journaliste qui sacrifiait tout pour vouer à la religion son talent et son courage; où il écrivait : « Ce Veuillot m'a ravi. Voilà un homme selon mon cœur[1] »; et Veuillot à Montalembert lui-même : « Que Dieu vous garde la belle destinée qu'il vous a faite! Je ne vois pas deux hommes en France qui puissent rendre à l'Église les services que vous lui rendrez[2] »; ou encore : « C'est mon grand orgueil d'être un de vos soldats[3]!... »

A la même époque, Montalembert se liait avec l'abbé Dupanloup, avec le P. de Ravignan : alliance féconde; puis il retournait à Madère, emportant le dessein d'une vaste organisation, d'une Ligue nouvelle, et, en façon de manifeste-programme, il composait sa fameuse brochure : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.*

« Si vous l'aviez voulu, évêques de France, et vous pères de famille catholiques, il y a longtemps déjà que nous serions libres; et le jour où vous le voudrez sérieusement et énergiquement, nous le serons. » Être catholiques avant tout, ne compter que sur vous-mêmes, pétitionner, réclamer sans relâche, sommer le pouvoir de tenir sa parole, devenir pour lui « un embarras sérieux »; voilà votre devoir; sinon, vous serez punis dans votre postérité; « les enfants de vos enfants seront exploités comme l'ont été leurs pères ». C'était le premier de ces cris de guerre sainte, de ces appels de clairon qu'il faudrait faire tout de nouveau retentir aux oreilles de la génération actuelle. Que ne peut-on publier largement ces pages ardentes et les glisser, plutôt dix fois qu'une, sous la porte de tout Français connu pour être encore chrétien.

L'écrit du courageux absent allait ressusciter l'œuvre essayée, puis compromise, par Lamennais, la création d'un parti catholique. Parti catholique! dénomination fâcheuse, mais nécessaire, et qui d'ailleurs excluait cette fois toutes les étroitesses, toutes les cupidités, ambitions et rivalités person-

1. A M. Foisset, 11 novembre 1843.
2. Lettre du 3 décembre 1843.
3. Août 1844.

nelles. Trois siècles plus tôt, la Ligue, elle aussi, avait été un parti, et, sainte dans son fond malgré les passions qui s'y mêlèrent, elle avait finalement sauvé la France. Ici les dévouements devaient être purs de tout alliage humain.

On put croire Villemain jaloux de les provoquer, en le voyant déposer à l'improviste (1844) une nouvelle loi encore moins acceptable que la précédente. Elle maintenait le certificat d'études, elle excluait les congrégations religieuses, elle exigeait pour les moindres emplois dans l'enseignement libre un luxe ridiculement onéreux de grades universitaires. A cette nouvelle, Montalembert laisse tout, il accourt. Le voilà engagé plus avant dans cette belle destinée dont Veuillot lui parlait tout à l'heure, entrant dans son rôle d'agitateur pacifique, de chef laïque des catholiques français. Rôle délicat, périlleux; nous essaierons plus loin de nous figurer au vrai les qualités, c'est trop peu dire, les vertus qu'il y déploya.

Cependant l'épiscopat, d'une voix presque unanime, s'élevait contre le nouveau projet Villemain. Dans le camp adverse, on redoublait de colère; Combalot, le missionnaire, l'apôtre, était condamné pour avoir « dépeint[1] » l'enseignement officiel; pour avoir tenté de publier le procès, Veuillot payait une grosse amende et passait un mois à la Conciergerie[2], où Montalembert le visitait fraternellement. C'est aussi alors que Dupin fulminait au Palais Bourbon (19 mars) et pressait le gouvernement de se montrer « implacable ». Engagements d'avant-postes; préliminaires du grand combat.

Il remplit vingt-six séances à la Chambre haute où la loi se présentait tout d'abord. Cousin la jugeait trop peu favorable à l'Université; le rapporteur, duc Victor de Broglie, la soutenait, malgré de nobles prémisses qui auraient conclu précisément au contraire. Guizot l'acceptait comme seule actuellement possible, et en appelant de ses vœux des jours meilleurs; la majorité lui était manifestement acquise. Malgré tout, le petit groupe catholique lutta pied à pied sans espé-

1. L. Veuillot, *Libres penseurs*. Préface.

2. Voir ses délicieuses lettres à ce propos. *Correspondance*, t. I, p. 232 et suivantes.

rance[1]. Montalembert parla quinze fois et prononça trois grands discours. Avec son audace à tout dire, il déclarait le projet tyrannique et hypocrite [2]; il posait ce dilemme irréfutable, bon peut-être à méditer de nos jours : « Ou l'Université est une corporation, et, dans ce cas, elle ne peut avoir de droit que sur elle-même et sur ceux qui se rangent volontairement sous ses lois... Si, au contraire, elle est l'État enseignant, alors comme cet État n'a plus de religion, conformément à la Charte, il s'ensuit qu'elle ne peut enseigner avec autorité aucune religion... Le principe d'une éducation nationale est inséparable de celui d'une religion nationale... Là où il n'y a pas une religion de l'État, une foi nationale, le monopole est une odieuse inconséquence [3]. » Oui, sans doute, au regard du droit sens et de l'équité; mais rien de plus logique dans l'intention dirigeante. Et si aujourd'hui, cinquante ans après la loi Falloux, on réclame la restauration du monopole, quelques-uns du moins laissent trop bien voir comment ils le comprennent : propagande forcée de l'irréligion nationale, instrument d'apostasie moralement obligatoire. Voilà pour ouvrir certains yeux.

Et sur le point des congrégations religieuses, Montalembert défendait les Jésuites, partout visés sans être nommés nulle part. Unissant dans un parallèle célèbre les deux orateurs de Notre-Dame, Lacordaire et Ravignan, il s'indignait d'une loi qui, les déclarant incapables d'être maîtres d'études, les égalait aux forçats libérés et aux repris de justice [4]. Rien n'y fit; l'exclusion des religieux fut votée presque unanimement, et leur défenseur écrivit ce jour-là dans son journal : « Je rougis vraiment d'être Français [5]. »

La loi triomphait donc devant les pairs; elle triompherait encore plus dans l'autre Chambre, où Thiers, rapporteur, jugeait à propos de l'aggraver. Elle tomba pourtant sans discussion; son auteur venait d'être frappé du coup le plus

1. Le président Séguier, MM. Beugnot, de Gabriac, de Barthélemy, de Brigode.
2. Séance du 26 août. *Discours*, t. I, p. 415 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 429.
4. Séance du 8 mai. *Discours*, t. I, p. 420.
5. Lecanuet, p. 209.

humiliant. Cette belle intelligence vacillait, dit Sainte-Beuve, comme la flamme sur le candélabre d'or; Villemain était fou, fou de la peur des Jésuites, première victime de la fantasmagorie jésuitique évoquée une seconde fois et, à cette heure, plus passionnément que jamais. Nous devons en dire quelques mots.

III

Dans la France d'alors, c'était pourtant chose bien modeste que la Compagnie de Jésus, et bien peu redoutable. Ressuscitée en 1814 et, dès le premier instant, honorée mais accablée par une confiance à laquelle il lui était trop malaisé de suffire; elle avait dû improviser tout et s'improviser elle-même[1]. Certes, elle ne méritait pas encore le reproche d'avoir préparé pour l'armée française quelques centaines d'officiers chrétiens. Et, depuis 1828, que restait-il? Hors frontière, deux ou trois collèges où étudiaient quelques centaines de jeunes gens, à la condition de sacrifier, de retarder du moins leur carrière[2]. En France même, vingt-quatre ou vingt-cinq petits groupes de prêtres vaquant sans bruit aux fonctions apostoliques. Ce n'était pas de quoi faire peur.

On avait su, il est vrai, qu'un des siens était l'auteur principal du *Monopole* (1843[3]). Lourd pamphlet, dit le P. Lecanuet, et je n'entends pas le contredire, non plus que le P. de Ravignan, qui en blâmait le ton, la forme, et le Père général d'accord en ce point avec le P. de Ravignan[4]. Ne peut-on ajouter que, la prudence empêchant alors un Jésuite de signer pareille œuvre, mieux valait n'y pas mettre la main? Pseudo-

1. Dans les commencements de Saint-Acheul, tous n'étaient encore que novices, y compris le supérieur (P. Jennesseaux) et le maître des novices lui-même (P. Loriquet). On prenait sur le repos de la nuit pour faire l'essentiel de la première formation religieuse, avant de commencer la journée pédagogique. Aussi put-on considérer les Ordonnances de 1828 comme un bienfait. (R. P. Grandidier, *Vie du P. Guidée*, chap. II.)

2. En vertu du certificat d'études, le baccalauréat ne leur était possible qu'après deux années passées en famille.

3. *Le Monopole universitaire destructeur de la religion et des lois.*

4. « Vous n'avez fait à l'égard du *Monopole* que ce que j'ai fait moi-même. » Le T. R. P. Roothaan au P. de Ravignan (P. de Ponlevoy, *Vie du P. de Ravignan*, 5e édit., t. I, p. 274).

nyme n'est point tache; mais aux gens que l'on accuse de duplicité il sied plus qu'à d'autres ou de se taire ou de pousser la franchise jusqu'au luxe.

En tout cas, le *Monopole* seul n'aurait pas soulevé la tempête. D'où vint-elle? « Quand on n'a plus rien, disait un jour Benjamin Constant, eh bien! il reste les Jésuites: je les sonne comme un valet de chambre, ils arrivent toujours [1]. » On avait peu de bonnes raisons contre la liberté d'enseignement; on sonna donc les Jésuites : c'était la seconde fois depuis le commencement du siècle; aujourd'hui, en 1899, nous en sommes à la quatrième.

Ne rappelons qu'en courant cette *fantasia* si bien racontée par le P. Lecanuet et par d'autres [2] : les clameurs de la presse, les fureurs de Michelet et de Quinet au Collège de France, le *Juif errant*, d'Eugène Sue, refaisant la vogue du *Constitutionnel* [3]. Plus intéressante est la campagne parlementaire et diplomatique : nous y retrouvons Montalembert.

Sommés d'agir contre la Compagnie de Jésus, les ministres affectaient d'ignorer son existence : équivoque suffisante à la légalité, insuffisante pour l'honneur. Ainsi jugea le P. de Ravignan, noblement conseillé du reste par l'abbé Dupanloup et M. de Vatimesnil [4]. Le 25 janvier 1844, il publiait sa célèbre brochure *De l'existence et de l'institut des Jésuites*. Le voile était déchiré; il y avait donc des Jésuites, puisque le conférencier de Notre-Dame se déclarait tel. Le ministère, mis en demeure de se faire persécuteur ou libéral, n'osa être ni l'un ni l'autre; il inventa d'envoyer M. Rossi à Rome, pour obtenir du Souverain Pontife l'extinction bénévole de la Compagnie. Mais l'opposition avait là un thème commode. Indifférent à la question, M. Thiers trouvait l'occasion bonne

1. Lecanuet, p. 176.

2. Voir Thureau-Dangin. *l'Église et l'État sous la monarchie de Juillet*, chap. vi, et, pour la partie diplomatique, le P. Grandidier, *Vie du P. Guidée*, chap. x. — Voir aussi la belle lettre du P. Charles Daniel à M. Guizot (*Études religieuses*, 1866).

3. Le *Juif errant* n'est pas encore aujourd'hui une machine de guerre aussi usée qu'on pourrait croire. En 1888, on le trouve traduit en turc et en arménien, ameutant contre les missionnaires jésuites les Grecs schismatiques de Césarée. (Lettre du P. Beaudouin au Père Provincial de Lyon, 6 novembre 1888.)

4. P. de Ponlevoy, t. I, p. 291-292.

pour embarrasser M. Guizot, pour le supplanter peut-être, et le 2 mai 1845, il interpellait le gouvernement. Un grand trouble régnait dans les consciences ; les Jésuites en étaient « probablement » les auteurs ; il fallait donc leur appliquer les *lois existantes*. A ce cas imprévu de probabilisme [1], le ministre des cultes, Martin (du Nord), opposa la mission Rossi et ses résultats espérés. « Mais, si elle échoue, répliqua Thiers, qu'il soit bien entendu que les lois auront leur effet. » Les ministres présents adhérèrent d'un signe de tête. Cette faiblesse achevait de donner à la négociation pendante en cour de Rome un caractère odieux et insultant pour le Saint-Siège. Que disait-on à Grégoire XVI, en beau style diplomatique ? « Les Jésuites nous gênent, mais il nous répugne de les tuer de nos mains. Vous, leur père, veuillez nous décharger de cette besogne et les exécuter en famille. Sachez-le du reste, un refus ne les sauverait pas. »

A leur égard, Montalembert avait commencé par l'antipathie. Parlant un jour des dangers que sa foi avait courus à Sainte-Barbe, il écrivait : « Je détestais déjà les Jésuites, premier et infaillible symptôme de la haine contre l'Église [2]. » Et, la même année, il disait du haut de la tribune ce qui l'avait ramené à des sentiments tout contraires. C'était — notons-le bien — ce privilège de persécution dont il les voyait partout honorés [3] : trait de lumière pour cette âme généreuse et profondément chrétienne. Aussi ne manquait-il plus une occasion de les défendre. Après les interpellations Thiers, il concertait avec eux tout un plan de résistance légale ; il adressait une plainte respectueuse mais étonnamment ferme à l'archevêque de Paris, Mgr Affre, que l'on disait animé contre eux jusqu'à vouloir les interdire s'ils usaient de leur droit contre l'arbitraire ministériel [4]. Le 11 juin,

1. Le *probablement* de M. Thiers mériterait bien de figurer à côté du *soufflet probable* de Pascal. (Quatorzième *Provinciale*. Post-scriptum.)

2. A un professeur de Sainte-Barbe, 16 octobre 1844. — Lecanuet, p. 143.

3. Séance du 8 mai 1844. *Discours*, t. I, p. 483-484. — La même raison décidait alors la vocation de Pierre Olivaint, le futur otage. Le 1er mai 1845, veille de l'interpellation Thiers, L. Veuillot le rencontrait dans la rue. « Je lui demandai où il allait d'un pas si allègre. — Aux Jésuites, me dit-il. J'hésitais, je n'hésite plus ; M. Thiers m'a indiqué mon chemin. »

(L. Veuillot, *Univers* du 30-31 mai 1871, édition de Versailles.)

4. Lecanuet, p. 254-256.

malgré les supplications de ses amis, il plaidait leur cause en appel devant la chambre haute. Pourquoi les faire seuls responsables de l'agitation catholique? « Ah! c'est que leur nom est commode pour la haine; il dispense de la vérité et il remplace la justice... En frappant ses fils les plus dévoués, c'est l'Église même que vous attaquez... Sachez-le, le sacrifice du juste ne profite jamais qu'à la justice. Cela s'est toujours vu depuis le temps de Pilate; et c'est un exemple, une méditation que je recommande à tous les successeurs de ce fameux homme d'État parmi nous[1]. »

Soudain, le 6 juillet, éclate comme un coup de foudre la note officielle du *Moniteur* : M. Rossi triomphe; le pape dissout en France la Compagnie de Jésus. — Mensonge cruel aux victimes et plus encore à celui par lequel on les disait frappées. Non, Rossi ne triomphait que d'une défaite, palliée, il est vrai, par un accommodement fort inattendu; à Rome, sans doute, certaines bonnes volontés ecclésiastiques ne lui avaient pas manqué; en pareil cas, elles ne manquent guère, et c'est là, pour les intéressés, la part amère de l'épreuve, celle que l'on accepte, Dieu aidant, mais sans s'y habituer jamais. Cependant, le diplomate n'avait obtenu que le conseil de s'adresser au Général des Jésuites, et par déférence, par dévouement au Saint-Siège, le P. Roothaan avait fait des concessions. Étrange affaire, où le pouvoir gallican se jetait dans les bras du pape et se trouvait, en fin de compte, l'obligé de la Compagnie de Jésus.

Malgré tout, elle restait devant quelques-uns de ses amis encore plus humiliée que malheureuse; on l'accusait de capitulation, de faiblesse; en se trahissant elle-même, elle avait trahi ses défenseurs. Deux hommes au moins lui furent plus équitables : Mgr Parisis et Montalembert. On a pu, disait l'illustre évêque de Langres, abuser les Jésuites sur les périls où leur résistance engagerait l'Église; « mais dès qu'ils ont accepté cette conviction, peut-on ne pas admirer ce qu'ils viennent de faire?... Ce sacrifice soudain et spontané d'eux-mêmes ne révèle-t-il pas tout à la fois, et la pureté de leurs intentions, et leur amour pour la paix, et

1. *Discours*, t. II, p. 158, 175.

l'élévation de leurs sentiments, et leur disposition constante à s'immoler spontanément pour le bien public ?... Toutes les apologies en paroles, tous les éloges imprimés valent-ils la justification éclatante qui résulte d'un pareil fait[1] ? »

Quant à Montalembert, qu'on lise le P. Lecanuet, et l'on verra, que s'il croyait pouvoir se plaindre, ce n'était pas des Jésuites[2]. Ils avaient tenu, selon lui, « la seule conduite qui convînt à leur position, à leur mission dans l'Église. Oui, je n'hésite pas à le dire, quelque dur et quelque amer qu'il soit de subir un rôle équivoque et dont les véritables auteurs n'osent pas assumer la responsabilité, il fallait obéir, comme vous avez obéi aux désirs même indirectement exprimés du Saint-Père. Un jour, n'en doutons pas, ce triste mystère s'éclaircira, et vous sortirez de ce nuage avec une gloire intacte, avec un titre de plus à la protection de Dieu et à la vénération des hommes[3]. » Il comprenait donc le Jésuite, et c'est l'honneur de son sens chrétien ; lui, ce militant, il rendait justice à l'abnégation du soldat posant les armes par scrupule de discipline et se taisant pendant qu'on le traite de lâche.

Il comprenait, il admirait, mais avec des frémissements de vaillance irritée. D'ailleurs, la souffrance ne lui ôtait rien de son énergie, et, fort de sa foi, de son inébranlable soumission à l'Église, il se sentait, comme il le dit fièrement, « à cent mille pieds au-dessus de tous les intrigants et de tous les diplomates du monde[4] ».

Au reste, son affection pour les Jésuites n'était pas un engouement aveugle. Il leur voyait des défauts — qui n'a les siens ? — il se les exagérait, sans aucun doute ; mais il s'en épanchait noblement avec le plus éminent d'entre eux. Qui pourrait lui en vouloir, ou à son historien de nous avoir conservé cette page instructive[5] ? Quand un ami ne se plaint de nous qu'à nous-mêmes, sa plainte est recevable, fût-elle excessive, et sa personne doit en être plus chère ; à prendre

1. Cité par le P. Grandidier. *Vie du P. Guidée*, p. 236-237.
2. Page 263 et suiv.
3. Lettre au P. Rozaven, 14 septembre 1845. Lecanuet, p. 264 et suiv.
4. Lettre au comte Beugnot, 29 juillet 1845.
5. Lettre de Montalembert au P. de Ravignan, fin de 1847. Lecanuet, p. 272 et suiv.

les choses autrement, nous serions nous-mêmes bien étroits d'esprit et de cœur.

Le P. de Ravignan se trouvait à Rome; c'était l'heure où Pie IX commençait d'être débordé par la révolution, où l'on criait : « Vive Gioberti! à bas les Jésuites ! » Inquiet de cette impopularité immense, Montalembert la croyait justifiée en partie par notre défiance du mouvement libéral moderne; et Ravignan — car, dans son équité bienveillante, le P. Lecanuet a tenu à donner un extrait de la réponse[1] — lui montrait la Compagnie accusée à la fois de se mêler trop et trop peu aux choses du monde, indifférente en soi à tous les régimes, ne craignant que le faux libéralisme, étrangère à la politique, toute à l'apostolat sans acception de personne et de parti.

Montalembert s'élevait encore avec force contre la stérilité de notre enseignement, d'où il concluait à un vice de méthode. « Je juge l'arbre d'après ses fruits... ou plutôt [d'après] l'absence totale de fruits tels que je les voudrais... *Vous ne nous avez pas encore donné un seul défenseur de l'Église.* » Et il représentait nos anciens élèves « mous, torpides, sans énergie, sans dévouement, sans courage »; et il s'indignait de voir qu'à cette heure même, en Suisse, dans une lutte dont nous étions « le prétexte et l'enjeu[2] », pas un des hommes formés par nous, ne servît, de son épée ou de sa bourse.

Ici encore l'éminent biographe cite une réponse postérieure de quelques années, puis il veut bien ajouter de son chef, avec une loyauté dont je le remercie : « Ce reproche, tant de fois renouvelé depuis, ne s'adresse pas plus aux Jésuites qu'aux autres éducateurs catholiques, et n'atteint chacun que dans les limites de son influence. » Il vaudrait bien, ce reproche, une étude à part; elle se fera peut-être. Quant au réquisitoire du grand champion catholique, il ne tiendrait pas à moi qu'il ne fût lu et relu dans tous les établissements où les décrets de 1880 nous ont laissé une part d'influence. Je n'y voudrais qu'un léger commentaire. Je demanderais, par exemple, d'où vient aujourd'hui l'achar-

1. Page 275. — Elle se trouve plus étendue dans le P. de Ponlevoy (*Vie du P. de Ravignan*, chap. XIII); mais sans rien ajouter d'essentiel.

2. La guerre du *Sonderbund*.

nement contre ce qu'on appelle encore nos collèges, l'arrêt de mort porté deux fois par la puissance à peine occulte qui aspire à gouverner le gouvernement lui-même. Ne serait-ce pas que l'on craint de nous voir donner à l'Église, sinon des Montalembert, au moins des défenseurs dévoués et gênants pour l'ennemi ? J'oserai rappeler que le Maître des maîtres avait dépensé trois ans de sa vie à la formation de quelques disciples. Que n'aurait-on pu dire au moment de sa Passion, si l'on avait jugé l'arbre d'après le fruit, leur éducation d'après leur courage ? Mais encore un coup j'aime, dût-il excéder, l'ami sérieux qui m'avertit [1].

Or, son attachement aux Jésuites était d'autant plus méritoire que l'on travaillait à le détacher. Tandis qu'il se liait avec eux, Lacordaire suivait une marche inverse. Jeune prêtre, il avait eu quelque velléité de se faire un des leurs. C'était sous un Jésuite, le P. de Villefort, qu'il avait tout d'abord étudié sa vocation dominicaine, et il se louait alors de ne trouver parmi nous qu'une sympathie toute fraternelle (1836). Puis le refroidissement était venu, puis la défiance même et l'antipathie. Comment ? Je n'en vois pas chez ses biographes une explication bien suffisante. Il craignait, dit-on, que notre impopularité ne rejaillît sur sa nouvelle famille, et je m'assure en effet que, s'il n'eût répondu que de lui-même, il eût été plus à l'aise pour s'abandonner aux inspirations de sa nature généreuse. Il tenait les Jésuites comme rétrogrades en politique : c'est à quoi le P. de Ravignan a déjà répondu. Quoi qu'il en soit, il s'exagérait assurément les répulsions de la France à notre égard [2] ; il voyait en beau

1. Une remarque de détail peut avoir son intérêt. Montalembert cite au P. de Ravignan les principaux militants d'alors, tous élevés « ailleurs que par *nous* et la plupart du temps contre *nous* ». Trois français sont nommés : Henri de Riancey, Franz de Champagny, Aurélien de Courson. Or ces trois messieurs nous confièrent du moins l'éducation de leurs fils. J'ai moi-même connu ces jeunes gens, à titre de camarade ou de professeur. J'ai vu de près, au même lieu, les trois neveux de Montalembert, mais surtout l'aîné, mort depuis dans la Compagnie de Jésus. A propos de cette vocation et du rôle infiniment honorable qu'y joua l'oncle et tuteur du jeune homme, certains détails, dont je fus informé de première main, seraient une piquante réponse à sa critique. Je les réserve, pour ne pas devancer le R. P. Lecanuet, qui rencontrera sur son chemin cet épisode.

2. « Connaissant la France comme je la connais, il m'est impossible d'admettre qu'il soit possible aux Jésuites d'y avoir des collèges avant une rénovation complète de l'esprit public. » A Montalembert, 30 septembre 1844.

la mission Rossi; mais, par-dessus tout, Montalembert lui semblait imprudent de se compromettre à ce point pour nous défendre. « Je ne suis pas leur ennemi, écrivait le Père, mais je juge leur cause, par suite de trente années de fautes, distincte de la cause universelle. » Et dans son ardeur à dégager son ami d'une solidarité périlleuse, il ajoutait ces paroles : « Je ne crois pas, depuis que je suis au monde avoir été jaloux de personne, et il n'y a rien que j'envie moins que l'histoire et l'état de ces pauvres Pères, non parce qu'ils sont persécutés, mais parce que leur génie et leur cœur n'égalent point leur martyre. »

Durus est hic sermo. — D'aucuns peut-être sauraient mauvais gré au P. Lecanuet d'une citation qui peut servir la malveillance. Pourquoi ? La malveillance n'en est pas à un argument près ; et ne faut-il point d'ailleurs que la lumière se fasse et que l'histoire s'écrive ? Aussi bien le dirai-je avec tout le respect et la charité possibles. Oui, ces paroles sont un peu dures à entendre; mais ce qu'elles font souffrir en moi, ce n'est pas le sentiment que je dois à la Compagnie dont je suis membre ; c'est plutôt la vénération que je garde et veux garder à l'illustre religieux qui les a écrites; elle n'en est pas ébranlée, mais contristée. On peut, sous l'empire de graves raisons, laisser à un ami le rôle chevaleresque et prendre pour soi le personnage de prudent et de politique. Mais ici les raisons seraient contestables, et la mésestime ne paraît pas absolument justifiée. Trente ans, c'était l'âge de la Compagnie nouvelle, et, à ce compte, son existence n'aurait été qu'une faute continue ! Cinquante autres années ont passé depuis, et ni le Saint-Siège, ni l'épiscopat, ni la masse des catholiques français n'ont été aussi sévères ; ils ne semblent pas encore avoir jugé la cause des Jésuites, pratiquement séparée de celle de l'Église, et, en dépit de ses feintes, l'ennemi juge comme eux.

Quant à la jalousie, qui pensera jamais qu'elle ait pu s'élever jusqu'à la grande âme de Lacordaire ? Et certes, l'ancien et glorieux ordre qu'il restaurait en France n'a rien à envier à celle que saint Ignace, le plus droit des hommes, appelait avec insistance *la très petite Compagnie de Jésus*. Notre état, vers 1847, pouvait bien inspirer quelque pitié ; mais avions-

nous à rougir si fort de notre histoire ? Et ce privilège, mérité ou non, d'être les premiers haïs de qui hait Dieu, cette persécution si obstinément acharnée sur un corps religieux entre tous les autres, ce « martyre », puisqu'on veut bien user d'un terme que nous craindrions d'employer nous-mêmes ; sans une préoccupation d'esprit dont le dernier mot m'échappe, qui plus que Lacordaire, ce grand dévot de la croix, était fait pour en être séduit, avec Montalembert et tant d'autres, pour l'envier saintement, comme on envie au soldat ses blessures ? — La Compagnie de Jésus n'en était point digne par le « génie », — soit ; mais, quand il ne s'agit que de monter au Calvaire, qu'importe le génie[1] ? On n'en voit guère l'emploi. — S'en montrait-elle indigne par le « cœur » ? Ce serait assurément le point le plus grave, le seul grave. Mais les faits eux-mêmes ne nous donnent-ils pas meilleur espoir ? Aujourd'hui, comme il y a un demi-siècle, s'il était avéré que le cœur n'est pas à la hauteur du « martyre », par la force même des choses, le « martyre » ne prendrait-il pas fin ? La haine, ce semble, dédaignerait de l'infliger, mais surtout Dieu dédaignerait de le permettre. Voilà pourquoi, tant que la Compagnie sera persécutée ; tant que la haine et l'Amour, comme de concert, ne lui auront pas ôté l'honneur d'accomplir un peu plus que d'autres, et pour le bien de l'Église, ce qui manque à la passion de Jésus-Christ[2], elle osera croire qu'elle n'a pas encore dégénéré tout à fait. N'insistons point : peut-être serait-ce donner trop de portée à une phrase où le tempérament oratoire a pu, comme il arrive, outrer quelque peu la pensée vraie.

La suite nous montrera, dit le P. Lecanuet, si Lacordaire entendait les intérêts de Montalembert mieux que Montalembert lui-même. — Elle ne le montrera pas, que je sache, dupe de sa générosité, ni réduit à s'en repentir.

Dans le même temps, du reste, et pour des motifs analogues, on travaillait à séparer des Jésuites l'autre grand lutteur catholique Louis Veuillot. Pas plus que Montalembert il n'y voulait entendre, et, à qui le pressait de les aban-

1. « Cette petite flamme qu'on appelle génie. » (Lacordaire.)

2. *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne meâ, pro corpore ejus, quod est Ecclesia.* (Coloss., I, 24.)

donner, il répondait : « A moins que le Pape ne l'ordonne, ou qu'ils n'abandonnent eux-mêmes le Pape, deux choses que je crois simplement impossibles, jamais je ne le ferai, et l'*Univers* ne le fera que quand je n'y serai plus[1]. »

J'ai, comme témoin, le droit de dire que la reconnaissance des Jésuites n'a pas fait défaut à ces deux insignes bienfaiteurs. Quand s'élevèrent entre eux les divisions que le P. Lecanuet aura la lourde tâche de nous raconter, cette double gratitude mit parfois la Compagnie dans une situation délicate et douloureuse; à tel point que, selon les personnes et les circonstances, chacun d'eux put être quelquefois tenté de la juger trop reconnaissante envers l'autre. C'est qu'elle ne voulait être ingrate envers aucun. Unis aujourd'hui dans la vérité et la charité du ciel, je me les figure priant ensemble, et Lacordaire avec eux, pour qu'elle ne perde pas son privilège, son « martyre », faute de l'égaler par le « cœur ».

Mais revenons à la liberté d'enseignement.

1. A M. de M..., à Rome, 29 octobre 1847. *Correspondance*, t. I, p. 335. Il écrivait encore : « Ou l'*Univers* attaquera tout à la fois Gioberti et Ventura, ou je me retirerai. Ma résolution est prise. Je ne veux pas jouer le rôle de ces braves gens qui ferment leurs fenêtres quand ils voient qu'on égorge quelqu'un dans la rue. » (A M. du Lac, même date. T. IV, p. 141.)

GEORGES LONGHAYE, S. J.

(*A suivre.*)

LES CONDITIONS
DE
NOTRE PROTECTORAT EN ORIENT

I

Dans sa lettre au Pape, du 20 juillet 1898, le cardinal Langénieux disait : « La ruine du protectorat français serait assurément pour notre pays un malheur et une humiliation ; mais il est bien certain qu'elle entraînerait aussi pour l'Église de graves détriments. Où est, en effet, à défaut de la France, la nation en état de remplir cette mission essentiellement catholique ? Et, si les puissances qui le convoitent arrivaient à se partager ce rôle délicat, n'est-il pas évident qu'une semblable tutelle, basée sur l'intérêt politique, n'offrirait aucune garantie de durée, et que le manque d'unité, des vues souvent opposées dans l'action en paralyseraient fatalement les effets ? »

Des considérations aussi graves et aussi justes ne pouvaient manquer de faire impression sur l'esprit du pape Léon XIII et de le confirmer dans la disposition où il était déjà de nous garder intacte notre situation traditionnelle. Le Pape fut d'avis, avec le Cardinal, que la France même démocratique et trop souvent gouvernée par des sectaires, était plus qualifiée encore que n'importe lequel de nos concurrents pour s'acquitter des fonctions du protectorat. Supposons un instant que le Saint-Siège voulût nous déposséder ; à quelle puissance étrangère ferait-il appel ? A l'Angleterre ? L'Angleterre est une puisance protestante qui n'a pas de relations régulières avec le Vatican. Le Saint-Père pourrait peut-être, dans une circonstance difficile, recourir à ses bons offices ; mais confier à un gouvernement hérétique le soin permanent de protéger la catholicité serait une humiliation à laquelle il ne se résoudrait jamais. A l'Italie ? Dans l'état actuel d'irréductible tension entre le Quirinal et le Vatican, c'est impossible. A l'Espagne ? L'Espagne est rayée désormais de la liste des puissances qui ont un empire et des intérêts outre mer.

A l'Autriche? Elle n'a aucune influence en Extrême-Orient, et seulement une influence secondaire dans le Levant. Au Portugal? Plus que l'Autriche, et plus même que l'Espagne, il est trop petite personne. En Extrême-Orient, la papauté a été trop heureuse de s'affranchir du droit de patronage, débris de l'ancienne puissance lusitanienne, pour qu'elle soit tentée de le rétablir sous une autre forme. A la Russie? Elle est schismatique. Aux États-Unis d'Amérique? Ils n'ont pas de traditions diplomatiques suivies.

Mais l'Allemagne, dira-t-on, n'offre-t-elle pas tout ce qu'il faut pour tenir notre place? N'a-t-elle pas son représentant auprès du Vatican, et ses agents répandus à travers le monde. Ne met-elle pas aujourd'hui, au service de l'Église, un bon vouloir qui efface les plus fâcheux souvenirs?

Qu'il y ait eu, de la part de l'Allemagne, un changement complet d'attitude à l'égard du Saint-Siège, personne ne le conteste. En conclure qu'elle a désormais ce qu'il faut pour prendre notre place, ce serait singulièrement outrepasser la la portée de ce fait. Non, l'Allemagne n'est pas en mesure de nous succéder. Que serait-il advenu si le Vatican eût cédé aux sollicitations allemandes? C'est en vain que le *Kaiser* se fût paré du titre officiel de défenseur du catholicisme; on eût continué à voir en sa personne bien plus le porte-drapeau de la Réforme luthérienne que l'héritier du Saint-Empire. Ce qu'il y avait au terme des ambitions impériales et des concessions romaines, c'était la glorification de Luther, érigé, au milieu des populations orientales, en docteur de la vraie foi. Qu'il le veuille ou non, qu'il soit engagé dans le *kulturkampf* ou que, comme aujourd'hui, il flatte l'Église catholique, le souverain de l'Allemagne représente dans le monde la force, le principe protestant. Si l'on a pu dire que la France c'est le catholicisme, on peut dire aussi que le protestantisme c'est l'Allemagne; l'Allemagne mère et nourrice de la Réforme, l'Allemagne peuplée aux deux tiers de protestants, l'Allemagne qui se plaît à glorifier dans l'ex-moine augustin, non seulement le restaurateur de l'Église, mais encore le fondateur de la nationalité, le créateur de la langue, l'initiateur de la liberté scientifique, le promoteur d'une ère décisive dans l'histoire de l'humanité.

En vain, les catholiques allemands, prêtres et évêques en tête, essayent-ils, sur ce point, de se faire illusion; ils ne sauraient changer les dispositions de la grande majorité de leurs compatriotes, ni aller contre la force des choses : il est impossible que le chef de l'empire actuel d'Allemagne, à supposer même qu'il le veuille sincèrement, tienne comme il convient l'emploi de protecteur du catholicisme. Ce rôle équivoque introduirait dans sa politique intérieure des tiraillements, des contradictions qui en fausseraient les mouvements. Ses sujets protestants ne tarderaient pas à s'étonner et à se plaindre, comme d'un déni de justice à leur égard, de tout ce qui serait fait en faveur des catholiques ; et déjà, n'y a-t-il pas eu, en ce sens, de timides mais significatives réclamations [1] ?

Au surplus, lorsque Guillaume II revendique le patronage du catholicisme en Orient, que veut-il, en définitive, et quel est son but dernier ? Est-ce la diffusion de l'Évangile ou bien l'extension de sa propre puissance ? Certes, il n'est pas difficile de percer le voile qui dissimule mal les visées envahissantes de la politique germanique. Ce n'est pas l'Évangile du Christ que le prince Henri allait porter en Extrême-Orient, c'est, il l'a dit lui-même, l'Évangile « de la personne sacrée de l'Empereur », et c'est celui-là aussi que Guillaume II prétend imposer aux pays du Levant. L'accroissement indéfini de son autorité, l'exaltation de son propre prestige, telle est avant tout l'œuvre que poursuit l'empereur d'Allemagne. Catholiques, protestants, arméniens, abyssins, grecs, il protégera tout le monde, pourvu que son influence émerge, gigantesque, au-dessus des conflits de religion et d'intérêts, dont le Saint-Sépulcre est le théâtre et l'enjeu. Dans la même vue, il protégera, s'il le faut, les juifs : les juifs allemands sont nombreux en Palestine, à Jérusalem, à Hébron, à Saphed ; il protégera les musulmans ; n'a-t-il pas célébré, à Damas, la mémoire de Saladin, et n'a-t-il pas assuré de son amitié les

1. A l'occasion de l'Encyclique de Léon XIII sur le bienheureux Pierre Canisius, les pasteurs protestants allemands ont réclamé contre les tendances romaines de Guillaume II ; ils voient avec jalousie les faveurs accordées par le gouvernement aux missions catholiques. (Voir *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1898, p. 38.)

trois cents millions de mahométans, rangés par lui, un peu arbitrairement, sous le califat d'Abd-ul-Hamid ?

Mais le catholicisme ne peut pas se laisser enrôler, dans cette mêlée confuse, à la remorque et au service d'une idée terrestre ; il ne peut pas s'abaisser à devenir un instrument de règne, un étai de la puissance temporelle. Il faut, pour aspirer à le protéger, plus de désintéressement, et le contraire, précisément, de cet esprit de calcul et d'ambition qui anime nos rivaux. Que le protectorat procure à celui qui en est investi utilité et profit, personne ne le nie ; mais il faut que cet avantage matériel en demeure l'accessoire, n'en devienne pas la fin dernière ; et que, selon le mot de l'Évangile, il arrive par surcroît.

Guillaume II, dira-t-on, n'a pas des projets aussi démesurément égoïstes ; il ne convoite pas le monopole, mais seulement une portion de la tutelle catholique, celle qui lui revient naturellement, la tutelle du catholicisme germanique. « Il y a place ici pour plusieurs », a-t-il dit au consul général de France à Jérusalem.

Admettons un instant que la parole du souverain allemand ait été, en cette circonstance, l'expression sincère et complète de sa pensée, et que vraiment il n'ambitionne pas autre chose que d'avoir sa place à côté de nous et, conjointement avec les autres puissances ; ce partage même, l'Église, pour de bonnes raisons, ne le veut pas : ces raisons sont indiquées, d'un mot, par le cardinal Langénieux. « Si les puissances qui convoitent le protectorat arrivaient à se partager ce rôle délicat, n'est-il pas évident qu'une semblable tutelle, basée sur l'intérêt politique, n'offrirait aucune garantie de durée, et que le manque d'unité, des vues souvent opposées dans l'action, en paralyseraient fatalement les effets ? »

C'est-à-dire qu'il ne convient pas plus que l'idée catholique serve d'aliment aux rivalités et aux jalousies de plusieurs que d'appui à la prépondérance et au triomphe d'un seul. Et en conséquence, l'Église repousse le démembrement, la nationalisation du protectorat, sous n'importe quelle forme : division du territoire entre les nations protectrices ; dans le même territoire, séparation des établissements religieux

d'après la nationalité; dans le même établissement, distinction entre la collectivité, dont les intérêts demeureraient aux mains de la France, et les individus ressortissant chacun à son gouvernement d'origine.

D'abord, en Orient, au point de vue de l'autorité religieuse, il ne faut pas songer à découper le territoire en circonscriptions nationales ou autres; ce mode de répartition y est absolument inconnu; il y est impossible, étant donné l'enchevêtrement des rites et des confessions; les diverses juridictions épiscopales, à qui très souvent la même ville sert de siège et de titre, ne s'y exercent pas sur les territoires, mais sur les personnes, mêlées et confondues sur la même portion du sol[1].

Quant à distinguer, dans le même établissement, entre les questions collectives et générales, et les questions personnelles et individuelles, il n'y a là qu'une subtilité de théorie dont la réalisation est une pure chimère. Dans le même établissement, les intérêts d'un seul sont les intérêts de tous, et le droit du corps est aussi le droit des membres. Si chaque consul pénétrait dans les maisons catholiques pour y défendre les droits de ses nationaux, ce serait une anarchie complète, dont les Turcs seuls profiteraient. On ne saurait d'ailleurs les empêcher d'user, eux aussi, de ce droit d'ingérence, attendu que dans les couvents, hôpitaux ou écoles, se trouvent bon nombre de sujets ottomans.

Séparer les établissements d'après leur nationalité paraît, à première vue, une conception moins irréalisable. C'est le système que prônent de préférence les partisans de la « nationalisation »; celui que, sur plus d'un point, ils sont en train de faire passer dans la pratique; hospice autrichien, hôpital allemand, à Jérusalem, ou bien à Alexandrie, dédaigneront de recourir à la tutelle française; ils la repousseront quand elle leur sera offerte; ils feront flotter à leur cime les couleurs des Habsbourg ou des Hohenzollern. Que l'on

1. Ainsi, dans la ville d'Alep, par exemple, on rencontre un vicaire apostolique pour les Latins, un archevêque grec-melchite, un évêque maronite, un archevêque syriaque; total, quatre évêques catholiques dans une seule ville, sans compter un nombre égal d'évêques schismatiques. Il en est de même dans toutes les villes importantes de l'Orient.

subisse ce qu'il y a d'irrégulier dans ces faits, soit; il est difficile de protéger des gens qui ne veulent pas être protégés ; mais ce que l'on peut, ce que l'on doit refuser d'admettre, c'est qu'il y ait, en principe, autant de patronages opposés, hostiles les uns aux autres, qu'il y a d'établissements d'origine différente. Un pareil système ne supprime pas, il ne fait que déplacer la difficulté. Le scandale des collisions et des conflits ne troublera plus l'intérieur des maisons; il sévira de maison à maison; il sévira au siège central de l'administration, patriarcat latin ou délégation apostolique, de qui relèvent ces établissements rivaux, et dont la faveur sera l'objet des compétitions les plus ardentes.

Mettre ainsi une étiquette nationale sur chacune des maisons catholiques, c'est les transformer en agences gouvernementales, en succursales ministérielles, plus soucieuses de l'expansion de la patrie terrestre que des progrès du royaume de Dieu. Le missionnaire aime son pays d'origine, il en sert les intérêts, il en procure la gloire; mais il est avant tout l'ouvrier de l'Église une et universelle, qui englobe et domine toutes les patries; et, du reste, il sera d'autant plus utile à ses concitoyens, que, s'élevant dans une région supérieure, il se dégagera davantage de leurs convoitises économiques ou politiques.

Le principe des nationalités, que l'on n'a jamais bien défini, n'a guère servi, en Occident, que de prétexte à la violence. C'est au nom du principe des nationalités qu'a été opérée, et la spoliation des États pontificaux, et le démembrement de la France, et la suppression des États secondaires de l'Allemagne. L'exporter dans les terres de l'apostolat, dans les pays infidèles d'Orient et d'Extrême-Orient, ce serait introduire un germe de guerre, là où les causes de divisions ne sont déjà que trop nombreuses.

Ici, le grand principe à maintenir est celui de l'Unité. D'un centre unique, la congrégation romaine de la Propagande, part le mouvement de l'apostolat catholique; un bras unique doit le protéger à travers le monde, écarter les obstacles qui risquent de lui barrer la route.

II

De temps immémorial, ce bras armé a été celui de la France.

Qu'est-ce qui nous a valu ce noble mandat; et à quel prix pouvons-nous espérer de le garder?

Il ne s'agit pas de cette condition qui consiste dans l'agrément du chef de la catholicité. On comprend que cette collaboration officielle au grand ouvrage de la foi ne puisse exister qu'à la condition d'avoir, au préalable, l'assentiment du Souverain Pontife. Nous n'avons point à rappeler avec quelle fermeté et précision de langage le Pape nous a récemment maintenus dans notre mission traditionnelle : « La France, a-t-il dit, est investie en Orient d'une mission à part, consacrée non seulement par une pratique six fois séculaire, mais par des traités internationaux... Le Saint-Siège entend ne toucher en rien au glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres... »

La question est précisément de savoir ce qui nous a mérité, dans le passé, une désignation aussi flatteuse et, par suite, ce que nous avons à faire pour rester, dans l'avenir, « à la hauteur de notre tâche », comme dit encore le Souverain Pontife, et conserver ce qu'il appelle « notre glorieux patrimoine ».

Une première condition à remplir, semble-t-il, c'est que nous soyons, non pas certes les seuls, — l'apostolat n'est l'apanage exclusif de personne; tous les enfants de l'Église, sans distinction de race et de patrie y sont appelés, — mais les premiers au travail de la propagation de l'Evangile; c'est que nous fournissions, par nos œuvres d'origine française, la majeure partie de ce que l'on peut appeler la *matière* de ce protectorat dont nous revendiquons le privilège.

Ce n'est que justice de le reconnaître; à cette première condition la France n'a jamais failli dans le passé, elle ne fait pas non plus défaut dans le présent. Ne sortons pas des terres de l'Islam. Dans le passé, par exemple, ne furent-ils pas d'origine française, de fondation française, de recrutement généralement français, ces trois ordres religieux : Tri-

nitaires[1], Pères de la Merci[2], Lazaristes[3], dont les héroïques dévouements s'employèrent pendant plus de six siècles à humaniser « la Barbarie », et furent plus efficaces, pour soulager les infortunés captifs qui gémissaient dans les repaires du Croissant que la diplomatie ou la force des armes, que les négociations ou les *armadas* des Ximénès et des Charles-Quint, des Richelieu et des Louis XIV? Même constatation

1. Les Trinitaires sont fils du provençal Jean de Matha. Jean de Matha, né à Faucon, en Provence, prêtre, docteur en théologie, instruit par la révélation d'un ange qui lui apparut, éblouissant de clarté et orné d'une croix rouge et bleue sur la poitrine, tenant ses mains posées sur l'épaule de deux hommes chargés de chaînes, l'un chrétien, l'autre maure — symbole de la vraie charité qui, à l'instar du bon Samaritain, vient au secours de tout être souffrant, sans distinction de race — renonçait à l'Université et aux honneurs pour fonder, de concert avec un ermite célèbre, Félix de Valois, avec l'approbation du pape Innocent III, et à l'aide des secours pécuniaires fournis par le roi Philippe-Auguste, le premier monastère de « la Compagnie des Frères de la Trinité », dans les bois de Gandelu, près de la fontaine de Cerfroid, diocèse de Meaux (1198). La seconde maison de l'Ordre, dotée par saint Louis, s'éleva à Paris près de l'église Saint-Mathurin, et valut à la congrégation l'autre nom sous lequel elle est connue : celui des frères Mathurins. Au seizième siècle, les Trinitaires avaient en France cent cinquante maisons. D'après les Constitutions, le tiers des revenus devait être consacré à la rédemption des captifs.

2. En 1218, Pierre de Nolasque, né au château du mas de Saintes-Puelles, entre Carcassonne et Castelnaudary, compagnon d'armes de Simon de Montfort, quitte le métier de soldat ; et, instruit par une révélation de la Vierge Marie, comme Jean de Matha l'avait été par révélation angélique, il fonde le second ordre des Rédempteurs. Il y introduit un élément nouveau, chevaleresque ; pour être admis, il fallait prononcer un quatrième vœu : celui de demeurer en otage, s'il était nécessaire, pour délivrer les chrétiens en puissance des Sarrasins, et les empêcher d'abjurer. « Et in potestate Saracenorum in pignus detentus manebo, si necesse fuerit in redemptionem Christi fidelium. » Pierre de Nolasque établit sa première maison à Barcelone, sous le patronage de Jacques Ier, roi d'Aragon, à proximité des royaumes de Valence et de Grenade, occupés par les Maures. Mais l'Ordre se propagea rapidement en France, où il forma jusqu'à huit provinces. Les Pères de la Merci eurent un collège dans l'Université de Paris (1515), un couvent à Paris, fondé par Catherine de Médicis. Louis XIII les avait en particulière estime, et, par un arrêt du 24 juillet 1636, il ordonna aux évêques de lever des aumônes dans tout le royaume en faveur des religieux Rédempteurs.

3. Quand le zèle des Trinitaires et des Pères de la Merci faiblit, saint Vincent de Paul reprend la tâche et l'agrandit. Captif des Barbaresques (1605), comme l'avaient été le chevalier d'Aranda, Cervantès, etc., il exécute la pensée qu'il conçut dans les prisons de Tunis, et qu'il avait portée durant quarante ans dans son cœur, celle d'une mission chrétienne *permanente, à demeure*, dans les bagnes de Tunis et d'Algérie. Deux donations françaises assurent l'établissement de l'œuvre : l'une de quarante-cinq mille livres, due

dans l'Orient proprement dit. Un mémoire officiel[1], rédigé pendant la première moitié du dix-huitième siècle, nous donne le dénombrement de l'armée des missionnaires qui opéraient dans le Levant. Ici encore, ce sont des religieux français, capucins et jésuites, qui fournissent les deux corps principaux de cette vaillante milice. Les premiers, mis en avant par le crédit du P. Joseph, ont divisé l'Orient en trois parties, correspondant aux trois grandes circonscriptions ou provinces qu'ils ont en France[2] ; ils poussent leurs aventureuses expéditions jusqu'en Mésopotamie, jusqu'en Géorgie, jusqu'en Perse, frayant la route à la première ambassade envoyée de France au Sofi, celle de Jean-Baptiste Fabre, si féconde en incidents romanesques (1708). Les seconds, distingués par Louis XIV, ont établi deux centres d'action, l'un à Constantinople[3], l'autre à Antoura, en Syrie, chacun d'eux servant de quartier général aux missionnaires qui se répandent dans les contrées environnantes et dont quelques-uns atteignent la Crimée, réputée alors inaccessible, et où ils nouent des relations entre la cour tartare de Batchi-Seraï et la cour de Versailles[4].

à la générosité de Marie-Magdeleine de Vignerod, nièce du cardinal de Richelieu, veuve du jeune duc d'Aiguillon, et qui renonça aux espérances du monde pour consacrer sa vie et sa fortune à la charité ; l'autre, de trente mille livres, provenant d'un bourgeois de Paris, qui ne voulut pas être nommé. Établie, la mission est illustrée par les dévouements, par la mort des lazaristes français P. Montmasson, Jean le Vacher, etc. On peut dire que les côtes barbaresques sont deux fois la conquête de la France : la conquête de ses soldats, et la conquête de ses missionnaires.

1. Mémoire adressé au ministère par le marquis de Villeneuve, 16 janvier 1730. (Archives des Affaires étrangères : *Turquie.*)

2. Chacune des *provinces* françaises possédait ainsi sa succursale d'outre-mer. La province de Paris s'était réservé Constantinople, Smyrne, la Grèce et les Iles ; celle de Tours fournissait au recrutement des missions d'Alep, de Chypre, d'Égypte, de Mésopotamie et de Perse ; celle de Bretagne se chargeait des postes de Syrie et de Palestine.

3. Sous Louis XIV, les Jésuites français, précédemment établis à Constantinople par le P. de Canillac (1609), prennent la direction du mouvement ; le roi leur témoigne une faveur particulière, les institué « ses chapelains dans les pays du Levant » (Lettres patentes de mars 1674), et obtient de la Porte un firman qui leur accorde une liberté d'action illimitée.

4. Jamais navire chrétien, franchissant les détroits, n'avait déployé son pavillon sur la mer Noire ; la jalouse défiance des Musulmans en interdisait l'accès. Louis XIV, qui fit demander pour nos bâtiments le droit d'y navi-

Mais, laissons de côté ces souvenirs ; ne voyons que le présent. La France, à l'heure actuelle, n'a pas cessé d'être la nation apostolique par excellence. Présentement, l'armée de l'Évangile : missionnaires, frères enseignants ou autres, sœurs de toutes dénominations, compte de 72 000 à 73 000 soldats[1]. Or, la France, à elle seule, en donne les trois quarts ; elle donne les deux tiers des 18 000 missionnaires, les quatre cinquièmes des 6000 frères, les quatre cinquièmes encore des 42000 religieuses, disséminés à travers les pays infidèles ou hérétiques[2]. C'est la France qui fournit la majeure partie des ouvriers, et c'est la France qui fournit la majeure partie des subsides de l'apostolat. Œuvre de la *Propagation de la Foi*, œuvre de la *Sainte-Enfance*, œuvre des *Écoles d'Orient*, *Œuvre apostolique* sont nées sur son sol. Les deux dernières sont restées exclusivement françaises ; les deux tiers du budget de la Propagation de la Foi, la moitié du budget de la

guer, se vit opposer un refus. « Le Grand-Seigneur, disaient les Turcs, ouvrirait plutôt aux étrangers les portes de son harem que l'entrée de la mer Noire. » Cette réponse découragea nos marchands, elle n'arrêta pas nos missionnaires. Par l'Asie Mineure et l'Arménie, ils atteignirent le Caucase et les États chrétiens situés au fond de la mer Noire. Un poste de capucins alla représenter la France à Tiflis ; des relations s'établirent avec les peuplades de la Géorgie. Au nord de la mer Noire, la grande presqu'île de Crimée formait le siège d'un État musulman, débris des hordes tartares qui avaient jadis foulé la Russie et asservi les tsars. De 1706 à 1710, les Jésuites abordent en Crimée ; ils y élèvent des églises, ouvrent des écoles, des hôpitaux, et méritent par leurs services la protection du Khan. Un consulat se fonde, dont le premier titulaire est un Jésuite. Une correspondance régulière s'organise entre la Cour de Versailles et le prince tartare. L'agence établie en Crimée prend de plus en plus une importance politique, et devient en quelque sorte une succursale de l'ambassade. (Voir *Lettres édifiantes*, t. I, p. 98 et suiv.) Nous ne dirons rien de l'Extrême-Orient, où les missionnaires français apparaissent sous le règne de Louis XIV.

1. Ce chiffre total, donné par Mgr Le Roy, des Pères du Saint-Esprit, dans son rapport lu au dernier congrès catholique à Paris, concorde avec celui qui résulte de ceux que donne M. Louvet, *les Missions catholiques au dix-neuvième siècle*, p. 36ᵉ, 37ᵉ, 46ᵉ. D'après M. Louvet, il y aurait 42 000 sœurs missionnaires parties des pays catholiques ; mais il convient d'y ajouter les 10 000 sœurs indigènes, Marianites de Syrie, Congrégations indiennes, etc., formées par leurs sœurs aînées et qui travaillent sous leur direction.

2. Mgr Le Roy donne, en faveur de la France, une proportion beaucoup plus grande ; mais il convient, avant de reproduire ses chiffres, d'attendre l'impression et la publication de son travail. Ceux que nous donnons sont empruntés à M. Louvet (*loc. cit.*).

Sainte-Enfance sont soldés par les aumônes françaises[1]. Au dernier congrès des catholiques allemands, à Crefeld, nos émules eux-mêmes rendaient hommage à la générosité de la France.

De cette générosité qui donne et qui se donne, l'Orient est une des contrées qui bénéficie le plus abondamment. Pour s'en rendre compte, il faudrait avoir le temps de parcourir tout le bassin oriental de la Méditerranée : Tripolitaine, Égypte, Palestine, Syrie, Asie Mineure, îles de la Grèce et de la Turquie, Constantinople, Roumélie, etc. ; de visiter les établissements chrétiens, de charité ou d'instruction, que la France entretient dans ces diverses régions et qui y répandent nos bienfaits, notre langue, nos mœurs, notre civilisation, notre influence.

Un homme de science et de foi, M. Victor Guérin[2], avait entrepris d'accomplir, étape par étape, ce voyage de pieuse statistique ; il avait déjà fait le relevé de la côte septentrionale d'Afrique, il avait publié la *France catholique en Tunisie, à Malte et en Tripolitaine ;* la *France catholique en Égypte*[3] ; la mort interrompit ses explorations et ses récits. Au commencement de l'année 1898, un autre chrétien, doublé, lui aussi, d'un savant, M. le comte Couret[4], écrivait la *France en Terre Sainte*. On le voit, il faut des volumes pour énumérer ce que l'Orient doit à la France. Aux yeux du voyageur qui aborde à ces lointains rivages, tout est nouveau ; tout, excepté le nom, le costume, et les œuvres de nos congrégations. On dirait une nouvelle France retrouvée à mille lieues de la première.

L'empereur Guillaume n'a pu dissimuler l'impression de dépit qu'il en éprouvait : « La France tient beaucoup de place

1. Louvet (*loc. cit.*)

2. M. Victor Guérin, agrégé et docteur ès lettres, a consacré tous ses travaux à l'étude de l'Orient chrétien. Son ouvrage : *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine* (Challamel, Paris), est un livre classique sur la matière. On a également de lui : *Description de l'île de Patmos et de l'île de Samos, Étude sur l'île de Rhodes,* etc.

3. Chez Mame, Tours.

4. M. le comte Couret, ancien magistrat, docteur en droit, docteur ès lettres, etc., a écrit : *la Palestine sous les empereurs grecs, de l'an 326 à 636 ; — l'Ordre du Saint-Sépulcre à Jérusalem depuis son origine jusqu'à nos jours;* etc. (Orléans, Herluison.)

ici », lui est-il échappé de dire, s'adressant à l'un de nos consuls. Et, en effet, partout où il a stationné, à Jérusalem comme à Haïfa, à Damas comme à Beyrouth, il n'a pu se soustraire à l'obsédant spectacle de nos créations scolaires ou charitables, ni se dissimuler leur écrasante supériorité. Qu'est-ce, par exemple, que le petit hospice catholique prussien ou la modeste école des sœurs de Saint-Charles à Jérusalem, en comparaison des vastes et nombreux établissements français que l'impérial pèlerin pouvait apercevoir de son campement, ou au seuil desquels il passait dans ses excursions? Ici, à l'ouest de la ville, à proximité les uns des autres, en dehors et en dedans du mur d'enceinte, l'hôtellerie, toute neuve, de Notre-Dame de France, maison du Pèlerinage français; les constructions à peine achevées de Marie-Réparatrice; l'école des arts et métiers de Saint-Pierre de Sion; la grande école des Frères, avec sa tour Pséphina; le grand hôpital général, près de la porte de Jaffa, tenu par les sœurs de Saint-Vincent de Paul; l'hôpital Saint-Louis et l'école du Patriarcat latin, tenus par les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition de Marseille; là-bas, dans l'est, le beau pensionnat de l'*Ecce homo*, des Dames de Sion; puis, les Pères Blancs, avec leur séminaire grec, avec leur église nationale de Sainte-Anne, d'un style si pur, sanctuaire de l'Immaculée-Conception et de la Nativité, maison patrimoniale de Marie, concédée à la France, en 1855, par la Porte ottomane, en reconnaissance de notre intervention dans la guerre de Crimée; plus haut, en dehors des murailles, les Dominicains, avec leur Institut d'études bibliques, avec leur église de Saint-Étienne, non moins remarquable en son genre que Sainte-Anne, élevée à l'endroit même de la lapidation du premier martyr, sur les ruines de la basilique eudoxienne.

Au sommet du mont des Oliviers, l'empereur allemand a retrouvé encore la France, avec les Pères Blancs gardiens de la crypte du *Credo*, avec les Carmélites du *Pater noster*[1] essaimées de Carpentras, avec les Calvairiennes venues

1. La crypte du *Credo*, et l'élégant Carmel du *Pater noster* sont des fondations et donations de la princesse de La Tour-d'Auvergne.

d'Orléans. Et il l'a retrouvée encore quand il est allé à Bethléem; il a longé, sur sa route, le mur de clôture des Clarisses fondées par la famille Harmel, fondées par l'aumône, fondées aussi au prix d'une vie précieuse[1]; il a pu apercevoir, sur sa droite, le beau noviciat des Frères des Écoles chrétiennes, et on a pu lui montrer, dans l'intérieur du bourg, comme autant de fondations françaises, le monastère des Carmélites, l'hôpital de Saint-Vincent de Paul, ainsi que la maison des Pères de Bétharram[2].

Nous l'avons dit, l'aspect de l' « établissement russe », à Jérusalem, est imposant. L'ensemble des édifices dont il se compose a quelque chose de fastueux, qui s'étale. Cette impression résulte surtout du groupement. Si toutes nos « maisons » françaises, disséminées à l'intérieur ou aux abords de la ville, étaient réunies autour d'un centre commun, le Consulat, la Basilique de Saint-Étienne ou la Basilique de Sainte-Anne, il est à croire que leur vue ne produirait pas une moindre sensation. L'arrivée des pèlerins moujiks semble continue; leur poussée de vague lente et trouble paraît comme irrésistible; et, toutefois, l'action qu'ils exercent sur la population indigène est à peu près nulle; tandis que le pèlerinage annuel, le *Passage* des Français est attendu comme un événement; il commence à être, par suite du mouvement d'affaires qu'il détermine, l'échéance principale des payements et livraisons de toute nature[3]. Parmi tous ces clergés qui se disputent l'influence aux Lieux Saints, le clergé latin, et, dans le clergé latin, nos religieux français, Assomptionnistes, Pères Blancs, Dominicains, plus dignes, plus actifs, plus éclairés, recueillent visiblement l'avantage de cette supériorité.

1. Mlle Louise Harmel, venue pour fonder une colonie de Clarisses à Jérusalem, eut à peine le temps d'établir, dans une chétive demeure du mont Sion, sa naissante communauté. Elle alla mourir à Nazareth, dans le premier monastère des Clarisses de Palestine. La maison de Jérusalem survécut à sa fondatrice ; elle a été transférée sur la route de Bethléem.

2. Établis en 1879, par Mlle de Saint-Cricq d'Artigaux, également fondatrice, en 1889, du Carmel de Bethléem.

3. Voir Couret, *la France en Terre Sainte*, p. 7 ; — *Notre-Dame de France*, p. 53-54.

Ces contrastes n'ont pu échapper à l'œil perspicace du souverain allemand. Il les avait observés dès le début, il devait les observer dans toute la suite de son voyage.

A Haïfa, par où il abordait en Terre Sainte, il avait dû opposer, en son esprit, à l'humble dispensaire allemand administré par quatre ou cinq sœurs de Trebnitz, et la grande école des Frères, et le vaste établissement des Dames de Nazareth[1], avec ses jardins superbes, où deux cents jeunes filles viennent recevoir l'instruction primaire ou secondaire ; et le couvent des Carmélites, colonie du couvent d'Écully, près Lyon, de création toute récente (1894), dont la jaune coupole domine la plaine qui va du pied du Carmel à la rive solitaire de la Méditerranée ; et, au sommet de la célèbre montagne, l'antique monastère des Religieux, où jadis saint Louis vint prier, où, aujourd'hui, le drapeau tricolore, hissé à l'angle de la plate-forme, commande au loin le pays, et, de concert avec les moines, tous Français de cœur sinon de nationalité, veille pieusement sur la tombe de nos soldats égorgés, en 1799, par le féroce Djezzar.

Plus tard, de cette rade de Beyrouth, où il voulut passer de longues heures, sur son yacht, loin de la curiosité importune de la foule, il put contempler à loisir le merveilleux panorama du Liban aux lignes si nettes, aux couleurs si franches, les terrasses cultivées qui descendent le long des pentes de la montagne, jusqu'aux approches de la ville ; mais là, dans la grande cité syrienne, quels objets sollicitaient son regard, s'élevant au-dessus du fouillis des maisons ? C'était la haute façade de l'Université Saint-Joseph ; c'étaient les murailles plus dominantes encore de l'Institution des Dames de Nazareth...

A Damas même, à travers l'éclat des ovations arabes, la France lui est apparue dans ce Collège des Lazaristes, qui instruit deux cents garçons ; dans cette école des sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui reçoit cinq cents filles. Et le jour où il est allé visiter les ruines de Baalbek, à la lisière

1. L'Institut des Dames de Nazareth, dont la maison-mère est à Oullins, près Lyon, dont les maisons, en France, sont bien connues, ont, en Palestine et en Syrie, cinq établissements organisés sur le plan des maisons françaises : Nazareth, Beyrouth, Haïpha, Saint-Jean-d'Acre, Cheff-Amar.

du désert de Syrie, la France s'est rencontrée encore sur sa route sous la forme de cette école franco-syrienne [1], une des premières maisons que l'on aperçoive sur la droite, à l'entrée du bourg.

Tout compte fait, il y a en Palestine cent cinquante-neuf maisons religieuses catholiques, qui peuvent se répartir en cinq groupes :

1° Le groupe indigène, comprenant les œuvres des Arméniens-unis, des Maronites, des Melchites ; leurs sympathies sont pour la France, ils en acceptent volontiers la tutelle *officieuse* ;

2° Le groupe mixte ou international, qui comprend le Patriarcat latin et la Custodie de Terre Sainte : l'élément français y est largement représenté ; il y a un nombre respectable d'ecclésiastiques français au Séminaire latin et dans les cures latines du Patriarcat, et quoique les Italiens prédominent, parmi les dix-neuf nationalités qui se rencontrent dans la Custodie, les religieux français sont loin d'en être absents. A côté du Prieur italien, du Procureur espagnol, c'est habituellement un Français qui remplit les fonctions de Vicaire ;

3° Sous le nom de groupe *salésien*, beaucoup moins important que les autres, nous comprenons les quatre établissements fondés par dom Belloni, dans la région bethléemitaine, et cédés par lui aux religieux de dom Bosco ; ils doivent beaucoup aux aumônes de la France, et ne songent nullement à s'affranchir de son patronage *officiel;*

4° Vient le groupe français proprement dit. Le groupe français renferme vingt institutions religieuses différentes. La plupart de ces institutions ont essaimé et fondé plusieurs succursales ou colonies distinctes, plus ou moins considérables, qui portent à plus de cinquante-huit le nombre de nos établissements ou domaines français en Terre Sainte. De ces fondations, dix-sept sont dirigées par des religieux français, quarante et une par des religieuses françaises ;

1. Tenue par les Mariamettes ou Marianites de Syrie, religieuses indigènes, travaillant sous la direction des Jésuites français.

près de deux cents religieux français y instruisent environ mille élèves ; plus de trois cents religieuses françaises y enseignent plus de deux mille deux cents enfants, y soignent par an plus de quatre-vingt mille malades de toute nationalité[1].

Voilà, rien que dans une province, à côté de notre clientèle effective, fidèle à notre drapeau, le bilan de nos efforts personnels, et la valeur de nos titres ;

5° En face se pose le groupe dissident, le groupe de langue allemande, autrichien ou prussien. De quelles œuvres peut-il se prévaloir ? Jusqu'à présent les Autrichiens n'ont qu'une maison en Palestine, leur hôpital de Jérusalem ; les Prussiens y possèdent trois établissements de médiocre importance, deux à Jérusalem, un à Haïfa : c'est peu, on l'avouera, pour prétendre annihiler, ou accaparer notre protectorat.

En Syrie, sans parler des établissements d'instruction secondaire et supérieure, les seules écoles primaires fondées par les Jésuites, et tenues, sous leur direction, par des religieuses indigènes ou des laïques, instruisent plus de douze mille élèves[2].

En Égypte, au Caire notamment, nous avons dit les progrès inquiétants des écoles protestantes, anglaises, américaines, ou allemandes, qui reçoivent déjà près de douze cents élèves. Si défavorable que soit l'état de choses actuel, la France soutient vaillamment encore la concurrence. Elle soutient la concurrence surtout par le moyen de ses écoles religieuses. Il y a en Égypte, d'Alexandrie à Ghirgeh, quarante-deux institutions scolaires françaises, relevant exclusivement de notre autorité. Sur ce nombre trente-neuf sont aux mains de nos congréganistes, vingt-deux pour les garçons, dix-sept pour les filles. Au Caire, les Jésuites et les Frères instruisent mille deux cent soixante-dix jeunes gens ; les sœurs du Bon-Pasteur, de la Mère de Dieu et de Notre-

1. Tous ces chiffres sont empruntés à la brochure de M. Couret.
2. Ce chiffre est donné par M. René Bazin. *Figaro* du 27 novembre 1898.

Dame de la Délivrance enseignent neuf cent quarante-neuf jeunes filles de toute race et de toute religion [1].

Après l'Égypte, après la Palestine, après la Syrie, il faudrait visiter Smyrne et l'Asie Mineure, Constantinople et la Roumélie, la Bulgarie ; il faudrait pénétrer jusque dans la Mésopotamie, dans le Kurdistan, dans l'Arménie ; partout nous rencontrerions nos ouvriers apostoliques, se dévouant avec une infatigable persévérance, à la conquête des âmes, plus courageux que les explorateurs, plus hardis que les marchands, parce qu'un mobile supérieur les anime.

Mais il faut conclure. La conclusion s'impose ; elle est double : Si l'importance des œuvres peut et doit servir à désigner la nation protectrice, nous sommes sans conteste au premier rang ; — et si la France recule en Orient, la faute n'en est pas à ceux de ses fils qui se sont donné la noble mission d'y propager la foi.

III

Serait-ce la faute de son gouvernement, oublieux de la charge qu'il a assumée de protéger nos missionnaires, de protéger avec eux tous les missionnaires, sans distinction de patrie, qui reconnaissent notre drapeau ?

Ceci est une seconde condition, plus importante encore que la première, du protectorat que nous revendiquons. Elle est inhérente à la nature même des choses. Le protectorat n'est pas une de ces forces qui s'usent par l'emploi que l'on en fait ; au contraire, il a besoin de s'exercer pour s'accroître et même pour se conserver ; il meurt, s'il reste inactif.

De cette condition dépend l'assentiment même et l'investiture du pape. Ici, en effet, la papauté n'est pas absolument maîtresse de sa décision. A ses yeux, l'intérêt suprême, c'est la diffusion de l'Évangile ; le protectorat est un moyen de cette propagande ; le jour où nos gouvernants déserteraient

1. Voir *la France catholique en Égypte* de V. Guérin ; voir aussi Malosse, *Impressions d'Égypte*, 2e partie, chap. III, *les Écoles françaises*.

la fonction, la conscience même obligerait le chef de l'Église à demander à d'autres mains le service délaissé par nous.

On en a fait la remarque : jamais, même aux plus mauvais jours de son histoire, la France n'avait abandonné la tradition séculaire de ses rapports avec l'Orient. La France révolutionnaire se montra, à cet égard, l'imitatrice de la France de Henri IV et de Louis XIV. M. de Verninac, ministre plénipotentiaire, et le général Aubert du Bayet, ambassadeur de la première République française à Constantinople, reçurent l'ordre, l'un et l'autre, de maintenir nos droits, et en même temps de continuer nos bons offices, au profit des religieux latins de Jérusalem et des *Francs* de la Terre Sainte ; et, tandis que la Convention fermait les églises en France, elle faisait ouvrir celles du Liban, et les plaçait sous la protection du drapeau tricolore.

Il était réservé à la troisième République de donner, un instant, le scandale de la rupture avec ce passé glorieux. Notre protectorat se trouva englobé, au début de la lutte religieuse dont nous avons été les témoins et qui n'est pas terminée, dans le même mépris que toutes les manifestations de la vie catholique. Gambetta avait bien dit : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. » Il avait, étant un politique, l'art des inconséquences utiles ; mais, après sa mort, ceux qu'il appelait des sous-vétérinaires se piquèrent de logique ; ennemi du cléricalisme, on le fut de toutes ses œuvres. Plus de Concordat, plus d'ambassadeur auprès du Pape. Pour représenter le génie moderne de la France auprès des peuples étrangers, il n'était besoin que d'ingénieurs, de trafiquants et de banquiers ; et il se trouvait des députés pour déclarer, aux applaudissements de leurs collègues, que les missionnaires étaient un embarras. Pas un ministre n'eût osé, alors, manifester en faveur du protectorat un intérêt qui l'aurait perdu sans retour aux yeux de la Chambre, de son comité ou de sa loge. Tout au plus, dans la presse non-catholique, quelque plume bien intentionnée se hasardait à plaider les circonstances atténuantes, et osait soutenir qu'après

tout les missionnaires n'étaient pas inutiles au développement du commerce ou de l'industrie nationale [1].

C'est cet abandon, c'est cet aveuglement que les nations rivales ont dénoncés à la papauté. « Puisque la France abdique son rôle, puisqu'elle a rompu chez elle avec le catholicisme, et qu'elle n'en veut plus soutenir au dehors les intérêts, le moment n'est-il pas venu d'opérer le réglement d'une succession laissée vacante, de liquider un héritage dédaigné ? » Ainsi disaient, non seulement la catholique Autriche, mais encore l'Italie usurpatrice, et la Prusse protestante ; et chacune de ces puissances mendiait à la papauté une part de nos dépouilles religieuses ; et elles finissaient par en arracher quelque lambeau ; la politique sectaire s'unissait à la défaite pour amoindrir notre patrimoine dans le monde, et enrichir de notre bien notre vainqueur de 1871.

Hâtons-nous d'ajouter qu'aujourd'hui l'intelligence de notre intérêt s'est réveillée. Le gouvernement a enfin pensé : « Puisque les États les moins mystiques, les plus positifs, me disputent le protectorat catholique, il a donc quelque valeur. » Et l'on a repris la formule de Gambetta.

A part quelques défaillances ou négligences isolées, individuelles, nos consuls d'Orient et d'Extrême-Orient s'appliquent à montrer que la France entend toujours être la tutrice de l'apostolat catholique. Ils agissent en faveur des missionnaires, autant que peut agir une nation que la défaite a touchée et qui n'a pas encore repris dans le monde l'entière liberté de son geste. On a vu les bureaux de la Propagande transmettre officiellement, à notre ambassadeur auprès du Vatican, les témoignages de leur gratitude, pour les multiples services que nos agents s'efforcent de rendre à l'œuvre des missions. Le cardinal Ledochowski lui-même s'est plu à reconnaître, sur ce point, le zèle et l'empressement de notre diplomatie [2]. Ce sont ces preuves de notre bonne volonté

1. Il convient de rappeler cependant les articles éloquents, d'une pensée élevée, de M. Francis Charmes, réunis en un volume : *Politique extérieure et coloniale*.

2. On peut lire, dans le *Livre jaune* distribué en juin dernier aux députés, les documents diplomatiques qui ont trait à la protection des missionnaires.

que le regretté M. Lefebvre de Béhaine aimait à collectionner; il les tenait en réserve, pour les opposer à toutes les puissances désireuses d'entrer en lice avec notre protectorat; c'était une sorte d'arsenal préparé par lui contre les assauts des autres nations.

On a repris la formule de Gambetta. Mais cette formule, acceptable comme compromis temporaire, ne serait, comme règle de conduite définitive, qu'une ineptie. Elle revient à dire : « Faisons couler à ses embouchures le fleuve que nous tarissons à sa source. » Le protectorat exige des vocations : quelle sûreté y a-t-il pour le recrutement régulier des missionnaires, dans un pays où peuvent être dispersés demain, comme ils le furent en 1880, les ordres religieux, soumis à l'arbitraire? Le protectorat exige des ressources : comment seraient-elles assurées dans un pays où la générosité chrétienne se trouve systématiquement entravée et en partie confisquée par des lois iniques; où, aux contributions communes, les catholiques doivent ajouter l'impôt volontaire de l'école ou de l'hôpital libres, qu'il faut créer pour se sauver de la laïcisation?

Et si, à la rigueur, le dévouement chrétien vient à bout de ces obstacles, en voici un dont l'État seul peut triompher. Le protectorat est une collaboration morale, il veut une certaine communauté d'intelligence, de cœur, de desseins, entre la Religion protégée et l'État protecteur. Où sera cette union, si l'on continue à combattre au dedans les doctrines et les hommes que l'on prétend soutenir au dehors? Si l'on subventionne, en Asie, les religieux que l'on fait saisir en France; si l'on installe, comme maîtres, dans les écoles lointaines, ceux que l'on déclare incapables d'enseigner dans les écoles nationales; si, en un mot, on signifie aux peuples indigènes

Ils se rapportent surtout à l'Extrême-Orient ; mais, d'une manière générale, ils révèlent l'esprit actuel de nos agents et de la Direction centrale. Les missionnaires qui ne sont pas nos nationaux sont protégés comme les nôtres. — En ce qui concerne les remerciements de la Propagande, et de la Secrétairerie d'État, ils sont consignés dans la lettre de M. Lefebvre de Béhaine du 19 août 1895, dans la lettre de M. Poubelle du 16 juillet 1897 ; l'une et l'autre adressées à M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères.

que l'on trouve bon pour eux tout ce dont ne veut pas pour soi, croit-on que de pareilles contradictions échappent à la finesse de ces peuples? Croit-on qu'elles puissent inspirer confiance à Rome, et que la papauté se sente bien disposée à tenir pour le sûr tuteur de toute la clientèle catholique un État où la réputation de catholicisme suffit à rendre un homme suspect?

Il faut vouloir ce que l'on veut. Il est impossible d'avoir à la fois une politique antireligieuse au dedans et le protectorat catholique au dehors. Si, pendant que les puissances rivales s'honorent de respecter le catholicisme comme la plus grande force morale du monde, on continue à le dédaigner comme une vieille superstition; si, tandis qu'elles s'ingénient à apaiser leurs vieux conflits avec l'Église, on continue à ne déclarer essentielles à la République que les mesures dirigées contre la conscience religieuse; si l'on rougit, ici, devant son parti, de ce protectorat dont on prétend se parer vis-à-vis de l'étranger, ce protectorat ne peut rester que fragile, précaire : il faut s'attendre à le voir de nouveau chanceler.

Que notre diplomatie redouble de vigilance et de fermeté pour repousser du domaine qui nous appartient tout empiétement ou ingérence étrangère : c'est bien.

Que dans ce domaine, l'exercice actif de notre fonction en renouvelle, en revivifie constamment le titre; et que nulle intermittence ou défaillance n'autorise nos adversaires à déclarer que c'est la France elle-même qui, par inertie, renonce à sa prérogative : c'est bien encore.

Que le gouvernement, au lieu des maigres subsides — six cent mille francs par an — qu'il octroie aux missions, ne craigne pas de semer tout l'or disponible dans ce champ qui rapportera au centuple : ce sera très bien.

Que dans ces territoires immenses de l'apostolat, les deux puissances, celle qui protège et celle qui est protégée, travaillent de concert, se complètent l'une l'autre, combinent ensemble les mesures qui doivent assurer à chacune d'elles, dans la sphère qui lui est propre, son maximum d'action[1] : ce sera très bien encore.

1. On a demandé la création, à Pékin, d'une délégation (pas d'une nonciature) apostolique, analogue à celle de Constantinople, afin d'unifier, de

Mais il faut aller plus loin, il faut que l'accord se maintienne sur le terrain de la politique intérieure comme sur le terrain de la politique étrangère ; de telle sorte qu'en passant de l'un à l'autre, il n'y ait pas solution de continuité, ni contradiction entre les deux ordres d'administration. Autrement, des deux tendances qui vont se contrarier au lieu de se coordonner, il est aisé de prévoir laquelle, finalement, l'emportera. Qu'il se produise, au dedans, un retour à la violence religieuse, une recrudescence d'esprit sectaire, — et la supposition n'est pas chimérique ; — tout simplement, que l'on persiste à user à l'égard du Pape de ces procédés, blâmables en tout temps, mais que notre situation dans le monde comporte moins que jamais : hauteur, froideur, insouciance, dédain, menaces ; comme si le Pape avait plus besoin de nous que nous n'avons besoin de lui : un jour, tôt ou tard, tombera ce vain masque de zèle catholique dont nous nous étions couverts au dehors. Ce qui est forcé, ce qui est purement conventionnel et de commande, ne saurait durer longtemps ; de nouvelles négligences, de nouvelles fautes seront commises ; lesquelles enregistrées, exploitées, commentées par l'indignation intéressée de nos adversaires, finiront par lasser l'espoir obstiné que la papauté avait mis en nous. Nos ennemis auront beau jeu alors ; et n'est-il pas à craindre que, de l'héritage légué par notre grandeur passée, il ne nous reste même plus ce que nos derniers malheurs avaient laissé intact ?

On a dit que la France, qui est une *grande* puissance, n'est pas, n'est plus une *grosse* puissance. D'autres, en effet, nous ont dépassés ou sont en train de nous devancer par l'agrandissement de leurs territoires, l'accroissement de leur population, le développement de leurs colonies, le perfectionnement de leurs armes, l'amélioration de leur outillage industriel ou commercial. A prétendre les primer ou simplement

grouper les œuvres des missionnaires de Chine, qui, dans leurs districts, vastes comme des royaumes, cèdent trop aisément à leurs vues personnelles. — On a demandé encore de coordonner le mouvement des missions avec le mouvement de la colonisation proprement dite. Voir le numéro de la *Quinzaine* du 1er décembre 1898. Tout cela peut avoir de bons effets.

les égaler sur tous ces points, nous nous ruinerions. Par exemple, l'entreprise où l'on a paru quelquefois s'engager de créer une *plus grande France*, de même taille que la *plus grande Angleterre*, ou bien de mettre nos forces maritimes de pair avec celles de nos voisins d'outre-Manche, en même temps que nos forces de terre avec celles de nos voisins de l'Est, est une folie, qui risquerait pour tout de bon de nous épuiser.

Demeurer une *grande* puissance quand on n'est pas une *grosse* puissance, est chose délicate, difficile. Voulons-nous y réussir, voulons-nous garder dans le monde un rang à part, une place exceptionnelle, à nos forces matérielles, telles que nous pouvons les avoir, et qui sont, au reste, considérables, ajoutons une grande idée, une grande idée à soutenir, à défendre et à propager. Après tout, ce ne sont pas les intérêts, ce sont les idées qui mènent le monde. De quelle idée serons-nous les champions, sinon de celle qui résume notre histoire, en fait la splendide unité et la diversité féconde : l'idée catholique ?

Que l'on n'objecte pas que la France moderne est désormais orientée dans un sens tout différent, pour ne pas dire opposé. Le parti au pouvoir, oui; la nation, non. Actuellement encore, et plus que jamais, nous l'avons suffisamment indiqué, n'y a-t-il pas toute une France généreuse et croyante, disséminée sur la surface du globe, et qui se recrute sans cesse, en dépit des efforts que l'impiété fait depuis vingt ans pour en tarir la source ? Singulier contraste : on multipliera parmi nous les sociétés de colonisation, on essayera, par tous les moyens, de créer des courants d'émigration vers les terres lointaines ; ces efforts viennent échouer contre des habitudes casanières, contre la terreur qu'inspire l'inconnu. On traque, on spolie les congrégations religieuses ; et pourtant, chaque année, de leur sein sortent des légions d'apôtres, qui s'expatrient, emportant dans leur âme ce que la tradition française a de plus noble et de plus pur. Certes, les sujets de tristesse, de désespérance nationale ne manquent pas. De tous côtés se montrent des symptômes alarmants, des bruits menaçants se font entendre ; et la contagion du pessimisme aidant, la France apparaît sous la figure d'une

Atlantide qui s'affaisse, descend, s'enfonce insensiblement dans l'abîme. Mais quand on se rappelle ces milliers de missionnaires, franciscains, dominicains, lazaristes, prêtres des Missions-Étrangères, jésuites, maristes, pères d'Afrique, frères des Écoles chrétiennes, etc., que la France envoie sur toutes les plages ; quand on songe à ces milliers et milliers de faibles femmes, de pauvres petites filles, qui veulent, elles aussi, obéir aux inspirations du zèle apostolique, et se lèvent de nos villages ou de nos villes, pour aller, en des pays lointains, faire à des enfants de barbares et de sauvages l'hommage de leurs chastes cœurs, où germent des dévouements ignorés des meilleures des mères; à la vue de ces réserves inépuisables de foi courageuse et de magnanime intrépidité que recèle encore l'âme de la patrie française, on se reprend à espérer.

Que d'autres exportent d'innombrables ballots de marchandises, qu'ils envoient, au delà des mers, des colons et des marchands, nous avons, nous, comme matière première d'exportation, comme recrues principales d'émigration, ce qui vaut bien autant : nos prêtres et nos religieuses. Et pour peu qu'un gouvernement intelligent favorise, comme il convient, cette colonisation d'un ordre supérieur, l'utilise sans doute, mais songe plus encore *à la servir* qu'à *s'en servir;* lui donne, dans ses conseils et dans l'opinion [1], la place qu'elle mérite; en facilite le peuplement, en seconde les œuvres; et, enfin, d'accord avec lui-même aussi bien qu'avec le chef de l'Eglise, s'abstienne de combattre ici ceux qu'il prétend aider là-bas, nous croyons fermement qu'il y a, avec cela, pour un pays, de quoi faire encore dans le monde noble figure.

HIPPOLYTE PRÉLOT, S. J.

1. En dehors de journaux comme l'*Univers*, le *Monde*, la *Croix*, la *Vérité*, réputés par leurs confrères « feuilles de sacristie », il existait, dans la grande presse, comme une sorte de conspiration du silence sur les travaux des missionnaires. On cite M. Édouard Drumont comme ayant rompu, un des premiers, avec cette tradition, dans le journal la *Liberté*. L'affaire du Protectorat a ramené l'attention sur les travaux de l'apostolat. Il nous semble que ces travaux mériteraient, au moins autant que le mouvement des exportations ou des importations, d'avoir leur place régulière dans les grandes publications.

LA QUESTION LIGUORIENNE

PROBABILISME ET ÉQUIPROBABILISME

(Deuxième article[1])

V

Au mois de mars 1762, le fondateur des Rédemptoristes fut forcé par le pape Clément XIII d'accepter l'évêché de Sainte-Agathe des Goths. Il n'en continua pas moins sa carrière de moraliste. Une lettre à Remondini, du 27 décembre de la même année, renferme ce passage important : « J'ai fait imprimer une dissertation sur l'opinion probable; elle est munie d'observations nouvelles, que ne contiennent point d'autres dissertations écrites par moi sur ce sujet. Je voudrais qu'elle se répandît; car c'est une étude neuve, ce sont des observations vraiment neuves aussi, qui ne se trouvent point dans les autres auteurs. » (Lettre 100.)

En juillet 1763, à propos de la cinquième édition de sa Morale qui se préparait, il écrit encore : « Vous me feriez plaisir de supprimer dans le traité de la conscience la dissertation sur l'opinion probable, et de la remplacer par celle que j'ai composée dernièrement, et au prix de laquelle la première ne vaut rien. Faites-moi ce plaisir, je le désire absolument. » (Lettre 104.)

Remondini ne répondit pas au désir d'Alphonse; la cinquième édition de la Morale parut en 1763 avec l'ancienne dissertation. L'auteur regretta vivement cette négligence (Lettre 122); elle fut réparée dans la sixième édition, publiée à Rome en 1767.

Quel est ce nouveau travail auquel l'infatigable moraliste tient tant? C'est la *Courte dissertation sur l'usage modéré de l'opinion probable*. Elle marque incontestablement dans l'œuvre théologique du saint Docteur. Il suffit pour le moment d'indiquer l'objet de cette étude, clairement énoncé dès

1. V. *Études*, 5 janvier 1899, p. 65.

le début : « Les questions que nous entendons examiner dans la présente dissertation sont au nombre de deux. La première, s'il est licite de suivre l'opinion *moins probable*. La seconde, si, les deux opinions étant également ou quasi également probables, il est permis de suivre la moins sûre. Quant à la première question, nous aurons bientôt fait d'y répondre, car la solution est trop évidente. Nous disons qu'il n'est point permis de suivre l'opinion moins probable, quand l'opinion qui favorise la loi est *notablement* et *certainement* plus probable. Quant à la seconde question, nous disons que lorsque l'opinion moins sûre est aussi probable que l'autre, on peut la suivre licitement. »

A s'en tenir à cette seule dissertation, on ne saurait nier un certain changement. A cette question : « An liceat usus opinionis *probabilis* in concursu probabilioris? » Alphonse répond oui dans les Dissertations de 1749 et de 1755, en ajoutant une réserve suffisante pour éviter le laxisme. A la question posée ainsi : « An liceat sequi opinionem MINUS *probabilem* in concursu probabilioris? » il ne répond pas d'abord, il se tient sur la réserve : « *Praescindo. Utinam moderatiores se tenuissent!* » Et maintenant il répond par une distinction formelle : « Non, si l'opinion favorable à la loi est *notablement* et *certainement* plus probable; oui, si elle ne l'est que *faiblement* ou *douteusement*. »

L'évêque de Sainte-Agathe ne quitte jamais la position prise dans la Dissertation de 1762; au contraire, il accentua sa pensée et la précisa de plus en plus dans ses écrits postérieurs comme dans sa correspondance. La Dissertation de 1765, intitulée : *De l'usage modéré de l'opinion probable*, reproduit substantiellement en ce point celle de 1762. Même doctrine dans l'*Apologie* de 1769 et dans l'*Exposition du système*, en 1774[1].

1. Vers la fin de cette *Exposition* (n. 49), on lit ces graves paroles : « J'ai lu sur cette matière, dans l'espace d'une trentaine d'années, des auteurs innombrables, partisans les uns de l'opinion rigide, les autres de l'opinion bénigne, et pendant tout ce temps, je n'ai cessé de demander à Dieu ses lumières afin de fixer le système que je devais suivre pour ne point me tromper. Enfin, comme je l'ai déclaré au début, mon système est fixé. » (*Œuvres*, t. XXIX, p. 470.)

Un document de l'année 1773 mérite une attention spéciale. Imprimé d'abord dans la septième édition de la *Théologie morale*, à la fin du tome second, il portait ce titre : *Avertissement de l'auteur concernant la question de la licéité ou de l'illicéité des opinions probables*[1]. Inséré depuis dans le Traité de la conscience, il est devenu la première partie de la dissertation appelée communément le *Système moral* de saint Alphonse. C'est là que se trouvent ses deux grandes règles, et c'est à ce document que renvoie l'auteur de la *Théologie morale* quand il dit à la fin de la préface des éditions suivantes : « Si vous voulez savoir quel système il faut tenir, à mon avis, dans le choix des opinions morales, voyez le chapitre III de mon Traité de la conscience probable, n° 53 et suivants. »

Le *Monitum* de 1773 est donc resté comme l'expression définitive de la pensée du saint moraliste. Il est aussi devenu la règle officielle de ses fils spirituels. Car, le 25 mai 1767, le fondateur et premier recteur majeur des Rédemptoristes avait écrit au P. André Villani, son vicaire général, la lettre suivante :

Dans la question de l'opinion probable, je regarde deux choses comme certaines.

La première (et je contredis en ceci le P. N...), c'est que l'on peut certainement suivre l'opinion probable en faveur de la liberté, quand elle est *aussi probable* que l'opinion contraire, ou quand elle est d'une probabilité si peu inférieure que l'on doute si cette opinion est aussi probable que l'opinion contraire en faveur de la loi, ou si elle l'est un peu moins.

Je dis d'autre part, et je le tiens pour certain, que l'on ne peut pas suivre l'opinion favorable à la liberté quand cette opinion est *certainement moins probable*, et l'opinion favorable à la loi certainement plus probable...

J'ai voulu vous écrire tout cela, mon révérend Père, parce que le P. N... m'a objecté certaines difficultés. Il voulait en effet soutenir qu'il est bien permis de suivre l'opinion favorable à la liberté, quand même on la saurait moins probable; mais je lui ai répondu longuement; et, finalement, je lui ai écrit que si je me fais scrupule d'accorder

1. *Auctoris Monitum pertinens ad quaestionem : An usus probabilium opinionum sit velne licitus aliquando.* En l'annonçant à Remondini, en septembre 1772, Alphonse disait : « Le *Monitum* est pour moi de grande importance, car il met en lumière tout mon système de probabilisme et il est le fondement de la Morale tout entière. » (Lettre 264.)

le pouvoir de confesser à qui suit le système de N..., je me ferais aussi scrupule de l'accorder à celui d'entre nous qui voudrait suivre l'opinion reconnue comme certainement moins probable. Je lui ai donc écrit de faire connaître mon sentiment à tous les confrères de là-bas. Et maintenant, mon révérend Père, je vous prie de le faire connaître à tous nos confrères du royaume.

Je ne parle pas des opinions particulières; car pour celles-ci chacun se guide d'après sa propre conscience; mais *je parle du système général que je veux que nos confrères adoptent* pour ne point embrasser un véritable laxisme... (Lettre 188.)

Ce document n'a pas besoin de commentaire; il énonce comme certaines et impose pratiquement aux fils d'Alphonse les deux grandes règles du *Système moral.*

Enfin, deux lettres au P. Pierre-Paul Blasucci, supérieur de la résidence de Girgenti, en date de novembre 1768 et 8 août 1769, compléteront la pensée du saint Docteur.

Le P. Blasucci avait exprimé le sentiment qu'il faut suivre l'opinion rigide « qui a *un degré ou deux* de prépondérance ». Alphonse répond :

Cette règle me paraît fort embrouillée et fort propre à engendrer les scrupules : car il est difficile de trouver la mesure qui appréciera ces deux degrés ou ce degré unique de prépondérance. Ma règle à moi me paraît très claire et certaine : Quand l'opinion qui favorise la loi est *certainement plus probable*, je dis qu'on ne peut pas suivre l'opinion moins probable, et je suis ainsi, non pas tutioriste, mais vrai probabilioriste... D'autre part, quand l'opinion rigide est, par rapport à l'autre, également probable ou douteusement plus probable, il est bien permis alors de suivre l'opinion bénigne. Pourquoi? Si l'opinion est également probable ou si l'on doute qu'elle soit un peu plus probable, la loi est alors douteuse d'un doute strict, et c'est le cas d'appliquer le principe : la loi douteuse n'oblige pas; car alors le doute sur l'existence de la loi est suffisamment promulgué, mais non pas la loi. Quand, au contraire, l'opinion rigide est certainement plus probable à mes yeux, je dois la suivre; car alors la loi est moralement promulguée pour moi, et la loi n'est plus alors douteuse d'un doute strict, mais d'un doute large qui ne me délie pas de l'obligation de m'en tenir à la loi... (Lettre 217.)

Le P. Blasucci ne parut pas pleinement convaincu; il revenait à son idée : « Lorsque l'opinion favorable à la loi est plus probable, *ne fût-ce que d'un degré*, l'esprit est naturellement entraîné à l'embrasser. » Alphonse répond qu'il ne le nie point, mais il ajoute bientôt après :

Au reste, je dis que lorsque l'opinion rigide est *certainement* plus probable, *ne fût-ce que d'un degré*[1], elle est du même coup *notablement* plus probable; car cette certitude d'une probabilité plus grande prouve que cette probabilité est tellement prépondérante qu'elle suffit pour faire pencher la balance. Par là même, je dis que l'opinion certainement plus probable est la même chose que l'opinion notablement plus probable, parce que, si l'excédent n'était pas notable, il ne pourrait pas faire pencher la balance (Lettre 219.)

Quand la question d'interprétation se posera, nous aurons à revenir sur ces deux lettres, grosses assurément de plusieurs problèmes; pour le moment, il suffit d'y voir deux choses; le saint Docteur maintient l'obligation de ne pas suivre l'opinion *certainement moins probable*, mais il affirme qu'en fait, *certainement* et *notablement* plus probable, cela va de pair.

VI

Ainsi, dans cette troisième période de sa vie de moraliste, Alphonse a bien, touchant l'usage des opinions probables, sa *règle à lui;* il a *son système* qu'il appelle quelque part « mon système de l'opinion également probable » (Dissert. de 1769, n° 46). Il y a plus; son attitude à l'égard du probabilisme en général, et des moralistes jésuites en particulier, change ouvertement[2].

C'est d'abord, en 1763, une série de lettres où il exprime son regret d'avoir pris pour base de sa Morale Busembaum, et même d'avoir inséré les dissertations du P. Zaccaria[3].

1. Même doctrine dans le *Monitum* de 1773 : « Dixi mox supra, quod si opinio tutior apparet *certe probabilior*, tenemur eam amplecti; advertendum quod hoc procedit, *etiamsi* opinio illa tutior *non sit magno excessu probabilior;* sufficit enim ipsam esse *uno tantum gradu* probabiliorem, *ut eam teneamur sectari.* »

2. L'attaque contre les ouvrages des théologiens jésuites avait commencé en France, en même temps que la campagne des jansénistes et des Parlements contre leur ordre. Plusieurs fois déjà saint Alphonse avait dû céder aux circonstances, en supprimant des propositions qui ne lui paraissaient pourtant pas condamnables. Voir *Lettres* 36, 39, 49, 51, 60, etc.

3. Lettres 102, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 111, 113, 115, groupées dans la *Crisis* p. 169-171. Alphonse songea longtemps à refaire sa morale en supprimant le texte de Busembaum; mais il recula finalement devant l'immense travail que lui aurait demandé ce changement. Le 30 juillet 1772, il écrivit à Remondini : « Ce texte une fois supprimé, il ne restait qu'un travail absolument incohérent. J'aurais donc dû recommencer tout l'ouvrage, en changer toute la disposition. » (Lettre 260.)

En ceci, toutefois, rien qui marque un vrai désaccord[1]; Alphonse motive son regret uniquement sur la haine et l'impopularité qui s'attachaient alors à ces auteurs : « Le nom de Busembaum est devenu odieux presque dans le monde entier, et quand on le prononce, il excite autant d'horreur que s'il s'agissait de Luther. C'est pourtant ce malheureux auteur que j'ai eu la mauvaise fortune de commenter. » (Lettre 102.) Quelques lignes plus loin, le saint Docteur parle de supprimer toutes les additions faites par le P. Zaccaria, additions recommandables jadis, aujourd'hui odieuses à l'égal de Busembaum. Ce qui ne l'empêche pas de les appeler ensuite « un beau travail ». (Lettres 104 et 109.)

Mais en 1768, les expressions deviennent plus fortes; c'est une opposition de système qu'elles semblent affirmer.

Ainsi, sur la nouvelle qu'en Portugal on a donné commission à un ecclésiastique de prohiber les Morales enseignant une doctrine corrompue, ce qui visait évidemment les auteurs jésuites, Alphonse écrit à Remondini :

Par ces Morales de doctrine corrompue, ils entendront toutes les Morales des Jésuites; mais, en vérité, toutes les Morales des Jésuites ne sont pas des ouvrages de doctrine corrompue. Les ouvrages du cardinal de Lugo, ceux de Suarez, de Layman, de Lessius, de Castropalao et d'autres semblables n'enseignent pas une doctrine corrompue.

Il est vrai que ma Théologie renferme le livre de Busembaum, mais je ne me fais point l'esclave de la doctrine de Busembaum. Sur combien de points ne le contredis-je pas et ne suis-je pas son adversaire résolu!... Quant à mon système sur le probabilisme, il n'est pas celui des Jésuites; car, je n'admets pas que l'on puisse embrasser une opinion reconnue pour moins probable, ainsi que l'affirment Busembaum, La Croix et quasi tous les Jésuites, lesquels admettent l'opinion moins probable. J'ai voulu vous dire tout cela pour que vous puissiez le communiquer à d'autres au besoin[2]. (Lettre 209.)

1. Deux détails de valeur historique. Dans une lettre du 2 déc. 1763, Alphonse nous apprend lui-même qu'à Naples les Jésuites se servaient de son *Homo apostolicus* pour préparer leur examen de juridiction (Lettre 116). En 1765, il fait offrir au Provincial des Jésuites deux exemplaires de l'*Appendice* de son *Apologie* contre le P. Patuzzi (Lettre 159).

2. Plus tard, en 1776, quand l'*Homo apostolicus* fut interdit en Portugal, Alphonse en éprouva beaucoup de peine et écrivit à son imprimeur : « Si j'en avais le moyen, je demanderais volontiers à ces savants de Portugal pourquoi l'*Homo apostolicus* ne peut pas avoir cours dans ce pays. Je ne professe point la doctrine des Jésuites; au contraire, je combats leur système, et peut-être même la majeure partie de leurs opinions particulières. Je n'ai pas fréquenté les écoles des Jésuites. » (Lettre 305.)

Dans la correspondance avec son imprimeur, l'évêque de Sainte-Agathe revient plusieurs fois sur le même sujet, en insistant toujours davantage.

Dans la question du probabilisme, je ne suis pas le système des Jésuites. Ils suivent la maxime : *Qui probabiliter agit prudenter agit;* mais cette maxime, je la réprouve. Ils soutiennent fortement que l'on peut suivre l'opinion moins probable; moi, je le nie, et je dis que quand on sait que la plus grande probabilité est en faveur de la loi, c'est à la loi qu'on doit obéir... Vous saurez, et je vous prie de le dire à tout le monde, que, dans mon ouvrage sur le *Concile de Trente*, je ne suis pas favorable à la doctrine scolastique des Jésuites : ils défendent *mordicus* la science moyenne; moi, je la combats *ex professo*. En outre, dans mon ouvrage, je ne suis pas seulement en désaccord avec les Jésuites sur la scolastique, je le suis aussi sur la morale; car les Jésuites soutiennent communément que l'on peut suivre l'opinion moins probable; je soutiens, au contraire, et les Jésuites m'en ont adressé leurs plaintes, que, si l'on sait que l'opinion en faveur de la loi est plus probable, on doit la suivre, et que l'on ne peut suivre l'opinion moins probable [1]. (Lettres 224 et 230, 15 oct. et 9 déc. 1769.)

Alphonse jugea même nécessaire, à cause des attaques portées, en Sicile, contre sa doctrine, de séparer publiquement sa cause de celle du probabilisme courant. De là, en 1769, l'opuscule intitulé : *Apologie de la Théologie morale accusée de laxisme par quelques-uns, comme embrassant le système probabiliste laxe et, en particulier, l'opinion moins probable* [2].

Il débute ainsi : « Je vois que certaines personnes calomnient mon ouvrage de théologie morale, sur la fausse supposition que j'ai suivi le système du probabilisme laxe. Pour les détromper, il faut donc que j'expose brièvement au public la substance du système que j'ai suivi. » Or, après avoir rapporté le sentiment de ceux qui permettent de suivre l'opinion bénigne *moins probable*, alors même que l'opinion pour la loi est *certainement plus probable*, Alphonse ajoute :

1. Cf. Lettres 217, 225, 231, 249, 250, 260, 284.

2. *Œuvres complètes*, t. XXIX, p. 379-428. Dans la lettre 219, Alphonse indique au P. Blasucci l'occasion de cet écrit : « J'avais appris qu'à Palerme on se plaignait de ce que moi, dans ma Morale, et mes compagnons dans la pratique, nous suivions le probabilisme laxe des Jésuites, je me déterminai dès lors à composer cette apologie. » Cf. *Corresp. gén.*, t. II. Lettre 596. — L'apologie de 1769, traduite en latin, fut insérée dans la 3e édition de l'*Homo apostolicus*.

« Tel a été le sentiment *presque commun* des auteurs du siècle passé, mais je le tiens *pour laxe* et dis qu'on ne peut pas licitement l'embrasser[1]. » Puis il rejette le tutiorisme, et expose de nouveau son opinion personnelle, qui n'est, comme il le dit ailleurs, « ni la rigide, ni celle des Jésuites, elle tient le milieu entre l'une et l'autre... Je ne suis pas du nombre des probabilistes anciens, ni l'un de ces Jésuites qui ont été trop bénins. Je ne suis pas rigoriste, mais je ne suis pas non plus probabiliste ; j'adopte le juste milieu. » (Lettres 260 et 298.)

Le 21 juillet 1773, la Compagnie de Jésus fut supprimée par le pape Clément XIV. Les historiens du fondateur des Rédemptoristes racontent quelle douleur il témoigna en apprenant ce grave événement. Maintes fois déjà il avait compati aux épreuves des Jésuites ; il avait même écrit au T. R. P. Laurent Ricci, leur général, pour le supplier de répondre aux calomnies répandues de toutes parts par les jansénistes et les autres ennemis de l'ordre : « Une réponse permettrait de réfuter les lettrés d'aujourd'hui, qui ne croient pouvoir acquérir le renom d'hommes d'esprit qu'en disant du mal des Jésuites[2]. » Après la publication de la bulle *Apostolicum pascendi Dominici gregis munus*, en faveur de la Compagnie de Jésus, l'évêque de Sainte-Agathe avait remercié le Souverain Pontife Clément XIII par une lettre fort bien accueillie, qui contenait un très bel éloge de l'ordre persécuté[3].

Les partisans jansénistes ou régalistes des idées rigides

1. *Homo apostol.*, tr. 1, n. 31 : Hanc sententiam elapsi seculi auctores *quasi communiter* tenuere ; sed nos dicimus eam esse *laxam*, et licite amplecti non posse. — Les équiprobabilistes nous avertissent de ne pas prendre trop rigoureusement les mots *quasi communiter* : « Ne quis igitur haec ultima S. Alphonsi verba plus nimio extendat, primo advertat opus est, S. Doctorem dicere « *quasi* communiter ». Deinde sciat velim, τὸ *communiter* apud moralistas multo latiore significatione sumi, quam τὸ *unanimiter* apud theologos dogmaticos : illi enim haud raro *utramque* oppositam sententiam vocant *communem*, si nempe pro utraque stant plures graves auctores... » (Ter Haar, *De syst. mor. antiquorum probabilistarum.*, n. 55.)

2. Lettre 338, *Corresp. gén.*, t. I, Cf. Lettres 99, 319, 337, 340, dans le même volume.

3. Lettre 465, *Corresp. gén.*, t. II, Cf. Lettres 527, 533, 554.

n'oublièrent pas cette affection du saint moraliste pour l'ennemi vaincu ; leurs attaques continuèrent vives, pressantes, identifiant à dessein ou par ignorance de parti les idées de jésuitisme et de probabilisme laxe, tendant à envelopper la Congrégation naissante du Très-Saint-Rédempteur dans la ruine de la Compagnie de Jésus. Les éditeurs des *Lettres* de saint Alphonse font, à ce propos, cette juste remarque : « Les ennemis de la religion avaient atteint leur but ; le nom des Jésuites était devenu impopulaire auprès des personnes peu avisées. Tout prétexte fut dès lors trouvé bon, et l'on enveloppa volontiers dans la même ruine ceux qui se déclaraient ouvertement pour la Compagnie supprimée[1] ; mais saint Alphonse ne voulut pas prêter cette arme à des adversaires déloyaux ; il voulut donc préserver de tout danger, et sa Morale, et son Institut. » (Lettre 102, note.)

Quelques mois à peine après le bref de Clément XIV, un certain abbé Magli reprend l'offensive et va jusqu'à dire que suivre le système de l'évêque de Sainte-Agathe, « c'est se déclarer partisan de Hobbes, de Spinosa et d'Épicure ».

Dans les circonstances où se trouvait sa Congrégation, le fondateur des Rédemptoristes jugea prudent de répondre, et il le fit, l'année suivante (1774), par une apologie qui porte ce titre : *Exposition du système suivi par l'auteur concernant la règle des actions morales, avec la réponse à quelques nouvelles objections qui lui ont été faites*[2]. Comme on l'a déjà vu, c'est la doctrine du *Monitum* de 1773 ou du *Système moral* qui est reprise et accentuée. Le début seul doit être cité : « Plusieurs personnes m'accusent d'être *probabiliste*. Je déclare de nouveau dans ce court opuscule que je ne le suis pas, que je ne tiens pas le probabilisme, et que même *je le réprouve*. Dans mes premiers livres de morale écrits dans un âge moins avancé, j'ai admis, il est vrai, *certaines*

1. Dès 1772, Alphonse lui-même avait signalé le danger à propos d'une affaire survenue à Girgenti : « En soutenant que nous n'avions point d'autorisation royale et que *nous enseignons les doctrines des Jésuites*, nos amis avaient pris le bon moyen de renverser notre maison... Nos adversaires disent que *nous sommes Jésuites* : c'est pour attirer sur nous la haine de la cour. » (Lettre 254.)

2. *Œuvres*, t. XXIX, p. 429-494. — Cf. Lettre 284, au P. Villani.

opinions bénignes; mais, les ayant mieux examinées, je les ai ensuite réprouvées. »

L'orage ne se calma pas; il devint extrêmement menaçant pour la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur dans les années 1775 à 1777. A l'occasion d'un procès, diverses accusations furent portées contre la doctrine du fondateur; une représentation de l'avocat fiscal Ferdinand de Léon fut adressée au roi de Naples et envoyée à la Chambre royale de Sainte-Claire pour y être examinée. L'avocat attaquait la *Théologie morale* et dénonçait l'auteur comme disciple des Jésuites et fauteur du probabilisme[1]. Alphonse composa un *Mémoire justificatif*, et, sur les deux questions générales de son attachement à la doctrine des Jésuites et de son probabilisme, il répondit :

Pour le fait d'être partisan des Jésuites, je dirai que, dans mes ouvrages imprimés, je me suis déclaré opposé à ces doctrines. En morale, mon ouvrage en fait foi.

La seconde question générale est celle du probabilisme par moi enseigné. J'ai, au contraire, dans plusieurs ouvrages imprimés, réprouvé le probabilisme, et j'ai, pour cela, démontré qu'on ne peut, en conscience, suivre l'opinion probable par la raison qu'elle est probable. Il est vrai, et je l'avoue, il fut un temps où j'écrivis que, lorsque deux opinions probables sont en présence, la loi n'oblige pas; mais ensuite, à diverses reprises, dans trois ouvrages imprimés par moi, et notamment dans le *Monitum* ajouté à ma Théologie morale, j'ai déclaré nettement que, si l'on ne peut pas suivre l'opinion probable, on ne peut pas suivre davantage l'opinion équiprobable en faveur de la liberté, parce que l'équiprobable n'ayant pas d'autre force que celle d'être probable, ne fournit pas non plus un fondement assuré pour agir licitement. (Lettre 309.)

A s'en tenir aux termes de cette dernière déclaration, il semblerait que maintenant le saint ne veut plus du titre de *probabiliste*, ni même de celui d'*équiprobabiliste*. En fait,

1. Comme le P. Tannoia nous l'apprend dans ses *Mémoires*, on disait des Rédemptoristes : ce sont des Jésuites ressuscités ; s'ils ne sont pas entièrement anéantis, c'en est fait de la foi et des mœurs. (*Corresp. gén.*, Lettre 818, note). Au reste, le gouvernement civil de Naples, qui s'arrogeait le droit d'examen sur les ouvrages de théologie, se montrait très favorable aux opinions jansénistes. Alphonse s'écriait douloureusement en 1772 : « Mon Dieu, dans quel mauvais temps nous vivons ! Le jansénisme pénètre partout. » (Lettre 261.)

il se dit *probabilioriste*[1]; ainsi, dans une lettre du 15 juillet 1777, adressée au R. P. Lemêtre, supérieur de la Congrégation de la Mission, à Naples, il écrit :

Je ne suis point rigoriste, mais je ne suis pas non plus probabiliste, et je dis, comme je l'ai écrit dans plusieurs ouvrages de morale, que l'on ne peut point suivre l'opinion favorable à la liberté, si elle a pour unique appui le fait d'être probable[2]. D'autre part, je dis que l'opinion favorable à la loi doit nécessairement être suivie toutes les fois qu'elle est plus probable[3]. Je le répète donc, je ne suis ni rigoriste, ni probabiliste, je suis *vrai probabilioriste*. (Lettre 261.)

Le lecteur excusera la longueur de ces citations; elles m'ont paru nécessaires pour faire comprendre une chose sur laquelle il faudra revenir bientôt, c'est que les nécessités de la controverse amènent le saint Docteur à se servir des termes de *probabiliste* et de *probabilioriste*, de *probabilisme* et de *probabiliorisme*, dans un sens très différent de l'acception ordinaire : comme si le probabilisme consistait précisément à suivre l'opinion probable par la raison qu'elle est probable; comme si le probabiliorisme consistait uniquement à suivre l'opinion favorable à la loi reconnue comme certainement plus probable!

Les circonstances du temps et du milieu expliquent encore, en grande partie, les changements d'apparence antiprobabiliste faits par Alphonse dans la huitième édition de sa Morale, publiée en 1779. Ainsi, tout le traité *De conscientia* de Busembaum, et les *Prolégomènes* de Zaccaria (sauf le chapitre *De Romanorum Pontificum decretis*), furent supprimés. Pourquoi? L'auteur lui-même s'en explique dans une lettre à Remondini, du 26 juin 1777 :

1. Cf. *Corresp. gén.*, t. III : Lettres 818 et 822. — Saint Alphonse avait déjà dit dans l'*Exposition de son système*, n. 3 : « Je ne suis ni *probabiliste* ni *équiprobabiliste*, en ce sens que je dise qu'*en soi* il est licite de suivre l'opinion équiprobable. »

2. Cf. Lettre 261, au P. Blasucci (5 août 1773) : « Continuez à dire que je suis, que nous sommes tous *probabilioristes;* et c'est la vérité; car je soutiens que l'opinion probable ne peut pas être suivie pour sa qualité de probable, puisque, pour bien agir, il faut la certitude morale : la seule probabilité ne donne donc pas un fondement suffisant pour bien agir. »

3. Cf. Lettre 185, du 28 mars 1767 : « Quant au système, je suis *probabilioriste*, non pas tutioriste,... *car* là où l'opinion en faveur de la loi est certainement plus probable, je dis que l'on ne peut suivre l'opinion moins probable qui favorise la liberté. »

Jusqu'à ce jour, les reviseurs des livres à Naples n'ont point fait de difficulté d'autoriser la vente de ces exemplaires des anciennes éditions; mais à l'avenir, il pourra fort bien se faire que ces exemplaires n'aient plus à Naples le laissez-passer : car la Compagnie est maintenant supprimée, et l'on a en horreur les ouvrages et les Morales composées par les Jésuites. Il pourra donc fort bien arriver qu'à l'avenir, Naples (peut-être même les autres pays de l'Europe) fassent difficulté de recevoir cette ancienne édition de la *Morale* qui porte mon nom; car il s'y trouve, au commencement, plusieurs traités composés par des Jésuites, traités qui soutiennent ce probabilisme aujourd'hui universellement détesté par tout le monde et dont, à Naples, on ne peut même pas prononcer le nom[1]. Vous ne voudrez donc certainement plus faire une nouvelle édition de ma *Morale*, sinon conformément à l'exemplaire corrigé, où j'ai supprimé tous les traités composés par des Jésuites, en faveur du probabilisme. (Lettre 314.)

Cette considération des idées du jour revient plusieurs fois dans la correspondance du saint moraliste :

Certaines choses que l'on écrivait jadis *ne plaisent plus* aujourd'hui *au public*... (Lettre 312.) J'ai ajouté (à la *Morale*) un certain nombre de pages qui lui donneront beaucoup plus de prix aux yeux des acheteurs, *vu la doctrine actuellement en faveur*... (Lettre 313.) Celle-ci (l'édition corrigée)..., à en juger *par le goût du jour*, serait beaucoup mieux accueillie et plus recherchée que la précédente. (Lettre 316.)

Un seul passage paraît dire davantage; parlant, en décembre 1776, des feuilles qui contenaient la *Dissertatio prolegomena* de Zaccaria, Alphonse écrivait à Remondini : « Elles étaient bonnes auparavant, et conformes au système des Jésuites, *que je soutenais en partie*... » (Lettre 308.)

Mais il faut observer tout d'abord que les points de suspension rappelés ici représentent l'absence d'un certain nombre de mots dans l'original[2]; il est difficile de s'appuyer

1. Les éditeurs des *Lettres* de saint Alphonse font, à ce propos, la remarque suivante : « *Les Docteurs à la mode*, comme il les appelait, avaient rendu tellement odieux le nom des Jésuites et du probabilisme dont on leur attribuait toutes les conséquences, que tout livre où l'on découvrait l'ombre même de ces noms, était condamné par le fait même. Le saint docteur se vit donc obligé d'enlever de ses ouvrages tout prétexte à une accusation de ce genre. » (Lettre 314, *note*.) Cf. Arendt, *Crisis*, p. 168-172.

2. Même remarque pour le passage cité de la lettre 313; après ces mots : « vu la doctrine actuellement en faveur ...», *deux lignes manquent* dans le manuscrit. Le Père Arendt attache une certaine importance à ce fait, qui se répète ailleurs encore; voici ses réflexions à propos de cette même Lettre 313 : « Editor ipse Epistolarum S. Doctoris advertit intra parenthesim

scientifiquement sur un texte incomplet. En tout cas, la seule différence qu'on puisse affirmer, c'est celle que l'auteur lui-même exprime, quelques lignes plus loin, en disant des mêmes feuilles : « Elles ont donné à quelques-uns occasion de critiquer ma *Morale :* lisant en effet ces dix-huit feuilles au commencement de l'ouvrage, ils ont cru que je suivais, dans toute ma *Morale*, le système des Jésuites ; mais il n'en est pas ainsi, puisque, dans le choix des opinions, j'ai soutenu l'opinion plus probable. »

La neuvième édition de la *Théologie morale*, la dernière publiée du vivant de l'auteur, parut en 1785, deux ans avant la mort du saint; elle ne diffère en rien de la précédente. L'exposition du système moral d'Alphonse et de son développement progressif s'arrête donc ici.

VII

Je crois avoir suffisamment exposé la pensée du Docteur moraliste, et en même temps n'avoir rien dissimulé des griefs *articulés* par lui contre le probabilisme en général et celui des Jésuites en particulier. Ces griefs se réduisent à trois points, formulés par le saint lui-même dans les lettres 224 et 305 relatives aux Jésuites probabilistes : 1° « Ils suivent la maxime : *Qui probabiliter agit, prudenter agit;* mais cette maxime, je la réprouve » ; 2° « Ils soutiennent fortement que l'on peut suivre l'opinion *moins probable;* moi je le nie » ; 3° « Je combats... peut-être même *la majeure partie de leurs opinions particulières.* »

Le dernier point est en dehors de la controverse récente ; car il ne s'agit pas des opinions particulières sur telle ou telle question, lesquelles supposent une appréciation subjec-

illic deesse nonnullas lineas. *Quomodo* autem acciderit hujusmodi mutilatio præcise in tali loco, et in aliis etiam epistolis de simili argumento, semel vel iterum contigisse advertatur, nobis, quibus nec manuscripta originalia nec eorum singulorum historia præsto sunt, divinari non licet neque convenit. Unum dicimus ; quæcumque tandem fuerit causa vel occasio lacerationis, probabile satis est S. Doctorem in istis præcisis lineis sensum verum antecedentium verborum aperuisse ; quidquid tamen sit de hoc, satis debile videtur criticum argumentum... ex verbis truncatis desumptum. » (*Crisis*, p. 172.)

tive indépendante des systèmes[1], il s'agit du système général à suivre touchant la règle prochaine des actions morales dans les cas de conflit entre la loi et la liberté. C'est ce que le fondateur des Rédemptoristes a fort bien exprimé lui-même dans la lettre où il imposait sa doctrine morale aux membres de sa Congrégation : « Je ne parle pas des opinions particulières, car pour celles-ci chacun se guide d'après sa propre conscience ; mais je parle du *système général* que je veux que nos confrères adoptent. » (Lettre 188.)

D'ailleurs, même sur ce terrain des opinions particulières en *Morale*, on pourrait demander si ces paroles, dites par saint Alphonse en 1756, ont perdu dans la suite leur vérité *historique* : « D'ordinaire, j'ai suivi le sentiment des Jésuites... Et si je soutiens quelque opinion rigide contre tel ou tel écrivain jésuite, je le fais *presque toujours* en m'appuyant sur l'autorité d'autres écrivains de cette Compagnie. » (Lettre 10.)

Pour avoir la réponse, il suffirait de jeter les yeux sur la *Théologie morale* du saint Docteur, telle qu'elle est restée définitivement.

Restent les deux premiers griefs, qui se rapportent vraiment à la controverse présente.

Mais avant de passer à l'examen proprement dit, une question encore pour préciser : Les termes dont saint Alphonse se sert, à partir de 1768, dans les passages où il semble réprouver, chez les auteurs jésuites, l'acceptation du principe *qui probabiliter agit*, *prudenter agit*, et l'usage de l'opinion *moins probable*, ont-ils dans sa pensée une valeur absolue, ou faut-il en tempérer la rigueur apparente ? La question ne me semble pas oiseuse ni offensante ; ceux qui ont une certaine pratique des ouvrages du saint Docteur savent combien il est nécessaire de connaître tout ce qu'il a dit sur une matière, pour juger exactement de sa doctrine ; car souvent un passage adoucit ce qu'il y aurait de trop

1. *Réponse apologét.*, 1764 : « Je trouve certaines opinions approuvées même par le P. Concina, lesquelles, d'après son système, étaient pour lui moralement certaines, mais sont en réalité certainement erronées ; ce qui fait voir que l'approbation des opinions erronées ne nait pas du système de l'opinion probable, mais de la faiblesse de l'esprit humain. » (*Œuvres*, t. XXIX, p. 364.)

absolu dans un autre. Deux exemples, pris dans ce qui précède, feront comprendre ma pensée.

Dans le *Mémoire* adressé aux ministres de la Chambre royale de Sainte-Claire, Alphonse dit : « J'ai déclaré nettement que, si l'on ne peut pas suivre l'opinion probable, *on ne peut pas suivre davantage l'opinion équiprobable* en faveur de la liberté. » Sur ce, je demande à ceux des Pères Rédemptoristes qui ne veulent de nom propre pour leur système que celui d'*équiprobabilisme :* Prenez-vous cette assertion à la lettre ? — On me répondra : Mais lisez le contexte ; cela veut dire qu'on ne peut suivre l'opinion équiprobable *par la seule raison qu'elle est équiprobable.* (Cf. Lettre 261.)

Ailleurs je lis : « Je déclare... que je ne tiens pas le probabilisme, et que même *je le réprouve.* Quant au système, je suis *probabilioriste...*, je suis *vrai* probabilioriste. » — Alors, vous qui préférez pour votre système le nom de *probabilisme modéré*, prenez-vous ces expressions à la lettre, et faudra-t-il rayer le titre même des Dissertations de 1762 et de 1765 : *De usu moderato opinionis probabilis* ? — Nullement, me répondront les éditeurs des *Lettres :* « Inutile de dire que cette expression (*probabilioriste*) ne doit pas être prise ici dans sa signification stricte telle qu'elle est communément employée dans les écoles : ce serait attribuer au saint une pensée qu'il n'a jamais eue. Saint Alphonse s'en servait uniquement pour mieux accentuer sa pensée concernant le probabilisme et déclarer sans ambages que, lorsqu'on se trouve en présence de deux opinions dont l'une, favorisant la loi, est *certainement* plus probable, et l'autre, favorisant la liberté, est moins probable, on doit suivre la première. » (Lettre 185, note.)

Et de même, on expliquera le rejet du probabilisme dans un sens non pas absolu, mais relatif et restreint, suivant ces paroles du *Mémoire* cité tout à l'heure : « J'ai réprouvé le probabilisme, et j'ai *pour cela* démontré qu'on ne peut en conscience suivre l'opinion probable *par la raison qu'elle est probable.* » Ce qui revient à rejeter, non pas la substance même du probabilisme, mais une manière fausse de le défendre ou de l'entendre.

Fort bien; mais qui ne voit combien ces réponses diminuent la rigueur des expressions en apparence si absolues, employées par le saint moraliste ? Et, dès lors, que dira-t-on si le même procédé nous permet, non pas de forger, mais de prendre, dans les œuvres d'Alphonse, des principes ou des explications qui tempèrent singulièrement les termes de l'opposition, si formelle à première vue, qu'il professe à l'égard des Jésuites probabilistes ?

« Ils suivent la maxime : *Qui probabiliter agit, prudenter agit ;* mais cette maxime, je la réprouve. » N'est-ce pas formel ?

Oui, dans les termes ; mais l'auteur des Dissertations de 1755, de 1762 et de 1765, l'auteur de la *Réponse apologétique* de 1764 et de l'*Apologie* de 1765 et, pour abréger, l'auteur du *Système moral* distingue deux manières d'entendre cette maxime : l'une fausse, qui consisterait à la prendre pour *principe direct, suffisant à lui seul ;* l'autre vraie, qui consiste à la considérer comme corollaire ou principe subsidiaire, *supposant des principes réflexes certains*[1].

Or, voici comment dans la Dissertation de 1765, il répond au P. Patuzzi qui se servait précisément de la même objection contre le probabilisme, en remarquant que ses défenseurs se prévalaient du principe *Qui probabiliter agit, prudenter agit* réprouvé par Alphonse lui-même :

Je dis que ce principe ne suffit pas *directement* et à *lui seul* pour qu'on puisse agir licitement ; car, si l'on n'a pas d'autre fondement que la seule probabilité de l'opinion, on manque de certitude morale, touchant l'honnêteté de l'action. J'ajoute néanmoins que beaucoup d'auteurs se sont aussi servis de ce principe : « La loi douteuse n'oblige pas. » De plus, je pense que ces auteurs n'appuyaient pas leur sentiment sur ce principe seul : *Qui probabiliter agit...*, et je le prouve ainsi. D'une part ils avouaient que pour agir licitement, il est nécessaire d'avoir la certitude morale touchant l'honnêteté de l'action. D'autre part, les mêmes auteurs avaient écrit et posé comme principes : « La loi qui n'est point suffisamment promulguée n'oblige point », et : « quand la liberté possède, la loi douteuse ne peut entraîner d'obligation certaine ». Donc, s'ils ne citaient point ouvertement ces principes,

1. « Dictum illud..... dupliciter accipi potest : si accipitur tanquam innixum aliis principiis reflexis, *vere prudens et certum est* ; si vero accipitur tanquam principium directum, seclusa judicii reflexione, falsum est. » (*Systema mor.*, n° 80.)

du moins les supposaient-ils. Comme le dit un auteur probabiliste [1], celui qui agit suivant l'opinion probable, outre le jugement *spéculatif direct*, a tout au moins virtuellement le jugement *réflexe* en vertu duquel il juge certainement qu'il agit d'une manière licite. Les auteurs cités plus haut donnent, il est vrai, pour maxime : *Qui probabiliter agit, prudenter agit.* Mais si on leur avait demandé : Comment peut-on agir prudemment, quand on agit sans un jugement pratique certain ? ils auraient facilement répondu que le jugement certain se formait par les autres principes énoncés plus haut. De sorte que cette maxime était donnée par eux non comme principe proprement dit, mais plutôt comme une conséquence ou un corollaire découlant d'autres principes [2].

Qu'on parcoure maintenant la longue liste des auteurs cités dans le paragraphe qui précède ce passage, et l'on verra qu'il s'agit des moralistes jésuites tout autant que des autres. Au reste, quand même la plupart auraient entendu le principe en question dans le sens faux, qu'en résulterait-il contre la *substance* du probabilisme ? Et peut-on loyalement identifier avec ce système une conception inexacte, que ses tenants attitrés rejettent eux-mêmes depuis longtemps [3] ?

Que reste-t-il du second grief articulé contre les Jésuites ? Rien qui aille contre le probabilisme pris en lui-même ; il reste seulement que la maxime *Qui probabiliter agit, prudenter agit* est équivoque, et qu'à ce titre Alphonse a pu le rejeter ; il reste encore que, si les adversaires entendaient eux-mêmes cette maxime et l'attribuaient aux moralistes jésuites dans le sens faux, le saint a bien pu répondre *ad hominem* qu'il la réprouvait [4].

Le dernier grief est plus grave : « Les Jésuites soutiennent *communément* que l'on peut suivre l'opinion *moins*

1. Ferraris, *Biblioth.*, t. II, au mot *Conscientia*, n. 8.

2. *Dissertat.* de 1765, ch. 6, n. 6 (*Œuvres*, t. XXIX, p. 256). Même doctrine dans le *Système moral*, n. 80, et les autres dissertations ou apologies du saint.

3. Cf. Gury, *Compend. theol. mor.* Romae, 1877, t. I, n. 79 ; Ballerini, *Opus theolog.*, vol. 1, n. 104 ; Bucceroni, *Instit. theol. mor.* Ed. alt. t. I, n. 113. — Saint Alphonse lui-même a fait la distinction entre le système et les arguments des anciens probabilistes : « L'usage de l'opinion probable, en la façon que la soutenaient auparavant les probabilistes, ne me plaisait pas, et je n'étais pas moi-même tranquille sur ce point ; car ils prenaient pour point d'appui certains *principes* et certains *raisonnements* qui n'étaient pas concluants. » (Lettre 163, 13 sept. 1765.)

4. Le P. Arendt montre qu'il n'y a pas eu de vrai changement chez saint Alphonse à l'égard de l'axiome : *Qui probabiliter agit.* (*Crisis*, p. 172-177.)

probable; je soutiens, au contraire... » L'opposition n'est-elle pas catégorique? Assurément, si tout est là ; mais il faut compléter le dossier par deux pièces à décharge.

Dans la Dissertation sur *l'usage modéré de l'opinion probable* (ch. v, n. 25), Alphonse écrivait :

D'après leur manière de dépeindre l'opinion probable, les probabilioristes modernes la montrent horrible et abominable comme un monstre de l'enfer. Suivant eux les probabilistes admettent pour opinions probables toutes sortes d'opinions, ce qui revient à dire, bien qu'elles soient *certainement moins probables*, bien qu'elles ne soient que *probablement probables*, et bien qu'elles soient défendues par deux ou trois auteurs et même par un seul contre l'avis de tous les autres. Mais le P. Segneri répondrait à cela que c'est vouloir altérer les choses à l'excès, pour se faire donner raison justement ou injustement. Il dirait que cette opinion est vraiment un monstre abominable[1].

Vers le même temps, le saint Docteur écrivait encore dans l'*Apologie*, où il défend sa Dissertation de 1762 contre le P. Patuzzi :

Mon adversaire dit que je n'aille pas croire avoir proposé au public un système nouveau, en disant avec le P. Eusèbe Amort, mon contemporain, qu'il n'est plus permis de suivre l'opinion bénigne quand elle est notablement et certainement moins probable ; mais que nous pouvons nous en servir quand elle est également ou presque également probable ; puisque, dit-il, aucun des probabilistes n'affirme qu'il est permis de suivre l'opinion faiblement ou douteusement probable. A cela je réponds : Je n'ai point prétendu et *je ne prétends point faire des systèmes nouveaux*, et je sais bien qu'*aucun probabiliste de doctrine solide ne permet l'usage de l'opinion faiblement ou douteusement probable ;* mais parce que beaucoup de probabilistes *disent indistinctement* qu'on peut suivre l'opinion moins probable, quand il y a *quelque fondement* de raison ou d'autorité, j'ai voulu *établir une distinction* en disant qu'on ne peut suivre l'opinion moins sûre quand la prépondérance en faveur de l'autre est grande et certaine[2].

Ainsi parlait l'évêque de Sainte-Agathe en 1765, alors qu'il avait déjà donné sa propre formule.

Là-dessus, quelques réflexions s'imposent d'elles-mêmes.

1. *Œuvres*, t. XXIX, p. 245. — Le P. Segneri, saint et illustre missionnaire de la Compagnie de Jésus, avait écrit trois lettres *Su la materia del Probabile*. Voir les articles du P. Matignon (*Études*, 1866 : t. I, p. 196; t. II, p. 8).

2. *Œuvres*, t. XXVIII, p. 313.

Le saint Docteur n'a pas voulu faire de *nouveaux systèmes* ; son opposition au probabilisme qu'il donne tant de fois comme le sentiment commun au siècle précédent, pourrait donc être bien moins une opposition de principe qu'une opposition de *formule concrète* plus précise, de règle pratique estimée plus efficace contre le laxisme.

Il reconnaît qu'aucun probabiliste de doctrine solide ne permet l'usage de l'opinion *faiblement* ou *douteusement* probable. Ce ne sont donc pas les auteurs probabilistes qu'il a prétendu condamner *en bloc* dans le passage de l'*Homo apostolicus*, en leur infligeant la note de *laxisme*. N'a-t-il pas parmi eux de grands amis, ceux que, dans sa lettre au P. Villani [1], il appelle « *nos* auteurs probabilistes » ?

Pour ce qui est des Jésuites en particulier, il suffit de rappeler cette grave affirmation : « En vérité, toutes les morales des jésuites ne sont pas des ouvrages de doctrine corrompue. Les ouvrages du cardinal de Lugo, ceux de Suarez, de Layman, de Lessius, de Castropalao et d'autres semblables n'enseignent pas une doctrine corrompue. » (Lettre 209.)

Si plus tard, aux heures critiques qui précédèrent ou suivirent la ruine de la Compagnie de Jésus, on rencontre quelques expressions plus générales et plus absolues, pourquoi les prendre trop à la lettre, au risque d'introduire dans l'œuvre théologique d'Alphonse une dualité vraie et irrémédiable, et ne pas plutôt tenir grand compte des circonstances où il parlait ? Dans la pensée des adversaires qui le harcelaient sans relâche et dans le langage *à la mode*, probabilisme des *Jésuites* et probabilisme *laxe*, n'est-ce pas tout un ?

Mais enfin, me direz-vous, reste toujours ce point capital de l'opinion *certainement* moins probable. Selon saint Alphonse abandonner l'opinion *certainement plus probable*, suivre l'opinion *certainement moins probable*, c'est du laxisme. Les probabilistes purs accordent-ils cela ? — Ni tous, je l'avoue, ni même aucun sans réserve ; mais pour juger de la divergence que ce point pourrait établir entre le saint Docteur et

1. *Lettre* 188. — Le P. Arendt remarque (*Crisis*, p. 136) que, dans l'une de ses Dissertations, Alphonse cite trente-sept auteurs *classiques*, dont la plupart sont probabilistes, et quatorze appartiennent à la Compagnie de Jésus.

les probabilistes de son temps ou du nôtre, il faut quitter le terrain d'exposition purement historique et discuter ce qu'Alphonse entendait par l'opinion *certainement plus probable*, ce qu'il entendait par doute *strict* et doute *large ;* en d'autres termes, il faut passer aux questions controversées d'interprétation critique et même doctrinale.

De cette discussion forcément très spéciale, qu'on pourra lire dans notre volume, nous ne reproduirons ici que les conclusions :

1° Jusque vers 1760, le fondateur des Rédemptoristes parle comme les probabilistes et fait cause commune avec eux sur la question de *principe* : « Licet sequi opinionem probabilem pro libertate, relicta probabiliori pro lege. »

2° En 1762, il change de position ; pour résoudre une question de fait et d'application pratique qu'il avait réservée jusqu'alors, il se sert de cette formule : « Non licet sequi *minus probabilem*, relicta *certe* et *notabiliter* probabiliori pro lege. »

Cette formule, il l'oppose ensuite à celle des anciens probabilistes, et même à celle des Jésuites. Il l'oppose au moins comme *règle pratique*, plus précise à son avis, plus apte à prévenir tout danger de laxisme. Faut-il aller plus loin, et voir une opposition substantielle de système sur le terrain même du probabilisme ? Non, si l'on admet l'interprétation longuement développée au cours de cette étude, d'après laquelle, pour saint Alphonse, l'opinion *certe et notabiliter probabilior* est une opinion *moralement* ou *quasi moralement certaine*.

Le principe fondamental du probabilisme est sauvegardé, aussi longtemps qu'on admet cette proposition : « Il est permis de se servir d'une opinion favorable à la liberté, tant qu'elle reste *vraiment probable*. » Cette proposition, Alphonse l'a d'abord admise, et ne l'a jamais rejetée.

Il a voulu seulement déterminer quand, dans l'ordre concret, une opinion reste vraiment probable. S'il rejette l'usage licite de l'opinion *certainement* et *notablement moins*

probable, c'est que, par supposition, il la considère comme *faiblement* ou *douteusement* probable[1].

3° Saint Alphonse identifie l'opinion *certainement* plus probable et *notablement* plus probable, en vertu d'un procédé *a posteriori*, par une sorte d'induction fondée sur l'expérience et l'appréciation morale. Le point est délicat, et l'on peut différer sur la valeur du procédé ou sur ses limites légitimes. Mais tant qu'on évite réellement l'usage de l'opinion *faiblement* ou *douteusement* probable, la chose n'a pas de conséquences sérieuses dans la pratique.

Puissent les nombreuses études parues depuis quelques années, la plupart dans un esprit de conciliation fort louable, contribuer à une entente parfaite, si désirable pour le plus grand bien des âmes et pour le repos des esprits dans la vérité ! Puissent probabilistes et équiprobabilistes s'entendre enfin sur le nom et l'autorité de saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Église, et se contenter d'une dénomination qui semble bien faite pour leur devenir commune, à condition qu'elle ne cache pas une équivoque, celle de *Probabilistes modérés !*

Xavier-Marie LE BACHELET, S. J.

1. Qu'on me permette de rapprocher de ces conclusions cette note du P. Aertnys, dans le *Proœmium* de sa *Theologia Moralis*, p. 8 : In primis suis dissertationibus S. Alphonsus enixe defendit contra Probabilioristas thesim Probabilismi : « Licet sequi opinionem probabilem pro libertate, reicta probabiliori pro lege ». *Ab hac sententia S. Doctor nunquam recessit*; sed, ad avertendum a Probabilismo periculum laxitatis, postmodum tanquam partem sui systematis adjiciendam esse censuit hanc moderationem, quam prius nonnisi obiter enuntiaverat : « Non licet sequi opinionem benignam, quando opinio pro lege est *certe* et *notabiliter* probabilior », quia hujumodi opinio *jam est moraliter* aut *quasi moraliter certa* et altera *non est ver probabilis.* »

RACES ET NATIONALITÉS

(Deuxième article[1])

VI

Pour expliquer la formation des « races » ou des nationalités, la constitution du caractère national, les données physiques et naturelles — nous l'avons vu précédemment — sont insuffisantes; il faut, de toute nécessité, s'élever au-dessus des considérations de structure anatomique, de climat, de milieu physique, de travail matériel, de langue. Tous ces facteurs jouent leur rôle, mais rôle secondaire, rôle subordonné à l'action de facteurs plus puissants qui les dominent et les dirigent, facteurs qui sont d'ordre intellectuel et moral.

Là où l'on voit des produits *naturels*, produits du sang ou du sol, on doit voir avant tout des produits sociaux. C'est beaucoup moins le milieu physique qui a engendré les nationalités que le milieu psychologique, moral, religieux. « Les *races*, dit avec raison M. Fouillée, sont des sentiments et des pensées incarnées »; sentiments et pensées qui ont évolué, puis se sont fixées selon les lois qui régissent l'ordre mental. C'est à cette conclusion qu'aboutissent MM. Fouillée, Gumplowicz, Gustave Le Bon; c'est à cette conclusion qu'aboutiront tous les sociologues qui se refusent à faire de la psychologie un chapitre de la physiologie, de l'histoire humaine un chapitre de l'histoire naturelle.

En somme, les prétendues « races » sont de simples types psychologiques.

Séduits par l'apparente rigueur de quelques conclusions scientifiques, certains sociologues ont voulu réduire en formules exactes le travail de constitution des nationalités. Pour cela, il fallait faire de l'homme un être passif, un simple anneau dans la chaîne des phénomènes nécessaires de ce monde; il fallait remplacer la liberté par le déterminisme. C'est-à-dire, il fallait violenter la conscience qui proclame

1. Voir les *Études* du 5 janvier 1899, p. 5.

notre libre spontanéité et renverser la nature humaine. On arrivait ainsi à des résultats, sans doute simplifiés, mais radicalement faux.

L'homme est un être intelligent et libre. Quand il se groupe en société, cette intelligence et cette liberté se traduisent dans des institutions, dans des lois où un peuple met sa marque et qui, à leur tour, agissent sur le caractère de ce peuple, en même temps qu'elles lui donnent unité et cohésion.

Parfois, ces institutions sont reçues du dehors. La Gaule, conquise par César, se fait romaine. Déjà portés, peut-être, par leur passé à vivre soumis à des chefs, les Celtes de la Gaule se plient tout de suite à la centralisation romaine; et en même temps que cette dépendance du pouvoir suprême, ils prennent tout des Romains : les institutions, la culture, la langue. L'assimilation est si complète et si rapide que, du premier au cinquième siècle, des millions d'hommes en arrivent à oublier leur vieil idiome celtique; et cependant les historiens « ont montré que, parmi les contrées occidentales, nulle ne demeura plus pure du sang romain que la Gaule. Il y eut sans doute, dans les vallées de l'Aude, du Rhône et de la Moselle, des colonies romaines ou italiennes, mais elles étaient peu fortes, et le contingent des colons amenés à l'origine ne semble pas avoir été renouvelé[1] ». De fait, on n'évalue pas à plus de trente mille le nombre des colons romains établis par César et Auguste; et on peut se demander où est le « sang latin » de la France.

L'influence fut donc intellectuelle. « Il n'y a de commun, dit M. Lapouge, entre les nations dites latines qu'une communauté de culture romaine dont elles ont hérité avec la langue, et qui est un lien intellectuel d'une singulière puissance. Nous ne sommes que les fils spirituels des Latins, mais cette filiation a sa portée[2]. » Les trois nations « sœurs », France, Italie, Espagne, gardent des divergences profondes de caractère, mais elles ont une discipline commune, une logique commune, où l'on trouve la marque romaine.

1. A. Fouillée, *Psychologie du peuple français*, p. 159.
2. *Les Sélections sociales*, p. 9.

L'ambition de César avait sauvé la Gaule de la conquête germaine et l'avait fait entrer dans l'orbite de la civilisation latine. Ce furent encore des institutions en quelque manière venues du dehors que celles que devait lui imposer plus tard le « César corse », ressemblant par tant de points au « Bonaparte latin ». Elles venaient du dehors, en ce sens qu'elles ne sortaient pas d'une évolution normale et naturelle de la nation, et, sans nul doute, elles agirent profondément sur le caractère national.

D'autres fois, les institutions civiles et politiques d'un peuple sortent du dedans, par l'effort régulier de sa vie sociale. Elles sont alors tout ensemble l'expression du caractère national et le moule où ce caractère vient prendre des contours plus arrêtés. Telles les institutions de Rome. Elles traduisaient le sens pratique et hiérarchique du peuple conquérant, et servaient admirablement la pensée confuse qu'il portait en soi d'une grande mission, le sentiment vague de destinées éternelles. Encore un trait de caractère national, où il est impossible de voir l'aboutissement d'aucune condition anatomique, climatérique ou géographique ; sentiment même si étrange que le chrétien seul, qui croit à la Providence préparant dès le commencement des temps les voies à l'Église de Dieu, entrevoit quelque explication touchant son origine. Mais, en même temps, ces institutions achevaient de former dans le Romain le caractère qui convenait au peuple-roi.

VII

Nous venons de parler des institutions importées du dehors par quelque homme de génie. C'est qu'en effet grande est l'influence des esprits supérieurs sur la vie des peuples et sur le caractère national. Sans doute, ils ne font pas tout à eux seuls. Il leur faut un milieu favorable ; en règle générale, leur action sera d'autant plus profonde et plus durable qu'elle trouvera le terrain mieux préparé, les esprits plus disposés à se laisser entraîner dans le sens où elle prétend les porter. Mais il est contraire à l'histoire de refuser aux grands génies toute force propre de transformation, la faculté de produire des commencements.

On a remarqué qu'il n'y a vraiment d'*individus* que dans l'humanité. « Chaque homme, pour la conduite et le caractère, est, en un sens, unique, et les mêmes circonstances ne sont point *les mêmes* pour deux quelconques d'entre nous[1]. » Mais cette puissance d'originalité se rencontre surtout chez les génies supérieurs. A vrai dire, elle les constitue. Ce sont des génies parce qu'ils s'élèvent au-dessus du banal et de l'ordinaire, et qu'ils produisent ce qui dépasse la puissance commune.

L'erreur de quelques sociologues a été de vouloir ramener l'individu humain à un phénomène du monde matériel. Et, pour expliquer ces grands esprits qui surgissent tout à coup sur la scène du monde, ils en ont fait la résultante nécessaire, comme l'explosion fatale des énergies en puissance dans le corps social : explication systématique contredite par les faits. Comment arrive-t-il que ces grands génies entraînent précisément les peuples dans des directions nouvelles? Voyez Alexandre le Grand en Grèce, Charlemagne et les Francs, Pierre Ier en Russie, Napoléon en France : ils inaugurent des temps nouveaux, ils ouvrent un nouvel ordre de choses, ils ne font pas seulement la synthèse de forces existantes jusque-là éparpillées, ils ne sont pas la mise en branle d'énergies latentes qui tendaient d'elles-mêmes à l'action : ce sont des initiateurs.

On ne peut pas appliquer, en règle générale, aux transformations sociales apportées par les grands hommes ce qui est vrai de telle ou telle découverte. « Cela était dans l'air. Tous les esprits en avaient le pressentiment. L'expérience décisive devait nécessairement, un peu plus tôt un peu plus tard, être trouvée par quelque chercheur non pas plus habile, mais plus heureux, destiné à attacher son nom à la découverte. » D'abord, cela est loin de s'être vérifié pour toutes les découvertes, surtout les plus considérables. Copernic et Galilée, Newton, Pasteur (pour ne nommer que ceux-là) ont eu à conquérir à leurs idées et les savants et le vulgaire. Puis, le rôle des grands hommes est d'être précisément des novateurs. Sans doute, nous l'avons confessé, quand il s'agit de

1. Voir A. Fouillée, résumant la doctrine de James Ward : *Psychologie du peuple français*, p. 67.

vastes transformations sociales, il faut que, dans la masse de la nation, quelque chose réponde à l'initiative prise par certains. Nous admettons aussi que souvent les révolutions sont moins brusques que les apparences ne sembleraient l'indiquer; l'état d'âme d'un peuple ne se modifie qu'avec lenteur. Mais enfin les hommes supérieurs font plus que moissonner des idées déjà mûres; ce sont des semeurs. Ils font autre chose qu'obéir aux grands courants qui portent en avant tout un peuple; ils les dirigent, les arrêtent, parfois les font remonter en arrière.

« Le propre du génie, dit M. Fouillée, est l'introduction du nouveau et de l'imprévu dans les siècles et dans les événements.

« Dans l'histoire des peuples, d'ailleurs, les circonstances jouent un rôle parfois considérable... Supposez, avec M. Tarde, que la poudre à canon eût été inventée du temps des Romains, ce qui n'a rien d'impossible, ou la boussole, ou l'imprimerie, la face de l'antiquité et du monde moderne eût été changée, et il n'y aurait sans doute pas eu de vrai moyen âge. Les barbares, malgré leurs beaux « crânes longs », eussent trouvé à qui parler; et, s'ils s'étaient établis dans une contrée, les livres les eussent bientôt élevés à un niveau supérieur. On peut donc dire que l'accidentel, sous la forme des inventions du génie, ou du simple hasard qui amène les découvertes, a une part énorme dans l'évolution des sociétés [1]. »

Et ces manifestations du génie et ces « accidents heureux », comme parle Darwin, ne sont pas soumis à un déterminisme fatal. Il y faut reconnaître l'action de la liberté humaine comme aussi l'intervention d'une puissance supérieure au monde qui en conduit l'évolution par des voies connues d'elle et librement voulues par elle. Action de notre volonté libre, intervention de la Providence, ce sont deux facteurs d'une importance capitale dans l'histoire des sociétés humaines et dans la constitution des nationalités. On a souvent dit l'influence de l'éducation pour la formation des individus, les grands génies sont les éducateurs des peuples. La Grèce a été façonnée par une poignée d'hommes doués de facultés

1. A. Fouillée, *Psychologie du peuple français*, p. 69-70.

supérieures. Sans doute, elle s'est laissé asservir par les Macédoniens, puis par les Romains, puis par les Turcs. Mais la civilisation qu'ils avaient fondée n'a pas disparu tout entière; ils ont laissé leurs traces dans la nationalité grecque. Il en a toujours été et il en sera toujours ainsi des génies véritables. La marque où on les reconnaît, c'est précisément d'agir non pas seulement sur quelques initiés, mais sur la masse, et d'une manière durable. Les idées qu'ils apportent ne sont pas chose de curiosité pour les savants; ce sont surtout des germes d'action et de vie.

VIII

Une autre grande éducatrice des peuples en même temps qu'un autre ciment social, peut-être le plus puissant, c'est la religion. M. Gustave Le Bon le proclame très haut, à l'encontre de beaucoup de sociologues, et cependant M. Le Bon est loin d'être un croyant. La religion, dit-il, a « toujours constitué l'élément le plus important de la vie des peuples, et, par conséquent, de leur histoire. Avec une idée religieuse nouvelle naît une civilisation nouvelle. A tous les âges de l'humanité, aux temps anciens comme aux temps modernes, les questions fondamentales ont toujours été des questions religieuses... Il ne faut pas oublier que, depuis l'aurore des temps historiques, toutes les institutions politiques et sociales ont été fondées sur des croyances religieuses...

« Ce que les dieux ont donné à l'homme, et eux seuls, jusqu'à présent, ont pu le lui donner, c'est un état d'esprit comportant le bonheur. Aucune philosophie n'a pu encore réaliser une telle tâche...

« Au point de vue politique, ce qui fait l'irrésistible force des croyances religieuses, c'est qu'elles constituent le seul facteur qui puisse momentanément donner à un peuple une communauté absolue d'intérêts, de sentiments et de pensées. L'esprit religieux remplace ainsi d'un seul coup ces lentes accumulations héréditaires nécessaires pour former l'âme d'une nation...

« Le caractère d'un peuple et ses croyances, telles sont les clefs de sa destinée. Le premier est, dans ses éléments fon-

damentaux, invariable, et c'est précisément parce qu'il ne varie pas que l'histoire d'un peuple conserve toujours une certaine unité. Les croyances, elles, peuvent varier, et c'est justement parce qu'elles varient que l'histoire enregistre tant de bouleversements [1]. » Ainsi notre pays a passé de la religion révélée à la religion de la liberté, puis à la religion de l'égalité en même temps qu'à la religion de la science, et nous avons eu le moyen âge, la période révolutionnaire, le dix-neuvième siècle égalitaire et positiviste.

Mais les croyances religieuses n'agissent pas seulement sur les destinées d'un peuple ; elles travaillent à en former le caractère. Ce que les philosophies ne font pas, les religions l'accomplissent. Les idées communes à telle religion et à telle philosophie pénètrent dans la masse de la nation non par l'enseignement philosophique, mais par l'enseignement religieux. Les philosophies ont bien plutôt un rôle négatif, destructif, critique. L'apport des idées fécondes se fait par la religion.

Qui dira jamais l'influence du christianisme sur le monde ? Il a inauguré un ordre nouveau ; il a transformé l'esprit et l'allure des peuples les plus divers, des nations civilisées comme des tribus sauvages. L'âme du monde a été modifiée. Un abîme sépare les civilisations antiques et les civilisations chrétiennes.

On parle quelquefois de la régénération du monde ancien par les barbares. Les Francs et les Germains — c'est la remarque de Fustel de Coulanges [2] — étaient aussi corrompus que pouvaient l'être les Romains ; seulement, la corruption des uns était raffinée, celle des autres plus proche de l'état de nature. La seule introduction du sang barbare n'était pas capable de rajeunir un monde épuisé, si dans ce sang n'avait d'abord été infusé un principe de vie par le christianisme [3]. Ce principe de vie opéra chez les barbares et les civilisés d'alors ce qu'il a produit au siècle der-

1. *Lois psychologiques de l'Évolution des peuples*, p. 144-150.
2. *Le Bénéfice*.
3. Voir *les Origines de la Civilisation moderne*, par Godefroid Kurth, en particulier, t. I, chap. VII.

nier dans les réductions du Paraguay, et, de nos jours, dans les chrétientés du centre de l'Afrique.

Et ces exemples montrent que ce sont les religions qui font les sociétés bien plus que les sociétés ne font les religions. Renan disait que le désert est monothéiste : on sait cependant que les fétichistes abondent dans le désert. De même des sociologues ont prétendu que telle « race » était comme vouée à tel culte, à telle religion. Mais quelle « race » dont il est possible de suivre l'histoire à travers les siècles, n'a pas changé de religion ? Dans l'Orient, dans l'Inde, en Chine, les religions se sont succédé comme les civilisations, souvent au sein des mêmes groupes ethniques. Le mahométisme a été imposé à des populations autrefois fétichistes ou païennes.

On a dit aussi : l'Anglo-Saxon est protestant, le Celte est catholique : généralisation ridicule. Si l'Irlande celtique est catholique, l'Écosse, également celtique, appartient à la Réforme. Le protestantisme date de trois siècles, et les nations anglo-saxonnes et germaines étaient déjà alors constituées avec leur caractère propre. Certaines qualités remarquables du type anglo-saxon, dont on fait honneur au culte réformé, esprit d'initiative, amour de la liberté, seraient, avec bien plus de raison, imputées à l'élément normand, si considérable dans les populations anglo-saxonnes, et elles sont parfaitement conciliables avec le catholicisme.

Ce qu'on peut attribuer à l'influence protestante, c'est, avec un certain esprit d'individualisme, la recherche plus ardente des intérêts matériels, plus d'âpreté au gain, le but de la vie placé en ce monde plutôt qu'en l'autre. Non que le protestantisme supprime la croyance à une vie future, mais sa façon sévère, parfois sombre et farouche d'envisager Dieu et les rapports de l'homme avec Dieu, décolore pour lui les horizons éternels. M. Le Bon, un incroyant, nous disait tout à l'heure que les religions seules donnent à l'homme le bonheur. Le protestantisme qui, par son recours constant au jugement individuel, tend à n'être qu'une doctrine philosophique, se trouve impuissant à donner satisfaction aux besoins du cœur de l'homme.

Le catholicisme, par son dogme de la communion des

saints, par ses espérances, non seulement en la vie future, mais dans les joies éternelles, sa croyance en un Dieu paternel et infiniment miséricordieux, en un Sauveur souffrant, chef d'un corps mystique dont chaque membre, soumis à la loi de la réparation, doit reproduire en lui-même quelque chose des souffrances de son chef, sa foi en un Dieu fait homme par amour, et par amour résidant substantiellement au milieu des hommes : une telle religion développe nécessairement dans ses fidèles la dilatation et l'expansion de l'âme, l'esprit de sympathie, de générosité, de dévouement, entretient plus vive en l'homme la flamme de l'idéal, le rend moins esclave des intérêts matériels, moins exclusivement attaché à la poursuite d'un but terrestre, plus résigné devant la souffrance et moins avide de bien-être ; elle pourra même favoriser une certaine insouciance à l'égard des biens de ce monde ; en tout cas, elle modérera plutôt qu'elle ne développera le mercantilisme et l'industrialisme à outrance.

On a dit qu'on reconnaissait les peuples catholiques à leur gaieté. Une foule protestante n'a pas le genre d'entrain d'une foule catholique, tout comme une assemblée protestante ne prie pas comme une assemblée catholique. Cela se vérifie non seulement dans nos pays d'Europe et d'Amérique, mais dans les pays dits de *Missions*, où le type celte n'a que faire, pas plus que le type anglo-saxon : preuve qu'il y a là une influence due à la religion.

Et, si l'on considère cette influence dans son ensemble, on trouvera un sens vrai à l'affirmation que le Celte est catholique. Cela veut dire que le catholicisme a tellement pénétré, imbibé certaines populations riches en éléments celtiques, comme le Français et l'Irlandais, qu'on ne s'imagine pas ces populations passant à un autre culte ; que, pour elles, briser avec leur religion, ce serait briser avec leur nationalité, répudier leur esprit, changer d'âme. L'empreinte a été si profonde, la pénétration si intime, qu'elle survit dans la masse d'un peuple à l'altération des croyances positives, à la disparition des pratiques extérieures. Il faudrait, pour l'effacer, l'action opposée d'une autre religion ; mais, alors, ce serait une autre nationalité qui se substituerait à l'ancienne.

IX

On le voit, le véritable ciment ethnique est surtout d'ordre *idéal*. C'est la communauté d'institutions, de sentiments, de pensées, de croyances, qui donne à un peuple sa cohésion[1] et aussi sa physionomie distinctive. Mais, pour que ces forces exercent toute leur efficacité, elles doivent mettre en jeu non pas seulement l'intelligence pure, mais ce que les modernes appellent le *caractère*. Par caractère, ils entendent ici l'usage qu'un homme ou qu'un peuple fait de la volonté : l'énergie, la constance, l'aptitude à se dominer, à régler les mouvements instinctifs de la passion. « Les races supérieures, remarque avec justesse M. Le Bon, se différencient des races inférieures aussi bien par le caractère que par l'intelligence, mais c'est surtout par le caractère que se différencient entre eux les peuples supérieurs... Les découvertes de l'intelligence se transmettent aisément d'un peuple à l'autre. Les qualités du caractère ne sauraient se transmettre. » Les premières sont le patrimoine commun de l'humanité ; les secondes sont le patrimoine exclusif de chaque peuple. « C'est l'équivalent de l'élément irréductible de l'espèce, la nageoire du poisson, le bec de l'oiseau, la dent du carnivore. »

« L'influence des caractères, ajoute M. Le Bon, est souveraine dans la vie des peuples, alors que celle de l'intelligence est véritablement bien faible. Les Romains de la décadence avaient une intelligence autrement raffinée que celle de leurs rudes ancêtres ; mais ils avaient perdu les qualités de caractère : la persévérance, l'énergie, l'invincible ténacité, l'aptitude à se sacrifier pour un idéal, l'inviolable respect des lois, qui avaient fait la grandeur de leurs aïeux. C'est par le caractère que soixante mille Anglais tiennent sous le joug deux cent cinquante millions d'Hindous, dont beaucoup sont au moins leurs égaux par l'intelligence, et dont quelques-uns

1. Plus cette cohésion est grande, plus la puissance d'un peuple est forte, et M. Novicow remarque que la Russie se fortifierait à abandonner la Pologne, l'Allemagne à abandonner l'Alsace-Lorraine. — *Les Luttes entre les sociétés humaines*, p. 397.

les dépassent immensément par les goûts artistiques et les vues philosophiques. C'est sur le caractère et non sur l'intelligence que se fondent les sociétés, les religions et les empires[1]. »

Mais par cette intelligence qui reste étrangère aux destinées d'un peuple, il faut entendre la culture raffinée de l'esprit, non la faculté de saisir les vérités essentielles de tout ordre moral et politique, non le sens commun, non le sens pratique qui distingue le possible du chimérique et conçoit les moyens aptes à le réaliser. Cette dernière sorte d'intelligence existait chez les Romains, elle formait un des traits de leur physionomie nationale et a contribué avec leur caractère à faire la grandeur de leur empire. Elle manquait aux Grecs. Le génie grec, si mesuré par certains côtés, était utopiste par d'autres. Il y a de l'utopie dans Lycurgue, dans Platon, dans la plupart de leurs hommes d'État philosophes, et les sophistes étaient contemporains de Platon et d'Aristote : ils n'étaient pas à Athènes le produit d'une fin de civilisation comme ils le furent à Rome. Est-ce à cause de cette inaptitude à dégager d'un ensemble complexe certaines vérités simples, essentielles, susceptibles d'être réduites facilement en action, que les Grecs n'ont jamais pu s'élever au-dessus de la notion de cité ? Car le panhellénisme ou la *Grande Idée* est chose de conception moderne, chimère et rêverie, bien plus que principe d'action.

Ce qui est stérile, ce qui est funeste pour l'évolution d'un peuple, c'est l'affinement de l'intelligence aux dépens de sa solidité, c'est cette fausse délicatesse qui ne goûte que l'exquis et le rare, qui dédaigne le simple et le commun, c'est cette critique qui, sous prétexte de rechercher toujours les dernières raisons des choses, méprise ou nie tout ce qu'elle n'a pu directement établir, c'est cette culture intensive de l'esprit en un sens et sous une forme spéciale qui le ferme à toute notion conçue d'après un autre type, c'est cette supériorité accordée à l'intelligence sur la volonté, à l'idée sur l'action, c'est cette doctrine plus ou moins avouée que l'homme est homme, avant tout sinon uniquement, par la

1. *Lois psychologiques de l'Évolution des peuples*, p. 28-30.

pensée, que la pensée est par elle-même morale ou dispense de la moralité : en un mot, c'est l'*intellectualisme*.

De cette forme de l'intelligence M. Th. Ribot a pu dire qu'elle a pour effet de « détruire le caractère quand elle est trop développée ». Et ceci n'est pas seulement vrai des individus. La culture excessive et déréglée de l'esprit relâche chez un peuple aussi le ressort de la volonté, énerve la vigueur morale. Bien plus, quand ce phénomène de l'intellectualisme sévit avec intensité dans un pays, il met en péril l'antique esprit national. N'est-ce pas à l'idéal traditionnel de la France fait de générosité et de dévouement chevaleresque, idéal que le peuple avait appris à incarner dans l'armée, que nos *intellectuels* s'en prennent aujourd'hui ? N'ont-ils pas coupé la nation comme en deux, créé une France dans la France ? Et l'on en est venu à se demander laquelle de ces deux France l'emportera. Ils se sont chargés de nous donner la démonstration lamentable qu'une nation est constituée bien plus par son esprit que par la structure anatomique, le climat ou la langue.

X

Nous avons parlé plusieurs fois d'esprit national. Qu'est-ce au juste que cet esprit ? — Il semble qu'il faille entendre par là la façon de sentir commune à une nation, la façon d'être affecté, d'être impressionné, de se passionner, de répondre à certaines idées, de vibrer à certains sentiments. C'est plus que le don de comprendre et de juger, quoiqu'il y ait aussi une manière habituelle de comprendre et de juger qui appartient à l'esprit d'une nation.

Naguère, la *Revue des Revues* ouvrait une *Enquête sur l'esprit français*. Les réponses arrivèrent assez nombreuses. Les plus tranchantes ne furent peut-être pas les meilleures. Certains auteurs sentirent qu'il y avait quelque pédanterie à faire tenir l'esprit français en trois ou quatre épithètes, et se récusèrent, comme François Coppée. Seulement, celui-ci ajoutait : « Mais on peut passionnément aimer ce qu'on ne saurait définir, et j'aime tout de la France, son lumineux génie, sa langue de cristal, son caractère généreux et brave, son intelligence si prompte et si claire. »

Plusieurs ramenèrent l'esprit national à l'esprit littéraire. Si l'un ne s'identifie pas complètement avec l'autre, il reste vrai que la littérature reflète toujours assez fidèlement l'esprit d'un peuple ; et cet esprit s'incarne ou se traduit de temps en temps dans quelque œuvre en face de laquelle le public s'arrête soudain, étonné d'y retrouver quelque chose de lui-même, quelque chose de son âme traditionnelle.

L'enquête dont nous parlons rappelle plusieurs fois la pièce de M. Rostand, *Cyrano de Bergerac*. Il serait bien excessif de faire de cette pièce un chef-d'œuvre à placer à côté de ceux de Molière, comme aussi d'y voir la véritable incarnation de l'esprit français. Mais enfin si le public en France a fait un tel triomphe à Cyrano, n'est-ce pas qu'il y reconnaissait, au sortir de drames tourmentés, vulgaires ou ineptes, quelque chose de cette lumière, de cette franchise, de cette gaieté, de cet élan de générosité et de jeunesse qui sont dans le caractère national? Les critiques peuvent dire que la pièce n'est pas faite suivant les règles, qu'elle pèche même ici ou là contre la vraisemblance et d'autres lois essentielles. On aurait tort, croyons-nous, de bouder le succès qu'elle a obtenu. Un public qui l'acclame montre qu'il a su se défendre, plus peut-être qu'on aurait pu l'espérer, de la contagion des décadents, et des Tolstoïsants, et des Ibseniens, et aussi des intellectuels. Car rien de plus opposé à l'intellectualisme que les folles audaces et l'exubérante gaieté et la chevaleresque sentimentalité de Cyrano.

Aussi nous ne parvenons pas à comprendre comment, dans cette même enquête, M. Stapfer, doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux, se montre grand admirateur de la pièce de M. Rostand, et d'autre part tient que les « intellectuels » sont le reste de l'âme et de l'esprit français. Il est vrai qu'à l'entendre, l'âme française est morte, la France n'est plus la nation *idéaliste* parce qu'elle se refuse à reconnaître « l'erreur judiciaire commise par la faillibilité de toutes les justices humaines ».

L'esprit français serait-il dans le cosmopolitisme? C'est l'avis de M. Finot, directeur de la *Revue des Revues* en même temps que directeur de l'*Enquête*. Sans doute, la France est ouverte à une sorte de sympathie universelle; elle est assez

portée à mettre l'intérêt de l'humanité au-dessus de son intérêt particulier; elle aime à se battre pour une idée et un principe. Sans doute encore, « tout élément étranger trouve en France des facilités surprenantes de naturalisation ». Cependant la France entend bien rester elle-même ; elle n'admet les éléments étrangers qu'à la condition qu'ils se laisseront assimiler. Et c'est pour cela qu'elle souffre violence de la part de tout groupe d'individus qui prétend s'introduire chez elle en refusant de se fondre avec elle. S'il existe de ces groupes — protestants ou juifs peu importe — qui, formés en dehors de la tradition et de l'idéal français, portent partout avec eux leurs tendances, leur esprit particulier, faut-il s'étonner que la masse du pays nourrisse à leur égard quelque prévention, qu'elle refuse, au moins par instant, de leur laisser prendre une influence directrice soit dans le mouvement général des idées et des sentiments, soit dans les affaires publiques, manifestation extérieure de l'esprit d'un peuple ? C'est en vain qu'on rappelle les emprunts que notre littérature a faits en divers temps aux littératures étrangères : notre génie national transformait ce qu'il prenait au dehors.

Pour pressentir ce que deviendrait ce génie entre les mains d'hommes qui traitent de « viles » toutes les questions de frontières, qui nous pressent de nous débarrasser enfin de « la gangue nationale[1] », il suffit de voir avec quelle désinvolture ils font bon marché « des vertus imaginaires de notre langue ». Français et étrangers en ont loué à l'envi la clarté, la précision, les beautés mâles et sûres, les constructions à la fois légères et inébranlables. Mais, dit M. Finot, « il y a tant d'autres langues qui réclament, *à juste titre,* les mêmes qualités ». Notre langue, une langue originale, ayant son caractère propre ? « Notre amour-propre doit se rendre à cette évidence que le français n'est, en somme, que l'une des variantes du latin vulgaire. » La philologie ne le proclame-t-elle pas ?

Lorsqu'on ramène ainsi la question du génie d'une langue

1. Expression de M. Urbain Gohier dont le directeur de l'*Enquête* loue « le talent hors ligne et le dévouement sans bornes pour la cause du rapprochement des peuples ».

à une question de dictionnaire et de grammaire, a-t-on vraiment qualité pour parler de l'esprit national ? Et sont-elles dans les traditions de l'esprit français des phrases comme celles-ci : « La postérité ne reconnaîtra jamais dans ces prêtres de Moloch déguisés « le sang de notre sang, la pensée « de nos pensées ». Ils auront beau étaler leurs actes de naissance, leur patriotisme de sacristie, de revanche ou de « la France aux Français » ! Ceux qui poussent à l'antagonisme des consciences en dehors de celui déjà trop âpre des estomacs ; ceux qui crachent sur les vertus prêchées par des hommes portant des gibus au lieu de calottes, peuvent pendant un temps amuser ou même passionner l'esprit de notre peuple, ils n'arriveront pas à l'étrangler » ?

En somme, on voulait, sous forme d'enquête, provoquer une petite manifestation en faveur du *Syndicat*, pure incarnation du génie français. Il faut dire, à l'avantage de la plupart des auteurs consultés, qu'ils ont eu la naïveté ou la finesse de ne pas s'en apercevoir.

Mais ne glissons pas dans l'*affaire*.

XI

Si l'on a eu la patience de nous suivre jusqu'ici, on a pu se rendre compte que la notion de race, fondée sur la communauté d'un même sang transmis sans mélange, ne répond plus dans nos sociétés historiques à une véritable réalité [1], que la nationalité est constituée moins par des éléments matériels tels que la configuration du sol, la nature du climat ou du travail, la langue, que par des éléments d'ordre intellectuel et moral, ou, comme quelques-uns disent, d'ordre *idéal*. La libre activité des individus, l'éducation reçue, les institutions et les mœurs, l'action des génies supérieurs, la religion donnent aux divers groupements nationaux leur caractère propre et leur cohésion. A mesure que la civilisation progresse, il semble que la nationalité se spiritualise, et alors prennent cours les expressions et les idées de caractère national, esprit national, génie national, âme nationale.

1. Il n'y aurait peut-être d'exception à faire que pour la race juive. Encore combien ce sang est-il dilué !

Mais la civilisation — nous entendons la véritable, celle qui développe toujours davantage la perfection morale de l'individu — est-elle destinée non seulement à spiritualiser, mais à sublimer, à faire évanouir l'idée de patrie ? C'est un problème que certains esprits se posent. Ils se demandent avec M. Blondel[1] : « A quel besoin répond cette construction de l'unité nationale et cette enceinte de la patrie ? On s'expliquerait le cœur à cœur dans l'intime échange de deux vies qui se pénètrent et en échauffent d'autres à leur foyer. On s'expliquerait le tous à tous, dans l'immense fraternité des affections apprises au centre de la famille. Mais comment, dans l'intervalle, trouver place et justification pour cette fédération déjà générale, mais restreinte encore, qui forme une nation ? N'est-ce là qu'une construction artificielle ; n'est-ce qu'un préjugé destiné à disparaître, une superstition séculaire, une étroitesse d'esprit et de cœur ? Ou bien cet amour jaloux du pays se fonde-t-il sur une volonté profonde, sur un besoin naturel et durable de notre humanité ? »

C'est une loi de la volonté humaine, remarque M. Blondel, de se refermer en quelque sorte sur l'objet qu'elle a une fois atteint. Pour mieux se rendre compte qu'elle le possède, pour mieux en jouir, elle isole son objet, elle repousse par une sorte d'abstraction tout ce qui n'est pas lui. L'amour est de sa nature exclusif en quelque manière. Lors même qu'il dépasse son objet, il tient hors de lui, au moment où il l'atteint, tout ce qui n'est pas cet objet. L'amour filial s'absorbe dans la possession des parents. La force de l'affection conjugale est précisément d'isoler « en face de la multiplicité environnante..., d'être une abstraction et comme une protestation contre la banalité de la foule ». Il en va de même pour le sentiment national. Il sépare un groupe d'hommes de la masse des hommes ; il s'attache à ce groupe par un lien qui n'englobe pas les autres hommes.

Et pour que ceci soit légitime, pour que le patriotisme ne soit pas la marque d'une indigence ou d'une étroitesse d'esprit et de cœur, il suffit que le groupement social auquel il s'attache ait sa raison propre d'être affectionné. Or, chaque

1. *L'Action*, p. 263.

peuple incarne d'une façon particulière quelqu'une des qualités de la nature humaine. « Chaque peuple a comme une idée et un sentiment à faire vivre dans le monde ; c'est sa raison, c'est sa mission, c'est son âme. » Aimer cette idée, ce sentiment dont un peuple a le dépôt « et qui s'est comme tissé dans sa chair », c'est tout le patriotisme. Tant que le genre humain tout entier n'obéira pas à une même pensée, à un même sentiment identique en tous les points du globe, et n'en poursuivra pas la réalisation toujours plus profonde par un effort absolument uniforme, le sentiment, à la fois élargi et restreint, qui est le patriotisme, sera légitime.

L'amour de la famille n'est pas absorbé par l'amour de la patrie, parce que ces deux amours ne sont pas de même nature, ne vont pas à deux objets, différents seulement par leur extension : la patrie est autre chose que le foyer domestique élargi, qu'une « famille accrue ». Pour s'en rendre compte, il suffirait de remarquer combien les liens de famille tendent promptement à se desserrer, à mesure que les membres s'éloignent du foyer d'origine ; au contraire, la nation « forme une synthèse, pour ainsi dire homogène, du plus proche parent au plus lointain compatriote, en sorte que c'est aux parties éloignées, comme aux frontières du corps, que réside la sensibilité la plus vive[1] ».

De même, l'amour de la patrie ne s'efface pas devant l'amour de l'humanité, parce que nous avons pour aimer notre pays des raisons propres que ne nous présente pas le genre humain pris dans son ensemble. C'est ce que le catholicisme a compris. Malgré l'universalité qui est dans son nom et sa tendance, il repousse l'internationalisme et le cosmopolitisme, il a toujours défendu les nationalités ; et le missionnaire qui travaille à reculer les frontières de la société chrétienne peut, sans faire violence à sa religion, rester citoyen de son pays.

L'idée et le sentiment confiés aux mains de chaque peuple, par suite la mission et la beauté de chacun, apparaissent surtout vues par le dedans. Il est donc naturel que tout homme vante son pays, ait foi en ses destinées, en défende les préro-

1. Voir M. Blondel, *l'Action*, p. 261-268.

gatives. Trouver là matière à raillerie est faire preuve d'inintelligence de la question : reprochera-t-on à des enfants de sentir mieux les qualités de leur mère que des étrangers, d'en être fiers, de ne pas souffrir qu'on les méconnaisse pour ne voir que ses défauts ?

Allons jusqu'au bout de notre pensée et ne faisons pas difficulté de déclarer que tout patriotisme est, à sa façon, exclusif. Non pas qu'il doive considérer, ainsi que le voulait le patriotisme farouche des anciens, tout étranger comme ennemi, *hostis*, comme l'ennemi qu'il faut écraser et détruire. Anéantir un peuple, tuer une nationalité, qu'il s'agisse de nations civilisées ou de tribus sauvages, est un crime, et nous ne sachions pas que, dans l'histoire, les circonstances aient jamais autorisé pareille extrémité. Mais il y a de l'exclusivisme dans tout patriotisme, parce que le patriotisme ne se porte que vers un objet, vers un pays mis à part de tous les autres, — chaque homme n'a qu'une patrie, comme il n'a qu'une mère, qu'une épouse, — parce que, de sa nature, il tend à défendre jalousement l'intégrité matérielle comme l'intégrité intellectuelle de la patrie contre les violences du dehors, aussi bien que contre les trahisons ou les négations du dedans.

Avec cela, il ne sera pas aveuglement national ; il rendra justice aux qualités des autres peuples, qu'il aura la noble ambition d'égaler ou même de dépasser ; il ne fermera pas les yeux sur les défauts et les faiblesses de son pays, auxquelles il s'efforcera de remédier. Mais quand passera le drapeau de la patrie, il le saluera comme on salue une chose sacrée, car c'est une grande idée que le drapeau porte dans ses plis.

LUCIEN ROURE, S. J.

FIGURES DE SOLDATS

I. — UN CONNÉTABLE DE FRANCE AU XIVe SIÈCLE

OLIVIER DE CLISSON (1336-1407[1])

I

C'est moins un individu qu'un type. Homme d'action, Clisson n'a rien écrit. Épée de connétable, hache de bourreau, dague de sicaire et coutelas de boucher, il a manié au hasard de son aventureuse existence toutes les armes blanches dont jouait un grand seigneur féodal. Ce fut aussi un puissant manieur d'argent que ce bailleur de fonds, qui prêtait de toutes mains à ses amis, à ses ennemis, à Jeanne de Penthièvre, au duc de Bretagne, au roi de France et même au pape d'Avignon. L'accusation de concussionnaire plane encore sur sa mémoire. Célèbre bâtisseur enfin, il a élevé des fortifications, des châteaux et cet hôtel de la rue du Chaume, qui a laissé pour relique aux Archives nationales sa porte à double embrasure si gracieuse sous les deux élégantes échauguettes, avec le semis d'un « M » doré et mystérieux. Tour à tour à la solde de l'Angleterre et de la France, breton toujours, mais tantôt allié tantôt ennemi de Jean IV, soldat courageux et capitaine habile, il a connu toutes les fortunes et a fait honneur à tous les partis.

Sa figure était cependant restée dans la pénombre. Un homme lui a nui, connétable comme lui, son compagnon de guerre et son meilleur ami : Bertrand du Guesclin. La légende de celui-ci a éteint l'histoire de celui-là. Tandis que le dernier biographe de Bertrand se nomme Siméon Luce, Olivier n'a eu sa vie retracée que par d'obscurs écrivains : Pierre Levot, Mme de Clisson, Fontenelle de Vaudoré. Et pourtant entre ces deux personnages, le moins populaire est de beaucoup supérieur à l'autre comme talent militaire, sinon

1. D'après *Olivier de Clisson*, connétable de France, par A. Lefranc. Paris, Retaux, 1898. In-8 illustré de pp. x-460.

comme caractère. Pour la cruauté, Clisson est pire; pour la ruse et les stratagèmes, ils se valent; pour la rudesse, Guesclin l'emporte.

Si renommé qu'ait été aux royaumes de France et d'Espagne messire Bertrand, le héros aux « grands prouesses », il ne fut, jusqu'en 1356, époque où Olivier, moins âgé que lui de dix ans, fit peut-être ses débuts au siège de Rennes, qu'un « jeune bachelier », comme l'appelle Froissart, autrement dit un chef de routiers guettant les *bons coups à faire* contre les Anglais, doué d'une force prodigieuse et d'une audace encore plus surprenante, gai camarade, pillant et ripaillant, traité par les ennemis de « boule-dogue » ou de « gros marmiton », et traitant lui-même les ministres de Charles V d'*ordeux gars*. Gros, trapu, court, plébéien par goûts et par éducation, Bertrand, tout gentilhomme qu'il fût né, garda sa vie durant les allures d'un chef de bandes.

Clisson au contraire appartient par sa naissance à la haute noblesse. Ses aïeux sont d'opulents barons qui recevaient chez eux Louis IX et Blanche de Castille, et trahissaient au besoin leurs successeurs, comme cet Olivier de Clisson, père du connétable, lequel, partisan des Montfort ou des Blois, avait fini par passer aux Anglais. Mal lui en prit. Arrêté à Paris en plein tournoi, par ordre de Philippe VI, jeté presque nu aux Halles, il fut décapité, sans autre forme de procès. Son corps fut pendu à Montfaucon et sa tête envoyée à Nantes, pour être exposée sur la porte Sauvetour.

La veuve du supplicié, Jeanne de Belleville, avait deux fils. Elle apprit son malheur au château de Saint-Yves, près Hennebont. Jusque-là femme douce et timide, elle fut soudain métamorphosée en furie vengeresse. Elle accourt à Nantes avec ses enfants, et, leur montrant le sanglant trophée de la justice royale : « Voici la tête de votre père, dit-elle aux orphelins; jurez-moi de la venger. » Puis, avec quatre cents hommes, elle arrive devant le château que garde Le Galois de La Heuse. Le pont-levis s'abaisse devant la noble dame, en qui nul ne soupçonne un ennemi. Mais elle, entrant avec ses gens, fait massacrer toute la garnison, gardiens ou habitants du manoir. Le capitaine échappe seul par une poterne. Jeanne est citée devant le Parlement; et, ra-

content les *Grandes chroniques*, elle « n'osa comparoir ». Poursuivie par les soldats du roi, elle s'embarque avec ses deux fils sur un vaisseau qu'elle a fait armer en guerre au prix de ses joyaux, et elle devient corsaire. Tous les Français tombés en son pouvoir sont mis à mort sans merci. Mais une escadre de France se présente; elle n'a que le temps de se jeter dans une chaloupe ainsi que ses deux enfants et trois de ses serviteurs. Six jours, sa frêle embarcation erre sur les flots; elle voit mourir de faim entre ses bras le plus jeune de ses fils; enfin, elle aborde à Morlaix avec Olivier âgé alors de sept ans. La comtesse de Montfort, Jeanne la Flamande, leur donne l'hospitalité à Hennebont, tandis que tous les biens des Clisson sont confisqués et distribués.

Olivier et le fils de la comtesse de Montfort, le futur Jean IV, n'avaient plus qu'à se réfugier chez les Anglais. Édouard III les accueille royalement. Il prodigue ses faveurs à Jeanne de Belleville, qui se remarie à Gautier de Bentley et reçoit en dot terres et châteaux, îles et forteresses, des deux côtés du détroit.

Clisson a en outre un oncle, Amaury, qui occupe une haute situation à la cour d'Angleterre. Même, sans ces protections, ses propres qualités attireraient les regards : nature ardente, vive intelligence, mâle beauté, tout en lui est de nature à plaire. Montfort, de complexion délicate, d'esprit calme et réfléchi, de volonté opiniâtre mais ombrageuse, est une sorte de Taciturne qui lui sert de repoussoir. La rivalité d'une vie entière a pour origine ce contraste entre deux enfances. Jean de Montfort, dédaigné, concentre son amertume qui un jour s'épanouira en haine. Le drame de l'Hermine n'a pas d'autre prologue.

Revenons à 1356 et au siège de Rennes par les Anglais, avec Clisson sans doute dans leurs rangs. Édouard III y donne en personne et traite son hôte de « très cher et aimé cousin Monsieur de Clizon ». L'oncle, Gauthier de Bentley, comme s'il n'eût pas été déjà comblé, reçoit la baronnie de la Roche-Moizan. Le beau neveu sera un des « riches hommes » tant admirés de Froissart. C'est déjà un adolescent, maigre, osseux, élancé, aux muscles d'une forme herculéenne, avec je ne sais quoi de la raideur et de la morgue britanniques.

Cependant, le premier document constatant l'arrivée de Clisson sur le continent n'est pas antérieur à 1359. Toutes les bonnes fortunes l'y attendaient : héritage sur héritage; restitutions, en vertu du traité de Brétigny (25 mai 1360), de ses biens patrimoniaux confisqués ; donations d'Édouard III ; brillant mariage (1362) avec la fille du sire de Laval, un des plus puissants feudataires de Bretagne. Clisson est, par cette alliance, cousin germain du duc Jean IV et de Jeanne de Penthièvre, femme de Charles de Blois. La dot de l'épousée est mince; mais le mari entre en relations de parenté avec les deux familles qui se disputent la Bretagne et avec la maison royale de France.

Le traité de Brétigny et l'accord de Châteauneuf-la-Nouée n'étaient guère observés entre Bretons. Charles de Blois, neveu de Philippe de Valois, est soutenu par les Français. Jean de Montfort a raccolé une armée d'Anglais et d'Allemands. Les Français sont commandés par Guesclin, le vainqueur de Cocherel (1364), cette victoire surfaite, d'après M. Lefranc, qui défend aux troupes françaises d'alors d'avoir jamais vaincu en bataille rangée. Les Anglo-Saxons de Montfort ont pour chefs les premiers généraux de l'époque : Chandos, Knolle et Caverlé.

Belle manœuvre de Chandos, qui établit ses gens au nord d'Auray, dans une forte position. Charles de Blois a l'avantage du nombre, mais il devra traverser, sous le feu de l'ennemi, une grande plaine découverte et marécageuse. Les Anglais l'attendront de pied ferme, après avoir compté ses soldats. Montfort, un imprudent, voudrait attaquer. Clisson, son compagnon d'armes, comme il a été son compagnon d'enfance, l'en dissuade *loyaument* : « Il est préférable pour nous, qui sommes peu nombreux, de garder l'avantage du terrain et de la défensive. Nous perdrions trop de monde, en risquant une attaque contre le camp, où les Français sont à couvert. » Knolle tint pour Clisson. Celui-ci ajouta : « Quant au plus grand nombre d'eux, je n'en donne rien ; ... car en trop grant assemblée de gens de bataille, il y a souventefois desroy (désordre). Et mieux vauldroit à un prince avoir quinze cents hommes de cognoissance qui feissent sa volonté, et plus aisément se tiendroient en ordonnance que ne

feroient trois mille. » Clisson tenait donc pour les petites armées de professionnels, contre les rassemblements considérables et indisciplinés, chers alors aux Français qui, après Crécy et Poitiers, se préparaient Azincourt. D'ailleurs, aussi chevaleresque que le plus preux des paladins, Clisson ajouta avec une fière modestie : « Mais pour mes paroles ne soit fait ne plus, ne moins : car tout ce que à la chevalerie plaira faire, je suis prêt à moy employer et à les ensuivre. »

On sait le reste : les Français, se débandant ou disloqués au passage du ruisseau, gravissant péniblement les pentes, mais toujours irrésistibles au premier choc et enfonçant le centre anglais. Montfort se réfugie à la droite où commande Clisson, « qui tenoit une hache, dont il ouvroit et rompoit ces presses, et nul ne l'osoit approcher ». Du Guesclin est renversé d'un coup d'estoc et se relève ; mais il ne combat que comme un simple homme d'armes. Clisson est à la fois soldat et général. Il remet en lutte les gens de Montfort et revient charger la gauche des Français, conduits par les comtes d'Auxerre et de Joigny :

> Olivier de Clisson par la bataille va,
> Et tenant un martel qu'à ses deux mains porta
> Tout ainsi qu'un boucher abattit et versa (renversa).
> Ce qu'il atteint, du coup jamais ne s'en leva.

En face, Beaumanoir et Geoffroy de Kerrimel. Ce dernier lui porte en plein visage un coup de hache, qui brise la visière de son casque et lui crève un œil. Lui, insensible, continue à se battre tout le reste de la journée avec acharnement. Que de fois ses ennemis lui diront plus tard, par manière de sérieuse plaisanterie : « Voulez-vous que nous vous crevions l'autre ? » Mais Charles de Blois a reçu un coup de dague mortel au travers de la gorge. Guesclin se rend à Chandos. Clisson, couvert de poussière et de sang, s'élance à la poursuite des Français vaincus et change leur défaite en déroute. On se croirait au soir de Waterloo.

La bataille d'Auray avait révélé un grand homme de guerre, Montfort ne parut pas s'en apercevoir. Le fossé entre Clisson et lui se creuse. La guerre de Bretagne est finie (1364).

II

Dans le sire Olivier de Clisson, il y avait plusieurs personnages qui ne se découvrirent que l'un après l'autre, sous l'action des événements. Le diplomate succède au général. Le traité de Guérande (1365) venait d'assurer à Montfort la possession de la Bretagne; restait à le faire ratifier par Charles V, en sa qualité de suzerain. Clisson fut envoyé à Paris comme ambassadeur du duc de Bretagne. Une des habiletés du successeur de Jean le Bon était d'attirer et de retenir à la cour de France les hommes de valeur. A force d'avances flatteuses, il parvint à gagner Clisson, qui n'aimait ni Jean IV, ni Chandos. Le souvenir de l'exécution sanglante de son père, le serment de haine éternelle contre la France, prêté à sa mère, s'effacèrent vite dans l'esprit de l'ambitieux ambassadeur. N'était-il pas assez vengé en voyant Charles V solliciter ses services? Mieux valait être le premier dans l'armée française que le second à l'étranger ou en province.

En Bretagne, la partie inverse se jouait. Jean IV comblait de faveurs l'anglais Chandos, le vainqueur de Guesclin à Auray. Il ne craignit même pas de lui donner la châtellenie de Gâvres, voisine de Blein[1], résidence de Clisson, et que celui-ci convoitait pour arrondir son domaine. « Vous m'avez osté mes terres, dit Clisson au duc Jean, et je aurai nom Olivier Sans-Terre; mais vous ne serez pas duc Sans-Guerre. Je me donne au diable, ajouta-t-il, si jà Anglais sera mon voisin. »

Et Clisson marcha sur le Gâvres avec ses gens. Il brûla la ville et le château; peu après, il en faisait emporter les pierres pour agrandir son manoir de Blein.

Un pareil batailleur était incapable de demeurer dans l'inaction. Il y avait guerre en Espagne, où Don Pedro de Castille (Pierre le Cruel) disputait la couronne à son frère bâtard Don Enrique. Le prince Noir prit le parti de Don Pedro; Guesclin celui de Don Enrique[2]. Cette fois encore,

1. Aujourd'hui, Blain.
2. Peut-être M. Le Franc aurait-il pu consulter pour cette période le

Clisson marcha avec Chandos et les Anglais. Comme à Auray et ailleurs, les compagnies anglaises, composées d'hommes *durement forts et usés d'armes*, lassèrent, par leur ténacité, la fougue impétueuse des assaillants. Clisson, avec le Captal, Caverlé et d'Aubrecicourt, enfonça la grosse phalange du centre. On poursuivit à cheval les vaincus, qui se noyèrent dans la Najarilla. Pour la seconde fois, Guesclin, bien qu'il se défendît comme un dogue en fureur, fut fait prisonnier. Il se rendit au prince Edward (1367). Après la victoire de Navarette, Clisson rentra avec les chefs anglais à Bordeaux. Là, sans doute, il lia pour la première fois connaissance avec Guesclin, qui attendait que les « filarresses » de France eussent filé sa rançon.

Mais Guesclin, hors de prison, se remit à guerroyer en Espagne. Lui absent, Charles V n'avait personne à mettre à la tête de ses armées. Il gagna définitivement Clisson, en lui rendant ses derniers biens, jadis confisqués. Froissart, qui mieux que personne a connu le futur connétable, et fut peut-être à même de recueillir de sa propre bouche plus d'un trait, raconte ainsi le fait : « Si manda adonc le roi de France le sire de Cliçon, et en fit un grand capitaine entre ses compagnons parce qu'il était bon compagnon et hardi, et s'enamoura le roi de France grandement de lui. »

Il ne faudrait pas croire qu'en entraînant les grandes Compagnies en Espagne, Guesclin eût entièrement purgé la France de tous les corps de bandits qui infestaient les routes. Au printemps de 1368, Clisson ayant convoqué ses hommes d'armes entre Tours et Vendôme, marche contre les Malandrins, les bat en diverses rencontres, accule avec sa petite troupe bien aguerrie leur armée sans cohésion à la Gironde, où la flottille française les prend à revers. Quelques bandes décimées par le fer et la fièvre échappèrent seules.

Une seconde fois le général se transforme en ambassadeur. Jean IV, effrayé des succès de son feudataire et aussi de ses propres coups d'autorité vainement essayés contre ce rival encombrant, envoie de nouveau Clisson arranger les affaires

récent ouvrage du P. J. Moisant, S. J., *le Prince Noir en Aquitaine*. Paris, Picard, 1894. In-8. De même qu'il aurait pu emprunter plus d'une indication utile à sa bibliographie.

à la cour de France. Charles V dispensa le vaillant chef de venir en personne, préférant qu'il fît campagne contre les Anglais. En même temps Clisson est nommé lieutenant-général de Jeanne de Penthièvre, ce qui était de nature à faire réfléchir l'ombrageux Jean IV. D'autres incidents achevèrent de les brouiller. Clisson, agissant contrairement au droit féodal, avait osé signer le 21 juillet 1369, un accord en vertu duquel il s'engageait, en cas de contestation au sujet du « chastel » de Josselin qu'il venait d'acquérir, à prendre parti pour le roi de France contre le duc de Bretagne.

Désormais il sert France contre Angleterre. N'a-t-il pas envoyé un cartel au prince Noir qui a dédaigné cet insolent défi.

III

La guerre recommençait entre les deux pays. Quelle tactique adopter ? Nos désastres de 1870, analogues à ceux de la guerre de Cent ans, ont remis la question sur le tapis. Siméon Luce a entrevu les causes du succès des Anglais dans la supériorité de leur armement et dans l'institution du service obligatoire. Lefranc conteste ces deux raisons. Il estime que les Français, doués d'un courage égal à celui de leurs adversaires, avaient de vaillants guerriers, mais point de véritables armées. Les soldats anglais, triés parmi les paysans et les montagnards d'Outre-Manche, avaient plus de vigueur naturelle et plus d'endurance acquise par l'entraînement. Mais surtout leurs cadres étaient supérieurs. Les Bentley, les Chandos, les Caverlé, les Knolle, ne devaient pas leur commandement à leur naissance. Que pouvaient contre eux Philippe VI, Jean le Bon ou Charles de Blois ?

On connaît les railleries de Michelet sur la chevalerie d'Azincourt se heurtant aux trois mille *porchers* gallois. Lefranc pense à peu près de même :

Au début de la bataille, les Français ont souvent l'avantage ; mais la lassitude arrive ; les chevaliers étouffent sous leurs casques fermés ; leurs membres ruissellent sous leurs habits de fer ; ils sont haletants et leurs bras peuvent à peine lever leurs lourdes armes. A travers sa visière, le pauvre gentilhomme voit luire les dagues des coutilliers anglais, qui le harcèlent et attendent le moment favorable. S'il fait un

faux pas, si un ennemi le saisit à bras-le-corps, il est renversé et perdu ; car c'est l'égorgement ou la ruine honteuse de la rançon... chez les Français, le découragement suit la lassitude ; la panique s'étend de rang en rang et affole les plus braves. Comme Tacite l'a dit de leurs ancêtres, ils étaient plus que des hommes au moment de l'attaque ; ils sont moins que des femmes au moment de la déroute.

L'avantage de Clisson était de connaître par expérience le fort et le faible des deux nations. Il comprit qu'il était impossible aux Français de mettre en ligne une armée assez solide pour essayer la revanche dans une action générale ; il fut le *Cunctator*, le temporisateur par excellence. Grâce à la sagesse de Charles V, ce plan devint possible.

Il laisse donc le prince Noir prendre d'assaut Limoges et en massacrer sans merci les habitants. Revenu hydropique d'Espagne, Edward était porté en chaise. « Les supplications, les cris des femmes et des enfants, à genoux autour de sa litière, écrit le P. Moisant, ne purent l'adoucir. Et pourtant, dit le chroniqueur, en face de ce triste spectacle : « Il n'est si dur cœur que s'il fût adonc en la cité de Limoges, et il lui souvînt de Dieu, qui n'en plorât tendrement du grand meschief qui y estoit[1]. » Après cet adieu sanglant, le fils d'Édouard III s'en alla mourir de langueur en Angleterre. Chandos fut tué à Lussac. Les Anglais s'usent dans ces combats partiels, comme par ces massacres et ces pillages ils soulèvent l'indignation nationale. Knolle a beau débarquer à Calais (1370) avec dix mille combattants, ravager la Champagne, la Brie, l'Ile-de-France et marcher sur Paris. De son hôtel de Saint-Pol Charles V contemple impassible la fumée des incendies. Il y avait dans la capitale une armée innombrable, commandée par la fleur de la chevalerie. Là sont réunis le connétable de Fiennes, le comte de Saint-Paul, Raoul de Coucy, le sire de Rivière, l'amiral Jean de Vienne et le sire de Clisson. Mais c'est Clisson qui a dit au roi : « Sire, vous n'avez que faire d'employer vos gens contre ces forcenés : laissez-les aller et s'user ; ils ne peuvent vous tollir votre héritage, ni vous bouter hors par fumières (incendies). »

1. *Le Prince Noir en Aquitaine*, p. 149.

Quand les Anglais eurent tout brûlé sur place, il leur fallut bien s'éloigner. Ils gagnèrent l'Anjou et le Maine.

Guesclin est fait connétable. Avec lui Clisson se rend sur les frontières de Bretagne et de Normandie. Le 25 octobre 1370 était signé entre les deux grands hommes de guerre un pacte d'amitié et d'alliance éternelle. Soixante ans avant Jeanne d'Arc, l'idée de la patrie française domine cette union, conclue au pied du mont Saint-Michel, sous la protection de l'Archange qui fera entendre sa voix à la bergère de Domrémy.

Elle n'est pas un vain mot cette alliance. Au combat homérique de Pontvallain, les deux Bretons combattent côte à côte, Guesclin plus audacieux et plus imprudent; Clisson plus habile et plus impitoyable. Bertrand a empêché Olivier d'assommer Thomas Granson; Olivier se jette alors sur Thomelin de Folisset, lui fend son arme d'un coup de hache et le fait tomber à ses genoux.

Clisson justifiait bien son surnom de *boucher des Anglais*, « car il charpentait à droite et à gauche tout ce qu'il rencontrait, sous la force et la pesanteur de son bras ». Ceci était son droit. Il recevait des coups; il en rendait. Mais qui n'éprouverait aujourd'hui un frisson, au spectacle de ces garnisons entières passées au fil de l'épée? L'impitoyable Clisson organise froidement le massacre. A Bressuire, les Français vainqueurs se disputent les prisonniers. Clisson donne l'ordre de les égorger : « les grands et les petits demeureront ainsi en paix », dit-il. Et, continue la Chronique, « cinq cents Anglais moururent sur les prés verdoyants et soixante qui étoient entrés en un verger ».

Impossible dans cette guerre d'embuscades et d'escarmouches, telle que l'avait voulue Clisson par raison, de suivre les faits un à un. Mais nous devons achever de mettre ce côté de son inexorable caractère dans tout son jour. Un Anglais, David Hollegrave, avait fait couper le nez, les oreilles et une main à six Rochellois. A leur vue, Clisson jura « par la résurrection du Christ » d'occire tous ceux qui lui tomberaient sous la main; il avait aussi à venger son fameux écuyer Geoffroy Payen « occis à deuil et à tourment ». Clisson s'empara du château de Dennon, témoin du meurtre, et, quand il ne

resta plus de la garnison mise à mort qu'une quinzaine de prisonniers, il les fit enfermer dans une tour et sortir un à un. Saisissant une hache « fort grande et fort pesante et qui tailloit durement », il se posta à la porte et d'un seul coup trancha la tête du premier qui parut; en quinze coups il abattit ainsi quinze têtes. Les Français eux-mêmes le raillèrent, lui disant qu'il aurait pu laisser cette besogne à des valets.

Un duel entre un Anglais et un Français avait lieu dans son château de Josselin. Le Français, écuyer du comte de la Marche, mourut de male mort, un fer de lance enfoncé dans le cou. Le comte pleurait son bon écuyer. « En tels faits, répartit Clisson, ne doit-on attendre autre chose. » Et, se tournant vers les chevaliers d'Angleterre : « Allons, allons dîner, il est temps. » Plus tard, dans la guerre de Flandre, comme dans ses premières campagnes, il ne prendra jamais un seul Anglais à merci. Il n'est pas seulement cruel, mais vindicatif. Rencontrant un des hommes d'armes de Jean IV qui l'avait chargé de chaînes, sur ordre du duc, dans le guet-apens de l'Hermine, il l'étendit mort d'un coup de dague.

Mais ce terrible borgne, — la Fable antique en eût fait un cyclope, — dont l'œil unique savait si bien reconnaître un ennemi et porter un coup mortel, avait peut-être pour excuse cette vie continue de batailles et d'aventures, qui endurcissait le cœur comme le bras de ces hommes toujours en péril ou en lutte, s'attendant à tout de leurs amis comme de leurs ennemis; ne jouant même aux échecs sous la tente des camps, que leur cheval sellé et bridé à la porte, en cas de surprise ou d'alerte.

On est en 1374. Jean IV, allié aux Anglais, assiège Clisson dans Quimperlé : « Je paierais plus cher la prise de Clisson, disait-il, que ville ou cité de Bretagne. » Derrière le duc, il y a dix mille Anglais. Clisson, attaqué à l'improviste dans la campagne, n'a dû son salut qu'à la vitesse de son cheval, et s'est jeté dans la place avec quatre cavaliers. Le duc et les Anglais savourent déjà leur vengeance et se trouvent « mieux là qu'en aucun lieu du monde ». Heureusement, Charles V venait d'organiser le service de la poste. Ses courriers l'in-

forment de tout. Il fait signer une trêve. « Maudite soit l'heure! » s'écria le duc Jean. Quel parti eût-il fait à Clisson? On en peut juger par l'odieuse tragédie du château de l'Hermine.

Le duc avait résolu de se venger de Clisson, quand celui-ci « se donneroit le moins de garde ». En l'hiver de 1386 à 1387, il l'invita près de Vannes dans un château qui était en construction, et lui montrant la grosse tour, encore debout, dite Tour du Connétable, il lui demanda son avis sur la maçonnerie. Clisson monte l'escalier, nè pensant nul mal. Tout à coup des hommes embusqués se saisissent de lui, et l'entourent, malgré sa vive résistance, de plusieurs paires de chaînes. Trois fois, dans la soirée et dans la nuit, les satellites du duc de Bretagne reçurent l'ordre de tuer le prisonnier. Ils se préparaient à lui couper la tête ou à le noyer dans un sac. Le sire de Laval se jeta aux pieds du duc et obtint la vie de son beau-frère, au prix de cent mille francs de rançon, sans compter les places fortes à restituer.

La capitale de la France n'était pas plus sûre que les manoirs de Bretagne. Les temps sont devenus mauvais. Charles VI, un enfant, ami des plaisirs, a succédé à Charles le Sage. Le duc d'Orléans, frère du monarque, s'amuse, et parfois il prend l'hôtel de Clisson pour théâtre de ses folies. Clisson est aussi des parties du jeune souverain à l'hôtel Saint-Pol. Un soir de fête, messire Olivier, depuis longtemps connétable de France, venait de prendre congé du roi, suivi de ses gens, au nombre de huit. Dans l'ombre, Pierre de Craon le guettait avec une trentaine de compagnons à cheval, armés de glaives, de casques et de cuirasses. Or, Clisson n'avait que son épée de parade, longue de deux pieds. « Demain, disait-il à son écuyer, je traiterai Mgr d'Orléans, le sire de Coucy et messire Jean de Vienne; veillez à ce qu'on n'épargne rien. » A ce moment, les trente sicaires sortent des ténèbres et éteignent leurs torches. Le connétable crut à une farce. Craon avait reconnu son adversaire, et, l'épée haute, il criait : « A mort, Clisson! Il vous faut mourir. — Qui es-tu? lui riposta le connétable. — Je suis Pierre de Craon, votre ennemi. Vous m'avez tant de fois courroucé qu'il faut m'en rendre compte. »

Clisson, avec son coutelas trop court, se défendit à merveille. Tous les glaives étaient dirigés sur sa légère armure. Soudain, une lourde épée s'abattit sur sa tête. Il tomba de cheval et alla donner contre la porte d'un boulanger qui avait entre-bâillé son huis au vacarme de la rue. L'huis se referma sur le blessé, et les sicaires, croyant leur victime sans vie, s'enfuirent au galop vers la porte Saint-Antoine, puis gagnèrent la campagne.

Même en des temps moins troublés que ceux de Charles VI, n'était-ce pas une existence effrayante que celle de ces batailleurs du moyen âge ?

> Avoir du combattant l'éternelle attitude,
> Vivre casqué, suer l'été, geler l'hiver,
> Être le ver affreux d'une larve de fer,
> Coucher dans le harnais, boire à la calebasse ;
> Le soir être si las qu'on va la tête basse...
> Guerroyer tout le jour, la nuit garder le camp.
> Marcher à jeûn, marcher vaincu, marcher malade,
> Sentir suinter le sang par quelque estafilade[1].....

Mais Olivier de Clisson était plus qu'un soldat ; il avait avec la bravoure d'un capitaine l'intelligence d'un tacticien et d'un organisateur.

IV

Dans un pays comme la France de la guerre de Cent ans, ouvert aux envahisseurs anglais qui, maîtres de nombreux points de débarquement, parcouraient l'intérieur des terres en tous sens, croisant leurs marches et leurs contremarches de Bordeaux à Calais, le premier besoin était la garde du territoire et sa défense permanente. Clisson établit de nombreuses garnisons et tint les hommes d'armes en haleine par de fréquentes revues.

Il fit plus et s'occupa de réparer les anciennes forteresses ou d'en élever de nouvelles. A l'extrémité ouest de la Bretagne, il rebâtit le fort de Coueznou, pour fermer à la garnison anglaise de Brest l'accès du continent ; il construisit les fortifications actuelles du château de Josselin et restaura celles de Blein. Son titre de lieutenant-général de Bretagne

1. Hugo, *Légende des siècles*.

pour le roi de France lui avait procuré les pouvoirs et l'argent nécessaires. Charles V lui prodiguait ses trésors; en une seule année, il lui donna onze mille deux cents francs d'or, qui en représentent six cent mille de nos jours.

De ces fortifications dues à Clisson il ne reste à notre époque qu'une base de tour à Saint-Brieuc, Josselin et Blain.

Les modifications qu'il introduisit, éclairé par l'expérience, dans l'art des fortifications, sont remarquables. Aux tours et aux courtines il donne un grand relief et une excessive élévation : leur hauteur rend plus difficiles les coups de main ou les assauts, et donne plus de puissance aux projectiles, masses de pierre on de bois, jetés sur les assaillants. Au haut des courtines, le chemin de ronde, parfois couvert, est large et d'accès commode vers l'intérieur, pour faciliter le transport des projectiles ou le déplacement des machines.

On doit aussi probablement à Clisson la suppression des créneaux et des mâchicoulis, sinon partout, du moins au sommet des tours. On est à une période de transition, où l'attaque, grâce à l'invention de l'artillerie, devient supérieure à la défense. Les créneaux sont devenus plus nuisibles qu'utiles. Nécessairement peu épais, à cause des encorbellements, ils volent en éclats sous les boulets et blessent les défenseurs au lieu de les abriter. Enfin les aspérités des hourdages permettaient à l'ennemi d'accrocher ou d'appuyer ses échelles. Clisson n'est pas un idéaliste en architecture; de même qu'à la guerre son principe est d'adopter, quel qu'il fût, *le plus sûr moyen de vaincre*, glorieux ou non, il flanque ses forteresses d'énormes cylindres de maçonnerie aux parois de trois mètres d'épaisseur, sans couronnement ouvragé, et coiffés d'un toit très incliné, que cela plaise ou déplaise à l'œil.

Viollet-le-Duc lui fait encore l'honneur d'avoir imaginé de mettre l'entrée de la place dans une tour et même au milieu d'un pont, et non plus dans une courtine. Les défenseurs, ainsi isolés et sentant leur retraite peu assurée, luttaient jusqu'à la dernière extrémité. Cette disposition, écrit-il, « qui semble avoir été systématiquement adoptée par le conné-

table, est d'ailleurs conforme au caractère énergique jusqu'à la férocité de cet homme de guerre ».

Que dire de l'homme de finances?

Déclaré déchu de sa charge de connétable le 19 décembre 1392, par les régents qui gouvernaient durant la minorité de Charles VI, il fut banni du royaume « comme faux et mauvais traître envers la couronne de France ». Il était condamné en outre à une amende de cent mille marcs d'argent (environ deux cent trente millions), comme concussionnaire. « Où diable, lui avait dit le duc de Bourgogne, avez-vous assemblé et cueilli tant de finance que naguère vous fîtes testament et ordonnance de dix-sept cent mille francs? Le duc de Berry ni moi, ni toute notre puissance à présent n'en pourrions tant mettre ensemble... Yssez de ma chambre et plus que je ne vous voie; car si ce n'était pour l'honneur de moi, je vous ferais l'autre œil crever. » Ce langage est celui d'un ennemi.

Lefranc estime, après examen détaillé de cette prodigieuse fortune, qu'elle s'explique par les accroissements successifs des héritages, par une sage administration et surtout par les bénéfices réalisés au moyen des rançons et des saisies.

Le *boucher des Anglais* finit en chevalier chrétien, large envers les pauvres, généreux envers ses amis. On ne saurait lire sans émotion la scène touchante de sa réconciliation finale avec le vieux duc Jean IV de Bretagne. Le duc avait envoyé son fils en otage au château de Josselin. Clisson part aussitôt pour Vannes et ramène avec lui l'enfant qu'il rend à son père, « car, disait-il, en bonne paix, concorde et amour, il ne doit y avoir ombre de trahison ni dissimulation ». La miséricorde l'emporta sur la vengeance.

Général, il est supérieur à son camarade de guerre Bertrand du Guesclin. Jamais il ne fut vaincu, et il ne le fut point parce que, tacticien consommé, il jugeait une situation, prévoyait les hasards d'une bataille et, sans souci de hauts faits chevaleresques, organisait tout en vue de la victoire.

Henri CHÉROT, S. J.

L'ANTISÉMITISME ET LE MOYEN AGE

A PROPOS D'UN DISCOURS A LA CHAMBRE

M. Gustave Rouanet est un des « intellectuels » du socialisme : il écrit dans la *Revue socialiste*, il donne des conférences, il publie même des livres. Il vient d'offrir à la Chambre des députés le spectacle peu banal d'un ennemi né du capitalisme, plaidant pour les capitalistes les plus mal famés, les Juifs, aux applaudissements de ses coreligionnaires d'extrême gauche. Il avait annoncé une interpellation sur « les excès de l'antisémitisme algérien » : on sait, en effet, que l'Algérie a vu récemment des scènes que tous les hommes d'ordre doivent déplorer, sans pour cela en rendre responsables les seuls antisémites. Mais M. Rouanet a employé la plus grande partie de son discours — ou de sa conférence — à faire le procès de l'antisémitisme en général, qui n'est, d'après lui, qu'un retour au moyen âge, c'est-à-dire à un « passé de violence et de barbarie ».

Nous ne venons pas ici rectifier et compléter l'exposé si étrangement imparfait de l'orateur socialiste quant aux origines de l'antisémitisme. On a déjà montré dans les *Études* qu'il y eut une « question juive » bien avant le moyen âge et que l'antisémitisme est même antérieur au christianisme[1]. Et l'on a fait voir que, dans de certaines limites et du moins sous forme défensive, il ne laisse pas que d'avoir sa raison d'être, et même sa justification, pour le passé et peut-être le présent. Nous voulons seulement soumettre au contrôle de la critique les affirmations de M. Rouanet concernant le sort fait aux Juifs par le moyen âge et la responsabilité qui en revient à l'Église.

L'orateur commence par rappeler, d'après Michelet, le supplice des cent soixante Juifs brûlés à Chinon en 1321.

1. *Études* du 15 septembre 1895 (t. LXVI, p. 1) et du 5 décembre 1898, (LXXVII, 599).

Tableau bien propre à exciter l'horreur contre nos barbares ancêtres ! Seulement, c'est montrer peu de respect pour la représentation de la France que de lui alléguer comme autorité historique Michelet : cela peut être bon pour des réunions socialistes, mais les députés de la droite ont eu raison de protester contre de pareilles citations, qui tiennent autant du roman que de l'histoire.

Aussi bien M. Rouanet, ici, aurait bien fait de contrôler Michelet. Car, d'abord, il n'est pas même prouvé que les cent soixante malheureux brûlés à Chinon en 1321 fussent des Juifs ; c'étaient plus probablement des lépreux qu'on accusait d'avoir empoisonné les fontaines [1].

Ce qui est à peine moins grave, c'est que M. Rouanet croit pouvoir ajouter de son cru des détails que ne connaissaient ni le seul chroniqueur sur lequel Michelet s'appuie [2], ni Michelet lui-même. Il nous montre, autour de la fosse remplie de matières enflammées, « à côté des suppliciés, les moines, les prêtres, tout prêts à accorder la rédemption à ceux qui consentiraient à se laisser baptiser ». Or, de cette présence des moines et des prêtres, affirmée ici avec une intention assez évidente, il n'y a pas trace dans la chronique ni chez Michelet [3].

Quoi qu'il en soit du fait si mal établi de Chinon, nous ne voulons pas nier qu'il n'y ait eu, à différentes époques, de véritables massacres de Juifs. Tandis que M. Rouanet débitait son histoire de Chinon, on l'a très à propos invité à se souvenir de 1793. On peut assurer sans témérité que le nombre des Juifs, illégitimement mis à mort par les chrétiens dans toute la France et pendant tout le moyen âge, n'égale pas celui des victimes innocentes de la Terreur et de la « justice révolutionnaire ». Et, si l'on cherche les raisons ou les prétextes qui peuvent expliquer ou atténuer dans une mesure quelconque ces deux sortes d'exécutions, ce ne sont

1. P. Lehugeur, *Histoire de Philippe le Long*, I, 426.

2. C'est le continuateur de Guillaume de Nangis (*Historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 629. — Copié dans la continuation de Gérard de Frachet (*Ibid.*, t. XXI, p. 56).

3. Nous avons consulté Michelet, *Histoire de France*, nouv. édit., Paris, Marpon et Flammarion, t. IV, p. 148.

pas les excuses des massacreurs de septembre et des tribunaux révolutionnaires qui pèsent le plus dans la balance.

Nous condamnons les violences exercées contre les Juifs, dans le passé comme aujourd'hui. Mais il faut cependant protester contre le procédé des historiens officiels du judaïsme, qui relèvent soigneusement et dépeignent avec exagération tout ce qu'Israël a souffert, mais passent sous silence ou diminuent contre toute vérité les torts qu'il s'est donnés à l'égard des chrétiens[1]. A les entendre, les Juifs n'auraient jamais été que des victimes innocentes, des « martyrs », qu'on persécutait uniquement en haine de leur nom et de leur foi. Rien n'est plus faux.

Cette race juive, qui se dit toujours opprimée et luttant péniblement pour l'existence, n'en a pas moins trouvé le moyen, non seulement de vivre, mais de prospérer aux dépens des peuples chrétiens, gigantesque sangsue éternellement attachée à leurs flancs et leur soutirant par l'usure le meilleur de leur substance. Les mouvements antijuifs, dans le passé comme aujourd'hui, ont été surtout la réaction des masses populaires contre l'exploitation par les usuriers sémites.

M. Rouanet, avec les apologistes attitrés d'Israël, a essayé d'établir que ce sont les chrétiens qui, par leur intolérance et leurs persécutions, ont forcé les Juifs, pour pouvoir subsister, de s'adonner au « commerce des métaux » et de faire l'usure. Au moyen âge, dit-il, quiconque était hors de l'Église, se trouvait par là même hors de la cité : « Hors de l'Église, point de salut. » En conséquence, les Juifs demeuraient, bon gré mal gré, des étrangers ; ils ne pouvaient aspirer à posséder de la terre, ni à exercer des métiers. « Toutes les formalités, tous les moyens de travail et de production, étaient soumis à un ensemble de prescriptions religieuses auxquelles il leur était impossible de souscrire,

1. A ce point de vue, le grand ouvrage de Graetz (*Geschichte der Juden*, 11 vol. ; traduction française abrégée : « Histoire des Juifs », en 5 vol. ; Paris, 1882-1897) est souvent d'une partialité révoltante. Il est étrange d'ailleurs de voir cette œuvre d'un rationaliste, et préconisant le rationalisme, louée et recommandée sans aucune réserve de principe par le grand rabbin de France (Préface du ve volume).

et c'est pour cela que le Juif a été, de par sa religion, réduit à vivre en marge de la société économique et s'est trouvé dans la nécessité de se livrer au commerce. » — Toute cette argumentation, comme l'interprétation du principe : « Hors de l'Église, point de salut », est de pure fantaisie. Le droit chrétien du moyen âge aurait permis aux Juifs de se livrer à l'agriculture et aux professions manuelles, aussi bien qu'au commerce, s'ils l'avaient voulu. Il suffit, pour preuve, de rappeler l'ordonnance de saint Louis : « Et si vivent tous les Juifs des labeurs de leurs mains, ou des autres besoignes sans usures[1]. » Israël n'avait garde de suivre cette invitation.

La raison pour laquelle, dans le commerce, les Juifs préféraient le « commerce des métaux », d'après M. Rouanet, ne vaut pas mieux : « c'est, dit-il, qu'ils étaient persécutés, proscrits, honnis ; c'est qu'ils vivaient dans l'attente incessante du massacre, et alors ils s'efforçaient de faire le commerce de la marchandise qu'ils pouvaient le mieux dissimuler à la rapacité publique. » (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.*) Malheureusement pour cette ingénieuse théorie, il est constaté (on l'a fait voir ici même[2]) que la passion pour le commerce des métaux, qui a valu aux Juifs tant de persécutions, n'est nullement née de ces persécutions ; ils l'ont toujours eue dans le sang et ils n'ont point attendu, pour s'y livrer, que d'autres carrières leur fussent fermées.

Mais l'avocat d'Israël a trouvé mieux, et nous comprenons la joie bruyante de l'extrême gauche à l'entendre dire : « Et, messieurs, ils ont fait le commerce des métaux, oui ! ils ont fait l'usure, sans doute. Mais aussi, qui les a maintenus pendant des siècles dans l'usure ; qui les a rejetés pendant des siècles dans le commerce des métaux ? Ce sont ceux au profit de qui ils faisaient l'usure : c'étaient les nobles, c'étaient les prêtres et c'étaient les rois, qui exploitaient l'usurier. Est-ce que vous oubliez, messieurs, avec quelle jalousie les nobles

1. Ordonnance donnée à Paris en décembre 1254, n° 32. (*Ordonnances des Rois de la IIIe race*, t. I, p. 75.)

2. Voir les articles cités : *Études*, LXVI, 9, 13 *sqq.* ; LXXVII, 611.

et les prêtres se disputaient la possession des Juifs ? » Et M. Rouanet raconte de nouvelles histoires, où l'on voit un évêque de Béziers bâtir une synagogue et appeler des Juifs, afin de pouvoir les exploiter ; le roi lui faire procès, parce qu'il lui prend *ses* Juifs, etc.

Tout cela est très piquant, mais que devient la vérité ? Assurément on a vu au moyen âge plus d'un seigneur, peut-être même quelques seigneurs ecclésiastiques, et tel roi, comme Philippe le Bel, se faire leur part dans les opérations louches des Juifs et exploiter les exploiteurs. C'est odieux ; mais est-il juste de s'arrêter à ces seuls faits et de conclure, comme semble le faire l'orateur socialiste, qu'ils suffisent pour caractériser et juger l'attitude de l'Église, de la royauté et de la noblesse à l'égard des Juifs au moyen âge ?

Non, certes, il n'est pas permis de généraliser ces faits, — pas plus qu'il ne serait permis de généraliser, à la honte de notre siècle, certains faits qui, malgré la différence des temps ressemblent étrangement à ceux-là : on comprend que je veux parler des complicités toujours assurées aux forbans financiers parmi ces hauts seigneurs de notre époque, qui s'appellent les journalistes, les hommes politiques...

Maintenant, pour montrer encore une fois quelle confiance méritent les histoires contées à la tribune par M. Rouanet, disons que les Juifs « appelés » par l'évêque de Béziers avaient en réalité quitté d'eux-mêmes les terres du roi pour celles de l'évêque, parce qu'ils comptaient trouver chez celui-ci plus de liberté. Les faits de ce genre, qui ne prêtent nullement à rire aux dépens des prélats, ne sont pas rares. Les Juifs faisaient tout leur possible pour changer de résidence, quand ils espéraient par là trouver des maîtres accommodants, et on ne saurait leur en faire un crime : habituellement « ils préféraient (c'est un historien juif qui le dit, précisément à propos du cas de Béziers) vivre sous la puissance plus douce des ecclésiastiques[1] ».

M. l'abbé Lemire, répondant à M. Rouanet, a très justement affirmé, comme un point démontré par l'histoire, que c'est l'Église catholique qui a « sauvé dans le monde l'exis-

1. Jost, *Geschichte der Israeliten*, VI, p. 302.

tence et les droits humains de la race juive ». Et il a protesté avec non moins de raison contre cette supposition calomnieuse et sans preuves, que la protection accordée aux Juifs par l'Église aurait été intéressée et se serait fait payer sur ces usures mêmes que les papes et les conciles ont tant de fois condamnées.

Les historiens juifs les moins suspects ont été obligés de constater l'intervention bienfaisante de l'Église en faveur des Israélites à travers tout le moyen âge. Nous en donnerons une idée, en empruntant à un auteur protestant, également estimé pour sa science et son impartialité, le résumé de ce qu'a fait un pape contemporain de saint Louis, Innocent IV. M. Élie Berger écrit donc [1] : « Innocent IV, comme représentant suprême de l'Église, devait combattre tous ceux qui s'adonnaient à l'usure, et bien qu'il eût recours aux services des banquiers italiens, on le voit à diverses reprises s'élever contre ceux qui abusaient de leurs richesses pour exploiter la pauvreté d'autrui [2]; sous ce rapport les Juifs ne pouvaient s'attendre à être favorisés par lui. Cependant, il reconnaissait en principe la légitimité des dettes contractées envers eux, ainsi que nous l'apprend une bulle adressée le 12 juin 1247 à Thibaud IV de Champagne [3]. Il est bien vrai que le 7 juillet 1248 il écrivit à l'évêque de Maguelonne d'imposer aux Juifs de son diocèse le port d'un costume distinctif; mais deux ans auparavant, à la prière des Juifs eux-mêmes, il avait promulgué une grande bulle par laquelle il les prenait sous sa protection, défendait de les amener de force au baptême,

1. Dans son beau livre *Saint Louis et Innocent IV, Étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège* (Paris, Thorin, 1893), p. 301. Nous sommes heureux de signaler cette œuvre consciencieuse, aussi bien que l'*Histoire de Blanche de Castille* du même auteur (1895). Sauf quelques légères dissonances, un savant catholique pourrait signer ce qu'écrit M. Élie Berger.

2. *Reg*[*istre des lettres d'Innocent IV*], 42 : 28 juillet 1243 : le pape écrit à l'archevêque de Tours, à ses suffragants..., d'admettre les exceptions légitimes instituées, en faveur de ceux qui empruntent, contre les usuriers. Il leur promet de les soutenir. — *Reg.*, 3453 : 3 décembre 1247 : le pape intervient en faveur du maire et de la commune de Bar-sur-Aube contre deux usuriers rémois. — *Reg.*, 4194, etc.

3. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. V, p. 422, n° 2799 : Innocent, sur la plainte des Juifs de Champagne, invite Thibaud à faire payer par ses sujets chrétiens les sommes que ces chrétiens doivent auxdits Juifs, et à les empêcher de maltraiter les mêmes Juifs.

de les blesser, de les tuer ou de leur enlever leur argent sans jugement, de les attaquer lorsqu'ils célébraient leurs fêtes, de leur imposer de nouvelles corvées et de diminuer leurs cimetières[1]. » M. Berger expose ensuite plus longuement le « procès du Talmud », où Innocent IV se montra encore « bien disposé pour les Juifs », et l'affaire du prétendu meurtre rituel de Valréas, qui amena le pape à condamner énergiquement les cruautés commises à cette occasion contre les Juifs, en Provence, et qui sans doute le détermina aussi à prendre peu après une mesure plus générale. « Le 5 juillet (1247), considérant les prières que les Juifs lui avaient adressées, il écrivit aux archevêques et aux évêques d'Allemagne et de France de se montrer bienveillants à leur égard, et de ne plus les laisser molester au sujet des meurtres d'enfants ; c'était avec l'intention de les dépouiller que les princes ecclésiastiques et séculiers les accusaient d'employer dans les communions pascales des cœurs d'enfants mis à mort ; ce préjugé était en contradiction manifeste avec les prescriptions de la loi juive[2]. »

Après cela, qu'un pape si bienveillant pour les Juifs ne les laisse pas cependant jouir de toutes les libertés assurées aux chrétiens, et qu'en certaines circonstances il approuve ou ordonne même contre eux des mesures plus ou moins sévères, il faut tout simplement en conclure, croyons-nous, que cette manière d'agir n'avait rien de contraire à la justice et était commandée par l'intérêt supérieur de la chrétienté.

Tous les papes du moyen âge ont suivi les mêmes principes qu'Innocent IV. On n'en pourrait dire autant des princes temporels, et cependant, à part Philippe le Bel, qui a tour à tour favorisé et proscrit les Juifs uniquement selon les vues de sa cupidité, mais qui ne traitait guère mieux ses sujets chrétiens, aucun de nos rois ne mérite réellement d'être appelé persécuteur des Israélites.

Puisque les écrivains juifs et ceux qui s'en inspirent, comme M. Rouanet, cherchent dans les idées et les croyances

1. Grande bulle du 22 octobre 1246 (Potthast, 12315).
2. Potthast, 12596 ; *Reg.*, 3077 ; 5 juillet 1247.

du moyen âge l'origine de l'antisémitisme, il convient de voir ce que pensait et comment se comportait à l'égard des Juifs le prince qui a été le plus pénétré du pur esprit de cette époque. Pour cela reproduisons encore quelques lignes de l'honnête historien protestant déjà cité. M. Élie Berger croit pouvoir constater d'abord que saint Louis éprouvait pour les Juifs « une évidente aversion; non seulement le roi n'admettait pas que de simples laïques discutassent avec eux les principes de la foi catholique, mais il s'opposait formellement à leurs pratiques usuraires, défendant aux officiers royaux de poursuivre leurs débiteurs, déclarant qu'ils devaient renoncer à leurs gains habituels pour exercer les métiers et les commerces licites : « Qu'ils laissent là l'usure, disait-il, ou qu'ils s'en aillent une bonne fois de ma terre, que je ne veux plus voir salie par leurs ordures[1]. » Il est permis d'approuver le saint roi dans tous ces points. M. Berger continue : « Au reste, quand il lui arrivait de confisquer leurs biens, c'était, non pour se les approprier, mais pour les rendre, autant que possible, à ceux qu'ils avaient dépouillés, ou pour les consacrer à des usages pieux dans les cas où les propriétaires légitimes ne pouvaient être retrouvés[2]. Tel fut l'esprit de ses ordonnances relatives aux Juifs : elles avaient pour objet de défendre la religion contre leurs livres, les habitants du royaume contre leurs procédés financiers, mais on n'y trouve pas l'intention de les persécuter en tant qu'Israélites, quand ils ne commettaient aucun acte hostile à la foi ou préjudiciable aux intérêts des chrétiens[3]. »

Voilà, en effet, tout l'antisémitisme de saint Louis ; c'était celui de l'Église, et nous avouons ne pas voir ce qu'on pourrait y reprendre aujourd'hui.

JOSEPH BRUCKER, S. J.

1. *Saint Louis* et *Innocent IV*, p. 300.
2. Guillaume de Chartres, *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici* (*Historiens de France*, t. XX, p. 34).
3. Voir l'ordonnance de décembre 1254, art. 32. (*Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 75.)

REVUE DES LIVRES

I. La Dévotion à Marie inspirée à la jeunesse, *d'après les exemples et les maximes du bienheureux Pierre Chanel.* Casterman. Tournay et Paris. In-8, pp. x-198. — **II. Le Purgatoire.** Conférence spirituelle, par le R. P. Faber. Extrait de *Tout pour Jésus.* V. Retaux, Paris. In-18, illustré de pp. 134. Prix : 1 fr. — **Traité du Purgatoire,** par sainte Catherine de Gènes. Dumoulin, Paris. In-18 illustré de pp. 70. Prix : 1 fr. — **III. Vivons heureux** ou **Petit Traité populaire du bonheur,** par le P. J. Coppin, Rédemptoriste. Société de Saint-Augustin, 1898. In-12, pp. 460. Prix : 2 francs. — **IV. L'Oraison dominicale.** Instructions sur le *Pater*, par Mgr Amédée Curé. Tome II. Bar-le-Duc, Œuvre de Saint-Paul, 1898. In-12, pp. viii-468. — **V. Jésus enfant et adolescent,** par l'Auteur des *Paillettes d'or.* Avignon, Aubanel, s. d. In-12, pp. xxvii-196. — **VI. Le Livre de la veuve,** par le chanoine G. Rouquette. Société de Saint-Augustin, 1898. In-12, pp. 323. — **VII. L'Ame pieuse à l'école du Sacré-Cœur.** Société de Saint-Augustin, 1898. In-12, pp. 328. — **VIII. Les Jeunes Gens du Nouveau Testament,** par le R. P. Lambert, missionnaire apostolique. Paris, Lecoffre, 1899. In-12, pp. xx-400. Prix : 2 francs.

I. — Le titre de cet opuscule indique tout à la fois, et le genre de lecteurs auxquels le livre s'adresse, et l'aspect spécial sous lequel est envisagée la vie du premier martyr de l'Océanie. Toutes les étapes, depuis la naissance jusqu'au glorieux trépas, en sont indiquées ; mais c'est surtout pour marquer la part qui revient à la divine Mère dans cette existence toute de pureté, de fidélité continue au devoir. L'enfant de Marie apparaît dès l'aurore de la vie dans la maison paternelle au hameau de la Potière, dans l'écolier du presbytère de Cras, l'élève du séminaire de Meximieux, le séminariste de Brou, le vicaire d'Ambérieux, le curé de Crozet.

Marie donna le joyau façonné dans le silence par ses mains maternelles à la société qui se formait sous son nom. Elle s'apprêtait à contresigner des palmes du martyre l'approbation du nouvel Institut que le bienheureux Pierre Chanel, compagnon du fondateur, le vénéré Père Colin, recevait à Rome, en 1836, des mains de Grégoire XVI. La

contresignature ne se fit pas longtemps attendre, puisque c'est le 28 avril 1841, dans la trente-huitième année de son âge, après un héroïque apostolat de trois ans et demi seulement, que le bienheureux Pierre Chanel écrivait dans les annales de son ordre la page glorieuse entre toutes, la page du martyre.

Le R. P. Chappon, en vrai Mariste, veut, par l'exemple du bienheureux Pierre Chanel, attirer toute la jeunesse française à Marie. Le conseil ne saurait être meilleur. *De Mariâ nunquam satis.*

Jean-Baptiste AYROLES, S. J.

II. — Une doctrine théologique exprimée de la façon originale que l'on sait, çà et là des remarques personnelles présentées avec une attachante simplicité, voilà pour intéresser le lecteur du P. Faber.

L'auteur rapporte, sans prendre parti, l'opinion qu'au jugement particulier l'âme voit la sainte humanité de Notre-Seigneur; il parle même de la vue de Dieu : apparemment, il ne s'agit point ici de la vision face à face.

Une doctrine d'une théologie ascétique solide, éclairant d'un jour saisissant les profondeurs du Purgatoire, voilà pour instruire et faire réfléchir le lecteur de sainte Catherine de Gênes.

Nous n'insistons pas sur ces ouvrages connus. Mais ce qui donne beaucoup d'attrait à ces éditions, c'est, avec une rare perfection typographique, une riche illustration. Sujets variés, choisis avec autant d'intelligence que de goût, gravés avec une sérieuse pénétration du modèle, un sentiment vrai et délicat, une exquise finesse de main. C'est une galerie où passent sous nos yeux les monuments archéologiques, les tableaux des différentes écoles. Le premier opuscule n'a pas moins de quarante gravures; le second, une trentaine.

Bien d'autres plaquettes artistiques sont sorties des presses de M. Dumoulin et nous voulons les signaler ici. *Le Sacrement de l'Ordre d'après le Pontifical Romain; la Consécration épiscopale, d'après le Pontifical; l'Église avant et après Jésus-Christ; le Brassard de la Première Communion*, etc., autant de charmants ouvrages d'Ordination ou de Première Communion.

On admire dans ces brochures le goût, la science, l'esprit chrétien du directeur qui, depuis longtemps, avait fait ses preuves dans les éditions illustrées de la maison F. Didot : *Jésus-Christ*, par Louis Veuillot; *Jeanne d'Arc*, par H. Wallon; *Sainte Cécile*, par Dom Guéranger, etc. Tout le monde connaît ces livres magnifiques. — Paul CHESNAY, S. J.

III. — Le zélé missionnaire — je l'ai dit ici-même à propos d'un précédent ouvrage intitulé : *Vivons saintement* — a le don de parler avec simplicité. Sans rien perdre de ces qualités, il a su éviter dans ce *Petit traité populaire du bonheur*, la trivialité et la déclamation qui déparait çà et là son *Petit Traité populaire de perfection chrétienne*. Après avoir établi, comme vérité fondamentale, que l'homme est fait pour le bonheur et que la Religion en est la source la plus féconde ici-bas, le

R. P. Coppin traite successivement, comme sources de bonheur terrestre : de la richesse, de la santé, du plaisir, de la gloire, des affections, des épreuves; il consacre enfin deux derniers chapitres à des joies anticipées du paradis (joies du retour à Dieu, de la vertu, de la charité, de la chasteté, de la prière, de la mort), et au bonheur dans l'éternité. Sur chacun de ces chefs, il donne une doctrine saine et montre à côté du bien le mal que produirait l'abus.

IV. Ce second volume, que Mgr Curé s'excuse d'avoir fait attendre si longtemps et où il en promet un troisième, ne contient que l'explication de la septième demande du *Pater*. Les sept instructions qui le remplissent n'ont pas été prononcées telles quelles dans la chapelle royale de Frohsdorf : à elle seule, la vingtième a occupé tout l'Avent de 1894. Le vénérable aumônier, d'après le texte grec : Ἀλλὰ ῥῦσαι ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ Πονηρού, et l'interprétation des Pères grecs : Saint Cyrille, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nysse, etc., traite d'abord de l'action du démon : hypnotisme, possession, obsession, etc. Les instructions suivantes roulent sur le mal du péché, — sur l'enfer, « le plus grand des maux et le complément du péché », auquel il consacre deux instructions. Puis, le docte prélat se demande comment Dieu nous délivre du mal, et pourquoi il ne nous délivre pas toujours. Enfin, il montre comment Dieu compense le mal dont il ne nous délivre pas.

Cette analyse rapide et décolorée ne donne qu'une idée très imparfaite de tous les sujets que touche l'orateur; elle ne dit pas surtout la richesse de traits empruntés à la vie des Saints, ou de faits contemporains peu connus et dont certains tirent un intérêt spécial des sources authentiques et augustes où il les a puisés.

V. — Si l'Auteur des *Paillettes d'or* persiste à se cacher modestement sous ce voile, tout ce qui tombe de sa plume est accueilli avec faveur par le public pieux. Et si ses petites feuilles contiennent parfois une mysticité un peu à l'eau de rose, dans un style pas toujours exempt de préciosité, les ouvrages plus considérables du grand vicaire d'Avignon renferment, sous une forme méthodique et claire, une doctrine sûre; et voici que, selon la très heureuse expression de son archevêque, il vient d'ajouter une nouvelle perle à son écrin déjà si riche.

Donner Jésus enfant et adolescent pour modèle à l'enfance et à l'adolescence : c'est le but que se propose ce livre, qu'il faudrait répandre à pleines mains.

Après d'excellentes notes sur l'*Imitation* en général, l'auteur indique : 1° Les raisons d'imiter Jésus enfant et adolescent; 2° les moyens généraux; 3° les moyens particuliers pour imiter Jésus enfant et adolescent. Ce sont à chaque page des observations pratiques et élevées à la fois, qui seront goûtées de tous. Qu'on me permette de signaler les règles sages qu'il donne sur la communion fréquente, les excellents conseils sur la direction, le rôle de l'enfant qui doit être la joie de la famille, etc.

VI. — Tout est en harmonie dans ce volume avec son titre, tout jusqu'à la couverture grise, l'encadrement sobre..., et ce n'est point un livre banal assurément que le chanoine Rouquette adresse aux veuves. *État et condition, vertus, prières et pratiques, consolations, liturgie;* c'est sous ces divisions principales que sont rangés soixante et un chapitres qui pleurent avec ces pauvres mères affligées et les relèvent dans leurs grandes douleurs. Si parfois l'orateur remarqué qui les a écrits y prêche encore avec une certaine emphase d'expression, ces pages sont imprégnées d'un sentiment vrai qui va au cœur. Quelques titres peuvent étonner d'abord : v. g. *la Veuve du saint Rosaire*. Mais lisez, et le chanoine Rouquette vous montrera que « cette prière, cette institution, remise de nos jours en si grand honneur, ne convient à personne plus qu'à vous »; et vous conclurez avec lui : « Après avoir intitulé cette méditation : *la Veuve du saint Rosaire*, je dirais volontiers : Le rosaire de la sainte veuve, c'est le vôtre. »

VII. — En jetant les yeux sur la table des matières, on se demande pourquoi les méditations qui composent ce volume y sont rangées suivant l'ordre alphabétique d'autant de sentences de l'Évangile qui leur servent de titres : *A qui irons-nous, Seigneur ? — ... Et Jésus se taisait. — ... Je suis la vie. — ... Venez tous à moi.* Mais les associés de la *Garde d'honneur* savent que tous les *billets zélateurs* commencent par un texte de l'Écriture sainte, et c'est pour permettre de trouver facilement la méditation, qui est l'explication de chacun des billets, que l'auteur anonyme a dressé ainsi sa table. Ces méditations ont été faites par un pasteur de paroisse, à son pieux auditoire, le premier vendredi du mois pendant six ou huit années consécutives; on y retrouve donc tout l'« abandon d'un entretien familier »; mais les amis du Sacré-Cœur y puiseront, selon le désir de l'auteur, des sujets instructifs et édifiants de lecture ou de méditation. Ce recueil ne fera pas double emploi avec ceux que publie la Direction de l'Archiconfrérie, et l'*âme pieuse*, qui aime à se mettre *à l'école du Sacré-Cœur*, se nourrira avec délices du miel embaumé de ces pages pleines d'onction.

Paul Poydenot, S. J.

VIII. — Le R. P. Lambert nous donne la suite de ses études sur la jeunesse de la Bible. Nous avions *les Jeunes Gens de l'Ancien Testament :* voici ceux du Nouveau.

Ce livre est édifiant, grâce au pur esprit évangélique qui l'anime. C'est en plein monde de l'Évangile qu'il nous fait vivre. Devant chacune des figures qu'il étudie, il nous arrête et nous suggère une méditation d'autant plus pieuse et plus substantielle que la moelle en est tirée des Saints Pères et des commentateurs les plus autorisés.

Le grand intérêt de l'ouvrage, c'est qu'il est fait sur des jeunes pour des jeunes. A la jeunesse de notre temps, il offre celle de l'Évangile, tantôt dans ses représentants les plus augustes, comme le divin enfant de Nazareth, saint Jean-Baptiste, les fils de Zébédée, saint Paul; tantôt

dans ses types dégénérés, tels que l'enfant prodigue et l'enfant lunatique. C'est avec une grande connaissance du cœur humain, et en particulier du cœur des jeunes gens, que l'auteur a étudié les vices auxquels ils sont le plus exposés ; aussi ces pages feront-elles du bien, non seulement aux trois enfants, tragiquement privés de leurs parents, auxquels elles sont dédiées, mais encore à tous ceux qui les méditeront.

Stéphen Coubé, S. J.

La Morale stoïcienne en face de la morale chrétienne, par M. l'abbé A. Chollet. Paris, Lethielleux. 1 vol. in-12, pp. XII-284. Prix : 3 fr. 50. — « A cette heure où le grand débat historique entre les chrétiens et ceux qui ne le sont pas porte sur les origines du christianisme, définir clairement... ce que fut le stoïcisme romain et ce qui le sépare radicalement du christianisme, c'est se placer au cœur même de la question vitale qui s'agite aujourd'hui dans les livres, les écoles et les académies. »

C'est en ces termes que Mgr Baunard nous dit, dans une lettre-préface, sa pensée sur l'ouvrage de M. l'abbé Chollet, docteur en théologie, professeur à l'université catholique de Lille, et nous le présente à bon droit « comme un livre d'actualité ». L'œuvre, en effet, vient à son heure. Le stoïcisme antique, que l'on pourrait croire une œuvre bien morte, se retrouve aujourd'hui sous les formules et les noms à la faveur desquels espèrent le rajeunir de prétendus inventeurs d'une philosophie nouvelle. Qu'ils se fassent, selon une expression usurpée et profanée, les « apôtres » de la pensée laïque et de la morale indépendante, qu'ils professent une des métaphysiques panthéistes d'outre-Rhin ou l'agnosticisme des positivistes anglais, tous ils tendent, par des voies plus ou moins couvertes, à déifier l'homme et à le rendre capable de se passer de toute religion révélée. Leurs théories ne vivent et n'ont parfois un semblant de grandeur et de raison que grâce aux éléments empruntés à cette contrefaçon de l'Évangile que fut la Morale stoïcienne.

Comme toute espèce de fausse monnaie, cette imitation de la plus haute des règles de vie est un hommage rendu à la véritable doctrine des mœurs. Mais, de bonne foi ou autrement, plusieurs ont voulu confondre et intervertir les rôles de ces « deux morales » et découvrir dans les enseignements de l'école du Portique la source des préceptes de l'Évangile. Ce n'est pas d'hier que date cette prétention de faire dériver notre religion d'origines pure-

ment humaines. « La question des rapports du christianisme et de la philosophie stoïcienne est, comme l'écrit fort bien l'auteur, une vieille querelle réveillée en ces derniers temps. Les premiers apologistes de la doctrine du Christ eurent à la défendre contre les païens ou leurs amis, lesquels assuraient que le paganisme avait apporté à Jésus la principale et la meilleure part de son enseignement. Les siècles de foi ne posèrent pas même la question, tant la solution leur en paraissait évidente et certaine. »

Pour qui connaît l'Évangile, en effet, la confusion n'est pas possible; aussi, et il n'est pas inutile de le rappeler, les efforts essayés à diverses dates, en ce siècle de la *critique*, pour établir, comme prétendit jadis M. Deschanel[1], que la morale dite chrétienne ne contient pas une idée, un sentiment, une parole qu'on ne puisse retrouver chez les philosophes antérieurs, témoignent chez leurs auteurs d'une étrange ignorance de l'esprit du christianisme. Bien informés peut-être tant qu'ils s'occupent des auteurs profanes étudiés par eux, ils trahissent leur inexpérience quand ils s'avancent sur le terrain de cette théologie, qu'il s'agit pour eux de combattre, et qu'on peut les inviter à mieux connaître.

On doit donc supplier les hommes de bonne foi qu'auraient ébranlés les insinuations et les affirmations contenues dans les livres de Havet[2] ou de Renan[3], de ne pas omettre, dans le présent livre, les notes où sont cités de larges extraits de l'Évangile et de saint Paul. Elles offrent des documents et des preuves à l'encontre de tant de témoignages, plus ou moins *sollicités* par des esprits prévenus. L'auteur, qui insiste dans son Introduction[4], avec une indignation légitime, sur la disposition que les adversaires apportent au débat et sur la méthode qu'ils y observent », a fourni, des citations alléguées par eux contre sa thèse, une réfutation péremptoire en les donnant intégralement et replacées dans leur contexte[5]. Mais il a fait plus et mieux que de suivre

1. *La Liberté de penser*, t. V, p. 224. Paris, 1849.
2. Ernest Havet, *le Christianisme et ses origines. L'Hellénisme.*
3. Renan (*Marc-Aurèle et la fin du Monde antique*, 4e édit. 1582, p. 567), proclame hautement qu'avant le christianisme, la philosophie avait tout vu et tout dit excellemment; cité p. 46.
4. P. 50 et suiv.
5. Voir notamment p. 75.

ainsi les agresseurs dans des arguments d'un détail infini, il a ramené à leurs principes les deux morales entre lesquelles ils imaginent une parenté de descendance, au profit, bien entendu, de la morale inventée par les hommes. Après un exposé loyal de la doctrine stoïcienne qui forme l'Introduction de l'ouvrage, M. le docteur Chollet étudie les oppositions générales de la morale de l'Évangile et de celle du Portique au point de vue « de leurs auteurs, de leurs bases et de leur contenu » ; puis les contrastes fondamentaux qui les opposent sur les questions capitales, en matière de mœurs, de l'idée de Dieu, de la liberté humaine et de la fin dernière (chap. II à IV). Enfin les différences qui, malgré leur nom de *secondaires*, n'en établissent pas moins une séparation des plus tranchées entre les deux doctrines sur la façon dont sont entendus, de part et d'autre, nos devoirs vis-à-vis de Dieu, de nous-mêmes et de nos semblables (chap. V-VIII). Tout le cycle des préceptes moraux est ainsi parcouru sans que nulle part nous apparaissent, même possibles, ces dérivations, proclamées par les admirateurs de Marc-Aurèle et d'Épictète, comme éclatant à toutes les pages de l'Évangile.

Dira-t-on que, prenant le contre-pied des auteurs qu'il combat, l'apologiste a esquivé les ressemblances, comme eux de leur côté avaient à dessein laissé dans l'ombre les aspects gênants pour leur thèse ? Tout au contraire, il ne craint pas de considérer bien en face ces ressemblances. Elles étaient inévitables entre le code évangélique, dicté à l'homme par l'auteur de la nature et de la grâce, et une morale dont les créateurs et les adeptes n'ont pu, en dépit d'eux-mêmes et de leurs principes métaphysiques, prendre, comme la logique les y eût obligés souvent, le contre-pied du bon sens et de la conscience universelle. Ce sont, en effet, surtout des inconséquences heureuses entre leurs principes et la conduite pratique, qui ont rendu viables les doctrines morales de ces philosophes.

Mais si l'auteur écarte sans peine tous les prétendus emprunts faits à la philosophie par le christianisme, il démontre surtout combien il serait illusoire de chercher une parenté et une dépendance d'origine entre la morale chrétienne et le stoïcisme. Ce sont des doctrines irréductibles, nées de principes en divergence ou en contradiction. Tous ces contrastes essentiels sont excellemment montrés dans l'exposé net, lumineux et calme, qui ana-

lyse le stoïcisme : cette dissection de la doctrine du Portique nous fait mieux comprendre l'esprit d'orgueil, qui la résume et l'inspire, plaçant l'homme au pôle opposé de l'idéal d'*humilité* offert par Jésus-Christ à ses disciples !

S'il n'était injuste de réclamer d'un auteur ce qu'il ne s'est pas proposé, je regretterais presque que M. Chollet, à qui Sénèque suffirait d'ailleurs amplement pour la démonstration de sa thèse, n'ait pas étendu son étude directe à Épictète et à Marc-Aurèle. Pour une raison excellente, il les écarte l'un et l'autre, parce que leur philosophie « n'est pas assez exempte de l'influence chrétienne pour nous servir utilement dans notre recherche ». (P. 49.) Sans doute, nul ne prétendra que « Sénèque, dont les œuvres sont l'expression la plus nette et la plus autorisée de la morale stoïcienne » (p. 219), ne puisse suffire comme témoin responsable dans un parallèle entre stoïcisme et christianisme. La thèse n'est donc nullement infirmée par cette exclusion ; mais n'y aurait-il pas eu, dans les citations de l'esclave et du roi philosophes, aux endroits mêmes où ils sont le plus *influencés* par le progrès latent des idées nouvelles, mainte occasion de saisir sur le vif l'expression de superbe ou de rigueur malsaine qui distinguent le stoïcisme de l'attitude plus aimable et plus vraie, du langage plus humain et plus humble du chrétien ?

Faut-il, au risque de sembler méticuleux à l'excès, chercher à l'auteur une pure chicane de traduction ? Dans une page du *Traité des bienfaits* de Sénèque, les coupures faites dans le texte français n'auraient-elles pas, sans fausser du reste le sens général, amené sur la fin quelques légères inexactitudes[1] ? La citation latine faite en note *in extenso* aidera d'ailleurs à les rectifier.

Aussi bien, si je suis réduit à m'arrêter sur des vétilles de ce genre, la faute en est au livre, où la lime ne trouve pas autrement à mordre. Cela ne prouve-t-il pas combien Mgr le Recteur des Facultés catholiques de Lille avait raison d'écrire à l'auteur que, « d'une main sûre », il a rayé « de la carte », que nos adversaires ont « tracée de la pensée antique, le canal qu'ils avaient fictive-

1. P. 88. C'est entre Dieu et nature, aussi bien qu'entre les noms des divinités populaires qu'existe la synonymie. — Ne faut-il pas, dans la référence indiquée p. 19, à la fin de la note, lire p. 352 et non p. 252 du livre de Jacques Denis ?

ment introduit » entre le stoïcisme et la doctrine morale du christianisme ? Eugène Griselle, S. J.

Bonaparte et le Code civil. *De l'influence personnelle exercée par le Premier Consul sur notre législation civile*, par Ernest Jac, professeur de droit civil à l'Université catholique d'Angers. Paris, Rousseau, 1898. In-8, pp. 158. — Napoléon, à Sainte-Hélène, aimait à dire que le Code civil — jadis Code Napoléon — resterait son titre le plus sûr à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité. Il avait compté sans la critique moderne qui s'est efforcée d'enlever à Napoléon son auréole de grand législateur. Pareille mésaventure est arrivée à Justinien.

M. Jac, pour sa part, établit dans ce travail très intéressant et très étudié, que l'utilité et l'importance du rôle joué par le Premier Consul dans la codification de nos lois civiles « ont été singulièrement exagérées ». L'utilité, soit. Trop souvent Napoléon a montré, dans la discussion au Conseil d'État, que la tradition jacobine et les théories philosophiques du temps avaient pénétré son esprit. Quant à l'importance de son rôle, il paraît plus difficile de la contester. S'il est vrai que depuis longtemps, l'idée de codification était à l'ordre du jour, il n'est pas moins certain que la volonté inflexible et l'intervention personnelle du Premier Consul sont pour beaucoup dans le succès de l'entreprise. Quand on constate l'impuissance législative de notre temps, on ne peut s'empêcher d'admirer le résultat obtenu par Napoléon en quelques années.

Examinant les uns après les autres les principaux titres du Code civil, l'auteur recherche avec soin quelle part revient au Premier Consul dans la discussion. On a prétendu qu'il avait pris, au préalable, des leçons de Tronchet. S'il en est ainsi, il faut reconnaître que ce général de trente-deux ans avait au moins une certaine facilité d'assimilation. Discuter avec les premiers jurisconsultes du temps les questions les plus ardues du droit civil, ce n'était pas une tâche aisée. Sans doute, le soldat-législateur s'est trompé souvent ; ses idées n'ont pas toujours prévalu ; l'intérêt personnel ou d'arrière-pensées politiques ont parfois inspiré son attitude. Tout cela est vrai. Il faut reconnaître encore que Napoléon, bigame aux yeux de la loi civile, après avoir vécu en concubinage aux yeux de la loi religieuse, était mal qualifié

pour légiférer sur le mariage, la plus importante matière du nouveau Code. Il a montré, dans la discussion de ce titre, comme par sa conduite, à quel point il méconnaissait le caractère vrai de ce contrat, pour parler en juriste. — Mais, sous ces réserves, il faut un singulier parti pris pour oser écrire, ainsi que l'a fait un jurisconsulte, qu'« en législation il n'y eut jamais un esprit plus borné que celui du Premier Consul ». Un jugement aussi passionné manque son but. Le travail de M. Jac, modéré dans la forme, mais très sévère dans le fond, contribuera plus que de telles exagérations, à détruire ce qu'on a appelé la *naïve superstition de notre temps* touchant la capacité législative de Napoléon. Lucien Treppoz.

Léon Gambetta. *Biographie psychologique. Le cerveau, la parole : la fonction et l'organe. Histoire authentique de la maladie et de la mort*, par le Dr J.-V. Laborde. Paris, 1898, Schleicher frères. In-8, pp. 160. — Ce nouveau volume de notre savant confrère ne passera pas inaperçu : il apporte des documents à l'histoire. Doit-on souscrire de confiance aux appréciations élogieuses, enthousiastes, mais partiales de l'ami et du républicain? Nous ne le pensons pas. Gambetta a été un homme néfaste. S'il avait le don de la parole, on doit avouer qu'il n'eut pas toujours celui du discernement. Sans nous arrêter au terrain brûlant de la politique, on peut dire que ce « fou furieux » nous a mis dans la situation déplorable où nous nous débattons depuis si longtemps.

Toutes réserves ainsi faites, nous sommes à l'aise pour louer, comme elle le mérite, la partie scientifique du travail présenté par le Dr Laborde. On y suit avec intérêt la description complète de la maladie (*appendicite*) du célèbre tribun, de sa mort et de son autopsie. Il est incontestable qu'une opération était indiquée et aurait pu sauver le malade : le professeur Lannelongue y pensa, longuement, sérieusement, mais ne se décida pas à jouer du bistouri. Comme le dit notre auteur, « il s'agissait, non pas du premier malade venu, d'un malade ordinaire, mais de Gambetta ; *ce qui est tout dire !*

« Et il le savait, il le sentait et le répétait lui-même, surtout au moment où il a eu conscience, et comme le pressentiment de la gravité, de la fatalité du mal.

« — Ah ! je sens bien, disait-il, la responsabilité qui pèse sur

« ceux qui ont été appelés à me soigner; et l'influence qu'elle « doit exercer sur leurs décisions, et à laquelle ils ne peuvent se « soustraire... *Hélas! que ne suis-je un simple malade!...* »

« Et une indicible expression de mélancolie et de tristesse trahissant de sinistres pressentiments, se peignait alors sur sa physionomie, d'ordinaire si ouverte et si rassérénée. » (P. 119.) Voilà comment se paie la gloire humaine!

Le cerveau de Gambetta était remarquable par sa petitesse, chacun sait cela. Son poids, estimé d'abord à 1 160 grammes, serait, d'après les calculs un peu compliqués du Dr Laborde, de 1 246 grammes : c'est toujours un poids *inférieur*. Mais nous sommes absolument de l'avis de notre auteur, ce poids « ne constitue nullement un signe d'infériorité intellectuelle ». (P. 144.) L'intelligence d'un homme ne se mesure pas au poids de son cerveau : nous n'avons jamais contredit une vérité aussi manifeste, et nous sommes heureux de la voir confirmée expérimentalement.

La *troisième circonvolution frontale*, siège du mécanisme du *langage articulé*, était très développée chez Gambetta. M. Laborde insiste avec raison sur ce point, mais s'égare volontiers dans des considérations étrangères et mal garanties. C'est ainsi qu'il prétend avoir fait l'éducation *parlée* d'un singe américain, le *capucin* (*Sebus capucinus*), sans en donner une preuve évidente. (P. 152, note.) Notre confrère paraît ignorer que la parole ne trouve dans le cerveau que ses éléments *matériels* d'exercice et qu'elle tire sa véritable origine des facultés psychiques et spirituelles. Le singe, n'ayant ni l'intelligence ni la volonté, ne saurait avoir le langage articulé.

Très compétent en physiologie, le Dr Laborde est malheureusement atteint d'une myopie philosophique trop accentuée : ce qui enlève à son livre beaucoup de valeur. La volonté, selon lui, c'est « la *résultante et composante* de l'ensemble des facultés psychiques ». (P. 26.) Ailleurs, il examine la « personnalité considérée au point de vue du tempérament et du caractère, *lesquels résident principalement dans l'état et les qualités de la volonté* ».

Mais ces expressions indécises et impropres, qui accusent une connaissance insuffisante de la philosophie, n'empêchent pas notre auteur d'être en avance sur la plupart de ses confrères; et nous nous sommes fait un devoir et un plaisir de signaler ailleurs

(dans notre livre *Spiritualisme et spiritisme*) la belle page du *Traité de physiologie* où le Dr Laborde démontre que la volonté est une *faculté une, indivise, qui ne se localise pas*. On peut donc regarder notre confrère comme un spiritualiste *sans le savoir*. C'est aussi un physiologiste de marque, et qui honore la science française.

Dr Surbled.

L'Ile de Crète. *Histoire et souvenirs*, par C. Albin. Troisième édition. Paris, Sanard et Derangeon, 1898. In-16, pp. viii-241. Prix : 5 francs.

Un peu trop de redites mythologiques et de citations classiques, au début ; une bonne bibliographie de la question crétoise à la fin. Entre ces deux extrêmes, de nombreuses illustrations reproduisant la plupart d'anciennes estampes, et une douzaine de chapitres, animés du meilleur esprit à la fois philhellène et catholique. La Crète nous y est décrite avec ses cent villes des temps homériques, à l'âge des dieux et des héros, puis sous la domination grecque et romaine et aux premiers siècles du christianisme, avec des détails intéressants sur la prédication de saint Tite, les voyages et l'épître de saint Paul. Nous suivons le sort de cette population désormais toute chrétienne, au moyen âge, durant les invasions des Arabes et les croisades, sous le sceptre de Venise, et, à l'époque moderne, sous le joug des Musulmans. Les insurrections et les massacres, l'intervention des puissances et l'avenir heureux que présage à l'île si longtemps malheureuse la fin de l'occupation et de l'administration turques, ferment ce volume d'intéressante vulgarisation, fait d'histoire et de légendes. On y reconnaît l'auteur de *Massillon enfant*, de la *Poésie du bréviaire* et des *Iles d'or*.

Henri Chérot, S. J.

Lolos (Les). *Histoire, religion, mœurs, langue, écriture* (*Études sino-orientales*. Fascicule A), par Paul Vial, missionnaire au Yunnan. Chang-hai, Imp. de la Mission catholique. In-8, pp. 72; gravures. — Ainsi que nous l'avions déjà annoncé, dans un de nos comptes rendus des *Variétés sinologiques* éditées à l'Orphelinat de T'ou-sè-wè près Chang-hai, les missionnaires Jésuites ont eu la bonne pensée de faciliter à d'autres qu'aux membres de leur Société les moyens de publier leurs études sur l'Extrême-Orient. D'où la création d'une section spéciale intitulée : *Études sino-orientales*, dont profite le premier M. l'abbé Paul Vial, du séminaire des Missions étrangères. Grâce à la libéralité de la mission de Chang-hai, qui n'a pas hésité à faire un sacrifice assez sérieux pour assurer la reproduction irréprochable d'un manuscrit lolo, M. Vial a pu offrir au monde savant un travail extrêmement intéressant sur

cette race, qui n'était encore connue que de quelques rares voyageurs. Après avoir donné un abrégé de leur histoire, il nous dépeint les mœurs et les coutumes de ses ouailles, car il s'est dévoué, avec un de ses confrères, à l'évangélisation de ces demi-sauvages.

Il rapporte leurs traditions et scrute le mystère de leur langue parlée et écrite. Leur poésie est simple et imagée, si l'on en juge par l'épithalame de la jeune mariée. Leur culte se réduit à fort peu de chose, puisqu'ils n'adorent rien du tout. Par contre, ils sont, comme tous les sauvages, fort superstitieux. « Autrefois, ils adoraient une croix, mais ce culte n'existe plus guère que dans la mémoire des vieux. » Le missionnaire a vu encore une de ces croix dans une petite pagode. La langue est monosyllabique, et les caractères écrits se rattachent *dans leur origine* au système idéographique. On en compte environ 3 000, qu'on peut classer, à peu près comme ceux du chinois, sous 195 traits ou clés principales. La ponctuation n'existe pas; et comme il y a, ainsi qu'en chinois, des caractères *vides*, c'est-à-dire n'ayant par eux-mêmes aucune signification, on comprend quelles difficultés présente la traduction d'un texte où les idéogrammes se mêlent sans règle apparente avec les caractères purement phonétiques. Les textes de 1 500 caractères que traduit l'abbé Vial dans cette étude, sont les premiers que l'on ait imprimés. Ils font honneur aux graveurs chinois de T'ou-sè-wè, qui nous donneront bientôt, il faut l'espérer, le premier dictionnaire lolo-français.

Toutes nos félicitations à M. l'abbé Vial et aux Pères de la mission du Kiang-nan, pour ce remarquable travail.

Albert Fauvel.

I. Les Saints et les animaux, par Henri Bourgeois. Société de Saint-Augustin, 1898. In-8, pp. 238. — **II. Picpus pendant la Commune**, par un Prêtre de la Congrégation des Sacrés-Cœurs. Évreux, Imp. de l'Eure, 1898. In-8, pp. 245.

I. L'accouplement de ces deux mots peut étonner au premier abord; ce titre donne pourtant une juste idée du sujet traité dans ce beau volume. L'auteur avoue ingénument le triple motif qui l'a poussé à l'écrire : c'est premièrement d' « élever un monument à la gloire de Dieu et des saints », c'est encore d'« intéresser la jeunesse », c'est enfin de « prêcher la sympathie à l'égard de ces pauvres créatures inférieures ». L'ouvrage s'ouvre par une *Introduction* qui oppose à la métempsychose et au culte païen des animaux l'« enseignement émi-

nemment moral et religieux qui se dégage des légendes chrétiennes auxquelles les animaux ont donné naissance ». En cinquante chapitres très courts, M. Henri Bourgeois fait ensuite passer sous nos yeux l'histoire de la bonté des saints envers les bêtes de la création, et de la reconnaissance de celles-ci envers ceux-là : à commencer, après saint Jean et sa perdrix, par les hôtes de la Thébaïde et leurs lions, pour finir par le cardinal Guibert et ses canaris, en passant par le moyen âge, où les rapports des saints avec les oiseaux, les poissons, les biches etc., étaient si affectueux.

Beaucoup de ces récits sont empruntés aux *Petits Bollandistes*, un certain nombre à l'auteur des *Moines d'Occident*, quelques-uns à d'autres sources encore. Ils nous rappellent, selon le mot de Montaigne, que « nous debvons la justice aux hommes, la grâce et la bénignité aux aultres créatures ».

II. Avant de raconter les *Actes des Martyrs*, l'auteur prélude par des considérations générales sur la Commune ; puis, ayant narré l'arrestation de dix de ses frères, il consacre quatre chapitres successifs à faire connaître chacun de ceux qui vont avoir le « redoutable honneur de consommer leur sacrifice et de donner leur sang pour la gloire de Dieu ». Ce sont des victimes de choix, dignes entre toutes de représenter l'Institut dans cette persécution sanglante, que les quatre conseillers du supérieur général. Nous assistons ensuite aux trois stations des prisonniers du Christ, à la Conciergerie, à Mazas, à La Roquette ; enfin à leur massacre en cet enclos si bien appelé le *champ du martyre*.

La seconde moitié du volume est remplie par trois *épisodes* pleins d'intérêt : 1° Les Frères convers à Picpus : laissés à la Maison-mère, après l'arrestation des Pères, ils servent les fédérés qui y ont élu domicile ; — 2° les Sœurs de Picpus : victimes d'odieuses perquisitions, elles sont ensuite incarcérées à Saint-Lazare, d'où l'armée de l'ordre les délivre ; — 3° le Noviciat des Sacrés-Cœurs à Issy pendant la Commune ; là aussi il y a des arrestations, mais les captifs sont délivrés à temps.

Le livre est illustré des portraits des victimes et de ceux des bourreaux, de gravures de Mazas, de plans qui permettent de suivre la voie douloureuse, etc. Le 27 décembre 1897, la chapelle de Picpus était en fête : les fils et les filles du bon Père Coudrin et de la bonne Mère Henriette Aymar de la Chevalerie, célébraient le centenaire de leur fondation. Le cimetière où reposent les vénérés fondateurs est ce même coin de terre qui

reçut, il y a cent ans, les restes mutilés des mille trois cent six victimes tombées à la barrière du Trône, et qui portaient les plus beaux noms de France. « Quand nous traversons les rangs alignés de ces mausolées de pierre et de marbre, a dit la voix éloquemment émue d'un fils de saint Dominique, il nous semble qu'une armée de preux va se lever des sépulcres silencieux et nous montrer les portraits vivants de toutes les grandes figures de nos gloires nationales. » Ce n'est pas là une vaine déclamation : du sang des victimes de la Terreur qui dorment côte à côte avec les fondateurs de Picpus, et du sang de ces nouveaux martyrs, surgit une légion d'apôtres : la double famille de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, tout en voyant s'épanouir ses œuvres en France, couvre déjà l'Europe, l'Amérique et l'Océanie, en attendant que l'Asie et l'Afrique s'ouvrent aussi à son zèle.

Paul Poydenot, S. J.

Les Évêques de Saint-Omer, depuis la chute de Thérouanne (1553-1619), par l'abbé O. Bled. Saint-Omer, imprimerie H. d'Homont, 1898. In-8, pp. x-432-civ; 2 cartes, 4 portraits hors texte, blasons. — Le diocèse de Saint-Omer fut illustré, dès son origine, par de grands prélats : Gérard d'Haméricourt, Jean Six, Jean de Vernois et Jacques Blase. C'est tout à la fois le mérite et le bonheur de M. l'abbé O. Bled d'avoir étudié, aux sources les plus sûres, une époque aussi intéressante et d'avoir exposé le résultat de ses recherches dans un style net et agréable. Quelle période pleine de troubles! Mais quelle sève de patriotisme et de foi au fond des nobles cœurs, dont le récit du savant écrivain nous retrace la vie agitée! Si l'attaque des gueux calvinistes est redoutable, on ne voit non plus rien de mesquin dans la résistance des évêques, si désireux de défendre leur peuple contre la contagion du mal. Aussi le succès couronne leurs efforts, et les fondations princières qu'ils suscitent ou qu'ils prélèvent sur les revenus de leurs sièges font de Saint-Omer, en peu d'années, une citadelle redoutable aux ennemis de la religion. Il faut lire ce récit pour bien juger un siècle fort extraordinaire, où le vice combat trop souvent la vertu avec succès, et où cependant, malgré tous les obstacles, le zèle et la générosité créent, organisent et soutiennent toutes les œuvres réclamées par les âmes avides de paix, après les horreurs de la guerre et les luttes fratricides.

M. l'abbé O. Bled, président de la Société des Antiquaires de la Morinie, est le savant continuateur de la publication du « Cartulaire de Saint-Bertin », trop avantageusement connu dans le monde érudit pour qu'il soit nécessaire de signaler les qualités maîtresses de ses ouvrages : sincérité absolue, scrupuleuse exactitude, sobriété et précision dans le récit, un certain *humour* à l'occasion et un sentiment très vif quand il célèbre une des gloires du sol natal. Honneur à ceux qui préfèrent l'amour du clocher à l'égoïsme des sans patrie ! Ce premier volume excitera chez tous les lecteurs le désir d'en voir bientôt la suite, qui fera connaître les autres évêques de Saint-Omer. Alfred Hamy, S. J.

La Persécution des Catholiques en Angleterre. *Un complot sous Charles II*, par la comtesse de Courson. Paris, Firmin-Didot, 1898. Un vol. in-12, pp. xii-326. — Le succès obtenu par ses *Quatre Portraits de femmes* aura sans doute encouragé Mme la comtesse de Courson à nous donner le nouveau récit dont nous venons de transcrire le titre.

Le complot dont il s'agit est celui qu'a inventé de toutes pièces, sous l'inspiration de Shaftesbury, cet ennemi mortel des *papistes*, un calomniateur de bas étage, appelé Titus Oates. « Jamais peut-être on ne vit plus clairement à quel excès d'injustice et de cruauté le fanatisme religieux peut pousser un peuple. » Profitant de la coupable faiblesse de Charles II, amolli par les plaisirs, les ennemis des catholiques ont arraché à l'indolent monarque la condamnation de nombreuses victimes, dont la mort héroïque sera un éternel opprobre pour l'église schismatique d'Angleterre. Dans ces victimes, il en est de tout âge, de tout sexe, de toute condition. Parmi elles, nous voyons de vieux missionnaires, dont la vie n'a été qu'une longue préparation à la mort ; des hommes du peuple, forts de leur innocence et de leur foi ; des gentilshommes qui montent à l'échafaud avec cette vaillance chevaleresque déployée jadis sur les champs de bataille, au service du roi même qui les fait mourir !

Tous, au moment suprême, ont une parole de pardon pour leurs bourreaux ! Tel ce lord Stafford qui, après avoir récité à haute voix une magnifique prière, dans laquelle il offrait librement sa vie à son « cher Rédempteur » comme un sacrifice de reconnaissance et d'amour, se relève, salue la foule du haut de

l'échafaud, et l'exhorte à demeurer fidèle au roi : « Je prie Dieu, dit-il, de bénir Sa Majesté et de bénir ceux qui sont ici présents, surtout ses loyaux sujets. » À ces mots, la foule, qui tout à l'heure poussait des cris de mort, se sent émue, et beaucoup s'écrient en se découvrant : « Que Dieu vous bénisse, my lord !

Non moins héroïque fut la mort de l'archevêque d'Armagh qui, au moment où l'on prononça sa condamnation au supplice des traîtres, s'écria d'une voix triomphante : *Deo gratias !*

Et que dire des femmes catholiques dont l'auteur évoque les douces figures, auréolées de la couronne du martyre ! Pour en parler comme elle le fait, Mme de Courson montre bien qu'elle a parmi les victimes des ancêtres dont elle saurait au besoin imiter le dévouement héroïque à la cause de Dieu !

Quant à l'exactitude des détails, il suffit de rappeler qu'ils sont puisés dans les documents officiels, recueillis par le P. Foley, de la Compagnie de Jésus, dans le cinquième volume des *Records of the English Province S. J.*, et dans des papiers de famille, qui ont permis à l'auteur de nous introduire au foyer même des victimes de la persécution. Paul Mury, S. J.

Les Savants modernes, leur vie et leurs travaux d'après les documents académiques, choisis et abrégés, par A. Rebière. Paris, Nony et Cie, 1899. In-8, pp. viii-455. — « Résumer la vie des principaux savants et leurs travaux dans un livre simple, clair et probant », tel est le but que s'est proposé l'auteur. Après avoir passé très vite sur les savants antiques et ceux qu'il appelle « les grands précurseurs », de Copernic à Pascal, M. Rebière raconte la fondation et l'histoire de l'Académie des sciences, parle des prix qu'elle distribue et des documents qu'elle publie, puis énumère ses secrétaires perpétuels. Ici plusieurs petites erreurs de date (fautes d'impression peut-être?) se sont malheureusement glissées.

L'auteur commence alors la série de ses rapides portraits ; il répartit les savants en trois classes, mathématiciens et astronomes, physiciens et chimistes, naturalistes, dans chacune desquelles il a choisi une vingtaine de noms des plus illustres. Vraie galerie de tableaux, visitée un peu en courant, mais M. Rebière nous avertit dans la préface qu'il s'en tiendra aux grandes lignes.

En voyant réunis tous ces noms, en lisant le résumé des merveilleux travaux accomplis depuis deux siècles, on éprouve incontestablement un sentiment d'admiration sincère et ce coup d'œil d'ensemble a quelque chose de réconfortant pour l'esprit. Voici le plan suivi par M. Rebière dans chacune de ces notices. Quelques lignes résument la biographie du savant, les titres de quelques-uns de ses principaux ouvrages sont énumérés[1]; puis viennent quelques citations extraites en général de son éloge académique ou empruntées à quelque auteur célèbre, et dans lesquelles « le savant est étudié dans sa triple vie intellectuelle, morale et physique ». La plupart des biographies sont accompagnées de portraits, en général d'une très bonne exécution. On ne peut qu'approuver un tel plan; quelques réserves sont cependant à faire sur son exécution. La courte biographie placée en tête de chaque étude est parfois négligée, parfois rédigée d'une façon bizarre. Ainsi à propos de Monge : « Une rue, une place et un square Monge à Paris; un collège et une statue à Beaune »; ailleurs la simple mention : « Statue », par exemple pour A. de Humboldt; ces détails, et d'autres, sont puérils.

De même, à propos d'Ampère : « Il était religieux, bon et distrait. » C'est vrai, mais quel style! et, ici, il faut bien le dire, si M. Rebière n'attaque nulle part la religion, on éprouve l'impression vague qu'il la traite comme une variété d'état d'esprit que l'on enregistre au même titre que le talent musical ou telle autre particularité analogue. Cette note indifférente est regrettable. Assurément, en parlant de l'œuvre des mathématiciens, des physiciens, des naturalistes, on peut abstraire de leurs idées religieuses, mais M. Rebière annonce une étude sur la « triple vie intellectuelle, morale et physique »; le côté moral n'étant point exclu, la religion entre par là au premier chef en ligne de compte. Lorsqu'il s'agit de Cauchy, d'Ampère, et d'un très petit nombre d'autres, l'auteur n'a pu s'empêcher de signaler la grande place que la religion tenait dans leur vie; mais pour la plupart il a omis de mettre en relief une vie ou du moins une fin chrétienne ou de flétrir l'incroyance. C'est un déficit grave et qui empêche de louer sans réserve un ouvrage qui par ailleurs présente un réel intérêt. Joseph de Joannis, S. J.

1. Il est regrettable que cette bibliographie, nécessairement sommaire, manque de précision.

Aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux, pair de France, *ainsi que du petit roi de féerie Auberon, mises en nouveau langage*, par Gaston Paris, de l'Académie française. Un vol. in-4, pp. viii-315. Prix : broché, 15 francs, relié, 20 et 23 francs. Paris, Firmin-Didot. — Voici un livre spécialement destiné aux enfants par l'illustre académicien. Et quel séduisant cadeau ! L'ouvrage est imprimé avec des caractères dessinés par Eugène Grosset ; il y a douze aquarelles de Manuel Orazi, reproduites en fac-similé ; et je ne parle pas des encadrements de pages, d'un goût excellent et d'une fantaisie suggestive. Si les petits enfants sont jaloux, ils feront bien de cacher vite leur beau livre, et pour cause.

Si *Peau-d'Ane* m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.

Nos pères, du moins, nullement oublieux du sang gaulois et franc, aimaient fort les légendes héroïques, les rencontres mystérieuses sur la lande vague, clairsemée de fleurs sauvages, à la lisière des bois profonds où le scintillement des heaumes alterne avec la traînée lumineuse de la robe des fées, — les grands coups de « brand fourbi » fendant un guerrier jusqu'à la ceinture et s'enfonçant par après de deux ou trois pieds dans le sol, — les châteaux aux silhouettes étranges, dressant sous les clartés de la lune leur masse fantastique..., nos pères, dis-je, aimaient passionnément tout cela, quand le trouvère le leur chantait dans la vaste salle, près de la cheminée immense, aux sons assourdis de son crincrin. Nos pères étaient de grands enfants, soit ; mais peut-être, l'occasion se présentant, leur ressemblerions-nous plus que nous ne le pensons.

« Seigneurs, écoutez : que le Dieu de gloire qui nous a faits à son image vous bénisse ! C'est une bonne chanson qui parle de nobles hommes, du vaillant roi Charlemagne, et de Huon, qui tant fut pieux, et d'Auberon, le petit roi sauvage qui passe toute sa vie dans les forêts. Cet Auberon, qui avait tant de puissance, sachez qu'il était fils de Jules César, celui qui a fait faire à Constantinople ces grandes murailles qu'on voit encore... Jules César avait pour femme une dame très belle et très savante, qui s'appelait Morgui et qui était fée. C'est elle qui fut la mère d'Auberon le forestier... Vous allez entendre une noble chanson : cessez le bruit et faites le silence. »

Ainsi débute la vieille geste, maintenant « mise » en belle prose française, claire et harmonieuse, d'ailleurs assez largement réduite, discrètement retouchée, mais n'ayant rien perdu de sa physionomie vive, gaie, alerte, primesautière. « On sent — dit M. G. Paris — qu'en écrivant ce poème l'auteur s'est amusé tout le temps, et c'est ce qui fait que son poème nous amuse encore. »

Comment le fils aîné du duc Seguin, Huon (tous deux personnages historiques), d'abord chevaucha de Bordeaux vers Paris « la merveilleuse cité », où l'attendait (non le roi Charles le Chauve, auquel seul dans la réalité il eut affaire) mais l'empereur Charlemagne, et fut attaqué en son chemin, contre toute justice, par « l'enfant Charlot », à l'instigation d'Amauri, un scélérat consommé, qui voulait perdre tout ensemble Huon et Charlot ; — comment il tua, sans le connaître, le fils du roi et dut ensuite se mesurer en un combat juridique, avec le traître, auquel il finit par couper la tête, mais non sans peine, car c'était un fier baron ; — et cependant fut par l'empereur, courroucé du trépas de son enfant bien-aimé, envoyé en ambassade à l'amiral Gaudin, seigneur de Babylone.

« Vous voulez le tuer ! s'écrient les Français. — Par Dieu ! dit Charles, vous dites vrai. »

Mais, grâce au nain Auberon « beau comme le soleil en été », et aussi généreux que beau, Huon parvint à travers mille aventures prodigieuses jusqu'au roi de Babylone, décapita le fiancé de sa fille, la belle Esclarmonde, et après lui enleva à lui-même « les blanches moustaches de sa barbe, et de sa bouche quatre dents mâchelières », car c'étaient là, en partie du moins, ses instructions diplomatiques ; — puis, en passant par Rome, où le Pape baptisa Esclarmonde et « fit le mariage », revit les bords de son fleuve natal, où le vint rejoindre Auberon, qui encore le combla de bienfaits et lui légua son royaume de Féerie ; — enfin alla au paradis, où Notre-Seigneur l'appelait, dit-il, faisant ses derniers adieux...

C'est là ce que verront ceux qui liront le « renouvellement » de la geste antique, où laissa son empreinte l'âme de nos pères, respectueuse et simple, gaie et fière.

Le roi Charles, cassé d'âge et de travaux, a des retours de barbarie capricieuse et féroce. Mais ses barons n'oublient pas pour

cela qu'il est le grand empereur, sauf à lui dire crûment ses vérités. « Sire — dit Naimes — vous avez grand tort : Vous écoutez trop facilement les mauvaises paroles. » Et, comme il persiste, toute son assemblée, son parlement, se lève et l'abandonne. « Barons, revenez, je ferai ce qui vous plaît. Je le vois bien, quand je l'aurais juré cent fois, vous me forceriez à me parjurer. »

« Les barons l'entendent; ils rentrent dans la salle et s'asseyent sur les bancs. Le roi reprend sa place et caresse sa barbe blanche. »

De même est respectée la femme. Respect franc, simple, exempt de pruderie comme la vertu, qu'il honore. En quelques vers consacrés à la duchesse de Bordeaux, le vieux ménestrel a tracé un portrait presque achevé de veuve et de mère chrétienne.

Après cela, ne lui demandez pas d'amour délicat et psychologique. Il est bien vrai qu'il y a commencement à tout. Au moment où, par son ordre, l'amiral Gaudin a la tête tranchée, Huon se détourne, « car il pensait à Esclarmonde ». Et ce n'est pas le seul trait pénétrant qui échappe au gai trouvère. Mais encore tout cela est-il fort rudimentaire, et, notons-le en passant, pour jeunes lecteurs, çà et là assez âpre et cru.

Quels croyants, en revanche ! et quels vaillants ! quelle foi simple et forte au Christ, Dieu des batailles; quel joyeux courage ! Quel cœur-joie, quelle liesse aux coups d'épée donnés et rendus ! Mais ici on en dirait trop ou on n'en dirait pas assez.

Mieux que les fées, les géants, les castels enchantés, « Huon de Bordeaux, mis en nouveau langage », fait revivre sous nos yeux la douce France, demi-barbare encore, mais débordante de foi, d'ardeur, de joie, et de confiance en ses glorieux destins. Non seulement les petits, les jeunes, qu'on a voulu tout d'abord égayer et instruire, mais les autres, les savants aussi liront avec intérêt ce beau volume qui fait grand honneur à l'exquise érudition de M. Gaston Paris, et continue fort bien la série de ces remarquables publications illustrées, dont la maison Firmin-Didot revendique à bon droit l'initiative. Camille de Beaupuy, S. J.

La Bièvre et Saint-Séverin, par Huysmans. In-18, Paris, Stock. — Huysmans peut écrire sans signer; les connaisseurs ne s'y tromperont pas. Il a son style à lui, son genre, ses qualités et ses défauts qu'on ne sera pas tenté d'attribuer à un autre.

Nous l'avons dit ailleurs, c'est un disciple devenu maître à son tour[1]. Oui, disciple de Zola, qu'il en ait eu conscience ou non. Mais aujourd'hui, sans cesser d'appartenir à l'école réaliste, dont Zola est toujours le plus bel ornement, il se sépare de lui, par son érudition, par la finesse et l'originalité de ses aperçus, et finalement par la supériorité de ses tendances, et de l'idéal qu'il poursuit. Il dépeint le vice, il est vrai, sous les couleurs les plus saisissantes et dans ses détails les plus risqués; mais il ne songe point à en faire l'apologie, et ne cherche point à le faire aimer.

Son nouveau livre débute par une description de la Bièvre. Charmante et gracieuse, cette description, pleine de verdure, de fleurs et de poésie, tant que la petite rivière coule en plein air, sous la voûte du ciel, parmi les cailloux et les mousses, à l'ombre des grands arbres. Puis, quand la rivière devient captive, domestiquée par les prosaïques industries établies sur son cours, la description change de ton et d'allure.

A la poésie des arbres et des fleurs succède la noire réalité des rues étroites, sales et abjectes, les travaux les plus vulgaires, avec une population à l'avenant.

Huysmans dépeint le tout, avec une vigueur de pinceau, une variété de couleurs, en un mot avec un réalisme à faire pâlir tout ce que les vieux maîtres flamands ont produit de plus débraillé. Les cabarets, les caboulots, avec leurs mille incidents bachiques, grotesques et graveleux, sont le triomphe de son pinceau. L'âpre fumet du fromage avancé ne lui répugne pas ; tout ce qui grouille, parmi les hommes ou les animaux, le charme et le passionne. Bien des pages ne le cèdent en rien aux morceaux les plus épicés de *Pot-Bouille* ou de l'*Assommoir*.

On sent pourtant, il faut être juste, que l'auteur se surveille, qu'il veut éviter d'être inconvenant, sinon dans les images, dont le fond n'a rien de particulièrement chaste, du moins dans les expressions ; il jette ordinairement sur le tableau un voile qui permet à peu près de le regarder sans rougir.

Mais Huysmans ne peint pas pour peindre ; si la Bièvre l'attire, c'est qu'elle lui rappelle quelque chose du moyen âge ; cette

1. Le curieux livre d'Esquirol, *A mi-côte* (*Études*, t. LXXVI, p. 849), est dédié au cher *maître* Huysmans.

pensée le hante et le captive. Cette petite rivière a baigné les murs du couvent des Cordelières.

« Elle coulait dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Victor, lavait les pieds du vieux cloître, courait à travers ses vergers et ses bois, et se précipitait dans le fleuve (la Seine), près de la porte de la Tournelle. »

La Bièvre, dès lors, devient une rivière sacrée ; Huysmans a voulu suivre et étudier ses rives et son histoire en dévot pèlerin du moyen âge.

La description du quartier Saint-Séverin, et surtout de la curieuse et très intéressante église de ce nom, compose la seconde et la principale partie de l'opuscule. C'est encore, c'est toujours, une excursion dans le moyen âge. Ah ! l'étrange quartier, noir, humide, fétide, incrusté dans ce brillant Paris comme une tache d'encre ou de suie, selon le vulgaire, comme une pierre précieuse, d'après Huysmans. Quel fouillis de rues étroites et tortueuses, de vieux hôtels ou d'anciens couvents convertis en boutiques ou en cabarets, de vieilles églises et chapelles peuplées de souvenirs et de légendes : Saint-Julien-le-Pauvre, dont l'auteur fait avec détails l'intéressante histoire ; Saint-Séverin, dont certaines parties peuvent être classées parmi les plus purs chefs-d'œuvre des anciennes églises de Paris.

Puis, à côté de cela, les bouges de la rue Galande, le taudis du père Lunette et de Trolliet, avec leur clientèle de miséreux, de femmes sans aveu, de bandits et d'assassins. L'auteur rencontre et mentionne, au passage, le tombeau de Julien de Ravalet et de sa sœur Marguerite, avec l'atroce histoire qui se rattache au nom de ce monstre, d'incestueuse mémoire, à ses crimes, au supplice du frère et de la sœur, et au château de Tourlaville qui fut leur demeure.

Du moyen âge Huysmans aime tout, l'histoire, la légende, les traditions, mais surtout, et à bon droit, la merveilleuse architecture. Il va jusqu'à pardonner à l'époque de ses rêves ses défauts, si tant est qu'il ne les admire pas. Il ne peut regarder de sang-froid ces siècles étranges, que les uns défendent avec passion, que d'autres dénigrent avec fureur ; dispute dans laquelle on n'arrivera jamais à s'entendre ni à dire le dernier mot.

Chemin faisant, dans sa visite à Saint-Julien-le-Pauvre, l'auteur saisit l'occasion de dire son fait à la liturgie des Grecs-unis, qui

célèbrent aujourd'hui leur culte dans cet antique sanctuaire. Cette liturgie, les cérémonies religieuses, les ornements sacerdotaux, lui paraissent d'un goût plus que douteux. L'emploi du pain fermenté et la communion sous les deux espèces lui semblent un usage fort peu agréable pour les fidèles, et bien inférieur à l'idéale simplicité de la communion catholique.

Mais notre intention n'est pas d'analyser le nouveau livre de Huysmans ; nous voulons seulement en donner un léger aperçu et en indiquer la physionomie générale.

Ce genre de littérature, réaliste à outrance, qui va jusqu'à l'analyse chimique des faits et des choses et presque des personnes, a-t-elle chance d'obtenir droit de cité au milieu de nous? Nous ne le croyons pas. L'érudition sans doute a toujours son prix, et il est évident que Huysmans connaît son moyen âge, et en parle en homme bien informé. Mais, quant à son style et à ses procédés littéraires, nous ne pensons pas qu'il y ait là pour des lecteurs sérieux d'autre intérêt que celui d'une curieuse et passagère fantaisie. La littérature française est fixée, au moins dans ses traditions et ses principes essentiels, dont aucun écrivain ne s'affranchira impunément.

Pour ne parler que de notre temps, nous voyons que les vrais écrivains, les maîtres, ne s'éloignent point de la tradition classique, quelle que soit d'ailleurs leur originalité personnelle. C'est pour cela qu'ils ne vieilliront pas et qu'on les lira toujours, parce qu'ils parlent le vrai français. Louis Veuillot et Mgr d'Hulst, dans un genre et avec des allures différentes, nous semblent personnifier mieux peut-être que qui que ce soit, de nos jours, ce goût exquis, cette noble sobriété, cette lumineuse élégance de la langue française.

D'autres écrivains de notre temps, au point de vue de la moralité et des idées, se sont fait une véritable supériorité littéraire, en demeurant les disciples obstinés de nos grandes traditions classiques. Il en est qui, tout en se donnant le tort impardonnable d'écrire de fort mauvais livres en un français exquis, ont le bon sens de vouloir, comme ils disent, « vivre et mourir en classiques impénitents », c'est-à-dire en véritables écrivains.

Jean Nouny, S. J.

Le Ménage du pasteur Naudié, par Édouard Rod. Paris,

E. Fasquelle. In-12, pp. 301. — Un pasteur déjà mûr, veuf et père de famille épousant en secondes noces Mlle Jane Defos, une jeune fille de vingt ans, élevée à l'américaine ; la brouille au « ménage » entre les enfants de M. Siméon Naudié et la marâtre ; le *flirt* de Mme Naudié avec un jeune cousin, et, finalement, la séparation des deux époux : voilà, dans ses traits essentiels, toute l'intrigue — qui en vaut une autre — du nouveau roman de M. É. Rod.

Mais l'auteur du *Sens de la vie* ne fait pas sa principale occupation de raconter, sous une forme un peu rajeunie, la vieille histoire des amours de Pierrot et de Colombine. Visiblement, il prend plaisir aux idées, et l'on trouve dans ses livres une certaine probité d'observation qui charme le lecteur sérieux.

Il est naturel qu'on parle théologie dans le salon du ménage du pasteur Siméon Naudié de la Rochelle, et dans le salon de son père, le vieux professeur de la faculté protestante de Montauban. Ce dernier personnage, que l'on donne pour l'« une des grandes figures du protestantisme contemporain... », déconcerte par ses voltes inattendues ses admirateurs les plus dévoués... Après son *Histoire de l'apôtre Pierre*, on le sent proche de Rome ;..., mais dans une étude sur les *Humanistes chrétiens*, il se posa en champion zélé du rôle historique de la Réforme... Entre temps, ses *Dialogues sur les questions actuelles* firent craindre qu'il ne tombât dans la libre pensée, que cependant il condamna violemment dans son *Essai sur la foi*. Quand l'illustre vieillard est sur le point de mourir, ses fils discutent dans une chambre voisine, et Guillaume l'incrédule, le viveur, pour confondre Paul, l'évangéliste, le piétiste, lui allègue une phrase de leur père : « Si nous sommes attirés vers Dieu sans le distinguer avec certitude, si notre croyance est faible et s'il ne subsiste en nous que le sentiment du devoir, sachons du moins garder le peu que nous possédons... La conscience est le vrai temple du vrai Dieu. » On voit, pour rappeler un mot célèbre, que les « variations » ne manquent point dans les idées du professeur de Montauban.

C'est sans doute pour avoir suivi les leçons de ces maîtres ondoyants que le jeune Henri Defos, étudiant en théologie, a perdu la foi, et s' « il ne trouve plus Dieu », comme il l'explique à son amoureuse cousine Jane dans une conversation très intime sous le grand cèdre du jardin, si pour lui « Dieu s'est dissipé,

Dieu s'est fondu comme un nuage », s'il voit « la vie s'étendre comme une route morne qu'il faut suivre jusqu'au bout en sachant qu'elle ne conduit nulle part », il faut bien reconnaître dans ce lamentable état d'âme la conséquence et le naturel aboutissement des théories du libre examen.

« Comment se piquer d'être auprès des autres l'interprète de la parole divine, d'être leur guide public et reconnu, quand on est embarrassé soi-même dans les nécessités où se débat le commun des hommes ? » Ainsi le pasteur Mikils fait sa propre confession dans la dernière pièce de M. Jules Lemaître, l'*Aînée*. Est-ce à la même conclusion que veut nous conduire M. É. Rod quand il nous invite à entrer avec lui dans le « ménage du pasteur Naudié » ? Il faut bien avouer que le héros de son livre, tout ami qu'il est de la paix domestique, n'en jouit point. Ses méditations sont troublées trop souvent par les querelles qui éclatent entre l'une ou l'autre de ses quatre enfants et Mme Naudié : « Papa, papa, figure-toi que... » Une scène, où l'aînée Esther joue un rôle farouche et superbe, prend des proportions tragiques. Et puis il y a le cousin qui soupire, le jeune cousin dans son personnage classique et traditionnel de trouble-fête et d'amoureux. Que de soucis ridicules assaillent le pauvre pasteur dans la préparation de l'homélie hebdomadaire ! Et quand vient le moment solennel des explications tendres et jalouses ou des reproches véhéments, quelles reparties cruelles, moqueuses et triomphantes lui ferment la bouche et dissipent ses illusions : « Voyons, Jane, est-ce que je ne vous fais pas pitié ?... — Oh ! mon ami, vous êtes un pasteur ; est-ce que de tels transports vous conviennent...? Où peuvent-ils vous conduire, dites-moi ? Vous savez bien qu'entre nous aucun drame n'est possible... Oh ! les faits divers, mon ami, ils ne sont point pour les hommes de votre état !... Il vous reste à demeurer fidèle à vous-même, à votre état, à votre caractère... Voilà ! » C'est vraiment de l'ironie « aiguisée », suivant la remarque très juste du romancier. — Elle a même quelque teinture de théologie, cette terrible jeune fille de l'américanisme, et, quand elle débat avec son mari la question redoutable de la séparation, elle a une façon originale de lever ses scrupules et de vaincre les longues hésitations du pasteur : « Votre église admet le divorce ! »

M. É. Rod ne donne point la conclusion de son roman. Il

fait bien dire à l'un de ses personnages, Paul, que « pour un homme qui se voue au service de Dieu une famille est ou devient un embarras ». Il serait téméraire d'affirmer que ces paroles, qui « mettent en fureur » le vieux professeur Abraham Naudié, résument la pensée vraie du romancier. Mais pour nous avoir fait assister aux luttes intimes qui déchirent l'âme du pauvre pasteur et détournent son esprit des pensées religieuses et graves, pour avoir mis sous nos regards ces curieuses scènes d'intérieur, l'auteur du « Ménage » ne craint-il point d'encourir les reproches que l'on a faits naguère à l'auteur de l'*Aînée* et de s'entendre dire, lui aussi, qu'il a livré « à la moquerie publique de pauvres gens odieusement calomniés » ? Il saura sans doute, à l'occasion, se défendre avec autant d'à-propos que son confrères de la *Revue des Deux Mondes* et écrire, s'il est nécessaire, une spirituelle apologie pour le *Ménage du Pasteur Naudié*.

En attendant, constatons avec plaisir que, si l'on excepte l'intrigante Mme Defos et la légère Mme Naudié, tous les personnages sont d'honnêtes gens. Point de sectaires parmi eux. Pas de déclamation contre les superstitions romaines.

Le dénouement est-il vraisemblable? Sommes-nous, par la suite logique des événements, préparés à cet élan héroïque et sublime qui relève à ses propres yeux et dans l'estime de la communauté protestante de La Rochelle, le pasteur ridicule et innocent et l'emporte loin de ses enfants qu'il abandonne aux bons soins d'une tante, bien loin des tracas et des soucis d'un vulgaire « ménage », là-bas, vers les contrées lointaines, sous le ciel d'Afrique pour y porter la bonne nouvelle et y faire œuvre de missionnaire évangélique? Quelle doctrine certaine, et que ne puisse ébranler le principe du libre examen, le fils du professeur de Montauban apportera-t-il aux sauvages du Zambèze ou du Congo?

Ne multiplions pas les questions indiscrètes. Il nous suffit d'avoir signalé une œuvre très remarquable. On y trouvera toutes les qualités qui distinguent habituellement les livres de M. Édouard Rod : un grand talent d'observateur et d'écrivain, le respect du lecteur, et surtout, malgré quelques préjugés et des erreurs considérables, un goût manifeste et très sincère pour les recherches sérieuses et les pensées graves.

Louis Chervoillot, S. J.

Chrestomathia arabica cum Lexico variisque notis, auctore L. Cheikho S. J. Beyrouth, Imprimerie catholique, 1897 ; avec la grammaire. In-8, pp. 486. Prix : 9 francs. — Cette riche Chrestomathie fait suite aux *Elementa Grammaticæ arabicæ* des PP. A. Durand et L. Cheikho dont nous avons déjà rendu compte dans la Revue. Elle arrive à son heure ; on s'aperçoit de plus en plus, en France comme à l'étranger, qu'on ne peut connaître à fond l'hébreu sans une teinture des autres langues sémitiques, surtout de l'arabe. Nous ne doutons pas qu'elle ne soit bientôt adoptée dans les Universités, car il n'en est pas de plus commode et qui renferme plus de matière en un aussi petit volume. Mais c'est principalement aux étudiants, éloignés des grands centres d'enseignement et obligés de se suffire à eux-mêmes, que la Grammaire et la Chrestomathie rendront service. Ce seul livre leur tiendra lieu d'autres ouvrages dispendieux et peu accessibles aux débutants. Quand, à l'aide du Lexique et d'une traduction, ils auront expliqué les passages de la Bible et du Coran, ils pourront aborder les morceaux plus ardus, proverbes, discours, narrations, bons mots, et il leur faudra du travail et de la patience pour atteindre la fin du volume, à travers la prose ornée et la poésie, dont chaque vers ressemble à une énigme. Plus d'une fois ils béniront l'auteur des notes claires et concises prodiguées au bas des pages.

Les orientalistes constateront une fois de plus l'extrême modicité des prix de l'Imprimerie catholique de Beyrouth.

Ferdinand Prat, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

1898. Décembre 26. — Le *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique*, en date du 24, apporte une consultation du Conseil d'État, restrictive, elle aussi, de la liberté. En voici le texte :

AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT
du 29 novembre.

La section de l'intérieur, des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts du Conseil d'État, dans la séance du 29 novembre 1898, a examiné la question de savoir si une commune qui se trouve dans les conditions prévues par le paragraphe 2 de l'article 145 de la loi du 5 avril 1884 peut subventionner un cours privé pour les adultes.

Vu . . .

. . . . . .

Considérant que les formalités exigées pour l'ouverture des classes d'adultes prévues par l'article 8 de la loi du 30 octobre 1886 sont les mêmes que pour les écoles primaires;

Que ces classes, où l'enseignement se rapproche très sensiblement de l'enseignement primaire et qui sont destinées soit aux illettrés, soit aux jeunes gens qui désirent compléter leur instruction primaire, ne sont en réalité que le prolongement de ces écoles, dont elles ne se différencient que par l'âge des élèves;

Que, dans ces conditions, les classes d'adultes doivent être considérées comme de véritables établissements d'enseignement primaire, dans le sens des articles 1 et 2 de la loi du 30 octobre 1886;

Que, par suite, et par application de l'avis du Conseil d'État susvisé, une commune ne saurait, sans violer les dispositions de cette loi, se prévaloir de l'article 145 de la loi du 5 avril 1884 pour subventionner des classes d'adultes privées; — qu'il ne peut, en effet, appartenir à un conseil municipal d'employer les ressources du budget communal à faire concurrence à ses propres écoles et à rendre ainsi inutiles les sacrifices que s'impose l'État,

Est d'avis :

de répondre dans le sens des observations qui précèdent.

Le rapporteur, Ch. MOURIER. *Le président*, Paul DISLÈRE.

Le secrétaire, R. LAGRANGE.

29. — **A Paris,** constitution de la *Ligue de la Patrie française*, où prennent rang une foule d'hommes marquants dans tous les ordres.

31. — **A Vienne,** le renouvellement du compromis austro-hongrois n'ayant pu être voté en temps utile, à cause de l'obstruction du parti

allemand, l'empereur en proroge le maintien par décrets, en vertu du paragraphe 14 de la Constitution.

— Le 19 décembre, l'Académie des sciences décernait le prix Walz au R. P. Élie Colin, de la Compagnie de Jésus, directeur de l'observatoire de Madagascar. Dans son rapport, la Commission d'examen n'avait pas cru pouvoir séparer du P. Colin le R. P. Roblet, auteur d'une excellente carte géographique de l'île : « L'œuvre à laquelle les deux missionnaires se sont consacrés, avec non moins de désintéressement que de zèle, sous la haute et intelligente protection de l'évêque de Madagascar, Mgr Cazet, appelle, il semble, la reconnaissance nationale. »

Aujourd'hui, le *Journal officiel* publie un décret par lequel, sur le rapport du ministre des Colonies, est promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur, « le R. P. Roblet (Désiré), missionnaire à Madagascar depuis 1862. Services exceptionnels rendus à la cause française; a contribué dans une large mesure à la répression du soulèvement hove après la campagne de 1895; a accompli à Madagascar une œuvre cartographique considérable au milieu de réels dangers ».

1899. Janvier 1. — Remise par les Espagnols de **l'île de Cuba** aux Américains.

4. — Mort de **Mgr Paul-Matthieu de La Foata**, évêque d'Ajaccio. Né à Azilone (Corse), le 4 août 1817, professeur au petit séminaire de Corte; curé de Bastelica et de Corte; vicaire général; nommé évêque d'Ajaccio, le 21 août, préconisé le 21 septembre et sacré le 11 novembre 1877.

8. — **Aux Philippines**, le général américain Otis fait afficher une proclamation réclamant la soumission immédiate des Philippins au gouvernement local installé sous la protection des États-Unis. Aussitôt après, le président de la République insurrectionnelle, Aguinaldo, en fait afficher une autre, pour protester contre l'entrée des troupes américaines et pour inviter les Philippins à la résistance.

9. — Lors de l'audience que le Souverain Pontife lui a accordée, à l'occasion du nouvel an, le ministre plénipotentiaire de **la République Colombienne** a remis à Léon XIII le texte de la loi votée par le Congrès :

Art. 1. — La République de Colombie, à la fin du siècle dans lequel commença sa vie de nation libre et souveraine, accomplit le devoir de reconnaître d'une manière catégorique l'autorité divine sociale de Jésus-Christ, et de le remercier de tous les bienfaits qu'elle a reçus de Lui; elle le fait par la présente loi.

Art. 2. — Comme témoignage de cette reconnaissance, comme symbole de la gratitude nationale et pour perpétuer la mémoire de cet acte du Congrès par lequel se manifeste le sentiment le plus fort et le plus profond des peuples de Colombie, il sera élevé un monument qui, après accord pris avec l'autorité ecclésiastique, sera érigé dans la cathédrale de Bogotá.

Art. 3. — Une copie de la présente loi sera présentée à S. E. le délégué apostolique, et une autre sera envoyée à S. S. le pape Léon XIII par l'entremise de M. le ministre de la République près le Vatican, comme gage de l'attachement des Colombiens au Vicaire du Christ.

10. — Ouverture du Palrement français. Au Sénat et à la Chambre, MM. Loubet et Deschanel sont réélus présidents, le premier sans concurrent, le second contre M. Brisson, par 323 voix contre 187, sur 510 suffrages exprimés.

Le 10 janvier 1899.

Le gérant : Charles BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES

ÉTONNEMENTS D'UN ANGLAIS EN FRANCE[1]

Ouvrons le livre de M. Bodley comme si, depuis son apparition, rien de nouveau ne s'était passé entre l'Angleterre et nous. Le parfait *gentleman* qui l'a écrit avec beaucoup de talent et d'impartialité a droit à être traité de la sorte. Si nous ne sommes pas toujours de son avis, si nous pensons qu'on a exagéré le mérite de son œuvre, et si quelques détails nous amusent un peu, nous ne nous défendrons pas contre ces impressions que sûrement ne dictera aucune rancune ; et si, d'aventure, nous trouvons sous la plume de cet étranger, des constatations humiliantes pour notre amour-propre national, nous ne penserons pas que le patriotisme nous commande de tourner le dos à la vérité.

I

J'ai hâte de dire que M. Bodley est d'une bonhomie rassérénante. Rien de simple et d'attachant comme le long récit de ses multiples voyages à travers notre pays. Toutes les portes s'ouvrent devant lui, tous les grands hommes viennent à point nommé lui offrir les renseignements dont il a besoin. Grâce à la reconnaissance pieuse du voyageur, ces noms illustres défilent devant nos yeux émerveillés. C'est le poème des prouesses de l'hospitalité française, c'est l'odyssée triomphale d'un gentilhomme *reporter*, et l'on dirait un conte de fées raconté par M. Prudhomme. On va voir que je n'exagère rien.

Lors d'un premier voyage, M. Bodley avait déjà fait connaissance avec Renan et Taine, Mgr Freppel, M. Clémenceau et le comte Albert de Mun, et dans la conversation harmonieusement variée de ces différents esprits, il avait eu comme une vue de la France à vol d'oiseau. Le grand

1. *France*, by J.-E.-C. Bodley. 2 vol. in-8. London. Mac-Millan, 1898.

voyage de 1890 commence l'enquête sérieuse. Jusqu'ici, dans ses excursions de touriste, il s'était arrêté, comme vous et moi, devant les tours des vieux châteaux ou devant les murailles des préfectures, « grillant de savoir au juste et dans l'intime quelle sorte de gens vivaient dans ces demeures ». Il va le savoir mieux que nous. Sa première halte sérieuse est à Autun, dans le vieux palais des ducs de Bourgogne, chez S. Ém. le cardinal Perraud. De là il se rend au Creusot et passe quelque temps chez M. Schneider, observant les relations entre le travail et le capital. Pour se reposer du tapage et de la fumée de l'industrie, il songe au pays de l'Astrée. Le vicomte de Meaux lui fait un signe, et tout en prenant des notes sur la vie de château en province, M. Bodley peut causer de choses anglaises avec la fille de Montalembert formée par son père à les connaître et à les goûter.

Lyon fut la prochaine étape. M. Cambon ouvre au voyageur la préfecture du Rhône, l'initie aux secrets de notre administration compliquée et le met en relations avec les notables de la ville. Comme on célèbre, dans les livres, la *ferveur mystique* de la patrie de Ballanche, M. Bodley obtient du cardinal Foulon la permission de visiter les principaux établissements religieux. A son tour il est frappé — je ne sais comment — par le mysticisme et même — dans cette année pacifique — par la turbulence révolutionnaire des Lyonnais. Même accueil du préfet de l'Isère qui lui offre gracieusement une séance du Conseil général. Après le parlement, c'est le bon endroit, comme chacun sait, pour se faire une juste idée de la vie nationale. Bourg, Besançon, Vesoul, Épinal, Belfort, Nancy arrêtent successivement son attention. Préfectures et « châteaux royalistes », fonctionnaires, officiers et bourgeois lui expliquent les vrais sentiments des pays frontières. Mais ce n'est pas assez. Il n'y a rien de tel qu'un ancien premier ministre pour savoir le fin du fin. En voici deux sur le chemin de M. Bodley. Condamné au repos par ses électeurs, Jules Ferry médite avec lui sur l'ingratitude des peuples, et, à quelques pas de là, M. Buffet, moins découragé que son voisin, avoue cependant qu'il ne conserve plus d'illusion sur l'avenir de son parti.

Ici se termine le premier voyage. Vous pensez qu'il a duré au moins trois ans. Il n'en est rien. Notre auteur observe à toute vitesse. Aussi le printemps de 1891 le trouve-t-il installé à Paris depuis quelques mois, rédigeant fiévreusement ses notes et préparant une nouvelle campagne.

Celle-ci en moins de temps lui fait voir plus de pays. De Paris à Marseille, de Marseille à Alger, d'Alger à Tunis, de Tunis en Corse, il a le temps dans cette course vertigineuse de fixer sur les hommes et les choses un sûr regard, et le revoici dans la capitale avant la fin de l'été. Vite, en route pour l'Ouest. Plus heureux que jamais, M. Bodley bat la mystérieuse Bretagne en compagnie de M. de Mun et repart pour Nantes et Bordeaux. La vue d'un Landais sur ses échasses lui fait supposer que les habitants de ce pays ont des mœurs particulières, et il médite judicieusement devant Lourdes sur la banqueroute de la déesse Raison. Le désir de voir Carcassonne l'enlève à ces réflexions. Il cueille un souvenir dans tous les châteaux du Languedoc, félicite en courant Limoges de garder tout ensemble le panache noir de ses usines et le charme de son paysage, lambine rêveusement dans les « traines » du Berry, rencontre un Anglais à Bourges et rentre à Paris avant la fin de l'année.

Il songe alors qu'il serait bon d'interrompre sa course et d'étudier en détail les choses de France. Une petite ville ferait bien son affaire. Avec notre centralisation, tout est chez nous sur le même plan, et la ressemblance est si complète qu'à Alger, assistant à une séance du conseil municipal, sans le teint bronzé des édiles, M. Bodley se serait cru à la mairie de Besançon. Reposons-nous donc avec lui. M. Taine approuve cette idée et trouve pour son disciple anglais, une maison près de la sienne sur les bords du lac d'Annecy. N'avais-je pas raison de parler de conte de fées? Le paysage, la petite ville que la centralisation rend semblable à toutes les autres, la conversation de Taine, l'obligeance de cette famille qui mettra son hôte au courant de la méthode du grand écrivain... notre auteur va sans doute jeter au feu ses billets circulaires et composer doucement son livre dans ce séjour enchanté. Point. La fée l'appelle, il faut marcher, il faut courir. « Après ce mémorable séjour de

trois mois », encore Lyon, puis le Rhône descendu en bateau, Montpellier, Rodez, encore les Landes et toujours la sage habitude de feuilleter des Francais de toute sorte, « évêques réactionnaires et professeurs anticléricaux ». 1892 s'achève paisiblement dans le château du duc de Rohan où va bientôt mourir avec ce vieux gentilhomme la grâce exquise du passé.

Le printemps de 1893 nous amène en Provence, puis dans les Cévennes et en Auvergne. Toutes les routes voient courir ce voyageur, promenant partout son insatiable curiosité. Il observe, il observe toujours et avec tant d'acharnement qu'il est parfois récompensé par de vraies trouvailles à rendre jaloux nos journalistes les plus inventifs. Pourquoi n'a-t-il pas montré à Mgr d'Autun cette petite note prise en 1894 à Paray-le-Monial ? « Paray est jaloux de Lourdes qui a éclipsé le sanctuaire plus vénérable de Marie-Alacoque. Joie des habitants quand le pape déclare que les miracles de Lourdes ne sont pas article de foi. » Voilà ce que c'est que de savoir regarder ; ne me parlez pas de ces gens qui ont des oreilles pour ne pas entendre et des yeux pour ne pas voir.

Jusqu'ici c'était vraiment trop de bonheur. Oublieux de Némésis, M. Bodley ne cachait pas assez toutes ses joies. La journée d'angoisse va venir. Les notes sont prises. Il n'y a plus que le livre à faire. Mais où se mettre pour l'écrire ? A Paris ? En province ? A la ville ? A la campagne ? *That is the question*. Il a beau remuer les termes du problème, la lumière ne vient pas. « Peut-on travailler en province ? » Renan se l'est demandé dans un discours réussi (*felicitous*), et s'est prononcé avec chaleur pour l'affirmative. Mais alors, se répond M. Bodley, pourquoi restait-il lui-même à Paris ? D'ailleurs M. Paul Leroy-Beaulieu, consulté à son tour, estime que nulle part ses propres facultés ne sont plus actives que dans le voisinage du bois de Boulogne. La situation devenait embarrassante quand soudain, *ex machina*, parut un nouveau personnage. Vous connaissez M. Halévy, — ce n'est pas l'orientaliste, c'est l'académicien que je veux dire, — « une des plus belles variétés du génie français ». Vous savez aussi que le Jupiter de Phidias avait ajouté à la

religion des peuples et que, de même, « le créateur de *Madame Cardinal* a ajouté à la gaieté de l'univers». Croyez-en M. Bodley, qui se connaît mieux que personne en fait d'académiciens.

Donc M. Halévy, sans cacher à son ami que les sombres pentes de Montmartre lui avaient inspiré ses plus joyeux livres, lui conseilla un séjour de deux étés, dans un château de Brie, à côté de sa propre campagne. N'est-ce pas encore plus féerique que le séjour en Haute-Savoie ? Aussi les deux étés passèrent comme un jour et quand M. Bodley quitta son illustre voisin, l'ensemble des deux volumes était terminé. Quelques nouvelles expéditions servirent de contre-épreuve, et la toute dernière main fut mise à ce grand ouvrage, presque en vue des Charmettes « où Rousseau commença des études dont les conséquences devaient changer les destinées de la France ». Notre auteur affectionne ces rapprochements instructifs[1].

Je n'aurais pas cédé à la tentation de jouer ainsi « aux coups d'épingle » et de résumer ces pages, si elles ne portaient en elles une leçon. Certes ma pensée n'est pas d'élever un doute sur le mérite de ce livre. Je trouve seulement qu'on a eu tort de prononcer le nom de Tocqueville à propos de l'auteur de *France* et d'exagérer la portée philosophique de cette œuvre si intéressante. Les philosophes ne travaillent pas comme les journalistes, et les hautes considérations politiques ne se poursuivent pas d'ordinaire en causant avec tant de monde et en parcourant à la vapeur tant de pays.

1. On ne peut pas avoir une idée de tout ce que l'auteur s'est imposé pour donner à son œuvre un caractère d'absolue compétence. Il a voulu s'engager lui-même dans notre engrenage administratif et fiscal et, pour les avoir payés, il sait ce que sont nos impôts. Je crois même — si je l'entends bien — que pour mieux parler de notre justice, il s'est procuré un petit procès. Mais comme il n'aime pas les détails inutiles, il ne nous a pas renseigné sur la nature et l'issue de cette affaire. Qu'on me permette un trait encore de cette minutieuse exactitude. M. Bodley était arrêté par je ne sais quelle obscurité de notre jurisprudence électorale. Il consulte un député, qui passe, à juste titre, pour une des autorités en la matière, et consigne dans son livre la réponse donnée. Mais voilà qu'en plein scrutin, un maire de village, très expert aussi, donne au même problème une solution différente. L'auteur, pour en avoir le cœur net, s'en rapporte à un sénateur, qui donne tort au maire et au député. « Tant il est difficile — ajoute M. Bodley — d'être infaillible dans une œuvre comme celle-ci. »

D'ailleurs, pourquoi vouloir louer dans ce livre ce que l'auteur n'a pas prétendu y mettre ? N'est-ce rien que cet écho de tant de conversations sérieuses avec des hommes pour la plupart éminents, et comment ne serions-nous pas séduits et gagnés par cette curiosité si éveillée, si vivante, appliquée à la vie de notre pays ? Un homme d'esprit renouvelle tout ce qu'il touche et presque rien n'est banal dans ce livre qui pourtant nous apporte, en somme, si peu d'idées nouvelles. Ici et là nous reconnaissons un lieu commun qui a défrayé plusieurs articles de journaux ; mais on sent bien que M. Bodley et ses amis ont donné à ce lieu commun une réalité plus sérieuse en le discutant au coin du feu et en l'éclairant de leurs propres souvenirs. Enfin s'il ne faut pas s'attendre à trouver ici un système au vrai sens du mot, on y admirera souvent des fusées d'idées brillantes et presque profondes, jetant leur vive et courte lumière sur une foule de questions attachantes et ouvrant des perspectives qui prépareront sa tâche au philosophe de profession.

II

Dans le premier livre, l'auteur se demande ce qu'il reste chez nous de l'influence de la Révolution française. Son plan est simple, presque trop simple. Pour savoir comment ce grand événement a modifié l'âme française, il prend la devise même de la Révolution et se demande où nous en sommes au point de vue de la *Liberté*, de l'*Égalité*, de la *Fraternité*.

Pendant que les Anglais vivent la liberté, nous nous contentons d'en graver le nom sur tous nos monuments et jusque sur les portes de nos prisons. Notre Code est un réseau d'entraves que nos voisins ne supporteraient pas longtemps, et encore ce n'est pas là le pire ennemi de la liberté. L'intolérance est le dogme fondamental de tous les partis qui se déchirent les lambeaux de la France et surtout des deux camps irréconciliables, cléricaux et anticléricaux. On a dit à M. Bodley, et il a cru, peut-être un peu vite, que les catholiques avaient commencé les hostilités. Qu'en sait-il, et, s'il en

a des preuves, pourquoi les garde-t-il pour lui ? Car il ne suffit pas de rappeler l'attitude de Mgr Dupanloup en face de l'élection de Littré à l'Académie française, de nous montrer l'évêque « repliant son manteau de peur que le grand philosophe positiviste ne vînt à en toucher les franges et se retirant de cette assemblée dans laquelle, aux beaux temps du pouvoir de l'Église, quatre cardinaux et quatre autres prélats avaient siégé à côté de Voltaire ». « Cependant — ajoute-t-il — que Manning, plein de sympathie pour Matthew Arnold, aurait sans doute préféré comme collègue dans une société littéraire, l'auteur de *Literature and Dogma* à l'évêque d'Orléans [1]. » Tant il est vrai que la tolérance est plus grande de l'autre côté du détroit. Je ne veux pas discuter ce passage, mais je me demande seulement si M. Bodley est bien sûr que le grand cardinal anglais fût si tolérant pour tout le monde, et s'il a oublié entre autres preuves de *bigotism*, l'opposition passionnée qui accueillit, il y a quelques années, le projet d'élever à Oxford une statue de Newman [2].

Hâtons-nous de dire que l'auteur ne pousse pas trop loin la comparaison entre les deux tyrannies.

« Par tous pays, dit-il avec condescendance, les opinions religieuses n'ont pas une relation nécessaire avec la conduite morale et, en France, les catholiques laïques les plus en vue ne sont pas d'une vertu bien supérieure à l'ensemble de la nation. Mais, en fait, dans un petit centre de province, vous trouverez que les plus ultra-catholiques sont de plus dignes spécimens de l'humanité et de moins terribles ennemis de la liberté que les extrêmes représentants de la libre pensée [3]. »

Suit une légère esquisse du curé de campagne, flatteuse en somme, au moins dans l'intention du peintre et où j'ai eu presque peur de reconnaître l'insignifiante figure de ce bon abbé Constantin. Mais n'insistons pas sur des misères de ce

1. *France*, t. I, p. 133.

2. On sait la récente persécution que les ritualistes ont eu à subir et comment, en fin de compte, ils ont été condamnés. Y a-t-il donc tant de différence entre un évêque français refusant de s'asseoir à côté d'un philosophe sans Dieu et un primat anglican interdisant la cérémonie de l'*aspersion* au service du dimanche et le chant du *Graduel* ? (Voir la lettre lamentable du curé condamné de Saint-Albans. *Tablet*, 24 décembre 1898.)

3. *Ibid.*, t. I, p. 151.

genre très excusables chez un observateur de passage, étranger à notre pays et à notre religion, et arrêtons-nous devant d'autres pages où M. Bodley dénonce, avec un étonnement qui va jusqu'au dégoût, cette persécution menée contre l'Église au nom même de la liberté.

« Au nom de la liberté ils veulent émanciper l'esprit humain de la superstition et se hâtent d'en tirer pratiquement la conséquence logique en arrachant le crucifix du cimetière et de l'école, et en interdisant les processions. Le café est le rendez-vous de ces gardiens de la liberté. C'est là qu'on prépare la dénonciation du misérable fonctionnaire qu'on a surpris à l'église ou dont les enfants sont allés à une fête religieuse... Parfois on en vient à demander sérieusement que ces idées tyranniques prennent force de loi. Tel fut le plan de M. Pochon, député de l'Ain. Il proposait de décréter que nul Français ne serait éligible à une charge publique à moins d'avoir été élevé dans une école du gouvernement. Ce projet n'avait rien pour le recommander que sa tyrannie. Il ne servait même pas les vrais intérêts du parti de l'irréligion parce que les Français, d'ordinaire, n'ont pas bon souvenir de leurs années de collège. Plusieurs politiciens anticléricaux sont les élèves des prêtres, et des cléricaux bien connus sortent des lycées[1]. Même au Sénat, où le respect de la liberté prédomine pour l'ordinaire, un ancien ministre de l'Instruction publique proposait d'obliger tous les fonctionnaires, sous peine de révocation, à envoyer leurs enfants aux écoles du gouvernement. Dans plusieurs grandes villes, la meilleure éducation secondaire est donnée dans les lycées; dans d'autres endroits, les collèges dirigés par des religieux l'emportent. En tout cas, il est révoltant de vouloir priver de leurs libertés domestiques un général ou un juge, sous prétexte qu'ils sont au service de l'État. Lorsque dans l'atmosphère paisible du Sénat des hommes d'autorité énoncent de telles doctrines, est-il étonnant que des tyranneaux de sous-préfecture les concrètent en persécutant les petits fonctionnaires qui peuvent leur tomber sous la main[2] ? »

1. Je n'ai pas jugé à propos d'omettre cette parenthèse qui donne plus de saveur à tout le passage.
2. T. I, p. 151-153.

Citons encore, non pas, hélas ! pour apprendre quelque chose à nos lecteurs, mais pour montrer l'effet produit sur un étranger honnête par le triste spectacle de notre athéisme officiel.

« Je ne parlerai pas, par délicatesse, de la prescription qui interdit au président de la République de prononcer jamais le nom de Dieu, dans un discours officiel, de peur d'offenser les libres penseurs. On ne lui permet pas de faire ce que font les chefs de tous les peuples civilisés, depuis l'empereur de Russie jusqu'au président des États-Unis. Pour un anticlérical, ce nom sacré est un tel symbole de superstition qu'ils l'expulsèrent même d'un édition classique de La Fontaine — un libéral pourtant, du moins autrefois. L'idée de Dieu, même dans un livre de fables, leur paraissait trop fabuleuse. Moins que personne, M. Félix Faure voudrait approuver de telles absurdités. C'est un esprit large, bien fait pour représenter la majorité tolérante de la nation. Pourtant, comme tous les autres, il plie devant le *terrorisme* anticlérical. Sans cela, comment expliquer que le chef de l'État — appelé par le Concordat à présider des cérémonies *semi-ecclesiastical*, comme la remise du chapeau rouge aux cardinaux — évite de paraître officiellement dans une église comme il ferait pour un mauvais lieu[1] ? Il va à Reims inaugurer une statue de Jeanne d'Arc. La cathédrale garde le seul souvenir du passage de la Pucelle dans cette ville. Le président n'ose pas y mettre le pied et il retarde son arrivée jusqu'à ce que, dans ces murs glorieux, la fête religieuse soit achevée. Il fait un voyage officiel en Bretagne où tout le monde est ardent catholique, il passe une journée à Quimper, près de la cathédrale ; l'évêque vient le saluer à la préfecture, mais lui, il n'osera pas réjouir cette pieuse population en entendant la messe à l'autel de Saint-Corentin. Il redoute les commentaires de la presse anticléricale de Paris[2]. » Et voilà

1. Quand les anticléricaux blâmèrent M. Faure d'avoir assisté au service de Notre-Dame pour les victimes de l'incendie de la rue Jean-Goujon — où toutes les puissances de l'Europe avaient envoyé des représentants — le Ministère répondit que la cérémonie n'était pas officielle. — La note est de M. Bodley.

2. T. I, p. 147-148.

le beau chemin qu'a fait chez nous depuis cent ans la sainte Liberté.

III

L'égalité, chimère par tous pays et dans tous les temps, paraît encore à M. Bodley plus irréalisable dans notre France contemporaine. Rêve de tous ceux qui sont en bas, elle n'a pas de pires ennemis que les parvenus. L'occasion était bonne de creuser un parallèle entre notre noblesse et celle d'Angleterre, et d'étudier l'attitude des deux nations en face de l'aristocratie. L'auteur effleure à peine ce beau sujet. Il se borne à s'étonner qu'en dépit des immortels principes, la « particule » soit encore poursuivie chez nous avec tant d'avidité. Il n'augure rien de bon de ces générations spontanées. Du moins, en Angleterre, personne à proprement parler ne naît grand seigneur. Le fils aîné lui-même ne devient noble qu'à la mort de son père et les autres enfants sont de simples bourgeois; en France, il en va tout autrement.

« Chaque année voit ainsi s'augmenter une classe qui n'apporte presque aucune ressource au pays. Une remarque importante nous donnera une idée de cette situation qui est si funeste à la valeur nationale. De tous les membres de la noblesse — authentique ou frelatée, ancienne ou récente — qui sont nés dans la seconde moitié du siècle il serait difficile d'en citer plus de six qui soient arrivés à être des hommes remarquables ou qui soient en train de le devenir. Remarque d'autant plus lamentable que cette brillante jeunesse, au sortir du collège — avant de sombrer dans une vie pitoyablement futile dont seule la carrière militaire aurait pu la sauver — déployait de rares qualités qui semblaient promettre un bel avenir. Peu avant sa mort, Mgr d'Hulst, bien renseigné, me donnait là-dessus son avis. Déplorant, avec une sévérité peut-être excessive, la situation actuelle des hommes de famille noble, il me disait : « Vous n'en trouverez même pas trois parmi eux qui soient en route pour un brillant avenir[1]. »

1. T. I, p. 173.

M. Bodley montre qu'un pareil résultat n'est pas dû uniquement à l'ostracisme républicain qui ferme à la noblesse toutes les places en vue. Il y a des positions où des membres de l'aristocratie peuvent encore atteindre aujourd'hui et les principaux écrivains d'avant 1850 appartenaient ou prétendaient appartenir à une race privilégiée. Aujourd'hui rarement une particule s'ajoute au nom des écrivains marquants. Peut-être, ici et en d'autres endroits, notre auteur attache-t-il trop d'importance à la valeur littéraire. Il y a — fort heureusement — d'autres gloires à convoiter, mais n'a-t-il pas raison de faire tant de cas de l'aristocratie du travail, et de voir un grave péril pour la France dans cette multiplication croissante d'une partie de la population, détournée de toute activité utile par la frivolité et la vanité ?

Après une critique assez vive de la haute société parisienne dont il raille, en passant, l'anglomanie, M. Bodley s'amuse d'un des rares triomphes du principe d'égalité. Jadis un seigneur ne pouvait se battre en duel qu'avec ses pairs. « Aujourd'hui, en France, un avocat de village, insulté par un malappris — noble ou non — a le droit d'être tué le lendemain par son insulteur sans que celui-ci ait rien à craindre de la justice. » Pourtant tout n'est pas encore au mieux. Car si un sénateur peut provoquer un marquis, il n'enverrait pas encore sa carte à un cocher de fiacre, dérogation inexplicable au principe sacré de l'égalité.

Cependant la fusion des classes aurait dû être obtenue par l'éducation secondaire qui mêle, dans un contact quotidien pauvres et riches, nobles et bourgeois. Mais non, malgré cela, les distances subsistent aussi tranchées que jamais. L'auteur se demande si cet insuccès ne viendrait pas de la tristesse des maisons où se fait la rencontre entre les diverses classes de la société.

« Pour que les amitiés de jeunesse laissent dans la mémoire des traces durables il faut qu'elles se soient formées au milieu d'aimables associations d'idées et d'images, qu'elles aient été nourries par le sentiment de l'esprit de corps. Or, bien que ce mot soit intraduisible chez nous, la chose nous est plus familière qu'aux Français. C'est à peine si on peut

la constater dans la vie de collège en France [1]. Les meilleurs amis d'un homme ne se préoccupent pas de savoir où il a été élevé et il est rare que les biographies, même officielles, tiennent compte de ces détails. Quant aux souvenirs agréables, un lycéen français, qu'il demeure au faubourg Saint-Germain ou dans une mansarde des Batignolles, regarde son lycée comme une maison de pénitence — vraie prison dont le seul avantage aura été de donner un attrait plus grand à la liberté licencieuse de l'âge viril [2]. »

Un peu embarrassé par la généralité de ses vastes divisions, M. Bodley remarque, sous cette rubrique : *Égalité*, un phénomène qui l'intéresse vivement. Il s'agit non plus de la suppression de toute distance entre les classes, mais d'un certain nivellement moral qui rapproche dans une même culture les personnes que la naissance a le plus éloignées les unes des autres. Quoi que l'aristocratie puisse penser de lui, le petit bourgeois et le paysan sont bien supérieurs chez nous à ce qu'ils sont dans d'autres pays.

« Cette diffusion de culture est un des traits les plus excellents de la vie nationale. Le marchand de village ou le facteur, montrent souvent dans leur parole toute simple l'urbanité d'une bonne éducation. Parfois le paysan nous étonne par le charme de ses manières. Sans doute, dans certaines régions ils ont gardé leur grossièreté; mais, en somme, leur degré de civilisation est remarquable. Les piles de linge, l'excellente cuisine, la propreté de leur mise, tout cela montre combien la race a gardé de sève en dépit de l'absurdité de ses gouvernants. Le voyageur qui traverse à la nuit tombante les villages reculés, voit souvent, par la porte ouverte de la ferme, un souper proprement servi avec un con-

1. Sauf l'École normale supérieure et l'École polytechnique, et, en fait de lycées, seulement le lycée Condorcet où il n'y a pas de pensionnaires. (Note de l'auteur.)

2. T. I, p. 192. Ici, pas plus qu'à propos des autres passages, je n'ai cru nécessaire de discuter la pensée de M. Bodley. Avant de le trouver trop sévère, il faudrait se mettre à son point de vue anglais. Or il est incontestable que les souvenirs de collège ont une place très grande dans la vie et les relations d'un *gentleman*. Notre auteur se tromperait pourtant s'il se figurait que nous avons tous gardé de notre éducation une impression lugubre. — Il remarque ailleurs qu'il n'y a rien de triste à Paris comme des lycéens allant à la promenade.

fort que dans d'autres peuples civilisés la petite bourgeoisie ne connaît pas. A en croire les orateurs du Palais-Bourbon, il s'imaginerait ne rencontrer que des sauvages dans les pays de mineurs. Qu'il entre chez eux, il verra l'ouvrier, entouré de sa famille, prenant son repas autour d'une table servie comme le sont seulement les tables des riches dans d'autres pays[1]. »

IV

« On comprend si bien la Fraternité en France que si j'y avais un frère, je l'appellerais mon cousin. » Cette parole de Metternich ouvre les pages que le premier volume consacre à l'étude de cette troisième devise, plus menteuse encore que les deux autres. Pas de fraternité en France ; le pire ennemi du Français, c'est le Français. Dans un des rares journaux parisiens qui arrivent au presbytère de province, le grand orateur catholique est décrié et les bons prêtres y sont informés que Dieu, par une maladie vengeresse, a réduit au silence le plus magnifique et généreux défenseur de l'Église[2]. M. Bodley a ainsi découpé dans les journaux de toute nuance, des phrases d'une violence analogue comme, par exemple, le chant de triomphe de Clovis Hugues sur le cadavre de J. Ferry. Hélas! nous sommes si habitués à ce style que plusieurs ne pourraient comprendre qu'un honnête homme en soit ainsi littéralement stupéfait.

M. Bodley n'a pas de peine à montrer que tout ce qu'il y a d'officiel dans notre vie nationale est aux antipodes de la fraternité. La fête patriotique est l'anniversaire d'une journée sanglante. Il s'indigne qu'une des toiles les plus en vue au Luxembourg étale le crime légendaire de trois soldats royalistes se ruant sur un enfant républicain.

« Les autorités qui ont fait placer ce tableau en bon endroit voulaient sans doute avertir les étrangers que cette haine du Français contre le Français n'était pas le privilège exclusif des révolutionnaires. Inutile d'apprendre à qui que ce soit les massacres de septembre et l'assassinat de Mgr Darboy. Mais il était bon de publier qu'une pareille sauva-

1. T. I, p. 195.
2. T. I, p. 216.

gerie pouvait se rencontrer chez n'importe quel Français, et que *Gallus Gallo lupus* était une proposition générale applicable au pays tout entier. Sans cela pourquoi aurait-on souillé cette noble galerie par la représentation d'un crime qui ne repose que sur la légende[1]. »

Ici encore M. Bodley corrige la juste sévérité de ses observations par une remarque flatteuse qui nous aidera à ne pas le trouver trop exagéré. Il serait injuste, pense-t-il, de nous juger seulement d'après les violences forcenées de notre vie politique. « Dans la vie privée et domestique, aucun peuple n'est aussi charitable et dévoué. Ils sont un exemple pour nous de l'esprit qui doit animer les relations familiales. Rien ne ressemble chez nous au culte filial qu'un Français garde toute sa vie pour sa mère. Cet amour d'ailleurs est réciproque et la tendresse des Français de toutes classes pour leurs enfants est si grande qu'elle en devient peut-être excessive et compromet la vigueur de la race. Il est bien rare que leurs tribunaux aient à juger le crime d'un homme qui — dirait-on chez nous — aurait laissé ses parents à la charge de la paroisse. Il n'y a pas de mot français pour traduire notre « wife-beating », et si certains ont un moyen facile de hâter le temps du veuvage, les autres sont, pour la plupart, les plus humains des maris[2]. »

Résigné à tous les inconvénients du cadre qu'il a choisi, l'auteur rattache à ce chapitre de la Fraternité l'étude du sentiment pratriotique, de la colonisation et de bien d'autres questions. Ce qui le frappe surtout, c'est l'attachement passionné dont nous nous cramponnons au sol de la patrie. L'Anglais a un patriotisme de race, il ne souffre pas hors de son pays. La douceur d'un autre climat et le beau spectacle de l'extension *Imperiale* le guériraient bientôt, si besoin était, de la nostalgie, tandis que notre *unimperial* forme de patriotisme, en nous rendant malheureux tant que nous sommes loin de France, enlève son efficace à notre puissance colonisatrice, réelle pourtant.

1. T. I, p. 212-213.
2. T. I, p. 203.

V

Le second livre s'occupe de la constitution de 1875 et du président de la République. Les deux derniers qui forment le second volume sont consacrés au tableau de notre vie politique. M. Bodley n'est pas tendre pour le parlementarisme tel que nous le comprenons et pratiquons. Pour un peu, avec Beaconsfield il l'appellerait une « triste farce », et il y voit avec beaucoup de justesse la principale source de nos maux.

Comment peut-il parler de la sorte — demandera, s'il en reste, quelque entêté des illusions d'antan ; — n'avons-nous pas soigneusement calqué notre constitution sur celle même des Anglais ? — Sans doute, répondrait M. Bodley, et c'est votre grand malheur et la sottise initiale. Vous avez essayé d'introduire de toutes pièces chez vous un régime qui, dans notre pays, avait été lentement élaboré par la vie nationale et que nous avions, pour ainsi dire, vécu avant de le formuler.

« La France ressemble à un homme qui aurait assez mal mené ses affaires et qui regarderait, avec une admiration jalouse, la machine qui fait la fortune de son voisin plus heureux. Construite, à force de patience et perfectionnée au fur et à mesure des nouveaux besoins, cette machine marche, en somme, fort bien. Arrive une heure de crise soudaine, et notre homme pense sortir d'embarras en commandant, une machine semblable. Il ne se demande pas si elle répond à ses propres besoins et si les ouvriers qui doivent la faire marcher ressemblent à ceux du voisin. Des ingénieurs de cabinet ont bientôt fait d'en fabriquer une, et la voici déjà en mouvement. A chaque instant elle fait explosion. Les indigènes la regardent tantôt avec terreur, tantôt avec mépris. De période en période, on apprend qu'elle a tué l'ingénieur qui était chargé de la faire aller. A de courts intervalles les contremaîtres se succèdent estropiés et hors de service. Quant aux ouvriers, ils sont sans cesse à s'injurier et ils se battent à qui saura mieux manier la machine. Quel que soit le conducteur, elle grince avec bruit et ne donne jamais une bonne journée

de travail. Il arriva une fois qu'on l'arrêta pour un temps, et rien n'alla plus mal dans le pays. Malheureusement le même homme qui l'avait fait cesser voulut lui redonner un peu de son ancienne activité. Mais, ayant fait de mauvaises affaires, il fut congédié. On reprit la vieille machine et on la badigeonna pour la faire paraître neuve. Depuis ce temps elle continue ses bévues. Il y a peut-être moins d'accidents mortels, mais plus de bruit et de fumée que jamais; car il est bien rare maintenant qu'on emploie à son service des ouvriers de premier ordre[1]. »

Après ce paragraphe ingénieux, M. Bodley reprend sa discussion par cette jolie petite phrase toute française... *It is the fault of M. de Montesquieu.* Si Montesquieu n'avait pas rencontré Chesterfield à Venise, il ne serait probablement pas allé passer deux ans en Angleterre, et il n'aurait pas inspiré, à ses contemporains, leur chimérique enthousiasme pour la Constitution britannique.

En somme, tout le second volume est une histoire de la vie parlementaire sous la troisième République. Histoire doublement intéressante, puisque l'observateur très avisé qui la raconte est étranger aux passions qui risquent de nous aveugler sur nous-mêmes et peut comparer avec compétence le fonctionnement de la « machine » dans les deux pays qu'il connaît si bien. Ce double avantage donne une couleur nouvelle au récit de choses qui pourtant nous sont familières, et il y a là sur nos députés et nos ministres, des chapitres excellents. La gloire éphémère de nos ministres intéresse plus que tout M. Bodley. On trouvera beaucoup d'humour dans les pages où il démontre — sans trop de peine — qu'il faut une certaine médiocrité pour être ministre chez nous. Toujours un peu faible pour les « intellectuels », il excepte de cette loi générale les trois polytechniciens et les six professeurs qui ont tenu un portefeuille. Mais il est dur pour les avocats, — sauf bien entendu pour M. Méline, — et surtout pour les médecins. « Quiconque, dit-il, a observé de près les choses est péniblement surpris de voir une si grande différence entre le niveau intellectuel des cercles politiques et celui du

1. T. II, p. 246.

monde financier et industriel. A Lyon, à Bordeaux et dans d'autres centres, les hommes qui développent les ressources et maintiennent par leur caractère, leur désintéressement et leur valeur, le prestige du pays, sembleraient tout indiqués pour diriger les affaires de la France ; mais si, par grand hasard, un d'entre eux arrive au Parlement, il est sûr de ne faire partie d'aucun ministère [1]. »

N'allez pas croire que même quand il s'agit de juger nos ministres, notre auteur se départe de sa bienveillance un peu moqueuse. Après s'être étonné de les voir aux affaires, il admire qu'ils aient pu se garder, d'ordinaire, de trop irrémédiables sottises :

« La merveille est que les choses n'aillent pas plus mal dans une France ainsi gouvernée. Vraiment, quand on songe à la formation de ces ministres improvisés, on est obligé de reconnaître qu'ils s'acquittent de leur rôle avec un remarquable succès. N'est-ce pas un succès que de traverser la courte période de leur ministère sans de sérieuses maladresses ? Sans doute ce résultat est dû en partie à l'organisation de la bureaucratie, mais aussi, semble-t-il, à un certain instinct d'improvisation politique, caractère incontestable du peuple français. Un modeste répétiteur anglais qui après s'être élevé jusqu'à la place de sous-maître dans un collège de province, arriverait au Parlement, serait bien gêné et se trouverait bien ridicule d'être choisi, sept ans après, pour premier ministre. Mais quand un pareil avancement arrive à un professeur français, sans se croire un génie, il s'installe paisiblement place Beauvau et mène sa besogne tout comme s'il continuait à faire la classe dans un modeste lycée [2]. »

Sur cette scène où il faut nous résigner à voir défiler tant de hontes, dans ce tableau de notre corruption politique, tracé, je dois le dire, avec une parfaite délicatesse, mais par cela même encore plus douloureux pour nous, on éprouve un vrai soulagement à rencontrer une figure qui incarne la triple noblesse de la naissance, du dévoûment et du talent. Le nom de M. de Mun revient souvent dans ces pages et on

1. T. II, p. 267. L'auteur, en note, cite comme exemple M. Aynard, ancien président de la Chambre de commerce de Lyon.
2. T. II, p. 269-270.

peut dire qu'il y représente la vraie France. « Il a relevé la tradition de l'éloquence française », « il est le premier de nos orateurs politiques », « il a montré ce que peut faire l'aristocratie française quand elle veut rester fidèle à ses traditions », enfin — et c'est le plus bel éloge que puisse donner M. Bodley — si les « partis » étaient possibles chez nous au sens anglais de ce mot — les catholiques seraient bien ingrats et bien maladroits de ne pas choisir le comte de Mun pour *leader* de leur parti.

A part cette noble exception et quelques autres, comment se fait-il qu'il soit si difficile de trouver dans notre monde politique des hommes de sérieuse valeur ? Manqueraient-ils par malheur à notre pays ? M. Bodley ne le pense pas. D'après lui, ce n'est ni au Luxembourg ni au Palais Bourbon qu'il faut rechercher nos vrais grands hommes et la force de la France. Cette idée domine et remplit son livre. Le pays professe vis-à-vis de la politique une souveraine indifférence qui ne va pas sans quelque mépris. Académiciens et paysans, industriels et commerçants, les vrais Français haussent les épaules quand on leur parle de politique et travaillent, d'une manière plus solide et moins tapageuse, à l'avancement de leur pays. Si pour eux « homme politique » n'était pas synonyme d'« homme à tout faire », si la masse des députés et des gouvernants ne leur paraissait guidée par l'intérêt et par des ambitions personnelles, auraient-ils si placidement renvoyé à la chambre tous ces anciens « panamistes » dont personne n'ignorait le honteux passé; et s'ils attachaient la moindre importance à la politique, y aurait-il à chaque élection, un nombre si grand d'abstentions ? Sur ce dernier point M. Bodley est peut-être trop indulgent. Il nous conseille presque de nous désintéresser des élections si nous voulons garder la santé morale, si facilement compromise dans l'atmosphère politique [1]. Comment son bon sens pratique ne voit-il pas que tant que durera la triste machine, nous devons pour nous préserver nous-mêmes, essayer de l'entourer sinon des meilleurs ouvriers, au moins des plus inoffensifs ? Peut-être aussi — comme je l'ai souvent remarqué déjà — dans son appré-

1. T. II, p. 77-79.

ciation sur les hommes de valeur, se laisse-t-il trop influencer par le prestige des académies. Mais, ces réserves faites, n'y a-t-il pas beaucoup de vérité dans sa pensée ?

« Que de riches éléments en France pour fournir des ministères et des parlements de premier ordre ! Rien qu'autour des tables de l'Institut les dons oratoires, l'esprit, la science politique et la connaissance des hommes abondent. Mais la France n'est pas faite pour la vie parlementaire et, en attendant un régime qui lui convienne, ne montre-t-elle pas une sagesse inconsciente en ne poussant pas ses meilleurs enfants à aller gaspiller leur valeur dans un impossible parlement[1]. »

Dans une ombre plus épaisse encore et plus sûre, la France du travail garde nos meilleures gloires. M. Bodley la connaît, il l'aime et il n'en parle pas sans une émotion généreuse. « Je sais bien, dit-il, que tout n'est pas idéal et idyllique dans la vie de ces braves gens ; mais, quand même, je salue, chez tous ces travailleurs de province, la vraie force qui garde la France au premier rang des nations, en dépit des folies, officielles ou non, qui déshonorent la splendide capitale[2]. »

Au plus vif de l'agitation boulangiste, M. Bodley entre un jour dans une maison de modeste apparence, la maison et l'atelier d'un ébéniste connu dans le pays pour son adresse et qui, ayant fait fortune, continuait à travailler.

« Groupe bien français que cette modeste famille de province. Le père a blanchi dans un intelligent travail. Sa femme robuste tient les livres et veille à l'ordre et à la propreté de la maison. La fille, belle comme l'était sa mère avant la guerre, vient d'épouser un jeune cultivateur des environs qui a fini son service militaire. Ils sont là présents tous deux. Cette chambre pleine de bonheur contient les matériaux de la prospérité et de la gloire nationale, — l'industrie, l'économie, le sentiment familial, l'instinct artistique, la culture du sol, la joyeuse acceptation du devoir patriotique, la part active de la femme à la vie de la maison ; — le tout comme baigné dans un air de vieille civilisation latine plus sensible

1. T. II, p. 414.
2. T. I, p. IX.

souvent dans les humbles sphères que dans celles plus brillantes qui auraient dû la conserver avec plus de soin. Désireux de savoir les tendances politiques du pays, je demandai si le bruit de la retraite de l'ancien député était fondé. Je n'obtins qu'une réponse qui depuis m'a été répétée tant de fois : « Je ne m'occupe pas de politique, monsieur[1]. »

Cela nous rappelle l'idée féconde que développait M. Barrès, s'appuyant d'une forte pensée de Carlyle.

Un jour, préoccupé de cette grave et continuelle question : « Comment la France maintiendra sa grandeur, accomplira la tâche dont elle a le sentiment ? » on citait une page de Carlyle. En qui faut-il espérer ? se disait-on, et ce penseur répondait :

« Si l'on considère à la ronde la bruyante inanité du monde, paroles de petit sens, actions de petit mérite, on aime à réfléchir sur le grand Empire du silence. Les nobles hommes silencieux, dispersés çà et là, chacun dans son département, pensant silencieusement, agissant silencieusement, dont aucun journal ne fait mention ! Ils sont le sel de la terre. Un pays qui n'a que peu ou point de ces hommes est dans une mauvaise voie. Comme une forêt qui n'aurait pas de racines, qui aurait tourné toute en feuilles et en branches, devrait nécessairement se dessécher et n'être plus forêt, malheur à nous, si nous n'avons rien que ce que nous pourrons montrer ou dire. Le silence, le grand Empire du silence ; plus grand que les étoiles et plus profond que les royaumes de la mort ! Lui seul est grand ; tout le reste est petit. »

Le silence ! N'est-ce pas que ce Carlyle en parle d'une façon saisissante, et comme sous ces paroles, d'une bizarrerie qui nous déroute, il y a, pour peu que vous vouliez y réfléchir, un sens profond, un enseignement, une forte leçon ? Oui, ce qui sauvera la France, sa réserve, son cœur intact, c'est ce grand Empire du silence, tous ces hommes qui demeurent en dehors de la petite tribu des politiciens.

Mieux encore, ce qui nous sauvera, ce sont ces sentiments mal faits pour être exprimés, cette tradition nationale, ce sang de notre sang, cet essentiel dont nous vivons. Les systèmes, les discours, tout cela, c'est des feuillages et des branchages ; mais la vraie vie, c'est les profondes racines. C'est d'en bas que doit monter la vie, pour s'épanouir en raison dans quelques-uns. La vie pour notre pays, nous l'attendons de la résurrection des régions, des villes. Ne sont-elles pas ce grand Empire du silence ?

Mais je m'attarde à écouter cette intéressante causerie, comme M. Bodley a dû bien souvent s'attarder en compagnie de Taine ou de M. de Mun. On a là, une première idée de

1. T. II, p. 79.

son livre et on voudra sans doute rendre cette connaissance plus familière. Ne nous demandons pas en terminant si l'impression d'ensemble est flatteuse ou non pour notre pays, mais uniquement si elle est exacte. Heureux ceux qui pourront se persuader sans peine que M. Bodley exagère. Il me semble plutôt que les derniers mois de notre histoire justifient les idées et les prévisions de notre auteur. Soyons-lui reconnaissants de nous avoir dit la vérité avec une délicatesse et une sympathie dont ses compatriotes ne font pas toujours preuve quand ils s'occupent de nos affaires. Et s'il revient jamais en France, que nos portes s'ouvrent toutes grandes devant un voyageur de tant de courtoisie et de talent.

Henri BREMOND, S. J.

QUINZE ANNÉES
DE
LA VIE DE MONTALEMBERT
(1835-1850)

(Deuxième article[1])

IV

Depuis la mission Rossi et les concessions des Jésuites [2], Montalembert imitait de son mieux, c'est lui qui l'écrit, « cet enfant lacédémonien qui, sans faire paraître sa douleur, se laissait déchirer les entrailles par le renard qu'il tenait caché [3] ». Combattant à la fois, et « les chants de triomphe » de Guizot, et « le découragement mortel » de beaucoup d'amis de la liberté, il disait aux Pairs, le 16 juillet 1845 : « Ce qu'on définissait comme l'avant-garde de l'armée catholique » a dû poser les armes ; « mais cela fait, il reste encore devant vous l'armée entière, le corps de bataille, tous les catholiques, sous la conduite de ces quatre-vingts évêques qui ont réclamé l'année dernière contre le projet de loi sur l'instruction secondaire... Obtiendrez-vous de Rome par voie diplomatique de déclarer que l'enseignement contre lequel nous nous élevons au nom de la Charte est irréprochable, qu'on a tort de le combattre ?... Jusque-là, sachez-le, rien n'est fini ; jusque-là nous resterons debout ; une main sur l'Évangile et l'autre sur la Charte, nous réclamerons tout ce que nous avons toujours réclamé, et nous ne diminuerons en aucune façon ni nos justes prétentions, ni le courage que nous y avons apporté [4]. »

1. V. *Études*, 20 janvier 1899, p. 145.

2. On ne lit pas sans quelque étonnement, dans une biographie récente, que Grégoire XVI « ordonna provisoirement, pour la France, non la suppression, mais la dispersion des Jésuites ». (*Le Cardinal Meignan*, par l'abbé H. Boissonnot, p. 109, note.) Non, Grégoire XVI n'ordonna rien : il témoigna désirer que les Jésuites fissent quelque chose, et il ne fut jamais question qu'au *Moniteur* d'une dispersion pure et simple c'est-à-dire atteignant toutes les maisons françaises de la Compagnie.

3. Lettre au P. Rozaven, 14 septembre 1845.

4. *Discours*, t. II, p. 192-197.

L'orateur disait vrai. Il restait aux catholiques leur droit reconnu par la loi fondamentale, leur énergie cruellement ébranlée, mais qu'il allait relever lui-même, leur organisation enfin, qui était son chef-d'œuvre et dont il importe de nous souvenir.

Esquissée par la brochure de Madère (1844), elle achevait de se réaliser en cette même année 1845; mais au prix de quels efforts, de quels déboires! Il s'agit de réunir toutes les forces catholiques autour de quatre-vingts comités locaux, relevant eux-mêmes d'un comité central. Mais que faire sans les évêques? Or, si quelques-uns sont favorables, les Parisis, les Bonald, les Clausel de Montals, par exemple, et le Nonce avec eux[1]; d'autres prennent ombrage de ce qu'ils jugent une intrusion du laïcisme dans le gouvernement de l'Église et se déclarent nettement contre le projet; beaucoup hésitent et se dérobent; on ne peut donc espérer de l'épiscopat un rôle actif. Et les laïques? Les premiers auxquels on offre une place dans le comité central rééditent, avec des variantes, la réponse des invités de la parabole : *Rogo te, habe me excusatum*. Il se constitue malgré tout; Montalembert le préside, assisté — qui l'eût osé prédire? — d'un ancien ministre de 1828, de M. de Vatimesnil. Mais voici qu'en province quelques légitimistes regimbent; ils craignent qu'on ne les embrigade sournoisement au service de la dynastie régnante, et l'un d'eux, un méridional, va jusqu'à s'écrier : « Plutôt M. de Robespierre que M. de Montalembert! » Voilà parler. C'est l'exception, par bonheur; les dévouements affluent, généreux, ardents, actifs, comme dans ces beaux jours de l'*Avenir* si chaleureusement dépeints par Montalembert lui-même[2]. Des journaux se fondent[3]; un vaste pétitionnement s'organise; dès 1845, quatre-vingt mille pères de famille ont signé; en 1846, le nombre est doublé; les indifférents eux-mêmes s'éveillent. « Qu'est-ce, demandent-ils, que cette liberté d'enseignement dont on fait tant de bruit? »

1. Mgr Fornari, qui fut admirable dans toute cette affaire.

2. Montalembert, *Le R. P. Lacordaire* (*Œuvres polémiques et diverses*, t. III, p. 420).

3. L'*Espérance* de Nancy, le *Spectateur* de Dijon, l'*Union franc-comtoise*, etc., etc.

On s'en occupait ailleurs. A Rome, où ses menées n'étaient nullement finies[1], M. Rossi, toujours bien secondé par ses officieux du Séminaire français, élaborait, pour la soumettre au Pape, une loi d'enseignement dont l'approbation eût désarmé les catholiques. Le journal l'*Univers* était, disait-on, menacé d'interdit dans les États pontificaux, et Montalembert le défendait de toute son énergie[2], trop grand pour se souvenir, en pareil cas, des tiraillements survenus vers cette époque et humainement inévitables. Comment deux natures aussi fortement trempées que la sienne et celle de Louis Veuillot auraient-elles marché de front sans se heurter quelquefois ?

Malgré tout, les cœurs, les efforts demeuraient unis, et certes, il en était plus que jamais besoin à la veille des élections générales de 1846. Grâce à l'agitation catholique, elles allaient se faire en partie sur la question d'enseignement.

Du mois de mars au mois d'août, Montalembert se multiplie jusqu'à s'épuiser, animant le comité central et les comités de province, pressant quelques amis de poser leur candidature, improvisant pour tous sa retentissante brochure, *Du devoir des catholiques dans les élections*[3]. Il est net, ce devoir : appuyer, non pas le candidat qui fait ses pâques, mais celui qui s'engagera contre le monopole, « le plus offrant et dernier enchérisseur en matière de liberté ». Sous le régime du suffrage restreint, quand l'élection peut dépendre d'un nombre minime de voix, les catholiques ont chance, en cas de ballottage surtout, d'apporter l'appoint décisif. Qu'ils connaissent leur force et la dirigent : voilà le devoir.

Mais l'ont-ils compris, l'ont-ils fait jusqu'à cette heure ? Il est des répétitions qui s'imposent, et l'on me pardonnera bien de redire qu'il faudrait aujourd'hui réimprimer, répandre à

1. Ce que d'autres historiens font moins ressortir, c'est l'étendue, la gravité du péril créé par elles. En Angleterre, en Suisse, on s'en autorisait pour espérer la ruine totale des congrégations religieuses (Lecanuet, p. 265). A l'avènement de Pie IX, Louis-Philippe se déclarait sûr d'obtenir de lui l'« entière extinction des Jésuites en France et l'interdiction absolue de prendre des novices ». (P. 311-312.)

2. Lettre au Nonce, 2 mars 1846.

3. Montalembert, *Œuvres polémiques et diverses*, t. II, p. 361.

profusion ces pages vieilles d'un demi-siècle[1]. Quelle flamme! Quelle verdeur à gourmander l'apathie des croyants! Quelle hardiesse à pénétrer jusque dans leur vie privée, à leur demander compte des promesses de leur baptême! Ce laïque, ce pair de France, prêche comme ferait un prêtre; mais, soit dit sans ombre de reproche, ne cherchez point ici l'onction évangélique; c'est plutôt ce que Bossuet trouvait dans saint Jean Chrysostome, « l'incrépation et la vigueur ». Prétextes misérables des abstentionnistes qui ne retarderaient pas, pour aller aux urnes, une saison d'eaux ou un voyage d'agrément; étrange folie qui s'en remet des intérêts religieux au gouvernement, à des ministres hérétiques ou incrédules; inconséquence à prétendre jouir de la civilisation moderne sans en accepter les charges : Montalembert, le fouet en main, poursuit et pourchasse inexorablement toutes les formes de l'égoïsme. « A ces Français trop nombreux qui tiennent une si piteuse conduite, à ce restant de vieille noblesse qui met sa gloire à rivaliser de luxe avec les parvenus de la banque, à cette jeunesse étiolée qui n'a de viril que la barbe », il offre pour drapeau le *sudarium* dont parle l'Evangile, cet ignoble sac où le serviteur paresseux enfouit les trésors qu'il devait faire valoir. Que n'a-t-on pas dit des violences plébéiennes de Louis Veuillot? Mais que dira-t-on des impétuosités du gentilhomme? Je l'en aime, pour ma part, et il ne me paraît point qu'elles aient compromis sa cause. Quand le soldat a confiance dans son chef, il ne hait point d'en être un peu rudoyé.

Tout finissait d'ailleurs par un cri d'espoir et de vaillance : *Jamais arrière!* Jamais de retraite, jamais de repos, mais jamais aussi d'impatience, jamais de lâche tristesse pour ceux qui luttent par devoir et par foi. « Il y a longtemps que Leibniz a dit des Jésuites : Ils sont comme cet Antée de la Fable qui se relève plus fort. Eh bien, nous que vous appelez Jésuites de robe courte, nous ferons comme eux : l'épreuve, l'humiliation, la mortification seront notre terre nourricière; chaque fois qu'on nous abattra, on nous la fera toucher de nouveau,

1. *Du devoir des catholiques dans les élections.* (V. *Œuvres polémiques*, t. II, p. 396-404.)

et nous y puiserons de nouveau la vie, la force et le courage. »

Courage et tactique : Montalembert avait appris aux siens l'un et l'autre. Ils vainquirent, et la Chambre élue en 1846 compta cent quarante députés ayant accepté pour mandat la ruine du monopole ; l'assemblée précédente en avait quatorze fois moins.

Bientôt, le 12 avril 1847, M. de Salvandy, ministre, présentait sa loi sur l'enseignement. Aux catholiques, de bonnes paroles ; à la prérogative universitaire, tout le solide et le sérieux du projet ; exposé libéral, chrétien même, dispositif égal à celui de Villemain en 1844 ; le monopole condamné en termes exprès[1], et consacré dans la pratique par le maintien du certificat d'études et l'exclusion des congrégations religieuses.

Jamais déception n'avait été plus profonde ; il fallait donc lutter encore, lutter toujours. Et Montalembert se désolait, cette fois, du silence des évêques intimidés ou séduits par le pouvoir. Le péril était immense de laisser passer par lassitude une loi telle quelle, qui riverait pour un temps indéfini les chaînes de l'Église. Le rapporteur, un M. Liadières, personnage important à l'époque et bien en cour, présentait l'enfance comme « un dépôt que la société — mère de famille sans doute — a mis sous la garde de l'État[2] » ; il trouvait simple que l'État refusât aux parents la liberté, « parce qu'il sait mieux ce qui leur convient qu'ils ne le savent eux-mêmes[3] », ce qui le faisait dieu tout simplement. Énumérant les restrictions mises par le projet à la liberté, il s'étonnait avec une naïveté charmante qu'il n'en fallût « pas davantage » pour déplaire aux catholiques.

Rendons grâce à ce malencontreux rapport : nous lui devons un des meilleurs pamphlets du siècle[4]. Le premier

1. « Un tel régime n'avait été essayé nulle part. Jamais on n'avait vu cette mainmise universelle de la puissance publique sur les générations nouvelles, sur les méthodes, les exercices, les études. » L'Université impériale avait été « instituée en dehors de toute notion de liberté politique et civile ». Salvandy l'avouait « en contradiction avec le principe même de notre gouvernement ». (*Exposé des motifs*. Lecanuet, p. 324.)

2. Cité par Montalembert, *Œuvres polémiques*, t. I, p. 449.

3. *Ibid.*, p. 452.

4. *Du rapport de M. Liadières sur le Projet de loi contre la liberté d'enseignement*. Montalembert, *Œuvres polémiques*, t. I, p. 438 et suiv.

coup semble égaré, mais qu'il porte juste! Vigoureux post-scriptum à la précédente brochure, dédié aux catholiques dont « la principale fonction est de dormir ». Puis le rapport lui-même est exécuté avec une furie de verve toute française. Jamais candidat académique — Liadières l'était, paraît-il — ne se verra si bien convaincu d'ignorance, de déraison, de fatuité. Son œuvre, c'est le « soufflet du bouffon » sur la joue des catholiques. Instituant des catégories dans la nation, il fait d'eux des « vaincus, » des ilotes. Il s'acharne sur les religieux : c'est trop naturel; — sur les Jésuites : pouvait-il y manquer sans se manquer à lui-même? Depuis qu'ils existent, qui « a jamais pu parler ou écrire contre les droits et les libertés de l'Église, sans demander la proscription des Jésuites »? Cette proscription, — *risum teneatis!* — le rapporteur l'a lue dans les quatre articles de 1682; c'est au nom de Bossuet qu'il la réclame. « Quelle tache, et, disons-le sans détour, quelle honte pour la grande renommée de Bossuet, que d'être ainsi sans cesse invoquée contre la liberté et contre la dignité de l'Église!... Quelle leçon féconde et terrible pour ceux à qui Dieu confie le redoutable honneur de gouverner et de représenter son Église! Qu'ils apprennent de quel prix on paye un instant de complaisance[1]! » Non, Montalembert ne se laissait pas détacher de ceux que l'on poursuivait avec une fureur si niaise par un côté et si logique par l'autre; une fois de plus il voulait bien les glorifier d'« être partout et toujours l'objet spécial de la haine, de la calomnie, de la persécution », d'accomplir « ainsi chaque jour la prédiction de Notre-Seigneur : *Beati estis cum... dixerint omne malum adversum vos mentientes propter me*[2]. »

Cet éblouissant factum est tout ce qui reste et du rapport Liadières et du projet qu'il appuie. Voici 1848. « Toute la gloire, toute la force de la société politique, tombe en une heure. Ces fétus qu'un souffle emporte, c'est le roi, c'est la charte, c'est le parlement, c'est la magistrature, c'est l'armée[3]. » Dans le même tourbillon disparaît la loi Salvandy,

1. *Loc. cit.*, p. 475-476.
2. *Ibid.*, p. 473.
3. Louis Veuillot, *Libres penseurs*. Préface.

quatrième et dernière tentative du régime pour acquitter ou éluder sa promesse. A cette heure de trouble, eût-on pu croire que le triomphe de la liberté catholique n'était pas loin?

V

« Les élections d'où sortit, le 23 avril 1848, l'Assemblée constituante, furent en bonne partie l'œuvre de l'Église[1]. » Acceptant le nouvel ordre des choses sans enthousiasme et comme sous bénéfice d'inventaire, le *citoyen* Montalembert n'avait rien négligé pour le tourner au bien de l'Église et du pays. Les comités qu'il inspirait avaient concouru largement à la création d'une majorité plutôt conservatrice, mais, à vrai dire, « nullement cléricale[2] ». Même après les sanglantes journées de juin, la bourgeoisie n'avait pas moins peur de l'Église que de Proudhon. Aussi l'ancien pair de France, devenu représentant du Doubs, ne put-il réussir à faire inscrire le droit d'enseigner parmi ceux que le préambule de la Constitution déclarait essentiels. Au moins l'enseignement fut-il proclamé libre ; mais la République serait-elle plus que la royauté conséquente avec elle-même ?

Quand vint l'élection à la présidence, Louis-Napoléon, pressenti par Montalembert, confessa ne pas entendre grand'chose à la liberté d'enseignement, mais promit de l'étudier, et bientôt (29 novembre) se déclara pour elle dans son manifeste. Un peu plus tard, et toujours sous la même influence, il se prononçait en faveur de la souveraineté temporelle du Pape; le 10 décembre il était élu; le 30, il donnait à M. de Falloux le portefeuille de l'Instruction publique : le moment décisif approchait; mais combien d'incidents et d'orages allaient le retarder encore! La Providence voulait-elle marquer que la loi d'affranchissement serait très particulièrement son œuvre? On le dirait, à voir quelles oppositions s'élevèrent, et de tous les côtés à la fois.

M. de Falloux avait tout fait pour décliner le ministère.

1. Debidour, l'*Église et l'État en France*, cité par le P. Lecanuet, p. 389.
2. P. Lecanuet, p. 463.

Vaincu par ses amis[1], mais surtout par la considération des intérêts catholiques, il n'avait accepté qu'en s'assurant l'appui de Thiers sur le point de la liberté d'enseignement[2]. Sans retard, il se met à l'œuvre. Dès le 4 janvier 1849, il nomme, en dehors du parlement, deux commissions pour élaborer le projet de loi. Presque aussitôt elles se fondent en une seule; Thiers la préside de fait, Thiers qui représente ici la politique avec Corcelles, Fresneau et d'autres ; comme Montalembert et Dupanloup la cause religieuse ; comme Cousin et Saint-Marc Girardin l'Université. Tous les intérêts sont donc en présence, et jamais œuvre législative, jamais œuvre de transaction surtout, n'aura été préparée dans de plus amples conditions de lumière et d'équité.

On connaît la suite : Thiers voulant donner au clergé le monopole de l'enseignement primaire, et fulminant — que ne dirait-il pas de nos jours ? — contre les instituteurs laïques, ces « anticurés », prédicateurs de socialisme ; puis, comme s'il revendiquait pour la bourgeoisie le privilège de l'incroyance, faisant volte-face dès qu'il s'agit d'instruction secondaire, maintenant le certificat d'études et persistant à se défier des congrégations. Sur le premier point, Montalembert combat les intempérances de son zèle ; sur le second, c'est Dupanloup qui achève de le convertir à la liberté, sans exception même pour nous. « Cousin ! Cousin ! s'écrie Thiers en saisissant par le bras l'irréductible philosophe, avez-vous bien compris quelle leçon nous avons reçue là quand il a parlé des Jésuites ? Il a raison, l'abbé ! Oui, nous avons combattu contre la justice, contre la vertu, et nous leur devons réparation[3]. » La Compagnie de Jésus ne veut pas être ingrate. Elle n'oubliera jamais que si, depuis cinquante ans bientôt, elle n'est pas exclue du droit commun d'enseigner, après Dieu, elle le doit à M. Thiers, mais beaucoup plus à Mgr Dupanloup qui lui gagna M. Thiers lui-même[4].

1. Il faut lire le récit de la cruelle journée passée par l'abbé Dupanloup à courir après M. de Falloux qui se cachait. (Mgr Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. II, p. 47.)

2. Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 399.

3. Lacombe, *les Débats de la Commission de 1849*, p. 298, 299.

4. « Vous avez fait la séance de samedi ; le vote, M. Thiers vous sont dus..... Après Dieu, à vous notre tendre amour, notre profonde et vive

Le premier pas était franchi ; mais que d'obstacles encore ! Pour faire agréer le projet par ses collègues du ministère, Falloux n'a pas trop de toute sa diplomatie. Dans la commission parlementaire, que Thiers préside encore, on est un moment sur le point de tout abandonner. Le 6 octobre enfin, le comte Beugnot, rapporteur, peut lire son travail à l'Assemblée ; mais un mois plus tard (7 novembre), avant même que la loi vienne en discussion, une imperceptible majorité la renvoie à l'examen du Conseil d'État. Du reste, son auteur n'est plus là pour la défendre ; le 31 octobre, il y a eu changement de ministère ; l'instruction publique a passé aux mains d'un inconnu, de M. de Parieu. Cette seconde phase a donc été dure pour le projet Falloux ; on peut le croire blessé à mort.

Mais ce qui semble par-dessus tout lui devoir être mortel, c'est la division des catholiques ; elle est profonde. Bon nombre d'entre eux, le plus grand nombre, si je ne me trompe, repoussent la loi de toutes leurs forces. Ils voulaient liberté plénière, et voici que, par l'inspection, par la collation des grades, par la fixation des programmes qui en est la conséquence, l'Université garde la haute main sur l'enseignement prétendu libre. Cette Université, beaucoup souhaitaient qu'on l'abandonnât à elle-même pour s'en affranchir plus sûrement ; et la loi se préoccupe de la christianiser, en lui laissant, par manière de compensation, une prépotence qui vaut presque un monopole. Ce n'est pas seulement L. Veuillot qui le pense et le dit avec sa rude franchise ; parmi les meilleurs amis de Montalembert, quelques-uns font chorus : Lacordaire, Foisset, Dom Guéranger, Guerrier de Dumast [1]. D'autres s'échauffent, s'aigrissent, crient au reniement, à la trahison. Sauf des critiques de détail, le P. de Ravignan adhère au projet : il est dénoncé à son général ; mais le P. Roothaan ne lui donne pas tort, et l'Assistant de France, le P. Rozaven, pense que le projet Falloux est tout ce

reconnaissance. Je sens bien ce que je dis. Le P. Provincial (P. Rubillon), qui est maintenant à Brugelette, en partant, me disait : « C'est bien Mgr « d'Orléans qui a fait M. Thiers. » (Le P. de Ravignan à Mgr Dupanloup. Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. II, p. 516.)

1. P. Lecanuet, p. 466 et suiv.

qu'il y a de pratique et de possible. Chose plus grave, les évêques se divisent; on voit hésiter Mgr Parisis, le plus autorisé d'entre eux. Qu'attendre cependant pour la loi? Comment ne serait-elle pas étouffée entre les fureurs des ennemis de l'Église et les ardentes répulsions de tant de catholiques?

Dieu la voulait malgré tout, et il l'avait déjà manifesté en permettant que le nouveau ministre fût aussi chrétien pour le moins que son prédécesseur[1]. Parieu adopta l'œuvre conçue par un autre; il en devança même l'effet en supprimant de son chef le certificat d'études. D'autre part, quand le Conseil d'État renvoya le malheureux projet mutilé, défiguré, en lambeaux, la Commission parlementaire n'y voulut pas entendre et biffa d'un trait les amendements des légistes. Le 14 janvier 1850, la loi Falloux descendait enfin dans l'arène pour son dernier combat: il allait remplir deux mois entiers.

N'en refaisons pas l'histoire, mais relevons du moins trois épisodes, et tout d'abord la déclaration si généreuse, si nettement épiscopale, de Mgr Parisis en faveur des congrégations religieuses. « Pour nous, prêtres séculiers, qui voyons dans le clergé régulier de tout ordre, Jésuites, Bénédictins, Dominicains, peu importe, des amis qui nous honorent et des frères qui nous assistent, jamais nous ne consentirons à les livrer comme la rançon des avantages, quels qu'ils soient, que la loi pourrait nous promettre. » Ainsi parlait, il y a cinquante ans, le plus justement considéré parmi les évêques de France.

Et Thiers, le rapporteur de la seconde loi Villemain, l'homme des interpellations de 1845, le néophyte de la liberté pour tous, qui avait dit, afin de couvrir sa retraite: « Quand

1. Il poussait, dit-on, la pratique chrétienne jusqu'à une ferveur d'ascète. (P. Lecanuet, p. 465.) V. Hugo lui a fait l'honneur d'une injure:

> Si Parieu vient manger des glands sous ce grand chêne...
>
> (*Les Châtiments*, VI, 13.)

Aménité de démagogue, mais aussi rancune de compétiteur. Le poète avait promesse de Louis Napoléon pour le portefeuille de l'Instruction publique, et ne fut écarté que par l'opposition unanime des autres ministres. Sans cela, que serait-il advenu? Aurait-il défendu la loi qu'il devait combattre avec tant de colère et d'antithèses? Pourquoi pas? Les destinées tiennent à moins, et quelquefois aussi les consciences.

viendra la question des Jésuites, vous me permettrez de me cacher sous mon banc ! » Le 23 février, il est à la tribune, combattant l'amendement Bourzat et, de par la liberté républicaine, déclarant qu'on ne peut plus demander à un ecclésiastique, d'ailleurs digne et capable, s'il est religieux, voire Jésuite. Le lendemain 24, deuxième anniversaire de la chute de Louis-Philippe, Mgr Dupanloup écrivait à Montalembert cette phrase que je ne signerais pas moi-même : « Quand la République n'aurait été faite que pour ramener les Jésuites, toutes les congrégations religieuses et la liberté d'enseignement en France, et tout cela par M. Thiers, je comprendrais pourquoi Dieu l'a permise. Quiconque ne voit pas là visiblement la Providence, ne verra jamais rien[1]. »

De son côté, Montalembert notait pour lui seul : « Je suis triste de n'avoir rien à dire dans cette conclusion si glorieuse d'une lutte dont j'ai porté tout le poids ; mais c'est toujours ainsi : *Tulit alter honores*[2]. » Désolé par l'opposition de ses fidèles, un jour au moins, devant la Chambre, il avait su en faire un argument, et des plus habiles. Il avait dit aux ombrageux : « Vous voyez bien que nos concessions à la liberté religieuse ne sont pas exorbitantes, puisque nombre de ses amis nous accusent de la trahir[3]. » Mais le trait notable, celui qui l'honore mieux que tout le reste, c'est son désintéressement personnel. Lui, le chef incontesté, au moment de planter sur la brèche le drapeau qu'il a relevé, qu'il a tenu quatre ans, il le passe à d'autres mains pour ne risquer pas de le compromettre. Dans la Commission préparatoire, l'abbé Dupanloup a le premier rôle ; devant l'assemblée, Thiers livre sur le point le plus hasardeux la bataille décisive ; devant tous, la loi porte le nom de Falloux; elle ne s'appelle pas Montalembert, non plus que l'Amérique ne s'appelle Colombie. Le promoteur du mouvement s'efface, il se laisse presque oublier, souffrant — il vient de nous l'avouer — non pas de disparaître, mais de ne point agir, de rester comme en réserve pendant les derniers assauts. Encore a-t-il sacrifié à

1. Lettre inédite, 24 février 1849. (Lecanuet, p. 491-492.)
2. Journal, 23 février.
3. Séance du 17 janvier. *Discours*, t. III, p. 365 et suiv. — Selon M. de Falloux, cet argument valut au projet une cinquantaine de voix.

cette transaction, qu'il estime salutaire, une large part de son prestige et la sympathie de bien des catholiques. Le biographe a raison d'ajouter : « Il n'y a rien de plus grand dans la vie de Montalembert... Louis Veuillot en demeura frappé pour toujours : « Ceux qui ont approché M. de Montalembert en ces heures de trouble, a-t-il écrit, pourront avoir à se plaindre de lui ; mais, quoi qu'il fasse, ils ne lui retireront jamais leur cœur. Ils ont vu dans le sien de trop nobles combats ; ils y ont trop admiré la volonté de prendre le parti le plus généreux et de s'effacer lui-même au profit de sa cause[1]. » Belles paroles, hommage également glorieux à l'homme d'État qui le méritait si bien, et au grand journaliste qui le lui rendait spontanément après la rupture. (1er juin 1856.)

VI

Ne nous attardons pas à discuter la loi Falloux, alors qu'il s'agit bien plutôt de la défendre. Si d'ailleurs on pèse avec quelque attention les arguments échangés alors entre catholiques[2], il semble manifeste qu'elle avait contre elle la logique pure, et pour elle un sens plus vrai du possible et du pratique[3]. Non, disaient les opposants ; nous préférons le *statu quo* à une transaction insuffisante et onéreuse. Sachons attendre, et tôt ou tard nous aurons mieux. Mais on pouvait leur répondre : Êtes-vous prophètes ?

Les faits ont parlé, du reste, et les résultats sont là. Pendant près d'un demi-siècle, tout un peuple de jeunes chrétiens a grandi dans un milieu où sa foi du moins n'était contredite

1. L. Veuillot, *Histoire du parti catholique*. (*Mélanges*, 1re série, t. VI, p. 554.)

2. Voir notamment, d'une part : L. Veuillot, *Mélanges*, 1re série, t. IV ; — Bautain, l'*Instruction publique en France au dix-neuvième siècle*, chap. XVI, XVII, XVIII. — D'autre part, Falloux, *Discours et Mélanges politiques*, t. II ; — Dupanloup, *Fragments* cités par Mgr Lagrange, t. II, p. 504 et suiv. ; — Mgr Baunard a très bien résumé la question, au triple point de vue de l'État, des pères de famille et de l'Église, *Vie du cardinal Pie*, t. I, p. 288.

3. Volontiers on pense, avec M. de Melun, qu'une concession de moins et une exigence de plus de la part des catholiques auraient entraîné le rejet de la loi (Mgr Baunard, *Vie de M de Melun*, p 329) ; — avec M. de Parieu, qu'il était impossible d'espérer alors une loi meilleure ; qu'en demandant plus, on perdait tout, et pour longtemps. (P. Lecanuet, p. 465.)

par personne, et par ailleurs son avenir temporel n'en a pas été compromis. Sans doute le vasselage universitaire a pesé lourdement sur les études, à mesure que l'esprit positiviste envahissait la science, effaçant des programmes obligatoires l'idée même de formation intellectuelle. En revanche, et sauf quelques exceptions d'autant plus choquantes qu'elles étaient plus rares, les examinateurs d'État se sont honorés par une impartialité que nous sommes heureux de reconnaître. Expliquez autrement le succès des établissements libres, succès toujours honorable, quelquefois éclatant[1].

Et quel hommage à la loi de 1850, que les efforts tentés pour la mutiler en attendant de la détruire !

Entre ses éléments, aucun n'était plus rationnel, aucun, semble-t-il, ne devait être plus populaire, plus intangible, que la composition du Conseil supérieur : avec l'Université, l'Église, la magistrature, l'administration, la société tout entière surveillant l'instruction publique, un de ses plus chers intérêts. Or, dès le 1er mars 1852, le pouvoir s'attribua la désignation des conseillers, éligibles jusque-là par leurs pairs[2]. Une loi de 1880 acheva la ruine de l'institution : après avoir représenté la France, puis le gouvernement, le haut tribunal pédagogique n'est plus qu'un conseil de famille où l'Université fait souverainement ses propres affaires et celles des autres.

En 1860, Napoléon III, engagé contre l'Église par sa malheureuse politique italienne, arrêtait arbitrairement que les Congrégations d'hommes ne pourraient plus élargir leur action enseignante[3]. En les dispersant après l'échec du

1. Serait-ce un des motifs qui font songer à maintenir le baccalauréat pour ces seuls établissements, et à désigner comme examinateurs les professeurs des lycées ? — Pareil calcul, s'il a été fait, serait une injure pour ces Messieurs, et bien gratuite, je l'espère.

2. P. de La Gorce, *Histoire du Second empire*, t. I, p. 48.

3. On lit dans le plan de réaction anticatholique, dressé alors par le ministre Rouland : « 1° Ne plus *tolérer*, à moins de besoins locaux parfaitement constatés, aucun nouvel établissement des congrégations religieuses d'*hommes*, soit qu'il s'agisse de maisons couventuelles...., soit qu'il s'agisse d'établissements d'instruction publique... » (*Mémoire* remis à Napoléon III par un de ses ministres des Cultes, avril 1860, — publié par Léon Pagès, chez Pillet et Dumoulin, 1879, 2e édit., p. 16.) La proposition fut ratifiée, comme celle de disloquer les Conférences de Saint-Vincent de Paul.

fameux article 7, l'arbitraire ministériel portait à l'œuvre de Falloux et de Montalembert un coup indirect, mais trop réel et trop sensible. « Elle n'est plus, cette loi », disait, trois ans plus tard, l'historien de Mgr Dupanloup [1], et c'était trop dire peut-être. Imparfaite dès l'origine et de l'aveu même de ses auteurs, blessée depuis lors à plusieurs reprises, elle vit encore assez pour inquiéter les démolisseurs de la France. On a brisé plus d'une branche maîtresse ; mais l'arbre est toujours debout, et pourquoi mettre aujourd'hui la cognée à la racine, si l'on ne craint toujours qu'il ne fructifie ?

A-t-il fructifié autant qu'on pouvait l'attendre ? Avons-nous tiré de la liberté reconquise tous les avantages qu'elle nous offrait ? Le P. Lecanuet estime que non. « L'empreinte chrétienne mise sur les enfants n'est pas assez profonde. L'enseignement religieux n'occupe pas dans nos collèges la place essentielle qu'il devrait avoir. C'est trop souvent une épée de carton qu'on met aux mains de nos jeunes gens, et cette épée cède au premier choc. Dans le monde, un grand nombre sont entraînés par le flot des passions, déformés en quelques jours par l'influence du milieu et l'enseignement supérieur de l'État [2]. » — Leçon courageuse : mieux vaut la méditer que la contredire. — « L'Église, conclut-il, l'Église, qui élève la moitié de la jeunesse française, a-t-elle sur la société l'influence qu'elle devrait avoir ? Qui l'oserait soutenir ? Cette influence légitime et nécessaire, la loi de 1850 peut nous la donner, et il faut qu'elle nous la donne. » Vous entendez l'accent du prêtre, et plût à Dieu que tout le monde parlât ainsi !

Car enfin, si peu de goût que l'on puisse avoir pour la polémique, si désireux soit-on de ne pas prendre au tragique certaines idées assez nouvelles parmi nous ; le moyen de les ignorer tout à fait ? Je me figure la stupeur de Montalembert apprenant, par exemple, que la lutte contre l'enseignement officiel aura été, dans ce siècle, la grande erreur du clergé français, écoutant ces vagues appels à une conciliation bien inutile ou bien impossible. — Inutile, car, sur le terrain légal, la paix s'est faite en 1850, et que veut-on de plus ? —

1. T. II, p. 519.
2. P. Lecanuet, t. II, p. 498.

Impossible, car sur le terrain des doctrines, l'antagonisme dure encore ; il n'est pas près de finir. Nous sommes chrétiens, et, dans son ensemble, l'enseignement officiel est demeuré naturaliste. Qu'il y ait des croyants parmi les professeurs d'État, je le sais, j'ai l'honneur d'en connaître, et je ne les estime pas seulement, je les vénère. Mais leur présence et leur action courageuse empêchent-elles que l'esprit général, que l'influence dominante n'aillent en sens contraire ? Est-on injuste d'apprécier l'enseignement universitaire d'après la majorité de ceux qui le donnent ? Et, à moins d'être résolu à ne rien lire ou à compter pour rien ce qu'on a lu, doutera-t-on que cette majorité ne soit pas chrétienne ?

Eh bien, disent quelques-uns, travaillons à la rendre telle. Poussons dans l'Université les meilleurs élèves de l'enseignement libre ; que les prêtres mêmes s'y introduisent en nombre : ce sera l'œuvre de Frayssinous reprise d'en bas, pour ainsi dire, l'Université peu à peu reconquise à la foi par une sorte d'infiltration, de pénétration. — Pensée généreuse, vraiment catholique ; et j'y applaudirais sans réserve, si je pouvais me délivrer d'un triple doute. — Aurons-nous assez d'hommes pour mener à bien cette conquête pacifique et soutenir en même temps l'enseignement libre lui-même ; car il ne saurait m'entrer dans l'esprit qu'un seul d'entre nous l'ait sacrifié d'avance *in petto ?* — Et puis, nous laissera-t-on faire ? Il va de soi que l'Université accueille volontiers quelques prêtres, ou même qu'elle les recherche : c'est largeur d'idées, bienveillance peut-être, peut-être aussi intérêt bien entendu. Mais que leur nombre s'augmente jusqu'à menacer de changer sensiblement l'esprit du corps, — et qu'espérons-nous autre chose ? — sommes-nous assurés que le corps, que l'État, que le gouvernement n'y résistera pas de toutes ses forces ? Regardez plus haut que la question pédagogique ; voyez ce qui s'affirme en politique depuis quelques mois surtout. Quelles frayeurs, quelles colères à l'endroit de cette *pénétration* chrétienne ou menaçante ou à demi réalisée ! N'est-ce pas pour s'en défendre que l'on invoque une restauration du monopole ? Enfin voici le point le plus grave, le plus délicat aussi ; mais, au risque de déplaire, il faut, tant qu'on n'a pas le

bâillon sur la bouche, dire ce qu'on tient pour vérité. Les mariages mixtes sont toujours chanceux pour l'avenir religieux des familles. Qu'adviendrait-il de celui-ci ? Qui des deux conjoints agirait le plus sur l'autre ? Incorporés à l'Université telle qu'elle est, telle qu'elle sera longtemps encore, nos prêtres lui donneraient-ils leur esprit, ou prendraient-ils quelque chose du sien ? Le P. Lecanuet nous montrait tout à l'heure nos jeunes gens « déformés par... l'enseignement supérieur de l'État ». Contre cette déformation toujours possible, le prêtre est mieux prémuni sans doute, mais l'est-il toujours assez ? Mis en contact avec la science naturaliste, d'aucuns y ont laissé jusqu'à leur soutane. Quelques-uns — je dis quelques-uns — ne risqueraient-ils pas d'y perdre un peu de leur modestie, mais surtout de leur sens chrétien et sacerdotal ? L. Veuillot écrivait en 1849 : « Je croirai que Dieu est bien irrité contre la France, si je vois qu'il lui permet de se donner un clergé universitaire [1]. » Qu'est-ce à dire ? Apparemment, un clergé qui admettrait peu à peu dans ses habitudes d'esprit un étrange dégoût de la tradition catholique, de la science catholique, le criticisme à outrance, une certaine dose de naturalisme, de rationalisme, de positivisme inconscient ; un clergé qui ferait de la littérature, de l'histoire, de la philosophie, à côté, en dehors, çà et là même et sans y prendre garde, au rebours et à l'encontre de sa foi. Voilà ce que L. Veuillot n'a pas eu le temps de voir, et il se trompait de l'envisager comme une conséquence naturelle de la loi Falloux. Mais aujourd'hui, qui estimerait le péril chimérique se convaincrait de trop peu lire, et qui ne l'estimerait pas grave en démontrerait par là même et tristement la réalité. Il a commencé le jour où les grades supérieurs sont devenus moralement nécessaires. Qu'on veuille bien le remarquer : cette nécessité, je l'admets ; ce péril, je suis loin de le présenter comme inévitable. Dieu merci, nombre d'ecclésiastiques l'ont traversé victorieusement. Mais en est-il de même pour tous ? En serait-il de même pour tous ceux que l'on convie à cette invasion pacifique de l'Université ? Simple doute, qui me retient d'accepter avec enthousiasme une perspective d'ail-

1. A M. Foisset, 8 octobre 1849. *Correspondance*, t. VII, p. 207.

leurs si belle ; simple inquiétude, profondément respectueuse et fraternelle, qu'un religieux, fût-il jésuite, peut bien, je me permets de le croire, communiquer aux jeunes prêtres engagés dans la même épreuve.

Tels souhaiteraient de voir se constituer parmi le clergé français une élite intellectuelle. — Oh ! Dieu le veuille, comme l'Église elle-même le veut ! — Ils la voient déjà suppléant plus ou moins les Évêques. — Voilà qui est hardi, un peu risqué peut-être. — Ils la conçoivent largement formée par l'enseignement officiel. — Qu'elle ait tous les grades, à la bonne heure ! Puisse du moins l'Université n'être pas autant ou plus que l'Église la mère et la maîtresse de ce concile permanent des Gaules ! — Mais quoi ! N'a-t-on pas ouï dire, ou à peu près : « L'éducation à l'Église, l'instruction à l'Université ? » — Dans l'état présent des choses, la formule n'aurait guère qu'un sens pratique : le cœur d'un côté, l'esprit de l'autre : l'un à la foi, l'autre au rationalisme ou au doute, et cela nous dispense de rien ajouter. Que l'enseignement officiel redevienne un jour tout chrétien, que son action se confonde par là même avec celle de l'Église ; alors seulement la formule sera inoffensive, parce qu'elle n'aura plus aucun sens.

On ne scinde pas l'homme en deux ; la nature y résiste, et Dieu le veut tout entier. Pour l'adolescent catholique, aujourd'hui plus que jamais il importe que toutes les voix qui l'instruisent lui apportent de concert la vérité pure, intégrale. Assez tôt sa foi sera mise à l'épreuve ; mais elle courrait, en vérité, trop de hasards si, dès le collège, elle rencontrait, ne fût-ce qu'une fois, la négation ou la simple neutralité. Pour le sens droit, logique et simple du jeune homme, la neutralité, à la supposer possible, serait toujours une négation qu'il entendrait de reste. Aussi, et je ne veux pas dire autre chose, tant que l'Université ne sera pas toute chrétienne, tant qu'il y sera loisible, même à quelques-uns, de s'élever contre la religion ou seulement de la tenir pour non avenue, le croyant sérieux et logique ne se résignera point à voir détruire ou mutiler encore la liberté d'enseignement, la meilleure conquête de ses devanciers, l'œuvre capitale de Montalembert.

VII

Il conviendrait maintenant d'étudier l'orateur vraiment digne de l'œuvre, l'homme surtout, l'homme qui égale à tout le moins l'orateur, qui l'explique et l'achève ; le caractère encore plus beau que le talent, mais encore suprême beauté du talent même, dont il fait la sincérité, la verdeur, la noblesse.

Toutefois, sur ce dernier point, le P. Lecanuet me donne une leçon de goût que j'aurais tort de perdre ; il se garde bien d'analyser, de disséquer méthodiquement l'éloquence de son héros. Elle est peinte, prise sur le vif et en action, dans quatre pages jetées comme négligemment au début d'un chapitre[1], si brèves qu'on aurait mauvaise grâce à les résumer, si pleines qu'il serait malaisé d'y ajouter quelque chose. J'y renvoie donc le lecteur, mais non sans en détacher deux citations d'un prix singulier. Avouons-le, nous autres catholiques, nous inclinons volontiers à deux excès contraires. Il peut nous arriver de surfaire quelque peu les talents qui nous appartiennent ; mais plus souvent, si je ne me trompe, nous n'osons point, parce qu'ils sont nôtres, les apprécier à leur valeur et les mettre à leur rang. Croyons-en du moins Sainte-Beuve, le raffiné, le sceptique, déclarant en 1848 au P. Dechamps, le futur archevêque de Malines, que Montalembert était la première gloire de la tribune contemporaine[2]. Écoutons cet autre jugement, familier d'allure, mais exquis et portant avec lui sa preuve : « Thiers et Guizot sont éloquents, mais combien plus Montalembert ! Thiers est toujours un peu journaliste, Guizot toujours un peu professeur ; Montalembert, c'est un monsieur qui parle, un monsieur éloquent... Thiers pour tous les jours, Guizot pour les dimanches, mais pour les quatre grandes fêtes de l'année, Montalembert ! » Voilà ce que disait au regretté Ollé-Laprune

1. Chap. XVI, p. 338-342.

2. P. Lecanuet, p. 340, note. — Le même Sainte-Beuve a consacré à l'orateur catholique une *Causerie du lundi*, assez mêlée comme toujours, mais, au fond, très élogieuse, où il le définit avec beaucoup de bonheur « un croisé qui aurait reçu le don de bien dire ». (T. I, p. 80.)

son maître, Désiré Nisard [1]. Avec Thiers, Guizot, Lamartine et quelques autres, la parole politique ne laisse derrière elle qu'un sillon éclatant mais stérile; celle de Montalembert a seule été vraiment féconde. C'est d'abord qu'elle servait la seule cause immortelle; mais c'est aussi pour la raison qu'on vient d'entendre. Un monsieur éloquent, un monsieur qui parle : entendez un caractère qui s'affirme naïvement, une âme qui transparaît et rayonne. Or, ici, le caractère, l'âme, sont d'une pureté, d'une élévation exceptionnelles, et le don de bien dire n'est que pour les exprimer [2].

En étudiant ce livre, en revivant ces quinze années, on se sent plus fier d'être catholique. Fierté qui n'offense personne, car on voudrait la faire partager à tout le monde, et la gloire n'en revient qu'à Dieu. Fierté légitime, s'il en est une, consolante et fortifiante au premier chef. Combien de nobles figures voit-on passer, toutes marquées du signe divin : les Grammont, les Mérode, si simplement grands dans leur vie familiale de Villersexel (p. 77); et ce riche seigneur anglais, ce converti, qui porte chape aux processions comme autrefois Charlemagne (93, 94); — et les principaux compagnons d'armes de Montalembert : Veuillot, Foisset, le sage Foisset, trop sage parfois; Guerrier de Dumast (p. 49), parti de la franc-maçonnerie pour s'élever à une hauteur admirable de sens chrétien [3]. Joignez-y les grands évêques ou prélats, les Fornari, les Parisis, les Bonald, les Clausel de Montals; les prêtres, les religieux éminents, un Dupanloup, un Ravignan, un Lacordaire. Qu'il fait bon se rappeler ces hommes-là !

1. P. Lecanuet, p. 338, d'après M. Ollé-Laprune lui-même, *la France chrétienne dans l'Histoire*, p. 527.

2. Lui-même jugeait modestement de ses œuvres oratoires. Le 11 novembre 1862, il écrivait à l'aîné de ses neveux, alors élève de rhétorique au collège de Vaugirard : « Je suis touché de votre entraînement pour les *Moines d'Occident*. Je dirai tout simplement que je crois ce livre propre à vous faire du bien..... Je n'en dirai pas autant de mes discours. Je vous les donnerai plus tard, comme de raison, mais il y a temps pour tout. Dans cette belle classe de rhétorique, que vous avez le bonheur de faire maintenant, vous ne devez songer qu'à vous familiariser avec les *maîtres* et à converser avec les hommes de génie des siècles passés, sans vous préoccuper des controverses contemporaines. Les *grands* orateurs doivent seuls régner dans votre âme : les *petits*, comme moi et d'autres, auront leur tour. »

3. Voir ses lettres à Montalembert pour le raffermir contre le dégoût de la politique (12 juin et 4 octobre 1848). P. Lecanuet, p. 401-402.

Quelle leçon de foi et de courage! Mais Montalembert nous la donnerait à lui seul.

Son trait saillant, c'est la générosité, dans toutes les acceptions du terme. Ame bien née, vrai gentilhomme des temps modernes, le premier de sa race à ne point porter l'épée, mais militant comme pas un, comptant à ses états de service bien des batailles et deux grandes victoires.

Les généreux sont désintéressés. Montalembert entend ne rien devoir au gouvernement; il refuse deux fois le ruban rouge[1] et un jour, après la brochure de Madère (1844), Louis-Philippe s'écrie : « Mais que veut-il? Où cela peut-il le mener? Il ne tiendrait qu'à lui d'être ambassadeur en Belgique, et il se rend impossible de gaîté de cœur! » Le pauvre prince avait vu bien des gens dans sa longue vie : était-ce donc la première fois qu'il rencontrait un homme? — Désintéressement élémentaire, du reste, et l'histoire de la loi Falloux nous a montré quelque chose de mieux. Partout Montalembert combat moins pour le succès que pour l'honneur. « D'autres moissonneront où nous avons semé... Telle est la nature des luttes humaines. Ne nous en plaignons pas. — Nous avons une place à emporter, la liberté... La brèche est faite, il faut l'escalader; on ne le peut qu'en marchant sur les cadavres les uns des autres... Je succomberai probablement dans la lutte et je servirai de marche-pied à mon successeur. De cette façon-là nous arriverons à la crête du rempart. Ce *nous* ne veut pas dire *moi;* mais qu'importe! » Le livre abonde en mots semblables; les actes y répondent pleinement.

Avec une âme ainsi faite, on se dépense, on se dévoue sans réserve, sans peur. « *Sui prodigus :* voilà, écrit-il, ce que je veux que la postérité catholique dise de moi[2]. » Sa vie est l'activité même. Assiégé de toutes parts, il est tel jour où son portier seul, en montant sévèrement la garde, l'empêche « de devenir fou »; il est tel moment, comme l'agitation électorale

1. Vous vous rappelez ce provincial, qui veut se faire montrer Montalembert. « Le voilà, dit-on, là-bas, dans ce groupe où vous voyez Girard, Giraud, Giroux, Greluche, Patu, Navet : c'est celui qui n'est pas décoré. » (Louis Veuillot, *les Libres penseurs*, 6e édit., l. VII, 6.)

2. A. G. de Dumast, 25 juillet 1846.

de 1846, où il faut, malgré tout, crier grâce. « Je n'en puis plus... Quatre discours en dix jours, précédés d'études laborieuses, et deux cents pages de brochure ! C'est un métier affreux[1]. » A ce prix du moins, il aura le droit de gourmander les oisifs, les dormeurs. Les forces d'ailleurs peuvent être à bout, jamais le courage.

Courage à défier le respect humain. Rappelez-vous la fière profession de catholicisme faite à la barre de la pairie par ce jeune homme, par cet accusé de vingt ans. Rappelez-vous ses débuts parlementaires, où il est presque seul dans cette assemblée de politiques incroyants et blasés.

Courage à braver l'opinion, le mécontentement, l'opposition, la contradiction d'où qu'elle vienne. Parfois on le soupçonnerait d'en jouir plutôt. Et quelle que soit sa courtoisie de gentilhomme, on a pu écrire — c'est Guizot — que, dans sa façon de présenter les choses, on croyait parfois entendre : « Soit dit pour vous déplaire. » C'est que la générosité, toujours un peu belliqueuse par devoir, l'est chez lui, par tempérament. Son ami Foisset le compare au coursier de Job qui flaire de loin la guerre et dit en sa langue : Allons ! Montalembert ne refuse pas la similitude, et, si l'on enchaîne son ardeur, il accepte bien la bride, mais il se réserve la « faculté de ruer ». — « J'ai fait la guerre, avoue-t-il un jour à la tribune, et je l'ai aimée[2]. » Du moins l'aime-t-il, en pleine connaissance de cause, avec la pleine conscience des sacrifices qu'elle implique et pour ces sacrifices mêmes. A ses yeux, comme à ceux du comte de Maistre, le sang des batailles « empêche les nations de pourrir » ; et, tout de même qu'on ne gagne pas de batailles sans tuer des soldats, on ne soutient pas une lutte religieuse « sans tuer des écus ». Ne lui dites pas d'ailleurs qu'il se compromet : « Il y a longtemps que j'ai pour système de me compromettre[3]. » N'objectez pas qu'à se jeter dans les mêlées d'opinion, des fautes sont inévitables. Il se répond à lui-même : « Ne pas faire de fautes, cela revient, dans la vie politique, à ne rien faire[4]. » Et

1. A Foisset, 5 juillet 1846.
2. Assemblée législative, 17 janvier 1850. *Discours*, t. III, p. 373.
3. A G. de Dumast, 25 juillet 1846.
4. Journal intime, 13 juin 1847.

déjà, défendant Veuillot contre Foisset, il avait écrit : Si nous avons gagné quelque chose depuis la Révolution, à qui le devons-nous ? « Aux prudents, aux hommes de transaction ?... Non certes : aux preux, aux fiers courages, aux mauvaises têtes[1]. » Suivez son curieux duel épistolaire avec l'abbé Dupanloup qui travaille à le modérer[2] : c'est le diplomate — un diplomate bien militant lui aussi dans l'occasion — aux prises avec le franc soldat. Montalembert l'est par nature, ou plutôt il est chevalier dans l'âme, champion de la justice en toute rencontre, mais jamais plus passionné que s'il la voit opprimée, vaincue, à terre. Un jour qu'il veut parler, on s'accroche à ses vêtements pour le retenir, et quelqu'un lui crie : « Vous n'êtes bon qu'à défendre les causes perdues. » A la réflexion au moins, il dut être fier du reproche ; c'était lui dire : Vous êtes un vaillant, un généreux.

Nous le figurerons-nous cependant comme une manière de paladin cherchant pour elles-mêmes les aventures héroïques ? Nullement : ce bouillant officier d'avant-garde a les meilleures parties d'un général d'armée : le sang-froid, le coup d'œil, le sens pratique, la persévérance, la ténacité. Il a ce qu'un homme bien fait pour le comprendre[3] appelait excellemment l'« enthousiasme du lendemain », la longue patience, le dévouement qui dure et s'obstine parmi les mécomptes et les déboires. Les a-t-il assez connus, dans cette situation extraordinaire, anormale, pour tout dire, de chef laïque des catholiques français ? Les uns sont indolents, pusillanimes. Entre amis, il les donne « aux cent mille diables[4] » ; en public, dans ses fameuses brochures, il les fouette — pardon du mot ! — comme un attelage paresseux. Et pourtant, à force de longanimité, il saura bien venir à bout de les échauffer et de les conduire.

Les conduire ! Mais a-t-il mission pour cela ? Des évêques protestent et s'indignent ; d'autres le rassurent et l'appuient, marquant avec autorité la limite où l'ingérence laïque devien-

1. A Foisset, 11 novembre 1843.
2. P. Lecanuet, p. 308-311.
3. M. le comte A. de Mun.
4. Lettre à Foisset, 11 novembre 1843.

drait usurpation. Nous entrevoyons ici les pires difficultés de son rôle, mais non, pas encore les pires; car d'autres lui arrivent quelquefois de plus haut, et nous comprenons ce cri d'angoisse qui lui échappe : « Oh ! si l'on était soutenu par ses chefs naturels, le Pape, les Évêques ! »

Parmi tout cela, sa générosité même vient à son secours ; c'est qu'elle est vraie, profonde, poussée à l'abnégation, à la victoire sur le tempérament et l'amour-propre. Voilà qui le maintient déférent, mesuré, docile, dévoué, quoi qu'il advienne, en dépit des inévitables saillies du caractère, en dépit des échecs, des dégoûts amers que la diplomatie lui inflige quelquefois. Curieuse et instructive étude, que celle de ses relations avec l'épiscopat et le Saint-Siège. Le biographe a mis à les raconter une fidélité hardie et respectueuse comme l'attitude même du héros.

Il y aurait encore plaisir à prendre sur le fait la netteté, l'élévation des vues spéculatives ou pratiques de Montalembert sur l'état et les périls de l'Europe, sur l'avenir de l'Église dans les sociétés modernes, sur le terrain de combat où elle est fatalement amenée. Il est libéral, en politique s'entend, et, grâce à Dieu, il ne s'agit pas encore d'autre chose ; mais à la liberté même il préfère sans balancer la vérité, le droit, l'intérêt social. Chose étrange, des catholiques éminents l'en blâment comme d'une variation. Lui se défend, s'explique. Il a « adoré avant tout l'Église et la liberté », mais la liberté réglée, traditionnelle, « aristocratique » ; jamais l'égalité qui la tue, jamais la démocratie égalitaire, jamais la Révolution ! S'agit-il des États romains : périsse la liberté politique, si elle compromet le pouvoir temporel du Pape ! S'agit-il de la France, du monde entier : plutôt l'absolutisme, un si grand mal, que la Révolution qui est le « mal par excellence[1] » ! En 1848, ses amis de l'*Ère nouvelle* se jettent dans le mouvement avec une crédulité enthousiaste. Montalembert y résiste ; il résiste à Lacordaire, à Foisset, qui lui prêchent l'amour de la démocratie ; et quand on lui dit que l'avenir est à elle, il répond que c'est une raison de plus pour ne pas la flatter ; il professe qu'il ne montera jamais derrière son char en façon

1. P. Lecanuet, p. 434.

de laquais ou de bedeau. Voilà les bornes de son libéralisme ; sous ces réserves, il lui est bien permis de croire que le triomphe de l'Église sera de vaincre ses ennemis par la liberté, « comme elle les a vaincus autrefois par l'épée de la féodalité et le sceptre des rois [1] » ; d'augurer même l'avènement du socialisme et d'affirmer que l'Église sortira « triomphante et populaire » de cette épreuve, comme jadis de l'invasion des Barbares [2]. Qu'est-ce à dire, sinon qu'elle s'accommode de toutes les formes politiques ou sociales, que plus qu'à aucune d'elles l'avenir lui appartient ?

Ainsi les vrais généreux, les généreux contre eux-mêmes, ont par le fait une garantie et comme un privilège de clairvoyance. La noblesse d'âme avive et soutient les lumières de l'esprit ; elle est une excellente conseillère de sagesse. Ils ont chance de se tromper moins que d'autres, les indépendants, les dévoués, qui, libres de tout égoïsme, ne cherchent et ne servent que la justice, ne consultent que la conscience et l'honneur ; ceux qui peuvent dire comme Montalembert : « Aucun parti n'a de droits sur moi ; je porte avec orgueil le joug de la vérité. »

Vous entendez bien qu'il s'agit avant tout de la vérité catholique, et qu'on le méconnaîtrait de l'expliquer tout entier par sa générosité native. Le fond de cette grande âme, c'est la religion, la religion intégrale, précise, pratique ; ce livre vous met devant les yeux un vrai chrétien, un croyant de piété simple et d'orthodoxie intransigeante.

Orthodoxie tout d'abord, point notable où il convient d'appuyer, non pas certes pour mettre le Montalembert de cette période en contradiction avec celui des derniers jours ; mais, bien au contraire, pour rassurer autant que possible les esprits un peu entiers et ombrageux, qu'obséderait mal à propos le souvenir des combats d'opinion livrés plus tard à la porte du Concile. J'ai dit ailleurs sa croyance hautement professée à l'infaillibilité pontificale [3]. Je la retrouve encore dans une admirable lettre écrite en anglais à un Puséiste qui revendiquait pour sa secte le nom de catholique. Cette pré-

1. Lettre au cardinal Cadoleni, 1847.
2. A l'abbé X. de Mérode, 8 juin 1848.
3. *Études* du 20 janvier, p. 147, note.

tention indignait Montalembert. « Rompez l'unité sur un seul point, disait-il, et tout l'ensemble s'en ressentira... Ce point, c'est l'infaillibilité de l'Église ou *plutôt du Pape*. » Il repoussait de toute son énergie cet étrange syncrétisme inventé par l'école pour se fondre avec l'Église mère dans je ne sais quelle unité chimérique. « Les transactions, les compromis sont bons en politique, mais on ne peut les admettre dans la religion, dans la vérité éternelle. Il n'y aura jamais de *via media* entre la vérité et l'erreur, entre l'autorité et la rébellion, pas plus qu'il n'y en a entre le ciel et l'enfer. » Voilà bien l'intolérance doctrinale, c'est-à-dire la logique élémentaire de la foi et sa nécessaire intransigeance. Quant aux personnes, craignait-il outre mesure de les choquer par la sévère netteté de son langage ? Qu'on en juge. « Ai-je blessé vos convictions ? Vraiment je voudrais y être parvenu. La vérité est une arme destinée à blesser et à détruire tout ce qui n'est pas elle. Convaincu, comme je le suis... que vous êtes dans l'erreur, et que l'erreur volontaire est un péché mortel, j'ai parlé pour l'amour de votre âme... Si je l'ai fait avec rudesse, c'est la rudesse de l'amour. N'y a-t-il pas plus de charité à repousser durement loin du précipice un homme près d'y tomber, qu'à le saluer poliment quand il passe[1] ? » Voilà l'orthodoxe, conséquent dans sa foi, intrépide dans son zèle. Aussi bien ne mettait-il pas le Concile au-dessus du Pape celui qui, devant les Pairs étonnés et murmurants, traitait de si haut les quatre articles de 1682, et défiait le gouvernement de trouver pour l'épiscopat un seul prêtre qui voulût bien y souscrire[2].

On peut sans doute, en y regardant de très près, relever dans ses discours d'alors jusqu'à deux ou trois inexactitudes de langage. Il semblera ici ou là prêter au père de famille un droit absolu, sans limites. Et cependant il ne l'ignorait pas plus que nous, le droit paternel est limité par celui de Dieu d'où il procède, par celui de l'Église sur l'enfant baptisé ; par celui qu'a l'enfant d'être élevé selon sa fin dernière et son baptême ; par cette maxime de bon sens, qu'il n'y a de droits essentiels que pour le vrai et le bien. — Pressez à

1. Lettre au Révérend O'Meale. P. Lecanuet, p. 88-90.
2. Séance du 16 avril 1844. Montalembert. *Discours*, t. I, p. 377 et suiv.

outrance tel autre passage : peut-être en ferez-vous sortir quelque chose comme une canonisation de la liberté prise en elle-même, alors qu'elle ne vaut définitivement que par son bon emploi[1]. Cependant Mgr Parisis écrivait à l'orateur : « Vous avez été notre éloquent et très orthodoxe interprète. Nous voulons la liberté pour tous précisément comme vous la demandez[2]. » — En 1845, les catholiques marseillais pétitionnent contre les scandales de Quinet et de Michelet au collège de France. Par une stratégie habile et forte, Montalembert plaide le laisser-faire ; mais il reconnaît la « légitimité » de l'attaque au vrai, et c'est bien évidemment « légalité » qu'il fallait dire[3]. Louis Veuillot toutefois applaudit sans réserve à ce discours[4]. Est-ce merveille, d'ailleurs ? Exigera-t-on qu'un laïque s'explique toujours en philosophe, en théologien consommé ? Mais, en outre, ces impropriétés de langage ne deviennent périlleuses qu'au moment où les principes commencent d'être en question. Grâce à Dieu, ils ne l'étaient pas alors ; en prenant position sur le terrain de la liberté commune, le seul où l'on eût chance de vaincre, personne ne risquait de mettre en doute le droit supérieur et absolu de la vérité, de l'Église. Qu'on se rappelle l'histoire même du dogme. N'est-ce pas sous le feu de l'hérésie qu'il a fixé, qu'il a fait sa langue ? Jusque-là, quelle indécision dans certains termes ! que d'inexactitudes matérielles, mais sans dommage actuel pour la foi[5] !

Celle de Montalembert n'est ni moins précise ni moins fière dans ces points délicats où la religion touche à la politique. Ne lui présentez pas la démocratie, non plus que la monarchie, comme chose moralement identique au christianisme. Penser l'un ou l'autre lui semble aberration, idolâtrie,

1. Séance du 16 avril, 1844. *Discours*, t. I, p. 377 et suiv.

2. Lettre du 25 mai 1844.

3. Séance du 14 avril 1845. *Discours*, t. II, p. 100.

4. « Il sait souffrir la liberté, même lorsqu'elle le blesse, et ne réclame ni ne veut accepter autre chose, pour défendre la religion, que cette liberté qui la combat. En effet, après tout ce que l'État s'est permis contre l'Église, il ne lui resterait plus qu'à la protéger ! Ce n'est pas sa protection que nous lui demandons contre la liberté de l'erreur, c'est la liberté de la vérité. » (14 avril 1845.)

5. Il y a quelques années, un professeur de théologie m'en montrait une jusque dans le symbole attribué à saint Athanase.

« lamentable idolâtrie de la victoire, de la force et de la fortune... Le christianisme se prête à toutes les formes du gouvernement humain, mais il ne s'identifie avec aucune. Le christianisme est fait pour survivre à tous les pouvoirs... Il est ici-bas, *non pas pour progresser*, *pour se transformer*, *pour marcher avec le genre humain*, comme le disent les courtisans de l'orgueilleuse humanité, mais pour montrer la voie, pour tendre la main à cette pauvre orgueilleuse, pour la guider[1] ». Paroles à n'oublier jamais, peut-être plus que jamais opportunes. Et celles-ci encore : « La dignité ! sans laquelle il n'y a pas de liberté vraie, pas de force durable ; la dignité ! cette humble et sainte dignité de l'Église, que, pour ma part, je me suis toujours appliqué à sauvegarder, non moins que la liberté même !... Qu'on le sache bien, pour se maintenir dans cette voie, la première condition est d'éviter un contact trop fréquent, trop intime, avec les rêves et les emportements de nos contemporains... L'air du carrefour et du club ne vaut pas mieux (à la religion) que l'atmosphère des cours[2]. » Est-ce écrit en 1848 ou en 1898, pour les rêveurs et les emportés de l'*Ère nouvelle* ou pour ceux d'aujourd'hui ? En tout cas, c'est vérité pure, et ni Louis Veuillot, ni le cardinal Pie ne s'en exprimeraient autrement.

Orthodoxe, Montalembert l'était donc par la pensée, par le cœur, par une résolution de fidélité inconfusible. Aux heures les plus amères, il écrivait, comptant sur Dieu et sur lui-même : « Quoi qu'il advienne, dans la bonne ou la mauvaise fortune, rien ne pourra ébranler mon inviolable attachement à l'Église[3]. » Et dans une autre lettre où la plainte s'était faite étrangement hardie : « Je vous jure que, s'il m'arrivait jamais d'être, non plus indirectement compromis, mais solennellement condamné par Rome, je m'y présenterais le lendemain avec aussi peu d'embarras que la veille, sûr d'y porter un cœur droit, des intentions désintéressées et un inébranlable amour de l'Église[4]. »

1. Montalembert, *Quelques conseils aux Catholiques* dans l'*Ami de la Religion* (octobre 1848). P. Lecanuet, p. 384-385.
2. *Ibid.*
3. Lettre au P. Rozaven, 14 septembre 1845, après la mission Rossi.
4. Au comte Beugnot, 29 juillet 1845.

Pareille foi, pareilles vertus, ne vivent que des sacrements et de la prière. Montalembert n'est pas un catholique de spéculation et de tête, un catholique de tradition, d'engagement, de parti ; c'est un pratiquant, un dévot ; il ne s'en cache pas plus qu'il ne s'en vante. Quand il doit monter à la tribune, d'ordinaire il communie le matin. En allant au Luxembourg, il s'arrête à Saint-Sulpice, et reste longtemps à genoux devant l'autel de la Sainte-Vierge. Comme Condé sur le champ de bataille, après ses plus beaux triomphes, il s'anéantit devant Dieu. Vient-il de restaurer une seconde fois la royauté pontificale par son admirable discours du 18 octobre 1849 : « En rentrant, dit-il, je récite le *Miserere* et le *Te Deum*. Je me sens profondément reconnaissant envers Dieu d'avoir été choisi pour arracher à ce pauvre pays un semblable acte de foi, mais aussi profondément humilié de mon indignité personnelle [1]. » Dans l'épreuve comme dans le succès, la prière est son recours. Quelques jours après la révolution de Février, voyant arracher du fronton du Luxembourg l'inscription *Palais de la Chambre des Pairs*, il se réfugie encore à Saint-Sulpice. « Je m'agenouille à cette chapelle de la Vierge où j'allais toujours faire l'hommage de mes discours... J'y porte aujourd'hui ma douleur et ma ruine en offrande au Seigneur... Mes larmes coulent amères et abondantes... Puisse-t-il agréer cette trop juste et trop faible expiation de nos fautes ! *Intra tua vulnera absconde me* [2]. » Déchu soudainement d'une situation magnifique, il se croit brisé pour jamais, et il en pleure. Qui n'aimera ces larmes du lion vaincu, de l'homme vrai, naturel et sans orgueil ? Deux mois plus tard, le suffrage universel lui rouvre la carrière et tout de nouveau il fléchit le genou pour répéter sa prière favorite : *Domine, volo quidquid vis, volo quia vis, volo quomodo vis, volo quamdiu vis* [3]. Il suffit ; nous avons le secret de sa vie, de son âme, avec celui de sa générosité.

1. Journal intime, 19 octobre 1849.
2. Journal, 27 février 1848.
3. « Seigneur, je veux ce que vous voulez ; je le veux parce que vous le voulez, je le veux comme vous le voulez, je le veux pour aussi longtemps que vous le voulez. »

On ne se sépare pas sans regret d'une figure aussi attachante, aussi belle. Et que ne peut-on la faire poser sans relâche devant les catholiques d'aujourd'hui ? Je ne sache pas leçon plus péremptoire, plus engageante, que le tableau de ces quinze années. Qui nous rendra des Montalembert ? Mais plaise à Dieu que, pour faire germer à nouveau des âmes de cette sorte, il ne nous faille pas bien des épreuves, bien des ruines, peut-être du sang !

Et puis l'éminent biographe le sent comme nous ; il lui reste la partie la plus difficile de sa tâche. Ne disons pas que nous l'attendons là, ce qui impliquerait une curiosité presque défiante, et il s'est acquis à notre confiance un droit éclatant. Ce qui est vrai, c'est qu'on ne peut, sans un léger saisissement, voir un ami s'engager dans une entreprise délicate, si convaincu soit-on qu'il en doit sortir à son honneur. En nous racontant les dernières années de Montalembert, le R. P. Lecanuet aura-t-il la miraculeuse fortune de contenter tout le monde ? Non, sans doute. Il satisfera du moins ceux qui ont l'esprit assez large, le jugement assez ferme, l'âme assez haute, pour sacrifier toutes leurs impressions ou humeurs personnelles à l'intérêt dominant de l'Église, de la vérité. Ni le talent, ni la droiture, ni le sens catholique de l'écrivain ne peuvent espérer davantage.

Georges LONGHAYE, S. J.

LE RECRUTEMENT DU CLERGÉ

DANS

LES CLASSES SUPÉRIEURES DE LA SOCIÉTÉ

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONGRÈS NATIONAL CATHOLIQUE
LE 29 NOVEMBRE 1898

Messieurs,

Un des articles du programme de cette année signale à l'attention du Congrès la question des *moyens à employer pour favoriser les vocations sacerdotales*.

Question d'une exceptionnelle gravité ; le recrutement de son clergé est une nécessité vitale pour toute religion, et particulièrement pour la nôtre : le catholicisme, au contraire de la plupart des sectes chrétiennes séparées, exigeant essentiellement des médiateurs entre l'homme et Dieu, ne se conçoit donc pas sans un sacerdoce.

Ce sacerdoce, comment le recruter ?

Il y faut, sans doute, des ressources matérielles : ce n'est pas ce côté de la question que je compte envisager ici.

Il y faut aussi, et surtout, des dévouements personnels. Il faut des candidats au sacerdoce, et il en faut beaucoup, pour atténuer, pour supprimer, s'il était possible, cette inquiétante disproportion, trop évidente à l'heure actuelle, entre le nombre de nos prêtres et la multiplicité des besoins qui réclament leur ministère.

Des candidats au sacerdoce, il en doit venir de partout, de tous les rangs de la société, des rangs supérieurs et des intermédiaires aussi bien que des inférieurs.

Or, — et voici l'objet précis de ce rapport, — nos élites sociales sont-elles, sur ce point, en règle avec le sacerdoce ?

I

Dans ses *Origines de la France contemporaine*, une œuvre qui restera, et où longtemps encore on ira chercher l'histoire

religieuse aussi bien que l'histoire politique et sociale de notre pays en ce siècle, Taine a enregistré ce fait : « Parmi les quarante-cinq mille curés ou desservants, plus de trente-cinq mille appartiennent à la classe laborieuse des ouvriers ou des paysans, non pas des gros paysans, mais des petits, aux familles malaisées qui vivent du travail manuel. Les autres gardent leurs fils pour elles, pour le monde, et les refusent à l'Église[1]. »

Sans doute, ce refus n'est pas universel. Dans les catégories sociales que je vise ici, il se trouve encore plusieurs familles assez chrétiennes pour donner volontiers leurs enfants au clergé, avec une préférence légèrement marquée en faveur du clergé régulier. Mais, cette réserve faite, l'observation de Taine reste vraie.

Le fait qu'elle constate a été également signalé, déploré, et une attitude toute différente vis-à-vis du sacerdoce a été conseillée aux catholiques des élites sociales, par les meilleurs juges des besoins de la religion, par des évêques tels que le cardinal Pie, les Dupanloup, les Gerbet, les Berteaud, les Besson, les Bougaud, les Mermillod, bien d'autres encore, par des écrivains catholiques comme J. de Maistre. L. Veuillot, A. de Margerie[2]. Le grand évêque de Poitiers, particulièrement, a souvent combattu cette répugnance presque systématique des familles de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie à engager leurs fils dans le sacerdoce; il a mené dans ce sens une véritable campagne.

Cette campagne, peut-être le Congrès jugera-t-il bon de la reprendre. Peut-être estimera-t-il qu'il y aurait avantage à rappeler aux catholiques des classes influentes les motifs qui les invitent à payer plus largement à l'Église l'impôt du sang, — et qui me paraissent se réduire à ceux que je vais exposer.

1. *Le Régime moderne*, II, 89.

2. Pie, *Œuvres sacerdotales*, I, 85 et suiv., 351 et suiv., et : *Œuvres de Monseigneur l'Evêque de Poitiers*, I, 506 et suiv., IX, 455 et suiv. ; — Dupanloup, *Œuvres choisies*, III, 562 et suiv. ; — Gerbet, *Œuvres*, I, 266 et suiv. ; — Berteaud, *Œuvres* (première partie), 102 et suiv. ; — Besson, *Instruction pastorale sur le recrutement du sacerdoce*, 1876 ; — Bougaud, *Le Grand Péril de l'Église de France*, chap. v ; — Mermillod, *Conférences aux Dames de Lyon*, II, 363 et suiv. ; — de Maistre, *Du Pape* (discours préliminaire), § 2 ; — Veuillot, *Mélanges* (Deuxième série), III, 14 ; — de Margerie, dans *l'Association catholique*, 15 décembre 1878, 823 et suiv.

II

En premier lieu, le sacerdoce étant un service public, qui profite à toutes les classes de la société chrétienne, il appartient à elles toutes d'en assurer le recrutement.

Objectera-t-on qu'il y a, ainsi que je l'ai dit plus haut, deux manières de l'assurer : les dévouements personnels et les contributions pécuniaires, et que les familles riches ou aisées sont en règle avec le sacerdoce quand elles ont aidé de leurs deniers à l'éducation cléricale des enfants du peuple ? Ce serait assimiler le service des autels à ces besognes, nécessaires sans doute au fonctionnement de la vie sociale, mais inférieures, et que les classes fortunées font exécuter, pour de l'argent, par les gens de peu. Oui, soit sous forme de pensions payées dans les séminaires, soit en participant de tant d'autres manières aux frais du culte, donner leur argent au clergé, mais lui refuser systématiquement leurs fils, ce serait, de la part des catholiques de l'élite sociale, traiter avec irrévérence le corps de leurs pasteurs, de leurs pères et de leurs maîtres dans la foi : ils paraîtraient le regarder comme une de ces familles de condition infime, qu'on veut bien secourir de ses aumônes, mais avec lesquelles on ne consentira pas à se mésallier en y laissant entrer ses enfants.

La vérité est que, des deux sortes de charges qu'impose aux catholiques le recrutement de leur clergé, la contribution pécuniaire et le service personnel, la première doit peser particulièrement sur les classes opulentes ou aisées, — et rien n'est plus légitime, — mais la seconde incombe également à toutes les catégories sociales.

Il y a donc là, pour les catholiques des hautes classes, une question de justice à l'égard de la société religieuse dont ils font partie, de respect à l'égard du sacerdoce.

III

Mais il y a surtout une question de générosité, de dévouement à la cause religieuse, à l'Église.

L'Église, certes, les catholiques de l'aristocratie l'aiment d'un de ces amours qui ne reculent pas devant le sacrifice. Elle le sait; elle n'a rien oublié. Ce n'est pas seulement dans les archives du Vatican qu'elle conserve les registres matricules de ce magnifique bataillon franco-belge décimé à Castelfidardo; c'est dans sa mémoire attendrie, reconnaissante, qu'elle garde tous ces noms glorieux, — dont beaucoup figuraient déjà parmi les plus brillants de notre armorial. Et les classes supérieures ne se sont pas bornées à donner à l'Église des soldats : elle leur a dû des écrivains, des orateurs, des hommes d'œuvres, des Montalembert, des de Mun. C'est beaucoup, et néanmoins notre aristocratie — je ne dis pas seulement l'aristocratie du nom, mais aussi celle de l'intelligence et du savoir, celle de la fortune, celle de la fonction et de l'influence sociale — peut faire mieux encore pour la sainte Église : qu'elle lui offre, en plus grand nombre qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour, des prêtres, des religieux, des apôtres.

Ce sera lui rendre un service d'autant plus signalé que les recrues fournies au clergé par cette élite sociale de notre jeunesse seraient particulièrement appréciables.

Certes, des milieux populaires il nous vient non seulement de très nombreux, mais d'admirables prêtres, et qui justement doivent en grande partie leur valeur à cette origine. C'est que chaque catégorie sociale, comme elle a ses défauts, a ses qualités propres. Il est donc permis de dire, sans donner à personne le droit de s'offenser, que les classes élevées, avec des côtés défectueux qui leur sont spéciaux, en ont aussi de beaux et de bons qu'on trouverait moins aisément ailleurs, et dont se ressentirait avantageusement la formation sacerdotale des jeunes gens que nous avons en vue.

Ainsi, doués de sentiments facilement élevés, désintéressés, dédaigneux de l'argent, peu tentés d'y attacher un prix excessif parce qu'ils n'en ont jamais senti la privation, ils se trouveraient sans peine à la hauteur de cet esprit sacerdotal, essentiellement grand, noble, qu'un ascétique espagnol a caractérisé en ce mot : « Dieu veut que ses

prêtres soient gentilshommes : *Dios quiere que sus sacerdotes sean hidalgos*[1]. »

L'aisance et la distinction de leurs manières, leur correction et leur délicatesse habituelles de procédés, leur tact inné, leur savoir-vivre, tout leur être affiné, à travers plusieurs générations, par une longue culture, non seulement honoreraient la soutane, mais lui vaudraient un accès plus facile et un meilleur accueil, au grand profit des idées qu'elle représente, dans des milieux où elle est mal vue quand elle est trop gauchement portée.

Joignez qu'à ce dernier point de vue, leurs frères dans le sacerdoce, venus de rangs sociaux inférieurs, gagneraient sans doute à leur contact. A tort ou à raison, la bourgeoisie et l'aristocratie reprochent à notre clergé de ne plus mettre sur ses robustes qualités d'intelligence et de cœur, sur ses fortes vertus, ce brillant et séduisant vernis de bonne grâce et de bon ton que la vieille société française apprécia si fort chez nos prêtres d'autrefois. Cette lacune, à la supposer réelle, ne serait-elle pas un peu de leur fait ? Qu'au lieu de laisser le corps sacerdotal se recruter exclusivement, ou à peu près, dans les classes populaires, elles lui envoient de plus forts contingents : tous ces éléments divers se communiqueront les uns aux autres quelque chose de leurs propriétés spéciales, au grand avantage de chacun.

Pourquoi ne pas l'ajouter ? Le plus inférieur de tous les dons que la naissance a départis aux fils de famille, leur fortune, au point de vue sacerdotal et apostolique, serait aussi utilisable.

Elle leur permettrait, tout d'abord, de subvenir eux-mêmes aux dépenses nécessitées par leur éducation cléricale, de dégrever d'autant le budget si maigre, et si chargé, de nos séminaires et de nos diocèses.

Devenus prêtres, elle enlèverait à la malveillance la plus acharnée tout prétexte à les accuser d'avoir cherché dans le sacerdoce un gagne-pain, et une vocation si manifestement désintéressée leur donnerait un relief dont profiterait leur ministère.

1. Molina, *Instruccion de sacerdotes, tratado IIe, capit. IIIe.*

De plus, elle les aiderait à prendre des allures indépendantes et dignes, soit en face des pouvoirs publics, soit dans leurs rapports avec le châtelain du village.

Jointe à l'éclat du nom, à l'importance des fonctions remplies par tel de leurs parents, à leurs relations de famille et d'amitié, elle leur permettrait de mettre au service de la cause religieuse un précieux appoint de prestige et d'influence.

En outre, ceux à qui Dieu aurait départi le talent avec la richesse, pourraient, grâce à ce dernier avantage, se donner cette culture intellectuelle plus prolongée, plus intensive, que la pauvreté interdit trop souvent au clergé de nos jours.

N'hésitons pas à le déclarer, au risque de provoquer les faciles et banales plaisanteries d'une malignité inintelligente : encore que sa mission ait pour terme le ciel, comme c'est sur la terre et dans les conditions ordinaires de la vie terrestre qu'elle doit l'accomplir, l'Église ne s'en peut complètement et convenablement acquitter sans y employer les biens de ce monde. Il les lui faut pour la splendeur de son culte, pour l'entretien et la formation de ses ministres, pour toutes ses œuvres de propagande et de défense religieuse, de conservation et de réforme sociale, d'enseignement, de charité, pour le maintien de son indépendance vis-à-vis des gouvernements. C'est une des raisons en vertu desquelles ses lois lui accordent le droit de les posséder, de les administrer, de les aliéner au besoin, bref, le droit de propriété avec toutes ses conséquences. Ce droit, notre législation civile, en grande partie inspirée de principes antichrétiens, ne le lui reconnaît pas. Mais un des moyens d'atténuer ce vice du régime moderne, d'en annuler au moins partiellement les funestes résultats, ne serait-il pas que l'Église, à défaut de la propriété collective, pût compter sur les fortunes possédées à titre personnel par un assez grand nombre de ses prêtres ?

Et cet avantage peut être rendu, un jour ou l'autre, plus appréciable encore pour l'Église de France, par une éventualité assez menaçante toujours pour qu'il soit bon de la prévoir : la rupture du Concordat, la suppression du budget des cultes.

Enfin, pour une raison plus haute encore, l'entrée dans le sacerdoce d'un nombre considérable de jeunes gens des classes élevées serait un grand bienfait pour la cause religieuse, pour la société même : c'est qu'elle serait pour les classes inférieures une grande leçon. Encore que les hautes catégories sociales aient perdu beaucoup de leur ancien prestige, il leur en reste assez pour que le peuple n'ait pas absolument cessé de regarder vers elles, d'attendre d'elles les mots d'ordre, les impulsions heureuses ou funestes, de recevoir d'elles ses idées, son esprit, de subir, consciemment ou non, l'influence de leurs exemples. Or, il y aurait là, de la part de cette brillante jeunesse, un exemple de foi. C'en est un, déjà, que d'aller ostensiblement à la messe, de figurer parmi les brancardiers de Lourdes et dans les congrès catholiques. Se faire prêtre, religieux, c'en serait un beaucoup plus saillant et plus puissant : les masses se diraient, avec leur logique instinctive, que ces jeunes hommes croyaient donc bien fort à leur religion, puisqu'ils ont voulu en être les ministres, les docteurs, les représentants attitrés. Et il y aurait encore un exemple de pauvreté volontaire, d'austérité, de mépris de l'argent et de la chair, exemple dont les salutaires effets seraient immenses : qui dira combien la foule des malheureux trouverait plus faciles le détachement des biens inférieurs, et par conséquent l'acceptation de l'indigence et des privations, la patience, autant de vertus également précieuses pour la sanctification des âmes et pour la paix sociale, le jour où elle aurait vu, en grand nombre, ceux à qui elle enviait leur richesse et leur luxe, les abandonner pour le dénûment d'un presbytère de campagne, pour les macérations du couvent ?

IV

Mais ce n'est pas seulement dans l'intérêt de l'Église, de la cause des âmes et de Dieu, c'est aussi dans leur propre intérêt, qu'on ne saurait trop engager les classes supérieures à ne pas abandonner systématiquement le service du sanctuaire.

Leurs enfants y perdent ce qu'un croyant doit mettre au-dessus de tout : l'inexprimable dignité du sacerdoce, ses

joies si hautes et si douces, tant de moyens de sanctification et de salut.

Elles-mêmes, à regarder leur avantage collectif, y perdent une part considérable de la direction des esprits, des mœurs, des événements, et le profit qu'elles auraient trouvé à les orienter dans le sens de leurs idées et de leurs intérêts. Que le clergé soit aujourd'hui encore une imposante force sociale, grandissante même depuis plusieurs années, c'est un fait reconnu de tous, amis et ennemis. Or, à cette puissance qu'est le corps sacerdotal, l'aristocratie et la bourgeoisie reprochent de les délaisser, et de témoigner à la démocratie des préférences excessives. Ce qu'il y a de fondé dans cette accusation, nous ne le rechercherons pas. Mais, à supposer même qu'elle fût exacte, à supposer que, sorti presque tout entier des entrailles du peuple, notre clergé eût pour le peuple un parti pris de prédilection, faudrait-il s'en étonner beaucoup ? A ce mal, s'il était réel, le remède serait aisé à trouver : quand toutes les classes de la société française auront pris soin de se faire représenter dans les rangs du clergé, chacune par un nombre suffisant de ses membres, l'esprit général de cet ordre sera tout naturellement équilibré, nullement sujet à incliner vers telle classe en négligeant les autres, disposé à tenir compte de tous les droits, de toutes les traditions respectables, de toutes les tendances et de toutes les revendications légitimes, et donc il ne tournera pas dans un sens exclusif l'influence sociale que nous lui reconnaissions tout à l'heure.

A un point de vue supérieur, celui de leur bien religieux et moral, les classes élevées auraient un avantage considérable à trouver en beaucoup plus grand nombre, parmi les prêtres avec qui leurs nécessités spirituelles les mettent en rapports, des hommes de leur monde. C'est une observation de M. de Margerie : « L'Église n'a pas seulement à pourvoir aux besoins spirituels du paysan et de l'ouvrier, et l'action du prêtre doit s'exercer aussi sur les âmes à qui une autre provenance et une autre culture ont donné des besoins intellectuels plus subtils et des habitudes sociales plus délicates. N'est-il pas manifeste que, toutes choses égales d'ailleurs, il exercera cette action avec plus d'aisance, de rapidité et de

succès, s'il est *du même pays* que ces âmes, s'il n'a besoin que de consulter sa propre expérience et ses propres souvenirs pour connaître leur fort et leur faible, leur tour particulier d'esprit, les périls propres à leur condition, et si l'éducation de ses premières années lui a donné le tact nécessaire pour les manier *suaviter et fortiter*[1] ? »

V

Avec leur intérêt, l'honneur même des catégories sociales auxquelles je m'adresse est ici en question.

Il est bien difficile que leur attitude actuelle vis-à-vis du sacerdoce n'évoque pas le souvenir de celle, toute différente, qu'elles eurent en d'autres temps. Elles ne refusaient pas leurs fils à l'Église, au besoin elles les lui imposaient, à l'époque où le clergé étant à la fois le premier ordre de l'État et le plus riche, *se faire d'Église* équivalait à prendre le chemin des honneurs et de la fortune. A montrer moins d'empressement, aujourd'hui que l'Église, appauvrie, ruinée, ne peut assurer à la plupart de ses ministres que des ressources à peu près égales au traitement d'un expéditionnaire de préfecture, ne risquent-elles pas de compromettre cette réputation de désintéressement, de noblesse et d'élévation d'âme, si absolument méritée par ailleurs[2] ?

Autre considération du même ordre, autre appel à ce souci de leur honneur, si vif dans les classes supérieures : au cours de ces dernières années, un grand fait religieux et social s'est produit, ou du moins a commencé de se produire. Parmi les plus hautes intelligences et jusque dans les rangs populaires, s'est dessiné un mouvement d'abandon des vieilles négations et des vieilles haines antireligieuses, de retour à l'Évangile et à Jésus-Christ, que François Coppée constatait et décrivait, il y a quelques mois, en son article

1. *Association catholique*, 15 décembre 1878, p. 823.

2. « Ne sommes-nous pas en droit de reprocher ici leur peu de générosité et de foi, et même leur ingratitude, aux grandes familles, qui envahissaient autrefois le sanctuaire, quand l'Église avait à leur donner d'abondants trésors, et qui fuient loin d'elle aujourd'hui, parce que, pauvre et dépouillée, elle n'a plus guère à leur offrir que les biens célestes ? » (Dupanloup, *Œuvres choisies*, III, 568.

sur la *Renaissance chrétienne*. De ce mouvement, s'il se poursuit et aboutit, on devine quelles vont être les immenses et heureuses conséquences pour le salut des âmes, pour l'extension du règne de Dieu, pour l'assainissement des mœurs, pour le relèvement de la patrie. Sans aucun doute, les jeunes catholiques des classes élevées ne peuvent le voir avec indifférence ; ils entendent bien s'y mêler, contribuer à en accélérer l'allure, à en assurer le succès. Il y a là une campagne à faire, trop belle pour qu'ils ne veuillent pas en être. Mais à quel titre s'y engageront-ils ? Laïques, ils y seraient confondus dans la foule des simples combattants. Prêtres, religieux, apôtres, ils y prendraient rang parmi les chefs. Habituées à marcher en tête des croisades d'autrefois, les hautes classes de la société française laisseront-elles la conduite de celle-ci aux fils de leurs métayers et de leurs fournisseurs ?

VI

Après la voix de la conscience, après celles de la générosité, de l'intérêt et de l'honneur, qu'il me soit permis de faire entendre celle de la logique.

Lorsque des sectaires firent voter cette loi militaire, destinée dans leur arrière-pensée à devenir le grand obstacle au recrutement du sacerdoce, les catholiques de l'aristocratie et de la bourgeoisie, moins faciles que ceux du peuple à se laisser tromper par les spécieux considérants qui en étaient le prétexte, en pénétrant mieux le but réel, se signalèrent par l'énergie de leurs protestations. Or, tel chrétien, telle chrétienne, dont nous entendîmes alors les doléances indignées, ne se sont-ils jamais opposés à la vocation sacerdotale, parfaitement avérée, d'un de leurs fils ? Ou encore n'ont-ils pas donné à leurs enfants une éducation si peu surnaturelle et si mondaine, surtout ne se sont-ils pas si exclusivement appliqués à leur inspirer le goût des carrières profanes, qu'ils ont même empêché l'appel céleste de se faire entendre à quelqu'une de ces jeunes âmes, sur laquelle Dieu avait peut-être des desseins ? Et ainsi, sont-ils bien sûrs de n'avoir pas, eux aussi, pour leur part, mis obstacle au recrutement du clergé ? Du moins, les sectaires restaient d'accord

avec leurs principes, et, s'ils étaient haineux, ils étaient logiques. Ces croyants, si pénétrés de la grandeur et de la nécessité du sacerdoce, si soucieux de sa perpétuité et de son libre recrutement, pourraient-ils invoquer la même excuse ?

VII

Quelques conclusions pratiques :

Comme rien n'autorise à croire que Dieu refuse la grâce de la vocation sacerdotale, religieuse, apostolique, aux enfants des classes supérieures, alors qu'il la prodigue aux fils du peuple, il faut penser que ce qui manque aux premiers, en bien des cas, ce n'est pas l'appel divin, mais les dispositions qui les mettraient en état de l'entendre et d'y obéir volontiers, — dispositions qui me paraissent être à peu près celles-ci : pureté parfaite des mœurs, élévation d'âme, générosité de cœur, esprit surnaturel, et, aussi, une haute estime pour le sacerdoce, une estime telle que l'enfant, tout en se reconnaissant indigne de l'honneur d'une vocation sacerdotale, soit enclin à l'accepter avec autant de fierté que de joie si Dieu daignait le lui octroyer.

En conséquence, que, dans les catégories sociales auxquelles je m'adresse, les parents mettent et maintiennent leurs fils dans ces dispositions. Qu'ils leur donnent ces goûts de pureté, cette hauteur d'aspirations, cette tendance à se dévouer et à se sacrifier, surtout cet esprit chrétien, qui, arrivés à un degré assez élevé, constituent déjà une disposition presque suffisante à ressentir l'attrait d'un état supérieur. Qu'ils leur inspirent le respect, l'estime du sacerdoce, de la vie religieuse. Qu'ils aillent plus loin encore, jusqu'à tâcher, prudemment et discrètement, d'en suggérer l'ambition à ceux qui paraîtraient y avoir quelque aptitude. C'est la tradition des familles intégralement chrétiennes ; c'est l'enseignement des Docteurs, notamment de saint Gaudence et de saint Augustin[1]. A plus forte raison, quand, sous l'impulsion

1. Saint Gaudence, *Serm. VIII, De Evangelii lectione primus.* Saint Augustin, *Epist. CCLXII, ad Ecdiciam.* Voici le texte de saint Gaudence : « Les parents, sans doute, ne peuvent commander à leurs enfants la chasteté parfaite : on sait qu'elle doit être volontaire. Mais ils peuvent diriger

évidente de sa piété et de la grâce divine, un enfant a manifesté une vocation sérieuse dans le sens d'un état supérieur, que des parents chrétiens ne tentent pas, par une opposition formelle ou des épreuves excessives et dangereuses, d'enlever à Dieu ce fils qui est le leur, sans doute, mais qui est d'abord et surtout le sien.

Que dans les maisons d'éducation, particulièrement dans les collèges ecclésiastiques, auxquels la partie catholique de nos élites sociales confie généralement ses fils, on continue, et qu'au besoin on supplée, en ce point, l'action de la famille. Que le personnel de ces établissements se pénètre, et, dans toute sa direction, s'inspire de cette pensée que le collège catholique n'est pas l'opposé du petit séminaire, — qu'il n'est pas destiné exclusivement, et loin de là, à former de simples chrétiens, — que la vraie destination d'un collège catholique, au point de vue de la vocation, pourrait plutôt se définir ainsi : Alors qu'un petit séminaire est un établissement où des enfants qui ont conscience, autant qu'on la puisse avoir à cet âge, d'être appelés au sacerdoce, viennent s'y faire préparer de loin par une formation spéciale, un collège catholique est un établissement où des enfants appelés par Dieu, soit au sacerdoce, dans la vie séculière ou dans la vie religieuse, soit à l'état laïque, et, dans cet état, à l'une ou à l'autre des carrières libérales, mais encore incertains de leur vocation, viennent l'étudier, et, quelle qu'elle soit, commencer à se mettre en état d'y répondre dignement[1].

leur volonté vers ce qu'il y a de meilleur, ils doivent les avertir, les exhorter, les encourager dans ce sens, ils doivent avoir le désir de les attacher à Dieu plutôt qu'au siècle ; ils doivent faire le possible pour offrir à Dieu, en la personne de ces êtres nés de leur sang, des ministres de son autel, ou pour les faire entrer dans la sainte et chaste phalange des vierges. »

1. En la dernière Assemblée générale de l'*Alliance des Maisons d'éducation chrétienne*, tenue à Montpellier les 30 et 31 août et 1er septembre de l'année qui vient de s'écouler, une commission spéciale a été chargée d'étudier la question *Des Vocations sacerdotales dans les collèges catholiques*. Voici en quels termes a été formulée par cette commission, et acceptée par l'Assemblée générale, la définition d'un collège catholique au point de vue de la vocation : « Un collège catholique est une maison dans laquelle la vie chrétienne intégrale, telle qu'elle est voulue par Notre Seigneur, doit atteindre son développement complet. Dès lors, puis surtout que nous y avons affaire à des jeunes gens d'élite, cette vie chrétienne doit pouvoir y trouver tout son épanouissement, la vocation au sacerdoce, à l'apostolat, aux conseils évangéliques. Le collège catholique doit donc être organisé de telle sorte que les vocations, même extraordinaires, puissent s'y

Que les membres du clergé, soit séculier, soit régulier, qui exercent auprès des fidèles le ministère de la prédication et de la confession, que, surtout, ceux des directeurs de conscience dont la clientèle se recrute principalement dans les classes élevées, s'attachent à enseigner et à faire pratiquer les principes de la morale chrétienne sur les droits et les devoirs des parents en ce qui a trait à la vocation de leurs fils. Qu'ils fassent comprendre à ces pères, à ces mères, qu'à moins de se mettre en contradiction avec sa foi, une famille chrétienne, fût-elle ducale ou princière, doit s'estimer très honorée de compter parmi ses membres un prêtre, fût-il curé de village. Qu'ils s'efforcent de faire tomber ce préjugé antichrétien, formulé un jour par le cardinal Thomas : « Il y a des familles où l'on croit que c'est déroger que d'entrer dans l'état ecclésiastique[1]. »

Que les écrivains, les sociologues, les journalistes chrétiens, s'appliquent à faire pénétrer ces idées dans l'esprit public ; qu'ils saisissent toutes les occasions de travailler à créer un courant d'opinion dirigé dans ce sens. Lorsque, par exemple, entre autres questions du jour, ils auront à résoudre celle du choix des carrières, qu'ils traitent celle-là comme les autres chrétiennement, et, outre les carrières profanes, qu'ils signalent à la jeunesse et aux familles celle que leur foi, leur connaissance de l'histoire, leurs observations sur les nécessités éternelles de l'âme humaine et sur les besoins actuels du monde, leur révèlent comme la plus noble et la plus bienfaisante.

Messieurs, avant de faire de chacune de ces conclusions pratiques l'objet d'une proposition de vœu, que j'aurai l'hon-

développer normalement. » (Compte rendu de la vingt et unième Assemblée générale : rapport sur les travaux de la commission *Des Vocations sacerdotales dans les collèges catholiques*, présenté par M. l'abbé Mathet, supérieur du collège Saint-Joseph de Périgueux.) — Je me permets d'engager les prêtres voués au ministère de l'éducation dans les collèges catholiques, à lire ce rapport de M. l'abbé Mathet : au charme d'une éloquente rédaction il joint le mérite d'exprimer des idées que le vote d'une Assemblée de l'Alliance revêt d'une exceptionnelle autorité.

1. *Lettre circulaire au clergé de son diocèse sur l'Œuvre des Vocations ecclésiastiques*, 1890.

neur de soumettre au vote du Congrès, je me permets une observation historique qui a peut-être son côté rassurant. Vers le commencement du treizième siècle, dans une grande partie de la France, l'état ecclésiastique était tombé dans un tel discrédit, surtout auprès des classes élevées, que, s'il faut en croire un vieux chroniqueur, « rarement les chevaliers destinaient leurs fils à la cléricature, mais ils présentaient les fils de leurs gens aux églises dont ils payaient les dîmes, et les évêques conféraient les ordres à qui ils pouvaient[1] ».

Vous le voyez, messieurs, en ce point comme en bien d'autres, rien n'est tellement nouveau, et l'Église de France a connu autrefois des maux à tout le moins aussi graves que ceux dont elle souffre aujourd'hui. Puis elle s'en est guérie, grâce à sa vitalité puissante et au secours de Dieu. De celui-là comme des autres elle se remettra encore, et ce sera l'honneur des congrès nationaux catholiques d'avoir aidé à ce relèvement.

JOSEPH DELBREL, S. J.

1. Guillaume de Puy-Laurens, cité par Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, chap. III.

PÈLERINS D'ANTAN

ET

PÈLERINS FIN DE SIÈCLE[1]

I

L'an de grâce 333, quand le pèlerin de Bordeaux quittait sa ville natale pour aller en Terre Sainte, il avait sans doute remis en mains sûres son testament scellé. C'était louable autant que sage; car, il avait pour le moins une chance sur trois de ne plus revoir jamais sa chère Burdigala, « arrosée par le fleuve appelé Garonne, et où l'Océan fait sentir son flux et son reflux ».

Arles, Milan, Aquilée, Sirmium, Sardique, Constantinople, et, après le Bosphore, Nicodémie, Ancyre, Antioche, puis les villes du littoral phénicien, marquaient les principales étapes de sa longue pérégrination. En suivant, sans décliner à droite ni à gauche, ces belles routes militaires, qui alors sillonnaient tout l'empire romain, il avait eu le temps et la patience de compter les milles. Il en avait trouvé trois mille trois cent quatre-vingt-cinq ; autant pour le retour, sans même parler d'un détour en Macédoine et d'un crochet sur Rome : c'était plus de dix mille kilomètres, trois ou quatre cents jours de marche. Avec les accidents imprévus, les haltes forcées, les routes coupées, les maladies, les quarantaines, il fallait bien compter sur deux ou trois ans de voyage.

Peut-être, pour abréger, était-il tenté de prendre la route de mer. Ainsi fit Antonin de Plaisance, dit le Martyr ; mais

1. Nous avons pris pour types des pèlerins *fin de siècle* trois collaborateurs de la *Revue des Deux Mondes* (dont l'un a même publié son pèlerinage dans la célèbre revue) : Édouard Schuré, *Sanctuaires d'Orient*, 1898 ; Pierre Loti, *Jérusalem* et *Galilée*, 1895 ; Gabriel Charmes, *Voyage en Palestine*, et *Voyage en Syrie*, 1891 (ouvrage posthume). — Les *anciens* pèlerinages ont été publiés avec soin par la Société de l'Orient latin. Les principaux sont : *Itinerarium a Bordigala Hierosolymam* (333) ; *Peregrinatio Paulæ* (386) ; Eucherius, *De Locis sanctis* (vers 440) ; Theodosius, *De Terra sancta* (vers 530) ; Antoninus Martyr, *Perambulatio Locorum sanctorum* (vers 570) ; Arculfus, *Relatio de Locis sanctis* (vers 670) ; *Itinerarium S. Willibaldi* (725) ; Bernardus Monachus, *Itinerarium* (vers 870).

quels déboires l'y attendaient ! Ouragans, calmes plats, vents contraires, courants perfides et rives inhospitalières se jouaient tour à tour des pauvres passagers, n'ayant pour lutter contre les éléments que la voile et la rame, dans des barques à peine pontées.

Et c'était là encore le bon temps des pèlerinages. On trouvait alors sur les routes quelque sécurité, dans les magistrats publics quelque protection, dans toutes les villes soumises à l'empire quelques ressources. Mais quand le croissant s'abattit sur l'Asie antérieure, quand le fanatisme musulman débordant de l'Asie envahit la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, la Dalmatie, menaçait Rome et tenant l'Europe entière en haleine, ce ne fut partout que guerres, pillage, désolation, arbitraire, persécution sourde et souvent sanglante. Dans ces conditions, entreprendre le saint voyage, c'était courir au martyre.

Pourtant l'attraction des Lieux Saints n'avait jamais sollicité les âmes d'une manière plus impérieuse, plus irrésistible. Je ne parle pas des croisés ; ils étaient soutenus par leur nombre et l'espérance de vaincre : je parle des simples pèlerins qui n'avaient d'autres armes que leur désir de prier au Saint-Sépulcre et leur confiance en Dieu.

Les uns réalisaient leurs domaines en espèces sonnantes, sachant bien qu'en Orient, comme en tant de pays prétendus civilisés, le *bakchiche* est une clé d'or qui ouvre toutes les portes, et qu'un homme passe toujours là où peut entrer un sac de sequins. D'autres ne prenaient pour bagages que le bourdon du pèlerin et la besace du mendiant. Leur misère, qui les exposait à mourir de faim, les mettait à couvert de la rapacité des hommes. Tout au plus paieraient-ils par quelque bastonnade les déceptions causées aux larrons et aux maraudeurs ; ils finiraient bien par atteindre le but à moins qu'un juge soupçonneux ne les arrêtât comme espions.

Ainsi fit, entre autres, Ignace de Loyola. Il y avait loin de Manrèse à Jérusalem. On s'embarquait à Barcelone, pour éviter la France infestée par les guerres de religion ; on traversait, à pied, l'Italie en proie à un triple fléau : la peste, le brigandage et la guerre civile ; on reprenait la mer à Venise, et l'on débarquait à Jaffa, quand on avait échappé aux nau-

frages et aux corsaires. Le voyage d'Ignace, aller et retour, ne dura que quinze mois à peine : c'était une célérité remarquable pour l'époque. Aussi, rembarqué de force pour n'être pas à charge à la mission catholique, n'avait-il pu vénérer que les sanctuaires de Jérusalem. S'il eût été libre, le Jourdain, la Galilée, la Judée méridionale, l'Égypte même et le Sinaï auraient sollicité tour à tour sa pieuse curiosité.

Car on n'allait pas en Terre Sainte pour repaître ses yeux de paysages nouveaux, et son cœur d'émotions passagères. On voulait savourer à loisir les scènes évangéliques, les graver ineffaçablement dans la mémoire, épancher son âme aux lieux témoins des mystères du salut ; on voulait enfin que la jouissance et le fruit spirituels eussent quelque rapport avec les périls affrontés, les difficultés vaincues, les sacrifices généreusement subis. Un tel résultat ne semblait pas payé trop cher au moine français Bernard par quatre ans de fatigues, ni à l'évêque anglais Willibald pour sept années entières de courses lointaines.

Et sans doute ces bons pèlerins d'antan, qui avaient vu tant de choses et passé par tant d'émotions dans leurs interminables chevauchées à travers les trois continents, rapportaient chez eux des volumes de notes et d'impressions. Eh bien! non. Ces pèlerins ne songeaient guère à écrire. Ils disaient comme le prophète : « Mon secret n'appartient qu'à moi, *secretum meum mihi* » ; et ils auraient craint de laisser évaporer le baume du souvenir en l'exposant au vent de la publicité. Souvent on ne possède leur récit que de seconde main, arraché par une curiosité saintement importune, transmis par une plume pieusement indiscrète.

C'est Adamnan, abbé d'un monastère de l'île d'Iona, qui recueille la Relation des Lieux Saints des lèvres de l'évêque français Arculfe, échoué dans son île ; c'est une savante religieuse du couvent d'Heidenheim qui met par écrit l'Itinéraire de saint Willibald ; c'est un des compagnons d'Antonin le Martyr qui conserve à la postérité l'histoire de leur commun pèlerinage.

Et, quand le pèlerin lui-même se résout à écrire, il ne fait qu'une aride énumération des lieux visités, une sèche nomenclature des objets dignes d'attention, un guide utile

aux pèlerins futurs et une sorte d'aide-mémoire pour classer et fixer ses propres souvenirs. Tout au plus, de temps à autre, se trahit-il par un cri de joie, un élan d'enthousiasme, un rayon de reconnaissance; mais il se dégage de tout son récit, simple, sincère et presque impersonnel, un parfum de foi intense et de charité vive.

Aussi l'on ne s'offusque guère de voir ces pieux voyageurs naïfs et même un peu crédules. On leur pardonne de vénérer le banc où Jésus prenait place à l'école et le livre où il apprenait l'a b c, de regarder la beauté des femmes de Nazareth comme un don de la vierge Marie, et la taille avantageuse des hommes comme un présent de Celui qui ne dédaigna pas le nom de Nazaréen, d'admettre sans discussion l'authenticité des douze pierres déposées dans le Jourdain par les représentants des douze tribus, de croire au tombeau de Goliath, et d'y jeter, en passant, les trois cailloux traditionnels.

Tout cela est inoffensif, et, après tout, n'est pas plus drôle que notre scepticisme à outrance, qui craint de se mettre à genoux, faute de savoir, à quelques centimètres près, le lieu véritable d'un mystère.

II

Que ces vieux temps sont loin! Aujourd'hui, à l'approche des vacances, le fonctionnaire débarrassé de sa chaîne, le rentier gagné par l'ennui, le professeur et l'avocat jaloux de se rafraîchir le cerveau, l'artiste et l'homme de lettres à bout d'images et de figures, rêvent d'un séjour enchanteur qui les récrée et les ressuscite. Un tour en Saxe ou en Angleterre, c'est bien prosaïque; les bains de mer sur la côte normande, c'est bien monotone; une saison d'eaux aux Pyrénées, avec ses amusements stéréotypés et ses promenades classiques, c'est bien banal. L'Orient! Partons pour l'Orient!

Sitôt dit, sitôt fait. Le livret des Messageries maritimes, demandé en toute hâte, montre que les prix du passage sont abordables. En cours de route on aura bien quelques mécomptes; mais pourquoi se forger d'avance de chimériques désagréments? A Marseille, les paquebots, amarrés au quai, ont tout à fait bon air; les cabines sont confortables, les

salons luxueux, la cuisine soignée. D'ailleurs, dans cinq jours, vous relâchez à Alexandrie : c'est tout juste le temps de faire connaissance avec le mal de mer.

En Égypte, il y a des chemins de fer et des bateaux à vapeur. Vous visitez au vol le Caire, avec son musée et ses pyramides, et, si vous consentez à prendre la malle suivante, toutes les ruines de la vallée du Nil jusqu'à Thèbes, la fameuse ville aux cent portes, la plus grande merveille architecturale qui soit jamais sortie de la main de l'homme.

Vous voilà en Palestine. Le petit tramway de Jaffa vous emporte en trois heures à Jérusalem. Pour le logement, vous n'avez que l'embarras du choix : hôtel, hospice ou couvent. Si vous m'en croyez, préférez le couvent; on y est plus tranquille, moins importuné par les guides, moins exploité par les marchands et en meilleure compagnie. Puis vous ferez, seul ou en caravane, les excursions ordinaires : Hébron, le Jourdain, Nazareth, le Carmel et le Liban, en poussant jusqu'à Beyrouth, où affluent les navires de tous les pavillons. L'un d'eux vous ramènera par Constantinople et Athènes, et, rentré à Marseille, vous pourrez vous vanter d'avoir vu, en deux mois, plus de pays que nos pères n'en virent jamais en deux ans.

Telle est à peu près, croyons-nous, la genèse du nouveau livre qui vient de paraître à la librairie académique Perrin, sous ce titre énigmatique : « Sanctuaires d'Orient. »

Qu'allait faire en Orient M. Édouard Schuré? Il allait chercher la lumière : *Ex Oriente Lux;* c'est son épigraphe. L'a-t-il trouvée réellement? Oui, s'il faut l'en croire. La préface mérite d'être citée presque en entier; nous n'ajoutons pas une majuscule :

Sous le ciel de l'Égypte, à Memphis et à Thèbes, devant la grande Pyramide, devant l'Isis sacrée et le Sphinx immémorial, il a vu se dresser, dans la lumière et la majesté du désert, les symboles parlants de l'Esprit éternel, de l'Ame du Monde et du Verbe créateur qui engendre tous les êtres et leurs métamorphoses.

Là résident les Idées-Mères qui tiennent la clef de l'Intelligence.

En Grèce, à Olympie, sur l'Acropole, à Éleusis, il a vu ces Idées, incarnées en des hommes et des dieux, dérouler devant lui les jeux héroïques, la tragédie humaine et l'histoire céleste de Psyché. Il les a vues lutter entre elles, mourir et renaître, se perdre et se retrouver,

nouer enfin cette chaîne d'or dont parle Homère, et qui relie la terre au ciel.

Là résident les Formes mélodieuses qui tiennent la clef de la Beauté.

En Terre Sainte, aux Sanctuaires des Prophètes et du Christ, il a plongé au mystère de la Douleur et de la Mort, d'où jaillit le secret des résurrections et des joies immortelles. Sous leur frisson, il a entendu la grande Harmonie qui joint les âmes, les peuples et les mondes.

Là résident les Forces divines qui tiennent la clef de l'Amour.

Après ce tintamarre, il ne faut plus s'étonner de rien. M. Schuré s'attarde à tous les sanctuaires. Laissons-le en extase devant le Scarabée divin, et courons au temple d'Éleusis, où nous nous reposerons un peu en attendant que le Hiérophante vienne nous initier aux sacrés Mystères. « La Clef de l'Énigme tragique se trouve dans les Mystères éleusiniens. Allons donc à Éleusis. » Ah! par exemple, de comprendre un mot à l'Énigme et à son interprétation, nous ne nous en vanterons pas.

Écoutez plutôt le sacré Hiérodule; c'est M. Schuré que je veux dire :

Perséphone, l'Ame humaine devenue Femme, incarnée en des corps mortels, errait sous mille formes sur la terre maudite. La Lumineuse était devenue la Sombre; l'Éveillée — la Dormante; la Donneuse de vie — la Meurtrière et la Meurtrie. Les Titans et les monstres l'épiaient pour la dévorer, etc.

Et il y a près de quatre-vingts pages de ce style amphigourique, souvent compliqué de galimatias double. Ne regrettons pas d'avoir sauté le mystère d'Isis. On a beau être théosophe, ou se dire tel, le vieux bon sens français conserve encore quelques droits; et il est des tirades qu'on ne tolère plus que derrière les grilles de certaines maisons, appelées *petites* bien mal à propos, car elles sont immenses et vont s'agrandissant de jour en jour.

Un moment, on espère que l'auteur va retrouver sa lucidité pour décrire la Palestine; mais l'illusion ne dure guère :

Le chemin de fer qui mène aujourd'hui de Jaffa à Jérusalem est un petit chemin de fer innocent et honteux. Innocent, car il n'a pas réussi à gâter le pays; honteux, car il semble savoir qu'il n'est que toléré sur cette terre, dont la sauvagerie rustique protège les souvenirs. Oui, honteux et poussif. Les chameaux, qui lèvent leur long cou au passage de la locomotive, ont beau avoir l'air stupide, ils conservent un grand air de supériorité devant cette machine haletante qui passe.

Le livre de M. Schuré est comme le désert. Par-ci par-là, un gracieux bouquet d'arbres, une claire fontaine, un tapis de verdure et de fleurs; mais, ce n'est qu'une oasis; bientôt va recommencer l'immense plaine de sable avec ses ondulations monotones et son inénarrable ennui.

On franchit au galop ces espaces désolés, et l'on s'échappe joyeusement à travers ce dernier aphorisme :

Aujourd'hui plus que jamais « l'Esprit souffle où il veut ». Avant tout, chaque race, chaque peuple, chaque homme doit chercher en lui-même son Orient et son Occident, la terre d'où il vient et le ciel où il va. Alors, seulement, ayant trouvé l'Orient de l'Ame, nous pourrons nous écrier avec certitude, en nous tournant vers l'Orient de notre planète, berceau prédestiné de la religion universelle et clef mystérieuse de l'avenir : *Ex Oriente Lux !*

III

Après une vague sensation de surprise, de malaise, de vide, presque de vertige, le touriste, parvenu au sommet de la tour Eiffel, éprouve un délicieux sentiment de soulagement, de bien-être et de sécurité. C'est à peu près ce qu'on éprouve en passant du livre de M. Schuré à l'ouvrage de M. Loti. On se sent sur un sol ferme, et l'on peut enfin jouir du paysage. Et quels panoramas, tantôt frais et gracieux comme un mirage, tantôt mornes et sublimes tout de même dans leur grandiose uniformité, déroule devant vous ce coloriste incomparable ! Ce n'est pas une peinture, c'est une photographie en couleurs, photographie retouchée, enlaidie ou flattée selon les exigences de l'art, mais photographie ressemblante. Vous voyez, projetés par une sorte de lanterne magique, les sables moutonneux du désert d'Égypte, les plateaux rocailleux et les mamelons nus de la Judée, les tapis diaprés et les herbages à perte de vue du littoral et des plaines.

Riche est la palette de M. Loti, et, comme de juste, sous le soleil de Palestine, les tons brillants y dominent : ce sont les anémones rouges, et les iris violets, et les cyclamens roses; puis, des champs de blé, tout fleuris de bleuets et de coquelicots; puis, de nouveau, ces éternelles anémones rouges avec les cyclamens roses et les iris violets; enfin,

pour varier, les giroflées jaunes, les chardons violets, et les buissons de roses roses.

Mais le peintre tient en réserve, pour les jours de pluie grise et de brouillard gris perle, des couleurs moins voyantes et des teintes plus fondues. Alors, paraît Hébron, ville de pierres grises dans un pays de pierres grises, et la mer morte, étendue immobile, d'un poli de miroir, d'un bleu à peine teinté d'ardoise, et les cimes grises du mont des Oliviers, et le ciel gris perle, et le pays gris perle, et les campagnes de pierres grisâtres, et les sommets blanchâtres, et les pierres rougeâtres de la Voie douloureuse, et la ligne bleuâtre des montagnes de Moab, et les tentes bédouines noirâtres, et la teinte de bronze verdâtre des murs de Jérusalem, et la porte de Damas, qui prend, sous le vernis de l'eau ruisselante, une intense couleur de vieux bronze vert-de-grisé, et les monts de Tibériade, qui prennent des gris de nacre, ou des violets mourants.

Si de nouveau le soleil brille, et que l'artiste soit de bonne humeur, vous reverrez bientôt des nuances plus vives; les petits vitraux de la mosquée d'Omar laisseront tomber de haut leurs reflets de pierreries; l'un semblera composé de marguerites en rubis; l'autre, à côté, sera tout en fines arabesques de saphir, mêlées d'un peu de jaune de topaze; l'autre encore se tiendra dans des verts d'émeraude, parsemés de fleurs roses. Et que direz-vous de ces prodigieuses mosaïques, simulant des brocarts et des broderies, mais plus belles, plus durables que tous les tissus de la terre, ayant conservé, à travers les siècles, leur éclat et leurs diaprures, parce qu'elles sont composées de matières presque éternelles, avec des myriades de fragments de marbre de toutes les teintes, avec de la nacre et avec de l'or ?

Et les personnages, comme ils vivent, comme ils se meuvent, là devant vous, depuis les mendiants délabrés du Saint-Sépulcre, jusqu'aux odieuses bandes de touristes *Cook*, qui semblent avoir juré de se trouver partout sur les pas du pèlerin pour le faire pester et lui gâter le paysage ! Regardez, par exemple, les Juifs qui pleurent, le vendredi soir, au moment traditionnel, sur les ruines du temple de Salomon :

Des hommes en longues robes de velours, agités d'une sorte de dandinement général comme les ours des cages, nous apparaissent là vus de dos, faisant face à ce débris gigantesque, heurtant du front ces pierres, et murmurant une sorte de mélopée tremblotante.

L'un d'eux, qui doit être quelque chantre ou rabbin, semble mener confusément ce chœur lamentable. Mais on le suit peu; chacun, tenant en main sa bible hébraïque, exhale à sa guise ses propres plaintes.

Il y a des vieillards surtout, des vieillards à l'expression basse, rusée, ignoble. Mais il y a aussi quelques tout jeunes, quelques tout petits Juifs, frais comme des bonbons de sucre peint, qui portent déjà deux papillotes comme les grands, et qui se dandinent et pleurent de même, une bible à la main.

M. Loti est un charmeur. Tandis que nous nous amusons à regarder les Juifs sordides dans leurs magnifiques robes de velours, les prêtres d'Abyssinie qui ont l'air d'être les anciens rois mages, visages noirs sous de larges tiares dorées, ou bien ces longs dromadaires majestueusement bêtes, nous ne songeons pas à lui demander ce qu'il vient faire à Jérusalem. Au fait, que vient chercher en Palestine l'auteur de *Mon frère Yves* et de *Madame Chrysanthème* ?

Des nuances plus délicates, des effets et des motifs nouveaux, pour ses peintures et ses mosaïques? Oui, sans doute; mais autre chose aussi, peut-être. Lisez l'épigraphe : *O Crux, ave, spes unica!* Il veut raconter l'impression d'une âme — la sienne — qui fut parmi les tourmentées de ce siècle finissant; et il dédie son livre à ceux qui, « à jamais incroyants comme lui, viendraient encore au Saint-Sépulcre avec un cœur plein de prière, des yeux pleins de larmes, et qui, pour un peu, s'y traîneraient à deux genoux ».

Singulière illusion de romancier poète! Il espère vaguement ranimer sa foi mourante — il dirait, lui, morte et ensevelie — au contact des froides pierres et des tombeaux profanés! Il se dit sincère, et nous le croyons, et nous sommes navrés de le voir chercher si loin ce qu'il a près de lui : car on ne peut assister impassible à l'agonie d'une âme que Dieu avait faite naturellement droite et généreuse, luttant contre les étreintes du scepticisme et s'épuisant en efforts mal réglés pour reconquérir un bonheur perdu. Quel est le barbare qui a pu écrire le *Suave mari magno* ?

Nous suivons donc avec une douloureuse anxiété et une

sympathie mêlée d'angoisse ce pèlerin d'un nouveau genre, au cours de ses tentatives qui nous paraissent, à nous, des essais enfantins et des caprices de poète. Nous le suivons à Gethsémani, où il doit passer, seul, par une fantaisie de rêveur et d'artiste, sa dernière nuit de Jérusalem :

Depuis tant d'années, j'y avais songé, à une nuit passée là, dans le recueillement solitaire !... Longtemps après le triste exode de ma foi, j'avais fondé encore sur ce lieu unique je ne sais quelle espérance irraisonnée ; il m'avait semblé qu'au Gethsémani je serais moins loin du Christ ; que s'il avait réellement triomphé de la mort, là peut-être plutôt qu'ailleurs ma détresse serait entendue et j'aurais quelque manifestation de lui.

A travers les tombes de la vallée de Josaphat, au milieu d'un solennel silence, interrompu seulement par le hurlement des chacals et le cri des oiseaux nocturnes, le voici arrivé près de la grotte de l'Agonie :

Contre l'olivier, mon front lassé s'appuie et se frappe. J'attends je ne sais quoi d'indéfini que je n'espère pas, — et rien ne vient à moi, et je reste le cœur fermé, sans même un instant de détente un peu douce, comme au Saint-Sépulcre le jour de l'arrivée.

Pourtant, ma prière inexprimée était suppliante et profonde, — et j'étais venu de « la grande tribulation », de l'abîme d'angoisse.

Non, rien ; personne ne me voit, personne ne m'écoute, personne ne me répond.

Alors, avec un dépit d'enfant déçu, le pèlerin dit au janissaire qui l'accompagne à distance : « Viens, c'est fini ; rentrons ! »

Non, ce n'est pas fini encore. Demain, au Saint-Sépulcre, en voyant prier un vieillard déjà touché par la mort, il aura un mirage lointain de foi, un rapide éclair d'espérance :

Oh ! prier comme lui, quand la fin sera proche ; prier comme eux tous !... Me jeter, moi aussi, sur ces pierres du Golgotha et m'y abîmer dans une adoration !...

Quelque chose cependant commence à troubler mes yeux ! C'était inattendu et c'est sans résistance possible : dans ce retrait de pilier qui me cache, voici que je pleure, moi aussi ; que je pleure enfin toutes les larmes amoncelées et refoulées pendant mes longues angoisses antérieures, au cours de tant de changeantes et vides comédies dont mon existence a été tramée. On prie comme on peut, et moi je ne peux pas mieux.

Le Christ ! oh ! oui, quoique les hommes fassent et disent, il demeure

bien l'inexplicable et l'unique ! Dès que sa croix paraît, dès que son nom est prononcé, tout s'apaise et change, les rancunes se fondent et on entrevoit les renoncements qui purifient; devant le moindre crucifix de bois, les cœurs hautains et durs se souviennent, s'humilient et conçoivent la pitié. Il est le maître des consolations inespérées et le prince des pardons infinis.

Quand une âme conçoit de tels sentiments et s'ouvre à de pareils désirs, est-ce bien fini pour elle ? L'impuissance de croire, voilà un phénomène d'autosuggestion qui fascine et paralyse; mais, par bonheur, on arrive à rompre le charme. Cherchez avec droiture et vous trouverez ; frappez avec constance et l'on vous ouvrira. Seulement, notez bien ce point-ci : vous ne trouverez pas le Christ dans vos courses furibondes à travers le globe, ni dans le brouhaha confus des caravansérails, ni dans la fantasmagorie des paysages toujours changeants, ni dans les violents efforts de cerveau ou l'exaltation fébrile et factice des facultés ; le Seigneur n'est pas dans le trouble et l'agitation : *Non in commotione Dominus*. Rentrez dans la solitude de votre cœur : car Il est là, au plus profond de vous-même ; invoquez le Père des lumières et priez le Père des miséricordes ; examinez aussi avec loyauté ce qui, dans la foi, vous rebute le plus, de ses dogmes ou de ses devoirs. Alors vous serez près de croire, et il ne faudra, pour rallumer la foi éteinte, qu'un choc ou une étincelle : un rayon du ciel, une parole ou une lecture... ou la souffrance — non pas la mauvaise, qui resserre et ferme le cœur, — mais la bonne, qui l'ouvre et le dilate.

Nous avons là, sous nos yeux, plusieurs autres pèlerinages modernes. Voici, par exemple, un troisième pèlerin de la *Revue des Deux Mondes*, célèbre à son heure, déjà presque oublié aujourd'hui après dix ans de silence. Mais comment rapprocher du style ailé, aérien, impondérable, de M. Loti. des blocs de maçonnerie comme le suivant ? Il s'agit du Saint-Sépulcre :

Quand on franchit la porte, on se trouve dans deux petites salles basses, où l'on a quelque peine à se tenir debout : l'une, appelée la chapelle de l'Ange, sous prétexte qu'elle occupe l'emplacement où se tenait l'ange qui annonça aux saintes femmes la résurrection de Jésus, est revêtue de marbre ciselé en ornements du style le plus rococo ; au

centre se trouve la pierre sur laquelle l'ange était assis ; la seconde, la chapelle même du tombeau, a des dimensions plus étroites encore que la première, attendu que celle-ci mesure 8 mètres de long, tandis que sa longueur à elle dépasse à peine 2 mètres; elle est pourtant divisée en trois parties nettement limitées, propriétés distinctes des Grecs, des Latins et des Arméniens, lesquels ont trouvé le moyen d'accumuler tant de lampes, tant de fleurs, tant de chandeliers, tant de tableaux et tant de colifichets dans cet espace restreint qu'on en est complètement étourdi.

Ouf ! Ami lecteur, que vous en semble ? N'êtes-vous pas *étourdi* vous-même par ces colifichets et ce rococo, et par l'embarras de vous trouver dans *deux* petites salles basses, dont l'une est appelée, sous un *prétexte* quelconque, chapelle de l'Ange, et par les propriétés *distinctes* des Grecs, des Latins et des Arméniens, *lesquels* (qui ?) ont trouvé le moyen d'y accumuler tant de choses, et par la chapelle même du tombeau, encore plus étroite que la première, *attendu que celle-ci* mesure 8 mètres de long, *tandis que sa longueur à elle* dépasse à peine 2 mètres ?

Le style de Gabriel Charmes est un enfant terrible : il ne dit pas ce qu'il veut et il dit ce qu'il ne veut pas. Et il s'escrime tout de même à singer le ton gouailleur de Renan ; il a de petites bouffées voltairiennes, avec des airs flambants et des poses de matamore. Tout cela fait sourire ; car on s'aperçoit vite que la démarche raide dénonce un rhumatisme, que ce toupet prétentieux ne frise pas naturellement, que ces moustaches à la *galantuomo* sont maintenues menaçantes à force de pommade, que cette toilette tapageuse trahit beaucoup d'afféterie et d'inexpérience.

Tous nos pèlerins fin de siècle descendent de Byron, à moins qu'ils ne relèvent de Musset. L'imitation va parfois jusqu'au calque : même inquiétude vague, même désespérance, même préoccupation exclusive du moi, même scepticisme ennuyé et frondeur. On croit cela neuf : c'est vieux comme Childe-Harold ; cela date d'un siècle ; pour un temps où tout vieillit vite, c'est d'un archaïsme suranné et caduc.

IV

Grâce à Dieu, Jérusalem n'est pas encore une ville comme les autres. Malgré les hôtels, la gare et les voitures Cook, c'est toujours la Ville sainte, aussi sacrée pour les Juifs et les musulmans que pour les chrétiens eux-mêmes. De tous les points du monde, les pèlerins y accourent de plus en plus. Combien de milliers de catholiques y ont guidés, dans ce dernier quart de siècle, les Pères de l'Assomption ! Les protestants, Anglais, Allemands et Américains, y affluent aussi, et tous n'y viennent pas en simples touristes. Nous nous souvenons d'avoir rencontré, près du lac de Tibériade, un bon paysan wurtembergeois, qui, monté sur son âne, visitait tous les lieux mentionnés dans l'Évangile. Comme son érudition topographique n'était pas au niveau de sa piété, un guide sans scrupule le faisait tomber à genoux tous les quarts d'heure, en plaçant sur les moindres ruines un nom évangélique : Bethsaïde, Capharnaüm, Corozaïn.

Ce sont encore les moujiks russes, dans leurs misérables haillons crasseux, qui se distinguent le plus par leur dévotion. Naïfs et crédules, ils le sont à l'excès. Leurs popes, abusant de cette simplicité, continuent à faire, chaque samedi saint, la simagrée indécente du feu miraculeux. Mais Dieu, qui sonde les cœurs, récompensera leur droiture, et les fatigues de leur long voyage ne seront point perdues.

Non, Jérusalem n'est pas une ville comme les autres. Elle exerce toujours sa fascination sur les puissants et les grands de la terre, comme sur les humbles et les petits. Les rois et les empereurs n'ont pas encore désappris le chemin de la Ville sainte. A la vérité, ils n'y viennent pas tout à fait comme les rois et les empereurs d'autrefois. Saint Louis n'aurait pas mis sa main dans celle du bourreau des chrétiens, lui qui, revenant de Nazareth, renonça à vénérer le Saint-Sépulcre parce qu'il lui aurait fallu demander un sauf-conduit au commandeur des croyants. Un roi de France et le successeur de Charlemagne ne pouvait pénétrer à Jérusalem qu'en vainqueur de l'Islam et en libérateur des chrétiens. Héraclius ne serait pas entré au tombeau du Christ en casque

et en bottes éperonnées. Mais les mœurs ont changé depuis ; le casque tient ferme sur les têtes germaniques, et l'expérience semble prouver qu'il y est mieux qu'à la main.

Quand la légende s'empara de la vie de Charlemagne, un ou deux siècles après sa mort, et noya son histoire dans un vaporeux idéal, elle ne manqua pas de conduire en Palestine le héros, escorté de ses douze pairs. La *Chanson du pèlerinage de Charlemagne* a ceci d'intéressant qu'elle reflète tout à fait, selon Gaston Paris, les sentiments des pèlerins contemporains. Cela lui donne presque la valeur d'un document.

Le grand monarque entre sans s'annoncer au cœur de Jérusalem et va droit au moutier fameux

Où Dieu chanta la messe avec les douze apôtres.

Vite le patriarche accourt avec son clergé, vêtu de chapes et de chasubles. A sa vue, l'empereur se lève, se découvre, s'incline, s'avance vers lui et l'embrasse, implorant sa bénédiction et une part des saintes reliques. Le pontife promet tout, donne tout : le bras de saint Siméon, et le chef de saint Lazare, et du sang de saint Étienne, et le suaire, et l'un des saints clous, et la sainte couronne, et le Saint-Graal, et même de la barbe et des cheveux de saint Pierre.

Quatre meis fut li reis en Jersalem la vile ;
Il e li duze per, la chière cumpagnie,
Demeinent grant barnage, car l'emperère est riches ;
Cumencent un mustier qui'st de sainte Marie.

Le voyage impérial, que le monde entier suivait naguère d'un œil si attentif, n'a pas entièrement répondu à ce programme. Mais aussi, le César allemand n'est-il pas Charlemagne ; s'il l'était, il serait catholique.

Sans prêter au puissant empereur des plans machiavéliques, on peut bien supposer que ni la magie secrète de l'Orient, ni la satisfaction de la piété, ni même le besoin de changer de place qui a fait du monarque germain un des plus grands voyageurs couronnés de ce siècle et de tous les siècles, n'ont suffi à l'attirer en Palestine. Le dévot pèlerin était doublé du fin politique ; ses plus chauds partisans sont

les premiers à l'avouer. Et pourquoi le cacheraient-ils? La chose n'est-elle pas, de soi, évidente?

Beaucoup de Français ont été froissés dans leur patriotisme en voyant nos intérêts compromis et nos droits séculaires menacés : cela se comprend. Un grand nombre de catholiques, même allemands, ont été péniblement impressionnés par les vanteries d'une certaine presse officielle qui représentait le voyageur impérial comme une sorte de pape protestant allant officier à Jérusalem, en l'honneur et au profit du luthéranisme : cela s'explique sans peine. Mais qu'on se soit scandalisé de sa tenue, de ses démarches, de son langage, de son silence, de tout, c'est excessif et déraisonnable.

Il était sans doute impossible de ne pas remarquer un peu d'apparat, un peu de pose, une attention spéciale à éblouir les regards de ces peuples enfants, plus blasés qu'on ne pense, à frapper vivement leur imagination impressionnable; mais, somme toute, le ton de l'empereur a été convenable, sa tenue correcte, son langage digne. Il a fait une bonne action; le pape l'en a remercié et félicité, sans rien sacrifier néanmoins de ses droits et des nôtres. Enfin ce voyage, si peu pèlerinage que vous voudrez, donne une rude leçon a nos gouvernants, qui oseraient à peine franchir le seuil d'une église.

On dit que l'empereur Guillaume veut écrire ses impressions et rédiger ses souvenirs. En aura-t-il le loisir? S'il le fait, je prédis d'avance que son *pèlerinage* contrastera avec celui de ces pèlerins fin de siècle qui vont promener en Terre Sainte leur scepticisme ennuyé autant qu'ennuyeux, semant sur les routes de Palestine leurs dolentes jérémiades et accrochant à tous les buissons de petits blasphèmes défraîchis et de grandes métaphores usées.

FERDINAND PRAT, S. J.

VIEIRA

SA VIE — SON ÉLOQUENCE

(Deuxième article[1])

Chez les hommes vraiment éloquents, on ne peut séparer la parole de la pensée, ni la pensée de l'âme. Étudier Vieira dans son âme et tâcher de déterminer les éléments de son caractère, ce sera donc remonter jusqu'à la source d'où jaillit son ardente parole et pressentir déjà les traits distinctifs de son éloquence.

I

L'homme se révèle dans sa physionomie, on l'a dit souvent; et c'est vrai aussi de Vieira. Les portraits de l'orateur portugais sont nombreux. Nous avons les anciennes gravures de Rome et d'Amsterdam et surtout le beau tableau de la *Bibliothèque nationale* de Lisbonne. Ce qui frappe d'abord, et dans tous, c'est l'énergie et la force. La taille est élevée, le front large et haut, le nez aquilin, le regard vif et pénétrant; dans toute sa personne il y a je ne sais quoi de majestueux qui révèle l'homme né pour commander. Certes, quand on ne considère que la vie publique de Vieira, quand on le voit, dans les fonctions les plus sublimes du ministère sacré, ou dans les délicates missions que lui valut la confiance de Jean IV, aux prises avec des ennemis puissants et implacables, souvent persécuté, mais toujours plus grand que ses revers, vivant au milieu d'une société dont il juge et parfois condamne les idées avec cette impartialité sereine que donne une haute raison soutenue par une foi inébranlable et éclairée, on ne peut méconnaître ce qu'il y a de ferme et de fier dans son caractère. — Peut-être est-on tenté d'exagérer. — Tous les historiens de Vieira n'ont pas su éviter cet écueil. Nous vou-

1. V. *Études* du 20 octobre 1898, p. 165.

drions, nous, lui restituer sa vraie physionomie, et montrer qu'il savait allier la force à la douceur, et tempérer sa fierté native par une humilité toute religieuse.

Il avait une âme naturellement fière, où rien de bas ne pouvait trouver accès. A Lisbonne, on lui fit demander son appui auprès du roi pour une affaire importante et, comme prix de ses services, on lui offrait, dans une bourse de velours, 6 000 pièces d'or. Le visage de Vieira se rembrunit soudain, et il répondit sèchement : « J'accueille la demande; votre maître peut compter sur moi. Quant aux pièces d'or, je l'en remercie, et pour lui témoigner ma reconnaissance, je vous laisse descendre paisiblement l'escalier, au lieu de vous faire passer par la fenêtre, comme le mériterait votre proposition insolente. »

Dans ses missions secrètes en Hollande, en France et en Italie, Jean IV lui confia des sommes considérables, en lui laissant la liberté d'en disposer à son gré pour son usage personnel. Il apprit bientôt, à sa grande surprise, que Vieira n'avait rien gardé pour lui-même, et que tout ce qui lui restait, après avoir soldé les frais de ses voyages, avait été fidèlement remis au Trésor. Ne sachant comment reconnaître ses services, il lui fit offrir par le marquis de Niza de quoi renouveler ou compléter sa bibliothèque : « Je n'ai besoin de rien, répondit doucement le religieux ; mes bréviaires ne sont pas encore hors d'usage. »

Ce n'était pas, on le voit, une parole vaine que celle qu'il avait coutume de répéter dans les courses qu'il entreprit pour son roi : « Je sers mon pays, je ne le fais pas servir à mon intérêt. »

Ces traits ne sont pas rares dans la vie de Vieira, et ils donnent un caractère d'austère grandeur à toute sa carrière politique. On serait heureux et quelque peu surpris, si tous les hommes d'État de cette fin de siècle, dans leur passage parfois si rapide aux affaires, pouvaient nous en offrir de pareils.

Il y eut pourtant des circonstances où ce désintéressement, dont il ne se départait jamais, dut paraître très dur à son cœur d'apôtre. Pendant que le Portugal était en guerre avec

l'Espagne, la reine Louise de Gusmão lui fit savoir qu'elle était prête à lui fournir tout ce qui lui était nécessaire pour la mission du Maragnon dont il était le supérieur. — « Dans un temps, lui répondit Vieira, où tous les Portugais doivent vous donner leur sang, je ne puis me résoudre à vous demander des subsides. J'attendrai la fin de la guerre et la conclusion de la paix. » Quand on connaît la pauvreté et même la misère contre laquelle se débattaient à cette époque les missionnaires du Maragnon, on comprend ce qu'il y avait d'héroïque dans ce refus, et en même temps tout ce qu'il y a d'injuste et d'odieux dans ce reproche si souvent adressé à la Compagnie d'étouffer dans le cœur de ses fils tout sentiment naturel et tout amour de la patrie.

Ce mépris pour les richesses révèle sans doute la tendance d'un cœur naturellement haut, mais aussi et surtout la fidélité du religieux qui, par un libre choix, s'est voué à la pauvreté. Dans l'accomplissement de ses vœux, Vieira apportait une rigidité scrupuleuse. Grâce à ses lettres, nous pouvons pénétrer dans son intimité et connaître le menu de ses maigres repas et toutes les pièces de sa garde-robe. Voici ce qu'il écrivait à un ami : « J'ai deux soutanes, l'une que j'ai portée de Rome, j'ignore son âge ; l'autre avait deux ans quand voilà déjà deux lustres elle quitta Lisbonne en ma compagnie. C'est aussi de Lisbonne que viennent mes souliers quatre fois ressemelés. Quant à mon régime, régime de convalescent, puisque je ne puis descendre au réfectoire, à cause d'une chute que j'ai faite, c'est celui de la communauté, même quand on lui sert de la morue. En place du petit pain, on me donne pourtant de la farine sèche, dont mon estomac se trouve mieux. »

II

Ce détachement, Vieira le portait partout, et sans effort apparent il se trouvait supérieur à toute ambition. Quand il quitta Rome précipitamment, en 1675, ce n'était pas seulement pour échapper à la malaria ; mais il avait appris qu'on songeait à lui pour la pourpre, et il voulait se mettre à l'abri de toute sollicitation trop pressante. Il n'en était pas à son premier refus : il avait déjà décliné les offres de Jean IV, qui,

dans le but avoué de rendre possible sa nomination à la charge de premier ministre, lui avait offert la mitre et le pallium. Toutes les instances avaient échoué contre l'inébranlable attachement du jésuite à sa vocation. Les paroles de Vieira en cette occasion ont été souvent rapportées ; on les relit toujours avec une nouvelle émotion : « Sire, dit le religieux, dans tout son royaume, Votre Majesté n'a pas assez de mitres pour me faire renoncer à ma pauvre soutane de jésuite, et si j'avais le malheur d'être exclu de la Compagnie, je ne cesserais de frapper à sa porte, jusqu'à ce qu'elle me fût rouverte, dussé-je n'être désormais que le serviteur des religieux. Que si l'on me refusait même cet humble poste, j'attendrais obstinément, sans autre nourriture que mes larmes, que la mort vînt me frapper sur le seuil de cette demeure chérie, d'où mon cœur ne pourrait sortir. »

Détachement des honneurs, estime et amour de la vocation, tout cela n'était que le fruit naturel d'une profonde humilité. Au *Saint-Office* de Coïmbre, tant que durèrent les débats, Vieira crut de son devoir de prendre en main sa propre défense. N'y allait-il pas de l'honneur de la religion et de la réputation de son ordre ? Mais dès que la sentence fut rendue, tout en se réservant l'appel au pape, il se soumit sans réplique. Un tribunal légitime avait clos les débats ; il n'avait qu'à obéir ; et son humilité y trouvait merveilleusement son compte. « La sentence fut rendue le 23 décembre 1667, dit M. Carel, la lecture dura deux heures et quart. Le noble accusé l'entendit debout, les yeux fixés sur le crucifix, dans l'attitude calme et immobile qui convenait à sa situation[1]. »

Dans l'une des nombreuses accusations qui furent portées contre lui auprès du général, le P. Sébastien d'Abreu prit son parti, et pour mieux exposer sa défense il le pria de lui donner lui-même quelques éclaircissements par écrit. Vieira s'engagea à les fournir. Plusieurs jours après, rien encore n'était fait. Abreu va le voir. — « Eh bien ? auriez-vous changé d'avis ? — En entrant dans ma chambre, répondit Vieira, mes yeux sont tombés sur mon crucifix, et voyant

1. *Vieira, sa vie et ses œuvres*, p. 307.

mon Seigneur et mon maître garder le silence, j'ai résolu de me taire ; s'il le juge opportun, lui-même parlera pour moi. » C'était une conduite bien conforme aux paroles éloquentes que quelque temps auparavant il jetait du haut de la chaire. Parlant de Madeleine et des trois circonstances où elle s'était laissé « juger et condamner par les hommes sans mot dire ». — « Avez-vous remarqué, disait-il, que chaque fois Madeleine était aux pieds de Jésus ? Oh ! quelle force on trouve à ces pieds pour subir sans se plaindre toutes les condamnations des hommes ! Et s'il en est ainsi aux pieds de Jésus vivant, que sera-ce aux pieds de Jésus mort, et mort sur la croix ! Est-il possible, Seigneur, que vous, l'innocence même, soyez jugé, condamné, et que moi, qui suis un pécheur, je ne puisse le souffrir ? Quand je me prosterne devant vous, ce sont les opprobres et les injures que j'adore, et moi je les repousse. Ah ! ce n'est point là ce que vous m'enseignez du haut de la croix[1] ! »

Pas plus que les honneurs, les applaudissements et la renommée n'avaient prise sur son âme. — « Vous me direz, observait-il dans un sermon, vous me direz — ce qu'on m'a déjà dit et ce que du reste mon expérience m'apprend — que nous ne serons point goûtés, que nous serons peut-être tournés en ridicule. Oh ! la belle raison pour un serviteur de Jésus-Christ ! Qu'on nous dédaigne, qu'on nous méprise — qu'importe ? — pourvu que nous fassions notre devoir, *per infamiam et bonam famam*, comme dit l'apôtre. Prêcher pour se faire un nom, c'est l'esprit du monde ; mais n'hésiter jamais à dire ce qu'on doit, fût-ce au péril de sa réputation, voilà le véritable esprit de Jésus-Christ. Que les auditeurs ne nous goûtent pas, cela n'est pas notre affaire. Le médecin s'inquiète-t-il du goût de son malade quand il veut le guérir ? Qu'ils ne nous goûtent pas, mais qu'ils guérissent ; que nos paroles leur soient amères, mais qu'elles les sauvent. C'est pour cela seulement que nous sommes médecins des âmes[2]. »

Le mépris du succès est un des points sur lesquels Vieira revient le plus souvent. « Et si nous passons, écrit-il ailleurs,

1. Sermon pour le 4e dimanche de l'Avent (1644).
2. Sermon sur la Parole de Dieu (dimanche de la Sexagésime 1655).

de ceux qui sont les esclaves de la vanité à ceux qui professent la vertu, combien n'en a-t-on pas vus qui passent pour des saints et qui, après avoir vaincu les autres vices, ont péri misérablement ensevelis dans leur triomphe ! Après avoir mis le monde sous les pieds, ils ont succombé à la gloire de l'avoir ainsi foulé. Tels ceux qui s'enivrent en buvant le vin sorti de la vendange qu'ils viennent de presser sous leurs pieds[1]. »

On pourrait encore citer des passages d'une éloquence impétueuse, où l'on sent frémir l'indignation qu'excitaient en lui les désordres qui pénètrent même dans les âmes religieuses par « ces deux portes : succès et échec[2] ».

III

Armé de ce tranquille dédain contre tout ce qui peut séduire des natures vulgaires, Vieira — qui pourrait s'en étonner ? — sut toujours maintenir intacte la franchise de sa parole et lui garder une liberté d'allures qui ne connaissait pas d'entraves.

L'indépendance en face des grands est un des traits les plus caractéristiques de sa physionomie oratoire. De lui aussi on peut dire qu'il « frappe comme un sourd ». La prédication n'était pas à ses yeux une parade frivole, mais un devoir sacré, et il se regardait comme investi du rôle de réformateur. Dans un sermon prêché à la cour, après avoir dénoncé la cruauté et l'administration scandaleuse dont les colonies d'outre-mer étaient souvent le théâtre, il dit : « Je veux faire connaître la vérité à ceux qui peuvent porter remède à tant de maux ; et dussent-ils, ce que je ne puis croire, manquer à leur obligation, ce ne serait pas une raison pour moi de manquer à la mienne[3]. » Aussi, en parcourant les sermons de Vieira, on se prend à regretter ce temps, où la foi du peuple laissait à l'apôtre de telles libertés.

On y trouve des peintures des mœurs, et de la vie des grands vraiment prises sur le vif et d'une hardiesse qui

1. Sermor pour la fête de saint François Xavier (édit. port., t. XIII, p. 332).
2. Exhortation pour la fête de la Circoncision (t. IX, p. 73).
3. Sermon pour l'Épiphanie (1662).

étonne, surtout quand on songe que c'est devant la cour, les ministres et les autres dignitaires du gouvernement que ces sermons étaient prononcés. C'était le temps où le Portugal, délivré du joug de l'Espagne, venait de retrouver sa puissance et de rajeunir sa gloire; où ses rois, pour prix des services rendus, donnaient, non pas seulement des honneurs, mais des gouvernements qui valaient des empires. Pour des charges si hautes, si richement dotées et, à cause de l'éloignement, si indépendantes, comme on peut le penser, les prétendants ne manquaient pas. Ils étaient tous là, au pied de la chaire, ces gouverneurs de demain, ils y coudoyaient les gouverneurs d'hier, qui s'étaient retirés trop souvent gorgés et repus, ou qu'une juste sentence du roi avait brusquement fait rentrer dans la vie privée. C'est devant eux que parle Vieira, avec cette indépendance que rien ne saurait faire fléchir. Il dévoile leurs intrigues pour arriver au pouvoir, étale leur incapacité, flétrit leurs dilapidations, leurs vols ou, pour mieux dire, leurs brigandages.

Pour attirer les regards du roi ou de ses ministres, pour obtenir une de ces grosses prébendes, qu'un trait de plume peut octroyer, que faut-il? Un nom, « un de ces noms sonores en Portugal dont l'écho répète toujours : Où le mettra-t-on? » La pauvreté est un mérite. « On ne peut laisser végéter dans l'indigence et la misère les descendants d'une race illustre. » Si tout fait défaut, le talent aussi bien que le nom, tout espoir n'est pas perdu. Le paralytique de l'Évangile parvint auprès de Jésus porté sur une civière. L'appui des hommes puissants et bien en cour peut de même pousser des incapables aux dignités et les y maintenir. Plus promptement encore et plus sûrement peut-être « la faveur d'une Dalila » leur ouvrira la voie des honneurs et de la fortune.

Sont-ils à la hauteur de ces positions? C'est un point de médiocre importance qui ne saurait obtenir de leur part même un instant d'examen. Ils sont prêts, et se trouvent aptes à tous les emplois. Que veut-on leur confier? Une province à gouverner? une armée à pousser vivement contre l'ennemi? une flotte à conduire? Les voilà; ils ne demandent qu'à partir. Un seul de ces emplois serait déjà trop lourd pour un homme médiocre; eux, non pas médiocres mais in-

capables, en sollicitent plusieurs, ils prennent de toutes mains et, s'ils le pouvaient, ils accumuleraient sur leurs têtes toutes les fonctions du royaume. — Que pourront-ils faire pourtant, s'écrie Vieira d'un ton de dédaigneux persiflage, à la tête d'une armée, d'une flotte, d'une province lointaine, « ces hommes qui n'ont vu la mer que dans le Tage, le monde que sur la carte, la guerre que sur les tapisseries de Flandre » ?

Quand ils ne sont qu'incapables, c'est encore un bonheur. Mais « ce capitaine qui volait sur les approvisionnements de l'armée, en Portugal, à Lisbonne, sous les yeux mêmes du roi, que fera-t-il quand il sera hors de surveillance, sur les côtes d'Afrique » ? — « Et ce docteur qui, dans l'Alemtejo ou la Beïra, où il n'y a pourtant ni diamants ni rubis, n'a pas su garder ses mains nettes, qu'attendre de lui quand il sera nommé gouverneur de Goa[1] ? »

Ceux qui sollicitent ainsi sont méprisables ; ceux qui cèdent à ces sollicitations le sont plus encore. Ce sont des malfaiteurs publics ; il faut flétrir ces complaisances coupables. Les suites en sont désastreuses :

Si vous en doutez, ouvrez les yeux ; voyez les lois divines et humaines foulées aux pieds, les peuples rançonnés, pressurés, réduits à la misère ; des milliers d'hommes mourant pendant la guerre, faute d'une bonne administration ; pendant la paix, faute de justice ; dans les hôpitaux, faute de soins. Voyez surtout la colère de Dieu provoquée, sa patience lassée ; voyez les provinces, le royaume, la nation tout entière exposée à une ruine extrême, qui — n'étaient les prières de quelques justes — serait déjà complète. Encore ne sommes-nous pas au terme des châtiments ! Et sur qui retombe le poids de toutes ces conséquences ? Sur ceux qui en sont les auteurs : *ego feci, ego feram* : c'est vous qui avez fait celui-ci, vous payerez pour lui. Et dire qu'avec une telle charge sur les épaules, il en est qui se sentent très légers, très agiles ! Encore du moins si ce poids se faisait sentir à leur conscience, s'ils en éprouvaient quelque scrupule dans l'âme ! Mais ils n'en sont pas inquiétés ; le compte qu'ils auront à rendre ne les effraie pas. Et ces gens sont chrétiens, et ils se confessent[2] !...

Au lieu de plier sous le faix, ces ministres relèvent la tête,

1. Cf. Sermon du Bon Larron, 3e dimanche de Carême (1655) et *passim*, Sermons pour l'Avent et le Carême à la Chapelle royale de Lisbonne.

2. Se rmon sur la Confession (carême de 1655).

s'enveloppent de majesté ; ce sont des dieux mortels, invisibles et cachés :

La place, le porche, la cour, tout regorge de monde ; et le ministre ? Il est invisible, nul ne sait s'il est dans sa maison, si même il est dans le monde, et ce n'est que par protection qu'on peut obtenir de quelque laquais la révélation du mystère. Les uns frappent à la porte, les autres n'osent se permettre de frapper, tous attendent, tous se désespèrent (*todos a esperar e todos a desesperar*). Mais voici que, quatre heures après le soleil, le ministre se montre enfin ; il apparaît et... disparaît presque aussitôt. Les solliciteurs lèvent les yeux au ciel, se regardent les uns les autres, et peu à peu on voit s'écouler cette multitude qui s'était inutilement entassée [1]...

Ailleurs, la satire de la vanité et de l'orgueil se fait jour à travers le commentaire d'un texte biblique :

J'en viens à la seconde réponse de saint Jean-Baptiste. Comme la première elle va nous fournir des enseignements qui vous seront utiles. *Tu quis es ?* Qui êtes-vous ? *Elias es tu ?* Êtes-vous Élie ? La réponse du saint Précurseur ne se fait pas attendre : *Non sum :* Je ne suis pas Élie. — Eh ! mon Dieu ! ce que c'est que de chercher les personnes là où elles ne sont pas. Le texte dit : *Haec facta sunt trans Jordanem :* Ceci arriva au delà du Jourdain. Si ces ambassadeurs étaient venus en deçà du Tage, ils auraient eu bientôt fait de trouver Élie. — *Elias es tu ?* Seriez-vous par hasard Élie ?... — Par hasard ? Comme si on en pouvait douter ! Mais qui peut être Élie si ce n'est moi ? Mon zèle pour le bien public, mon zèle pour la foi, mon zèle pour la religion, mon zèle pour le service du roi, mon zèle pour la gloire de la patrie... si cela est être Élie, qui peut l'être autant que moi ? — Pour la présomption, je vous l'accorde ; mais vous n'avez d'Élie qu'une chose : c'est de croire être le seul à avoir du zèle. Élie disait autrefois : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum et derelictus sum ego solus :* Je brûle de zèle pour l'honneur du Dieu des armées, tous les autres sont idolâtres, le Seigneur n'a que moi en ce monde. A peine avait-il ainsi parlé que Dieu lui en montre, dans sa patrie, sept mille qui n'avaient pas plié le genou devant Baal. Ainsi pendant qu'Élie croit être seul fidèle à Dieu en ce monde, il se trouve qu'il y en a pour le moins sept mille. Ainsi de vous. Vous croyez être un homme unique : il y en a des milliers comme vous, et peut-être meilleurs [2].

Puis l'orateur entre dans les applications les plus pratiques, et il fait voir la différence du véritable zèle d'Élie et de ce que, sur de fausses apparences, on décore de ce beau nom.

1. Serm. cit.
2. Sermon pour le 3e dimanche de l'Avent (1644).

Parfois l'ironie cède la place à une de ces apostrophes foudroyantes, si familières aux anciens prophètes. Vieira aime alors à s'emparer de la parole de Dieu, en fondant intimement son style avec celui de nos saints Livres :

Vous princes, vous ministres, qui commandez aux multitudes, vous à qui Dieu a donné la puissance, *praebete aurem :* prêtez l'oreille. Et que vont-ils entendre de Dieu, ceux qui écoutent si mal les hommes ? Ils vont entendre une annonce du jugement, plus terrible que celle qui y appellera un jour tous les morts : « Ceux qui commandent, dit le Seigneur, seront jugés avec une extrême rigueur : on pardonnera facilement aux petits ; mais les puissants seront puissamment tourmentés : *potentes potenter tormenta patientur.* » Ah ! les puissants ici-bas ne redoutent rien, parce qu'ils peuvent tout ; mais quand viendra le jugement très rigoureux : *judicium durissimum*, alors ils verront s'il n'y a pas quelqu'un plus puissant qu'eux[1] !

On peut se demander si Vieira n'est pas allé trop loin dans sa critique des défauts des grands. La liberté de sa parole, dont il avait raison d'être jaloux, a-t-il su la contenir toujours dans les limites tracées par la prudence ? Je n'oserais l'affirmer. Ce qui est certain, c'est que plus d'une fois il eut à subir les tracasseries et même les persécutions de ceux dont il avait humilié l'orgueil. Il avoue lui-même, dans ses lettres, que son sermon sur la Parole de Dieu suscita bien des colères et lui valut des ennemis obstinés.

IV

Dans cette âme si ardente, si haute, si fière, il y a — et c'est ce qu'on ne saurait assez admirer — des trésors de douceur et de bonté.

« Aucun philanthrope moderne, dit le P. Brucker, n'a égalé Antonio Vieira, par le zèle et l'éloquence en faveur des races inférieures[2]. » Il éprouvait, en effet, dans son cœur des attractions ineffables pour les pauvres, pour les faibles, pour les délaissés du monde. « Dans la pauvreté, dit-il, Jésus-Christ a institué comme un nouveau sacrement ; il se substi-

1. Sermon sur le Jugement dernier (1652).
2. *Dictionnaire apologétique* de Jaugey, article : *La liberté des indigènes de l'Amérique et les Missionnaires*, p. 21-25.

tue aux pauvres, les transformant pour ainsi dire en lui par une sorte de consécration. »

Aussi faut-il voir comment il parle de l'aumône, et quelles pages sublimes la charité lui inspire.

Tout ce que nous donnons aux pauvres, c'est à Dieu que nous le donnons. Voulez-vous que vos biens se multiplient? Partagez-les avec les pauvres. Dans le monde, il y a deux manières d'accroître son patrimoine : l'agriculture et le négoce. Cultivez-vous la terre? Pour un boisseau de blé que vous semez, vous en retirez deux cents et même plus. L'aumône vous fournit les mêmes avantages. Donner l'aumône, en effet, c'est semer, c'est négocier, mais d'une manière plus avantageuse encore. Pour semer, il n'est point de meilleure terre que la main du pauvre; pour négocier, il n'est point meilleur correspondant que Dieu[1] !

Chez Vieira les actes étaient d'accord avec les paroles. Pauvre volontaire lui-même, il trouvait cependant de quoi faire des aumônes : « Père Joseph, disait-il parfois à son ami, le P. J. Soares, compagnon de ses dernières années au Brésil, Père Joseph, nous allons faire aujourd'hui une bonne affaire : envoyons ce soir notre souper à Jésus-Christ, qui a faim. » Et, après les rudes labeurs d'une journée consacrée à la gloire de Dieu et au salut des âmes, les deux religieux allaient prendre leur repos sans avoir rien mangé depuis midi.

De son dévouement pour les malades, que d'exemples dans sa vie! Au Maragnon, les lits venant à manquer à l'hôpital, Vieira donna le sien. Son exemple fut suivi, et de longtemps les missionnaires n'eurent que la planche nue pour lit.

En revenant de Hollande, Vieira apprend qu'un des mousses de la flotte, âgé de seize ans, se mourait. Il demande à se rendre auprès de lui. Le navire qui portait le malade était vieux et délabré. On essaya de dissuader Vieira. Mais toutes les instances furent inutiles. Vingt jours durant, il ne quitta ni jour ni nuit le pauvre mousse. Une violente tempête, qui survint, ne parvint pas à le lui faire abandonner. Il l'instruisit, le confessa, lui rendit les plus humbles services, et ne le quitta qu'après l'avoir vu expirer dans les sentiments de la foi la plus vive et de la piété la plus fervente.

1. Sermon pour le 4e dimanche de Carême (1657).

Et que dire des esclaves ? La parole de Vieira, naturellement forte et incisive devant les puissants du monde, prend des accents maternels quand il s'adresse à ces malheureux. De ses trente sermons sur le Rosaire, il en a consacré trois à instruire et à consoler « ses frères les noirs ». On voudrait citer en entier le sermon sur la véritable liberté dans l'esclavage ; mais il faut se borner : je me contente de quelques extraits, que je résume, en essayant de leur conserver, autant que possible l'énergie de l'original.

Sachez, vous tous qui êtes esclaves, que tout en vous n'est pas esclave. Vos corps sont assujettis et captifs, c'est vrai. Aussi, je vous plains parce que je vous aime, et en même temps je vous porte envie ; car, si vous savez profiter de votre humiliation, au ciel, je devrai élever très haut mes regards pour atteindre jusqu'à vous. Mais l'âme, la meilleure partie de vous-même, oh ! mes chers enfants, celle-là est libre ! Ni vos maîtres, ni les rois de la terre ne sauraient la réduire en servitude... Il est pourtant quelqu'un qui peut la rendre esclave. Connaissez-vous ce quelqu'un ? Vous regardez autour de vous, pauvres enfants ? Oh ! non, non ; fixez vos regards sur vous-mêmes. C'est vous, vous seuls, qui pouvez rendre votre âme esclave. Et la chaîne qui vous sert à la lier, c'est le péché. Oh ! le terrible esclavage que celui du péché ! Pour racheter de l'esclavage du corps, il suffit de donner, en or ou en argent, ce qu'a coûté l'esclave vendu. Mais, pour racheter de l'esclavage de l'âme, que ne faudra-t-il pas ? Sera-ce assez d'un million ? de deux millions ? Tout l'or de Sofala, tout l'argent du Potosi, sera-ce assez ? Quand toute la mer serait changée en argent, et la terre entière en or ; quand Dieu créerait un nouveau monde et mille autres encore d'une matière plus précieuse que l'or et les plus purs diamants, tout ce prix ne suffirait pas pour affranchir un instant une seule de vos âmes de l'esclavage du démon. Voilà pourquoi il a fallu que le Fils de Dieu prît notre nature et mourût sur la croix, pour que le prix infini de son sang pût racheter nos âmes.

Ailleurs, pour leur apprendre comment leur condition misérable, s'ils savaient la supporter, pouvait leur valoir une place très élevée dans le ciel, il leur cite la parole de l'apôtre : *Quodcumque facitis ex animo operamini sicut Domino et non hominibus ;* puis, avec une charmante simplicité, il compare leur état à celui des religieux les plus parfaits :

Votre pauvreté est plus pauvre que celle des Frères Mineurs ; votre obéissance est plus stricte que celle que nous professons nous-mêmes. Quant aux abstinences, ce n'est pas seulement le jeûne, mais les tortures de la faim que vous subissez ; vous ne veillez pas seulement une

heure après minuit, mais souvent la nuit tout entière. Votre règle est une et multiple, parce que c'est la volonté, ou les volontés, de vos maîtres. Je ne dirai rien des noms que l'on vous donne : il est bien question pour vous de révérence et de charité ; vous n'avez à attendre qu'affronts et que mépris. Enfin toute religion a une fin, une vocation et une grâce particulière. La grâce spéciale de votre ordre, ce sont les châtiments : *Hæc est gratia apud Deum;* votre vocation, l'imitation de la patience du Christ : *In hoc vocati estis quia et Christus passus est;* votre fin... ah ! que les malheureux prêtent ici l'oreille, et ceux aussi qui se croient heureux : votre fin, c'est l'héritage éternel comme récompense de votre humilité et de votre soumission.

Oh ! quel renversement de fortune, et dans le lieu où les conditions sont à jamais fixées ! Pauvre esclave, qui gémis sur ton sort, lève la tête, regarde-moi avec confiance, je te parle en ce moment au nom de Dieu. Que penserais-tu de ton sort, si toi, qui sers ton maître en ce monde pendant quelques années, tu devais être servi par lui au ciel pendant toute l'éternité ? Eh bien, ce serait trop peu. Ce ne seront pas vos maîtres qui vous serviront au banquet éternel ; beaucoup d'entre eux n'y seront peut-être pas admis. C'est Dieu, Dieu qui a promis avec serment de vous servir lui-même : *Amen dico vobis quod præcinget se et faciet illos discumbere et transiens ministrabit illis.* Il vous fera asseoir à sa table, vous pauvres esclaves, et lui, prenant le tablier, vous servira comme vous serviez ici-bas vos maîtres [1] ! »

Quelle passion éloquente, mais aussi quels accents de tendresse !

V

Vieira portait dans son cœur tous les malheureux; mais il avait une prédilection pour les pauvres sauvages. C'était vers eux qu'il s'était tourné dès les premiers jours de sa jeunesse religieuse. Aussi rien ne lui coûtait pour gagner ces peuplades au christianisme et à la civilisation. « Les conquêtes apostoliques, écrit un de ses biographes, ou même ses seules courses sur terre et sur mer, ses traversées alors si lentes de l'Océan, ses visites onze fois répétées de toutes les missions du Maragnon, ses vingt-deux navigations sur des fleuves aussi longs que des mers, et qu'il fallait, durant des mois entiers, remonter à force de rames; enfin, ses quinze mille lieues à pied parmi les déserts, et les limites de la civilisation humaine et du royaume de Jésus-Christ portées à plus de six

1. Cf. Sermons du 1er dimanche de Carême et 27e du Rosaire, *passim ;* et en d'autres endroits des sermons prêchés au Maragnon.

cents lieues par delà les conquêtes de ses glorieux devanciers, jettent l'esprit dans la stupeur et laissent à peine imaginer un seul jour libre pour l'étude ou pour le repos[1]. »

Ici, nous devrions reproduire en entier le célèbre sermon de l'Épiphanie, dont nous avons parlé plus haut. Citons seulement ces quelques lignes, où Vieira répond aux colons, qui accusaient les missionnaires de travailler par intérêt :

Si en construisant avec eux leurs églises, dont les murs sont de la terre, les colonnes des troncs d'arbres, les voûtes des feuilles de palmier, si, dis-je, nous nous faisons maîtres et ouvriers de cette architecture, en leur apprenant nous-mêmes à manier la scie, le rabot et tous les autres instruments, en cela, les Indiens travaillent pour Dieu et pour eux-mêmes; nous, nous travaillons pour Dieu et pour eux; mais non, certes, eux pour nous. S'ils nous viennent chercher en canot à notre résidence, comme ce n'est jamais que pour aller, ou catéchiser les fidèles, ou administrer les malades, à toute heure du jour ou de la nuit, et à des distances de dix, vingt, trente lieues, et plus; en cela, dira-t-on qu'ils nous rendent service, et que ce n'est pas nous qui leur rendons service à eux-mêmes? Si nous partons en grande mission pour la conquête des âmes, que nous faisons route à pied ou en des embarcations, nous sommes suivis par de grandes foules en allant, par de plus grandes encore en revenant; eux et nous, tous enfin, nous marchons au service de la religion et de la patrie, pour que l'Église ait plus d'enfants et la couronne plus de sujets. Or, en pareil cas, ni ceux que nous amenons, ni ceux que nous ramenons, ne nous servent, mais c'est bien nous qui servons les uns et les autres; et, tous ensemble, nous travaillons pour les intérêts du roi et ceux de Jésus-Christ. Et, parce que, dans les villages comme dans la plaine, on nous voit souvent entourés d'Indiens, on s'en fait une si fausse idée, qu'au lieu de conclure que nous leur sommes utiles, on publie que ce sont eux qui nous servent[2].....

Quant aux intérêts matériels, inutile que j'en parle, puisque tout notre avoir est entre les mains de nos adversaires. Qu'ils disent eux-mêmes ce qu'ils ont trouvé dans nos chaumières. Ils y trouvèrent de l'or et de l'argent, mais seulement l'or et l'argent des calices et des ciboires; ils trouvèrent sur les autels des reliquaires, des images; dans les sacristies, des ornements, non riches et précieux, mais propres et décents; dans les cellules, quelques livres, des catéchismes, des bréviaires et des instruments de pénitence; puis, quelques planches en guise de lit; et dans nos vestiaires, s'il y avait des soutanes et des

1. De Guilhermy, *Ménologe de la Compagnie de Jésus*, *Assist. de Port.*, t. II, p. 49-50.

2. Sermon de l'Épiphanie, 2e part., et *passim*.

manteaux rapiécés, ces vêtements étaient d'un camelot grossier, tels que ceux que vous voyez ici sur nous[1].

Parmi les difficultés que trouvait le zèle de Vieira dans l'évangélisation des Indiens du Brésil, l'étude des langues barbares était sans contredit une des plus considérables. Vieira revient très souvent sur ce point. Il nous est resté de lui deux sermons où ce sujet est longuement traité, et dans ses œuvres il y fait fréquemment allusion. « Il m'est arrivé souvent, écrit-il, d'être entre un indigène et un interprète, appliquant l'oreille tantôt à la bouche de l'un, tantôt à la bouche de l'autre, sans pouvoir distinguer les voyelles des consonnes : c'est un pêle-mêle de syllabes, les unes stridentes et sifflantes, les autres gutturales et dures, celles-ci brèves et rapides, celles-là longues et bruyantes, n'offrant toutes à l'oreille qu'une horrible confusion..... Si saint Augustin recula devant l'étude du grec, malgré toutes les facilités offertes par les vocabulaires et les règles grammaticales, que sera-ce d'apprendre le *nheengaïba*, le *juruuna*, le *tapajó*, le *terememb é*, le *mamayaná*, et tant d'autres langues, dont les noms seuls font peur[2] ! »

Or, malgré ces difficultés, Vieira fit si bien qu'il composa lui-même des catéchismes en six de ces langues, qui, de son aveu, étaient « aussi différentes l'une de l'autre que le portugais l'est du grec[3] ». Le zèle et l'amour grandissaient son courage, et les épreuves ne lui étaient rien quand il s'agissait de faire du bien à ces chères âmes.

VI

On ne s'étonnera pas que ce cœur si ouvert et si tendre ait eu, en amitié, des délicatesses exquises. Les amis de Vieira ! Quel délicieux chapitre de la biographie du grand orateur !

En tête il faudrait placer le général de son ordre, Jean-Paul Oliva. « Ces deux hommes illustres, dit M. Carel, étaient

1. Sermon pour l'Épiphanie.
2. Sermon du Saint-Esprit (Pentecôte 1656).
3. Cf. *Apologia ao Sancto Officio de Coimbra*.

bien faits pour se comprendre. Il semblait qu'ils voulussent justifier à l'envi l'un de l'autre les nobles paroles, que Vieira avait prononcées en 1655 : « Seuls les grands hommes savent estimer et rechercher les grands hommes, loin d'en concevoir de l'ombrage[1]. »

On a souvent cité le mot d'Oliva à propos du panégyrique de saint Stanislas, que Vieira prêcha à Rome, le matin de la fête, dans l'église Saint-André du Quirinal. On demandait au général de la Compagnie s'il fallait imprimer son sermon du soir avec celui de Vieira : « Sans doute, répondit-il ; il est bon que mon discours serve d'ombre à un tel tableau ; il faut qu'on sache qu'il y a ici un fils plus grand que son père. »

C'est le même sentiment, qui lui faisait écrire les lignes suivantes dans une lettre adressée à Vieira lui-même : « Mon fils, si j'avais un reproche à vous faire, ce serait de vous montrer si avare envers vos lecteurs, vous si riche de grandes et de belles pensées ; ils dévorent tout ce que vous publiez, et gémissent de ce que vous gardez pour vous seul la plus grosse part... Tous ici me pressent de faire violence à votre humilité... Faites donc en sorte que je ne sois plus harcelé de telles sollicitations, et donnez au public toutes vos œuvres, les moindres comme les plus considérables ; car il n'en est aucune, où l'on ne rencontre de ces idées ingénieuses, de ces pensées fortes et sublimes, qui ne poussent que dans votre champ[2]. »

On ne peut parler des amis de Vieira sans nommer Jean IV de Portugal : « Je ne dois pas seulement à la mémoire de Sa Majesté, disait Vieira lui-même dans l'éloge funèbre du prince, ce que tout sujet doit à son Roi ; je lui dois beaucoup plus, car il a eu pour moi toutes les tendresses d'un père. »

Et dans la suite du discours il cite des traits, qui montrent jusqu'où, dans ses relations avec lui, son royal ami portait la familiarité et l'abandon. Il laissa en mourant, comme une dernière marque de sa tendresse et de son admiration pour

1. Carel, *op. cit.*, p. 321.
2. Barros, *Vida*, l. V.

Jean IV, cette épitaphe, que le P. de Barros a retrouvée dans ses papiers.

POST · ASSERTAM · PATRIÆ · LIBERTATEM
MAIORI · FELICITATE · AN · FORTITVDINE · INCERTVM
AVITO · SCEPTRO · LIBERIS · RELICTO
IOANNES · QUARTVS
HIC · VICTOR · QVIESCIT
VIXIT · IN · IMPERIO · ANNOS · SEXDECIM
SIBI · SATIS · HOSTIBVS · NIMIVM · NOBIS · PARVM[1]

Après l'affection vraiment paternelle, que Jean IV témoigna toujours envers le P. Vieira, on est moins étonné que celui-ci ait été si sensible à l'antipathie de la cour d'Alphonse VI et à la froideur du frère de ce dernier monarque, le roi Pierre II[2].

Je ne puis parler ici de tous les amis de Vieira, la liste en serait trop longue. Mais comment ne rien dire du P. Joseph Soares, son admirateur enthousiaste et son compagnon assidu ? Il ne pouvait consentir à se séparer de lui et avait obtenu la permission de le suivre partout. « On raconte qu'oubliant ses infirmités, il veillait sur son maître bien-aimé avec une filiale sollicitude, allant jusqu'à le visiter la nuit et à lui rendre les plus humbles services[3]. » Malgré son âge avancé, il remplit auprès de lui pendant plusieurs années le rôle de secrétaire, et c'est lui qui a écrit la plupart des sermons que Vieira publia de son vivant.

VII

Pour bien montrer tout ce qu'il y avait de tendresse dans l'âme de Vieira, il resterait à dire quelques mots de sa piété fervente.

Il aimait à passer de longues heures en adoration devant

1. « Après avoir reconquis l'indépendance de la patrie, par son courage autant que par son bonheur, et laissé le sceptre de ses ancêtres à ses enfants, Jean IV repose ici victorieux. Il vécut sur le trône seize ans : assez pour sa gloire, trop longtemps pour ses ennemis, bien peu pour nous. »

2. Dans le numéro des *Études* du 20 octobre 1898, p. 189, au lieu de : « Le roi Alphonse VI ayant été déposé pour ses excès, Pierre II, son oncle.., il faut lire : *son frère*.

3. Carel, *Préface*, p. VI.

le Saint Sacrement, et pendant sa dernière maladie, alors qu'il ne pouvait sortir de sa chambre, il répétait souvent qu'il ne regrettait que deux choses : le *petit livre* et le *petit coin* (*o livrinho e o cantinho*) : les livres qu'il aima toujours et la place qu'il avait choisie près du saint tabernacle dans l'ombre de la grande église. La nuit qui suivit le prononcé de la sentence de l'*Inquisition* de Coïmbre, il la passa tout entière à genoux devant le Saint Sacrement. Le P. Oliva aimait à répéter que c'était dans le tabernacle que Vieira puisait ses plus belles inspirations oratoires.

Pendant qu'il dictait ses ouvrages, il avait l'habitude d'interrompre son travail chaque fois que l'horloge sonnait, pour donner quelques moments à la prière. « Parfois même, cessant tout à fait de dicter, il se retirait dans sa cellule, qui était voisine.

« Un jour le P. Soares, dans un mouvement de naïve curiosité, le suivit doucement, et il le vit prosterné devant son crucifix. »

De son amour de la sainte Vierge il nous a laissé un magnifique témoignage dans ses œuvres. Les trente sermons sur le Rosaire sont le fruit d'un vœu fait pendant un naufrage; mais ce n'est pas là le seul tribut de sa piété envers la Reine du ciel. Dans chacun de ses quinze volumes de sermons, on en trouve plusieurs en son honneur.

Telle était cette nature ardente si vivement éprise de tout ce qui est noble et grand; et en même temps, si fidèle à l'amitié, si douce aux humbles, si soumise dans l'humiliation et les revers, si passionnément attachée à la croix.

Nous avons raconté la vie d'Antonio Vieira et fait connaître son caractère.

Dans un prochain et dernier article, nous essaierons de dire quel grand orateur il fut, et de démêler les traits caractéristiques de son éloquence.

Luiz CABRAL, S. J.

(*A suivre.*)

« LE PÉRIL PROTESTANT[1] »

Que penser et que dire de ce livre? Voilà près de six cents pages où se pressent et s'entassent d'innombrables faits, cueillis un peu partout, dans les journaux, les comptes rendus des Chambres, les discours de réunions publiques, les livres même, sans beaucoup d'ordre et, avouons-le aussi, sans beaucoup de critique. Cela sent le pamphlet, c'est incontestable, tel qu'on le comprend en ce temps de mêlée tumultueuse et violente, où les adversaires tapent dans le tas et plutôt fort que juste. Les bons apôtres, qui suivent dans leur guerre implacable contre l'Église catholique une tactique plus savante et plus hypocrite, ont dénoncé cette œuvre avec une vertueuse indignation. Assurément elle est loin d'être irréprochable, soit pour le fond, soit pour la forme.

Cela dit, pour rendre hommage à la vérité, il est certain qu'il se dégage de cette compilation l'impression mal définie, mais profonde, d'un *péril protestant*. Le protestantisme n'a pas le tempérament français; la Réforme a échoué en France, malgré l'appoint sérieux que lui apportèrent de grands seigneurs trop avides de pouvoir et de richesses. Elle trouva dans l'âme française une antipathie de nature et une insurmontable répugnance. Le protestantisme fut dans le corps de la nation comme une excroissance, un *néoplasme*, dirait-on en langue médicale, que l'organisme tend à pousser au dehors. Toute question de doctrine à part, c'est là un fait que l'on peut apprécier de façons très diverses, mais que l'on ne saurait contester. Aussi le protestantisme ne fut jamais en France qu'un parti d'opposition, réduit à chercher un point d'appui à l'étranger, pour se soutenir contre le courant national. On ne se lave pas de ce péché d'origine. Il en est aujourd'hui comme au temps passé. Grâce à la Révolution et à l'avènement de l'irréligion officielle, le protestantisme a pu relever la tête. Dans la guerre que l'on se proposait de faire au

1. *Le Péril protestant,* par Ernest Renauld. In-18, pp. 569. Paris, Tolra, 1899.

catholicisme, il est apparu comme un auxiliaire : « Le protestantisme est une puissance amie », disait Jules Ferry lors de l'inauguration de la Faculté de théologie protestante. Cette religiosité vague dont il se contente cadrait assez bien avec l'état d'âme de quantité de gens arrivés, qui ne veulent pas du christianisme complet, mais que l'athéisme anarchique épouvante. Le vieux parti huguenot est ainsi parvenu à occuper, dans les différentes branches de l'administration, une place absolument hors de proportion avec son importance numérique. Voilà ce qui est surabondamment établi dans le *Péril protestant*.

Au reste les Réformés français ne s'en cachent pas ; ils en sont très fiers, aussi bien que leurs coreligionnaires étrangers ; ils y voient la preuve de la supériorité du protestantisme pour le développement de l'intelligence et du caractère. On ne peut s'étonner que cette explication soit de leur goût ; ce n'est pas une raison pour nous de l'accepter ; car, certes, il y en a d'autres. Quoi qu'il en soit, cette influence prépondérante du protestantisme ne s'exerce pas d'ordinaire dans le sens des vrais intérêts du pays. Aujourd'hui, comme au seizième siècle, et plus encore peut-être, la politique de la France, au dedans et au dehors, est antinationale du moment qu'elle devient anticatholique. Quelques rares protestants ont eu l'esprit assez élevé pour le comprendre, Guizot, par exemple, et aussi ce fin et délicat littérateur J.-J. Weiss, qui disait : « Quoique protestant, et parce que je suis Français, je suis, pour la politique extérieure de la France, aussi catholique que vos évêques, aussi catholique que le Pape. La France est catholique et, quoi qu'on fasse, elle demeurera catholique. Aux yeux du monde entier, c'est une puissance catholique... Moi, protestant, je suis partisan du pouvoir temporel du Pape. » (P. 412.) La masse du protestantisme français n'a malheureusement pas cette largeur de vues. Il a fallu souvent dénoncer, jusque dans les assemblées parlementaires, ses sympathies et ses agissements en faveur de nations qui sont fatalement pour la France sinon des ennemies du moins des adversaires. Qu'on le veuille ou non, le protestantisme n'a pas en France son centre de gravité, et la loi de l'attraction universelle l'emporte dans l'orbite de l'étranger.

C'est sur le département de l'Instruction publique que les protestants ont surtout jeté leur dévolu. Depuis longues années

ils sont en possession de lui fournir ses fonctionnaires les plus haut placés et les plus influents, entre autres les titulaires des trois directions du ministère, M. Liard à l'enseignement supérieur, M. Rabier à l'enseignement secondaire, M. Bayet et avant lui M. Buisson à l'enseignement primaire. Dès sa création, l'enseignement secondaire des filles leur a été livré de parti pris. L'École normale supérieure de Sèvres n'a eu jusqu'ici que des directrices protestantes. L'École normale de Fontenay-aux-Roses, où se forment les futures maîtresses des écoles normales primaires, a eu pour premier directeur le pasteur Félix Pécaut, qui pendant quatorze ans a formé à sa dévotion l'esprit de cette maison. En installant son successeur, le pasteur J. Steeg, M. Rambaud ministre de l'Instruction publique déclarait que les fortes études théologiques du nouveau titulaire étaient une garantie pour les sentiments religieux des élèves, de leurs familles et du pays. Manifestement nous sommes en présence d'une sorte de complot entre le gouvernement et le parti huguenot pour protestantiser la France par l'éducation. Au reste, dès le début de la campagne, M. Pécaut avait fait cette déclaration : « L'œuvre de réforme qui a échoué au seizième siècle, en France, par voie ecclésiastique, il faut l'accomplir par voie scolaire. » Avec les hommes, on aurait perdu sa peine ; quand ils sortent du catholicisme, c'est pour entrer dans la grande confrérie de la libre pensée absolue. Avec les femmes, le prosélytisme huguenot pouvait se promettre quelque espoir; elles répugnent davantage à l'irréligion complète. Il serait relativement aisé de les amener à se détacher des croyances positives, de la pratique religieuse et finalement de l'Église elle-même, tout en conservant la doctrine morale *de Christ*. Un christianisme sans dogmes et sans culte, le protestantisme contemporain n'est guère autre chose. Les deux grandes écoles où se prépare l'état-major féminin de l'enseignement public ont singulièrement facilité cette tâche. Les protestantes, les filles de pasteurs spécialement, y ont afflué, les autres ont subi l'air ambiant; dès maintenant les lycées de filles et plus encore les écoles normales primaires sont largement pourvues de directrices et de maîtresses protestantes.

Il y a là une situation point assez connue et qu'il importe de dévoiler. Certes, il ne nous appartient pas de tracer leur devoir à ceux qui ont reçu mission de régir l'Église de Dieu ; mais il

semble que cette prise de possession de l'enseignement public des filles par une secte religieuse, avec la complicité du pouvoir qui fait profession de neutralité, appelait une protestation de l'épiscopat catholique. Sous prétexte de combattre le cléricalisme, il est d'ores et déjà manifeste que le gouvernement de la troisième République a livré l'âme de la France à l'influence du protestantisme.

Et quelle autre preuve faudrait-il donc fournir de l'étroite alliance qui les unit que l'admission de la théologie protestante parmi les Facultés d'État ? Chose bizarre, en vérité, il n'y a en France qu'un enseignement religieux officiel, et cet enseignement c'est celui du protestantisme ! Tous les ans, nos représentants, francs-maçons, libres penseurs, radicaux, socialistes, anticléricaux de toute nuance, votent avec un ensemble parfait le budget de ces Facultés. S'il arrive de loin en loin qu'un député catholique, comme M. le vicomte d'Hugues, leur signale l'étrange inconséquence de leur conduite, le ministre monte à la tribune et défend avec l'énergie des grands jours ses chères Facultés de théologie protestante. On dirait que leur destin est lié à celui de la République elle-même. Qui nous dira le dernier mot de cette mauvaise plaisanterie ? A l'étranger, où l'on ne connaît guère notre pays que par les institutions officielles, on peut croire qu'en effet la France est une nation protestante.

Ceux qui prendront la peine de parcourir le *Péril protestant* y trouveront encore bien d'autres sujets d'étonnement, de crainte, voire même d'indignation. *Les protestants et l'affaire Dreyfus ; les protestants à Madagascar et en Algérie ; la propagande protestante ; la conquête protestante ; le favoritisme protestant*, ce sont là, entre autres, quelques titres de chapitres très nourris, très remplis, trop remplis même, car il y a quantité de choses qui n'ont qu'une relation insaisissable avec les protestants et le protestantisme. La thèse gagnerait à être allégée de ces hors-d'œuvre ; elle gagnerait aussi à notre avis à être expurgée des gros mots, qui n'ajoutent rien, ni à la force des raisons, ni à l'éloquence des faits, ni même à la véhémence des objurgations.

JOSEPH BURNICHON, S.J.

BULLETIN D'HISTOIRE

LIVRES

La maison Mame vient de rééditer en grand format et avec illustrations le *Louis XIV* de Gabourd[1]. Cet ouvrage, qui date de 1844, ne pouvait reparaître sans avoir subi nombre de remaniements et d'additions. On a donc emprunté, pour le mettre à jour et le compléter, quelques-unes de leurs meilleures pages, ainsi que leurs conclusions les plus solides, aux écrivains principaux qui ont renouvelé depuis cinquante ans l'histoire du règne : Chéruel et Gaillardin, Rousset, Pierre Clément, Feillet, M. de Boislisle. Les auteurs des monographies de Foucquet, de Mlle de La Vallière, et de Mme de Maintenon, les Mémoires de Dangeau et de Saint-Simon, les Correspondances de Villars et du maréchal de Tessé, les études religieuses, sociales et littéraires de Ravelet, de M. de Ribbe et de Léon Gautier ont été également mises à bon profit. Le livre d'Amédée Gabourd n'en reste pas moins un excellent livre de vulgarisation plutôt qu'un ouvrage d'érudition.

Feu E. de Ménorval, pour qui Paris était la France, a fait paraître peu avant sa mort (octobre 1897) le tome III de sa grande histoire de *Paris*[2] qu'il avait espéré conduire jusqu'à la Révolution. Il s'arrête à la mort de Louis XIV. Il serait difficile d'être plus acerbe et plus injuste envers la Ligue. L'ancien conseiller municipal boulangiste aurait pu être plus clément envers les Français d'il y a trois cents ans qui voulurent un pouvoir fort et catholique. Son ouvrage, bien composé et bourré de faits, avance époque par époque et presque année par année.

M. Alfred Franklin embrasse un cadre moins considérable comme durée, et se borne au règne de Louis XIV, sous lequel il

1. *Louis XIV et son temps*, par A. Gabourd. Nouvelle édition. Tours, Mame. In-4. 61 gravures. Prix : 5 fr. 75. (Mauvais portrait de Bourdaloue.)

2. *Paris, depuis ses origines jusqu'à nos jours*. Troisième partie, *depuis l'avènement de Henri IV, le 2 août 1589, jusqu'à la mort de Louis XIV, en 1715*. Paris, Didot. In-16, pp. 530. Avec carte en couleurs. Prix : 6 francs.

étudie, avec son érudition accoutumée, la vie domestique et familiale[1].

C'est une heureuse pensée à lui d'avoir réimprimé *in extenso* et inséré dans son curieux volume le traité intitulé : *les Devoirs des maîtres et des domestiques*, par Me Claude Fleury, prêtre, abbé du Loc-Dieu, Paris, 1688. Il aurait pu citer le sermon de Bourdaloue, réimprimé aussi, il y a quelques années, sur *le Soin des domestiques*.

On trouvera des détails de mœurs d'un tout autre genre dans le *Saint-Amant*[2] de M. Durand-Lapie qui a cru devoir recommencer toute l'histoire du règne de Louis XIII, à l'occasion de l'auteur plus célèbre que connu du poème d'*Alaric*.

Dans ses *Batailles françaises* (1621-1643[3]), le général Hardy de Périni, n'a pas craint de recourir aux portraits et aux gravures pour illustrer son sujet. Sa table fournit un répertoire utile sur l'art et l'histoire militaires. Son catalogue des *Gens de guerre* n'est pas moins utile à consulter.

L'histoire de la médecine et des sciences médicales au dix-septième siècle a inspiré plusieurs ouvrages récents d'un intérêt divers. Le plus ancien et le meilleur est le petit volume du Dr H. Folet, *Molière et la médecine de son temps*[4]. Dédaignant les traits exagérés de Montaigne et de Boileau à l'adresse de l'art médical et des médecins rimant à assassins, il juge la critique de Molière vraiment fondée en observation et « documentée » (p. 17). Le galimatias de Sganarelle ne lui paraît pas une pure imagination et il admet que notre grand comique a chargé ses portraits,

1. *La Vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIe siècle*, d'après des documents originaux ou inédits. *La Ville de Paris sous Louis XIV*. Paris, Plon, 1898. In-18, pp. XXVIII-356. Prix : 3 fr. 50.

2. *Un Académicien du XVIIe siècle. Saint-Amant, son temps, sa vie, ses poésies (1594-1661)*, par Paul Durand-Lapie, avocat, agrégé de l'Université. Paris, Delagrave, 1898. In-8, pp. IV-521.

3. *Batailles françaises*, III. *Louis XIII et Richelieu. 1621 à 1643*, par le général Hardy de Périni. Paris, Flammarion, 1898. Prix : 3 fr. 50.

4. *Molière et la médecine de son temps*, par le Dr H. Folet. Lille, Danel, 1895. In-16. Prix : 3 francs. Nous rappelons pour mémoire une étude analogue du même auteur : *la Bataille de la circulation du sang*, dans la *Revue scientifique*, 1893.

mais n'a rien inventé de toutes pièces. Ce livre est agréablement écrit.

Nous ne ferons ni ce compliment ni aucun autre à M. le Dr Lucien Nass, pour ses *Empoisonnements sous Louis XIV*[1]. C'est du pur Michelet, moins le talent. L'auteur réédite des accusations surannées contre la moralité des classes dirigeantes à cette époque et se traîne dans l'ornière tracée par le Dr Legué. Quelques pièces justificatives consistant en inventaires d'alchimistes, en procès-verbaux de visites, en énumérations de drogues et de poudres, de fourneaux, d'alambics, d'eaux, de fioles, de sacs et de paquets, sont la seule partie de ce volume qui présente quelque ombre d'intérêt. Ajoutons quelques rapports d'autopsies. L'auteur nous promet un nouveau volume sur le poison des Borgia. Espérons qu'il ne fera plus mourir Molière en *1678*. (P. 24.)

L'érection d'une statue à Gui Patin, près de son pays natal, à Hodenc (Oise), a été l'occasion de quelques articles dans les périodiques et d'une monographie courte mais substantielle[2]. M. Vuilhorgne résume les précédents travaux de Raynaud et de Chéreau, des Drs Larrieu et Folet, plutôt qu'il n'y ajoute. Il croit pourtant avoir fixé exactement le lieu de naissance du futur doyen de la Faculté de médecine de Paris, qui serait la ferme des Préaux et non le hameau de la Place-en-Bray (p. 12 et 75). Il a retrouvé les ancêtres du vaniteux personnage et mis en lumière sa passion de bibliophile. Les principaux mérites de cette notice sont une certaine impartialité et la clarté dans la méthode, mais non dans la disposition de la bibliographie et des sources.

Aux yeux de M. Vuilhorgne, qui a eu le bon goût de ne pas surfaire son héros, Patin demeure ce partisan à outrance de la saignée, réfractaire à toute innovation scientifique et à toute découverte, professant envers l'*Alma mater* le dévouement le plus aveugle, se désintéressant de la circulation du sang parce que la découverte avait été faite par Harvey et non par Aristote, barrant leur chemin aux médecins étrangers venus chercher fortune à Paris, et déclarant une guerre acharnée à l'antimoine et au quin-

1. *Les Empoisonnements sous Louis XIV, d'après les documents inédits de l'Affaire des poisons (1679-1682)*, par le Dr Lucien Nass, ancien externe des hôpitaux de Paris. Paris, Carré, 1898. In-8, pp. 204. Prix : 6 francs.

2. *Gui Patin, sa vie, ses ancêtres, ses enfants, ses relations dans le monde des médecins et des littérateurs (1601-1672)*, par L. Vuilhorgne. Beauvais, 1898. In-8, pp. 78. Prix : 2 fr. 50.

quina (*poudre des Jésuites*), à Théophraste Renaudot et aux moines. Il reste à Renaudot d'avoir fondé la *Gazette*, les Monts-de-piété et les consultations charitables ; à Gui Patin d'avoir été un arriéré, un bibliomane et un homme arrivé utilement pour lui-même, inutilement pour la postérité.

Quatre parties principales dans l'étude de M. Vuilhorgne : 1° Polémiques de Gui Patin avec Renaudot et avec les apothicaires ; « Insinuez le séné dans les familles, écrivait-il, il ne faut qu'un an pour ruiner les apothicaires » (p. 41) ; 2° Mort de Robert Patin, son fils aîné, à Cormeilles ; 3° Disgrâce du cadet, son cher Carolus, pour avoir colporté des livres interdits ; 4° Enfin les relations de Patin dans le monde des médecins et des littérateurs, puis sa mort (30 mars 1672).

Il nous semble que la question de la disgrâce de Carolus aurait pu être discutée plus à fond. Adopte-t-on l'opinion de Hazon ou celle de l'abbé de Choisy ? La lettre de Gui Patin, du 7 mars 1668, citée par l'auteur (p. 52 et 55) et tirée de Réveillé-Parise (III, 674), dit-elle toute la vérité ? Parmi les livres trouvés par la police, dans la bibliothèque de G. Patin, n'y avait-il vraiment que trois ouvrages qui lui furent reprochés : l'*Anatomie de la Messe*, le *Bouclier d'État* et l'*Histoire galante de la cour* ? Il eût été intéressant, nous semble-t-il, de citer et tout au moins de mentionner le *Procez-verbal de saisie des Livres de contrebande, sur les sieurs Guy et Charles Patain* (sic), *docteurs en médecine de la Faculté de Paris*. Paris, 1666, in-4. Cette pièce a pourtant été reproduite par Larrieu (p. 124-125). Gui Patin, dans sa lettre à Falconet, pose pour la victime d'un grand ministre, que Réveillé-Parise affirme être Colbert, et il se prétend poursuivi « parce qu'on a trouvé, parmi ces livres, quelques volumes du factum de M. Fouquet et de l'histoire de l'entreprise de Gigéri ». « Que ne punissent-ils donc, ajoute gravement le docteur persécuté, les auteurs de ces livres ? »

Le bon apôtre ! Le procès-verbal mentionne, dans la nomenclature des livres saisis et qui tous sont des éditions de Hollande ou imprimées par les Elsevier, dix-huit exemplaires des *Provinciales* ; soixante-treize exemplaires de la *Restitution des Grands* (de Cl. Jolly) ; quatre-vingt-douze exemplaires de *Rabelais*, etc. C'était Carolus qui s'était chargé de faire la fraude ; il avait été prendre ces livres dans un cabaret du Bourget, où la balle était en dépôt,

et les avait mis dans sa voiture. Quant au procédé désespéré, mais inutile, employé par Gui Patin lui-même pour faire disparaître les titres et commencements de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, nous nous étonnons que l'auteur n'y ait fait aucune allusion.

Ce dernier ouvrage, de Bussy-Rabutin, venait de paraître clandestinement en Hollande. Gui Patin le désigne-t-il sous le nom d'*Histoire galante de la cour*, ou bien appelle-t-il ainsi l'*Histoire des amours de Henri IV*, dont il avait reçu douze exemplaires ? Il est certain qu'il ment et continue de mentir, lorsqu'il parle de « petits livrets plus dignes de mépris que de colère ». Mais sa résignation est admirable : « Seigneur, donnez-nous patience. Il faut être en ce monde enclume ou marteau ! Je ne me suis jamais donné grand souci, mais en voici bien tout d'un coup à mon âge de soixante-dix-sept ans... Enfin, Dieu l'a voulu ainsi. »

Nous ne parlons pas de l'histoire littéraire. Pascal fournirait à lui seul de nombreux titres d'éditions classiques, de travaux de vulgarisation et de grands ouvrages. M. Prosper Faugère, qui publia le premier, en 1844, un texte des *Pensées* conforme aux manuscrits originaux de Pascal, en avait préparé une nouvelle édition, corrigée de quelques inexactitudes et augmentée de plusieurs fragments, ainsi que de nouvelles notes. Cette seconde édition a paru, par les soins de sa veuve, en deux volumes ornés de deux beaux portraits de Pascal et de fac-similés de son écriture[1]. On y remarque, parmi les additions, un texte de l'*Entretien avec M. de Sacy sur Épictète et Montaigne*, tiré d'un manuscrit des Mémoires de Fontaine et offrant quelques différences intéressantes d'avec les textes connus jusqu'à présent.

M. Maurice Souriau a enrichi la collection des Classiques populaires d'une monographie de Pascal qui nous semble la meilleure[2]. Son procédé, qui dans l'espèce est excellent, consiste à faire juger les travaux et les découvertes scientifiques de Pascal par les savants, ses écrits d'apologétique par l'abbé Girodon, Mgr d'Hulst,

1. *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal*, publiés pour la première fois conformément aux manuscrits originaux en grande partie inédits, par M. Prosper Faugère. Seconde édition, revue et corrigée. Deux in-8, pp. xcv-506 et 546. Paris, Larousse, 1897.

2. *Pascal*, par Maurice Souriau, professeur à l'Université de Caen. Paris, Lecène et Oudin. In-8, pp. 240. Prix : 1 fr. 50. (De la collection des Classiques populaires.)

l'abbé Maynard, le P. Longhaye, Mgr Ricard, l'abbé Didiot, Mgr Guthlin. « Les erreurs, ajoute-t-il modestement, s'il s'en rencontre dans mon livre, ne sont pas tendancieuses. » L'auteur entend rester neutre.

Citons enfin la réimpression, par M. Michaut, de l'*Abrégé de la Vie de Jésus-Christ*[1].

L'histoire diplomatique au dix-septième siècle s'enrichit d'un nouvel instrument de travail avec le tome II des *Grands Traités du règne de Louis XIV*, par M. Henri Vast[2]. Ce volume contient le traité d'Aix-la-Chapelle et celui de Nimègue, la trêve de Ratisbonne et les traités de Turin et de Ryswick. L'auteur, à l'occasion de chacun de ces actes, donne une notice historique très précise, une bibliographie des sources dispersée dans les notes, mais complète et comprenant les derniers ouvrages publiés dans tous les pays de l'Europe. Enfin, il excelle à analyser les clauses principales de tous ces dispositifs aux innombrables articles, séparant l'essentiel et le principal du secondaire et du superflu, sans cependant rien omettre d'utile. Remercions-le du service qu'il rend aux travailleurs, si exposés à s'égarer dans les rédactions touffues des plénipotentiaires.

Un instrument du même genre est le Mémoire soutenu devant la Faculté des lettres de Lyon, le 16 juin 1897, par M. Gustave Bulard, professeur au collège de Vienne[3]. Bon texte, notes serrées, tables détaillées. Le traité de Saint-Germain marque officiellement la fin de l'alliance entre Louis XIV et l'Électeur de Brandebourg. Il a donc une importance spéciale. Les recherches de M. Bulard jettent un jour, sinon entièrement nouveau, du moins bien curieux, sur le caractère de ce prince allemand.

Si nous avons attendu huit ans le tome troisième et avant-dernier de *Philippe V et la cour de France*, c'est à nous, moins

1. Blaise Pascal, *Abrégé de la Vie de Jésus-Christ*. Texte critique, par G. Michaut. Fribourg (Suisse), 1897. In-8, pp. 59. Prix : 2 fr. 50.

2. *Les Grands Traités du règne de Louis XIV*, publiés par Henri Vast, docteur ès lettres. II. 1668-1697. Paris. Picard, 1898. In-8, pp. 256. Prix : 5 fr. 60. (De la collection de Textes pour l'étude et l'enseignement de l'histoire.)

3. *Les Traités de Saint-Germain (1679). Essai sur l'alliance étroite de Louis XIV et du Grand-Électeur, après la guerre de Hollande*, par Gustave Bulard. Paris, Picard, 1898. In-8, pp. 160. Prix : 3 francs.

qu'à personne, de le reprocher à l'auteur. Le « docteur ès lettres, professeur agrégé de l'Université », qui signait les deux premiers volumes (V. *Études*, *Partie bibliographique*, 1891, p. 530), est devenu, dans l'intervalle, prêtre et oratorien. Se devait-il désormais à d'autres questions qu'aux problèmes de l'histoire diplomatique ? Il semble l'avoir pensé ; mais il a compris heureusement qu'il y avait pour lui une sorte de devoir à ne pas laisser son bel et grand ouvrage inachevé. Ses lecteurs d'autrefois lui sauront gré de n'avoir ni brusquement interrompu, ni même écourté ces récits vivants, et parfois dramatiques, où ils retrouveront avec plaisir les premiers rôles : Philippe, le roi qui ne règne pas ; Élisabeth Farnèse, l'Italienne au cœur allemand ; le prince des Asturies, Louis Ier, qui occupe le trône pendant huit mois, après l'abdication de son père[1].

Les correspondances diplomatiques ont été dépouillées par le P. Baudrillart avec la même conscience que naguère ; mais, lui-même l'avoue, elles ne présentent plus, pour cette période, le même intérêt. Aux lettres du grand roi, du grand dauphin, des ducs de Bourgogne et de Berry, succèdent des correspondances de cérémonie et purement officielles, émanant de Louis XV ; des dépêches d'ambassadeurs, et, pour relever le niveau un peu terre à terre de ces informations, les lettres secrètes du cardinal Fleury, ce sage ministre dont la figure digne et grave occupe ce cadre moins brillant.

Six années (1724 à 1729), allant de la mort du régent au traité de Séville, remplissent ce volume. On y voit la France continuer son rôle de tuteur auprès du faible et incapable Philippe V, et malgré les rêves ambitieux d'Élisabeth Farnèse pour refaire l'empire de Charles-Quint, les Bourbons préparer de loin ce pacte de famille, qui unira bientôt les races néo-latines. Le traité de Séville (9 novembre 1729) réconciliait la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, et réservait la succession de la Toscane, Parme et Plaisance, à don Carlos, fils de Philippe V.

1. *Philippe V et la Cour de France, d'après des documents inédits tirés des Archives espagnoles de Simancas et d'Alcala de Hénarès et des archives du ministère des Affaires étrangères à Paris*, par Albert Baudrillart, prêtre de l'Oratoire, professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris. Tome III. *Philippe V, le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury*. Paris, Firmin-Didot, 1898. In-8, pp. 623. Prix : 10 francs.

Le duc d'Aiguillon semble décidément revenir en faveur auprès des historiens. Après l'ouvrage de M. H. Carré, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*, extrait de la correspondance du chevalier de Fontette (V. *Études*, *Partie bibliographique*, 1894, p. 205), voici un nouveau volume encore plus important de M. Marcel Marion, également tiré de sources originales et souvent inédites, sur *la Bretagne et le duc d'Aiguillon* [1]. Ayant déjà eu occasion d'en parler (*Études*, février 1898, p. 555), nous n'y reviendrons que pour signaler les conclusions générales de M. Marion. Comme Terray et Maupeou, d'Aiguillon a été attaqué avec fureur. L'écho de ces accusations se retrouve encore un peu partout. Le terrible *commandant* en chef de la Bretagne aurait été le destructeur de son parlement, le tyran de ses États, l'ennemi acharné et vindicatif du fameux procureur général La Chalotais et l'instrument des Jésuites contre lui. La question est de savoir si les preuves de ces allégations ont été fournies. Déjà M. Cruppi, dans son livre sur *Linguet* (1893), ayant eu à examiner le procès intenté à d'Aiguillon, en 1770, avait conclu « que la preuve de ses méfaits n'était point dans la procédure ». M. Marion va plus loin et démontre que, loin d'avoir fait la guerre aux privilèges de la Bretagne, le commandant les défendit contre les empiétements du pouvoir central ; qu'ayant en mains les moyens de se débarrasser de l'opposition gênante des assemblées, il évita d'en faire usage; qu'il chercha sincèrement à être à la fois l'homme du roi et le protecteur de la province. D'Aiguillon connut même longtemps les charmes de la popularité, jusqu'au jour où, après le procès des Jésuites auxquels il était resté indifférent (1762), quelques magistrats turbulents lui suscitèrent une mauvaise querelle. L' « affaire » de Bretagne n'aurait été qu'un prétexte. Ce qui n'absout point d'Aiguillon d'avoir commis des fautes réelles et rendu à La Chalotais haine pour haine.

Un ouvrage des plus actuels sur la Révolution, c'est la *Révolution et les pauvres*, par M. Lallemand [2]. Déjà toute la presse en a fait l'éloge et y a puisé des considérations à l'usage du temps pré-

1. *La Bretagne et le duc d'Aiguillon* (*1753-1770*), par Marcel Marion, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. Paris, Fontemoing, 1898. In-8, pp. VI-624. Prix : 10 francs.

2. *La Révolution et les pauvres*, par Léon Lallemand, correspondant de l'Institut de France. Paris, Picard, 1898, in-8, pp. 398. Prix : 12 francs.

sent. L'auteur se défend pourtant, et avec raison, d'avoir fait son étude en vue de servir de thème à des récriminations sur le passé; son but unique a été de constater combien furent déplorables les résultats de certains systèmes essayés par les politiciens d'une époque où l'on croyait pouvoir impunément tout renouveler. Son procédé est exclusivement documentaire. La situation des établissements hospitaliers à la fin de la période révolutionnaire était connue dans l'ensemble, le bilan étant d'ailleurs facile à dresser : « Il ne restait plus, a dit Taine, de quoi donner une tasse de bouillon à un malade. » Déjà même d'importants rapports émanés des fonctionnaires de l'an IX avaient été publiés par M. Félix Rocquain, sans parler des statistiques départementales imprimées sous le Consulat. Mais M. Léon Lallemand a voulu remonter aux causes mêmes de cet état lamentable et en suivre graduellement les effets. Sa principale source est la correspondance quotidienne reçue par le ministre de l'Intérieur ou la Commission des secours publics de 1789 à 1804. Minutieusement il a dépouillé aux Archives nationales la série des liasses *Hospices et secours*, série tellement riche, déclare-t-il, que son ouvrage pourrait être refait plusieurs fois sans citer les mêmes textes.

A une époque comme la nôtre, M. Lallemand sait que les pièces originales emportent seules la conviction; aussi a-t-il cité *in extenso* plus de soixante délibérations applicables à quarante-deux départements. On y voit défiler les hôpitaux civils de Rouen, l'hôpital général de Poitiers, les indigents de Douai, les malades, les vieillards et les enfants de la Patrie à Montbrison, les enfants placés en nourrice dans la Dordogne, les nourrices non payées qui ne veulent plus garder les enfants de la Patrie dans la Moselle, les administrateurs de Vendôme, les hospices des Basses-Alpes poursuivis pour le paiement de leurs contributions, la municipalité de Laigle demandant une hospitalière laïque (!) au ministre de l'Intérieur, les employés et serviteurs des hospices civils de Paris qui réclament à l'unanimité, les hospitalières de la Miséricorde à Château-Gonthier, les orphelins et les enfants de la Patrie du Cantal et du Doubs; j'en passe et des plus à plaindre.

Et quand a défilé cette longue procession aux monotones litanies, on conclut forcément avec M. Lallemand qu'il y a là un

faisceau de preuves irréfutables, contre le système de *charité légale* préconisé à la Constituante par le Comité de mendicité.

De tous ces chapitres si curieux intitulés les Utopies et les lois, les Principes révolutionnaires et leurs conséquences, le Personnel hospitalier, la Fortune hospitalière, les Secours à domicile, l'un des plus neufs est celui des Enfants de la Patrie, traduisez : des Enfants trouvés. Au milieu des guerres civiles et étrangères, leur nombre s'accrut considérablement. D'autre part, la pénurie des maisons où on les recevait augmentait proportionnellement; l'État était impuissant à remplir les obligations qu'il avait témérairement assumées. « Comme terme presque fatal : La Mort. » (P. 229.) Ainsi l'hospice faisait écho à la guillotine; aucun âge n'était épargné. Les nourrices, qui menaçaient de livrer leurs malheureux nourrissons aux horreurs de la faim, ne prennent confiance qu'avec l'avènement du Premier consul : « Bonaparte, disent la plupart d'entre elles, connaît nos besoins, il nous fera payer. » Il y était du moins intéressé pour élever ses futurs soldats; mais les caisses de l'État étaient vides.

Au contraire, là où les établissements hospitaliers venaient d'acquérir la personnalité civile, la charité privée s'empressait de venir en aide à la municipalité : malades, infirmes, vieillards, indigents, retrouvaient les ressources d'autrefois qui se multipliaient à nouveau sous forme de dons et d'aumônes, tandis que « les adolescens alaités seulement avec un linge imbibé du lait des animaux, se desséchaient et périssaient d'inanition ». (P. 233.) Beaucoup de femmes charitables intervinrent pourtant; leurs dévouements obscurs et leurs sacrifices ignorés ont fait oublier les crimes des pouvoirs publics.

Nous n'avons guère fait que mentionner dans un précédent bulletin, les *Mémoires* de l'abbé Baston[1], à propos d'un article sur le *Clergé français en Allemagne pendant la Révolution.* (*Études*, 20 février 1898.) L'on nous permettra d'y revenir, à raison de leur intérêt. L'auteur est un honnête ecclésiastique qui traversa, comme tant d'autres, sans paraître les bien comprendre,

1. *Mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen, d'après le manuscrit original*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par M. l'abbé Julien Loth et M. Ch. Verger. Tome I. Paris, Picard, 1897. In-8, pp. xxix-438. Prix : 10 francs.

les événements d'une incalculable portée, qui se passaient autour de lui. Né le 29 novembre 1741, sur la paroisse Saint-Godard, à Rouen, il était l'aîné de onze enfants. « Il ne faut que ce trait, écrit-il, pour faire soupçonner que mon père et ma mère n'étaient ni vicieux ni opulents. » (P. 6.) Rien n'est plus charmant que le récit de sa première enfance et le portrait des vieilles personnes chez qui il chercha une protectrice lorsqu'il s'agit de le faire entrer au collège des Jésuites à Rouen. Éconduit par les connaissances riches de la famille, il fut accueilli par une couturière en robes, « âme noble à être reçue dans tous les chapitres de l'univers ». (P. 16.) Dieu pardonne au jeune écolier tout le mal qu'il a dit de ses maîtres, préfet des études, professeur de logique, et sur ses compagnons « routinés depuis la *dixième* à l'allure d'une classe ». (P. 25.) Il a d'ailleurs des idées sur l'éducation et, comme Marmontel, dont les Mémoires peuvent servir de pendant aux siens, il juge non seulement professeurs et élèves, mais les systèmes et les méthodes. Il se félicite par exemple de n'avoir pas été *précoce* (c'est lui qui souligne), les fruits hâtifs manquant de saveur. Nos modernes théoriciens ont-ils écrit rien de plus joli contre le surmenage et l'abus des programmes : « Je voudrais qu'on ne mît pas de si bonne heure la jeunesse à l'étude, aux occupations intellectuelles. On l'use en voulant en tirer profit avant le temps ; faites d'elle comme d'un beau poulain, qu'elle ne *tire*, ne *porte* qu'après avoir été quelques années à l'herbe, maîtresse d'elle-même, ne songeant qu'à vivre et à s'amuser. Vous l'attellerez plus tard. Mais quand le moment du travail sera venu, elle en aura plus de vigueur, et sa force sera plus durable. Elle ne sera pas *rosse* avant la fin du jour. Je pense quelquefois qu'il est heureux pour les parents que le naturel de leurs enfants contrarie ce goût, cet empressement pour les avancer. Si, au lieu de batifoler, de gambader, ils marchaient réellement à grands pas, à pas pressés, leur course serait finie à l'âge où la raison voudrait qu'elle commençât. Il faudrait leur accorder le repos, les *invalider* à l'âge de la pleine activité, pour les avoir mis en activité à l'âge du repos. N'allez pas me croire du sentiment de ceux qui veulent qu'on n'apprenne rien à l'enfance. Apprenez-lui tout ce qu'il vous plaira et tout ce que vous pourrez, pourvu qu'elle ne travaille pas, qu'elle ne se morfonde pas sur les livres, sur le rudiment et les particules. Qu'elle apprenne en se jouant et qu'elle

joue en apprenant; elle saura beaucoup de choses avant d'avoir travaillé... Parents et maîtres, retenez bien que vous êtes faits pour les enfants, et non eux pour vous. Digérez le travail et ne leur en faites sucer que le lait. » (P. 31.)

Qu'il ait travaillé ou non, Guillaume-André-René Baston ne se trouva certainement pas mal d'avoir promené « son individu dans les bois », roulé sur la glace et de s'être enfoncé dans la neige, à l'âge où les autres s'enfonçaient dans le *futur contingent*, le *concours simultané* et la conformité de l'idée avec son objet. Nous n'avons pas le temps de le suivre à Saint-Sulpice; on pourrait comparer ses impressions dans le célèbre grand séminaire avec celles de Talleyrand. Tonsuré en 1756, il fit son *Quinquennium* chez les Robertins, fut reçu maître ès arts à l'Université de Paris en 1763 et la même année bachelier en théologie. Enfin, il est ordonné prêtre en 1766 et nommé maître de conférences à Saint-Sulpice; parmi ses condisciples, il compte l'abbé de La Luzerne et Mgr Duvoisin, le futur évêque de Nantes, si lié avec Napoléon. Mgr de La Rochefoucauld le rappelle à Rouen et lui confie la chaire de théologie dans son collège. Son enseignement fit époque et lui valut les attaques des *Nouvelles ecclésiastiques*. Adversaire déterminé des jansénistes, il était zélé gallican. En 1778, l'abbé Baston est pourvu d'un canonicat à la cathédrale; il n'en travaille que plus, prêche, confesse, dirige et surtout écrit prodigieusement. M. l'abbé Loth donne en note l'interminable liste de ses ouvrages, tous relatifs aux controverses théologiques de l'époque. Par leurs titres, on les croirait de la période romantique : *Narration d'Omaï, insulaire de la mer du Sud. — Confession de M. l'abbé D... — Entretiens du pape Ganganelli. — Confidences de deux curés protestants. — Voltairimeros, ou première journée de Voltaire dans l'autre monde. — Au solitaire. — Psaume imité de Jérémie. — Aperçu d'un citoyen...*

Ce dernier titre nous avertit que la Révolution était venue. D'après l'abbé Baston, l'ancien régime ne méritait point son sort. Lui pouvait n'être pas absolument impartial dans son éloge du chapitre; mais quel intérêt avait-il à défendre la noblesse : « Énoncer simplement ce qu'était la noblesse, lorsque j'entrai dans le monde, n'est pas prétendre qu'il fallait qu'elle continuât d'être. Disons-le donc : franche, généreuse, brave, délicate sur tout ce qui touche l'honneur, aidant les pauvres, mettant à l'aise ses inférieurs, peut-

être un peu trop indulgente à l'égard de ses propres domestiques, la voilà. Rien d'excellent comme elle, quand la religion, ce qui n'était pas rare, se joignait à ses qualités morales. » (P. 220.)

Mais il ne se gêne pas pour tourner en ridicule les bourgeois enrichis qui s'affublaient d'une particule et d'une épée au côté. Plusieurs, dès les premiers troubles, furent trop heureux de renier la particule et de ne plus paraître avec leur épée à la bourse de commerce ; d'autres soutinrent leur rôle usurpé.

Très fines satires des prédicateurs et des prédications « qui étaient la grande curiosité ecclésiastique de Rouen ». La ville était si attachée au clergé que, lors de la Constitution civile, il s'y réfugia jusqu'à *huit mille* prêtres.

M. Victor Pierre ajoute à son œuvre considérable sur la persécution religieuse au temps de la Révolution une modeste plaquette à la mémoire de Marius Laurence, prêtre déporté à la Guyane où il mourut le 15 novembre 1798, âgé de trente-neuf ans[1]. Vicaire à Andresy, Marius Laurence avait prêté en 1791 le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé. Mais il s'en était repenti, et son honneur fut de ne pas se prévaloir de cette ancienne faute, alors qu'elle aurait pu le sauver des poursuites du Directoire.

Jean-René-Pierre de Semallé, né à Mamers en 1772, mort en 1863 à l'Ermitage, ancienne propriété de Mesdames, à Versailles, entra comme page à la cour de Louis XVI en 1786, y resta quatre ans et fut témoin des journées d'Octobre. Il émigra en 1790. Son rôle commence avec l'entrée des Bourbons en France[2]. Le 27 février 1814, il conférait avec le comte d'Artois, à Vesoul, était à Paris le 17 mars et y préparait, à l'insu de la police, durant treize jours, la manifestation royaliste du 31. Les uns ont cru cette manifestation spontanée ; les autres ont su plus ou moins qu'elle avait été organisée par d'anciens partisans des

1. *A propos d'un centenaire (1798-1898), Marius Laurence, curé de Buchelay (Seine-et-Oise), déporté et mort pour la foi*, par Victor Pierre. Mantes, 1898. In-12.

2. *Souvenirs du comte de Sémallé, page de Louis XVI*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par son petit-fils. Paris, Picard, 1898. In-8, pp. 444. Prix : 8 francs.

Bourbons. Ces derniers ne se trompaient pas. Des proclamations avaient été imprimées pendant la nuit et couvrirent au matin les murs de la capitale; des agents distribuaient des cocardes. Les Alliés furent tout étonnés d'entendre crier : « Vive le Roi ! » Ne serait-ce que pour avoir éclairci définitivement ce point d'histoire, le comte de Semallé a fait œuvre utile en publiant les Mémoires de son grand-père. Ce ne sont toutefois que des notes dictées en partie par l'auteur après les événements, et elles avaient déjà paru en 1837 et en 1853.

Henri CHÉROT, S. J.

REVUE DES LIVRES

Bibliothèque sacrée. **Les Magnificences de la Religion**, *répertoire du prédicateur et du conférencier*, par l'abbé A. Henry ; — 4e série. Paris, Bretnacher. 13 vol. In-8. — **Les Saints Patrons des Corporations et Protecteurs** *spécialement invoqués dans les maladies et les circonstances critiques de la vie*, par Louis du Broc de Segange, publié par Louis-François Morel, supplément à la 4e série. 2 vol. In-8. Prix : 67 francs les 15 vol. — **Compendium musicale ad usum clericorum**, par Hermann Le Bel ; supplément à la 6e série, 3e édition. 1898. In-4. Prix : 10 francs. — Prix des 75 vol. de la collection complète : 320 fr. — 5 francs le vol. pour les souscripteurs.

On connaît les *Magnificences de la Religion*, œuvre du chanoine Henry (Voir *Études* 1877, tome XXXVI, p. 621. — *Partie bibliogr.*, 30 sept. 1892, p. 642). Au titre primitif s'est ajouté celui de *Bibliothèque sacrée* destiné à mieux faire comprendre la portée de l'ouvrage. Ce qu'on se propose, en effet, c'est d'offrir au clergé toute une bibliothèque de presbytère pour les besoins ordinaires du ministère sacerdotal.

La nécessité où l'on est de rééditer présentement plusieurs volumes montre le succès qu'a obtenu cette publication considérable.

La quatrième série a été achevée depuis quelque temps. Les treize volumes qui la composent se rapportent aux fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des Saints. Comme les volumes précédents, outre des homélies, des sermons et des panégyriques empruntés aux principaux orateurs anciens et modernes, ceux-ci renferment des textes de la Sainte Écriture applicables à la solennité, des figures et des prophéties de l'Ancien Testament, des pensées et des extraits des Saints Pères, des considérations prises chez les meilleurs auteurs ascétiques, des traits d'histoire et des légendes, des sentences pieuses, voire même des poésies, par exemple quelques charmants noëls.

On n'a pas voulu reproduire en entier tous les exercices d'un mois du Sacré-Cœur, de la sainte Vierge ou de saint Joseph, choisis parmi ceux qui existent déjà. On a fait mieux : l'ouvrage renferme tout ce qui est nécessaire pour composer quelqu'un de ces *mois* prêché, lu ou médité.

Deux volumes de Louis du Broc de Segange, consacrés aux saints patrons et protecteurs, sont venus compléter cette quatrième série. Ils s'inspirent surtout des Bollandistes, grands et petits.

De même, le *Compendium musicale* de H. Le Bel s'est ajouté récemment à la sixième série. C'est un guide pratique, conçu dans un sens vraiment populaire, pour l'organisation des maîtrises et du chant des fidèles. Il est écrit en français.

L'ouvrage, qui compte jusqu'à ce jour 75 tomes, se termine par un volume de tables : table générale, table analytique des matières, table alphabétique des auteurs. L'éditeur se propose de rendre plus précise cette dernière. D'ailleurs, chaque volume forme une œuvre indépendante, s'occupant d'un sujet spécial, et se vend isolément.

Ici ou là, on regrette quelques pages mal venues à l'impression.

Lucien Roure, S. J.

I. Les Femmes de la Renaissance, par R. de Maulde la Clavière. In-8, pp. 717. Paris, Perrin, 1898. — **II. La Question féministe**, par le P. Augustin Rösler. (Traduction de J. de Rochay.) In-18, pp. xxxiv-406. Paris, Même librairie, 1899. — **III. — Le Rôle social de la femme**, par Mme Anna Lampérière. Paris, Alcan, 1898. In-18, pp. 175.

I. — « Il n'est guère question que des femmes.

« Qu'est-ce que veulent les femmes ? Qu'ont-elles à réclamer ? On les a oubliées ici, on les a oubliées là. Il résulterait, d'après le Code, qu'il n'y en a jamais eu sur terre. Le Code a consacré des iniquités. L'éducation des femmes est pitoyable. Elles devraient tout savoir, et on ne leur apprend rien. Elles devraient avoir leurs carrières à elles, leurs cercles, leur indépendance, être les égales de leurs maris, être des hommes tout en restant des femmes. Elles devraient voter, être électeurs..... »

C'est ainsi que débute ce livre, qui est lui-même une abondante et précieuse contribution à la littérature du féminisme. Il prouve tout d'abord que, si le mot est moderne, la chose est fort ancienne. La question féministe s'agitait au seizième siècle aussi bien que de nos jours, et les revendications poursuivies alors par les femmes, ou du moins en leur nom, différaient de celles d'aujourd'hui moins par le fond que par la forme.

L'étude de M. de Maulde la Clavière se présente avec une forte armature d'érudition ; les pages où les références se comptent par douzaine ne sont point rares ; l'indication complète de sa bibliographie forme un appendice de quarante colonnes. Ces sources sont en majeure partie italiennes, comme, d'ailleurs, le sujet lui-même. C'est en Italie, en effet, à Rome surtout et dans les petites cours de Florence, d'Urbin, de Milan, que le mouvement litté-

raire, philosophique et artistique de la Renaissance a son plein épanouissement. Le contre-coup atteint la France, grâce aux expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier; mais notre race, plus batailleuse, et aussi plus positive, se montre assez réfractaire.

A vrai dire, *les femmes de la Renaissance*, qu'on voit défiler dans la galerie de M. de Maulde, se réduisent à un petit groupe de grandes dames, grandes par leur naissance ou par la notoriété qu'elles doivent aux chroniqueurs. La France n'y est guère représentée que par quelques princesses; l'histoire, en ce temps-là, s'occupe médiocrement du populaire. Ces femmes distinguées par leur intelligence, sinon toujours par leurs mœurs, sont généralement très éprises de nouveautés, de progrès, de science, de poésie, de philosophie surtout. Sous l'influence du néo-platonisme mis à la mode par les humanistes de la cour pontificale, elles se font de la vie et de leur rôle un idéal passablement vaporeux, que l'on reprendra plus tard à l'hôtel de Rambouillet. Malheureusement, la réalité brutale ne tarde pas à les faire descendre de ces hauteurs. Leur historien est sous le charme, comme jadis Cousin dans une étude analogue; cela est manifeste; il constate à regret les défaillances de ses héroïnes; son indulgence, son admiration n'en sont point diminuées; son optimisme paraît résister à l'expérience.

En somme, l'impression qui se dégage de ce tableau d'histoire un peu touffu, c'est que, sous les dehors brillants d'une époque raffinée, se cachent une effroyable corruption de mœurs et un scepticisme dont l'élégance ne saurait absoudre l'hypocrisie. C'est la décadence et la décrépitude avec l'aspect du renouveau. Les femmes de ce temps, qui s'affranchirent de la tradition chrétienne pour livrer leur imagination et leur cœur à l'évangile néo-platonicien, méritent d'être jugées plus sévèrement qu'elles ne le sont dans le livre qui nous occupe, lequel est d'ailleurs une œuvre remarquable, pleine de verve, pas toujours d'une lecture facile, mais où les pages charmantes abondent.

II. — Le P. Rösler fait entendre, sur les femmes dont parle M. de Maulde, une note plus sévère et plus juste. « Les ouvrages et les leçons des humanistes eurent une action délétère sur les mœurs de leur temps. Ils séduisirent les femmes, qu'ils encen-

saient et décriaient tour à tour avec éclat ; elles se plaisaient à les inspirer et à les protéger en tous lieux... Cette ferveur des princesses et des grandes dames pour la littérature renouvelait les folies des anciennes cours d'amour méridionales en y apportant un esprit tout païen. Les femmes oubliaient, parmi ces jeux prétentieux et frivoles, la vie réelle et la pratique de la charité. Comme les Romaines de la décadence, elles jugeaient le travail des doigts indigne de leur rang, dédaignaient les soins de la mère de famille et traitaient en esclaves les filles de service. C'est alors que se fit, entre riches et pauvres, cette séparation profonde, irréparable, si fatale aux uns et aux autres. » (P. 279.)

Les femmes de la Renaissance viennent à leur tour dans la revue que le P. Rösler fait de la question féministe à travers les âges ; mais ce n'est là qu'un épisode. Cet ouvrage a été composé sur la demande de la Société de Saint-Léon, à Vienne, pour réfuter le livre trop fameux du socialiste Bebel sur *la Femme*[1]. Le P. Rösler le suit presque pas à pas ; il est ainsi amené à s'étendre sur des discussions et aussi sur des auteurs qui n'ont pas, en France, la même importance qu'en Autriche. On a donc abrégé tout en traduisant, afin de pouvoir offrir une œuvre tout à la fois intéressante et utile aux femmes françaises « qui lisent autre chose que des romans ».

La division est simple. Première partie : Le rôle assigné à la femme par la nature, c'est-à-dire par la Providence créatrice. C'est la base sur laquelle il faut appuyer toutes les théories, toutes les considérations, et par suite tous les plans de réforme. Une vue parfaitement juste et sur laquelle l'auteur insiste, c'est que plus l'état social est rudimentaire, plus la femme est asservie aux travaux réservés à l'homme dans l'état de civilisation ; plus cet état se perfectionne, plus les fonctions et attributions des deux sexes se diversifient. Vouloir établir entre eux une parité complète à cet égard, c'est donc en réalité rétrograder vers la barbarie.

La deuxième partie est un aperçu historique de la situation de la femme dans l'humanité, d'abord dans les civilisations antérieures au christianisme ; puis sous l'ère chrétienne, dans des périodes nettement définies par l'évolution des idées : moyen âge,

1. Voir les *Études*, t. LXVIII, p. 579.

Renaissance et période protestante, époque du philosophisme, et enfin de la Révolution, de l'industrialisme et de la libre pensée. Le P. Rösler s'attache particulièrement à mettre en lumière l'influence néfaste de Luther et de la Réforme sur la condition de la femme. C'est un fait point assez remarqué que le problème féministe pèse bien plus lourdement sur les pays protestants, où du reste il a pris naissance, que chez les nations catholiques.

Dans la troisième partie, le P. Rösler aborde la question à la lumière de la foi catholique. Il y a là de très belles considérations sur le mariage chrétien.

La conclusion, c'est qu'il faut aller chercher dans l'Évangile la solution de la question féministe. Hors des principes chrétiens, il n'y aura jamais pour la femme que servitude et ignominie, même sous l'enseigne tapageuse de l'émancipation et de l'indépendance.

L'œuvre du P. Rösler est précédée d'une assez longue Introduction qu'il serait injuste de ne pas mentionner dans ce compte rendu. Elle est de la plume du traducteur, laquelle est bien, croyons-nous, une plume féminine, mais qui n'en trace pas moins avec beaucoup de netteté et de vigueur le programme, les limites, les droits et les devoirs du féminisme raisonnable. Elle sait protester contre les engouements : « Nous avions, nous avons encore en France le type accompli de la femme, de la jeune fille modeste et gracieuse, de l'épouse, de la mère intelligente, tendre et dévouée, et nous allons chercher pour elle en Amérique les défauts qui lui manquent. » Elle dénonce cette autre manie qui nous a pris depuis un certain temps de couvrir de fleurs la philanthropie protestante, comme si la charité catholique n'était plus à la hauteur du progrès moderne. Mais cela ne l'empêche pas de signaler les lacunes et de convier les femmes chrétiennes à entrer résolument dans des voies nouvelles, à s'unir, à se liguer même, pour réparer les injustices sociales dont leurs sœurs ouvrières sont trop souvent victimes, enfin à prendre la direction de ce mouvement féministe qu'elles auraient tort de laisser plus longtemps aux libres penseurs et aux libres penseuses.

III. — Mme A. Lampérière pense que le féminisme actuel est une erreur et un danger. Vouloir établir entre l'homme et la femme l'identité des droits et des fonctions, c'est aller contre les

lois naturelles. Les attributions de la femme ne sont pas moins importantes que celles de l'homme, mais elles sont autres. L'homme doit travailler et produire; la femme, administrer, organiser l'intérieur; son rôle c'est d'être *ménagère* au sens le plus vaste du mot, soit au foyer familial, soit même dans la société. Il résulte de là que, si elle dépend de l'homme à certains égards, l'homme, à son tour, dépend de la femme, et, si l'on voulait examiner de quel côté la dépendance est la plus grande, la femme n'aurait pas à se plaindre de son lot.

Il y a encore dans ce petit livre quelques idées comme celles-là, point neuves, pour ceux du moins qui savent leur catéchisme, mais bonnes à rappeler pour ceux qui ne le savent pas. Malheureusement, il y en a d'autres. L'union libre est « un système qui peut se défendre ». La loi du divorce est un progrès sur « la consécration mystique » et la perpétuité du lien conjugal; mieux encore, c'est une obligation, un devoir. Le célibat « mystique » est une aberration. Citons le passage; ce sera la vengeance du catéchisme : « Une aberration passagère a pu — réaction spéciale à un milieu de barbarie complète — instituer la *grandeur* du célibat mystique contre cet état supérieur de l'humanité complète, relégué au rang de situation inférieure, dégradante, humiliée... L'état familial est le plus riche en impressions heureuses, génératrices de force et d'entrain, en charme journalier, en assurances matérielles, — comme en notions d'harmonie haute (! ?), étendue dans le présent et dans l'avenir, jusque dans l'au-delà que rêvent les individus inquiets de leur trop courte existence personnelle. »

Le livre est tout entier dans ce ton et cette langue; les vocables d'allure scientifique y abondent. Il y a des gens qui pensent que de deux manières de dire une chose, la plus simple, la plus claire est aussi la meilleure, tout au moins la plus française. L'auteur est manifestement d'avis contraire. Joseph Burnichon, S. J.

I. **Manuel de l'explorateur**, par E. Blim et M. Rollet de l'Isle. Paris, Gauthier-Villars, 1899. In-12, pp. vii-260. — II. **Automobiles sur rails**, par G. Dumont. *Encyclopédie scientifique des Aide-mémoire*. Paris, Gauthier-Villars et Masson. In-12, pp. 184.

I. — Les expéditions lointaines deviennent de jour en jour plus nom-

breuses, et c'est là l'indice d'un mouvement vers nos colonies qu'il est grandement désirable de voir s'accentuer. Dans ces voyages, la première tâche qui s'impose est celle de relever la carte des pays nouveaux que l'on traverse; or, c'est un travail qui ne s'improvise point et prépare de nombreux mécomptes aux novices inconsidérés. Le présent manuel a précisément pour but d'aplanir ces difficultés et il rendra les plus grands services aux débutants dans le métier d'explorateur. Au point de vue théorique, il suppose seulement quelques notions absolument élémentaires de géométrie et de trigonométrie. La partie pratique est soigneusement développée, elle s'inspire de la réalité, et permet au voyageur de prévoir et d'organiser son travail et de l'exécuter sur le terrain avec toute la facilité désirable; la rédaction, très claire, simple et méthodique, écarte toutes les obscurités.

II. — La substitution de la traction mécanique à la traction animale s'impose de plus en plus. Mais quel moteur faut-il choisir? C'est la question qui se pose et qui souvent arrête la transformation; plus d'un système, en effet, n'a point encore fait ses preuves d'une façon suffisante. M. Dumont, se plaçant au point de vue purement technique, repasse rapidement ces divers modes de traction par automobiles sur rails; automobile, c'est-à-dire voiture portant son propre moteur, par opposition à la locomotive comportant le seul moteur et complètement distincte des voitures qu'elle remorque. Sept chapitres sont consacrés successivement à la traction par moteurs à vapeur (systèmes Rowan, Serpollet, etc...), moteurs à air comprimé (Mékanki, Popp-Conti), moteurs à gaz, à pétrole ou à essence, à acide carbonique, à ammoniaque, traction funiculaire et enfin traction électrique avec les divers modes dont elle est susceptible. Cet exposé, très concis en général, s'adresse principalement à ceux qui sont déjà au courant de ces questions; il se termine par l'examen sommaire de la question difficile et délicate des prix de revient. Joseph DE JOANNIS. S. J.

Moral principles and medical practice, *the basis of medical jurisprudence*, by Rev. Charles COPPENS, S. J. New-York, Benziger, 1897. 2e éd., 1 vol. in-8, pp. 222. — Voici un livre qui nous vient d'Amérique et qui n'est pas banal : il résume les principes de la morale dans ses rapports avec la médecine et l'hygiène, et est écrit par un Jésuite, professeur de droit médical au Collège médical de John A. Creighton, à Omaha (Nebraska). Nous n'avons pas besoin de signaler son importance et son opportunité dans les temps troublés que nous traversons, et nous serions heureux de le voir mis à la portée du public français par une bonne traduction.

Le livre embrasse tant et de si délicates matières que nous ne

pouvons l'analyser complètement. Nous nous bornerons à reproduire les titres de quelques chapitres. Introduction : *Les bases du droit ; — Craniotomie*, etc. ; — *Sentiments des savants et des demi-savants ; — Les droits et les devoirs professionnels des médecins ; — La nature de la folie ; — La folie au point de vue légal ; — L'hypnotisme et les frontières de la science.*

Tout le livre est recommandable par ses données, tant scientifiques que morales : il se présente d'ailleurs avec la haute approbation de l'archevêque de New-York. Nous sommes d'accord sur la plupart des points avec le savant jésuite, et nous regrettons comme lui que le corps médical ne soit pas mieux instruit de ses devoirs.

Les dangers de l'hypnotisme sont très exactement marqués en face des avantages, plus ou moins certains, qu'on lui a reconnus dans le traitement de quelques maladies.

Nous nous permettrons de nous séparer de notre auteur sur la question du *spiritisme*. Le P. Coppens exagère certainement la part du diable dans la pratique des *médiums*. La science tend à prouver de plus en plus que cette pratique, dans la plupart des cas, n'a rien que de naturel, et que sa fortune comme une partie de sa force lui viennent des assistants, dupes et complices.

Dr Surbled.

Saint Jean Chrysostome (Antioche), par M. l'abbé G. Marchal. In-18, pp. viii-232. Paris, Poussielgue, 1898. — Dans l'Antioche antique que nous a restituée Otfried Müller, replacer, d'après les homélies de Chrysostome, ce monde d'affaires et de plaisir, mobile et voluptueux, Syrien de race et de culture hellénique, que travaillait encore, à la fin du quatrième siècle, un vieux levain de paganisme, c'est une entreprise tentante pour un érudit. Aussi comprend-on qu'elle ait séduit, après plusieurs autres [1], M. l'abbé Marchal. Mais dans ces conjonctures le rôle de celui qui vient le dernier est particulièrement délicat. Réduit — c'est ici le cas, comme l'*Introduction* suffit à le prouver — aux mêmes sources d'information que ses prédécesseurs, il est condamné à les répéter, tout au plus à les compléter. Aussi bien M. Marchal n'entend-il pas nous donner du nouveau sur saint Chrysostome : « Il vise à un but pratique, dirai-je en lui

1. MM. Paul Albert (1858), Aimé Puech (1891], etc.

empruntant une phrase (p. 57) : instruire... en se montrant aimable et intéressant. » Je crois qu'il a réussi.

Toutefois, le travail, dans son ensemble, me semble prêter flanc à des critiques fondées. La première est le manque de sûreté dans l'information. Même, et je dirai surtout dans un ouvrage de vulgarisation, l'exactitude est de mise, le lecteur n'étant pas supposé de force à rectifier par lui-même les notions qu'on lui présente. Or, sur ce point, le *Saint Jean Chrysostome* de M. Marchal laisse à désirer : fautes d'impression[1], références incomplètes ou fautives[2], manque d'unité dans la façon d'accentuer les mots grecs[3], ce sont là des détails si l'on veut, mais qui trahissent un travail trop hâtif, surtout dans un ouvrage si court.

Un autre point que je signalerai à M. Marchal, c'est la manière de narrer les faits qui forment le cadre historique de son étude. Plusieurs de ces faits sont si complexes qu'il est malaisé de s'en former une idée exacte par le peu de lignes qui leur sont consacrées. Ainsi le récit du schisme de Mélèce (p. 45, 47, 72), des démêlés avec Théophile d'Alexandrie (p. 225). En revanche, certains développements paraîtront bien poussés dans un livre élémentaire. Le long parallèle entre Aristophane et Chrysostome, agréable délassement d'helléniste, semblera bien appuyé. On n'accordera pas facilement que « la crudité d'expressions » de notre docteur « n'ait d'égale que celle du satirique Athénien » (p. 32), et l'on trouvera dure l'assimilation des apostrophes de Chrysostome aux facéties du chœur dans les comédies d'Aristophane.

1. Par exemple, dans une seule note (p. 108) l'Anélie (?), la Calicie I et Calicie II, l'Osshoène ; p. 33, note : Falric. (Fabricius ?) ; p. IV *et* 54 : Virschl (Nirschl ?) ; p. VIII et 188, Otfried Müller est allégué sous le nom de son homonyme Max Müller, etc.

2. Par exemple, p. 30, n. 3, on nous renvoie à Herm. (??) ; p. 7 et 8, *La fin du Paganisme* de M. Boissier est alléguée trois fois sans indication de tome ; — p. 52, 53 et *passim*, l'auteur renvoie à Théodoret : *Hist. ecclés.* ou *Hist. relig.*, sans plus ; — p. 35 cf. l'abbé Le Camus : *Voyage en Orient* (?) Faut-il lire : *Notre voyage aux pays bibliques*, ou : *Voyage aux sept églises de l'Apocalypse ?* — La note 1 de la page 20 doit être reportée douze lignes plus haut ; — p. 184, n. 1, on nous renvoie à *Conc. Carth. V*, à Eusèbe. *Hist.*, l. I ; — p. 136, n. 1, on nous indique la cote de Wilkins : *Opera omnia*, à la Bibliothèque nationale, mais sans nous dire où nous trouverons, dans ces trois volumes in-folio, le renseignement dont il s'agit, etc.

3. Grec accentué, p. 108, 194 ; grec sans accent ni esprits, p. 133, 184 ; mélange des deux méthodes, p. 162.

Le style, généralement agréable et facile, a parfois les défauts de ses qualités : une nuance de déclamation, des remarques qui n'ajoutent quasi rien au sujet (par exemple p. 102, note 1 ; p. 124, note ; p. 130, note 1, etc.).

Mais c'est beaucoup insister sur les défauts. Il s'en faut qu'il n'y ait pas à louer dans l'ouvrage de M. Marchal[1] : l'auteur y fait preuve en particulier d'une connaissance sérieuse des œuvres de son héros, d'une sympathie communicative pour la personne du grand homéliste. Certains chapitres (le VIIIe, par exemple) sont intéressants et bien composés ; et enfin, je crois que la lecture de ce petit livre peut être profitable à ceux qui veulent s'affectionner à la littérature chrétienne.

Surtout, il faut louer l'initiative d'un jeune prêtre, qui dévoue les loisirs de son professorat à l'étude approfondie des plus beaux modèles, peut-être, que l'antiquité ait légués au zèle et à l'éloquence sacerdotale. Léonce DE GRANDMAISON, S. J.

I. **Vie de saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux**, par un Religieux de la Grande-Chartreuse. Paris, Retaux, 1898. In-8, pp. XVI-682. Prix : 6 francs. — II. **Le Moine bénédictin**, par DOM BESSE, O. S. B. Ligugé, 1898. In-16. Prix : 2 francs.

I. Depuis une dizaine d'années, les Chartreux ont publié une série d'intéressants ouvrages sortis de leurs presses de Notre-Dame-des-Prés et relatifs à l'histoire de leurs anciens monastères ou des principaux personnages de leur ordre. Les *Annales des Chartreux* et les *Œuvres* de Denys le Chartreux occupent un rang d'honneur parmi ces publications ; ce sont de vrais monuments d'histoire et de critique. Voici un nouveau livre qui est digne de ses devanciers : c'est l'histoire de l'illustre fondateur de l'ordre, saint Bruno.

L'auteur le fait naître à Cologne et non à Reims ; mais il reconnaît que Bruno appartient à la France par ses études littéraires, son professorat et sa retraite au désert du Dauphiné, qui devait devenir terre française.

La question la plus délicate est celle de la fameuse apparition qui décida de sa vocation. L'auteur s'efforce d'établir que les

1. Je regrette que M. Marchal n'ait pas connu sur Chrysostome orateur le beau chapitre du P. Longhaye : *La Prédication, grands maîtres et grandes lois*, Ire part., chap. IV.

deux textes du treizième et du quatorzième siècle, seuls allégués et évidemment trop postérieurs, peuvent être appuyés par un récit du onzième siècle, réputé apocryphe pour avoir disparu, mais qui a été lu par le P. Housta, d'après un Chartreux du dix-huitième siècle. Ce manuscrit perdu est le *De sancta temporum ratione*, de Théodoric. De plus, si cette relation légendaire a été retirée du bréviaire, ce n'est que pour abréger l'office, ou parce qu'elle n'ajoutait rien à la sainteté de Bruno.

La nouvelle vie du saint se recommande par la manière large avec laquelle l'auteur a encadré les faits particuliers dans l'histoire générale de l'Église à son époque.

II. Toutes nos félicitations à Dom Besse pour son *Moine bénédictin*. Ce livre est un agréable résumé de tout ce que le public d'aujourd'hui peut désirer savoir sur l'ordre célèbre fondé par saint Benoît et son état actuel. Ce n'est pas une histoire des monastères ni des fils de saint Benoît au moyen âge ou dans les temps modernes ; un simple aperçu historique placé au début renseigne suffisamment le lecteur, qui trouvera ces choses ailleurs. Dom Besse répond plutôt à cette question : Qu'est-ce qu'un bénédictin? Trop souvent on ne définit les moines que par leur costume, lequel pourtant ne fait pas le moine. Ici, nous apprenons comment dans l'ordre bénédictin on comprend la vie religieuse et la règle, quelles sont les fonctions de l'abbé et des officiers monastiques, sur quel plan est construit un monastère; ici, de très intéressantes études nous font suivre l'évolution architecturale du couvent de saint Benoît, depuis la maison romaine jusqu'à ces admirables abbayes qui se nomment Silos, Fontenelle-Saint-Wandrille, Solesmes, Ligugé. Des vues photographiques mettent sous nos yeux des monuments de l'art roman ou gothique, de la Renaissance et même de notre époque, par exemple, le prieuré de Farnborough. Les deux grandes obligations bénédictines, la prière et l'étude, l'importante question du travail manuel et du travail intellectuel, inspirent à l'auteur d'intéressantes considérations. Nous sommes d'accord avec Dom Besse, lorsqu'il fait des vœux pour la multiplication de ces foyers de lumière que furent et pourraient redevenir les grandes abbayes : « Prêtres et religieux, écrit-il, ont dépensé depuis de longues années des efforts héroïques pour réparer les ruines accumulées par la Révo-

lution. Pendant ce temps, la science, stimulée par la protection et les largesses de l'État, admirablement secondée par des découvertes merveilleuses, a couru de progrès en progrès. Si plusieurs de ses représentants les plus écoutés ont été des savants chrétiens, ils n'ont pas su l'imprégner de leurs convictions personnelles. » Et il juge que le seul remède efficace est de s'imposer à tous « par la valeur et l'étendue des travaux scientifiques. Une fois maîtres de cette situation, le moine et le prêtre peuvent exercer autour d'eux un apostolat fort consolant ». (P. 250.)

Une table des congrégations et des monastères de l'ordre de saint Benoît termine ce volume qui est d'une lecture abordable aux personnes du monde. Sous sa forme vulgarisée, il leur donnera de justes et utiles notions sur un ordre encore aujourd'hui si dignement représenté. Henri Chérot, S. J.

Saint Louis, par Marius Sepet. Paris, Lecoffre, 1898. In-12, pp. VIII-246. Prix : 2 francs. — Ce volume ne sera pas le moins attachant de la nouvelle collection « Les Saints ».

On a souvent fait aux Vies de Saints un reproche assez spécieux : c'est qu'étant toutes bâties sur le même modèle, on les trouve par là-même assez monotones, disons plus, assez ennuyeuses, puisque

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Les Saints, source d'ennui ! Oh non ; il faut protester bien haut. Ils ne l'ont jamais distillé que dans la littérature qu'on leur a parfois consacrée et qui est, par sa forme, une des variétés du genre ennuyeux. Au fond, rien n'est plus varié que leurs vies et rien n'est plus intéressant ; mais encore faut-il en savoir montrer l'intérêt. Pour cela, Mgr Dupanloup, dans une lettre sur la véritable manière d'écrire la Vie des Saints, demandait qu'on fît « la peinture de l'âme, de ses luttes, de ce que furent en elle la nature et la grâce », sans quoi tout ce qui est personnel et vivant disparaît, au point que tous les saints se ressemblent.

C'est bien le reproche que faisait un jour aux hagiographes un éloquent et spirituel religieux qui disait, avec une pointe de paradoxe : « Ils ne mettent dans la vie des saints que des vertus parfaites et ne parlent pas même de leurs imperfections naturelles. Si j'écrivais la vie d'un saint, j'insisterais sur ses défauts. » Ce serait plus vivant et non moins édifiant, ne fût-ce que pour le

plaisir de le voir s'en corriger. Au lieu de cela, dès qu'un homme est mort en odeur de sainteté, la légende s'empare de sa vie. Elle attribue facilement à sa jeunesse les vertus acquises de l'âge mûr ou de la vieillesse, elle voile les défauts et les moindres imperfections, elle fait au saint une auréole de gloire dont les biographes, en veine d'admiration, s'en voudraient de le découronner. Et pourtant, dit Bossuet, « que ceux-là craignent de découvrir les défauts des âmes saintes qui ne savent pas combien est puissant le bras de Dieu pour faire servir ces défauts non seulement à sa gloire, mais encore à la perfection de ses élus ».

Joinville nous en fournit un exemple en parlant de saint Louis. Le bon sénéchal, témoin de sa vie, affirma au procès de canonisation que « jamais il n'avait vu homme orné de plus de perfections ». Ce qui ne l'empêcha pas de faire à son roi des observations malicieuses sur les penchants qu'il observait en lui. Un jour qu'il avait reçu de l'abbé de Cluny deux beaux palefrois avant d'entendre sa cause, Joinville se permit de lui dire : « Je veux vous demander, s'il vous plaît, si vous l'avez ouï plus débonnairement parce qu'il vous donna hier ces deux palefrois. » Le roi pensa longuement et répondit : « Vraiment oui. » Cela le fit réfléchir, et, sur le conseil du sénéchal, défendre à tous conseillers de rien recevoir de ceux qui auraient affaire par devant le roi. Tous les saints peuvent avoir de ces faiblesses; ne les canonisons point avant leur mort.

On le faisait pourtant du vivant de saint Louis : des gens de la grande Arménie vinrent un jour demander à Joinville de leur montrer « le saint roi ». Le sénéchal s'en égaya fort et dit au prince : « Sire, il y a là dehors une grande foule de la grande Arménie, qui va en Jérusalem. Ils me prient, Sire, que je leur fasse voir le saint roi; mais je ne désire pas encore baiser vos os. » Là-dessus, le roi rit aux éclats. Tous les deux étaient hommes et, se sentant peccables, voulaient être traités comme tels. Car, ce serait, dit le P. Largent dans le *Saint Jérôme* qu'il a donné à la même collection, « une conception étroite et fausse » de « confondre la sainteté avec l'impeccabilité et avec l'inerrance ». Heureux ceux qui savent reconnaître leurs erreurs et leurs fautes, en les corrigeant d'aussi bonne grâce que saint Louis.

Les saints sont des hommes, ce sont aussi les vrais grands

hommes. On ne saurait trop admirer leurs vies, quand elles sont rendues avec vérité; il est donc juste qu'on nous les offre à lire et à méditer sous une forme vivante et sincère. Les éditeurs se prêtent à l'envi à publier par collections des études un peu soignées sur les grands écrivains, sur les grands guerriers, sur les grands orateurs; pourquoi ne s'en trouverait-il pas pour faire connaître les grands saints et les rendre populaires? M. Lecoffre a donc été bien inspiré de publier cette collection hagiographique sous la direction de l'auteur de la *Psychologie des Saints*. Grâce à lui et à ses collaborateurs, nous aurons, nous avons déjà une galerie de portraits vivants, variés comme la nature, non moins diversifiés par la grâce, où le saint n'apparaît pas dans la pose hiératique aussi uniforme que consacrée, mais laisse apercevoir les traits, l'attitude et les gestes de l'homme. Et cela ne veut pas dire que la sainteté y soit humanisée et que la grâce soit éclipsée par la nature.

On sait que certains imagiers de métier campent sans cesse le même « bonhomme », comme ils disent, en guise de statues de saints et se contentent, pour déterminer l'icone indécise, de varier les attributs de sainteté. La routine fournit les traits qui devraient caractériser la nature, et ce qui spécifie la grâce sort simplement du magasin des accessoires. Ainsi faisaient, dit-on, certains hagiographes d'autrefois qui laissaient oublier l'homme et n'en précisaient pas mieux le saint; ainsi ne veulent pas faire les auteurs de la collection nouvelle qui prétendent instruire non moins qu'édifier. Sans être des œuvres de science et sans faire étalage de références érudites qui siéraient mal au dessein de la série, leurs publications mettent à profit les meilleures et les plus récentes études sur chaque sujet et tâchent, en des pages courtes et substantielles, d'être à la fois simples et complètes, distinguées et populaires. Tâche difficile, on en conviendra, que chaque auteur s'efforce de remplir, au moins d'une manière relative; quelques-uns plutôt avec le défaut, si c'en est un, d'être trop agréables aux lettrés.

Le *Saint Louis* de Marius Sepet n'est pas pour leur déplaire, évidemment. Peut-être tomberait-il dans l'excès d'érudition consciencieuse si le sujet, essentiellement populaire dans la France chrétienne, ne le sauvait de toute prétention à l'histoire savante. Qu'on ne s'effraie pas d'une vie de saint écrite par un

érudit, quand le sujet est un saint Louis et les sources celles que tout le monde sait. Rien n'est charmant, dit à ce propos l'*Ami du clergé*, comme l'érudition qui se cache. M. Sepet a certes l'érudition modeste, mais, sous l'espèce de pudeur dont il la couvre, elle apparaîtra quand même aux yeux des connaisseurs. Il a bien senti, du reste, le danger de s'y complaire. Il s'excuse près du grand public de « l'abondance relative des renvois au bas des pages »; comment négliger pourtant de citer Joinville, le confesseur de la reine Marguerite, et les autres chroniqueurs contemporains? L'auteur n'a pas voulu écrire une histoire, il a divisé son livre en tableaux qui représentent l'homme et le roi. Son idéal, dit-il, aurait été de présenter « comme une série de vitraux historiques consacrés à saint Louis ». Il définit son travail « une étude sur le caractère et la sainteté de cette grande figure chrétienne et royale, considérée sous les différents aspects de sa vie privée et publique ». Cette étude, conçue simplement, est écrite d'un style tout uni, à la façon des chroniqueurs; en somme, c'est du Joinville modernisé, et, sur saint Louis, que peut-on donner de mieux que Joinville?

Le caractère natif du saint roi se dégage assez nettement des récits du moderne biographe comme de ceux du sénéchal. Il y apparaît un peu prompt à se courroucer, avec un penchant à l'excès de fermeté et à l'obstination. Il était assez aisé de retrouver chez Joinville de quoi soutenir le rôle de « l'avocat du diable ». C'est « celui des biographes du saint roi qui s'est le moins fait scrupule de saisir et de noter avec une pointe de curiosité et de malice naïve les côtés humains, sinon défectueux, de son caractère ». En définissant ainsi l'œuvre de Joinville, M. Sepet définit son livre à lui-même. Pourrait-on faire un plus bel éloge de la vérité? Dépeindre, dans une vie de saint, la nature embellie par la grâce, n'est-ce pas mériter tous les suffrages?

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

A. Boué.

Histoire électorale et parlementaire du département du Nord. *Nos Représentants pendant la Révolution* (1789-1799), par Georges Lepreux. Lille, Gustave Leleu, 1898. In-8, pp. 268. — M. Lepreux a déjà consacré deux remarquables volumes à l'histoire et à la bibliographie des journaux du département du Nord.

Il continue cette première série par le récit des opérations électorales qui eurent lieu, dans la même région, de 1789 à 1799, et la biographie de tous les représentants du Nord appelés à faire partir de nos différentes Assemblées nationales jusqu'au coup d'État du 18 brumaire.

L'auteur se propose de faire suivre cette nouvelle série de trois autres, qui nous conduiront jusqu'au temps présent, et de réunir toutes ces biographies dans un ouvrage d'ensemble, sous le titre de *Dictionnaire historique*.

Une si louable entreprise mérite de tenter les érudits de nos départements qui s'intéressent à l'histoire de leur région, et qui voudraient, dans l'intérêt commun, attirer l'attention du grand public sur leurs gloires locales.

Le volume publié aujourd'hui par M. Lepreux pourra leur servir de modèle. Œuvre d'une sobriété voulue, mais d'une information abondante, ces monographies témoignent des plus consciencieuses recherches. Dans une première partie, l'auteur nous présente un court résumé des travaux parlementaires de chaque Assemblée, et insiste particulièrement sur le rôle politique des représentants du Nord. Dans la seconde partie, de beaucoup la plus étendue et la plus importante, l'auteur ne se borne pas à raconter brièvement la vie publique des mêmes représentants, célèbres ou ignorés, mais il nous donne la liste complète des ouvrages par eux publiés, et, sous le titre d'*Iconographie*, des indications curieuses sur les portraits publiés de ces personnages. Enfin, une troisième partie nous fournit la liste des documents originaux, des ouvrages de seconde main, et de diverses publications générales qui ont servi à renseigner l'auteur sur les élus et l'histoire électorale du département.

Avec la modestie des vrais érudits, M. Lepreux regrette par avance les erreurs qui auraient pu se glisser dans un ouvrage si plein de faits, et invite le lecteur obligeant à les lui signaler. C'est, en effet, la meilleure manière de le remercier de la peine qu'il s'est donnée pour être exact, et nous nous faisons un plaisir de répondre, autant qu'il est en notre pouvoir, à son appel.

Page 2. Le chiffre de 1214 députés aux États Généraux est très contestable. On s'accorde aujourd'hui à répartir ainsi les élus : 561 députés du clergé et de la noblesse, contre 584 députés du tiers; c'est-à-dire, en tout, 1145 députés.

P. 19. Ce n'est pas le 12 octobre, mais le 19, que la Constituante se transporta à Paris. Chateaubriand, qui n'avait pas encore émigré, et qui se trouvait sur les lieux, écrit, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe :* « Les députés quittèrent Versailles et tinrent leur première séance le 19 octobre, dans une des salles de l'archevêché. Le 9 novembre, ils se transportèrent dans l'enceinte du Manège, près des Tuileries. » M. G. Lenotre, dans son *Paris révolutionnaire*, est également très précis sur ce point.

P. 29. Nous n'avons lu nulle part que la Législative tint sa première séance aux Tuileries. M. Lepreux n'aurait-il pas confondu avec la Convention, qui, en effet, tint une séance privée, dans la salle des Cent-Suisses, le jour même de Valmy ?

P. 30. Dumouriez ne fut pas nommé ministre de la guerre le 17 mars 1792, mais, « le 15 mars au matin, il entra au Département des Affaires étrangères ». (V. Fréd. Masson : *Le Département des Affaires étrangères de* 1787 *à* 1804, p. 146.)

P. 30. Ce ne fut pas Rochambeau qui fut défait dans le Nord, mais ses lieutenants, Biron et Théobald Dillon.

P. 31. Le manifeste de Brunswick fut publié le 25 et non le 26 juillet.

P. 37. La note de cette page est inexacte. La même journée n'a pas vu abolir la royauté et proclamer la République *une et indivisible*. L'abolition de la royauté date du 21 septembre; la proclamation de la République est du 22, et l'addition *une et indivisible* est du 25.

P. 38. Le Comité de sûreté générale existait déjà sous la Législative. La Convention, le 9 janvier 1793, se borna à le renouveler; il comptait quinze membres.

P. 50. Onze membres seulement du Conseil des Anciens furent déportés, en conséquence du 18 fructidor.

P. 57. Bonaparte ne revenait pas d'Italie, mais d'Égypte ; et le 18 brumaire 1799 correspondait au 9 novembre, non au 9 septembre. Nous ne croyons pas, non plus, qu'il soit exact de dire : « Bonaparte put vaincre le Conseil des Anciens sans y rencontrer une bien grande résistance. » L'article de M. A. Sorel, paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1898, renseignera l'auteur à ce sujet.

P. 151. Boissy d'Anglas, et non Vernier, présidait la Convention à la journée du 1er prairial.

P. 182. Les députés qui avaient protesté contre le 2 juin (et non pas seulement contre le 31 mai) étaient, d'après M. E. Biré, au nombre de 75. C'est à la séance du 3 octobre, et non à celle du 30, que le décret d'arrestation demandé par Amas fut rendu.

P. 184. Le mot de *faveur*, appliqué à la mesure par laquelle Merlin de Douai fit substituer l'île d'Oléron à Cayenne pour les déportés de fructidor, nous semble assez mal choisi. Nous regrettons aussi que l'auteur ait passé sous silence l'odieuse conduite de Merlin à l'égard des naufragés de Calais, en 1795.

Malgré toutes ces chicanes, nous n'en tenons pas moins la publication de M. Lepreux pour un travail excellent dans ses parties essentielles. Ajoutons que l'exécution typographique en est fort belle. Adrien Houard, S. J.

Edouard Clausier, prêtre, *Vie et lettres*, par l'abbé H. Odelin vicaire général de Paris. (Ouvrage illustré de onze gravures). In-8, pp. 235. Lille, Société de Saint-Augustin. — Au cimetière de Saint-Chamand, dans la campagne du collège Saint-Joseph d'Avignon, à l'ombre des pins de Provence, reposent, dans l'attente de l'aube éternelle, les restes d'un jeune prêtre, Édouard Clausier, mort en 1877, à l'âge de vingt-cinq ans. C'est un « inconnu » : son éminent biographe ne fait point difficulté d'en convenir. Mais cette vie fauchée dans sa fleur donnait de si belles espérances ! Dans cette âme de jeune homme il y avait de si naïfs et généreux élans, une candeur si ingénue et si franche ; dans cette âme sacerdotale, un rayonnement si intense de charité, un désir si dominant de servir l'Église et la patrie et de sauver les âmes ! Il fallait honorer cette pure mémoire et ne point la laisser disparaître tout entière ; il fallait, pour la consolation de ceux qui l'ont connu et pour l'édification commune, recueillir tant de bons exemples et de beaux traits de vertu.

L'auteur se défend, avec raison, d'avoir écrit « un panégyrique » ; il a voulu, suivant son expression faire « simplement et sincèrement l'histoire d'une âme : nous la laissons, dit-il, parler et se montrer elle-même telle qu'elle est ».

Correspondance volumineuse adressée à des parents, à d'anciens maîtres, aux camarades d'Avignon, et où se manifestent, sous des formes délicates, l'esprit le plus charmant et le cœur le mieux fait pour goûter les joies des affections généreuses et pures ; notes de voyage où se mêlent agréablement pour le plaisir du lecteur les réflexions sérieuses, l'expression personnelle et toute vive d'une admiration sincère pour les chefs-d'œuvre de l'antique Italie, les esquisses pleines d'humour et de finesse tracées en courant par une plume qui a la bride sur le cou, quelques essais oratoires qui laissent facilement deviner ce qu'auraient pu faire, mis au service de Dieu pendant une longue carrière, ce grand talent et cette parole ardente ; voilà les principaux documents que l'on fait passer sous les yeux du lecteur et qui lui

permettent d'entrer en communication intime et directe avec cette âme douce et forte.

Sans doute, dans quelques jugements formulés par ce jeune homme, il y a une certaine intempérance de langage, une sévérité que l'âge et l'expérience auraient adoucie.

Il faut remercier le biographe d'Édouard Clausier de nous avoir donné dans ces pages sincères, le portrait authentique d'une nature originale et franche, pleine d'élans généreux, et primesautière. On préférera ce beau livre aux « Vies » et aux « Biographies » qui se ressemblent trop dans leur édifiante et ennuyeuse uniformité et où les auteurs paraissent faire leur principal effort d'effacer ou d'atténuer les traits individuels et caractéristiques de leur modèle, nous donnant ainsi l'image terne et si souvent reproduite de l'écolier sans défauts ou du séminariste sans imperfections.

M. l'abbé Odelin dédie son œuvre « aux jeunes gens » : classe de lecteurs intéressante, assurément, puisqu'ils sont l'espérance et le doux printemps de l'Église et de la patrie. S'ils mettent à profit, pour la conduite de leur vie les grandes leçons et les beaux exemples que leur donne Édouard Clausier, il faut bien augurer de l'avenir. Louis Chervoillot, S. J.

Deux frères : Adéodat et Emmanuel Dufournel, *officiers aux zouaves pontificaux.* In-8, pp. 83, Lille-Paris, 1898, Desclée, de Brouwer. — Se vend au profit du denier de Saint-Pierre. Cette biographie est remarquable à tous égards, sublime quant au fond, et écrite de main de maître, d'un style net et direct comme un rayon de lumière, d'autant plus saisissant et énergique, qu'il n'emprunte rien aux préoccupations de l'écrivain et qu'il doit tout à la vérité seule. A la première page, nous trouvons cette parole si touchante de nos livres saints, concernant Saul et Jonathas : *Radieux d'amabilité et de beauté, durant leur vie, ils n'ont pas été séparés dans la mort même.* Elle est le résumé fidèle de la glorieuse carrière et du martyre d'Adéodat et d'Emmanuel Dufournel. Aussi beaux et aussi aimables que Saul et Jonathas, issus d'une vieille famille de Franche-Comté, riche d'honneur et de vertu, comblés par Dieu de tous les dons les plus exquis de l'intelligence, de la bonté, de la piété, de la vaillance morale et de la vigueur physique, tous deux à la fleur de l'âge, rendent,

presque simultanément, sur le sol romain, en 1867, le témoignage du sang à la plus sainte des causes.

Au moment de s'élancer, à la tête de sa petite troupe, sur les Garibaldiens dix fois supérieurs en nombre, Emmanuel tire son sabre, fait le signe de la croix avec la lame en disant : « Au nom du Père et du Fils, du Saint-Esprit : En avant ! » et il tombe percé de quinze blessures. *Toutes par devant*, s'écrie-t-il, avec une légitime fierté, avant de mourir, purifié de ses moindres fautes par l'Extrême-Onction et réconforté, une dernière fois, par la Sainte Eucharistie. C'était le 20 octobre, près de Farnèse.

Le matin du 30 octobre, à Rome, Adéodat entendant la messe, à la *Confession de Saint-Pierre*, reste longtemps prosterné sur la dalle qui recouvre le corps du prince des Apôtres, et demande à la sainte Vierge la grâce qu'il ambitionnait depuis longtemps de mourir, à son tour, pour le pape. Jamais prière ne fut plus promptement exaucée, car le soir même, il tombe mortellement atteint, lui aussi, par les balles garibaldiennes pour expirer le 5 novembre, après avoir donné, pendant les six jours que dura son agonie, d'inoubliables exemples de foi, de résignation, de mortification, d'amour ardent du Dieu de l'Eucharistie, qui montrèrent tout ce qu'il y avait de sainteté dans son âme.

Ce récit, en faisant jaillir les larmes des yeux, arrache en même temps du cœur un cri d'admiration. Peu de lectures nous semblent plus réconfortantes et plus propres à relever les âmes des tristesses qui les étreignent, en ces jours douloureux que nous traversons ; aussi, voudrions-nous voir les *Deux Frères* entre les mains de tous ceux qui portent l'épée ou aspirent à l'honneur de la ceindre, pour la défense de la religion et de la patrie.

Henri LE CHAUFF DE KERGUENEC, S. J.

Le Patois de Petit-Noir. *Canton de Chemin (Jura)*, par F. RICHENET, agrégé de l'Université. Dôle, Bernin, 1896. In-8, pp. VI-302.

Après quelques considérations générales sur les patois, M. Richenet s'enferme dans l'étude du parler de Petit-Noir, village du Jura, arrondissement de Dôle, que le manque de communications a maintenu pendant des siècles en dehors des transformations générales. Ce patois local si bien conservé est un rameau du patois bourguignon et se rattache par ses origines au latin vulgaire. Les termes d'emprunt viennent des idiomes germaniques, de l'italien et de l'espagnol. M. Richenet

adopte l'orthographe phonétique, impraticable pour une langue littéraire, mais qui s'impose pour la *graphie* d'une langue maintenue seulement par la tradition orale. D'ailleurs, comme il le répète après Sarcey : « Plus on retranche de consonnes dans la *prononciation*, plus on est dans la tradition de notre vieille langue. » Et l'on devrait bien en faire autant dans l'orthographe française.

Une grammaire, un glossaire et des tableaux comparatifs du patois de Petit-Noir avec les patois de Bourgogne, de Lorraine et de Berry recommandent ce volume à l'attention des philologues.

Henri Chérot, S. J.

I. Un dramaturge espagnol : M. Tamayo y Bans, par Boris de Tannenberg. In-16, pp. 65. Paris, Perrin. — **II. Électre, tragédie de Sophocle**, traduite en vers français, par Pierre Lesage. In-8, pp. 81. Paris, E. Westhausser.

I. — L'auteur constate l'indifférence du grand public français pour la littérature qui se fait en Espagne à l'heure présente. Il en donne plusieurs raisons qui rappellent l'adage latin : *Habent sua fata libelli*. Certes, à meilleur titre peut-être que Tolstoï et Ibsen, ou que les Italiens Foggazaro et d'Annunzio, le dramaturge espagnol dont on nous fait connaître, dans une esquisse rapide, la brillante carrière littéraire, mériterait d'occuper notre attention. Les trois pièces que M. Boris de Tannenberg analyse et commente, et dont il cite de larges extraits, nous donnent l'idée d'un grand talent dramatique mis au service de convictions religieuses très fortes et très ardentes.

Dans *Folie d'amour*, une belle œuvre qui, sur les principales scènes de l'Europe, en Italie, en Allemagne, en Russie, a obtenu le plus vif succès, M. Tamayo étudie avec une délicatesse toute racinienne les nuances de la jalousie féminine.

Pas d'intrigue d'amour dans *Une affaire d'honneur*, pas d'incidents parasites : une composition sévère et une vigueur de logique qui, suivant la remarque très juste de M. de Tannenberg, fait penser aux meilleures pièces de Dumas fils.

Le chef-d'œuvre de l'auteur espagnol, s'il faut en croire ses compatriotes, c'est un *Drame nouveau :* pour l'élévation morale, la largeur de l'exécution, la beauté du style, on ne trouverait peut-être, en effet, rien de semblable dans le théâtre contemporain de la Péninsule.

Ce livre de bonne et sincère critique, ces pages alertes où M. de Tannenberg nous dit sa chaude admiration pour les chefs-

d'œuvre de M. Tamayo, est-ce que leur destinée serait de déterminer parmi les lettrés de notre pays un courant de sympathique attention pour les choses littéraires d'Espagne? Retrouverons-nous le chemin de cette Castille héroïque où Corneille a entendu les propos chevaleresques de Rodrigue et les plaintes de doña Chimène disant l'éternel conflit de la passion et du devoir? Nos poètes iront-ils, comme autrefois les romantiques, écouter là-bas, dans les vallées et sur les sentiers de la montagne, « les grelots des mules sonores » ? C'est un vœu qu'il est permis de formuler, et, certes, exotisme pour exotisme, aux brumes de la Suède ou de la Russie, d'aucuns préféreraient sans doute avec raison la belle lumière du génie espagnol.

II. — *Traduttore, traditore...* C'est le poète principalement qui souffre des trahisons dont parle le proverbe italien. Qui retrouvera dans l'herbier la fleur des Alpes, et dans les lourdes phrases du prosateur la strophe légère, ailée, harmonieuse et vivante? Seul, le poète de notre pays et de notre langue nous fera comprendre le poète dont nous ne pouvons aborder directement la lecture, et, quoiqu'il ne rende pas avec une exactitude parfaite tous les détails du texte grec ou latin, à condition seulement qu'il ait reçu le don sacré, quelque chose de la grâce antique passera dans son œuvre.

C'est précisément l'éloge que mérite M. Pierre Lesage. Ses vers, d'une correction classique et d'une clarté lumineuse comme le ciel d'Athènes, reproduisent, autant qu'une langue moderne peut le faire, la beauté pure des vers de Sophocle, et cette œuvre dramatique, représentée par de grands artistes sur la scène du théâtre d'Orange, obtiendrait le plus grand succès et soulèverait les plus vifs applaudissements. Louis Chervoillot, S. J.

Nos Écrivains militaires. Études de littérature et d'histoire militaires, par E. Guillon. *Première série. Des origines à la Révolution.* Paris, Plon, 1898. In-18, pp. II-339. Prix : 3 fr. 50. — L'excellent volume de M. Guillon sur nos *Écrivains militaires* comble une vraie lacune dans notre histoire littéraire. Alors qu'on y donne tant de place à des auteurs de sonnets ou de madrigaux, de livres ridicules ou manqués, nous n'avions pas encore un ouvrage qui retraçât l'ensemble de notre littérature militaire depuis les chansons de geste jusqu'aux généraux ou aux théoriciens du

dix-huitième siècle. M. Guillon a renfermé beaucoup de choses dans son livre, donnant à chacun le rang qu'il mérite, et décrivant dans un style alerte, attachant, presque entraînant, les qualités et les défauts de nos soldats qui manièrent la plume. Très impartial et plutôt même indulgent, il pardonne beaucoup, et il a raison, à ces hommes vaillants qui, après avoir bien servi leur pays, intéressent encore aujourd'hui des lecteurs.

Cet ouvrage a sa place nécessaire dans toutes les bibliothèques d'histoire et de littérature. Henri Chérot, S. J.

Homère. *Étude historique et critique*, par Victor Terret, professeur au petit séminaire d'Autun. Paris, A. Fontemoing, 1899. Grand in-8, pp. xi-640, quinze gravures et quatre cartes hors texte. — L'admiration s'accommode mal du silence. Celle qu'inspirent les œuvres d'Homère moins que toute autre ; les contradictions ne font que l'exciter, et l'on formerait une jolie bibliothèque des seuls ouvrages écrits à la gloire ou à la défense du vieux poète. Le livre de M. Terret n'est pas seulement d'un admirateur. Il est d'un érudit doublé d'un homme de goût qui a voulu reviser le procès d'Homère, toujours pendant devant la critique, et rendre à son poète favori l'intégrité de sa gloire. Les savants gagneront à le fréquenter; car sa science est bien informée, et ses allures toutes françaises n'effaroucheront pas les profanes.

On a dit souvent que la meilleure réponse aux détracteurs d'Homère était dans la lecture de ses œuvres. M. Terret a fait sienne cette tactique. Il a lu, maintes fois sans doute, surtout il fait lire les poèmes homériques. Après avoir répondu aux objections formulées contre l'existence d'Homère, l'auteur nous donne dans un chapitre très clair et très complet l'exposé et la réfutation succincte des principaux systèmes inventés pour expliquer la composition des grandes épopées. Cela fait, il aborde l'œuvre elle-même, chant par chant, il la déroule sous les yeux du lecteur, montrant la liaison des parties et la convenance des épisodes, s'arrêtant aux endroits contestés pour renverser jusqu'à la dernière objection de ses adversaires. La méthode est excellente ; il est peu de ces difficultés, proposées par la critique moderne, qui ne tombent d'elles-mêmes à la lecture du passage incriminé. Un chapitre sur l'art dans l'épopée homérique complète heureusement cette étude critique.

A l'usage des savants, l'auteur y a joint une bibliographie homérique déjà fort complète malgré quelques oublis. Dans cette nomenclature si étendue, on s'étonne de ne pas voir signaler les *Hymnes homériques* d'H. Hignard (In-8. Paris, Durand, 1864), les articles de J. Denys dans l'ancien journal *L'Instruction publique*, 1890, la traduction anglaise de Karl Schuchardt, 1891 (*Schlieman's excavation*, translated from the German by E. Sellers. In-8, London), et surtout le bel ouvrage du P. Sortais (*Ilios et Iliade*. In-8. Bouillon, Paris, 1892), dont on peut bien ne pas admettre toutes les conclusions, mais qui, par sa profonde érudition autant que par ses qualités littéraires, a sa place marquée dans une bibliographie homérique. Des cartes, des reproductions de manuscrits, des planches représentant des sites et des œuvres d'art antiques illustrent l'ouvrage et permettent de se rendre compte de l'état des textes.

Un livre de ce genre soulève trop de questions pour que nous puissions y répondre dans les étroites limites d'un article bibliographique. L'auteur est un partisan convaincu de l'opinion traditionnelle. Sur tous les points, et très franchement, il se sépare de la critique moderne. Il ne le fait pas sans de bonnes raisons, et il n'est pas seul de son avis; mais de ses patrons il n'en est aucun, à notre connaissance, qui soit allé aussi loin que lui dans l'affirmative et quant aux arguments qu'il propose, peut-être pourra-t-on trouver qu'ils ne prouvent pas toujours tout ce qu'il voudrait leur faire prouver. Les partisans les plus décidés de l'unité ne peuvent se refuser à reconnaître, dans les deux épopées que nous possédons, des longueurs et des inadvertances, des contradictions de détail, des interpolations nombreuses et graves, qui sont inévitables dans une œuvre composée de mémoire et longtemps conservée par le chant. Dans l'absence de tout monument positif, il n'est pas aisé de pousser plus loin l'opinion traditionnelle. Il est beau toutefois de l'avoir osé. Sans vouloir le suivre jusque-là, nous n'en félicitons pas moins M. Terret de son beau travail. Il fait plus que de défendre Homère, il le fait goûter et aimer.

Victor Herrengt, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 11. — Un protestant anglais, M. Fred. Conybeare, dans un livre sur l'*Affaire Dreyfus*, en attribue l'origine aux Jésuites et à « l'Église latine ». **M. le comte Albert de Mun** fait justice de ces accusations, dans une lettre au *Times*, dont nous reproduisons un passage :

..... J'aurais eu encore bien d'autres réponses à adresser à M. Conybeare. J'aurais pu, à propos de la légende qui représente l'état-major de notre armée comme exclusivement composé des anciens élèves des Jésuites, lui apprendre que pas un seul d'entre eux ne figurait dans l'état-major particulier du général de Boisdeffre, qu'il y en avait, l'année dernière, neuf ou dix à peine, parmi les cent quatre-vingts officiers qui composent l'état-major général, et que, d'ailleurs, ces officiers sont désignés dans les douze premiers de l'école supérieure de guerre, où l'admission a lieu au concours ; j'aurais pu aussi révéler à cet écrivain, si exactement informé, que, des officiers mêlés à l'affaire Dreyfus, *aucun* n'avait été élevé par les Jésuites, pas plus le général Mercier et le général Gonse que le général de Pellieux, pas plus le lieutenant-colonel Henry que le lieutenant-colonel du Paty de Clam, pas plus le lieutenant-colonel Picquart que le commandant Esterhazy ; j'aurais pu lui dire enfin que, si le général de Boisdeffre a fait deux années d'études au collège des Jésuites de Vaugirard, à Paris, il en a passé huit au lycée d'Alençon, dont les deux dernières consacrées à sa préparation à l'école de Saint-Cyr ; et, alors, j'aurais eu, ce me semble, le droit de lui demander comment, et par quels moyens, avait pu s'exercer, dans l'état-major de notre armée, cette influence prédominante des Jésuites grâce à laquelle ils auraient préparé et conduit depuis quatre ans toute l'affaire Dreyfus.

Moi, j'affirme qu'ils y sont complètement étrangers, aussi bien que l'Église « latine » que M. Conybeare accuse d'avoir, sous mon inspiration et celle du P. du Lac, « risqué son va-tout sur la culpabilité de Dreyfus », en ajoutant dans un langage dont j'avoue ne pas saisir l'exacte signification, qu'une telle indignité ne doit étonner personne, de la part d'une Église qui est un *produit italien du temps des Borgia*.

A mon affirmation, je mets au défi M. Conybeare d'opposer des preuves formelles et précises....

12. — L'*Osservatore Romano* publie une Encyclique, en date du jour de Noël 1898. **Le Souverain Pontife,** annonce aux évêques de l'Amérique latine que, conformément à leurs désirs, ils seront convoqués en Concile, à Rome même, dans le courant de 1899.

— **A la Chambre française,** interpellations de MM. Millevoye et Lasies, sur les agissements de la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Le motif en était la démission de M. Quesnay de Beaurepaire, pré-

sident de la chambre civile. Ce magistrat, en révélant, à la charge de MM. Lœw, Bard et Dumas, certains procédés, amicaux pour le lieutenant-colonel en réforme Picquart, peu bienveillants pour d'autres témoins, avait provoqué une enquête. En jugeant l'extension et les résultats avoués insuffisants, M. Quesnay de Beaurepaire se démit pour être plus libre de parler.

Le ministre de la Justice et le président du Conseil, tout en promettant une nouvelle enquête, se réclament de la distinction des pouvoirs politique et judiciaire, et obtiennent ainsi le vote de l'ordre du jour pur et simple, par 412 voix contre 111.

— **Le comte Mouravieff** adresse aux ambassadeurs, accrédités auprès du gouvernement de Saint-Pétersbourg, une seconde circulaire au sujet de la conférence du désarmement. En voici les parties essentielles :

. . . . . .

Dans le cas où les puissances jugeraient le moment actuel favorable à la réunion d'une conférence, il serait certainement utile d'établir entre les cabinets une entente au sujet du programme de ses travaux ; les thèmes à soumettre à une discussion internationale au sein de la conférence pourraient en traits généraux se résumer comme suit :

1° Entente stipulant la non-augmentation pour un terme à fixer des effectifs actuels des forces armées de terre et de mer, ainsi que des budgets de guerre y afférents ; étude préalable des voies dans lesquelles pourrait même se réaliser dans l'avenir une réduction des effectifs et des budgets ci-dessus mentionnés ;

2° Interdiction de la mise en usage, dans les armées et les flottes, de nouvelles armes à feu quelconques et de nouveaux explosifs, aussi bien que de poudres plus puissantes que celles adoptées actuellement tant pour les fusils que pour les canons ;

3° Limitation de l'emploi, dans les guerres de campagne, des explosifs d'une puissance formidable déjà existants et prohibition du lancement de projectiles ou d'explosifs quelconques du haut des ballons ou par des moyens analogues ;

4° Défense d'employer dans les guerres navales des bateaux torpilleurs sous-marins ou plongeurs ou d'autres engins de destruction de la même nature ; engagement de ne pas construire à l'avenir de navires de guerre à éperon ;

5° Adaptation aux guerres maritimes des stipulations de la convention de Genève de 1864, sur la base des articles additionnels de 1868 ;

6° Neutralisation, au même titre, des navires ou chaloupes chargés du sauvetage des naufragés, pendant ou après les combats maritimes ;

7° Revision de la déclaration concernant les avis et coutumes de la guerre, élaborée en 1874 par la conférence de Bruxelles et restée non ratifiée jusqu'à ce jour ;

8° Acceptation, en principe, de l'usage des bons offices de la médiation et de l'arbitrage facultatif, pour des cas qui s'y prêtent, dans le but de prévenir des conflits armés entre les nations : entente au sujet de leur mode d'application et établissement d'une pratique uniforme dans leur emploi.

Il est bien entendu que toutes les questions concernant les rapports poli-

tiques des États et l'ordre des choses établi par les traités comme, en général, toutes les questions qui ne rentreront pas directement dans le programme adopté par les cabinets, devront être absolument exclues des délibérations de la conférence.

.... Sa Majesté Impériale juge qu'il serait utile que la conférence ne siégeât pas dans la capitale de l'une des grandes puissances, où se concentrent tant d'intérêts politiques qui pourraient peut-être réagir sur la marche d'une œuvre à laquelle sont intéressés, à un égal degré, tous les pays de l'univers.

13. — **A Paris**, M. Jules Roche, député, a pris l'initiative d'une *Ligue des contribuables*, aujourd'hui constituée. Voici son but, exprimé dans l'article 1er des statuts :

Elle a pour objet :

1° D'obtenir que la Chambre des députés, dont la mission est de défendre les deniers des contribuables supprime l'initiative parlementaire en matière d'augmentation de crédits, ou de création directe ou indirecte de dépense nouvelle ;

2° D'obtenir, dans le domaine des dépenses, des économies, et, dans le domaine des impôts, le respect des principes d'égalité devant la loi, proclamés et garantis par la Révolution française, dans la déclaration des Droits de l'homme et dans la Constitution de 1791.

— **Aux Philippines**, les troupes américaines, destinées à réprimer l'insurrection à Ilo-Ilo et aux Visayas, ont refusé de débarquer. Toute la flotte a dû rallier la baie de Manille.

14. — **A Athènes**, publication du rapport rédigé par le prince royal Constantin sur la guerre turco-grecque. Il fait peser la responsabilité des désastres sur l'insubordination du général Smolenski et de quelques autres chefs.

— Mort du **Cardinal Americo Ferreira dos Santos Silva**, évêque de Porto (Portugal).

15. — **A Washington**, le président Mac-Kinley constitue une commission de quatre membres (amiral Dewey, général Withier, MM. Denby et Schurmann), chargée d'étudier la question des Philippines et la politique à suivre à leur égard.

16. — Pour recouvrer la taxe d'abonnement, la direction de l'enregistrement avait cru pouvoir faire saisir *les biens personnels* de quelques religieux Augustins de l'Assomption. La Cour de cassation, par l'important arrêt ci-dessous, repousse cette prétention :

La Cour,

Sur le moyen unique, tiré de la violation par fausse interprétation de l'article 3 de la loi du 28 décembre 1880 et de l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884 ;

Attendu qu'en matière d'impôt, c'est avant tout dans le texte même de la loi qui les établit qu'il faut chercher quelle a été l'intention du législateur et que les dispositions dans lesquelles il l'a manifestement exprimée, doivent recevoir l'application stricte et littérale que leur teneur commande :

Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 28 décembre 1880, l'impôt établi par la loi du 29 juin 1872 sur les produits et bénéfices annuels des actions, parts d'intérêts et commandites, sera payé par toutes les sociétés dans lesquelles les produits ne doivent pas être distribués en tout ou en partie entre leurs membres ;

Qu'aux termes de l'article 9 de la loi du 29 décembre 1884, les impôts établis par les articles 3 et 4 de la loi du 28 décembre 1880 sont payés par toutes les congrégations religieuses autorisées ou non autorisées ;

Attendu que ces textes sont aussi formels qu'ils sont clairs ; que, s'il en résulte que le droit d'accroissement et la taxe sur le revenu sont dus par toutes les congrégations, communautés et associations religieuses, à raison de ce seul fait qu'elles sont des congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non, sans aucune distinction entre elles, il en résulte également que ces impôts, et notamment la taxe sur le revenu, doivent être payés directement par lesdites congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non autorisées ;

Attendu que la direction générale de l'enregistrement soutient en vain qu'il y a lieu de faire une distinction entre les associations religieuses autorisées et celles qui ne le sont pas, que l'impôt est, en ce qui concerne ces dernières, une dette à la charge personnelle de leurs membres et qu'elle est ainsi fondée pour le recouvrement de l'impôt sur le revenu à actionner personnellement et sur leurs biens propres, les membres de ces associations ;

Qu'en effet, cette prétention est en opposition manifeste avec les termes de la loi, qui ne comportent aucune distinction ;

D'où il suit qu'en décidant que la régie ne pouvait poursuivre individuellement les membres de l'association non autorisée des Pères Augustins, et les rendre responsables sur leurs biens personnels d'un impôt qui n'est dû que par l'association, le jugement attaqué, loin de violer les articles visés au pourvoi, en a fait une juste application ;

Par ces motifs :

Rejette.

19. — **Au Caire**, le *Journal officiel* publie la convention intervenue entre lord Cromer et Boutros-Pacha, pour l'administration du Soudan. En voici les principaux paragraphes :

Dans la convention anglo-égyptienne, le mot *Soudan* désigne tous les territoires situés au sud du vingt-deuxième parallèle de latitude qui n'ont jamais été évacués par les troupes égyptiennes depuis 1882 et ceux qui, ayant été administrés par le gouvernement du khédive avant la rébellion du Soudan, ont été ou seront ultérieurement reconquis par le gouvernement anglais et le gouvernement égyptien, agissant de concert.

Les drapeaux anglais et égyptien seront arborés dans toute l'étendue du Soudan, excepté dans la ville de Souakim où le drapeau égyptien seul devra être hissé.

Le commandement suprême au Soudan sera confié à un officier qui sera désigné sous le nom de gouverneur général du Soudan. Il sera nommé par décret khédivial avec la sanction du gouvernement britannique.

Les lois, décrets et règlements promulgués du pays pourront être modifiés ou abrogés par une proclamation du gouverneur général. Cette proclamation sera notifiée à l'agent britannique au Caire et au président du conseil des ministres du khédive.

Aucune loi égyptienne, décret ou arrêté ministériel non encore promulgué, ne sera applicable au Soudan, à moins que le gouverneur général ne juge à propos de les adopter et d'en faire l'objet d'une proclamation. . . . . .

Ni consuls, ni vice-consuls, ni agents consulaires ne seront accrédités et ne pourront résider au Soudan sans avoir préalablement été reconnus par le gouvernement britannique.

— **Aux îles Samoa** (Océanie), un conflit est survenu entre le consul allemand d'une part, et les consuls anglais et américain de l'autre. Les Allemands ayant reconnu pour roi un candidat repoussé par les autres, il s'en est suivi une guerre civile terminée par la victoire du parti protégé par l'Allemagne. L'affaire, pourtant, n'a pas été réglée *ipso facto ;* elle est entrée dans la voie diplomatique.

22. — **A Valenciennes** (Nord), M. Sirot, républicain progressiste, est élu député, en remplacement de M. Sirot-Mallez, décédé.

— **A Pontivy** (Morbihan), le comte de Lanjuinais, conservateur, est élu député, en remplacement du docteur Langlais, dont l'élection avait été annulée.

23. — **A la Chambre française**, à l'occasion du budget des affaires étrangères, à la suite de discours remarquables de MM. d'Estournelles, Denys Cochin, Raiberti et Ribot, M. Delcassé expose la manière dont l'affaire de Fachoda a été menée, et donne l'espoir que les autres négociations pendantes entre l'Angleterre et la France, au sujet de Terre-Neuve et de Madagascar, se termineront pacifiquement et dignement. La Chambre à peu près entière donne son assentiment aux paroles du ministre.

24. — **En Belgique**, crise ministérielle. Beaucoup réclamaient la représentation proportionnelle, soit l'attribution à chaque parti d'un nombre de sièges proportionné à sa force numérique. Le ministère l'avait acceptée, lorsque le vote uninominal a dû être admis. MM. de Smet de Naeyer, président du conseil et Nyssens, ministre du commerce et de l'industrie, ont donné leur démission.

— **A la Chambre française**, une demande de suppression de l'ambassade auprès du Vatican, présentée par M. Sembat, socialiste, est repoussée par 322 voix contre 126.

Une demande de suppression des allocations inscrites au budget, en faveur des missionnaires et établissements catholiques en Orient, présentée par MM. Dejeante et Antide Boyer, socialistes, est repoussée par 362 voix contre 136.

Le 25 janvier 1899.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

PROGRÈS FIN DE SIÈCLE

L'ALIÉNATION MENTALE

I

Si le proverbe célèbre « Plus on est de fous, plus on rit » est une formule issue, comme ses semblables, de l'expérience et de la sagesse des nations, le monde finira dans un accès de gaieté. Nous ne sommes même pas loin de cette échéance, car l'aliénation mentale progresse avec une telle rapidité que vous et moi, cher lecteur, nous risquons de subir la contagion, pour peu qu'il plaise à la Providence de prolonger notre vie terrestre au delà des limites ordinaires. L'Angleterre, notre fière rivale, n'en a que pour trois ou quatre siècles de commerce raisonnable et de spleen national. Après quoi elle devra extravaguer et rire comme les autres. Pour 1 fou sur 536 habitants qu'elle possédait en 1859, elle compte, en 1897, 1 aliéné sur 313 Anglo-Saxons. C'est encore là une supériorité sur nos pauvres races latines, que nous sommes obligés de reconnaître, sans trop de peine, en souhaitant même qu'elle dure assez longtemps pour qu'il reste encore en France quelques sages, quand de l'autre côté de la Manche on ne verra plus que des fous. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nos statisticiens nous donnent à réfléchir avec leurs calculs impitoyables. Ils voient nettement, dans la clarté des chiffres, poindre à l'horizon des siècles les premiers rayons du soleil qui doit éclairer l'universelle folie.

Ils sont nombreux, en effet, les agents qui travaillent à déséquilibrer le cerveau de nos contemporains. La politique, le jeu, le plaisir, la course aux places et aux millions, les intoxications diverses, physiques et morales, l'agitation et le surmenage multiplient la névrose et préparent des victimes faciles aux attaques de la folie. Chose étrange, nous sommes, en partie, maîtres des fléaux qui, à d'autres époques, ont décimé l'espèce humaine. La peste bubonique, elle-même, après une courte apparition à Vienne, semble ne plus oser se mesurer

avec nos hygiénistes et nos disciples de Pasteur. Et l'aliénation mentale continue sans bruit son chemin parmi nous, étouffant la vie intellectuelle de milliers d'hommes, et privant la société d'une masse énorme de forces vives. Elle s'en prend à n'importe quelle catégorie de l'espèce humaine, choisissant ses victimes en haut ou en bas, suivant un bon plaisir que rien ne semble avoir le droit de contrarier. Un coup d'œil sur les statistiques les plus récentes suffira pour nous révéler la gravité du mal.

Ce n'est guère qu'à l'année 1840 qu'il faut remonter pour trouver des documents statistiques un peu sérieux sur l'état de l'aliénation mentale en France. En 1843, le ministère de l'Agriculture et du Commerce publia un relevé, qui semble être le premier de ce genre, présentant avec quelque exactitude le chiffre des aliénés, recensés à domicile ou placés dans les établissements spéciaux à ce genre d'infirmité. Nous y lisons que, dès 1840, sur une population totale de 34 092 322, les asiles recueillaient 13 283 aliénés, tandis que 5 066 étaient soignés à domicile. C'était donc un total de 18 349, c'est-à-dire 5,38 pour 10 000 ou 1 pour 1 858 habitants. Or, dix-neuf ans après, en 1869, la population de la France étant de 38 407 439 habitants, le total de la démence s'élève à 93 252, ou 24,28 malades pour 10 000, ou 1 pour 412 en possession de leurs facultés mentales.

Si l'on s'en tenait à cette simple comparaison de chiffres, il faudrait dire que l'aliénation mentale a presque quintuplé dans moins de vingt ans. Une telle différence entre les deux dates extrêmes n'a pas pour cause une progression réelle s'établissant d'une année à l'autre, et constituant une sorte de loi démographique. Il faut plutôt attribuer ce grand écart à l'imperfection inévitable des premières statistiques. Elles se composent, nous l'avons indiqué plus haut, de deux éléments distincts : d'un côté les aliénés recensés à domicile, de l'autre les malades placés dans les asiles. Or, durant la période dont nous parlons, les premiers auraient augmenté dans la proportion de 6 à 55, ce qui paraît invraisemblable. Un tel écart s'explique par le manque de précision dans les procédés d'enquête, qui se sont progressivement améliorés, et n'ont atteint que peu à peu l'exactitude des chiffres et de

leur accroissement relatif. Il faut dire aussi, avec le Dr Lunier, que l'annexion de la Savoie eut pour effet d'accroître dans une assez forte proportion le nombre des crétins et idiots conservés dans les familles. Sur 37 896 individus de cette catégorie recensés en 1861, les deux départements de l'ancienne province de Savoie en fournirent, à eux seuls, 3 555, c'est-à-dire près du dixième, tandis que l'annexion n'augmentait la population de la France que de un soixante-neuvième [1].

Quoi qu'il en soit des imperfections ou des inexactitudes des premières statistiques, il est sûr que l'ensemble accuse, depuis 1835, une progression de l'aliénation mentale d'une régularité effrayante. Durant cette période d'un demi-siècle le mouvement ne trahit jamais le moindre recul. Il ne reste même pas une seule fois stationnaire. Partis en 1835 avec 3,42 aliénés pour 10 000 habitants, nous arrivons à 1892 avec 15,32. En sorte que, au 31 décembre de l'année 1893, nous avions eu dans nos asiles une population de 76 413 aliénés. Cette mortalité intellectuelle en progrès d'une part, et de l'autre une natalité de jour en jour plus restreinte, voilà certes de quoi préoccuper tout homme qui s'intéresse à l'avenir du pays. C'est la crise de la vie se manifestant sous deux aspects également redoutables. La richesse première d'une nation, l'homme, va décroissant d'année en année. Et, fait unique dans l'histoire, ce triomphe de la mort sur la vie s'accomplit en pleine paix, et sans l'intervention d'un de ces fléaux qui fauchent en quelques jours des milliers de vies humaines.

II

De ce que nous venons de dire il ne faudrait pas conclure que les 76 413 aliénés, internés dans nos 110 asiles ou quartiers d'hôpitaux, soient complètement perdus pour la société. De l'aveu presque unanime des médecins aliénistes, la folie totale ne guérit jamais. Tout au plus, dans l'état actuel de la science, peut-on procurer à ses victimes, un soulagement qui adoucit leurs crises, sans toutefois les rendre à la vie

1. Dr Lunier, *Annales médico-psychologiques*, janvier 1870.

intellectuelle. Mais il y a, sous les formes multiples que revêt la démence, bien des cas dont la gravité n'atteint pas ce degré où le mal est incurable. En nous reportant à la statistique générale de la France pour l'année 1893, nous trouvons au tableau de l'aliénation mentale, que sur les 76 413 entrées il y a eu 3 534 sorties par guérison et 2 587 par amélioration. Voilà donc 6 121 malades rendus, au moins en partie, à la santé et capables de reprendre une vie utile à la société.

Encore faut-il mettre à ce chiffre une restriction qui a bien son importance. Sur ces 6 121 prétendus guéris de l'année 1893, il y en a bien au moins 2 000 qui ne tarderont pas à reprendre le chemin de l'asile, par suite de rechute. Et, comme nous aurons occasion de le constater, la folie alcoolique fournira à cette sorte de récidive un contingent de jour en jour plus compact. D'autre part, la mortalité dans les asiles dépasse notablement le chiffre des guérisons et des améliorations. Pour l'année dont nous parlons elle s'élève à 7 305, et le bilan se termine ainsi toujours par un déficit.

Il ne sera pas sans intérêt d'examiner en passant l'état de l'aliénation mentale dans ses rapports avec l'âge, le sexe et le milieu. Jusqu'ici l'enfance, et même l'adolescence, paraissaient jouir, quant à la folie, d'une sorte d'immunité. Le crétinisme, l'idiotie et l'imbécillité se rencontrent chez l'enfant. Il a le triste privilège de cette infirmité souvent héréditaire. Mais la folie proprement dite semble respecter le premier âge de la vie. Ce n'est pas, toutefois, que les cas d'aliénation mentale chez les jeunes sujets soient chose inouïe. Moreau, de Tours, en a réuni un nombre assez considérable pour faire sur la question une étude ou une sorte de monographie[1]. Et l'on peut, sans témérité, prédire le jour prochain où les psychoses n'épargneront plus les prémices de la vie. Il est impossible, en effet, que la dégénérescence, qui s'accuse dans notre société avec une continuité formidable, n'ait pas son contre-coup dans les descendants d'une race dévorée par la névrose. Du reste, n'aurait-on pas le droit de signaler

1. Moreau (de Tours), *la Folie chez les enfants*, 1888.

le suicide de l'enfance comme un symptôme caractéristique de ce que l'avenir réserve, dans leurs enfants, à ces hommes qui suppriment Dieu et la religion dans la formation de l'intelligence humaine ? L'enfant ne se réfugie-t-il pas dans la folie du suicide parce qu'on a volontairement condamné son esprit aux ténèbres ? Cette lacune intellectuelle, ménagée par la scélératesse de certains éducateurs dans une âme d'enfant, qui ne sait plus ni la raison des choses, ni le but de la vie, n'est-elle pas, sinon un commencement, au moins un germe de démence ?

Quoi qu'il en soit de l'avenir, nous pouvons savoir où nous en sommes dans le présent, en consultant la statistique des conseils de revision. Les jeunes conscrits, exemptés du service militaire pour cause d'aliénation mentale, nous représentent bien ce premier âge de la vie dont nous parlons en ce moment. Or voici, pour l'année 1895, le résultat que nous trouvons consigné dans l'*Annuaire statistique de France*[1]. Le crétinisme, l'idiotisme et l'imbécillité ont éloigné du service militaire 1 245 jeunes gens ; 202 ont été exemptés pour aliénation mentale proprement dite. Bien que d'une année à l'autre on observe une légère augmentation, on ne peut cependant conclure pour la France à une véritable progression de l'imbécillité et de la folie infantiles. Il n'en est pas de même dans les pays où, comme en Belgique, sévit avec plus d'intensité le fléau de l'alcoolisme. Une feuille de là-bas, l'*Étoile Belge*[2], le reconnaît, et elle en donne une double raison qui ne manque pas d'intérêt. « La proportion des idiots, dit-elle, comme des autres victimes des tares héréditaires, tend à s'accroître en Belgique. Est-ce un indice de la décadence de la race ? Certes, les progrès de l'alcoolisme sont pour quelque chose dans ce symptôme alarmant. Mais, pour nous rassurer un peu, disons vite qu'il y a peut-être une autre cause que le surmenage, qui s'étend de nos jours à toutes les branches de l'activité humaine ; jadis, quand on enfermait un fou ou une folle, c'était pour toujours. Aujourd'hui, on « guérit » la folie et on relâche les fous, quitte à les interner de nouveau quinze ou vingt fois,

1. *Annuaire statistique de France*, t. XVI, p. 551.
2. *Étoile belge*, 7 janvier 1899.

même davantage. Entre temps, ils font souche, et la dégénérescence s'aggrave jusqu'à extinction finale de la lignée. » En étudiant de plus près l'action de l'alcoolisme nous aurons l'occasion de constater que cette dégénérescence du premier âge sévit aussi spécialement, chez nous, dans les centres où la consommation alcoolique a son maximum, entraînant avec elle la faiblesse de constitution. Trois choses qui vont ensemble : l'alcoolisme, l'idiotie et la débilité congénitale.

Et maintenant, si nous voulons établir l'état comparatif des deux parts de l'humanité quant au déséquilibre cérébral, nous nous trouverons en présence d'une apparente contradiction. Sur les 76 413 internes de nos asiles, les hommes sont au nombre de 36 485, et les femmes ont pour elles le chiffre respectable de 39 928. La plus belle moitié du genre humain tient donc le record de la folie. Ce n'est pas tout à fait exact. Si nous consultons, en effet, la colonne des admis dans nos asiles dans le courant de l'année, nous y lisons une somme totale de 6 704 hommes et de 6 056 femmes. Le sexe fort a donc ici la supériorité. Elle se maintient toujours quant au chiffre des admissions, mais elle fléchit invariablement quant au nombre des présents. Au 1er janvier 1894, la proportion, pour 100 hommes, était de 110 femmes dans tous les asiles de France. L'explication de cette apparente anomalie est du domaine de la clinique mentale. Si les femmes, dans les asiles, sont plus nombreuses que les hommes, bien qu'elles entrent en moins grand nombre que ces derniers, c'est qu'elles y restent plus longtemps. Elles sont atteintes de maladies moins curables ou moins mortelles, et c'est pour cela que leur séjour se prolonge plus longtemps. Les psychoses qui les frappent le plus souvent, telles que la manie et la mélancolie, sont d'une évolution longue et sujettes à de fréquentes rechutes. Les hommes, au contraire, sont victimes d'un plus grand nombre de maladies rapidement mortelles, telles que la paralysie générale, ou plus facilement curables, telles que l'alcoolisme. La population masculine des asiles est ainsi constamment diminuée par les guérisons et les décès. Et voilà pourquoi les femmes, bien que fournissant moins d'entrées que les hommes, sont toujours en ma-

jorité dans les refuges de l'aliénation mentale. Du reste, les hygiénistes entrevoient le jour où cessera cette inégalité entre les deux sexes. Jusqu'ici une vie plus régulière, plus calme, dans l'intérieur de sa maison où la retenaient ses devoirs de mère de famille, a préservé la femme de psychoses auxquelles cependant un système nerveux plus sensible la prédisposait. Mais l'usine, la bicyclette, le piano, la course aux brevets, le surmenage intellectuel et physique aidant, l'équilibre s'établira, et les deux sexes, aussi savants l'un que l'autre, seront également prédisposés à la folie.

III

Quels sont les milieux propices à la culture de l'aliénation mentale ? Les villes ont-elles, à ce point de vue, une réelle supériorité sur les campagnes ? Les aliénistes sont en droit de répondre affirmativement. Les milieux ruraux paraissent, en effet, moins favorables au développement de la folie, soit que les villes, les capitales surtout, attirent les déséquilibrés, soit que la vie, surmenée par le travail et les excès ordinaires dans les grands centres, offre une moindre résistance aux coups de la psychose.

Il y a dans le monde européen deux capitales qui peuvent être regardées comme les types de ces agglomérations gigantesques, où le luxe et la misère, le travail de l'esprit et le travail du corps se coudoient et s'agitent dans un incessant tourbillon. Paris et Londres réalisent merveilleusement l'idée de ce champ de bataille, où se livre la lutte pour la vie, dans laquelle les vaincus sont souvent la proie de l'aliénation mentale ou du suicide. On les a volontiers assimilées, Paris surtout, à deux cerveaux énormes par lesquels pense une grosse part de l'humanité. On a même supposé que, sur les bords de la Tamise, le calme, la sagesse, l'équilibre mental se conservaient plus intacts que sur les rives de la Seine. Il est bien vrai que Paris a trop souvent revendiqué le privilège d'affoler la France, et même un peu le monde entier. Et cependant les fous sont plus nombreux à Londres qu'à Paris.

Nous devons au Conseil général de la Seine un rapport très

documenté sur la question[1]. Nos édiles ne sont pas toujours aussi bien inspirés, et il faut rendre cette justice à la sous-commission qu'elle n'a pas fait une simple promenade d'agrément de Paris à Londres et à Édimbourg. Ils sont partis cinq enquêteurs, ayant pour président M. Dubois et pour rapporteur M. Toulouse. Un volume compact de trois cents pages, avec de fort belles planches, nous révèle tout ce qu'ont vu les voyageurs en mission, et, vraiment, leur rapport nous autorise à dire que l'Angleterre est le pays de cocagne de l'aliénation mentale. Nulle part, en effet, les victimes de la névrose ne sont aussi bien logées, nourries, soignées et diverties.

Ce voyage, accompli au delà de la Manche par les délégués du Conseil général de la Seine, n'était pas le premier de ce genre ordonné par l'administration des asiles français. Ferrus en 1833, Boutteville et Parchappe en 1845, Morel en 1859, une Commission nommée par le gouvernement en 1881, le Dr Marie en 1892 avaient été chargés d'étudier chez nos voisins le régime des aliénés. Les rapports consciencieux de ces divers enquêteurs ne semblent pas avoir produit grand effet sur la routine administrative. Le président du Conseil général, dans la séance du 8 juillet 1897, pouvait dire sans blesser la vérité : « Nous sommes, dans notre pays, au-dessous de toutes les autres nations, au point de vue, notamment, de l'hospitalisation des aliénés. Et pourtant, cela n'est pas contesté, nous comptons dans la science les premiers aliénistes du monde, et nous dépensons des sommes énormes peu en rapport avec la somme de bien-être et de liberté que nous donnons à nos malades[2]. »

La Sous-commission chargée de vérifier, une fois encore, cette grave accusation de son président, n'a pas cru qu'il fût inutile de jeter en passant un regard sur les mœurs anglaises. Tout se tient dans un pays, et les habitudes sociales éclairent les institutions nationales, même quand il s'agit d'aliénés. Nos voyageurs ont d'abord constaté, ce qui n'était pas difficile, que l'Anglais s'occupe avant tout de lui-même,

1. *Rapport au nom de la sous-commission chargée d'étudier l'assistance des aliénés en Angleterre et en Écosse.* Paris, Imprimerie municipale, 1898.
2. *Rapport*, p. 2.

et fort peu de ses voisins. Ils l'ont trouvé fort jaloux de sa liberté individuelle, ennemi des réglementations et de l'intervention de l'État, des rouages compliqués et de la centralisation administrative, autant de choses, sauf la liberté, fort en honneur sur la terre de France. Ce qui les a frappés encore, c'est l'alliance, chez l'Anglais, de cet esprit d'indépendance avec un sentiment très prononcé de la hiérarchie des classes, c'est l'indifférence pour les distinctions honorifiques et les situations officielles. Aussi retrouveront-ils, dans la loi et l'organisation des asiles, ce même esprit d'indépendance et de particularisme, qui rend l'asile plus autonome et le malade plus libre. La comparaison sera loin d'être favorable à ce système d'hospitalisation des aliénés, qui les enferme chez nous dans des établissements que l'on a pu qualifier d'asiles-casernes et d'asiles-prisons.

Du reste, si l'Angleterre traite avec grande sollicitude la famille des aliénés, ce n'est pas sans raison, puisque, comme nous l'avons dit au début de cette étude, en 1897 elle comptait 1 aliéné pour 313 habitants. On ne saurait trop louer une administration qui s'efforce, par des soins et un traitement adaptés aux divers genres de folie, de rendre à la santé et à la société le plus grand nombre possible de ces forces vives, anéanties par le trouble cérébral.

En arrivant à Londres, nos enquêteurs jettent un coup d'œil d'ensemble sur la Grande-Bretagne. Et ils lisent, en effet, sur le tableau qu'on leur présente, le chiffre de 99 365 aliénés, ce qui fait, pour le Royaume de Victoria, 3 200 malades pour un million d'habitants. Ce n'est pas sans quelque satisfaction qu'ils constatent cette supériorité sur nous, qui n'avons que 1 512 aliénés internés pour un million d'habitants. Mais, puisque nous voulons établir l'état comparatif de deux grands centres de civilisation, bornons-nous à relever les chiffres du comté de Londres et de les mettre en regard de ceux que nous fournit le département de la Seine. Les asiles du comté de Londres sont au nombre de 5 pour une population de 4 400 179 habitants en 1896. Or, au 1er janvier 1897, le nombre des aliénés et des idiots appartenant au comté était de 19 954, soit, relativement à la population totale, de 4,5 aliénés pour 1000 habitants. Il faut

même ajouter à ce chiffre, déjà si élevé, 502 malades placés par la cité de Londres, et tous ceux qui sont entrés directement, à titre privé, dans les *hôpitaux enregistrés* et les *maisons licenciées*. Or, si l'on tient compte qu'il y a, en chiffre rond, 8 000 malades privés sur 99 000 malades recensés en Angleterre, soit un douzième, on peut évaluer les malades privés du comté de Londres au chiffre de 1 500 environ. Ce qui élève la proportion des aliénés à près de 5 aliénés pour 1 000 habitants[1].

Le département de la Seine n'atteint pas encore cette proportion, mais il ne s'en éloigne pas autant que nous le souhaiterions. Quelques mois après le recensement du 12 avril 1891, il y avait 12 839 aliénés recensés, indigents ou pensionnaires, qui, mis en regard de la population générale (3 141 595 habitants), donnent une proportion de 4 pour 1 000 habitants. Comme on le voit, soit pour Londres, soit pour Paris, elle est de beaucoup supérieure à celle qui représente le rapport de l'aliénation mentale avec la population totale du pays. En Angleterre, elle était, nous l'avons vu, de 1 pour 313, en France de 1 pour 661. Ici nous la voyons monter, à Londres, jusqu'à 1 pour 200, et à Paris s'élever à 1 pour 250. Il est donc bien vrai de dire que les grands centres sont les vrais milieux de culture de l'aliénation mentale. En Angleterre où, sur un territoire relativement restreint, les centres populeux sont multipliés, le chiffre des aliénés, par rapport à la population totale, tend singulièrement à s'identifier pour Londres et pour le reste du pays, tandis que, en France, l'écart demeure toujours plus considérable.

IV

Cette différence en faveur de Paris se précise peut-être mieux encore, si l'on prend pour terme de comparaison l'augmentation moyenne annuelle pendant une période de six ans. Cette moyenne annuelle, de 1890 à 1895, est pour Londres de 2,50, tandis que, à Paris, elle n'est que de 1,95. La capitale, comme le pays de France tout entier, conserve donc sa supériorité sur Londres et la Grande-Bretagne.

1. *Rapport* cité, p. 41.

Dans la question des sexes, les choses restent-elles, dans les deux grands centres, ce que nous les avons vues sur le continent? Oui, ici encore, la proportion des femmes présentes dans les asiles est beaucoup plus élevée que celle des hommes. Elle est, à Londres, de 140 femmes pour 100 hommes, et cette proportion plus élevée est un fait général pour toute l'Angleterre, comme pour toute la France, ainsi que nous l'avons déjà fait observer. A Paris, le nombre relatif des femmes internées est un peu plus faible : il est de 135 au lieu de 140. Mais il est intéressant de constater que, malgré des conditions d'existence très différentes dans les deux pays, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes dans les asiles des aliénés. Des deux côtés, la raison est la même : c'est que les femmes guérissent moins et vivent plus longtemps, parce que leur genre de maladie est ordinairement moins curable et moins mortel. Du reste, l'influence délétère des grands centres se fait sentir chez les femmes de même que chez les hommes. Tandis que pour 100 hommes les asiles provinciaux anglais ne comptent que 119 femmes, les asiles londonniens en ont 140, et le chiffre de 110, qui représente la proportion féminine des asiles français, s'élève à 135 pour les asiles de la Seine.

Il n'est pas non plus sans intérêt de comparer Paris et Londres quant au genre de folie qui amène le plus fréquemment les malades dans les asiles. Sur les bords de la Tamise, nous trouvons en première ligne la mélancolie et la manie. A elles seules ces deux maladies, qui constituent, dans les classifications anglaises, le fond de presque toutes les psychoses, figurent pour les 58 pour 100 des cas. Chez nous, elles ne figurent que pour les 17 pour 100, c'est-à-dire pour trois fois moins. Dans les asiles de Londres la mélancolie seule occasionne près du tiers des entrées[1]. Le spleen anglais n'est donc pas une légende, et nous devons accueillir, avec un sentiment de compassion et de pitié, ces insulaires qui débarquent chez nous, pour fuir peut-être, sous le beau soleil de nos plages, la mélancolie qui les guette sous les brumes de leur ciel natal. Cette psychose ne vient chez nous qu'au

1. *Rapport* cité, p. 54.

troisième rang, avec une proportion de 17 pour 100, au lieu des 30 pour 100 observés à Londres. C'est la démence simple ou sénile qui tient la tête dans les asiles de Paris. L'alcoolisme, au contraire, amène chez nous plus de malades qu'à Londres, mais il y a lieu de croire que la différence tient surtout à une question de diagnostic du délire alcoolique, que les médecins d'Outre-Manche traitent avec plus de réserve que les nôtres.

Enfin, la comparaison entre Paris et Londres nous révèle que les asiles londonniens reçoivent en majorité des malades dont l'état est psychopathique, et relativement peu qui soient atteints d'affections organiques incurables. Nos asiles sont donc moins nettement des asiles d'aliénés, car ceux-là seuls peuvent être appelés fous qui sont frappés dans leurs facultés psychiques.

Tel est l'état mental de ces deux cerveaux, par lesquels on a coutume de dire que pense le monde civilisé. La statistique s'élève contre cette prétention, et comme, après tout, pour le bien d'un pays il vaut mieux posséder une masse d'intelligences moyennes, que se contenter de quelques hommes de génie et d'une masse de fous, le monde fera bien de penser par lui-même, sans se préoccuper de suivre une impulsion, venue d'un centre où la sagesse cède trop souvent la place à la folie.

V

Mais il y a une catégorie d'aliénés qui tend, elle aussi, à croître dans des proportions inquiétantes. C'est la classe des aliénés criminels. On les confondait jadis avec les autres fous, et on les enfermait avec eux dans les asiles, pour les rendre, s'il était possible, à la société, en procurant leur guérison, ou pour les mettre dans l'impuissance de nuire, par une séquestration perpétuelle. Aujourd'hui, on se préoccupe partout de créer des maisons spéciales pour interner les aliénés criminels, et l'on introduit dans la législation des dispositions particulières qui règlent les conditions d'entrée et de sortie de ce genre de malades. Et l'on a raison, car il ne convient pas de mêler ensemble des éléments dont les uns peuvent agir sur les autres d'une manière fatale. En général, la diminution de l'intelligence dispose aux actes de

violence. La raison la plus futile suffit souvent pour qu'un fou commette un crime abominable. Il importe donc de ne pas jeter, au milieu de ces impulsifs, des malades susceptibles de provoquer par leur exemple des actes criminels.

Il est certain que la criminalité et la folie paraissent liées entre elles par une sorte de parenté. Elles progressent parallèlement, et se développent sous l'action des mêmes causes physiologiques et sociales [1]. Mais ce parallélisme et cette analogie ne donnent pas droit de conclure, comme l'a fait une certaine école, que tous les criminels soient des fous, et que le crime doive être regardé comme une maladie. Il y a encore, devant la loi morale, des responsables, s'il est vrai qu'il y ait aussi bon nombre d'irresponsables et de criminels à responsabilité limitée. L'école d'anthropologie matérialiste, ne sachant même pas donner une définition du crime, et se contentant de faire quelque chose comme l'autopsie du cerveau criminel, a bien popularisé l'idée que les attentats contre les personnes ou les propriétés, surtout quand ils sont suivis de récidive, ne peuvent être que le fait de déséquilibrés. Mais la doctrine de cette école mériterait d'être mise au rang d'un attentat contre la société. En expliquant, à sa façon, la genèse du crime, elle ne tend à rien moins qu'à l'excuser, et, par là même, à le multiplier. L'opinion publique ne demande qu'à être rassurée, et, quand un grand crime vient l'épouvanter, dès qu'on peut le donner comme l'acte d'un fou, il lui semble que le danger social diminue.

C'est ainsi que l'on a qualifié les assassinats retentissants de ces dernières années, depuis celui du président Carnot jusqu'à celui de la malheureuse impératrice d'Autriche. C'est en les attribuant à des insensés qu'on a diminué l'horreur qu'ils inspirent. L'on n'a pas traité autrement ces chevaliers de la dynamite, dont les exploits firent un moment trembler la capitale. Cette conscience publique, un moment réveillée et troublée, ne demandait qu'à se rendormir. En plaidant la folie, elle a cru trouver une raison suffisante pour dégager sa responsabilité. Il y aura toujours des fous, a-t-on dit, des maniaques, des détraqués. Sans doute; mais il faudrait exa-

1. Ch. Féré, *Dégénérescence et criminalité*, chap. VIII.

miner, peut-être, si la société n'a pas de reproches sérieux à se faire devant cette multiplication de la démence criminelle. S'il y a une folie individuelle, il y a aussi une folie collective. L'une est le terrain naturel de culture de l'autre. Or, n'aurait-on pas le droit de dire qu'une société sans foi religieuse et sans règle morale dépendant d'un législateur est une collectivité en démence ? Et, dès lors, toute mentalité individuelle prédisposée au crime et à la folie subira fatalement l'action d'un tel milieu. Voilà comment on a pu dire avec raison que « la criminalité et la folie augmentent parallèlement à la civilisation [1] ». A mesure, en effet, que la lutte pour la vie exige des efforts d'adaptation de plus en plus violents, et que chaque progrès de ce qu'on appelle civilisation fait naître des appétits nouveaux à satisfaire, les individus les plus affaiblis succombent, ou deviennent la proie de dégénérescences qui atrophient leurs facultés d'hommes et laissent subsister, comme unique impulsion, l'instinct et le besoin de commettre des actes en dehors de toute loi morale. Telle est, en deux mots, la genèse de la plupart des fous criminels. Telle est, du moins, la cause de leur progression, dans une société où tout exalte la passion humaine, sans lui donner un contrepoids autre que le gendarme ou le sergent de ville.

Les impulsifs, dégénérés, épuisés ou héréditaires pullulent dans la société contemporaine. Leur constitution psychopathique les expose à devenir le jouet des idées souvent fixes qui hantent leur cerveau, ou de celles que la moindre occasion peut faire naître en eux. La seule vue d'un pistolet ou d'un couteau en pousse quelques-uns au meurtre. Le récit d'un crime, d'un incendie, d'un assassinat, qu'ils ont lu ou entendu, les obsède. Leurs idées se groupent autour de cet événement qui les a impressionnés, et l'on voit se développer en eux la tendance, quelquefois irrésistible, au meurtre et à l'incendie. Mais a-t-on pour cela le droit de dire que tous les sujets affligés d'un système nerveux instable sont voués au crime inconscient et doivent être traités comme des irresponsables, quand ils obéissent à l'impulsion de leurs idées fixes ou occa-

1. Ch. Féré, *Dégénérescence et criminalité*, chap. VIII.

sionnelles? S'il en était ainsi, nous aurions, sans doute, à déplorer ce progrès de l'état pathologique social, mais nous ne pourrions accuser la société elle-même de favoriser cette floraison de l'aliénation mentale criminelle. Les choses se passent tout autrement chez les sujets dont la constitution est plus ou moins psychopathique. Les psychiâtres déclarent formellement que la discipline sur soi-même, la réaction du sens moral contre l'obsession des idées involontaires, peuvent affranchir des impulsions psychopathiques, et même arrêter le développement de l'aliénation mentale. Par conséquent, si, d'après les statistiques, la proportion, chez les aliénés criminels, s'élève déjà à 32 pour 100, c'est qu'il y a, dans notre société, absence de plus en plus manifeste de ces ressorts vigoureux qui pourraient aider les psychopathes à lutter contre les impulsions morbides de leur système nerveux instable. La folie criminelle est donc aussi un symptôme de notre dégénérescence sociale.

Il ne faudrait pas cependant supposer que tous les aliénés, détenus dans les quartiers réservés aux criminels, aient commis leur crime ou leur délit sous le coup d'un accès de démence. Un bon nombre ont perdu la raison après avoir été condamnés. La détention, le régime pénitentiaire et toutes les privations qu'il entraîne, mettent facilement en action les aptitudes vésaniques du sujet. On a observé que de ce chef l'aliénation mentale était quatre fois plus considérable que dans la vie de liberté.

VI

Quand on à essayé de faire le compte de la démence par rapport à la population saine, on n'a pas dit pour cela toute l'étendue et toute la profondeur du mal contemporain. Si le centre de ce triste royaume de la folie est occupé par une multitude toujours croissante, les frontières en sont garnies d'une foule qui paraît n'attendre qu'une impulsion, assez légère, pour pénétrer à son tour dans la place et s'y établir à demeure. La race actuelle est, en effet, devenue la proie de la névrose, et la littérature médicale s'est enrichie d'une foule de remèdes nouveaux, visant tous le soulagement ou la guérison de maladies nerveuses. Or, nous l'avons déjà dit,

un système nerveux instable prédispose à la folie. Toutes les statistiques signalent l'augmentation progressive de la nervosité dans la société contemporaine. La dégénérescence s'accuse avec une intensité effrayante. Parmi ses manifestations les plus graves, il faut mettre au premier rang l'hystérie. Un système nerveux déséquilibré, tel que celui de l'hystérique, présente le champ le plus favorable au développement des affections mentales, des extravagances et des crimes de toute sorte. Or, l'augmentation du nombre des hystériques est un fait incontestable. Et c'est là une source d'où découlent les névropathies les plus diverses, depuis le mensonge et la simulation, les idées fixes et la perte du sens moral, jusqu'à l'homicide accompli sans remords et comme par pur caprice.

Les mœurs contemporaines et la facilité de se transporter d'un lieu à un autre ont favorisé la multiplication de ces névropathes que l'on a appelés migrateurs. Incapables de fixer quelque part leur oisiveté, et de faire un effort de volonté pour occuper leur vie, ils s'en vont à travers le monde, véritables déracinés, dont un grand nombre passe de la mélancolie au suicide et à l'aliénation mentale. Près d'eux on peut ranger le peuple des dissipateurs et des joueurs dont l'incurie et l'inepte passion relèvent de la névrose.

Peut-on ne pas voir aussi des névropathes dans ces fervents d'un prétendu mysticisme qui n'est guère autre chose qu'une maladie d'hallucinés? L'épidémie de spiritisme, d'occultisme et même de bouddhisme, qui sévit dans un monde fermé aux profanes, est loin d'être un symptôme d'équilibre cérébral. Les fervents des cénacles et des rites de ce genre se font remarquer par une exaltation, et souvent par une crédulité qui dénotent une grande faiblesse nerveuse.

Nos esthètes, impressionnistes, décadents, — peintres, prosateurs ou poètes — forment à la névrose un cortège fort respectable. Leurs tableaux, comme leur prose et leurs vers, laissent entrevoir une prétention, un orgueil et une puérilité qui permettent de diagnostiquer à coup sûr un état cérébral peu stable[1]. Il faudrait en dire autant du pessimisme, dont les

1. Cf. Dr Émile Laurent, *la Poésie décadente devant la science psychiâtrique.* (V. *Études,* 20 janvier et 5 février 1898.)

adeptes sont loin de voir la vie couleur de rose. De l'avis des psychologues et des psychiâtres, le pessimiste, quand il est sincère et ne vise pas à la simple pose, est un véritable névropathe. Et ces intellectuels, qui font encore tant de bruit, sont-ils autre chose pour la plupart que de braves gens dont une idée fixe a déséquilibré le cerveau ? Comment expliquer, sans cela, cette perversion du sens patriotique qui les pousse à sacrifier les intérêts de tout un pays pour défendre un homme dont l'innocence est plus que problématique ? C'est là une explosion de névrose, assez semblable à celle dont nos assemblées parlementaires nous donnent le spectacle aux jours, trop répétés, de leur agitation et de leur incohérence.

N'aurait-on pas le droit de mettre au compte de la même infirmité cet esprit sectaire qui anime certains hommes politiques, et les pousse, sans raison et sans logique, à la destruction de tout ordre social et religieux ? L'anarchiste est-il autre chose qu'un névrosé atteint de folie morale ? Peut-on expliquer autrement l'état mental d'un homme qui prétend défendre la vertu et la justice par le meurtre et le vol, et répond froidement à ses juges : Je suis un justicier et non un assassin ? Ce n'est pas la folie entraînant l'irresponsabilité, c'est l'exaltation cérébrale qui laisse au coupable la conscience de ses actes, et dont il faut rejeter la faute sur tant d'excitations malsaines, auxquelles ne résiste pas une tête souvent affaiblie par des excès de toute sorte.

Ne faut-il pas aussi voir une manifestation de l'instabilité nerveuse contemporaine dans cette alliance qui vient, à propos de la trop célèbre affaire, de rapprocher des hommes dont les principes religieux et sociaux étaient aux antipodes les uns des autres ? L'*Univers israélite* écrit à propos de l'« affaire » : « Elle a révélé qu'une grande partie de la population était atteinte d'une sorte de maladie morale, qui fait que le sentiment du bien et du mal s'est altéré dans les âmes au point que des crimes avérés peuvent être glorifiés hautement et impunément, et qui fait aussi que toute faculté de discernement, tout sens critique s'est tellement émoussé que les fables les plus absurdes obtiennent aisément créance, de même que d'un autre côté les vérités les plus évidentes et les

faits les mieux démontrés ne rencontrent que doute et incrédulité[1]. » Le journal des « principes conservateurs du Judaïsme » a bien raison de constater notre état de déséquilibre mental, mais il se trompe un peu d'adresse. Il oublie que l'accolade fraternelle, donnée à l'anarchie par des hommes jusqu'à ce jour réputés sages, n'est pas le moindre parmi les signes de notre dégénérescence individuelle et sociale.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen de l'état pathologique de nos contemporains. D'autant que l'étude des causes d'une affection déjà trop générale nous ramènera plusieurs fois vers le même sujet. C'est là un des côtés les plus tristes de la vie sur cette fin du dix-neuvième siècle. Nous n'irons pas jusqu'à dire, avec le docteur Paul Garnier : « C'est le destin de toute civilisation d'être suivie dans sa marche par la folie qu'on voit s'attacher à elle comme un parasite[2]. » Mais nous verrons, en effet, que le progrès, tel que le matérialisme l'entend, est dans le monde moderne un facteur puissant de la névrose et de l'aliénation mentale.

HIPPOLYTE MARTIN, S. J.

1. *L'Univers israélite*, 20 janvier 1899, p. 551.
2. Congrès des médecins aliénistes, 7me session. Rapports.

LE

TEXTE HÉBREU DE L'ECCLÉSIASTIQUE

ET LA CRITIQUE SACRÉE

Nos lecteurs ont appris, au cours de l'année 1897, la découverte, que l'on venait de faire tout récemment, d'un fragment en hébreu de l'Ecclésiastique[1]. Depuis cette époque, la découverte s'est complétée; et, au lieu de dix chapitres sur cinquante et un, nous en posséderions plus de vingt en hébreu. En attendant que paraissent les nouveaux fragments, de savants hébraïsants éditent, approfondissent, commentent chaque jour les dix chapitres découverts en premier lieu, et, dès maintenant, il est évident que la critique et l'exégèse ont réalisé des profits considérables dans la trouvaille inespérée de ce vieux texte hébreu que l'on croyait à jamais perdu.

Je me propose d'exposer ici les gains principaux que viennent de faire nos études scripturaires par suite de cette belle découverte. J'utiliserai pour ce travail les quatre textes maintenant à notre disposition, à savoir, l'original hébreu et les trois versions anciennes : grecque, latine et syriaque. Un certain nombre de publications ont paru depuis deux ans sur le fragment hébreu de l'Ecclésiastique. Les savants auxquels nous les devons méritent d'être entendus; je me suis donc empressé de mettre à profit leurs doctes études. C'est à eux que reviendra la meilleure part de tout ce que je pourrai dire d'intéressant ou d'utile pour nos lecteurs[2].

1. *Études*, 5 août 1897, p. 405 et suiv., *Bulletin d'archéologie biblique*, par le P. Durand.

2. Voici les principales de ces publications : *The original hebrew of a portion of Ecclesiasticus* (XXXIX, 15 [= Vulg., 20] to XLIX, 11 [= Vulg., 14]) *together with the early Versions and an English translation....* edited by A. E. Cowley and Ad. Neubauer. Oxford, 1897. In-4. — *Das hebräische Fragment der Weisheit des Jesus Sirach* herausgegeben von Rudolf Smend. Berlin, 1897. In-4. — *Étude sur la partie du texte hébreu de l'Ecclésiastique récemment découverte*, par Halévy. Paris, 1897. In-8. — *Quelques mots sur un fragment récemment découvert de l'original hébreu de la Sagesse de Jésus, fils de Sirach*, par Israel Lévi. Paris, 1897. In-8. — Mayer Lambert, dans

M'adressant ici à un public plus étendu, on comprendra sans peine que je ne descende pas au détail des discussions techniques réservées aux spécialistes ; je me propose pourtant d'en dire assez pour que les hommes adonnés aux études d'Écriture Sainte, qui ne se contenteraient pas de pures assertions, voient aussi les raisons des choses.

Je procéderai par questions séparées, exposant tour à tour les divers problèmes auxquels notre texte hébreu apporte de nouveaux éléments de solution. Mais, auparavant, il est nécessaire de rappeler brièvement l'histoire de la découverte et de donner la description de notre manuscrit.

I. *Histoire de la découverte de plusieurs fragments hébreux de l'Ecclésiastique ; provenance du manuscrit.*

Le premier fragment de notre texte a été rapporté d'Orient par Mme Lewis et Mme Gibson, deux savantes anglaises, à qui l'on devait déjà plusieurs trouvailles, comme on l'a dit, « sensationnelles ». Au milieu de divers manuscrits hébreux dont elles avaient fait l'acquisition, elles remarquèrent un feuillet troué, endommagé de toutes façons, mais dont le texte, disposé par colonnes et par versets, attira vivement leur attention. Elles confièrent ce feuillet à M. Schechter, professeur d'hébreu talmudique à l'Université de Cambridge, qui reconnut bien vite un texte biblique. C'était le passage de l'Ecclésiastique allant dans notre Vulgate de XXXIX, 20 à XL, 7 [1]. Peu de temps après, M. Schechter annonçait et publiait sa découverte dans *The Expositor*, juillet 1896.

Journal asiatique, 1897, t. IX, p. 344-350. — *L'Original hébreu de l'Ecclésiastique*, par J. Touzard, dans la *Revue biblique*, 1897, p. 271-282 ; 547-573 ; 1898, p. 33-58. — *L'Ecclésiastique ou la Sagesse de Jésus, fils de Sirach*. Texte original hébreu édité, traduit et commenté par Israël Lévi. Paris, 1898. In-8. — Mayer Lambert, dans *Journal asiatique*, 1898, t. XII, p. 352-358.

1. A moins d'avis contraire, je suivrai toujours dans mes citations la division en chapitres et en versets de notre Vulgate latine. MM. Cowley et Neubauer (*Op. cit.*) ont adopté la division de l'édition des *Septante*, par Swete. De son côté, M. Israël Lévi a préféré la division donnée par Fritzsche dans ses *Apocryphes*. Tout cela, c'est bien de la confusion pour une chose de minime importance. Que ne s'en tient-on toujours à une seule et même capitulation, à une seule et même numérotation de versets, celle de la Vulgate que l'on suit presque universellement, même dans le monde qui n'a cure des réglementations ecclésiastiques ! C'est l'unique moyen d'éviter à tous des complications et des confusions à l'infini.

Presque à la même époque, on apprit que M. Sayce avait rapporté du Caire, pour la bibliothèque bodléienne d'Oxford, un second fragment hébreu de l'Ecclésiastique, dont M. Neubauer, sous-bibliothécaire de la Bodléienne, allait préparer une édition, en collaboration avec M. Cowley, savant connu par ses études samaritaines. Or, ce second fragment était beaucoup plus important que le premier, auquel précisément il faisait suite. Il ne contenait pas moins de neuf chapitres allant sans interruption de XL, 8, à XLIX, 14. Au cours de l'année 1897, MM. Cowley et Neubauer publiaient les deux fragments réunis avec les versions anciennes, grecque, latine, syriaque, et enfin la version anglaise du texte hébreu.

A l'annonce de si belles découvertes, on s'enquit naturellement de la provenance de ces manuscrits hébreux, et l'on ne tarda pas à savoir qu'ils sortaient d'une *gueniza*, la gueniza adjointe à la « synagogue d'Ezra » du Caire. Une gueniza, comme le mot l'indique, c'est une sorte de salle de réserve, ou mieux, peut-être, un local d'enfouissement, où les Juifs jettent leurs manuscrits hébreux, quand ils sont hors d'usage; car ils s'interdisent de les détruire, surtout quand le nom divin s'y trouve écrit.

Pénétrer dans cette gueniza, y faire des recherches, s'approprier, s'il était possible, quelques-uns des trésors qui y demeuraient enfouis, ce fut le rêve de M. Schechter; et, dès le commencement de l'année 1897, le savant talmudiste prenait la route du Caire. Le résultat dépassa ses espérances; il obtint du grand rabbin de la synagogue l'autorisation d'emporter tout le contenu de la gueniza. Aujourd'hui ces richesses sont rendues à Cambridge et déposées dans une salle de l'Université.

Or, parmi toutes ces pièces, M. Schechter a trouvé de nouveaux fragments de l'Ecclésiastique, entre autres la fin de l'ouvrage. Cette seconde série contient, paraît-il, plus de chapitres que la première. M. Schechter en prépare une édition pour un avenir très prochain[1]. En attendant, il vient de publier, dans *The Jewish Quarterly Review*, 1898, t. X,

1. Israël Lévi, *L'Ecclésiastique*, p. VII-VIII.

n° 38, la suite aux fragments édités par MM. Cowley et Neubauer, c'est-à-dire le passage XLIX, 14-L, 24.

Il semble évident que tous ces fragments appartiennent à un seul et même manuscrit. D'où vient ce manuscrit? A-t-il été copié au Caire ou bien ailleurs? Selon toute apparence, il est originaire de Perse. On trouve, en effet, dans les marges, plusieurs notes rédigées en persan, XL, 22 et XLV, 10; d'où l'on conclut naturellement que le copiste écrivait son manuscrit en Perse.

II. *Description matérielle du manuscrit; son antiquité.*

Le manuscrit de l'Ecclésiastique hébreu est en papier vélin et non pas en parchemin; aussi a-t-il beaucoup souffert des ravages du temps. Les pages apparaissent divisées en deux colonnes. Sur la première, que l'on a devant soi à droite, puisque l'hébreu s'écrit de droite à gauche, on a le premier vers de chaque distique parallélique; car on sait que le livre de l'Ecclésiastique est composé selon les lois du parallélisme. Puis, en face, sur la colonne de gauche, se trouve le second vers, qui est le parallèle du premier. De cette manière, chaque distique tient sur une même ligne coupée dans son milieu par l'espace blanc qui sépare les deux colonnes; et chaque ligne, avec ses deux vers parallèles, forme un verset. On observe que les lignes sont soigneusement tracées au stylet et que la fin de chaque ligne ou verset est marquée, comme dans la Bible hébraïque ordinaire, par les deux gros points dits *sof-pasouq*.

Dans les marges, on trouve de nombreuses notes sur lesquelles nous aurons à revenir.

Quant à l'écriture, on remarque qu'elle n'appartient pas aux types des écritures hébraïques occidentales.

Quel est l'âge de ce manuscrit? Selon l'opinion de MM. Cowley et Neubauer, notre manuscrit serait de la fin du onzième siècle au plus tôt; et, d'après M. Schechter, on ne peut le faire descendre plus bas que le commencement du douzième[1].

1. Cowley et Neubauer, *Op. laud*, p. XII.

III. *Le texte original de l'Ecclésiastique était-il sûrement l'hébreu et le manuscrit hébreu récemment découvert nous rend-il bien le texte original ?*

Tel est le double problème qui tout d'abord se pose à la vue du manuscrit que nous venons de décrire.

Sur le premier point : le texte original était-il l'hébreu ? la réponse affirmative s'impose; elle n'a jamais pu être contestée sérieusement. Les preuves, en effet, abondent.

La première de toutes est prise des paroles mêmes du traducteur grec, quand il nous dit, au Prologue de sa version, qu'il traduit de l'hébreu l'ouvrage de son aïeul Jésus. Or, par hébreu, il entend bien évidemment cette même langue dans laquelle furent écrits les autres livres de l'Ancien Testament qu'il range en trois groupes : la Loi, les Prophètes, et les autres livres, c'est-à-dire les *Ketubim*.

La seconde preuve en faveur de la composition en hébreu de l'Ecclésiastique est tirée de ce fait que, quand les versions anciennes, grecque, latine et syriaque, portent des non-sens ou des fautes évidentes, il suffit bien souvent de reconstituer par la pensée le texte hébreu, pour retrouver immédiatement la clef des erreurs commises et corriger les méprises de nos versions. Contentons-nous d'un exemple classique. On lit au chapitre XXV, verset 22 : « Οὐκ ἔστι κεφαλὴ ὑπὲρ κεφαλὴν ὄφεως. Il n'y a point de tête au-dessus de la tête du serpent. » Ce verset n'a pas de sens; pour lui en donner un, la Vulgate ajoute un mot : « Il n'y a point de tête *plus méchante* que la tête du serpent; non est caput *nequius* super caput colubri. » Repensez la phrase du grec, mais cette fois en hébreu. Pour signifier *tête*, vous aurez le mot *rô'š*. Or, en hébreu, *rô'š* peut signifier tête et peut signifier venin. Voilà la clef de la solution; le traducteur grec a fait un contresens; il devait écrire : « Il n'y a pas de pire venin que le venin du serpent. » Le sens cette fois est excellent.

On donnait de cette sorte un certain nombre de corrections; aujourd'hui que nous avons sous les yeux une partie du texte hébreu, il est curieux d'examiner à sa lumière les divinations que faisaient ainsi nos bons interprètes, et de

voir si leur restauration du texte était toujours heureuse. Nous en aurons un exemple tout à l'heure.

Avec les corrections par l'hébreu il faut ranger les hébraïsmes de nos versions au nombre des faits qui prouvent l'origine hébraïque de l'Ecclésiastique. Ainsi, quand on lit *dies numeri*, pour signifier *dies pauci*, on pense naturellement à *yemê mispâr* en hébreu, dont le mot à mot est bien *dies numeri*, mais le sens *dies pauci*. De même, *testamentum sæculi*, ce doit être le mot à mot de *berît 'ôlâm*, pour signifier *testamentum æternum*.

Autre exemple, où nous pouvons cette fois vérifier les conjectures de nos interprètes, parce que nous avons maintenant le passage hébreu correspondant. Il s'agit de XLIII, 8; on lit à cet endroit : « C'est d'elle (de la lune) que le mois tire son nom. » En quelle langue se sert-on d'un même mot, ou d'un même radical, pour signifier *mois* et *lune?* Il y a bien chez les Grecs μήν, *mensis* et μήνη *luna;* mais l'auteur de la version grecque ne paraît pas avoir pensé à cela; car, dans les deux versets précédents, 6 et 7 du même chapitre, il se sert de σελήνη pour désigner la lune. On sait du reste que lui n'est qu'un traducteur. En hébreu, au contraire, disaient depuis longtemps les interprètes, il suffit de supposer le mot *yérah*, « mensis, » qui sous la forme *yarêah* signifie lune, pour avoir les deux significations sous un même radical. De fait, en cet endroit, le texte hébreu retrouvé ne porte pas *yérah*, comme on le supposait, mais *ḥôdéš*. L'argument des exégètes reste bon toutefois; car il suffit de l'appliquer à *ḥôdéš* qui, tout aussi bien que *yérah*, signifie en même temps mois et lune.

Outre les arguments tirés du texte même et le témoignage du traducteur grec, qui prouvent surabondamment que l'Ecclésiastique a été écrit en hébreu, on peut encore invoquer à l'appui de la même thèse la tradition historique. A vrai dire, jusqu'au dixième siècle de notre ère, on n'a jamais perdu de vue notre vieux texte. Le Talmud, dans ses parties les plus anciennes, dans le *Pirqê 'Abôt*, par exemple, cite fréquemment l'Ecclésiastique, et presque toujours en hébreu, comme on citerait un livre dont on a le texte sous les yeux. Saint Jérôme dit de son côté avoir eu entre les mains le

texte hébreu de ce livre. Les rabbins des siècles suivants, du cinquième au neuvième, connaissent aussi le texte de Ben Sira. Au dixième, le célèbre Gaon Se'adyah cite également sept à huit sentences de notre livre en hébreu classique, ce qui prouve bien qu'il en possédait un exemplaire. Au onzième siècle, on trouve encore des traces, mais moins certaines, de notre livre[1]. Puis, alors, il disparaît de la circulation; on l'oublie, on le croit perdu, jusqu'à ce qu'enfin, dans ces dernières années si fertiles en découvertes, on nous annonce sa réapparition.

Mais restait à savoir si l'hébreu que l'on nous apportait était bien une copie du texte primitif d'où étaient sortis le grec et le syriaque, ou si d'aventure ce n'était pas plutôt un texte hébreu retraduit de l'une de ces deux versions. La même question ne pouvait guère se faire vis-à-vis du latin, le latin étant sûrement, quant au fond, dérivé du grec, comme on le verra plus loin.

Le problème ainsi posé et délimité, il suffisait pour le résoudre de raisonner de la manière suivante : Si les fragments hébreux sont traduits du grec ou du syriaque, on trouvera évidemment dans l'hébreu des méprises, des contresens peut-être, qui s'expliqueront par le grec ou le syriaque. Au contraire, si l'hébreu est le texte primitif, ce sont les méprises et les contresens des versions qui s'expliqueront par l'hébreu.

Or, examen fait de la question, les savants s'accordent à dire que la dernière hypothèse est la vraie[2]. Avec M. Lévi[3], contentons-nous de deux exemples, l'un pour le grec, l'autre pour le syriaque.

Au chapitre XL, verset 28, l'hébreu dit, en parlant de la crainte de Dieu : « Au-dessus de toute gloire *hppth*. » Vocalisez ce dernier mot *hăppâtôh* et vous pourrez traduire avec le grec : *ils l'ont couverte*. Vocalisez *huppâtâh* et vous devrez traduire : *est son dais*. Or, cette dernière traduction est exigée par Isaïe IV, 5, d'où l'auteur de l'Ecclésiastique a pris cette

1. Voir Cowley et Neubauer, *Op. laud*, p. X-XII.
2. Israël Lévi, *Quelques mots*, etc., p. 22-26; *l'Ecclésiastique*, p. XVIII-XIX. — Touzard, *Revue biblique*, 1898, p. 45-51. — Halévy, *Étude*, etc., p. 38-39.
3. Lévi, *l'Eccl.*, ibid.

métaphore. Le mot écrit *ḥppth* nous explique donc, avec sa double vocalisation possible, et le sens vrai exigé par Isaïe et l'erreur de traduction du grec. Faites l'épreuve contraire; supposez que vous ayez à traduire en hébreu le grec ἐκάλυψαν αὐτόν; vous pourrez bien écrire en hébreu *ḥppth* avec notre fragment, mais alors vous devrez lire *ḥăppâtôh*, ce qui ne s'accordera plus avec Isaïe d'où la métaphore est certainement tirée. C'est donc le grec qui présuppose l'hébreu et non *vice versa*.

Il en est de même pour le syriaque. Prenons au même chapitre XL le verset 13. L'auteur, parlant des richesses, nous dit qu'elles passent « comme un torrent puissant *produit par l'orage* », mot à mot, comme un torrent puissant *in fulmine tonitruum : baḥăziz qôlôt*. La lecture de ces deux derniers mots nous est garantie par Job XXVIII, 26, d'où ils paraissent empruntés. Le syriaque, à l'endroit cité de l'Ecclésiastique, porte que les richesses s'écoulent « comme des fleuves *remplis par des nuages légers*. » Pourquoi *légers*, en syriaque *qaliloto'* et non pas *orageux?* Parce que le traducteur syriaque, au lieu de lire les trois consonnes *qlt* de l'hébreu, en les vocalisant comme nous *qôlôt* (tonnerres), a lu *qallôt* (légers). Si, au contraire, un hébraïsant avait dû traduire le syriaque, qui est ici : *men 'enoné' qaliloto'*, « *ex nubibus levibus*, » jamais il n'aurait pu songer à écrire en hébreu : *baḥăziz qôlôt* « *in fulmine tonitruum*, » ni : *baḥăziz qallôt*, « *in fulmine levium*, » qui n'aurait aucun sens. C'est donc bien le syriaque, comme tout à l'heure le grec, qui s'explique par l'hébreu et le présuppose.

On pourrait multiplier les exemples; mais ce serait sans grande utilité, la chose étant certaine et admise de tous les savants.

Du reste, l'hébreu de nos fragments a des caractères distinctifs, qui ne se retrouvent à aucune période de la littérature juive depuis l'ère chrétienne, comme nous le verrons tout à l'heure. On est donc forcé de le reporter plus haut; et comme, d'autre part, l'histoire témoigne, ainsi qu'on l'a vu, qu'au dixième ou onzième siècle, époque où notre manuscrit se transcrivait en Perse, le texte hébreu était entre les mains des rabbins juifs, on arrive fatalement à cette conclu-

sion que nous sommes rentrés en possession du texte primitif, ou, pour parler plus rigoureusement, que nous en possédons une copie. Combien fidèle est cette copie ? Nous aurons à l'examiner plus tard.

IV. *De quelle époque est la langue de notre manuscrit ? Quand vivait l'auteur de l'Ecclésiastique ?*

On sait que l'hébreu et, en général, les langues sémitiques varient très peu d'un siècle à l'autre, et qu'il est fort difficile d'assigner une époque précise à un document hébreu, si l'on s'en tient aux seuls caractères de la langue. De là l'extrême diversité et j'oserais dire le peu de sérieux des opinions qu'ont exprimées parfois même des savants, quand ils ont tenté de fixer l'âge des livres de l'Ancien Testament, sans recourir aux preuves historiques. C'est à faire croire bien souvent que les plus doctes sémitisants ne sont encore que des écoliers, quand ils dissertent sur la langue et le style des auteurs sacrés. Toutefois, quand on a assez de modestie et de tact pour ne point vouloir poser en trop fin connaisseur, ni en dire plus qu'on n'en voit, assez de prudence pour s'en tenir aux divisions générales de l'histoire de la langue par grandes époques, on arrive à peu près à trouver et à dire des choses sensées.

Dans le cas présent, voici les conclusions des savants qui nous paraissent certaines sur les qualités et sur l'époque de l'hébreu de notre livre.

Et d'abord tous conviennent que l'hébreu de nos fragments est de l'hébreu classique. Cela veut dire qu'il n'appartient pas à l'hébreu rabbinique ou néo-hébreu qui se rencontre dans la littérature juive à partir du Talmud. Le néo-hébreu, en effet, a des constructions spéciales, qui ne se rencontrent pas dans nos fragments. L'hébreu de l'Ecclésiastique est donc rangé, par ses caractères mêmes, parmi les écrits antérieurs à Jésus-Christ. Cette conclusion est admise de tous ceux qui se sont occupés de la question, de MM. Neubauer, Halévy, Lévi, Mayer Lambert et Touzard, et elle est certaine.

Toutefois, la langue de l'Ecclésiastique n'est pas la langue pure des écrivains antérieurs à l'exil. On a relevé dans nos fragments, sinon beaucoup de constructions ou de formes

étrangères aux classiques hébreux, du moins un grand nombre de mots nouveaux, qui ne se rencontrent pas dans les autres livres de la Bible, et dont l'origine paraît être araméenne [1].

C'est à peu près tout ce qu'il convient de dire avec quelque assurance de la langue de nos fragments. Pour le reste, les plus doctes ne s'entendent guère. Tel vous dira que la langue du Siracide atteint, pour l'éclat et la pureté, la langue des Proverbes, de Job et des Psaumes ; et tel autre, au contraire, pense que l'hébreu de notre auteur est un hébreu barbare, indigne d'un écolier tant soit peu fort en thème. La paix soit sur tous ! et que chacun continue de piocher son hébreu ! Pour nous, il nous suffit de dire, d'accord avec tous les savants, que l'hébreu du Siracide est de l'hébreu classique, teinté souvent d'aramaïsmes.

Nos conclusions ainsi restreintes n'en sont que plus fermes et plus sûres, et d'autre part elles s'harmonisent très bien avec ce que l'on sait d'ailleurs de l'époque où vivait l'auteur de l'Ecclésiastique.

Jésus, fils de Sirach, en effet, doit avoir écrit aux environs de l'an 200 ou de l'an 300 ; il n'y a que ces deux opinions possibles en critique. Il vivait donc à une époque où l'hébreu avait fait place, à peu près complètement, sinon tout à fait, à la langue araméenne, qui s'était introduite lentement à partir de l'exil (VIe siècle) et que nous voyons exclusivement en usage au temps de Jésus-Christ.

Pour écrire un ouvrage en hébreu classique deux cents ou trois cents ans avant Jésus-Christ, il fallait être un lettré fort versé dans la Bible ; d'autre part, un lettré de cette époque, si habile qu'on le suppose, ne pouvait manquer d'employer de temps en temps des mots et des locutions de son milieu et de son siècle, comme il arrive à quiconque écrit une langue qui n'est pas sa langue usuelle, à plus forte raison si c'est une langue morte. Or, précisément, c'est ce qui se vérifie dans le cas du Siracide. Il est très versé dans la littérature juive ; à chaque instant il cite, reproduit ou imite les anciens, Job, les Proverbes, les Psaumes ; on verra même

1. On en trouvera le relevé dans Cowley et Neubauer, *Op. laud.*, p. XXXI-XXXVI.

plus loin qu'il a dû connaître et lire à peu près tous nos livres de l'Ancien Testament. Et pourtant, notre auteur n'échappe pas aux influences de l'air ambiant, aux néologismes et aux aramaïsmes que lui suggère le parler de son époque. C'était inévitable, et cela confirme donc ce que tout le monde accorde par ailleurs, que Jésus, fils de Sirach, a dû écrire son livre vers l'an 200 ou vers l'an 300.

De ces deux dates quelle est la plus probable?

Depuis la découverte de notre fragment, on a tenté par des voies nouvelles de dirimer la controverse qui partage les critiques sur ce sujet. On sait pourquoi les auteurs ne s'entendent pas.

Dans le Prologue de l'Ecclésiastique, le traducteur grec dit que l'auteur, Jésus fils de Sirach, est un de ses ancêtres. Il l'appelle ὁ πάππος μου, ce que l'on a traduit communément par *mon grand-père*. Un peu plus bas, notre traducteur, qui est en Égypte, dit être venu dans ce pays l'année trente-huitième sous Evergète. Or, deux des Lagides ont porté le surnom d'Evergète : Ptolémée III, qui règna de 247 à 222, en tout vingt-cinq ans ; et Ptolémée VII, qui régna une première fois de 170 à 164, et une seconde de 145 à 117, en tout cinquante-trois ou cinquante-quatre ans ; car, selon le témoignage d'Eusèbe, Evergète II comptait ses années à partir de 170, comme s'il avait régné sans aucune interruption.

Si notre traducteur est venu en Égypte la trente-huitième année *de son âge*, comme on l'interprète dans une première opinion, il a pu arriver sous Ptolémée III, et, dans ce cas, son grand-père aura écrit vers l'an 300. Mais, s'il est venu en Égypte la trente-huitième année *de Ptolémée Evergète*, comme d'autres l'entendent, et, à meilleur droit, semble-t-il, c'est de Ptolémée VII qu'il s'agit, Ptolémée III n'ayant régné que vingt-cinq ans. Dans cette seconde interprétation, le traducteur grec arrive en Égypte exactement l'an 132 et son grand-père a dû écrire vers l'an 200.

Tel est le point de départ premier de la chronologie de l'Ecclésiastique, comme aussi la raison principale de la controverse ; mais il en est une seconde.

Il semble évident par la manière dont le Siracide décrit, au chapitre L, le grand prêtre Simon, fils d'Onias, qu'il a

connu ce pontife, qu'il l'a vu au milieu des belles cérémonies du temple. Il est certain d'autre part que Simon, fils d'Onias, était mort quand notre auteur écrivait son livre ; car nous lisons, dès le verset 1 de ce chapitre L : *In vita sua suffulsit domum*, etc. *In vita sua*, durant sa vie ; c'est donc qu'il n'est plus. Cherchons maintenant la date de la mort de ce grand prêtre et nous aurons à peu près la date de composition de l'Ecclésiastique. Malheureusement, comme tout à l'heure pour les Evergète, il y a deux hommes du même nom, deux grands prêtres appelés Simon et tous les deux sont fils d'Onias. Le premier meurt en 291 ; le second, en 199. Donc, impossible encore ici de conclure avec certitude absolue, et les deux opinions vont rester en présence.

En combinant ces données, on obtient les dates suivantes, selon la diversité des opinions.

Première opinion : Le grand prêtre Simon que connut le Siracide et qu'il a si fort exalté, ne peut être que Simon Ier, qui mérita, d'après Josèphe, d'être surnommé le Juste. Jésus écrivit l'Ecclésiastique peu après sa mort, et donc vers 290. Le petit-fils du Siracide dans la trente-huitième année de son âge, arriva en Égypte sous Ptolémée III Evergète, aux environs de 230.

Seconde opinion : Le petit-fils du Siracide arriva en Égypte la trente-huitième année d'Evergète et donc de Ptolémée VII, c'est-à-dire exactement en 132 ; et son grand-père, par conséquent, aura composé l'Ecclésiastique après la mort du second Simon, fils d'Onias, c'est-à-dire peu après 199.

Pour trancher cette controverse, M. Halévy a proposé des arguments nouveaux, que lui a suggérés l'étude des fragments hébreux de l'Ecclésiastique et qui méritent d'être signalés.

Tout en admettant que le traducteur est arrivé en Égypte, comme on le veut dans la seconde opinion, la trente-huitième année d'Evergète, l'an 132, il croit pouvoir prouver, par l'examen comparé de l'hébreu et du grec, que le Siracide a écrit, comme on le dit dans la première opinion, peu après la mort du premier Onias, vers 290. En deux mots, voici l'argumentation de notre savant maître.

Tout le monde avoue, depuis la découverte de l'hébreu

surtout, que le traducteur a souvent mal lu et mal compris le texte de son ancêtre. Or, cela ne peut s'expliquer si l'on admet que le traducteur était séparé de l'auteur par l'intervalle de deux générations seulement. La langue n'a pu changer ou les copies s'altérer au point d'être devenues incompréhensibles en tant d'endroits pour un homme que soixante ans à peine séparent de l'époque où le livre fut écrit. Il faut donc traduire ὁ πάππος μου, non par *mon aïeul* ou grand-père, comme on le fait d'ordinaire, mais par *mon ancêtre*. Et ainsi nous avons le droit et nous sommes même contraints de faire remonter la composition de l'Ecclésiastique jusqu'en 290 [1].

A cette argumentation M. Israël Lévi a répondu, d'abord, que le mot grec πάππος ne comporte pas la signification d'ancêtre [2]. Mais cela n'est pas bien certain. Le savant professeur ajoute que, quand on admettrait que πάππος signifie ancêtre en général, du moins un écrivain précis ne dirait pas *mon ancêtre* sans plus. C'est vrai; mais peut-être pourrait-il dire: *mon ancêtre un tel*, et c'est ce que fait le traducteur grec: ὁ πάππος μου Ἰησοῦς, mon ancêtre Jésus. Donc, jusqu'à présent la réplique de M. Lévi ne paraît pas triomphante.

Mais il poursuit, et dit en second lieu que si le traducteur « a singulièrement trahi l'ouvrage dont il vantait la beauté, c'est... par ignorance de l'hébreu biblique » et particulièrement de l'hébreu ancien. Au contraire, fait-il remarquer, « les néologismes, il les comprend toujours, parce qu'ils appartiennent à la langue qu'il connaît le mieux, celle de son temps [3] ».

Nous croyons, nous aussi, que pour expliquer les mauvaises traductions du grec, il n'est pas nécessaire de supposer qu'un long intervalle de temps se soit écoulé entre l'époque de la composition du livre et l'époque de sa traduction en grec, et voici notre principale raison. L'hébreu était langue morte ou à peu près pour le petit-fils encore plus que pour le grand-père [4]; le grand-père pourtant était fort versé

1. Halévy, *Op. laud.*, p. I, 39-40, 62-66.
2. Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XXVIII-XXXI.
3. *Loc cit.*, p. XXIX.
4. M. Mayer Lambert, dans le *Journal asiatique*, 1898, sept.-oct., p. 354, veut que l'hébreu ait été parlé encore du temps du traducteur. Cette opi-

dans la connaissance de l'hébreu ancien, cela est incontestable ; le petit-fils l'était beaucoup moins que son aïeul, c'est presque aussi sûr depuis la comparaison faite du grec avec l'hébreu, et cela suffit pour expliquer qu'il ait assez souvent mal compris l'hébreu de son propre grand-père.

Notre conclusion est donc que, après comme avant la découverte du fragment hébreu, les deux opinions sur l'époque de la composition de l'Ecclésiastique, conservent leurs positions respectives ; et, s'il fallait ici indiquer nos préférences, nous dirions :

1° Le traducteur grec par ὁ πάππος μου entend plus probablement signifier que le Siracide est son grand-père, car tel est le sens ordinaire du mot πάππος ;

2° Par cette expression « la trente-huitième année sous Evergète », il veut dire la trente-huitième année d'Evergète ; car c'est ainsi que parlent les Alexandrins pour désigner l'année de règne d'un souverain, et la Bible elle-même offre bien des exemples de cette locution dans le même sens[1] ;

En conséquence, 3°, nous admettons comme plus probable, que le traducteur grec arriva en Égypte sous Ptolémée VII, en 132, et que l'auteur de l'Ecclésiastique, son grand-père, écrivit son livre peu après la mort de Simon II, c'est-à-dire peu après l'an 199.

V. *Que nous dit notre manuscrit sur la valeur textuelle et sur l'appareil critique de nos bibles hébraïques modernes ?*

Le texte hébreu que nous avons aujourd'hui dans nos bibles est appelé texte massorétique, parce qu'il a été établi tel qu'il est *ne varietur* par une série de lettrés juifs, allant du sixième au dixième siècle, auxquels on a donné le nom de massorètes, c'est-à-dire, partisans de la tradition. Chose étonnante, tous les manuscrits qui nous restent reproduisent ce même texte avec une remarquable fidélité, comme si tous s'étaient conformés à l'édition reçue. Et pourtant, nous voyons par la manière dont les Septante, antérieurs de plu-

nion nous paraît peu probable ; en tout cas, l'hébreu de ce temps devait être très mêlé et fort loin de l'hébreu ancien, ce qui suffit pour garder à notre argumentation toute sa valeur.

1. Cf. *I. Mach.*, XIII, 42 ; XIV, 27 ; *Agg.*, I, 1.

sieurs siècles à l'ère chrétienne, ont compris et traduit leur hébreu en grec, qu'il a dû exister un texte un peu différent du texte massorétique. De ces deux textes, le texte que supposent les Septante et le texte massorétique, quel est le meilleur ? C'est une question qui se pose pour l'exégète chaque fois qu'il voit son hébreu, ou ce qui revient à peu près au même, sa Vulgate, différer du texte des Septante.

Évidemment il n'entre pas dans mon dessein de la résoudre ici ; ce que nous voulons examiner, c'est ceci : le manuscrit hébreu de l'Ecclésiastique prend-il parti dans cette controverse et que nous dit-il ?

Et d'abord, oui, il prend parti et voici comment : L'Ecclésiastique renferme beaucoup de citations des autres livres de l'Écriture ; quand il ne cite pas proprement, il imite. Or, dans ces endroits précisément, il se rencontre parfois que le texte massorétique n'est pas d'accord avec les Septante ; et c'est alors que le lecteur peut juger par la leçon de l'Ecclésiastique, et particulièrement par la leçon de nos fragments, pour lequel des deux textes se prononce Jésus, fils de Sirach. Qu'arrive-t-il donc dans ces cas ? Il arrive d'ordinaire que l'Ecclésiastique suit le texte massorétique, par exemple XLII, 15 ; XLIII, 1 ; XLV, 3 ; XLVIII, 10 ; XLIX, 8 (hébr. 7 bc). Dans un cas, XLVI, 22 (hébr. 19), l'Ecclésiastique suit, au contraire, le texte des Septante[1]. On est donc en droit, jusqu'à présent, de dire que l'Ecclésiastique est de préférence favorable au texte massorétique et du même coup à notre Vulgate latine, quand ces deux textes sont en divergence avec les Septante. Mais il reste à savoir si les nouveaux fragments dont on attend la publication laisseront pencher la balance du même côté.

Autre question concernant toujours la valeur textuelle de l'hébreu : Que nous dit notre manuscrit de l'Ecclésiastique sur l'appareil critique de nos bibles hébraïques, en d'autres termes, sur les fameux *qeri* qui accompagnent le texte ?

On appelle *qeri*, en grammaire ou en critique, les annotations semées aux marges des livres hébreux ou chaldéens de l'Ancien Testament. Au premier coup d'œil jeté sur une Bible

1. Cf. Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XXXIV-XXXV.

hébraïque, on s'aperçoit que ces notes sont assez rares et en même temps très courtes. La plupart du temps, elles consistent en un simple mot opposé à un mot du *ketib* ou texte courant, pour indiquer soit une orthographe légèrement différente, soit une variante proprement dite. Mais les variantes sont si rares dans nos livres hébreux et de si minime importance que beaucoup de critiques ont imputé aux massorètes, les éditeurs de notre texte hébreu, d'en avoir supprimé le plus grand nombre et, sans doute aussi, les plus intéressantes. Comment croire, en effet, qu'un texte si ancien et si souvent recopié ait pu échapper aux altérations qui se rencontrent toujours dans les textes tant soit peu lus et répandus. D'autres critiques, au contraire, estiment que si les massorètes nous ont donné peu de variantes aux marges de leur texte, c'est en réalité qu'ils en connaissaient fort peu. Car, comment supposer que des gens comme les massorètes, scrupuleux au point de signaler, avec des leçons proprement dites, de simples variantes orthographiques, souvent même des vétilles et jusqu'à des fautes de copiste évidentes, comment supposer que de telles gens aient intentionnellement mis de côté des variantes de sens intéressantes et nombreuses ? Pour résoudre ce problème, les critiques souhaitaient — ce qui leur fait le plus défaut — des manuscrits hébreux plus anciens que la massore, à tout le moins indépendant des manuscrits massorétiques.

Or, justement, nos fragments hébreux nous donnent, non pas un manuscrit antérieur à la massore, mais un texte qui n'a pas été établi par les massorètes, semble-t-il, et qui se trouve annoté dans une partie du moins de sa teneur. L'annotateur de nos fragments s'est, en effet, soudainement arrêté au chapitre XLV, verset 9. S'il n'a pas continué, c'est que, déclare-t-il lui-même à cet endroit, le manuscrit où il prend ses variantes ne va pas plus loin. Nous avons donc des *qeri* seulement de XXXIX, 20 à XLV, 9, c'est-à-dire durant l'espace de six à sept chapitres ; mais cela suffit pour jeter quelque lumière sur le problème critique des annotations massorétiques.

On remarque d'abord que les *qeri* de nos fragments portent assez souvent, comme ceux de la massore, sur de simples

variantes orthographiques et même sur les fautes de copistes les plus insignifiantes. D'autres fois, les mots placés en marge sont des synonymes de ceux qui sont au *ketib*, ce qui est déjà plus intéressant pour la critique et l'exégèse. Enfin — et c'est là le fait le plus grave et le plus digne de remarque — un bon nombre de ces *qeri* vont jusqu'à modifier le sens de la pensée[1]. Et les *qeri* de ce genre sont nombreux, beaucoup plus nombreux relativement que les *qeri* du texte massorétique.

Quelle conclusion tirer de là ? Que les massorètes ont dû supprimer intentionnellement de nos bibles les variantes de leurs manuscrits ? Non, pensons-nous ; mais simplement qu'ils n'avaient pas à leur disposition des manuscrits de provenance ou de famille diverse, et que, s'ils en avaient eu, comme notre annotateur de l'Ecclésiastique, ils auraient sans doute trouvé beaucoup plus de variantes qu'ils ne nous en ont transmis et d'autrement importantes. Il ne suit pas de là pourtant que nous devions douter de la fidélité et de l'intégrité substantielle de nos textes hébreux ; car, après tout, les *qeri* même de nos fragments ne sont pas de nature à rendre douteuse la teneur essentielle des chapitres annotés, tant s'en faut ; et puis, nous avons pour garants de nos textes d'autres témoins plus anciens de beaucoup que nos plus anciens manuscrits hébreux, je veux dire les versions, qui répondent, avec la tradition juive et chrétienne, de la conservation substantielle des textes de nos bibles. Mais quand je dis que la substance de nos saints livres a été conservée, je n'entends pas signifier avec certains théologiens que tout verset, même dogmatique, de la Vulgate latine se retrouve et doive se retrouver tel quel dans l'original ; du reste, nous reviendrons dans la suite sur ce sujet délicat.

VI. *Que nous apprend notre texte hébreu sur le canon juif de l'Ancien Testament et en particulier sur la canonicité de l'Ecclésiastique ?*

On distingue deux canons juifs de l'Ancien Testament : le

1. M. Lévi a eu la très heureuse idée de collectionner à part les variantes de ce dernier groupe dans son beau travail tant de fois signalé : l'*Ecclésiastique*, p. XII-XV.

canon dit d'Esdras et le canon alexandrin. Chez les Juifs, le canon d'Esdras est resté particulièrement célèbre. Il comprenait, selon la manière de compter des Juifs, vingt-deux livres, autant de livres que de lettres dans l'alphabet. Pour obtenir ce nombre, on groupait ensemble plusieurs livres : par exemple, les douze petits Prophètes comptaient pour un. En réalité, le canon d'Esdras contenait tous nos livres de l'Ancien Testament dits protocanoniques. Le canon alexandrin des Juifs hellènes comprenait ces mêmes livres et, de plus, les sept deutérocanoniques, à savoir : Tobie, Judith, Sagesse, Ecclésiastique, Baruch, I et II des Machabées. Il se trouve que notre texte hébreu de l'Ecclésiastique a son mot à dire sur les protocanoniques et sur les deutérocanoniques.

I. *Sur les protocanoniques.*

On sait que Jésus, fils de Sirach, du chapitre XLIV au chapitre XLIX, fait l'éloge des personnages illustres de l'antiquité juive, rois, prophètes ou autres. Or, il est visible que l'auteur prend ses renseignements dans les livres sacrés qu'il avait entre les mains. Quels sont ces livres ? Il est facile de les énumérer, en suivant l'ordre du Siracide.

Les chapitres XLIV-XLIX correspondent au Pentateuque :

XLVI, 1-12 à Josué ;

— 13-15 aux Juges ;

— 16 ; — XLVII, 13 aux deux premiers des Rois, et, de plus, aux Psaumes, qui se trouvent mentionnés dans l'éloge de David ;

14 — XLIX, 7 aux deux derniers des Rois, et, de plus, aux livres suivants : Proverbes, Cantique des Cantiques, quand il est parlé de Salomon, leur auteur ; prophéties d'Isaïe, quand vient l'éloge de ce prophète ;

8-9 aux Lamentations et aux prophéties de Jérémie ;

10-11 à Ézéchiel ;

12 aux douze petits Prophètes ;

13-15 enfin à Néhémie, ou II d'Esdras.

Il est évident, d'après cela, que l'auteur de l'Ecclésiastique, pour faire l'éloge des anciens pères, a mis à contribution la plus grande partie des livres de la Bible, sans que

cela préjuge en rien contre ceux que, en fait, il ne paraît pas avoir utilisés. De plus, chose digne d'être notée, l'auteur a suivi l'ordre généralement accepté dans les bibles hébraïques. D'abord, la *Tôrâh* ou Pentateuque, première partie de la Bible juive ; ensuite la seconde partie, composée de ce que l'on appelle Premiers Prophètes, à savoir : Josué, Juges, Samuel, Rois, et Derniers Prophètes, c'est-à-dire : Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et les Douze. Quant aux *Ketubim* ou Hagiographes, qui composent la troisième et dernière partie de la Bible hébraïque, la plupart de ces livres sont aussi clairement désignés ; seulement, ils viennent toujours quand l'ordre historique amène l'éloge de leurs auteurs : les Psaumes avec David, XLVII, 9-12 ; les Proverbes, le Cantique et l'Ecclésiaste avec Salomon, XLVII, 18 ; les Lamentations avec Jérémie, XLIX, 8 ; et le II d'Esdras, autrement Néhémie, avec Néhémie, XLIX, 13-15.

Supposez mentionnés encore Job[1], Daniel, Esdras et Esther, c'est tout le fameux canon d'Esdras qui y passe, car Ruth peut être regardé comme compris avec les Juges, et les Paralipomènes avec les Rois. N'est-ce pas remarquable de trouver ainsi dans notre Jésus, fils de Sirach, qui vivait au moins deux cents ans avant Jésus-Christ, l'énumération à peu près complète de tout le canon d'Esdras ?

Qu'ajoute maintenant à ces données, connues depuis longtemps, le texte hébreu récemment découvert ? Plusieurs choses intéressantes et que nous allons indiquer rapidement :

1° Au chapitre XL, verset 27, le grec nous dit avec le latin que Isaïe « a vu la fin des temps et consolé les affligés *dans* Sion ». L'hébreu porte : les affligés *de* Sion. Or, c'est l'expression même d'Isaïe, LXI, 3, parlant de lui-même : *Ut ponerem lugentibus Sion.* Il est donc hors de doute que la seconde partie d'Isaïe XL-LXVI, qui commence par ces mots : *Consolamini*, *consolamini*, était regardée par le Siracide comme l'œuvre de ce prophète, et qu'à cette époque (200 av. J.-C.), elle était dans la collection de ses prophéties tout aussi bien que la première. C'est ce que l'on enseignait dans

1. On verra plus bas que le Siracide a parlé de Job et que le texte hébreu enlève tous les doutes sur ce sujet.

les écoles catholiques contre la néo-critique documentaire. « Pour Isaïe, dit M. Israël Lévi lui-même, on peut assurer que la deuxième portion, qui commence au chapitre XL, formait déjà (au temps de Ben Sira), partie intégrante de la collection portant le nom de ce prophète[1] » ;

2° On contestait pareillement[2], dans les écoles néo-critiques, la canonicité et l'authenticité de Malachie, IV, 4-6 (dans l'hébreu III, 22-24). Ces versets n'auraient été qu'une addition postérieure. Or notre fragment hébreu, parlant d'Élie, XLVIII, 10, est d'accord avec les versions, et montre que le Siracide connaissait ces versets de Malachie et les avait dans sa collection ;

3° On se demandait depuis longtemps pourquoi l'auteur de l'Ecclésiastique n'avait pas nommé, parmi ses héros, Job, Daniel, Esdras et Esther. Le fragment hébreu nous apporte une excellente réponse en ce qui concerne Job. Au chapitre XLIX, verset 11, nous lisions, d'après les versions grecque et latine : « Il (Ézéchiel) songea à ses ennemis », etc. La version syriaque avait traduit : « Il se souvint de Job. » Les exégètes, en conséquence, prenaient parti en sens divers, disant, les uns, que le syriaque avait eu tort de lire *ʾyôb*, « *Job* », quand il fallait lire *ʾôyêb*, « ennemi » ; les autres, au contraire, que le syriaque avait seul bien lu. Or, le fragment hébreu donne raison au syriaque ; car on lit : « Il (Ézéchiel) mentionna aussi Job... qui maintint toutes les voies de la justice[3]. » Ainsi Job a sa place parmi les gloires de l'antiquité. De plus, grâce encore à notre fragment hébreu, il est devenu évident que le Siracide connaissait le livre de Job, car il lui emprunte un grand nombre de locutions ; il fait plus : « L'auteur, dit M. Israël Lévi, que je me plais à citer, connaissait si bien le livre de Job qu'il ne se contente pas de lui emprunter nombre de locutions caractéristiques,

1. Israël Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XXXII.

2. Voir Cornill, *Einleitung in das alte Testament*. Freiburg. i. B., 1896, p. 207.

3. Le passage d'Ezéchiel, dont parle ici Jésus fils de Sirach, est au chapitre XIV, v. 14 et 20, où Ezéchiel nomme ensemble Noé, Daniel et Job. Il est évident, d'après cela, que Jésus connaissait la personne de Daniel, sinon ses prophéties, bien qu'il n'en ait rien dit dans son ouvrage, tel qu'il nous est connu.

mais copie ou paraphrase des tirades entières[1]. » Voilà donc deux faits acquis et maintenant certains : le Siracide a nommé Job et a connu le livre qui porte son nom ;

4° On a dit aussi que l'authenticité du verset 12 (chap. XLIX), concernant les petits Prophètes, était à bon droit suspecte, et que si ce passage n'était pas une pure interpolation, il devait avoir été déplacé et probablement altéré[2]. Or, il n'en est rien d'après notre fragment hébreu qui, immédiatement après Job, nomme bien les douze Prophètes, tout comme le font les versions.

II. *J'arrive maintenant aux deutérocanoniques.*

Les deutérocanoniques sont ainsi nommés parmi nous, parce que la canonicité de ces livres, mise en doute pendant plusieurs siècles par quelques églises particulières, ne fut proclamée par l'Église qui fait loi, que quand déjà les autres livres étaient universellement reçus comme canoniques. On sait, en outre, que les deutérocanoniques de l'Ancien Testament ne sont pas reçus par les Juifs palestiniens, qu'ils ne les ont pas dans leurs bibles et ne les tiennent pas pour canoniques ; en un mot, ils ne reconnaissent que le canon d'Esdras. En a-t-il toujours été ainsi ? A l'époque de Jésus-Christ, par exemple, ces livres deutérocanoniques n'étaient-ils pas acceptés, aussi bien des Juifs de Palestine que des Juifs hellènes ou alexandrins ? A cette question on répond diversement, même chez les catholiques.

Les uns croient que jamais les deutérocanoniques ne furent acceptés des Juifs de Palestine ou Juifs hébreux ; non pas nécessairement que ces livres n'aient pu être connus de tel ou tel particulier mieux informé comme livres inspirés de Dieu, mais simplement en ce sens qu'ils ne furent jamais publiquement, authentiquement déclarés sacrés et canoniques par quelque prophète ayant mission de Dieu pour cette fin.

1. Voir les nombreux exemples qu'apporte M. Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XXXIII-XXXIV.

2. Voir M. Loisy, *Histoire du canon de l'Ancien Testament*. Paris, 1890, p. 43, où l'auteur renvoie à M. Fabre d'Envieu. *Introduction au livre de Daniel*, p. 766.

D'autres critiques, dont l'opinion nous paraît plus probable, estiment que les Juifs hébreux, aussi bien que les hellènes, reconnaissaient publiquement, au temps de Jésus-Christ, les deutérocanoniques comme livres inspirés et canoniques ; seulement, dans la suite, les Juifs les laissèrent tomber du canon. Comment cela se fit-il? On ne le sait guère. Pour moi, je penserais que les Juifs, ne voyant pas ces livres figurer au canon si célèbre d'Esdras, en vinrent peu à peu à croire qu'ils avaient une autorité moindre, et finalement les exclurent du rang des canoniques.

La découverte de nos fragments hébreux a-t-elle jeté quelque lumière sur le problème des deutérocanoniques de l'Ancien Testament ? Oui, croyons-nous, du moins en ce qui concerne directement l'Ecclésiastique. Elle a ramené d'abord sur le tapis la question de savoir si ce livre, un des sept deutérocanoniques, était tenu pour inspiré par les Juifs palestiniens, et par là notre découverte a donné occasion à plus d'un hétérodoxe de discuter les témoignages historiques qui sont en faveur de la thèse catholique. M. Neubauer, par exemple, a rappelé que le Talmud, au traité *Baba Qama*, fol. 92[b], cite le passage de l'Ecclésiastique XIII, 19 (dans la *Vulgate*), comme étant pris des *Ketubim* ou Hagiographes. Or, comme on l'a dit plus haut, par ce vocable de Ketubim, les Juifs désignent les livres du canon rangés dans la troisième partie de la Bible, les deux premières ayant nom la Loi et les Prophètes.

Le même savant a fait remarquer que le Talmud introduit les citations de l'Ecclésiastique par la formule réservée aux citations des livres sacrés : *šéné'ĕmar*, « *comme il est dit* » ; d'où il est amené à conclure ainsi : « Dans les premiers temps, le livre (de l'Ecclésiastique) semble avoir flotté incertain sur les limites du canon ou avoir fait partie des *Ketubim*[1]. »

Nos fragments ont fait plus que rappeler quelques preuves anciennes de la canonicité de l'Ecclésiastique ; par la manière

1. Cowley et Neubauer, *Op. cit.*, p. x ; cf. p. XII, n. XXIV. M. Halévy est donc trop résolu dans la négation, quand il dit : « Malgré la parfaite orthodoxie de Ben Sira, l'Ecclésiastique n'a jamais été annexé aux Hagiographes. » *Op. laud.*, p. 76.

dont ils se présentent à nous, ils ont confirmé l'exactitude de nos croyances sur ce point et disposé en leur faveur certains esprits qui, d'eux-mêmes, feraient peu de cas de la doctrine de l'Église. Il nous plaît de citer ici quelques lignes significatives de M. Israël Lévi, dont le nom dit assez à quelle religion il appartient. Je lis dans son ouvrage, à tant d'égards si estimable : « Notre manuscrit se distingue par des particularités qui ne manquent pas d'intérêt et que nous croyons devoir relever. Comme dans les rouleaux de la Loi, les lignes sont tracées au stylet, premier indice du cas qu'on faisait du livre. Les pages sont divisées en deux colonnes, contenant chacune un hémistiche, de telle sorte que chaque verset tient une ligne. La fin du verset est marquée par les deux points (*sof pasouq*) employés dans les livres bibliques. *Ces détails montrent bien que l'ouvrage était considéré presque comme s'il avait appartenu au Canon*[1]. »

Et, deux pages plus loin, le même auteur nous dit : « S'il fallait une preuve de plus de la considération dont était l'objet le livre hébraïque de Ben Sira, il ne saurait en être de plus décisive que la massore, dont est pourvu le texte. (Nos lecteurs comprennent que la massore, ici, veut dire l'ensemble des notes marginales dont le texte est accompagné.) A la marge, en effet, se lisent des gloses, qui le plus souvent sont des variantes, et, comme nous le verrons, ces variantes sont parfois purement orthographiques. *Un pareil soin trahit la vénération qui s'attachait au livre*[2]. »

De tels aveux sont pour nous précieux ; ils font voir qu'au jugement même de nos adversaires la doctrine de l'Église sur le canon des Écritures paraît être en parfait accord avec les doctrines de l'antique synagogue. Espérons que du moins l'on ne nous dira pas ici encore que l'Église a inventé son canon pour le besoin des causes qu'elle entendait défendre.

Enfin, — c'est une chose qu'il faut noter aussi, — les détails paléographiques du manuscrit signalés par M. Lévi, confirmeraient bien l'opinion — libre toutefois — de ceux qui pen-

1. Israël Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. IX.
2. *Ibid.*, p. XI.

sent qu'aux premiers temps les Juifs hébreux, tout comme les Juifs hellènes, mettaient l'Ecclésiastique dans le canon des livres sacrés.

VII. *Que nous apprend le texte hébreu sur la provenance des anciennes versions de l'Ecclésiastique ?*

Avant la découverte de l'hébreu, les exégètes, pour étudier, mettre à jour la vraie pensée du Siracide, n'avaient d'autre ressource critique que de consulter, de comparer entre elles les trois versions anciennes de l'Ecclésiastique : le grec, traduction du petit-fils de l'auteur ; le latin, antérieur à saint Jérôme ; et enfin, le syriaque. De ces trois versions, quelle était la meilleure, la plus fidèle, celle qu'il fallait suivre de préférence, ce n'était pas toujours chose facile à dire, d'autant que l'on n'était pas bien d'accord sur la question préalable de la provenance de nos trois versions. On se demandait si elles avaient été faites immédiatement de l'hébreu, à tout le moins revues sur ce texte, ou si quelques-unes d'entre elles, le syriaque et le latin, ne dérivaient pas simplement du grec. Parcourons chacune de nos versions et voyons, à ce sujet, ce que notre texte hébreu ajoute ou modifie aux conclusions qu'adoptaient les critiques :

1° La version grecque.

De vieille date on avait la preuve certaine, comme je l'ai montré plus haut, que notre version grecque avait été faite sur le texte primitif ; la découverte du texte hébreu ne pouvait donc que confirmer ce que l'on savait déjà. Et, en effet, à chaque instant, notre texte hébreu nous donne l'explication soit des obscurités, soit même des méprises du traducteur. Plusieurs savants français, tels que M. Halévy, M. Mayer Lambert et M. l'abbé Touzard, l'ont très bien démontré dans les travaux que j'ai signalés plus haut à l'attention du lecteur. Mais personne peut-être ne l'a fait avec plus de soin que M. Lévi[1]. Après avoir soigneusement mis à part les erreurs de la version grecque imputables aux seuls copistes, il a collectionné toutes celles que l'on ne peut guère attribuer à d'autres qu'à l'auteur même de la version. Et d'abord, on en

1. Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XL-L.

trouve un certain nombre qui proviennent d'une lecture trop rapide ; le petit-fils du Siracide a mal lu son texte ; il a pris un mot, une lettre pour une autre — erreur de vue si facile en hébreu — et cela suffit bien souvent pour changer le sens de toute une phrase. D'autres fois, c'est sur le sens même du mot d'ailleurs bien lu qu'il s'est trompé. Ou encore, il n'a pas bien compris la tournure caractéristique de son hébreu classique, langue déjà morte, avons-nous dit, quand il faisait sa traduction. Parfois, enfin, il ajoute une petite glose, ou il abrège, ou il recule devant la hardiesse d'une image, etc. Il serait intéressant de donner des exemples de tous ces cas ; le lecteur, qui ne craindrait pas trop de lire un peu de grec et d'hébreu, les trouverait dans l'ouvrage de M. Lévi auquel je l'ai renvoyé ; et en voyant le grand nombre de cas dans lesquels l'hébreu corrige ou explique le grec et le latin, il en tirerait cette conclusion que notre fragment, non seulement confirme bien l'origine hébraïque de l'Ecclésiastique, mais encore qu'il projette une vive lumière sur les passages difficiles ou obscurs de ce livre divin.

Un autre problème se posait parmi les critiques au sujet de cette même version grecque. On sait qu'il en existe un double texte, ou, si l'on veut, une double recension. La première, dite *Textus Receptus*, est représentée par le *Codex Vaticanus*, B, comme on l'appelle, et aussi par l'édition Sixtine ou romaine qui a pour base ce même codex B. La seconde est l'édition d'Alcala (*Complutensis*), qui se trouve dans la grande Polyglotte du cardinal Ximénès et a pour base le codex numéro 248. On se demandait précisément quelle était de ces deux éditions celle qu'en bonne critique il fallait préférer. Or, le texte hébreu a répondu jusqu'à présent que l'édition d'Alcala est la plus près de la rédaction primitive[1]. C'est là encore une de ces conclusions précieuses que nous fournit notre hébreu et dont les exégètes devront faire leur profit.

2° La version latine.

La version latine a-t-elle été faite sur l'hébreu ou sur le

1. Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. XLI. Cf. M. l'abbé Touzard, *Dictionnaire de la Bible* publié par M. Vigouroux, art. *Ecclésiastique*, col. 1548,

grec ? Tel était le problème posé parmi les critiques. Et l'on était loin de s'entendre pour la réponse. Les uns opinaient pour l'hébreu, parce que sans cela, disaient-ils, on n'expliquerait pas les différences parfois si grandes entre le grec et le latin. Il faut supposer nécessairement que les deux traducteurs opéraient sur des textes hébreux différents ; c'est le seul moyen de rendre compte des divergences qui existent entre les deux versions. On n'a d'ailleurs parfois, ajoutait-on, qu'à recomposer en hébreu les passages où nos versions diffèrent entre elles, et l'on s'aperçoit aussitôt que les deux traducteurs sont en désaccord simplement pour avoir lu l'hébreu un peu différemment.

La seconde opinion estimait, au contraire, que le latin était sorti du grec. La preuve en était tout d'abord les mots empruntés par le traducteur latin à la version grecque, comme *agonizare*, *eucharis*, *acharis ;* puis, les fautes du grec conservées par le latin ; ou encore, les erreurs du latin qui s'expliquent par une mauvaise lecture ou une mauvaise interprétation du grec.

Une troisième opinion disait enfin : Le latin provient du grec, mais le traducteur devait avoir eu en même temps sous les yeux une copie de l'hébreu, à moins qu'on ne préfère admettre que le latin traduit du grec a été revisé plus tard sur l'hébreu. Pour défendre cette thèse, on s'appuyait sur les faits apportés par les deux premières opinions, et l'on disait : C'est le moyen de les expliquer tous.

Que dit notre texte hébreu sur cette controverse ?

Le texte hébreu prouve à l'évidence que le latin dépend du grec ; car, quand le grec s'écarte de l'hébreu, le latin suit le grec, ou, si dans ce cas il se sépare du grec, c'est pour corriger ce que celui-ci présente d'anormal ou d'obscur, et non pas pour se rapprocher de l'original. Cf. XL, 18, 24, 29.

Voit-on, du moins, une fois ou l'autre, le latin se séparer du grec pour se rattacher à l'hébreu ? A en juger par les fragments étudiés jusqu'ici, les cas sont très rares et assez incertains. Par exemple, XLI, 15, on trouve dans le latin le mot *pretiosi* qui correspond exactement à ce que donne l'hébreu dans la marge, *ḥémdâh*, pendant que le grec χρυσίου, *auri*,

supposerait un mot hébreu différent, v. gr. *ḥârûṣ*. A première vue, il semblerait donc que le traducteur latin avait ici sous les yeux un texte hébreu où il lisait *ḥémdâh ;* mais la pensée vient aussi que le traducteur latin a pu rendre χρυσίου par *pretiosi*, et donc le cas reste incertain ; ainsi en est-il de plusieurs autres[1].

3° La version syriaque.

Même problème que pour la version latine : A-t-elle été faite immédiatement de l'hébreu ou du grec ? Et, comme pour la version latine, même dissentiment à peu près parmi les critiques.

Or, nos fragments prouvent, à n'en pas douter, que le syriaque de la *Peshitto* dérive de l'hébreu et non du grec[2]; parce que, en effet, un nombre considérable de méprises du traducteur s'expliquent uniquement par l'hébreu, que nous avons maintenant en partie entre les mains. J'en ai donné plus haut un exemple ; on en trouvera d'autres dans les ouvrages spéciaux sur la matière[3]. Seulement, il paraît certain aussi que le syriaque a été revisé sur le grec ; car, en beaucoup d'endroits, il s'écarte de l'hébreu pour se concilier avec le grec[4]. On s'en étonnera d'autant moins que les Églises de Syrie, comme on sait, sont allées plus d'une fois emprunter à l'Église grecque ses textes des Écritures.

Tels sont, en critique sacrée, les principaux résultats de la découverte de l'Ecclésiastique hébreu. Le lecteur qui aura bien voulu nous suivre jugera sans doute, comme nous, que nos études scripturaires viennent de réaliser, par le fait de cette découverte, des gains très appréciables. Dans un prochain article, nous dirons aussi les profits de l'exégèse.

LUCIEN MÉCHINEAU, S. J.

1. Telle est aussi l'opinion exprimée par M. Lévi dans *Quelques mots*, etc., p. 44 et 52.

2. Je dis : de la *Peshitto*. On sait qu'il existe en syriaque plusieurs versions ou recensions. La *Peshitto* est la plus ancienne et la plus célèbre.

3. M. Lévi, *Quelques mots*, etc., p. 22-26 ; *l'Ecclésiastique*, p. L-LIII. — M. Touzard dans *Revue biblique*, 1898, p. 45-47.

4. Voir les exemples dans Lévi, *l'Ecclésiastique*, p. LII. Cf. Touzard, *loc. cit.*, p. 49-50.

LES LOGES MAÇONNIQUES

ET LA

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Nous assistons en ce moment à une véritable levée de boucliers contre l'enseignement libre.

La campagne a commencé subitement et avec un ensemble remarquable dans les plus hautes sphères de l'État, — au Sénat, à la Chambre des députés, au Conseil général de la Seine.

Pour mettre ainsi en mouvement, tout d'un coup, ces grands ressorts gouvernementaux, il a fallu évidemment l'intervention d'une puissance plus souveraine et plus obéie que les ministres et le président de la République.

Le bon sens public a nommé aussitôt la franc-maçonnerie, puisque c'est elle qui règne aujourd'hui et qui gouverne en France, suivant le mot de Mgr l'archevêque d'Aix : « Nous sommes non pas en République, mais en franc-maçonnerie. »

Tout cela n'est que trop évident. Cependant, nous croyons utile et opportun de mettre sous les yeux des catholiques et des honnêtes gens *les preuves documentées* de cette influence et de cette action maçonnique.

Les francs-maçons se vantent insolemment de leur puissance : « Il faut, disent-ils, que la franc-maçonnerie reste ce qu'elle doit être, la maîtresse et non la servante des partis politiques [1]. »

Ils se vantent d'être les instigateurs et les auteurs de toutes les lois importantes votées en France depuis vingt ans : « C'est dans son sein (de la franc-maçonnerie) que s'élaborent la plupart des grandes réformes sociales : l'instruction laïque et obligatoire a été étudiée, préparée et, pour ainsi dire, décrétée dans les loges, il y a bien des années, et c'est ce qui a rendu possible qu'elle fût votée à la Chambre [2]. »

1. *La République maçonnique*, 30 avril 1882.
2. Le F.·. Lepelletier, rédacteur au *Mot d'Ordre*, mai 1885.

Ce qu'affirme le F.·. Lepelletier des lois scolaires est vrai aussi pour la funeste loi du divorce, pour les lois de persécution contre le clergé et les religieux, etc.[1]

Eh bien, il faut qu'on arrive enfin à se dire dans le pays : Nous en avons assez de cette intrusion, aussi illégale que désastreuse, des loges en nos affaires.

L'action maçonnique mieux connue fera croître dans le cœur de tous les Français le mouvement de répulsion contre le pouvoir occulte par lequel, de fait, la constitution du pays est faussée, et le siège du gouvernement transporté à la rue Cadet.

En ce qui concerne notamment la question actuelle, il importe que les sénateurs et députés non sectaires, aient sous les yeux les diverses mesures combinées et décrétées depuis des années par les francs-maçons contre l'enseignement libre. Les projets et délibérations des loges (on l'a déjà vu au Conseil général de la Seine) se retrouveront évidemment dans la bouche des francs-maçons du Parlement. Savoir à l'avance ce que feront et diront les émissaires de la secte aidera les défenseurs de la liberté à mieux soutenir le bon droit.

Le sujet et le but de notre travail sont ainsi nettement déterminés.

I

Pour constater, dans la campagne présente, l'influence et l'action maçonniques, il nous suffira de jeter un coup d'œil et sur les projets, — tous d'origine maçonnique, — qui ont été mis en avant au Sénat, à la Chambre, au Conseil général de la Seine, et sur les personnages qui sont venus, dès l'abord, présenter et défendre ces projets. On touche du doigt que c'est le *Grand Orient* qui lance ses troupes, qui organise, règle, qui dirige tout, indiquant à chaque combattant le poste qu'il doit occuper et les coups qu'il devra porter.

1. Voir les articles des *Études : la Franc-maçonnerie et le gouvernement de la France depuis quinze ans*, janvier, mars, avril, juin 1893. Voir aussi les brochures : *la Franc-maçonnerie et le Panama ; — le Complot franc-maçonnique ; — la Persécution depuis quinze ans*, par un patriote, publiées à la *Maison de la Bonne Presse*, rue François Ier, 8, Paris.

Avant tout, rappelons la suite des projets nombreux et variés qui ont été discutés et votés par la maçonnerie française dans le but évident de les imposer au pays, et de ruiner ainsi, directement ou indirectement, violemment ou hypocritement, l'enseignement libre.

On sait qu'aujourd'hui c'est le Grand Orient de France, ou la *Fédération maçonnique du rite français*, qui possède, de fait, plus que tout autre rite, une influence prépondérante, et imprime sa direction décisive à toute la franc-maçonnerie du pays. — Le Grand Orient est dirigé par les trente-trois membres du conseil de l'Ordre, qui ont maintenant pour président le F.·. Louis Lucipia, conseiller municipal de Paris, et ancien membre de la Commune.

Chaque année, au mois de septembre, les trois cents loges de France[1] envoient leurs délégués à Paris, à ce que l'on peut appeler la session du Parlement maçonnique. Ce Parlement, ou *Convent*, se réunit à la rue Cadet.

Ses vœux, projets, décisions, — expression officielle de ce que veut toute la franc-maçonnerie de France, — sont devenus souvent et risquent de devenir encore des lois de l'État.

Il nous suffit donc et il importe de signaler ici les divers projets sur ou plutôt contre la liberté d'enseignement, qui ont été votés par les Convents du Grand Orient depuis huit à dix ans.

Première série de projets visant à supprimer les maîtres mêmes — les plus nombreux du moins — de l'enseignement libre, c'est-à-dire décrétant *la destruction des Congrégations et Ordres religieux*.

Au grand Convent de septembre 1891 :

Le Convent, par une décision solennelle, invite tous les FF.·. délégués à poursuivre, chacun dans leurs Orients respectifs, une campagne en faveur de la suppression des congrégations religieuses et invite les FF.·. faisant partie du Parlement *à mettre le gouvernement en demeure* d'appliquer la loi de 1792, qui n'est pas abrogée et interdit d'une façon absolue toutes les Congrégations d'hommes ou de femmes[2].

1. *L'Annuaire du G.·. O.·. de France pour 1898* accuse 322 loges.
2. *Bulletin du Grand Orient de France,* journal officiel de la fédération, août-septembre 1891, p. 603.

Au Convent de septembre 1892 :

Le Convent déclare qu'il est du devoir strict pour un franc-maçon, s'il est membre d'un Conseil général..., de proposer à chaque session un vœu pour la séparation des Églises et de l'État et la *suppression des congrégations religieuses*... S'il est membre du Parlement, d'agir vigoureusement pour la *suppression* des établissements congréganistes, reconnus ou non, et la suppression de leurs biens[1].

Les Convents des années suivantes émettent les mêmes vœux en termes équivalents.

Plus récemment, dans le *Compte rendu des travaux* de l'assemblée générale du Grand Orient de France, du 21 au 26 septembre 1896, je lis :

Le F.·. Crescent, rapporteur. — « ... Je suis absolument partisan de l'abolition de la loi de 1850 et de laisser à l'État le monopole de l'instruction *en supprimant les congrégations*, autorisées ou non, sous quelque nom qu'elles se cachent[2]. »

En 1897, on revient encore sur la suppression des congrégations religieuses. Un orateur a soin de dire que tous les républicains (lisez tous les francs-maçons du G.·. O.·.) sont d'accord sur ce point, et un autre que « cette suppression a déjà été votée une douzaine de fois au moins[3] ».

Nous n'avons pas encore le *compte rendu* du dernier grand Convent de septembre 1898 ; les francs-maçons se cachent

1. *Bulletin du Grand Orient*, août-septembre 1892, p. 488 et 489.

2. *Compte rendu des travaux*, p. 72.

3. *Bulletin du Grand Orient*, août-septembre 1897, p. 226. On s'étonne de cette rage des francs-maçons contre les congrégations et de leur acharnement à vouloir les détruire, quand eux-mêmes constituent une association illégale, en contravention flagrante avec les lois existantes en France : l'article 291 du *Code pénal*, la loi du 10 avril 1834 sur les associations (V. dans les *Études*, janvier 1893, l'article : *la Franc-maçonnerie et le gouvernement de la France*) — Mais les FF.·. ont une réponse péremptoire à ces arguments juridiques. C'est le F.·. Gustave-Adolphe Hubbard qui le donnait solennellement au grand Convent de 1896. Voici ses paroles : « Quant à cette provocation qu'on adresse aux pouvoirs publics pour arracher à leur faiblesse un décret de dissolution du Grand Orient de France, nous n'avons qu'à répondre par un seul mot : « Vous parlez de dissoudre la maç.·., de la « frapper parce que, dites-vous, c'est une société secrète ; eh bien ! essayez ! » (*Bulletin du G.·. O.·.*, sept. 1896, p. 342). C'est un défi jeté au gouvernement, sans risque, puisque les ministres sont toujours en *majorité* francs-maçons. Mais le suffrage universel, plus audacieux que les ministres, releva le défi à sa manière : il vient de rendre aux douceurs de la vie privée le député de Seine-et-Oise, le F.·. Gustave-Adolphe Hubbard.

de plus en plus, à mesure qu'ils voient approcher le moment d'exécuter leurs desseins.

Cependant nous pouvons conjecturer ce qui a dû s'y passer par les réunions qui servent ordinairement à *préparer* l'assemblée générale de septembre, c'est-à-dire par ce qu'on appelle le *petit Convent* de mars et par le *Congrès* des *loges de la région parisienne*, tenu en juillet dernier, et dont les comptes rendus ont été publiés.

Le *petit Convent* est la réunion plénière des trente-trois membres du Conseil de l'Ordre. Il était présidé, en mars dernier, par le F.·. Desmons, sénateur du Gard. Un rapport du F.·. Edgar Monteil concluait « à la suppression pure et simple de toutes les congrégations religieuses ». Il fut adopté avec enthousiasme[1].

Le *Congrès des loges de la région parisienne* a toujours une grande influence sur le Convent futur. Le dernier s'est tenu à Paris les 23, 24 et 25 juillet 1898, sous la présidence du F.·. Blatin, membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·.

Après une manifestation bruyante en faveur de Dreyfus et du ministère Brisson-Bourgeois, le Congrès vota, avec le même élan, une autre motion. Celle-ci exprime trop bien, sans aucune réticence, les sentiments actuels des francs-maçons sur le prétendu envahissement clérical et les périls qu'il fait courir à la République, pour que nous ne jugions pas instructif d'en publier le texte et les conclusions.

Nous citons d'après le *Compte rendu*, p. 26 :

Le F.·. Bouvret, au nom de la deuxième commission, présente son rapport sur les moyens de conjurer le péril clérical et d'empêcher l'envahissement des services publics par les élèves des congrégations religieuses, et dépose le projet de vote suivant :

Le Congrès,

Considérant que, à la fin du dix-neuvième siècle, plus d'un siècle après la grande Révolution, le péril clérical se dresse plus menaçant que jamais ;

Considérant que le clergé est devenu aujourd'hui un parti politique, constitué, organisé pour la lutte électorale et travaillant pour son compte contre la République qui le salarie ;

Considérant que tous les services publics sont occupés par les cléri-

1. *Compte rendu des travaux du G.·. O.·.*, du 1er mars au 15 avril 1898, p. 16.

caux, depuis l'état-major de l'armée jusqu'au service des colonies, sans excepter la Marine, les Travaux publics, les Postes et Télégraphes, etc.;

Considérant que cet état de choses met en danger, avec la République, la civilisation;

Considérant qu'il y a culpabilité à laisser cette situation se prolonger aussi peu que ce soit;

Émet le vœu :

1° Que la séparation des Églises et de l'État soit réalisée au plus tôt par la suppression du budget des Cultes;

2° Que les *congrégations religieuses*, autorisées ou non, *soient supprimées ;*

3° Que les biens de mainmorte soient confisqués au profit de la nation.

Il va sans dire que le vœu du F.·. Bouvret, avec la suppression des congrégations religieuses, fut adopté à l'unanimité par le *Congrès des loges de la région parisienne*. Il le fut aussi sans doute par le *grand Convent* de septembre 1898.

II

Deuxième série de projets visant à supprimer l'enseignement libre, en déclarant *indignes du droit d'enseigner* les religieux, les prêtres, ou même tous les citoyens français, à l'exception des seuls universitaires.

C'est le F.·. Jules Ferry qui, le premier, aussitôt après l'avènement au pouvoir de la franc-maçonnerie en 1879, inaugura cet odieux système de proscription par son fameux *article* 7 ainsi conçu :

Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ni à y enseigner, s'il appartient à une congrégation non autorisée.

Lorsque le F.·. Ferry présenta aux Chambres ses projets, le F.·. Gambrini, vénérable de la loge *la Parfaite Amitié*, se fit l'interprète de tous les maçons en disant dans un discours :

Si le F.·. Ferry poursuit une œuvre essentiellement maçonnique, il nous appartient, à nous maçons, de le soutenir dans sa mission [1].

L'article 7 échoua devant le mouvement général de réprobation qu'il souleva alors dans la France.

1. *Chaîne d'union*, revue maçonnique, avril 1879.

Les francs-maçons s'en vengèrent par les décrets de 1880. Ils expulsèrent violemment de leurs demeures les religieux qu'ils n'avaient pu priver en bloc du droit d'enseigner.

Puis, par les lois sur l'enseignement primaire, dont ils se vantent d'être les auteurs, ils réussirent à réaliser, en partie du moins, les proscriptions de l'article 7. Comme conséquence voulue de la laïcisation, les maîtres et maîtresses congréganistes sont exclus de l'enseignement dans les écoles maternelles et primaires publiques, les premiers avec un délai maximum de cinq ans, les autres (à cause du manque de personnel laïque), sans détermination de temps (Loi du 30 octobre 1886, article 13.)

La laïcisation s'est faite avec une rigueur implacable.

Elle est terminée maintenant pour les instituteurs congréganistes : les frères ont été chassés de toutes les écoles communales.

Mais des religieuses enseignent encore dans un nombre fort restreint d'écoles publiques. Les francs-maçons s'en irritent. Ils pressent le gouvernement chaque année et coup sur coup de hâter la laïcisation.

Au Convent de 1891, le F.·. Nicolas, rapporteur, présente un vœu de la loge de Marseille *Les Amis du Travail* : « Que les pouvoirs publics fassent tout leur possible pour que la laïcisation des écoles soit rendue complète au plus tôt[1]. »

Plus récemment, au petit Convent de mars 1898, on demande « que le Conseil de l'Ordre fasse le nécessaire pour que la laïcisation totale des écoles de filles soit terminée dans un délai maximum de trois ans[2] ».

Ne dirait-on pas, à entendre ce langage, que le Conseil de l'Ordre est le gouvernement même de la France ?

Toutefois, ces exécutions ne paraissent pas suffisantes, au gré des loges.

Malgré les millions prodigués au budget de l'instruction publique officielle, malgré les entraves, les persécutions de toute sorte réservées à l'enseignement libre, celui-ci s'obstine à vivre à tous les degrés et à mériter la confiance des fa-

1. *Bulletin du G.·. O.·.*, août-septembre 1891, p. 603.
2. *Compte rendu*, p. 22.

milles. Des religieux, des religieuses, des prêtres instruisent et élèvent encore une partie de la jeunesse française. Il n'est pas tolérable, disent les francs-maçons, qu'on laisse subsister une si scandaleuse liberté. Et les voilà qui se mettent à provoquer, dans leurs loges, un retour formel à l'article 7, et même à un article 7 plus étendu et plus complet.

Déjà, au grand Convent de 1891, le F.·. Fernand Faure avait dit : « MM.·. FF.·., si réellement vous voulez faire disparaître avec certitude les effets dangereux de l'enseignement clérical, il n'y a que deux moyens réellement efficaces, il n'y en a pas trois. Le premier consisterait, *procédant par la violence*, à décréter qu'aucun établissement autre que ceux de l'État ne pourra exister et distribuer l'enseignement sur la surface du pays. » Et le F.·. Faure ajoute : « Je ne recherche pas si la chose est possible, je ne le crois pas, mais je signale le moyen[1]. »

Maintenant, les francs-maçons sont devenus plus audacieux et ne croient plus impossible « de procéder par la violence ».

Le Convent de 1896, adoptant un vœu présenté par le F.·. Sever, député, « se prononce pour l'interdiction absolue de l'enseignement à toutes les Congrégations religieuses[2] ».

Enfin, — puisqu'il faut nous borner, — au *Congrès* des loges de la région parisienne, réuni en juillet dernier, on fait encore un pas de plus et on déclare « qu'il faut demander le *monopole* de l'enseignement par l'État[3] ».

Le grand Convent de septembre dernier aura sans doute adopté et accentué encore toutes ces revendications si libérales.

III

Troisième série de projets tendant à supprimer l'enseignement libre *en empêchant*, autant que possible, les écoles et institutions libres *d'avoir des élèves*.

Nous remarquons dans les délibérations des loges que les

1. *Bulletin du G.·. O.·.*, août-septembre 1891, p. 450.
2. *Ibid.*, août-septembre 1896, p. 450.
3. *Compte rendu*, p. 26.

francs-maçons mettent un acharnement extrême et une étonnante persévérance à étudier, à élaborer, à promouvoir les projets que nous allons énumérer maintenant. C'est qu'ils espèrent que ceux-là du moins seront adoptés et porteront coup.

Le premier de ces projets est relatif *aux fonctionnaires* de l'État *actuellement en place*, auxquels on devra dire : « Le lycée, l'école laïque pour vos enfants ou la révocation. »

Au Convent de septembre 1891 :

Le F.·. Nicolas, rapporteur : — Deux membres de cette Assemblée ont émis le vœu suivant : Que le Convent prenne une délibération tendant à charger le Conseil de l'Ordre de faire des démarches auprès de chaque ministère, à l'effet de mettre tous les agents ou fonctionnaires qui émargent au budget en demeure de placer leurs enfants, c'est-à-dire de leur faire donner l'instruction, dans des établissements laïques.

Ce vœu est adopté à l'unanimité par le Convent[1].

Les années suivantes, on revient sur ces prescriptions draconiennes, pour les aggraver.

Au petit Convent de mars 1898, on rédige la future loi qui doit régler ce point :

Article premier. — Tous les fonctionnaires, officiers ou assimilés, employés et en général tous les citoyens qui recevront un salaire quelconque prélevé sur le budget de l'État, des départements, des communes devront, *sous la peine de révocation immédiate*, placer leurs enfants dans les établissements d'instruction primaire, secondaire ou supérieure, dirigés par les agents de l'État[2].

Ce que veulent ici les francs-maçons n'est déjà, comme chacun sait, que trop souvent exécuté. Nombre de fonctionnaires catholiques sont, au nom de la liberté sans doute, placés dans la cruelle alternative ou de sacrifier position, avancement, avenir, ou de donner à leurs enfants une éducation qui répugne à leur foi et à leur conscience.

Le second projet de loi se rapporte *aux fonctionnaires futurs*. Il vise à exclure les élèves de l'enseignement libre de toutes les fonctions publiques, des grandes écoles de l'État, et même du concours aux diplômes et aux brevets universi-

1. *Bulletin du G.·. O.·.*, août-septembre 1891, p. 604.
2. *Compte rendu*, p. 39.

taires. On dira à tous les candidats : « Le lycée, l'école laïque, ou bien point de place, point de diplôme, point de carrière pour vous. »

C'est ce qu'on a appelé le *vœu Pochon*, vœu ou projet très cher aux francs-maçons, et sur lequel porteront principalement sans doute les discussions futures du Parlement.

M. Pochon, franc-maçon de marque et député, fit adopter sa proposition, sous forme de vœu, au Conseil général de l'Ain, le 8 avril 1889 ; mais elle avait été votée déjà par le Congrès des loges de l'Est, et le Grand Orient de France lui-même en revendique la paternité première.

Le vœu vint en délibération au grand Convent de 1891.

En voici le texte, tel qu'il se trouve au journal officiel de la franc-maçonnerie :

A l'avenir, nul ne pourra être investi d'une fonction publique rétribuée par l'État, s'il n'a fait dans les écoles universitaires les études exigées pour remplir ladite fonction.

Les diplômes, brevets et certificats d'étude ne pourront être accordés qu'aux seuls candidats qui, durant les trois dernières années précédant leurs examens, auront fait leurs études dans une école de l'État, des départements ou des communes[1].

Nous reviendrons sur la discussion très longue, très ardente, très instructive, qui eut lieu à ce sujet au Convent de 1891.

Disons seulement ici que le Conseil de l'Ordre vota

Des félicitations au F.·. Pochon, député de l'Ain, dont l'attitude nettement républicaine ne se démentit pas même devant les persiflages injustes des réactionnaires et de quelques républicains de nom seulement qui cherchent à le discréditer dans l'esprit public[2].

Rapportons aussi les paroles dites à la quatrième séance par le F.·. Blatin, membre du Conseil de l'Ordre, *sur les origines* du célèbre vœu :

L'origine du vœu, dit-il, MM.·. FF.·., sort de votre sein, de la maçonnerie même, du Convent et du Conseil de l'Ordre.

L'année dernière, à la suite d'un certain nombre de manifestations dans ce sens au Convent, le Conseil de l'Ordre réunit tous les députés et sénateurs francs-maçons... Le F.·. Floquet et le F.·. Brisson assis-

1. *Bulletin du G.·. O.·.*, août-septembre, p. 430.
2. *Ibid.*, p. 225.

taient à cette réunion, ainsi qu'un très grand nombre de nos amis les plus éminents du Parlement; et, à l'unanimité, à la suite d'un discours du F.·. Thulié, d'un discours également très intéressant du F.·. Brisson, tous se décidèrent unanimement pour le vœu Pochon[1].

Ces paroles, on le comprend, eurent leur influence pour faire admettre, à la séance suivante, *la rédaction définitive* du projet, destinée dans la pensée de ses auteurs (ils le disent) à être présentée aux délibérations futures du Parlement français.

Voici ce texte qui mérite d'être cité, d'autant plus qu'il nous révèle aussi la manière dont s'y prend le Grand Orient pour imposer ses volontés aux Chambres et à la France :

Le Convent maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convoquer à l'hôtel du G.·. O.·., chaque fois que cela lui semblera nécessaire, tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre, afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des maçons, ainsi que l'orientation politique de la Fédération.

Après chacune de ces réunions, le *Bulletin* publiera la liste de ceux qui se seront rendus à l'invitation du Conseil de l'Ordre, celle de ceux qui se seront excusés, celle de ceux qui auront laissé l'invitation sans réponse.

Ces communications officielles du G.·. O.·. devront être faites dans un de nos temples sous la forme maçonnique... le Conseil de l'Ordre dirigeant les travaux...

Dans la plus prochaine réunion de cette nature, le Conseil de l'Ordre demandera aux membres maçons du Parlement de s'associer à toute interpellation parlementaire qui devrait être suivie d'un ordre du jour invitant le gouvernement à ne choisir désormais ses jeunes fonctionnaires *que parmi les candidats élevés dans les établissements de l'État*, à faire néanmoins une enquête scrupuleuse sur l'attitude politique de ces candidats et *à ne plus admettre au concours pour toutes les grandes écoles civiles ou militaires* que ceux qui auront passé *au moins leurs deux dernières années dans un collège de l'État* ou un établissement assimilé[2].

Puis on revient encore sur « les dangers chaque jour plus menaçants du cléricalisme et la suppression des congrégations religieuses ».

La future loi Pochon, ainsi formulée, fut votée définitivement par l'assemblée générale de la maçonnerie française, à l'unanimité moins trois voix, et la proclamation du vote ac-

1. *Bulletin du G.·. O.·.*, août-septembre 1891, p. 451.
2. *Ibid.*, août-septembre 1891, p. 471.

cueillie par des applaudissements prolongés et par le cri : Vive la République !

Les années suivantes, et surtout ces derniers mois, on presse de plus en plus, dans les loges, la présentation du vœu Pochon.

Au *petit Convent* du mois de mars 1898 : « Vœu de la loge *Triple Union et Amitié* — que le Convent soutienne et renouvelle le vœu Pochon [1]. »

Puis on propose, pour la future loi, une formule perfectionnée qui a un cachet singulier de précision et de brutalité :

Aucune fonction, emploi ou grade dont le traitement est pris sur le budget... ne sera accordé, à partir du premier janvier 1900, qu'aux seuls candidats qui justifieront avoir reçu leur instruction dans les établissements de l'État au moins à partir du jour de la promulgation de la présente loi [2].

Le *Congrès des loges de la région parisienne* de juillet 1898 devait s'occuper aussi de la question présente. Leur motion ne manque pas d'intérêt. Libres penseurs sectaires, un peu plus encore que les autres francs-maçons, ils admettent à l'unanimité le vœu suivant :

Qu'on exige de tous les futurs fonctionnaires et de tous les futurs officiers la fréquentation pendant une année d'une classe de philosophie, classe où les jeunes Français reçoivent une éducation démocratique et *libératrice de leur cœur et de leur esprit* [3].

Ces dernières paroles n'ont pas besoin de commentaire. Elles indiquent assez clairement le but final visé par toute cette agitation maçonnique.

IV

Maintenant que nous connaissons tous les projets et tous les *vœux* de la secte, nous pouvons la voir entrer en campagne pour les réaliser.

C'est naturellement le Sénat — à tout seigneur tout honneur — qui, sur l'ordre du Grand Orient, ouvre le feu.

1. *Compte rendu*, p. 35.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 26.

Le 10 novembre dernier, une note discrètement insérée dans les journaux, porte à la connaissance du public qu'un des groupes du Sénat, l'*Union républicaine*, a tenu séance. L'*Union républicaine*, peuplée de FF.·., a l'honneur d'avoir pour président un franc-maçon, M. Guyot, sénateur du Rhône. — Et que fait l'*Union?* Elle nomme une commission de cinq membres dont le plus qualifié se trouve être M. Rambaud, sénateur du Doubs, ancien ministre de l'instruction publique, mais surtout *franc-maçon* et membre de la célèbre loge de Paris : *Clémente Amitié* [1].

C'est donc, on le voit, tout un personnel maçonnique mis en mouvement. Et pour quel sujet? On charge la commission « d'examiner les moyens capables d'empêcher l'envahissement des écoles nationales par les élèves des institutions congréganistes, et, pour ce faire, de rétablir le certificat d'études ». On reconnaît là le fameux vœu Pochon légèrement retouché et agrémenté aussi, comme il convient, de ce qui se dit dans les loges contre l'envahissement clérical.

L'acte du Sénat n'est qu'une escarmouche d'avant-garde. C'est le tour maintenant, ainsi le veut le Grand Orient de France, pour des troupes plus hardies, plus ardentes et plus jeunes.

Le *Conseil général de la Seine*, où siègent aussi tous les conseillers municipaux de Paris, se trouve réuni.

On sait que le *Conseil* de la capitale est depuis longtemps comme une succursale des loges. Le docteur Després le proclamait un jour en pleine séance : « Je suis franc-maçon, disait-il, et libre penseur; comme tous les autres membres républicains du Conseil, je dois mon élection et mes succès dans la vie politique à la franc-maçonnerie. » Aujourd'hui — si l'on en excepte la droite et peut-être quelques socialistes très avancés qui arrivent à tout à ce seul titre — il en est encore ainsi.

1. Je lis dans le *Tout-Paris maçonnique*, p. 229 : « Rambaud (Alfred), professeur, 76, rue d'Assas. *Clémente-Amitié* (Pl. 1882) » Pl. 1882, signifie que le nom de M. Rambaud se trouvait en 1882 sur une *planche* ou circulaire maçonnique. L'honorable sénateur demeure encore maintenant au même numéro de la rue d'Assas.

De plus, le Conseil actuel a la gloire insigne de compter parmi ses membres le chef même de la maçonnerie française, le F.·. Louis Lucipia, qui a été élu, et réélu encore en septembre dernier, *président* du Conseil de l'Ordre du Grand Orient. La grande loge de Paris, je veux dire le Conseil général de la Seine, ne pouvait donc manquer de se mettre en mouvement, et pour entendre le mot d'ordre n'avait même pas besoin de se déplacer.

Le porte-parole de la loge fut le F.·. Pierre Lampué, ancien marchand de photographies pornographiques, dit la *Libre Parole*, mais surtout franc-maçon sectaire, membre de la loge *Isis Montyon* [1].

Dans un pareil milieu, il n'y avait pas à se gêner : les projets, même les plus violents, élaborés par les loges, étaient sûrs d'un bon accueil.

A la séance du 16 novembre, — six jours après l'escarmouche du Sénat, — le F.·. Lampué vint proposer à l'adoption du Conseil un vœu renfermant à la fois et l'abrogation de la loi Falloux et la proposition Pochon, celle-ci aggravée encore, comme il convenait à des conseillers de Paris.

C'est ce qu'avaient décidé (on se le rappelle) les derniers Convents et Congrès maçonniques.

Voici le texte du vœu Lampué :

Le Conseil général...

Émet le vœu que la loi Falloux soit abrogée ; que, dès aujourd'hui, nul élève ne soit admis à concourir pour l'admission dans les écoles nationales d'où sortent les officiers des armées de terre et de mer ainsi que les différents fonctionnaires d'ordre civil, si, depuis quatre ans au moins, il n'a appartenu à un collège ou lycée de l'État ;

En outre, les pensions ou établissements similaires ne pourront envoyer dans les lycées, ni comme externes ni comme demi-pensionnaires, aucun élève, si ces établissements n'ont, au préalable, été agréés par le ministre de l'instruction publique.

Le Convent de 1891 avait exigé deux ans de séjour au lycée, M. Lampué en met quatre ; de plus, il veut empêcher l'existence des « jésuitières » établies auprès des lycées et y en-

1. *Tout-Paris maçonnique*, p. 151 : « Lampué (Pierre), conseiller municipal, 72, boulevard de Port-Royal. *Isis-Montyon* (A. G. O., 1894) » A. G. O., c'est-à-dire *Annuaire du Grand Orient*.

voyant leurs élèves pour les classes. M. Pochon n'avait pas réglé ce point.

La discussion fut vive au Conseil général, plus violente même que dans les loges à cause de l'opposition de la droite du Conseil. Les orateurs rééditèrent à peu près, comme conseillers, ce qu'eux ou leurs frères avaient dit depuis des années comme francs-maçons[1], et le vœu fut adopté à l'énorme majorité de 69 voix contre 18.

V

Le Conseil général de la Seine ne pouvait faire qu'une manifestation violente et tapageuse, sans résultats pratiques. Il n'a donc émis qu'un vœu — vœu politique, dépassant d'ailleurs sa compétence et ses droits.

Peu de jours après, le combat proprement dit commence et *des projets de loi* sont déposés coup sur coup à la *Chambre des députés*. Par une habileté de stratégie qui n'est pas sans mérite, le Grand Orient lança d'abord les projets les plus violents[2]; les autres viendront ensuite.

Le 22 novembre, à l'improviste, sans que personne (à

1. Cependant, nous avons rencontré quelque chose de neuf, d'inédit dans la bouche d'un des conseillers, M. Faillet. M. Faillet, farouche libre penseur, trouve (nous citons textuellement) qu'« il est absolument scandaleux que la loi laisse aux enfants un jour par semaine, sans compter le dimanche, pour permettre aux pères de famille de les envoyer au catéchisme. — Ainsi, alors que dans nos écoles laïques on enseigne aux enfants la vérité et la science, on les laisse aller à l'église apprendre le mensonge et le contraire de la vérité *en géographie*, en histoire et en morale. *En géographie, le prophète Jonas* VOYAGE PAR MER *pour aller de Jérusalem à Ninive !* » (*Bulletin municipal*, séance du 16 nov., p. 2967.) — Voilà donc, aux yeux du savant conseiller municipal, la Bible prise en flagrant délit d'une monstrueuse erreur géographique, comme si l'on disait par exemple qu'il faut traverser l'Atlantique pour aller de Versailles à Paris. — Seulement, l'illustre exégète municipal n'a pas remarqué que, d'après la Bible, Jonas « voyage par mer », précisément quand, désobéissant à l'ordre de Dieu, il *refuse d'aller à Ninive* et s'enfuit dans une direction opposée pour se rendre non à Ninive, mais à Tharsis : *Surrexit Jonas ut fugeret in Tharsis...* Tandis que quand, après son naufrage, le prophète va de fait à Ninive, l'Écriture ne dit aucunement qu'« il voyage par mer ». L'erreur monstrueuse ne se trouve donc que dans l'imagination de M. le conseiller.

2. L'un de ces projets violents — la suppression des Ordres religieux — les francs-maçons le proposeront évidemment et le pousseront avec une rage de démon à propos de la *loi sur les Associations*.

part les initiés des loges), s'y attendit, M. Levraud monte à la tribune.

C'est un député socialiste du onzième arrondissement, docteur, ancien conseiller municipal de Paris, mais ayant comme titre principal pour la besogne qu'il entreprend sa qualité de franc-maçon, membre de la loge *Liberté maçonnique*[1].

La proposition du F.·. Levraud, dont le libéralisme sectaire soulève des protestations indignées, n'est que le développement du vœu présenté par le F.·. Sever au grand Convent de 1896.

Le Convent (disait le compte rendu) « se prononce pour l'interdiction absolue de l'enseignement à toutes les congrégations religieuses ». Le F.·. Levraud, devenu député, commente et détaille ce thème général :

Article premier. — Les membres des différentes congrégations religieuses et les membres appartenant au clergé régulier ne pourront en aucun cas tenir ou diriger un établissement d'éducation et d'enseignement soit primaire, soit secondaire classique ou secondaire moderne.

On doit entendre par établissement d'éducation et d'enseignement non seulement ceux où cet enseignement est donné par des professeurs spéciaux qui y sont attachés, mais aussi les internats et externats recevant les élèves en dehors des heures de classe, celle-ci étant suivie dans un lycée ou tout autre établissement laïque.

Art. 2. — Les établissements actuellement existants... devront être fermés...

Art. 3. — Les articles 1 et 2 seront appliqués aux établissements recevant des filles et tenus par des congrégations religieuses de femmes...

La déclaration d'urgence pour ce projet est refusée ; son auteur lui-même sans doute s'y attendait. Mais les troupes sectaires n'en continuent pas moins leurs attaques.

Aussitôt après, le F.·. Levraud monte à la tribune, un autre franc-maçon, un vieil habitué et dignitaire des loges, le F.·. Rabier, député du Loiret et membre du chap.·. *Véritable Amitié*[2]. Au Congrès des loges de la région parisienne, en

1. *Tout-Paris maçonnique*, p. 167 : « Levraud, docteur, conseiller municipal, 98, boulevard Voltaire. *Liberté maç.·.* (Pl. 1880). »

2. *Tout-Paris maçonnique*, p. 229 : « Rabier (Athos-Ferdinand), avocat à la Cour d'appel, député du Loiret, 36, avenue Bosquet. *Chap.·. Véritable Amitié* (B. G. O., 1894.) »

juillet dernier, on avait dit : « Il faut demander le *monopole* de l'enseignement par l'État. »

Le F.·. Rabier obéit aux injonctions de la secte et aussi sans doute à la haine antireligieuse dont il est possédé au plus haut degré : « La proposition que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations, dit-il, a pour objet le rétablissement du *monopole universitaire* dans tous les ordres d'enseignement. »

Puis il reproduit toutes les accusations insensées contre l'Église et le cléricalisme qui traînent chez les FF.·. depuis vingt ans. A un moment, on interrompt : « C'est un sermon à l'usage des loges et approuvé par elles que l'orateur nous fait. » Et le F.·. Rabier de répondre : « Je l'ai déjà fait dans les loges. »

Le but et la valeur du projet Rabier, ainsi que de son exposé des motifs, sont bien caractérisés par le mot d'un député socialiste et franc-maçon, M. Vaillant : « J'en voterai l'urgence, dit-il, comme je voterai toute mesure de combat contre l'Église et la religion. »

Deux jours après, le 24 novembre, quand à peine l'émotion était un peu calmée, on voit (cela ne pouvait manquer) le projet le plus important, la grosse pièce maçonnique faire aussi son apparition à la Chambre.

M. Poulain, député socialiste des Ardennes, se fait cette fois l'organe et le porte-voix des sectaires.

Mais ici nous allons assister à une petite manœuvre parlementaire évidemment prévue, décidée et combinée à l'avance, comme tout le reste d'ailleurs.

Les francs-maçons comprennent combien il devient odieux pour tous les Français de sentir partout l'influence, l'action, l'omnipotence de la loge. Il leur importe donc de donner le change sur ce point, autant qu'ils le peuvent, et de jeter habilement de la poudre aux yeux des profanes.

M. Poulain n'est point franc-maçon, à ce qu'il paraît, bien que la *Libre Parole* l'ait donné comme tel, à cause sans doute de ses relations intimes avec les FF.·.

Voilà donc le député des Ardennes à la tribune et il a préparé à l'avance une phrase qui devra certainement

provoquer une interruption de la droite *sur la franc-maçonnerie*.

Nous citons le *compte rendu* de la Chambre :

« M. Albert Poulain. — C'est le cléricalisme qui pèse d'un grand poids dans toutes nos administrations publiques.

« M. le marquis de Kérouarts. — Dites plutôt la franc-maçonnerie...

« M. Albert Poulain. — La franc-maçonnerie n'a rien à faire dans l'espèce. (*Exclamations à droite.*)

« M. Albert Poulain. — En tout cas, je dois vous dire que je ne suis point franc-maçon. »

Et le tour est joué.

Mais M. Poulain oublie de dire qu'il est le délégué des francs-maçons, que les cosignataires de sa proposition sont, non seulement des socialistes, mais, en grand nombre, *des francs-maçons* dûment initiés, auxquels « l'acacia est connu », comme les FF.·. Allard, Basly, Chauvière, Defontaine, Fournière, Gallot, Groussier, Lamendin, Sembat, etc.[1].

M. Poulain oublie de dire aussi que son projet n'est que la reproduction du fameux vœu Pochon, voté, décrété, élaboré dans les loges depuis dix ans ; vœu si cher à la secte que le Grand Orient et le Conseil de l'Ordre en ont revendiqué jalousement la paternité première, et ont obligé tous les FF.·. à le promouvoir de toutes leurs forces.

Après cela, à quel ignorant ou à quel naïf fera-t-on croire encore « que la franc-maçonnerie n'a rien à faire en l'espèce » ? — Qu'on ne vienne donc pas renouveler ces sortes de manifestations plaisantes lors de la discussion parlementaire. La comédie ne trompe et ne trompera plus personne.

D'ailleurs, qu'on lise à l'*Officiel* l'exposé des motifs de M. Poulain et l'on verra que c'est encore, pour les idées et la manière, « un sermon à l'usage des loges » ; qu'on lise son projet lui-même et l'on en constatera l'identité avec ce qu'a décrété le Convent de 1891 et le dernier Congrès des loges de la région parisienne.

1. Voir dans la revue : *la Franc-maçonnerie démasquée*, juillet 1898, la liste, avec documents à l'appui, des députés actuels appartenant à la franc-maçonnerie.

Voici le texte du projet de loi Poulain :

Article unique. — Nul ne sera admis à concourir pour l'admission dans les écoles nationales d'où sortent les officiers des armées de terre et de mer, ainsi que les différents fonctionnaires d'ordre civil; nul ne sera admis à des fonctions quelconques dans les administrations de l'État s'il ne justifie pleinement avoir fait ses études dans les établissements laïques de l'État.

L'urgence du projet n'a pas été votée, mais, comme les autres, il a été renvoyé à la *Commission de l'enseignement.*

Cette Commission, nommée le 1er décembre, compte trente-trois membres et parmi eux dix-huit radicaux ou radicaux socialistes dont dix au moins sont francs-maçons, entre autres le fameux F.·. Pochon et le F.·. Levraud.

Il y a, de plus, dix progressistes et cinq membres de la droite.

La majorité de la Commission s'est déclarée *favorable à la liberté;* mais cette liberté, plus ou moins maçonnique, peut devenir, l'expérience du passé le prouve, une oppression plus accentuée des catholiques et de l'Église.

EMMANUEL ABT, S. J.

SUR LA FRONTIÈRE NORD
DE
LA TERRE PROMISE

Heureux les touristes qui traversent l'Orient au pas de promenade, tout entiers au plaisir de voir et de noter des impressions invariablement précises, simples et... confiantes, parce que toutes sont prises d'un point de vue subjectif. Après quelques années de séjour dans le pays, la situation n'est plus la même : on sait combien il est difficile d'en parler avec exactitude et impartialité; puis, comme on n'a pas tardé à s'identifier avec lui, à ne plus le voir en étranger, le sens d'observation finit par s'émousser.

M. Lucien Trottignon, un de ces heureux touristes, faisait paraître il y a quelques années un livre intitulé : *L'Orient qui s'en va : Égypte, Palestine, Constantinople; Notes de voyage.* Du livre de M. Trottignon, je ne connais guère que le titre. Mais, pendant dix jours, j'ai vécu dans un coin de cet Orient, qui « s'en va » définitivement. Cela m'a coûté une centaine d'heures de cheval, sous un soleil de feu, à travers de véritables casse-cou. N'importe ! maintenant surtout que c'est fait, je ne regrette rien.

I

Le 11 avril dernier, je quittai Beyrouth, en compagnie du P. Maurice Collangettes, professeur à la Faculté de médecine, et de M. Salim Asfar, un jeune agronome, ancien élève de notre université et de l'École d'agriculture de Montpellier. Derrière nous trottine allègrement Ḥasan, un moucre musulman.

Au sortir de la ville, dont les maisons éparpillées tendent de plus en plus à rejoindre le pied du Liban, nous prenons la route de Saïda. Cette route, puisqu'il faut lui donner ce nom, traverse la célèbre forêt de pins, plantée, au dire de certains écrivains, par le fameux émir Faḫr-ad-dîn

(XVIIe siècle). En réalité, elle est au moins de cinq cents ans plus ancienne, puisque le géographe arabe Idrîsî, et son contemporain Guillaume de Tyr la mentionnent[1]. Mais les légendes sont tenaces. A ma connaissance, celle-ci remonte au sieur de Monconys[2], qui visita Beyrouth en 1647, peu de temps après la chute de l'émir druse. Il y a peut-être lieu d'admettre, avec mon docte confrère le P. Van Kasteren, que la « pinaye » de Beyrouth a seulement été *re*plantée par Fa<u>h</u>r-ad-dîn[3].

La forêt traversée, nous cheminons péniblement au milieu des dunes, formées d'un sable rougeâtre : un petit désert en miniature et en même temps une terrible menace pour les splendides plantations de la plaine. Car les dunes gagnent sans cesse, poussées en avant par les vents du sud-ouest. Comme cette situation est ancienne, personne ne s'en émeut ici, excepté pourtant les propriétaires riverains, qui voient disparaître sous leurs yeux le plus beau de leurs revenus.

Sur la droite, entre les vallées sillonnant les dunes, on aperçoit les flots bleus de la Méditerranée. A gauche, le Liban, une ample chaîne aux grandes lignes souples et nonchalantes, noyée dans une vaporeuse lumière, semée partout de petits cubes blancs, de chalets, de villages et de couvents : ces derniers, d'ordinaire, perchés sur les hauteurs. Ce qui charme, c'est l'impression de calme profond et légèrement paresseux que donne ce paysage; l'éclat de cette lumière pourtant amorti à cette époque de l'année par une gaze transparente de vapeur; la grandeur de ces lignes; les contours de la côte, fuyant avec des échancrures pittoresques, là-bas, vers l'antique Sidon.

Au delà de la grande forêt d'oliviers de Ṣouaîfât, les arbres se font rares sur le Liban. Pourtant rien de sec, rien d'aigu, rien de dur. Au lieu de la verdure sombre, un peu lourde des paysages suisses et tyroliens, la pierre apparaît presque partout sur la montagne. Mais cette pierre prend des couleurs variées à l'infini : calcaire pâle blanchâtre, cou-

1. Ainsi qu'un pèlerin en 1411 (Cf. Z. D. P. V., XIV, 126), sans parler des Διονυσιακά de Nonnos (IVe siècle), où il en est question au chant 42e.
2. Voir aussi d'Arvieux, *Mémoires*, II, 333.
3. *Uit Syrië*, p. 4 du tirage à part.

leur de cendre blême, de pierre ponce, revêtant par endroits des teintes azurées.

Les derniers contreforts du Liban se rapprochent de plus en plus de la mer, et nous suivons une piste tracée dans le sable mouvant. J'ai eu le temps de constater que mon cheval, — un cheval de louage — est bon : dos souple, jarrets solides, docile et nullement fantasque; constatation agréable, puisque pendant douze jours nous serons à peu près inséparables. Pendant tout le cours du voyage, mon coursier n'a démenti qu'une fois cette bonne opinion et, du coup, il a manqué me tuer avec un de mes compagnons. C'a été le seul écart !

Par moments, la piste, serpentant pittoresquement le long de la plage sablonneuse, prend des allures de route. Ce n'est pas seulement la réapparition du dallage de l'antique voie romaine, mais ce sont des essais de route moderne, venant ici comme ailleurs attester les paternelles intentions de l'administration. L'empire turc, on peut le dire, est couvert de ces bonnes intentions beaucoup plus que les routes ne le sont de macadam. Il en a toujours été ainsi et cela durera probablement encore longtemps.

Une route à construire est une si bonne aubaine pour un grand fonctionnaire : caïmacam, moutessarrif ou wâli. Mais, si toutes les routes projetées étaient exécutées, il n'en resterait bientôt plus à faire. Aussi en trace-t-on beaucoup... sur le papier; on en commence même quelques-unes, en se gardant soigneusement de les achever. Il faut bien laisser quelque chose à faire et à grappiller aux successeurs. L'Europe du « concert » est satisfaite de ces accès de zèle, la Porte aussi, et les fonctionnaires le sont bien davantage. Au bout de vingt ans, les villages voisins ont payé des milliers de piastres, les paysans fourni d'innombrables corvées et la route est toujours à faire : une vraie ressource réservée en vue des années où la justice, la rentrée des dîmes et les autres chapitres de l'*Art de manger* rapportent médiocrement.

Nous finissons par aboutir au Nahr Dâmoûr, le *Tamyras* des Anciens. Contrairement à l'usage, nous le traversons,

non à gué, opération encore délicate à cette époque de l'année, mais sur un pont récemment construit par l'administration libanaise. Cela lui vaudra sans doute de tenir plus longtemps et aussi d'être plus promptement remplacé quand les fortes crues de l'hiver l'auront charrié à la mer, comme ses prédécesseurs dont les piles ruineuses et veuves de leurs tabliers se dressent lamentablement vers le ciel, au milieu des saules et des lauriers-roses du rivage.

Au delà du Dâmoûr, entre la mer et le pied des contreforts qui servent de socle aux cimes du Liban, il n'y a place que pour des plages de plus en plus resserrées, pour un long ruban de sable, que coupent brusquement de distance en distance des promontoires rocheux. La route escalade ces puissants éperons, détachés du massif principal. Mais nos montures ont peine à prendre pied sur la roche polie, où elles glissent et trébuchent à la montée, et surtout à la descente.

Depuis les oliviers de Souaîfât, nous sommes en plein sur le territoire du Liban : d'heure en heure s'échelonnent des postes de soldats libanais, chargés de veiller à la sécurité de la route. Un instant, nous avons l'idée d'aller leur demander l'hospitalité. La nuit nous a surpris à deux heures de Saïda. Nous craignons de ne pas trouver le chemin menant au pont du « Nahr al Awalî », l'ancien *Bostrenus*. L'obscurité est profonde, rendue plus sensible encore par la tremblotante lumière de quelques étoiles apparaissant au zénith ; la lune ne se lèvera que dans cinq heures. Nous abandonnons les rênes à nos coursiers, qui, finalement, nous amènent près des arches soutenant le vieux pont de la rivière. Sauvés! devant nous brille le phare de Saïda. Les orangers en fleurs, qui ceignent la vieille cité phénicienne d'une fraîche guirlande, nous envoient d'odorants effluves. A neuf heures du soir, nous frappions à la porte de la résidence des Jésuites de Saïda.

Halte de nuit. Nous trouvons, à Saïda As'ad, le guide chargé de nous introduire dans la haute Galilée. C'est un Maronite de belle prestance, connaissant tous les sentiers du massif montagneux où nous devons nous engager. Nous n'aurons donc qu'à suivre et à observer.

II

Il est bien neuf heures du matin quand nous quittons Saïda. Au sortir de la ville, le chemin de Tyr s'offre avec des apparences de vraie route. Ce n'est qu'un leurre, hélas! Au bout d'une demi-heure, nous aboutissons à un pont, écroulé dans le sens de la longueur. Nous nous empressons de traverser le ruisseau à gué. Ce malheureux pont n'a qu'une dizaine d'années d'existence. On le voit : les ruines vont vite en Turquie[1].

Après avoir pendant une bonne heure côtoyé la mer, nous obliquons vers la montagne. Nous passons des vallons bien arrosés, couverts de blés qui ont l'air de pousser tout seuls : une mer de verdure que l'on traverse au chant des alouettes ! Nous entrons décidément dans le pays des Métoualis. Il sera peut-être à propos de dire un mot de ce singulier peuple, au milieu duquel nous allons passer une dizaine de jours.

Les Métoualis[2] sont musulmans chiites ou partisans d'Ali, gendre et cousin du Prophète. A ce titre, ils détestent cordialement les *sunnites* ou musulmans orthodoxes, qui le leur rendent bien. Le gouvernement turc se souvient d'eux quand il sent le besoin de combler les vides de sa caisse ou de ses cadres militaires. Ils ne sont admis à siéger ni dans les tribunaux ni dans les conseils administratifs, où une petite place pourtant est réservée aux chrétiens. Dans la dernière

1. D'après d'Arvieux (II, 5) : « Les Turcs détruisent ou bâtissent de neuf, et jamais ne raccommodent, pas même leurs propres maisons. » — C'est bien cela !

2. D'après le P. Gagarin, « comme du temps du Bas-Empire on les appelait les partisans d'Ali, οἱ μετά Ἄλι, le nom de Métouali leur est resté. » (*Études de théologie*, 1859, I, 543). L'étymologie réelle, beaucoup moins savante, a pour base l'arabe *moutawâlî*. D'ailleurs, l'orthographe Métouali, avec un *é*, est moderne. Le baron de Tott (au siècle dernier) écrit *Mutuali*, Volney toujours *Motouali*, Napoléon Ier, dans sa Correspondance d'Orient, *Motouâly*, etc. Je laisse à de plus savants le soin d'expliquer pourquoi ce nom de *moutawâlî* leur a été donné. *Tawâlâ*, en arabe, signifie « se succéder, se suivre ». Au dire de Mariti (*Voyages*, II, 59; Paris, 1791), « les Metuales ou Mutuales doivent leur nom à Mutual, célèbre capitaine ». On ne peut malheureusement pas se fier aux étymologies de Mariti. N'a-t-il pas découvert que « Jésidis a la même signification que Jésuites » ? (*Ibid.*, 57.)

révolte du Ḥauran, le gouvernement a très habilement exploité leur haine contre les Druses, et il a fait aux Métoualis l'honneur de les exposer les premiers aux balles ennemies.

Au point de vue anthropologique, les Métoualis diffèrent des populations plus ou moins sémitiques au milieu desquelles ils vivent : la charpente osseuse, plus forte, est plus grossière; la taille plus élevée, les épaules plus larges; la forme des yeux, le nez généralement bien fait, les rapprochent du type persan. La carnation de la peau est moins mate que chez leurs voisins. Chez les femmes, elle prend d'ordinaire des teintes d'un rose vif, très rares au Levant. « La forme du crâne et de la face, les dimensions des différents diamètres de la tête, établissent de grands rapports entre cette race et celle des Kurdes de la haute Mésopotamie. Je crois qu'on peut hardiment affirmer que les Métoualis sont des Kurdes venus des frontières persanes, à la suite de quelque grande émigration arrivée probablement au treizième siècle[1]. » Nous aurons plus loin l'occasion de confirmer la justesse de cette conclusion, et de compléter nos notions sur ces curieux Chiites.

Il est midi : nous faisons halte près d'un village métouali en plein cimetière. Nous attachons nos chevaux à de très beaux figuiers ombrageant la blanche coupole d'un walî. Pendant cette opération me revient en mémoire l'une ou l'autre des trente recommandations faites jadis par le Custode du Mont-Sion aux pèlerins de Terre Sainte : 1° Ne pas marcher sur les tombes sarrazines, « car les Sarrazins tiennent à grand injure contre eulx faicte quand un chrestien passe par-dessus les fosses de leurs prédécesseurs[2] » ; 2° ne pas rire ni manifester bruyamment sa joie ; 3° ne pas interpeller les Turcs, rire ou plaisanter avec eux ; 4° ne pas porter de voile blanc ni s'habiller en blanc[3], etc.

Nous sommes en pleine contravention sur la plupart de ces points. Que les temps sont changés ! Quelques gamins

1. Lortet, *la Syrie d'aujourd'hui*, p. 116.
2. *Le Voyage de la saincte cyté de Hiérusalem;* édit. Schefer, p. 64.
3. Cf. Fabri *Evagatorium*, I, 213 ; Röhricht-Meissner, *Deutsche Pilgerreisen nach dem h. Lande*, p. 27.

métoualis viennent nous contempler, mais rien d'hostile dans leur attitude ni dans leurs paroles. Nous demandons de l'eau : on nous apporte du village une gargoulette. Après notre départ, elle sera brisée ou plus probablement soumise à des cérémonies purificatoires : tout objet touché par un infidèle étant nécessairement souillé. Le cas eût été autrement grave si nous avions directement bu à la gargoulette : rien que la destruction n'aurait été capable d'enlever une telle souillure. Pendant tout notre voyage nous n'avons jamais pu faire accepter un morceau de pain ni aucun autre aliment, excepté à un vieux brigand métouali, dont il sera question plus tard.

A une heure et demie, nous nous remettons en selle. Nous traversons un pays de collines d'une altitude moyenne de quatre cents mètres. La campagne est dans toute sa splendeur : partout de beaux champs de blé, fèves, lentilles, etc. Peu de végétation arborescente ; seulement autour des villages des bouquets de figuiers, l'arbre favori des Métoualis. La terre noire est d'une admirable fécondité. On peut voyager une heure sans rencontrer un passant; dans les champs quelques rares travailleurs, des femmes surtout. Les villages sont peu nombreux : je note Śarquié, Douaïr; puis un bourg, dont j'ai oublié le nom, entièrement peuplé de *sayids* ou descendants du Prophète. Il n'en paraît pas plus fier pour cela !

Après plus de trois heures de chevauchée dans la direction du sud-est, ayant dépassé la ligne de partage des eaux, nous apercevons la vallée au fond de laquelle coule le Laitâni ou Léontès des anciens[1], que les savants s'obstinent à appeler *Qâsimiyé*[2]. C'est plus bas, au-dessous du pont de

1. J'adopte l'identification du Léontès avec le Laitâni, identification très bien défendue par V. Guérin, *Galilée*, II, 464.

2. D'après le *Map of Western Palestine* du P.-E.-F. (*Palestine Exploration Fund*) ; la carte allemande de Fischer et Guthe ; Dr Buhl (*Géographie des alten Palästina*, 10) ; E. Reclus (*Asie Antérieure*, 626) ; Van Kasteren, S. J. (*Revue biblique*, 1895, p. 29), etc., le Laitâni prendrait le nom de Qâsimiyé à partir du coude au pied de Qal'at as'-saqîf. La méprise de Guy Le Strange est encore plus forte. Cf. *Palestine unter the Moslims*, 56. A l'endroit où nous nous trouvons, comme j'ai eu soin de m'en informer, le nom de Qâsimiyé est totalement inconnu. Cf. Ritter, *Erdkunde* XVII, 123.

Qa' qa' iyé qu'il reçoit ce nom, inconnu ici des riverains. On traduit ce mot d'ordinaire par séparation, le Qâsimiyé séparant le pays de Śommar, que nous venons de quitter du Bilâd Beśâra[1], où nous allons pénétrer.

Le nom ne paraît pas dans les géographes arabes, excepté peut-être dans un passage de Ḫalîl aẓ-ẓâhirî[2]; il était égale-

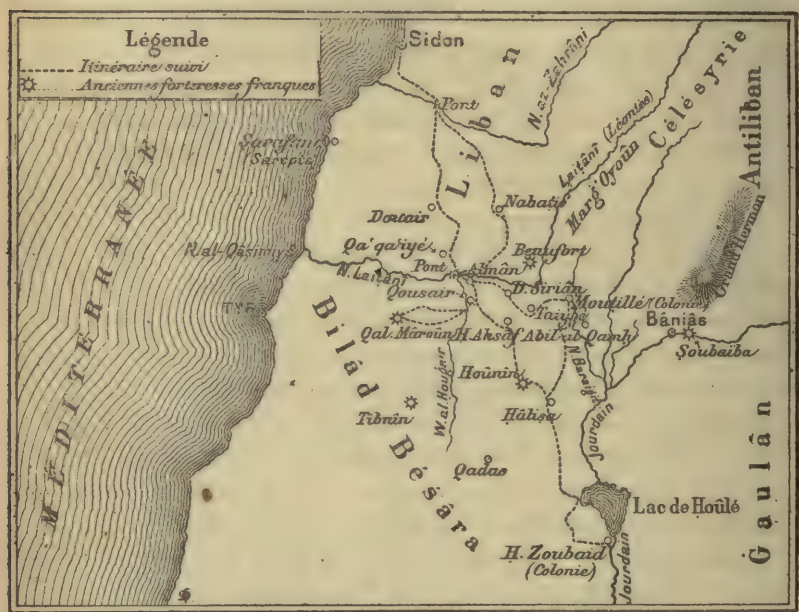

FRONTIÈRE NORD DE LA TERRE PROMISE

ment inconnu aux Croisés[3]. La vallée est étroite mais riante; le versant nord est nu et dépouillé; celui d'en face, au contraire, richement boisé. Au pont, appelé pont de Qa' qa' iyé,

1. Ainsi Renan, dans *Mission de Phénicie*, 595. Mais pourquoi le Laitânî prend-il ce nom près de son embouchure seulement? Je préfère avouer que j'ignore l'origine de cette appellation, relativement moderne. On peut la dériver simplement de Nabî Qâsim, un walî musulman, tout près de l'embouchure de Qâsimiyé. Cf. *Map of Western Palestine*. Ce Nabi Qâsim m'est d'ailleurs totalement inconnu. D'après un procédé très commun dans l'hagiographie de l'islam, le Qâsimiyé peut aussi avoir donné naissance à « nabi Qâsim ». Cf. Ignace Golziher, *Muhamme danische Studien*, II, 277 *sqq*. Il faudrait pouvoir décider à laquelle des deux appellations appartient la priorité.

2. Cité dans *Revue d'Égypte* : « Harin sur la *Qasmie* », I, 213. Malheureusement, à défaut du texte arabe, le contrôle est impossible.

3. La *Cassomie*, la *Cassamya*, etc., dans les sources franques, désignent non la rivière, mais le « Ḫirbet al-Ḫamsiyé » au sud de Ḥanawaïh (identifi-

du nom d'un village voisin, notre baromètre anéroïde accuse une altitude de cent mètres[1].

Quelle étrange rivière que le Laiṭâni! Elle prend sa source au nord de Baalbeck dans les grasses plaines de la Célesyrie à quelques centaines de mètres de la ligne de partage des eaux syriennes. Grossi des tributs que lui envoient les deux Libans, le Laiṭâni suivant la pente naturelle de la plaine devrait continuer son cours dans la direction des sources du Jourdain. Mais une faille lui permet d'obliquer vers l'ouest et d'enfiler une étroite fente du Liban. La rivière glisse entre des précipices ayant plus de trois cents mètres de profondeur. En certains endroits, la gorge est si resserrée que les arbres des deux rives entremêlent leurs branches. Un superbe château franc Qal'at aṣṣaqîf (le *Beaufort* des croisés) dresse ses murs sur un des sommets de la falaise occidentale. Trois kilomètres plus bas, le fleuve tourne brusquement vers la mer. A l'endroit où nous le rencontrons, le Laiṭâni a encore les allures d'un torrent sauvage des montagnes, sortant plein d'écume et de fracas d'entre les parois rocheuses où ses flots se sont ouvert un passage. Rien de plus juste et de plus expressif que ce nom de Λέοντος ποταμός, « fleuve du lion »; il peint bien à l'esprit la violence de ces eaux emportées et bruyantes[2].

En franchissant la rivière, nous avons du même coup franchi la limite septentrionale de la Terre Promise, qui court le long du Laiṭâni comme l'a si bien établi le P. Van Kasteren, S. J.[3]. Le pont actuel ne compte qu'une cinquantaine d'années; l'ancien pont ruiné se trouve quelques mètres plus bas.

cation niée par Clermont-Ganneau), contrairement aux assertions de Renan, qui, partout, appelle le Léontès : *la Casmie*. D'Arvieux (II, 5) parle de « la rivière de Kassimié. Ce nom signifie division, parce qu'elle sépare le gouvernement de Séïde de celui de Safet. »

1. Au retour, cette indication s'est trouvée inférieure de trente mètres. C'était une journée de sirocco : de là peut-être l'oscillation.

2. Même remarque pour le Λύκος, actuellement *Nahr-al-Kalb*. Tous les petits fleuves côtiers de la Phénicie ne sont que des torrents qui, par d'étroits et profonds ravins, se jettent dans la mer presque d'un seul bond.

3. *Revue biblique*, 1895, p. 23-36; opinion adoptée dans ses grandes lignes par Buhl (*Geographie des alten Pal.*, 66).

Au sud du Laiṭâni nous nous trouvons dans le Bilâd Besâra et sur les terres de la famille Asfar, partant en pays ami.

Cette ligne du Léontés constitue une frontière très caractéristique : c'est la limite méridionale non seulement de la Syrie propre, mais encore du Liban. Cette vallée étroite, profonde de trois à quatre cents mètres, où coule une des plus belles rivières syriennes, cette vallée, au point de vue géologique, est un simple accident et les plateaux galiléens sont la continuation du système libanais. Mais, en orographie, cette brèche forme une démarcation d'une grande importance entre des contrées très différentes. Au nord, c'est le Liban beaucoup plus élevé et se présentant sous la forme d'une chaîne allongée et distincte; chaîne strictement parallèle au rivage dont il reproduit les échancrures et les sinuosités. Au sud, c'est le massif de la Galilée septentrionale, très irrégulier, présentant des croupes peu élevées et réunies en chaînes confuses. Dans ce labyrinthe de montagnes, profondément ravinées, occupant toute la largeur du territoire entre l'étroite plaine côtière de la Phénicie et la dépression du Jourdain, il est difficile de reconnaître une ordonnance générale.

Après avoir abreuvé nos chevaux au Laitâni, nous remontons le versant méridional par des gorges boisées. Une ascension d'une heure nous mène au petit village de ʿAlmân, et à travers une belle plantation de mûriers et d'oliviers nous apercevons les tuiles rouges d'une maison où M. Ibrahim Asfar, le père de Salim, nous reçoit à bras ouverts. Nous allons pendant une semaine jouir d'une hospitalité vraiment patriarcale. Aussi bien sommes-nous au pays des patriarches !

III

Nous avons célébré la sainte Messe dans une maisonnette servant de chapelle [1] ; toute la population chrétienne y a assisté. C'est un bonheur dont elle est souvent privée pen-

1. Le gouvernement ne permet pas l'érection d'une église.

dant des mois. Puis nous employons la matinée à l'inspection des vestiges de l'antiquité.

'Almân est un hameau composé d'une vingtaine de maisons chrétiennes. Jadis métouali, il est depuis vingt ans devenu chrétien en même temps que propriété de M. Asfar, qui y a attiré des cultivateurs maronites du Marg 'Oyoûn. Reconstruit par le nouveau propriétaire, 'Almân a la forme d'un rectangle, faisant une sorte d'enclos, où l'on renferme les troupeaux pendant la nuit. Le manque de sécurité rend cette précaution indispensable. Seules trois ou quatre maisons métoualis sont en dehors du rectangle : les sectateurs d'Ali ne peuvent habiter avec des chrétiens.

'Almân est à une altitude d'environ quatre cent trente mètres. La localité ancienne à laquelle il a succédé était beaucoup plus considérable. Elle s'étendait le long du plateau, dominant ici de plus de trois cents mètres la vallée encaissée du Léontés.

La première ruine qui attire nos regards est à l'est du rectangle. On l'appelle *gâmi'* mosquée, parce que c'était jadis un lieu de prières pour les Métoualis. Les abords sont jonchés de débris antiques : grandes cuves en pierre, tombeaux, blocs anciens. Dans les murs de la petite mosquée sont encastrées plusieurs belles pierres, évidemment rapportées. Sur le linteau de la porte, il y a un aigle sculpté d'un travail assez grossier. A l'angle occidental, une pierre garde encore une inscription grecque renversée, sur laquelle nous reviendrons[1].

En avançant vers l'est du côté surplombant la vallée, nous arrivons à une construction antique, avec des apparences d'acropole. En bas, dans les flancs de la colline, sont creusés des tombeaux. Sur le roc, surmontant l'entrée d'un de ces souterrains funéraires, on remarque des sculptures bizarres, analogues à celles que Thomson et Renan ont signalées à Wâdî Qâna et à Daïr Qânoûn[2]. Ce sont des figures de deux

1. Une autre inscription, probablement grecque, avait déjà été trouvée par un paysan, qui l'a malheureusement brisée.

2. Ce nom, très fréquent en Syrie, indique l'emplacement d'un monastère dédié à saint Conon, très vénéré dans le pays (Cf. Z. D. M. G., XXIX, 435), et n'a rien à faire avec κανών, comme le voudrait Renan (*Mission*, 642).

ou trois décimètres de haut, « ouvrages d'une complète grossièreté telles qu'en peut faire un homme dénué de tout sentiment du dessin et n'ayant pas la moindre éducation en ce genre. Impossible d'attribuer à un simple jeu de pâtres oisifs des images qui ont exigé un travail aussi suivi ; il est bien difficile pourtant d'y voir des produits d'un art sérieux[1] ».

Nous remontons du côté de l'ouest. Sur un demi-kilomètre d'étendue, partout de belles citernes, des pressoirs et des blocs dispersés sur le plateau. Ces vestiges, dit V. Guérin, « révèlent l'existence en cet endroit d'une ancienne localité, dont le nom devait probablement être à peu près identique avec celui qu'elle porte aujourd'hui. Je suppose que ce nom était celui de ʿAlmôn, en hébreu עַלְמוֹן, en latin *Almon*, car une ville ainsi appelée est mentionnée dans le livre de Josué (XXI, 18) comme appartenant à la tribu de Benjamin...

Or, rien n'empêche de penser que la même dénomination ait été donnée à une autre ville de la Palestine située en Galilée, dénomination qui s'est conservée fidèlement avec un léger changement, sous celle de Almîn[2] (*sic*). »

Nous sommes absolument de l'avis du consciencieux explorateur. Nous nous demandons même si אולם cité dans le Talmud, comme ville frontière, n'est pas notre ʿAlmân[3] ? Guérin a eu le tort de se laisser tromper par l'imalé et de transcrire par *Almin* le nom moderne de la localité. Si la terminaison hébraïque *ôn* devient fréquemment *ân* en arabe[4] on n'en peut dire autant de la finale *în*[5].

A cause de sa position à l'extrémité nord de la Terre Sainte, ʿAlmân nous paraît avoir été une localité d'une

1. *Mission de Phénicie*, 636. Les sculptures de ʿAlmân figurent dans *Survey of Western Palestine*, I, 108.

2. *Galilée*, II, 276.

3. Ad. Neubaner, *la Géographie du Talmud*, p. 18. Cet ouvrage fourmille de fautes de toute espèce; ce qui ne l'empêche pas d'être continuellement cité.

4. Comparez Hesebon : Ḥasbân; Ammon (Rabbath) : ʿAmmân; Ascalon : ʿAsqalân ; Dibon : Dibân; Gaulôn : Ǵaulân, etc. Cf. Z. D. P. V., XV, 95 ; *Kampffmeyer, Alte Namen im. heutigen Palaestina.*

5. La transcription des noms arabes laisse beaucoup à désirer chez Guérin. Le Dr Kampffmeyer fait la même observation, *op. cit.*, XV, 28, XVI, 9. Dans *The Jaulân*, Schumacher signale un village du nom de *ʿElmîn*, p. 134.

certaine importance, fortifiée contre les incursions des peuplades chananéennes habitant le Liban méridional. D'autres données viendront plus loin confirmer cette hypothèse. Au temps du royaume de Jérusalem, ʿAlmân formait un casal, dépendant de l'abbaye latine du mont Thabor[1].

Après ce rapide coup d'œil, accordé aux ruines de ʿAlmân nous prenons le chemin du village de Qouṣaïr, éloigné d'une demi-heure vers le sud-est. Il possède une petite colonie chrétienne, établie par M. Asfar, propriétaire d'une partie des terrains de Qouṣaïr. Les ruines y rappellent celles de ʿAlmân : citernes nombreuses, pressoirs, tombeaux, blocs antiques.

L'objet principal de notre visite était de contrôler l'inscription relevée par Renan[2].

Elle doit être lue ainsi :

Εὐτύχιε Ζώϊλε Κτίστα

L'ε final de εὐτύχιε est d'une lecture certaine. L'inscription est profondément gravée en lettres de dix centimètres de haut, sur un linteau de porte, construite en grands matériaux, jambages et linteaux monolithes, assez mal agencés et paraissant avoir été amenés de plus loin. Seules les substructions d'apparence antique semblent être à leur place primitive. Quoi qu'en dise Renan, il n'est pas absolument certain que l'inscription ait appartenu à un monument funéraire.

Le soir, nous allons visiter « Ḫirbet Râǧ ». Nous descendons dans une petite vallée fraîche et boisée ; puis nous remontons des pentes, comme toujours, couvertes de beaux blés.

Dans ce coin perdu de la Palestine, où le respect de la propriété est peu développé, pour abréger la route, on peut

1. Z. D. P. V., X, 232. Le *casal* était un village habité par des serfs cultivant les terres du casal. Il se subdivisait en *charrues* et *gastines*.

2. P. 646. Elle se trouve, d'après Renan, « à l'endroit nommé Atabé ». Ce nom est inconnu sur place ; seulement, le terme arabe ʿ*Atabé* signifie linteau, seuil ; voilà tout.

impunément couper à travers les champs cultivés. Personne n'y trouve à redire, pas même les propriétaires. Pendant que nous grimpons sur les flancs de la colline, un loup se montre à quelque distance de nous dans les taillis.

Au sommet d'un mamelon de même altitude que ʿAlmân, s'étalent des ruines confusément éparses ou entassées : beaucoup de pierres de taille, la plupart de grande dimension ; des arasements d'édifices sont encore visibles. Une croix sculptée a été tout récemment martelée par quelque berger métouali. Un renseignement nous signalait là une inscription ; il ne s'est pas vérifié. Avant nous, Renan avait eu au même endroit la même mésaventure[1].

Je ne signale que pour mémoire des tombes creusées dans les flancs de la colline. En Phénicie et en Palestine, sur cette terre, où partout affleure une roche que les eaux ont déjà commencé de creuser et que l'outil le plus médiocre entame aisément, la caverne est le plus ancien mode de sépulture. C'est aussi le plus fréquent. Plus tard, quand on « sut tailler et assembler les pierres, on resta fidèle à l'ancien usage. C'est tout à fait par exception qu'on rencontre quelques tombeaux qui dérogent à cette règle[2] ».

IV

Le lendemain jeudi 14 avril, nous nous ébranlons dans la direction du lac Ḥoûlé. En tête de la caravane, marche Moûsâ-al-Ġaulânî, le principal brigand de cette contrée, qui en compte tant. Pour le moment il est revenu à de meilleurs sentiments.

D'ailleurs, ses traits expriment plutôt la bienveillance. Sans la renommée et les propres aveux de Moûsâ, personne ne soupçonnerait que ce vieillard de soixante-dix ans a eu une jeunesse si orageuse. Depuis Saint-Jean-d'Acre jusqu'à Beyrouth, il a habité tous les bagnes, toutes les prisons de la côte, mais jamais pour longtemps. Avec ou sans l'autorisation de ses geôliers, toujours il a trouvé moyen de reprendre le chemin de ses montagnes : il en connaît tous

1. *Mission*, p. 646.
2. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, III, 145.

les sentiers, toutes les cachettes, toutes les grottes. Sous sa protection nous n'avons rien à craindre.

Il a d'ailleurs des sentiments de gentleman. Qu'on en juge ! « Père, me dit ce roué métouali, en me baisant la main, j'ai volé, j'ai tué ; mais je n'ai jamais menti ni porté faux témoignage ! » *Chi lo sa ?* Moûsà a bientôt lié connaissance avec Ḥasan, et avant le soir du premier jour il l'avait soulagé de sa provision de tabac ; mais si proprement, avec tant de dextérité professionnelle, que Ḥasan lui-même, en nous informant du fait, ne pouvait s'empêcher de sourire. Pour voyager dans le Bilâd Beṣâra, il est bon de s'appuyer à droite sur un honnête homme, si l'on en rencontre, à gauche sur un brave : l'un et l'autre peuvent être utiles !

Il est bien dix heures quand nous nous mettons en marche dans la direction du sud-est. Une bonne brise du nord rafraîchit la température. Toute la contrée est couverte d'un manteau de verdure ; pour nous orienter, nous avons deux points, deux puissantes masses : au nord, de l'autre côté du Laïṭânî, le *Beaufort* des croisés ; à plusieurs lieues au sud, couronnant le sommet d'une haute montagne, l'imposante forteresse de Tibnîn, le *Toron* du moyen âge. Ce ne sont pas les seuls souvenirs laissés par les Croisés dans la haute Galilée, comme nous le verrons bientôt.

Dans les bois, les tourterelles roucoulent et les merles sifflent. Cela me rappelle les forêts de Galaad, où, pour la première fois en Orient, j'ai entendu le chant du merle.

Je suis frappé du nombre prodigieux de cavernes naturelles s'échelonnant le long de notre route, un des chemins qui ont servi de toute antiquité à relier les villes phéniciennes avec les riches plaines du bas Jourdain, de la Damascène et de l'Auranitide. Ces grottes mériteraient d'être examinées : elles ont peut-être abrité les premiers habitants du pays, comme celles que le P. Zumoffen[1] et d'autres ont signalées dans le Liban.

Peu à peu les taillis succèdent aux arbres ; le chemin quitte

1. Cf. la revue arabe : *Al-Machriq* de Beyrouth, 1898, p. 97.

le lit des wadis pour escalader les collines. Couronnant le sommet d'un mamelon, nous apercevons de vastes monceaux de ruines. C'est « Ḫirbet Ksâf » ou « Aksâf ». Le baromètre accuse 545 mètres d'altitude.

Le périmètre des décombres est considérable : nous sommes évidemment sur l'emplacement d'une ville. La position domine des quatre côtés. Malheureusement, les débris sont très fragmentaires : ce qui semble définitivement la caractéristique des ruines de cette partie du Bilâd Beśâra. Impossible de distinguer les contours d'un édifice important : beaucoup d'arasements de murailles, de belles pierres taillées très régulièrement, des blocs sculptés, mais grossièrement, un énorme pressoir profondément creusé dans le roc, des citernes en nombre incalculable, — plus de deux cents, disent nos guides.

Dans ces ruines, comme dans celles rencontrées les jours suivants, je n'ai vu que peu de fragments de colonnes. On sent que « la colonne n'était guère employée que comme motif d'ornementation et comme applique, sous forme de pilastre ; elle ne servait pas, comme en Égypte, en Perse, et en Grèce, à porter les parties hautes du bâtiment, les plafonds et les combles [1] ».

Les colonnes ne semblent pas non plus avoir été divisées en plusieurs membres ; à en juger d'après les débris sous nos yeux, elles sont plutôt monolithes, ou du moins les sections ne correspondent pas aux articulations naturelles du support. Ainsi, chapiteau et piédestal sont d'ordinaire taillés dans le même bloc ayant déjà fourni des parties plus ou moins considérables du fût.

Le nom d'Aksâf fait penser à l'antique *Aksâf* אַכְשָׁף en latin *Achsaph* [2]. C'est l'opinion de Robinson [3], de Guérin [4], etc., énergiquement combattue par M. l'abbé Legendre [5]. L'identification de H. Aksâf avec le site biblique en question nous

1. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, III, 114.
2. *Josué*, XI, 1 ; XII, 20 ; XIV, 24, 25.
3. *Biblical Researches in Palestine*, III, 55.
4. *Galilée*, II, 269.
5. *Dictionnaire de la Bible*, publié sous la direction de M. l'abbé Vigouroux, s. v. *Achsaph*.

paraît « probable sans être positivement certaine » (Guérin). Aksâf est mentionné dans l'Écriture comme une ville frontière d'Aser. Or, nous connaissons trop imparfaitement les limites orientales de cette tribu, pour pouvoir affirmer qu'elles n'ont pas englobé l'emplacement de H. Aksâf. Pour ne pas réduire l'héritage d'Aser à une bande de terre insignifiante, resserrée entre les possessions phéniciennes, et la tribu de Nephtali, nous n'hésitons pas à reculer la frontière orientale d'Aser [1] beaucoup plus que ne le fait le *Dictionnaire de la Bible* [2]. L'identité de noms, l'existence de ruines étendues sont des considérations dont la topographie biblique doit tenir compte.

Nous reprenons vers le sud : champs toujours verdoyants, mais pas d'habitations. Au bout de deux heures de marche, nous contournons la base d'un mamelon, couronné par un village au nom bizarre de « Roubb Ṯalâṯîn ».

Une autre heure nous mène au pied de la forteresse de Hoûnîn. Les ruines en sont encore imposantes. Elles forment une enceinte carrée, flanquée, à chaque angle, de tours demi-circulaires. Sur trois côtés, l'enceinte est protégée par de profonds fossés [3], surmontés d'épaisses murailles. Dans l'intérieur, on peut encore admirer quelques belles salles ogivales, voûtées avec une grande hardiesse.

Hoûnîn représente le *Châteauneuf* des Croisés. Bâti par Omfroy III de Toron (Tibnîn), connétable du royaume de Jérusalem, Hoûnîn n'était qu'un apanage des puissants barons de Toron et fut, plus tard, cédé aux Hospitaliers de Saint-Jean [4]. Cette forteresse commandait la vallée du haut Jourdain et l'un des passages donnant accès dans les provinces franques. Placée au bord d'un escarpement qui

1. Comme H. Kiepert dans sa *Neue Wand Karte von Palaestina* (« Nouvelle carte murale de la Palestine »). Berlin, 1893.

2. Carte de la tribu d'Aser. — D'après Buhl (*Geog. des Alt. Palæstina*, p. 237), si on identifie H. Aksâf avec *Achsaph* (Jos. XI) il faut le distinguer de Akšâf (Jos. XIX). Pourquoi ?

3. « Hoûnîn, forteresse penchée sur un roc », dit le géographe arabe Dimašqî, p. 211.

4. Cf. Z. D. P. V., IV, 176.

domine, à six cents mètres d'altitude, la plaine du Ḥoûlé, la massive citadelle protégeait les populations agricoles de la haute Galilée contre les incursions des Damasquins[1], et aussi des Druses, dès lors établis au pied de l'Hermon, et qui viennent fréquemment se heurter contre ses puissantes murailles. Elle servait d'appui au fort de Ṣoubaiba (Panéas), poste avancé dans la direction de Damas, et le remplaça après son abandon par les Croisés[2].

Hoûnîn est certainement antérieur aux croisades. Ces larges fossés — dont les murs d'escarpe et de contrescarpe sont les parois mêmes du rocher coupé verticalement — ces fossés rappellent un procédé cher aux Phéniciens. Ce peuple pratique aimait à travailler le roc. Il y taillait des fossés pour mettre ses établissements à l'abri d'un coup de main et en achevait l'enceinte avec les pierres retirées de cette carrière. Hoûnîn en fournirait une nouvelle preuve.

Quant à la localité biblique, que Hoûnîn a dû remplacer, c'est peut-être Janoé[3] (IV *Rois*, xv, 29); c'est peut-être Beth-Rohob[4] (*Juges*, xviii, 28). Selon nous, l'Écriture donne au territoire de Ḥoûlé le nom de « plaine de Beth-Rohob », non parce que cette dernière localité y était située, mais parce que la citadelle de Beth-Rohob commandait toute cette région.

Du bastion oriental, à moitié écroulé, et pittoresquement assis au bord de l'abîme, nous jouissons d'un merveilleux coup d'œil sur la plaine verte avec d'immenses taches de fleurs jaunes : un vrai jardin. A l'extrémité sud, scintillent

1. Hoûnîn est incendié par les Francs, qui l'abandonnent, démantelé par Noûr-ad-dîn, pris par Saladin, etc. Cf. *Historiens orientaux des Croisades*, I, 551, 712, etc.

2. Le seigneur de Toron avait à « Chasteauneuf court de bourgeoisie et justice », disent les *Familles d'outre-mer* de du Cange (éd. E.-G. Rey, 247). *La Syrie d'aujourd'hui*, p. 538-541, donne plusieurs beaux dessins des ruines de Hoûnîn.

3. Que nous mettrions plutôt à Yânoûh, près de Tyr. Le texte sacré ne s'y oppose pas, et le nom arabe n'est que la transcription de l'hébreu יָנוֹחַ, raisons très graves selon nous. Pour le procédé phénicien dont nous avons parlé, on peut consulter G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, III, p. 104.

4. Opinion de Robinson, etc. La *Rohob* de I *Rois*, XIV, 47 ; II *Rois*, X, 6, nous paraît devoir être dans la Syrie propre.

les eaux bleues du lac Ḥoûlé. En face, l'Hermon déploie majestueusement sa triple crête couronnée de neiges et les terrasses du Ġaulân s'irisent de teintes d'un gris rose indéfinissable.

Nous sommes tirés de notre contemplation par une invasion de Métoualis grands et petits, mâles et femelles, sortant de sales masures, véritables bouges, qui étalent leur lèpre au sud de la forteresse des Croisés. Impossible de nous mettre à l'abri de leurs importunités.

Devant la porte du château, un minaret, terminé par une gracieuse lanterne à huit pans, surmonte les ruines d'une mosquée. Le minaret porte une inscription arabe, mais à une hauteur absolument inaccessible pour moi. Près de la porte de la mosquée, sur un bloc de marbre enguirlandé, un autre texte arabe sollicite mon attention. Avec une éponge, je m'apprêtai à mouiller la surface, de l'inscription pour l'estamper, lorsqu'un homme en turban, jadis blanc (peut-être l'imam de la mosquée), m'interpelle : « Impossible ! me crie-t-il, jamais nous ne permettrons que tu souilles notre mosquée ! » Il fallut céder, j'étais entouré d'une trentaine de Métoualis, dont il eût été peu prudent de surexciter le fanatisme. Et puis, je croyais me rappeler que l'éditeur du *Corpus inscriptionum arabicarum*, M. Van Berchem, avait relevé ce texte dans ses campagnes épigraphiques de Syrie. Si mes souvenirs sont exacts, la date de l'inscription ne remonte qu'à environ l'an 1130 de l'hégire, donc au commencement du dix-huitième siècle. Inutile de s'exposer à un mauvais coup pour un document d'aussi mince valeur [1]. Je répondis à mon homme que je tenais fort peu à son inscription, que je pouvais la faire photographier... Content sans doute d'avoir — il le croyait du moins — humilié un infidèle, mon Métouali entra dans la mosquée, se tourna vers la Mecque, et commença ses prostrations pour la prière rituelle.

Pauvres gens ! comment, en de telles rencontres ne pas se rappeler le jugement qu'en porte Renan ? « On ne comprend nulle part aussi bien qu'au milieu de ces populations plon-

1. « La période ottomane est peut-être la plus riche de toutes en inscriptions arabes. Leur valeur est inférieure à celle des couches antérieures. » M. Van Berchem, *Corpus inscript. arab.*, XIII.

gées dans une morne abstraction et enivrées d'une fierté stupide de ce qui fait leur infériorité, combien l'islamisme est ennemi de toute science, combien il a attristé et appauvri la vie humaine, combien il ferme irrévocablement l'esprit d'une race à toute idée large et élevée. Les villages du B. Bécharah, d'une saleté et d'un dénûment à peine croyables, sont la plus triste chose qui soit au monde. L'esprit farouche du monothéisme exalté a son type chez le Métouali, dédaigneux, plein d'orgueil, impertinent, même quand il est faible... Je voyais en lui le Juif antique, fier de sa loi, méprisant pour ses oppresseurs [1]. »

On peut tout exagérer, excepté l'état de dégradation des populations Métoualis. Elle leur a fait oublier jusqu'à la grande vertu des peuples orientaux : l'hospitalité. Même dans les villages chrétiens de la famille Asfar, les Métoualis habitent à part; il a fallu également leur donner un four séparé. Aux Métoualis qui consentaient à nous accompagner dans nos courses, nous n'avons jamais pu faire accepter que de l'argent : tout autre objet souillé par notre contact soulevait leurs scrupules. Après le fanatisme et un penchant invétéré pour le brigandage, la paresse est leur péché capital. Quoique généralement bien taillés et membrés, ils préfèrent se laisser mourir de faim que de remuer la pelle ou de toucher une charrue. On nous a cité en ce genre des traits incroyables.

Une des causes de cette dégradation générale me paraît être l'oppression séculaire dans laquelle les Métoualis ont vécu. Depuis la mort de Ali, les Chiites furent toujours persécutés par les Sunnites. Obligés de se cacher, de s'envelopper de secret et de mystère, ils ont puisé dans cet isolement les sentiments de haine farouche qui éclatent dans leurs rapports avec leurs voisins.

Il y a pourtant un beau côté dans le caractère de ce peuple : c'est son attachement à la prière. Pour rien au monde, il ne s'en dispensera. On en a eu des preuves dans la dernière insurrection du Haurân. En face des Druses et sous une grêle de balles, les contingents Métoualis accomplissaient

1. *Mission de Phénicie*, p. 632.

leurs prières rituelles avec le même calme qu'ils l'auraient fait dans leurs « ǵâmi' » du Bilâd Bésâra.

V

Nous nous hâtons de quitter le village inhospitalier de Hoûnîn. A mi-côte, nous rencontrons une petite source, près de laquelle nous prenons un instant de repos, avant d'atteindre le campement de Ḫâlisa, qui sera notre étape de nuit dans la plaine. A nos pieds s'étendent, sur une longueur d'une lieue, les tentes des Arabes Ġawâriné, couvertes de toile noire[1] en poil de chameau, ou de nattes en papyrus du Ḥoûlé.

Nous voici à l'extrémité du campement. Le grand cheik Ḥamîd ou 'Abdalḥamîd-Agâ s'est établi plus au sud, dans la direction du lac. Pour y arriver, nous sommes obligés de traverser une quantité de ruisseaux arrosant la plaine, et où barbottent des buffles petits, laids, au poil rare, qui nous regardent passer d'un œil stupide. Deux cavaliers du gouvernement, chargés de la police du district, nous ont aperçus. Notre vue les intrigue visiblement. Un moment, ils interpellent Moûsâ. Que leur a donc pu dire le vieux brigand ? Car nous les voyons reseller leurs chevaux et nous suivre. En nous dépassant, les policiers nous lancent le traditionnel « Marḥabâ.[2] » Pour sûr, nous aurons figuré dans le rapport adressé au caïmacan de Margoyoûm.

Nous étions encore loin de la grande tente de Ḥamîd-agâ, que déjà notre arrivée lui a été signalée. Le chef bédouin se tient debout, comme jadis Abraham, à l'entrée de sa demeure. Il s'avance de quelques pas et nous invite à descendre. C'est un grand et bel homme, déjà sur le retour, mais ayant cette dignité, cette politesse pleine de réserve, tant prisées des Orientaux. En un clin d'œil, les gens de Ḥamîd saisissent les brides de nos montures, les attachent à des piquets autour de la tente, puis vont couper du fourrage vert. Quant à nous, nous sommes introduits dans le compartiment de la

1. Cf. *Cantique :* « Je suis *noire*... comme les tentes de Cédar », I, 4. Les « Bené Qêdâr » désignent les Arabes.
2. Souhait de bienvenue.

tente réservé aux hôtes. Accroupis sur de beaux tapis, nous nous accoudons sur des selles de chameau, recouvertes de coussins de soie.

Le cheik, toujours debout à l'entrée de sa tente, une main sur le cœur, ne consent à s'asseoir que sur nos plus pressantes invitations. Mais nous ne pouvons obtenir qu'il s'accroupisse près de nous. « L'hôte, nous dit-il, est une bénédiction du ciel; ce soir, mon campement a été mille fois béni par votre arrivée. »

A peine sommes-nous assis que, à côté de la tente, le foyer est rallumé, la bouilloire mise sur le feu, et, dans le pilon de cuivre, avec une musique spéciale aux Bédouins, le café est broyé. Bientôt circulent les petites tasses contenant la précieuse liqueur, amère et fortement aromatisée. D'après l'étiquette bédouine, l'hôte doit les vider au moins trois fois. Qui sommes-nous ? d'où venons-nous ? Personne ne s'avise de nous interroger. Ce serait manquer à tous les usages en vigueur au désert.

Le repas arrive : sur un plateau se dresse une véritable montagne de riz, ruisselante de beurre. C'est le fond du dîner : les accessoires consistent en deux poules rôties et une énorme tasse de lait caillé. Par condescendance, on nous passe des serviettes et une grande cuiller en bois. Malgré ces concessions à la civilisation, la nature ne perdra pas entièrement ses droits. Sur nos instances, le cheik consent à s'accroupir avec nous devant le festin. A son exemple, nous avons bientôt, chacun devant soi, creusé des cavernes dans la montagne. Malheureusement, notre petit lunch, pris à la fontaine, sous Hounîn, nous avait coupé l'appétit. Aussi notre élan ne tarde-t-il pas à se ralentir. Le cheik s'en aperçoit. Il fait venir à la rescousse le lait caillé. Puis, saisissant les poulets, il en déchire une aile ou une patte, qu'il nous offre de la façon la plus engageante. Impossible de résister : il faut y mordre à belles dents. Le cheik s'excuse de n'avoir pas immolé le mouton traditionnel. Nous étions arrivés au coucher du soleil; or, comme ses troupeaux paissent dans la montagne, il n'a pas voulu nous faire attendre.

Nous remercions cordialement notre amphitryon. Sur un

signe, le plateau est enlevé et placé à l'entrée de la tente au milieu d'un cercle de convives, composé de nos guides et de proches parents du cheik. Accroupis sur leurs talons, les invités, silencieux, sans s'embarrasser de cuillers ni de serviettes, pétrissent adroitement dans la main d'énormes boulettes de riz et, d'un mouvement aussi élégant que rapide, les envoient rouler au fond de l'œsophage. Au bout de dix minutes, l'énorme montagne est nivelée. Entre temps, un Bédouin, armé d'une serviette et d'un bassin, a versé une eau pure sur nos mains, qui en avaient besoin. Puis, le café circule de nouveau, et une interminable causerie commence. Le cheik est là, entouré de ses fils, silencieusement accroupis autour de lui, épiant le moindre de ses gestes, soit pour lui prendre des mains la tasse de café vide, soit pour rallumer le foyer éteint de son narghilé.

La tribu des Ġawâriné, dont Ḥamîd Agâ est le chef, se compose d'Arabes à moitié sédentaires. Ils cultivent les terrains extrêmement fertiles, mais non moins malsains, qui avoisinent le lac Ḥoûlé. En hiver, quand la plaine entière est transformée en un vaste marécage, ils émigrent avec leurs grands troupeaux sur les plateaux du Bilâd Bésâra.

Henri LAMMENS, S. J.

(*A suivre.*)

VIEIRA

SA VIE — SON ÉLOQUENCE

(Fin[1])

Un des plus remarquables théoriciens de la chaire au commencement du dix-huitième siècle, le P. Blaise Gisbert, reprochait aux prédicateurs de son temps de n'être pas populaires. « Je parle des plus distingués et des plus en réputation dans le monde, dit-il ; ils ont toutes les autres qualités de l'orateur, à la popularité près. Ils disent des choses toujours raisonnables, toujours chrétiennes et ils les disent d'une manière pure, noble, élevée. Que leur manque-t-il ? — De les dire populairement[2]. »

C'est un reproche qu'aucun critique n'a fait à Vieira. On a regretté avec raison qu'il n'ait pas pu se débarrasser entièrement du goût de son époque ; on a relevé çà et là dans ses sermons des interprétations subtiles, parfois même arbitraires, des textes bibliques ; on a toujours reconnu qu'il était un orateur éminemment populaire.

Telle est, en effet, la qualité maîtresse de son génie oratoire ; qualité essentielle et fondamentale, s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que les sermons ne sont que des « conversations plus relevées », pour me servir d'une expression de Vieira lui-même. C'est pour cela que les Pères grecs les nommaient ὁμιλίαι et les Latins *sermones*.

Cette qualité d'ailleurs en suppose bien d'autres. Nul n'est vraiment populaire s'il n'est tout à la fois clair et original, si son style, incisif et coloré, n'est animé de cette chaleur communicative qui met immédiatement en contact l'orateur et l'auditoire, et enfin, si on ne sent en lui le souci d'être

1. V. *Études*, t. LXXVII, p. 165 ; 5 février 1899, p. 368.
2. *L'Éloquence chrétienne dans la théorie et dans la pratique*. Lyon, 1715, p. 167.

utile et pratique, souci qui n'abandonne jamais le véritable apôtre.

I

Vieira mettait la clarté au-dessus de tout. « Le soin que j'ai eu, dit-il, de ne m'en jamais départir, m'a rendu les plus grands services. Si l'on se mit à m'écouter, c'est surtout parce que l'on comprenait tout ce que je disais ». « Nul auteur, dit le savant évêque de Viseu, Alexandre Lobo, n'a possédé à un plus haut degré le don de se faire comprendre de tous. Ceux-là mêmes qui se sont élevés avec le plus de passion contre la réputation de Vieira ont été forcés d'admirer sa lucidité constante, soit dans le style, soit dans la marche de ses discours[1]. »

Aussi n'est-il pas étonnant qu'il se soit si fort indigné contre le style adopté par les prédicateurs de son temps.

Le style de la prédication doit être très distinct et très clair. Ne craignez point pour cela qu'il paraisse bas. Les étoiles sont très distinctes et très claires; elles n'en sont pas pour cela moins élevées... Elles fournissent des indications au paysan pour sa culture, au marin pour ses voyages; elles sont pour l'astronome un sujet d'étude et d'observation. Ceux-là les comprennent sans savoir lire ni écrire; celui-ci, malgré toute sa science, y trouve toujours beaucoup à apprendre. Tels doivent être nos sermons : étoiles, que tous voient et que bien peu savent mesurer. — Soit, direz-vous; mais un tel style ne saurait être le style élégant. — Eh, mon Dieu! quelle perte serait-ce de ne plus rencontrer ce style malencontreux si usité aujourd'hui, ce style que l'on trouve élégant, que j'appelle obscur, qui mériterait pis encore. Est-ce possible! Nous sommes Portugais, nous allons entendre un prédicateur portugais et nous ne pouvons comprendre ce qu'il dit. Il y a un lexique pour le grec, un vocabulaire pour le latin; il en faudrait bientôt un aussi pour la chaire. Pour ma part, j'en ai besoin pour les noms propres. Nos élégants ont si bien débaptisé les saints qu'ils ne peuvent plus les citer sans nous proposer une énigme. Le *Sceptre pénitent*, l'*Évangéliste Apelle*, l'*Aigle d'Afrique*, l'*Abeille de Clairvaux*, la *Pourpre de Bethléem*, la *Bouche d'or!*... Quels noms étranges! Le « Sceptre pénitent », disent-ils, est David; comme si tous les sceptres n'étaient pas des pénitences; l' « Évangéliste Apelle », saint Luc; l' « Abeille de Clairvaux », saint Bernard; la « Pourpre de Bethléem », saint Jérôme; l' « Aigle d'Afrique », saint Augustin. Et que répondraient-ils à qui prétendrait que la Pourpre de Bethléem est Hérode,

1. Alexandre Lobo, *Discurso historico e critico.*

que l'Aigle d'Afrique est Scipion ? Si un avocat citait ainsi les Bartholo et les Baldi, lui confieriez-vous votre procès ? Si un homme parlait ainsi dans la conversation, ne le tiendriez-vous pas pour un insensé ? Eh bien, ce qui est ridicule dans la conversation, ne peut être de mise dans la chaire [1].

Clair dans son langage et dans son style, Vieira ne l'était pas moins dans sa composition. Il sait bien où il veut aller. Son sermon est une idée en marche ; point d'arrêt, jamais de recul. Dès l'abord, il marque son but, et il s'avance vers lui d'un pas ferme et toujours plus rapide. Le sermon sur la pénitence nous fournit un merveilleux exemple de cette marche lumineuse et progressive.

On était au quatrième Dimanche de l'Avent. Les trois dimanches précédents, Vieira avait parlé du jugement de Dieu, du jugement des hommes et du jugement de chacun sur soi-même. Le quatrième sermon débute par ces paroles : « Sans que je le dise, il est bien entendu que nous allons avoir aujourd'hui un quatrième jugement. » Puis l'orateur déclare qu'il parlera du jugement de la pénitence. « Devant ce jugement, dit-il, le jugement de soi-même est redressé, le jugement des hommes méprisé, le jugement de Dieu révoqué [2]. » Le sujet fixé, Vieira, avec une incomparable énergie, sans le perdre de vue un instant, va, gagnant toujours du terrain jusqu'à la péroraison, où, avec une vigueur tout apostolique, il serre de si près l'auditoire, qu'il le force à se rendre. La lecture de ces pages émeut encore et produit même aujourd'hui des conversions.

Dès l'exorde, on sent qu'il veut faire violence au ciel et qu'il ne doute pas d'en obtenir la conversion des âmes. « C'est aux cœurs, dit-il, c'est aux cœurs bien plus qu'aux intelligences que j'en veux aujourd'hui. » Puis, se tournant vers Notre-Seigneur, il le supplie, il le conjure de lui accorder une abondante moisson d'âmes. C'est au dernier sermon que les semeurs de l'Évangile recueillent la moisson, c'est leur mois d'août. Faudra-t-il se retirer, les mains vides ? Le prédicateur peut-il se contenter de quelques fleurs de mai ? Non ; ce sont des fruits qu'il demande. Dieu ne peut pas re-

1. *Sermon sur la parole de Dieu.*
2. Sermon pour le 4e dimanche de l'Avent (1644).

fuser de l'entendre. « Oui, Seigneur, j'ai foi en vous; ici comme ailleurs, aujourd'hui comme jadis, nous verrons les effets de votre grâce. »

Armé de cette confiance, l'orateur marche à la conquête de la place dont il veut s'emparer et qu'il vise uniquement : le cœur. D'abord le jugement de la pénitence nous fait corriger le jugement que nous portons sur nous-mêmes. Pourquoi ? Parce qu'il nous arrache le bandeau des yeux et qu'il nous met en face de nous-mêmes : *Statuam te contra faciem tuam*. Rien n'est plus puissant pour faire changer les jugements que la vanité nous suggère que la connaissance de nos propres péchés.

Dans cette première attaque, l'orateur a déjà entamé les murs de la citadelle, en se servant des secours que les assiégés eux-mêmes lui fournissent. C'est par la vue de leurs propres péchés en effet que les pécheurs sont ébranlés. Ils se défendent pourtant : « S'ils changeaient, que dirait-on ? » Le respect humain est le bouclier qui arrête les coups des apôtres de Dieu, et de Dieu lui-même, car on repousse Dieu comme s'il était un ennemi.

Mais l'orateur poursuit. Quand on se connaît bien soi-même et qu'on sait ce qu'on vaut, quelle valeur peuvent avoir les jugements des hommes et quel cas en peut-on faire ? « Celui qui songe sérieusement à satisfaire pour ses péchés et à mériter de Dieu un jugement favorable, que lui importe le jugement des hommes. » Si on le condamne, il s'en réjouit, puisque par là il peut expier ses fautes : — Lorsque David était poursuivi par Séméï, « il donna ordre de ne pas l'inquiéter et de le laisser continuer ses propos injurieux. Les injures sont la musique des pénitents ». Pour prouver cette vérité, les exemples abondent dans l'Écriture, et Vieira les cite avec son ingéniosité habituelle.

Les raisons se présentent aussi sur ses lèvres si fortes et si nombreuses, qu'il ne peut se donner le temps de les développer. C'est une charge impétueuse à laquelle rien ne peut résister.

Voici enfin l'assaut définitif. — A quoi bon corriger le jugement que je porte sur moi-même et mépriser celui des autres, s'il reste encore le jugement de Dieu, qui pour mes

crimes passés me condamne. Le tribunal de Dieu est le tribunal suprême au-dessus duquel il n'y en a pas d'autre où je puisse faire appel. — Ici Vieira se surpasse lui-même, et il est peu de pages plus sublimes que celles où il nous dépeint le pécheur en appelant du tribunal de Dieu au tribunal de la pénitence, ou, mieux encore, de la justice de Dieu à sa miséricorde. — Le prophète Jonas parcourt les rues de Ninive, pour lui annoncer de la part de Dieu sa destruction prochaine. Sur ses pas suit l'envoyé du roi, en habits de deuil, levant les mains au ciel et demandant à Dieu pitié et miséricorde pour le peuple. Dans cette lutte, c'est le roi qui l'emporte. Les Ninivites en ont appelé de Dieu à eux-mêmes, de ses menaces à leur pénitence, et la miséricorde triomphe de la justice.

Après ces trois assauts, il ne reste qu'à ouvrir la brèche, et à emporter la place. C'est ce que fait Vieira dans sa péroraison, véritable chef-d'œuvre d'éloquence apostolique. Il y développe avec une insistance saintement importune le mot d'Augustin : « *Si aliquando*, *cur non modo*; si une fois, pourquoi pas tout de suite ? »

Le zèle du prédicateur porta ses fruits; l'histoire nous a conservé le souvenir des nombreux retours et du renouvellement de ferveur religieuse, auquel ce sermon donna lieu. Aujourd'hui encore cette éloquence claire, mâle, incisive, nous émeut. Elle a dans son allure quelque chose de rapide et de triomphant qui entraîne le lecteur et le pousse en avant sans un instant de relâche.

Telle est au fond la méthode de Vieira et son genre de composition. Son discours est une idée qui se développe d'une manière progressive et en quelque sorte organique. Le sermon, que nous venons d'analyser, est divisé en trois parties bien distinctes. C'est l'exception dans les sermons de l'orateur portugais. Il ne développe habituellement qu'une idée, mais sa marche est si claire et si logique qu'on le suit sans effort. Tout cela paraît coulé d'un seul jet. De là cette unité rigoureuse et forte, qui n'exclut ni la variété ni l'abondance, et qui donne vraiment l'impression de la vie :

L'arbre, dit Vieira, a des racines, un tronc, des branches, des feuilles, des tiges, des fleurs, des fruits. Ainsi en doit-il être du sermon ; il doit avoir des racines profondes, parce qu'il doit être fondé sur l'Évangile ; il doit avoir un tronc, c'est-à-dire ne traiter qu'un seul sujet ; de ce tronc doivent naître diverses branches, c'est-à-dire les diverses divisions du même sujet ; et ces branches doivent être non dénudées, mais ornées de feuilles, qui sont les paroles ; il faut qu'il y ait des tiges, ce sont les verges qui frappent les vices ; il faut qu'il y ait des fleurs, à savoir, des pensées neuves et délicates ; enfin il faut qu'il y ait du fruit, car le fruit est le but de tout le sermon... Ainsi, en un tel arbre, qu'à bon droit nous pourrions appeler l'arbre de vie, il doit y avoir l'utilité du fruit, la beauté des fleurs, la vigueur des verges, l'ornement du feuillage, la nervure des branches ; mais le tout naissant d'un seul tronc, et encore celui-ci ayant ses racines non en l'air mais dans la profondeur de l'Évangile. Voilà ce que doivent être nos sermons ; voilà ce qu'ils ne sont pas ; aussi n'est-il pas étonnant qu'ils ne portent pas de fruits [1].

Vieille théorie, dira-t-on, et banale. Elle est vieille, en effet, comme la raison, et banale comme elle. Mais toute banale qu'elle est, cette théorie a fait de Vieira le plus personnel, le plus original, le plus savoureux de nos orateurs.

Le prédicateur, dit-il, doit tout d'abord se bien saisir du sujet, il doit le définir afin qu'on le connaisse, le diviser pour qu'on le distingue ; il doit le prouver par l'Écriture, le développer par la raison, l'appuyer par des exemples, l'éclairer par des considérations tirées des causes, des effets, des convenances. Il faut ensuite réfuter les objections, se résumer, conclure, persuader, finir. Voilà ce que c'est qu'un sermon ; voilà ce que c'est que prêcher. Faire autrement ce n'est que parler d'un lieu plus élevé [2].

Et c'est l'orateur le plus ennemi des procédés scolastiques en chaire qui a écrit ces lignes ! C'est que ces règles ne sauraient vieillir ; les oublier c'est renoncer à l'ampleur et celle-ci est une condition indispensable de la clarté. On ne saurait être vraiment compris des autres, si l'on ne vise à bien achever sa pensée ; voulez-vous être lucide ? soyez complet.

II

A la clarté, Vieira savait joindre une originalité de bon aloi. Cette seconde qualité n'est pas moins nécessaire à l'ora-

1. *Sermon sur la parole de Dieu.*
2. *Ibid.*

teur que la première. Si par la clarté il se fait entendre, c'est par l'originalité qu'il se fait écouter. C'est par là que Vieira tenait son auditoire sans cesse en éveil. « Vieira, écrit M. Carel, posséda au plus haut degré le don *d'être soi*. Ouvrez ses œuvres au premier endroit venu, il n'est guère possible d'en lire quelques lignes sans se sentir aussitôt captivé ; tant l'écrivain y a laissé son empreinte. Peu d'orateurs sont aussi capables de développer le talent et l'originalité. De notre grand évêque il a la force, la hardiesse et la profondeur, et ce coup d'œil du génie qui trace dans les Écritures un profond sillon de lumière[1]. » Pour se convaincre que cette appréciation est juste, il suffit de jeter un coup d'œil sur les sujets de ses sermons.

En 1647, il prêche pour la fête annuelle de la Confrérie de la Miséricorde à l'église de l'hôpital de Lisbonne. Le Très Saint Sacrement est exposé. L'Évangile du jour lui fournit les paroles de son texte : *Beati pauperes, beati misericordes*. Il fait voir à ses auditeurs la présence de Jésus-Christ dans la personne du pauvre, comme en une seconde Eucharistie, instituée dans le but de béatifier la pauvreté par le soulagement de ses souffrances : *beati pauperes*, et de béatifier la miséricorde par l'exercice de la charité : *beati misericordes*.

Un jour, on l'invite à prêcher sur le Saint Sacrement dans l'église de l'Espérance :

Que la foi se sent heureuse aujourd'hui, s'écrie l'orateur ; qu'elle se sent heureuse, la charité ! La foi est appelée à croire le plus sublime, le plus profond, le plus caché des mystères et la charité à s'unir à Dieu de l'union la plus intime et la plus aimante. L'espérance seule semble ne pouvoir être heureuse, parce que l'Eucharistie lui cache ce qu'elle désire, lui retire ce qu'elle poursuit et, dans la présence même, semble lui rendre absent celui qu'elle espère. Eh bien, ces plaintes amoureuses de l'espérance feront le sujet de notre discours, et nous verrons, pour la gloire de Jésus-Hostie que ce divin Sacrement n'est pas moins le mystère de l'espérance que celui de la foi et de la charité !

Une autre fois, il prêche la fête du *Corpus Christi* au couvent de l'Incarnation. Voici son sujet : « Comme par l'Incarnation, la divinité se dépouilla pour ainsi dire des attributs de

1. Carel, *Vieira, sa vie et ses œuvres*, chap. v, p. 74.

Dieu, pour se revêtir des propriétés d'un corps, ainsi, dans l'Eucharistie, le corps lui-même de Jésus-Christ se dépouilla des propriétés de corps et se revêtit des attributs de Dieu. »

On voit, sans que nous ayons besoin d'y insister, l'originalité puissante de ces larges aperçus. C'est pour cela, sans doute, que Vieira est si fécond. Chacun de ses discours est si nourri qu'il paraît épuiser la matière. Il peut pourtant le recommencer indéfiniment sans se répéter jamais. Il a trente sermons sur le Rosaire, dix-huit sur saint François-Xavier, quatorze sur la Sainte Eucharistie, huit sur le Lavement des pieds, quatre sur les Tentations au désert, etc., etc.

Mais, bien mieux encore que dans le plan, c'est dans les applications et le détail que l'originalité de Vieira se donne libre carrière. Les pensées les plus connues reprennent chez lui un air de nouveauté.

Lorsque je considère ce qui se pratique communément, je ne puis assez m'étonner de l'horreur qu'ont les hommes pour la mort temporelle et du peu de crainte qu'ils semblent avoir de la mort éternelle... O morts ! ô morts ! venez désabuser ces vivants. Dites-nous quelles pensées, quels sentiments étaient les vôtres lorsque vous êtes entrés et sortis par les portes de la mort... La mort a deux portes : *qui exaltas me de portis mortis :* l'une de verre par laquelle on sort de la vie ; l'autre de diamant par laquelle on entre dans l'éternité. Entre ces deux portes se trouve subitement l'homme au moment de la mort, ne pouvant revenir sur ses pas, ni s'arrêter, ni fuir, mais n'ayant plus qu'à entrer, où ? il ne le sait... Oh ! le pas redoutable ! le moment terrible !... Mais ce qui est si terrible dans la mort, ce n'est point la fin de la vie, mais le commencement de l'éternité ; ce n'est point la porte par où l'on sort, c'est celle par où l'on entre : au-dessus de soi le ciel, au-dessous de soi l'enfer, et au dedans de soi — quelle alternative[1] !

Cette originalité se fait sentir aussi dans les remarques inattendues et pleines d'à-propos que lui suggèrent les paraphrases bibliques :

David pécha avec Bethsabée ; peu de temps après, vint le prophète Nathan, qui lui mit devant les yeux le grand mal qu'il avait fait. David reconnut sa faute et dit : *Peccavi :* « J'ai péché » ; et, au même moment, de la part de Dieu, le prophète lui donna l'absolution de son péché : *Dominus quoque transtulit peccatum tuum* (*II. Reg.*, XII, 13). Saul

1. Sermon pour le Mercredi des Cendres (Rome, 1670).

pécha par désobéissance, en ne sacrifiant pas toutes les dépouilles ; vint aussi un prophète, Samuel, qui l'avertit que sa faute avait grandement déplu à Dieu ; Saül se reconnut, et dit : *Peccavi :* « J'ai péché » ; mais, ni le prophète ne lui répond qu'il était pardonné, ni, de fait, Dieu ne lui pardonna. Ce sont là, dans la sainte Écriture, deux faits bien frappants, à raison de la différence des suites : David était roi, Saül aussi était roi ; David pécha, Saül pécha ; David est averti par un prophète, Saül est averti par un prophète ; David dit : *Peccavi :* « J'ai péché » ; Saül dit : *Peccavi :* « J'ai péché ». Or, entre les deux cas, telle étant la ressemblance, pourquoi donc Dieu pardonne-t-il à David, et pas à Saül ? Si un *peccavi* suffit à David, pourquoi un *peccavi* ne suffit-il pas à Saül ? La raison littérale que donnent les docteurs, c'est que le *peccavi* de David fut dit du fond du cœur, tandis que le *peccavi* de Saül fut dit seulement de bouche ; la pénitence de David était une pénitence sincère, et la pénitence de Saül une pénitence fausse... Très bien dit ; mais comment le prouve-t-on ? D'où conclure que la pénitence de Saül fut fausse ? D'où conclure que son *peccavi* fut dit de bouche et non du fond du cœur ? C'est ce que ne disent pas les docteurs ; mais moi je le dirai, ou plutôt le texte lui-même le dira. Lorsque David eut dit : *Peccavi*, il ne dit rien davantage ; et lorsque Saül eut dit : *Peccavi*, il ajouta ces paroles : *Sed honora me coram senioribus populi mei :* « J'ai péché, c'est vrai, mais vous, Samuel, prenez garde de compromettre ma réputation devant les anciens de mon peuple. » Ah oui ! Saül et vous-mêmes qui m'écoutez, après avoir dit : *Peccavi*, vous en êtes donc encore à songer à votre réputation, et à faire cas de ce que les hommes diront ou ne diront pas de vous ? C'est signe que votre pénitence n'est pas une vraie pénitence, que ce *peccavi* est sorti de la bouche et non du cœur [1].

A rechercher ainsi le détail curieux, on risque d'en rencontrer d'étranges, et à fuir toujours les sentiers battus on s'expose à s'égarer. L'écueil de l'originalité c'est la recherche et le mauvais goût. Vieira n'a pas toujours su l'éviter. Il n'est jamais banal, mais il ne sait pas rester toujours simple et naturel. Il vivait à l'époque où le *gongorisme* régnait en Portugal. Il faut avoir parcouru les collections de sermonnaires du temps pour comprendre dans quels excès on était tombé.

Vieira combattit avec son énergie et sa vivacité habituelles cette dépravation du goût, qui, trop souvent, compromettait la dignité de la parole divine. Sous la sévérité du critique et du lettré, on sent frémir l'indignation de l'apôtre. — « On fait

1. Sermon *sur la Pénitence* (chapelle royale, 1644).

un mérite à notre pays et à notre siècle d'avoir banni la comédie ; c'est à tort, car, en vérité, elle n'a pas disparu, elle n'a fait que changer de place : du théâtre elle est montée dans la chaire ! » Et ailleurs : « De la bouche de cet homme au costume austère voici qu'on entend sortir une voix mielleuse et affectée, qui, s'accompagnant de gracieux sourires, commence... à quoi faire ? A réclamer l'indulgence, à provoquer des encouragements, à multiplier à l'adresse de son auditoire les paroles flatteuses ; puis à faire briller des aurores, à creuser de sombres vallons, à dresser de vertes collines qu'il émaille de fleurs et sur lesquelles il fait passer des senteurs pénétrantes... et mille autres indignités de ce genre !... Puisque nous sommes décidés à transformer la chaire en théâtre, ne pouvons-nous du moins y bien jouer notre rôle ? Au théâtre, le roi s'habille en roi et il parle en roi, le paysan s'habille en paysan et il parle en paysan, mais un prédicateur, être habillé en religieux, et parler comme... je ne dirai pas le mot par respect pour le lieu saint ! » — Puis, souvenir bien propre à impressionner l'auditoire, se reportant à ses prédécesseurs, il s'écrie : « En cette chaire, où je me trouve maintenant, a prêché saint François-Xavier, en cette chaire a prêché saint François de Borgia ; je porte leur habit ; quoique leur sainteté me manque, pourquoi n'enseignerais-je pas leur doctrine [1] ? »

Ces lignes nous font entrevoir quel était au dix-septième siècle en Portugal le langage et le ton des prédicateurs. Les défauts qu'il poursuivait de ses critiques indignées, Vieira sans doute a su les éviter. Il était trop véritablement apôtre et trop soucieux du salut des âmes pour y tomber. Mais le besoin même de s'accommoder à un auditoire, dont il fallait gagner la bienveillance et retenir l'attention, lui a fait faire des sacrifices qui devaient lui coûter. Il le déclare lui-même en plusieurs endroits de sa correspondance. Quelque ingéniosité qu'il y déploie et même quelque talent qu'il y mette, nous ne pouvons nous empêcher de trouver singulier le sermon qu'il adresse aux poissons et les remontrances dont

1. *Sermon sur la parole de Dieu.*

il accable la mère des apôtres Jacques et Jean. Cela lui fournit sans doute l'occasion et lui donne la liberté de démasquer les solliciteurs qui se pressaient au pied de sa chaire et de les flageller de dures vérités; mais, si le procédé est commode et même habile, il faut bien reconnaître qu'il n'est pas du meilleur goût.

III

Est-il bien nécessaire de dire qu'un des caractères de l'éloquence de Vieira était une variété merveilleuse. La monotonie est une marque d'indigence, et Vieira était d'une richesse et d'une fécondité qui dépassent toute imagination.

Voyez ses exordes. Tantôt il aborde son sujet avec une brusquerie qui donne à son sermon les allures d'une harangue militaire :

Du temps, dit-il, où les cours étaient plus chrétiennes, où les prédicateurs étaient moins hommes de cour; du temps où l'on faisait moins de cas des bonnes grâces des auditeurs, pour qu'eux-mêmes fissent plus de cas de la grâce de Dieu ; du temps où l'enseignement qu'on tirait de l'Evangile était un ensemble de vérités solides et non un amas de vaines subtilités ; du temps enfin où les précurseurs de Jésus-Christ appelaient les pécheurs sur les bords du Jourdain et les conduisaient aux fontaines des Sacrements ; le sujet auquel donnaient lieu les paroles de mon texte, c'était la confession. Ce vieil usage, je veux aujourd'hui le ressusciter. Demandons à Marie pour vous tous la patience, pour moi le courage qu'exige une pareille matière. *Ave Maria*[1] !

Voilà bien un exorde à la spartiate.

Tantôt, au contraire, sa phrase ample et colorée se déroule avec une majesté incomparable, comme dans le discours qu'il prononça pour détourner les Romains des folies du carnaval.

Tentat vos Dominus Deus vester ut palam fiat utrum diligatis eum an non. Aujourd'hui, ô Tibre, sur tes rives si fières des palais qui les couvrent, tu vois un spectacle plus grand que celui que vit autrefois le Jourdain dans les solitudes de son désert, lorsque le démon tenta le Christ. Là Dieu est tenté ; ici Dieu est tentateur : *Tentat vos Dominus Deus vester*. Aujourd'hui, ô Rome, sur tes places publiques et dans tes

1. Sermon pour le 3e dimanche de Carême (chapelle royale, 1655).

temples, tu vois un spectacle plus grand que celui que voyait autrefois ton barbare amphithéâtre, lorsque les fils aînés du Christianisme étaient jetés aux bêtes. Là, au milieu de tous les genres de supplices et de mort se déclarait la foi ; ici, au milieu de toute sorte de jeux et de divertissements se déclare l'amour : *Ut palam fiat utrum diligatis eum an non.* Le démon, le monde, la chair, en ces jours nous tentent plus que jamais. Dieu aussi veut nous tenter. Pourquoi sort-il de ses tabernacles ? Pourquoi s'expose-t-il en public, si ce n'est pour tenter publiquement lui aussi, en ces jours de tentations publiques, et faire connaître ses vrais amis? Mais, ô faiblesse de notre foi ! ô lâcheté de nos cœurs ! Cette année ressemblera-t-elle à celles qui l'ont précédée ? Une fois encore sera-ce vous, Seigneur, le délaissé, tandis que le monde est recherché ? Une fois encore, ô Jésus, resterez-vous presque seul, tandis que Rome entière sera au *Corso* et aux théâtres [1] ?

Les théâtres et le *Corso* cette fois demeurèrent presque déserts. La foule se porta dans les églises pour y faire amende honorable au Très Saint Sacrement et l'affluence fut telle autour de la chaire de Vieira qu'elle envahit toutes les parties de la Basilique et ses alentours. L'orateur étranger compta dans son auditoire jusqu'à dix-neuf cardinaux.

La variété surprenante dont nous venons de parler se reflète dans tout le style de Vieira. Tantôt il est majestueux et grave, comme la pensée qu'il exprime, tantôt rapide et alerte, mélancolique ou gracieux, impétueux ou calme ; souvent coupé et sentencieux à la manière de Tacite, plus souvent encore simple et familier avec tout l'abandon d'une causerie. Cette variété dans la forme du discours était du reste imposée à Vieira par la variété même de ses auditoires. « Nul orateur, dit l'Italien Bonucci, n'a mérité plus que Vieira le titre de prédicateur de circonstance [2]. »

Prédicateur des rois et des papes, comme père de ces pauvres gisant dans l'indigence et la misère, près desquels, malgré ses talents, il passa une partie de sa vie, il trouve tout naturellement le ton qui convient à tous. A Rome, aux monsignori et autres prélats et ecclésiastiques, il parle sur l'ambition cléricale. Aux cardinaux, à l'occasion d'une promotion de nouveaux membres pour le Sacré Collège, le jour

1. Sermon de la Quinquagésime (Rome, 1674).
2. Bonucci, *Histoire d'Alphonse Ier*.

où se célèbre la fête de saint Barthélemy, il rappelle l'élection des apôtres et il indique les motifs qui doivent déterminer le choix des princes de l'Église. Le sermon sur saint Pierre fut adressé à une assemblée exclusivement composée de prêtres. Il leur montre le prêtre en quelque sorte divinisé, recevant de chacune des Personnes de la sainte Trinité la participation de ses attributs personnels. Les Carmes, les Trinitaires, les Cisterciens, entendent tour à tour le prédicateur jésuite célébrer les louanges de leurs familles religieuses et stimuler au besoin leur ferveur.

Aux religieuses du Couvent royal d'Odivellas, il prêche pour le troisième dimanche de Carême, connu en Portugal sous le nom de *Dimanche du démon muet*, à cause de l'évangile du jour. Vieira se demande quel peut être pour les religieuses le véritable démon muet. — « Beaucoup d'entre vous, dit-il, vous l'avez laissé dans vos cellules en venant ici, et vous l'y retrouverez au retour. » Le sermon tout entier, — fine étude de psychologie, qui aujourd'hui serait heureusement moins nécessaire devant un pareil auditoire, mais qui était alors, paraît-il, d'une actualité irrécusable, — le sermon tout entier traite de ce tentateur muet de la vanité féminine qui s'appelle le *miroir*.

Au Brésil, une nouvelle dévotion s'était introduite parmi les dames de la haute société portugaise. C'était la récitation du Bréviaire. Bien des pratiques de dévotion, le Rosaire entre autres, en souffraient. Vieira prit la défense du Rosaire « récité en bon portugais intelligible », contre ces « longues prières mal prononcées et encore plus mal comprises ». La vanité y trouve peut-être son compte, mais la vraie dévotion n'a qu'à y perdre.

Au scolasticat des Jésuites, à Bahia, il annonce la permission accordée par le R. P. Général de sacrifier les brillantes études du long cours théologique, pour aller plus vite se dévouer à l'évangélisation des Indiens. Ce sermon renferme de très belles pages sur le zèle et l'humilité. — Une autre fois, c'est l'étude des langues qui lui inspire un nouveau discours prononcé devant la même communauté pour la fête de la Pentecôte. — Le jour de Sainte-Barbe, c'est un panégyrique tout militaire qu'il adresse aux soldats d'artillerie.

— Dans le discours qu'il prononce, devant les médecins de Lisbonne, pour la fête de saint Luc, leur patron, il n'est question que de remèdes et guérisons, et il émeut si fortement leur conscience qu'il fait bien voir que, malgré son âge peu avancé, il est déjà un grand médecin des âmes.

Je serais infini si je voulais seulement énumérer tous les groupes sociaux qui écoutèrent sa parole.

V

A la variété s'ajoute le coloris. Vieira avait dans le tour d'esprit quelque chose de biblique. Ses sermons abondent en images pittoresques ou hardies. Plus d'une fois le lecteur éprouve je ne sais quel sentiment de surprise, « comme le voyageur, dit M. Carel, en présence de Saint-Marc, de Venise. Est-il en Orient ? Est-il en Occident ? Il est souvent dans les deux pays à la fois, tant les genres et les styles se rapprochent et se mêlent [1]. »

L'allégorie et l'apologue sont familiers à Vieira, et il les manie avec une élégance que La Fontaine ne dédaignerait pas. Un jour il parlait contre ceux qui ne sont jamais contents de leur position et qui aspirent sans cesse à monter.

Eh ! mon Dieu ! s'écrie l'orateur, que d'hommes se sentiraient heureux s'ils savaient chercher dans leur sphère les termes de comparaison ! L'*herbe géante* (c'est le nom portugais du tournesol) est si reconnaissante envers le soleil, que du matin au soir elle le regarde, l'accompagne, le salue. Pourquoi tous ces remerciements ? N'y a-t-il pas des arbres, et en grand nombre, qui reçoivent du soleil bien plus que toi ? — C'est que je sais rester dans ma sphère. Les arbres sont plus grands que moi ; mais je suis herbe, et nulle n'est plus redevable que moi au soleil, parce qu'il me fit la géante des herbes. — Elle est bien frappante, la mélancolie du cyprès, triste malgré sa grandeur. Si du haut de sa cime il voyait à ses pieds le peuple des plantes et même l'aristocratie des arbres qui sont loin de l'atteindre, il semble qu'il devrait en concevoir de la joie et de l'orgueil. Mais on dirait que de là-haut il découvre les cèdres du Liban, et, comme il voit que la nature les a faits tours, il vit mécontent de n'être que pyramide [2].

Si l'on excepte l'allusion finale, un peu trop recherchée, ces images nous paraissent, à nous Portugais, tout à la fois

1. *Op. cit.*, p. 92.
2. Sermon pour le 3e dimanche de l'Avent (1644).

belles et frappantes; à des lecteurs français, leur étrangeté même donnera peut-être de la saveur. Il y a là comme un ressouvenir de l'Orient et de la Bible.

Vieira est vraiment biblique par la vigueur de sa pensée et la brièveté lumineuse de ses raisonnements. — « Hérode sur le trône et Jean-Baptiste dans les fers ? Donc, messieurs, il y a une autre vie ! » Et ailleurs : « O grandeur, ô sublimité du pauvre ! plus il est nu, plus Dieu le revêt de sa divinité ! »

Il a avec Dieu des audaces de langage et des familiarités saintes qui rappellent les patriarches et les voyants d'Israël. Bahia était assiégée par les Hollandais, et depuis longtemps dans cette ville on multipliait les prières. Le siège se prolongeait toujours. C'est alors que Vieira, qui avait prêché plusieurs fois sur la pénitence, déclare que désormais il ne veut plus s'adresser qu'à Dieu. C'est lui qu'il veut convertir et contraindre à venir au secours de son peuple. Il lutte corps à corps avec le Tout-Puissant, comme un autre Jacob ; il gourmande le Seigneur et lui arrache la foudre des mains. On voudrait citer en entier cette pièce sans pareille. Contentons-nous d'un passage.

Cur, Domine, irascitur furor tuus contra populum tuum ? Et pourquoi, Seigneur, cette indignation contre votre peuple ? vous dirai-je avec Moïse. Ah ! je le sais. De même que, pour Israël, il ne manque pas dans nos crimes de motifs à votre colère. Mais ne pourrons-nous pas dire, comme Moïse, pour désarmer votre courroux : *Ne, quaeso, dicant Ægyptii : Callide eduxit eos ut interficeret in montibus et deleret a terra ?* Je ne vous dirai pas, Seigneur : *Ne, quaeso, dicant ;* je vous dirai : Écoutez ce qu'ils disent déjà. L'hérétique a déjà déclaré bien haut que c'est à la fausseté de notre culte qu'il doit votre protection et ses victoires. Est-il possible que nos châtiments soient l'occasion de blasphèmes contre votre saint Nom ? Que deviendront les Indiens récemment convertis ? Qu'en penseront les payens qui nous entourent encore ? Ces peuples sont-ils capables de sonder la profondeur de vos jugements ? *Cur irascitur furor tuus ?...* Ne pouvons-nous pas nous écrier avec Josué : *Heu, Domine Deus ! quid voluisti traducere populum istum Jordanem ut traderes in manus Amorrhaei ?* Pourquoi nous avez-vous appelés dans ces contrées, où depuis tant d'années le Portugal fait bénir et adorer votre nom ? Était-ce pour préparer les voies aux Hollandais ? L'hérétique vous a-t-il donc rendu de si grands services ? Vous ne nous avez donc tirés de nos contrées que pour être ses défri-

cheurs, pour lui bâtir des villes, pour l'enrichir de nos travaux? *Utinam remansissemus trans Jordanem !...* Mais enfin, Seigneur, si vous avez décidé notre perte, embrasez, détruisez, réduisez-nous tous en poussière! Mais, le Portugal ainsi abattu ne pourra-t-il pas vous dire, comme jadis votre serviteur Job : *Ecce nunc in pulvere dormiam et si mane me quaesieris non subsistam?* Nous voici ensevelis dans le tombeau et réduits en poussière. Mais, si un jour vous plongez votre regard dans les forêts du Brésil pour chercher vos Portugais, où seront-ils alors? La Hollande, sans doute, vous donnera des conquérants apostoliques qui portent par toute la terre, au péril de leur vie, l'étendard de la croix! La Hollande vous fournira un séminaire de prédicateurs, qui courront arroser de leur sang les contrées barbares pour les intérêts de la foi! La Hollande vous bâtira des temples! La Hollande vous élèvera des autels! La Hollande consacrera des prêtres et offrira le sacrifice de votre corps sacré!... *Si mane me quaesieris non subsistam!*

Mais ce n'est pas tout. Rien n'est caché à votre science infinie; vous voyez aussi bien ce qui est et ce qui fut, que ce qui sera ou serait peut-être. Eh bien! regardez, Seigneur, ce qui se passerait si Bahia tombait entre les mains des Hollandais. Les voilà qui entrent dans cette ville avec la fureur des conquérants, avec la rage des hérétiques. Entendez les gémissements et les pleurs des vieillards, des femmes, des enfants! Seriez-vous sourd aux cris de l'innocence? Ne voyez-vous pas le sang de vos religieux et de vos prêtres rougissant les autels où ils se sont réfugiés? Mais ce n'est point là, ô mon Dieu, ce qu'il y a de plus douloureux pour nos cœurs! Ce que notre piété ne peut prévoir sans déchirements, c'est que vous-même n'échapperez pas à leurs violences. L'hérétique forcera les portes de cette église, il arrachera de l'autel cette custode, où nos regards aimaient à vous contempler, où nos cœurs aimaient à vous adorer. Les hosties seront foulées aux pieds; les vases sacrés, que votre sang a remplis, serviront à leurs orgies; vos autels seront renversés et les statues de vos saints seront insultées, brisées, mises au feu! Des mains sacrilèges se porteront sur votre Mère!... puis... l'herbe croîtra sur le pavé de vos églises. Noël arrivera, et l'on oubliera votre naissance; le Carême, la Semaine sainte viendront... et qui méditera les mystères de votre Passion? Les pierres de nos rues gémiront en se voyant désertes aux anniversaires de nos grands pèlerinages de piété : *Viae Sion lugent eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem.* Plus de prêtres, plus de sacrifices, plus de sacrements. Au lieu de saint Jérôme ou saint Augustin, on entendra citer, du haut de cette chaire, les noms infâmes de Luther et de Calvin; et l'on enseignera la fausse doctrine aux fils innocents et malheureux des rares Portugais qui survivront à ces désastres. Un jour, quand on demandera aux enfants de ceux qui m'écoutent : Petits garçons, de quelle religion êtes-vous? Ils répondront : Nous sommes calvinistes. — Et vous, petites filles? — Nous sommes luthériennes!

— Eh bien, Seigneur, est-ce pour l'hérésie que nous formons ces jeunes âmes[1] ?

Quelle grandeur et quelle puissance ! Cela ne relève plus d'aucun art. C'est vraiment le souffle divin qui soulève et emporte l'âme de l'orateur.

V

Il ne reste pas toujours sur ces sommets. Il sait descendre, et c'est heureux. Si les grands mouvements sont nécessaires à l'orateur pour entraîner et passionner son auditoire, la familiarité lui est indispensable pour se mettre en communication avec lui.

Pour Vieira, on le sent, les auditeurs ne sont pas des étrangers ; ce sont des amis, des confidents. Il leur fait part de tout ce qui l'intéresse et de tout ce qui émeut son âme. Sa vie pourrait presque s'écrire d'après ses sermons. Il aborde aux Açores, après un terrible naufrage. C'est la fête de sainte Thérèse. « Ce qui m'a jeté sur cette île, dit l'orateur, ce qui m'a amené au milieu de vous, n'allez pas croire que ce fut seulement la violence des vents et des tempêtes. Dieu n'est-il pas le Maître absolu de tout ? Et qui l'empêcherait donc de faire servir les révolutions de la nature aux triomphes de la grâce ? » Alors l'apôtre révèle les secrets désirs de son cœur ! Que d'âmes n'y aura-t-il pas à convertir parmi ceux qui l'écoutent ! Mais il a confiance ; il ne se retirera pas les mains vides ; il ne sera pas dit que Dieu l'a envoyé en vain dans ces parages.

La communication de Vieira avec ses auditeurs se fait sentir à travers toute la trame de ses sermons. Rien n'y est plus fréquent que ces dialogues d'une naïveté charmante, qui nous rappellent le style dramatique des homélies de saint Jean Chrysostome :

Manquer le devoir pour la dévotion, dit-il, c'est mériter le reproche et le châtiment. Dieu ne veut pas que nous le servions en l'offensant. Et que cette engeance pullule aujourd'hui ! Celui-ci dépense cinq cents cruzades pour la fête d'un saint, et il n'acquitte pas ses dettes ; il ne paie même pas les ouvriers qui ont décoré l'Église ! Est-ce là le service

1. Sermon pour le succès des armes portugaises (Bahia, 1640).

de Dieu? Payez donc vos dettes, c'est votre devoir; vous fêterez ensuite les saints, ce qui n'est que dévotion. Voici une dévote qui vient se confesser. — Accomplissez-vous le précepte du jeûne? — Non, mon Père. — Avez-vous des raisons pour vous en dispenser? — Faiblesse, fatigue, maladie et le reste. — C'est bien; travaillez à vous conserver en la grâce de Notre-Seigneur, et dans ce but priez bien la sainte Vierge. — Oh! la Vierge Mère de Dieu! je ne manque jamais de jeûner son samedi! — Comment? Je m'attendais bien à quelque chose comme cela. Donc, vous ne jeûnez pas les vigiles de saint Mathias et de saint Thomas, et vous jeûnez les samedis? Oh! la belle dévotion, qui manque à ses devoirs pour satisfaire ses caprices! Savez-vous, mes frères, pourquoi nous préférons la dévotion à l'obligation? C'est qu'en celle-ci nous faisons la volonté de Dieu, et en celle-là nous faisons notre propre volonté [1].

Nous sommes bien loin de l'éloquence affectée et pompeuse des prédicateurs portugais du dix-septième siècle. Vieira ne voulait pas de cette éloquence méticuleuse qui croit se rabaisser si elle emploie un mot d'usage domestique, qui fait consister la dignité et la noblesse de la parole divine en je ne sais quelle façon abstraite, ou tout au moins académique, à la portée de quelques intelligences d'élite, mais incapable de se faire entendre du peuple. Il maintenait en cela les vraies traditions oratoires, et c'était pour lui une grande règle d'éloquence que cette parole de Cicéron : *Id enim summi oratoris est summum oratorem populo videri*, « La marque du grand orateur est de paraître grand orateur au peuple ».

Mais que parlons-nous de règles d'éloquence et de traditions oratoires? Le grand secret pour entrer rapidement en contact avec son auditoire, c'est de l'aimer; et Vieira avait au cœur pour tous les chrétiens, surtout pour les plus pauvres, les plus misérables, un amour passionné. Quelle n'était pas sa tendresse pour les esclaves? On l'a vu dans le magnifique passage que nous avons cité dans notre dernier article. C'est toujours avec le même accent qu'il s'adresse aux pauvres. Il y a un sentiment d'allégresse et de triomphe dans sa parole, quand il leur annonce les compensations que Dieu leur a préparées, et comme les revanches futures de leur misère.

1. Sermon pour le dimanche de Pâques (Pará, 1658).

Hommes de basse extraction, s'écrie l'orateur dans un sermon sur le Jugement dernier, hommes obscurs de la foule, bonne nouvelle! Si la nature, si la fortune vous fut avare à la naissance, sachez qu'il vous reste une autre naissance aussi noble que vous le voudrez. Cette seconde naissance est la résurrection. O changements! ô vengeances ineffables du dernier jour! Alors on verra l'âme d'un grand de la terre et celle d'un homme du peuple chercher leurs corps dans des tombeaux presque voisins, peut-être dans la même église. Et qu'arrivera-t-il la plupart du temps? L'homme du peuple trouvera ses ossements dans une fosse sans pierre et il ressuscitera brillant comme les astres. C'est dans un tombeau de porphyre reposant sur des lions ou des éléphants de marbre et orné de superbes inscriptions que le grand de la terre retrouvera son corps embaumé, et il ressuscitera plus misérable que la misère même! Jugez si le Seigneur réparera l'inégalité de notre première naissance! La naissance, vanité qui passe avec la vie, Dieu ne l'a pas mise entre nos mains; mais la résurrection, cette noblesse qui doit durer toute l'éternité, Dieu l'a laissée au gré de chacun. Nous sommes les fils, en la naissance, de nos pères; en la résurrection, de nos œuvres [1].

Cette parole éloquente et familière allait droit au cœur. Les conversions se multipliaient sur les pas de Vieira et venaient consoler son cœur d'apôtre. Il n'aurait pas voulu d'un succès qui n'aurait été que le succès de sa personne; ce qu'il demandait c'était le changement des âmes et des vies; et c'est pour cela qu'il était si pressant, si persuasif, si promptement en communication avec son auditoire. Les sermons sur les vérités éternelles et ceux qu'il prêcha, deux années de suite, à Rome, le mercredi des Cendres, produisirent des effets extraordinaires. Le sermon sur les avantages de la solitude, prêché à la chapelle royale, retira du monde, pour les mener dans le cloître, plusieurs dames de la cour. Les sermons sur le Jugement dernier, sur la foi pratique, et tant d'autres peuplèrent les monastères de Lisbonne et amenèrent autour des confessionnaux une foule innombrable de pénitents et de convertis. En tête du sermon sur le délai de la conversion, Vieira lui-même, si sobre de notes dans ses ouvrages, a mis ces lignes significatives : « L'auteur demande instamment à tous ceux entre les mains desquels ce livre tombera, que, pour l'amour de Dieu et de leurs âmes, ils

1. Sermon pour le 1er dimanche de l'Avent (chapelle royale, 1644).

lisent ce sermon du pécheur résolu à ne plus pécher, avec l'attention et la patience que le sujet réclame. »

Si l'on se souvient enfin des sermons sur l'*Épiphanie* et sur l'*esclavage injuste*, les deux plus brillants triomphes de sa carrière oratoire, — nous en avons déjà parlé plus haut, — on n'aura pas de peine à comprendre l'admiration que les contemporains de Vieira avaient pour son génie et plus encore pour l'ardeur infatigable de son zèle apostolique.

VI

Sa renommée d'ailleurs n'a rien à redouter du temps. Il possède à un degré rare le don qui donne l'immortalité aux ouvrages de l'esprit, le don du style. C'est un de nos plus grands écrivains et peut-être le plus grand. Nul, même parmi ceux qui, de parti pris et par haine sectaire, dédaignent et dénigrent tout ce qui vient des religieux et des prêtres, n'oserait aujourd'hui éditer un recueil de morceaux choisis, où la part ne serait pas faite très large à Vieira. Sa langue est admirable, en effet. Tout à la fois simple et nerveuse, elle ne flotte pas à longs plis autour de la pensée, elle la serre, au contraire, de très près et en dessine avec précision les contours. Il rencontre, en se jouant, ce qui échappe souvent aux recherches laborieuses de nos raffinés d'aujourd'hui : il a vraiment « l'expression *artiste* ». Les termes techniques de chaque profession et de chaque art lui sont familiers, et notamment il parle de guerre et de marine en homme du métier. « Si notre langue venait à se perdre, écrit A. Lobo, et avec elle tous nos ouvrages, à l'exception des *Lusiades* et des *Œuvres de Vieira*, la prose et la poésie portugaises revivraient dans toute leur pureté native, dans toute la fraîcheur de leur riche abondance [1]. »

Nous avons marqué dans notre premier article l'heureuse influence que Vieira exerça sur les affaires publiques. Son influence fut encore plus décisive sur la langue

1. D. Francisco Alexandre Lobo, *Discurso critico*.

et sur la littérature. Il réagit heureusement contre la tendance fâcheuse qu'avaient imprimée à la littérature portugaise soixante ans de domination espagnole. C'est une gloire que partagèrent presque exclusivement avec lui Frei Luiz de Sousa et Jacintho Freire d'Andrade. On nous pardonnera de faire remarquer que tous les trois étaient prêtres et que deux étaient religieux[1]. Or, parmi ces trois écrivains, qui ont si bien mérité des lettres portugaises, c'est à Vieira que, récemment encore, Mgr Nunes, archevêque d'Evora, et un de nos orateurs les plus en vue, assignait la première place. « Luiz de Sousa, dit-il, m'apparaît avec le dessin correct et les teintes nuancées de Raphaël Sanzio; Jacintho Freire a l'éclatant coloris de Rubens; Vieira unit la vigueur à la grâce, la hardiesse de la conception et la correction du dessin à la puissante originalité de Michel-Ange. Sousa a le charme, Freire l'abondance aisée, Vieira est *sublime*. Je sais l'abus qu'on a fait de ce mot, mais je n'en connais pas de plus juste[2]. »

Luiz CABRAL, S. J.

1. Le P. Luiz de Sousa appartenait à l'ordre de Saint-Dominique. Entre autres ouvrages, c'est à lui qu'on doit la plus belle vie du vénérable archevêque de Braga, Barthélemy des Martyrs.

2. *O Padre Antonio Vieira, Discurso proferido por occasião do* Te Deum *celebrado em Commemoração do bi centenario do primeiro orador sagrado do Portugal.*

VARIÉTÉS CHINOISES — STATISTIQUE

I. — LES RÉFORMES EN CHINE.

Un missionnaire a bien voulu nous envoyer la traduction des quinze décrets concernant les *réformes*, que le jeune empereur de Chine avait fait publier coup sur coup, du mois de juin au mois d'août 1898. Bien que ces décrets n'aient pas reçu même un commencement de sérieuse exécution, et que les plus radicaux aient été formellement abrogés à la suite de la révolution de palais qui rendit les rênes du gouvernement à l'impératrice douairière, il ne sera peut-être pas sans intérêt d'en offrir ici une brève analyse. Ils donnent une idée des tendances qui existent chez une partie des Chinois cultivés, et qui pourront se faire jour avec plus de succès dans un avenir assez rapproché.

Le premier décret, publié le cinquième jour de la 5° lune (23 juin), modifiait la vieille routine des *examens* des lettrés, en remplaçant le *wen-tchang*, espèce d'amplification artificielle d'un texte classique, par des dissertations appelées *tché* et *luen*, sur des sujets d'une utilité pratique et sociale.

Un second décret, le 3 juillet, instituait à Pékin une grande école sur le modèle européen. Suen-Kia-ting en est nommé directeur et chargé de recruter des professeurs chinois et européens.

Huit jours plus tard (10 juillet), troisième décret, pour l'établissement de collèges, où seront enseignées simultanément les sciences chinoises et européennes, dans tous les chefs-lieux de provinces, de préfectures et de sous-préfectures.

Le deuxième jour de la 6° lune (20 juillet), l'empereur ordonne aux vice-rois et aux gouverneurs des provinces de déléguer, chacun dans leur juridiction, un de leurs subordonnés les plus honorables et les plus instruits pour organiser les écoles dans chaque province.

Le sixième jour de la 7° lune (23 août), décret invitant les envoyés de la Chine près des puissances étrangères à étudier les

moyens de fonder des écoles pour les Chinois résidant en pays étranger. — En même temps l'empereur ordonne de traduire en chinois les ouvrages étrangers pouvant aider à connaître les progrès qui seraient désirables dans le gouvernement.

Plusieurs décrets (des 4, 5, 13 juillet et du 18 août) ont pour objet le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Les autorités doivent propager les bonnes méthodes de culture chinoises et européennes, fonder des écoles d'agriculture, faire traduire et répandre les livres exposant la science agronomique des Européens, acheter des machines agricoles, encourager la formation de sociétés d'agriculture, etc. Une sorte de ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce est établi à Pékin. Enfin, des récompenses doivent être décernées aux auteurs de livres nouveaux utiles, aux inventeurs de procédés et d'instruments perfectionnés dans l'agriculture et l'industrie, aux fondateurs d'écoles ou d'autres institutions d'utilité publique.

Mentionnons encore un décret relatif à la création d'écoles de marins et d'ingénieurs pour les chemins de fer et les mines.

Deux décrets, du troisième et du vingt-deuxième jour de la 6e lune, créent un « Journal officiel » (*Koan-pao*), dont K'ang-Yeou-wei est nommé directeur. Voici ce qu'on lui donne pour règle : 1° Considérer comme son devoir principal, dans les articles et les nouvelles à publier, de mettre en lumière les grands principes de droiture et de justice, et de combattre les abus qui y sont opposés ; 2° Ne pas publier des choses qui ne sont pas faites pour la publicité et qui causeraient des embarras.

La réforme de l'*administration* — la réforme la plus importante en Chine — est l'objet de deux décrets publiés au commencement d'août. Dans le premier, l'empereur se plaint de la manière dont les grands mandarins des provinces choisissent les fonctionnaires et employés subalternes, laissant à l'écart les capables et avançant les indignes. Ordre leur est intimé d'examiner désormais attentivement leurs subalternes, de noter les mérites de ceux qui sont capables et de les proposer pour l'avancement, et de signaler ceux qui ne remplissent pas les devoirs de leur charge, pour qu'ils soient aussitôt dégradés. — L'autre décret, adressé à tous les fonctionnaires de l'empire, débute en ces termes : « L'état présent des affaires est plein de difficultés. Si l'Empire veut trouver des moyens de se fortifier, il est absolument nécessaire

d'abandonner les anciennes méthodes et d'en prendre de nouvelles. Parce que la plus grande partie des fonctionnaires, soit à la cour, soit dans les provinces, étaient aveuglément attachés aux anciens règlements, nous leur avons déjà précédemment fait de pressantes admonestations, les exhortant fortement à s'appliquer aux méthodes d'aujourd'hui, sans vouloir toujours agir d'après les usages du passé, successivement établis par les dynasties des *Song* et des *Ming*. » Les hauts mandarins sont invités à étudier en commun les points qui demandent des réformes. Un blâme sévère est infligé au gouverneur du Hou-nan, Tcheng Pao-tch'eng pour son opposition aux réformes. Le décret qui prescrivait aux hauts mandarins une enquête sur la capacité de leurs subalternes est rappelé et inculqué à nouveau.

Enfin le décret suivant, concernant la religion chrétienne, a paru vers le milieu de juillet :

Le droit de prêcher les religions chrétiennes est consigné dans les traités, et déjà plusieurs fois des décrets impériaux ont été publiés, ordonnant aux vice-rois et gouverneurs des provinces d'accorder [aux personnes et aux établissements des religions chrétiennes] une protection efficace. Cependant, dans le courant de cette année, alors que les affaires religieuses de Kiang-pé-t'ing et autres lieux dans le Setchoen n'étaient pas encore arrangées, voici que dans le Koang-si, à Tong-ngan-tcheou, vient encore d'avoir lieu un meurtre accompli sur des chrétiens, et dans le Hou-pé, à Cha-ché, une affaire religieuse a été ajoutée à d'autres affaires. La cause de cela c'est que les autorités locales ne veulent pas s'approprier la pensée du gouvernement impérial, manifestée dans des proclamations et des défenses très sincères. D'où il arrive que, quand des affaires entre chrétiens et non chrétiens se présentent, elles les considèrent comme chose de peu d'importance et ne s'en occupent point, ou bien même elles traitent ces affaires avec partialité; les gens de leur juridiction ne sont pas touchés et tournés vers le bien; et ainsi naissent facilement des causes de mécontentement. Après cela, il ne faut pas s'étonner si des affaires religieuses surgissent successivement en divers lieux. C'est pourquoi, par ce décret exprès, nous avertissons de nouveau les grands mandarins des provinces de l'Empire de ce qui suit : Aux endroits où il y aurait des maisons de la religion [chrétienne], les sous-préfets doivent enjoindre aux autorités locales respectives d'accorder [aux personnes et aux maisons chrétiennes] une protection efficace. Aux jours ordinaires, quand un missionnaire se présentera [dans un tribunal] pour faire visite au mandarin, celui-ci ne doit pas à son gré le repousser et rompre toute relation avec lui; ainsi on arrivera à ce que mandarins et missionnaires vivent dans une sincère et mutuelle concorde. Les secta-

teurs de la religion [chrétienne], de leur côté, ne doivent pas d'eux-mêmes exciter des affaires ; et, d'autre part, les autorités locales exhorteront le peuple [les non-chrétiens] à ne pas exciter non plus à la légère des conflits pour des choses de peu d'importance. Que si une affaire surgit à l'improviste, les mandarins la traiteront et la règleront d'après la justice. Du reste, quelle difficulté peuvent-ils avoir à supprimer les germes de malheur avant qu'ils éclosent ? Cela dépend des maréchaux tartares, vice-rois et gouverneurs de province, qui enjoindront sévèrement à leurs subordonnés de prendre à l'occasion des précautions sûres et de traiter avec justice les affaires qui naîtraient dans les limites de leur juridiction.

Pour ce qui est des affaires précédentes qui ne sont pas encore terminées, nous ordonnons à ceux qu'elles regardent de les finir le plus tôt possible. A l'avenir, il ne doit plus y avoir d'affaires religieuses. Si cependant quelque mandarin ne faisait pas de sérieux efforts pour prendre d'avance les mesures requises et n'empêchait pas des affaires religieuses de se produire, d'abord il sera sévèrement puni d'après les règlements faits par le *Tsong-li-yamen* et sanctionnés de notre approbation ; de plus, le maréchal tartare, le vice-roi et le gouverneur de la province où des affaires religieuses surgiraient, en seront aussi responsables, sans qu'ils puissent rejeter la faute sur d'autres, et ils seront aussi jugés d'après les lois. Qu'on ne dise pas alors qu'ils n'ont pas été prévenus d'avance. Que notre décret soit porté à la connaissance de tous. — Décret impérial.

Ajoutons que ce dernier décret a été renouvelé, quant à la substance, par l'impératrice douairière, le 5 octobre 1898.

II. — LES PETITS PIEDS DES CHINOISES

M. Irisson d'Hérisson, dans son *Journal d'un interprète en Chine*, a décrit quelque part, d'une façon pleine d'humour, l'influence qu'exerçait sur le caractère national la déformation des pieds des femmes chinoises.

Voici l'argument en substance : « L'enfant chinois est grave comme un petit Caton, il est même un peu triste, parce qu'il est élevé par une femme qui souffre ; et cette souffrance est le martyre des « petits pieds » ; or, tel enfant, tel peuple. » Au lecteur de voir si l'argument est en forme. Quoi qu'il en soit, dans les premiers jours de juillet dernier, nous avons lu avec intérêt, dans un document officiel de source indigène, une thèse qui se rapproche de celle de notre compatriote, mais qui nous paraît plus vraisemblable. Nous pensons qu'elle intéressera nos lecteurs, et nous allons donner la traduction littérale de la pièce.

Avertissons d'abord que l'arrondissement de *Tch'ong-ming* [1], bien que réduit à une extrême pauvreté, est un de ceux où la coutume a maintenu le plus obstinément, jusqu'à ces derniers temps, l'inexplicable coutume des « petits pieds ». C'est à Chang-hai, tout près de l'île de *Tch'ong-ming*, qu'ont porté les principaux efforts de la Société étrangère, formée surtout de ministres protestants et de leurs femmes, et dirigée contre le bandage des pieds. Plusieurs membres de ce comité, très actifs, semblent vouloir se consoler du peu de succès qu'ils trouvent dans leur apostolat auprès des âmes chinoises, par cette campagne en faveur des corps. L'impératrice douairière, à qui cette Société avait fait présenter ses vœux, il y a environ deux ans, fit répondre aux pétitionnaires qu'elle les louait de leur zèle, mais qu'elle ne pouvait imposer à son bon peuple des modes qui ne lui agréeraient point. Nous ignorons si la démarche des bacheliers de *Tch'ong-ming*, dont il va être question, est due à l'influence de cette Société.

Proclamation d'un sous-préfet de Tch'ong-ming *sur le bandage des pieds des femmes.*

Moi, *T'ien*, sous-préfet de *Tch'ong-ming* dans la préfecture de 2e classe de *T'ai-ts'ang*, par faveur impériale élevé au titre honorifique de quatrième rang, avec droit d'occuper la vacance d'une préfecture de deuxième classe indépendante, je donne cette proclamation en vue d'instruire mon peuple.

Les bacheliers de la classe des *Kong-cheng*, *Siu Ing-t'ien* [suivent les noms d'une dizaine de bacheliers], m'ont présenté une pétition où, après examen des documents historiques, ils disent que, à partir des dynasties *Song* et *Yuen* jusqu'à présent, la coutume de bander les pieds des femmes et des filles a toujours été très répandue ; cependant cette pratique tire son origine des comédiennes et des musiciennes qui s'en sont servies pour faire ressortir leurs grâces ; des années s'étant accumulées en grand nombre, elle est devenue un usage général.

Mais on ne réfléchit pas que cette pratique blesse et nuit aux membres du corps ; que la constitution de la personne est aussi affaiblie et endommagée ; que les femmes qui ont les pieds bandés ne peuvent pas faire des travaux qui exigent des efforts, et qu'elles marchent avec grande difficulté ; d'où il résulte que les enfants qu'elles engendreront seront de plus en plus faibles : ce qui, en vérité, n'a pas peu de conséquence pour la vie du peuple.

1. L'histoire de cette île, formée dans l'estuaire du fleuve Bleu, des alluvions de ce vaste cours d'eau, a été écrite dans la série des *Variétés sinologiques*, n° 1.

Dans ses commencements, la dynastie régnante, en vue d'enlever tout à fait les abus, publia de sévères prohibitions ; et, de fait, nous lisons dans les *Statuts impériaux* un décret de la dix-septième année de *Choen-tche* [1660] ainsi conçu : « Dans quelque province de l'Empire que ce soit, si une femme ou une fille, contrairement à notre décret, se bandait les pieds, son mari ou son père respectivement recevra quatre-vingts coups de bâton, et sera exilé à trois mille *li*. »

Dans la suite, en la trente-troisième année de *Kang-hi* [1694], la précédente prohibition fut de nouveau promulguée. Les empereurs voulaient par là changer les abus et rendre droit le cœur des hommes.

Dernièrement, les notables de chaque circonscription, ayant examiné et constaté cet abus, ont établi en divers lieux des sociétés publiques, dont les membres s'engagent à se conformer entièrement aux décrets impériaux, et à exhorter les gens de leurs familles et ceux des hameaux et villages voisins à faire inscrire leurs noms dans les cahiers des susdites sociétés.

Présentement, la ville de *Tch'ong-ming* a établi déjà une société contre le bandage des pieds dans les bâtiments dits *Wan-ngan-ts'ang*, et des lettrés intelligents et instruits y ont successivement donné leurs noms, en sorte que peu à peu la société se répand et s'agrandit; cependant, dans les lieux les plus éloignés de la ville, ainsi que dans les lieux solitaires et de peu d'importance, il est difficile de porter partout ses exhortations contre l'abus du bandage des pieds. C'est pourquoi les susdits bacheliers d'un commun accord, dans leur pétition, me demandent de donner une proclamation à répandre dans toute la sous-préfecture et d'y publier une fois encore les défenses contenues dans le Code des lois. Ils nous prient aussi d'avertir et même d'ordonner aux notables de chaque circonscription d'avoir à exhorter les gens du peuple à l'observance des dites prohibitions, etc., etc.; telle est la teneur de la pétition.

J'ai déjà apposé par écrit ma décision sur la pétition présentée ; ensuite j'ai averti et même ordonné aux notables d'exhorter également tous les gens du peuple ; en outre, comme il convient, je donne cette proclamation qui, j'espère, arrivera à la connaissance de tous, soit gens du peuple, soit soldats de cette sous-préfecture. Vous devez donc savoir que le bandage des pieds des femmes et des filles est non seulement contraire aux prohibitions de la loi, mais, de plus, nuisible à la constitution de leurs personnes, et leur rend les travaux difficiles, ce qui, en toute vérité, porte dommage à la vie du peuple. Après cette proclamation, pour ce qui est de vos filles qui ont déjà les pieds bandés et qui ne peuvent pas délier les bandages, qu'elles fassent comme elles voudront ; mais, si elles n'ont pas encore bandé leurs pieds, en règle générale, il n'est pas nécessaire qu'elles les bandent. Faites attention et ne vous attachez pas obstinément aux vieilles coutumes. Que chacun agisse conformément à notre proclamation. — Proclamation spéciale.

III. — UN SACRIFICE SUR LE CANAL IMPÉRIAL

« ..... Le 15 de la 8e lune (30 septembre 1898), jour des fêtes de la mi-automne, — chômé par les banques, la douane et les tribunaux, — je m'embarque au lever de l'aurore, pour revenir de la ville de *Tan-yang* à celle de *Tchen-kiang*, par le canal impérial, qui y traverse le *Yang-tse*. La barque, louée dans un *hang* ou agence chinoise, est montée par un patron de belle mine, ses trois fils (sept, treize et dix-huit ans), un matelot, sans compter la femme du patron et sa petite fille d'une dizaine d'années. Un domestique, nouveau chrétien, m'accompagne; tout le reste est païen.

Le ciel est bas, couvert; la pluie tombe, sans abattre le vent; il nous est contraire, comme le courant lui-même, qui roule entre deux hauts remblais les eaux jaunâtres du fleuve Bleu, grossi par la crue tardive de l'été. Nos voiles, à ralingues de bambou, gisent pliées pour tout le voyage. Deux mariniers, qui se relaient en une double équipe, tirent à la cordelle, pieds nus, peinant et glissant sur le sentier trop accidenté de halage.

Nous croisons de nombreuses barques; parmi elles, de merveilleux et interminables trains de bois de construction, chargés de vastes maisons en planches recouvertes de nattes, qui descendent du haut *Yang-tse*. De robustes câbles de bambou en relient les morceaux articulés. Pour accentuer le contraste, nous devons faire place à deux des remorqueurs à vapeur, *steam-launch*, traînant des barques vers *Sou-tcheou* et déchirant l'air de leurs sifflets : l'Angleterre a réellement obtenu l'ouverture des eaux chinoises à la navigation à vapeur.

A cinq ou six kilomètres de la pointe nord de la sous-préfecture de *Tan-yang*, vers sept heures du matin, une brève éclaircie se produit : la pluie cesse un instant. Le *lao-pan* (patron) fait signe à sa femme qui tient la barre du gouvernail; il accoste, abandonne sa gaffe, jette un de ses grappins sur la rive droite, et reprend à bord les deux jeunes gens qui nous halaient. Il dispose l'autre grappin à l'avant de sa barque, les quatre branches en porte-à-faux sur le madrier transversal qui termine carrément le pont de l'embarcation. Ordonnateur-né du sacrifice familial, il lave au faubert le plancher antérieur, verni au *tong-yeou*, et se

fait amener de l'arrière un coq vivant, encore amarré par la patte. Deux lanternes indigènes, — deux boîtes oblongues à carcasse en treillis de fil de fer, habillées de papier huilé, et garnies, par-dessus, de caractères en papier rouge, que la flamme des bougies, rouges aussi, silhouette heureusement, — ont été suspendues à l'avant du roufle que j'habite, de chaque côté de la porte. On a cloué auprès de chacune deux languettes de calicot cramoisi, larges de quatre centimètres et longues de vingt, achetées dès la veille.

Le chef de famille dresse alors dans le fouillis des maillons de la chaîne du grappin, sommairement lovée au centre de la plate-forme d'avant, trois paquets de minces baguettes odorantes, serrées en faisceaux. Ces baguettes, d'usage quotidien par toute la Chine, sont en écorce de racine d'orme pulvérisée, agglomérée en pâte assez ferme, moulées à la filière et desséchées en forme de gros vermicelle, de couleur tannée. Enroulées en spirales, plus souvent étirées en tiges droites, elles enfument poussahs et pagodes, où elles se consument lentement, à la façon de « pastilles du sérail », en répandant une odeur âcre. C'est proprement, avec les bûchettes de bois de santal, « l'encens » du rituel chinois.

Chaque faisceau, gros comme le poignet d'un bébé, et composé d'une vingtaine de brins, longs de trente centimètres, ne se paie guère qu'un demi-sou.

Notre patron a préalablement allumé ses trois paquets d'encens, *hiang*, au feu d'une des lanternes. Ils se carbonisent à loisir et leur fumée bleuâtre tourbillonne dans la buée de l'air humide. Un vieux souvenir de classe (pourquoi ?), avec la vision lointaine d'un tableau, « campement au désert algérien », vint alors me hanter la mémoire :

κνίσῃ δ'οὐρανὸν ἶκεν ἑλισσομένη περὶ καπνῷ

peignait Homère. (*Iliade*, chant I, vers 319.)

Ces préparatifs terminés, le fils aîné empoigne et détache le coq vivant ; puis il saisit le couperet de cuisine que lui tend sa petite sœur, laquelle, alerte, robuste, souriante, circule nu-pieds sur la barque, s'active, affairée, minaude d'instinct, et, mouche du coche, donne parfois un coup de main superflu au ménage ou à la manœuvre. Le bambin, son plus jeune frère, admire et pense ingénument tout haut.

Leur frère aîné, sacrificateur par occasion, renverse le cou du volatile, l'entaille transversalement sous le bec ; du sang, qui découle goutte à goutte, il enduit par dehors les flancs des plats-bords antérieurs de la barque, les pattes du grappin de l'avant, les deux courts cabillots voisins, le gros cabillot central d'amarrage, la lourde godille arrimée à tribord et les parois verticales du roufle, auprès des lanternes, toujours allumées. Puis il arrache, en plusieurs fois, quelques plumes au ventre du coq saigné, agonisant, et il les colle sur les taches de sang coagulé, aux endroits déjà énumérés.

On emporte le coq vers la chambre du gouvernail, où la famille repose la nuit, et qui est, le jour, cuisine pour elle, les passagers et l'équipage. Quelques minutes après, j'en vois rapporter un plateau de bois laqué qui, d'ordinaire, sert à présenter les mets ou le thé. C'est un cadre rectangulaire, à rebords bas et évasés, comme la base d'une pyramide brusquement tronquée, dont la pointe serait en terre. On le dépose sur le plancher de la plate-forme, vers le milieu, un peu en arrière ; il supporte les victuailles que voici : au centre, une tête de porc épilée, entière, bouillie, encore munie de ses oreilles, le groin tourné vers l'avant ; à sa gauche (bâbord), un poisson paré ; à sa droite, le coq plumé et échaudé, sinon cuit. Pour flanquer le tout, quelques légumes crus, tiges de poireaux ou d'ail. En avant, vers le grappin, trois minuscules tasses à boire, où le patron verse un peu de vin chaud, alcool de riz. Près de chacune d'elles, une paire de bâtonnets (servant à manger) rouges, et dressés contre la traverse de membrure qui coupe la plate-forme, à la première cloison étanche. Enfin, tout contre le bord du plateau, vers nous, une soucoupe de porcelaine contient une forte pincée de grains de riz à droite, et une autre pincée, à gauche, de menues graines comestibles, noirâtres et grillées.

Lorsqu'on a correctement achevé cet arrangement, le patron, tourné vers le plateau chargé d'offrandes, se tient debout et se recueille un instant. Puis noblement, à loisir, sans nul souci de nous, avec une aisance très digne, il accomplit, dans la direction indiquée, un *tso-i*, la salutation ordinaire des Chinois. Elle consiste, on le sait peut-être, à laisser pendre les bras, recouverts des manches trop longues de la robe, à joindre les poings en relevant les mains à la hauteur du front, puis à les ramener à

la position première. Ensuite, l'homme s'agenouille sur place, et, en l'honneur de son dieu inconnu, il exécute un triple *ko-t'eou*, c'est-à-dire qu'il abaisse trois fois sa tête jusqu'à toucher presque le plancher de la barque. Il se relève et complète sa prostration par un autre *tso-i* du même style.

Alors il allume à la braise des trois bâtonnets, qui fument à l'avant, trois feuilles de papier jaune, repliées comme des enveloppes de grand format et décorées de rudes gravures xylographiques au trait : lotus, feuillages, avec figures de sapèques aux quatre coins, infaillible présage de richesse. A ce point des rites coutumiers, le patron officiant prend en main le couperet, détache des fragments de la tête de porc, du poisson, du coq, puis jette au canal cette dîme parcimonieuse et symbolique. Tout sacrifice comporte destruction.

De son côté, le second des fils enflamme des *yuen-pao* (taëls ou lingots fictifs en papier étamé) aux bâtonnets de l'avant, et il s'en sert pour mettre le feu à des chapelets de courts pétards, qui crépitent au bout de son bras étendu. Il lance les derniers en l'air, d'où ils retombent fuser dans l'eau.

Pour ajouter au tapage liturgique, le *lao-pan* a saisi un tam-tam moyen et exécute un roulement ou battement, couvrant presque cette mousqueterie.

Le sacrifice touche à sa fin ; le patron ramasse les débris de papier, les culots des bâtonnets fumants, et il les projette en tas sur la berge mouillée, où ils achèvent de se consumer. La fillette saisit de ses menottes les grains offerts dans la soucoupe et les sème gaiement, à poignées, sur tout l'avant de la barque.

Mainte particularité de ces rites traditionnels évoque plus d'une réminiscence de l'antiquité classique : parenté de race, origine commune... Mais trêve d'érudition pédante ! Moi, je songe que je dois me priver d'offrir, ce jour-là, le sacrifice, désormais seul réel et efficace, de la messe ; et je prends pitié de la crédule ignorance de mes bateliers, convaincus, comme tant de millions de leurs compatriotes, et religieux à leur manière.

Le dernier rite, accompli par la fillette, clôt la série des cérémonies obligées, auxquelles presque toute la famille a pris part. Les victuailles et leur plateau regagnent l'arrière de la barque, où s'apprête le déjeuner. Le patron arrache le grappin de la berge et le rentre à bord. Sa femme remet la barre en plein courant, et

un coup de gaffe pousse au large. Deux mariniers, qui ont sauté à terre, se réattellent à la longue corde de halage. En route, et avant partout !

Scrupuleusement accomplies, les prescriptions rituelles sont, pour les gens de la barque, un gage de félicités multiples. En attendant, ces pauvres gens ont repris le harnais de misère et vont peiner jusqu'au soir, sous des rafales de pluie, contre vent et flot. Un typhon s'est déchaîné sur la côte de Chang-hai, et la grande marée de septembre inondera les quais. Pourtant, les ténèbres venues, au mouillage de Tan-t'ou, où il nous faudra passer la nuit, le ciel sombre se déchire par endroits, les nuages se crevassent et la lune; la pleine lune du 15, daigne briller, radieuse. Heureux présage ! Des pétards éclatent sur les barques voisines. Et nos gens, qui ont allumé un paquet neuf de baguettes odorantes entre les pattes du grappin, sur l'avant, fument et devisent, insouciants, pleins d'espoir ou consolés. A en juger par ces observances et pratiques, notre équipage est-il bouddhiste, taoïste ou confucianiste? Aux théoriciens du musée Guimet d'en décider. Mes mariniers eux-mêmes l'ignorent et n'en ont cure..... »

Louis GAILLARD, S. J.

IV. — NOMBRE DES MISSIONNAIRES, AUJOURD'HUI ET AUTREFOIS

On nous a posé cette question : Est-il vrai que, comme on l'a beaucoup répété tout récemment dans la presse, en 1789, le nombre des missionnaires catholiques à l'étranger n'atteignait pas 300, — au lieu d'environ 70 114 (dont 17 814 hommes), que l'on compte aujourd'hui ? La comparaison, si flatteuse pour notre siècle, serait bien un peu humiliante pour les siècles précédents.

Nous répondrons que le chiffre, pour l'année 1789, précisément, ou pour la fin du dix-huitième siècle, est probablement exact, mais qu'il serait honteusement faux et extrêmement inférieur à la vérité, si on l'étendait à tout le dix-huitième siècle ou même aux deux siècles précédents. Nous observons d'ailleurs que les éminentes autorités auxquelles les journaux ont emprunté cette statistique, n'ont rien conclu de pareil.

Le chiffre si faible de 1789 tient à ce que la Compagnie de Jésus avait cessé d'exister depuis 1773, et que ses missionnaires avaient été forcés de revenir presque tous en Europe ; la plupart

avaient même été ramenés violemment plusieurs années avant cette date, à la suite de la suppression anticipée de la Compagnie en Portugal et en Espagne. Or, la Compagnie de Jésus, depuis les premiers temps de son existence jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, a toujours fourni le plus grand nombre des missionnaires en pays infidèle; son contingent a dépassé habituellement, et souvent de beaucoup, les contingents de toutes les autres sociétés réunies.

Sans avoir fait de profondes recherches sur le sujet, nous pouvons donner les chiffres authentiques qui suivent, et qui suffiront à prouver que les trois siècles précédents, s'ils sont inférieurs au nôtre pour le nombre des missionnaires, ont cependant bien dépassé le chiffre de 300. Nous regrettons de n'avoir à notre disposition de chiffres précis que pour les Jésuites.

Vers 1680, environ un siècle après sa fondation, la Compagnie de Jésus avait à présenter un état officiel de ses missions à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Voici, d'après cet état, les chiffres de ses missionnaires par pays :

Dans les Indes occidentales d'Espagne	195
Amérique septentrionale ou Canada	50
Amérique méridionale	21
Grèce	20
Syrie et Perse	16
Angola, Congo et Mazagan	9
Brésil	42
Territoire de Goa (Inde portugaise)	66
Malabar	36
« Près du Japon » (Indo-Chine)	15
Chine	30
Total	500

En 1762, environ dix ans avant sa destruction, la Compagnie de Jésus comptait, dans les pays hors d'Europe, 3 162 ouvriers apostoliques, dont 523 en Asie et Afrique (y compris 25 missionnaires français en Grèce), 2 739 en Amérique.

Pour finir, si on désire savoir combien de missionnaires elle a aujourd'hui, nous dirons qu'ils sont 3 670, dont 54 dans l'Europe orientale, 966 en Asie, 231 en Afrique, 1 256 en Amérique, 350 en Océanie. Dans ce total les Jésuites français qui, en 1715, étaient déjà plus de 200 dans les missions du Levant, d'Asie et d'Amérique, entrent maintenant pour plus de 670 missionnaires.

JOSEPH BRUCKER, S. J.

REVUE DES LIVRES

I. La Vie meilleure, par l'abbé Pierre Vignot. Paris, Poussielgue, 1898. In-12, pp. 257. — **II. Œuvres oratoires de l'abbé Ansault**, publiées par M. l'abbé Ph. Mazoyer. Paris, Retaux, 1898. 2 in-12, pp. xii-382 et 552. — **III. Retraites et allocutions prêchées aux religieuses de Notre-Dame de Sion**, par Nicolas-Joseph Camilli, évêque titulaire de Gadara. Rome, école typographique salésienne, 1898. In-12, pp. xii-601. Prix : 5 francs. — **IV. Cinquante plans d'instructions**, par le chanoine Arnaud. Paris, Téqui, 1898. In-8, pp. viii-384. — **V. Le Curé de campagne à ses paroissiens sur l'Évangile du dimanche**, par le R. P. Anselme de Fontana, ex-provincial des capucins. Traduit de l'italien par l'abbé Henri Dorangeon. Paris, Téqui, 1898. In-8, pp. 551. — **VI. Prônes apologétiques**, par M. l'abbé Ant. Saubin. Paris, Haton, 1899. In-12, pp. viii-444.

I. — Il y a plus de trois ans déjà que M. l'abbé Vignot publiait un premier volume de conférences que les *Études* ont longuement et sérieusement analysé; plus de trois ans après les avoir prononcées, il édite celles de 1894, qu'il s'est donné le temps — certaines allusions le prouvent — de retoucher à loisir; plus de trois ans après *la Vie pour les autres*, il nous donne *la Vie meilleure*, où l'on retrouve les mêmes qualités que déparent un peu les mêmes défauts. Le plus saillant, à mon sens, serait une obscurité voulue, semble-t-il, soit dans la forme, soit dans le fond; les lignes se dessinent imprécises, une buée règne sur ce paysage estompé.

C'est un voyage d'exploration au dedans qu'entreprend le conférencier. Après avoir considéré les misères des foules, il vous appelle à étudier « le premier des autres qui est vous-même ». C'est donc de la vie intérieure qu'il s'agit : « entreprise virile, inaugurée par un examen minutieux, douloureux sans doute». Telles les ménagères hollandaises, occupées à essuyer du matin au soir les vitres sans cesse ternies : voilà « l'office diligent de l'âme à la maison ». Rentrer en soi, il le faut; combien peu le

font ! « Au plus bas degré je vous rencontre, âmes comme en façonne tant la ville et la rive dont vous êtes,... pauvres âmes toujours sorties, toujours ailleurs,... où trouveriez-vous le loisir de poser pied chez vous ? » D'autres ont un cœur, mais rien de plus ; inattentifs aux « ravages qu'exerce dans l'âme le cœur, son faux synonyme ». L'ambitieux de domination ne songe pas davantage à la vie intérieure : « c'est un terrible rival pour l'âme que la moindre parcelle de pouvoir à conquérir ». Enfin les *intellectuels*, qui vivent « pour les seules idées ou pour leurs inévitables formes », sont empêchés par elles « d'aller au delà jusqu'à l'arrière-plan divin de leur être ». En somme, vie de relations, vie de passions, vie d'action, vie de pensée pure sont les principaux obstacles à la vie intérieure. Chez soi on s'ennuie, ou on a peur : aussi « c'est ici que sera nécessaire, ou un effort exceptionnel, ou un providentiel renfort ».

La seconde conférence vous met en face du *guide intérieur* et vous fait écouter « le témoignage de votre conscience clarifiée »; nous devons être des *autodidactes*, et « le *De officiis* est un livre tiré pour chaque lecteur à un exemplaire unique ». Le second office de la conscience est d'être *le juge intérieur* qui dissipera nos illusions spirituelles ; « pour des milliers d'âmes il est toujours cinq heures du soir en novembre ». Nous arrivons avec la quatrième conférence à *la vie meilleure* : « La vie meilleure sera une vie sans cesse occupée de devenir meilleure, un perfectionnement indéfini. » Mais la vie intérieure n'est pas une vie solitaire ; il est des secours pour la mener : *l'emploi des aides* remplit la cinquième conférence ; et enfin « l'assistance que nous fournit personnellement *Jésus-Christ fontaine de vie* » est le sujet de la dernière.

Çà et là, pour emprunter à l'orateur une de ses métaphores, le joueur de violon ne me semble pas pincer sa corde à l'endroit précis pour rendre la note juste : « Nous avons justement banni ce mot général de *vertu* si fort à la mode au siècle dernier... Devant les difficultés de la loi comme devant celles du dogme, elle (l'Église) répète aux plus hardis penseurs le refrain du cantique de leur enfance : Adore et tais-toi. » — Les croisades, « équipées que Dieu apparemment ne voulait guère puisqu'il les a si peu bénies ». Mais souvent ces pages, très soigneusement écrites, et qui fourmillent d'allusions que peut seul comprendre un auditoire d'élite, brillent d'images heureuses, rendant plus

accessibles les plus hautes conceptions ; témoin cette fin d'une belle apostrophe à l' « inconnue qui est mon âme » : « Fais ta journée en chantant comme les peintres sur leurs échelles, assurée que ton échelle a en terre de fermes appuis, ailleurs d'indestructibles attaches, et que quelqu'un est là-haut qui la tient, te regarde et t'attend. »

II. — C'est pour « honorer la mémoire d'un ami et continuer le bien que produisait dans les âmes la parole tout apostolique du zélé prédicateur », que M. l'abbé Mazoyer publie ces deux volumes des *œuvres oratoires* de M. l'abbé Ansault. Aumônier de Sainte-Barbe, curé de Clamart, puis de Saint-Éloi, M. Ansault a prêché soit à Paris, soit en province, des sermons détachés et des stations entières de Carême, d'Avent, de mois de Marie. C'était souvent pour plaider la cause de sa paroisse deshéritée, sans église et sans école ; mais son zèle lui a permis d'exécuter ses projets : le patronage et le catéchisme de persévérance l'ont spécialement occupé jusque dans les derniers mois de sa vie. Les *sermons* dans lesquels « se retrouvent les qualités maîtresses de l'orateur n'ont rien à redouter de la critique, à la condition qu'on se placera, pour les juger, au véritable point de vue, au point de vue des âmes ». Avec l'éditeur je souhaite que ces pages contribuent au bien, et que l'on puisse appliquer à M. l'abbé Ansault la parole souvent répétée : *Defunctus adhuc loquitur*.

III. — Mgr Camilli, qui « pendant vingt-deux ans a eu l'honneur de dépenser sa vie au service des missions en Roumanie », y a vu à l'œuvre des religieuses françaises de Notre-Dame de Sion. Réunissant en ce volume les *Retraites et allocutions* qu'il leur a prêchées, l'évêque de Gadara — auquel Notre Saint Père le Pape, tout en acceptant sa démission de l'évêché d'Iassy, « n'a pas voulu permettre de déposer aussi les insignes épiscopaux » pour devenir, selon son humble désir, simple aumônier dans n'importe quelle maison de la Congrégation, — offre aux filles du P. Ratisbonne ce gage de sa reconnaissance. Les obligations religieuses, les vertus propres à l'état de perfection font le thème de ces instructions solides et pratiques dont la doctrine s'inspire de saint François de Sales et de saint Alphonse de Liguori. Les *Miettes évangéliques* du P. Ratisbonne sont aussi largement mises à contribution ; à sa suite l'illustre auteur prêche volontiers la *fidélité :*

« Une âme fidèle à la grâce... fera bien toutes choses, et sa vie, quoique très humble et cachée, sera une bénédiction pour l'Église, une édification pour le prochain, un sujet d'admiration pour le monde. »

IV. — Nombreux sont les ouvrages de ce genre parus récemment ; M. le chanoine Arnaud le constate avec une sincère modestie, et s'il publie à son tour ce nouveau recueil, c'est pour faire profiter les autres de son expérience et pouvoir répéter la parole du Pape : *Non mihi soli laboravi.* Ces cinquante plans sur des sujets de retraite pratiques et bien délimités me paraissent nourris, et c'est assurément plus de cinquante instructions qu'on en pourrait tirer. Mais abondance de biens ne nuit pas, et une table richement servie permet à chacun de faire choix des mets qui lui conviennent davantage. Ainsi, me semble-t-il, on dépasserait la juste mesure d'une instruction si l'on voulait développer tout ce que l'auteur dit, par exemple, de la médisance : il y en a dix grandes pages, et il faut développer ces notes jetées, ces idées suggérées, exprimées en phrases incomplètes, parfois commencées en français et terminées par une fin de texte latin. Il en est de même pour chacune des grandes vérités, pour les vertus principales, etc. Presque partout ce sont les mêmes grandes lignes : divisions claires, précises, plutôt de traité que de sermon. Les textes de l'Écriture sainte cités de mémoire rendent la pensée, non les termes des auteurs sacrés. L'inattention du typographe dénature parfois les mots ; ainsi, on doit lire : *De cœlo in cœnum* et non *in cœnam ; — vapor* pour *sapor ; — da amantem* et non *amentem.* Ne faut-il pas reconnaître saint Joseph de Calasanz (en latin : *Josephus Calasanctius*) dans saint Jean Calassan (p. 276) ? Je doute qu'on retrouve textuellement dans saint Paul l'axiome bien connu : *Non sunt facienda mala ut eveniant bona.* Mais les prédicateurs trouveront dans ces pages une nourriture fortifiante, variée et saine qu'ils s'assimileront pour parler ensuite de l'abondance du cœur.

V et VI. — Ces deux recueils de prônes sur les évangiles des dimanches, qu'ils reproduisent l'un et l'autre intégralement, ont chacun sa physionomie propre. En acceptant la traduction des homélies du R. P. de Fontana, Mgr l'Archevêque de Bourges les déclare dignes d'éloges « sous le rapport du fond puisé aux meil-

leures sources de l'Évangile, et sous le rapport de la forme qui est éminemment celle de la prédication populaire ; pratiques avant tout, elles s'appliquent à l'état présent et touchent aux besoins actuels des populations ; suffisamment originales, elles se distinguent nettement des banalités qui remplissent tant de sermonnaires. » L'auteur dit avec raison que « le peuple de la campagne se fatigue si le discours est diffus, — il se distrait s'il est obscur, — il se perd s'il manque d'unité ». Court, clair, un, et de plus adapté aux besoins actuels, tel doit être un prône, tels sont ceux que M. l'abbé Dorangeon a traduits pour offrir à ses confrères « une manière neuve d'expliquer l'Évangile et d'en tirer des conclusions pratiques ».

Quant à ceux que M. l'abbé Saubin livre au public, ce sont, dit-il modestement, « des notes et des réflexions » qui composent « un cours succinct d'apologétique à la portée de tous, affrontant certaines questions ardues, et cherchant à résoudre chaque difficulté par le bon sens. Ce sont bien les objections les plus en cours contre la religion auxquelles répond victorieusement l'orateur. Sont-elles toujours rattachées bien étroitement avec le texte de l'Évangile? Témoin l'homélie de la Sexagésime qui répond à cette attaque : L'Église est incohérente. Lorsque nous empruntons des arguments à nos adversaires, n'est-ce pas leur faire trop d'honneur de les citer par leurs noms ; témoin « Richepin, le poète aux blasphèmes » ? Paul Poydenot, S. J.

I. A Travers l'Europe : *Enquêtes et notes de voyage*, par Henry Joly. Paris, Lecoffre, 1898. In-18, pp. vii-379. — **II. La Conscience nationale**, par Henry Bérenger. Paris, A. Colin, 1898. In-18. pp. viii-338. Prix : 3 fr. 50. — **III. Origine et Progrès de l'Éducation en Amérique.** *Étude historique et critique*, par Charles Barneaud : *Les États primitifs*. Paris, Savaète. Lille, Desclée, 1898. In-8. pp. 372.

I. — Le titre de ce livre ne fait pas connaître le grave et douloureux problème qu'on y étudie ; il s'agit de l'éducation correctionnelle. M. H. Joly s'en va d'un bout à l'autre de l'Europe, de Finlande en Espagne, observant, notant, comparant les méthodes employées ici et là soit pour punir, soit surtout pour rendre meilleurs les enfants dont la justice a dû s'occuper.

La France a pour sa part une centaine de pages; un chapitre pour les garçons et un pour les filles. Le tableau n'est pas complet; mais il est navrant. L'État, qui se déchargeait jadis sur des particuliers, et principalement sur des congrégations religieuses, du soin de la plupart de ses pupilles, a prétendu faire mieux par lui-même. Il a organisé des *colonies* de 400 à 500 enfants et adolescents, installées d'ordinaire dans des prisons abandonnées, avec des gardiens appartenant au personnel des prisons et portant le même uniforme, sabre compris. On n'a pas jugé à propos d'y adjoindre un aumônier. Ce que devaient être de pareilles agglomérations, il est plus aisé de l'entrevoir que de le dire; les résultats ont dépassé toute imagination. Au mois de décembre dernier une interpellation a été faite à la Chambre sur certains désordres dont la colonie d'Aniane a été le théâtre en ces derniers temps. Naturellement on a réclamé des adoucissements à la discipline, et le ministre a rédigé des circulaires dans ce sens. Les choses restent en l'état.

M. Joly met en regard quelques spécimens d'établissements libres, entre autres la maison de Frasne-le-Château, où plus de quatre cents garçons, grands et petits, sont gouvernés exclusivement par une trentaine de religieuses, qui s'en tirent beaucoup mieux que les anciens sergents des colonies d'État.

Pour les filles, l'administration officielle a été plus malheureuse encore. Elle s'est essayée successivement à Auberive, à la Fouilleuse et à Cadillac. Il a fallu fermer l'une après l'autre les trois maisons; celle de la Fouilleuse a même conquis une notoriété telle, que ce nom ne se prononce guère entre honnêtes gens. A Cadillac, l'anticléricalisme gouvernemental avait dû faire une singulière concession. La maison était à l'entreprise, c'est-à-dire que l'État avait passé un contrat avec un industriel, qui prenait l'entretien de la maison à sa charge, et, en échange, utilisait le travail des pensionnaires. L'entrepreneur était un juif fort avisé, qui exigea que les surveillantes des travaux fussent des religieuses. L'État fait, en ce moment, une quatrième tentative à Doullens. M. H. Joly se montre tout d'abord assez prévenu contre les établissements congréganistes, ceux du Bon-Pasteur en particulier; il paraît prendre à son compte les appréciations plus que sévères d'un rapport officiel de 1873. Mais, par une heureuse contradiction, le tableau qu'il fait ensuite de plusieurs de ces

maisons ne laisse rien subsister de cette impression fâcheuse du début.

A l'étranger, les méthodes d'éducation correctionnelle présentent beaucoup de variété. Ici, le régime centralisateur s'accuse, comme chez nous, dans de vastes institutions d'État, où l'on entasse par centaines les malheureux enfants, qui, trop souvent, achèvent de s'y pervertir. Ailleurs, en Suisse, par exemple, et en Hollande, on les répartit plutôt par petits groupes dans des maisons *de famille* fondées par des associations libres. M. Joly croit pouvoir formuler comme une règle universelle que la proportion de la récidive chez les jeunes libérés grandit avec le chiffre de l'agglomération dans les établissements correctionnels. Partout, du moins, une place considérable y est faite à la religion. Sur ce point encore, notre pauvre pays, grâce aux maniaques d'anticléricalisme, se pose en phénomène parmi les nations civilisées. Il y a quelques mois à peine, le directeur du service pénitentiaire, M. Puybaraud, ému de certaines protestations, crut devoir publier un long rapport sur la question de ces bagnes de l'enfance coupable. Pour démontrer qu'il n'y a rien à attendre de la religion, il invoqua l'exemple de la colonie protestante de Sainte-Foy, où la récidive est aussi élevée que dans n'importe quelle autre.

II. — *La Conscience nationale* est un titre bien ambitieux, mais d'ailleurs assez vague pour servir d'enseigne à tout ce que l'on voudra. Il abrite ici quelques articles de Revue sur divers sujets de critique littéraire, de politique, de religion ou de sociologie. On avait déjà remarqué, dans la *Revue des Revues*, celui qui a pour titre la *Crise des Universités et le Prolétariat intellectuel*. L'auteur, qui a du talent, nous fait savoir qu'il avait vingt ans en 1889, ce qui veut dire qu'il en a un peu moins de trente aujourd'hui. Cela explique le ton d'imperturbable assurance avec lequel il tranche les plus graves questions religieuses, et signifie à l'Église catholique qu'elle n'a pas sa confiance, ni celle du petit cénacle de néo-chrétiens, dont, pour le dire en passant, on n'entend déjà plus parler. Vraiment, ces *jeunes*, qui prétendent ne rien croire, ne doutent de rien. Il y a pourtant un petit livre qu'on appelle le Catéchisme, qu'il serait bon de consulter quand on veut parler de la doctrine religieuse et morale du christianisme.

III. — Nous avons été abondamment pourvus en ces dernières années de livres sur les États-Unis; entre autres merveilles qui ont ébloui les voyageurs venus du Vieux-Monde, les établissements scolaires de la grande République ont été l'objet de relations tout particulièrement enthousiastes. Nous demeurons rêveurs devant les millions de dollars versés par les richards américains pour construire et doter ce qu'on appelle là-bas des *Universités*. Les descriptions qu'on nous a faites de la vie des étudiants et des étudiantes ont dû donner aux nôtres le sentiment de leur infériorité. Seulement la plupart de ces récits de voyage ont le tort d'être très superficiels; les *enquêtes* des chargés de missions ne le sont parfois guère moins.

L'œuvre entreprise par M. Barneaud paraît autrement sérieuse et solide. L'auteur a été à même de se bien renseigner; il a fait partie de la *faculté* de deux collèges américains, dont l'un est le fameux Bryn-Mawr, en Pennsylvanie. Bryn-Mawr rivalise avec Wellesley, le type de l'université féminine, dont Mme Bentzon et M. Paul Bourget lui-même nous ont conté des histoires si étonnantes. Il faut en rabattre. Tout ce qui reluit n'est pas d'or, et les grandioses installations n'ont, après tout, qu'une importance secondaire en matière d'enseignement national.

Ce dont il faut se garder, surtout dans une étude sur l'instruction publique aux États-Unis, c'est une généralisation hâtive. Les vues d'ensemble sont fatalement trompeuses, alors que dans la pratique tout est laissé aux iniatitives locales. Rien ne ressemble moins aux institutions scolaires d'un État que celles de l'État voisin. Si nous souffrons d'un excès de centralisation qui, sur le terrain de l'enseignement, a pour conséquence un excès d'uniformité, les Américains éprouvent les inconvénients d'une liberté sans règle et sans frein. Il en est résulté une organisation d'enseignement public singulièrement disparate, qui fait penser à un monument bâti au hasard de la fantaisie, avec des parties superbes, de splendides façades, mais aussi sans coordination, sans harmonie et avec d'étranges lacunes. On compte dans les États de l'Union quelque cinq cents collèges ou universités qui ont plus ou moins la prétention de donner un enseignement supérieur et délivrent des grades; mais on ne sait jamais bien où finit le collège ni où commence l'université; les *high-schools*, qui correspondraient plutôt à nos établissements d'en-

seignement secondaire, ont, elles aussi, un champ d'action fort mal défini.

D'autre part, les écoles de toute sorte sont, en général, richement dotées. Le budget des écoles primaires, à lui seul, d'après le *Report of Education Board*, ne serait pas inférieur à 840 millions de francs. Si on ajoute à ce gros chiffre celui des revenus fixes des autres établissements, on arrive à un total de près de 1 200 millions. Mais quel gaspillage en beaucoup d'endroits! Le *Report* de 1893-1894 compte 67 écoles de droit et 152 écoles de médecine ; mais ici on trouve 17 professeurs pour 17 étudiants ou étudiantes, là 29 professeurs pour 29 élèves ; ailleurs, mieux encore, 21 professeurs pour 9 élèves ; à Yale, 33 élèves, 19 maîtres; à Minneapolis, 23 professeurs pour 20 élèves; à Tolédo, 22 professeurs pour 10 élèves.... Dans bien des cas, ces professeurs ont de maigres traitements, qui font un singulier contraste avec l'opulence des édifices ; en outre, ils sont d'ordinaire à la merci d'une administration composée surtout de politiciens, et, ce qui est pire, ce sont les élèves eux-mêmes qui sont appelés à fournir à ces comités des informations sur leurs maîtres. M. Barneaud signale fréquemment cette ingérence éhontée des politiciens dans le fonctionnement de la machine scolaire; c'est la plaie des États-Unis, et d'autres pays encore, malheureusement.

L'ouvrage de M. Barneaud, une fois terminé, présentera un tableau aussi complet que possible de l'enseignement national dans la grande République américaine ; il étudie en effet le développement des institutions scolaires dans chaque État en particulier. Le premier volume, le seul qui ait encore paru, se borne à sept des plus anciens : la Virginie, les deux Carolines, la Géorgie, le Maryland, le Delaware et la Pennsylvanie. Ce dernier est le mieux pourvu, et l'étude qui lui est consacrée met bien en relief les bons comme les mauvais côtés de la situation actuelle. L'Université de Philadelphie, l'ancienne *Charity School*, a un revenu qui dépasse trois millions de francs ; elle a reçu en quelques années des libéralités s'élevant à vingt millions ; elle compte 2 683 élèves, et elle réalise, dit M. Barneaud, cette définition de l'Université américaine « un endroit où l'on enseigne de tout, mais sans insister sur la manière, la perfection, la profondeur de l'enseignement de ce tout ». Quant à l'enseignement primaire, la dépense totale atteint 95 millions; les enfants en âge scolaire

sont près d'un million, et plus de 300 000 ne reçoivent aucune instruction! Cette proportion est plus élevée encore dans d'autres États. Dans la Caroline du Nord, sur 579 000 enfants inscrits, 201 000 seulement fréquentent l'école, deux mois par an. En Géorgie, les statistiques de 1870 relèvent 43 pour cent des électeurs ne sachant ni lire ni écrire.

Il faut le reconnaître, de grands efforts ont été faits et le progrès est constant. Néanmoins, la réalité est encore loin de répondre à l'idée que nous noùs faisons de la culture intellectuelle du peuple américain. Nous voyons l'Amérique à travers un prisme, mais il ne faut pas oublier que l'Amérique est le pays de la réclame à outrance. Même quand il s'agit d'instruction, on n'y échappe pas assez à cette habitude de surfaire la marchandise par des enseignes tapageuses. Un publiciste américain « indiscuté en Amérique », M. Mayo, a décrit en traits brûlants ce qu'on appelle la *southern illiteracy*, le bourbier d'ignorance, *pestilent slough*, qui infecte seize États de l'Union. On pourrait croire qu'il s'est laissé emporter par ses préventions de nordiste contre les confédérés du Sud. Mais il s'empresse d'ajouter que, si le fléau sévit davantage dans le Sud, le Nord n'est pas indemme. Le bourbier « est à la base de tous les États, de toutes les villes du Nord, mettant autour de ces peuples des dangers que nous commençons à peine à entrevoir ». Même en admettant qu'il y ait dans ces paroles une certaine dose d'exagération, les Américains sont loin, comme on le voit, de partager l'enthousiasme que leurs institutions scolaires inspirent à des écrivains légers et même à beaucoup de gens sérieux de l'un et de l'autre sexe qui nous les proposent pour modèles. Joseph Burnichon, S. J.

I. L'Expulsion des Juifs, par Ernest Renault. Préface de M. le comte d'Hugues. Paris, Pierret, 1897. In-16. Prix : 3 fr. 50. — **II. Juste solution de la question juive** *pour la France et tous les pays du monde*, par Marie-Joseph Franck. Paris, Bloud et Barral, et La Chapelle-Montligeon. In-12, pp. 237 (sans date). Prix : 2 fr. 50.

I. — L'intention de l'auteur est sans doute de débarrasser la France de la tyrannie des juifs et des francs-maçons; mais la forme de roman historique adoptée par lui dans cet ouvrage n'est pas pour lui donner toute l'autorité qu'on souhaiterait. Avant l'expulsion,

M. Renault propose la confiscation des cinquante milliards possédés en France par les Israélites. Nous lui laissons la responsabilité de ces propositions. Peut-être arriverait-on, par des voies plus modérées et plus dignes de la charité chrétienne, à un résultat moins révolutionnaire. Au lieu d'imposer les couvents, on pourrait en viser d'autres. Henri Chérot, S. J.

II. — L'auteur de cette brochure demande à ses lecteurs de lui faire part de leurs impressions; je voudrais le satisfaire en émettant tout uniment les miennes. Je n'irai point, comme certain Français qui lui a fait un bout de réclame, jusqu'à dire que « toutes les questions abordées sont résolues avec compétence », que cet ouvrage est « d'une éloquence superbe », qu'il « fera époque dans l'histoire de l'antisémitisme ». Il n'en faut pas tant pour constituer une brochure utile, et celle de M. Franck le sera certainement. Sans l'admirer outre mesure, il n'est que juste de l'approuver.

Elle expose clairement la question juive et montre bien, suivant un mot de l'abbé Lémann, l'imagination d'Israël hantée par un rêve de domination universelle. « Le peuple judaïque régnant éternellement sur l'univers, avec toutes les nations, tous les *goïm* comme esclaves; voilà, depuis trois mille ans, le rêve national de ce peuple. » (P. 13.) Et il ne semble pas très loin d'être réalisé. La dispersion des juifs les a répandus partout, et partout ils sont en train d'accaparer la richesse, « de sucer le lait des nations, afin de posséder la terre pour toujours ». D'accord; mais est-il bien vrai qu'il n'y ait là qu'une question de race, qu'un rêve national, et qu'on puisse, en combattant le sémitisme envahisseur, faire abstraction de la question religieuse? M. Franck voudrait bien l'établir une bonne fois; il prouve du moins par l'histoire que le juif reste toujours juif de nation, qu' « il poursuit un but national : la conquête politique, sociale »; il faut bien ajouter « et religieuse » de tous les peuples. Il affirme bien aussi que la conquête religieuse « n'est qu'un point secondaire de son plan de domination »; mais, quand il tente de le démontrer, il se sert justement des textes prophétiques de la Bible qui ont une couleur essentiellement religieuse. La vérité est, je crois, plus complexe.

Sans doute, les juifs politiciens sont libres penseurs; ils pro-

fessent avec M. Reinach que « l'indifférence religieuse est la conséquence de notre évolution philosophique et scientifique » ; c'est sous cette forme qu'ils appellent de leurs vœux l'avènement du Messie, et pour eux aussi, la religion, c'est l'ennemi qu'il faut détruire pour sauver les espérances d'Israël. Mais, d'un autre côté, le peuple juif a beau être lui-même indifférent à sa religion et ne rêver que l'exaltation de sa race, il attend toujours son Messie, Messie temporel, comme ce peuple l'a toujours compris, Messie qui doit, comme on le demandait à Notre-Seigneur, rétablir le royaume d'Israël; mais enfin le Messie de la promesse est dès lors un Sauveur. Si le Sauveur promis apparaît aux juifs sous les traits d'un roi de l'or, d'un Rothschild idéal et conquérant, il importe assez peu. Dès là qu'ils mettent leur seule religion dans cette espérance, ils ont du moins, malgré leur volonté même, cette foi inconsciente, et cela suffit pour donner, à tous leurs empiétements sur les nations, un caractère religieux. Que ce soit Mardochée ou Rothschild qui les sauve de l'exil, l'un comme l'autre figure à leurs yeux le Sauveur promis et attendu. Pour un chrétien, il n'est pas possible de les mettre sur le même pied; la venue de Jésus-Christ dans le monde a fait le départ des croyances et fixé la foi des peuples; avant Jésus-Christ, il y avait des figures du Messie; après lui, il n'en peut plus exister que des contrefaçons. Mais pour les juifs non convertis au Christ, fussent-ils incrédules, tous leurs efforts militent et tendent à la conquête religieuse par l'athéisme même, et leur espoir de domination, quoique toute matérielle, est encore du domaine de leur foi.

Il sera donc malaisé de persuader aux juifs que l'antisémitisme n'est pas une querelle religieuse. Ses revendications n'ont pourtant jamais atteint les consciences; elles ne s'en prennent qu'à la race sémite et non à la religion des Hébreux. La solution de la querelle n'en est pas moins difficile. M. Franck avec raison ne demande qu'une solution pacifique et légale; mais s'il la croit simple et facile, il me permettra de lui dire que je le trouve bien optimiste. Je doute en particulier que les moyens qu'il propose dans la deuxième partie de son ouvrage (chap. IV), soient aussi infaillibles que naturels. Non pas que ses propositions paraissent inadmissibles en elles-mêmes. Que le juif ne soit ni élu, ni éligible, ni électeur, ni citoyen; qu'on le renvoie en Judée et qu'on le convertisse, soit. Que ces formules indiquent « la juste solution

de la question juive pour tous les pays du monde », je veux le croire; mais c'est trop beau pour être immédiatement pratique. Oui, il faut faire l'union nationale; oui, il faut organiser la Presse; oui, notre arme suprême est le bulletin de vote; mais la difficulté, c'est de mettre en acte tous ces beaux projets et d'arriver en fait au résultat définitif. D'ici là, Israël fera encore bien des coups de Bourse et les *goïm* continueront de payer les frais. On dit que la France va se révolter; est-ce bien sûr? En attendant, comme nous avons eu l'imprudence de donner au juif un pied chez nous, il en a bientôt pris quatre, et maintenant il se retourne contre les Français en leur disant :

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir.

Nous sommes devenus quasi des étrangers dans notre pays. Les juifs, aidés des francs-maçons, prétendent proscrire les chrétiens de l'armée nationale; ils le feront peut-être, si l'armée nationale ne vient à les bouter eux-mêmes hors de France. Ce siècle finira-t-il donc, comme on l'avait prédit, par une guerre de religion, ou s'éteindra-t-il dans la guerre civile ?... *O miseri, quæ tanta insania, cives!...*

Il ne tiendra pas au moins au vaillant écrivain qu'est M. Franck que nous ne sortions pacifiquement de l'impasse où nous sommes. Si la solution qu'il préconise peut être discutée, il faut reconnaître qu'elle est franche, nette et loyale. On ne saurait guère mettre la question mieux au point et montrer plus clairement les progrès effrayants de la race envahissante. Les Français patriotes sont bien avertis; car la brochure de M. Franck est l'œuvre d'un vrai Français. A. Boué.

I. « Les Saints », saint Étienne, roi apostolique de Hongrie, par E. Horn. Paris, Lecoffre, 1899. In-12, pp. viii-201. Prix : 2 francs. — II. Sainte Agnès et les Vierges de la primitive Église, par E. de Bar. Bar-le-Duc, rue de la Banque, 36, 1898. In-12, pp. xxiv-132. — III. Un curé modèle, vie de M. Legrand, par le R. P. Henri Coquoin. Biville, chez l'auteur, 1898. In-12, pp. xi-145. Prix 1 fr. 50. — IV. Pèlerinage de pénitence à Jérusalem. 17 décembre 1897-20 janvier 1898. Lettres d'une pèlerine. Paris, Lamulle et Poisson, 1898. In-12, pp. 128. — V. Marie enseignée à la jeunesse, par F. T. D. Lyon, Vitte, 1899. In-12, pp. 517. — VI. Les miracles historiques du Saint-Sacre-

ment, par le P. Eugène Couet, de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement. Paris, avenue Friedland, 23. In-12, pp. 389. — **VII. Une corbeille de fleurs, ou recueil de traits admirables de la puissance et de la bonté de Saint Joseph**, par le R. P. O. Bischoff, C. SS. R. Société de Saint-Augustin, 1898. In-12, pp. 130.

I. — C'est une noble figure de cette grande époque médiévale que M. Horn fait revivre dans ces pages animées d'un souffle patriotique. Le volume s'ouvre par un tableau magistral des traditions magyares primitives, d'Attila à Saint-Étienne. Ce peuple guerrier qui croyait à un Dieu unique, qui n'offrit jamais de sacrifices humains, chez qui l'épouse (*feleség*) était la vraie compagne de l'homme (*fel* signifie moitié) est bien « un peuple noble et fier ». Si, dix siècles après la venue du Messie, il est encore païen, c'est qu'à Étienne est réservé de lui faire embrasser la foi sans perdre sa nationalité. Vers 650, Emerammus, prêtre de Poitiers, parti pour évangéliser les peuples de Pannonie, fut retenu à Ratisbonne par le duc Théodore sous de fallacieux prétextes. « Le duc allemand tenait à conserver comme alliés éventuels les Huns encore païens, tandis qu'il redoutait les Huns convertis qui se fussent peut-être unis contre lui aux Francs déjà chrétiens. Trois siècles plus tard, la mission de Bruno, évêque de Verdun, envoyé par Othon le Grand vers le duc Geiza ne rencontra pas d'obstacles : ce nouveau Clovis, amené à la foi par son épouse Sarolta, reçut le baptême au jour de Noël 973, et avec lui cinq mille nobles hongrois des deux sexes. L'*enfant du rêve*, Étienne, à l'exemple de son père, voulait la Hongrie chrétienne, mais aussi libre et du joug allemand, et même d'une apparence de soumission à la domination teutonne. Il voulait également, pour la prospérité de l'Évangile, ériger son duché en royaume : or, au moyen âge, on recevait l'investiture de l'empire et du Saint-Siège ; mais Étienne ne voulait pas reconnaître la suzeraineté de l'Allemagne. Il faut lire comment le duc des magyars reçut du pape français Sylvestre II, *la Sainte Couronne* et le titre de roi apostolique.

L'espace borné m'empêche de suivre le docte historien dans sa description de la Constitution stéphanique, dans le récit des guerres, des fondations, de l'administration du saint roi, qui

adressa sa dernière prière à la « Grande Dame, Reine du ciel », avant de rendre son âme à Dieu, le jour de l'Assomption 1038, jour qu'il avait choisi trente-sept ans auparavant pour son couronnement sur la terre. Depuis neuf siècles, Étienne n'a cessé de veiller sur son « cher peuple », qui, au treizième siècle, « opposa une barrière infranchissable aux hordes sauvages des Tartars » ; qui, deux cents ans plus tard, arrête « les blasphémateurs du nom de Jésus » ; qui empêche les Turcs de pénétrer en Allemagne et de franchir les Alpes ; qui protège l'Occident « en mettant son corps au travers du chemin de la Barbarie ». Qu'il conserve toujours à la nation magyare la vigueur ferme et inébranlable des temps héroïques !

II. — Il convient de remercier la plume délicate et fine qui a écrit ce gracieux et fortifiant volume. L'introduction due à un docte théologien, loin de déflorer l'œuvre, s'harmonise très bien avec elle, et cette première esquisse de la vierge chrétienne ne fait pas double emploi avec le tableau qu'en trace l'auteur au premier chapitre. Le second est une longue théorie des premières vierges de l'Église qui rappelle celles de Flandrin, dont la reproduction orne ces pages. Enfin, après plus de la moitié du volume, « comme le couronnement de cette brillante série », comme la fleur principale de ce bouquet odorant, comme la perle de cette galerie de tableaux, apparaît et se détache l'angélique figure d'Agnès. Cet opuscule « n'a aucune prétention scientifique » ; aussi n'a-t-il pas l'allure, ni les proportions de l'ouvrage admirable de Mme de Belloc : *Sainte Agnès et son siècle*, ou de la *Sainte Cécile et la Société romaine* de dom Guéranger. Mais puisant aux meilleures sources et s'adressant surtout aux âmes sœurs de la sienne par une virginité vouée à Dieu par amour, l'humble vierge qui se cache sous le pseudonyme de E. de Bar, présente à notre temps les antiques leçons, toujours si actuelles, et offre au divin Époux « un bouquet de lis et de roses qui le console des crimes des méchants, un cantique d'amour montant plein d'allégresse vers le trône de l'Agneau ».

III. — Après les *Conseils de direction* de M. Legrand (Cf. *Études*, t. LXXVII, p. 261), le R. P. Coquoin n'a pas longtemps fait attendre la vie de ce *Curé modèle*. Les prêtres y puiseront

l'exemple d'une sainte vie sacerdotale et des vertus qui rendent le ministère fécond auprès des âmes.

Si les détails de l'enfance (bien éloignée !) de M. Legrand ont fait défaut à son biographe, celui-ci a eu la bonne fortune de recueillir de nombreux témoignages des amis du saint prêtre qui, avec les écrits de son héros, sont, dit-il, les meilleurs matériaux de son œuvre. Après avoir attendu un poste dix mois dans sa famille, faute de place vacante, M. Legrand est pendant quinze ans vicaire à Notre-Dame du Roule, à Cherbourg. Curé d'Urville-Hague, il ne fait guère que passer dans cette paroisse, et, en septembre 1855, il accepte celle de Saint-Aubin-du-Perron qu'il garde jusqu'à sa mort. Signalons, au sujet de sa piété, qu'on le rencontrait toujours priant et que ses paroissiens aimaient à dire : « Le bréviaire de M. le curé est plus long que celui des autres prêtres : il le dit toujours. » Lorsque la maladie et la vieillesse vinrent visiter ce fidèle serviteur, il était prêt à rendre compte au Souverain Juge : il mourut sans agonie, le 12 juin 1894, « semblable au fruit qui se détache de l'arbre ».

IV. — C'est pour redire à tous les échos, l'âme remplie d'inoubliables émotions : Allez à Jérusalem, que cette *Pèlerine* anonyme livre à la publicité les lettres adressées aux plus chers des siens pendant l'avant-dernier pèlerinage. Les infatigables organisateurs des pèlerinages de pénitence résolurent, en effet, en 1897, d'aller célébrer Noël à Bethléem. Ils l'ont avoué depuis : les pèlerins avaient été moins nombreux que dans la saison plus favorable où ils entreprennent d'ordinaire la traversée. L'expédition fut marquée par l'extraordinaire et l'imprévu : tous les éléments, l'eau, le vent, le feu, semblent déchaînés contre les intrépides voyageurs. L'échouement de la *Nef du salut* entre Charybde et Scylla, les tempêtes, les péripéties du débarquement, les pieuses stations aux Lieux Saints, la neige qu'on voit à Jérusalem pour la première fois depuis vingt ans, le retour, où la mer est plus grosse et moins bénigne encore qu'à l'aller, remplissent ce récit au jour le jour, et même à l'heure l'heure, écrit sans prétention aucune, avec le libre abandon de la lettre familière.

V. — Après avoir donné dans un petit catéchisme la partie de l'élève, c'est la partie du maître, ou mieux un véritable traité élémentaire mais complet sur la sainte Vierge, que présente au

public un humble petit frère de Marie, inspiré dans ce travail par une tendre dévotion envers sa céleste patronne. Ces pages font preuve d'une érudition sagace et profonde et de nombreuses et patientes recherches : elles ne sont pas une compilation indigeste, mais une très riche collection de faits qui ne sont présentés, à la suite de chaque chapitre, que comme confirmation de la doctrine. L'ouvrage est divisé en trois parties : *Abrégé de la vie de la sainte Vierge ; — De la dévotion à la sainte Vierge ; — Pratiques en l'honneur de Marie.* On y reconnaît le maître, habitué à l'enseignement, à la méthode didactique, connaissant aussi l'enfant à instruire, à intéresser, à captiver. Il procède par des questions claires et courtes, auxquelles il répond aussi brièvement et substantiellement ; mais la réponse est d'ordinaire suivie d'une explication, d'un développement, imprimé en plus petits caractères, souvent emprunté aux meilleurs auteurs anciens et modernes : les saints Pères, les docteurs, les exégètes contemporains sont tour à tour mis à contribution. Les sources de la plupart des exemples sont indiquées très exactement. La Vierge Immaculée bénira ce travail qui sera utile aussi à « ceux qui ont à parler de Marie ailleurs que dans les chaires écolières ».

VI. — La divine Eucharistie est elle-même le *miracle des miracles ;* mais il a plu à Dieu de manifester parfois ces œuvres prodigieuses que la foi seule nous révèle d'ordinaire, « par d'autres merveilles qui viennent confirmer ce qui se fait sur l'autel ». Ce sont ces manifestations merveilleuses « destinées à réveiller la foi des peuples, à confondre l'impiété, à punir l'audace des sacrilèges ou à récompenser la confiance et la ferveur des fidèles », dont les récits remplissent ce volume ; récits empruntés aux sources les plus authentiques, et groupés sous des divisions ordonnées. *La présence réelle, — la sainte messe, — la sainte communion :* chacun de ces trois livres comprend des chapitres qui partagent eux aussi méthodiquement la matière. Pour en donner une idée, voici les titres de ceux de la troisième partie : *le pain des anges, les bienfaits de la communion, les châtiments de la communion indigne, le saint viatique.* Une double table, alphabétique et chronologique, facilite les recherches dans ce volume, vrai trésor pour ceux qui, à la suite des grands théologiens et des célèbres orateurs, voudront donner « aux miracles eucha-

ristiques une place dans leurs démonstrations du dogme sacramentel ». Couronne de gloire pour l'auguste mystère, ces faits feront resplendir aux yeux de tous les merveilles sans nombre de la puissance de Celui qui prodigue dans l'eucharistie les richesses de son amour.

VII. — Sainte Thérèse a dit de saint Joseph que, s'il était plus honoré, il y aurait plus de vertu sur la terre et plus d'élus dans les cieux. Ce recueil de faits historiques excitera les âmes à recourir avec plus de confiance encore au saint Patriarche. « Allons à Joseph conclut l'auteur, nous trouverons en lui l'humanité qui attire, la bonté qui accueille, la puissance qui exauce. » Paul Poydenot, S. J.

Découverte dans la montagne d'Éphèse de la maison où la Très Sainte Vierge est morte, *et fouilles à faire pour découvrir aussi le tombeau d'où elle s'est élevée au ciel.* Paris, chez l'Auteur, 7, rue Berthollet. In-8, pp. xx-408. Prix : 7 fr. 50. — Quand les *Études* (5 août 1897) ont parlé de la maison ou chapelle trouvée à Panaghia-Capouli, elles ont suivi l'opinion commune et rapporté la découverte à l'année 1891. L'opinion commune se trompait de dix ans. Dès 1881, M. l'abbé Gouyet, l'auteur du présent ouvrage, explorait les environs de Smyrne et, le 18 octobre, il retrouvait, sur le Bulbul-Dagh, la maison décrite dans les révélations d'Anne-Catherine Emmerich.

Les lecteurs s'intéresseront au récit de ce voyage. Il est écrit avec un naturel et une sincérité qui ne peuvent manquer de plaire. De polémique pour revendiquer la priorité de la découverte, il n'y a pas trace ; car la vérité est reconnue de part et d'autre, et l'accord est complet entre le premier explorateur et ceux qui l'ont suivi. Le supérieur des Pères Lazaristes de Smyrne écrit à M. l'abbé Gouyet : « Vous avez été bien réellement le Christophe Colomb de Panaghia-Capouli, dont nous ne sommes que les Américi Vespuce. » Et, de son côté, M. l'abbé Gouyet rend pleinement hommage au zèle déployé par les missionnaires français en faveur du nouveau pèlerinage.

Si l'histoire des explorations éphésiennes ne donne lieu à aucune controverse, l'objet même de la découverte reste toujours discuté et discutable. M. Gouyet s'efforce de prouver qu'on a vraiment retrouvé la maison de la sainte Vierge. Ses arguments,

par la force même des choses, diffèrent peu de ceux de M. Gabriélovich (*Études*, 20 novembre 1897); mais il les présente à sa manière, et ajoute çà et là de nouveaux développements.

Par exemple, M. Gouyet (p. 85-110) insiste plus que son devancier sur la chronologie du premier siècle, d'après Catherine Emmerich. Mais peut-être le devancier, en insistant moins, avait-il été plus prudent ; car cette chronologie, du moins telle qu'elle est ici exposée, soulève de terribles objections.

Quelle part de ces critiques atteint la voyante, et quelle part tombe sur les intermédiaires qui nous ont transmis sa pensée, ou qui l'ont interprétée pour essayer de la concilier avec l'histoire, — je ne me suis pas livré à ce travail de vérification. Il semble bien que c'est Catherine Emmerich elle-même qui a décidément fixé la date de la création à l'an 3997 avant la naissance de Notre-Seigneur, puisqu'elle a toujours indiqué cette année-là « sans variante, et avec une grande précision », — précision en effet très grande et même trop grande. Serait-elle aussi responsable de la distraction qui consiste à répéter de temps en temps qu'il faut corriger l'ère vulgaire, et à oublier de faire la correction, distraction qu'expriment bien ces mots de la page 87 : « Près de huit ans avant l'ère vulgaire,... l'an de Rome 753.... naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ »? Il y a là deux indications irrémédiablement contradictoires, de l'aveu de tous, et dans tous les systèmes connus, et, par malheur, ce dualisme primordial reparaît d'une manière fâcheuse dans les dates de la mort de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge.

Pour les voyages de saint Paul, le « tableau chronologique » dont il s'agit, diffère notablement de ceux du P. Cornely ou de M. l'abbé Fouard. Et pourtant, la vie de l'Apôtre a été, dans ces derniers temps, bien consciencieusement étudiée, et nos savants catholiques se flattaient d'avoir un certain nombre de points fermement établis. Enfin, sur les faits de l'âge apostolique, quelques autres assertions, venant même de la voyante, sont suspectes à la critique, à la critique sage. Tout cela fait hésiter à se rendre au témoignage de Catherine Emmerich.

D'autant qu'on se demande avec inquiétude jusqu'où il faudrait la suivre. Devra-t-on, par exemple, croire à sa fameuse « Montagne des prophètes, où se trouvent tous les livres qui ont été donnés ou qui doivent encore être donnés à la terre » (p. xv);

et à tant d'autres choses surprenantes dont il est question dans ses révélations et dans sa biographie? Ces quelques réflexions expliquent assez pourquoi tant d'écrivains catholiques, et de revues graves — par exemple la *Civiltà cattolica*, 16 avril 1898, — gardent des doutes fort prudents au sujet d'une découverte dont l'authenticité se prouve surtout par l'autorité de Catherine Emmerich. Cette autorité, malgré les efforts multipliés dans l'ouvrage pour l'établir (p. 267-389), reste extrêmement contestable.

Enfin, je m'unis à M. l'abbé Gouyet — c'est un plaisir de me retrouver de son avis — pour souhaiter qu'on continue les fouilles sur le Bulbul-Dagh. Sans doute, lorsqu'on ne croit guère à la possibilité d'y retrouver le tombeau de la sainte Vierge, on ne peut conseiller à personne de contribuer largement aux recherches ; mais il y aura toujours des donateurs et des explorateurs, et l'on peut du moins s'en réjouir. S'ils ne trouvent pas ce qu'ils espèrent, ils peuvent faire d'autres découvertes des plus intéressantes. Il serait hasardé de dire aujourd'hui, comme quelqu'un le faisait il y a trois ans, que Panaghia-Capouli est « une ruine sans valeur ». L'ouvrage de M. Gouyet parle de médailles antiques et d'autres objets déjà mis au jour. D'excellentes informations permettent de confirmer son dire. Il faudrait seulement qu'on donnât de ces trouvailles une description un peu plus précise ; il serait alors possible de faire sur l'édicule dit « Maison de la sainte Vierge » quelques conjectures fondées. Si la mère de Notre-Seigneur n'est jamais venue là, ce vallon garderait-il du moins quelque souvenir de l'apôtre saint Jean ? La suite des fouilles permettra peut-être de répondre. Il va sans dire que si l'on venait à retrouver le saint tombeau, avec des marques suffisantes d'authenticité, les incrédules d'aujourd'hui s'empresseraient de faire amende honorable.

René-Marie de la Broise, S. J.

Prosa rimata di Filippo Isola. Aderno (Sicilia). Tipografia Luigi Longhitano, 1898. — Voici un volume de poésies italiennes qui, par leurs qualités littéraires et morales, nous paraissent mériter d'être signalées à tous ceux qu'intéresse la littérature du pays de Dante. C'est un livre vraiment original, à commencer par le titre : *Prose rimée*. L'auteur sait, avec beaucoup d'art, revêtir d'une forme élégante des pensées fortes et graves; il

donne à des idées pleines d'une haute philosophie ou de la plus fine psychologie un tour vif et piquant; enfin il éclaire son amour profond de la patrie de vues éminemment religieuses, et passe du ton de la conversation plein de charme et d'abandon à la satire qui fouaille le vice. Sa verve est inépuisable : décidément l'Italie est encore une terre féconde en vrais poètes.

Joseph B., S. J.

Euphorion, fils de Faust, *précédé de la Trilogie :* I. *Le Faust de Gœthe et Napoléon;* — II. *Le Faust Anglais ;* — III. *Le Faust Français*, par A. Serre. 1 vol. in-8, pp. 265. Paris, A. Savaète. — L'auteur d'*Euphorion* a rendu facile la tâche de la critique. Il vous dit lui-même, dans sa préface ou dans des remarques ajoutées au texte, ce qu'il faut penser de ses œuvres réunies en un seul volume :

« Toute ma vie j'ai écrit des vers, et, avec la grâce de Dieu, j'espère bien en écrire jusqu'à ma mort, mais le moins possible, car j'ai pris pour devise de ne pas fatiguer les lecteurs.... Dans mon *Euphorion* se trouvent réunies toutes les manifestations de la poésie : les chants de la lyre, les rugissements du drame, les sanglantes ironies et la magnificence de l'épopée.... Louis Veuillot s'est moqué autrefois des œuvres de Vacquerie et l'une de ses satires se termine par les vers suivants :

> Les ronflements sortaient de son nez en trompette
> Et sous son crâne épais s'agitait la tempête.

Qui me dira pourquoi je pense à Vacquerie ? Eh bien ! moi, je vais vous dire pourquoi j'y pense ; Louis Veuillot était un malin, mais vous allez voir que je suis encore plus malin que lui. »

Suit une vingtaine de vers où Méphistophélès tourne en dérision le pauvre Vacquerie et sa *Futura*.

L'auteur de la *Trilogie* nous fait quelque part cette confidence :

> J'ai rarement cueilli les jeunes fleurs scolaires
> Ces pauvres fleurs souvent deviennent des chardons.
> Le grec et le latin sous leurs ombres grossières
> Étouffaient de mon cœur les inspirations.
> J'étais comme l'aiglon fermé dans une cage...

Et ailleurs, en simple prose : « Mes professeurs ne me tourmentaient pas, et, lorsqu'ils me voyaient faire des vers, je suis persuadé qu'ils se disaient entre eux : « En voilà un qui ne détrônera pas Homère. »

Il est bien vrai que pour « détrôner Homère » les bonnes intentions ne suffisent point. Voilà pourquoi les œuvres de M. A. Serre n'obtiendront peut-être pas le succès qu'il désire et qu'il espère. Louis Chervoillot, S. J.

Le grand Mufflo, par Pierre l'Ermite. Paris, Maison de la Bonne-Presse. In-8 écu, pp. 283, avec illustrations.

C'est une bonne croisade que mène Pierre l'Ermite, la croisade de l'esprit et du bon sens contre la sottise incrédule, *laïque* et triomphante. Le nom de Mufflo mérite de sonner à travers le monde comme les noms glorieux de Don Quichotte et de Tartarin de Tarascon. Les aventures de ce grotesque franc-maçon qui finit ses jours dans un hôpital de fous où une bonne sœur le soigne dans son gâtisme sénile, sont proprement épiques. Il ne se peut que vous n'ayez rencontré dans la rue ou ailleurs l'original de ce portrait authentique. Vous le reconnaîtrez dans le livre de Pierre l'Ermite qui, sans doute, pour observer si bien le monde et la vie contemporaine, a déserté parfois son ermitage.

Relisez par exemple, dans le premier chapitre, — où nous apprenons « comment Prosper-Désiré Rumahu est subitement devenu Mufflo », — relisez cette description d'un catéchisme dans une paroisse de Paris : « Pas le catéchisme ordinaire, celui que l'on fait aux enfants civilisés..., mais ce duel lassant où le prêtre tout seul a devant lui des êtres féroces de certaines *laïques* de banlieue, excités par de dédaigneux instituteurs, énervés par quatre heures de classe et qui arrivent là, les cheveux ébouriffés, les joues et les mains pleines d'encre, la gibecière mollasse, pendante au dos, rouges encore de s'être torgnolés dans la rue ; le catéchisme où le prêtre a besoin d'avoir les qualités des dompteurs les plus célèbres ».

Dites-moi, je vous prie, cela n'est-il pas, dans la force du terme, une *chose vue?* Et l'abbé qui « dompte » les enfants de la banlieue et de la *laïque*, et qui les prépare à la première communion, aurait-il pu nous donner du spectacle qu'il a sous les yeux aux jours de catéchisme un croquis plus vivant et plus intéressant. Louis Chervoillot, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 26. — **A Péking**, révocation de M. Hue, directeur des chemins de fer, et nomination à ce poste d'un membre du Tsung-li-Yamen. D'où réclamations du gouvernement anglais, dont M. Hue était le protégé.

— **Aux Philippines**, les Philippins réunis en Congrès à Malolo, proclament la république indépendante.

27. — **A Paris**, M. Joseph Reinach, juif, neveu du fameux baron de Reinach, était assigné devant la Cour d'assises par la veuve du lieutenant-colonel Henry, sous le chef de diffamation. Ce procès avait été entrepris après que M. Reinach, en guise de réponse aux rectifications de Mme Henry, l'avait mise au défi de provoquer un débat public et probant.

Après avoir d'abord vu repousser une demande de sursis, basée sur la prétendue connexité de l'affaire avec la revision du procès Dreyfus, M. Reinach, appuyé par Me Labori, avocat de Zola, s'est pourvu en Cassation contre l'arrêt de rejet. Ce pourvoi étant suspensif, l'affaire a été remise.

29. — **Dans la Somme**, M. Maquennhem, républicain progressiste, est élu sénateur, en remplacement de M. Dauphin, décédé.

— **A Castres** (Tarn), M. Amédée Reille, conservateur, est élu député, en remplacement de son père, le baron Reille, décédé.

— **A Carthage**, inauguration d'un monument au cardinal Lavigerie. Le cardinal Perraud prononce l'éloge funèbre.

30. — **A la Chambre française**, le gouvernement dépose un projet de loi, portant modification à l'article 445 du code d'instruction criminelle. D'après ce projet, lorsque la chambre criminelle de la Cour de cassation aurait dû, pour mettre en état une affaire de revision, procéder à une enquête, après l'instruction, la Cour statuerait toutes Chambres réunies.

Après un débat assez vif, le renvoi à la Commission, chargée d'examiner d'autres propositions semblables, est ordonné.

31. — **Le Sénat français** adopte le nouvel accord commercial entre la France et l'Italie.

Février 1er. — Mort de **Marie-Louise de Bourbon, princesse de Parme**, épouse du prince régnant de Bulgarie.

— **A Berlin**, le Reichstag vote en troisième lecture, et pour la

quatrième fois, la motion réclamant l'abrogation de la loi contre les Jésuites.

2. — **A Vienne**, nouvelle prorogation du Reichsrath, motivée par l'obstruction persistante du parti allemand.

4. — Voici le passage caractéristique du discours prononcé par **l'empereur d'Allemagne** au banquet du Landtag provincial de Brandebourg :

La paix qui est garantie par le bouclier du Michel allemand et défendue par son épée est une paix assurée. C'est vraiment une magnifique entreprise pour tous les peuples que de vouloir assurer la paix; mais ils font une erreur dans tous leurs calculs. Tant que le péché non racheté régnera parmi les hommes, la guerre, la haine, l'envie et la discorde continueront d'exister et chacun essaiera de léser autrui. Or, ce qui est une fatalité parmi les hommes l'est aussi parmi les peuples. C'est pourquoi nous nous efforcerons, nous les Germains, d'être au moins unis comme un bloc solide. Puissent toutes les vagues qui menacent la paix se briser contre le rocher de bronze du peuple allemand, soit au dehors, bien loin au delà des mers, soit dans notre patrie, en Europe!

— **A Madrid**, le Conseil des ministres décide la suppression du ministère des colonies.

5. — **Aux Philippines**, les Philippins attaquent les troupes américaines qui occupent Manille. Les Américains restent maîtres du terrain.

6. — **Le Sénat américain** ratifie le traité de paix conclu avec l'Espagne, par 57 voix contre 27.

7. — **A Londres**, ouverture du Parlement anglais. On remarque que le discours de la Reine ne contient ni un mot, ni une allusion aux questions brûlantes qui avaient amené une tension dans les rapports franco-britanniques.

10. — **A la Chambre française**, discussion du projet de loi portant modification à l'article 445 du Code d'Instruction criminelle. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Renault-Morlière, rapporteur, demandant le rejet, au nom de la commission Rose, qui renonce à sa propre proposition pour se rallier au projet du gouvernement, Lebret, garde des Sceaux, Millerand, Dupuis, président du Conseil, et Pelletan, le dessaisissement de la Chambre criminelle est voté par 324 voix contre 207.

Le 10 février 1899.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

IDOLES UNIVERSITAIRES

Ceci est un cas de conscience pédagogique.

Un professeur d'Université a pour élèves un groupe de jeunes gens de moralité moyenne, point naïfs, ayant déjà beaucoup lu, beaucoup vu, — sachant le monde comme on le sait à dix-neuf ans, au sortir du lycée ; dont la première communion peut-être a été aussi la dernière, et pour qui le catéchisme est déjà loin ; — esprits en général modérément curieux et préparant leur licence ès lettres par nécessité de carrière ; — ayant eu jusque-là des maîtres au moins indifférents au catholicisme, naturalistes en art, positivistes en histoire, kantistes en philosophie, évolutionnistes en tout.

A côté d'eux viennent s'asseoir au cours des étudiants catholiques, peut-être quelques séminaristes, moins avancés, ceux-là, dans la science expérimentale du monde, et, si l'on y tient, un peu naïfs, ayant la foi et veillant sur leurs mœurs.

Notre professeur, appliquant le décret du 31 décembre 1894, qui donne à chaque Faculté le droit de se dresser une liste des textes d'explication, cherche à varier un peu, à moderniser surtout, sa collection de classiques. A cela, il apporte plusieurs raisons. Il est de son temps : il trouve qu'on a trop roulé dans la même ornière, que le siècle finissant a le droit de passer classique. Et puis, il faut que les cours soient intéressants : Que dire de neuf sur Descartes, Corneille, Bossuet ? On a trop pressé l'orange, elle ne donne plus rien ; et, à parler franc, ils deviennent ennuyeux, ces vieux-là... Donc, un peu de moderne ; et, puisqu'il faut des anciens, quelques excentriques d'autrefois.

Ajoutons qu'on les a tant étudiés, tant commentés, tant annotés, tant plaqués de préfaces, d'index, de notices, ces classiques reconnus, brevetés, inamovibles, que l'étudiant a sa besogne plus qu'à moitié faite : il s'assimile les manuels et n'a que faire de lire les textes.

Dès lors, taillons en plein drap ; accumulons l'inédit, j'entends l'inédit pédagogique, — et c'est du Rabelais, du Marot, du Régnier, du Diderot, du Balzac, du Flaubert.

Pourtant il reste un scrupule : ces auteurs ont, à tort ou à raison, une réputation fâcheuse, — exagérée, c'est clair, — mais enfin, il faut compter un peu avec la partie retardataire du public. Et notre professeur consulte ses collègues.

Réponses présumées :

Premier collègue. — « Bah! nos étudiants en ont lu bien d'autres ! Pour quelques passages gaulois, allez-vous les priver du reste ? Croyez-moi, ils les connaîtront toujours. Et puis, de vrai, rien de tout cela n'est immoral ! C'est de l'art que nous faisons, n'est-ce pas, et alors ?... »

Second collègue, un qui fait ses Pâques. — « Je vous engage à ménager nos étudiants ecclésiastiques ; nous avons besoin de ne pas les éloigner. De plus, ces auteurs-là — ah ! je me garde bien de nier leur mérite — ont des parties... vous me l'avouerez, qu'on ne peut lire qu'entre hommes faits. Nos jeunes gens, pour connaître les passages inoffensifs, devront puiser aux éditions complètes ; il n'y en a pas d'autres. Et la tentation est là... Nous sommes un peu responsables d'eux. »

Troisième collègue. — « C'est leur affaire ! Nous n'avons pas à entrer dans ce détail. Et puis, ils ont vingt ans ; ce ne sont plus des élèves d'humanités. Laissons aux Jésuites ces scrupules ineptes, et faisons nos listes en toute indépendance. Apprenons à la jeunesse à traiter les phénomènes littéraires, sains ou morbides, comme les médecins traitent certaines plaies. Le médecin divise-t-il les maladies en nobles et honteuses ? Ce n'est pas scientifique, cela. La littérature devient de plus en plus une dépendance de la science. Dès lors, toutes les œuvres littéraires se valent : il faut les traiter avec une souveraine indépendance de tout principe étranger. Ne mêlons pas les questions, de grâce ! Défions-nous de la morale : rien n'est plus envahissant. Après tout, ne savez-vous pas que, l'an dernier, si je ne me trompe, des étudiants catholiques, à un congrès catholique, ont réclamé pour eux le droit de tout lire, le bon et le mauvais ? Vous

voyez bien que vos scrupules sont un peu trop du siècle passé. »

Là-dessus, la liste est dressée, et elle tient le milieu entre une sage réserve et le manque absolu de réserve, plus près du second terme que du premier.

Et, maintenant, *quid ad casum?*

En attendant la solution des casuistes, voici celle des Universitaires — grands amis des principes jansénistes, comme on sait.

I

Tout d'abord, un coup d'œil sur la liste des auteurs grecs et latins. On n'impose pas encore certaines œuvres absolument obscènes, comme la *Lysistrata* d'Aristophane, ou le *Satiricon* de Pétrone. On choisit parmi les épigrammes de Catulle. D'Hérondas, on a pris les mimes, sinon les plus amusants, du moins les plus lisibles. Mais là s'arrête le scrupule.

Et, en somme, on s'est mis à l'aise. Je n'examine point si l' « impureté moderne, avec ses détours, ses inquiétudes et ses fautes, a un bien autre aiguillon que la luxure antique si tranquille, si peu étonnée ou troublée » (J. Lemaître). Passe ; mais, est-ce une raison de croire cette dernière sans danger pour les âmes de vingt ans? D'aucuns trouveront trop sommaires, par exemple, les indications suivantes : Aristophane : *les Chevaliers*, 1 à 610; 40 à 970; 1111 à la fin; 507 à 1702 : *les Nuées*, 1 à 1089; *les Oiseaux*, en entier ; *les Grenouilles*, en entier, etc. Et pas une indication d'édition expurgée. Pourtant il suffit d'avoir ouvert, par hasard et au hasard, un volume du comique athénien, pour voir de quoi est fait souvent le fameux sel attique. Le professeur aura beau passer légèrement, sauter d'un pied leste pardessus ces ordures avec un joli geste d'homme bien élevé, voire avec un bon conseil... soyez sûr que toutes les comédies seront lues à fond — et pas en grec[1].

1. Les Anglais sont plus réservés : à ceux qui répugneraient à ces obscénités, et ne craindraient pas de payer un peu cher l'avantage de ne pas se souiller inutilement l'imagination, je signalerais les éditions de W. Merry (Oxford, Clarendon Press). Le volume coûte 3 sh. 6. Mais, en fait de notes, on en a pour son argent.

Théocrite n'est pas toujours chaste, et on eût pu, ce semble, choisir autre chose que sa *Magicienne*, trois fois au programme[1]. Le *Banquet*, de Platon[2], passe, paraît-il, aujourd'hui, pour n'offrir aucun danger, et les vices contre nature, qui y sont supposés et poétisés, ne sont plus de notre temps. Quant au *Pro Cœlio*[3], de Cicéron, la jeunesse n'avait guère besoin de ces leçons de morale équivoque pour apprendre à « cueillir les roses de la vie ». Le *Miles Gloriosus*[4], de Plaute, a une forte odeur de débauche, et la *Vie de César*[5], de Suétone, est pleine de détails... fâcheux.

Voilà pour le salon des antiques.

II

Entrons maintenant dans le seizième siècle. Pour les mœurs, presque des antiques ; pour les idées, presque des modernes.

M. Faguet réduit à huit le nombre des écrivains qui lui paraissent « représenter le plus exactement, le plus puissamment aussi, les différents penchants de l'esprit français à cette époque : Comines, Marot, Rabelais, Calvin, Ronsard; du Bellay, d'Aubigné, Montaigne[6]. Notez là une grosse lacune : où est le catholicisme? Il semble cependant qu'il ait tenu largement sa place en ce siècle. Ronsard le représente... un peu, très peu, si peu que rien.

Je sais que le catholicisme alors écrivait surtout en latin ; qu'il eut le tort de laisser Rabelais et Calvin prendre les devants sur le terrain littéraire ; qu'il ne s'avisa que sur le tard de l'importance qu'il y aurait pour lui à s'emparer de l'idiome national. L'ennemi en appelait au public, sûr d'avoir un complice dans les passions toujours en éveil, et il dédaigna le latin. Les catholiques voulurent rester dans leurs positions, derrière leurs forteresses savantes et scolastiques, craignant les combats de plaine, et ils laissèrent le français.

1. Bordeaux, Caen, Grenoble.
2. Bordeaux.
3. Clermont.
4. Aix.
5. Rennes.
6. E. Faguet, *Seizième siècle*, études littéraires.

Mais, enfin, il fallut se rendre à l'évidence, et la théologie catholique s'empara, avec saint François de Sales, de la langue française. Pourquoi ne parler point de l'évêque de Genève ?

Le catholicisme ne paraît pas davantage au programme de licence, sauf par les *Discours* de Ronsard. Calvin non plus, et j'avoue que cette omission m'étonne, — sans m'affliger ; car c'est une des fortes idoles du temple universitaire, non seulement pour son style clair, charpenté, solide et « triste », — tout cela, Bossuet le concédait, — mais, surtout, pour son rôle dans la grande œuvre de l' « émancipation de la pensée ». A défaut du chef, voici le disciple, d'Aubigné, avec le premier livre des *Tragiques*, deux fois au programme[1]. Un mot suffit pour caractériser cette œuvre, au point de vue qui nous occupe : une lourde masse de prose rimée, avec de très beaux vers çà et là, mais partout la haine de l'Église, et le catholicisme responsable, à peu près seul, de toutes les misères du temps. Comme contrepoison, — mais non dans les mêmes facultés, — les *Discours* de Ronsard[2].

Rabelais, je l'avoue, est à peu près inévitable. Outre sa valeur d'écrivain, que personne ne nie, si quelque chose représente la vraie hérésie du seizième siècle, ce n'est pas ce qu'il y a de protestant dans le protestantisme, c'est le radicalisme de Rabelais. Je me refuse complètement à ne voir dans son *Pantagruel* qu'un « livre joyeux, les propos de table d'un laborieux qui se délasse » (Faguet). Ceux-là me semblent seuls être dans le vrai qui, dans leur enthousiasme délirant, saluent en lui « l'antichristianisme » (Michelet), et, dans son œuvre, la « Bible des libres penseurs » (Lenient). C'est l'apothéose de l'homme, mais de l'homme tout entier, sans restriction, sans aucune de ces pudeurs que nous apprend le christianisme... on m'entend assez. Voilà qui va autrement loin que le calvinisme. Et c'est pourquoi, éga-

1. Caen, Lyon.

2. Ces discours sont fort beaux, et les sonnets aussi. Mais dans ces sonnets — et ailleurs — il en est qui donnent de vraies leçons, précises et nettes, de libertinage. Et ils sont de plusieurs programmes. Le recueil de M. Becq de Fouquières, indiqué dans certaines Facultés, n'en est point absolument exempt.

lement perspicaces, deux hommes, au quinzième siècle, ont maudit Rabelais : Calvin, qui l'accuse d'avoir « profané de son rire audacieux et sacrilège le gage sacré de la vie éternelle » ; et le doux saint François de Sales, qui le déclare « infâme », moins pour ses obscénités qu'à cause de son immoralité foncière et systématique.

Je sais bien que des critiques graves sont là pour nous déclarer que « c'est une plaisanterie d'estimer des écrits immoraux parce qu'ils sont souvent indécents » ; que ceux de Rabelais « ne contiennent pas un atome d'immoralité » ; que « rien n'est moins immoral » ; que « les romans modernes le sont cent fois plus » ; que « c'est un livre très sain, écrit par un très honnête homme, qui était gaillard dans un temps où l'on n'était pas bien élevé[1] ». — Voilà qui est fort, et j'estime que le critique a voulu rire. Que l'immoralité littéraire soit dans les peintures lascives et dans certaines narrations complaisantes, je répondrai en forme comme les scolastiques : *aussi*, je l'accorde; *seulement*, je le nie. Que faites-vous de l'immoralité d'une théorie établissant que tout est bien dans la nature et qu'il n'y a qu'à se laisser bercer par la bonne mère Physis ? Ce petit axiome peut mener loin.

Et n'y a-t-il pas plus qu'un atome d'immoralité dans l'inconvenance aimée, cherchée, détaillée, appuyée, tout le long d'un ouvrage, — qui est loin d'être une brochure ? L'indécence passagère ou naïve, à la paysanne, n'est pas nécessairement immoralité... Mais Rabelais n'est pas un naïf !

Tout cela devrait suffire pour qu'on réduisît l'étude de Rabelais au strict nécessaire. Très sages, les Facultés qui s'en tiennent à des morceaux choisis et indiquent le recueil où les aller chercher. Mais que dire de celles qui nous donnent pour tout renseignement : « Rabelais, L. I, chap. XXIII et XXIV ; XXVIII à XXXIII inclus ; L. II, chap. VIII » ?

Ce sont, je le sais, les fameuses théories pédagogiques : « sanctuaire perdu dans un dédale de rues mal famées[2] » ;

1. Faguet, *op. cit.*, p. 125.
2. Compayré, *Histoire des doctrines de l'Éducation*, t. I, p. 87.

— sanctuaire, passe; mais qu'on le dégage. Pages chastes, c'est vrai ; mais qu'on les isole.

Et il faudrait en finir une bonne fois avec cette pédagogie rabelaisienne. Un auteur peu suspect la traite de « superficielle et scabreuse ». Il paraît que l'aveu ne manque pas de courage, car je le trouve accompagné de cette remarque : « Rabelais n'est pas profond, il faut *oser* le dire[1]. » Ne soyons pas dupes; sous des formes correctes, et, pour une fois, sévères, nous avons encore ici l'apothéose de la nature impeccable. Un collège fondé par Rabelais serait une dépendance de l'abbaye de Thélème. Pour unique règle disciplinaire : « Fais ce que voudras » : voilà qui supprimerait l'insupportable joug de la surveillance — insupportable surtout pour les maîtres. *Disciplina, displicina*, disaient les vétérans de Rome, — et le calembour avait sa profondeur. — A la base de l'édifice, ce principe : « Gens libères, bien nés, bien instruits, conversans en compagnies honnêtes, ont par nature un instinct et aiguillon qui toujours les pousse à faits vertueux et les retire du vice : lequel ils nomment honneur. » L'honneur est une bien belle chose, et qui se fait rare. On assure que l'éducation anglaise en tire des merveilles : il y en aurait long à dire là-dessus. Chez nous, l'honneur tout seul transforme les maisons d'éducation en « cour du roi Pétaud ». L'honneur avec la foi, c'est autre chose ; l'honneur, avec la foi — et par moments le fouet, — ce serait l'idéal.

Laissons Rabelais et ses théories; plusieurs en reconnaissent les lacunes. Mais, hélas! pour y remédier, qu'offre-t-on aux étudiants qu'intéressent les problèmes pédagogiques? — Montaigne et Rousseau. — Non, c'est par trop mince.

Rabelais est à l'Index, — et Montaigne, — et Descartes pour son *Discours* et Pascal pour ses *Petites lettres*. Tous, dans quelque programme. Tous, à des degrés divers, dangereux pour la foi. Quelles discussions, si, revenant sur terre, on les mettait aux prises les uns avec les autres! Quels anathèmes de Rabelais, qui nie le surnaturel, à Pascal qui l'exagère; de Pascal, qui raille la raison, à Descartes qui l'adule!

1. Lanson, *Histoire de la Littérature française*, p. 252.

Rabelais supprime en fait tout christianisme; Pascal le restreint à sa secte ; Montaigne et Descartes, par respect, disent-ils, le mettent à part, et si haut, et si loin de la vie, que cela équivaut à le supprimer. En tous, un point commun : l'amoindrissement du catholicisme. Il n'en faut pas plus pour que de tous ces écrivains on se fasse des idoles. Peu importe la nature de l'arme, pourvu que la Révélation en soit blessée[1].

III

Grâce à Dieu, le dix-septième siècle est là qui impose un peu de catholicisme aux programmes, mais si peu ! Et tout se réduit, en fin de compte, à huit sermons de Bossuet, à *Polyeucte*, à quelques articles des *Pensées* et au *Chapitre de la Chaire* de La Bruyère. Le reste de ce qu'on a admis n'est chrétien qu'indirectement[2]. Au moins, la foi y est-elle respectée.

Mais, à certains indices, et malgré le regain de popularité de Bossuet, il semble bien qu'en somme le grand siècle classique perde du terrain; le dix-huitième gagne au contraire. Je vois aux programmes des noms qui jusqu'ici n'y avaient point figuré. D'autres prennent une importance peu en rapport avec leur mérite absolu. J'ai peur que l'admiration esthétique n'ait pas été le seul mobile de cette préférence.

Car enfin, moins réservés, moins profonds, d'un intérêt moins éternel que nos grands classiques, les contemporains de Voltaire les plus en vue auraient moins de vogue s'ils n'étaient des ancêtres. Ils sont de ceux qui ont besoin d'être réchauffés périodiquement pour garder leur immortalité. Le faux, le creux, l'usé, le sec, l'enflé, le déclamatoire, voilà la partie négative de leur bilan. Beaucoup d'esprit par ailleurs. Mais qu'il est rare, après tout, l'esprit qui s'impose à la postérité, et qu'on a vite nommé les quatre ou cinq qui surnagent toujours et font toujours rire sans arrière-pensée ni remords! Les auteurs du dix-huitième siècle prêteront fort aux

1. Une fois pour toutes : qu'il soit utile de connaître tel auteur, qu'il soit interdit de l'ignorer tout à fait, j'y consens. Tout revient à une question de mesure. Or, il semble précisément que la mesure ne soit pas souvent gardée.

2. Sans compter que la *Psyché* de La Fontaine, *Don Juan*, l'*Amphitryon* de Molière, ne le sont pas du tout.

commentaires anecdotiques. Oh! l'on ne s'ennuiera pas à une leçon sur les *Lettres persanes* ou les *Lettres philosophiques* avec un professeur bien au fait des mœurs et scandales du temps. L'inédit, le scabreux, les malices à l'adresse du clergé, les tirades démocratiques : il y aura de tout. Mais cela est-il bien scolaire et pédagogique? Oui, scolaire et pédagogique; car, on semble l'oublier, la licence est une préparation à l'enseignement; et l'on doit, à l'examen oral, expliquer les auteurs, comme on le fera devant ses futurs élèves.

Nous voici donc devant le grand quatuor du siècle. Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot.

Je demande, par exemple, comment on expliquera, et même si l'on expliquera jamais en classe, les *Lettres persanes*[1]? Je ne nie pas qu'elles ne soient fort spirituelles. « Elles sont d'une frivolité charmante », dit M. Faguet[2]. C'est du journalisme aisé, cavalier, libertin — oh! très libertin! — « Toute une lettre, voluptueuse de sang-froid, avec ses grâces maniérées, semble être écrite par un vieillard. Ce qui est grave, c'est que c'est un jeune homme de génie qui en est l'auteur[3]. » Et c'est dans ce recueil que la Faculté de Montpellier invite à choisir onze lettres.

Voyons un peu. Dans la 24e je cueille cette perle : « Il y a un autre magicien plus fort que lui (que le roi de France)... Ce magicien s'appelle le pape; tantôt il lui fait croire que trois ne font qu'un; que le pain qu'on mange n'est pas du pain, ou que le vin qu'on boit n'est pas du vin, et mille autres choses de cette espèce. » — Il faut bien, dit une note, que des musulmans parlent en musulmans! — Suit une tirade sur la bulle *Unigenitus*. Je serais curieux de savoir comment le commentateur sauvegardera ici la neutralité religieuse.

Lettre 48e : entre autres choses, peinture de l'homme à

1. Il ne faut répondre de rien par le temps qui court, et l'on pourrait signaler tel *choix* des poètes du seizième siècle, pour les lycées, contenant des extraits vraiment étranges; — de Ronsard, par exemple, une des premières strophes de sa grande *Ode à M. de l'Hopital*, — de Regnier, des passages de la satire de *Macette*, etc., etc.

2. *Dix-huitième siècle*, p. 143.

3. *Ibid.*, p. 145.

bonnes fortunes. Lettre 134e : visite à une bibliothèque, satire des commentateurs de l'Écriture, qui ont corrompu tous les sens ; satire des écrivains mystiques — entendez par là des dévots qui ont le cœur « tendre » ; — satire des casuistes qui... mais ce qu'un candidat devra peut-être commenter en public, je n'ose le citer.

Et je ne parle pas du joli contexte! Pour être complet, ajoutons que la liste de Caen, en 1895, portait tout uniment les trente premières lettres. Il est à croire qu'on les avait prises au petit bonheur, car il y en a là deux, carrément immorales. On les a rayées : remords tardif, je veux le croire. Mais quelle légèreté ! — Alors, à quand le *Temple de Gnide* ?

L'*Esprit des Lois* a tous les honneurs des programmes. Et cependant il est à l'*Index* : ouvrage hypocrite, plein d'insinuations perfides et de caresses de chat. Aux apologistes naïfs, toujours triomphants des aveux équivoques arrachés à nos ennemis, l'auteur parlera de la « vraie religion, » l'opposera aux « religions fausses [1] ; » il soutiendra contre Bayle, que, pour le bien de l'État, mieux vaut des idolâtres que des athées. Un peu plus loin, il aura cette phrase célèbre qui fait la joie des gens candides : « Chose admirable, la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci [2]. »

Tournez quelques pages : qu'y a-t-il de caché sous ces titres : Chap. XI, que « la religion ne doit pas donner aux hommes une vie trop contemplative ; » chap. XII, que « les pénitences doivent être jointes avec l'idée du travail, non avec l'idée d'oisiveté ; » chap. XXIII, que la religion « en ordonnant la cessation du travail, doit avoir égard aux besoins des hommes plus qu'à la grandeur de l'Être qu'elle honore » ? *Distinguo*, *distinguo*, aurait dit le Jésuite de Boileau. Il me semble que déjà tout Voltaire est là. Le ton seul diffère. Au lieu des railleries pétulantes et insolentes d'un singe méchant, nous avons les sentences pincées et froides d'un parlementaire. Ce grave magistrat croit faire grand honneur sans doute au christianisme — catholique ou protestant, peu importe : simple différence de tempérament et de climat — en ne

1. Livre XXIV, chap. I.
2. *Ibid.*, chap. III.

l'écrasant plus de ses moqueries de jeune homme; en lui accordant, par exemple, toujours contre Bayle, qu'une société de véritables chrétiens pourrait parfaitement subsister; qu'ils « seraient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs et qui auraient un très grand zèle pour les remplir, » et que « plus ils croiraient devoir à la religion, plus ils penseraient devoir à la patrie » (L. XXIV, chap. VI). Il est vrai qu'au livre XXIII on lisait juste le contraire : « Le christianisme a favorisé le célibat, diminué la puissance paternelle, détaché les citoyens de la patrie terrestre au profit d'une autre. » Mais il en faut pour tous les goûts.

Il en faut même pour certains goûts dépravés du public. « De la nature, le jeune magistrat tenait une certaine sensualité que les mœurs contemporaines développèrent en polissonnerie intellectuelle. Après s'être donné toute liberté dans les scènes orientales des *Lettres persanes*, Montesquieu sera calmé par l'âge, la gravité professionnelle, le soin de sa considération. Mais il aimera toujours à disserter, sans rire, avec érudition, sur les matières scabreuses; il aura plaisir dans l'*Esprit des Lois*, à noter les lois et les coutumes qui blessent le plus nos idées de la morale et de la pudeur, à relever toutes les convenances physiques ou politiques qui peuvent les justifier. Ce n'est presque rien dans l'ampleur du livre : et pour nous c'est moins que rien. Mais, en ce temps-là, cela faisait lire l'ouvrage [1]. »

Voltaire : il en faut, je ne dis pas non. *Tancrède* [2] ne fera guère admirer son ennuyeux théâtre. Les chapitres des *Beaux-Arts*, dans le *Siècle de Louis XIV*, fourmillent de tant d'erreurs, d'inexactitudes, d'omissions — M. Rebelliau en a souligné près de cinquante pour le seul chap. XXXII — que la gloire de l'historien ne gagnera pas grand'chose. Les *Lettres* de Voltaire sont jolies, surtout soigneusement triées et mises en bouquet dans un recueil scolaire; lues à la suite, elles fatiguent et ne montrent point en beau le grand épistolier sans cœur. Sauf une anecdote grossière et sacrilège, répétée

1. Lanson, *op. cit.*, p. 707. Et précisément ces chapitres auxquels le critique fait allusion sont au programme de Besançon.
2. Paris.

par deux fois, la correspondance de 1750 (éditée à part, bien entendu) peut avoir sa place dans un examen[1], on y joindra avec avantage 1751, 1752 et une partie de 1753 : c'est toute la comédie de Voltaire chez le roi de Prusse avec son dénouement à Francfort. Tout cela est instructif, et, dans un certain sens, pédagogique : la honte et le ridicule des ennemis de Jésus-Christ font partie intégrante de l'action de la Providence sur son Église. Les articles très superficiels *Art dramatique* et *Goût*, que la Faculté de Lyon invite à aller lire dans le *Dictionnaire philosophique*, peuvent heureusement se trouver dans des recueils scolaires. On pourra donc se dispenser d'aller les chercher dans l'énorme fatras libertin et impie que Voltaire appelait son *Portatif*. A cette étude encore, la renommée du critique littéraire ne peut que perdre.

Quant au roman de *Zadig*, s'il a figuré sur la liste de 1895, à Lille, c'était pure distraction, sans doute, sur les vagues souvenirs qu'on avait d'historiettes lestement contées, car il y a là plus d'un chapitre un peu fort. On s'en est avisé et *Zadig* a été rayé. — Rayées aussi certaines épîtres jadis au programme de Toulouse : on a trouvé que l'*Épître à l'Auteur du livre des trois imposteurs*, malgré le vers absurde : « Si Dieu n'existait pas... » n'est qu'une satire de l'Église catholique; que les épîtres à *Boileau*, à *Horace*, *au roi de Danemark*, et à *l'empereur de Chine*, ne valaient pas mieux, en somme. A la place on a mis le *Vicaire savoyard* de Rousseau. A-t-on gagné au change ?

Passons vite sur J.-J. Rousseau : il y aurait trop à dire. Tout de suite après Montesquieu, *Lettres persanes*, Montpellier inscrit sur la liste la *Nouvelle Héloïse*, partie II, lettres 17 et 21; partie IV, lettres 10 et 17; partie V, lettre 7.

Notons la lettre 21 sur les Parisiennes, leur taille, leur teint, leurs yeux, leurs modes... leurs mœurs, leurs vices... Dans la lettre 10, je trouve un éloge de la morale protestante : « La pure morale est si chargée de devoirs sévères, que, si on la surcharge encore de formes indifférentes, c'est presque toujours « aux dépens de l'essentiel. On dit que c'est le cas

1. Elle est au programme de Lille. Mais où est l'édition séparée ?

de la plupart des moines qui, soumis à mille règles inutiles, ne savent ce que c'est qu'honneur et vertu ..... Nos gens d'Église, aussi supérieurs en sagesse à toutes les sortes de prêtres que notre religion est supérieure à toutes les autres en sainteté..., etc. ». Suit un couplet sur le danger qu'il y aurait à trop séparer dans les fêtes les jeunes gens des deux sexes, sur les fausses religions qui contristent la nature, sur la moralité des domestiques et les moyens de la sauvegarder, puis un éloge de la danse.

Et pas une indication sur le recueil où l'on trouvera ces belles choses. C'est nous inviter à pêcher en plein texte. Or, Rousseau n'est guère rassurant sur la moralité de son œuvre. Tout le monde connaît la fameuse déclaration : « Pourquoi craindrais-je de dire ce que je pense ? Ce recueil peut être utile à celles qui, dans une vie déréglée ont conservé quelque amour pour l'honnêteté. Quant aux filles, c'est autre chose. Jamais fille chaste n'a lu de romans, et j'ai mis à celui-ci un titre assez décidé pour qu'en l'ouvrant on sût à quoi s'en tenir. Celle qui, malgré ce titre, en osera lire une seule page est une fille perdue : mais qu'elle n'impute point sa perte à ce livre ; le mal était fait d'avance. Puisqu'elle a commencé, qu'elle achève de lire, elle n'a plus rien à risquer. » (Préface.)

En voilà plus qu'il n'en faut, je pense. Et si l'on objecte que le programme n'est pas fait pour les jeunes filles, la réponse est fournie par l'auteur lui-même. On trouvait étrange qu'après sa *Lettre sur les spectacles*, où il avait tonné contre « les livres efféminés qui respirent l'amour et la mollesse », il vint jeter au public son voluptueux roman ; il répondit que la *Nouvelle Héloïse* ne pouvait qu'être utile à la France, car « il faut des romans à un peuple corrompu ». Joli pavé dans le jardin des candidats[1].

On pense bien que l'*Émile* ne sera pas laissé de côté. Voici, liste de Toulouse, la pièce capitale du livre : la *Profession de foi du vicaire savoyard*. C'est peut-être la plus

1. Bien inutile, je pense, de réfuter ici les circonstances atténuantes plaidées par Saint-Marc Girardin, dans son *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages*. La *Nouvelle Héloïse* est moins licencieuse que les romans de Crébillon, — soit, et après ?

franche négation du christianisme qui soit au programme. Je sais que plusieurs voient dans ce fameux sermon d'un prêtre infidèle à sa foi et à son vœu de chasteté (mais non pas infidèle à son traitement), « l'exaltation du sentiment moral, une ardeur de spiritualisme qu'on était heureux d'opposer au lourd matérialisme de l'Encyclopédie [1] », « un doute en leur propre incrédulité, déposé par Jean-Jacques dans les âmes du dix-huitième siècle, un pas en avant vers le christianisme, un coup hardi en faveur de la religion contre l'athéisme régnant [2] ». Voltaire a vu plus juste : « Il y a là, dit-il, une quarantaine de pages contre le christianisme, des plus hardies qu'on ait jamais écrites [3]. »

Et, de vrai, dans les attaques de nos ennemis les plus récents, y a-t-il beaucoup d'arguments qu'on ne retrouve dans Rousseau ? Qu'on en juge par ce sommaire de la seconde partie : la révélation est 1° inutile, 2° dangereuse, 3° discutable. Et maintenant, qu'il y ait là de hautes vérités, éloquemment dites, que le ton grave et ému de certaines pages délasse des pantalonnades de Voltaire, qui, en somme, fait de Dieu un préfet de police tout à fait supérieur, chargé de protéger la vie et la propriété [4] ; qu'on y trouve tous les grands lieux communs qui forment le fond de la religion naturelle, existence de Dieu, immatérialité de l'âme, immortalité, la raison maîtresse des passions, l'homme esclave du vice, l'espoir en un monde meilleur et en la justice divine naissant de la vue même des humaines injustices, le rôle directeur de la conscience, etc., etc.; mais je suis catholique, et ma foi, précise et impérieuse, ne s'accommode pas de ces éloquentes tirades, bonnes pour ce qu'elles affirment, mauvaises pour ce qu'elles nient ou pour ce qu'elles taisent [5].

Je ne puis m'empêcher de trouver aussi que la place faite à Diderot est très exagérée. Sans parler des *Extraits* pris

1. Brunetière, *Manuel*, p. 338.
2. Saint-Marc Girardin, *Op. cit.*, II, p. 195-207.
3. *Correspondance*, 14 juin 1762.
4. Faguet, *Dix-huitième siècle*, p. 206.
5. Voyez dans Saint-Marc Girardin, *loc. cit.*, p. 191 et suivantes, un dithyrambe légèrement étrange sur toute cette matière.

dans les divers recueils, je trouve inscrits au programme le *Paradoxe sur le comédien*[1], sa *Lettre à Grimm sur la poésie dramatique*[2], ses *Entretiens sur le fils naturel*[3]. Il suffit de feuilleter du bout des doigts pour rencontrer des anecdotes passablement libertines et anticléricales. Il ne faudrait pas non plus chercher bien longtemps pour dénicher même là des tirades athées et purement naturalistes. On ne sait trop ce qu'elles viennent y faire. Mais Diderot est un infatigable bavard qui parle de tout à propos de rien. Pour lui, tout est bon dans la nature ; et, là-dessus, l'enthousiasme le prend, il délire, il est fou... « Ose t'affranchir du joug de cette religion, ma superbe rivale, qui méconnaît nos droits ; renonce à ces dieux usurpateurs... Reviens donc, enfant transfuge, reviens à la nature, etc., etc.[4] »

Et puis, quel éducateur ! Car, il ne faut pas l'oublier, la moralité personnelle des écrivains — ou leur immoralité — n'est pas absolument indifférente en pédagogie. Quelque chose de nous passe dans nos œuvres : et, à travers le livre, c'est avec une âme que mon âme entre en contact. Et si cette âme est immonde !... On aura beau ne choisir que des écrits à peu près indemnes : l'homme reste là. Aussi bien on le connaît par ailleurs, par les critiques, par les biographies, par les précautions mêmes que d'autres prennent pour nous en éloigner ; et on ne peut lire ces pages choisies, sans se dire que ce n'est pas cela, que l'impression est fausse, et qu'il y a autre chose. Et, cette autre chose, on voudra la connaître.

Diderot, bonhomme débraillé — ayant ses bons côtés, oui, laborieux et serviable, travaillant pour tout le monde, sans ordre, sans y regarder, affreusement exploité par d'autres — et vulgaire, ridicule, indiscret, encombrant, obscène, se crevant de mangeaille et faisant confidence à la postérité de ses indigestions ; « être répugnant à force d'immoralité », dit son panégyriste M. Schérer[5] ; « toujours un peu ivre »,

1. Dijon.
2. Nancy.
3. Rennes.
4. *De la Poésie dramatique*, à Grimm ; — *du Drame moral*.
5. Schérer, *Diderot, études*, 1880.

dit M. Faguet [1], mais d'une ivresse verbeuse, sentimentale, niaise, grossière, éloquente quelquefois, et la plupart du temps inconsciente, le véritable athée entre les grands encyclopédistes ; le seul qui aille jusqu'au bout de ses principes et nie carrément Dieu et la morale — la morale surtout, il en fait sa spécialité [2]. Ce qu'on appelle chez nous de ce nom n'est pour lui qu'extravagance : rien de plus sot que nos idées sur la pudeur ; le mariage est révoltant ; dans l'infidélité, l'adultère, l'inceste, où est la faute ? Absurde, cette morale est cruelle : de nos préjugés naissent les blâmes, les suspicions, les tyrannies. Elle est corruptrice ; elle crée le vol, la dissimulation, le mensonge. Bref, il n'y a de réel, il n'y a de moral, — puisqu'il faut employer ce vilain mot qui sonne si faux, — que la jouissance immédiate. Le reste, invention de la police ou de la sacristie. Telles sont les idées de Diderot, et il va sans dire que les œuvres sont l'image parfaite de la théorie [3].

IV

Et voilà que le temps marche. Notre dix-neuvième siècle entre dans l'histoire ; encore deux ans, ce sera chose faite. Les écoles littéraires se succèdent : tandis que l'une naît et grandit, l'autre mûrit, vieillit, disparaît... En quelques années, l'auteur le plus choyé tombe dans le décri. Tous doivent y passer. Après la grande gloire, le grand dédain. Les jeunes sont injustes, outrés, ingrats... laissez-les grisonner à leur tour, on les traitera de perruques comme les autres ; ceux qui ne sont pas encore nés vengeront leurs grands-pères. Et pour les pauvres méconnus commencera la vraie gloire, la gloire définitive, la postérité. Seulement, il y

1. Faguet, *Dix-huitième siècle*, p. 293.

2. Doumic, *Études sur la Littérature française*. T. II, 2e série, p. 308. — Je ne fais ici que résumer cette page qui est excellente.

3. Entrez dans une bibliothèque publique et demandez les œuvres de Diderot : vous remarquerez que les volumes qui contiennent ses romans sont à peu près les seuls dont les feuillets sont coupés, et en même temps salis par des mains malpropres... (*Revue critique*, 1890, 2e semestre, p. 264, article de M. Delboule). J'ajouterai : Allez au British Museum à Londres, ouvrez le catalogue au mot *Zola*, vous constaterez que le pouce des lecteurs a fortement bruni la page...

faut du temps : il faut que pas mal d'herbe pousse au cimetière. Alors, sur les centaines de noms qui faisaient grand bruit, voilà cinquante ans, il y en a... combien? dix ou douze qui éclatent encore dans le grand silence du passé. La sélection va plus loin. Ces immortels définitifs ont parfois accumulé les écritures. Songez donc : Voltaire, édition Beuchot, 70 volumes ; Rousseau, édition Auguis, 27 volumes ; Diderot, édition de 1821, 21 volumes. D'Alembert en a dans les environs de 30; Buffon, près de 40. Chateaubriand s'arrête à 36 (édition Pourrat) ; Lamartine a poussé, le pauvre homme, jusqu'à 40, et plus (éditions de 1860, 1863); Balzac en a 24 ; Michelet, 40 (édition Flammarion) ; V. Hugo, 56, moins la correspondance ; et Sainte-Beuve, 57.

Ne craignez rien; la bonne postérité est là pour réduire cette hydropisie. Peu à peu l'élimination se fait ; le bagage devient portatif. Les vrais classiques, c'est-à-dire les immortels bon teint, s'en vont, les poètes avec un in-douze, quelquefois deux ; les prosateurs, un peu plus favorisés avec deux, trois, quatre tomes de 300 pages.

Or, c'est dans le choix des auteurs scolaires que s'ébauche cette impitoyable sélection. Jusqu'ici notre siècle n'était entré que timidement au programme. Les dernières listes de textes à expliquer pour la licence ouvrent la porte toute large. C'est fait ; jusqu'en 1870, ce dix-neuvième siècle est du domaine de l'histoire ; il s'est installé en maître dans l'enseignement supérieur, et, de là, nous le voyons descendre dans l'enseignement secondaire et primaire.

Le choix est-il heureux ? Les œuvres triées ainsi à l'usage des générations de vingt ans sont-elles de celles qui tiendront longtemps l'affiche ? Ont-elles ce je ne sais quoi qui rend un auteur *classique*, cette sérénité supérieure, cette indépendance des mille et une préoccupations actuelles, cette universalité de goût, de pensées, de sentiments, qui fait qu'un livre est *humain*, peut servir aux *humanités*, à la formation *humaine* des générations jeunes ? Je ne sais si je me fais bien entendre. Mais, au point de vue pédagogique, il semble que l'*actualité* ne vaille pas grand' chose ; il y entre trop de préjugés, de passion, d'intérêt transitoire. Entre l'esprit qui étudie et l'objet littéraire, trop de milieux s'inter-

posent. Il y a trop de rayons brisés, de lumière décomposée, d'éclat perdu. Par nature, le sentiment esthétique est désintéressé. Tout ce qui s'y mêle de retour sur le moi, l'altère, et va jusqu'à le détruire. Si l'on aime les œuvres littéraires parce qu'on y retrouve ses idées et ses passions, le sentiment qui en résulte peut être noble, comme il peut être inavouable; en tout cas, ce qu'il pouvait avoir d'esthétique s'efface d'autant. Que ces deux ordres de sentiments soient difficilement séparables, j'y consens. J'avoue qu'il y a quelque chose de légèrement chimérique dans l'absolu désintéressement esthétique. Peut-être même trouverait-on quelque subtile immoralité dans la poursuite de cet idéal. Là n'est pas la question. Ce que je prétends, c'est qu'il y a des passions qui non seulement altèrent cette sérénité, mais brouillent tellement l'atmosphère de l'âme que la contemplation esthétique est rendue impossible; telles les émotions de la chair. Il en est d'autres qui, sans faire la nuit dans l'intelligence, la troublent, au point que le juste rapport des choses est bouleversé. On ne juge plus d'après la raison, mais d'après la passion. La passion est flattée, et l'on prend pour sentiment du beau ce qui est satisfaction du préjugé. De là tant de réputations éphémères. Le préjugé s'en va, passe au rang de vieillerie historique, la passion s'éteint; l'admiration est morte : il n'y a qu'un oublié de plus. Par malheur, les passions sont vivaces, il y en a d'éternelles : de là certaines immortalités.

Tous les grands classiques définitivement enregistrés, chacun avec son petit choix d'œuvres originales, forment un monde à part, bien au-dessus, absolument en dehors de nos préoccupations du jour ; ils gardent en des formules précises, condensées, le plus souvent parfaites, le dépôt d'idées nobles accumulées par les siècles passés. Quand de l'atmosphère brumeuse où nous nous agitons, nous montons chez eux, c'est pour entrer dans un air plus léger et plus limpide, en plein bon sens, en pleine lumière, et, s'ils sont chrétiens, en pleine chaleur. Mais s'il faut imprégner une intelligence de modernisme, la façonner aux idées, aux formes d'esprit et de sentiment aujourd'hui à la mode, qu'est-il besoin de lui faire lire les auteurs du temps? On prendra toujours assez

de son siècle sans cela. Ce qui importe, en matière de pédagogie, c'est précisément d'arracher l'âme à ce qui est exclusivement actuel, au milieu ambiant toujours troublé et passionné, pour la faire vivre quelque temps dans un monde plus haut, plus serein, je dirai plus éternel.

Or, l'influence des passions du jour me paraît trop accentuée dans la liste des auteurs pris au dix-neuvième siècle. Je ne nie certes pas leur talent. Tout comme un autre, je suis sensible à l'esprit contenu, concentré, classique, de P.-L. Courier. S'il m'arrive de faire quelques vers, j'hésite pour me mettre en train, entre les nappes harmonieuses de Lamartine, la verve serrée et austère de Vigny, la fantaisie toujours jeune de Musset. Taine médit du style oratoire, pondéré, composé, logique, des Français; et si je veux donner un exemple de l'art de bâtir un paragraphe avec son fondement, ses murs et son faîte, je n'ai qu'à ouvrir ses œuvres à lui, au hasard : rien n'est plus classique. J'avoue que Michelet est un merveilleux poète, que Hugo est énorme, et Mérimée, simple, distingué, rare, comme un antique. Mais je me demande si, inconsciemment sans doute, leur anticléricalisme à eux tous, et à Flaubert, et à G. Sand, et à Carducci, et à G. Eliot, sans parler d'E. Augier, de H. Heine, et de Leopardi, n'est pas pour beaucoup dans leur popularité ? Je pose la question sans la vouloir résoudre.

Qu'il suffise ici de parcourir cette liste des auteurs à expliquer : on verra s'il n'y a pas lieu d'être inquiet sur l'esprit qui, de plus en plus, préside à la rédaction des programmes.

Vigny. — Il est décidément à la mode. Son petit recueil de vers n'est, en somme, qu'une série de blasphèmes. Vigny est un ennemi personnel de la Providence. Il ne trouve dans la nature, dans les hommes, en Dieu, qu'indifférence et hostilité. Il y répond par le dédain. Il se tient à l'écart de Dieu, comme il se tenait à distance des hommes. La *Mort du loup*[1], c'est la solitude dans le malheur.

Gémir, pleurer, prier, est également lâche.

1. Je ne cite que les morceaux mis au programme.

Dans *Éloa*, le poète prend parti pour Satan contre Dieu; dans la *Maison du berger*, il se console de trouver la nature aveugle, sourde et muette devant nos douleurs, en s'enfermant seul avec son amour. La *Colère de Samson;* thème : l'homme toujours trahi par la femme, et toujours séduit par lassitude. Le *Mont des Oliviers* : Jésus agonisant accuse son père d'avoir permis le mal, la douleur, l'inquiétude d'esprit, les problèmes insolubles ; et, pour conclusion :

S'il est vrai qu'au jardin sacré des Écritures
Le Fils de l'homme ait dit ce qu'on voit rapporté ;
Muet, aveugle et sourd au cri des créatures,
Si le ciel nous laissa comme un monde avorté,
Le juste opposera le dédain à l'absence
Et ne répondra plus que par un froid silence
Au silence éternel de la Divinité.

En tout cela, éloquence pénétrante et sensualité concentrée. Donc, danger pour l'esprit, danger pour le cœur.

On nous dit que *Jocelyn* est l' « ascension de l'âme humaine vers Dieu par la douleur librement acceptée[1] ». Bonnes gens !... Laissons les explications de Lamartine tâchant de se disculper dans ses préfaces. *Jocelyn*, c'est une peinture fantaisiste et voluptueuse, où l'on voit un prêtre sans vocation, ni doctrine, jouer avec le feu ; une âme vide, par suite de sacrifices romanesques, et que Jésus-Christ ne parvient pas à remplir. L'auteur a beau protester ; l'impression dernière est que le célibat ecclésiastique est contre nature. Pas d'obscénité brutale, mais une curiosité discrètement tenue en éveil : où est le plus grand danger ?

— Dans la « Troisième époque », soit ; mais c'est la « Neuvième » qui est au programme ; et là, vous avez de magnifiques leçons de catéchisme[2], de travail, de pardon des injures.

— Allons, tant mieux ! — Et ne parlons donc pas du panthéisme étalé dans la *Chute d'un ange*, précisément dans la « Huitième vision », qui est au programme de Besançon. —

1. Lanson, *op. cit.*, p. 938.
2. Le catéchisme parfaitement déiste : simple réplique, quoique moins appuyée, de la *Profession de foi du vicaire savoyard.*

Tout cela est à l'Index, et pour cause; mais qu'importe l'Index?

Victor Hugo. — Prédominance de la *Légende des siècles*. Aussi est-il là tout entier, avec son déisme bizarre, sa démocratie à outrance, sa haine du roi et du prêtre, sa croyance au progrès indéfini. — *Plein ciel* (deux fois au programme): apothéose de la révolution; le poète salue, dans un avenir prochain, le christianisme aboli, la paix universelle, l'abolition du péché, la réconciliation du ciel et de l'enfer. — La *Rose de l'Infante*, une idylle qui se termine en satire âpre de Philippe II et de l'Inquisition. — La *Conscience*, où « il a voulu signifier, dit M. Brunetière, qu'aussi longtemps qu'il y aura des rois, il sera pour eux, lui, Victor Hugo, cet œil éternellement ouvert dans les ténèbres[1] ». — Le *Satyre*, glorification mythique de la vieille sensualité; « débordement de la sève animale, joie de la chair païenne, triomphe de la grande vie dévergondée, et lâchée en plein air et en plein soleil[2] »; et, en fin de compte, grand hymne au panthéisme, à la matière éternelle, à l'évolution, à la divinité de l'homme.

Se serait-on attendu à voir *William Shakespeare* devenir texte d'explication? Après tout, il y a là de quoi s'escrimer pour les esprits subtils; qu'on en juge :

« L'arabesque est incommensurable : il a une puissance inouïe d'extension et d'agrandissement : il emplit des horizons et il en ouvre d'autres; il intercepte les fonds lumineux par d'innombrables entrecroisements, et, si vous mêlez à ce branchage la figure humaine, l'ensemble est vertigineux : c'est un saisissement. On distingue à claire-voie, derrière l'arabesque, toute la philosophie. La végétation vit, l'homme se panthéise, il se fait dans le fini une combinaison d'infini, et, devant cette œuvre, où il y a de l'impossible et du vrai, l'âme humaine frissonne d'une émotion obscure et suprême. »

De qui se moque-t-on ici? Mettre au programme trois cent soixante pages de pathos, de charabia, de déraison, de déjections intellectuelles, d'amphigouri, de démence, de

1. *Évolution de la Poésie lyrique*, II, p. 103.
2. Taine, *Voyage en Italie*. T. II, p. 340. Taine parle de la peinture vénitienne.

blasphèmes, d'obscénités, où une seule chose sauve de l'ennui, l'espoir de trouver quelque drôlerie solennelle au détour de la page ! « Jocrisse à Pathmos », disait Veuillot : le mot est cruel... est-il outré ? Et... Jocrisse... au programme[1] !...

Arrêtons ici cette enquête déplaisante. Non que la liste soit épuisée des ouvrages qu'on voudrait rayer. Il reste P.-L. Courier avec ses pamphlets voltairiens et sa polémique, digne — sauf le talent, bien entendu — de nos vilaines petites feuilles radicales de province. Et Michelet, avec sa *Préface de 1869*, où il s'excuse d'avoir trop aimé autrefois le moyen âge, d'avoir mal compris l'Église, de n'avoir pas assez pressenti Satan. Et Taine, avec le *Voyage en Italie*, apothéose du paganisme de la Renaissance.

V

La conclusion s'impose. Cette tyrannie universitaire se fait plus lourde d'année en année. De toutes les formes qu'elle a prises, il en est, certes, de plus odieuses ; en est-il de plus perfides ? Par les programmes, c'est l'esprit même qu'on cherche à atteindre. Une question de plus, par exemple, au baccalauréat de philosophie, — comme celle de l'évolution qu'on vient d'y ajouter, — c'est un germe déposé dans des milliers d'intelligences. Et le semeur sait bien ce qu'il fait. Or, tous ces auteurs mis à la licence, que contiennent-ils, si ce n'est la collection complète des doctrines réprouvées par l'Église ? Tout s'y trouve, ou peu s'en faut : positivisme, panthéisme, idéalisme, rationalisme. Toutes les haines aussi : haine de la tradition, haine de la royauté, haine de l'ancien régime, haine du moyen âge, haine du catholicisme, haine de la papauté, haine de Dieu.

Tant que les programmes nous venaient de Paris, combinés en Sorbonne par de vieux professeurs rassis et graves, on pouvait bien encore un peu chicaner, mais, en somme, les listes étaient présentables et dignes. Actuellement,

1. Les *Misérables* y furent aussi pour le livre intitulé : *Waterloo*. Était-ce à cause du passage lyrique sur le mot de Cambronne ?

les Facultés de province, un peu plus maîtresses chez elles, veulent faire acte d'originalité. C'est aux dépens de notre foi, et même de la moralité le plus élémentaire : il importe peu ; le monde saura qu'on est moins en retard à Bordeaux, à Lille, à Besançon qu'à Paris[1].

C'est que, à l'époque où nous sommes, l'Université subit une crise. Longtemps on lui reprocha son esprit de routine, son classicisme à outrance. Actuellement, je cite un critique en vue[2], « elle met sa coquetterie à être moderne. Ce n'est pas assez de dire qu'elle a le goût du « modernisme » ; elle en pousse le culte jusqu'à la superstition, et la passion jusqu'à la fureur. Soucieux du qu'en dira-t-on, l'oreille tendue aux propos du monde, attentifs à l'opinion des politiciens et des journalistes, et craignant par-dessus tout d'avoir l'« air professeur », les maîtres de notre jeunesse tiennent à prouver qu'ils n'ont pas de parti pris contre les idées du jour, et qu'ils marchent avec leur siècle. De là vient qu'ils changent si souvent leurs méthodes et remanient si souvent leurs programmes. »

Certes, donner comme texte d'explication : *Zadig*[3], la *Lettre sur les aveugles*[4], *Eugénie Grandet*[5], le *Gendre de M. Poirier*[6], les *Nuits*[7], du Flaubert, et du G. Sand, et du Taine, et du Carducci, tout cela témoigne d'une assez grande indépendance d'esprit en face des vieilles pruderies et des préjugés rancis. C'est ce qu'on appelle, dans le style du jour, « être dans le train ». Or, le train va vite. Des programmes de licence, cette maladie du « modernisme » passe aux programmes d'enseignement secondaire. Que cela excite parfois les curiosités malsaines, peu importe. Et, bravement, à des intelligences de quinze ans on fera expliquer la *Préface de*

1. Cette critique ne s'adresse point à toutes les Facultés de province : qu'on parcoure les programmes, on en trouvera — outre Paris — qui gardent le respect de leurs candidats..., et d'elles-mêmes. Je signalerai Poitiers et Clermont.

2. Doumic, *Études sur la Littérature française*, 3e série, p. 49.

3. Lille, liste de 1895.

4. Rennes, 1895.

5. Lille, 1895 ; Montpellier, 1895.

6. Rennes, 1897.

7. Dijon, 1895 ; Toulouse, 1897.

Cromwell; on donnera, comme sujet de devoir au baccalauréat, à discuter une théorie prise dans les préfaces de Dumas fils, ou dans les *Lettres de Dupuis et Cotonnet*, ou cette phrase de V. Hugo : « Voltaire a souri, et de ce sourire est née la civilisation », ou une tirade de M. Sully-Prudhomme sur le cosmopolitisme. Prenez un catalogue de librairie universitaire, ouvrez au chapitre de l'enseignement des jeunes filles : ils y sont tous, les modernes, voire les contemporains... Morceaux choisis, pages choisies, extraits, je le veux bien ; mais dans quel esprit, et avec quel souci de la moralité ? Que ceux-là qui veulent s'en rendre compte se procurent tels recueils que je puis leur indiquer ; je leur promets des surprises.

Plusieurs trouveront ces réflexions sévères et inopportunes. Sévères, je ne m'en défends point. Inopportunes, le reproche me touchera s'il me vient de ceux qui ont charge d'âmes, et qui mettent au-dessus de tous les biens du monde la foi de la jeunesse et ses mœurs.

Alexandre BROU, S. J.

SUR LA FRONTIÈRE NORD
DE
LA TERRE PROMISE

(Deuxième article[1])

II

La nuit a été fraîche ; une forte rosée couvre la plaine. Excité par l'air vif du matin et aussi par l'abondante ration de fourrage vert, mon cheval commence par mettre le désordre dans notre caravane. S'il s'en était tenu là ; mais, non content de se débarrasser de son cavalier, il se rue avec fureur sur M. Asfar et essaye de le mordre. On eut bien de la peine à arrêter l'esclandre, qui aurait pu nous coûter cher.

J'ai admiré en cette circonstance la dextérité des Ġavâriné. Mon cheval avait cassé sa bride ; coups de bâton et de cravache pleuvaient en vain sur sa croupe, sans arriver à le calmer. Un Arabe plus avisé s'arme d'une perche et parvient à y enrouler un bout du licol de l'animal affolé. Le cheval s'arrêta net et n'opposa plus la moindre résistance.

Après cette chaude alerte qui, en nous fouettant le sang, nous rendit moins sensibles aux froides buées montant des bas-fonds du Ḥoûlé, nous nous remettons en selle. Le brouillard ne tarde pas à se dissiper et le soleil du Gaur nous inonde de ses plus brûlants rayons. A sept heures du matin, le thermomètre marque déjà 25° C. ; que sera-ce à midi ?

Nous essayons à plusieurs reprises d'atteindre les bords du lac. Vains efforts ! L'accès en est défendu par une ceinture de marécages, d'îlots couverts de roseaux élevés et de touffes de papyrus hauts de plusieurs mètres, véritables prairies mobiles, où cavaliers et montures s'enlisent dans la vase profonde et disparaissent au milieu des racines des nénuphars et des plantes aquatiques, qui atteignent un

1. V. *Études*, 20 février, p. 497.

développement prodigieux. La plus intéressante de ces plantes est sans contredit le papyrus, qui a disparu depuis longtemps de l'Égypte pour se réfugier dans le Soudan, au sud de Gondokoro [1].

Cette végétation du Ḥoûlé a un aspect africain fortement caractérisé, qui donne un grand intérêt à la flore de ce district, comme à l'oasis tropicale la plus rapprochée de l'Europe. Jadis « à l'ombre des lotus, dans l'épaisseur des roseaux et des marais », au milieu des plantes d'Égypte s'ébattaient le crocodile et l'hippopotame [2], le *Léviatan* et le *Béhémoth* bibliques (*Job*, XL). Actuellement les verts massifs du Ḥoûlé forment le paradis des hérons, des flamants, des bécassines, des canards sauvages, des sarcelles, des poules d'eau [3] et de nuées d'oiseaux multicolores, nageant entre les rosellières, planant au-dessus des eaux transparentes du lac; — il l'est aussi hélas ! des moustiques, qui harcèlent impitoyablement mon destrier et mieux que cravache et éperon domptent ses velléités d'indépendance.

Le nom de Ḥoûlé, sous lequel le lac est connu de nos jours [4], s'applique dans les anciens géographes arabes [5] à la plaine environnante. Le lac lui-même est appelé par eux lac de *Baniâs* ou aussi lac de *Qadas* [6], de l'antique Qadès de Nephtali, dont les ruines couronnent les montagnes au pied desquelles nous chevauchons.

Repoussés par une muraille ondulante de roseaux et de papyrus loin de la rive occidentale du lac, force nous est de

1. Aboû'l Fidâ (p. 40) signale du papyrus dans le lac d'Apamée. Je ne sais si on l'y retrouve encore de nos jours. D'après le Dr Lortet, « en Asie il ne se trouve nulle part ailleurs au nord du lac de Houleh » (*Syrie*, 543).

2. De nos jours, le crocodile s'est confiné dans le Zarqâ, au sud du Carmel. On a dit que l'hippopotame « ne vivait pas en Palestine à l'époque historique », que le Jourdain mentionné dans *Job* (XL) n'est qu'un terme de comparaison (*Dict. de la Bible*, I, 1552). Pourquoi recourir à ces explications ? Le district du Ḥoûlé est beaucoup plus égyptien que syrien (Cf. Lortet, *Syrie*, 543). Il devait l'être surtout au temps de Job, et, du haut des tertres du Ǵaulân, le patriarche de la terre de Hus pouvait assister aux ébats du crocodile et de l'hippopotame.

3. Depuis la fin de mars les cigognes avaient émigré vers le nord.

4. Et aussi dans le Talmud. Cf. *Géographie du Talmud*, 17,27.

5. Cf. Maqdisî, 160; Yâqoût, II, 360, etc.

6. Maqdisî, 161; Aboû 'l Fidâ, 40.

gagner la pointe sud. Nous poussons ainsi jusqu'à la colonie juive de Ḫirbet Zoubaïd, déjà signalée dans notre article sur le Sionisme [1]. On y accède par un large sentier ou chemin, bordé de magnifiques champs de céréales. Sur la gauche vers le lac s'étendent des plantations d'eucalyptus, destinés à absorber les miasmes malariens, qui montent de la nappe bleue. Derrière ces barrières d'eucalyptus on essaie aussi la culture de l'oranger.

De loin la colonie, avec les tuiles rouges de ses maisons, fait bonne impression. Elle consiste, pour le moment, outre quelques masures d'indigènes, employés comme auxiliaires, en une unique rue, large, droite et plantée d'arbres, comme un boulevard de grande ville. Des deux côtés s'alignent des maisonnettes n'ayant qu'un rez-de-chaussée.

Comme midi n'est pas loin, nous nous informons s'il y a moyen de nous procurer quelques provisions. Pendant ce temps, d'une maison voisine, plus cossue que les autres, on vient nous inviter à entrer. Nous sommes chez le « jardinier » ou directeur agricole de la colonie, un certain M. Pascal, parlant très bien français. Impossible de décliner une invitation à déjeuner.

La colonie est occupée par une trentaine de familles (un peu moins de deux cents personnes) toutes originaires de Russie, et décimées par les fièvres.

Depuis la plantation des eucalyptus, l'état sanitaire s'est pourtant amélioré. Quand on aura boisé tout l'espace compris entre les habitations et le lac, on se flatte de pouvoir combattre avec succès le paludisme. En ce moment même, notre hôte éprouvé par la fièvre reçoit la visite du médecin de la colonie voisine de Ġa'oûné [2], un jeune Roumain, élève de la Faculté de Paris.

En été, le thermomètre s'élève presque à 44° C. La plus mauvaise saison est naturellement l'automne, à cause de l'abaissement sensible du niveau du lac. Et pourtant la colonie se développe : témoin ces nouvelles maisons construites dans la plaine, au centre même des exploitations agricoles. Plus de quarante hectares sont couverts de rosiers, et

1. *Études*, 20 novembre 1897, p. 446.
2. Cf. *Sionisme*, p. 445.

l'on exporte chaque année de grandes quantités d'essence de roses. D'autres arbustes fournissent également des essences aromatiques. La colonie possède des machines à vapeur pour la distillerie des roses. On a aussi bâti une école, dirigée par une institutrice, fille d'un ancien colon, qui est allée se former dans les officines de l'Alliance israélite de Paris. Si l'on parvient à améliorer les conditions sanitaires de Ḫirbet Zoubaïd, l'avenir de la colonie paraît assuré.

Nous repartons à deux heures par une chaleur torride, et refaisons en sens inverse le chemin du matin. A notre gauche, sur une étendue de plus de trois heures de marche, tout le terrain, jusque vers Ṣafad, appartient à Israël. Ǧa ʿoûné possède maintenant une filature : nous avons rencontré le directeur à Ḫirbet Zoubaïd. D'après les renseignements que j'y ai recueillis, la situation des établissements juifs de la Galilée serait en général meilleure que des informations antérieures nous avaient fait supposer.

Après avoir grillé pendant deux heures nous sommes, sur les quatre heures, pris en flanc par une bise glacée, soufflant de la montagne. Nous pressons nos montures. Sur le chemin, un Bédouin nous vend au prix de 60 centimes deux poules d'eau ; nous les gardons pour notre souper.

« En ce temps-là » — le Christ passa lui aussi sur cette route, resserrée entre les hauts papyrus du lac et les monts de la Galilée. Devant l'hostilité croissante du peuple juif, il se retirait pour quelque temps sur le territoire neutre des Gentils, dans cette région de Césarée de Philippe, à laquelle les médailles donnent le titre de ἄσυλος. C'était comme une préparation à sa Transfiguration glorieuse et aussi à sa douloureuse Passion, des jours de solitaires méditations et de tranquilles prières, loin des regards haineux des émissaires du Sanhédrin.

Le Christ cheminait au milieu du groupe de ses fidèles, recueillis et pensifs. Dans ces synagogues, couronnant le sommet des collines galiléennes[1], on maudissait le nom et les bienfaits du Rédempteur, on complotait déjà sa mort. Et

1. C'est dans la région de Qadas, dominant le Ḥoûlé, qu'on a découvert les plus belles ruines de synagogues.

au milieu du riant paysage qu'il traversait en ce moment, au delà des eaux de Mérom[1], le long des méandres du Jourdain, en face de l'Hermon dont les glaciers étincelaient au soleil, tout bas le Sauveur redisait sans doute ces versets du psaume XLe, si bien en harmonie avec ses pensées intimes :

« Comme tu es triste, mon âme, et pourquoi me troubles-tu ?... Père saint, j'emporte ton souvenir sur les bords du Jourdain, au pied de l'Hermon... L'abîme appelle l'abîme au bruit des cascades et des cataractes que tu as créées. Tous tes flots, tes vagues ont passé sur moi !... »

Autour de lui bruissaient les multiples affluents du Jourdain ; l'eau des sources bondissait en cascades écumantes. Devant lui, par-dessus les grands arbres, brillait le temple, élevé par les Hérode au génie d'Auguste. C'est en face de cette splendeur profane que le divin Proscrit allait jeter les fondements de son Église et recueillir des lèvres de Pierre la plus belle profession de foi qu'ait jamais prononcée une langue humaine.

Nous sommes bien dans la trace des pas du Sauveur ; car, pour venir de Betsaida au nord du lac de Tibériade, il faut nécessairement longer le Ḥoûlé, comme nous le faisons en ce moment.

Après Ḫâlisa la plaine s'élève. Nous passons à côté de ʿAïn-aḏ-ḏahab « la source d'or », une de ces fontaines vauclusiennes formant rivière à quelques pas de leur sortie du sol. Sur notre droite, nous laissons à une forte heure de distance Bâniâs (Panéas) et les sources du Jourdain. Presque tout le temps nous avons suivi une sorte de route ou piste très large : elle relie, paraît-il, le groupe des colonies juives du sud avec celle de Moutillé, sur laquelle nous nous dirigeons.

Au fond de la vallée, que nous dominons maintenant de cent mètres, roule le Nahr Baraïġît, affluent du Jourdain. Il contourne la colline où s'élève, perché comme un nid d'aigle le village d'Abil al-Qamḥ, une localité biblique, *Abel Bethmaacha* de la Vulgate, théâtre du curieux épisode mentionné au deuxième livre des Rois (XX, 14-22). Comme la nuit

1. Nom ancien du lac Ḥoûlé.

approche, notre première idée est d'aller y chercher un gîte. Pourquoi n'avoir pas obéi à cette inspiration, venue assurément de notre bon ange ?

Devant nous s'étalent les maisons de Moutillé [1]. Il est bien sept heures et demie du soir, c'est-à-dire nuit close. Dans les rues désertes et étroites du village, des quinquets, faisant office de réverbères, répandent d'incertaines clartés. Comme c'est vendredi, le sabbat a déjà commencé ; nous arrivons juste à temps pour assister à la sortie de la synagogue. Nous trébuchons dans l'obscurité ; la bise nous fait grelotter sur nos montures. Par respect sans doute pour le sabbat, personne ne fait attention à nous, et, comme le Lévite d'Éphraïm (*Juges*, XIX, 15), nous restons sur la place publique.

A la fin on découvre un chrétien, une connaissance de Salim. Malheureusement, il n'a pas de maison, les Juifs ne permettant pas à un chrétien de posséder chez eux. Ah ! si les *goyim* leur appliquaient la loi du talion ! A force d'instances, notre chrétien détermine un enfant d'Israël à nous abriter pour la nuit.

Nous pénétrons dans une maison d'apparence assez propre, habitée par un jeune couple originaire de Russie. Mais on ne veut pas permettre à nos gens de cuire les deux poules d'eau, achetées aux Bédouins du Ḥoûlé. Tout ce que nous pouvons obtenir c'est du pain, du fromage, du beurre, et cinq ou six sardines exhalant un parfum douteux. Pour la nuit, un unique matelas sera partagé entre nous trois. Moûsâ al-Ġoûlânî n'a pas encore paru. Le vieux brigand aurait-il deviné que l'accueil à Moutillé serait moins cordial que sous la tente hospitalière de Ḥamîd-agâ ?

Le lendemain samedi, nous faisons une rapide inspection du village. Cette colonie, qui n'a que deux ou trois ans d'existence, ne rappelle en rien celle du Ḥoulé. Là, tout était à créer ; ici, un village préexistait, occupé par des Druses. On a commencé par les déloger. L'opération, facilitée par une ample distribution de livres turques aux repré-

1. 435 m. d'alt. d'après nos mesures. Faute de renseignements, je n'ai pu signaler que d'une manière très vague cette nouvelle colonie dans mon travail sur le *Sionisme* (p. 447).

sentants de l'autorité, a été menée très rondement. Les Druses de ce district étaient au plus mal avec le gouvernement. Mais ils ont juré qu'après le règlement de leurs comptes avec les Ottomans, les colons de Moutillé auront de leurs nouvelles. Pour le moment, la terrible répression de la révolte du Haurân les met hors d'état d'exécuter leurs menaces. C'est égal, Israël n'a pas encore définitivement conquis ce point des frontières Nord de la Terre Promise.

Les colons juifs ont utilisé de leur mieux les anciennes habitations druses; des toits en tôle ont presque partout remplacé les terrasses. Une synagogue, une pharmacie, une boulangerie ont été bâties, ainsi qu'une belle maison pour le directeur; celui-ci est actuellement à Safad, où il est allé faire la Pâque. La voirie aussi a été améliorée; autour du village, des poteaux de bois, reliés par des fils de fer, indiquent les limites sabbatiques.

La population, une soixantaine de familles environ, est très mêlée : on y compte des Russes, des Roumains, des Juifs du Yémen, d'Alep et de Rhodes. La colonie a déjà usé une demi-douzaine de directeurs, et en est toujours à la période de formation. Mais le climat est bon, les terres étendues et fertiles. Trois ou quatre chrétiens et une dizaine de Métqualis vivent mêlés à la population juive. Ces *gentils*, nécessaires à l'exploitation, sont surveillés de près, et, comme je l'ai déjà dit, privés du droit d'acquérir. Quel exemple pour les nations chrétiennes!

Avant de partir, nous voulons régler notre compte avec nos hôtes. La note présentée s'élève à quinze francs, ni plus ni moins. Nous trouvons la plaisanterie forte. Au boutiquier juif, qui nous a vendu les comestibles de la veille, je demande son nom pour l'inscrire sur mon carnet. L'homme se trouble et se refuse à fournir aucun renseignement sur son état civil. « N'importe, lui dis-je, vous êtes le boutiquier de l'endroit; je vous signalerai à Beyrouth au représentant de Rothschild et lui ferai savoir l'acte de brigandage dont nous sommes victimes. »

Cette fois, le trouble de l'homme devient de la terreur. Moitié en arabe, moitié en un allemand invraisemblable, propre aux *Achkhenazim*, il proteste qu'il est un pauvre

homme, me supplie de ne pas le ruiner... « Je vous avais pris pour des étrangers (c'est-à-dire des touristes); j'ignorais que vous connaissiez le pays (*textuel*). — Et quand nous aurions été des étrangers, est-ce une raison pour nous piller? »

J'ai toutes les peines du monde à empêcher ce dégoûtant personnage de nous baiser les mains. Un jeune colon, parlant correctement le français, essaye de s'interposer : on nous rendra notre argent, pourvu que nous consentions à tout oublier. Nous laissons entre ces mains crochues la somme de sept francs, comme indemnité de l'hospitalité reçue; puis nous montons à cheval, suivis et harcelés par trois ou quatre Juifs, qui nous baisent les étriers et se tordent littéralement en des supplications et des protestations sans fin.

VII

Partis à sept heures dans la direction de l'ouest, nous atteignons en une demi-heure le village métouali de Kafr-Kilâ[1]. C'est une localité antique, comme l'attestent quelques ruines informes.

Au delà de Kafr-Kilâ, le pays devient très accidenté. Nous passons près du coude formé par le Laïṭâni. Au-dessus de nous, à pic sur le lit profondément encaissé de la rivière, la noire citadelle de Beaufort développe son énorme enceinte et étale les plaies béantes de ses donjons et de ses bastions éventrés. Une féodalité, autrement rude que celle dont nous parlent ces ruines massives, pèse toujours sur le pays, et nous allons faire connaissance avec ses représentants les plus autorisés. Devant nous s'étage le gros bourg de Ṭaiyibé (595 m. d'altit.), siège des beys ou sayids métoualis, véritables tyrans féodaux mettant le pays en coupe réglée.

Il est dix heures du matin : nous nous arrêtons un instant en dehors du village, pour le photographier, et aussi pour ne pas surprendre au lit, malgré l'heure avancée, les châtelains de Ṭaiyibé, que nous tenons à connaître. Au sommet du vil-

1. Cité dans *Maqdisî* 191. J'ai oublié de consulter le baromètre anéroïde, mais l'altitude de 600 mètres donnée par V. Guérin (II, 277) est certainement exagérée. Kafr Kilâ n'est guère plus élevé que Mouṭillé.

lage, un amas de constructions irrégulières, entassement de terrasses, de toits couverts en tuiles, d'arceaux mauresques et de voûtes du moyen âge, leur sert de manoir ou plutôt de repaire. On nous avertit officieusement que nous pouvons nous présenter. Nous passons près d'une mosquée en ruines, construite avec de superbes blocs d'apparence antique. A l'angle de la demeure des beys, on remarque une grosse pierre portant une croix byzantine sculptée.

Nous sommes introduits dans un petit divan obscur. L'aîné des beys est absent. Son frère, — contrairement à l'étiquette, observée d'ordinaire vis-à-vis des chrétiens, — s'empresse de venir nous saluer. C'est un jeune homme de belle taille ; mais ses yeux brillent d'une ardeur sauvage, quelque chose d'indéfinissable, mélange de barbarie et de luxure. Il nous accable de politesses et aussi de questions sur l'agriculture, à laquelle il s'intéresse : il cherche à mettre en valeur les immenses propriétés héritées de son père. Au départ, il nous accompagne jusque dans la cour, et, à la stupéfaction des Métoualis présents, ne rentre que lorsqu'il nous a vus disparaître à l'angle du château.

Ces beys sont les véritables maîtres du pays. Renan, qui a si bien peint les Métoualis, trouvait admirable leur « résignation à supporter ces petits tyrans féodaux, uniquement parce qu'ils sont de leur race ». Cette tyrannie atteint effectivement des proportions invraisemblables. Toutes les inventions, mises par certains écrivains sur le compte du moyen âge en Occident, sont ici des réalités : les beys ne se gênent pas pour disposer de la vie de leurs vassaux. Ce qu'on a appelé jadis le *Jus primæ noctis*, ou le *droit du seigneur*, fleurit ici dans toute son horreur.

Une demi-heure après avoir quitté Ṭaiyibé, nous passons à Daïr as-siriàn (463 m. d'alt.), dont les ruines ont déjà été bien des fois signalées. Dix minutes plus loin, nous nous arrêtons à celles de Ḫirbet al-Birké, oubliées par Guérin, et qui doivent sans doute leur nom au *birket* ou réservoir voisin.

Rien n'est uniforme comme l'aspect des sites anciens de la haute Galilée. Partout de vastes travaux dans le roc, restes

de maisons carrées bâties sans style en belles pierres mal jointes; nombre considérable de grottes, de caves, de cuves d'une grandeur extraordinaire; meules énormes, éparses dans les champs; sarcophages de formes massives; peu d'inscriptions.

Décidément, les Judéo-Chananéens, qui ont tant travaillé la pierre, ont rarement songé à la faire parler. Ils ne paraissent avoir écrit volontiers que sur les pierres précieuses, sur les cachets, qui ne comportent que des textes très courts, généralement des noms propres. Plus tard, à l'imitation de la Grèce bavarde, ils se sont essayés, mais timidement, à mettre des inscriptions sur les monuments, les tombeaux, les monnaies; et, alors même, quelle monotonie dans cette épigraphie phénicienne et carthaginoise! Rien du style lapidaire des Gréco-Romains, chef-d'œuvre de précision et de majesté. Même observation en numismatique. Il n'y a pas de monnaies phéniciennes et juives antérieures aux monnayages perses et grecs.

Toutes ces anciennes localités paraissent avoir été bâties sur un même plan. La position, généralement bien choisie, domine les alentours. Malheureusement, les matériaux du pays sont de médiocre qualité; ces tufs calcaires, d'un grain assez tendre, ont moins résisté aux injures du temps que les basaltes de l'Auranitide et de la Pérée. Pour le même motif, les sculptures sont rares. Les calcaires coquilliers de la Syrie se prêtent peu au travail de l'outil; ils ne sont pas aptes à recevoir et à garder fidèlement les délicates ciselures que la Grèce tirera du marbre.

Ce qui a également dû hâter la destruction des cités du B. Bésâra, c'est que, contents d'employer des matériaux énormes, les anciens Galiléens n'ont pas assez soigné les détails de la bâtisse. Ils devinrent meilleurs architectes avec les Séleucides et surtout avec les Romains. Ces voisins des Phéniciens étaient d'ailleurs trop économes; ils avaient l'esprit trop pratique pour aspirer à la gloire des constructions monumentales. Les seuls grands travaux qu'ils paraissent avoir exécutés volontiers, ce sont des travaux d'utilité publique : là, on ne marchande ni l'effort ni la dépense.

Le vrai genre d'antiquité tout à fait propre à la région consiste en restes d'anciennes exploitations agricoles : citernes

d'une construction vraiment étudiée, énormes pressoirs monolithes d'un aspect monumental. « L'outillage industriel, chez nous si fragile, est ici colossal. Les Phéniciens construisaient un pressoir, une piscine pour l'éternité. » (Renan.) Comment ne pas penser au pressoir creusé, à la tour élevée par le père de famille dans sa vigne? Ces débris d'une civilisation évanouie forment bien le commentaire vivant du texte de saint Matthieu (XXI, 33).

Après la grandeur des matériaux, après les tendances strictement utilitaires, ce qui frappe surtout, c'est l'extraordinaire facilité avec laquelle cette population maniait jadis le pic, le marteau et le ciseau. Elle taillait dans le roc les citernes, les bassins ou *birket*, où elle emmagasinait les eaux de pluie; les silos, où elle conservait ses fourrages et ses grains; elle y creusait aussi ses tombeaux. Dans ce dernier genre, elle s'est véritablement montrée ingénieuse. Les Syro-Palestiniens ont été peut-être les plus infatigables tailleurs de pierre de l'antiquité.

Leur pays les y conviait, du reste. La roche se montre partout à fleur de sol, surtout dans l'âpre et montueuse contrée qu'habitèrent les Hébreux. Nulle part, excepté dans certaines plaines, la terre végétale n'y forme une couche épaisse et profonde : l'idée d'utiliser le roc fut une des premières qui dut se présenter à l'esprit de ces populations. De là, toute cette architecture rupestre[1], preuve de l'industrie patiente et de l'esprit d'entreprise d'une race que de pareils travaux n'ont pas effrayée. Mais tout cet ensemble, nous l'avons dit, vise seulement à l'utile : c'est l'œuvre de gens obstinément attachés au sol, qui depuis... !

Autre remarque : dans toutes les ruines anciennes, et seulement là, pousse le grenadier, arbre aimé des Israélites[2] et de l'ancienne Phénicie, comme le montrent le nom de *malum punicum* et celui de σίδη[3], auquel on ne

1. « Le mot *rupestre* n'a été employé jusqu'ici que par les botanistes... Nous demandons la permission de l'appliquer à toute une catégorie d'ouvrages... à ceux qui sont taillés dans la roche vive; ce sera étendre l'usage du terme, mais non le détourner de son sens propre. » (G. Perrot.)

2. Cf. Smith, *Dict. of the Bible*, s. v. *pomegranate*.

3. Où se retrouve le nom de Sidon : un terme beaucoup plus grec était ῥοά.

peut vraisemblablement assigner qu'une étymologie sémitique[1].

VIII

Le lendemain 17 avril, dimanche, les chrétiens répandus dans les villages voisins, c'est-à-dire à Daïr as-siriân et à Qousaïr, viennent assister aux offices. ʿAlmân forme ainsi un centre chrétien pour le pays. Ce n'est pas le seul service rendu par M. Asfar : médecin, père des pauvres et protecteur de tous auprès du gouvernement, il est justement adoré des paysans. Les Métoualis eux-mêmes le vénèrent. Pour ces derniers, intelligences très bornées, la charité est encore le meilleur argument : il n'est pas bien sûr qu'ils en saisissent d'autres.

Nous consacrons la soirée à une promenade à travers les forêts s'étendant entre la rivière et ʿAlmân. Après une descente de vingt minutes, nous arrivons à Al-Bourʿǵ (180 mètres d'altitude), ainsi nommé à cause des ruines d'une tour, dont les gros blocs couvrent le petit mamelon. Le fortin domine un coude du Laiṭânî et devait sans doute surveiller la vallée qui s'élargit insensiblement à partir de là.

Puisque nous sommes sous bois, jetons un coup d'œil sur la flore de la région. L'olivier sauvage est extrêmement commun dans les forêts de la Galilée septentrionale : on en a déjà retiré plus de trente mille pieds pour les plantations de Moutillé et de la Célésyrie. « Aser baigne son pied dans l'huile », dit le Deutéronome (XXXIII, 24), et, à ce propos, le Talmud affirme que « dans les possessions d'Aser[2] l'huile coule comme un ruisseau[3] ».

A côté de l'olivier poussent le laurier-rose, le pistachier térébinthe, le chêne blanc (*malloûl*), le chêne à noix de galle (*ʿafṣ*), le chêne vert, le sorbier, l'amandier sauvage, le figuier sauvage, le caroubier sauvage, la vigne sauvage, l'arbre de Judée (appelé : *ʿṡobroq*, et par les Métoualis : *zanzalîq*). Les

1. Cf. *Journal asiatique*, 1877, II, 224.
2. Comme nous l'avons dit plus haut, la limite orientale de cette tribu s'étend au delà de H̱. Aksâf.
3. Sippré, *Deutéronome*, 355, éd. Friedmann, p. 148 *a*.

Bédouins, sans doute à cause des énormes grappes de fleurs rouges qui le couvrent au printemps, les Bédouins nomment ce dernier arbre *mousanniʿ roûhou*, « fier de lui-même ».

La faune est moins riche que la flore. On y distingue une sorte de panthère (*nimr*), très reconnaissable aux mouchetures circulaires de son admirable fourrure; le porc-épic (*niṣ*); le loup, etc. Les abeilles sauvages se rencontrent en quantités considérables : elles habitent des troncs d'arbres ou le creux des rochers. En faisant sauter ces rochers, on a retiré des quintaux de miel. Dans le pays, certaines gens font métier de découvrir les abeilles sauvages et retrouvent leur piste à plus de deux lieues de distance.

Le lundi 18 est consacré à une visite aux ruines de Qalʿat-Maroûn. Nous traversons, au-dessous de Qousaïr, une belle vallée boisée; puis le Wâdi Ḥouʿgaïr, affluent du Laïṭâni, qu'il rejoint au pont actuel de Qaʿqaʿiyé. On peut le considérer comme un cours d'eau permanent : car il n'est à sec que dans les années exceptionnelles; plusieurs moulins sont installés sur son parcours.

Après l'avoir passé, nous rencontrons des traces de route ancienne, pas de milliaires pourtant. Serions-nous sur la voie romaine de Tyr à Césarée de Philippe, dont plusieurs cartes mettent le tracé en ces parages?

Je penserais plutôt à une ancienne route commerciale phénicienne que l'on continuerait à utiliser en cet Orient, où les moyens de communication ont encore moins changé que le reste.

Plus j'avance dans le B. Bésâra, plus je trouve insoutenable la théorie de Renan sur la Phénicie, si facilement acceptée après lui[1]. Ce pays ne fut pas seulement « une série de ports avec une banlieue assez étroite », où « la mer était tout », où il y avait « juste assez de sol pour donner pied à une quinzaine de villes ». Cela pouvait être vrai sur la portion de la côte comprise entre Sidon et Batroûn, où les hautes cimes du Liban, couvertes d'épaisses forêts, formaient une barrière difficilement franchissable. Mais les Phéniciens n'ont pu né-

1. Par Maspero (*Hist. ancienne de l'Orient*, II, 169); Perrot, etc.

gliger la grande voie de pénétration conduisant parallèlement au Léontès, vers le jardin merveilleux où Damas se cache dans la verdure, ou, par la grasse Célésyrie[1], aux vallées de l'Oronte et de l'Euphrate. Cette route, ils l'ont de bonne heure fréquentée et, avec le temps, jalonnée d'établissements[2]. Toute la partie nord-ouest du B. Béṡâra fut donc décidément phénicienne, et il faut, croyons-nous, reculer vers l'Orient les frontières réelles de la tribu d'Aser.

Nous traversons « Bourġ' Qalawaï », hameau sans importance avec des restes d'antiquité tout aussi peu significatifs. A onze heures et demie, nous débouchons sur le petit mamelon que couronne le château de Qal'at Mâroûn.

Ce nom très chrétien de Mâroûn, commun à plusieurs localités du B. Béṡâra[3], a de quoi surprendre en ce district, complètement métouali au moins depuis six siècles. Rappellerait-il l'introduction d'anciennes colonies maronites, établies ici par les croisés?

Le château affecte la forme d'un triangle. Les pierres sont régulières, mais de petite dimension. Rien ne rappelle, je ne dis pas les substructions cyclopéennes de Hoûnîn, mais les blocs ordinaires des ruines du pays. Nous sommes ici devant un monument du moyen âge. L'enceinte est encore en bon état de conservation, ainsi que des tours demi-circulaires, d'immenses magasins souterrains, des étables voûtées et plusieurs grandes citernes. La forteresse a subi des retouches très modernes, datant sans doute de l'époque du fameux Ḍahr al-'Âmir (XVIIIe siècle). Trois ou quatre familles métoualis habitent au milieu des ruines.

Quelle origine assigner à cette forteresse? V. Guérin l'attribuerait volontiers à Ḍahr[4]. C'est lui faire trop d'honneur.

1. Où nous voyons l'*introitus Hemath* « la route de Ḥamâ », si fréquemment mentionné dans l'Écriture.

2. Comme *Laîs* (plus tard Dan-Paneas), au pied de l'Hermon. Cf. *Juges*, XVIII.

3. Comme *Maroûn*, *Daïr Maroûn*, près de Bint Gebaïl (Guérin, *Galilée*, II, 108); *Mároûn ar-Râs*, au sud-est du même village. Dans Rey (*Colonies franques*), les divers fiefs ou casaux portant le nom de *Maharoûn*, p. 488, 489, n'ont rien de commun avec Mâroûn. Cf. Röhricht, Z. D. P. V., X, 255, etc.

4. Guérin s'exprime d'une manière dubitative. Le *Survey of Western Pales-*

Un bey métouali, Masʿoûd, le châtelain actuel de Qalʿat Mâroûn, nous a fait remonter beaucoup plus haut. Pendant une longue heure, il nous a entretenus de la généalogie de sa famille. Détail piquant! ce Persan chiite veut se rattacher à la puissante tribu arabe chrétienne des Banoû Wâïl, et aussi à Alexandre le Grand, ou plus exactement à « Alexandre aux deux cornes, trônant dans Antioche au milieu de quarante vizirs, tous sur des sièges d'or »! Puis, il nous a parlé d'un « Béšâra, intendant d'un comte (*kond*) d'au delà des mers », qui aurait donné son nom au pays. Je laisse de côté une foule de détails simplement extravagants, débités avec une assurance et une volubilité extraordinaires. Notre Masʿoûd avait l'air de réciter une leçon.

D'ailleurs, il est bien de son pays. En bon Métouali, il a cru devoir consacrer quelques années de sa jeunesse au brigandage. A en juger d'après sa défroque rapiécée et trouée, le métier ne l'a pas enrichi, pas plus que sa châtellenie actuelle. Le gouvernement, il est vrai, l'a troublé dans ses opérations et, à plusieurs reprises Masʿoûd s'est vu forcé d'échanger la résidence de Qalʿat Maroûn contre les mauvaises prisons de la côte.

Le château est de construction franque. Guillaume de Tyr mentionne vers 1179 un chevalier, Renier du Maron, peut-être titulaire de ce fief. En 1269, Philippe de Montfort, seigneur de Tyr, le cède aux Hospitaliers [1], parmi les possessions desquels nous le voyons mentionné [2], avec le casal dépendant de *Andrecife*, actuellement le hameau de Daïr Kifâ [3], à un quart d'heure au sud de Qalʿat Mâroûn.

Comme il appert des études de Rey et de R¨hricht [4], les preux de la Croisade appréciaient les bonnes terres de la Galilée. On s'en serait douté à voir le nombre de casaux, de charrues et de gastines qu'ils y possédaient conjointement avec les ordres militaires du Temple et de l'Hôpital, les Teu-

tine, I, 125, affirme : « Kulat Mârûn, built by Dhahr el 'Amr. » La partie archéologique de ce volume du *Survey* repose presque entièrement sur Guérin, dont il accentue d'ordinaire les erreurs de détail.

1. Rey, supplément aux familles d'outre-mer, p. 13.
2. Z. D. P. V., X, 255.
3. Qui a aussi appartenu au roi et aux Pisans. Z. D. P. V., X, 281, 287.
4. *Studien zur Mittelalterlichen Geogr. und Topographie Syriens.*

toniques, le Saint-Sépulcre, les grandes abbayes latines du royaume, les communes de Gênes, de Pise et de Venise. Cette dernière paraît avoir tout spécialement jeté son dévolu sur les districts où nous nous trouvons.

Entre deux expéditions guerrières, barons et chevaliers devenaient constructeurs et couvraient la Palestine d'un réseau d'églises et de forteresses. A l'ombre des tourelles, des courtines et des hauts donjons, d'où l'on surveillait les mouvements de la ribaudaille musulmane, une nombreuse population indigène venait se grouper, confiante dans la valeur et la justice des guerriers d'Occident. Ce fut une période d'incroyable activité : on maniait avec entrain l'épée et la truelle. « Les second et douzième siècles furent les grandes périodes de construction en Palestine; ni les Hittites, ni les Juifs, ni les Phéniciens n'ont laissé dans le pays des vestiges comme les Romains du siècle des Antonins ou les croisés francs [1]. »

Rey[2] et Renan rapportent les citadelles franques de Syrie à deux écoles : les constructions carrées seraient l'œuvre des Templiers; la tour ronde, au contraire, viendrait des Hospitaliers. M. René Dussaud[3] n'admet pas cette classification, avec raison, selon nous. Hoûnîn et Qal'at Mâroûn, forteresses des Hospitaliers, n'ont que des tours rondes, mais elles ne furent pas construites par eux.

Le bras des Francs ne pesait pas trop lourdement sur les populations. Leur administration s'inspirait d'idées très larges [4]. Indigènes et Francs vivaient sous l'empire du même droit. On vit les rangs de la noblesse latine s'ouvrir à plus d'une famille syrienne; car nous croyons reconnaître cette origine dans les familles des seigneurs de Gorap, de Beduin, de Morabit, les Mansuerus, Mansoer ou Le Mazoir[5], sei-

1. Conder, *Heth and Moab*, 61.
2. *Architecture militaire des Croisés en Syrie.*
3. *Voyage en Syrie*, p. 12-13. Extrait de la *Revue archéologique*, octobre 1895. Sur l'heureuse situation des citadelles franques. Cf. *Journ. asiat.*, 1895, II, 510.
4. Parfois même trop larges. Cf. Rey, *Colonies franques*, 95-97.
5. *Familles d'outremer* (éd. Rey), p. 391, *sqq.* Tout le monde reconnaîtra le nom arabe « Manṣoûr » qui ne peut avoir été porté par une famille purement franque. Les « Mansoer », paraissent dès les premières années de la croisade, et l'on ne nomme pas les fiefs qu'ils auraient possédés en Occident, comme on le fait pour les autres familles.

gneurs de Margat (*Marqab*), les Suriani, etc., qui portent des noms franchement levantins.

Pour se faire une idée de la prospérité du pays sous les croisés, de leur large tolérance, rien n'est instructif à lire comme le Journal de voyage du fanatique Ibn Ǵoubaïr, musulman andalou, qui visita la Galilée en 1184, c'est-à-dire en pleine occupation franque.

« Dans la campagne voisine de Bâniâs, il y a un vaste terrain dominé par un fort de Francs et nommé Hoûnîn. Le canton formé par cette plaine est commun entre les Francs et les musulmans : les deux peuples se partagent les moissons par portions égales; de même leurs bestiaux y paissent ensemble sans que les propriétaires s'y fassent tort les uns aux autres... Puis nous parvînmes à Tibnîn, grande citadelle franque, où l'on prélève le péage sur les caravanes. Le château appartient à une princesse[1], connue sous le nom de reine et mère du seigneur d'Acre[2] (Dieu la détruise!). L'on vint faire payer à notre troupe un impôt peu élevé. Encore ne l'exige-t-on d'ordinaire que des musulmans Maghrébins[3]. Les habitants des autres pays islamites en sont exempts... Notre route longe constamment des fermes contiguës les unes aux autres, toutes habitées par des musulmans, vivant dans un grand bien-être sous les Francs. Dieu nous préserve d'une si grande tentation !

« Les musulmans sont maîtres de leurs habitations et libres de s'administrer comme ils l'entendent. C'est là leur condition dans tout le territoire franc du littoral syrien, où les bourgs et les fermes sont occupés par les musulmans. La plupart ont le cœur abreuvé de cette tentation en voyant l'état de leurs frères dans les cantons gouvernés par des musulmans : la situation de ceux-ci étant tout le contraire de la sécurité et du bien-être. Un des malheurs qui affligent les musulmans, c'est que la race islamite doit se plaindre de l'injustice de ses propres chefs ; tandis qu'elle n'a qu'à se louer

1. Le texte arabe porte : à une « ḫanzîra ».

2. Dans l'original il y a : mère du « ḫanzîr ». Les Métoualis du B. Bésâra n'emploient pas d'autre terme pour désigner les chrétiens.

3. Gui Le Strange traduit ainsi : « *Most of the tithe collectors are natives of Maghrib* » ! (*Palestine*, 546.)

des gouverneurs francs, ses ennemis-nés, en la justice desquels on peut se fier. Dieu seul peut remédier à cet état de choses !

« Nous nous arrêtâmes dans un bourg voisin d'Acre. Le maire qui y était chargé de la surveillance était musulman et nommé par les Francs... Dans la ville d'Acre, les chrétiens préposés à la douane procédèrent à toutes les opérations avec douceur et mansuétude, sans aucune violence ni surcharge[1]... »

Si la citation est un peu longue, l'éloge est complet, et aussi l'hommage à la loyauté franque ou au « Kalâm frangî » la parole franque, comme on dit de nos jours.

IX

J'avais un instant compté sur Mas ʿoûd pour nous renseigner sur l'origine des Métoualis, ses compatriotes[2]. Puisque notre espérance est déçue, tâchons de tirer au clair ce problème ethnographique.

Antérieurement aux croisades, nous trouvons la Galilée supérieure habitée par la tribu arabe des Banoû ʿAmila, qui lui donna le nom de « Ǵabal ʿAmila[3] ». Reculant devant l'invasion franque[4], cette tribu émigra vers le nord et occupa le pays entre Ḥoms et Damas, qui depuis lors s'est appelé Ǵ. Amila[5]. A partir du treizième siècle, tous les écrivains arabes nous signalent le B. Bésâra, comme peuplé de Râfiḍites et d'Imamites, c'est-à-dire de musulmans chiites. Le changement de population a donc eu lieu dans l'intervalle.

Mais d'où venaient ces nouveaux habitants ? M. Paul Casanova a pensé qu'ils étaient les débris de la célèbre secte des « Assassins », établis dans les montagnes, au nord du Ǵabal ʿAkkâr[6]. Pour corroborer cette opinion, M. Casanova com-

1. *Hist. orient. des Croisades*, III, 447-449.
2. Sur les Métoualis on peut voir aussi *Quarterly statements*, 1889, p. 126. Il n'y est pas question de leur origine.
3. *Maqdisî*, 162; *Dimašqi*, 211; *Aboû'l Fidâ*, 228; *Yaʿqoûbî*, cité dans Z. D. P. V., IV, 87.
4. *Guy Le Strange* (*Palestine*, p. 75); *Revue d'Égypte*, 1894, p. 314.
5. *Yâqoût*, IV, 291.
6. *Revue d'Égypte*, 443.

pare aux noms des forteresses des Assassins ceux de plusieurs châteaux du B. Beśâra. La ressemblance se réduit en définitive à un seul nom : « celui de Meïse qui se rapproche assez de celui de Masyaf » (*sic*). Tout cela est pour le moins forcé.

Quoi qu'il en soit, les doctrines[1] des deux peuples ne concordent pas. Cet exode des Assassins aurait dû laisser des traces. Or, au treizième siècle, la Galilée septentrionale est déjà acquise aux Râfiḍites, quand les Assassins occupent encore tranquillement les forteresses de la Syrie centrale. Nous revenons donc à l'opinion émise au commencement de ce travail. Les Métoualis sont probablement venus en Syrie à la suite des hordes kurdes et persanes, amenées par les émirs ayoubites, dont Saladin fut la plus grande illustration. La plupart de ces clans étaient chiites. Le grand capitaine musulman leur aura sans doute abandonné les terres du B. Béśâra, devenues vacantes par la retraite des Croisés. Une chose est certaine : la Perse, l'Iraq avec les villes saintes du chiitisme, forment les centres d'attraction des Métoualis. De nos jours, c'est là que leurs imams vont prendre leurs grades. Pour un Métouali, la meilleure recommandation c'est d'avoir été en Perse ou dans l'Iraq. La vérité m'oblige à convenir que l'honorabilité des imams métoualis dépasse sensiblement la moyenne du reste de la nation[2].

Je profite du lendemain pour prendre connaissance de l'inscription grecque trouvée à l'angle de la mosquée de ʿAlmân. Elle compte quatre lignes et est malheureusement très endommagée. Mon estampage et une photographie, prise par le P. Collangettes, n'ayant pas réussi, j'en suis réduit à une copie très défectueuse.

Je n'en puis tirer rien de satisfaisant. La formule ἀγαθὴ τύχη nous confirmerait, si nous en avons besoin, que ʿAlmân a été habité avant la période chrétienne.

1. A part le fond commun des idées chiites, outrées par les *Isma ʿilis* ou Assassins.

2. Signalons aux philologues quelques particularités du dialecte des Métoualis : *t* devient f; ainsi « tahm » pour « faḥm = charbon ; *în* est prononcé *aïn*, comme Hounain = Ḥoûnîn, ḍ = z, etc. L'imalé est appliqué même à l'â long final dans des mots comme Mouṣtafé = Mouṣtafâ.

Pendant la journée deux zaptiehs sont venus, sur la réquisition de M. Asfar, mettre la main sur un voleur du village voisin de Daïr as-siriân. Pour accomplir leur mission, les gendarmes ont attendu les ombres de la nuit, et ont saisi leur homme au lit.

Quelle curieuse organisation que celle de l'administration turque ! Elle n'est représentée dans le B. Beṡâra, grand presque comme un département français, que par un moudîr et six gendarmes. Or, quand au mois dernier, à la suite des troubles du Yémen, il y a eu l'appel des rédifs ou réservistes, cette opération s'est faite avec la plus grande régularité. Les rédifs ont d'eux-mêmes pris le chemin de Tibnîn ou de Tyr. On était en pleine récolte. Les Métoualis détestent cordialement les Turcs et éprouvent plutôt des sympathies pour les insurgés du Yémen. Qu'auraient pu faire les six gendarmes de Tibnîn dans ce pays de montagnes, coupées de ravins, de forêts et de cavernes ? Personne n'a résisté. Le gouvernement tient les beys, qu'il a appauvris, et par eux il est maître du pays.

Le mercredi matin, il faut enfin nous arracher à l'hospitalité de M. Ibrahim Asfar, qui pendant deux semaines s'est constitué notre providence. Nous reprenons le chemin de Beyrouth.

Avant d'atteindre le pont du Laiṭânî, nous rencontrons à mi-côte le tout petit hameau de Zouqqié, déjà cité dans les documents latins du moyen âge [1]. Au delà du fleuve, au lieu de suivre notre première route, nous obliquons vers la droite, ce qui nous mène tout près des ruines de Beaufort. Nous traversons le gros bourg métouali de Nabaṭîé, célèbre par sa foire hebdomadaire de chevaux, où l'on accourt de tous les points de la Syrie.

Évidemment en vue de favoriser ce mouvement, la Porte avait, il y a une vingtaine d'années, résolu de relier ce district à Saïda par une route carrossable. La route projetée existe sans doute dans les cartons de l'administration et

1. Röhricht, *Studien*, 232, note 9.

aussi sur la carte de Baedeker[1]. En réalité, cinq ou six kilomètres sont terminés; ils ont coûté aux populations un peu plus de 200 000 francs !

Le 21 avril, après une nuit passée à Saïda, nous rentrions à Beyrouth.

HENRI LAMMENS, S. J.

1. La carte de la page 320 est tout ce qu'il y a de plus inexact, au moins pour la région comprise entre Saïda et Ṭaiyibé. Je cite la dernière édition allemande de 1897, très peu en progrès sur les précédentes.

CATHOLICISME ET PROGRÈS

LE MOUVEMENT SCHELL [1]

I

Au mois d'octobre 1896, le Dr Hermann Schell, professeur d'apologétique à l'Université de Wurzbourg, en Bavière, prononça, à l'occasion de son entrée en charge, comme recteur annuel, un discours sur le catholicisme considéré dans ses rapports avec la liberté et l'autorité, avec la science et la foi, avec l'esprit libéral et l'esprit conservateur. Peu après, il le publia, en ajoutant quelques développements, sous la forme d'une brochure qui produisit un grand mouvement de controverse en Allemagne. Elle avait pour titre : *le Catholicisme comme principe de progrès*, et portait en épigraphe cette sentence de saint Paul (I Cor., XI, 31) : « Si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serons pas jugés. »

L'auteur dénonçait à ses compatriotes allemands les signes d'une infériorité intellectuelle compromettante pour l'avenir. A ce propos, on a dit qu'il n'avait « d'autre but que d'exhorter

1. I. — Brochures : *Le Catholicisme comme principe de progrès* (Der Katholicismus als Princip des Fortschritts), par le Dr Hermann Schell, professeur d'apologétique et pour lors recteur de l'Université de Wurzbourg; 6e édit. In-8, pp. 114. Wurzbourg, Göbel, 1897. — *Le temps nouveau et la vieille foi.* (Die neue Zeit und der alte Glaube), par le Même; 2e édit. In-8, pp. VIII-160. Même librairie, 1898. — « *Catholicisme* » *progressif ou Progrès catholique?* (Fortschrittlicher « Katholicismus » oder Katholischer Fortschritt?), par le Dr Höhler, chanoine capitulaire de Limburg; 3e édit. In-8, pp. 89. Trèves, Impr. « Paulinus », 1897. — *Distinguo. Déficits et défauts du catholicisme actuel*, d'après le Dr Schell, professeur à Wurzbourg, et remèdes qu'il propose (Distinguo. Mängel und Uebelstände im heutigen Katholicismus, etc.), par le Dr C. Braun, curé de la cathédrale de Wurzbourg; 4e édit. In-8, pp. 126. Mayence, Kirchheim, 1897.

II. — Articles de Revues : Dr Philippe Huppert, recteur du séminaire de Bensheim : *Le Catholicisme comme principe de progrès.* (*Katholik* de Mayence. 1897, I, pp. 497-514). — Dom Laurent Janssens, O. S. B. : *Catholicisme et Progrès; les Brochures du Dr Schell* (*Revue bénédictine* de Maredsous. Octobre 1897 et décembre 1898). — M. l'abbé J.-B. Pelt : *Un théologien novateur en Allemagne; Une nouvelle brochure du Dr Schell.* (*Revue du clergé français.* 15 janvier et 1er novembre 1898.)

ses coreligionnaires à ne pas se contenter d'enrayer la décadence, mais à prendre rang, sur tous les terrains, au nom de leur foi, parmi les amis du progrès politique, du bien-être social, de la moralité, de l'instruction générale et de la science[1] ».

Peut-être, à ce point de vue, les catholiques allemands pourraient-ils faire leur profit de la vigoureuse sortie du professeur de Wurzbourg; seulement, à côté de l'idée générale, il y avait des vues singulières, des accusations tout à la fois graves et vagues, des récriminations acerbes qui appelèrent la réplique.

Mais il faut d'abord faire connaissance avec la brochure du Dr Schell. Elle soulève trop de questions de détail pour qu'il soit possible, ou même utile d'en donner un résumé complet; beaucoup de choses n'ont qu'un intérêt local ou secondaire. Ce qu'il importe de voir, ce sont les idées dominantes de l'auteur et le mouvement général de sa pensée[2].

Le but de la brochure est clairement indiqué dans la préface. Comme l'atteste l'histoire, le catholicisme est un puissant agent de progrès, et il est tel par sa nature, car de la plénitude de la vérité chrétienne, gardée fidèlement et parfaitement comprise, jaillit naturellement un vivifiant esprit de progrès incessant dans tous les domaines de la culture humaine. Dès lors, comment expliquer que des statistiques récentes, indiscutables et non discutées, aient révélé chez les catholiques allemands une infériorité numérique notable en ce qui concerne la haute culture scientifique et les hautes positions sociales[3]? Comment expliquer encore cette autre

1. L'abbé H. Hemmer, *Vie du Cardinal Manning*. Préface, p. XXXVII.

2. Hermann Schell est Badois, né à Fribourg-en-Brisgau, en 1850. Il doit sa formation théologique aux Universités de son pays. Pour plus de détails biographiques, on peut consulter le premier article de M. l'abbé Pelt, p. 311.

3. A titre d'exemple, soit cette statistique, relative aux élèves des écoles supérieures. Pour 10 000 adhérents de chaque Confession, pris dans toute l'Allemagne (sauf le Wurtemberg), on trouve cette proportion :

	GYMNASES OU COLLÈGES CLASSIQUES	ÉCOLES RÉALES OU PROFESSIONNELLES	
		avec latin	sans latin
Protestants	27,7	13,2	12,5
Catholiques	21,4	3,8	6,7
Dissidents	17,7	13,2	18,7
Israélites	173,7	65,8	92,7

infériorité qui s'est manifestée d'une façon si lamentable dans l'affaire Léo Taxil, où tant de gens, même des rangs ecclésiastiques les plus élevés, n'ont pas su se prémunir contre la mystification et la superstition ?

Rechercher les raisons intimes de cette double infériorité, tel est le but du Dr Schell. Il écarte d'abord certaines causes qu'on pourrait invoquer : le caractère protestant de la majorité des pays allemands, et par suite la faveur moins grande dont jouissent les catholiques auprès des gouvernements ; la disproportion qui existe dans la répartition des écoles moyennes ; la situation économique défavorable créée chez les catholiques par la sécularisation des biens ecclésiastiques. Ce sont là des explications partielles et incomplètes. D'où vient, par exemple, que le catholicisme perd l'appui des laïques dans la mesure où les catholiques montent aux positions élevées, tandis que presque partout le protestantisme ne fait qu'y gagner ?

Voici, finalement, où le professeur de Wurzbourg en arrive (p. 16-17) :

Cet état de choses ne viendrait-il pas de ce que, chez les catholiques, la part faite à la raison individuelle et à la personnalité, quand il s'agit de concilier avec l'ordre naturel les doctrines surnaturelles et les tendances finales de la vie, serait trop restreinte et réduite à une simple acceptation complaisante et à une soumission de pure obéissance ? — Je le sais fort bien, le principe de la révélation chrétienne exige de la raison humaine un attachement et une soumission croyante à la vérité divine, et la vérité divine est présentée aux générations qui se succèdent par l'entremise d'un magistère ecclésiastique...

D'autre part, il n'est pas moins indubitable que les esprits cultivés ont besoin d'une certaine indépendance même dans le domaine religieux. Dès lors, voici la question qu'on est en droit de poser : Ce besoin, auquel le protestantisme s'est toujours empressé de pourvoir dans la plus large mesure et à son plus grand profit, ne mérite-t-il pas qu'on le prenne en considération dans le catholicisme, et cela dans une proportion toute autre qu'on ne l'a fait depuis que la théologie et le culte privé se sont développés sous la conduite des Jésuites dans le sens de l'opposition au protestantisme ?

Ce passage est à remarquer ; il contient en germe toute la brochure du Dr Schell et ses deux idées mères. Il y a, chez les catholiques, manque de liberté suffisante, d'initiative et d'activité personnelle. Il y a, dans la conception et la pra-

tique même de la religion, une certaine dégénérescence, due à l'hégémonie théologique et ascétique des Jésuites.

II

A la première idée se rattachent un certain nombre de considérations qui, malgré les détails accessoires, les digressions et les redites, se groupent assez facilement[1].

Chez les catholiques, la bonne volonté et l'obéissance prennent trop souvent la place de l'initiative personnelle et des convictions raisonnées. Cela ne tient pas à l'essence du catholicisme, pas plus que le contraire ne tient à l'essence du protestantisme. La foi catholique a pour base la raison, et le principe d'autorité ne nuit en rien à celle-ci ni à la liberté; le savant catholique doit se réjouir des décisions du magistère de l'Église, comme ceux qui voyagent dans les Alpes voient avec joie les sentiers qu'on y a tracés et les abris qu'on y a construits.

Dans la manière de présenter le catholicisme ou de le défendre, évitons le plus possible ce qui divise et ce qui excite: les oppositions trop absolues, la réfutation indirecte de l'adversaire par les conséquences de sa doctrine, etc. Sachons distinguer entre le catholicisme lui-même et ses formes concrètes, entre l'idéal et sa réalisation pratique. Point de préjugés à l'égard de qui que ce soit; point d'exclusivisme qui érige en dogmes de foi ou pose comme mesure de l'orthodoxie ses propres opinions.

Point de divorce théorique entre le surnaturel et le naturel, point de crainte exagérée en face du monde et du temporel; l'effet serait de rendre un certain nombre de personnes plus ou moins étrangères à ce qui concerne l'État, la science humaine, le progrès dans la civilisation, le développement des forces économiques et industrielles. Le principe catholique du sacerdoce universel demande, au contraire, qu'on fasse servir à la glorification de Dieu l'activité humaine sous toutes ses formes et dans toutes ses directions.

1. Voici les titres de chapitres : 1. *Catholique et protestant; spirituel et temporel.* — 2. *Liberté de penser et autorité ecclésiastique.* — 3. *Conservatisme et progrès.* — 4. *L'idéal du catholicisme.* — 5. *Le cardinal Manning et notre question.* — 6. *Chapitre justificatif* (Zur Abwehr).

En particulier, pourquoi les évêques envoient-ils si peu d'étudiants de théologie aux Universités ? Pourquoi ceux qui les fréquentent se tiennent-ils à l'écart des autres étudiants ? On craint sans doute pour ces jeunes plantes le contact avec l'air libre ; mais, est-ce vraiment les préparer à l'apostolat qui les attend, que de les élever le plus possible dans des séminaires séparés du monde, où systématiquement on se contente pour eux d'une honnête médiocrité ? « Quiconque cherche l'isolement et en a besoin est voué à l'infériorité. »

Pour discréditer la science catholique, ses adversaires vont répétant sans cesse : Ici, liberté de pensée et d'examen; là, autorité et obéissance. C'est abuser de grands mots[1]. La liberté de la pensée, de l'enseignement et de l'étude n'a rien qui s'oppose au catholicisme; ce qui seul pourrait lui nuire, ce serait la mise en tutelle de l'esprit d'une façon permanente.

La liberté de la pensée dit un esprit dégagé de tout *préjugé;* elle consiste à briser ou à écarter toute influence intellectuelle qui n'aurait pas les droits de la vérité, mais viendrait d'idées fausses, d'habitudes d'esprit, d'explications erronées ou superficielles portant sur des impressions personnelles ou toute autre source de renseignements.

Cette liberté ne doit être liée que par la vérité, la grande force, celle qui prévaut sur tout, Moins d'autoritarisme; pas de mécanisme intellectuel, pas de moyens violents, pas d'intolérance, pas d'entraves illégitimes à la liberté de faire et d'enseigner des hypothèses. C'est là un des plus importants, mais aussi des plus difficiles problèmes du progrès scientifique; preuve Galilée, et les congrégations romaines. Puis le Dr Schell fait une sortie contre ce qu'il appelle une divinisation maladive de tout ce qui est ecclésiastique, et contre les esprits systématiques fermés à tout ce qui n'est pas de leur *clan*.

Souvent on essaie de décrier l'Église en lui lançant l'épithète de *conservatrice*. Il faut s'entendre. Il y a un conserva-

1. Le Dr Schell rompt ici une lance avec les protestants. Son attaque est vigoureuse.

tisme absolu, qui tient non seulement à ce qui est ancien, mais à ce qui est *vieilli*. Il y a un progrès relatif, qui, à travers les siècles et les institutions qui se succèdent, tient à tout ce qui est vrai, beau, humain. En ce sens, Notre Seigneur Jésus-Christ était progressiste, et les Saducéens étaient des conservateurs. Le vrai conservatisme consiste moins à conserver qu'à *construire;* ce qui est aussi la tâche des vrais progressistes. Sachons reconnaître ce que le libéralisme nous a procuré de biens.

Pourquoi serait-il impossible, malgré l'opposition qui existe, de faire l'alliance entre la philosophie des temps modernes et la religion? N'a-t-on pas dû lutter beaucoup pour faire accepter Aristote? Le christianisme jeune encore ne s'est-il pas assimilé ce qu'il a trouvé de bon dans l'antiquité?

L'idéal du catholicisme, c'est de réaliser le royaume de Dieu en esprit et en vérité chez tous les peuples, mais dans un sens vraiment *catholique*, dont la scène des rois mages apportant chacun leurs dons caractéristiques à l'Enfant-Dieu nous offre un symbole; c'est-à-dire, de telle façon que chaque peuple conserve son caractère et son génie propres, et concoure à l'effet général dans la mesure de ses aptitudes providentielles.

La nation allemande doit donc participer, comme les autres, à la vie de l'Église, et elle doit y participer plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, afin de lui communiquer les dons propres à l'esprit germanique, l'aptitude à approfondir la religion et à en saisir le côté rationnel et moral[1]. Ce serait orgueil de vouloir un christianisme germanisé; mais quelle honte aussi « de voir tous les autres peuples étaler leur caractère national christianisé, et de n'apparaître soi-même devant le Messie qu'en laquais d'une autre nation, avec un habit d'emprunt et *une langue étrangère*[2] »!

1. Le Dr Schell oppose l'esprit « germanique » à l'esprit « roman » plus étroit, plus autoritaire, qui traite toute chose avec un formalisme juridique, qui s'attache avec une minutieuse exactitude à l'observation de rites extérieurs, etc.

2. J'ai souligné moi-même les derniers mots pour mettre en relief ce qu'elles demandent réellement, la substitution de l'allemand au latin dans la liturgie. Cf. p. 82.

Trop de « romanisme » nuirait. On peut en juger par deux faits récents : l'affaire Léo Taxil et l'influence diplomatique de la République française et du haut clergé de ce pays; c'est cette diplomatie étroite qui, « de 1887 à 1890, comme en 1894, a mis obstacle à l'entente entre la Papauté et l'Italie ».

Tel est l'ensemble des idées du Dr Schell en ce qui concerne la liberté, l'initiative et l'activité personnelle dans le catholicisme. Dans un chapitre qu'il a ajouté à sa brochure primitive[1], il a lui-même résumé sa pensée en formulant ainsi les remèdes positifs qu'il avait prétendu suggérer :

1° Conformément à l'idéal du sacerdoce universel, utiliser davantage pour le bien de l'Église les énergies du monde catholique laïque, et tenir un plus grand compte des classes instruites, des hommes en particulier, en tout ce qui concerne leurs légitimes prétentions et leurs exigences intellectuelles...

2° Développer la science théologique dans un esprit plus libéral, et s'adonner davantage, du côté des catholiques, aux recherches philosophiques, religieuses, naturelles, historiques et linguistiques. Qu'on se garde de briser, à chaque pas qu'ils font, les forces de ceux qui veulent travailler, en les énervant par toutes sortes de craintes et d'anxiétés, comme si la foi catholique reposait sur des bases aussi fragiles que peuvent l'être celles du système théologique qui prétend marcher de pair avec elle... Puis, qu'on ne tourne plus le dos aux Universités pour confiner la théologie et les théologiens dans des séminaires, où ceux-ci ne sont pas armés pour l'apostolat dans le monde, surtout dans le monde savant !

3° Proclamer bien haut auprès des catholiques, et faire, autant que possible, passer dans la pratique cette idée que, par rapport au perfectionnement des sciences et des institutions politiques et sociales, c'est un devoir pour eux de ne pas s'en tenir à une pure collaboration, mais de viser à tenir le premier rang dans cette joute pour le progrès. Qu'on ne se contente pas de reconnaître finalement et d'utiliser les résultats acquis par les autres, après avoir péniblement surmonté ses défiances et ses préjugés théologiques...

Enfin, tenir plus de compte de ce qu'exige le développement national, tel que les circonstances historiques l'ont amené, et avoir confiance dans l'avenir de l'esprit catholique au sein du monde germanique...

III

Nous avons vu jusqu'ici ce qu'on pourrait appeler les *défi-*

1. *Zur Abwehr*, p. 107-109.

cits du catholicisme actuel, d'après le Dr Schell; il y a plus, ce sont de vraies *défectuosités* qu'il prétend signaler dans la conception et la pratique de la religion. Ce qu'il dit à ce sujet ne forme pas une trame suivie; ce sont des idées éparses, dont l'ensemble reste pourtant significatif.

Le professeur de Wurzbourg ne se contente pas de distinguer dans le catholicisme l'idéal et la réalisation pratique; il parle « d'excroissances et de dégénérescences qui, du haut en bas des couches sociales, se traduiraient en des formes mondaines et des déformations égoïstes » (p. 18). Il fait allusion à une « pratique usuelle » qui favoriserait, d'une manière dépassant toute mesure et tout sens, certains défauts et certaines tendances qu'il appelle « quelque chose comme de l'anthropomorphisme et de l'anthropopathie dans les choses divines » (p. 22-24).

Tout cela « fait déchoir le christianisme de son haut idéal, qui est le culte de Dieu en esprit et en vérité, et le rabaisse de plus en plus à un genre de dévotions et de conceptions religieuses à la française » (p. 23).

Même les bonnes œuvres que font les catholiques ne sont pas à l'abri de la critique. « Si l'idée prévaut de plus en plus que la prière tire sa valeur principale des indulgences qui y sont attachées, il n'est pas surprenant que les bonnes œuvres, qui, faites avec ordre et méthode, procureraient le bien particulier ou général du prochain, baissent dans l'estime des personnes religieuses, excepté quand ces œuvres ont pour but de favoriser les vocations ecclésiastiques, ou de servir immédiatement au culte et au propre salut » (p. 27).

Ailleurs, on trouve lancés au passage des mots comme ceux-ci : « efforts romanisants, sentimentaux, rigoristes, hypermystiques » (p. 105). On entend opposer au vrai catholicisme « la culture artificielle d'un certain genre d'idées et de sentiments, où l'on se représente naïvement l'au-delà d'après les catégories de l'en-deçà, où l'on se repaît presque uniquement de révélations mystiques privées, de dévotions exquises, de révélations surnaturelles des êtres célestes et des mauvais esprits; en un mot, de choses fantastiques » (p. 108).

C'est chose toute naturelle pour le Dr Schell que les Jésuites

portent la responsabilité de cet état de choses. C'est à leur influence qu'est due cette dégénérescence du culte privé, dont le résultat pitoyable a été cette éclosion de crédulité naïve et superstitieuse qui s'est produite récemment dans l'affaire Léo Taxil. C'est leur idée moliniste de Dieu, cette conception d'une « puissance agissant absolument à l'arbitraire », qui « explique et favorise toutes les superstitions » (p. 100 et 113).

D'une façon plus générale, le professeur de Wurzbourg voit chez les Jésuites un esprit qu'il faut combattre. A l'en croire, ces religieux et leurs satellites, les élèves du Collège germanique, formeraient en Allemagne une coterie fermée, exerçant une sorte de haute tutelle sur les catholiques de cette nation. Comme conséquences, c'est le particularisme; c'est la manie de mettre en suspicion, de travestir, de traiter d'hérésie tout ce qui ne vient pas du clan, ou tout ce qui est tant soit peu nouveau en fait d'idées et de mouvements d'esprit; c'est enfin l'infériorité intellectuelle due à une formation théologique qui s'appuie surtout sur l'autorité, et dégénère en une sorte de micrologie (p. 15, 54, 99, 109, 113).

Après l'exposé qui vient d'être fait, le lecteur ne s'étonnera pas que le Dr Schell ait salué avec enthousiasme le mémoire du cardinal Manning sur les *Obstacles à la diffusion du catholicisme en Angleterre*[1], et qu'il l'ait utilisé pour justifier ses vues réformatrices. Dans son chapitre v, il rapporte et commente les neuf obstacles indiqués dans ce mémoire, en insistant particulièrement sur ceux qui suivent : l'infériorité intellectuelle du clergé; l'*officialisme*, ou l'habitude que prennent les prêtres de mettre toujours en avant leur dignité et leur caractère sacerdotal pour couvrir leur personne; la part prépondérante faite à la controverse, et l'application

1. Purcell, *Life of cardinal Manning*, vol. II, chap. XXVII. Voici les neuf obstacles signalés : Le manque de culture intellectuelle et sociale dans le clergé ; l'insuffisance d'une prédication superficielle ; la tendance à restreindre la lecture de la Bible ; la prétention, du côté de l'Église catholique, au monopole de la grâce, de l'esprit chrétien, de la moralité et de la charité ; le sacramentalisme ; l'officialisme ; la part prépondérante faite à la controverse ; l'application trop grande à faire ressortir ce qui nous sépare des protestants ; enfin, le jésuitisme.

trop grande à faire ressortir les points de division entre catholiques et protestants; l'hégémonie des ordres religieux, des Jésuites surtout[1].

IV

La brochure du Dr Schell était de nature à provoquer une controverse. Elle ne se fit pas attendre. Dans son numéro du 18 avril 1897, la *Kölnische Volkszeitung* ouvrit le feu; puis, vinrent les articles de revues[2] et les brochures; en particulier, celles des chanoines Braun et Höhler.

Les protestants dirent leur mot dans la question; entre autres, le Dr Wahrendorp, dans une brochure intitulée : *Le catholicisme est-il principe de progrès ?* et le pasteur Drechsel, d'Augsbourg, dans la *Flugschrift*, n° 38, de l'*Evangelische Bund*. Au fond, malgré le sensible plaisir qu'ils témoignèrent de voir un catholique frapper sur le dos de ses coreligionnaires, ils ne se dissimulèrent pas que le hardi critique les flagellait plus vigoureusement encore, et que, du reste, il n'avait pas assez d'influence dans le parti catholique pour qu'on pût tenir grand compte des concessions qu'il semblait faire.

En France, la brochure du Dr Schell fut signalée par plusieurs revues catholiques[3], et, dans le camp protestant, par la *Revue chrétienne*[4].

Pour porter un jugement sur l'ensemble des idées réfor-

1. Ajoutons toutefois qu'à la fin du même chapitre (p. 94 et 95), le Dr Schell désavoue l'intolérance protestante à l'égard des Jésuites, et exprime le souhait qu'on lève les lois d'exception qui pèsent sur eux en Allemagne

2. *Historisch-politische Blätter* de Munich, 16 mai, article du Dr Ad. Franz: *La charité publique et le professeur Schell;* 16 juin, 16 juillet et 1er août, articles du baron von Hertling : *Le catholicisme et la science.* — *Œsterreichisches Litteraturblatt*, n° 12, article du Dr Schindler, professeur à Vienne. — *Pastor bonus* de Trèves, articles du Dr Hohler réunis ensuite en brochure. — *Katholik* de Mayence, article déjà cité du Dr Huppert.

3. J'ai signalé les principaux articles. L'étude de M. l'abbé Pelt, pour laquelle j'ai renvoyé à la *Revue du clergé*, a paru également dans la *Revue ecclésiastique de Metz*, février, mars et avril 1898.

4. 1er novembre 1897, article de M. Alcide Ebray : *Le catholicisme et le progrès.* A propos d'une controverse allemande. Voir encore quatre pages du même auteur dans le *Journal des Débats*, numéro du 13 novembre 1898, sous ce titre : *Le catholicisme en Allemagne.*

matrices du professeur de Wurzbourg, je me servirai surtout des études citées au début de cet article, brochures des chanoines Braun et Höhler, articles du Dr Huppert, de dom Laurent Janssens et de M. l'abbé Pelt.

Mais il faut nécessairement faire deux parts dans cette controverse. La première comprend les points de détail ou d'intérêt national qu'il serait moins utile de traiter ici. Soit, par exemple, l'infériorité numérique constatée chez les catholiques allemands dans la fréquentation des écoles supérieures et la participation aux hautes charges sociales. Cette infériorité tient-elle à des causes d'ordre religieux ou à des motifs d'autre nature, en sorte qu'elle ait ou n'ait pas de connexion essentielle avec le catholicisme en Allemagne? On comprend que la discussion de ce problème ait été d'un grand intérêt pour les écrivains de la *Kölnische Volkszeitung* et des *Historisch-politische Blätter ;* mais elle demanderait toute une étude spéciale. Il suffira de remarquer que l'infériorité en question ne tient pas seulement aux causes partielles signalées par le Dr Schell, mais à d'autres encore, indiquées et développées dans la brochure du chanoine Braun[1]. En particulier, il faut tenir grand compte de la situation pénible faite aux catholiques d'Allemagne par le *Kulturkampf;* que de parents voyaient dans la fréquentation des écoles publiques un danger pour la foi et les mœurs de leurs enfants!

Au-dessus des questions particulières se placent les idées plus générales émises par le professeur de Wurzbourg, celles qui ont donné à sa brochure un intérêt cosmopolite. Et là j'estime, avec la plupart de ceux qui en ont parlé, qu'il faut distinguer le fond des choses de l'accessoire, ou ce qu'il y a d'objectif de ce qui est trop subjectif dans les impressions personnelles ou les jugements du rude critique.

Un grand nombres d'idées non seulement sont justes,

1. *Distinguo*... II. Inferiorität, p. 15-42. — Ajoutons avec le chanoine Höhler (p. 8-9) qu'en ce qui concerne la participation aux hautes positions et la propagande religieuse, ce n'est pas précisément entre catholiques et protestants, mais entre chrétiens et non-chrétiens qu'il faudrait mettre l'opposition propre à notre temps.

prises en elles-mêmes ; mais, dans le tour original et fortement frappé que leur donne l'auteur, elles se présentent avec beaucoup de vigueur et de relief.

Ainsi, que les catholiques doivent faire tous leurs efforts pour se trouver au premier rang dans le domaine scientifique, c'est ce qui a été dit depuis longtemps et répété dans maint congrès ; c'est ce que rappelait Léon XIII, à la date du 1er août 1897, aux archevêques et évêques d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse, à l'occasion du troisième centenaire du bienheureux Pierre Canisius.

En effet, s'il y eut jamais une époque qui dût demander à la science et à l'érudition des armes pour défendre la foi catholique, c'est assurément notre époque, où des progrès rapides dans toutes les branches de la civilisation fournissent souvent aux ennemis de la foi chrétienne l'occasion de l'attaquer. Ce sont les mêmes forces qu'il faut consacrer à repousser leur choc ; il faut occuper avant eux la place, leur arracher les armes avec lesquelles ils s'efforcent de briser tout lien entre Dieu et l'homme.

Qu'il faille pousser les catholiques à prendre une part active à la vie politique et sociale de leur pays, n'est-ce pas encore le vœu et la direction du Souverain Pontife ?

Que les nécessités spéciales des temps et des milieux où nous vivons, demandent d'une façon plus pressante qu'en général les catholiques, mais surtout les catholiques instruits, ne se contentent pas de la *foi du charbonnier;* qu'il leur soit bon de creuser les fondements de leur croyance et de s'étudier à saisir les merveilleux rapports des deux ordres, naturel et surnaturel, au lieu de les séparer ; oui, sans aucun doute.

Qu'il ne faille pas, sur le terrain proprement scientifique ou rationnel, tirer sur son adversaire à coup de canons ecclésiastiques ; qu'il ne soit même pas à propos d'agiter constamment sous les yeux des savants catholiques le drapeau de l'autorité, ni d'exiger d'eux dans les matières mixtes la rigueur d'orthodoxie verbale propre au docteur ès sciences sacrées, il y a du vrai encore. Ils ont besoin d'être à l'aise dans leur domaine, d'y garder une vraie liberté et une grande initiative ; mais la foi personnelle la plus robuste n'empêche certainement pas cela. Elle ne l'empêche pas si elle est suffi-

samment *éclairée*[1] ; car, si elle l'était d'une façon insuffisante, elle ferait infailliblement des faux pas, comme le touriste inexpérimenté qui, sous prétexte qu'il est fort en géologie, s'aventurerait dans les glaciers ou s'élancerait vers les plus hauts sommets des Alpes sans guide ni souci des sentiers battus.

Que les écrivains catholiques, les théologiens comme les autres, soient obligés de tenir compte des données acquises à la science et des exigences de la critique moderne en ce qu'elles ont de légitime, qui le niera de ceux qui ont à cœur la marche en avant ? Si dans l'attirail de guerre que nous a légué l'érudition scolastique, il y a quelques pièces non seulement vieilles, mais *vieillies*, mettons-les respectueusement dans notre musée d'antiquités médiévales. Serait-ce sérieux de continuer à citer les fausses décrétales comme on le faisait autrefois, ou de fermer les yeux sur un certain nombre de textes mal cités, d'autorités douteuses ou d'assertions historiques risquées, pour les transmettre fidèlement de manuel en manuel ?

Enfin, qu'il y ait souvent dans les masses actuelles une recherche exagérée de l'extraordinaire, avec danger de tomber dans la curiosité mystique ou la crédulité superstitieuse ; qu'il y ait, chez un certain nombre de catholiques, le culte de l'accessoire aux dépens de la piété solide et de la dévotion substantielle, c'est ce qu'avait déjà remarqué, pour ne citer qu'un nom, Mgr d'Hulst, dans son étude sur la *Vie surnaturelle en France au dix-neuvième siècle*[2]. A qui la responsabilité, c'est autre chose ; et ceci nous mène au chapitre des réserves à faire.

1. Je suis heureux de relever la même idée dans la Notice sur la vie et les travaux du commandeur Jean-Baptiste de Rossi, lue par M. Wallon dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 15 novembre 1895. Il disait de ce grand savant et de ce grand chrétien : « Il faut reconnaître qu'il n'a jamais cessé de mériter cet hommage rendu à sa critique : « Sa foi n'a jamais gêné la liberté du savant. » — C'est... qu'elle était en même temps très éclairée. Elle savait ce qui était de son domaine intangible. »

2. *La France chrétienne dans l'histoire*, liv. x, chap. v, p. 634-636. — Même remarque dans le premier article de dom Janssens, p. 454-455, et dans celui du Dr Huppert, p. 502.

V

Parmi ceux qui ont pris la parole contre le Dr Schell, il n'y a eu qu'une voix pour signaler le ton passionné et la forme exagérée de ses critiques, le manque de logique dans les déductions, et souvent un vague et une obscurité d'expression qui laissent le lecteur incertain et même inquiet sur le vrai sens et la portée réelle de la pensée [1].

J'entends parler d'excroissances et de dégénérescences dans le culte privé ; je compte que l'auteur précisera, je parcours ses brochures, et je ne suis pas plus avancé. Ou plutôt, je reste sous une impression pénible, produite par ces grands mots inexpliqués d'anthropomorphisme et d'anthropopathie dans les choses divines, augmentée encore par les allusions dédaigneuses aux révélations mystiques privées et aux dévotions à la française... De quoi s'agit-il enfin ? Des pèlerinages de Lourdes, de Paray et autres ? De la Vierge Immaculée et de Bernadette ? Du Sacré Cœur et de la bienheureuse Marguerite-Marie ? — Qui ne voit l'importance et la gravité de ces points d'interrogation ?

Même impression pénible, quand le professeur de Wurzbourg semble faire siennes les vues du cardinal Manning sur le culte de la sainte Vierge ; vues qui, suivant la juste remarque de dom Janssens, n'aboutiraient à rien moins qu'à déprécier le Rosaire, les litanies de Lorette, la multiplicité des fêtes liturgiques de Notre-Dame : « Il y a là un manque de sens catholique [2]. »

Quand j'entends reprocher aux fidèles de sacrifier le temporel au spirituel, je voudrais qu'un mot rappelât à l'occasion l'esprit de la *perfection* évangélique, l'esprit qui a fait monter les saints sur les autels.

Il y a, j'en conviens, de l'élévation et de la largeur d'esprit dans le passage où l'idéal du catholicisme nous apparaît symbolisé dans la scène des rois mages apportant chacun leurs

1. Höhler... VI. Zur allgemeinen Würdigung der Broschüre ; — Braun... X. Zum Schlusse ; Huppert, p. 512 ; Janssens, *Catholicisme*, p. 450-451 ; Pelt, *Un théologien novateur*, p. 315.

2. Dom Janssens, p. 469. Cf. Pelt, p. 315.

dons caractéristiques à l'Enfant-Dieu ; mais quand ce beau mouvement aboutit à un souhait en faveur de l'allemand comme langue liturgique nationale[1], et à une charge contre la politique religieuse gallophile du haut clergé français, je suis un peu déconcerté. Mais je n'insisterai pas : si je soupçonnais l'auteur de germaniser, on m'accuserait sûrement de franciser et de méconnaître le rôle providentiel de la triple alliance.

Inutile aussi d'entrer en discussion sur l'influence néfaste que le Dr Schell prête à l'esprit « roman » dans la mystification Vaughan-Taxil. Est-ce bien une question de race latine ? Et surtout, n'est-ce pas exagérer à plaisir que de prêter à ce fait des proportions colossales et d'y voir toute sorte de choses, en particulier l'influence du molinisme[2] ? — Ce qui me paraît clair, c'est que si d'aucuns croient trop facilement à l'action des esprits et à l'intervention immédiate de Dieu en ce monde, d'autres pourraient bien y croire trop peu : « Soyons prudents ; mettons-nous en garde contre une crédulité trop légère, sans doute. On ne l'a pas fait assez, et combien rude a été la leçon. N'allons pas toutefois nous jeter dans un excès opposé.... En fait de manifestations surnaturelles, l'apriorisme pratique est aussi illogique que l'apriorisme théorique[3]. »

Encore plus superflu serait-il de discuter les vues personnelles du professeur de Wurzbourg à l'égard des Jésuites. Sa violente diatribe est une charge, et rien de plus ; elle généralise sur des faits particuliers ; souvent elle affirme et

1. Une remarque de dom Janssens, p. 467 : « Le Dr Schell se plaint vivement de ce qu'à Rome on ignore et suspecte *a priori* les écrits publiés en Allemagne. L'accusation n'est pas dénuée de fondement, surtout quant à l'ignorance de ces travaux. — Mais la langue y est pour beaucoup. Pourquoi les docteurs allemands ont-ils abandonné l'usage du latin ?... Et puis, sont-ils toujours bien limpides, bien clairs ? »

2. Ironie des faits, c'est un seul et même jésuite, le R. P. Portalié, pour prendre un exemple de très près, qui dans les *Études* même s'est montré tout d'abord chaud moliniste (mai 1893), puis antitaxiliste militant dans un article connu : *Le Congrès antimaçonnique de Trente et la fin d'une mystification* (novembre 1896). — Le Dr Braun a traité longuement la question dans sa brochure : chap. III, *Le danger de la superstition*. Taxil. Franc-maçonnerie, et chap. IX, *Iterum Distinguo*, p. 108-116. (Idée de Dieu et Superstition.)

3. Dom Janssens, p. 452-454.

ne prouve pas, elle condamne et ne justifie point ses arrêts. C'est ce qu'ont dit et montré nettement les Drs Braun, Höhler et Huppert[1].

L'ascétisme de la Compagnie de Jésus, cherchez-le d'abord dans les *Exercices spirituels* de son fondateur, qui débutent par le grand principe de la glorification divine en toutes choses, puis mettent le chrétien en face de Jésus-Christ voie, vérité et vie, et lui laissent finalement pour idéal une vie toute d'amour pour Dieu. Cherchez-le dans ses grands auteurs de spiritualité assez connus dans la sainte Église catholique. Ce n'est pas du modernisme sentimental, ni de la dévotion à l'eau de rose que vous trouverez dans Rodriguez, Louis du Pont, Saint-Jure, Lancicius et autres, qui forment encore aujourd'hui le fond de la bibliothèque ascétique de la Compagnie de Jésus ; c'est quelque chose de plus viril et de vraiment substantiel, qui a formé des saints, qui a mené des milliers d'âmes à toute autre chose que la curiosité mystique ou la crédulité superstitieuse.

La formation théologique de la Compagnie de Jésus repose sur l'alliance intime de la foi et de la raison ; elle a son programme dans ces paroles qu'Ignace de Loyola inscrivit parmi ses règles d'orthodoxie : « Estimer beaucoup la science sacrée, tant celle qu'on appelle *positive*, que celle qui est appelée *scholastique*. » *Doctrinam sacram plurimi facere, tum eam quæ positiva dici solet, tum quæ scholastica.* On peut, par goût personnel, préférer un genre différent; est-ce une raison pour condamner les autres? Du reste, le chanoine Hohler, qui connaît les Jésuites pour avoir été leur élève, remarque qu'il a trouvé chez eux une grande largeur d'esprit dans les choses laissées à la libre discussion[2].

Cette formation mène-t-elle à l'*infériorité intellectuelle ?* On a répondu par des *faits*, en rappelant les travaux des jésuites allemands et de leurs élèves, en citant des noms qui ne

1. Braun, chap. v. *Die Jesuitengefahr* ; Höhler, p. 41-42 ; Huppert, p. 503-506 On a même prononcé les mots d' « exagérations passionnées et rancuneuses ». (Pelt, p. 325 et 312.) Mais aussi, pourquoi un jésuite d'Innsbruck s'est-il permis de critiquer franchement les deux derniers volumes de la *Dogmatique* d'un certain professeur de Wurzbourg ? O la liberté de la critique, comme on l'aime beaucoup pour soi et peu pour les autres !

2. Höhler, p. 10, « eine grosse Freiheit *in dubiis* ».

pâlissent certainement pas devant celui de leur fier antagoniste[1].

La meilleure apologie des jésuites allemands a été l'unanimité et la chaleur avec laquelle le quarante-cinquième Congrès des catholiques, réuni à Krefeld en août dernier, a de nouveau réclamé leur rentrée dans l'empire germanique[2].

VI

Deux points touchés par le Dr Schell méritent une attention spéciale : la question des séminaires *séparés du monde*, et le genre de liberté qu'il réclame pour les théologiens et les savants catholiques.

Le chanoine Höhler a traité fort bien la première question[3]. Il commence par rappeler l'esprit de l'Église, qui n'est pas douteux. Le concile de Trente est net quand il parle de la formation des jeunes clercs « in collegio ad hoc prope ipsas ecclesias vel alio in loco convenienti, ab episcopo eligendo[4] ». Un catholique pourrait-il invoquer la différence des temps et des circonstances sociales pour battre en brèche cette discipline ? Ce serait prendre le contre-pied des enseignements que nous donne l'histoire ecclésiastique d'Allemagne en ce siècle. Dans la lutte contre le *Kulturkampf*, en particulier, la sollicitude des grands évêques de cette nation, et celle du Saint-Siège, ne se portait-elle pas sur les séminaires ecclésiastiques ?

Quoi de plus naturel ? Le but qu'on poursuit dans la formation des jeunes clercs, ce n'est pas l'apostolat immédiat; ce n'est pas la science théologique seule, c'est aussi la formation morale, religieuse et ascétique, de ces futurs prêtres. S. S. Léon XIII a développé ces pensées dans la lettre apostolique *Jampridem*, adressée aux archevêques et évêques de Prusse, le 6 janvier 1886, et il concluait :

1. Huppert, p. 505-506. Ainsi, parmi les noms de savants sortis du collège germanique on lit ceux du cardinal Hergenröther, d'Hettinger, de Denzinger, de Scheeben, et des jésuites Nilles, Hurter, Stentrup, sans compter le cardinal Steinhuber.
2. Voir l'*Univers*, nº du 28 août 1898.
3. Höhler, p. 16-20. Cf. Huppert, p. 500-502.
4. Sess., 23, cap. 18.

C'est à cela que tend l'éducation des plus jeunes années, telle qu'elle est en vigueur dans les séminaires et dans leurs autres instituts sacrés ; c'est par elle que les jeunes élèves, *loin des préoccupations humaines*, sont formés à l'accomplissement voulu du ministère apostolique comme aussi à supporter d'un cœur joyeux, pour le salut des âmes, tous les maux de la vie et toutes sortes d'épreuves. C'est elle qui fait, sous la vigilance et la direction des évêques et des prêtres choisis par eux comme éminents dans la longue expérience de la discipline sacrée, que les élèves apprennent à évaluer leurs forces à un juste poids et à en connaître la valeur.

En ce qui concerne la science elle-même, l'enseignement d'ordinaire spécial d'une Université n'est pas ce qui convient le mieux à la moyenne de ces candidats, dont la plupart ne sont pas appelés à devenir des sommités dans le monde savant. Sous le rapport du temps et de l'exercice pratique, un séminaire bien mené, avec ses répétitions et ses disputes classiques, est plus favorable à l'étude personnelle qu'un cours à l'Université. Enfin l'Église doit avoir un contrôle efficace sur les professeurs qui forment ses futurs ministres[1].

Est-ce à dire que tout soit parfait dans l'enseignement théologique actuel des séminaires, ou que les évêques doivent se désintéresser d'une formation spéciale et supérieure pour certains sujets d'élite, surtout pour leurs futurs professeurs? Nullement; mais la question présente n'est pas là.

Que dire enfin des revendications du Dr Schell en faveur de la liberté de penser? C'est là surtout que le manque de précision se fait sentir, et pourtant la matière est sérieuse[2].

Absence de *préjugés*, liberté des *hypothèses!*... Expliquons-nous, de grâce; qu'entendez-vous par *préjugés?* Évidemment, ce mot ne peut pas désigner, dans la bouche d'un savant catholique, ce qui appartient proprement à la foi, vérités définies ou clairement contenues dans la sainte Écriture ou la tradition dogmatique. Sur ce terrain, la liberté de

1. Aussi M. l'abbé Pelt a eu raison de faire remarquer que « dans les Universités où le Dr Schell voudrait voir former les aspirants au sacerdoce, les évêques n'ont qu'une influence minime, pour ne pas dire nulle, sur la nomination des professeurs de théologie, la détermination des programmes d'étude et le contrôle de leur enseignement » (p. 319).

2. Cf. Höhler, chap. II : *Liberté de la pensée et autorité ecclésiastique;* Huppert, p. 506-510; dom Janssens, p. 456-458.

penser, comme l'examen dubitatif, serait incompatible avec les propriétés de la foi chrétienne.

Alors, entendez-vous par *préjugés*, suivant le sens habituel du mot, toute croyance adoptée sans examen, fondée sur la prévention, l'ignorance ou l'erreur? Nulle difficulté.

Entendriez-vous encore ce genre d'opinions qu'on trouve dans les diverses écoles théologiques sur des problèmes difficiles, laissés à la libre discussion? Tel, par exemple, ce qui se rapporte aux systèmes dits bannésien et moliniste sur la nature du concours divin ou la conciliation entre l'efficacité de la grâce et la liberté de l'homme. Ce serait déjà abuser du mot *préjugé* que de l'appliquer à ce cas; passe pourtant, si vous voulez simplement dire que ce sont là choses systématiques qui ne s'imposent nullement au théologien catholique. Il est libre de s'attacher à telle ou telle école, libre de suivre la méthode qu'il préfère, libre de rester indépendant et de suivre sa propre vie.

Mais, entendriez-vous aussi les assertions ou conclusions théologiques que les docteurs catholiques tiendraient d'une façon commune et constante, non qu'ils les érigent en dogmes de foi, mais parce qu'ils les jugent plus ou moins connexes avec le dépôt de la révélation? Alors, il faut bien le dire, ce serait une erreur manifeste que d'employer le mot de *préjugés* et de revendiquer pour un théologien catholique la pleine liberté d'allures, ou le droit de faire des hypothèses sans tenir compte de ces données positives. Il suffit de rappeler ici quelques lignes du Souverain Pontife Pie IX, au sujet d'un congrès de savants catholiques allemands tenu à Munich, en septembre 1863[1].

Comme il s'agit de la soumission à laquelle sont obligés en conscience tous ceux des catholiques qui s'adonnent à l'étude des sciences spéculatives, afin de procurer à l'Église de nouveaux avantages par leurs écrits, les membres du Congrès doivent reconnaître qu'il ne suffit pas aux savants catholiques d'accepter et de respecter les dogmes

1. Bref *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863, adressé à l'archevêque de Munich et Frisingue. On trouvera le texte et la traduction intégrale de ce document dans les *Annales de philosophie chrétienne*, mars 1864, p. 207-217. — Les considérations que j'expose en ce moment expliqueront comment certains ont pu craindre que le Dr Schell ne s'engageât dans la voie suivie par Hermes, Günther, Frohschammer, Doellinger et autres.

de l'Église dont Nous venons de parler, mais qu'ils doivent en outre se soumettre soit aux décisions doctrinales qui émanent des Congrégations pontificales, soit aux points de doctrine qui, du consentement commun et constant des catholiques, sont tenus pour des vérités et des conclusions théologiques tellement certaines, que les opinions opposées, bien qu'elles ne puissent pas être qualifiées d'hérétiques, méritent cependant quelque autre censure théologique.

Paroles nettes, assurément, mais trop peu connues ou moins goûtées peut-être. Et pourtant il est bon de les méditer, car celui qui n'en tiendrait pas compte, ne serait pas le professeur de théologie qu'il faut à l'Église catholique [1]. Or, si l'on se reporte à la *Dogmatique* du Dr Schell, il y a lieu de se demander si, en ce point, il reste dans les justes limites. Pour éviter tout ce qui pourrait sentir la « coterie », je me contenterai d'emprunter quelques exemples à M. l'abbé Pelt [2].

Si les idées personnelles de notre théologien ne concernaient que des controverses et des questions d'école, nul ne trouverait à y redire. Mais il s'écarte bien souvent de l'enseignement commun et parfois même, semble-t-il, des doctrines définies par l'Église. Il nie que le Christ ait joui, durant sa vie mortelle, de la vision béatifique, doctrine qu'il taxe de « matérialisme massif » ; il nie également que la science humaine de Jésus ait été universelle, et qu'il ait été sanctifié par la sainteté substantielle de Dieu. Sous prétexte de rejeter le « rigorisme théologique » ou « casuistique », il enseigne que les enfants morts sans baptême sont néanmoins sauvés... La pratique des Grecs autorisant le divorce pour cause d'adultère n'est pas, d'après lui, nécessairement fausse malgré le canon du concile de Trente à cet égard...

On comprendra maintenant que le chapitre du Dr Schell

1. Dom Janssens exprime une doctrine semblable en distinguant, dans l'étude théologique, une norme *positive*, « chaque fois que le travail intellectuel a pour but de donner raison de conclusions nettement formulées par le dogme », et une norme *négative*, « lorsque les indications fournies par le dogme se bornent à signaler des points ou des conclusions à l'encontre desquelles le savant catholique ne peut aller ». Il appelle la première « le poteau indicateur qui indique la route » ; la seconde, « le *garde-fou* qui préserve du précipice ».

2. *Un théologien novateur*, p. 314-315. On peut voir, au même endroit, les idées personnelles du Dr Schell sur le *concept de Dieu*. Il y aurait beaucoup à dire sur cette singulière théorie qu'il développe dans sa *Dogmatique*, d'un *ens a se* qui se constitue lui-même, s'effectue, se réalise, se cause, se crée en vertu de sa libre, consciente et toute-puissante détermination! Cf. Braun, chap. IV : *Le concept de Dieu. Aséité.*

sur la *Liberté de la pensée* et l'*Autorité ecclésiastique*, n'ait pas satisfait tout le monde ; que son panégyrique de la vérité comme unique force pour diriger les hommes, et sa philippique contre la divinisation maladive de tout ce qui est ecclésiastique, y compris les censures [1], n'aient pas satisfait davantage ; que l'idée d'une conciliation entre la théologie et la philosophie des *temps modernes* n'ait pas séduit tous les esprits, surtout quand on voit poindre l'opposition au « scolasticisme romain » (p. 15).

On comprendra que le chanoine Braun ait trouvé trop belle la part faite au libéralisme ; que le chanoine Höhler ait voulu examiner de près cette proposition : « La science est libre », et qu'il ait trouvé excessive la tendance du Dr Schell à supprimer les distances entre le catholicisme et le protestantisme. Qu'adviendrait-il, s'est-il enfin demandé, si l'on réformait la vie religieuse en Allemagne d'après ce plan ? Et voici ce qu'il a cru pouvoir répondre :

Nous retournerions plus ou moins à l'état de choses existant à la fin du siècle dernier et au commencement du siècle actuel... Alors il y avait absence de censure ecclésiastique, formation théologique donnée par les Universités, participation restreinte des ordres religieux à l'enseignement et au ministère des âmes, dévotions expurgées, introduction de la langue allemande dans la liturgie, demande de synodes où les laïques seraient représentés, peu de culte rendu à la Mère de Dieu et peu de prédication à son sujet, pas de chapelet, un clergé « conciliant », rapports de fraternité avec les non-catholiques, à tel point que l'enseignement religieux était en partie commun aux deux confessions, etc. Les conquêtes dues aux travaux et aux soins de nos grands évêques de la première moitié de ce siècle... seraient de nouveau sacrifiées [2].

VII

Le Dr Schell ne s'est pas contenté de sa brochure sur le *Catholicisme comme principe de progrès ;* il en a publié une autre intitulée : *le Temps nouveau et la vieille foi.* Elle est loin d'avoir eu autant de retentissement que la première ; en fait, elle tourne dans le même ordre d'idées.

1. Les deux derniers volumes de la *Dogmatique* du professeur de Wurzbourg et sa brochure ont paru sans l'*Imprimatur.*
2. Höhler, p. 81 ; Pelt, p. 325-326.

Dans la *Préface*, l'auteur a cru devoir rassurer ceux que son attitude à l'égard de l'Église catholique aurait pu alarmer : « Il n'est vraiment pas nécessaire de sortir de l'Église catholique pour établir une communication plus personnelle avec Jésus-Christ, et pour aimer et vénérer soi-même le Dieu un en trois personnes, de toutes ses forces et de toute son âme, en esprit et en vérité ! »

A ce propos, le professeur de Wurzbourg parle de la situation des esprits dans le clergé français, comme un homme qui ne la connaîtrait que par la *Revue chrétienne* (protestante), ou par le *Chrétien français*, organe d'une poignée d'ecclésiastiques sortis du bercail [1].

Dans le corps même de l'opuscule, on peut distinguer trois parties. Un premier chapitre, où le Dr Schell justifie les vues exprimées dans sa brochure précédente, par l'existence, en France et aux États-Unis, du mouvement qui a reçu le nom d'*américanisme :* nombreuses citations de Mgr Ireland et du P. Hecker.

Viennent ensuite, épars au cours de la brochure, les chapitres où le théologien réformateur reprend et développe ses idées favorites, que M. l'abbé Pelt résume assez bien en ces quelques lignes : « Nécessité d'avoir en matière religieuse des convictions personnelles, appuyées sur des raisons et non sur l'obéissance à une autorité extérieure; nécessité d'activité et d'initiatives personnelles; pas de mécanisme spirituel, pas de moyens violents, pas d'intolérance, pas de domination cléricale ! »

1. On trouvera cette page dans le second article de M. l'abbé Pelt (*Revue du clergé français*, 1er nov. 1898, p. 442-443). Dom Janssens l'a vigoureusement relevée : « Quels déplorables procédés de polémique ! On connait le triste exode de ces quelques ecclésiastiques français, qui n'ont pas rougi récemment de passer à la confession protestante, avec la prétention de représenter les vrais « chrétiens français ». Eh bien, cette poignée de malheureux apostats, Schell les appelle un grand nombre (*vieler*) de prêtres zélés, animés d'un zèle religieux (*eifrige Priester, eifrig-religiöse Priester*). Ils ont eu tort, sans doute, de passer aux protestants, car la Réforme ne peut leur donner ce qu'ils cherchent; mais ils ont bien fait de chercher ailleurs l'antique foi que dans les idées étroites, mesquines, antilibérales prédominantes dans l'Église catholique et romaine d'aujourd'hui, ou du moins dans l'immense majorité de ses défenseurs et de ses ministres. » *Revue bénéd.* Déc. 1898, p. 569.)

Enfin, et c'est la plus grande partie du travail, il y a les chapitres de polémique. Polémique contre le docteur protestant Wahrendorp, où il y a de bonnes choses pour montrer que la religion, le christianisme et l'Église ne sont pas l'ennemi du progrès intellectuel[1]. Polémique contre les Jésuites, autoritaires, dominateurs, ultramontains. Polémique contre les chanoines Braun et Höhler, au sujet de leurs critiques relatives à la première brochure du Dr Schell. Celui-ci trouve qu'on a *caricaturé* ses idées[2]. C'est loyauté que d'indiquer sommairement ce qu'il affirme[3].

En fin de compte, que voudrait-il voir disparaître? « Ce n'est pas la consciencieuse vigilance du magistère ecclésiastique, mais autre chose qui n'a rien à faire avec le magistère du pape et des évêques; c'est l'odieux système de délation et de dénigrement de censeurs non autorisés contre lesquels je dois me défendre... »; ce ne sont pas les séminaires, mais « la tendance à donner à l'enseignement, à la formation et à l'éducation théologique et ecclésiastique, la forme française et romaine de l'isolement complet des aspirants au sacerdoce avec toutes les conséquences de ce système... »; ce ne sont pas les Ordres religieux, mais « les moyens antiscientifiques dont on se sert pour maintenir leur hégémonie dans le domaine de la science et du ministère des âmes... »; ce n'est pas le culte de la Mère de Dieu, mais la tendance à poser « comme centre et chose principale de la religion ce qui de sa nature en forme la circonférence extérieure... »

Ces explications, et quelques autres qui suivent encore, atténuent certains passages de la première brochure et permettent de les entendre dans un sens moins équivoque

1. M. l'abbé V. Ermoni a résumé l'argumentation du Dr Schell, dans la *Revue du clergé français*, 15 déc. 1898, p. 154-157. On verra facilement que là encore il y a des réserves à faire; c'est ce que remarque aussi le Dr Seidenberger, de Dieburg, en parlant de la brochure *Die neue Zeit und der alte Glaube* dans le *Katholik* de Mayence, oct. 1898, p. 316-321.

2. Rappelons, en passant, que le professeur de Wurzbourg n'aime pas qu'on réfute un auteur par les conséquences fausses qui pourraient sortir de ses principes. Voir sa brochure *Der Katholicismus*, p. 21.

3. *Die neue Zeit*, p. 149-156.

et moins dangereux. Est-ce à dire que l'attitude générale du Dr Schell en soit bien changée ? Ce n'est pas l'impression que m'a faite la lecture intégrale de sa seconde étude.

Le Dr Huppert a dit, en parlant des universités et des séminaires : « *Viribus unitis*, union des forces, par amour de l'Église catholique et dans l'intérêt de la science catholique, telle doit être leur devise mutuelle[1]. » En terminant ce compte rendu, j'emprunte la même idée, mais élargie, à une autorité plus haute, et je le fais d'autant plus volontiers que, dans les circonstances présentes, elle ne s'applique pas moins aux catholiques de France qu'à ceux d'Allemagne. Dans le bref relatif au centenaire du bienheureux Pierre Canisius, le Souverain Pontife Léon XIII a mis ces paroles, où l'on a même pu voir une allusion à l'agitation produite au delà du Rhin par le mouvement Schell :

Puissent vos efforts ne jamais se heurter à l'obstacle qui rend vaines les meilleures intentions et inutiles tous les travaux : la dissension dans les avis et le manque de concorde dans l'action. Que pourront en effet les forces divisées des gens de bien contre l'assaut de nos ennemis coalisés? A quoi servira la bravoure individuelle s'il n'y a pas une tactique commune? C'est pourquoi Nous vous exhortons à écarter toute controverse inutile, toute contention de partis, éléments de division pour les âmes, en sorte que tous, n'ayant qu'une voix pour défendre l'Église, concentrent leurs forces, pour les diriger vers un même but, dans un même sentiment, « soucieux de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la paix[2] ».

Xavier-Marie LE BACHELET, S. J.

1. Art. du *Katholik*, p. 502.

2. Au moment où cet article va être tiré, paraît à Rome un décret par lequel ses deux brochures, ainsi que sa *Dogmatique* et son *Apologétique*, sont mises à l'Index.

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE

A S. ÉM. LE CARDINAL GIBBONS [1]

A Notre cher Fils Jacques Gibbons, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de Sainte-Marie-du-Transtévère, archevêque de Baltimore.

LÉON XIII, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

C'est en témoignage de notre bienveillance que Nous vous adressons la présente lettre, de cette bienveillance que, durant tout le cours de Notre long pontificat, Nous n'avons jamais cessé de professer à votre égard, à l'égard des évêques vos collègues et du peuple américain tout entier. Nous avons avec empressement, saisi toutes les occasions de la témoigner, soit à propos des heureux développements de votre Église, soit à propos de vos efforts sages et féconds pour sauvegarder et promouvoir les intérêts catholiques. Bien plus, il Nous arrive souvent d'arrêter Nos regards, avec admiration, sur la disposition, remarquable dans votre nation, à se porter aux grandes choses, et à

Dilecto Filio nostro Iacobo tit. sanctæ Mariæ Trans Tiberim S. R. E. Presbytero cardinali Gibbons archiepiscopo Baltimorensi.

LEO PP. XIII

Dilecte Fili noster salutem et apostolicam benedictionem.

Testem benevolentiæ Nostræ hanc ad te epistolam mittimus, eius nempe benevolentiæ, quam, diuturno Pontificatus Nostri cursu, tibi et Episcopis collegis tuis ac populo Americæ universo profiteri nunquam destitimus, occasionem omnem libenter nacti sive ex felicibus Ecclesiæ vestræ incrementis, sive ex utiliter a vobis recteque gestis ad catholicorum rationes tutandas et evehendas. Quin imo sæpe etiam accidit egregiam in gente vestra indolem suspicere et admirari ad præclara quæque experrectam, atque ad ea prosequenda, quæ humanitatem omnem

1. Cette lettre ayant été publiée, alors que la livraison des *Études* était déjà sous presse, nous n'avons pu la placer en tête du numéro.

poursuivre tous les progrès et tout ce qui fait la gloire d'un pays.

Bien que cette lettre n'ait pas pour objet, en ce moment, de confirmer les louanges que Nous vous avons souvent décernées, mais plutôt d'indiquer certains écueils à éviter et certaines imperfections à corriger; toutefois, comme le sentiment qui Nous l'a dictée est la même bienveillance apostolique que Nous avons toujours ressentie pour vous et que Nous vous avons souvent exprimée, Nous Nous attendons à bon droit à ce que vous la considériez également comme une preuve de Notre affection; d'autant qu'elle est spécialement destinée à éteindre certaines discussions qui, soulevées naguère au milieu de vous, troublent sinon tous les esprits, au moins un grand nombre, au grave détriment de la paix.

Vous n'ignorez pas, cher Fils, que le livre sur la vie d'*Isaac-Thomas Hecker*, surtout par le fait de ceux qui ont entrepris de l'éditer ou de le traduire dans une langue étrangère, a excité de vives controverses, par l'introduction de certaines opinions sur la manière de vivre chrétiennement. C'est pourquoi, en vue de pourvoir à l'intégrité de la foi, selon les devoirs de Notre apostolat suprême, et de garantir la sécurité des fidèles, Nous voulons vous entretenir de toute cette affaire avec quelques développements.

Les opinions nouvelles dont Nous parlons reposent en somme

iuvant splendoremque civitatis. — Quamvis autem non eo nunc spectet epistola ut alias sæpe tributas laudes confirmet, sed ut nonnulla potius cavenda et corrigenda significet; quia tamen eadem apostolica caritate conscripta est, qua vos et prosequuti semper et alloquuti sæpe fuimus, iure expectamus, ut hanc pariter amoris Nostri argumentum censeatis; idque eo magis futurum confidimus quod apta nataque ea sit ad contentiones quasdam extinguendas, quæ, exortæ nuper in vobis, etsi non omnium, at multorum certe animos, haud mediocri pacis detrimento, perturbant.

Compertum tibi est, dilecte Fili Noster, librum de vita *Isaaci Thomæ Hecker*, eorum præsertim opera, qui aliena lingua edendum vel interpretandum susceperunt, controversias excitasse non modicas ob invectas quasdam de ratione christiane vivendi opiniones. Nos igitur, ut integritati fidei, pro supremo Apostolatus munere, prospiciamus et fidelium securitati caveamus, volumus de re universa fusiori sermone ad te scribere.

Novarum igitur, quas diximus, opinionum id fere constituitur funda-

sur ce principe : afin de ramener plus facilement à la doctrine catholique ceux qui en sont séparés, l'Église doit s'adapter, dans une mesure plus grande, à la civilisation d'une époque adulte et, relâchant son ancienne sévérité, faire quelques concessions aux tendances et aux principes nouvellement introduits parmi les nations. Et cela doit s'entendre, à ce que pensent plusieurs, non seulement de la règle de vie, mais encore des doctrines, où est contenu le *dépôt de la foi*. Ils soutiennent qu'il est opportun, en vue de mieux attirer les dissidents, de laisser dans l'ombre certains éléments de la doctrine, comme étant de moindre importance, ou de les atténuer de telle sorte qu'ils ne conserveraient plus le sens tenu constamment par l'Église.

Or, cher Fils, pour montrer combien il y a lieu de désapprouver pareil système, il n'est pas besoin de longs discours. Il suffit de Nous reporter à la règle et à la source de la doctrine, que l'Église nous transmet. Écoutons le concile du Vatican : « ... En effet, la doctrine de la foi, que Dieu a révélée, n'est pas, à l'instar d'une conception philosophique, proposée comme une chose à perfectionner par les intelligences humaines, mais comme un dépôt divin confié à l'Épouse du Christ pour le garder fidèlement et l'interpréter infailliblement... Le sens des dogmes sacrés, tel que l'a une fois déclaré notre sainte mère l'Église, doit être perpétuellement conservé, et il ne faut jamais s'en écarter sous prétexte

mentum : quo facilius qui dissident ad catholicam sapientiam traducantur, debere Ecclesiam ad adulti sæculi humanitatem aliquanto propius accedere, ac, veteri relaxata severitate, recens invectis populorum placitis ac rationibus indulgere. Id autem non de vivendi solum disciplina, sed de doctrinis etiam, quibus *fidei depositum* continetur, intelligendum esse multi arbitrantur. Opportunum enim esse contendunt, ad voluntates discordium alliciendas, si quædam doctrinæ capita, quasi levioris momenti, prætermittantur, aut molliantur ita, ut non eumdem retineant sensum quem constanter tenuit Ecclesia. — Id porro, dilecte Fili Noster, quam improbando sit consilio excogitatum, haud longo sermone indiget; si modo doctrinæ ratio atque origo repetatur, quam tradit Ecclesia. Ad rem Vaticana Synodus: « Neque enim fidei doctrina, « quam Deus revelavit, velut philosophicum inventum proposita est « humanis ingeniis perficienda, sed tamquam divinum depositum « Christi Sponsæ tradita fideliter custodienda et infallibiliter decla- « randa... Is sensus sacrorum dogmatum perpetuo est retinendus, « quem semel declaravit Sancta Mater Ecclesia, nec unquam ab eo

ou sous couleur d'une intelligence plus haute. » (*Const. de Fide cath.*, c. IV.)

Quant à ce silence par où l'on voudrait à dessein taire certains principes de la doctrine catholique et les reléguer dans l'oubli, on ne doit pas le considérer non plus comme entièrement exempt de reproche. En effet, toutes les vérités qu'embrasse la croyance chrétienne n'ont qu'un seul et même auteur et maître : *le Fils unique qui est dans le sein du Père* (*Joan.*, I, 18). Que ces vérités soient adaptées à toutes les époques et à toutes les nations, c'est ce qui ressort clairement des paroles mêmes adressées par Jésus-Christ à ses apôtres : « Allez et enseignez toutes les nations... leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé, et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. » (*Matth.*, XXVIII, 19.) C'est pourquoi le concile du Vatican dit encore : « Par la foi divine et catholique, il faut croire tout ce qui est contenu dans la parole de Dieu écrite ou transmise, et que l'Église, soit par une décision solennelle, soit par le magistère ordinaire et universel, propose à notre foi, comme divinement révélé. » (*Const. de Fide cath.*, c. III.) Donc à Dieu ne plaise que personne retranche quoi que soit de la doctrine qui vient de Dieu, ou en passe pour une raison quelconque une partie sous silence. Agir ainsi, ce serait chercher plutôt à séparer des catholiques de l'Église qu'à rattacher à l'Église ceux qui en

« sensu altioris intelligentiæ specie et nomine recedendum. » (*Const. de Fide cath.*, c. IV.)

Neque omnino vacare culpa censendum est silentium illud, quo catholicæ doctrinæ principia quædam consulto prætereuntur ac veluti oblivione obscurantur. — Veritatum namque omnium, quotquot christiana disciplina complectitur, unus atque idem auctor est et magister *Unigenitus Filius qui est in sinu Patris.* (*Ioann.*, I, 18.) Easdem vero ad ætates quaslibet ac gentes accommodatas esse, perspicue ex verbis colligitur, quibus ipse Christus apostolos est alloquutus : *Euntes docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis; et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.* (*Matth.*, XXVIII, 19.) Quapropter idem Vaticanum Concilium : « Fide divina, inquit, et catholica ea omnia credenda sunt, quæ in « verbo Dei scripto vel tradito continentur, et ab Ecclesia, sive so- « lemni iudicio sive ordinario et universali magisterio, tamquam divi- « nitus revelata credenda proponuntur. » (*Const. de Fide cath.*, c. III.)

Absit igitur ut de tradita divinitus doctrina quidpiam quis detrahat vel consilio quovis prætereat; id enim qui faxit, potius catholicos

sont séparés. Qu'ils reviennent, c'est Notre plus cher désir, qu'ils reviennent tous ceux, quels qu'ils soient, qui errent loin du bercail du Christ, mais non par un autre chemin que celui que le Christ a montré lui-même.

Quant à la règle de vie qui est donnée aux catholiques, elle n'est pas de telle nature qu'elle rejette les tempéraments demandés par les temps et les lieux. Assurément l'Église a reçu de son auteur, une âme clémente et miséricordieuse. C'est pour cela que, dès sa naissance, elle aima à se montrer ce que l'apôtre saint Paul disait de lui-même : « Je me suis fait tout à tous, afin de sauver tout le monde. » (*I Cor.*, IX, 22.) L'histoire de tous les siècles passés témoigne que ce Siège apostolique, à qui a été attribué, non seulement le magistère, mais encore la direction suprême de toute l'Église, s'est toujours attaché, d'une manière constante, *au même dogme, au même sens, à la même doctrine* (*Conc. Vatic.*, ibid., c. IV); mais que, d'autre part, en ce qui concerne la règle de la vie, il a eu coutume de la tempérer si bien que, les droits de Dieu étant saufs, il fût toujours tenu compte des usages et des conditions spéciales des nations si diverses qu'elle embrasse. Qui doute qu'il ne le fasse encore maintenant, si le salut des âmes le demande?

Toutefois, la décision en cette matière n'appartient pas au jugement des hommes privés, qui se laissent souvent tromper par

seiungere ab Ecclesia, quam qui dissident ad Ecclesiam transferre volet. Redeant, nil enim Nobis optatius, redeant universi, quicumque ab ovili Christi vagantur longius; non alio tamen itinere, quam quod Christus ipse monstravit.

Disciplina autem vivendi, quæ catholicis hominibus datur, non eiusmodi est, quæ, pro temporum et locorum varietate, temperationem omnem reiiciat. — Habet profecto Ecclesia, inditum ab Auctore suo, clemens ingenium et misericors; quam ob caussam, inde a sui exordio, id præstitit libens, quod Paulus Apostolus de se profitebatur : *Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.* (*I Cor.* IX, 22.) — Ætatum vero præteritarum omnium historia testis est, Sedem hanc Apostolicam, cui, non magisterium modo, sed supremum etiam regimen totius Ecclesiæ tributum est, constanter quidem *in eodem dogmate, eodem sensu eademque sententia.* (*Conc. Vatic.*, ibid., c. IV.) hæsisse; at vivendi disciplinam ita semper moderari consuevisse, ut, divino incolumi iure, diversarum adeo gentium, quas amplectitur, mores et rationes numquam neglexerit. Id si postulet animorum salus, nunc etiam facturam quis dubitet? — Non hoc tamen privatorum hominum arbi-

l'apparence du bien ; elle doit être réservée au jugement de l'Église. C'est sur celui-ci que doivent s'en reposer tous ceux qui tiennent à éviter le reproche de Notre prédécesseur Pie VI, qui a *déclaré* « injurieuse pour l'Église et pour l'esprit de Dieu qui la régit » la soixante-dix-huitième proposition du concile de Pistoie, « en tant qu'elle soumet à l'examen la discipline établie et approuvée par l'Église, comme si l'Église pouvait établir une discipline inutile, et trop lourde pour la liberté chrétienne ».

Dans la question dont Nous parlons, cher Fils, une chose plus périlleuse, plus nuisible à la doctrine et à la discipline catholique, est l'opinion, professée par les partisans de nouveautés, qu'il faut introduire une certaine liberté dans l'Église, de sorte que, l'action et la vigilance de l'autorité se trouvant liées en quelque manière, il soit permis aux fidèles de s'abandonner dans une plus large mesure à leur propre inspiration et à leur élan personnel. Ils affirment que cette liberté est devenue nécessaire, à l'exemple de cette autre liberté qui, récemment introduite, constitue communément, à l'heure actuelle, le droit et le fondement de la société civile. Nous avons traité assez longuement de cette dernière dans la lettre que Nous avons adressée à tous les évêques au sujet de la constitution des États. Nous y avons même montré la différence qui existe entre l'Église, qui est de droit divin, et

trio definiendum, qui fere specie recti decipiuntur: sed Ecclesiæ iudicium esse oportet : in eoque acquiescere omnes necesse est, quicumque Pii VI decessoris Nostri reprehensionem cavere malunt. Qui quidem propositionem LXXVIII synodi Pistoriensis « Ecclesiæ ac Spiritui « Dei quo ipsa regitur iniuriosam *edixit*, quatenus examini subiiciat « disciplinam ab Ecclesia constitutam et probatam, quasi Ecclesia « disciplinam constituere possit inutilem et onerosiorem quam libertas « christiana patiatur ».

In caussa tamen de qua loquimur, dilecte Fili Noster, plus affert periculi estque magis catholicæ doctrinæ disciplinæque infestum consilium illud, quo rerum novarum sectatores arbitrantur libertatem quandam in Ecclesiam esse inducendam, ut, constricta quodammodo potestatis vi ac vigilantia, liceat fidelibus suo cuiusque ingenio actuosæque virtuti largius aliquanto indulgere. Hoc nimirum requiri affirmant ad libertatis eius exemplum, quæ, recentius invecta, civilis fere communitatis ius modo ac fundamentum est. — De qua Nos fuse admodum loquuti sumus in iis Litteris, quas de civitatum constitutione ad Episcopos dedimus universos; ubi etiam ostendimus, quid inter Ecclesiam,

toutes les autres associations, qui doivent leur existence à la libre volonté des hommes.

Il importe donc davantage de signaler une certaine opinion qui est alléguée comme argument par ceux qui voudraient voir cette liberté chez les catholiques. Ils disent qu'il n'y a plus lieu maintenant de rien craindre pour l'infaillible magistère du Pontife romain, après la solennelle proclamation qui en a été faite au concile du Vatican, et que, pour cette raison, ce dogme étant mis en sûreté, un champ plus vaste peut être ouvert à la pensée et à l'action de chaque homme. Argumentation assurément vicieuse. S'il y a en effet une conséquence à tirer du magistère infaillible de l'Église, c'est que nul ne doit chercher à s'écarter de son enseignement, que tous ont le devoir de s'en remettre absolument à lui pour se laisser instruire et diriger, afin de se conserver plus facilement indemnes de toute erreur privée. Ajoutons que ceux qui raisonnent ainsi s'écartent tout à fait du sage plan de la Providence divine, qui, par cela même qu'elle a voulu faire affirmer par une sentence des plus solennelles l'autorité et le magistère du Siège apostolique, a voulu précisément procurer, dans les périls du temps présent, une garantie plus efficace aux intelligences catholiques. La licence, confondue un peu partout avec la liberté, la passion de tout dire et de tout contredire, enfin la permission de tout penser et de traduire toute pensée par des écrits, ont répandu sur les esprits des

quæ iure divino est, intersit ceterasque consociationes omnes, quæ libera hominum voluntate vigent. — Præstat igitur quandam potius notare opinionem, quæ quasi argumentum affertur ad hanc catholicis libertatem suadendam. Aiunt enim, de Romani Pontificis infallibili magisterio, post solemne iudicium de ipso latum in Vaticana Synodo, nihil iam oportere esse sollicitos; quam ob rem, eo iam in tuto collocato, posse nunc ampliorem cuivis ad cogitandum atque agendum patere campum. — Præposterum sane arguendi genus : si quid enim ex magisterio Ecclesiæ infallibili suadet ratio, hoc certe est, ut ab eo ne quis velit discedere, imo omnes eidem se penitus imbuendos ac moderandos dent, quo facilius a privato quovis errore serventur immunes. Accedit, ut ii, qui sic arguunt, a providentis Dei sapientia discedant admodum; quæ, quum Sedis Apostolicæ auctoritatem et magisterium affirmata solemniore iudicio voluit, idcirco voluit maxime, ut pericula præsentium temporum animis catholicorum efficacius caveret. Licentia quæ passim cum libertate confunditur; quidvis loquendi obloquendique libido; facultas denique quidlibet sentiendi litterarumque formis

ténèbres si profondes que l'utilité et la nécessité du magistère, en vue de retenir les fidèles dans les limites du devoir et de la conscience, sont devenues plus grandes qu'auparavant.

Loin de Nous, assurément, la pensée de tout répudier parmi les choses qu'enfante le génie propre de cette époque. Bien au contraire, c'est avec joie que Nous voyons chaque progrès réalisé dans la recherche du vrai et dans l'effort vers le bien, enrichir le patrimoine de la science et reculer les bornes de la prospérité publique. Tout cela cependant, si l'on veut que l'utilité en soit sérieuse, ne peut vraiment exister et se développer si l'on ne tient pas compte de l'autorité et de la sagesse de l'Église.

Il faut en venir maintenant aux conséquences que l'on déduit, en quelque sorte, des opinions que Nous avons signalées, et dans lesquelles, s'il n'y a pas d'intention mauvaise, comme Nous le croyons, les assertions prises en elles-mêmes apparaîtront bien certainement suspectes. On rejette tout d'abord, pour ceux qui veulent s'élever vers la perfection chrétienne, le magistère externe comme superflu, et même comme plutôt gênant. Le Saint-Esprit, disent-ils, répand plus amplement et plus abondamment qu'autrefois ses dons dans les âmes des fidèles ; il les instruit et les pousse, sans intermédiaire, par une sorte d'instinct secret.

Ce serait une grande témérité de vouloir fixer la mesure sui-

exprimendi, tenebras tam alte mentibus obfuderunt, ut maior nunc quam ante sit magisterii usus et necessitas, ne a conscientia quis officioque abstrahatur. — Abest profecto a Nobis ut quæcumque horum temporum ingenium parit, omnia repudiemus ; quin potius quidquid indagando veri aut enitendo boni attingitur, ad patrimonium doctrinæ augendum publicæque prosperitatis fines proferendos, libentibus sane Nobis, accedit. Id tamen omne, ne solidæ utilitatis sit expers, esse ac vigere nequaquam debet, Ecclesiæ auctoritate sapientiaque posthabita.

Sequitur ut ad ea veniamus quæ ex his, quas attigimus, opinionibus consectaria veluti proteruntur, in quibus si mens, ut credimus, non mala, at certe res carere suspicione minime videbuntur. — Principio enim externum magisterium omne ab iis, qui christianæ perfectioni adipiscendæ studere velint, tamquam superfluum, immo etiam minus utile, reiicitur : ampliora, aiunt, atque uberiora nunc quam elapsis temporibus, in animos fidelium Spiritus Sanctus influit charismata, eosque, medio nemine, docet arcano quodam instinctu atque agit. — Non levis profecto temeritatis est velle modum metiri, quo Deus cum

vant laquelle Dieu peut se communiquer aux hommes. Cette mesure dépend en effet uniquement de sa volonté, et lui-même est le dispensateur souverainement libre de ses dons. « L'esprit souffle où il veut. » (*Joan.*, III, 8.) « La grâce est donnée à chacun de nous selon la mesure de la munificence du Christ. » (*Eph.*, IV, 7.) Et qui donc, se rapportant à l'histoire des Apôtres, à la foi de la primitive Église, aux luttes et aux supplices des plus vaillants martyrs, à ces anciens âges, enfin, presque tous si féconds en saints, oserait comparer les premiers siècles avec notre époque, et affirmer que ceux-là étaient moins favorisés de l'effusion de l'Esprit-Saint ?

Mais, ceci mis à part, que l'Esprit-Saint opère par une descente secrète dans les âmes des justes, qu'il les excite, par ses avertissements et par ses impulsions, cela ne peut faire l'objet d'un doute. Sans cela, n'importe quels secours ou magistère extérieur serait inutile. « Si quelqu'un... affirme qu'il peut adhérer à la prédication du salut, c'est-à-dire à la prédication évangélique, sans l'illumination du Saint-Esprit, qui donne à tous une grâce suave pour les faire adhérer et croire à la vérité, il est déçu par l'esprit d'hérésie. » (*Conc. Arausic.*, II, cap. VII.) Mais, comme nous le savons par l'expérience, ces avertissements et ces impulsions du Saint-Esprit sont pleinement ressentis, la plupart du temps, grâce au secours et pour ainsi dire, à la préparation d'un magistère extérieur. « Celui-là, dit à ce sujet saint Augustin, coopère

hominibus communicet; id enim unice ex eius voluntate pendet, estque ipse munerum suorum liberrimus dispensator. *Spiritus ubi vult spirat.* (*Ioann.*, III, 8.) *Unicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi.* (*Eph.*, IV, 7.) — Ecquis autem repetens Apostolorum historiam, exordientis Ecclesiæ fidem, fortissimorum martyrum certamina et cædes, veteres denique plerasque ætates sanctissimorum hominum fœcundissimas, audeat priora tempora præsentibus componere eaque affirmare minore Spiritus Sancti effusione donata ? Sed, his omissis, Spiritum Sanctum secreto illapsu in animis iustorum agere eosque admonitionibus et impulsionibus excitare, nullus est qui ambigat; id ni foret, externum quodvis præsidium et magisterium inane esset. « Si « quis... salutari, id est evangelicæ prædicationi consentire posse con- « firmat, absque illuminatione Spiritus Sancti, qui dat omnibus suavi- « tatem in consentiendo et credendo veritati, hæretico fallitur spiritu. » (*Conc. Arausic.*, II, can. VII.) Verum, quod etiam experiendo novimus, hæ Sancti Spiritus admonitiones et impulsiones plerumque, non sine quodam externi magisterii adiumento ac veluti comparatione, persen-

chez les bons arbres à la production du fruit, qui, à l'extérieur, arrose et cultive par n'importe quel intermédiaire et, par son action personnelle, aboutit à l'accroissement intérieur du fruit. » (*De Grat. Christ.*, c. XIX.)

Cela revient, en définitive, à la loi commune, par laquelle un Dieu très prévoyant, de même qu'il a décrété que les hommes devaient généralement être sauvés par le ministère d'autres hommes, a également décidé que ceux qu'il appelle à un degré supérieur de sainteté devaient y être conduits par des hommes, « de sorte que, comme dit saint Jean Chrysostome, Dieu nous instruise par les hommes ». (*Hom. I, in Inscr. altar.*) Un illustre exemple nous en est offert au début même de l'Église. Bien que Saul, « respirant la menace et le meurtre » (*Act. Ap.*, IX, 1), eût entendu la voix du Christ lui-même et lui eût demandé à lui-même : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? » il fut cependant envoyé à Damas chez Ananie. « Entre dans la ville, et, là, on te dira ce qu'il te faut faire. »

A ces motifs s'ajoute le fait que ceux qui tendent à la perfection, par cela même qu'ils entrent dans une voie où ne s'engagent pas la plupart des hommes, sont plus exposés à l'erreur que les autres, et en conséquence ont plus besoin d'un maître et d'un guide. Cette manière d'agir s'est toujours maintenue dans l'Église, et cette doctrine a été unanimement professée par tous ceux qui dans le cours des siècles ont excellé en sagesse ou en sainteté.

tiuntur. « Ipse, ad rem Augustinus, in bonis arboribus cooperatur « fructum, qui et forinsecus rigat atque excolit per quemlibet minus- « trum, et per se dat intrinsecus incrementum. » (*De Grat. Christ.*, c. XIX.) Scilicet ad communem legem id pertinet, qua Deus providentissimus, uti homines plerumque fere per homines salvandos decrevit, ita illos, quos ad præstantiorem sanctimoniæ gradum advocat, per homines eo perducendos constituit, « ut nimirum, quemadmodum « Chrysostomus ait, per homines a Deo discamus ». (*Hom. I, in Insc. altar.*) Præclarum eius rei exemplum, ipso Ecclesiæ exordio, positum habemus : quamvis enim Saulus, *spirans minarum et cædis* (*Act. Ap.*, c. IX, 1), Christi ipsius vocem audivisset ab eoque quæsivisset : *Domine, quid me vis facere;* Damascum tamen ad Ananiam missus est : *Ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere.* — Accedit præterea, quod qui perfectiora sectantur, hoc ipso quod ineunt intentatam plerisque viam, sunt magis errori obnoxii, ideoque magis quam ceteri doctore ac duce indigent. — Atque hæc agendi ratio iugiter in Ecclesia obtinuit; hanc ad unum omnes doctrinam professi sunt, quot-

Ceux qui repousseraient une telle opinion ne sauraient assurément le faire sans témérité et sans péril.

Cependant, si l'on examine à fond ce sujet, tout guide extérieur étant supprimé, il est difficile de voir, dans la pensée des novateurs, où doit aboutir cette féconde inspiration du Saint-Esprit qu'ils exaltent à un tel point. Certainement, surtout lorsqu'il s'agit de la pratique des vertus, le secours du Saint-Esprit est tout à fait nécessaire. Mais les hommes qui se proclament partisans d'innovations vantent outre mesure les vertus naturelles, comme si elles répondaient davantage aux mœurs et aux besoins du siècle présent, et comme s'il valait mieux les posséder que les autres, parce qu'elles rendraient l'homme plus apte à l'action et plus fort.

Il est difficile de comprendre que des hommes pénétrés de la sagesse chrétienne puissent préférer les vertus naturelles aux vertus surnaturelles, et leur attribuer une efficacité et une fécondité supérieures.

La nature, avec l'appui de la grâce, sera donc plus débile que si elle est abandonnée à ses propres forces ? Est-ce que les hommes très saints que l'Église honore et auxquels Elle rend un culte public se sont montrés faibles et inférieurs dans l'ordre naturel parce qu'ils excellaient dans les vertus chrétiennes ? D'ailleurs, quoique on puisse relever parfois des actes éclatants de vertu naturelle, combien en est-il, parmi les hommes qui possèdent

quot, decursu sæculorum, sapientia ac sanctitate floruerunt; quam qui respuant, temere profecto ac periculose respuent.

Rem tamen bene penitus consideranti, sublato etiam externo quovis moderatore, vix apparet in novatorum sententia quorsum pertinere debeat uberior ille Spiritus Sancti influxus, quem adeo extollunt. — Profecto maxime in excolendis virtutibus Spiritus Sancti præsidio opus est omnino : verum qui nova sectari adamant, naturales virtutes præter modum efferunt, quasi hæ præsentis ætatis moribus ac necessitatibus respondeant aptius, iisque exornari præstet, quod hominem paratiorem ad agendum ac strenuiorem faciant. — Difficile quidem intellectu est, eos, qui christiana sapientia imbuantur, posse naturales virtutes supernaturalibus anteferre, maioremque illis efficacitatem ac fœcunditatem tribuere. Ergone natura, accedente gratia, infirmior erit, quam si suis ipsa viribus permittatur ? Num vero homines sanctissimi, quos Ecclesia observat palamque colit, imbecillos se atque ineptos in naturæ ordine probavere quod christianis virtutibus excelluerunt ? Atqui, etsi naturalium virtutum præclaros quandoque actus mirari

réellement à un haut degré l'habitude de ces vertus ? Quel est celui qui n'est pas en proie à des passions, et très violentes ? Pour les dominer d'une façon constante, comme aussi pour se conformer toujours et parfaitement à la loi naturelle, l'homme a besoin d'être aidé par un secours divin. Et quant aux actes particuliers auxquels Nous venons de faire allusion, souvent, si on les examine plus à fond, ils offrent l'apparence de la vertu plutôt qu'on n'y trouve la vertu elle-même.

Mais accordons cependant que celle-ci soit réelle : si l'on ne veut pas *courir en vain* et oublier la félicité éternelle à laquelle la bonté de Dieu nous destine, les vertus naturelles ont-elles une utilité quelconque, si le don et la force de la grâce ne vient s'y ajouter ! Augustin a dit avec raison : « Grand déploiement de forces et course rapide, mais en dehors de la voie. » (*In Ps.* XXXI, 4.) De même en effet que la nature humaine qui, à cause de la faute commune, avait été flétrie et déshonorée, se trouve relevée, revêtue d'une nouvelle noblesse et fortifiée par le secours de la grâce, ainsi les vertus qui s'appuient non seulement sur la nature, mais aussi sur ce même secours de la grâce, deviennent des gages féconds d'éternelle félicité ; elles sont plus solides et plus fermes.

A cette opinion sur les vertus naturelles et surnaturelles s'en rattache étroitement une autre, par laquelle toutes les vertus

licet, quotus tamen quisque est inter homines qui naturalium virtutum habitu reapse polleat ? Quis enim est, qui animi perturbationibus, iisque vehementibus non incitetur ? Quibus constanter superandis, sicut etiam universæ legi in ipso naturæ ordine servandæ, divino quodam subsidio iuvari hominem necesse est. Singulares vero actus, quos supra innuimus, sæpe, si intimius perspiciantur, speciem potius virtutis quam veritatem præ se ferunt. — Sed demus tamen esse : si *currere in vacuum* quis nolit æternamque oblivisci beatitatem, cui nos benigne destinat Deus, ecquid naturales virtutes habent utilitatis, nisi divinæ gratiæ munus ac robur accedat ? Apte quidem Augustinus : « Magnæ vires et cursus celerrimus, sed præter viam. » (*In Ps.* XXXI, 4.) Sicut enim præsidio gratiæ natura hominum, quæ, ob communem noxam, in vitium ac dedecus prolapsa erat, erigitur novaque nobilitate evehitur ac roboratur ; ita etiam virtutes, quæ non solis naturæ viribus, sed eiusdem ope gratiæ exercentur, et fœcundæ fiunt beatitatis perpetuo mansuræ et solidiores ac firmiores existunt.

Cum hac de naturalibus virtutibus sententia, alia cohæret admodum, qua christianæ virtutes universæ in duo quasi genera dispertiuntur, in

chrétiennes sont pour ainsi dire divisées en deux classes : en *passives*, comme l'on dit, et en *actives*. On ajoute que les premières convenaient mieux aux siècles passés et que les secondes sont plus conformes au temps actuel.

Ce qu'il faut penser de cette division des vertus est évident, car une vertu qui serait vraiment passive n'existe pas, ni ne peut exister. « Le mot vertu, dit saint Thomas, désigne une certaine perfection de la puissance ; mais la fin de la puissance est l'acte, et un acte de vertu n'est rien autre chose qu'un bon emploi du libre arbitre » (Iª IIᵉ, a. 1) ; fait avec l'appui de la grâce de Dieu, si c'est un acte de vertu surnaturelle.

Que les vertus chrétiennes soient adaptées les unes à une époque, les autres à un autre temps, c'est ce que prétendra seulement celui qui oubliera les paroles de l'Apôtre : « Ceux que Dieu a connus par sa prescience, Il les a aussi prédestinés à devenir conformes à l'image de son Fils. » (*Rom.*, VIII, 29.) Le maître et le modèle de toute sainteté est le Christ ; il est nécessaire qu'à sa règle se conforment tous ceux qui désirent entrer au séjour des bienheureux.

Or le Christ ne change pas dans le cours des siècles, mais « Il est le même hier, aujourd'hui et dans tous les siècles ». (*Hebr.*, XIII, 8.) C'est donc aux hommes de toutes les époques que s'adresse cette parole : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » (*Matth.*, XI, 29.) Et c'est en tout temps que le Christ

passivas, ut aiunt, atque *activas;* adduntque, illas in elapsis ætatibus convenisse melius, has cum præsenti magis congruere. — De qua quidem divisione virtutum quid sentiendum sit, res est in medio posita ; virtus enim, quæ vere *passiva* sit, nec est nec esse potest. « Virtus, sic sanctus Thomas, nominat quandam potentiæ perfectionem ; « finis autem potentiæ actus est ; et nihil est aliud actus virtutis, quam « bonus usus liberi arbitrii » (Iª IIᵉ, a. 1) ; adiuvante utique Dei gratia, si virtutis actus supernaturalis sit. — Christianas autem virtutes, alias temporibus aliis accommodatas esse, is solum velit, qui Apostoli verba non meminerit. *Quos præscivit, hos et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui.* (*Rom.*, VIII, 29.) Magister et exemplar sanctitatis omnis Christus est ; ad cuius regulam aptari omnes necesse est, quotquot avent beatorum sedibus inseri. Iamvero, haud mutatur Christus progredientibus sæculis ; sed *idem heri et hodie et in sæcula.* (*Hebr.*, XIII, 8.) Ad omnium igitur ætatum homines pertinet illud : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* (*Matth.* XI, 29) ; nulloque non tempore Christus se nobis exhibet *factum obedientem usque ad mortem*

se montre à nous comme « s'étant fait obéissant jusqu'à la mort ». (*Philip.*, II, 8.) C'est en tout temps aussi que demeure vraie la parole de l'Apôtre : « Ceux qui sont disciples du Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences. » (*Galat.*, V, 24.) Plaise à Dieu qu'un bien plus grand nombre d'hommes cultivent maintenant ces vertus comme l'ont fait les saints des siècles passés. Ceux-ci, grâce à leur humilité, à leur obéissance, à leur frugalité, furent « puissants en œuvres et en paroles », et rendirent les plus grands services non seulement à la religion, mais encore à leur pays et à la société.

Ce mépris des vertus évangéliques, appelées à tort passives, devait avoir une conséquence naturelle : à savoir que le dédain de la vie religieuse se répandît peu à peu dans les âmes.

Que ce soit un sentiment commun chez les partisans des opinions nouvelles, nous le concluons de certaines doctrines qu'ils ont exprimées concernant les vœux que les ordres religieux prononcent. Ils disent en effet que ces engagements sont tout à fait contraires au caractère de notre époque, en tant qu'ils resserrent les limites de la liberté humaine ; qu'ils sont mieux faits pour les âmes faibles que pour les fortes, et que, loin de contribuer à la perfection chrétienne et au bien de la société, ils nuisent plutôt à l'une et à l'autre et empêchent leurs progrès.

La fausseté de ces assertions ressort avec évidence de la conduite et de la doctrine de l'Église, qui a toujours approuvé haute-

(*Philip.*, II, 8) ; valetque quavis ætate Apostoli sententia : *Qui sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis.* (*Galat.*, V, 24.) — Quas utinam virtutes multo nunc plures sic colerent, ut homines sanctissimi præteritorum temporum ! Qui demissione animi, obedientia, abstinentia, *potentes* fuerunt *opere et sermone*, emolumento maximo nedum religiosæ rei sed publicæ ac civilis.

Ex quo virtutum evangelicarum veluti contemptu, quæ perperam *passivæ* appellantur, pronum erat sequi, ut religiosæ etiam vitæ despectus sensim per animos pervaderet. Atque id novarum opinionum fautoribus commune esse, coniicimus ex eorum sententiis quibusdam circa vota quæ Ordines religiosi nuncupant. Aiunt enim, illa ab ingenio ætatis nostræ dissidere plurimum, utpote quæ humanæ libertatis fines coerceant ; esseque ad infirmos animos magis quam ad fortes apta ; nec admodum valere ad christianam perfectionem humanæque consociationis bonum, quin potius utrique rei obstare atque officere. — Verum hæc quam falso dicantur, ex usu doctrinaque Ecclesiæ facile

ment la vie religieuse. Et ce n'était pas sans raison, certes, car les hommes qui, appelés par Dieu, embrassent cette vie de leur plein gré, et qui, non contents de suivre les préceptes et de remplir les devoirs communs, entrent dans la voie des conseils évangéliques, ces hommes se montrent les soldats actifs et dévoués du Christ. Croirons-nous que c'est là le propre d'âmes débiles ? ou chose inutile et même nuisible à un genre de vie plus parfait ? Ceux qui se lient ainsi par des vœux religieux sont si éloignés de perdre leur liberté qu'ils jouissent d'une liberté beaucoup plus complète et plus élevée, de celle « par laquelle le Christ nous a rendus libres ». (*Galat.*, IV, 31.)

Quant à ce que l'on ajoute, à savoir que la vie religieuse ne rend pas beaucoup ou même rend peu de services à l'Église, outre que cette assertion est injurieuse aux ordres religieux, elle ne sera certes adoptée par aucun de ceux qui ont lu les annales de l'Église.

Vos États-Unis eux-mêmes n'ont-ils pas dû les origines de leur foi et de leur civilisation aux enfants de familles religieuses ? Vous avez résolu naguère d'élever officiellement une statue à l'un d'eux, ce qui est tout à votre éloge.

A notre époque même, quels services dévoués et féconds les ordres religieux, partout où ils se trouvent, rendent au catholicisme ! Combien nombreux sont-ils à faire pénétrer l'Évangile sur de nouveaux rivages, à étendre les frontières de la civilisation,

patet, cui religiosum vivendi genus maxime semper probatum est. Nec sane immerito : nam qui, a Deo vocati, illud sponte sua amplectantur, non contenti communibus præceptorum officiis, in evangelica euntes consilia, Christo se milites strenuos paratosque ostendunt. Hocne debilium esse animorum putabimus ? aut ad perfectiorem vitæ modum inutile aut noxium ? Qui ita se votorum religione obstringunt, adeo sunt a libertatis iactura remoti, ut multo pleniore ac nobiliore fruantur, ea nempe *qua Christus nos liberavit.* (*Galat.*, IV, 31.)

Quod autem addunt, religiosam vivendi rationem aut non omnino aut parum Ecclesiæ iuvandæ esse, præterquamquod religiosis Ordinibus invidiosum est, nemo unus certe sentiet, qui Ecclesiæ annales evolverit. Ipsæ vestræ fœderatæ civitates num non ab alumnis religiosarum familiarum fidei pariter atque humanitatis initia habuerunt ? quorum uni nuper, quod plane vobis laudi fuit, statuam publice ponendam decrevistis. — Nunc vero, hoc ipso tempore, quam alacrem, quam frugiferam catholicæ rei religiosi cœtus, ubicumque ii sunt, navant operam ! Quam pergunt multi novas oras Evangelio imbuere et

grâce aux plus grands efforts et au milieu des plus grands dangers ! Non moins que le clergé séculier, ils sont parmi le peuple chrétien les hérauts de la parole de Dieu, les guides et les maîtres de la jeunesse, et pour toute l'Église un exemple de sainteté.

Les mêmes éloges doivent être accordés, à ceux qui mènent la vie active, et à ceux qui, épris de retraite, se livrent à la prière et à la mortification. Quant aux services que ces derniers ont rendus et qu'ils rendent au genre humain, nul n'en doute assurément parmi les hommes qui n'ignorent pas combien « la prière assidue du juste » (*Jac.*, v, 16) est puissante, surtout lorsqu'elle est jointe à la mortification, pour apaiser et toucher la puissance de Dieu. Si quelques hommes donc préfèrent se réunir, sans se lier par aucun vœu, qu'ils le fassent. Ce ne sera pas une institution nouvelle dans l'Église, ni à improuver. Qu'ils prennent garde cependant de ne pas vanter ce régime comme préférable à celui des ordres religieux. Au contraire, le genre humain étant de nos jours plus enclin que jamais aux plaisirs, il faut en estimer davantage ceux qui, « ayant tout quitté, ont suivi le Christ ».

Enfin, pour ne pas Nous étendre davantage, on affirme qu'il faut abandonner le chemin et la méthode suivis jusqu'alors par les catholiques pour ramener à la foi les dissidents, et que d'autres moyens doivent désormais être employés. Sur ce point, il

humanitatis fines propagare ; idque per summam animi contentionem summaque pericula ! Ex ipsis, haud minus quam e clero cetero, plebs christiana verbi Dei præcones conscientiæque moderatores, iuventus institutores habet, Ecclesia denique omnis sanctitatis exempla. — Nec discrimen est laudis inter eos qui actuosum vitæ genus sequuntur, atque illos, qui recessu delectati, orando afflictandoque corpori vacant. Quam hi etiam præclare de hominum societate meruerint, mereant, ii norunt profecto qui, quid ad placandum conciliandumque Numen possit *deprecatio iusti assidua* (*Iac.*, v. 16), minime ignorant, ea maxime quæ cum afflictatione corporis coniuncta est.

Si qui igitur hoc magis adamant, nullo votorum vinculo, in cœtum unum coalescere, quod malint, faxint; nec novum id in Ecclesia nec improbabile institutum. Caveant tamen ne illud præ religiosis Ordinibus extollant; quin potius, cum modo ad fruendum voluptatibus proclivius, quam ante, sit hominum genus, longe pluris ii sunt habendi qui, *relictis omnibus*, *sequuti sunt Christum*.

Postremo, ne nimiis moremur, via quoque et ratio, qua catholici adhuc sunt usi ad dissidentes revocandos, deserenda edicitur aliaque in posterum adhibenda. — Qua in re hoc sufficit advertisse, non pruden-

Nous suffit de rappeler, Notre cher fils, que la prudence interdit de renoncer à un système que recommande la longue expérience des siècles passés, appuyée sur les enseignements apostoliques eux-mêmes.

La parole de Dieu (*Eccli.*, XVII, 4) Nous apprend que tout homme a le devoir de travailler au salut de ses semblables, suivant sa position et son rang. Les fidèles rempliront avec beaucoup de fruit cette obligation qui leur est imposée par Dieu s'ils ont des mœurs pures, s'ils s'adonnent aux œuvres de la charité chrétienne, s'ils adressent à Dieu lui-même des prières ardentes et assidues. Mais il faut que les membres du clergé, pour accomplir ce devoir, prêchent l'Évangile avec sagesse, accomplissent les cérémonies sacrées avec gravité et avec éclat, et surtout reproduisent en eux-mêmes ce mode d'enseignement que l'Apôtre a fait connaître à Tite et à Timothée.

Si, parmi les diverses manières d'annoncer la parole de Dieu, on juge préférable celle qui consiste à prêcher les dissidents non dans les temples, mais dans quelque local privé et honnête, non en discutant, mais en conversant d'une façon amicale, c'est là un procédé qui ne soulève aucune critique, pourvu toutefois que l'autorité des évêques désigne pour ce ministère des prêtres dont ils auront éprouvé antérieurement la science et la vertu.

Nous pensons en effet qu'il existe parmi vous un très grand nombre d'hommes qui sont éloignés de la foi catholique par igno-

ter, dilecte Fili Noster, id negligi quod diu experiendo antiquitas comprobavit, apostolicis etiam documentis erudita. — Ex Dei verbo habemus (*Eccli.*, XVII, 4), omnium officium esse proximorum saluti iuvandæ operam dare, ordine graduque quem quisque obtinet. Fideles quidem hoc sibi a Deo assignatum munus utillime exequentur morum integritate, christianæ caritatis operibus, instante ad Deum ipsum assiduaque prece. At qui e clero sunt idipsum præstent oportet sapienti Evangelii prædicatione, sacrorum gravitate et splendore, præcipue autem eam in se formam doctrinæ exprimentes, quam Tito ac Timotheo Apostolus tradidit. — Quod si, e diversis rationibus verbi Dei eloquendi, ea quandoque præferenda videatur, qua ad dissidentes non in templis dicant sed privato quovis honesto loco, nec ut qui disputent sed ut qui amice colloquantur; res quidem reprehensione caret; modo tamen ad id muneris auctoritate Episcoporum ii destinentur, qui scientiam integritatemque suam antea ipsis probaverint. — Nam plurimos apud vos arbitramur esse, qui ignoratione magis quam voluntate a catholicis dissident; quos ad

rance plutôt que par une volonté raisonnée ; il sera plus facile de les ramener à l'unique bercail du Christ en leur proposant la vérité au cours d'un entretien amical et familier.

De ce que Nous avons dit, Notre très cher Fils, il ressort que Nous ne pouvons approuver ces opinions dont l'ensemble est désigné parfois sous le nom d'*Américanisme*. Si par ce mot on veut entendre certains dons de l'esprit qui distinguent les peuples d'Amérique, comme d'autres sont spéciaux à d'autres nations ; de même si ce terme s'applique à la constitution de vos États, à vos lois et à vos mœurs, il n'y a pas de raison assurément pour que Nous jugions que ce nom doit être rejeté.

Mais s'il doit être employé non seulement pour désigner, mais encore pour rehausser les doctrines exposées ci-dessus, n'est-il pas hors de doute que Nos vénérables frères les évêques d'Amérique, avant tous les autres, le répudieront et le condamneront comme très injurieux pour eux-mêmes et pour leur nation tout entière? Il donne à supposer, en effet, qu'il y aurait chez vous des hommes qui se représenteraient l'Église d'Amérique comme différente de l'Église universelle, et qui désireraient qu'elle fût ainsi.

L'Église est une, grâce à l'unité de sa doctrine comme à l'unité de son gouvernement, elle est catholique ; et puisque Dieu a décidé qu'elle aurait pour centre et pour base la chaire du bienheureux Pierre, c'est avec raison qu'on l'appelle romaine. En effet,

unum Christi ovile facilius forte adducet qui veritatem illis proponat amico quodam familiarique sermone.

Ex his igitur, quæ huc usque disseruimus, patet, dilecte Fili Noster, non posse Nobis opiniones illas probari, quarum summam *Americanismi* nomine nonnulli indicant. — Quo si quidem nomine peculiaria animi ornamenta, quæ, sicut alia nationes alias, Americæ populos decorant, significare velint; idem si statum vestrarum civitatum, si leges moresque quibus utimini, non est profecto cur ipsum reiiciendum censeamus. At si illud usurpandum ideo est, ut doctrinæ superius allatæ, non indicentur modo, immo vero etiam cohonestentur ; quodnam est dubium, quin Venerabiles Fratres Nostri Episcopi Americæ, ante ceteros, repudiaturi ac damnaturi sint utpote ipsis totique eorum genti quam maxime iniuriosum ? Suspicionem enim id iniicit esse apud vos, qui Ecclesiam in America aliam effingant et velint, quam quæ in universis regionibus est. — Una, unitate doctrinæ sicut unitate regiminis, eaque catholica est Ecclesia : cuius quoniam Deus in Cathedra Beati Petri centrum ac fundamentum esse statuit, iure Romana dicitur : *ubi*

« où est Pierre, là est l'Église ». (S. Ambr., *in Ps.* XI, 57.) Ainsi, quiconque veut être regardé comme catholique, doit s'approprier en toute vérité les paroles de saint Jérôme au pontife Damase : « Ne suivant nul autre chef que le Christ, je suis en communion avec Votre Sainteté, c'est-à-dire avec la chaire de Pierre. Je sais en effet que sur cette pierre a été bâtie l'Église ; quiconque n'amasse pas avec vous dissipe. »

Ces instructions que Nous vous donnons, Notre très cher Fils, par une lettre spéciale, suivant le devoir de Notre ministère, Nous prendrons soin qu'elles soient communiquées aux autres évêques des États-Unis. Nous donnons ainsi un nouveau témoignage de l'affection dont Nous entourons votre nation tout entière. De même que durant les siècles passés, elle a bien mérité de la religion, ainsi elle est appelée à lui rendre dans l'avenir des services plus grands encore et plus nombreux, avec l'heureux secours de Dieu.

Comme gage des grâces divines, Nous accordons très affectueusement la Bénédiction apostolique à vous, au clergé et à tous les fidèles d'Amérique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 22 janvier 1899, de Notre Pontificat la vingt-unième année.

LÉON XIII, PAPE.

enim *Petrus*, *ibi Ecclesia*. (S. Ambr., *in Ps.* XI, 57.) Quam ob rem quicumque catholico nomine censeri vult, is verba Hieronymi ad Damasum Pontificem usurpare ex veritate debet : « Ego nullum primum, nisi « Christum, sequens, beatitudini tuæ, id est Cathedræ Petri commu- « nione consocior : super illam petram ædificatam Ecclesiam scio ; « quicumque tecum non colligit, spargit. »

Hæc, dilecte Fili Noster, quæ, singularibus litteris, officio muneris ad te damus, ceteris etiam fœderatarum civitatum Episcopis communicanda curabimus ; caritatem iterum testantes, qua gentem vestram universam complectimur ; quæ sicut elapsis temporibus multa pro religione gessit, maiora etiam in posterum, Deo feliciter opitulante, præstituram portendit. — Tibi autem et fidelibus Americæ omnibus Apostolicam benedictionem, divinorum subsidiorum auspicem, amantissime impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die XXII mensis Ianuarii MDCCCXCIX, Pontificatus Nostri anno vicesimo primo.

LEO PP. XIII.

UN AVERTISSEMENT DE ROME

A QUELQUES CRITIQUES ET EXÉGÈTES CATHOLIQUES

Le bruit courait depuis quelque temps que Rome ne voyait pas sans inquiétude un certain nombre d'écrivains catholiques prendre une liberté grande en matière de critique et d'exégèse sacrée. Je suis d'avis que d'ordinaire il faut mettre en quarantaine tous les bruits de ce genre, qui n'ont aucun caractère officiel, et s'en tenir exclusivement aux écrits bien authentiques de la cour romaine. Les historiettes et fantaisies que l'on rapporte plus ou moins exactement, ou même, fussent-elles exactement rapportées, les conversations privées des prélats de curie, des cardinaux et du Souverain Pontife lui-même, ne sont pas des documents qui fassent loi : on a le droit de ne pas les connaître ; je dis plus, on a le devoir de n'en tenir aucun compte, si elles sont en contradiction avec les documents écrits qu'a publiés précédemment la cour de Rome ; car rien n'est funeste à l'obéissance comme ces histoires où l'on raconte avec onction que Rome vient de reconnaître sa faute et se prépare enfin à revenir en arrière. Ces rapports sont-ils, au contraire, en parfaite conformité avec les Actes précédents émanés du Saint-Siège, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on se tienne pour dit une fois de plus ce que l'on savait d'ailleurs ; il peut même y avoir de grands avantages à redire publiquement, si la chose est sûre, que les sentiments de la Curie, les conversations privées du Saint-Père sont et demeurent toujours en parfait accord avec les doctrines ou les directions précédemment exposées par Rome au monde catholique. Même en ce cas pourtant, il faut procéder avec discrétion et ne pas donner pour des actes authentiques et faisant foi ce qui n'est encore que du domaine anecdotique.

Et voilà pourquoi, tout récemment, quand nous exposions ici[1] qu'à notre humble avis plusieurs écrivains catholiques suivaient

1. *Études*, 5 novembre 1898, p. 289-311.

des opinions dangereuses en critique biblique, et qu'ils montraient trop de confiance dans les élucubrations d'ailleurs fort érudites de savants non catholiques, nous ne crûmes pas à propos de répéter après d'autres que Rome en était peinée, sinon inquiète. Il suffisait de prendre patience. Si Rome avait quelque avertissement nouveau à nous donner, elle saurait le faire au temps voulu et de manière que personne ne pût contester l'autorité ni l'authenticité de sa parole. Or, cet avertissement vient d'être donné, et beaucoup plus tôt que nous ne l'aurions supposé.

Dans une lettre rendue publique, en date du 25 novembre dernier, le Souverain Pontife, pour témoigner de sa bienveillance envers les Frères Mineurs, écrit au Révérendissime Père Ministre Général de tout l'Ordre, afin de lui marquer spécialement « quelle voie il faut suivre dans l'étude des sciences supérieures ».

En philosophie, comme en théologie, le grand maître toujours est et doit être saint Thomas d'Aquin (la gloire des enfants de saint Dominique).

Le Souverain Pontife expose ensuite quelle doit être la méthode d'enseignement des sciences scripturaires, et c'est à cet endroit que Sa Sainteté se plaint des écarts auxquels se laissent aller, malgré les solennels avertissements de son encyclique *Providentissimus Deus*, quelques écrivains catholiques.

Nous voulons, pour l'utilité de nos lecteurs, transcrire ici les paroles mêmes du Souverain Pontife. Pour la commodité du très bref commentaire qui suivra, nous divisons en trois paragraphes, dans notre traduction, les paroles du Pape[1]. Les voici :

1° « Ensuite vous savez que rien n'importe autant à la foi chrétienne que d'expliquer avec soin et fidélité, comme il convient, les Livres écrits par l'inspiration de l'Esprit Saint. Il faut, dans une matière si importante, procéder avec méthode et avec soin, pour ne commettre aucune faute soit par orgueil, soit même par légèreté ou par imprudence. Et avant tout, que l'on se garde de sacrifier plus que de raison à certaines opinions nouvelles qu'il vaut mieux redouter, non parce qu'elles sont nouvelles, mais

1. Je dis : dans notre traduction ; je devrais dire plutôt la traduction parue dans l'*Univers*, n° du 30 novembre 1898, où j'ai lu cette pièce pour la première fois. A peine si j'ai changé un ou deux mots pour me rapprocher un peu plus du texte.

parce que la plupart du temps elles nous trompent, en se présentant avec l'apparence et le masque de la vérité ;

2° « Çà et là, les hommes qui auraient dû le moins se laisser séduire ont commencé à s'éprendre d'un genre d'interprétation téméraire et libre à l'excès. Parfois même on applaudit à des interprètes étrangers à la foi catholique, dont l'esprit désordonné altère les lettres sacrées plutôt qu'il ne les éclaircit. De tels maux, si l'on n'y remédie promptement, seront plus funestes qu'on ne croit. La *parole de Dieu* exige absolument de la part de ceux qui l'étudient un jugement sain et prudent, qui ne saurait aller sans cette réserve et cette modestie auxquelles nous sommes tenus ;

3° « Voilà ce que doivent comprendre et méditer tous ceux qui étudient les livres divins. Ces mêmes hommes doivent aussi se souvenir qu'ils ont le moyen de se livrer en toute sécurité à de tels travaux : c'est d'écouter l'Église, comme ils y sont obligés. Nous n'omettrons pas de rappeler ici que Nous-même avons enseigné expressément, dans notre lettre *Providentissimus Deus*, quels sont sur ce point les sentiments de l'Église et ses lois. Or il n'est permis à nul catholique de ne pas tenir compte des règles et des instructions données par le Souverain Pontife[1]. »

Que nous dit le Souverain Pontife dans ces trois paragraphes où il indique la marche à suivre dans les études scripturaires ?

1. Dein nihil esse vides, quod fidei christianæ tam vehementer intersit, quam explanari probe ac fideliter, ut oportet, conscripta divino Spiritu afflante volumina. Habenda ratio et diligentia est in re tanti momenti, ne quid, non modo superbia, sed ne levitate quidem animi imprudentiave peccetur : in primisque ne plus æquo tribuatur sententiis quibusdam novis, quas metuere satius est, non quia novæ sunt, sed quia plerumque fallunt specie quadam et simulatione veri. Adamari hac illac cœptum est, vel a quibus minime debuerat, genus interpretandi audax atque immodice liberum : interdum favetur etiam interpretibus catholico nomine alienis, quorum intemperantia ingenii non tam declarantur sacræ litteræ, quam corrumpuntur. Cujusmodi incommoda in malum aliquod opinione majus evasura sunt, nisi celeriter occurratur. Omnino postulant *eloquia Dei* a cultoribus suis judicium sanum ac prudens : quod nullo modo poterit esse tale, nisi adjunctam habeat verecundiam modestiamque animi debitam. Id intelligant ac serio considerent, quicumque pertractant divinos libros : iidemque meminerint, utique habere se quod in his studiis tuto sequantur, si modo audiant Ecclesiam, ut debent. Nec silebimus, Nos ipsos per Litteras *Providentissimus Deus*, quid hac de re sentiat, quid velit Ecclesia, debita opera docuisse. Præcepta vero et documenta Pontificis maximi negligere, catholico homini licet nemini.

Dans le premier, il recommande « de ne pas sacrifier plus que de raison à certaines opinions nouvelles qu'il vaut mieux redouter ». Et quelles sont-elles, ces opinions nouvelles? La savante *Revue thomiste*[1], dans un compte rendu — dont je la remercie — de mon récent article *La thèse de l'origine mosaïque du Pentateuque*[2], croit que j'ai pressenti la Lettre adressée par le Souverain Pontife au Révérendissime Père Ministre Général des Franciscains. J'avoue que c'est très flatteur pour moi; mais tout de même c'est trop. Mon article a paru le 5 novembre, la Lettre du Souverain Pontife est du 25; ai-je besoin de dire que le Souverain Pontife ne m'avait en aucune façon prévenu de ce qu'il allait écrire? Mais si l'excellente *Revue thomiste* a voulu signifier que le Pape, en nous recommandant « de ne pas sacrifier plus que de raison à certaines opinions nouvelles qu'il vaut mieux redouter », entend nous signaler précisément, entre autres choses, ces opinions nouvelles dont je parlais dans mon article sur le Pentateuque, je n'ai pas à y contredire. Il est certain, en effet, qu'une des grandes nouveautés du jour, et nouveauté dangereuse que préconisent malheureusement quelques-uns des nôtres, c'est, avec le système d'exégèse qui en est la conséquence, le système de la critique documentaire appliquée *plus que de raison*, non pas au Pentateuque seulement, mais encore à Josué, aux Juges, à tous les livres historiques, aux Prophètes, aux Évangiles, aux Actes, à tout enfin jusques et y compris l'Apocalypse. De chacun de ces livres, on a dit et on répète, sans le discernement voulu, que loin d'être l'œuvre d'une seule main, ce n'est pas autre chose qu'une sorte de conglomérat formé souvent par l'apport de longs siècles. Cette opinion, telle qu'on l'a exposée dans quelques revues même catholiques, est très nouvelle dans l'Église, et je la crois de celles « qu'il vaut mieux redouter ».

Au second paragraphe, le Souverain Pontife se plaint de ce que des hommes, et de ceux « qui auraient dû le moins se laisser séduire, ont commencé à s'éprendre d'un genre d'interprétation téméraire et libre à l'excès ». Je le demande à quiconque se tient au courant de l'exégèse moderne et suit, au jour le jour, les périodiques même catholiques : Est-ce que vous n'aviez pas remarqué déjà ce que nous dit ici le Saint-Père, que certains hommes, de

1. *Revue thomiste*, janvier 1899, p. 776
2. *Études*, 5 novembre 1898.

ceux « qui auraient dû le moins se laisser séduire, ont commencé à s'éprendre d'un genre d'interprétation téméraire et libre à l'excès » ? Est-ce que vous n'avez pas remarqué que « parfois même on applaudit à des interprètes étrangers à la foi catholique, dont l'esprit désordonné altère les Lettres sacrées plutôt qu'il ne les éclaircit » ? Certes, il est louable de tendre une main amie même aux adversaires de notre foi; mais d'essayer de conclure avec eux la paix au prix du sacrifice de la vérité catholique, cela n'est pas louable. Certes, il est bon de faire ressortir aux yeux mêmes des catholiques les recherches patientes, laborieuses des ennemis de la foi, pour les stimuler au travail : « Fas est et ab hoste doceri » ; mais exalter outre mesure les productions de l'école rationaliste ou même protestante orthodoxe, en criant que l'Église catholique définitivement est en retard, voilà qui n'est pas bon.

Le Souverain Pontife aujourd'hui nous en avertit ; il ne fait du reste que répéter ce qu'il avait dit déjà dans son encyclique *Providentissimus Deus*. Après avoir tracé l'exposé des travaux accomplis dans l'Église catholique pour répandre et interpréter les Écritures, il concluait ainsi : « En considérant de bonne foi, comme il convient, toutes ces choses, on accordera que l'Église n'a jamais épargné aucune sollicitude pour faire arriver jusqu'à ses enfants les eaux salutaires des divines Lettres, et que cette forteresse où elle a été placée par Dieu pour la défense et la glorification des Écritures, elle s'y est toujours maintenue, et s'est appliquée à la munir de toutes les ressources du savoir, sans avoir eu jamais, sans avoir besoin de l'excitation des hommes du dehors[1]. » Un peu plus loin, le Pape disait encore avec cette énergie et cette sagesse qui caractérisent sa parole : « Mais ce qui est absolument contre toute convenance, c'est d'ignorer ou de dédaigner les travaux excellents que les nôtres ont laissés en abondance, et de préférer les livres des hétérodoxes, pour y chercher au grand péril de la saine doctrine et souvent au détriment de la foi, l'explication des passages où se sont déjà et très excellemment exercés le talent et le labeur des catholiques. Car, bien que l'interprète catholique puisse parfois se servir avec prudence des études des hétérodoxes, qu'il se souvienne pourtant, d'après les nombreux témoignages des anciens,

1. Traduction des *Études*, décembre 1893, p. 544.

que le sens intégral des saintes Lettres ne se trouve jamais en dehors de l'Église, et qu'il ne peut être donné par ceux qui, privés de la vraie foi, ne vont pas jusqu'à la moelle des Écritures, mais se bornent à en ronger l'écorce. »

Enfin, dans le troisième paragraphe, le Souverain Pontife nous renvoie à son encyclique *Providentissimus Deus*, dont « il n'est permis à nul catholique de ne pas tenir compte ». Que disait donc cette encyclique? Bien des choses sans doute; mais, si je ne me trompe, l'enseignement premier et principal qui s'y trouve contenu, et qui fut alors le plus remarqué parce qu'il répondait aux graves erreurs du jour, c'est l'affirmation solennelle de l'inspiration intégrale et de l'inerrance absolue des Écritures.

« On ne saurait, en effet, disait le Pape, tolérer le système de ceux qui, pour échapper à ces difficultés, ne craignent pas d'admettre que l'inspiration divine s'applique aux choses de la foi et des mœurs, mais à rien de plus, parce qu'ils croient faussement que s'il s'agit de la vérité des textes, on ne doit pas tant rechercher ce que Dieu a dit qu'examiner pour quel motif il l'a dit. Car tous les livres que l'Église reconnaît comme saints et canoniques ont été écrits, dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, sous la dictée de l'Esprit Saint. Or, bien loin que l'inspiration divine puisse être sujette à aucune erreur, cette inspiration, par elle-même, non seulement exclut toute erreur, mais l'exclut et la repousse aussi nécessairement qu'il est nécessaire que Dieu, vérité souveraine, ne soit l'auteur absolument d'aucune erreur. »

A peine cette encyclique avait-elle paru que le calme renaissait dans les esprits, alors fort agités. Ceux qui avaient limité l'inspiration et l'inerrance de l'Écriture aux choses concernant la foi ou les mœurs gardèrent respectueusement le silence. Et cela dura quelque temps; mais il est impossible de ne pas voir aujourd'hui, dans certains écrits, que l'on travaille par des voies plus ou moins détournées à miner le dogme de l'inspiration et de l'inerrance des Écritures. On ne voit pas de difficulté à concéder que tel passage de l'Écriture est contraire à la vérité historique ou à une saine chronologie, et cela non pour cette raison que le passage visé n'est sans doute pas authentique, mais simplement parce que l'auteur inspiré n'avait pas pour but, ce qui du reste est très vrai, de faire un cours d'histoire ou de chronologie. D'autres écrivains

multiplient de plus en plus les légendes dans la Bible, ou nous affirment plus que de raison que tel et tel passage ont été insérés dans la Bible, sans que l'auteur inspiré les ait pris à sa charge. Sont-ce là les abus de langage qu'a voulu signaler le Souverain Pontife, en nous rappelant qu'il n'est permis à aucun catholique de ne point tenir compte de l'encyclique *Providentissimus Deus*? Nous serions tenté de le croire.

Toujours est-il que nous avons cru bon, pour notre part, d'appeler l'attention de nos lecteurs sur cette nouvelle manifestation de Rome. Rome, d'ailleurs, parle toujours pour être entendue.

LUCIEN MÉCHINEAU, S. J.

UNE EXPLICATION

La manière dont je suis nommé dans le compte rendu de la *Revue thomiste*, auquel le P. Méchineau vient de faire allusion, m'oblige à ajouter ici quelques mots. Voici comment débutent les lignes consacrées par la savante Revue dominicaine à l'article de mon confrère : « Cet article paraît en première page des *Études* des RR. PP. Jésuites, dirigées par le R. P. Brucker, qui fut vice-président de la section d'exégèse du Congrès de Fribourg, dont le R. P. Lagrange, personnellement mis en cause pour le mémoire présenté à ce Congrès, était président. » Je ne suppose pas que cette phrase a été écrite avec l'intention de dire ou d'insinuer quoi que ce soit de désagréable pour moi. Mais il me semble inévitable que le rapprochement de faits qu'elle contient aura pour beaucoup de lecteurs cette signification : qu'il y a une discordance quelconque entre ma position ou mon attitude au Congrès de Fribourg et la publication de l'article du P. Méchineau dans les *Études*.

Tous ceux qui ont suivi les travaux de la section d'exégèse du Congrès scientifique des catholiques à Fribourg, en 1897, ont gardé le souvenir du tact parfait, de la haute compétence et de la sagesse avec lesquels le R. P. Lagrange a conduit ces travaux. Je n'ai à lui reprocher que l'excès de bienveillance qui lui a fait proposer mon nom pour une vice-présidence. C'est ainsi que j'ai eu l'honneur de siéger au bureau, tandis que le R. P. Lagrange lisait son mémoire sur les *sources du Pentateuque*, devant une

assistance des plus nombreuses qu'on ait vues dans les sections du Congrès. Et à ce propos j'atteste volontiers la chaleur et l'ensemble des applaudissements qui ont accueilli cette lecture. J'ajouterai, sans aucun embarras, que je me suis franchement associé à ces applaudissements, — mais sous le bénéfice des réserves que j'ai formulées à l'heure même. En effet, personne dans l'assistance n'ayant répondu à l'invitation de faire des observations ou de poser des questions sur ce qu'on venait d'entendre, je pris la parole pour dire à peu près ce qui suit (le fond, sinon les termes, m'est resté parfaitement présent).

« J'ose dire que nous avons tous suivi avec grand intérêt les communications qui viennent de nous être faites. Dans la question qui en a été le sujet, il y a une thèse que tout catholique peut admettre sans difficulté, à savoir l'existence de *sources* ou de documents, ayant servi à la composition du Pentateuque et qui s'y laisseraient encore plus ou moins discerner. Cette opinion n'a pas été inventée par les critiques rationalistes ; néanmoins, c'est surtout par eux qu'elle a été soutenue et développée dans ce siècle, et ainsi, tout en étant en soi parfaitement compatible avec l'orthodoxie, elle est souvent défendue sous une forme et avec des arguments que l'orthodoxie n'admet point. Le danger pour les catholiques est, en prenant la thèse, de prendre en même temps ces explications et ces arguments rationalistes. Cet écueil, à ce qu'il me semble, n'est pas entièrement évité dans le premier des mémoires que nous venons d'entendre (il s'agit du travail de M. le baron de Hügel sur les *sources de l'Hexateuque*, dont un résumé avait été lu au début de la séance). Les variations mêmes de la critique nous invitent, je ne dis pas précisément à la défiance, mais à une prudente réserve en face de ses déductions et de ses théories. Longtemps, en effet, la distinction des documents dans le Pentateuque a été appuyée sur des arguments *littéraires ;* aujourd'hui, les critiques les plus fameux font peu de cas de ce genre de preuves et cherchent à donner au système une base *historique*. Je regrette de ne pouvoir accepter toutes les conclusions du R. P. Lagrange, — conclusions d'ailleurs indiquées plutôt qu'affirmées par lui ; je ne lui en suis pas moins cordialement reconnaissant pour le secours que son savant travail nous apporte dans la recherche d'une solution orthodoxe de la question. »

Voilà le sens et, autant que je puis me rappeler, à très peu près les termes mêmes de ma déclaration. Si je m'en suis tenu là, c'est qu'il était impossible, après une simple audition, de discuter à fond un mémoire touchant à tant de points délicats, et où les concessions faites aux opinions avancées s'accompagnaient de trop de restrictions, pour qu'on osât les apprécier sans en avoir le texte sous les yeux. L'auteur nous avait d'ailleurs prévenus qu'il ne traitait qu'une partie de la question et semblait promettre un travail plus complet, où il donnerait sa pensée entière sur la composition du Pentateuque.

Le mémoire lu à Fribourg en août 1897 a donc paru dans la *Revue biblique* de janvier 1898. Le complément espéré n'est pas encore venu. Le R. P. Lagrange a discuté, combattu les raisons qui, d'après lui, ont « empêché jusqu'à présent les catholiques d'aborder l'examen des sources du Pentateuque », ou, comme il aurait dû plutôt s'exprimer, d'accepter plus ou moins les affirmations de la critique rationaliste au sujet de ces sources. Après tout ce qu'il a dit contre les arguments qui nous font regarder Moïse comme l'auteur des livres mis sous son nom, le savant Dominicain devait faire voir comment il expliquait lui-même la composition de ces livres ; ce qu'il en attribuait à Moïse, supposé qu'il lui en laissât quelque chose ; à quels auteurs et à quelles époques il assignait le reste, etc. Cette seconde besogne, qui lui reste à exécuter, est assurément plus difficile que la précédente; mais, tant qu'elle n'est pas faite, le R. P. Lagrange ne sent-il pas que les lecteurs qu'il a pu persuader ou ébranler (ce n'est pas mon cas) sont un peu dans la position de gens à qui l'on aurait démoli leur maison sans leur fournir un autre abri ?

En attendant, ceux qui voudraient renouveler à fond, parmi nous les procédés de l'apologétique et de l'exégèse, s'autorisent des principes posés par le savant directeur de la *Revue biblique* pour élargir de plus en plus leurs concessions au rationalisme, dans la question des origines du Pentateuque. Voilà pourquoi les *Études* ne pouvaient tarder davantage à exprimer leur avis, en rappelant des vérités un peu trop oubliées. Les explications qui précèdent ont montré assez clairement, je pense, qu'en approuvant l'article du P. Méchineau pour notre Revue, je ne me suis pas départi de la position que j'avais prise devant l'œuvre du R. P. Lagrange, dès le moment où elle s'était produite en

public. Je crois toujours le docte Dominicain très capable de nous donner une *solution vraiment orthodoxe* de la question des *sources* du Pentateuque, où les résultats sérieux de la critique littéraire ou historique s'harmoniseraient avec les témoignages certains de la tradition catholique, et je souhaite qu'il nous la donne. Mais je dois ajouter que cela ne me paraît pas possible sur la base de son mémoire, dont le défaut capital est bien relevé par le P. Méchineau : c'est que la tradition n'y reçoit pas le rôle prépondérant qui lui appartient. C'est à elle, en effet, et non à la *critique interne*, que revient le dernier mot dans les questions d'authenticité, si étroitement connexes avec la question d'autorité des Livres saints.

JOSEPH BRUCKER, S. J.

BULLETIN PHILOSOPHIQUE

REVUES FRANÇAISES PENDANT L'ANNÉE 1898

I. — *Le Mouvement idéaliste.*

Depuis quelques années, il semble qu'en philosophie la recherche des vérités particulières soit comme suspendue. Ce qui préoccupe la masse des philosophes, ce n'est pas tels problèmes de détail, mais la façon même dont il convient de les poser, mais la méthode à suivre pour les résoudre. On s'est aperçu que le positivisme d'Auguste Comte et de Taine laissait de côté précisément les questions les plus intéressantes ; que l'éclectisme de Cousin, superficiel et étroit, manquait en outre de l'unité organique qui donne force à un système ; que le cartésianisme ne serrait pas d'assez près les problèmes pour notre siècle avide d'exactitude, et qu'il était impuissant à répondre aux points d'interrogation posés par la psycho-physiologie. Le retour aux doctrines scolastiques mises en accord avec le progrès des sciences et le langage moderne, aurait pu satisfaire à toutes les exigences. De fait, grâce à une impulsion partie de haut, il y eut un mouvement considérable en ce sens dans les écoles d'enseignement catholiques. Au dehors, ces doctrines attirèrent aussi et retinrent l'attention de plusieurs penseurs; mais le défaut d'adaptation dont nous venons de parler, adaptation qui ne pouvait être l'œuvre que d'un travail prolongé, au reste heureusement entrepris, laissa ces doctrines lettre close pour un trop grand nombre.

D'ailleurs, au milieu des tâtonnements et des déceptions de la pensée moderne, le prestige de la raison avait subi un échec. On se demandait si la raison était vraiment un instrument de recherche auquel on pût se fier ; si, au moins, c'était l'instrument par excellence pour atteindre le vrai, s'il n'y avait pas certaines vérités, — et celles-là les plus hautes et les plus précieuses pour l'homme, — qui relevaient d'autres facultés. Et alors naquirent les philosophies dites du sentiment, de la volonté, de la foi aveugle, de la croyance spontanée. Des apologistes du christianisme entrèrent

dans cette voie, et prétendirent que les vérités chrétiennes se *sentent* bien plus par le *cœur* qu'elles ne se fondent sur la raison.

C'est cette orientation nouvelle de la pensée que M. Jacob étudie dans un article de la *Revue de métaphysique et de morale*[1], intitulé : *La Philosophie d'hier et celle d'aujourd'hui.*

La philosophie, qui était en crédit il y a vingt ans, remarque-t-il, avait pour caractère commun d'être *rationaliste.* L'école spiritualiste proprement dite, l'école criticiste de M. Renouvier, l'école naturaliste de Bain, Stuart Mill, Spencer, Taine, d'ailleurs en opposition sur des points capitaux, s'accordaient à reconnaître l'idée de loi réelle, de rapport réel, d'ordre objectif. De nos jours, la pensée est devenue *anti-rationaliste.* Elle s'attache à trois notions : contingence universelle, devenir illimité qui fait sortir tout de tout, vie interne antérieure à l'intelligence et à l'intelligibilité, créatrice de l'une et de l'autre.

Le principal représentant de cette philosophie nouvelle est M. Bergson. Les criticistes et les naturalistes étaient également partis de ce postulat que le monde de la représentation se compose d'événements distincts et de rapports stables entre les événements. Or, ce postulat, suivant l'auteur de l'*Essai sur les données immédiates de la conscience*, n'est qu'un préjugé que la philosophie s'est laissé imposer par le mécanisme scientifique. Pas d'atome matériel fixe pas plus que d'atome psychologique fixe, pas de loi constante et nécessaire : tout est fluide et mouvant. Les phénomènes internes sont encore relatifs les uns aux autres, mais leur solidarité est de telle nature qu'elle exclut la distinction : ils se fondent et se confondent. La conscience est l'objet même en tant que limité par la perception ; une perception parfaite, adéquate à l'objet, serait « une perception inconsciente », se confondrait avec l'univers.

Cette doctrine, qu'on appelle un *intellectualisme,* est bien plutôt, dit justement M. Jacob, un *matérialisme* entendu dans sa signification la plus complète. Elle refuse, en effet, à l'abstraction toute efficacité propre : l'abstraction serait uniquement capable de découper dans le concret un morceau à notre usage. Ainsi l'intelligible, l'universel, pure apparence subjective, n'aurait de réalité que dans la conscience et par la conscience.

1. Mars 1898.

Pour nous, nous appellerions aussi volontiers cette doctrine un *scepticisme idéaliste*, puisque c'est notre conscience qui donne distinction et détermination aux choses, et que tout ce que nous connaissons n'est qu'un reflet, sinon une production, du dedans.

C'est bien du même état d'âme — la remarque est de M. Jacob — que procède toute une école littéraire moderne, école impressionniste, qui ne s'attache qu'aux « fuyances » de la pensée.

Cette vie interne, cette vie de conscience dont M. Bergson fait le centre et comme le foyer de toute vérité, nombre de philosophes modernes la placent dans la vie morale. En son expression la plus complète, cette doctrine prétend que le sentiment et la volonté sont soustraits à la sphère de l'intelligence, que celle-ci ne peut en rendre raison, que la volonté et le sentiment se suffisent à eux-mêmes. D'une part, on aurait le droit de croire que, « par une impulsion du cœur, une intuition du sentiment ou une libre décision de la volonté, on atteint ce qui dépasse toute conception de l'entendement, ce qui, par là-même, serait la réalité[1] ». D'autre part, l'efficacité pratique qu'on se plaît à attribuer à l'idée appartient tout entière au sentiment et à la volonté. Les idées n'existent vraiment pour les individus que dans la mesure où elles les touchent, où elles deviennent sentiment. « Traditions, exemple, habitude, raisons inconscientes, raisons du cœur, comme disait Pascal, voilà nos vraies raisons d'agir, qui ne ressortissent pas à la raison. » Et l'on donne congé à la philosophie *rationnelle*.

Cette exclusion n'est pas justifiée, répond M. L. Brunschvicg dans un article : *De quelques préjugés contre la philosophie*[2]. Soit, l'individu est dominé par son sentiment, mais la philosophie rationnelle réclame le droit de lui donner une orientation. Ces raisons que la raison ne connaît pas ne sont pas absolument inconnaissables ; par l'effort de la réflexion, elles sont susceptibles de se dégager et d'apparaître à la lumière de l'intelligence. De plus, s'il est impossible de rendre compte des sentiments, de les juger, de les apprécier, ils sont tous bons par cela seul qu'ils sont sentiments. Qui oserait le soutenir ? Les partisans de cette philosophie du cœur reconnaissent eux-mêmes qu'il y a des sen-

1. *Revue de Métaphysique et de Morale*, juillet 1898.
2. *Ibid.*

timents respectables, sacrés : c'est accorder à l'homme la faculté de comprendre en quoi et pourquoi il a le droit de les qualifier ainsi.

En somme, « ce qu'on a appelé le sentiment, ce n'est autre chose que la conscience confuse. Et la prétendue opposition entre le sentiment et l'intelligence se réduit à la différence de degré qui sépare cette conscience confuse de la conscience claire ».

S'il n'y a pas de moralité sans la philosophie rationnelle, la société n'est pas moins intéressée à la conservation de celle-ci. « Certes, l'autorité de la tradition et de l'exemple suffit à propager dans un peuple quantité de sentiments salutaires et nobles » ; mais ces sentiments ont d'abord été conçus et justifiés par quelques penseurs. Puis, élever la tradition au-dessus de toute discussion, c'est rendre toute tradition par elle-même vénérable et intangible : conclusion devant laquelle on recule.

« La philosophie *rationnelle* est donc bien la philosophie elle-même. » Seulement, il faut se garder, remarque lui-même M. Brunschvicg, « de confondre la philosophie rationnelle avec le rationalisme étroit, qui prétend réduire la vie de l'âme à la contemplation de quelques vérités abstraites. C'est de même une méprise de s'imaginer que la philosophie rationnelle isole l'homme dans la spéculation et lui impose de renoncer à l'action... La philosophie rationnelle a pour maxime qu'il faut philosopher avec tout l'homme et avec tous les hommes. »

Très bien, dirons-nous à notre tour, pourvu qu'on laisse à chaque ordre de vérités, comme l'entend sans doute M. Brunschvicg, son genre de preuves et de certitude. Bien que l'évidence et la certitude soient uniques dans leur fond, encore s'adaptent-elles aux divers ordres de vérités. On aura beau faire : les vérités dites morales ne comportent pas la même démonstration absolue que les vérités mathématiques.

A son tour, M. Blondel cherche à se tenir à égale distance de l'*Illusion idéaliste*[1] et de l'abstraction intellectualiste. Il fait la critique de l'idéalisme en établissant ces deux vérités admises implicitement par tout le monde, niées pratiquement, sinon théo-

1. *Revue de Métaphysique et de Morale,* novembre 1898.

riquement, par les idéalistes, ces deux *truismes* : 1° Avant de chercher ce que vaut notre pensée, il faut savoir ce que nous pensons en effet ; — 2° Penser et vivre sont deux, la vie et la connaissance de la vie sont choses distinctes.

Il montre ce qu'a de factice l'abstraction intellectualiste, qui considère « le *fait* de la pensée en lui-même séparé de l'*acte* même de penser, non comme un retentissement de la vie à la fois physiologique et morale, mais comme réalité en l'air ». Ainsi, « rien n'est vu que sous forme d'un rationalisme impersonnel, par une pensée rigide, sans entrailles, sans ouverture, sans mouvement, sans soupçon du dedans des choses, infatuante, intolérante et despotique ».

La difficulté fondamentale, dit M. Blondel en finissant, reste d'expliquer comment la pensée et l'action se pénètrent sans se confondre, partagent la souveraineté et ne la divisent pas. Tout progrès réel de la philosophie consistera à mieux présenter les relations de la vie intérieure, de la vie d'amour, avec la spéculation rationnelle.

Préoccupation analogue chez M. Camille Bos[1]. M. Blondel cherchait à éclairer la pensée par l'action, l'action par la pensée. M. Bos voudrait au moins réconcilier la pensée et l'action. C'est ce qu'il tente en étudiant *la Destinée morale* et le *Problème actuel de l'Action*.

« Si les penseurs anciens, dit-il, s'enfermaient en eux-mêmes, s'ils se mettaient peu en peine d'autrui, ils n'étaient pas des oisifs : ils travaillaient à leur perfection morale. » — Une simple remarque ici. Sans doute, pour la plupart des philosophes anciens, l'humanité se réduisait à une élite, élite d'intellectuels qui se tenaient en dehors de l'action. Cependant, tous ne vivaient pas pour la spéculation pure ; Socrate et Platon avaient à cœur de former des citoyens bien plus que des dilettanti, et la vie d'Aristote ne fut pas une vie de cabinet.

Cette remarque faite, nous dirons, avec M. Camille Bos, que les arguments de l'intellectuel du dix-neuvième siècle, pour « justifier sa fuite hors de l'action » ne valent rien. « Qui peut bien, insinue l'intellectuel, nous inciter à agir quand

1. *Annales de Philosophie chrétienne*, février 1898.

la nécessité nous en dispense et que notre pain nous est assuré ? Tendre à une fin, c'est s'imposer des limites, fermer sur soi les murs d'une prison. Être l'homme d'une carrière, c'est cesser d'être l'homme de toutes les autres. Et puis l'inactif voit bien que chaque carrière comporte une somme énorme de travail stupide, cette part de technique, de métier, si grande dans toute profession. Pour conclure, on se fait dilettante et l'on a le sentiment d'être un privilégié à qui il serait donné de pouvoir prendre tout le grain et de rejeter l'ivraie. »

A cela, il faut répondre que la nature humaine résiste à se laisser scinder en deux. L'homme n'est pas seulement intellect ; il est volonté et activité. Bien plus, il est corps, et le corps a ses multiples exigences que la contemplation pure ne saurait satisfaire : on ne peut toujours « faire l'ange ». Puis, il y a le nouvel ordre de choses inauguré par le christianisme, ordre de choses qui se confond désormais avec la civilisation et dont il n'est pas possible de ne pas tenir compte : le christianisme a proclamé la loi universelle de travail, il l'a réhabilité ; surtout, il a dit à chacun que nous nous devons à tous ; il a flétri l'égoïsme et fait du désintéressement, de la charité, son grand précepte.

M. Bos termine en disant que le kantisme est venu répéter la leçon que le christianisme affaibli ne nous donnait plus. — Ici, il nous permettra de ne pas le prendre au sérieux. Quoi de plus proche de l'intellectualisme que le kantisme, avec ses antinomies et sa séparation de la raison pure d'avec la raison pratique ? Quel type plus parfait de l'intellectuel que le solitaire de Kœnigsberg ?

C'est cette même question de l'idéalisme qui retient longuement le P. Laberthonnière[1] et le P. Schwalm[2], en deux remarquables études : *Le Dogmatisme moral ; Le Dogmatisme du cœur et celui de l'esprit.* Il est vrai que le mot *idéalisme* semble équivoque au premier. « Chaque fois, dit-il, qu'on fait la critique d'une conception de la réalité, on est considéré comme idéaliste par ceux qui sont attachés à cette conception. » Quoi qu'il en soit, la question traitée sous ce nom est celle de l'être et du procédé pour y atteindre. Or, voici la position que prend le P. Laberthon-

1. *Annales de Philosophie chrétienne*, août-septembre-octobre-novembre 1898.
2. *Revue Thomiste*, novembre 1898.

nière. Au dogmatisme illusoire, « qui implique toujours une méconnaissance de la nature de l'être et qui en fait une chose ou une idée dont on s'empare du dehors, il s'agit de substituer un dogmatisme vrai qui saisisse et qui affirme l'être dans sa réalité concrète, intérieure et vivante. Ce que nous voulons montrer, c'est qu'on ne peut y arriver que par des procédés moraux. Toutefois, ces procédés moraux n'excluent pas du tout, et tant s'en faut, les procédés logiques. Mais ils les dominent en les englobant. La logique est un instrument au service de la moralité. » Ainsi se constitue le *dogmatisme moral.*

« L'être est atteint et connu par une expérience intime d'un caractère unique. Ce n'est pas une intuition, c'est encore moins une sensation. C'est un acte par lequel, consciemment et librement, on s'affirme en Dieu et par lui, en affirmant les autres. Et, à proprement parler, cet acte est une acceptation, une ratification de l'acte créateur, une réponse d'amour à l'amour de Dieu... Il n'existe pas de raison humaine en général, de faculté impersonnelle opérant uniformément la vérité chez tous les individus à la fois. En réalité, il y a votre raison, il y a celle des autres et il y a la mienne. Et elles valent ce que nous valons. Et la preuve, c'est qu'elles sont loin, hélas ! de toujours s'accorder. »

En somme, « l'amour est le premier et le dernier mot de tout. Il est le principe, le moyen, la fin. C'est en aimant qu'on sort de soi et qu'on s'élève au-dessus de son individualité temporelle. C'est en aimant qu'on trouve Dieu et les autres êtres, et qu'on se trouve soi-même. »

Ce que dit le P. Laberthonnière peut s'appliquer à la science de la vie qui est — nous l'accordons facilement — la grande science, à la connaissance des vérités morales qui sont les vérités par excellence. Nous aurions aimé qu'il le dît plus explicitement, pour ne pas donner à croire qu'il fait de l'amour un instrument direct de recherche à l'égard de toute vérité, même mathématique et scientifique. Quant au moyen d'atteindre les vérités même morales, dussions-nous être traité de béotien, nous avouons tenir pour la distinction des facultés et de leur objet; sans séparer ce qui est uni, nous ne voyons pas d'avantage à confondre ce qui est distinct. Quoi qu'on fasse, la faculté qui saisit le vrai est et sera toujours l'intelligence. La bonne volonté, l'amour, est un stimulant ; elle écarte les obstacles, rend l'œil de l'esprit plus

pur, fait goûter à l'âme la vérité et lui en donne comme une expérience sensible; enfin elle nous la fait vivre; et, s'il s'agit des vérités morales, ce point est tout. Les vérités morales sont moins faites pour être connues que pour être vécues. Mais c'est l'intelligence qui les connaîtra.

Telle est, sans nul doute, la pensée du P. Laberthonnière. Seulement a-t-il peut-être plus que de juste rabaissé la raison humaine et laissé entendre à quelques-uns, quoiqu'il s'en défende par endroits, que le rôle de celle-ci devait passer à l'amour. Mais qu'est-ce qui fait la force et le prix de l'amour, sinon qu'il suit la droite raison?

Ces explications (nous ne voulons pas dire ces réserves), le P. Schwalm les formule avec beaucoup d'autorité et de délicatesse. Lui non plus ne voudrait pas que, même en apparence, on semblât sacrifier au *Dogmatisme du cœur* le *Dogmatisme de l'esprit*.

Si le dogmatisme mental est un état instinctif, initial, il ne mérite pas d'être appelé *illusoire*. Le philosophe vérifie ce que lui crie le sens commun, il prie la raison instinctive de vouloir bien s'expliquer devant la raison réfléchie, et il arrive à cette conclusion que ce dogmatisme est à la fois affirmation instinctive et indestructible tendance de la raison virile.

Quant à la thèse du dogmatisme moral, ajoute le P. Schwalm, elle contient une grande part de vérité. Il arrive à l'homme de se modeler sur les objets de ses libres préférences; puis, quand il a pris ainsi une forme, il la communique plus ou moins à tout ce qu'il connaît ou aime. Seulement, il demeure toujours lui-même, et la volonté humaine ne s'identifie pas en sa substance à la substance même des choses par elle aimées. Par suite, la connaissance que cette adaptation nous apporte ne peut être appelée, en rigueur, *essentielle*.

De plus, la volonté n'atteint son objet qu'à l'état d'objet vu. Si notre volonté est attirée par l'être, c'est que notre intelligence représente l'être.

Bref, au delà du dogmatisme moral, il y a le dogmatisme *intégral*. D'une part, notre intelligence est déterminée par les choses et notre intelligence représente les choses. D'autre part, si nous aimons les réalités signifiées par nos idées, si nous donnons un libre et joyeux *Amen* de notre cœur aux nécessités logiques de

notre pensée, nous goûterons la vérité, nous la connaîtrons par une sympathie naturelle. Ainsi ce dogmatisme fait à l'homme tout entier sa part dans la connaissance du vrai[1].

II. — *Le problème de la foi religieuse.*

Prendre la nature humaine dans toute son étendue, sans la mutiler, c'est bien là qu'est le remède aux excès de l'intellectualisme abstrait, et c'est parce qu'elles répondent aux besoins de notre nature totale que la religion et la morale chrétiennes ont les promesses de l'immortalité.

Le déisme pur, au contraire, ne saurait prétendre à satisfaire tout l'homme. C'est ce qu'établit M. L. Crouslé, professeur à la Sorbonne, dans une lettre *A un philosophe qui a démontré l'existence de Dieu*[2]. La démonstration purement philosophique de l'existence de Dieu est stérile. L'homme aspire à aimer Dieu. Mais comment se rendre Dieu assez présent pour voir et sentir ce qu'il y a à aimer en lui, pour goûter ses perfections infinies? Des philosophes ont prétendu que Dieu met en nous l'idée même de ses perfections : cette communication naturelle, innée, n'existe pas. Les théologiens répondent hardiment que Dieu se révèle directement à nous, qu'il infuse par sa grâce dans nos âmes la connaissance et l'amour. De plus, le christianisme nous offre un Dieu présent, un Dieu qui s'est humanisé sans avoir rien perdu de son infinité. « Le fidèle peut adorer la sainte humanité de Jésus-Christ, sans manquer au Père par le culte qu'il rend au Fils. »

M. Crouslé a fait, sans nul doute, tout le premier la distinction entre la présence divine par infusion de la grâce soit sanctifiante, soit actuelle, et la présence imaginative, qui met en nous l'image du Verbe incarné. En outre, il n'ignore pas que ni l'une ni l'autre présence ne peut être exigée comme répondant à un *besoin rigoureux* de l'homme considéré dans l'état *naturel*. Mais il est certain que, de fait, le déisme n'a jamais inspiré l'amour de Dieu à un groupe un peu considérable d'hommes, et que la religion chrétienne est merveilleusement apte à inspirer cet amour.

1. On nous pardonnera d'être si bref sur le remarquable travail du R. P. Schwalm. Un de nos collaborateurs se propose de s'y arrêter plus à loisir.
2. *Annales de Philosophie chrétienne*, avril 1898.

C'est encore le christianisme qui a trouvé la juste mesure, la mesure humaine, dans la doctrine du désintéressement. A la religion de la divinité, l'école positiviste dite orthodoxe a prétendu substituer la *Religion de l'Humanité*[1]. Le principe fondamental, la substance de la loi morale et religieuse de l'avenir tiendrait dans ces trois mots : *Vivre pour autrui*. Le précepte paraît admirable. Mais quelle étendue, demande M. L. Crouslé, donne-t-on à cet *altruisme?* Veut-on dire que, « dans la *religion de l'Humanité*, l'homme devra s'oublier entièrement lui-même, ne tenir aucun compte de soi, non plus que s'il n'existait pas, ne plus éprouver aucun désir de son propre bien, et, s'aliénant absolument de soi, ne plus exister moralement qu'en autrui » ? Le précepte est alors contre nature. Tout être vivant s'aime naturellement, et ne saurait ne pas s'aimer. Défendre à l'homme de s'aimer, c'est lui interdire toute action, toute pensée ayant pour objet son bien, sa conservation; c'est décréter sa mort. Et qui alors restera pour se donner à autrui ? L'amour de soi ne devient blâmable que lorsqu'il ferme le cœur aux autres amours.

La religion chrétienne fait un devoir à tous ses fidèles de travailler à leur perfection morale et de s'aimer fraternellement entre eux. Et comme elle sait que cet amour, pour exister dans sa plénitude, a, comme tout amour, une sorte d'infinité, elle lui donne Dieu pour terme : c'est en Dieu et pour Dieu que nous devons aimer nos frères.

Le christianisme sait que « le fond solide de la morale, c'est la nature humaine ».

Avait-il bien compris l'âme du christianisme ce chrétien (?), *Jules Lequier*, *un philosophe inconnu*, dont M. G. Séailles nous raconte[2] l'existence singulièrement douloureuse? Né en 1814, à Quintin (Côtes-du-Nord), fils d'un ancien médecin de la marine, il entrait en 1834 à l'École polytechnique et passait, deux ans après, à l'École d'état-major. En 1838, après la mort de son père, il donnait sa démission pour se livrer seul à l'étude.

« Il trouva une première source de tourments dans sa haute ambition intellectuelle; il était tout entier possédé par l'idée de

1. *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1898.
2. *Revue philosophique*, février 1898.

renouveler la philosophie, de dire ce que nul n'avait dit avant lui, et de le dire si fortement que sa voix ne pût manquer d'être entendue. » Avec cela, une peine énorme à dégager sa pensée, à l'exprimer par écrit. Aux soucis spéculatifs s'ajoutèrent des embarras d'argent, des difficultés matérielles de toutes sortes. Puis cet idôlâtre de la pensée subit tous les déchirements d'une grande passion qu'il n'a révélée qu'à demi, mais avec les accents d'une mortelle tristesse. « Excédé de travail, de veilles, abreuvé d'amertume, il ne put garder la possession de lui-même », et, pendant deux mois, on dut le renfermer dans un asile d'aliénés. Rendu à la liberté, « il se jugea définitivement vaincu, dit son biographe ; et comme s'il eût voulu mettre dans la mort dont il avait fait choix je ne sais quel symbole de la grande lutte et de l'immense lassitude qu'avait été sa vie, quelque chose aussi de la magnificence de ses rêves et de son noble effort pour conquérir l'infini, le 11 février 1862, il nagea vers le large, gagnant la haute mer, porté de vague en vague, demandant le repos même à cette marche audacieuse vers l'inconnu qui avait été sa souffrance et sa joie ». Le *geste* est théâtral, et décrit avec une élégance, nous ne voulons pas dire avec une complaisance, marquée. Il n'est pas d'un chrétien, bien que Jules Lequier prétendît toujours le rester. Nous croyons au moins qu'il était de ces chrétiens qui ne se confessent pas.

Jules Lequier laissait les fragments d'un grand ouvrage, destiné à compter quatre volumes : *La Recherche d'une première Vérité*. L'Université a cru devoir les recueillir et les inscrivait, il y a quelques années, au programme de l'agrégation de philosophie.

« Ce qui caractérise la doctrine de Lequier, dit M. Séailles, c'est l'antithèse dramatique de la nécessité et de la liberté, c'est l'opposition radicale de ces deux termes qui se proposent à l'intelligence avec des titres égaux ; c'est l'affirmation qu'il n'y a pas d'espoir de concilier ces contradictoires, qu'un choix dès lors, et un choix libre, s'impose, et c'est la ferme volonté de mettre le *libre arbitre* au cœur de la science, de la morale et de la théologie, d'en faire ainsi la *vérité première* qui, suivie jusqu'au bout, dans toutes ses conséquences, renouvellera la pensée de l'homme et lui donnera enfin la vérité qu'il cherche. » Non que la liberté soit prouvée, ni même constatée, mais, dans l'impuissance de rien démontrer, il ne reste que de l'affirmer à titre

de postulat, comme la condition de la science aussi bien que de la morale.

Si Jules Lequier est pour le grand public un inconnu, M. Renouvier a maintes fois déclaré qu'il lui devait l'idée maîtresse de sa philosophie : il ne saurait assez reconnaître l' « incomparable obligation » qu'il a contractée envers l' « homme qui a fait tomber un certain jour l'écaille » de ses yeux.

Il y avait dans Lequier quelque chose du génie sombre et ardent de Lamennais : même imagination, presque même coloris de style, avec une manière plus déliée dans l'expression comme il convient à un philosophe de métier, même confiance absolue en la force de sa pensée solitaire. Étudiant le problème de la grâce dans ses relations avec la prescience divine et la liberté humaine, il s'en est rapporté, faute de guides, surtout aux auteurs jansénistes. M. Séailles se devait à lui-même de ne pas dire qu'une doctrine condamnée par Rome est « la doctrine classique des théologiens », que « ce cauchemar est la doctrine de l'Église ».

Si Lequier garda jusqu'à la fin de sa vie un christianisme tel quel, au moins quelque chose de son contenu, d'autres en font meilleur marché. C'est la *Dissolution de la foi* que M. Dugas entreprend de nous exposer [1]. Il le fait en s'inspirant surtout du roman philosophique de Mrs Humphry Ward, *Robert Elsmere*, et des écrits de Renan. « Comment une éducation, donnée par de libres esprits, — c'est la première question qu'il se pose, — forme-t-elle des croyants ? Plus exactement, d'où vient que l'éducation laïque ne porte pas ses fruits ? — Par principes, l'enseignement laïque est libéral, répond-il : il ne se reconnaît pas le droit de troubler les croyances. Le libre penseur est désarmé devant la foi comme il le serait devant la candeur d'un enfant. Moralement elle lui impose, alors qu'il l'accable intellectuellement de son dédain. »

La réponse nous paraît faible. N'insistons pas sur la tolérance *par principes* de l'enseignement laïque. Si, en certains cas, cet enseignement est inoffensif, c'est qu'il y a eu un enseignement religieux antérieur, ou bien c'est qu'il y a un enseignement religieux simultané donné dans la famille ou ailleurs, sans parler des résistances personnelles de l'intelligence.

1. *Revue philosophique*, septembre 1898.

Il y a une autre raison et M. Dugas la touche. Si l'enseignement universitaire est purement scientifique, il ne remplit point l'âme. S'il est philosophique dans le sens spiritualiste, cette philosophie est interprétée « comme une justification des cultes établis, comme une apologétique détournée ». Et ceci n'est pas toujours, comme le prétend M. Dugas, effet de la commune ignorance ou inintelligence des dogmes théologiques et des doctrines métaphysiques. De vrai, toute philosophie qui proclame la réalité d'un idéal supérieur aux données des sens est une préparation à la religion positive révélée.

Cependant, la foi, après avoir existé, se dissout dans un grand nombre d'âmes. Comment cela arrive-t-il ? Est-ce par l'exercice de la raison ? Non, répond M. Dugas ; la foi ne peut être établie ni justifiée par le raisonnement ; mais aussi est-elle plus forte que tous les raisonnements, car elle échappe à la critique. — M. Dugas n'aurait-il jamais ouvert un livre d'apologétique ? Il continue : « Les questions de la foi sont tenues en dehors de la raison... Il y a des dogmes qui vont contre les certitudes scientifiques les mieux établies. Or, c'est un fait que le croyant ne veut pas voir l'irrationalité de ces dogmes. » M. Dugas parle des *certitudes scientifiques* comme un homme qui a entendu vanter *la Science* bien plus qu'il n'a pratiqué *les sciences*. Aussi peut-être est-il médiocrement recevable à déclarer que « la prétendue hardiesse et largeur d'esprit de certains croyants est faite d'inconséquence ou de naïveté, de subtilité ou de mauvaise foi ».

Mais nous aimons mieux l'entendre dire que l'intransigeance doctrinale du catholicisme est seule loyale et franche. Il répète avec Renan : les concessions faites par le protestantisme « ne sont bonnes ni pour la religion, ni pour l'esprit humain. On croit avoir fait des chrétiens, on a fait des esprits faux, des politiques manqués ».

Par où la foi est-elle donc caduque ? Elle devient ruineuse, « si on en scrute l'origine, si on l'analyse par la double méthode de la psychologie et de l'histoire ». L'historien, qui vit au contact des faits et saisit la physionomie originale des époques diverses, est nécessairement conduit à adopter le *relativisme*. L'histoire dépend du témoignage. Mais l'homme du troisième siècle percevait-il et interprétait-il les faits de la même manière que l'homme du seizième et du dix-neuvième ? L'historien est donc toujours

autorisé à reprendre l'interprétation déjà donnée des faits. Il faut « refuser au théologien le droit de se soustraire aux règles de la critique ». — M. Dugas pourrait-il nous dire qui le prétend parmi les catholiques ? Quel théologien, quel exégète, fidèle à la tradition de l'Église, a peur de la lumière ? Libre aux adversaires de notre foi de reprendre toujours à nouveau l'interprétation des faits sur lesquels repose notre croyance, les exégètes les suivent sur leur terrain, et si M. Dugas, au lieu de s'en tenir à Mrs Ward et à Renan, avait un peu plus assidument feuilleté leurs livres, il aurait pu voir qu'ils ne défendent pas si mal les vérités professées avant eux par l'Église.

Puis l'intelligence d'un homme du troisième siècle, même d'un homme du premier, est-elle si différente de l'intelligence d'un homme du dix-neuvième que leurs jugements ne puissent s'accorder sur la substance matérielle de certains faits publics et éclatants, dont on ne demande pas aux témoins l'interprétation, mais seulement la constatation ?

« Il y avait alors, dit-on, une préconception universelle en faveur du miracle. » — Quoi ! même parmi ceux qui avaient intérêt à le nier, comme les ennemis de Jésus !

L'auteur ajoute : « Renan fut amené à rompre avec l'Église de Rome parce qu'il ne pouvait douter que le livre de Daniel ne fût un apocryphe du temps des Macchabées. » — Pourquoi M. Dugas n'a-t-il pas appliqué ici sa doctrine du *relativisme ?* Comment n'a-t-il pas soupçonné au moins que cette affirmation pouvait n'être que *relativement* sincère sous la plume d'un homme, qui trouva si agréable par la suite de contredire sa propre pensée et chez qui le drame de *l'Abbesse de Jouarre* ne paraît pas avoir été un accident d'irréflexion ?

Avec cela, nous accorderons à M. Dugas que nous pouvons « reconcevoir le Christ », c'est-à-dire chercher ce qui, dans son enseignement, répond aux besoins de notre temps. Mais cette adaptation peut se faire sans que nous vidions le christianisme de son contenu. La foi chrétienne a de quoi attester, comme parle M. Dugas, « sa vitalité, sa force d'adaptation à des conditions nouvelles de civilisation et de pensée ». Mais elle le fera sans rien abandonner de ses dogmes positifs, ni de l'interprétation que l'Église officielle en a donnée.

L'attention que donnent les revues philosophiques aux pro-

blèmes de la foi chrétienne est remarquable, et nous ne nous en plaignons pas. Que cette attention vienne du souci de concilier la foi avec la raison ou de montrer que la raison suffit à tout, elle mérite d'être relevée.

III. — *La certitude des sens.*

Un autre aspect du dogmatisme a le privilège d'exciter de temps en temps la sagacité des penseurs, c'est ce qu'on peut appeler le *dogmatisme des sens*. Au dernier congrès international des catholiques tenu à Fribourg, un mémoire de M. le comte Domet de Vorges sur les *Certitudes de l'Expérience* avait soulevé d'assez bruyantes protestations. Le mémoire, rédigé à nouveau, parut dans les *Annales de Philosophie chrétienne* [1]. Le P. de Munnynck, O. P. en inséra une courte critique dans la *Revue Thomiste* du mois de juillet 1898. M. de Vorges envoyait aussitôt une réplique publiée dans les *Annales* [2]. Il y précisait sa doctrine. Il existe, disait-il, des « difficultés sérieuses, presque insolubles, qui empêchent de se confier à l'objectivité des sens ». Cependant nous sommes invinciblement certains de saisir les corps. D'où vient cette certitude ? Il importe de distinguer entre la sensation pure ou sensation animale et l'expérience humaine. « Dans l'homme, l'expérience comprend un élément intellectuel. Pendant que le sens saisit les accidents sensibles, l'intellect saisit le fond intelligible, la nature de l'être corporel. L'intellect opère cette appréhension à l'aide d'espèces ou de déterminations tirées des sensations ; mais ce ne sont pas ces espèces qu'il perçoit, c'est l'actualité intime de la nature corporelle présente. Il ne saisit pas cette actualité indirectement en tant que réfléchie dans l'acte de sensation ; mais il emprunte à la sensation certains caractères intelligibles qu'elle contient et néglige. Par eux il se détermine, et perçoit directement lui-même l'essence générique du corps, tandis que les sens n'en saisissent que la superficie phénoménale. »

On a dit que l'intelligence s'établissait à elle-même la certitude de la sensation par un raisonnement tiré du principe de causalité. Ce raisonnement est concluant et légitime, mais il est insuf-

1. Décembre 1897, janvier 1898.
2. Octobre 1898.

fisant. « Ce que je cherche, dit M. Domet de Vorges, c'est une certitude objective immédiate ; parce qu'une telle certitude peut seule asseoir solidement l'édifice de la science. »

Il est incontestable, répond le P. de Munnynck[1], que la vraie certitude, la connaissance de la vérité comme vérité, ne se trouve que dans l'intelligence. Le contraire ne se conçoit même pas. Il y a une certitude *intellectuelle*, réfléchie, de l'objectivité des sens. Et cette certitude s'explique suffisamment par un raisonnement. D'après la nature et la concordance des images, l'intelligence, s'appuyant sur le principe de causalité, ou mieux sur le principe de raison suffisante, conclut invinciblement à affirmer l'existence et la nature plus ou moins déterminée d'une cause de la sensation.

Mais ce qu'on cherche ici, c'est la certitude immédiate, spontanée, instinctive. Cette certitude, pourquoi la refuser au sens, à cette faculté du sens que saint Thomas appelle estimative ?

Puis, la détermination de l'intelligence par la sensation, suivant le procédé entendu par M. de Vorges, paraît bien étrange. « Il ne s'agit évidemment pas de cette détermination purement objective qu'admettent les scolastiques ; car toute la certitude de l'expérience serait de nouveau mise en question. L'intelligence se trouve indéterminée, inactive ; une image des sens la met en branle, la détermine à l'activité. » Mais comment cette image d'un objet incertain, par hypothèse, produirait-elle dans l'intelligence la perception spontanée certaine et l'affirmation certaine de la présence de ce même objet ? Il semble alors que c'est l'activité vitale du sens qui détermine l'intelligence, qui la met en acte, en *exercice*. Comment concevoir pareille actuation ?

Ce n'est pas tout. L'objet de cette perception intellectuelle, c'est *la nature générique de l'être corporel*. Mais ces représentations sont-elles de caractère individuel ? Ensuite, si la thèse était vraie, nous devrions « avoir de la nature générique des corps une connaissance intuitive, plus parfaite que celle des différences spécifiques, ou au moins différente de cette dernière. En est-il ainsi ? Un examen sommaire de nos idées démontre qu'il n'en est rien. Le corps est pour nous une substance douée de quantité, c'est-à-dire que nous le connaissons et le définissons par des caractères observés par les sens ».

1. *Revue Thomiste*, novembre 1898.

Quant à l'autorité de saint Thomas, il est bien difficile à M. de Vorges de la revendiquer pour lui. Qu'il suffise de citer ces deux textes rapportés par le P. de Munnynck : « C'est par accident que notre intelligence connaît le singulier. » (*De Veritate*, q. II; *De Scientia Dei*, a. 6.) — « Notre intelligence ne connaît d'une manière directe que les choses universelles. » (*Somme théologique*, I, q. LXXXVI, a. 1.) C'est la contradictoire de la thèse fondamentale de M. de Vorges.

M. Camille Mélinand n'est pas de ceux qui contestent à l'expérience sensible la certitude. Dans la *Revue des Deux Mondes*[1], il s'en prend avec vivacité à ce qu'il appelle *un Préjugé contre les Sens*, préjugé non point populaire, mais préjugé philosophique. Pour beaucoup d'esprits, c'est une vérité inébranlable, évidente au point de rendre toute démonstration inutile que le témoignage des sens est trompeur, que la réalité ne ressemble en rien au monde que nous révèlent nos sens, que les phénomènes sensibles, couleur, son, résistance, saveur, odeur, etc., sont non pas réels et indépendants de nous, mais internes, des états de conscience.

M. Mélinand ne prétend pas, pour le moment, démontrer la fausseté de ces conceptions. Il se demande simplement *si elles sont claires et assez incontestables* pour être érigées en axiomes. L'examen très indépendant qu'il en fait l'amène à conclure que ces deux formules fondamentales : « Les Qualités sensibles sont des états internes » et : « les Qualités sensibles sont de pures apparences », restent encore à prouver.

L'argumentation critique de M. Mélinand nous semble en beaucoup de points excellente. Voici, par exemple, comment il ramène à sa valeur une objection tirée de la physique moderne. — « La physique moderne, dit-on, a démontré, d'une façon définitive que, hors de nous, tout est mouvement, vibration d'une matière invisible et silencieuse. Là où nous entendons un son aigu ou grave, faible ou puissant, il y a des vibrations plus ou moins rapides, plus ou moins amples de la matière. Là où nous voyons la lumière et les couleurs, il y a un *éther* invisible qui vibre quatre cents ou sept cents trillions de fois pas seconde. » —

1. 15 Septembre 1898.

« Cet argument, si classique qu'il soit devenu, répond M. Mélinand, est étrangement sophistique. On abuse des déclarations des savants, et on leur fait dire ce qu'ils n'ont pas voulu dire, ce que d'ailleurs ils n'auraient, — en tant que savants, — aucun droit de dire. Les formules physiques qu'on invoque ne signifient pas que la couleur, la lumière, le son *n'existent pas*, elles signifient seulement *qu'il y a autre chose*... La science nous apprend simplement que *pendant* l'apparition du rouge l'éther vibre ; que, si nous acquérions des sens nouveaux, nous percevrions *non plus seulement* la couleur rouge, mais les quatre cents trillions de vibrations à la seconde... Il faut conclure que les phénomènes se produisent ensemble, et non pas que l'un est réel et l'autre illusoire. » — On ne saurait mieux dire.

De même, il n'admet pas comme démontré le pouvoir que posséderait chaque nerf de transformer les excitations qu'il reçoit. On peut tout aussi bien soutenir que le nerf n'est qu'un conducteur ou un accumulateur sans aucune réaction spéciale, sans pouvoir de transformation. Pour conclure, les données des sens sont, si l'on veut, *incomplètes ;* on n'a pas le droit de les déclarer fausses et illusoires.

Resterait à M. Mélinand une thèse positive à établir : Qu'est-ce, au juste, qui correspond à nos sensations ? Quelle est cette qualité objective que nous percevons et dont l'apparition est accompagnée d'un phénomène de mouvement ? Qu'est-ce que la couleur, le son, dans l'objet coloré, sonore ? En quoi diffèrent-ils de la couleur perçue, du son perçu ?

Que M. Mélinand nous donne là-dessus un nouveau travail ; il est de taille à le mener à bien.

Lucien ROURE, S. J.

REVUE DES LIVRES

I. Pensées, Souvenirs et Méditations. Paris, Delagrave, 1898. In-12, pp. 320. Prix : 3 francs. — **II. Manuel des Familles chrétiennes**, par le P. Philippe Francoz et le P. Joseph Zelle, S. J. Lille-Paris, Desclée, de Brouwer, 1898. In-18, pp. xxiv-450. Prix, relié : 2 francs.

I. — Il y aura bientôt deux ans qu'une poignante émotion saisit la France entière, un soir où l'on apprit que la fleur de sa noblesse, de sa grâce et de sa bonté avait péri, dans l'exercice même de la charité, par une catastrophe presque sans exemple. Voix autorisées et voix instinctive du peuple nommèrent martyres les victimes du *Bazar de la Charité*.

On savait que, pour le très grand nombre, l'héroïsme n'avait pas seulement marqué la dernière heure ; la reconnaissance et l'amitié avaient discrètement révélé les vertus, ornements d'existences longues et courtes. Mais, l'on désirait davantage, et plus d'une fois les survivants ont dû comprendre que leur modestie ne devrait pas toujours refuser la louange à leurs chères trépassées, et l'édification plus grande au peuple chrétien.

Le silence est enfin rompu et, sous l'anonyme il est vrai, on nous livre le journal intime d'une forte et vaillante chrétienne. Nous n'en pouvons dire qu'un mot : « Prenez et lisez. » Prenez, femmes du monde, prenez, jeunes filles, lisez, et comprenez ce qu'est la vraie piété, la dévotion solide ; assurez-vous, par un exemple pratique, que la piété, la pratique sérieuse de la vie chrétienne n'enlève rien aux affections légitimes, ajoute aux charmes de la vie de famille, donne leur plein épanouissement aux dons que Dieu vous a prodigués.

Prenez et lisez aussi, jeunes gens et hommes du monde ; cette leçon-là vous est bonne ; en même temps vous comprendrez ce que vous devez désirer et chercher avant tout dans celle dont vous ferez la compagne de votre vie, amie dans les joies, modèle et conseil de toutes les heures, soutien dans les épreuves.

II. — Le 9 novembre 1898, l'archevêque de Cambrai donnait l'*Imprimatur* au *Manuel des Familles chrétiennes consacrées à la Sainte Famille*, et le 27 décembre, le vénéré P. Philippe Francoz était appelé à jouir de la compagnie éternelle de Jésus, Marie et Joseph. C'est donc un testament que le fondateur de l'*Association de la Sainte-Famille* laisse aux milliers d'associés, dans cette dernière édition du *Manuel*. On le sent, à lire l'Introduction, qui s'achève par la pensée du ciel ; on le sent mieux encore en parcourant ce *vade-mecum* vraiment complet.

Au début, les Lettres pontificales, Archives de l'Association : Bref de Pie IX au fondateur, Bref de Léon XIII au cardinal Bausa, enfin le bref *Neminem fugit*, portant publication des *Statuts* définitifs. Puis viennent quatre grandes divisions : I. *Les heures chrétiennes à l'usage des Familles ;* II. *L'Association universelle des Familles chrétiennes consacrées à la Sainte Famille de Nazareth :* là se trouvent, dans leur texte et commentés par le fondateur, les documents, les indications, les formules spéciales à l'Association. Le troisième livre contient un Abrégé de cours d'instruction religieuse, complet, solide et fort utile pour la lecture spirituelle quotidienne. Enfin, la quatrième partie donne des méditations pour une retraite annuelle de trois ou quatre jours. On ne saurait trop féliciter les auteurs d'avoir rappelé ce que nous appellerions volontiers une nécessité de la vie chrétienne. Sans quelques jours de recueillement, d'examen, de réflexion et de prévoyance, passés chaque année dans une plus grande union avec Dieu, il est bien difficile de réparer les atteintes portées à la santé de l'âme par la vie mondaine ou affairée, de reconnaître les habitudes et les occasions dangereuses, de préciser les progrès à faire.

Souhaitons donc une grande diffusion au *Manuel des Familles chrétiennes*. Le nom du collaborateur, — maintenant rédacteur unique, — du P. Francoz, donne l'assurance que les éditions nouvelles, en gardant le plan et les excellents éléments actuels, acquerront une perfection de détail encore plus grande.

Charles Berbesson, S. J.

I. **L'Église ; sa raison d'être.** *Conférences de Notre-Dame de Paris, Carême de* 1897, par le T. R. P. Ollivier, des Frères prêcheurs. Paris, Lethielleux. In-8, pp. xxiii-356. Prix : 5 francs. —

II. Jésus Intime. *Élévations dogmatiques*, par Ch. Sauvé, S. S., professeur de dogme au grand Séminaire de Dijon. Dijon, Chamagne, 3 vol. in-12, pp. 354, 436 et 342. Prix : 7 fr. 50 ; — **Dieu Intime**, par le même auteur. In-12, pp. 450. Prix : 2 fr. 50. — **III. La Foi et l'acte de foi**, par le R. P. Bainvel, S. J. Paris, Lethielleux, 1898, pp. xv-232. — **IV. Libellus fidei exhibens decreta dogmatica et alia documenta ad « Tractatum de Fide » pertinentia**, auctore B. Gaudeau, S. J. *In Univers. cath. Paris. Dogmatices professore.* Paris, Lethielleux, 1898. In-12, pp. xvi-372. Prix : 4 francs. — **V. Die Heiligen Sacramente der Katholischen Kirche.** Ier Band : *Allgemeine Sacramentenlehre. Die Taufe, die Firmung und die Eucharistie.* (« **Les Saints Sacrements de l'Église catholique**, 1er vol. *Doctrine générale sur les Sacrements. Le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie* »), par le docteur Nicolas Gihr. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1897. In-8, pp. xviii-688. — **VI. Die Mysterien des Christenthums,** *nach wesen bedeutung und zusammenhang.* (« **Les Mystères du christianisme** *dans leur essence, leur signification et leur connexion* »), par le Dr Jos. Scheeben. Nouvelle édition. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1898. In-8, pp. xv-716. Prix, broché : 7 marks 50 ; relié : 10 marks. — **VII. Katholisches Eherecht** *mit Berücksichtigung der im Deutschen Reich, in œsterreich, der Schweiz und im Gebiete des code civil geltenden staatlichen Bestimmungen.* (« **Législation catholique du mariage** *comparée avec les lois de l'État existantes en Autriche, en Suisse, et dans les pays soumis au* Code civil »), par le Dr J. Schnitzer. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1898. Gr. in-8, pp. ii-681. Prix : 7 marks 50 ; relié : 9 marks 50.

I. — Outre les conférences sur l'Église, ce volume renferme la retraite pascale prêchée à Notre-Dame de Paris en 1897 et un sermon sur la Passion. Les conférences proprement dites ont pour titres : la *Nature de l'Église ; l'Objet de son enseignement ;* la *Révélation ; l'Immutabilité de l'Église ;* son *Infaillibilité ;* son *Autorité.* Au cours de sa retraite, l'illustre conférencier montre combien est nécessaire l'étude de la religion, il en marque les caractères ; il en indique les principaux obstacles, et fait voir à quels moyens il faut recourir pour les surmonter.

Les lecteurs remarqueront que le R. P. Ollivier, sans toucher

au fond de la doctrine exposée à Notre-Dame, a tantôt atténué, tantôt retranché telle ou telle expression, qui n'était plus à sa place dans un discours écrit.

Il avoue, néanmoins, avec une franchise qui l'honore, qu'on retrouvera peut-être dans ces conférences quelque trace affaiblie de certaines saillies, auxquelles il donne modestement le nom d'« excentricités ». C'est, d'ailleurs, sans embarras qu'il s'explique au sujet de son langage, dont la libre allure et la pittoresque familiarité scandalisent quelques auditeurs, en charment d'autres et provoquent chez la plupart un sourire d'indulgence, plutôt peut-être que d'approbation. Tous ces traits originaux qu'il sème dans ses conférences parlées ne sont point préparés à l'avance pour être lancés à un moment convenu. Encore moins échappent-ils à l'orateur malgré lui ; ils sortent naturellement, spontanément de son tempérament oratoire, de son caractère, de sa personnalité.

Le parler franc, primesautier, dont jusqu'en ses excès il accepte vaillamment la responsabilité, se rattache, dans son esprit, à une intéressante théorie de la prédication. Il n'admet pas qu'il y ait divers genres d'éloquence : l'un pour la chaire, l'autre pour la tribune, etc. Selon lui, l'éloquence est un don naturel, comme la poésie. Il ne s'acquiert pas. Celui qui l'a reçu en naissant sera éloquent sans se soucier des règles ; il sera éloquent suivant son tempérament, son temps, son milieu. Mais, avant tout, il gardera sa personnalité, pour peu qu'il vise au-dessus du médiocre.

Cette petite profession de foi nous révèle en partie le secret des succès du distingué conférencier ; elle nous découvre la source de quelques-unes de ses qualités et aussi de ses imperfections. Sa prédication est bien, selon le mot de Lacordaire, « une conversation élevée » entre l'orateur et les auditeurs. De là une communication aisée, intime, qui de l'âme va jusqu'à l'âme. Sa parole ne passe point, abstraite, par-dessus les têtes ; elle ne tombe point farcie de textes. Elle vole, claire, concrète, vivante. L'auditeur sent bien que c'est à lui qu'on parle, lui que parfois on prend à partie ; son attention alors s'avive, son intérêt redouble, ses sentiments se reflètent dans son regard, sur sa physionomie ; et, se répercutant dans l'âme du prédicateur, tantôt lui inspirent une réflexion, qui partout ailleurs serait

déplacée, tantôt l'emportent en un mouvement sublime d'éloquence.

On trouve chez le P. Ollivier beaucoup de passages spirituels et familiers qui, en quelques mots, caractérisent vivement un état d'âme, un vice, une vertu, une situation. Il dira de notre siècle, à genoux devant le veau d'or, qu' « il semble avoir un sac de gros sous pour cervelle et pour cœur ». Nous ne voulons pas assurer que d'autres réflexions également spirituelles, soient toujours bien justes et bien opportunes, car nous sommes de ceux qui pensent que le prédicateur par son caractère, la dignité de celui qu'il représente et la sainteté du lieu où il parle est tenu à des convenances oratoires particulières. Mais à cela le Révérend Père répondra qu'il y a un contrat tacite entre l'orateur et ses auditeurs, qui permet au premier de tout dire franchement. Et puis, il invoquera l'exemple de quelques grands et saints prédicateurs.

S'il est difficile de le justifier toujours, il nous semble, du moins, que le R. P. Ollivier est, à tout prendre, l'un de nos prédicateurs les mieux doués, les plus variés et les plus intéressants. Si on remarque, en le lisant, beaucoup de passages brillants, de réflexions vivantes, spirituelles, et peu de discours dont les idées soient fortement enchaînées et évoluent dans un sens unique, du moins sa doctrine est d'ordinaire aussi exacte qu'elle est claire et présentée d'une façon attrayante. Est-ce à dire que toutes ses vues soient indiscutables et ses arguments convaincants ? Non, sans doute. Par exemple, du fait seul que l'Église est restée immuable dans le passé, il aurait tort, selon nous, de conclure à son infaillibilité. Peut-être aussi son langage n'est-il pas tout à fait correct, quand il affirme que le corps épiscopal, même uni à son chef visible le pape, et par lui à son chef invisible, Notre-Seigneur, n'est pas infaillible en dehors des conciles.

Il est une dernière qualité qui, aujourd'hui surtout, n'est pas des plus ordinaires et qu'on ne saurait contester à l'éminent conférencier. Sa parole est vraiment apostolique. Son zèle ardent explique, s'il ne les justifie pas toujours, ses plus piquantes apostrophes. Il est de ceux que nulle majesté humaine n'intimide. Il aurait eu le courage de dire devant la cour de Louis XIV : Dieu seul est grand, mes frères. En pleine révolution, il n'eût rien retranché du passage suivant, où se peint assez fidèlement son originalité d'orateur : « Le sophiste amène la courtisane, c'est-à-

dire l'erreur amène l'immoralité, qui engendre naturellement la violence... Les mêmes hommes qui avaient eu ces mœurs molles allaient avoir des mœurs féroces. Des petits vers de Robespierre à l'arrêt de mort de Louis XVI, vous croyez qu'il y a un abîme ? Erreur ! Les vers licencieux riment très bien aux sentences mortelles, et le bruit du couperet fait ritournelle aux chansons à Chloris. »

II. — Les *Élévations* de M. l'abbé Sauvé l'emportent notablement sur la moyenne des livres dits « de piété ». Elles se rapprochent, par certaines qualités, des écrits du P. Faber et de Mgr Gay. Si l'auteur n'égale pas ces écrivains par l'art de la composition et le don du style, sa pensée, en revanche, apparaît d'ordinaire plus nette, plus facile à saisir. L'avantage est appréciable, quand il s'agit, comme c'est ici le cas, de traités destinés non à être lus couramment, mais à être médités.

Ils se distinguent, en effet, par la richesse et l'excellence du fond. Il est malheureusement vrai, selon la remarque de l'auteur, que beaucoup d'ouvrages de « spiritualité » n'ont guère d'autre but et d'autre effet que d'émouvoir la sensibilité, de flatter ou d'échauffer l'imagination. En les lisant, une âme impressionnable ne respire que feu et flamme ; elle se croit animée d'un zèle ardent, transportée aux plus hauts sommets de la vertu. Ce n'est qu'un rêve : à la première épreuve, elle perd son entrain, se décourage, succombe, et ne se relève que pour passer par les mêmes alternatives d'enthousiasme et de défaillance.

Si cette âme est faible, inconstante, c'est en partie parce que sa piété est toute sentimentale. Elle n'a été ni alimentée par une doctrine solide, ni basée sur de fermes convictions.

Tel ne sera pas le cas, nous en avons l'espoir, pour les lecteurs qui sauront mettre à profit les *Élévations dogmatiques*. Ils vivront constamment en face des plus hautes vérités, ou plutôt ils verront dans l'intimité, ils contempleront l'Auteur de toute vérité surnaturelle, le divin Sauveur ; ils pénétreront, autant qu'il est permis à l'œil de la foi, dans les secrets de son humanité et jusqu'à l'intime des trois personnes divines. Et, pour eux, de chaque attribut médité, se dégagera une nouvelle lumière, sur les admirables relations de l'homme avec son Créateur et Sauveur.

En illuminant l'intelligence, le docte et pieux sulpicien vise

aussi à émouvoir le cœur. Chez lui le théologien ne fait point tort à l'ascète. Il veut que le dogme, après avoir éclairé l'esprit, échauffe l'âme et s'y résolve en amour. Par exemple, il décrit la science du Sauveur, de telle manière que l'amour rédempteur en apparaît plus clairvoyant, plus profond et plus admirable.

Il était difficile d'exposer de si hautes et si délicates questions, sans risquer jamais une expression dont la justesse fût contestable. Ainsi, nous n'oserions pas dire, avec M. Sauvé, que la nature divine aurait pu s'incarner, à l'exclusion des personnes, car nous avons peine à concevoir la nature incréée s'unissant à une personne créée pour ne former avec elle qu'une seule substance, et subordonner ainsi son activité à la volonté d'un être infiniment moins parfait. — Un peu plus loin, toujours dans ses élévations sur la science du Verbe incarné, le savant professeur déclare que l'éloquence de Jésus ne devait se développer qu'avec l'âge ; qu'il voulut « non seulement paraître, mais être réellement étonné, comme nous l'avons été dans le premier âge ». Dans la pensée de l'auteur, ces expressions s'expliquent. Il n'entend mettre en doute ni la vision béatifique, ni la science surnaturelle infuse, dont a joui, dès le commencement de sa vie mortelle, le Verbe incarné. L'expression, néanmoins, ne nous semble pas heureuse ; quand je vois une chose, qui m'a été fidèlement décrite par un témoin infaillible, peut-on dire que je sois réellement surpris ?

Les imperfections de cette nature sont trop légères et trop rares, dans les élévations dogmatiques, pour que nous ne les recommandions pas aux prêtres d'abord, ensuite aux âmes « éclairées et ferventes ». Et nous ne pouvons que nous associer au vœu de l'ancien évêque de Dijon, Mgr Oury. Sa Grandeur ne doute pas que les *Élévations sur l'Ange intime et l'Homme intime*, quand elles paraîtront, ne soient aussi bien accueillies que les précédentes.

III. — La question de la foi est aujourd'hui l'une des plus agitées. Si le mot, appliqué à un si important sujet, n'avait rien d'irrespectueux, nous dirions qu'elle est à la mode. Les uns, comme M. Brunetière, au récent congrès de Besançon, montrent à quel point est ancré dans le cœur et l'esprit de l'homme le besoin de croire. D'autres cherchent sous quel aspect la foi,

dont les faces sont multiples, doit être proposée aux incroyants pour fixer leur attention et les séduire. Dans ces divers écrits, la foi n'est regardée que du dehors.

Tout autre est l'objet et le but du P. Bainvel. Il considère surtout la foi, du dedans. Bien que son livre convienne particulièrement aux théologiens, tous ceux, néanmoins, qui sont curieux de scruter un problème religieux des plus difficiles et des plus intéressants le liront avec profit.

L'auteur montre, d'abord, que la foi est une connaissance distincte de la science proprement dite. Il oppose ensuite l'une à l'autre ce qu'il appelle la *foi de science* et la *foi de simple autorité*. Il pose enfin le délicat problème, qui est comme le cœur de tout son livre : Quand je crois à une vérité révélée, sur l'autorité de Dieu (ce qui est essentiel à la foi chrétienne), est-ce que, parmi les motifs qui déterminent mon assentiment se trouve, au moins à l'arrière-plan, la certitude que je ne puis être trompé? Ou, au contraire, dois-je adhérer à la vérité qui m'est proposée, uniquement à cause de l'autorité du témoin, sans me laisser influencer, à ce moment, par la lumière qui enveloppe son témoignage, par la conviction, acquise antérieurement, qu'en admettant sur ce point la parole du Christ, je ne puis errer?

Le P. Bainvel défend cette seconde hypothèse, c'est-à-dire la foi de simple autorité. De ce point de vue, il expose dans un style agréable, et avec une grande puissance d'analyse, la part qui revient à l'intelligence et à la volonté dans l'acte de foi. Nul doute qu'il ne sauvegarde à merveille deux des qualités qui lui sont essentielles : l'*obscurité* et la *liberté*. Montre-t-il, avec le même bonheur, que l'acte de foi exclusivement basé *sur la simple autorité*, à l'instant précis où il se produit, est vraiment un acte intellectuel, rationnel, assez lumineux dans son motif, pour ne pas rappeler à quelque degré le système de ceux qui ne voient dans la foi qu'un instinct, un acte de confiance, « un saut dans la nuit »? Cette tâche très difficile, il la tente, sinon avec succès, du moins avec beaucoup de dextérité; aux endroits mêmes où on le saisit avec peine, il garde encore la clarté dont est susceptible son opinion.

Il est juste, aussi, de dire que la doctrine exposée par le P. Bainvel est rigoureusement orthodoxe. Nous n'admettons pas, en tout, ses ingénieuses explications; mais nous les avons sui-

vies toujours avec intérêt, quelquefois avec une sincère admiration; heureux de constater qu'un esprit maître de son sujet, sait sans effort apparent, faire passer les questions les plus subtiles de la théologie, dans une langue bien française.

IV. — Ce recueil de décrets dogmatiques forme un traité substantiel de *la Foi*. Il sera très utile aux séminaristes, aux prêtres, surtout aux théologiens et leur fournira, en quelques pages, la quintessence des décisions conciliaires. L'auteur a fait la plus large place aux décrets portés dans le cours de ce siècle, par la raison qu'ils visent surtout les erreurs modernes. La constitution sur la foi catholique, formulée au concile du Vatican, y occupe le premier rang. Au moyen d'extraits empruntés à la savante collection des récents conciles dite de Maria Laach, le P. Gaudeau montre comment fut préparée et rédigée la fameuse constitution. Il en donne la rédaction primitive ou *schema*, qu'il fait suivre de notes, d'amendements tirés de la même source. Vient ensuite le texte finalement arrêté. C'est la définition commentée par les actes du concile.

Les actes des conciles antérieurs à celui du Vatican ne pouvaient, dans un volume ordinaire, être aussi longuement cités. L'auteur en a pourtant donné l'essentiel, sauf à raccourcir, peut-être outre mesure quelques pièces, pour les faire entrer dans le cadre de son livre, sauf aussi à désigner d'une manière un peu vague l'origine de certains documents, par exemple, du symbole des apôtres. Celui que nous lisons à la première page est le symbole tel qu'il se trouve dans le missel gallican de Thomasi. Peut-être l'auteur manque-t-il de précision en le faisant suivre de cette simple appellation : Forme ordinaire, *forma consueta*.

V. — L'ouvrage du docteur Gihr est spécialement destiné aux prêtres qui ont charge d'âmes. Il est à la fois théorique et pratique. Toutes les questions habituellement traitées par les théologiens, sur les sacrements en général, sur le baptême, la confirmation et l'eucharistie sont ici solidement discutées. Mais le savant et pieux professeur voit avant tout dans le prêtre, auquel il s'adresse, le dispensateur des sacrements, l'instrument du Christ pour sanctifier les âmes par les moyens voulus de Dieu. Voilà pourquoi il s'attache à lui faire sentir l'excellence de ces signes sensibles de la grâce.

Peu de longues et subtiles discussions. L'auteur certes connaît la doctrine des docteurs scolastiques, et il en offre la moelle; mais le plus souvent il la présente sous la forme de considérations brèves, précises, qui envisagent les points de doctrine les plus importants sous toutes leurs faces et en fait ainsi approfondir sans effort toute l'économie intime.

Le docteur Gihr se plaît aux citations. Son livre contient, on peut le dire, la fleur des témoignages de la tradition. Deux des noms qui reviennent le plus souvent sous sa plume sont ceux du docteur Angélique et du docteur Séraphique. Si vous lui demandez la raison d'une certaine prédilection pour ce dernier, il vous dira, avec Ludolphe le Chartreux, que saint Bonaventure lui semble incomparable pour sa piété et sa douceur. Et cette onction n'est-elle pas aussi nécessaire au prêtre que la science elle-même ?

Dans les questions controversées, l'auteur des « Saints Sacrements » garde, d'ordinaire, une louable réserve. De préférence, il va vers l'opinion qui lui paraît la plus ancienne, la plus simple et la plus universelle. Il n'exclut pourtant pas toute autre manière de voir. Il est d'avis, par exemple, que Notre-Seigneur a déterminé jusque dans toutes leurs lignes essentielles la forme et la matière des sacrements; mais il fait observer en même temps que si Notre-Seigneur, en prescrivant certains signes généraux, avait laissé à l'Église le soin de les préciser dans leurs dernières lignes essentielles, il n'en demeurerait pas moins le divin instituteur des sacrements. Ces exposés, non moins savants que pratiques, dont on sent que le salut des âmes est le principal mobile, nous plaisent, lors même que nous n'aurions pas toujours les mêmes opinions que le docteur Gihr.

VI. — Les *Mystères du christianisme* forment une synthèse des plus hautes vérités de la Révélation. On dirait un traité d'*ontologie*, où l'auteur remonte à la racine de tous les dogmes; ne pouvant les contempler à leur naissance au sein de l'Infini, il s'attache à en montrer la sublimité, à réfuter les objections par lesquelles on conteste leur possibilité, à établir enfin leur caractère constitutif et leur harmonieuse unité.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre le savant théologien dans ses considérations sur les mystères de la Trinité, de la création de l'homme, du péché originel, de l'Incarnation, de l'Eucharistie,

des autres sacrements dans leurs rapports avec l'Église, des Fins dernières et de la Prédestination. Mais nous engageons l'étudiant sérieux qui en a le loisir, à parcourir, ou mieux, à méditer ce livre original.

Le théologien qui a préparé cette seconde édition n'a rien changé d'essentiel à la doctrine de son maître. S'il omet quelques courts passages, s'il en ajoute quelques autres, c'est, d'ordinaire, en mettant à profit les notes du docteur Scheeben. Son œuvre personnelle s'est bornée, en somme, à retoucher çà et là le style, à le rendre plus facile, plus clair, plus rapide.

Cependant, il nous avertit qu'il s'est aussi permis quelques légers changements qui, sans altérer la doctrine de l'auteur, en adoucissent parfois l'expression. On sait, en effet, que sur la Justification et l'Inhabitation du Saint-Esprit, en particulier, le docteur Scheeben a des idées assez personnelles. Il soutient que l'homme est « déifié » par la grâce ; que l'Esprit Saint, d'une manière spéciale, habite dans l'âme juste comme dans son temple. La première de ces expressions surtout peut aisément s'expliquer... Néanmoins, l'éditeur a jugé à propos de l'atténuer quelquefois par une particule restrictive.

VII. — Ce livre est une cinquième édition du traité du docteur Weber sur les empêchements canoniques. Cette édition avait été préparée d'abord par Weber lui-même, puis par le docteur Elser. Mais l'un et l'autre, surpris par la mort, avaient laissé l'œuvre inachevée. Au moins le docteur Schnitzer, professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canonique au collège royal de Dillingen, a-t-il jugé l'ouvrage trop arriéré et incomplet. Celui qu'il nous présente est en réalité un livre nouveau, riche en documents tirés du droit canon, du droit civil et de l'histoire ecclésiastique. Nous avons là le tableau succinct des empêchements de mariage, avec leur évolution à travers les âges, au point de vue canonique et légal, en Suisse, en Autriche, etc... Nous regrettons cependant que dans ces pages, œuvre d'une grande érudition, certaines décisions légales ne soient point rapidement examinées du point de vue de la saine théologie.

Le volume se termine par une savante dissertation sur le divorce de Napoléon Ier. L'auteur admet que le mariage de l'empereur avec Joséphine était valide et ne pouvait être dissous.

Toutefois, il consent, en alléguant la bonne foi de la nouvelle impératrice, Marie-Louise, à voir dans son union un mariage putatif et à considérer comme légitime la naissance de Napoléon II ! F. Tournebize, S. J.

I. **L'Année de l'Église, 1898**, par Ch. d'Égremont. Paris, Lecoffre. In-12, pp. iv-520. Prix : 3 fr. 50. — II. **Annuaire pontifical catholique, 1899**, par Mgr Albert Battandier. Paris, Maison de la Bonne Presse. In-12, pp. vi-593.

I. — « Il y avait déjà : l'*Année politique*, l'*Année scientifique*, l'*Année littéraire*, etc. Seule, l'*Année de l'Église* manquait à la série de ces publications périodiques...

« Si nous nous fussions contenté de donner une simple chronologie des événements petits et grands accomplis pendant l'année écoulée, notre travail eût été relativement aisé... Le fait n'est rien sans l'idée. Aussi, sans négliger — la chronologie — indispensable, nous sommes-nous attaché à faire ressortir la portée morale des événements, à en extraire pour ainsi dire la substance, ne craignant pas, au besoin, de retracer brièvement l'historique des questions que le hasard de l'année nous amenait à étudier. »

On ne saurait qu'applaudir à une telle initiative et à un tel plan. M. Charles d'Égremont a pensé que prendre place au soleil le plus tôt possible valait bien le sacrifice de quelques événements importants, et de quelques tableaux, qui auraient corrigé l'inégalité trop grande entre les divers pays, où l'Église catholique règne ou combat. Nous le pensons aussi. Formulons seulement un vœu, mieux une espérance certaine : l'*Année de l'Église*, à l'avenir, verra de haut, comme l'Église voit elle-même, des incidents et des polémiques à signaler sans doute, mais où elle ne saurait prendre parti sans perdre de l'autorité et de la diffusion, qu'on doit lui souhaiter[1].

II. — Chaque année, des presses mêmes du Vatican, sort un volume intitulé *la Gerarchia cattolica* (la Hiérarchie catholique). Souvent, sans doute, en le voyant annoncé dans les jour-

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, la lettre du Souverain Pontife au cardinal Gibbons a été publiée. Elle donne le jugement de l'Église sur l'*Américanisme*.

naux, les catholiques de France avaient regretté que la rédaction partie en italien, partie en latin, ne leur permît pas de l'acquérir utilement.

Pour la seconde fois, Mgr Battandier a voulu satisfaire ces désirs et adoucir ces regrets. Il offre au public la *Gerarchia* en français. Mais les listes des dignitaires ecclésiastiques, des Ordres religieux et des Congrégations romaines ne vont pas seules. Des notices, des études archéologiques et historiques, des annotations et des indications pratiques les accompagnent.

Romain non seulement par sa prélature, mais par son domicile d'élection et par son titre de consulteur des Congrégations, l'auteur mieux que tout autre pouvait entreprendre une telle œuvre. Sa science, son amour du travail, son soin du détail nous sont un sûr garant qu'il la poursuivra en la perfectionnant. La série des volumes de l'*Annuaire pontifical* constituera une bibliothèque manuelle précieuse pour les catholiques.

Charles Berbesson, S. J.

I. **Annuaire de l'Enseignement libre pour 1898.** (23e année.) Paris, Rondelet. Petit in-18, pp. 629. — II. **Les Grands Jours du Collège**, par M. l'abbé Joseph Tissier, directeur de l'Institution de Notre-Dame de Chartres. Paris, Retaux, 1899. In-18, pp. 417. Prix : 3 fr. 50. — III. **La Formation catholique de la femme contemporaine**, par Mme Marie du Sacré-Cœur. Paris, Rondelet. In-18, pp. xxvii-303. — IV. **Du berceau à l'école ou l'Éducation dans la famille**, par l'abbé Julien, agrégé de l'Université, Supérieur de l'Externat Saint-Joseph (Havre). Paris, Retaux, 1898. In-16, pp. 237.

I. — Cet Annuaire comprend, outre des renseignements généraux sur l'administration de l'Église et de l'Instruction publique en France, les congrégations de Frères vouées à l'enseignement primaire et reconnues par l'État, avec leur notice historique et la statistique de leurs établissements; le personnel des collèges et institutions libres, avec notice historique sur un grand nombre; les Instituts et Facultés catholiques; les grands et petits Séminaires diocésains; un Appendice, ajouté pour la première fois, donne le catalogue des œuvres de persévérance. Les lacunes dans une œuvre de ce genre sont inévitables, d'autant plus que nos établissements libres ne relèvent d'aucune administration cen-

trale. Je citerai deux articles particulièrement incomplets, celui de la ville et du diocèse de Lyon, et celui des collèges français à l'étranger.

II. L'an dernier, nous rendions compte du *Bon esprit au collège;* c'était le troisième rejeton d'une lignée qui comptait déjà la *Parole de l'Évangile au collège* et les *Jeunes âmes.* En présentant aujourd'hui les *Grands jours du collège*, M. le chanoine Tissier annonce que la série n'est pas close, et que bientôt viendra s'y adjoindre le *Christ de la jeunesse.*

C'est toute la vie du collège chrétien qui se déroule dans ces allocutions du vénérable Supérieur, ou plutôt c'est le principe intime et secret, l'âme même de cette vie qui s'y révèle, la sève de foi et d'amour surnaturel qui circule partout, qui anime tout, d'où procède la vigueur, l'activité saine et joyeuse, la confiance, l'attachement réciproque des maîtres et des élèves, et finalement, pourquoi ne pas le dire, la prospérité de nos établissements d'éducation catholiques.

Nous n'insisterons pas sur le côté oratoire et littéraire; la parole que M. Tissier adresse à son jeune auditoire est toujours grave, instructive, paternelle, et, pour tout dire d'un mot, sacerdotale. Les *Grands jours du collège*, auxquels est consacrée cette nouvelle série, ce sont les jours de fête; quels qu'en soient l'objet et le caractère, qu'il s'agisse de la première communion, du nouvel an, ou d'un jour de grande promenade, l'éducateur chrétien sait en dégager une pensée qui élève et impressionne. Les fêtes au collège ont un rôle considérable pour la formation de l'esprit et du cœur. Nos traditions scolaires françaises sont, à l'heure présente, très discutées, décriées et condamnées; l'internat surtout n'échappe pas à la réprobation. Cette sévérité est, dans bien des cas, excessive et injuste. On s'arrête de parti pris à des défectuosités trop réelles; mais il y a aussi des avantages et des compensations. Les fêtes religieuses, par exemple, ont, dans un collège chrétien, un charme exquis. Les cérémonies de la chapelle, la musique, les chants, le discours de circonstance, tout cela fait sur l'âme des enfants et des adolescents, sevrés des joies de la famille et des distractions mondaines, des impressions singulièrement heureuses, profondes, inoubliables. Ce sont des souvenirs que l'on retrouvera plus tard aux heures mauvaises, et

qui jetteront sur les tristesses et les laideurs de la vie un rayon de lumière pure.

Revenons au livre de M. l'abbé Tissier. Assurément les allocutions ne sont pas le moindre attrait des fêtes de l'Institut Notre-Dame de Chartres. Mais pourquoi mêler à ces entretiens de famille des discours d'apparat, où l'on débute par *Monseigneur, mes Frères?* Ces pompes n'ont rien à voir avec les *Grands jours du collège.*

III. — Le nouveau livre de Mme Marie du Sacré-Cœur vaut mieux que le précédent. Il y est surtout question d'éducation, c'est-à-dire de la formation du caractère ; voilà qui est plus important que les mathématiques sublimes de l'École de Sèvres. Mme Marie du Sacré-Cœur veut que l'on nourrisse les jeunes filles de la moelle des lions ; la force, la fierté et la foi sont les trois vertus cardinales sur quoi doit porter tout l'édifice ; il faut créer une personnalité à la femme moderne ; il faut qu'elle puisse penser et vouloir par elle-même, qu'elle sache dire *oui* et *non* et sache pourquoi elle le dit. Donc, raison, énergie, *virilité*, voilà de quoi les religieuses doivent pétrir le tempérament des petites filles confiées à leurs soins. Tout cela est prêché fortement, je dirais même avec éloquence, et aussi de temps en temps une pointe de déclamation. Un peu plus de simplicité ne gâterait rien. En tout cas, il est impossible de n'être pas persuadé. Mais comment s'y prendre? Et, pour conclure, quelle modification de geste devront exécuter celles qui ont, comme on dit, la main à la pâte? Voilà ce que le livre ne dit pas encore assez clairement. Souvent, le lecteur attend une direction pratique; mais on continue à lui servir des généralités, voire même des abstractions. On insiste sur la haute culture intellectuelle, et le goût des études sérieuses ; toute la troisième partie est consacrée à en démontrer la salutaire influence. Nous ne pouvons qu'applaudir ; évidemment les femmes du monde, qui ont des loisirs et qui les emploient d'ordinaire si misérablement, trouveraient dans l'étude une ressource et une sauvegarde. Dieu veuille que, sur ce point, comme sur d'autres, les chaudes exhortations de Mme Marie du Sacré-Cœur soient entendues !

On regrette de retrouver dans ce livre certaines appréciations sur l'éducation des couvents, qui ont appelé l'attention de ceux

qui les haïssent sur le premier ouvrage de Mme Marie du Sacré-Cœur et lui ont valu des félicitations peut-être un peu lourdes à porter. Les exagérations ont été atténuées; mais la note fausse, qui résonnait d'un bout à l'autre de ces pages et en rendait la lecture singulièrement pénible, se fait encore entendre. Jusqu'ici, l'éducation des couvents n'a rien fait qui vaille ; on s'est trompé sur le but, sur la méthode et le reste. Citons : « Nous n'arrivons d'une part qu'à diminuer la personnalité, de l'autre qu'à favoriser l'éclosion d'idées absolument fausses... (P. 8.) Le bronze manque à l'âme de la femme, le fer manque à son sang... ; dans son éducation, aussi imparfaite qu'illogique, il est fort peu question de personnalité, de caractère, de force morale ou physique. » (P. 29.) C'est une ancienne élève, « femme de grand sens », qui vient elle-même faire devant le public la confession de ses maîtresses : « Ah! si j'avais su !... On nous enseignait, enfants, la connaissance de nous-mêmes, de nos défauts, des péchés à éviter, de nos tendances mauvaises ; mais personne ne m'a révélé les ressources de mon intelligence, de ma volonté ; personne ne m'a appris à traduire en activité pratique les forces latentes que je sens vivre en moi. Si j'avais su ! » (P. 183.) Il ne faut donc pas s'étonner d'entendre l'auteur demander à son tour : « Pourquoi, lorsqu'on rencontre une femme intelligente et instruite, est-elle ordinairement dans le camp ennemi? » Eh ! mon Dieu, cela dépend des milieux où l'on fréquente. Non, il n'est pas nécessaire de passer dans le « camp ennemi » pour trouver des femmes très intelligentes et très instruites ; il y en a parmi les élèves des religieuses, et elles ne sont pas trop rares; il y en a beaucoup parmi les religieuses elles-mêmes, à commencer par Mme Marie du Sacré-Cœur. Aussi, à considérer le niveau moyen de la culture intellectuelle, la femme n'est pas chez nous si inférieure à l'homme que cette dame se plaît à le dire, on ne sait vraiment pourquoi : « La pensée de l'homme a parcouru un énorme chemin; d'en bas, la femme l'a regardée montant à des hauteurs pour elle inaccessibles. » (P. 263.) Allons donc ! le monde ne se compose pas seulement de professeurs de Sorbonne. Oui, les entrepreneurs de déchristianisation, les fondateurs de lycées de filles, sous la conduite d'un juif, M. Camille Sée, ont déclaré que la femme française, emmaillotée par la susperstition dans les langes d'une ignorance moyenageuse, n'était pas à la hauteur de son mari

qui plane, lui, sur les nuages de la libre pensée. Est-ce à nous de faire chorus ?

Ce néanmoins, la *Formation catholique de la femme contemporaine* est un livre recommandable ; il ouvre des horizons et sonne la charge pour de belles luttes. En avant, donc ! Et puisse le zèle de Mme Marie du Sacré-Cœur, pour la rénovation de la femme chrétienne et française, lui inspirer maintenant un autre livre à l'adresse des mères de famille, pour les adjurer de ne pas rendre impossible, par leur mollesse et leur légèreté, cette éducation mâle que les religieuses vont s'efforcer de donner à leurs filles.

IV. — *Du berceau à l'école*, c'est la période maternelle de l'éducation. Le petit être ébauché est aux mains de sa mère, pour qu'elle le pétrisse, le façonne, l'achève. Le tempérament physique et surtout moral dépend de cette formation première ; l'empreinte en est ineffaçable. Il est donc de souveraine importance que les mères soient elles-mêmes préparées à cette fonction d'institutrices, qu'elles n'ont pas le droit d'abdiquer et que nulle autre ne peut remplir comme elles. La nature leur donne le dévouement, ce qui est beaucoup en éducation ; mais le dévouement a besoin d'être éclairé, dirigé et rectifié. Le gracieux volume de M. l'abbé Julien sera, à cet égard, d'un grand secours aux mères chrétiennes. Il renferme six conférences sur la première éducation. L'écueil de ce genre d'allocutions est la mièvrerie ; ici on n'en trouvera pas trace. Bien au contraire, M. Julien exprime en une langue très littéraire, très distinguée même, des vues de haute philosophie chrétienne. Qu'on en juge par une page choisie entre une multitude d'autres qu'on aimerait à citer : « C'est le sentiment d'une lointaine ressemblance avec elle, qui provoque chez tout homme la sympathie pour l'enfance, si souvent chantée par les interprètes de la bonté humaine, les poètes. On revient à l'enfant comme on remonte le cours de ses années ; on s'y arrête avec une douce mélancolie. On revoit en lui ce qu'on était, on se compare ; on se regrette parfois, mais il est toujours bon de se contempler un instant dans ce miroir de grâce, et on s'en retourne, meilleur peut-être, un rayon dans l'âme, une bonne pensée au cœur, comme si l'on venait d'entendre la parole du

Sauveur : En vérité, si tu ne deviens semblable à l'un de ces petits, tu n'entreras point dans le royaume des cieux. »

Joseph Burnichon, S. J.

Les Industries monopolisées (Trusts) aux États-Unis, par Paul de Rousiers. Paris, A. Colin, 1898. In-18, pp. xvii-339. Prix : 4 francs. — Les États-Unis fournissent d'inépuisables sujets d'étude. Grâce à une liberté plus grande qu'en aucun autre pays civilisé, à l'esprit d'initiative et d'audace de la population, à l'immensité du territoire et à ses prodigieuses ressources, les phénomènes économiques et sociaux ont dans la jeune République un caractère particulièrement intéressant. M. Paul de Rousiers, qui connaît les choses américaines mieux qu'homme du monde, a consigné dans son nouveau livre les résultats d'une enquête sur les différents modes d'accaparement pratiqués par les industriels et pionniers américains. Outre le *corner*, accaparement à un moment donné de toute une spécialité de marchandises, comme le fit l'an dernier pour les blés M. Lister, on distingue le *pool* et le *trust*. Le *pool* est une entente des industriels en vue de maintenir les prix, en modérant la production, et en se partageant le marché; le *pool* est de sa nature temporaire. Le *trust*, au contraire, vise à l'écrasement ou l'absorption de tous les rivaux, et par suite à la constitution d'un monopole aux mains d'un individu ou d'une société. La *trustomanie* est d'ores et déjà entrée dans les mœurs industrielles aux États-Unis. C'est par le monopole que se sont créées les fortunes des milliardaires, et réciproquement les milliards sont pour leurs possesseurs l'instrument et la garantie des monopoles.

M. P. de Rousiers étudie l'histoire d'un certain nombre de ces entreprises gigantesques, le *trust* du pétrole, celui de l'anthracite, celui du sucre, du whiskey, de l'acier, etc. Le premier seul a pleinement réussi : c'est le *trust* modèle, *Oil Standard Co*, l'œuvre et à peu près la propriété de Rockfeller, qu'on appelle là-bas le roi du pétrole. Aussi prend-il à lui seul le tiers du volume. Artiste expert en ces sortes d'analyses, M. P. de Rousiers explique à quel concours de circonstances, les unes naturelles, les autres artificielles, ce prodigieux accaparement a dû son succès. La principale est la complicité des chemins de fer, qui

eux aussi sont là-bas, aux mains de quelques financiers, de véritables instruments de règne. Pour utiliser ses troupes, c'est-à-dire ses millions, le roi du pétrole a conclu une alliance avec une autre puissance souveraine, Carnegie, et à eux deux ils ont constitué le *trust* de l'acier. Ce sont les seuls jusqu'ici, paraît-il, qui soient parvenus à asseoir leur domination d'une manière durable. Les autres *trusts* ont plus ou moins échoué. M. de Rousiers déploie beaucoup de sagacité à montrer pourquoi ils ne pouvaient réussir. Mais les lois économiques ne découragent pas les Américains. D'après l'*Économiste français* du 14 janvier, plus de trente nouveaux *trusts* se seraient formés au cours de l'année 1898, avec un capital supérieur à quatre milliards.

Notez que les *trusts* sont interdits par les lois; les pouvoirs législatif et judiciaire s'évertuent à les traquer; le *trust* passe à travers les mailles de la législation et de la procédure. D'autre part, les énormes capitaux dont ils disposent leur permettent d'exercer sur les pouvoirs publics une pression à laquelle on résiste moins encore en Amérique que dans le Vieux-Monde. C'est là le côté le plus inquiétant de cet état de choses, qui, par ailleurs, ne laisse pas de présenter de réels avantages. Le *trust* ne peut se constituer que grâce à un outillage plus perfectionné; il régularise la production, tout en livrant d'excellents produits à des prix modérés; autrement, la concurrence se réveillerait. Ce sont les arguments que les défenseurs font valoir; il est trop clair qu'ils ne sont pas sans réplique. L'opinion publique aux États-Unis est généralement très hostile aux *trusts;* il n'est pas impossible que, avant peu d'années, les élections se fassent sur cette question. De fait, on comprend qu'un grand peuple, si jaloux de son indépendance, se sente inquiet devant l'avènement de cette féodalité financière. D'autre part, il semble bien que rien ne saurait mieux préparer la voie au socialisme que la constitution des monopoles industriels par des particuliers. L'organisme collectiviste serait prêt; le moment venu, il ne resterait qu'à le nationaliser.

Joseph Burnichon, S. J.

Contribution à l'histoire de Savonarole, par Louis Pastor, traduit de l'allemand. Paris, Lethielleux. In-12, p. 8. — Le troisième volume de l'Histoire des Papes ne pouvait manquer de susciter d'ardentes polémiques, en rappelant, à la veille de leur

quatrième centenaire, les tragiques démêlés du fameux Dominicain avec le pape Alexandre VI.

Tous les catholiques s'inclinent devant la pensée généreuse d'arracher le grand prédicateur aux injustes apothéoses de la franc-maçonnerie italienne, comme aux tentatives des réformés pour faire de lui le précurseur de Luther. « Qu'on nous dise : Savonarole fut un grand homme et un homme de bien, géant au milieu de pygmées, merveille de pureté au milieu d'une société corrompue, grand et noble cœur poussé à bout par une bande de lâches vauriens ; célébrons ses vertus à l'occasion de son centenaire, et accordons-nous à oublier ses fautes : ce langage sera agréé de tous [1]. »

Mais était-il nécessaire de pousser l'apologie jusqu'à innocenter tous les faits et gestes de Savonarole, jusqu'à nier sa désobéissance et son excommunication ? Pastor maintient le contraire dans son opuscule contre des attaques plus violentes peut-être que justifiées. D'autres s'étaient déjà refusés à disculper le religieux aux dépens du Saint-Siège, et le protestant Ranke s'est fait sur ce point le champion d'Alexandre VI, sur qui pèsent déjà tant de lourdes charges. De même, la plupart des historiens ont toujours refusé de s'enfermer dans cette alternative où l'on prétend les acculer : Savonarole est un saint et un martyr, ou n'est qu'un révolté vulgaire. Ce dilemme est par trop débile. D'un côté Pastor trouve beaucoup à admirer dans l'ardent prieur de Saint-Marc : son éloquence si persuasive, son influence salutaire sur les beaux-arts, l'ascendant merveilleux qu'il prit sur tout un peuple pendant dix ans, l'impression profonde qu'il fit sur les plus grands hommes de son temps : ce rôle extraordinaire est développé par l'historien autant que le comporte son plan et avec largeur de vues. Mais l'histoire ne proclame pas moins, d'accord en cela avec les principes de la mystique, de l'ascétique et du droit canon, que la fin malheureuse de Savonarole fait de lui une victime de son imprudence et de son indiscrétion, et non pas un martyr de la réforme de l'Église. Les faits parlent ici plus haut que les autorités et les sympathies les plus respectables. Pastor défend ses sources, sauf

1. Le *Tablet*, 24 septembre 1898, p. 483. Voir aussi les conclusions conformes à celles de Pastor, 31 décembre, p. 1046 ; de même les *Études* de 1874, t. XXXI, p. 283.

sur un point secondaire qu'il promet d'atténuer, le rigorisme du prédicateur et du directeur (p. 90); il maintient qu'on ne peut justifier l'attitude du moine devant une autorité qu'il avait reconnue légitime avec toute l'Église, dont l'arrêt même injuste eût été valide (p. 124). Il faut donc prendre un moyen terme; c'est sa conclusion, qu'il ne prétend pas imposer comme définitive, mais qu'il base sur un exposé des faits difficile à ébranler par de nouveaux documents (p. 107). L'ardeur intempérante de Savonarole et son exubérante piété, si sujette à l'illusion, lui firent perdre peu à peu l'humilité; mis aux prises avec un supérieur, indigne il est vrai, mais juste et patient dans cette circonstance, il ne résista pas à une tentation si délicate, perdit le sentiment de toute mesure et fut précipité à sa perte par la jalousie de ses ennemis.

Telles sont les conclusions de la critique et de Pastor. A tant d'autres brillantes qualités Savonarole ne sut malheureusement pas joindre la charité prudente et discrète de son illustre confrère et devancier, le fondateur de Saint-Marc, le prieur de fra Angelico, le grand archevêque de Florence saint Antonin. Au moins peut-on le louer d'avoir si bien commencé, et sur la pente glissante de l'illuminisme de s'être arrêté à temps pour ne pas mourir dans le schisme comme Tertullien, ou dans la révolte comme Jean Huss et tant de réformateurs qui suivirent.

Henri Viot, S. J.

I. **Un Lamennais inconnu.** *Lettres inédites de Lamennais à Benoît d'Azy*, publiées avec une introduction et des notes, par Auguste Laveille. Paris, Perrin, 1898. In-16, pp. lxv-357. Prix : 3 fr. 50. — II. **Lamennais intime**, d'après une correspondance inédite, par A. Roussel, de l'Oratoire. Paris, Lethielleux, 1897. In-12, pp. xvi-460. Prix : 4 francs. — III. **Lettres inédites de Lamennais à Montalembert**, avec un Avant-propos et des notes par Eugène Forgues. Paris, Perrin, 1898. In-8, pp. xi-402.

Malgré tout ce qui a été écrit sur Lamennais, malgré les sept volumes déjà publiés de ses lettres, — qui ne comprenaient d'ailleurs qu'une faible partie de sa vaste correspondance, — l'énigme de cette vie, si tristement terminée après des années si glorieuses, est loin d'être entièrement déchiffrée. C'est pourquoi l'on parcourt encore avec intérêt les trois nouvelles séries de

lettres, qui viennent de paraître au jour presque simultanément. A la vérité ces documents, nous devons le dire tout de suite, n'ajoutent rien d'essentiel aux faits connus et ne peuvent modifier notablement l'idée qu'on avait du solitaire de la Chênaie; mais ils accentuent certains côtés de son caractère qu'on avait peut-être moins remarqués, et il faudra en tenir compte pour une appréciation complètement juste du malheureux génie dévoyé.

I. — Ce qui autorise le R. P. Laveille à présenter le correspondant de Benoît d'Azy comme un Lamennais *inconnu*, c'est surtout le ton de « tendresse passionnée », avec lequel il parle à son ami. Leurs relations commencèrent à Paris, en 1818, alors que Lamennais avait trente-six ans et était prêtre depuis deux ans; Denis Benoît avait vingt-deux ans et avait été ramené à la pratique de la religion par la lecture du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*. Ils se connaissaient depuis moins de trois semaines, quand le départ de Denis pour l'Anjou donna occasion à cette correspondance qui se continua jusqu'en 1836. Pendant les premières années (1818-1822), les lettres de Lamennais se succèdent presque tous les jours, avec des effusions de sentiment qui, suivant la juste remarque du P. Laveille, paraissent à première vue « bien humaines », peu convenables au caractère d'un prêtre et au rôle d'un directeur spirituel. Le « tempérament excessivement impressionnable » de Lamennais explique ce ton et sans doute l'excuse. Serait-il permis de conjecturer aussi que cette « tendresse » était encore plus dans la tête que dans le cœur, et que, sans s'en douter, jusque dans les épanchements de l'amitié, Lamennais se souvenait un peu trop de Jean-Jacques Rousseau, dont le commerce a si fort influencé ses écrits philosophiques et politiques? A partir de 1822, le pur sentiment tient moins de place dans les lettres à Benoît d'Azy; elles gagnent surtout en intérêt depuis 1829, mais alors les divergences d'idées entre les deux amis, s'accentuant de plus en plus, finiront par rendre la correspondance impossible. Denis, qui n'a pas suivi le maître dans son évolution démocratique, le suivra bien moins dans son apostasie; il lui gardera cependant son affection, dont il lui donna encore la preuve à ses derniers jours.

Le P. Laveille, dans son *Introduction* et dans ses notes, qui

contiennent souvent d'autres pièces inédites, éclaire bien toute cette correspondance, en mettant le lecteur en garde contre les pages qui pourraient l'induire en erreur ou même le scandaliser.

II. — La base de *Lamennais intime* est la correspondance que le philosophe échangea de 1830 à 1836 avec Eugène Boré, qui étudiait alors les langues orientales à Paris et qui, après quelques années passées en Orient, entra dans la congrégation de la Mission ou des Lazaristes, en devint Supérieur général et mourut saintement à Paris le 3 mai 1877. Eugène était un de ces jeunes hommes d'élite qui avaient reçu les leçons du maître à la Chênaie; sa correspondance est encore une preuve de l'affection profonde que Lamennais savait inspirer. Le culte de Boré pour son « bon Père » l'empêcha même de s'apercevoir de sa rupture avec le catholicisme, assez longtemps après qu'elle avait été consommée et déclarée dans des écrits publics. Les lettres de Lamennais au jeune orientaliste ayant déjà été publiées ailleurs, le P. Roussel n'en donne que l'analyse avec des extraits. Plusieurs montrent le philosophe sous un aspect fort inattendu, comme *spéculateur :* il y parle en effet beaucoup d'une entreprise d'exploitation des huiles de schiste d'Angleterre, où il s'était engagé avec M. de Coux et qui fut malheureuse. Sur sa vie proprement intime, c'est-à-dire sur l'évolution de son âme durant la période critique à laquelle appartient cette correspondance, celle-ci nous apprend peu de chose. Mais le R. P. Roussel y a suppléé par de larges emprunts aux publications similaires, et, reliant le tout par un commentaire nourri de faits, il en a formé une étude qui se lit avec intérêt.

III. — Les lettres publiées par M. Eugène Forgues sont beaucoup plus importantes que celles que nous venons de signaler : il n'en peut être autrement, Montalembert ayant été non seulement un des disciples les plus dévoués et les plus aimés de Lamennais, mais encore son principal collaborateur, avec Lacordaire, dans la courte mais bruyante campagne de l'*Avenir*. Le recueil s'ouvre au 8 novembre 1830 par une lettre où Lamennais accepte les offres du jeune gentilhomme pour la collaboration à ce journal. Un changement de ton bien sensible s'est fait de cette première lettre, dont la forme est encore cérémonieuse, à la seconde, datée de Juilly, 18 avril 1831, où Montalembert est déjà

pour Lamennais « son bien cher enfant »; le 28 avril 1832, il en sera à le tutoyer, en l'appelant « son Charles bien-aimé ». C'est à partir de 1832, et durant les voyages de Montalembert en Italie et en Allemagne, que la correspondance devient active; elle se termine le 14 juillet 1836. Pour comprendre ces cent seize lettres, auxquelles l'éditeur n'a ajouté que de loin en loin de maigres notes, d'ailleurs trop partiales en faveur de Lamennais [1], il faut recourir au volume du R. P. Lecanuet sur la *Jeunesse de Montalembert*, ou au beau livre de M. le vicomte de Meaux [2]. C'est là qu'on trouvera, du moins par extraits, les lettres de Montalembert auxquelles répond ici Lamennais, avec la suite des événements auxquels il fait allusion. Le grand intérêt de cette correspondance est dans les lumières qu'elle nous apporte de la source la plus sûre (non toutefois entièrement sûre, car Lamennais a-t-il jamais dévoilé toute son âme, même à Montalembert ?) sur la crise que le solitaire de la Chênaie parcourut depuis la condamnation de l'*Avenir* jusqu'à sa sortie définitive de l'Église. M. Forgues dit des lettres qu'il publie : « Elles nous font assister au drame intellectuel dont le dénouement seul nous était suffisamment connu jusqu'ici; elles expliquent ce dénouement, le préparent et le justifient. » Le dernier mot est de trop; il est erroné, inutile de le démontrer ici, et, si besoin en était, nous renverrions simplement aux lettres de Montalembert citées par le P. Lecanuet et M. de Meaux. Ces lettres ont révélé les généreux efforts que le disciple multiplia pour amener son maître à se soumettre au Pape : efforts d'autant plus honorables pour le premier qu'il les commença en un temps où il était lui-même cruellement troublé et presque déconcerté dans sa foi par la condamnation de l'*Avenir*. Rien de plus triste à lire que ce que Lamennais oppose aux éloquentes exhortations du jeune ami qu'il aurait dû lui-même diriger dans cette voie : récriminations contre ses adversaires réels ou supposés, et surtout contre la « hiérarchie »; sophismes sur la distinction de l'ordre politique où le Pape n'a pas droit à l'obéissance. Et déjà l'intraitable solitaire commence à mêler des

1. Le volume se termine par une *Table alphabétique des noms propres* qui y sont cités ; on en sera reconnaissant à l'éditeur ; mais nous devons dire que le P. de Rosaven y est qualifié à tort de *général* des Jésuites, il n'a été qu'*assistant* du Père Général pour la France.

2. *Montalembert*. Paris, Calmann-Lévy, 1897. In-18.

boutades de mauvaise humeur aux expressions de tendresse accoutumées.

Enfin, Montalembert, cédant aux appels réitérés de son ami Lacordaire et surtout à la pression du sentiment catholique si vivace dans son âme, a déclaré publiquement son adhésion sans réserve aux encycliques de Grégoire XVI (8 décembre 1834). « Je te plains, mon pauvre Charles, lui écrit Lamennais le 27 décembre... Quel dommage qu'avec le plus excellent cœur tu aies si peu de tête!... Hélas ! je voudrais diminuer, en m'en chargeant, les ennuis que plus tard, ou je me trompe fort, t'occasionnera cette étrange résolution, que nul motif raisonnable ne justifie. » Dès lors le maître qui, lui, a trop de « tête », ne répondra plus aux sollicitations que par le refus de « discuter ». Ses lettres, d'ailleurs, se feront de plus en plus rares, de plus en plus banales. On y remarquera seulement les accès d'un étrange mysticisme aux teintes panthéistes, avec l'affectation d'affirmer le calme « délicieux », la « paix inexprimable » dont il jouit. Cette paix, après une pareille révolution dans sa vie, serait trop extraordinaire, si elle avait été réelle ; mais apparemment elle n'existait pas plus que cette indifférence pour les jugements des hommes, qu'il s'attribue de même façon et que démentent à chaque instant ses plaintes amères contre tout le monde.

On aime aujourd'hui à parler du mérite qu'aurait eu Lamennais d'annoncer et de préparer le « mouvement démocratique » de nos jours. Ce mérite, surtout si on l'exagère jusqu'à vouloir en faire une réhabilitation, prête à plusieurs objections, dont la principale est que la démocratie, telle que l'entendait le penseur de la Chênaie, a été condamnée par Grégoire XVI et ne serait pas davantage approuvée par Léon XIII. Mais une gloire incontestable de Lamennais, le meilleur souvenir qui reste attaché à son nom, c'est qu'il a été, au moins jusqu'à un certain degré, l'initiateur des Montalembert, des Lacordaire, des Gerbet et d'autres qui ont si heureusement réveillé la vie catholique en France dans le milieu de ce siècle. Il est vrai que ses disciples n'ont développé leurs facultés natives qu'après s'être séparés de lui et en oubliant la plupart de ses leçons ; d'ailleurs, l'exclusivisme de son esprit, qui s'absorbait tout entier dans ses idées et ses théories, dans ses aspirations et ses rêves, le rendait incapable de diriger et même de comprendre d'autres esprits également per-

sonnels : sa correspondance avec Montalembert offre des preuves bien palpables de cette incapacité (Voir, par exemple, ce qu'il lui écrit au sujet de ses études sur le moyen âge [p. 240 et 380], de son inaptitude à la *politique* [p. 232, 374], etc.). C'est donc bien moins l'action d'un maître, au sens complet du mot, ou une véritable direction intellectuelle, qu'une sorte d'excitation, d'éveil, pour ainsi dire d'*électrisation* par le contact de son génie, qui constitue l'influence de Lamennais dans la formation des plus éminents de ses disciples. C'est assez, néanmoins, pour faire désirer à tous les catholiques français que les services de ces disciples lui aient été comptés pour une bonne part et qu'ils aient incliné la sentence du souverain Juge en faveur de la miséricorde.

Joseph Brucker, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 10. — **A Rome**, le Sénat italien approuve l'accord commercial franco-italien.

— **A Washington**, le président Mac-Kinley signe le traité de paix avec l'Espagne.

11. — **A Paris**, la Chambre criminelle de la Cour de cassation clôture son enquête sur l'affaire Dreyfus.

12. — **Dans la Seine**, M. Bassinet, radical, est élu sénateur, en remplacement de M. Lucien Brun, décédé.

— **A Baugé** (Maine-et-Loire), M. Lemasson, radical, est élu député, en remplacement de M. Coudreuse, décédé.

14. — **A Washington**, le Sénat adopte, par 26 voix contre 22, une résolution déclarant que, par la ratification du traité de paix, les États-Unis n'avaient pas l'intention de s'annexer les îles Philippines, mais qu'ils se proposaient seulement d'aider les habitants à se donner un gouvernement autonome.

16. — **M. Félix Faure**, président de la République française, meurt, rapidement emporté par une attaque d'apoplexie. Né à Paris, le 30 janvier 1841; à la tête d'une maison de tannerie au Havre; adjoint au maire du Havre, 1865; commandant de mobiles et décoré, en 1871; député en 1881; sous-secrétaire d'État aux Colonies, en 1881-1882, en 1883-1885, en 1888; vice-président de la Chambre des députés, en 1893; ministre de la Marine, 1894-1895; élu Président de la République, le 17 janvier 1895, au deuxième tour de scrutin, par 430 voix contre 341 données à M. Henri Brisson.

17. — Mort de **Mgr Noël-Mathieu-Victor-Marie Gaussail**, évêque de Perpignan. Né à Beaupuy (Tarn-et-Garonne), le 24 décembre 1825; curé de Mascara (Algérie), puis en 1863, de Philippeville; nommé évêque d'Oran, le 10 janvier 1884, préconisé le 27 mars et sacré le 1er mai; transféré au siège de Perpignan, le 2 mars 1886.

18. — **M. Emile Loubet**, président du Sénat, est élu Président de la République française par 483 voix, contre 279 données à M. Jules Méline, qui avait, du reste, décliné toute candidature.

— **A Forêt** (Belgique), rencontre de trains, qui entraîne la mort d'une trentaine de voyageurs; on compte, en outre, plus de quatre-vingts blessés.

19. — **A Épernay** (Marne), M. Peignot, radical, est élu député, en remplacement de M. Vallé, devenu sénateur.

— **Le gouvernement serbe** rompt les relations diplomatiques avec le Monténégro, à la suite d'une campagne de presse offensante pour le prince régnant.

— **A Vienne**, l'empereur accepte la démission du ministère hongrois présidé par le baron Banffy.

20. — Au triste discours où M. Dejeante, socialiste, réclamait, à la Chambre des députés, des obsèques civiles pour M. Félix Faure, **M. Le Gall**, secrétaire général de la Présidence, répond par la note suivante :

Je lis, ce soir, dans le *Compte rendu analytique officiel* de la séance d'aujourd'hui de la Chambre, que M. le député Dejeante s'est exprimé en ces termes :

« *Félix Faure était franc-maçon ; je suis surpris qu'au moment de son décès, on ait songé, sans lui demander conseil, à faire venir un prêtre, et même par un procédé assez bizarre.....* (Vives interruptions.) »

A la protestation que ces paroles ont provoquée de la part de M. Brindeau, mon devoir est d'ajouter la déclaration suivante :

J'affirme sur l'honneur qu'entre sept heures et demie et huit heures, alors que M. le Président de la République avait sa pleine connaissance, que sa parole était encore libre et claire, il s'est adressé à moi à deux reprises différentes, me demandant de faire appeler un prêtre.

Signé : Le Gall.

— **En Crète**, première séance de la Chambre des députés, à laquelle le prince Georges soumet le projet de Constitution.

22. — Publication de la Lettre du **Souverain Pontife** au cardinal Gibbons, condamnant l'*Américanisme*, en tant qu'il désigne des doctrines et pratiques nouvelles. Nos lecteurs, qui n'ont pas oublié les articles des *Études* sur cette question, seront heureux de lire ce document, publié dans la présente livraison, page 646.

23. — **A Paris**, à la suite des obsèques de M. Félix Faure, MM. Déroulède et Marcel Habert, députés et membres de la *Ligue des Patriotes*, cherchent à provoquer une manifestation militaire contre le gouvernement. Ils sont arrêtés.

24. — **La Chambre des députés française**, sur réquisition de M. le procureur général Bertrand, appuyée par le gouvernement, prononce la suspension de l'immunité parlementaire à l'égard de MM. Déroulède et Habert.

Le 25 février 1899.

Le gérant : Charles BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

« L'ÉDUCATION NOUVELLE[1] »

QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

I

M. Demolins ne veut pas être, c'est lui qui le dit, comme les choristes qui chantent sur la scène : « Marchons! Marchons! » mais restent en place. Il veut marcher; le voilà en marche. Son nouveau livre est un journal de route. Il nous dit où il va, et par quel chemin. Il pense avoir découvert le secret de la *supériorité des Anglo-Saxons* dans l'éducation anglaise. En conséquence, il fonde une école où les petits Français seront éduqués à l'anglaise. On procède en ce moment à l'aménagement des locaux. L'école sera installée au Château des Roches, près de Verneuil, dans l'Eure. Elle sera ouverte à la rentrée prochaine.

Le livre que M. Demolins lance en manière de prospectus mérite qu'on s'y arrête. Pour une fois, en effet, la formule des comptes rendus bibliographiques sera vraie au pied de la lettre : c'est plus qu'un livre, c'est un acte, et, pourquoi ne pas le dire, un acte courageux. Certes, les gens ne manquent pas chez nous pour discourir sur les vices de notre système d'éducation nationale, démontrer que tout est bon à jeter par terre, et même pour élaborer des plans de reconstruction de l'édifice. Mais, parmi ces beaux diseurs, qui donc songe à mettre la main à l'œuvre ?

M. Demolins a assez de foi en ses idées pour passer résolument de la théorie à la pratique. Voici bien un autre livre qui ferait croire qu'on l'a devancé. Le *Collège de demain*[2] paraît être l'histoire de l'école des Roches; en effet, on y raconte, jour par jour, l'essai d'un système d'éducation et d'enseignement qui, sauf quelques nuances, semble calqué

1. *L'Éducation nouvelle : l'École des Roches*, par Edmond Demolins. Un vol. in-18. Paris, Firmin-Didot.

2. *Le Collège de demain*, par Henry de France. Un vol. in-18. Paris, Pedone, 1899.

sur celui que M. Demolins nous apporte d'Angleterre. Seulement, le *Collège de demain* est un roman, tandis que l'*École nouvelle* est un programme. Nous sommes tous de l'avis du *bonhomme :*

> Si *Peau-d'Ane* m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême.

Néanmoins, quand il s'agit d'une réforme de l'éducation de nos enfants, les prouesses accomplies en imagination ne sauraient avoir le même intérêt que les projets d'un honnête homme qui nous déclare comment il va s'y prendre et qui, d'ailleurs, a déjà, comme on dit, la main à la pâte.

A vrai dire, le livre de M. Demolins nous était connu par ses publications antérieures. Ceux qui ont lu *Comment élever nos enfants*, et *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* n'y trouveront guère de nouveau, sauf peut-être ce qui concerne l'organisation des études dans l'école nouvelle. C'est pourquoi, à notre tour, nous nous permettons de revenir tout d'abord sur deux observations que nous avons déjà eu l'occasion de faire.

D'abord on ne voit pas bien comment la méthode d'éducation que M. Demolins veut inaugurer chez nous peut être présentée comme le type de cette éducation anglaise, à laquelle nos voisins devraient la vigueur de leur tempérament physique et moral. L'idéal de M. Demolins, ou mieux, le modèle qu'il copie, c'est l'école d'Abbotsholme et sa filiale Bedales, dont il a révélé l'existence aux Anglais eux-mêmes. Leur fonctionnement est exposé dans un chapitre de soixante-dix pages, abondamment illustré. On y voit les élèves dans les principales phases de leur existence scolaire, travaillant au jardin, abattant un arbre, construisant une tribune ou un pigeonnier, faisant les foins, récoltant les pommes de terre, à la menuiserie, à la ferme, au bord de la mer, etc. Tout cela est très attrayant; le chapitre est intitulé : « La vie de l'école nouvelle décrite par les élèves. » Ce qui donne clairement à entendre que les choses ne se passeront pas autrement aux Roches.

Or, les deux établissements en question sont une création toute récente d'un Anglais hardi qui, lui aussi, a trouvé

que l'éducation dans son pays était organisée en dépit du bon sens. C'est M. Demolins lui-même qui rapporte les propos que lui tenait chemin faisant le Dr Cecil Reddie : « L'enseignement actuel ne répond plus aux conditions de la vie moderne; il forme des hommes pour le passé et non pour le présent... La majorité de notre jeunesse gaspille une grande partie de son temps à étudier les langues mortes, dont très peu ont l'occasion de se servir dans la vie. Ils effleurent les langues modernes et les sciences naturelles et restent ignorants de tout ce qui concerne la vie réelle, la pratique des choses et leurs rapports avec la société. Notre système de jeux a également besoin d'une réforme autant que nos méthodes de travail. Le surmenage athlétique est aussi réel que le surmenage classique. Ce qui rend la réforme difficile, c'est que nos écoles subissent l'influence des universités... Or, ces universités, comme toutes les vieilles corporations, ne sont pas maîtresses d'elles-mêmes ; un spectre invisible et intangible plane au-dessus du directeur et des maîtres : c'est l'esprit de tradition et de routine, qui a plus de force que l'autorité elle-même [1]. »

C'est à peu près ce que l'on dit chez nous. A tort ou à raison, le fondateur d'Abbotsholme et de Bedales fait au système d'éducation de son pays les mêmes reproches que nos réformateurs soulèvent contre le nôtre. Ce qu'il a tenté est, dans sa pensée, une véritable révolution ; l'avenir dira ce qu'elle vaut. Mais, si c'est l'éducation anglaise qui a fait les Anglais ce qu'ils sont, ce n'est pas dans les deux écoles du Dr Reddie qu'il faut aller en chercher ni la méthode ni les principes.

Au reste, à vrai dire, il n'y a pas un système d'éducation anglaise; il y a presque autant de systèmes que de maisons d'éducation anglaises. Chacun étant maître chez soi y applique les principes, les méthodes et les programmes qui lui plaisent. Les Anglais se moquent beaucoup de l'uniformité à laquelle l'omnipotence administrative soumet en notre pays les établissements universitaires. Nous les voyons à tout instant citer le mot plus ou moins authentique de l'un de

1. *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, p. 56.

nos ministres de l'Instruction publique : « En ce moment tous les élèves des lycées de France font une version grecque. » Chez eux c'est, au contraire, une diversité infinie, qui n'est pas non plus sans inconvénient, surtout en ce qui concerne l'organisation des études. Depuis quelques années, on se préoccupe chez nos voisins de réglementer cette variété quelque peu excessive. Un congrès de professeurs tenu à Londres sur la fin de 1897 a longuement examiné la question.

La seconde observation qu'il faut faire tout d'abord concerne le violent contraste qui s'accuse à tout propos entre l'éducation dite anglaise et la nôtre. Il est entendu que chez nous tout est pitoyable et malfaisant ; l'enseignement est nul, l'éducation à rebours ; le collège forme de « précoces vieillards » ; le système de surveillance « inculque nécessairement l'habitude de la dissimulation et du mensonge » ; l'école actuelle « ne forme pas des hommes, elle est faite essentiellement pour préparer à l'examen ». Enfin, le produit de cette éducation, le bachelier est, « comme le dit si exactement M. Jules Lemaître, un monstre, un prodige de néant ». En revanche, chez les Anglais tout est sage, tout est parfait ; pas une ombre au tableau. Là on trempe les caractères, là on fait des hommes, et quels hommes !

Eh bien ! non, ici comme là il y a excès : excès dans l'admiration, comme excès dans le blâme. J'ai relevé dans le bel ouvrage que le P. Lecanuet vient de publier sur Montalembert cet avertissement adressé par Lamennais à son jeune ami : « Je t'engage à te défier de toute exagération en racontant le bien, à éviter une sorte d'enthousiasme qui fait naître la défiance. Rien n'est beau et utile que le vrai, et toutes les choses humaines, même les meilleures, ont deux faces. Qui n'en montre qu'une peut faire de l'art ; à coup sûr, il ne fait pas de l'histoire. » M. Demolins n'a pas été le premier à nous vanter l'éducation anglaise ou américaine ; depuis quelques années nous avons vu éclore plus d'un volume qui nous en raconte des merveilles. Une étude plus attentive et plus complète nous préserverait de cet engouement qui étonne les éducateurs sérieux d'Angleterre et d'Amérique. Ils savent, eux aussi, que « toutes les

choses humaines ont deux faces », et c'est pourquoi ils sont tout comme nous préoccupés d'améliorer leurs méthodes et leurs programmes d'éducation, qu'ils sont loin de croire sans défauts[1].

Cette remarque, est-il besoin de le dire, n'a aucune intention désobligeante. L'avocat qui plaide une cause ne regarde que ce qui favorise sa thèse ; il met en relief le côté faible de la partie adverse et le côté avantageux de sa propre cause. Il est dans son rôle et use de son droit. C'est au juge à examiner le pour et le contre et à mettre les choses au point. Ici, le juge, c'est le critique.

II

Cette fois, il ne s'agit point de réformes de détail, mais bien d'une refonte générale des méthodes d'éducation et d'enseignement. Aussi les problèmes soulevés et résolus, dans le livre de M. Demolins, ne se comptent pas ; une infinité de questions pédagogiques, sur lesquelles les spécialistes ont écrit des volumes, y sont abordées de façon plus ou moins directe. Il faudra nous borner à quelques idées directrices.

Si le programme d'études qu'il se propose d'appliquer à l'école nouvelle a des lignes nettement tracées, il n'en est malheureusement pas tout à fait de même en ce qui regarde l'éducation. On voit bien ce que M. Demolins, avec beaucoup d'autres, reproche au système actuel ; on ne voit pas aussi clairement ce qu'il compte mettre à la place. L'éducation française ne développe pas l'initiative du jeune homme ; elle ne lui fait pas faire l'apprentissage de la liberté. Par crainte des écarts possibles, nous l'entourons, comme disait un autre

1. Une grande revue de littérature, sciences et arts, l'*Atheneum*, consacre, dans son numéro du 14 janvier, un article au livre de M. Demolins. En voici le début : « On ne peut, en lisant cet intéressant ouvrage, s'empêcher de se poser une double question : L'éducation de l'enfant anglais est-elle vraiment aussi bonne, aussi raisonnable qu'elle paraît à M. Demolins ; et d'autre part, se peut-il que celle de son frère d'Outre-Manche soit aussi mauvaise qu'il le dit ? Probablement l'une et l'autre description ne doit être acceptée que sous réserve et avec addition du légendaire grain de sel. »

écrivain, de lisières et de garde-fous, de sorte qu'il n'apprend pas à marcher tout seul. Fort bien ; mais on ne nous dit pas comment on entend ce régime libéral qui doit être substitué à l'antique compression. Voilà ce que les hommes du métier voudraient savoir, et ce que M. Demolins a négligé d'expliquer. Nous aurons à revenir sur ce point.

C'est contre nos grands internats que portent ses critiques les plus vigoureuses ; il ne fait d'ailleurs pas de distinction entre les établissements universitaires et les collèges libres. Si ces derniers ne sont pas désignés expressément, ils ne sont pas non plus mis hors de cause. On s'attaque au système pris en bloc. Il est trop clair pourtant qu'il y a internat et internat, qu'il y a entre les uns et les autres des différences profondes et que, par suite, il n'est ni juste ni équitable de les englober dans une appréciation unique. Mais quels que soient les défauts inhérents au régime du grand internat, si néfaste qu'en puisse être l'influence, du moins la masse de la jeunesse française n'est pas condamnée à la subir. Dans les lycées et collèges officiels, on pourrait presque dire que c'est l'exception ; car les élèves internes ne représentent pas un tiers de l'effectif total. La proportion est plus forte dans l'enseignement libre ; mais là aussi elle tend à décroître au profit de l'externat. De fait, la moitié au moins des jeunes Français qui reçoivent l'instruction secondaire reçoivent, en même temps, l'éducation de la famille ; et, d'autre part, un très grand nombre de maisons qui ont des internes refuseront absolument de se reconnaître dans le tableau que l'on trace du régime de l'internat.

Du reste, l'école nouvelle sera, elle aussi, un internat, mais point un grand internat. Le nombre des élèves ne devra pas dépasser soixante. A certains égards, cette disposition est très sage. Une partie des inconvénients du régime sera supprimée par le fait même que le nombre des élèves sera réduit. Mais « toutes les choses humaines ont deux faces » ; il faudra élever d'autant le prix de la pension. Puis, ce qui est plus grave, dans un pensionnat qui ne se rattache point à un collège, les classes, trop peu nombreuses, manquent d'entrain et de vie ; je ne dis pas d'émulation ; c'est un ressort peu en honneur, paraît-il, dans l'éducation anglaise, peu

prisé aussi de certains docteurs en pédagogie de chez nous, et dont finalement on désire se passer.

Il y a là une grosse question psychologique, sociale même, autant que scolaire; nous l'avons abordée plusieurs fois dans la *Revue*. N'y revenons pas. Mais, pour tout dire d'un mot, il est à craindre que l'on ne dorme ferme dans un collège de soixante élèves, installé au milieu d'un beau parc, en pleine campagne normande.

C'est encore une question de principe hardiment résolue que le choix de cette installation. Hygiénistes et moralistes sont unanimes à réclamer le transfert des grands internats à la campagne. On a lieu de s'étonner que l'Université se soit montrée réfractaire à une mesure dont elle ne pouvait contester les avantages. On comprend toutefois que ce soit une grosse affaire pour MM. les professeurs de s'exiler aux champs. Que de choses auxquelles il faudrait à peu près renoncer ! Manifestement un emploi dans un lycée à la campagne serait considéré par le plus grand nombre comme un poste de disgrâce, et ces établissements auraient grand'peine à recruter leur personnel. Seulement, comme le dit M. Demolins, on se demande si les maisons d'éducation sont faites pour les maîtres ou pour les élèves. Toutefois, ici encore, l'usage anglais qu'il invoque, pour condamner le nôtre, ne justifie pas bien exactement son initiative. Sans doute, les plus fameux collèges d'Angleterre, Harrow, Rugby ou Eton par exemple, sont loin des grands centres. Mais ces collèges sont eux-mêmes de petites cités scolaires; leurs élèves se comptent par cents et même par mille, répartis en groupes plus ou moins nombreux chez leurs maîtres, selon le système tutorial. Il y a là, à tous les points de vue, des ressources qui manqueront fatalement dans un pensionnat isolé et qui n'est pas dans la banlieue d'une ville importante.

Mais le fondateur de « l'éducation nouvelle » se réfère à l'exemple d'Abbotsholme et de Bedales, et il compte sur un personnel qui suffira à tout. Nous touchons ici au point capital de son œuvre. Quelle que soit la valeur objective d'un système de pédagogie, en définitive le résultat dépend des

maîtres chargés de l'appliquer. Voyons donc quel idéal on se fait du maître dans le système nouveau.

III

Actuellement, nous dit-on, « le professeur est représenté en France par deux personnages : 1° Le maître de classe, ou professeur proprement dit ; 2° le surveillant ou maître d'étude, vulgairement appelé pion ». Le professeur apparaît un certain nombre d'heures par jour dans sa chaire, donne son enseignement, après quoi il se retire chez lui, sans avoir jamais d'autre rapport avec ses élèves. Le surveillant, lui, est l'homme de la discipline, il a un rôle odieux sans le prestige de l'enseignement qui lui assurerait l'autorité. Entre ses deux éducateurs, l'enfant reste abandonné à lui-même, et en fait ne reçoit aucune éducation. Bien plus, contrarié, aigri, il s'insurge, il se révolte, et, comme il n'est pas le plus fort, il se réfugie dans la dissimulation et le mensonge.

Il se peut que les choses se passent de la sorte dans telles maisons où professeurs et surveillants font leur métier de la façon qu'on vient de dire ; mais alors, on aurait beau transformer le système, les pauvres élèves n'y gagneraient rien.

M. Demolins voit, dans ce partage d'attributions, la cause de tout le mal. En conséquence, il ne veut qu'un type unique de maître. Ce maître « n'est pas seulement logé et nourri dans l'école, il vit du matin au soir avec les élèves, non pour les surveiller, mais pour les élever. Il prend part à tous leurs exercices, et j'entends par là non seulement les classes, mais aussi les récréations, les jeux, les bains, etc. Il doit être aussi capable d'enseigner le foot-ball, le cricket ou la natation (car il se baigne avec eux), que de donner des leçons de lettres ou de sciences. Il porte d'ailleurs le costume, commode et pratique, des élèves : la chemise de flanelle, la culotte, la veste, et, pour les jeux, le maillot de tricot, qui laisse aux membres leur liberté et leur souplesse. »

Ce portrait, photographié à Bedales, prouve que, pour être professeur dans le système nouveau, il faut avoir des aptitudes nombreuses et variées. Il ne faut pas être spécialiste. M. Demolins pense que les spécialistes ne sont pas à leur

place dans l'enseignement secondaire ; et il a bien un peu raison. Le professeur spécialiste est toujours tenté de tirer à soi le plus possible ; et il en résulte que les différentes matières de l'enseignement sont mal coordonnées dans l'intelligence de l'élève. En outre, par le fait même que son enseignement se borne à un ordre de connaissances, « il a très peu de prise et, par conséquent, d'influence sur l'enfant ». Le maître, selon le type rêvé par M. Demolins, doit être à peu près universel ; ne quittant jamais ses élèves, son enseignement est pour ainsi dire ininterrompu ; il faut donc qu'il soit en mesure de leur apprendre tout ce qu'ils ont besoin de savoir. C'est un éducateur complet qui rassemble en sa personne les fonctions les plus diverses et dirige tout ensemble la culture de l'esprit, du cœur et des muscles de ses élèves.

Une conséquence de la transformation du personnel enseignant, c'est la transformation de la méthode de travail. Dans le système actuel, il y a la classe où le maître donne sa leçon, et l'étude où l'élève est abandonné à lui-même. Dans l'école nouvelle, l'étude est supprimée ; on ne garde que la classe, où, conformément au principe qui domine toute la réforme, le maître et les élèves sont associés, vivent et travaillent ensemble.

Encore une question bien souvent agitée parmi les professionnels de la pédagogie. M. Demolins n'innove pas sur ce point autant qu'il paraît le croire. Sa méthode est celle que les Frères pratiquent généralement. Chez eux non plus, il n'y a pas d'étude, ni de surveillants d'étude, mais seulement des classes et des professeurs.

Ici, comme partout où la personne humaine est en jeu, il faut éviter de procéder à la façon des sciences mathématiques ; les théories absolues ne sont point de mise. Il est certain que dans les internats les études trop longues sont un abus et un danger ; mais il est certain, d'autre part, qu'on rendrait mauvais service aux écoliers en les aidant trop dans leur travail. Il faut qu'ils s'accoutument à lutter contre la paresse d'esprit et les difficultés de l'étude. Pour cela, il est bon qu'ils soient un peu laissés à eux-mêmes, à condition que

la tâche imposée ne soit pas de telle nature qu'elle les décourage et les dégoûte. Cela aussi contribue à cet apprentissage de la liberté que l'on réclame si énergiquement à l'heure présente. Assurément la dose ne doit pas être la même pour tous les âges. Les jeunes enfants ont besoin d'être beaucoup aidés, cela est clair; il ne faut pas les abandonner pendant des heures en tête à tête avec leurs livres et leurs cahiers. Que voulez-vous qu'ils se disent? A mesure qu'ils grandiront, le colloque pourra être prolongé sans inconvénient. S'il s'agit de grands garçons de seize à dix-huit ans, certainement il serait fâcheux qu'on ne les habituât pas à se tirer d'affaire par leurs propres forces. Il y aurait une lacune irréparable dans la formation de l'esprit et du caractère des jeunes gens qui auraient toujours étudié sous les yeux et avec l'assistance de leurs maîtres. Si donc la réforme devait consister à supprimer l'étude, en ce sens qu'il n'y aurait plus pour les élèves de travail personnel et solitaire, mais seulement des classes, où les leçons du maître alterneraient avec de petits exercices comme à l'école primaire, nous pensons que cette discipline plus douce, plus attrayante, mais plus enfantine, irait à l'encontre du but qu'on se propose; elle accoutumerait les jeunes gens à tout autre chose qu'à l'initiative, l'énergie et la persévérance en face des difficultés.

Si l'on veut dire seulement que c'est le même maître qui, après avoir fait sa classe, présidera encore l'étude de ses élèves, pour les suivre encore à la récréation, aux repas, aux jeux, au bain, et apparemment aussi au dortoir, c'est une question toute différente. Ce maître idéal, vivant de la vie de ses élèves, toujours avec eux, « non pour les surveiller, mais pour les élever », cet homme qui fait fonction d'éducateur vingt-quatre heures par jour, existe-t-il ailleurs que dans l'imagination créatrice de celui qui en a tracé le portrait? M. Demolins croit l'avoir trouvé en Angleterre. Il nous cite même le propos que lui tenait l'un de ces professeurs anglais : « Il me semble que je ne vieillis pas, et que je suis toujours un élève, car je continue à mener la même vie que les élèves. » — « Je crains bien, ajoute M. Demolins, que beaucoup de nos professeurs français ne comprennent pas cette belle parole et n'apprécient guère ce sentiment de satisfaction. Cela

tient probablement à ce que, trop souvent, ils aiment non leur profession, mais la situation que cette profession leur assure... Mais les vrais professeurs me comprendront; ils verront dans ce type d'école un magnifique relèvement de leur ministère. Cette école ne relève pas seulement l'enfant, mais aussi le professeur, parce qu'elle fait de lui, au lieu d'un simple pédagogue ou d'un triste surveillant, un véritable éducateur. »

En dépit de l'objurgation et du compliment, les hommes qui ont quelque expérience des choses de l'éducation demeureront un peu sceptiques. Je n'en excepte pas ceux qui ont la sainte passion du métier. Ceux-là mêmes répondront qu'ils ne se sentent pas de force à le pratiquer de cette façon, d'autant plus que, s'ils l'essayaient, ils ne feraient que d'assez mauvaise besogne.

... Non omnia possumus omnes.

Quelqu'un d'entre eux s'enhardirait même peut-être à dire que ceux qui leur assignent une telle tâche paraissent ignorer certaines choses par où il faut débuter quand on parle pédagogie : par exemple, ce que c'est que faire une classe, ce que c'est qu'un groupe d'enfants et d'écoliers, combien on s'use vite au frottement de ce petit monde, quelle maîtrise de soi il faut pour rester le *maître* au sens complet du mot, par conséquent quelle dose d'énergie, d'abnégation, de vertu, en même temps que de savoir-faire, lui est indispensable pour n'être pas trop tôt *coulé;* quoi encore? qu'on est homme, après tout; qu'à se faire enfant on se fatigue vite, et qu'on a besoin de se ressaisir. Puisque le maître dont on nous parle se rencontre en Angleterre, il faut féliciter l'Angleterre; c'est une preuve de plus de la supériorité des Anglo-Saxons; mais, hélas! cet oiseau rare se trouvera malaisément dans nos climats. Peut-être aussi serait-ce le cas de se souvenir que les maîtres anglais ont affaire à des écoliers anglais, et les maîtres français à des écoliers français. Ce n'est point du tout la même chose; et voilà pourquoi c'est une entreprise très hasardeuse d'importer en France les procédés de l'éducation anglaise. Ce qui est bon et convenable au delà du détroit peut fort bien être imprati-

cable en deçà, et réciproquement. Que si, toutefois, l'école nouvelle parvient à recruter des professeurs tels qu'elle les demande, nous nous réjouirons sincèrement de nous être trompé dans nos pronostics fâcheux.

IV

A ce nouveau « type de professeur », comme s'exprime M. Demolins, correspond un nouveau type d'école et un nouveau type d'éducation. C'est sur ce point, nous l'avons dit plus haut, que le livre ne nous éclaire pas autant que nous l'aurions désiré.

La charge du professeur, charge écrasante en vérité, est allégée par la collaboration des élèves. « Nos meilleurs auxiliaires, dit le directeur de Bedales, sont les élèves les plus âgés ; sans leur concours notre œuvre serait bien plus difficile, sinon impossible. » Les grands sont investis d'une certaine autorité sur leurs camarades ; « dans toute circonstance un élève plus jeune doit obéissance à un élève plus âgé... A la tête de chacun des services de l'école se trouve un des plus anciens... ; il y en a un dans chacune des chambres comprenant de six à dix enfants. Ainsi, l'école est vraiment confiée aux élèves ; elle est leur chose ; ils ont la responsabilité de l'ordre, de la bonne tenue ; la confiance et le respect qu'on leur témoigne développent en eux la confiance en eux-mêmes et le respect d'eux-mêmes. » Puis, les élèves font dans la maison toute sorte de services, y compris ce qu'on appelle dans nos régiments « la corvée de quartier ». Enfin « les moindres détails de cette éducation sont combinés en vue de donner aux enfants, même aux plus jeunes, le sentiment très net qu'ils sont des hommes ».

Fort bien ; mais encore, dans la pratique, qu'est-ce que cela veut dire ? Jusqu'où va-t-on pousser dans cette voie de *self help* et de *self government* ? Cet usage de confier à quelques élèves plus méritants une petite administration n'est point une spécialité anglaise ; il n'y a pas un de nos établissements libres où il ne soit connu et pratiqué. Il en faut dire autant du concours demandé aux plus grands et aux plus sages pour entretenir le bon esprit, la régularité, l'ar-

deur aux jeux, par leur exemple d'abord et même par leurs conseils. Veut-on dire que dans l'éducation nouvelle la part des élèves sera si grande qu'il ne restera plus rien pour les maîtres ? Nos Revues universitaires nous ont gravement raconté cette année qu'il existe à New-York un collège qui se gouverne de cette façon ; les professeurs donnent leurs leçons, mais ne s'immiscent pas autrement dans les affaires des jeunes citoyens. Ceux-ci choisissent dans leurs rangs des députés et un président, qui exercent tous les pouvoirs, et si nous en croyons les informations américaines, le régime parlementaire fonctionne parmi ce peuple de *boys* de façon très satisfaisante. Il y a quelques mois, le président invita à une réception le maire de la cité-empire, lequel s'y rendit sans perdre un instant son sérieux.

Il n'est pas question ici de semblable bouffonnerie. Tout au contraire, nous avons vu que l'essence même du système que l'on va inaugurer chez nous, c'est que les maîtres sont intimement mêlés à la vie des élèves. Voilà ce qui nous rassure ; mais alors la transformation de la méthode d'éducation qu'on se propose d'accomplir n'est pas aussi profonde qu'on le disait. Apparemment, la présence perpétuelle des maîtres au milieu des élèves a pour but de contenir dans de justes bornes la liberté grande qu'on leur donne et sur laquelle on fonde de si flatteuses espérances. Si les maîtres sont toujours là, c'est pour diriger, pour commander, pour surveiller même, quoi qu'en dise M. Demolins, pour réprimer au besoin, c'est-à-dire en dernière analyse, pour faire ce que font les maîtres, professeurs ou surveillants, dans le système qu'il s'agit de remplacer. Assurément les professeurs du type nouveau ne prendront pas pour règle de leur conduite le mot fameux : « Je suis leur chef, il faut bien que je les suive. » Ils exerceront l'autorité et feront observer le règlement, car il y aura un règlement ; autrement l'école nouvelle ne serait rien autre chose qu'une succursale de la cour du roi Pétaud. Seulement, on aura à chercher en quelles doses il convient de mélanger la nécessaire autorité du maître avec la juste liberté de l'élève. C'est ce dosage qui, en définitive, est le grand problème de l'éducation ; il se pose partout où il y a des maîtres

et des élèves. Heureux les collèges où l'on parvient à le résoudre !

A cet égard, l'école nouvelle, ayant la généreuse ambition d'innover, voulant aller contre la tradition, au lieu de la suivre, aura à chercher sa voie à travers de nombreux écueils et d'inévitables tâtonnements ; elle devra faire, pour ainsi dire, sa propre éducation. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que nous ne soyons pas en présence d'un programme bien défini ; ce programme s'élaborera au fur et à mesure de l'expérience. Jusqu'à présent, nous ne voyons guère que les principes directeurs. Il semble qu'ils peuvent être renfermés dans ces formules qui sont presque celles de M. Demolins : Développer l'indépendance des enfants ; traiter les enfants en hommes, car « c'est ainsi qu'ils deviennent réellement et rapidement des hommes ».

Oh ! certainement, ces manières de dire peuvent s'entendre en un sens raisonnable ; mais comme elles sont équivoques ! Et comme l'on pourrait tout aussi bien, sans sortir de la vérité, en prendre le contre-pied : Traiter les enfants comme des hommes, c'est le bon moyen pour qu'ils ne soient jamais des hommes ; les dispenser de l'obéissance et de la docilité, c'est les condamner à ne connaître jamais la véritable indépendance, laquelle consiste à dominer ses fantaisies et ses faiblesses !

Quoi qu'il en soit, les théoriciens de l'éducation nouvelle l'orientent franchement vers la liberté. La docilité, la soumission, l'obéissance, sont en médiocre estime à leurs yeux. « Votre fils est soumis et obéissant ; voilà, nous dit-on, le plus bel éloge qu'un professeur français puisse faire d'un élève. » Et en regard on cite avec admiration le compliment décerné par le maître anglais : « Votre fils est devenu plus indépendant de caractère et plus maître de lui. » On poussera donc du côté de l'indépendance. Les maîtres éviteront de s'imposer ; ils seront au milieu de leurs élèves comme des camarades, tout au plus des frères aînés ; la discipline sera très douce, très libérale ; la répression, on n'en parle pas. Nous n'avons pas trouvé dans le livre de M. Demolins un mot qui y fasse allusion. C'est tout de même une lacune. Le fouet figure en bonne place dans les institutions scolaires

anglaises. Donnera-t-on le fouet dans l'école des Roches ? Mais peut-être n'y aura-t-il pas de fautes à réprimer, précisément parce que les enfants traités en hommes seront ainsi amenés à agir en hommes. Un avis, une réprimande, un blâme, suffiront amplement à remplacer l'arsenal des punitions, rendu nécessaire par notre déplorable système de compression et de contrainte.

Voilà, certes, un bel idéal. Dans une maison qui ne comptera pas plus de soixante élèves, bien choisis, il pourra n'être pas une chimère. Tout dépend des maîtres à qui l'on confiera la tâche délicate de les élever suivant cette méthode et ces principes. Il en faut toujours revenir là. En éducation, les systèmes et les programmes valent ce que valent ceux qui les appliquent.

V

Ce n'est pas l'éducation seulement que M. Demolins aspire à transformer d'après les idées anglaises, c'est aussi l'enseignement. Je ne m'arrête pas aux critiques par lesquelles il pense établir la nécessité d'une refonte totale de notre enseignement secondaire. Il est entendu que nous ne faisons rien qui vaille ; les boutades de M. Jules Lemaître sont prises au pied de la lettre. Un jeune homme qui a fait ce qu'on appelle « ses études », qui est devenu bachelier, ne sait rien, absolument rien ; il n'y a pas d'expression pour qualifier son ignorance ; « c'est un monstre, un prodige de néant ». Vous voyez bien que notre manière d'instruire est radicalement vicieuse. Il faut changer tout cela. Voici, dans ses grandes lignes, le plan de l'*Éducation nouvelle*.

Le cycle complet des études est partagé en deux périodes de trois années chacune. Pendant la première période, l'allemand et l'anglais tiennent à peu près la place occupée dans l'enseignement classique par le latin et le grec. On donne davantage aux sciences physiques et naturelles. Au bout de ces trois années, les enfants ont dû reconnaître leurs aptitudes et faire choix d'une carrière. Alors, ils se répartissent en quatre sections : 1° Lettres, 2° Sciences, 3° Agriculture et Colonisation, 4° Industrie et Commerce. Pour chacune de ces sections, le cours est de trois années ;

c'est la seconde période. Parvenus au terme des six années, les jeunes gens sont prêts soit pour l'examen des divers baccalauréats, soit pour le concours d'admission aux grandes écoles de leur spécialité.

Comme on le voit, la réforme est aussi radicale que possible. Le pivot sur lequel elle porte est la suppression du latin et du grec pendant la première période. Cette étude, qui aboutit à de si piètres résultats, absorbe dans les programmes actuels, autant de place que toutes les autres ensemble. D'où il résulte que les enfants n'apprennent dans le cours de leurs classes ni physique, ni chimie, ni botanique, ni zoologie, ni géologie ; ils sont obligés d'attendre jusqu'à l'année de philosophie pour être initiés à ces sciences si importantes au temps où nous vivons. « Pour ma part, dit M. Demolins, je ne pardonnerai jamais à mes maîtres et aux grands chefs de l'Instruction publique en France d'avoir laissé une pareille lacune dans mes études. »

Voilà une déclaration bien sévère. L'écrivain qui la jette ainsi à des gens très inégalement responsables du méfait dont il se plaint ne semble pas en avoir bien mesuré la portée. Si l'on avait ajouté au programme des classes de grammaire toutes les matières que M. Demolins regrette de n'avoir pas étudiées d'assez bonne heure, qui ne voit que la surcharge eût été intolérable ? — Mais on aurait retranché d'autant au latin et au grec. — Soit, mais tout le monde est d'accord pour reconnaître que, grâce aux programmes déjà suffisamment encyclopédiques, nos élèves n'apprennent plus ni le latin, ni le grec. S'il faut ajouter encore à la litanie des choses à apprendre, mieux vaut, certes, supprimer résolument les langues mortes pour les remettre à plus tard comme dans le programme de l'*Éducation nouvelle*.

Mais ceci est une autre question. C'est la révolution dans l'économie de l'enseignement secondaire. C'est un bouleversement de méthode qui suppose un déplacement du but à atteindre, une conception absolument différente de la nature et de la fin de cet enseignement. Pour raisonner sagement des choses, il faut toujours commencer par répondre au *Quid est* et au *Ad quid*.

Or, jusqu'ici on avait envisagé l'enseignement secon-

daire comme une culture générale de l'esprit humain, comme une discipline qui devait donner à l'élite de la jeunesse un cerveau, non pas bien rempli, mais bien formé, capable d'aborder ensuite avec plus de puissance les études spéciales, selon le goût et l'aptitude de chacun. Pour obtenir ce résultat, on pensait qu'il n'était pas bon de disperser l'activité intellectuelle des enfants sur une multitude d'objets disparates. Il semblait que cet éparpillement ne pouvait qu'être funeste, parce que fatalement l'esprit de l'enfant y contracterait l'habitude de papillonner sur toutes choses sans se fixer jamais sur aucune. L'étude des langues mortes, avec leur ingénieuse structure, le perpétuel travail d'analyse, de comparaison, de jugement même, qu'elle impose, — je ne parle pas de la richesse de leurs littératures; ce point, quoi qu'on en dise, est accessoire, — paraissait une gymnastique merveilleusement adaptée au but que l'on poursuivait. Alors même que l'enfant était retenu de trop longues années dans cet exercice, et qu'on ne voyait pas très bien ce qu'il avait appris, il ne s'ensuivait pas qu'il eût perdu son temps, ni même que ce temps eût été mieux employé à apprendre des classifications de minéraux, de plantes ou d'insectes. On ajoutait des éléments d'histoire et de géographie, des rudiments de langues vivantes, des commencements de mathématiques et même des linéaments d'histoire naturelle. Tout cela par égard pour la mode, une grande divinité à qui il faut bien toujours sacrifier peu ou prou. C'était une manière d'employer les années de l'adolescence, en faisant non pas des savants, ni des lettrés, — ce n'est pas au collège qu'on fabrique cet article, — mais en façonnant l'outil avec lequel le jeune homme peut faire utilement de la science, de la littérature, voire même de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Quand, avant de quitter le collège, on faisait encore son année de *sciences*, on apprenait en ce genre plus et mieux qu'on n'aurait pu faire en y consacrant la moitié de son temps pendant la durée des études classiques.

Le nouveau système repose sur une conception diamétralement opposée. On veut que les jeunes enfants apprennent des choses, beaucoup de choses. Manifestement on considère leur cerveau comme un récipient à remplir, comme un ma-

gasin dont il faut garnir au plus tôt les rayons d'objets utiles. Le groupe des sciences naturelles y occupe une place considérable; on y applique le plus possible la méthode d'observation directe. Les écoliers feront eux-mêmes leurs collections de plantes, d'insectes, etc. Ils apprendront de même l'anglais et l'allemand, non point à coups de dictionnaires et de devoirs, mais en parlant et entendant parler leurs maîtres, qui, dès la troisième année, enseigneront dans la langue du pays l'histoire et la géographie d'Angleterre et d'Allemagne. Parvenu au terme de la première période, l'écolier, âgé de treize à quatorze ans, « parle réellement, nous dit-on, trois langues vivantes. Il a consacré à la géographie et à l'histoire plus de temps qu'on ne le fait dans l'enseignement actuel... En ce qui concerne les sciences naturelles, physiques et chimiques..., il a des connaissances très étendues et pratiques... »

Je crois qu'ici on s'arrête à contempler un mirage flatteur. Parler trois langues vivantes à treize ans ! Il est vrai qu'il y a parler et parler. Nous avons tous connu au collège des enfants qui avaient *parlé* avec leurs bonnes l'anglais ou l'allemand, quelquefois même l'un et l'autre. Ce n'est pas toujours une si grosse avance qu'on pourrait le croire. Le peu que ces enfants savent, et qu'ils savent mal, devient pour plusieurs un obstacle à en apprendre davantage. Sans doute à l'école nouvelle on enseignera les langues d'une façon plus complète ; on mènera de front l'*étude* et le *parler ;* l'un sans l'autre ne produit pas grand résultat. Cela demandera beaucoup d'énergie de la part des maîtres et des élèves. Dieu veuille qu'on réussisse ! Ce serait d'un bon exemple.

Pour ce qui est de l'étude prématurée des sciences, le succès paraît plus douteux. Quand les enfants se sont amusés à faire de la physique et de la chimie, comme on en peut faire à leur âge, il semble qu'ils éprouvent plus tard une difficulté spéciale à en suivre l'étude scientifique. C'est un fait noté par plus d'un professeur que les élèves qui se sont délectés dans les livres de science vulgarisée, et à plus forte raison dans les romans scientifiques de Jules Verne, sont généralement médiocres dans leurs cours de sciences. Mais peut-être d'autres professeurs ont-ils fait l'expérience

contraire. Je crois aussi que les directeurs de l'*École des Roches* s'apercevront vite que le goût des collections n'est pas précisément à encourager chez les élèves. Il n'est pas besoin d'aller en Angleterre pour trouver des écoliers ardents collectionneurs. Rien de charmant comme d'enrichir son herbier d'une plante qui lui manquait ou ses cadres d'un coléoptère nouveau. Mais, c'est encore un fait d'expérience, ce jeu-là passionne comme un autre, et une fois empoigné par ses herbes, ses cailloux ou ses petites bêtes, notre bonhomme n'a plus de temps et moins encore d'attention pour ses leçons et ses devoirs.

VI

D'après le plan d'éducation nationale élaboré par M. Demolins, et dont il va faire l'essai, l'enseignement de la première période est commun à tous les élèves. Après quoi, comme on l'a vu, ils se spécialisent. On suppose que quelques-uns voudront faire leurs études classiques et préparer le baccalauréat ès lettres. Ceux-là formeront la première des quatre divisions. Cette fois, il faudra bien se résigner à étudier le latin et même le grec. Ces enfants, âgés de treize à quatorze ans, auront trois ans devant eux pour fournir la carrière qui dans nos programmes actuels n'en prend pas moins de sept ou huit. On se flatte d'arriver au but, tout aussi bien, ou tout aussi mal, que ceux qui vont ce train de tortue. De fait, dit M. Demolins, puisque nos bacheliers ne savent rien, les élèves de l'école nouvelle en sauront bien autant. Mais, plaisanterie à part, on prétend suppléer à la longueur du temps par une méthode plus intelligente. M. Demolins fait une critique sévère des procédés qu'il croit être en usage. Passons là-dessus, et voyons par quoi il va les remplacer.

La nature elle-même, dit-il, nous montre comment on apprend une langue. Voyez le petit enfant; on ne lui enseigne pas des règles abstraites, des conjugaisons et déclinaisons; on lui parle, et il parle; et sans peine, sans s'en apercevoir, il apprend sa langue maternelle. On ne saurait mieux dire; il semble que la conclusion devrait être : Parlons latin avec nos

élèves. J'attendais de voir enfin proclamer cette loi élémentaire de l'enseignement des langues, que les oracles de l'Université répudient du moment qu'il s'agit du latin, sous prétexte que le latin est une langue morte et qu'on n'apprend pas le latin pour le parler. Mais, ô maîtres en Israël, il n'est pas question de l'apprendre pour le parler, mais de le parler pour l'apprendre. Les langues s'apprennent en les parlant; ce n'est pas suffisant, mais c'est nécessaire; pourquoi le latin ferait-il exception ?

Hélas! M. Demolins lui-même, qui certes n'est pas timide, n'a pas eu le courage de tirer la conséquence du principe. Nous n'avons pas de professeurs capables de parler latin. En est-on sûr? En tout cas, ne pourraient-ils s'exercer? Il leur faudra bien faire d'autres efforts et se plier à d'autres exigences pour donner l'éducation anglaise, telle qu'on la comprend à Bedales, où, paraît-il, on hasarde quelques menus dialogues en latin : *Nonne currere amas? — Currere amo. Quid tu censes? — Equidem dormire malo...* Mais M. Demolins a trouvé autre chose. On apprendra le latin et le grec en lisant les classiques tout du long, avec traduction en regard. « Quand un élève aura lu et compris, ce qui est facile avec une traduction, douze ou quinze volumes de latin, il saura le latin... » On nous explique longuement pourquoi et comment cette méthode ne saurait manquer de réussir.

Eh bien! non, au risque de passer pour routinier et réfractaire à toute idée neuve, je crois que, cette fois plus que jamais, on se fait illusion. Il y a longtemps que l'on nous propose des recettes infaillibles pour apprendre vite et sans peine le latin ou autre chose. Mais on en revient encore plus vite. Il n'y a pas de manière facile d'apprendre les choses difficiles. La méthode des traductions n'est pas nouvelle; elle a été préconisée et pratiquée dans l'Université; on appelait cela la *lecture cursive* des auteurs. Utile dans une certaine mesure et dans certains cas spéciaux, celui par exemple d'un homme sérieux qui apprend sans maître, elle est déplorable pour les écoliers, qui y prennent l'habitude de l' *à peu près* et le dégoût de l'effort. Non, ils ne sauront pas le latin pour avoir parcouru de cette manière un certain nombre de livres latins, si tant est qu'ils les parcourent jamais. Ils connaîtront

le latin de vue, toujours prêts d'ailleurs à commettre quelque énormité dans l'interprétation du texte le plus simple, du moment qu'ils n'auront plus leur guide-âne. En somme, dans l'étude des langues plus qu'en toute autre, il faut choisir entre l'une de ces deux méthodes : Beaucoup et mal, peu et bien. La nouvelle école paraît préférer la première. Qu'elle soit plus attrayante, nul ne le conteste, mais l'expérience qu'on va tenter pourrait bien ajouter un argument à ceux que fournissent contre elle les lois de l'esprit et la nature même des choses.

Les trois années que M. Demolins assigne à l'étude des langues classiques suffiraient certainement pour apprendre ce que savent aujourd'hui nos bacheliers ès lettres. Les élèves, en effet, ne sont plus de tout jeunes enfants; ils ont treize à quatorze ans et ont déjà passé par la première période d'un enseignement plus ou moins secondaire. Dans ces conditions, des jeunes gens font aisément deux et trois classes en une année. Autrefois, en ces temps lointains où, selon le mot aimable de M. Lemaître, les Jésuites enseignaient très bien ces choses qu'aujourd'hui on enseigne très mal, le cours de grammaire, comme on l'appelait, comprenait trois classes seulement : *Infima grammatica*, *media grammatica*, *suprema grammatica*, correspondant aux classes de cinquième, quatrième et troisième. L'écolier qui entrait en humanités possédait très convenablement le latin et le grec; assurément il n'eût pas bronché sur une version de Quintilien ou de Lucrèce, comme le font aujourd'hui des candidats à la licence, au grand désespoir de ceux de leurs examinateurs qui ont gardé la vieille tradition universitaire [1]. Mais ces adolescents avaient été formés à la méthode du *peu et bien*. Le maître prenait dans son auteur un passage très court, il l'expliquait à fond, il en faisait sortir tout ce qu'il renfermait de ressources pour l'intelligence de la langue, du vocabulaire, de la syntaxe, il le tournait et retournait, et y trouvait la matière d'une multitude d'exercices, de phrases, de conversation même.

1. On peut consulter à cet égard les comptes rendus annuels de MM. les présidents des jurys de licence et même d'agrégation.

Ce n'est pas sans satisfaction que nous avons vu ces antiques procédés du *Ratio studiorum* repris de nos jours et appliqués à l'enseignement des langues vivantes par des maîtres fameux qui passent pour des inventeurs. Robertson ou Eichhoff eussent sans doute été surpris et humiliés d'apprendre que leur méthode était pratiquée par les Jésuites, il y a trois cents ans. Il ne faut désespérer de rien ; le progrès n'est quelquefois qu'un retour en arrière. On s'en apercevra, quand on se sera décidé, pour parler encore comme M. Jules Lemaître, « à rendre sa force à l'enseignement du grec et du latin par la restauration des vieilles méthodes ». Vraiment, il est fâcheux que le fondateur de l'*Éducation nouvelle* n'y soit pas revenu résolument. La chose lui était facile, à lui qui n'est pas retenu par la routine et qui fait si vaillamment des coupes sombres dans la forêt des abus.

VII

Nous ne le suivrons pas dans les autres compartiments du programme. Mais il faut bien mentionner une particularité très caractéristique du régime scolaire sur lequel on compte pour nous faire des jeunes gens pratiques et entreprenants. Il n'y aura de classes que dans la matinée ; l'après-midi est consacrée aux jeux, aux travaux manuels, aux visites de fermes et d'usines. Le soir, on fait des lectures, des conférences, de la musique, de la danse. L'année est partagée à la mode anglaise en trois termes, coupés par des vacances. Les vacances d'automne seront un peu moins longues que les nôtres, mais en revanche celles de Noël et de Pâques le sont davantage.

On voit ici l'idée dominante de la réforme : Donner une part plus grande à l'éducation physique, et d'une manière générale faire de la vie du collège une préparation immédiate à la vie réelle. Il est certain qu'à cet égard nos grands internats prêtent flanc à bien des critiques. Mais il est plus facile de constater le mal que d'y porter remède. Plus on réfléchit, plus le petit nombre d'élèves apparaît comme la condition de tous les progrès rêvés et la clef de voûte de tout le système. Du moment que l'on atteint un certain chiffre d'élèves, le ré-

gime familial, ou tutorial, c'est tout un, devient une dangereuse utopie. Mais il y a bien aussi le revers de la médaille; on l'a déjà entrevu plus haut. La pension de *deux mille deux cent cinquante* à *deux mille cinq cents francs* que l'on se voit obligé de demander aux familles ne sera certes pas un attrait de l'éducation nouvelle. On ne pourra reprocher aux fondateurs de faire un essai *in anima vili*. Mais évidemment la question est secondaire, et du moment qu'il s'agit de former cette chose inestimable et si rare, des hommes, on ne doit pas regarder au prix.

Seulement, les pères de famille, qui réfléchissent, se demanderont peut-être pourquoi ce régime aurait plus qu'un autre la vertu « de créer de la volonté, de la force, des corps et des âmes d'hommes ». D'après l'esquisse même qui nous en est présentée dans le livre de M. Demolins, nous y voyons une vie scolaire plus douce que celle de nos collèges; on y travaille certainement moins; on s'y amuse beaucoup plus; les soi-disant travaux manuels à la forge, à la menuiserie, au jardin, à la ferme, ne sont guère autre chose que des amusements; je ne pense pas qu'on veuille nous faire prendre ces exercices pour un enseignement sérieux; les enfants peu nombreux sont mieux soignés; il y a des dames dans le personnel, ce point est fondamental dans le système; la discipline n'a rien d'austère, cela aussi est fondamental; enfin la plupart des rudesses inhérentes au régime de nos collèges et qui lui donnent une certaine allure militaire, sont épargnées aux pupilles de la maison tutoriale.

Que ces enfants doivent en emporter une trempe de caractère plus vigoureuse, plus virile, c'est ce qui paraît difficile à comprendre. On nous l'affirme, et on nous sert à l'appui l'exemple de l'Angleterre. L'exemple mériterait d'être discuté, mais cela nous entraînerait trop loin. Toutefois, en mettant les choses au mieux, l'argument est-il si concluant? Si les enfants anglais, avec une éducation première toute différente de celle des nôtres, moins légers, moins espiègles, moins ardents aussi, peuvent tirer parti pour le développement de leurs qualités natives d'une éducation ainsi ordonnée, parce qu'ils prennent tout au sérieux, même ce qui ne l'est pas, est-on bien sûr que les petits Français feront

comme eux ? Pour ne parler que de ces travaux manuels, qui doivent occuper une bonne partie des après-midi, la culture du jardin, le soin des ruches, les foins à retourner en batifolant dans la prairie, la chose la plus charmante du monde, au témoignage de Mme de Sévigné, et tels autres passe-temps champêtres à faire sécher d'envie des écoliers qui regardent par la fenêtre de l'étude, est-il bien sûr qu'ils s'y appliqueront plus volontiers qu'à leurs thèmes et à leurs versions, du moment que ce sera dans le programme ? Les *Bucoliques* en action sont souvent bien maussades. Le tableau qu'on nous trace de la vie scolaire en pleine nature et au grand air est fait pour séduire ; mais c'est trop beau pour être ressemblant. On dirait d'une idylle pédagogique. Je crains qu'il n'en soit comme de ces découvertes appelées à changer le monde, qui fonctionnent à souhait dans le cabinet de l'inventeur ou les expériences de laboratoire, mais qui, à l'user, se comportent tout autrement, et laissent des déceptions. Tel ce ballon en aluminium que l'on essayait récemment à Berlin et sur lequel le grand état-major allemand fondait de sérieuses espérances. Tout avait été prévu et calculé avec une précision mathématique. On était sûr du succès. La machine s'éleva dans les airs à cinquante mètres de hauteur et creva. Pour dire toute mon impression devant cette perspective si riante d'un Bedales installé dans les plantureux vergers normands, à deux heures de chemin de fer de Paris, ce que je redoute pour nos enfants, qui ne sont pas des Anglo-Saxons, c'est la paresse d'abord et bientôt l'ennui.

Un grand établissement de Paris a fait, il y a quelques années, un essai d'éducation anglaise. Les pelouses du Bois de Boulogne en gardent le souvenir. On sait ce qu'il est advenu. L'École Monge, sauvée par la grâce de l'État, s'est transformée en vulgaire lycée.

Mais ce n'est là qu'un présage, tout comme le cri d'une corneille, et j'espère bien que l'on ne fera pas plus de cas de l'un que de l'autre. Le savoir-faire des maîtres, et aussi leur dévouement, donnera le démenti à l'oiseau de mauvais augure, et l'on ne verra pas se renouveler l'histoire de l'*École où l'on s'amuse*.

L'expérience que l'on va tenter au château des Roches est d'ailleurs infiniment intéressante. Pour bien des raisons elle mérite qu'on la suive avec attention et sympathie. D'abord, toute recherche du mieux en éducation est un service de premier ordre rendu au pays. Et certes ce n'est pas nous qui regardons le régime actuel comme un idéal auquel il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher. Ensuite, tout effort de l'initiative privée sur ce terrain a droit aux encouragements de ceux qui aiment la liberté. La pire des tyrannies, la plus odieuse comme la plus funeste est celle que l'État fait peser sur les âmes en leur infligeant son éducation. Il faut applaudir des deux mains à ceux qui lui arrachent quelques-unes de ses victimes. A ce titre, l'enseignement libre voit dans les fondateurs de l'*Éducation nouvelle* non pas des adversaires ou même des rivaux, mais bien plutôt des auxiliaires, auxquels il souhaite sincèrement le succès. D'ailleurs, qu'ils ne l'oublient pas, le succès est pour eux un devoir. Quand on a tant malmené les gens, leurs méthodes et les résultats qu'elles produisent, on est tenu de mieux faire ; on n'a pas le droit d'être médiocre ; une demi-réussite serait un échec, presque une banqueroute.

JOSEPH BURNICHON, S. J.

ALIÉNATION MENTALE ET SURMENAGE

I

Il ne suffit pas, quand on veut faire autre chose que du dilettantisme scientifique, de constater l'étendue et le caractère du mal contemporain, il faut aller jusqu'à l'étude de ses causes, afin d'arriver par là même à découvrir le moyen de préserver ceux qu'il n'a pas encore atteints, et de guérir les victimes qui se débattent sous ses étreintes. Soit dit sans froisser la Faculté, quelque peu irritable, nos médecins aliénistes s'attardent volontiers à l'étude minutieuse de leurs malades. Ils sont ravis quand le hasard fournit à leur clinique un de ces sujets, rares ou nouveaux, sur lesquels la science trouve matière à disserter. Toute fibre musculaire et toute cellule nerveuse sont soumises à l'examen le plus rigoureux. Le pourquoi et le comment de la simple névrose ou de la folie déclarée sont résolus, sans laisser place au moindre doute sur le diagnostic pathologique. Mais la prophylaxie, quelque chose comme l'hygiène de l'aliénation mentale, ne semble pas entrer suffisamment dans les préoccupations de nos grands psychiâtres.

Les sommités du genre ont coutume, chaque année, de se réunir en congrès, et de déposer en quelque sorte, dans ces assises solennelles, le bilan de leurs travaux pour le soulagement de l'humanité. Nous avons sous les yeux les comptes rendus des deux derniers congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française. Ce sont des volumes très compacts où rien n'est oublié de tout qui ce intéressa les congressistes, ni les discours des préfets ou des maires recevant chez eux ces hôtes illustres, ni les excursions d'études ou d'agrément qui rompirent la monotonie des travaux, ni même la carte historiée du menu que servit à ces convives de choix un hôtel en renom sur les bords de la Garonne. Le côté scientifique et sérieux est richement fourni d'études et d'observations sur les hallucinations de l'ouïe, les tremblements pathologiques, l'hystérie

infantile, la paralysie générale. On ne manque pas, en passant, de faire quelques promenades d'aveugles dans l'histoire de cet affreux moyen âge qui, paraît-il, brûlait les fous pour atteindre le démon dont ils étaient possédés, et qui ne devait avoir cure des maigres bûchers de l'Inquisition. Ce tribut une fois payé à la vieille routine, on disserte longuement et consciencieusement sur l'internement des aliénés, l'organisation du service médical dans les asiles, et les modifications à introduire dans la loi qui régit la matière depuis 1838. Tout cela révèle beaucoup de science, et un désir sincère de traiter aussi bien que possible les déshérités de l'intelligence. Mais, pour me servir de l'image évoquée par l'un des rapporteurs, s'il est bon de recueillir ses blessés sur le champ de bataille, il serait encore meilleur de les protéger contre les coups de l'ennemi, et, par une habile tactique, de leur conserver la vie sauve. Et c'est là ce dont nos congressistes n'ont pas l'air de se préoccuper. Cependant, si la société leur demande pour ses malades tous les soins auxquels ils ont droit, elle réclame, par-dessus tout, que leur voix autorisée s'élève pour dénoncer le danger et signaler les moyens de le conjurer.

Le danger, en effet, n'est pas de ceux que l'on doit attribuer à des causes absolument indépendantes de la volonté humaine. Sans doute il est des cas où l'aliénation mentale éclate dans un sujet, sans qu'on puisse remonter au principe dont elle est la manifestation, mais, en étudiant de près le malade, ses antécédents de famille ou ses habitudes personnelles, on arrive presque toujours à découvrir le point de départ de la névrose et son germe initial. Cette connaissance conduit naturellement à l'étude des moyens à mettre en œuvre pour étouffer le mal dans son germe, et poser des barrières à sa marche progressive à travers la société.

La science, en effet, ne saurait se proposer un but plus noble que celui de protéger les générations à venir. D'après M. Ch. Richet[1] il n'est que temps, pour elle, d'y songer. L'existence, telle qu'on la mène dans nos grands centres de civilisation, ne prépare que des misères aux hommes qui

1. Ch. Richet. *Préface au livre du Dr Manacéine.*

viendront après nous. L'humanité nouvelle risque d'être fort médiocre à tous les points de vue, si nos contemporains ne se décident pas à corriger leurs errements de mœurs, d'éducation et d'habitudes sociales. Comme le fait encore observer justement l'illustre professeur, on n'a pas le droit de se désintéresser de l'avenir de l'humanité. Il faut prendre souci des générations futures. Au moral comme au physique, elles seront l'image de celles qui les auront précédées.

II

Mais la science peut-elle quelque chose dans la lutte contre le redoutable fléau de l'aliénation mentale? Assurément, et même, si elle unit ses efforts à ceux de la religion, elle a droit de compter, sans présomption, sur de belles victoires. Seule, malgré ses prétentions, jusqu'à un certain point justifiées, elle risque d'aboutir à la banqueroute dont on a tant parlé. Quand elle veut bien accepter le concours des forces morales et religieuses, non seulement elle ne trompe personne, mais souvent elle donne plus qu'elle n'avait promis. Voyons quel est ici son rôle, et comment elle éclaire le grand problème de l'aliénation mentale sur la fin du dix-neuvième siècle.

Elle nous apprend d'abord que la loi de l'hérédité exerce, dans la question qui nous occupe, une grande et fatale influence. Depuis quelques années, physiologistes et psychiâtres ont étudié avec le plus grand soin les rapports intimes et mystérieux qui unissent l'individu isolé, d'une part avec ses ascendants, et de l'autre avec ses descendants. Ils ont déduit, de l'observation attentive des faits, une série de conclusions, rigoureuses comme des lois, où l'on pourrait reconnaître quelque chose de ce *fatum* qui, d'après les anciens, présidait aux destinées humaines. De tout temps on avait observé que chaque anneau de la chaîne biologique portait en lui-même une ressemblance avec ceux qui le précédaient ou le suivaient. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a dit : « Tel père, tel fils. » Cette influence héréditaire se fait sentir dans l'ordre physiologique. Alors même que la forme extérieure, dans l'enfant, semble différer de celle de ses auteurs, l'air de famille se retrouve en lui comme une marque caractéristique

du groupe particulier auquel il appartient. Ce sont des détails de couleur, de taille, de force musculaire, de timbre de voix, auxquels personne ne se trompe. Il en est de même de la conformation interne des organes, des conditions spéciales de leur fonctionnement et de la durée de la vie.

Il faut en dire autant de l'hérédité psychologique. Elle se manifeste d'une façon incontestable dans le domaine de la sensibilité, des facultés perceptives et des tendances passionnelles. Pour ne citer que la vue, parmi les sens extérieurs, on sait combien la myopie progresse chez les hommes livrés aux travaux intellectuels. La lecture assidue qui la crée, l'hérédité qui la perpétue, expliquent la fréquence de cette infirmité chez les enfants qui, vu leur âge, n'ont pas encore pu la contracter par eux-mêmes [1].

Parmi les sens internes, la mémoire et l'imagination subissent assez souvent l'influence de l'hérédité. Mais c'est surtout dans l'appétit sensible, ou les passions, que se montre avec évidence le jeu de la transmission des ascendants aux descendants, et cela, même quand il s'agit de tendances très complexes telles que l'égoïsme, l'avarice, le vol et la violence. Les formes diverses sous lesquelles se manifeste l'intelligence n'échappent pas à la loi. Sans doute la proportion tend à décroître, quand il s'agit des facultés les plus hautes, mais elle ne disparaît jamais d'une manière absolue. Lorsqu'on examine de près les faits en apparence les plus contradictoires, presque toujours on découvre en eux les traces, affaiblies mais réelles, de l'hérédité. On peut cependant formuler, comme une sorte d'axiome, que la loi se réalise avec d'autant moins de rigueur qu'on s'élève davantage dans l'échelle des facultés mentales. Du reste, nous ne sommes pas ici en présence d'une de ces lois qu'on appelle *scientifiques*, en vertu desquelles on peut émettre une prévision rigoureuse. Il faut, pour que l'hérédité se manifeste, des circonstances, qui déterminent en quelque sorte son action, comme nous le verrons dans la suite.

Malheureusement, le point où la loi revêt un caractère spécial de fatalité, c'est l'hérédité morbide. Elle triomphe, quand

1. Ribot, *l'Hérédité psychologique*.

il s'agit de la transmission d'un état pathologique. Tare physique, intellectuelle ou morale, risque de passer à la descendance d'individus eux-mêmes tarés. La littérature médicale, depuis quelques années, s'est enrichie d'un grand nombre de publications sur ce sujet tristement actuel. Les résultats de l'observation, consignés dans ces revues ou ces livres, concordent tous pour démontrer que certains caractères psychopathiques sont comme indélébiles, et se transmettent plus ou moins aggravés aux descendants, qui portent ainsi l'empreinte d'une tare irradiée d'un ancêtre[1]. Bien plus, l'observation démontre aussi que, sous l'influence du milieu, de l'habitude et des conditions de la vie, des aptitudes et des caractères nouveaux peuvent être acquis par les individus qui les transmettent à travers les générations successives. Il faut cependant observer, à l'encontre de Darwin, que ces acquisitions et ces transmissions ne sortent jamais du cadre de l'espèce, et ne forment que des variétés d'un type qui reste toujours le même dans ses caractères essentiels et spécifiques. Il en est ainsi dans le domaine pathologique. Si certaines aptitudes morbides sont natives, il en est d'autres qui peuvent s'acquérir sous l'action de causes, intérieures ou extérieures, s'exerçant avec le concours, ou même contre la volonté de l'individu. Cette observation s'applique surtout aux affections pathologiques ou fonctionnelles du système nerveux. Non seulement elles se contractent, il faudrait dire surtout aujourd'hui, avec une déplorable facilité, mais elles se transmettent par voie de génération, sans qu'il soit possible, dans l'état actuel de la science, de contester un fait mille fois observé.

III

Les lois générales de l'hérédité ont été formulées par Darwin de la manière suivante :

Loi de l'hérédité directe et immédiate, d'après laquelle les parents tendent à léguer leurs caractères physiques et moraux à leurs descendants directs.

Loi de prépondérance dans l'hérédité directe, suivant la-

1. J. Luys, *le Traitement de la Folie* (*Annales de Psychiâtrie*, mars 1893).

quelle les caractères de l'un des deux générateurs prédominent dans le produit.

Loi d'hérédité en retour qui s'applique aux faits souvent observés d'*atavisme*, c'est-à-dire à la réapparition, chez les descendants, des caractères d'un ancêtre plus ou moins éloigné.

Loi de l'hérédité homochrone, c'est-à-dire de l'apparition des caractères héréditaires aux mêmes époques de la vie chez les ascendants et chez les descendants [1].

Ces quatre formules résument d'une manière succincte et très juste tout ce qu'on peut dire sur cette intéressante question. Mais il ne faudrait pas conclure que les maladies nerveuses se transmettent sous la même forme par l'hérédité. En raison de leur intime parenté, elles se succèdent en se transformant, sans toutefois sortir de la lignée à laquelle elles appartiennent. Sous des apparences polymorphes, et des modalités variables, elles ne perdent jamais l'air de famille qui les relie à la souche originelle. Un individu halluciné ne donnera pas naissance à un halluciné comme lui : il pourra engendrer un épileptique, un hystérique, ou bien un produit en apparence normal, mais qui deviendra facilement tributaire d'une impulsion morbide [2]. Aussi les aliénistes s'accordent-ils à reconnaître que, si la folie en général est héréditaire, il est relativement rare qu'elle se transmette dans sa forme, bien que cela puisse arriver. Souvent deux ou trois générations subissent des manifestations névropathiques diverses et, pour ainsi dire, préparatoires. On dirait que l'hérédité a besoin d'être accumulée, capitalisée en quelque sorte, avant de se traduire par une entité morbide nettement caractérisée et susceptible de recevoir un nom [3].

Ces lois mystérieuses, mais dont la réalité s'impose, éclairent d'un jour singulier le champ des misères humaines. Elles proclament, d'autre part, avec une incontestable autorité, que l'humanité est une chaîne dont les anneaux sont solidaires les uns des autres. Rien, dans la vie de l'homme, ne se passe impunément sans laisser de vestige. Les pensées,

1. Ch. Féré, *la Famille névropathique*, chap. I.
2. Legrand du Saulle, *la Folie héréditaire*, 1873, p. 9.
3. Cf. Ch. Féré, *op. cit.*, p. 19.

les impressions, les sensations, les habitudes impriment dans le système nerveux leurs traces plus ou moins profondes. L'hérédité s'en emparera pour les transmettre à toute une descendance. Sur la table vivante du cerveau humain se gravent, en quelque sorte, d'une manière ineffaçable, les sentiments généreux, les résistances aux impulsions égoïstes et basses, les victoires remportées sur les instincts grossiers. Ce sera le patrimoine d'une descendance qui deviendra, par là-même, plus apte que d'autres à concevoir de hautes pensées, de généreux sentiments, et à livrer pour le bien de nobles batailles. *Bon sang ne peut mentir*, dit le proverbe. Il est facile de signaler dans l'histoire du pays de ces familles où la bravoure et le courage chevaleresques semblaient héréditaires, et qui donnaient, comme par une impulsion propre à leur sang, des soldats et des missionnaires également avides de se dévouer jusqu'au sacrifice. Il est malheureusement aussi très facile de trouver la cause de l'irrémédiable décadence où certaines de ces familles sont tombées. On a voulu redorer le blason, on a appauvri le sang, et l'hérédité a fait son œuvre. L'homme ne doit donc pas oublier la responsabilité qui pèse sur lui, et Maudsley est dans le vrai en disant « qu'il doit être responsable, non seulement de ce qu'il fait, mais aussi de ce qu'il est, du contenu intérieur de sa personnalité, et non seulement devant le tribunal des contemporains, mais aussi devant celui de ses descendants, devant celui de la postérité[1] ».

On conçoit que les biologistes aient multiplié les études et les théories autour d'un problème d'ordre si élevé et d'intérêt si général pour l'humanité. Hippocrate et Galien semblent avoir voulu dire leur mot sur la question de l'hérédité. Lamarck et Buffon ont essayé de percer ce mystère. Plus près de nous, Darwin a bien cru donner la solution définitive avec ce qu'il appelle les *particules germinatives*. Owen, Herbert Spencer ont suivi à peu près la même voie. Hæckel a inventé les *plastidules*, l'allemand Weissmann a imaginé les *plasmas ancestraux*. Aucun n'a donné de la transmission héréditaire une explication qui soit autre chose qu'un écha-

1. Maudsley, *Pathologie de l'esprit*. — Manacéine, *le Surmenage mental*.

faudage d'hypothèses plus ou moins ingénieuses. Comme le fait justement observer M. Le Dantec, nous en sommes à la facétie de Molière, et les prétendues solutions mises en avant ressemblent fort à la vertu dormitive, à raison de laquelle l'opium fait dormir [1].

IV

De ce que nous avons dit, il ne faudrait pas conclure à la fatalité absolue de la transmission héréditaire. Un homme prédisposé à la folie n'engendre pas nécessairement un fou, pas plus qu'un bossu ne donne fatalement le jour à un bossu. Interprétée de la sorte, quand il s'agit, non plus seulement des qualités physiques, mais aussi de l'intelligence, des sentiments, des passions, des instincts, la loi de l'hérédité serait en conflit avec la liberté et donnerait raison à la théorie déterministe. Dès lors, il serait inutile de prêcher le devoir social et individuel, de travailler à la prophylaxie de la démence et du crime. L'école psycho-physique n'a pas manqué d'abuser, en faveur du déterminisme et de l'évolution, des conclusions de la psychiâtrie. M. Ribot n'hésite pas à dire que l'« hérédité et la liberté se posent, l'une en face de l'autre, comme deux termes contraires et inconciliables [2]». C'en est donc fait de la personnalité et du libre arbitre. Si tout est transmissible, tout est déterminé d'avance, et l'homme n'a qu'à subir la loi fatale qui fera de lui, et malgré lui, un idiot, un criminel ou un dément. Heureusement, ni la science, ni le sens commun ne souscrivent à cette exécution sommaire de la liberté. D'abord, pour les spiritualistes au moins, l'hérédité n'a jamais transmis l'âme, la conscience, la volonté. Il reste donc à l'homme une bonne part de lui-même dont il peut disposer. Mais ce sont là choses dont les évolutionnistes matérialistes font bon marché, et qu'ils réduisent à si peu que rien. Inutile de les amener sur ce terrain. Il vaut mieux les suivre sur celui qu'ils ont choisi eux-mêmes, et constater que la science ne leur donne pas raison.

1. Le Dantec, dans la *Revue philosophique*, janvier 1899.
2. Th. Ribot, *l'Hérédité psychologique*.

Jamais, en effet, l'observation psycho-physiologique n'a établi, comme un principe, que la génération transmît fatalement des états ou des actes. Elle a, au contraire, démontré que la transmission de capacités, de pensées, de sentiments, de maladies tout formés était l'exception. La loi porte sur les dispositions et les tendances héréditaires à contracter une maladie, ou à produire certains actes déterminés. Le descendant reçoit de ses auteurs ou de ses ancêtres des aptitudes et des prédispositions qu'il sera toujours en son pouvoir de développer ou de comprimer. Les cas de folie enfantine, heureusement encore assez rares, sont les seuls où l'on surprenne l'hérédité agissant immédiatement, sans répit ni lenteur. L'aliénation de l'intelligence accompagne ou même précède, son premier éveil. On peut dire alors que l'enfant naît fou.

Mais, en général, quand la folie éclate dans une famille, elle n'est pas un événement imprévu. Elle a été préparée de longue date, dès les premiers rudiments de l'être, et s'est développée avec lui à l'état de germe latent. Ce germe héréditaire a peu à peu désorganisé l'équilibre du système nerveux, si bien qu'à un moment donné de la vie, il suffira d'un dernier choc, peut-être fort léger, pour ruiner ce qui restait debout de l'édifice intellectuel. L'ébranlement fatal marche ainsi d'une façon progressive, s'étendant peu à peu sur l'ensemble des facultés, jusqu'à ce qu'une circonstance, inoffensive pour l'homme sain, permette au mal de consommer son œuvre et de réduire l'individu à l'état de non-valeur intellectuelle et sociale.

Dans leur première période, ces manifestations de la folie héréditaire sont à peine sensibles. Le plus souvent, on passe à côté d'elles sans même les remarquer. On traite d'originaux, d'excentriques, ces hommes à manies bizarres, qui vivent sur les frontières de la folie sans les franchir tout à fait. Mais un jour, sous un excitant quelconque de la vie courante, un excès, une fatigue, la déséquilibration mentale, jusqu'alors latente ou intermittente, passe à l'état d'éréthisme permanent. La folie proprement dite se déclare ainsi, après une incubation plus ou moins longue du germe héréditaire.

Enfin, il ne faut pas oublier que, si l'hérédité transmet

l'influence morbide qui prédispose à la démence, l'homme a toujours la fatale puissance de contracter par lui-même la folie latente dans son germe, ou manifeste dans l'explosion des phénomènes qui lui sont propres. Nous allons examiner les causes actuelles de cette progression de la folie héréditaire ou acquise.

V

« L'anémie et la faiblesse du système nerveux sont l'étiquette de notre temps », disait Kraft-Ebing en 1885. La littérature médicale ne donne que trop raison à cette parole, que l'on pourrait prendre tout d'abord pour un paradoxe. Depuis quelques années, dans les cours et dans les livres des maîtres, ce ne sont que descriptions de nouvelles maladies, qui toutes se rapportent à des affections nerveuses et mentales. Il n'est pas un médecin, quelque peu réputé, qui n'ait dans sa clientèle une douzaine et plus de névropathes. On dit même que nos praticiens favoriseraient le développement et la multiplication de la névrose, à force d'attirer l'attention sur leurs malades, et d'expliquer tout cas pathologique par l'intervention du système nerveux. Il y aurait ainsi des névropathies de culture, que l'indulgence du docteur entretiendrait et développerait, à force de soins et de médicaments[1]. Dieu nous garde de pareille insinuation! Si quelques névropathes le sont pour le plaisir de se faire soigner, il est encore malheureusement trop grand le nombre de ceux dont le déséquilibre est réel, et que la folie guette pour en faire sa proie au moindre ébranlement d'un système nerveux déjà bien instable.

La pharmacopée nous fournit, sur ce point, des documents topiques. En comparant les comptes de la Pharmacie centrale de Paris, qui fournit aux hôpitaux les médicaments et les drogues, suivant ordonnance des médecins, on observe une augmentation progressive rapide dans l'emploi des calmants et des excitants des centres nerveux. En quelques années, le bromure de potassium a passé de 3 200 à 730 910 grammes de consommation annuelle. L'hydrate de chloral a

1. Ch. Féré, *Civilisation et Névropathie.*

augmenté, en cinq années, de 5057 à 387500 grammes, et la morphine est montée dans le même laps de temps de 272 à 10335 grammes par an[1]. Le formulaire des médicaments nouveaux signale près de deux mille substances introduites récemment dans la thérapeutique. Les deux tiers appartiennent à la catégorie des calmants, des excitants ou des anesthésiques. Décidément, nous sommes un siècle encombré de nerveux, et vraiment si le génie était une névrose, comme on l'a dit sans doute pour nous flatter, nous serions une époque géniale telle qu'on n'en vit jamais.

A quoi donc faut-il attribuer cet envahissement du nervosisme, qui prédispose à la folie? Tous les psychiâtres sont d'accord pour signaler le surmenage comme le grand facteur de la dégénérescence contemporaine. Nous sommes un siècle où l'homme se surmène. De là ses côtés brillants, qui répondent à l'effort même que suppose le travail excessif, et ses côtés d'une stérilité misérable, produits nécessaires de la dépression que provoque tout excès.

Il y a d'abord surmenage dans l'école. Quelques-uns le nient, la majorité du corps médical l'affirme. Le Congrès de 1897 a signalé comme mauvais le système d'éducation suivi dans beaucoup de familles. Un Maître, dont l'avis fait autorité dans la matière, le docteur Grasset, s'exprime ainsi dans une de ses leçons sur l'étiologie de la neurasthénie : « Le surmenage scolaire existe; c'est une cause fréquente de neurasthénie, mais d'une forme de neurasthénie spéciale, et particulièrement étudiée par Charcot et Keller, sous le nom de *Céphalée des adolescents*. Comment se développe ce surmenage scolaire? Ce n'est pas par le nombre d'heures des classes ou des études. Certains élèves travaillent le même temps et même plus longtemps que leurs camarades surmenés sans en souffrir. Il se développe chez ceux pour qui le but, l'avenir est une préoccupation dominante, qui songent sans relâche à la première place à atteindre, au camarade à enfoncer, à l'examen à passer, à l'école spéciale où il faut entrer avant la limite d'âge commune.

« Les élèves qui sont obsédés par ces questions, qui en

1. Cf. Manacéine, *le Surmenage mental*, p. 24.

rêvent, sont ceux qui deviennent neurasthéniques, surtout si à cette obsession s'ajoute un travail peu facile et si un effort constant leur est nécessaire pour arriver au but que d'autres mieux doués atteignent facilement.

« Que de neurasthénies développées chez les jeunes filles qui recherchent leur brevet avec une ténacité infatigable, soit par l'échec aux examens, soit par les désillusions pratiques qui suivent trop souvent le succès [1] ! »

Ces maux de tête des adolescents sont si bien l'effet du surmenage qu'ils cessent dès que s'interrompent les occupations des enfants et des jeunes gens. Ils se manifestent le plus souvent non pas le matin, mais dans la soirée, alors que l'élève a eu le temps de se fatiguer par le travail à l'école. Si la fatigue devient excessive, l'enfant finit par perdre toute capacité d'effort cérébral. Ici encore les statistiques ont leur éloquence. Elles nous démontrent que, dans ces dernières années, en Angleterre comme chez nous, la mortalité des enfants, pour toutes les maladies en général, a diminué, tandis que la mortalité occasionnée par les maladies du cerveau s'est notablement accrue. Et c'est parmi les enfants des écoles que l'augmentation s'est accentuée [2].

Faut-il attribuer aux programmes surchargés ce fléau social? Faut-il le mettre au compte des heures trop prolongées du travail? N'aurait-on pas souvent raison d'en rejeter la faute sur l'air confiné, surchauffé et raréfié que respirent les enfants dans leurs classes et dans leurs salles d'études? Ces divers facteurs agissent incontestablement dans la production de l'anémie et de la neurasthénie. C'est aux médecins hygiénistes à veiller pour la défense de la jeunesse qui étudie. C'est aux faiseurs de programmes de se souvenir qu'il est aussi dangereux que ridicule de vouloir faire entrer une encyclopédie dans un cerveau d'enfant, au lieu de lui donner le peu qu'il est capable de contenir. Comme dit encore fort justement le docteur Grasset : « Le vrai problème à résoudre pour l'éducation pédagogique de l'enfant n'est pas de le faire travailler et de lui accumuler une foule de choses dans la

1. *Annales de Psychiâtrie*, octobre 1891.
2. Manacéine, *le Surmenage mental*, p. 165.

tête, mais bien de lui apprendre à travailler. » Ce n'est pas en effet la quantité de travail qui surmène ; c'est la manière de le comprendre et de l'exécuter.

Ajoutons aussi que la manie égalitaire a envahi l'école comme elle a affolé notre société. Il faut que les jeunes Français étudient tous d'après les mêmes programmes, subissent les mêmes examens, soient munis des mêmes diplômes, comme s'ils devaient suivre la même carrière. Il n'est pas étonnant que, dans cette lutte précoce pour la vie, où les rôles semblent être distribués au hasard, il y en ait qui succombent, parce que leurs forces ne sont pas proportionnées à l'obstacle qu'il s'agit de franchir. Le célèbre Alexandre de Humboldt, après avoir vu comment on traitait en Allemagne la jeunesse scolaire, ne craignit pas de dire : « Je serais perdu physiquement et intellectuellement, si j'étais tombé entre les mains d'une école contemporaine. »

Il y aurait autant et plus encore à dire sur la manière dont trop de familles cultivent la névrose chez l'enfant. Si, du côté de l'école, un travail mal ménagé surmène le système nerveux, du côté de la famille les soins exagérés, les précautions excessives, les concessions faites sans raison aux caprices de la nature, et la mollesse d'une éducation dépourvue de vigueur, aboutissent au même résultat. Nous ne parlons pas de la détestable habitude de conduire en soirée ou de mener au théâtre l'enfant qui n'a besoin que de repos après sa journée de travail, et que l'on condamne à l'anémie en le confinant durant de longues heures dans une atmosphère viciée. Les pâles figures d'enfant, que l'on rencontre sur le seuil de la maison opulente, ne portent que trop visiblement les signes de l'héritage douloureux qu'ils ont reçu avec la vie, et de celui qu'ils lègueront eux-mêmes à leurs descendants. Le surmenage de la mollesse l'assure aussi bien que le surmenage du travail.

VI

La presse, en général, mais le journalisme en particulier, se charge de continuer l'œuvre de surmenage mental inauguré par l'école. Nous sommes, a-t-on dit, un siècle voué à la lecture. Il n'y aurait pas grand mal à cela, si la pâture intel-

lectuelle offerte à nos contemporains n'était pas frelatée au point de se transformer en véritable poison de l'intelligence. Le livre et le journal, on l'a souvent répété, sont des facteurs puissants du progrès. Oui, mais à condition de se renfermer dans les limites du vrai et du bien. Or, il est entré dans les mœurs du journalisme de ne tenir compte, ou à peu près, que de telle ou telle opinion, poussée à outrance par toutes les ressources d'un reportage sans pudeur. L'exagération, il faudrait dire l'exaltation, semble devenir une condition de succès, et ce manque de mesure n'est pas un des moindres symptômes de notre dégénérescence. Ne suffit-il pas aujourd'hui d'un article de journal souvent invraisemblable, ou de la parole extravagante d'un conférencier, pour provoquer une sorte d'émeute, et mettre en péril les propriétés et la vie d'une catégorie de citoyens ? Les esprits faibles et les cerveaux mal équilibrés ne résistent pas à l'excitation qui leur vient de la parole écrite ou parlée. Elle provoque chez eux un ébranlement qui peut aller jusqu'à la démence. On l'observe surtout dans les foules composées ordinairement de gens que l'alcoolisme, le vice et la misère ont frappés de tares héréditaires ou acquises. Sous l'action d'un journaliste ou d'un orateur, les masses populaires se livrent à de véritables actes de folie.

Ce journalisme si dangereux a pris un tel essor qu'il n'est plus possible de compter les feuilles qu'il offre chaque jour à la curiosité publique. En 1777, il n'y avait, en France, que 28 journaux. En 1827, leur nombre s'élevait à 132 ; en 1866, il atteignait déjà 1637. La progression ascendante ne s'est, depuis lors, jamais arrêtée. Et voici qu'en 1898 Paris seul fournit aux lecteurs de toute catégorie 2 587 journaux ou revues, avec une augmentation de 260 sur l'année précédente. Parmi ces feuilles, 141 sont quotidiennes, dont 80 purement politiques, auxquelles il faut ajouter encore au moins 60 publications également politiques ne paraissant que chaque semaine ou chaque mois. Quant aux départements, le relevé de 1897 accusait l'existence de 3 493 journaux français publiés hors de Paris. Au mois d'août 1898, nous en trouvons 3 829, soit un accroissement de plus de 300. Et le mouvement continue sans interruption. Acôté des feuilles qui disparaissent, d'au-

tres naissent pour les remplacer et le nombre ne cesse de croître [1]. Il y aurait à faire une étude comparative qui ne manquerait pas d'intérêt. Nous ne nous arrêterons pas à l'établir ici, mais nous avons lieu de croire que la presse et l'aliénation mentale se développent parallèlement et proportionnellement sur les divers points du territoire.

La psychologie et la psychiâtrie confirment cette hypothèse. L'homme, en effet, qui lit sans mesure, au point de n'avoir plus le temps de penser spontanément, finit par affaiblir en lui, ou même par détruire la faculté de penser. C'est en quelque sorte par atrophie que la fonction ne peut plus s'exercer. Les idées les plus contraires hantent les cerveaux de ce genre, pleins des conceptions d'autrui qu'ils ont acceptées, sans se donner le temps de les exclure ou de se les assimiler. L'activité psychique perd toute coordination dans ces esprits encombrés de pensées accidentellement acquises, sans aucun lien organique, et sans aucune proportion avec les forces cérébrales du sujet. Et cela est vrai même quand il s'agit de la lecture d'œuvres sérieuses et morales. L'homme se condamne, sans s'en douter, à recevoir dans un temps relativement court, une série d'impressions et d'émotions fortes, variées et profondes, dont la succession trop rapide compromet la stabilité du système nerveux. A plus forte raison, doit-on le dire, quand le journal ou le livre appartiennent à cette catégorie d'œuvres, aujourd'hui si nombreuses, où dominent les scènes dont l'immoralité va jusqu'à l'extravagance. Aussi le mal produit dans les esprits, au simple point de vue psycho-physiologique, par la presse contemporaine, est-il incalculable. Les uns perdent dans la lecture la faculté de penser, et les autres achèvent de détruire le peu de stabilité de leur système nerveux [2]. L'affaire Dreyfus est, sur cette fin de siècle, un bel exemple de ce que peut, pour déséquilibrer un peuple, la presse et le journalisme chez lesquels la passion tient lieu de preuve et l'invraisemblance de vérité.

1. *Annuaire de la Presse française*, 1898, p. XXII.
2. Manacéine, *op. cit.*, p. 156 *sqq.*

VII

Mais, indépendamment de l'éducation et du journalisme, la vie, telle qu'on la mène à la fin du dix-neuvième siècle, est, par elle-même, un facteur tout-puissant du détraquement nerveux. Nous en sommes à ce qu'on peut appeler la *vie à outrance*, tellement l'agitation fiévreuse domine de toute part le mouvement humain, et l'emporte dans un véritable tourbillon, où le vertige ne tarde pas à s'emparer des têtes déjà faibles.

Depuis un siècle, on dirait que l'axe de l'activité humaine a changé, et que le pôle de la vie individuelle et sociale s'est déplacé. Une expression nouvelle, empruntée à la théorie de l'évolution, est entrée dans la littérature pour rendre, d'une manière saisissante, la tendance de l'effort humain. La lutte pour la vie, voilà le fait qui s'impose aux générations actuelles. Cette loi, en vertu de laquelle, à travers les époques géologiques, les forts ont étouffé les faibles et pris leur place, doit se réaliser dans le conflit de l'homme avec ses semblables. Sortir du milieu où la naissance l'a placé, monter plus haut à tout prix, tel est le désir que la Révolution a fait naître, comme un besoin irrésistible, dans le cœur humain. Sous l'ancien régime, observe M. Taine, « l'horizon de chacun était restreint ; c'était celui de la profession ou du métier qu'on exerçait, de la corporation dans laquelle on était compris, de la ville où on était né, et tout au plus de la province où l'on habitait[1] ». Enfermé dans la classe sociale où il était né, sachant qu'il n'en pouvait sortir que par des actions d'éclat ou des services extraordinaires rarement à sa portée, le bourgeois, le paysan et l'ouvrier se contentaient d'une vie tranquille et n'aspiraient qu'à s'élever dans leur classe sans regarder plus haut. Le champ de la lutte était ainsi restreint, et l'effort avait plus de chances de succès, parce qu'il était mieux proportionné au but qu'il fallait atteindre. Était-ce là un mal ? Nous n'avons pas à l'examiner ici. Nous constatons seulement que les cerveaux étaient moins exposés au pire

1. Taine, *l'Ancien régime*, l. IV, chap. III.

des surmenages, celui de l'ambition, qui ne permet pas le repos. Si quelque part encore on rencontre aujourd'hui l'équilibre cérébral, c'est au fond de ces campagnes, où l'homme, suffisant à sa tâche de tous les jours et content du sort que la Providence lui a fait, se préoccupe peu de gravir un échelon qui l'élève d'un degré dans la hiérarchie sociale.

La Révolution, bouleversant les idées et l'ordre politique, a ouvert le combat en champ clos de toutes les ambitions et de toutes les cupidités. Le principe de l'égalité absolue de tous, devant la loi et devant le pouvoir, livre à la foule toutes les fonctions et toutes les dignités. C'est à qui arrivera le premier, par le mérite quelquefois, sinon par la ruse ou par la force. Et, chose étrange, l'homme, issu de la révolution égalitaire, n'a rien de plus à cœur que d'échapper à l'égalité et de briser le niveau qui le met à la hauteur de ses semblables. Chacun considère son état présent comme une sorte de stage, auquel doit succéder une situation nouvelle et meilleure, ou simplement plus lucrative. On pourrait croire que le sentiment de leur valeur personnelle et de leur insuffisance pour des fonctions d'ordre supérieur arrêterait la course de quelques-uns vers un but qu'ils se sentiraient incapables d'atteindre. Les choses ne se passent plus ainsi. En vertu d'une singulière aberration, il faudrait dire plutôt faiblesse cérébrale, tous se croient aptes à tout. Et, dès lors, toutes les énergies, toutes les facultés, tournent leur action vers cette ascension sociale, devenue le but de tout le monde. Toute autre préoccupation, chez un grand nombre, disparaît; la justice et le droit des autres ne comptent pour rien dès qu'ils sont un obstacle. Et c'est, dans la société contemporaine, une agitation perpétuelle de gens qui se déplacent aujourd'hui, et qui demain rêveront de se déplacer encore.

En effet, comme l'observe M. Taine, « depuis que les hommes naissent à terre et tous de niveau, enfermés dans un cadre universel et uniforme, la vie sociale ne peut plus leur apparaître que comme un *concours*, un concours institué, proclamé et jugé par l'État[1] ». C'est alors que les âmes

1. Taine, *le Régime moderne*, l. III, chap. III.

ont été ébranlées jusqu'au fond ; toutes les prétentions qui sommeillaient se sont éveillées, et la course folle a commencé, au détriment de la paix individuelle et de la stabilité sociale. L'auteur que nous venons de citer dit avec juste raison que « la vie autrefois circonscrite et resserrée était plus agréable qu'aujourd'hui ; les âmes, moins troublées et moins tendues, moins fatiguées et moins endolories, étaient plus saines[1] ». Un peu plus loin, il peint la société nouvelle sous une image qui ne manque ni de pittoresque ni de vérité. « A partir de 1789, dit-il, la France ressemble à une fourmilière d'insectes qui muent ; en quelques heures, dans le court intervalle d'une matinée d'août, il leur pousse à chacun deux paires de grandes ailes ; ils s'enlèvent et tourbillonnent ; ils se heurtent entre eux ; beaucoup tombent, se brisent à demi et se remettent à ramper comme auparavant ; quelques-uns, plus forts ou plus heureux, montent et brillent dans les hauts chemins de l'air[2]. »

Voilà bien l'image de la société égalitaire, où chacun essaie de monter plus haut que son voisin. Quelques-uns arrivent, le plus grand nombre tombe en chemin. Pour les uns et pour les autres, le résultat est trop souvent le même. Ils fournissent à l'armée des névrosés, en voie de devenir fous, le plus fort peut-être de ses contingents. Ce n'est pas impunément, en effet, qu'un peuple se condamne à cette agitation perpétuelle, à cette obsédante idée qu'il faut l'emporter au concours, à ce fatigant souci du lendemain, dont on n'est jamais sûr, parce qu'on désire toujours autre chose que ce qu'on possède. Bientôt l'instrument mental ne suffit plus à ce travail, qui devient une torture. Ses facultés se fatiguent, s'usent et s'atrophient. Alors apparaît ce mal, particulier à notre siècle, que la science médicale catalogue sous le nom d'*asthénie des lobes frontaux*, et qui n'est autre que le surmenage mental, ce précurseur de la mort ou de la folie. Quand il ne va pas jusque-là, il amène au moins ce dépérissement qui fera de l'individu surmené un dégénéré, capable de transmettre à ses descendants une tare acquise. Et celle-ci reparaîtra un jour, aggravée jusqu'à suivre tous les échelons

1. Taine, *op. cit.*, p. 314.
2. *Ibid.*, p. 318.

qui mènent de la simple dégénérescence jusqu'à l'imbécillité ou l'idiotie.

Voilà souvent le sort de ceux qui réussissent dans la lutte pour la vie, telle que nous la voyons engagée sur cette fin de siècle. Ceux que l'insuccès arrête en chemin vont habituellement grossir les rangs des déclassés, d'où sortent, comme de leur milieu de culture, les révoltés, les fous moraux et les aliénés criminels. Aussi quelques aliénistes ont-ils soutenu, avec Esquirol, que les fous étaient plus rares sous les régimes autoritaires que sous les républiques. Un pouvoir fort et maintenant plus énergiquement l'ordre favoriserait, dans ce cas, non seulement la stabilité générale, mais aussi l'équilibre particulier. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la comparaison ne serait pas en faveur du régime actuel. Nous doutons que le surmenage politique ait jamais atteint le degré d'excitation où nous le voyons monter aujourd'hui.

VIII

Ainsi le surmenage sévit de toutes parts, en vertu du travail excessif que le besoin de monter impose à la génération actuelle. Si nous passons à l'examen des conditions dans lesquelles fonctionne l'activité humaine dans le cadre professionnel de chacun, nous rencontrerons la même fièvre et, partant, le même danger pour la vie cérébrale. Il suffit d'entrer dans un des grands magasins de Paris, pour se faire une idée de l'effroyable tension nerveuse qu'un homme peut subir. Quand on ne fait que passer dans ces temples du monopole commercial, on se sent la tête lourde, comme si l'on avait supporté le poids d'un long travail. Quel doit donc être, le soir venu, l'état nerveux de ce monde de commis et de vendeurs, la plupart assez jeunes, qui, debout toute la journée, ont dû vivre dans cette atmosphère, chaude, poussiéreuse, bruyante, l'esprit sans cesse tendu par les demandes des acheteurs, dont le flot se renouvelle sans interruption ! Une nuit de repos, qu'une fatigue excessive ou la préoccupation du lendemain vient encore agiter, peut-elle réparer l'épuisement d'un tel surmenage journalier ? « Le petit boutiquier, au contraire, vit dans une longue paix, à peine troublée par quel-

ques clients, qui n'empêchent pas les longues stations sur les portes, où l'on respire à son aise, et où des commérages facilitent un exercice de l'esprit peu fatigant et très hygiénique [1]. » Sauf cette hygiène du commérage, dont l'évidence ne saute peut-être pas à tous les yeux, le tableau est très vrai. Ce n'est point là que la névrose ira d'ordinaire chercher son terrain de culture. Nous disons « d'ordinaire » ; car, en ce temps de monopole et d'insécurité sociale, le petit boutiquier est trop souvent aux prises avec la concurrence qui l'écrase, et avec l'appréhension de la faillite qui s'annonce comme inévitable. Nos asiles renferment un grand nombre de ces vaincus dans la lutte commerciale où les grosses sociétés étouffent les petits.

Les conditions du travail sont venues, à leur tour, exercer sur l'ouvrier une vraie torture, d'où il sort, lui aussi, brisé, épuisé, proie facile de la névrose. Celui-là, plus encore que tous les autres, a souffert des exigences de la civilisation. Au lieu du travail, souvent, autrefois, exécuté à la maison, où l'homme mettait davantage de son habileté et de son intelligence personnelle, et, par conséquent plus de goût, parce qu'il y trouvait plus d'attrait, c'est dans l'atelier et dans l'usine qu'il faut aller user ses forces au service de la machine brutale. Une sorte d'automatisme, qui est déjà une dépression, remplace en grande partie l'intelligence. L'homme est diminué dans ses fonctions de travailleur. Le labeur monotone, dans une atmosphère viciée, exerce sur son organisme une action délétère, et, de leur côté, le bruit et les trépidations des machines en mouvement, produisent sur le système nerveux un ébranlement dont l'anémie et la névrose sont les résultats naturels. Les employés des chemins de fer eux aussi sont victimes de maladies du même genre, qui n'étaient autrefois que des exceptions assez rares.

Il ne faut donc pas s'étonner si l'ouvrier qui sort de l'usine, ou qui monte de la mine, énervé, déprimé dans son intelligence et presque incapable de raisonner, se laisse facilement entraîner à des actions qu'il réprouve, quand le calme l'a rendu à lui-même. Au moment où l'irritation ner-

1. Toulouse, *la Folie*, l. II, chap. I.

veuse, conséquence d'un travail où l'hygiène physique et l'hygiène morale n'ont pas assez de place, agite cet homme de ses vibrations maladives, il suffit d'un mot pour suggestionner cet être affaibli et le livrer à la volonté d'un meneur, qui lui-même n'est plus équilibré. La plupart des émeutes sont, à la lettre, des actes de folie.

Encore, si le commis de magasin et l'ouvrier de l'usine, après leurs dix ou douze heures de travail, ne songeaient qu'à prendre un repos réparateur des forces physiques et intellectuelles, ils échapperaient peut-être au surmenage. Mais voici, dépeint par lui-même, un type auquel trop de travailleurs tiennent à ressembler : « Nous travaillons de huit heures du matin à huit heures du soir. Nous avons un quart d'heure pour dîner. Le soir, les affaires terminées, nous nous réunissons au café, entre jeunes gens; nous mangeons, nous buvons et nous jouons jusqu'à deux ou trois heures du matin. » Quel est l'organisme qui tiendrait longtemps à une pareille vie? Faut-il donc s'étonner, si la folie trouve de plus en plus, dans la foule des travailleurs, un contingent chaque jour croissant pour remplir ses asiles ?

Nous ne parlerons pas de cet autre monde, plus élevé dans la hiérarchie sociale, qui mène lui aussi la vie à outrance, non pas pour le travail, mais pour le plaisir. Ces gens qui se couchent à six heures du matin et qui se lèvent à midi sont peu intéressants. Le seul regret qu'on puisse exprimer, c'est qu'ils aient le temps de faire souche et de transmettre à leurs descendants leurs tares avec leurs vices et leur fortune. Mais il est bon de savoir que les privilégiés de la paralysie générale, de l'imbécillité et du gâtisme précoce, sont précisément ces viveurs, dont le vice a marqué l'organisme des stigmates qui lui sont propres.

Mais, ce qu'il y a de plus lamentable encore et de plus angoissant quand on songe à l'avenir, c'est que la civilisation ne respecte pas plus la vie de la femme que celle de l'homme. D'abord, il faut qu'elle soit savante et, de fait, on l'instruit de mille et une choses dont nos mères se passaient facilement. Peut-être même étaient-elles mieux mères, parce qu'elles savaient plus parfaitement le code de leurs devoirs religieux et maternels. Comme nous l'avons déjà insinué, d'illustres

écoles normales, bien mal à propos enviées par certaines éducatrices, il sortira presque autant de névrosées que de brevetées. Et c'est pourquoi, si le corps médical voulait faire son devoir, il s'opposerait, avec toute l'autorité morale que lui donne la science, à cet envahissement de jeunes filles savantes, qui ne savent presque rien de ce qu'elles devraient connaître, et qui répugneront à la simple vie de mère de famille, ou seront incapables d'en supporter le fardeau. On sait déjà trop, hélas! où vont échouer ces épaves des fabriques à brevet. Et c'est précisément de ces demeures du vice que sort, parmi les femmes, au moins le vingtième des victimes de l'aliénation mentale.

Combien n'y aurait-il pas à dire encore de cette catégorie de jeunes filles ou de femmes que le luxe immole à ses exigences! On a fait pour la pauvre couturière le *Chant de la Chemise*, comme on a fait aussi le *Chant de l'École*. L'un et l'autre expriment avec une saisissante réalité la torture du surmenage par l'aiguille ou par la lecture et la plume. Il n'est pas difficile de se faire une idée des ravages exercés, sur un organisme et sur un système nerveux de jeune fille, par les longues veillées d'un travail minutieux qui fatigue à la fois la main, les yeux et le corps tout entier, replié sur lui-même ou secoué par la pédale d'une machine à coudre. Voilà encore un excellent terrain de culture pour la névrose.

Lorsque dans une société, telle que la Révolution nous l'a faite, tout est bouleversé, agité par les émotions violentes de la politique, de l'ambition, des mœurs détestables et des luttes sans trêve pour la richesse et le plaisir, faut-il s'étonner que les cerveaux ne suffisent pas à tant d'idées obsédantes et de préoccupations fiévreuses? Encore une fois l'étiquette de notre siècle « Anémie et névrose », est loin d'être un mensonge. A voir ce qui se prépare, on a droit de dire que le siècle prochain ne la changera pas. Peut-être même ajoutera-t-il, sinon « démence », au moins un caractère qui en approche un peu plus que la névrose.

En attendant, le devoir de ceux qui veillent au salut de la société est de se souvenir que la dégénérescence s'accuse de plus en plus dans la génération contemporaine. Notre état social, par bien des côtés contre nature, favorise de plus en

plus l'acquisition, par les individus, de tares qu'ils transmettront à leurs descendants. Sans doute, le cachet ultime de la dégénérescence est la stérilité, ce qu'il ne faudrait pas oublier pour rendre à chaque cause ce qui lui revient dans le fléau de la dépopulation, mais le dégénéré partiel, avant d'en arriver là, aura le temps de faire souche et de livrer à la psychopathie une proie qu'elle ne laissera pas échapper. Voilà pourquoi, comme il n'est jamais permis de dire : *Après moi, le déluge!* il faut que tout homme, alors même qu'il ne serait pas chrétien, se souvienne que les erreurs de mœurs et d'éducation ont un retentissement fatal sur les générations futures. Les fils ont droit de demander aux pères ce qu'ils ont fait de l'esprit robuste et sain, du corps vigoureux qu'ils devaient leur transmettre.

Nous verrons, dans un troisième article, avec quelle insouciance l'homme se laisse empoisonner, et comment les diverses intoxications, dont il est la victime volontaire, le préparent à l'aliénation mentale.

Malgré tout ce qu'un optimisme un peu naïf, qui n'a pas assez l'habitude d'aller au fond des choses, nous annonce des splendeurs du siècle futur, nous craignons bien que nos petits-neveux, s'ils étudient encore le latin, n'aient à dire avec le vieil Horace :

> Ætas parentum, pejor avis, tulit
> Nos nequiores ; mox daturos
> Progeniem vitiosiorem.

HIPPOLYTE MARTIN, S. J.

ESQUISSES CONTEMPORAINES

GEORGES RODENBACH

A lire sans le moindre parti pris, et même avec toute la sympathie due à un charmant esprit, les romans et les poèmes de M. G. Rodenbach, on éprouve, ce me semble, cette impression que les influences extérieures, les influences de milieu, furent ici prépondérantes. La personnalité de l'auteur, « faite de nostalgie, de douceur et de sentimentalité », dit fort exactement son compatriote, M. Albert Mockel, intervint surtout pour tempérer, atténuer, mettre au point, adapter aux plus nécessaires exigences du goût latin et du clair parler français. « Il a imposé au grand public, écrit M. G. Larroumet[1], le maximum de ce qu'il peut accepter de poésie impressionniste et symboliste, de rêve et de mystère, de néo-catholicisme littéraire. »

Il n'y a à mettre à son actif, ni révolution prosodique, ni théorie d'art nouvelle, ni construction mentale, originale et puissante. Seulement, et là est l'unique raison d'être du présent travail, son œuvre reflète, fixe avec une rare plasticité les tendances philosophiques et littéraires d'un grand nombre d'hommes de sa génération ; telles que les pouvait accepter et traduire une âme très sensible, très imaginative, moins forte que vive et impressionnable, encline d'ailleurs par nature et formée par éducation à des habitudes de tact, de réserve, de distinction.

I

Georges Rodenbach naquit à Tournay, en 1855. Son nom n'était pas inconnu dans sa patrie. L'un de ses oncles, nous dit M. Émile Verhaeren[2], s'était signalé dans les luttes de l'Indépendance. Son père et un autre de ses parents furent chargés d'emplois officiels.

1. *Le Figaro*, 27 décembre 1898.
2. *Revue encyclopédique*, 28 janvier 1899.

On nous mit tous deux, continue l'auteur des *Débâcles*, au collège Sainte-Barbe[1], à Gand. « Il était brillant élève, à la tête de sa classe, régulièrement... Il était admis que le cours renfermait un poète... »

Un poète qui se passionnait et passionnait ses compagnons, un peu plus que ne l'eût désiré la sagesse de ses maîtres, pour les grands romantiques de France, Lamartine, Hugo, Musset. Leur influence devait rester visible jusque dans les années de sa maturité. Nommons seulement *Bruges la Morte* et cet autre roman étrange, poignant, le *Carillonneur*, où l'imagination triste et rêveuse de l'écrivain s'est donné pleine carrière. Le héros de *Bruges la Morte*, Hugues Viane et le *Carillonneur*, Joris Borluut, sont des impressionnistes, des symbolistes, si vous le voulez; mais, malgré cela, et peut-être à cause de cela, tous deux sont de vrais romantiques, épris de volupté et de mélancolie, religieux par sentiment vague et attrait esthétique de l'art médiéval.

Georges Rodenbach n'en dut pas moins à ses maîtres, avec un respect pour le catholicisme dont il ne semble s'être guère départi, une connaissance précise, vécue des choses de la foi et de la piété. Dans cette galerie de types religieux, d'un idéal d'ailleurs assez médiocre, qu'il a intitulée *Musée de Béguines*, dans la *Vocation*, récit douloureux des luttes et de la défaite finale d'un privilégié de la grâce ou d'un rêveur exalté (lequel des deux est Hans Cadzand?), il est tel fragment de psychologie ascétique, telle étude d'âme qui paraissent accuser, à n'en pouvoir douter, l'expérience personnelle. Et plût à Dieu que, dans ces mêmes ouvrages, dans le second surtout, à côté de l'influence chrétienne, l'influence du mysticisme morbide de Baudelaire et de Verlaine ne se reconnût pas, à la recherche des sensations anormales et troublantes, à la peinture risquée frôlant le tableau de dévotion, quelquefois le continuant, par la facile transition de la piété irrationnelle, sentimentale, à la langueur sensuelle.

1. Les Jésuites dirigeaient cette maison depuis l'année 1833. Le recteur, le P. Jean De Costere, auquel M. E. Verhaeren fait allusion quelques lignes plus loin, gouverna le collège de 1864 à 1872. (*Fasti breviores Provinciæ Belgicæ Soc. Jesu.*)

Parallélisme offensant et bizarre qui plaisait fort, on le sait, au *pauvre Lélian;* et l'on sait aussi que lui est allé, dans cette direction, jusqu'à la parfaite impudeur.

Après le collège catholique, l'Université, l'Université libre penseuse de Gand.

Les divers diplômes, le titre de docteur en droit sont d'ailleurs brillamment enlevés, et bientôt plusieurs causes plaidées avec éclat attirent l'attention sur le jeune orateur. L'étonnement fut grand, peut-être le scandale ne fut-il guère moindre, lorsque Georges Rodenbach, de concert avec nombre de ses amis, avocats comme lui, renonça au barreau pour se consacrer exclusivement aux lettres.

II

C'était l'heure où, près de lui, dans sa Belgique, une élite ardente, rompant avec les traditions légitimes non moins qu'avec les abus du classicisme, entrait résolument dans les voies nouvelles ouvertes à la littérature française. Là, comme ici, ce devait être, à bref délai, la maîtrise de la raison et de l'idée générale, marque nécessaire des œuvres vraiment supérieures, vraiment humaines dans toute la force du terme, remplacée par le souci absorbant, dégradant, en bien des cas, de la vérité matérielle, de la « couleur locale », par le culte de l'art pour l'art, par l'essor libre, pour ne pas dire affolé, de l'imagination et des sens. Bientôt nos voisins n'allaient avoir à nous envier, ni le trait exact, tour à tour affiné et épais, la couleur opulente et crue, le faire bassement matériel du naturalisme, ni la plastique savante et parfois artificielle, le modelé un peu froid, le poli éblouissant du vers parnassien, ni le mètre irrégulier des symbolistes, le vers dénoué et « féminisé », capricieux et chantant, duquel Verlaine a écrit :

> De la musique, encore et toujours !
> Que ton vers soit la chose envolée,
> Qu'on sent qui fuit, d'une aile en allée,
> Vers d'autres cieux, à d'autres amours !

C'était bien, comme on l'a dit, une renaissance qui se pré-

parait au pays de Flandre et de Wallonie, renaissance, il est vrai, comme à rebours, réaction violente, injuste, excessive contre la manière classique, assez terne alors et languissante, on en doit convenir. *Les Charniers*, *le Mort*, *un Mâle*, de Camille Lemonnier, allaient fournir des exemples de style « naturiste », richement documenté, réaliste, fréquemment vulgaire, brutal même, immoral, plein de mouvement, de couleur, de vie. Autant que lui, davantage peut-être, l'auteur des *Légendes*, le joyeux découvreur de la cité fantastique d'Yperdamme, Eugène Demolder, se montrerait l'héritier authentique des peintres flamands les plus idolâtres de la pure matière. Dans le *Cycle patibulaire,* dans les *Kermesses*, de Georges Eekhoud, encore la nature débridée, la vie, non idéalisée, non orientée à la lumière de la raison, non assouplie aux convenances sociales, mais instinctive, spontanée, livrée à ses appétits comme le voulait Jean-Jacques dans l'âme de son disciple. Émile Verhaeren et Maurice Maeterlinck commençaient par subir l'influence du Parnasse et celle de Baudelaire, pour aboutir l'un et l'autre au cénacle symboliste, qu'ils devaient, pour leur large part, accréditer parmi la jeunesse de France.

Ceux qui viennent d'être nommés, ceux-là du moins, présentent ce caractère commun d'avoir voulu, tout en se mêlant activement au mouvement général de nos lettres, faire œuvre d'art national. Pour eux, le motif le plus profond, le plus caractéristique, nous dirions volontiers le *leit-motiv* d'inspiration, c'est le sol flamand et wallon, plantureux, varié, pittoresque, avec ses vieilles villes et ses ports de mer et son *Pays noir*, ses usines enfiévrées de travail et ses calmes béguinages ; c'est, comme ils s'expriment, « l'âme » complexe de cette terre, où se sont livrées tant de batailles et heurtées tant de races. Il est d'ailleurs bien clair que le génie du pays natal, bon et complaisant, offre à chacun ce qu'il désire : aux naturalistes, le détail matériel et physiologique, la sensation toute vive et palpitante ; aux impressionnistes, le devenir sans cesse ondoyant des âmes et des choses, féerie séduisante ou terrible dont connaît le sentiment plus que la raison ; aux symbolistes, très voisins des impressionnistes (et non moins réfractaires à se laisser enfermer dans une définition

précise[1]), le rêve, le mystère du ciel, des eaux, des édifices antiques, de la religion et de l'art... les aspects divers de la nature matérielle et morale qui leur *suggèrent*, non la notion ferme et rationnelle, mais l'impression instinctive, l'imagination de l'au-delà.

Georges Rodenbach se rattache au groupe national — si toutefois il est permis d'appliquer de telles divisions à un mouvement littéraire qui semble en être encore aux premières périodes. Et, dans le groupe national, ses affinités les plus étroites, rappelons-le, paraissent être avec la fraction symboliste. Très apprécié du public français, lié avec nos lettrés, les Mallarmé, les Goncourt, les Daudet, très sympathique à ce pays où s'est écoulée une partie de sa vie et où une pensée délicate a voulu laisser sa tombe[2], il eut le goût et la sagesse de ne pas renoncer à ce qui lui semblait être le meilleur don et le cachet spécial de son talent. « Sa note flamande, Rodenbach l'a répétée et modulée » avec une fraîcheur d'inspiration sans cesse renouvelée. Ses poésies, ses proses, empreintes d'élégance un peu maniérée, de grâce et de langueur, vivent de ce sentiment doux, frêle, féminin presque : la nostalgie de Bruges, la capitale des « Flandres âgées », la ville triste et silencieuse, délaissée par la mer. Rodenbach portait à la cité « morte » un de ces amours exquis de poète et d'artiste pour les choses du passé. Même il allait, nous dit-on, et lui-même ne l'a pas dissimulé[3], jusqu'à redouter d'y revenir, craignant, et non sans raison, de déflorer son rêve au contact de la réalité, de retrouver Bruges plus vivante qu'il n'eût voulu. Certain jour, raconte M. J. Claretie, directeur de la Comédie-Française, le roi des

1. Sur ce point, rien de plus intéressant et édifiant que l'*Enquête sur l'évolution littéraire*, de M. Jules Huret (1891). Cf. *Notes d'art et de littérature*, du regretté Joseph Capperon (p. 29 et suiv.).

2. *Le Figaro*, 28 décembre 1898.

3. Voir son article *Paris et les petites Patries*. *Revue encyclopédique*, 1895, p. 137 « .... On n'aime bien que ce qu'on n'a plus. Le propre d'un art un peu noble, c'est le rêve. Et ce rêve ne va qu'à ce qui est loin, absent, disparu, hors d'atteinte. Pour bien aimer sa petite patrie, car il faut qu'on aime ce qu'on va traduire en art, le mieux est qu'on s'en éloigne, qu'on s'en exile à jamais, qu'on la perde dans la vaste absorption de Paris, afin qu'elle soit lointaine au point d'en sembler morte. »

Belges, se trouvant à Paris, désira écouter le *Voile*[1] de Rodenbach. Le rideau baissé, je présentai le poète au roi, qui lui dit en souriant : « Je remercie la Comédie-Française d'avoir accueilli l'œuvre d'un de mes compatriotes et je félicite mon compatriote d'avoir été applaudi à la Comédie-Française ! »

Je crois alors devoir faire observer avec quelle fidélité l'œuvre entendue

nous rendait l'atmosphère même, la tonalité, la mélancolie, le charme un peu morbide et comme spongieux de cette Bruges que le poète avait si bien nommée *Bruges la Morte*.

« Oui, oui, répondit alors vivement le souverain préoccupé de la vitalité de son royaume, oui, c'est le moyen âge pur ! Nous allons ouvrir des voies nouvelles, construire, vivifier, nous allons rajeunir tout cela ! »

Et le bruit des marteaux futurs, le halètement des machines semblaient retentir aux oreilles du pauvre Rodenbach, épris de silence et qui écoutait ces paroles inattendues : vivifier les cadavres, rajeunir la vieille Bruges !

Il en restait là, debout, stupéfait, intérieurement consterné.

On me dit que la prédiction s'est accomplie et que Bruges est *rajeunie*.

La cité morte et, en elle, le rêve de la matière, le rêve des âmes, Georges Rodenbach, dans ses poèmes et ses romans, n'a guère dit autre chose. Et, le disant avec talent, il a été l'interprète délicat, modéré, d'une école littéraire, oui, sans doute, mais aussi de ces funestes philosophies qui se traduisent, dans notre saine et forte littérature française, par la sentimentalité molle et vaguement panthéiste. Nous voici ramenés à l'appréciation générale proposée tout d'abord au lecteur. Il reste de la préciser, de la compléter, si on le peut, en parcourant rapidement les trois divisions et comme les trois chapitres qui viennent d'être énoncés.

1. La donnée de ces quelques scènes, délicate et inquiétante, est traitée avec tact et convenance ; bien qu'à notre humble avis, et pour parler net, il y ait toujours quelque manque de tact et de convenance à peindre l'approche même lointaine des sentiments inférieurs vers ces âmes qui doivent être le partage exclusif de Dieu. *Jean* est un adolescent rêveur et mélancolique ; *sœur Gudule*, une bonne religieuse, sans doute, mais une sainte... oh ! non. Ce n'est pas qu'il y ait à formuler contre elle de grief bien positif, et c'est beaucoup. Mais, après tout, comme ce christianisme apparaît médiocre et alangouri ! Comme nous nous trouvons loin, en cela aussi, de la tradition virile des grands maîtres !

III. — (*La cité*). *Souvenirs d'enfance.*

Je voudrais transcrire ici quelques vers d'un recueil paru bien peu de temps avant la mort du poète : le *Miroir du ciel natal.* Ce sont les *novissima verba*, les dernières paroles, mais non pas, hélas, les meilleures. M. E. Verhaeren félicite son ami d'avoir enfin renoncé aux « jougs des poétiques surannées ». Assurément, jamais éloge ne fut mieux mérité. Quel recul au delà des rythmiques ébauchées du moyen âge ! Ce ne sont plus seulement, comme dans les poèmes précédents, les lois de la césure classique modifiées ou éludées, à l'imitation des poètes parnassiens. A la rigueur, des vers de ce type :

> .... Maintenant il faut que je supporte
> L'autorité de *la* béguine, cette sœur
> (*Le Voile*, sc. I.)

> Car je suis pris à *la* déjà longue habitude
> (*Le Voile*, sc. VII.)

ou ceux-ci (*Vies encloses*, *Aquarium mental*, page 21) :

> Des frissons lumineux crispent cette eau qui mue,
> — *Tels les spasmes de lumière du diamant !*

se pourraient excuser par les exemples de Banville et de Coppée.

Dans le *Miroir du ciel natal*, le maître est Paul Verlaine et on le dépasse. La simple assonance auditive remplace la rime visuelle ; des singuliers sont appariés sans hésitation avec des pluriels, des masculins avec des féminins... C'est la métrique symboliste en son plein épanouissement.

Les strophes suivantes ont toutefois de la mélodie, une langueur gracieuse :

> Douceur du passé qu'on se remémore
> A travers les brumes du temps
> Et les brumes de la mémoire.

> Douceur de se revoir soi-même enfant,
> Dans la vieille maison aux pierres trop noircies,
> Dont le pignon est en forme de mitre ;
> Douceur de retrouver sa figure amincie
> D'enfant pensif, le front aux vitres...

On se revoit l'enfant qu'on fut
Et qui écoutait
Les lointains angélus,
Et qui regardait
L'eau que les reflets ont nacrée
Et les bateaux que nulle aventure ne grée.

Pareils extraits laisseraient une idée bien incomplète du talent et de la manière de l'écrivain symboliste. Hâtons-nous de venir à *Bruges la Morte*, au *Carillonneur*. G. Rodenbach n'a rien produit de supérieur à ces deux romans. Dans le premier, une intrigue assez abstraite, non exempte de bizarrerie et d'invraisemblance ; dans le second, des analyses d'amour plus vraies, plus pénétrantes, conduites trop avant, servent de lien plus ou moins lâche aux descriptions, aux peintures impressionnelles ayant toutes le même objet : la Ville. Le héros véritable, le « personnage essentiel », ce n'est pas Hugues Viane, ce n'est pas Joris Borluut, c'est elle. « Ainsi — écrit l'auteur[1] — cette Bruges, qu'il nous a plu d'élire, apparaît presque humaine... Un ascendant s'établit d'elle sur ceux qui y séjournent. Elle les façonne selon ses sites et ses cloches. »

Cet aspect, je dirais volontiers moral, cette *suggestion* de la « Ville Grise », telle qu'il l'a rêvée, G. Rodenbach a su parfois les rendre avec un rare talent d'expression :

Mélancolie de ce gris des rues de Bruges où tous les jours ont l'air de la Toussaint[2] ! Ce gris comme fait avec le blanc des coiffes de religieuses et le noir des soutanes de prêtres, d'un passage incessant ici et contagieux. Mystère de ce gris, d'un demi-deuil éternel !

Car partout les façades, au long des rues, se nuancent à l'infini ; les unes sont d'un badigeon vert-pâle ou de briques foncées rejointoyées de blanc ; mais tout à côté, d'autres sont noires, fusains sévères, eaux-fortes brûlées dont les encres y remédient, compensent les tons voisins un peu clairs ; et, de l'ensemble, c'est quand même du gris qui émane, flotte, se propage au fil des murs alignés comme des quais.

Le chant des cloches aussi s'imaginerait plutôt noir ; or, ouaté, fondu dans l'espace, il arrive en une rumeur également grise qui traîne, ricoche, ondule sur l'eau des canaux.

Et cette eau elle-même, malgré tant de reflets : coins de ciel bleu, tuiles des toits, neige des cygnes voguant, verdure des peupliers du bord, s'unifie en chemins de silence incolores.

1. *Bruges la Morte*. — *Avertissement*.
2. *Ibid.*, p. 79-80.

Il y a là, par un miracle du climat, une pénétration réciproque, on ne sait quelle chimie de l'atmosphère qui neutralise les couleurs trop vives, les ramène à une unité de songe, à un amalgame de somnolence plutôt grise.

C'est comme si la brume fréquente, la lumière voilée des ciels du Nord, le granit des quais, les pluies incessantes, le passage des cloches, eussent influencé, par leur alliage, la couleur de l'air — et aussi, en cette ville âgée, la cendre morte du temps, la poussière du sablier des années accumulant, sur tout, son œuvre silencieuse.

Un soir d'automne, à Bruges[1].

Le soleil déclinait déjà, par ces journées abrégées. Il en descendit jusque sur la place une lumière ambrée, plus douce d'être finissante. En face, le sombre bâtiment des Halles, son quadrilatère sévère, ses murs mystérieux, comme faits avec des pans de nuit, s'illuminèrent d'une patine chaude.

Quant au beffroi, qui surplombe, il pouvait ainsi recevoir encore la pleine clarté du couchant, face à face avec lui. Il en apparaissait, sur la base noire, tout rose et comme fardé. La lumière courait, jouait, coulait. Elle modelait les colonnettes, l'arc ogival des fenêtres, les tourelles ajourées, tous les accidents de la pierre ; puis, ailleurs, ruisselait en nappes agiles, en claires étoffes de drapeaux. Elle en faisait plus mouvementée, et comme fluide, la tour massive qui, d'ordinaire, étage ses blocs obscurs où il y a des ténèbres, du sang, de la lie et de la poussière de siècles. Maintenant le couchant s'y mirait comme dans une eau ; et le cadran à mi-hauteur, rond et tout en or, avait l'air du soleil lui-même, reflété !

Je doute que les symbolistes aient à leur actif un grand nombre de pages aussi naturelles, d'un sens aussi obvie, empreintes d'une rêverie plus délicate. Si vous y trouvez de la prétention, de l'obscurité, vous vous montrez bien sévère, et il faut que vous n'ayez pas lu les vers célèbres, que M. Stéphane Mallarmé dédia au Sphinx de Thèbes.

Nous pouvons donc étudier ici, en ce qu'ils ont de plus acceptable, les procédés, l'esprit, de l'école, de l'écrivain.

Les naturalistes, Lemonnier, de Goncourt, ont appris à celui-ci l'art des descriptions concrètes. Il excelle à détailler, à photographier un paysage, une scène, un coucher de soleil, des notes de carillon ou de chant d'église, des toiles de maître, que sais-je ? jusqu'au « point de Bruges[2] » au

1. *Le Carillonneur*, p. 2-3.
2. *Musée de Béguines. — I. Dentelle de Bruges.*

« Coffret »[1] et à cette charmante miniature d'un très vulgaire objet[2] :

> Doux réconfort qu'une présence de veilleuse
> Si calme, dans la chambre, et l'air dévotieuse.
>
> . . . . . .
>
> C'est à peine si l'ombre autour d'elle se moire
> Et se dilate en une argentine pâleur.

Mais il va plus avant, car ainsi le veut l'esthétique de son école. Il essaie de faire vivre toutes ces choses, de les faire parler à l'âme. Peindre ce qui est corporel, perceptible pour nos organes de chair : les aspects de la nature, les merveilles de l'art, c'est peu. Il en faut rendre l'impression, la *suggestion* mystérieuse. Et puis, la matière voile sous des apparences épaisses le secret d'analogies subtiles et profondes avec l'ultra-corporel, l'invisible : ce secret, il faut le lui arracher; ce *symbolisme*, il faut l'interpréter.

Exprimer avec de la prose ou des vers ce que le pauvre corps grossier *suggère* à l'âme humaine, rien de mieux, ce peut être l'objet d'un art exquis. Et, de cet art, G. Rodenbach vient de nous donner presque des modèles. Oui, sans doute. Mais encore est-il nécessaire que la valeur de signification ainsi attribuée aux réalités matérielles ait, comme ci-dessus, un fondement objectif. Ou (comme parle le simple bon sens qu'il peut être dangereux de ne pas écouter), il faut que les choses et les mots disent véritablement ce qu'on veut leur faire dire. Et l'on peut, il est vrai, penser à tout, et, si l'on possède le don douloureux d'une organisation impression-

1. *A ma Mère (Tristesses)* :

> Ma mère, pour ses jours de deuil et de souci,
> Garde dans un tiroir secret de sa commode
> Un petit coffre rouillé de vieille mode
> Et ne l'a fait voir que deux fois jusqu'ici.
>
> Comme un cercueil, la boîte est funèbre et massive
> Et contient les cheveux de ses parents défunts
> Dans des sachets jaunis aux pénétrants parfums
> Qu'elle vient quelquefois baiser le soir, pensive.
>
> Quand sont mortes mes sœurs blondes, on l'a rouvert
> Pour y mettre des fleurs et deux boucles frisées.
> Hélas ! Nous ne gardions d'elles, chaînes brisées,
> Que ces deux anneaux d'or dans ce coffret de fer.
>
> Et toi, puisque tout front vers le tombeau se penche,
> O mère, quand viendra l'inévitable jour
> Où j'irai dans la boîte enfermer à mon tour
> Un peu de tes cheveux... que la mèche soit blanche !

2. *Vies encloses*, p. 93-94. *Les Malades aux fenêtres.*

nable à l'excès, tout éprouver en quelque manière, à l'occasion de tout. Fort bien. Mais si l'imagination, la nervosité du lecteur ne sont pas montées au diapason de l'écrivain ? si, comme il est infiniment probable, ses souvenances, ses habitudes d'esprit et de sentiment sont différentes? Et, même dans le cas contraire?... — Esthétique de Béotien! Soit. N'entrons pas aujourd'hui dans le domaine de la théorie, qui nous entraînerait beaucoup trop loin ; tenons-nous-en à la pratique, aux exemples et aux desiderata du bon public profane, dont je suis. Ainsi, je n'ignore pas que le regard humain est un admirable receleur de mystères, un révélateur, un *suggestif* de premier ordre, et je trouve fort alléchant ce titre : le *Voyage dans les Yeux*[1]. Mais comment me demander, à moi et à mes pareils, de comprendre et de ressentir les vers qui suivent :

Tels yeux sont des pays de glace, un climat nu
Où l'on chemine sans chemins dans l'inconnu ;
D'autres, des soirs de province pleins de fumées
Où passent des oiseaux aux ailes déplumées.
. . . . . .
Puis, en d'autres — recels compliqués — il y a
De vieux bijoux, de grands arbres, un clocher triste,
Des visages que trop d'absence délaya,
Des linges démodés d'enfant morte, des cloches,
Et des anges dont on devine les approches
. . . . . .
. . . Tels yeux ont l'air pauvre dorénavant
Pour avoir médité d'entrer en un couvent ;
Tels sont en fleur pour avoir vu des orchidées.

IV

Les transparences de l'âme à travers la chair, les harmonies *symboliques* du monde matériel et du monde invisible, G. Rodenbach les a décrites un peu partout, dans ses romans, dans ses poèmes et, très expressément, dans cette trilogie qui a nom : le *Règne du Silence*, — les *Vies encloses*, — le *Miroir du Ciel natal* (les deux derniers recueils n'étant guère que des répétitions du premier, avec moins de verve et de

1. *Le Voyage dans les Yeux*, publié d'abord à part, a été réédité dans les *Vies encloses*, dont il forme la cinquième division.

sincérité, avec un laborieux effort en plus pour écrire de très mauvais *vers libres*).

Le thème dont il s'agit, beau et noble, est familier aux poètes symbolistes, non sans motif. Là, en effet, disions-nous tout à l'heure, est le point original de leur esthétique, très confusément aperçu, il est vrai, par la plupart d'entre eux. Mais enfin c'est par là, croyons-nous, qu'ils s'opposent nettement à leurs prédécesseurs, les naturalistes et les parnassiens. C'est à ce titre que le mouvement symboliste peut être considéré comme une réaction contre les brutalités du « zolisme », et contre le culte trop exclusif de la forme littéraire pour elle-même. Mais voici ce qui est arrivé : sous l'influence des philosophies ambiantes, se répandant de plus en plus parmi le monde des lettrés, la donnée très idéaliste, très sûre, qui était la raison d'être des nouvelles tendances, a tôt fait de s'altérer. L'immatériel, l'invisible est devenu l'*imprécis*, le vague, le rêve souvent très sensuel et redescendant d'une allure très pesante vers la matière.

Quand G. Rodenbach commençait d'écrire, vers 1880, les systèmes en faveur parmi la jeunesse des écoles étaient, nous nous en souvenons bien, avec l'évolutionnisme anglais, la philosophie transcendentale et le pessimisme. Comment, à quelle occasion, s'exerça sur une nature rêveuse et impressionnable le prosélytisme de ces funestes doctrines? il serait difficile de le déterminer avec précision; et, après tout, cela importe assez peu.

En fait, les relations lointaines, les frêles analogies entre la matière et l'invisible, l'absolu, l'infini, chez lui sont des identités fondamentales, à la mode de Spencer ou de Hegel, évoluent du moins vers ce terme. Les objets matériels, tous, ont une âme, — une âme infinie par la tendance interne, si ce n'est par la réalité, — une âme souffrante, douloureuse, pessimiste. L'homme aussi est un dieu et un souffrant, avec une nuance plus prononcée de renonciation au « vouloir vivre », à l'effort pour la réalisation d'une fin personnelle. — Poésie ! Rêve !... — Oui, je le veux bien, rêve poétique, mais d'une inspiration amollissante, fausse, malsaine, incomplètement rachetée par le sentiment religieux ou plutôt néo-catholique.

V. — *Le Rêve de la Matière.*

M. Charles Maurras a bien osé écrire que rien ne lui semblait égaler la puissance d'ennui concentrée dans les *Vies encloses*. Et, de l'avis du même critique, le *Règne du Silence* leur ressemble beaucoup! Ces paroles sont cruelles et non exemptes de quelque vérité. Si mes lecteurs ont assez de force d'âme pour entreprendre les extraits assez longs qui vont leur être offerts, — oh! uniquement à titre de preuve, — ils verront, par eux-mêmes, ce que devint, sous l'influence du faux symbolisme, l'auteur de ces vers expressifs qu'on trouve partout cités :

En des quartiers déserts de couvents et d'hospices,
Des quartiers d'exemplaire et stricte piété,
Je sais des murs en deuil vieillis sous les auspices
D'un calvaire où s'étale un Christ ensanglanté...

Les Rêves de l'Eau [1] :

Le rêve de l'Eau pâle est un cristal uni
Où vivent les reflets immédiats des choses :
Rideaux d'arbres, pignons, mâts des vaisseaux, ciels roses
Auxquels l'Eau calme mêle une part d'infini,
Car leur mirage en elle est sans fin et s'allonge
En une profondeur presque d'éternité...
Les choses ont ainsi leurs minutes de songe,
Où chacune, dans l'Eau, se semble avoir été
Et s'aperçoit déjà vague et transfigurée ;
Car, tout en y prenant conscience de soi,
Les choses, dans l'Eau vaste, échappent à leur loi
Et plongent un moment dans un ciel sans durée...
C'est ainsi que l'Eau frêle a vécu d'irréel !
Certes brièvement s'y réfléchit le ciel ;
Mais, si pur que ce soit, elle possède une âme
Où l'unité divine apparaît par instants.

Songes des Chambres [2] :

Les chambres qu'on croirait d'inanimés décors
. . . . . .
Ont cependant une âme. . . . . .
. . . . . .
Chambres pleines de songes ! Elles vivent vraiment
En des rêves plus beaux que la vie ambiante,
Grandissant toute chose au symbole. . . . .

1. *Règne du Silence*, p. 44-45. *Le Cœur de l'Eau.*
2. *Ibid.*, p. 3-4. *La Vie des Chambres.*

Et, dans les chambres qui rêvent, tout rêve : les miroirs, les vitres, les lustres, le piano, l'obscurité, l'obscurité perfidement armée contre le miroir, les lampes et les petits moucherons qui périssent lamentablement[1].

> Pour avoir mieux aimé que ses noires fioles
> Le soleil qui revit dans les lampes fidèles.

Tous ces rêves sont fort tristes, comme vous le voyez. Tristes aussi les songes des « linges » souffrant, en hiver, « comme des brebis que le mauvais temps retient au bercail[2] » ; — des reliques[3]

> Comme si dans la châsse à la grêle relique
> On sentait, en baisant la vitre, souffrir l'Os !

— de la pluie[4]; — des jets d'eau, qui s'affligent de ne pouvoir monter assez haut, pour[5]

> ... goûter le divin aux lèvres de la Lune !
> — De la fumée, au loin, que la bise balaie.

Mais, entre toutes ces personnes éplorées, l'eau, surtout, est digne de pitié; d'abord à cause de ses ambitions inassouvies[6], étant

> Moins en souci des vains reflets et du réel
> Que d'être... quelque mystère qui scintille
> Et de réaliser ce qu'elle a d'éternel ;

puis, pour cette compassion universelle que nous lui connaissons. Et n'est-il pas vraiment très dur de « mirer » les douleurs des « grands saules lunaires », des « clochers centenaires », sans oublier les cloches et les tours !

Et les humains affligés ? Oh ! ceux-là sont privilégiés[7].

> L'Eau, pour qui souffre, est une sœur de charité.

Et cela signifie ? — Cela signifie que, pour eux, le bon parti est de se noyer[8].

1. *Règne du Silence.*
2. *Musée de Béguines*, p. 128-129.
3. *Vies encloses*, p. 25.
4. *Ibid.*, p. 197-198.
5. *Règne du Silence*, p. 57. *Le Cœur de l'Eau.*
6. *Vies encloses*, p. 29.
7. *Règne du Silence*, p. 62-63.
8. *Ibid.*

Et c'est enfin vraiment pour eux la Bonne Mort.
Cependant que le soir, non loin du corps qui dort
L'eau noire allume un grand catafalque d'étoiles.

VI. — *Rêve de l'Ame humaine.*

Au moment de terminer par le suicide une vie très coupable, Joris Borluut, le *carillonneur* de Bruges, se recommande à Dieu[1].

Dieu lui apparut, devint son interlocuteur, son témoin, presque son juge. Joris se défendit. Il croyait en Dieu. Mais en un Dieu sublime, non pas le Dieu des simples gens qui leur défend de se tuer, parce qu'ils le feraient sans discernement, mais un Dieu tout intelligence et qui comprendrait.

Et pourquoi n'eût-il pas compris, n'étant pas différent, en sa substance, de celui qui le priait? Si la nature matérielle, on vient de l'entendre, évolue vers l'Infini, est l'Infini en devenir, à combien plus forte raison l'homme[2] !

Quand la pierre est malade, elle est toute couverte
De mousses, de lichens, d'une vie humble et verte ;
La pierre n'est plus pierre ; elle vit ; on dirait
Que s'éveille dans elle un projet de forêt,
Et que, d'être malade, elle s'accroît d'un règne,
La maladie étant un état sublimé,
Un avatar obscur où le mieux a germé !

Exemple clair qui sur nous-mêmes nous renseigne :
Si les plantes ne sont que d'anciens cailloux morts
Dont naquit tout à coup une occulte semence,
Les malades que nous sommes seraient alors
Des hommes déjà morts en qui le dieu commence !

Rêves de l'âme humaine, tel que celui de la matière panthéiste.

Et pessimiste aussi. Pas d'action : le Rêve est le but, la règle et la joie de l'existence. Van Hulle, le vieil antiquaire, mourant, en délire, croit enfin entendre toutes ses horloges sonner à la fois. — C'était son rêve, et il est accompli ! — s'écrie Joris Borluut. Et lui, il manque sa vie, il est puni pour avoir, un temps, oublié son propre rêve : la beauté de Bruges la Morte.

1. *Le Carillonneur*, p. 318.
2. *Vies encloses*, p. 97-98. *Les Malades aux fenêtres.*

S'est-il rendu coupable des fautes les plus graves? Quelques heures de songe dans la chambre de verre du carillon, sur la plate-forme du beffroi, au milieu des vents qui soufflent en tempête ou des vastes silences de l'air, suffisent à régénérer son âme.

Comme lui, Hugues Viane, Hans Cadzand, sont des rêveurs, des névrosés tristes, des *abouliques*, à la merci de leurs impressions et des circonstances. Aisément, ils renoncent au « vouloir vivre ». Ce ne sont ni des vaillants, ni des lutteurs. Et ces figures de chrétiennes, de religieuses, qui passent sous nos yeux dans le *Musée de Béguines*, le *Voile*, l'*Art en exil*, comme elles sont médiocres et sentimentales!

Volontiers, je pense, tous ces languissants, ces découragés, répéteraient avec le poète [1] :

> Ah ! vous êtes mes sœurs, les âmes qui vivez
> Dans ce doux nonchaloir des rêves mi-rêvés,
> Parmi l'isolement léthargique des villes
> Qui somnolent au long des rivières débiles ;
> Ames dont le silence est une piété,
> Ames à qui le bruit fait mal, dont l'amour n'aime
> Que ce qui pouvait être et n'aura pas été.

Ce qui « n'aura pas été », dirons-nous et non sans tristesse, — « ce qui pouvait être » et jamais ne sera, c'est la douce et fortifiante influence réservée au cœur et au talent de Georges Rodenbach. Tout lui avait été donné : le bienfait de cette éducation chrétienne qui a laissé dans ses ouvrages, en dépit du faux sentimentalisme, de si visibles traces, la hauteur de l'idéal artistique, l'inspiration facile, la manière légère et gracieuse, la sincérité et la délicatesse du sentiment. Mais lui aussi, comme ces personnages auxquels il a prêté une vie plutôt factice que réelle, était un impressionnable, un sensitif. En un autre milieu, au fil d'un autre courant philosophique et littéraire, G. Rodenbach se fût peut-être laissé devenir un aimable et sain poète chrétien. Son œuvre, telle quelle, laisse si clairement apercevoir que, par le cœur du moins, il était resté fidèle aux convictions de sa jeunesse. Dieu veuille, pour cela, avoir fait miséricorde !

Mais n'a-t-il pas eu, lui, au milieu de ses succès les plus

1. *Règne du Silence*, p. 203.

brillants, la douloureuse impression d'une vocation et d'une vie manquées ?

C'est l'automne... et la mort de l'année !
La mort de la jeunesse et du seul noble effort
Auquel nous songerons à l'heure de la mort :
L'effort de se survivre en l'œuvre commencée.
Mais c'est la fin de cet espoir, du grand espoir
Et c'est la fin d'un rêve aussi vain que les autres.
. . . . . .

Guirlandes de la Gloire, ah ! vaines, toujours vaines !
Mais c'est triste pourtant quand on avait rêvé
De ne pas trop périr et d'être un peu sauvé,
Et de laisser de soi dans les barques humaines.
Las ! le rose de moi, je le sens défleurir,
Je le sens qui se fane et je sens qu'on le cueille !
Mon sang ne coule pas ; on dirait qu'il s'effeuille...
Et puisque la nuit vient — j'ai sommeil de mourir !
(*Règne du Silence. Épilogue.*)

La mort est venue, précoce, bénie, nous avons tout lieu de l'espérer, par les consolations religieuses. Le labeur est achevé, prompt et pressé entre les limites d'une courte vie, — mais combien différent de ce qu'il pouvait, devait être ! De ce labeur, que dira l'avenir : Œuvre utile et gracieuse ? rêve triste et vain ?

CAMILLE DE BEAUPUY, S. J.

LA FOI ET LES INTELLECTUELS

(*MATTH.*, XI, 25-30; *LUC.*, X, 21-22[1])

La nouvelle accusation des Pharisiens contre Jésus est une déclaration officielle de guerre. Scribes et docteurs ont décidé qu'Il est possédé de Satan et son instrument docile. C'est donc un devoir pour eux, chefs religieux de la nation, de s'opposer de toutes leurs forces à la réussite d'un dessein néfaste et impie. La rupture est définitive. Les savants d'Israël seront, jusqu'à la fin, les adversaires du Sauveur, et la guerre ne finira qu'avec sa mort.

Cette opposition de la science à la foi a existé dans tous les siècles. Elle existe aujourd'hui. Je constate le fait sans nul embarras, à la condition cependant de ne pas l'exagérer.

Le talent et le savoir n'ont jamais manqué aux défenseurs de l'Église catholique. Elle a le droit d'être fière du génie d'un saint Paul, d'un saint Augustin, d'un saint Thomas, d'un Bossuet. Les écrivains catholiques, pris dans leur ensemble, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, peuvent soutenir aisément la comparaison avec leurs collègues de l'irréligion et de l'hérésie. Durant la longue période du moyen âge, sur les sommets de la culture intellectuelle aussi bien que dans les classes inférieures du peuple, la foi était la règle générale, et l'incrédulité une rare exception. Le protestantisme a brisé cette admirable unité. Le libre examen a enfanté la libre pensée, et, pour plus de liberté, les penseurs ont secoué le joug de la foi. La défection cependant n'a pas été générale, et, dans ces derniers temps, des laïques, de Maistre, Chateaubriand, Cauchy, Donoso Cortès, O'Connell, Montalembert, Veuillot; des prêtres et des évêques, Balmès, Lacordaire, Newman, Dupanloup, Pie, Freppel,

1. Conférence d'Écriture sainte, prêchée à Paris le 12 février 1899. C'est la dixième d'une série qui sera publiée très prochainement en volume sous ce titre : *Jésus-Christ, sa vie, son temps* (Paris, J. Briguet, éditeur).

d'Hulst, et bien d'autres, sont une preuve vivante que le divorce n'a pas été prononcé entre l'intelligence et la croyance et que le talent, le savoir et la foi peuvent encore s'unir dans un cordial et fécond embrassement.

Il est vrai, cependant, que les esprits cultivés ont toujours fourni un contingent notable à l'armée des incrédules. Ils y sont aujourd'hui peut-être plus nombreux que jamais. Les incroyants peuplent nos sociétés savantes, nos assemblées politiques, nos administrations publiques, nos établissements d'éducation. Un grand nombre de nos écrivains, et des meilleurs, vivent et meurent sans croyances.

Il en est parmi eux qui, nés dans l'incrédulité, ont fait de la question religieuse l'objet principal de leurs études sans jamais aboutir à la solution chrétienne. D'autres, après avoir cru pendant leur adolescence et leur jeunesse, ont cessé peu à peu de croire en arrivant à l'âge de la plénitude des facultés; la foi s'étiolait en eux à mesure que la raison s'épanouissait.

Comment expliquer ce fait? N'est-il pas un préjugé des plus graves contre la vérité du christianisme? Une preuve convaincante de sa fausseté ou du moins de son caractère hypothétique? La vérité est faite pour l'intelligence, et l'intelligence pour la vérité. Si donc la plupart des esprits clairvoyants, déclarent faux ou dénué de preuves l'enseignement de la foi catholique, ne faut-il pas en conclure que notre croyance ne repose sur aucun fondement solide?

Les hommes intelligents ne croient plus, la foi est le fait des ignorants et des esprits bornés; elle ne supporte pas un examen sérieux. Tel est l'argument qui traîne dans la presse, s'étale dans les salons, et, déposé dans un grand nombre d'esprits, y mine sourdement l'édifice de la croyance religieuse.

Quelle est sa valeur? C'est la question que je voudrais examiner ce soir. J'y suis amené par un texte de l'Évangile dont je réserve l'explication pour la fin de cet entretien, parce que les considérations que j'ai à exposer me semblent nécessaires à sa pleine intelligence.

J'ai intitulé cette leçon : *La Foi et les Intellectuels*. Par ce terme j'entends les hommes vraiment dignes de ce nom, intelligents, sérieux, adonnés par vocation aux travaux de l'esprit : philosophes, littérateurs, érudits, représentants de l'art et de la science. Leur incrédulité est un sujet d'étonnement et de scandale. Si la religion catholique était la vérite ils seraient les premiers à le voir, et à croire.

Ce raisonnement, très spécieux, manque de solidité. Il pèche par la base et repose tout entier sur un principe que l'on oublie de formuler et de prouver. Il suppose qu'à elle seule, par ses propres forces, sans le concours d'aucune autre faculté et sans nul secours étranger, notre intelligence suffit à la conquête de la vérité religieuse. En effet, si le concours d'une autre de nos facultés, si un secours étranger est nécessaire à cette conquête, l'un ou l'autre, ou les deux à la fois, pourront manquer même aux plus intelligents, et dès lors leur incrédulité ne fournira plus aucun argument contre la vérité de notre foi.

Or, il est certain que l'intelligence, à elle seule, est insuffisante à nous assurer la possession du vrai en matière de religion, et je voudrais vous en convaincre d'abord par quelques réflexions de simple bon sens.

La religion est le service de Dieu. Elle est donc essentiellement pratique. On ne croit pas pour le plaisir de croire : on croit pour arriver à faire le bien. La recherche de la vérité religieuse est donc le premier pas vers Dieu pour l'aimer et pour le servir, un acte moral d'où dépend la direction et l'impulsion de notre vie entière.

Si donc l'intelligence est l'unique instrument par lequel nous nous emparons de la vérité en matière de religion, il s'ensuit que les hommes les mieux doués sous le rapport de l'esprit, par cela seul et à chaque instant de leur vie, sont également les mieux disposés pour se tourner vers Dien, le connaître et le servir, à la seule condition d'appliquer leur intelligence à l'étude de la question religieuse, quels que soient, du reste, leur orgueil, leur dépravation, quand même ils étudieraient pour un motif coupable, afin de satisfaire leur curiosité et leur vanité.

Il s'ensuit que l'immense multitude des hommes, qui n'ont reçu qu'une dose d'intelligence mesurée avec parcimonie, ou auxquels ont manqué les moyens de culture intellectuelle, sont par ce seul fait condamnés à ne pouvoir jamais développer en eux une vie morale intense et à n'acquérir qu'une somme très minime de vertus et de mérites, sans que leur bonne volonté, leurs efforts, les actes les plus généreux puissent jamais, en améliorant l'instrument et l'ouvrier, perfectionner le travail et augmenter au ciel sa rémunération.

Il s'ensuit que, sous le rapport de notre éternelle félicité, le genre humain doit se partager en deux grandes classes : à droite, messieurs les hommes d'esprit et les savants, privilégiés, par droit de naissance, du bonheur et de la vertu ; à gauche, la masse des déshérités de l'intelligence et de la science, pauvres parias destinés, par la faute unique de leur origine, aux dernières places du ciel et peut-être aux sombres cachots de l'enfer.

Admettez-vous ces conclusions ? Vous semblent-elles raisonnables ? Votre bon sens les repousse ; il vous dit que notre bonheur éternel doit dépendre avant tout de notre liberté, et que l'adhésion à la vérité religieuse par laquelle nous nous attachons à Dieu et nous commençons de le servir exige le concours de la faculté où chez nous réside la liberté. Or cette faculté n'est pas l'intelligence, elle est la volonté.

La volonté a donc une part essentielle, prépondérante, non seulement dans la pratique du bien, mais encore dans la recherche, l'acquisition et la conservation de la vérité religieuse.

La question se trouve donc désormais placée sur un autre terrain. Nous avons à examiner quelle est cette disposition de la volonté que nous devons apporter dans l'étude de la question religieuse, et à nous demander si elle est le privilège des hommes d'intelligence et de science.

L'enseignement de la foi comprend deux ordres de vérités : les unes naturelles, les autres surnaturelles.

Les vérités naturelles sont accessibles à notre raison, en

ce sens qu'elle possède en elle-même une force et une clarté suffisantes pour les découvrir et les comprendre. L'existence et les attributs de Dieu, notre origine et notre fin, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, nos principaux devoirs envers Dieu, le prochain et nous-mêmes forment le fond essentiel de ce trésor de science religieuse.

Sur tous ces graves sujets, nous avons besoin d'une solution claire, précise, certaine. La conduite de notre vie et notre énergie dans la pratique du bien dépendent de la nature et de la fermeté de nos croyances par rapport à ces questions fondamentales. Cette solution doit nous être donnée rapidement, dès les premières années de notre existence ; il serait trop tard de connaître la règle de la vie quelques années seulement avant la mort.

A qui donc la demanderons-nous ? A la raison ? Nous n'en obtiendrons, même après de longues et laborieuses recherches, que des réponses indécises, incertaines, souvent erronées. L'histoire de l'esprit humain et de ses œuvres atteste, avec une abondance et une clarté de témoignages véritablement écrasantes, son impuissance à construire un édifice de science religieuse sans mélange d'erreurs et solidement établi.

Nos philosophes modernes ont pu profiter des travaux de leurs devanciers. J'ouvre leurs ouvrages, et sur ces questions vitales, je n'y trouve qu'incertitude et contradiction, scepticisme et négation, confusion et chaos. Ils ont la prétention d'avoir fait de notre siècle le siècle de la raison ; et la postérité dira qu'il n'est pas d'erreur, si déraisonnable soit-elle, qui n'ait été par eux acceptée et défendue, pas même notre descendance d'un singe ou d'une huître. Les plus clairvoyants et les plus loyaux des rationalistes avouent franchement que la science a failli à sa promesse de nous donner la vérité en matière de religion, et nos adversaires ont formulé leur défaite dans un aveu qui restera leur condamnation. Ils ont dit : « La vérité religieuse est pour nous l'inconnaissable. »

C'est vrai. Notre intelligence, aussi bien que notre volonté, a été affaiblie par le péché originel ; elle est incapable d'embrasser et de conserver la vérité complète sur les questions

de religion, si elle n'est soutenue et éclairée par la lumière d'en haut.

Mais à ce don, Dieu met la condition que le riche met à son aumône; il exige de nous l'humble aveu de notre indigence, et une demande de secours : l'humilité et la prière. La prière attire la grâce qui est lumière, et l'humilité constitue le milieu à travers lequel ses rayons pénètrent jusqu'à nous.

Un philosophe, Maine de Biran, l'a dit après expérience personnelle : « Un moment de recueillement, d'amour et de présence de Dieu, fait voir et entendre plus de vérités que tous les raisonnements du monde. » « S'il n'y avait pas d'orgueil, écrit saint Augustin, il n'y aurait ni hérétiques, ni schismatiques, ni juifs obstinés. »

L'humilité est-elle donc la vertu dominante des intellectuels ? Nos savants sont-ils ceux qui prient davantage ? Vous savez bien que non. Où sont les intellectuels que l'on voit fléchir le genou devant Dieu, et lui adresser la prière du Psalmiste : « Seigneur, éclairez mon intelligence et enseignez-moi la vraie science : *Illumina oculos meos, doce me scientiam* » ? « Le prie-Dieu, écrivait Joubert au commencement de ce siècle, est aussi utile au bon ordre des pensées qu'au bon ordre des actions. » Je ne sache pas que le prie-Dieu soit un meuble que l'on rencontre souvent dans la bibliothèque de nos intellectuels.

Une confiance imperturbable en eux-mêmes est peut-être le trait le plus accusé de leur physionomie. Aucun échec ne peut en troubler la sérénité. Ils attendent tout de leurs efforts et espèrent tout de leurs lumières. Dieu, qui devrait être tout, n'est rien dans leur vie. En matière de religion, les travaux de leurs devanciers sont nuls et non avenus ; chacun d'eux a la prétention de construire seul, de fond en comble, tout l'édifice de la doctrine religieuse, comme si, avant lui, rien n'avait été fait.

Aussi, les voyons-nous, de temps en temps, annoncer sérieusement, comme une invention admirable de leur intelligence, quelque bonne grosse vérité bien élémentaire, que le simple bon sens avait formulée depuis deux, quatre et six mille ans. — Ils ont ainsi découvert le devoir de la charité

envers le prochain, l'obligation de donner le bon exemple autour de soi, la nécessité de la lutte contre les passions, l'insuffisance de l'instruction sans l'éducation ; toutes vérités vieilles comme le monde, renouvelées et vivifiées par le christianisme, que tout le monde savait autour d'eux et qu'ils ont simplement débaptisées et démarquées en leur donnant un nom laïque et fort peu français : solidarité, altruisme, effort.

A ce trait, il est aisé de reconnaître les fils de leurs pères. Les grands incrédules furent toujours de grands orgueilleux. Dans les injures que Luther vomissait à pleine bouche contre ses adversaires, on ne sait ce qui domine de l'orgueil ou de la grossièreté. L'orgueil suinte à travers toutes les pages des écrits de Voltaire, en forme de mépris dédaigneux pour les gens du peuple et pour quiconque a le tort de ne pas l'admirer. Les derniers ouvrages de Victor Hugo nous le montrent à genoux et en adoration devant son propre génie L'auteur de la *Vie de Jésus* nous apprend qu'à peine entré au séminaire d'Issy, on s'apercut qu'il était d'autre race que ses condisciples, d'une race supérieure[1], que, seul en son siècle, il a pu comprendre Jésus et François d'Assise[2] ; qu'il fut toujours un modèle de désintéressement, de patriotisme, de modestie, de sincérité[3]. On trouve rarement une absence aussi complète de sens moral.

Il est donc vrai que l'orgueil est le défaut habituel des intellectuels et des savants ; et, entre l'homme et Dieu, il n'y a point de plus grand obstacle que l'orgueil. Il ferme les yeux de l'intelligence et intercepte les rayons de la lumière divine.

Il est donc faux que les intellectuels soient en plus belle place que les esprits ordinaires pour distinguer et reconnaître le vrai en matière de religion. Les simples et les ignorants ont des avantages sur eux, même lorsqu'il s'agit de vérités d'ordre naturel.

Cette affirmation s'applique plus fortement encore aux vérités surnaturelles. Celles-ci sont placées au-dessus de

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1880, p. 91.
2. *Ibid.*, p. 77.
3. *Ibid.*, 13 novembre 1882, p. 255.

notre intelligence, en dehors de la portée de son rayon visuel. Nous ne pouvons les connaître que par une révélation de Dieu, et même après cette révélation, notre intelligence ne saurait les comprendre. Ce sont des mystères et un mystère compris n'est plus un mystère.

L'acte de foi par lequel, dans l'état présent, nous croyons les mystères, est essentiellement surnaturel. Les forces de la nature ne suffisent pas à le produire. Il faut que Dieu y ajoute un don surnaturel, la grâce. La grâce est une faveur essentiellement gratuite; nous n'y avons et nous ne pouvons y avoir aucun droit.

Si donc, même pour nous donner le secours naturel qui suffit à la connaissance des vérités religieuses d'ordre naturel, Dieu peut justement exiger de nous l'humble aveu de nos misères, et la prière qui implore son secours, cette condition devient plus juste et plus raisonnable encore, lorsqu'il s'agit d'obtenir de lui une faveur placée en dehors de toutes les exigences de notre nature.

De plus, la croyance aux mystères impose à notre raison un double sacrifice que l'orgueil n'acceptera jamais.

Nous désirons instinctivement voir la vérité en elle-même, dans sa propre lumière et sans intermédiaire. Nous croyons sur le témoignage d'autrui, quand ce témoignage nous apporte des garanties suffisantes de véracité ; mais, cette connaissance médiate et indirecte ne donne pas à l'intelligence le plein repos. Nous désirons plus vivement encore contempler la vérité dans la splendeur de l'évidence, sans tache, sans ombre, sans obscurité, et surtout sans apparence de contradiction.

Or, il est impossible que cette double tendance de notre esprit trouve satisfaction dans la croyance aux mystères. Je viens de vous le dire : la révélation est le seul moyen par lequel nous puissions connaître les mystères, et nous devons les croire uniquement sur la parole de Dieu. De plus, la révélation divine ne saurait dissiper les ténèbres qui les enveloppent, parce que la cause en est leur excès de lumière pour la faiblesse de notre vue. Il semblera toujours à notre intelligence qu'elle y aperçoit des répugnances et des impossibilités. Trois personnes divines peuvent-elles posséder

une seule et même substance et ne faire qu'un seul et même Dieu ? A ne consulter que ses lumières, la raison répondra négativement. Et cependant, ce sont des vérités de cette nature que Dieu lui demande de croire, sur le témoignage de sa parole.

Sans doute, la raison elle-même nous affirme qu'il y a des mystères, que Dieu peut les révéler, que nous devons les croire, et que ces mystères resteront toujours pour nous très obscurs en raison de la faiblesse de notre esprit et de leur lumière éblouissante ; mais il n'en est pas moins vrai que cet acte de foi, tout raisonnable qu'il est, ne saurait donner à l'intelligence la satisfaction qu'elle recherche instinctivement, et qu'elle trouve seulement dans la perception nette et distincte de la vérité vue en elle-même. Notre esprit doit, d'un côté, croire avec une fermeté inébranlable l'objet que lui présente la foi catholique, et, de l'autre, renoncer au plaisir si noble et si délicat de le pénétrer, de se l'expliquer et de le comprendre.

L'acte de foi exige donc la disposition d'une volonté parfaitement soumise aux ordres et à la volonté de Dieu, en quoi consiste l'humilité ; il ne sera jamais accepté par l'orgueil de l'esprit, qui ne veut rien devoir qu'à ses propres lumières. Il n'y a pas à chercher ailleurs la cause pour laquelle tant d'hommes intelligents et savants n'arrivent pas à la foi. La lumière ne leur manque pas. Ils ne la voient pas, parce qu'ils refusent d'enlever l'écran qui l'empêche d'arriver à leurs yeux.

L'humilité n'est pas la seule disposition de la volonté nécessaire à la recherche convenable du vrai en matière de religion. Une entière probité n'est pas moins indispensable. J'entends par là un désir sincère, courageux, de voir la vérité, de l'accepter, et d'en subir toutes les conséquences. Ces conséquences sont graves ; elles s'étendent à la vie entière. Le devoir exige souvent de nous les sacrifices les plus douloureux, et la vertu n'est guère qu'une lutte continuelle contre la passion, Or tout le monde sait combien la passion est ingénieuse à inventer les prétextes les plus spécieux pour

légitimer ses désirs. L'intelligence au service de la passion est une arme d'autant plus dangereuse que la trempe en est plus fine et plus souple. Les avocats les plus intelligents sont aussi les plus habiles à embrouiller les causes les plus claires, et les esprits subtils excellent à donner à la vérité les apparences de l'erreur, et à l'erreur les traits de la vérité.

Si donc on affirme que les intellectuels sont aussi les plus aptes à connaître la vérité en matière de religion, il faut soutenir que la probité marche toujours de pair avec l'intelligence.

Je sais bien que telle est l'opinion de nos incrédules modernes. Ils soutiennent qu'instruction et honnêteté vont toujours d'un pas égal ; qu'un peuple qui sait lire, écrire, calculer, est nécessairement un peuple honnête, moral ; qu'à un haut degré de culture intellectuelle correspond une égale élévation dans la moralité, comme si chez nous l'intelligence et la volonté étaient deux vases communiquants dans lesquels la science et la conscience se maintiennent toujours au même niveau.

Grave erreur qu'on s'étonne à bon droit de trouver sous la plume de philosophes et d'historiens. L'histoire et la raison nous disent également que de grands savants peuvent être de grands criminels, et que, dans les drames de la vie humaine, les plus vilains rôles ont été souvent tenus par les intellectuels. Il suffit d'ouvrir les yeux aux événements des dernières années pour se convaincre que la culture intellectuelle la plus développée, les situations les plus élevées et les plus libérales ne peuvent préserver ni de la vénalité, ni de l'injustice, ni de la corruption. Les crimes se multiplient en proportion de la diffusion des lumières par l'instruction gratuite et obligatoire ; à tel point, qu'après un siècle d'essai nos éducateurs sont contraints d'avouer qu'ils ont fait fausse route, et qu'à côté de l'instruction qui s'adresse à l'intelligence et donne la science, il y a l'éducation, qui s'adresse à la volonté et forme la conscience, et que l'une ne mène pas nécessairement à l'autre.

Pour être juste et complet, il faut ajouter que l'instruction, en développant nos facultés, multiplie nos besoins, aiguise nos appétits, et qu'ainsi elle devient un instrument de démo-

ralisation, chaque fois que la culture morale par l'éducation ne marche pas proportionnellement à la culture intellectuelle par l'instruction. Un socialiste, Enrico Ferri, écrit un philosophe défenseur de l'école neutre qu'il voudrait substituer à l'Église [1], a eu raison de dire que l'instruction pure, quand elle n'a pas l'éducation pour alliée, ne fait souvent que fournir des armes nouvelles au crime.

La volonté énergique de devenir meilleur, de modérer ses appétits, de réprimer ses passions, est donc une disposition nécessaire pour étudier, comme il convient, la question religieuse, pour voir et reconnaître la vérité en matière de religion; et puisque cette disposition n'est donnée nécessairement ni par l'intelligence ni par la science, que l'intelligence et la science toutes seules y sont plutôt un obstacle, il faut bien conclure que l'incrédulité des hommes intelligents et des savants n'a rien qui doive troubler notre foi, et qu'elle ne peut être un scandale que pour les esprits superficiels qui oublient de réfléchir.

Une considération d'un autre genre achèvera de mettre cette vérité en pleine lumière. Les sciences mathématiques et les sciences expérimentales occupent aujourd'hui le premier rang dans les études de nos savants. Ils y ont puisé cette habitude de n'accepter aucun fait, aucune vérité qui ne soit démontrée avec cette évidence qui force l'assentiment de l'esprit et enlève la liberté du doute, l'évidence avec laquelle nous voyons que le soleil existe, et que deux et deux font quatre.

Cette habitude fort légitime, nécessaire dans l'étude des sciences proprement dites, ne s'applique pas cependant à tous les ordres de nos connaissances. A côté de la certitude métaphysique, physique, mathématique, il existe une certitude morale qui ne trompe pas, et cependant nous laisse la liberté du doute et de la négation. Elle est la seule possible dans la conduite ordinaire de la vie. Nous nous en contentons pour les affaires les plus graves, et quand un homme de science veut apporter dans cette conduite la rigueur mathématique à laquelle l'ont accoutumé ses études, il se trompe fré-

1. M. Alfred Fouillée.

quemment, et l'on dit de lui qu'il manque de sens pratique.

L'enseignement de la foi ne peut se présenter à nous qu'avec la certitude morale, suffisante pour un esprit qui veut se laisser guider par le bon sens et la bonne volonté, insuffisante pour l'intelligence qui ne veut croire que forcée et contrainte. La foi est une vertu morale, le principe et le fondement de nos mérites. L'acte de foi est donc de sa nature un acte libre. Il serait insensé d'attendre de Dieu quelque récompense pour avoir cru notre existence ou l'existence du soleil.

Quand donc les hommes d'intelligence et de science scrutent les fondements de nos croyances, pèsent les motifs de crédibilité avec le désir de trouver la foi au terme de leurs recherches, comme on trouve une vérité mathématique et physique au bout d'une démonstration ou d'une expérience, ils mettent à la foi une condition irréalisable. Leur méthode est fausse, irrationnelle, et leurs recherches ne peuvent aboutir.

Telle est cependant l'habitude de la plupart des savants. Un grand mathématicien, Euler, l'a dit : « C'est ordinairement le défaut des esprits forts et de ceux qui abusent de leur pénétration dans les vérités intellectuelles, de prétendre des démonstrations géométriques pour prouver les vérités de la religion. » Ils disent avec Renan : « Je ne rejetterais pas ma foi, si Dieu me donnait en ce moment cette illumination intérieure, qui fait toucher l'évidence et ne permet pas le doute. » Cette illumination, Dieu ne peut la donner. Elle détruirait le mérite et la nature même de l'acte de foi. Cette évidence absolue, qui force l'assentiment existe, au ciel, et du même coup la foi disparaît. Au ciel, les élus voient ; ils ne croient pas.

On a donc tort d'attribuer à la faiblesse de nos raisons de croire l'incrédulité des savants, appliqués à l'étude des sciences exactes. La cause en est moins honorable pour eux. Leurs yeux regardent de travers ; leur intelligence ne se tourne pas vers la vérité, comme elle le devrait ; leurs recherches sont poussées dans une fausse direction. Ne prenant pas le chemin qui mène rationnellement à la foi, ils ne peuvent y arriver.

Je termine par une remarque importante. Dans toute cette discussion je me suis placé sur le terrain le plus défavorable pour nous et le plus favorable pour nos adversaires. J'ai supposé tous les incrédules d'une sincérité parfaite, croyant ce qu'ils disent, ce qu'ils écrivent. Il ne m'appartient pas de juger les consciences ; mais j'ai le devoir de dire que, pour un grand nombre, leur conduite et leurs écrits ne permettent que trop de suspecter leur bonne foi. Un homme intelligent n'est pas de bonne foi lorsqu'il viole et combat les principes élémentaires de la morale et de l'honnêteté.

D'autres se contentent d'une demi-bonne foi. Ils sentent qu'ils n'apportent, à la recherche du vrai en matière de religion, ni l'attention ni les dispositions requises, et ils s'endorment dans une fausse sécurité, sans jamais se mettre en peine de satisfaire les légitimes réclamations de leur conscience. Leur incrédulité est coupable devant Dieu.

J'ai supposé que les ennemis de la foi catholique ont étudié son enseignement d'une manière sérieuse, suffisante du moins pour s'en faire une idée juste, et qu'ils le combattent en connaissance de cause. C'est leur faire trop d'honneur. Je respecte infiniment leur pénétration et leur érudition dans les sciences profanes ; mais je ne puis pas ne pas voir que, sur les questions religieuses, ils sont souvent beaucoup plus ignorants que les simples, dont la foi leur paraît si aveugle et si méprisable. Ils ne peuvent parler d'aucun de nos dogmes sans le travestir. L'infaillibilité du Souverain Pontife, parce qu'elle est le dernier en date par sa définition, revient fréquemment dans leurs discours et dans leurs écrits, et ils ne manquent jamais de montrer qu'ils n'en comprennent ni la nature ni l'objet.

Enfin d'autres savants sont incrédules par indifférence et par négligence. La question religieuse, la seule nécessaire, n'occupe aucune place dans leur vie ni dans leurs études ; ils ne croient pas, parce qu'ils ne pensent pas à croire, et leurs yeux ne voient pas la vérité, parce que leur intelligence ne la regarde jamais.

J'ai la confiance d'avoir montré avec la clarté de l'évidence que l'incrédulité des intellectuels s'explique par un grand nombre des motifs d'où naissent ordinairement nos erreurs

et nos préjugés. Il est impossible à un homme sérieux d'en tirer aucun argument contre la vérité de notre foi et la solidité de ses fondements. Loin d'ébranler nos croyances, cette incrédulité doit les affermir.

Ces considérations ne sont que le développement rationnel d'une parole, que Notre-Seigneur prononça après les malédictions contre les villes qui avaient rejeté son enseignement et les preuves qu'il en donnait.

Sous l'influence de l'Esprit Saint, il tressaillit d'allégresse et, levant les yeux au ciel, il dit :

« O Père, ô maître du Ciel et de la Terre, je vous loue et je vous bénis d'avoir caché ces vérités aux savants, aux habiles, et de les avoir révélées aux petits.

« Oui, Père, tel est votre bon plaisir et je vous en bénis.

« Toutes choses m'ont été données par mon Père ; personne ne connaît la nature du Fils si ce n'est le Père, et personne ne connaît la nature du Père si ce n'est le Fils et celui à qui il plaît au Fils de la révéler. »

Dans le texte grec, les adjectifs « savants, habiles » pris substantivement ne sont pas précédés de l'article. Le sens n'est pas que la vérité religieuse reste cachée à tous les savants et à tous les habiles, mais à une catégorie de savants et d'habiles, aux orgueilleux qui veulent tirer toute vérité de leur propre fond et dédaignent le secours de Dieu.

Les petits sont les esprits humbles, dociles, avouant leur impuissance, implorant la lumière d'en haut, prêts à soumettre intelligence et volonté à la parole et aux ordres de Dieu. A ces petits appartiennent les savants qui, reconnaissant volontiers leur insuffisance, se tournent vers Dieu et lui adressent la prière de l'aveugle de Jéricho : « Seigneur, éclairez-moi : *Fac ut videam.* »

Dieu, créateur du Ciel et de la Terre, habite un sanctuaire où ne peut pénétrer le regard d'aucune intelligence créée. Seul, il se connaît tel qu'il est. Dans sa miséricorde infinie, il a résolu de révéler cette science aux hommes ses enfants, et il a décrété que la révélation en serait faite par son Fils unique, lumière et science infinie engendrée de sa lumière et de sa science.

Jésus, le Verbe Incarné, vient donc sur la terre et enseigne aux hommes sa doctrine, qui est la doctrine de son Père. Les humbles, des pécheurs, des pécheresses, des publicains, des bateliers, l'acceptent et arrivent à la vérité. Les orgueilleux : scribes, docteurs, pharisiens, anciens du peuple, prêtres, la rejettent, et Dieu les abandonne à leur ignorance et à leur incrédulité. La lumière est la récompense de l'humilité et l'aveuglement le châtiment de l'orgueil. L'Église catholique continue de proposer aux hommes la doctrine de son divin Fondateur. Les humbles l'écoutent avec respect et docilité et se sauvent, les orgueilleux dédaignent son enseignement et se perdent.

Cette conduite est digne d'un Dieu juste et bon. Sa bonté fait toutes les avances, et c'est seulement quand elles ont été méprisées et rejetées que sa justice intervient, contrainte par l'obstination des coupables de sévir contre eux et de rétablir ainsi l'ordre violé. C'est donc avec raison que Jésus se réjouit et remercie son Père. Sans doute, la faute et le malheur des fils ingrats et rebelles, que sa mort ne pourra sauver, remplissent son divin Cœur d'une indicible tristesse et le torturent par de cruelles angoisses. Il ne peut cependant qu'approuver et bénir les dispositions d'une sage Providence, qui mesure exactement aux mérites de chacun la récompense et le châtiment.

Vous, qui croyez, entrez dans ces sentiments du divin Maître. Avec lui, bénissez Dieu et réjouissez-vous. Les hautes spéculations des sciences humaines vous sont peut-être interdites; mais il est une science plus noble, plus élevée, plus féconde, accessible à toutes les intelligences, et que vous avez le bonheur de posséder, une science dans laquelle la bonne volonté, la prière, la générosité, le sacrifice, l'amour de Dieu vous assureront, si vous le voulez, des progrès sans limites et des clartés toujours plus vives, la science dont l'Évangile nous dit que « vivre de la vie éternelle, c'est connaître Dieu le Père, le seul vrai Dieu, et Dieu le Fils, Jésus-Christ, son Envoyé[1], seul dispensateur de la lumière et de la vérité ».

HIPPOLYTE LEROY, S. J.

1. *Joan.*, XVII, 3.

FIGURES DE SOLDATS[1]

II. — AU SERVICE DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA RÉVOLUTION

LA FAYETTE (1757-1834[2])

I

De Clisson à La Fayette il y a loin. A bien chercher, peut-être trouverait-on quelque ressemblance dans leur haine commune de l'Anglais et leur carrière également aventureuse. Tous deux grands seigneurs et hommes de race, représentent sous des aspects divers le type chevaleresque. Gentilhomme démocrate et condottiere au service des idées d'émancipation ou des principes de 89, le marquis Gilbert de La Fayette, le *Gilles César* raillé par Mirabeau et Marat, par les vrais parlementaires et les purs démagogues, avait le plus aristocratique des tempéraments. En 1791, à la veille de passer à l'étranger, il faisait restaurer son château d'Auvergne, et les meilleurs peintres y représentaient, comme depuis à Versailles, les grandes scènes de la Révolution en fresques historiques.

Le premier trait de caractère qui se révèle dans le chevalier de la liberté, général de vingt ans à l'armée des *Insurgents*, est la vanité. Depuis huit mois qu'il a posé le pied en Amérique (13 juin 1777-17 février 1778), son étoile en laquelle, comme tout brave aventurier, il avait tant de confiance, lui a souri. Si la première réception a été froide, que de glorieuses équipées et quelle rapide fortune! Le jeune volontaire, qui sert à ses dépens et ne sollicite aucun

1. *Études*, 20 janvier 1899.

2. Voir *le Général La Fayette* (1757-1834). *Notice biographique*, par Étienne Charavay, archiviste-paléographe. Paris, Société de l'Histoire de la Révolution, 1898. In-8, pp. VIII-653. Prix : 12 francs ; — les *Mémoires du Comte de Moré* (1758-1837), publiés pour la Société d'Histoire contemporaine, par M. Geoffroy de Grandmaison et le comte de Pontgibaud. Paris, Picard, 1898. In-8, pp. 343. Prix : 8 francs. — Germain Martin, *La Fayette et l'École pratique de tissage de Chavaignac*. Le Puy, Marchessou. Brochure in-8, 1898.

grade, a conquis d'emblée par sa modestie l'amitié de Washington; il a été nommé major général. La bataille de Brandywine, où il voyait le feu pour la première fois (11 sept. 1777), a été une victoire pour les Anglais; mais La Fayette s'est distingué et a reçu une blessure. La jambe traversée par une balle, en ralliant les troupes, il a eu le courage de remonter à cheval. Il boite encore et déjà il est avide de reprendre sa revanche. Près de Gloucester, il culbute un poste de 350 Hessois avec une véritable *furia francese*. Désormais, le marquis a fait ses preuves ; on peut lui confier une division. Mais quelle division ! De faibles effectifs et des hommes presques nus qu'il faut d'abord songer à habiller. Son plan de conduite est bon :

Je lis, j'étudie, j'examine, j'écoute, je pense, et de tout cela je tâche de former une idée où je fourre le plus de sens commun que je peux. Je ne parlerai pas beaucoup, de peur de dire des sottises ; je hasarderai encore moins, de peur d'en faire ; car je ne suis pas disposé à abuser de la confiance qu'on daigne me témoigner.

Le Congrès décide une expédition au Canada. Le marquis est chargé de la diriger, mais les bords du lac Champlain lui paraissent bientôt trop froids pour produire le moindre brin de laurier. Son armée se réduit à 1 200 hommes ; vivres et équipages insuffisants. Ce qui l'inquiète alors le plus, c'est ce qu'on pensera de lui en Europe :

Le public va s'attendre à de grandes choses, mande-t-il les 19 et 23 février 1778 à Washington, et comment répondrai-je à cette attente ? Je crains que cela ne touche à ma réputation... Je suis envoyé avec grand bruit à la tête d'une armée pour faire de grandes choses. Le continent et bientôt la France, l'Europe, et, qui pis est, l'armée anglaise, sont dans l'attente. Combien ils se seront trompés ! Combien on se rira de nous !... J'avoue, mon cher général, que je ne puis maîtriser la vivacité de mes sentiments, dès que ma réputation et ma gloire sont touchées.

Ce général improvisé qui croit les deux mondes occupés de sa personne et de ses aventures, était parti de France, simple capitaine aux dragons de Noailles. Il ne s'était distingué dans aucune occasion. A la cour, il dansait mal et la reine se moquait de la gaucherie de ce grand garçon aux cheveux roux. Il ne savait même pas tenir tête aux Anglais à

table ; un jour pourtant il avait absorbé tant de champagne qu'on avait dû le porter dans sa voiture : « Dites à mon beau-frère Noailles, répétait-il, comme j'ai bien bu. » Toujours la vanité.

Mais quelles qualités toutes françaises compensent ce défaut chez le jeune gentilhomme ! Ce dernier rejeton de branche cadette d'une des grandes familles d'Auvergne, portait un nom illustré par un maréchal de France au quinzième siècle, et au dix-septième par deux femmes d'élite, Louise de La Fayette, l'amie de Louis XIII, la comtesse de La Fayette auteur de la *Princesse de Clèves*. Il avait gardé quelque chose de l'esprit chevaleresque des aïeux. Les commissaires anglais ont taxé la France de perfidie. Révolté de cette injure à l'honneur de son pays, il provoque en duel leur président lord Carlisle. Bien inutilement d'ailleurs. L'insulteur lui répond par une pesante ironie, et Washington même, avec son esprit très pratique, se moque agréablement de cette belle ardeur qui a fait son temps :

Le généreux esprit de chevalerie, chassé du reste du monde, a trouvé un refuge, mon cher ami, dans la sensibilité de votre nation seulement. Mais c'est en vain que vous tâcherez de le conserver, si vous ne trouvez pas d'antagoniste, et, quoique cette susceptibilité pût être bien adaptée aux temps où elle existait, de nos jours il serait à craindre que votre adversaire, se couvrant des opinions modernes et de son caractère public, ne tournât un peu en ridicule une vertu de si ancienne date.

Cependant, quand le paladin si lourdement raillé par l'ex-ingénieur Washington fut de retour en France (6 février 1779), après deux ans seulement d'exploits moindres que ses rêves, il reçut de Franklin une épée d'honneur votée par le Congrès. En y lisant le nom des quatre actions où il s'était distingué, combat de Gloucester, retraite de Barren-Hill, bataille de Montmouth, retraite de Rhode-Island, il dut proclamer qu'il avait obligé une nation non seulement courageuse et patriote, mais loyale et reconnaissante.

Une activité dévorante s'alliait chez La Fayette avec sa vanité juvénile et son amour de la gloire ; elle avait même failli lui coûter cher. A force de surmenage, de veillées et de

libations, il avait contracté une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. On crut l'ami du soldat, comme on l'avait surnommé, *the soldier's friend*, presque perdu, et ce fut un concert unanime de regrets. Mais sa forte nature eut bien vite repris le dessus. Quelle existence, une fois revenu à Versailles ! Huit jours d'arrêts subis pour la forme, et certes Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, les méritait bien, lui, neveu du marquis de Noailles, ambassadeur de France en Angleterre, et officier de Sa Majesté très chrétienne, pour avoir, malgré une lettre de cachet, été prendre du service chez les *Insurgents*. Puis, quelles ovations ! les applaudissements au théâtre, les consultations des ministres, les embrassements des femmes, il boit déjà à pleine coupe le vin capiteux de la popularité. Rien n'est désormais assez grand pour lui. Ne s'est-il pas assis, comme Chateaubriand plus tard, — un type de vaniteux très analogue, — au conseil des Iroquois, qui lui ont donné le nom de Kaywela et ont conclu avec lui un traité d'alliance ? N'a-t-il pas, après un traité autrement sérieux, celui conclu par la France avec les États-Unis le 6 février 1778, traversé, ceint d'une écharpe blanche et accompagné de tous les volontaires français, l'armée américaine en proie au plus vif enthousiasme ? Que faire maintenant ? Aller ravager et rançonner les ports anglais ? C'est trop peu. Sans doute cela l'arracherait à cette vie de garnison où la cour vient de le reléguer à Saint-Jean-d'Angély. Le régiment des dragons du roi acheté 80 000 livres au marquis de Créqui et le grade de mestre de camp, est-ce digne d'un tel héros ? Le 10 juin 1779, il écrit au ministre Vergennes, à propos d'une descente projetée en Angleterre :

Tout retentit, Monsieur le comte, du bruit d'une expédition..... ma franchise se trouverait en défaut, si je n'avouais que mon sang bouillonne un peu dans mes veines. Mon imagination s'avance souvent en pays ennemi à la tête d'une avant-garde ou corps séparé de grenadiers, dragons et chasseurs. Vous me trouverez peut-être bien ardent; mais puisque vous voulez bien être mon ami, songez que j'aime avec passion le métier de la guerre, que je me crois particulièrement né pour jouer ce jeu-là, que j'ai été gâté pendant deux ans par l'habitude d'avoir des grands commandements... songez que l'idée de voir l'Angleterre humiliée, écrasée, me fait tressaillir de joie ; songez que je suis

particulièrement honoré de l'intérêt de mes concitoyens et de la haine de nos ennemis ; après tout cela, jugez si je dois être impatient de savoir si je suis destiné à arriver *le premier* sur cette côte et à planter le premier drapeau français au milieu de cette insolente nation.

Quel beau geste ce serait, et quelle fête de voir flamber un quartier de Londres ! A cette clarté-là, on s'apercevrait enfin qu'on s'est trompé jusqu'ici sur les ressources de l'empire britannique, « cette grandeur soufflée, cette puissance fantastique ». (P. 48.) Mais que dirait aujourd'hui La Fayette devant les formidables progrès accomplis depuis cent vingt ans par la Grande-Bretagne, devant l'accroissement indéfini de ses conquêtes, que ne devait pas même ralentir la perte de ses colonies américaines ! Il fut mauvais prophète.

Même à la cour de France, il était loin d'être écouté comme un oracle. Si, grâce à ses efforts, Louis XVI résolut d'envoyer un corps d'armée aux États-Unis, La Fayette chercha vainement, avec sa fatuité ordinaire, à persuader M. de Vergennes que, seul, il pouvait en être le commandant. Il parut décidément trop jeune. A ses vingt-trois ans on préféra les cinquante-cinq du comte de Rochambeau (1er mars 1780).

Ne laissons pas La Fayette quitter une seconde fois la France, pour aller reprendre son service de major général chez les Américains et leur annoncer nos secours, sans remarquer quelques traits nouveaux de cette physionomie impénétrable et complexe. Chevaleresque jusqu'à vouloir substituer naguère un combat privé entre deux chefs à la mêlée générale des armées, il est d'un désintéressement et d'une générosité qui égalent sa bravoure. Avec cent quarante-six mille livres de rente, il pouvait donner sans se priver ; mais combien de courtisans, à Versailles, sacrifiaient-ils comme lui leurs revenus à leurs idées ? Combien écrivaient au ministre : « Si la moitié de ma fortune était employée à envoyer aux Américains un secours de troupes, je croirais rendre à ma patrie un service plus que digne de ce sacrifice[1] » ? (P. 50.)

1. Le comte de Moré, cadet de la maison de Pontgibaud, évadé de Pierre-en-Cize pour courir les aventures en Amérique, avait été choisi par La Fayette comme aide de camp. Dans ses *Mémoires*, d'une lecture si divertissante, il rapporte que le marquis lui procura des chevaux et un équipage

D'ailleurs il n'aime ni la cour, ni les courtisans. C'est vraiment un soldat ; de nos jours c'eût été un explorateur.

Il nous faut des officiers qui sachent s'ennuyer, vivre de peu, se refuser tous les airs et particulièrement le ton vif et tranchant, se passer pour un an des plaisirs, des femmes et des lettres de Paris ; ainsi nous devons prendre *peu de colonels et de gens de la cour,* dont les façons ne sont nullement américaines (p. 49).

Dans sa pensée, il allait plus loin, sans doute ; à ses considérations militaires se mêlaient des préoccupations politiques. L'homme que Louis XVI ramènera dans quelques années de Cherbourg à Paris, en son propre carrosse, le grand seigneur qui arrondira ses domaines d'Auvergne, avec l'arrière-pensée, disaient les mauvaises langues, « de les faire ériger en duché », avait écrit à Washington, dès sa première arrivée en Amérique : *Nous autres républicains.* (P. 19.) Les idées de liberté et d'égalité l'obsèdent ; avant de rêver l'affranchissement des noirs, il se dévoue à celui des blancs.

Le voici de retour aux États-Unis (27 avril 1780). La première campagne fut manquée. Toujours à l'avant-garde, il essaya en vain de faire des tentatives contre l'ennemi et de se consoler de sa prétendue oisiveté par quelque coup brillant. Le vieux Rochambeau n'entendait agir qu'après avoir opéré sa jonction avec d'autres corps d'armée. Mais en 1781, La Fayette prend une part éclatante à la campagne décisive de la Virginie. Trop faible d'abord, il se décide à une guerre d'escarmouches qui, sans l'entraîner jusqu'à la témérité, trompe Cornwallis sur ses véritables forces. Le 4 juillet, il dégage, à Green-Spring, le général Wayne, imprudemment engagé contre les Anglais. Toutes les troupes américaines et françaises se concentrent sur York-Town. Cornwallis est cerné, sur terre et sur mer, par Washington, Rochambeau, le comte de Grasse, La Fayette. Il capitule et se rend prison-

convenable. « Je dois dire, écrit-il, à la louange incontestable de M. le marquis de La Fayette, qu'à l'exemple du général en chef (Washington), il faisait de très grandes dépenses, achetant de son argent tout ce qui se présentait de propre à l'habillement, l'équipement, l'armement des troupes ; aussi, cette guerre lui a coûté des sommes immenses ; et certes on ne le soupçonnera pas d'un autre intérêt que le noble mobile de la gloire, car les chances de remboursement n'étaient pas probables. » (P. 64.)

nier de guerre avec son armée (18 oct. 1781). Le cinquième acte de la pièce était achevé. Les colonies anglaises triomphaient contre la métropole.

La Fayette avait fait honneur à son habileté et à son courage jusqu'au dernier jour ; il emporta d'assaut une des redoutes de la place. Mais il ne faut pas perdre de vue ce mot très juste du comte de Moré, que « le général Washington était disposé, par bienveillance et par politique, à lui offrir toutes les occasions de se distinguer[1] ».

Le major général victorieux, avant même d'être rentré de nouveau en France, est créé maréchal de camp par Louis XVI.

II

La féerie de l'accueil qui l'attendait à Versailles, son quadrille dansé avec Marie-Antoinette, ses réceptions dans les loges maçonniques du rite écossais, les branches de laurier portées à l'hôtel de Noailles par les poissardes, l'ouverture de quatre ports francs aux Américains, puis un troisième voyage en Amérique, avec réédition de toutes ses ovations sur un plus vaste théâtre, enfin la fondation d'une école pratique de tissage dans ses terres de Chavaignac, en Auvergne, ne lui faisaient pas oublier le désir de couronner son éducation militaire. Débarqué à Brest le 20 janvier 1785, il obtint du gouvernement la permission d'aller assister aux grandes manœuvres de l'armée prussienne en Silésie. Les meilleurs généraux de l'Europe s'y donnaient rendez-vous pour voir défiler, sous l'œil de Frédéric II, les fameux grenadiers, terreur de l'ancien monde. Il a résumé ainsi son impression sur le vainqueur de Rosbach :

> ... Je n'ai pu m'empêcher d'être frappé du costume et de la figure d'un vieux, décrépit et sale caporal, tout couvert de tabac d'Espagne, la tête presque couchée sur une épaule, et les doigts disloqués par la goutte. (P. 120.)

Mais il admire le feu de ses beaux yeux et la douceur intermittente de ses regards rudes et menaçants.

Ces pages sur les Prussiens aux manœuvres sont encore

1. Moré, *Mémoires*, p. 70.

presque actuelles après plus d'un siècle. Trente mille hommes, formant trente et un bataillons et soixante-quinze escadrons, avaient évolué sous ses yeux :

Rien ne peut être comparé à la beauté des troupes, à la discipline qui règne dans tous les rangs, à la simplicité de leurs mouvements, à l'uniformité de leurs régiments. C'est une machine parfaitement régulière, montée il y a quarante ans, et qui n'a subi d'autres changements que ceux qui pouvaient la rendre plus simple et plus légère. Toutes les situations qu'on peut supposer à la guerre, tous les mouvements qu'elles doivent amener, ont été, par une habitude constante, tellement inculqués dans leurs têtes, que toutes ces opérations se font presque mécaniquement. (P. 127.)

Il concluait que si la France, avec ses ressources abondantes, la vivacité de ses soldats, l'intelligence de ses officiers, s'appliquait à un système aussi bien suivi, notre armée eût été aussi supérieure à celle du roi de Prusse qu'elle lui était alors inférieure.

Il fait beaucoup moins de cas des Autrichiens, sur lesquels il reconnaît au contraire l'avantage aux Français.

Il m'a semblé, écrit-il à un général prussien, qu'ils étaient fort instruits, mais moins simples que vous dans leurs mouvements. Je ne vois encore qu'en Prusse ces formations lestes, où l'on marche en avant sans perdre du temps à s'aligner au cordeau. Le régiment d'artillerie de Prague, commandé par un excellent officier, m'a paru mieux instruit que je ne m'y attendais.

L'intention de La Fayette avait été de visiter tous les champs de bataille qu'il trouverait sur son chemin et de revenir vers la Hollande. De graves événements s'y passaient. L'année précédente, 1784, Guillaume V avait abdiqué, mais il avait été rétabli par le duc de Brunswick, qui avait occupé le pays. La Fayette avait fait la connaissance de ce duc, fameux depuis par son manifeste de 1792, et qui lui semblait alors « réunir au plus haut degré la science militaire et la confiance de l'armée prussienne » (p. 120). Mais il était loin, on le pense bien, de partager ses idées, et, lorsqu'il avait rencontré aux manœuvres les ambassadeurs de Hollande, il en avait été froissé « comme Français et comme *républicain* ». Il semble qu'à partir de cette époque, il ait entretenu des relations suivies avec les patriotes hol-

landais, qui luttaient contre les prétentions du stathouder et souhaitaient de le voir à la tête de leurs troupes. Ce projet était bien conforme aux vœux du marquis. Il était question, parmi les hommes « les plus éclairés », de le mettre à la tête d'un corps de vingt mille volontaires. Or, comme Garibaldi dans notre siècle, il se devait à toutes les insurrections des deux mondes. Déjà il se voit placé « à la tête de toutes les forces militaires des provinces *républicaines* » (p. 153), et il en écrit à Washington. Mais les « intrigues britanniques, la perfidie du cabinet de Berlin, et surtout la faiblesse et la mauvaise foi du gouvernement français » firent échouer ce beau projet.

Il en est réduit à visiter en France des villes de garnison, « afin de conserver l'habitude de voir les troupes et de juger de leur instruction » (p. 135).

Sa future armée ne sera qu'une milice : la *garde nationale*.

III

Jalouse de Frédéric le Grand et de Joseph II, Catherine de Russie avait voulu, elle aussi, recevoir le héros dans ses États. La Fayette allait la rejoindre en Crimée, quand Louis XVI convoqua l'Assemblée des Notables (29 déc. 1786). Le soldat avait mis le doigt dans l'engrenage ; il n'en sortirait qu'un politicien, si toutefois il en devait sortir vivant. Car la prédiction que le roi de Prusse lui avait faite à table, faillit bien se réaliser. « Monsieur, lui avait dit Frédéric, j'ai connu un jeune homme qui, après avoir visité des contrées où régnaient la liberté et l'égalité, se mit en tête d'établir tout cela dans son pays. Savez-vous ce qui arriva ? — Non, sire, répondit La Fayette qui venait de soutenir qu'en Amérique on ne verrait jamais royauté ni noblesse. — Monsieur, répartit le roi en souriant, il fut pendu. » (P. 122.)

Que voulait La Fayette ?

Il ne paraît pas l'avoir bien su lui-même. L'indécision est un des plus fâcheux côtés de son caractère. Seul, Louis XVI ignorait encore plus que lui l'art de poursuivre un but ou de tenir une résolution.

A son bureau des Notables, le marquis avait scandalisé le

comte d'Artois en demandant « une *Assemblée nationale* et même mieux que cela ». Travaillait-il à l'avènement de la République ? Toujours est-il qu'il visait au pouvoir. « Sa popularité grandit, écrit Jefferson en 1787. Il n'a rien contre lui que ses principes républicains. Je pense qu'il sera ministre un jour. Son faible est une faim canine pour la popularité et la renommée, mais il s'élèvera au-dessus de cela. » (P. 139.) Député aux États généraux par la noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne, il était fort mortifié d'un si pauvre titre ; encore n'avait-il été élu que le second. Cela le révolte, lui qui a contribué à la liberté d'un monde. Il ne peut pas s'arrêter dans la carrière ; il veut monter sur la brèche politique. Le duc d'Orléans, écrit-il, « n'est à mes yeux qu'un particulier plus riche que moi... M. le comte d'Artois, un fâcheux aristocrate ». (P. 173.) Après le renversement de Necker, il est proclamé vice-président de l'Assemblée (13 juillet 1789). Il accepte « avec transport ».

Le lendemain, la Bastille était prise. Des citoyens de Paris apportent la nouvelle de cette émeute dont un courtisan a eu le courage de dire devant Louis XVI : « C'est une révolution. » La Fayette opine que l'Assemblée ne doit pas interrompre ses travaux pour si peu. Jouait-il une comédie ? Il répond que le président fait des instances auprès du roi afin d'obtenir l'éloignement des troupes. Le politicien prime le soldat. C'est d'ailleurs chez lui une question de principe. Le 15 juillet, il se rend à Paris, soi-disant pour rendre le calme à la capitale. Il félicite les électeurs réunis dans la grande salle de l'Hôtel de ville d'avoir conquis la liberté par leur courage. Il est aussitôt proclamé commandant-général de la milice patriotique. Tirant son épée, il jure alors de sacrifier sa vie à la conservation de cette liberté si précieuse. Et il écrit cette lettre d'une fatuité inouïe, mais qu'il faut citer presque entière, parce que chaque mot y est un trait qui grave à l'eau-forte le vaniteux personnage :

16 juillet 1789.

A peine m'avait-on parlé de l'idée de commander la milice parisienne, tout à coup cette idée s'est emparée de toutes les têtes ; il est devenu nécessaire que j'accepte ; il devient nécessaire que je reste, et le peuple, dans le délire de son enthousiasme, ne peut être modéré que par moi...

Quarante mille âmes s'assemblent, la fermentation est au comble, je parais, et un mot les disperse. J'ai déjà sauvé la vie à six personnes qu'on pendait dans différents quartiers ; mais ce peuple furieux, ivre, ne m'écoutera pas toujours. Au moment où je vous écris, quatre-vingt mille personnes entourent l'Hôtel de ville... Ils ne veulent plus reconnaître que ce que je signe. Lorsque je n'y suis pas, la tête leur tourne.

La sienne était-elle donc si solide ? Lui aussi est pris de vertige, et déjà il entrevoit l'abîme.

Le 16, il a reçu le titre nouveau de commandant-général de la *garde nationale* de Paris, et Louis XVI le lui a confirmé.

Le massacre de Foullon et de Berthier, malgré ses phrases à effet, lui prouve quelques jours après son impuissance (22 juillet). Il démissionne, puis revient sur sa démission.

Le commandant-général renouvelle son engagement de servir ces braves et généreux Parisiens qui l'écoutent si peu, et il leur promet de ne jamais oublier « que le pouvoir militaire est soumis au pouvoir civil ». Le 25 juillet, l'Assemblée approuve cette déclaration de principes qui a pour but « de rendre l'autorité militaire toujours dépendante du pouvoir civil ».

Le 31, La Fayette apporte à l'Assemblée le règlement de l'organisation de la garde nationale, rédigé par son ancien compagnon d'armes le colonel Mathieu Dumas, et, si l'on en croit ses *Mémoires*, malgré leurs erreurs et leurs confusions relevées par M. Charavay, c'est ce jour-là aussi qu'il présenta la cocarde tricolore, en prononçant ces paroles fameuses :

Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde et une institution, à la fois civique et militaire, qui doit triompher des tactiques de l'Europe et qui réduira les gouvernements arbitraires à l'alternative d'être battus, s'ils ne l'imitent pas, et renversés, s'ils osent l'imiter.

Le 9 août, il revêtait pour la première fois l'uniforme national ; les bénédictions de drapeaux se succèdent et alternent avec les banquets. Le général a choisi son état-major. La parade est complète. La Fayette avait toujours aimé le panache. Lorsqu'il allait offrir son concours aux colonies anglaises révoltées, à ces soldats improvisés qui manquaient de fusils et de munitions, de souliers et même de chemises,

l'on ne devinerait pas ce qu'il portait : des caisses de chapeaux à plumes.

Contre qui allaient marcher les nouvelles troupes ?

Elle est bien jolie la caricature du temps représentant le *Départ du général parisien pour la fameuse nuit du 5 au 6 octobre*. Un homme du peuple, coiffé du bonnet de la liberté, armé d'une pique et d'une hache, tire les rênes d'un cheval à tête de marquis, avec cette légende : « Mes amis, menez-moi, je vous prie, coucher à Versailles. » Le marquis avait tout fait pour retenir les manifestants ; mais il y perdait son éloquence. Comment en sortir ? « Au lieu de mener, dit très justement son biographe, il suivit. »

C'est aussi la conclusion établie par un travail plus récent encore. Dans son *Étude critique sur les journées des 5 et 6 octobre* 1789[1], M. A. Mathiez estime qu'en cette affaire le rôle de La Fayette fut plus important que celui du duc d'Orléans. Mais « en réalité La Fayette *servit bien plus l'émeute qu'il ne la dirigea*. Il partageait, au fond, les mêmes idées que ses troupes. Il pensait avec elles que Paris devait être le siège des pouvoirs publics... Mais sa loyauté d'homme d'honneur lui fit un devoir de résister aux désirs de la foule et de protéger de tout son pouvoir l'Assemblée et le roi, même coupables... Les cris de la foule devenant plus pressants, les discours des grenadiers plus menaçants, *il eut peur que l'émeute se fît sans lui et contre lui*. Il se décida donc à partir. Il endiguerait ainsi le mouvement... La Fayette se borna à légaliser, pour ainsi dire, et à régulariser l'émeute ».

Seulement, le rôle d'un général est de commander ses troupes, et non de leur obéir. L'autorité de La Fayette était purement nominale, nullement réelle. Il avait beau prendre au sérieux ses fonctions, augmenter les patrouilles, établir des corps de garde, faire mettre sur le Pont-Neuf, près de la statue de Henri IV, des canons de signaux, se plaindre de l'extinction des réverbères et empêcher d'y suspendre les gens, toutes ces mesures et tous ces sauvetages étaient choses assez anodines ; aux heures de crise, ce général qui brillait tant au second rang s'éclipsait au premier. Mirabeau,

1. *Revue historique*, janvier-février 1899, p. 49 *sqq*.

son rival haineux, est suspect lorsqu'il se vante, après une entrevue avec La Fayette, candidat comme lui et contre lui au ministère, d'avoir percé à jour le « petit et le sous-grand homme »; mais Achille du Chastellet, le correspondant de Bouillé, ne voyait-il pas juste en le dépeignant ainsi : « Grande présence d'esprit, une tête très froide, *de l'activité, quoiqu'un choix assez médiocre dans son emploi*, beaucoup d'adresse à profiter des circonstances, quoique manquant du génie qui les crée; au total, un homme honnête et de mérite, quoique ce ne soit pas un grand homme »? (P. 204.)

Médiocrité, agitation stérile, incohérence et illogisme, quiconque, ami ou ennemi, a approché cet ambitieux indécis, lui a fait les mêmes reproches. *L'insurrection*, a-t-il proclamé, *est le plus saint des devoirs*. Bientôt, il fera tirer sur le peuple au Champ-de-Mars. C'est que contre l'ancien régime tout était permis, rien contre le nouveau.

Mentionnons en passant le plus beau jour de sa vie, qui fut la fête de la Fédération. Ce jour-là (mercredi 14 juillet 1790), les fédérés lui baisèrent les uns le visage, les autres les mains, les moins heureux l'uniforme. « A peine fut-il en selle qu'on baisa ce qu'on put encore : ses cuisses, ses bottes, le harnais du cheval, enfin le cheval lui-même. »

Mais la roche tarpéienne étant voisine du Capitole, la popularité s'éteignit bien vite et l'hostilité grandit presque de toutes parts contre l'idole de la veille. Marat ne cessait de dénoncer dans ses pamphlets « le sieur Motier ». Le dimanche 17 juillet 1791 ouvrit cette ère nouvelle de dénigrement et de furieuses attaques. A l'exemple de Washington, le grand libérateur de la nation démissionna et se retira dans ses terres.

Il ne sortit de sa retraite de Chavaignac que pour reprendre du service. Louis XVI venait de former trois armées de 30 000 hommes chacune et d'en confier le commandement à Rochambeau, Luckner et La Fayette. Rochambeau était trop vieux et se retira bientôt; le maréchal de Luckner était un sinistre faiseur qui, incapable de conduire une grande guerre, après avoir établi sa réputation par quelques coups d'audace, ne cherchait qu'à gagner du temps. La Fayette aurait

eu la partie vraiment belle, s'il avait été à la hauteur de sa mission.

Le 25 décembre 1791, il partait pour l'armée du Centre et gagnait le quartier général de Metz. A peine arrivé, il établit une discipline sévère, organisa une artillerie à cheval à l'instar des Prussiens, des bataillons de chasseurs à pied et des compagnies franches. Mais la politique l'obsédait. Il retournait trop souvent à Paris ; il y tranchait du dictateur, et cela fâchait très fort Robespierre, Collot d'Herbois, même le doux André Chénier qui disait en vers : « La Fayette à l'échafaud. » En vain La Fayette, pour regagner son prestige, faisait de la popularité auprès des troupes, goûtait la soupe du soldat et déclarait le bouillon trop faible.

De l'armée du Centre il passa à celle du Nord, sans aboutir à un autre résultat qu'à ameuter contre lui ce qu'il appelait l' « espèce d'institution jésuitique des Jacobins » (p. 286). Ses soldats avaient beau dire : « Hommes et chevaux, nous nous ferions couper en quatre pour lui » ; les « préoccupations politiques, comme l'écrit M. Charavay, l'emportèrent sur les devoirs militaires » et le perdirent.

Le 18 août 1792, il passait la frontière. Sa carrière militaire était terminée. Celle de l'incorrigible libéral devait durer encore quarante ans.

Henri CHÉROT, S. J.

LES

TRAVAUX DE M. L'ABBÉ DELMONT

SUR BOSSUET

M. l'abbé Th. Delmont, professeur de littérature française aux Facultés libres de Lyon, connu déjà par ses ouvrages d'enseignement et bon nombre d'autres écrits, fournissait naguère deux contributions importantes à l'histoire littéraire de Bossuet : *Bossuet et les Saints Pères*, et : *Que nous apprennent les ouvrages latins de Bossuet, sur sa vie, son caractère et sa doctrine*[1] ?

Ces deux thèses ont mérité à leur auteur le grade de docteur ès lettres, en juin 1896, à la suite d'une soutenance brillante et, depuis quelques semaines, elles l'ont fait désigner pour prendre place dans le Comité pour l'érection du tombeau de Bossuet en 1904.

A la thèse latine reviennent de droit les écrits latins de Bossuet : travaux de sa première jeunesse : quelques notes, la thèse dite *mineure ordinaire*, le serment du doctorat ; — travaux de sa maturité : lettres à divers personnages, sujets d'exercices pour le Dauphin, notes scripturaires ou patristiques recueillies sur des cahiers d'extraits ou accumulées aux marges de la « Bible du petit concile » ; — travaux de son infatigable vieillesse : Commentaires sur les Psaumes et les Livres sapientiaux, dissertations diverses, polémique gallicane aussi.

Comme l'indique très bien le titre, M. Delmont cherche ce que nous apprennent tous ces ouvrages sur la vie de l'auteur, son caractère et ses idées. Il est des cas où les écrits latins sont notre unique source d'informations ; par exemple, en ce qui concerne

1. *Bossuet et les saints Pères*, d'après des documents originaux et inédits, par l'abbé Théodore Delmont, docteur ès lettres. Paris, Putois-Cretté, 1896. In-8, pp. xx-704. Prix : 7 fr. 50. — *Quid conferant latina Bossueti opera* ad cognoscendam illius vitam, indolem, doctrinamque ? hanc thesim Facultati litterarum Claromontensi proponebat Theodorus Delmont, in eadem Facultate licentiatus. Paris, Putois-Cretté, 1896. In-8, pp. xx-126. Prix : 3 francs.

certaines études de Bossuet, ou certaines parties de ses polémiques. D'autres fois, nous y rencontrons seulement un supplément de preuves, pour des faits ou des traits de caractère déjà manifestes par ailleurs. Même alors, c'est toujours mieux connaître quelqu'un que de le retrouver, parlant diverses langues, voyageant pour ainsi dire en divers pays et sous divers costumes, et gardant toujours même attitude et même physionomie.

Dans l'ensemble, en effet, les écrits latins nous laissent bien la même impression que les écrits français ; et M. Delmont ne prétend en aucune façon nous révéler un Bossuet inconnu, différent du type traditionnel. En un endroit, il veut donner à son héros, dans la défense du gallicanisme, moins de part qu'on ne le prétend d'ordinaire, et cette section n'est peut-être pas la plus exacte de la thèse. Sur les *Dissertatiunculæ quatuor adversus probabilitatem*, assez propres à confirmer l'accusation courante de rigorisme, M. Delmont passe vite, renvoyant le sujet à la thèse française, où il le traitera brièvement.

Le latin même de Bossuet était excellent : *Puri sermonis incorrupta consuetudo*[1] ; et les nombreux travaux, notes, lettres, ou livres, qu'il nous a laissés dans cette langue, nous redisent très particulièrement le sérieux de son esprit et de ses études. Aussi l'auteur a-t-il bien raison de se plaindre de la légèreté qui, dans les *Œuvres complètes*, nous fait souvent trop négliger les volumes latins. A qui voudra se corriger, cette thèse rendra service comme guide pour ces régions rarement explorées.

Exposer ce qu'annonce ce titre : *Bossuet et les Saints Pères*, c'est, pour ramener la thèse française à des idées très générales, répondre à ces deux questions : Comment Bossuet a-t-il étudié et compris les Pères ? Comment a-t-il mis en œuvre ce qu'il leur empruntait ? La seconde question fait l'objet de la plus grande partie de l'ouvrage ; l'autre est directement traitée dans les deux premiers chapitres, qui occupent plus de cent pages, et en outre elle se mêle intimement au reste du livre : parler des Commentaires bibliques, par exemple, ou de la polémique contre les protestants et contre Richard Simon, n'est-ce pas encore s'occuper des études et des interprétations patristiques de Bossuet ?

1. *Thèse latine*, p. IX.

On savait déjà, mais l'auteur le fait voir en détail par des documents précis, que « le dernier des Pères » donna aux Pères anciens une part immense de son temps et de ses forces. Homme d'Église et homme de tradition, il étudia toujours ensemble, et la Bible, et les écrivains ecclésiastiques. Ce sont les deux fleuves, aux branches souvent mêlées, par lesquels, de sa source divine, la Révélation coule jusqu'à nous. Mais, comparé au texte biblique, le texte des Pères est, sinon plus difficile à pénétrer, du moins bien autrement long à parcourir. Et pourtant, Bossuet avait fouillé à peu près tous les in-folio des patrologies d'alors. Nous en avons la preuve dans ses cahiers d'extraits, dont quelques précieux fragments sont cités ici, dans ses compositions mêmes, sermons, histoires, traités d'exposition ou de controverse. Pour s'approprier à ce degré l'œuvre oratoire et l'œuvre dogmatique des saints Pères, il fallut le plus âpre et le plus méthodique travail, une volonté remarquablement énergique et persévérante, et avec cela les forces physiques qui, dans les travaux d'érudition, sont une partie du génie.

Une pensée à laquelle M. Delmont ne s'arrête point, mais que son livre suggère en mille endroits, c'est la comparaison entre les travaux patristiques d'alors et ceux d'aujourd'hui.

L'une des plus frappantes différences entre les deux époques, c'est que les érudits ont changé de terrain; le point où se concentre l'intérêt s'est déplacé; il a remonté vers le point de départ du christianisme. Bossuet et ses contemporains, quand ils voulaient revivre l'antiquité chrétienne, allaient se fixer au quatrième siècle; nous nous établissons de préférence dans les trois premiers. Aux jours de Louis XIV, époque d'ordre et de paix, on se reposait dans « la grande lumière du quatrième siècle »; sans doute on connaissait des Pères anténicéens, mais de ceux qu'on ne peut ignorer tant ils frappent les regards, les « classiques » de cette lointaine époque : saint Cyprien et « le grave Tertullien » dans l'Église latine, et, chez les Grecs, saint Justin, « l'ancien Irénée », Clément « Alexandrin », Origène; et encore, dans ces antiques figures, on regardait les traits déjà connus et communs avec les Pères de l'âge suivant, plus volontiers que les côtés obscurs et les contours indécis. De nos jours, on aime comme alors la lumière et la clarté; mais à celle qui brille d'elle-même on préfère celle que font jaillir de longs et patients efforts. On s'engage

à dessein dans les plus ténébreuses parties des plus lointaines époques ; textes, fragments, débris des auteurs les plus anciens, les moins explorés, les plus indépendants dans leur doctrine, voilà ce qu'on ne cesse de recueillir, de rapprocher, de comparer, d'interroger de toutes façons pour en tirer la science de l'antiquité ecclésiastique. « Histoire de l'ancienne littérature chrétienne jusqu'à Eusèbe, histoire de la littérature chrétienne des trois premiers siècles, textes et études pour l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne, origines du christianisme, histoire des origines chrétiennes, écrits des Pères apostoliques, écrivains grecs chrétiens des trois premiers siècles », tels sont à peu près les titres les plus usités en Allemagne, en Angleterre et en France, par les savants catholiques, rationalistes et protestants. L'explication de ce grand fait qu'est le christianisme, voilà le problème ; les documents des trois premiers siècles, voilà le moyen de solution mis en œuvre par tous. Le rationaliste prétend y voir le développement d'une œuvre humaine ; le protestant libéral y cherche des conflits d'opinion et des luttes de doctrine, suivies d'une tardive fixation du dogme ; le catholique y montre l'immuable vérité venue de Dieu, tantôt attaquée par l'hérésie, tantôt déformée ou imparfaitement exprimée par l'interprétation humaine, gardée enfin et défendue par le magistère de l'Église, et peu à peu plus profondément comprise et enserrée dans de plus exactes formules.

Dans tout ce mouvement scientifique, Bossuet eût approuvé, admiré, encouragé la découverte des antiques documents : cela n'est pas douteux. Nous en avons pour preuves son attention à suivre les recherches de ses contemporains, sa joie à la trouvaille du livre de Lactance sur la *Mort des persécuteurs*, son exactitude à signaler le texte grec nouvellement retrouvé d'une lettre d'Origène[1], l'enthousiasme enfin avec lequel il s'écrie : « Notre siècle est plein de lumière ; les histoires sont déterrées plus que jamais ; les sources de la vérité sont découvertes[2]... »

Ce qui nous intéresse surtout, c'est son attitude dans le conflit doctrinal. Lui qui jugeait comme l'on sait Jurieu, Richard Simon et même Ellies du Pin, que dirait-il, par exemple, de MM. Har-

1. Lettre à Leibniz, 9 janvier 1700. Il s'agit de la lettre d'Origène à Jules Africain.

2. Préface à l'*Explication de l'Apocalypse*, § 26.

nack et von Gebhardt? On peut affirmer sans crainte qu'il garderait en face des théories nouvelles, sa position déjà prise en face du système de Jurieu, que même, après le système de Jurieu, les récentes hypothèses sur les origines chrétiennes sont à peine une nouveauté; et enfin que, si Bossuet n'a pas répondu en détail à ce que disent les protestants libéraux d'aujourd'hui, il a du moins prévu en général qu'ils le diraient, et a nettement indiqué le point où le libre examen devait fatalement conduire. A la thèse de l'*Histoire des variations* : « Le protestantisme a varié, donc il est faux », on peut répondre de deux façons : « Le protestantisme n'a pas varié »; ou bien : « Le protestantisme a varié, mais la variation n'a rien d'incompatible avec la véritable Église, puisque l'Église n'est pas infaillible. » Ces deux positions furent essayées du temps même de Bossuet. La seconde, qui est aujourd'hui celle de la science protestante libérale, était alors celle de Pierre Jurieu, de Burnet et de quelques autres[1]. Bossuet y répond en maint endroit, mais très spécialement dans le sixième *Avertissement sur les lettres de M. Jurieu.*

Aussi cet écrit présente-t-il, pour nous modernes, un intérêt tout particulier. Là, Bossuet se trouve amené à examiner les textes des Pères anténicéens, et à expliquer leur langage sur la Trinité. Chemin faisant, il discute la question générale : le dogme chrétien est-il compatible avec l'incertitude primitive des opinions et des doctrines, et peut-il être sorti de cette confusion ? Il touche même à la théorie, que trop facilement nous croyons née d'hier, du christianisme sans dogmes, réduit à être un système de morale : « Nos indifférents... croient trouver un remède en faisant peu de cas des dogmes spéculatifs et abstraits, comme ils les appellent, et ne vantant que la doctrine des mœurs[2]. » Sur tous ces points, qu'il est facile de ramener à un point unique, l'objection protestante ou rationaliste est devenue, depuis deux siècles, plus pressante, et la thèse catholique s'est faite plus précise. Mais Bossuet a posé déjà, dans cet *Avertissement* et dans les autres, et dans les *Instructions sur les promesses de l'Église*, et dans l'*Histoire des variations* elle-même, bon nombre de principes sur le « dépôt de la foi », sur les variations ou « l'évolu-

1. *Sixième avertissement sur les Lettres de M. Jurieu*, n. 116. Voir aussi le *Premier avertissement*, et *Bossuet et les saints Pères*, p. 424-425.
2. *Sixième avertissement*, n. 114.

tion » que peut subir l'interprétation du dogme sans altérer le dogme lui-même, et sur la théorie qui, faisant de la formation des articles de foi une œuvre de la pensée humaine, renverse le fondement même du christianisme. Ici, comme en exégèse et dans les autres questions qui ont avancé, Bossuet n'a pas toujours la solution exacte des problèmes de détail, mais souvent il formule, avec sa force de pensée et de justesse d'expression habituelles, des principes fondamentaux qui ne peuvent changer. Saint Thomas et lui se ressemblent à certains égards : ils n'ont point tout découvert ni tout dit, et ne nous ont point dispensé de chercher et de penser après eux ; mais ils ont vu de haut, et allumé sur les sommets des feux qui éclairent loin dans l'avenir.

Comment l'évêque de Meaux a mis en œuvre ses trésors d'érudition patristique, M. Delmont le montre dans cinq chapitres très développés — le dernier a plus de deux cent cinquante pages. Il étudie successivement l'usage que fait des saints Pères Bossuet orateur, — exégète, — auteur ascétique, — historien, philosophe et politique, — polémiste enfin.

Naturellement, l'étude sur Bossuet orateur offre un intérêt littéraire particulier. L'auteur suit son héros dans les trois étapes de sa carrière : l'époque de Navarre et de Metz, où « il s'essaie » ; l'époque de Paris, où « il excelle » ; et l'époque de Meaux, où « il se transforme ».

Un des traits qui distinguent l'époque des essais de celle de la perfection, c'est, dans la première, l'usage prédominant de la patrologie latine, et, dans la seconde, les emprunts beaucoup plus larges faits à la patrologie grecque. Parmi les Latins, il faut mettre à part saint Bernard ; Bossuet lui doit beaucoup, en particulier dans ses discours si pieux sur la sainte Vierge[1] ; mais saint Bernard ne ressemble ni par le temps ni par le caractère aux autres maîtres préférés du grand orateur. Au contraire, les traits communs ne manquent pas entre les trois guides principaux de sa jeunesse : Tertullien « le dur Africain » ; saint Cyprien et saint Augustin, moins durs, mais Africains aussi. Chez tous trois, bien qu'en proportions inégales, il y a de l'éloquence et de la rhétorique, de l'âme et de l'esprit, des traits

1. *Bossuet et les saints Pères*, p. 188.

incomparables et du mauvais goût, de traînantes digressions et des sentences brèves, magnifiquement frappées ; mélange de qualités et de défauts qui, soit imitation, soit ressemblance intellectuelle, répondent précisément aux qualités et aux défauts de Bossuet débutant. Quand, plus tard, il devient familier avec les Grecs, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, le prédicateur du Louvre gagne en même temps en simplicité, en familière douceur, en pénétrante onction : il est au plein développement de son éloquence.

De même, entre 1642 et 1659, Corneille régnait au théâtre, élève des Latins, respirant comme eux la grandeur et la force, tombant comme eux dans la déclamation ; puis vint Racine, imitateur des Grecs, leur égal dans la délicatesse et le sentiment. Mais, au théâtre, l'évolution se fit en deux hommes qui se succédèrent ; dans la chaire, ce fut l'éloquence du même orateur qui évolua.

A Meaux enfin, le vieil évêque « ne cite presque plus les Pères de l'Église. Ils l'inspirent ; ils lui servent de modèle et d'idéal ; mais il n'invoque plus en chaire leur autorité, parce que, sans doute, cette autorité, décisive devant un auditoire d'élite comme celui de la cour et de la capitale, ne lui semble pas devoir impressionner beaucoup les fidèles du diocèse de Meaux[1] ». Et sans doute aussi, parce que Bossuet était arrivé au plus haut point de l'imitation, « l'âme des Pères était passée dans la sienne[2] » ; il faisait mieux que les citer, il prêchait des homélies pareilles aux leurs. Le sermon le mieux imité des maîtres n'est pas celui où l'on répète : « Comme dit saint Jean Chrysostome », mais celui où, plein de l'esprit de Chrysostome, l'orateur en reproduit les libres élans, le mouvement souple, et l'entraînante ardeur.

M. Delmont indique, mais développe peu, la comparaison entre Bossuet et les prédicateurs ses contemporains. Récemment, le P. Chérot indiquait quelques idées suggestives sur les emprunts patristiques de son plus illustre rival[3] ; à ses questions, et à d'autres encore, réponse sera donnée, nous l'espérons, par le futur historien de la prédication de Bourdaloue.

1. *Bossuet et les saints Pères*, p. 205.
2. *Ibid.*, table analytique, p. 680.
3. *Deux nouvelles lettres de Bourdaloue*, 1898, p. 12-14.

Pour venir aux critiques, j'avoue ne pas comprendre comme M. Delmont une phrase de Bossuet, celle-là même qui sert d'épigraphe à la thèse française : « Il n'est pas croyable combien on avance, pourvu qu'on donne quelque temps (à la lecture des Pères) ». L'auteur en propose ce commentaire : « *Avancer* est ici pris dans le sens de progresser, de faire du progrès, comme quand Bossuet dit dans les *Avantages de la retraite* : vous *n'avancerez* qu'autant que vous vous affectionnerez à désirer la retraite et le silence[1]. » Le sens d'*avancer* n'est-il pas plutôt « aller vite en besogne, faire beaucoup en peu de temps » ? Cette seconde interprétation semble bien favorisée par le contexte. Bossuet, après avoir conseillé au cardinal de Bouillon des lectures patristiques fort étendues, prévient une objection : « Au reste, ce que je propose ici de lecture des Pères n'est pas si long qu'il paraît. Il n'est pas croyable combien on avance, pourvu qu'on y donne quelque temps, et qu'on suive un peu[2]. » Avec un peu de suite et de méthode, on arrive assez vite à connaître les plus beaux ouvrages des Pères. Bossuet le sait par expérience, et sa remarque est des plus encourageantes pour ceux qui ont le goût des fortes études.

On regrette parfois de voir M. Delmont citer si largement les critiques contemporains, ou s'arrêter à discuter leurs idées. Il est plus intéressant d'entendre l'auteur lui-même exposer ses vues personnelles sur le grand écrivain qu'il a si consciencieusement étudié.

Enfin, thèse française et thèse latine portent des traces d'un optimisme quelque peu excessif. Ce n'est pas que Fénelon soit aucunement flatté, ni Richard Simon exalté au delà de ses mérites. Mais, à part quelques exceptions de ce genre, et un peu par suite de ces exceptions, Bossuet et ses amis se trouvent appréciés avec une extrême bénignité. Le grand homme surtout est à peu près le meilleur Bossuet possible, écrivant les meilleurs ouvrages possibles, tant en français qu'en latin. Entraînement bien excusable, d'ailleurs ; il est si difficile et si dur de faire des réserves, au lieu de se laisser aller à l'admiration ! Tout naturellement, et d'une façon presque inconsciente, on tend toujours à justifier son héros : soit en reconnaissant ce qu'il a fait et dit,

1. Préface, note de la page x.
2. *Ecrit composé pour le cardinal de Bouillon.* Lachat, t. XXVI, p. 113.

et en jugeant avec indulgence ses paroles et ses actions ; soit en blâmant les actes ou les écrits qu'on lui attribue, mais en contestant qu'il s'en soit rendu coupable.

Après tout, il n'est pas mauvais que Bossuet tombe parfois entre les mains d'optimistes du genre de M. Delmont, c'est-à-dire d'écrivains très franchement catholiques, souffrant avec peine de voir ceux qu'ils admirent dévier tant soit peu du droit chemin, et voulant à tout prix les empêcher de paraître s'en écarter. Le théologien du gallicanisme a rencontré depuis deux siècles assez d'héritiers, d'éditeurs et de commentateurs pour le tirer à gauche ; qu'on incline maintenant quelque peu vers la droite, les oscillations finissent par rétablir l'équilibre.

Un dernier effet de l'optimisme de M. l'abbé Delmont, c'est l'extrême bienveillance avec laquelle il parle de *Bossuet et la Bible*. En tout cas, l'auteur de ce dernier travail est fier de voir son essai continué par un ouvrage tel que *Bossuet et les saints Pères*, et salue avec joie l'écrivain de talent qui vient de prendre rang dans le cortège littéraire de « M. de Meaux ». — Cortège de scholiastes ; et aux scholiastes des très grands auteurs, un homme accoutumé à saisir de subtils rapports entre les choses souhaitait une longue renommée en ces termes, ironiques ou flatteurs : « Après deux mille cinq cents ans, nous connaissons encore — voyez le *Corpus inscriptionum* — plusieurs mercenaires grecs du roi Psammétik, parce que, guerroyant dans la haute Égypte, ils eurent l'idée d'écrire leurs noms sur les jambes de l'un des colosses d'Ipsamboul. »

René-Marie DE LA BROISE, S. J.

P.-S. — Dans ces derniers mois, et durant la composition même de cet article, M. Delmont publiait dans la *Revue de Lille* deux nouvelles études, l'une sur *Bossuet précepteur* (novembre et décembre 1898), l'autre sur *Bossuet et le jansénisme* (janvier 1899). Décidément, il y a lieu d'insister sur la remarque déjà faite : l'admiration est quelque peu excessive, et quelque peu exclusive aussi. Dans *Bossuet précepteur*, c'est Fénelon surtout qui se trouve immolé à la gloire de M. de Condom. Dans *Bossuet et le jansénisme*, c'est Fénelon encore, et beaucoup d'autres avec lui.

C'est qu'elle est brûlante, la question tant de fois traitée sous ce même titre : *Bossuet et le jansénisme*. Après bon nombre de dissertations anciennes ou récentes, est venu, il y a deux ans environ, le livre dans lequel M. Ingold, éditant les notes de M. Gillet et y ajoutant les siennes, résumait les débats et, sans doute, espérait les clore. Il a provoqué une floraison d'articles où théologiens, littérateurs, historiens, ont tenu à donner leur avis. C'est une question de nuances ; pas un critique qui accepte celle de M. Ingold ; pas deux qui s'accordent sur la même. Que certains aient trop poussé au noir, c'est bien possible ; pour M. Delmont, il pousse au bleu d'azur d'un ciel de mai.

Ceux qui apprécient d'une façon plus impartiale les hommes et les choses reconnaissent hautement que Bossuet n'a jamais été janséniste au sens propre : il a toujours condamné les cinq propositions, c'est la question de droit ; et il a toujours affirmé qu'elles se trouvent dans l'*Augustinus* et sont « l'âme même du livre », c'est la question de fait. Là-dessus, tous ces critiques sont d'accord avec M. Delmont. Mais ils ajoutent que : soit en raison des systèmes librement soutenables dans l'Église auxquels Bossuet adhérait[1], soit en raison de certaines idées inexactes qu'il devait à ses professeurs ou à ses lectures, il se trouvait, ou moins éloigné, ou plus rapproché du jansénisme que beaucoup d'autres théologiens catholiques. Qu'on ajoute une certaine pente d'esprit et de caractère vers les doctrines les plus rigides en morale,

1. A propos de systèmes librement soutenables dans l'Église, voici une phrase capable d'étonner également thomistes et molinistes (p. 243 ; il s'agit de la question de la grâce) : « Est-ce que les Jésuites, adversaires déclarés des jansénistes, n'étaient pas presque tous thomistes, avec Suarez, leur grand théologien ? » — Autre remarque théologique. Si la « découverte du P. Gazeau » est vraie, et le P. Gazeau en donnait de bonnes preuves, Bossuet ne vit pas clairement que l'Église est *infaillible* dans la définition des faits dogmatiques. Il ne s'agit nullement de savoir si elle impose par rapport à ces faits un acte de « foi divine », mais uniquement si elle les définit avec une pleine autorité, excluant toute possibilité d'erreur, ce qui est fort différent : peu de théologiens parlent de foi divine à propos des faits dogmatiques, tous affirment que l'Église est infaillible en les définissant. Cette distinction se trouvait déjà dans l'article de la *Revue des Facultés de l'Ouest*, auquel M. Delmont fait allusion (1893, p. 551, note 2). — Un détail encore. M. Delmont (*Revue de Lille*, 1899, p. 247) attribue à saint François de Sales une réflexion sur l'esprit général de la Compagnie de Jésus, pour laquelle il ne donne aucune référence et dont le seul garant, à notre connaissance, est un témoignage janséniste très suspect.

et de nombreuses relations personnelles avec des ecclésiastiques et des écrivains jansénistes : on s'expliquera facilement que Bossuet n'ait pas été frappé des dangers de la nouvelle hérésie, et par suite n'ait pas déployé contre elle toute la vigueur qu'il sut montrer en d'autres polémiques. Il fut indulgent pour les jansénistes; et le jansénisme lui-même, bien qu'il se soit prévalu à tort et avec excès de cette indulgence, en profite dans une certaine mesure. Voilà, dans les grandes lignes, ce qui paraît être la vérité sur le rôle de Bossuet en ces questions. Tout récemment, M. Rébelliau, encore à propos du livre de M. Ingold, exposait là-dessus un certain nombre de réflexions qui, si elles ne sont pas toutes absolument définitives, semblent du moins plus proches de la nuance exacte que celles de M. Delmont, et peuvent en tout cas leur servir d'utile correctif[1].

A coup sûr, un coup d'œil plus ferme et une attitude plus nette dans l'affaire du jansénisme eût ajouté à la gloire de Bossuet. Néanmoins, quelques regrets, comme ceux qui sont exprimés ici, par rapport à sa doctrine ou à sa conduite, n'empêchent pas de l'admirer très sincèrement; pas plus qu'un petit nombre de réserves nécessaires n'empêchent de trouver très bons et très louables les travaux de M. l'abbé Delmont.

R.-M. de la B.

1. *Bossuet et le jansénisme*, dans la *Revue de l'Histoire des religions* (1898). Cet article a été tiré à part.

BULLETIN CANONIQUE

I. — ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le Souverain Pontife, on s'en souvient, a ordonné, dans ces dernières années, **la fusion de diverses familles religieuses**, qui, se rattachant entre elles par la même origine et le lien de la fraternité spirituelle, avaient cependant une existence distincte. Ce fut d'abord un bref du 7 mars 1893, qui réunit en un seul ordre les observances de la *Trappe*.

Le 12 juillet de la même année, un autre bref concernait les *bénédictins noirs*. Les monastères de l'Ordre se groupaient jusqu'ici en diverses *congrégations* indépendantes, soumises respectivement à leurs *présidents :* ainsi Solesmes et les couvents qui avaient essaimé de son sein formaient la Congrégation de France ; La Pierre-qui-vire, avec les maisons qui en sont issues, se rattachait à la Congrégation cassinaise de la Primitive observance (Subiaco). Cette constitution subsiste ; mais désormais les différentes congrégations, tout en gardant leur organisation hiérarchique, leurs droits et leurs observances, sont réunies en *confédération* sous l'autorité d'un *Primat*, qui est en même temps abbé de Saint-Anselme à Rome et a charge des intérêts généraux de l'Ordre. Son abbaye n'appartient à aucune congrégation en particulier, mais se recrute dans toutes et participe ainsi au caractère universel de la primauté de son chef. Rien n'est innové relativement aux autres familles bénédictines, telles que celle du Mont-Olivet. La nouvelle organisation respecte même, parmi les bénédictins noirs, dans une certaine mesure, un des traits distinctifs des anciennes institutions religieuses, qui est leur décentralisation. Les divers monastères rappellent assez des communes autonomes se réunissant en états qui eux-mêmes formeraient à leur tour confédération.

En 1897, une mesure plus radicale, était prise en faveur des *Frères Mineurs*. Les fils de Saint-François sont partagés en trois ordres : Capucins, Conventuels et Frères Mineurs ; mais ces derniers, sous les noms d'Observants, de Réformés, d'Alcantarins et

de Récollets, se divisaient naguère encore en quatre rameaux, soumis, il est vrai, à un général unique, mais jouissant cependant de leur observance et de leur autonomie propres. La Constitution apostolique *Felicitate*, du 9 octobre 1897, a rétabli la fusion complète entre ces quatre branches. Par conséquent telles sont maintenant les ramifications de la grande famille de Saint-François : le Premier Ordre, qui se subdivise lui-même en trois autres ordres dont chacun a son général : Frères Mineurs, Conventuels ou Cordeliers et Capucins ; puis les religieuses Clarisses ; enfin le Tiers Ordre régulier, et les Tiers Ordres séculiers. C'est en conformité au décret d'union, qu'une réponse de la Sacrée Congrégation des Rites, du 28 mars 1898, ordonne de faire disparaître des leçons du second nocturne, dans les nouvelles éditions du bréviaire franciscain, la mention des observances aujourd'hui supprimées. (Cf. *Analecta Ecclesiastica*, 1898, p. 488).

Enfin, le 17 décembre dernier le Saint-Père, par l'organe de la Congrégation des Évêques et Réguliers, a décidé de réaliser l'union pleine et entière des chanoines réguliers de *Prémontré*, en rattachant au reste de l'Ordre la Congrégation française, qui jusqu'ici n'avait avec l'observance commune aucun lien administratif. (Cf. *Analecta*, 1898, p. 485.)

D'autres actes ont été rendus en faveur de diverses **confréries ou pieuses associations**. Nous nous contenterons de mentionner ceux qui ont une importance plus générale ou qui intéressent d'une manière spéciale des œuvres françaises.

Il existait déjà en différents lieux, dans les églises des Prêtres du *Saint-Sacrement*, des congrégations dont le but était de promouvoir le culte du divin mystère de l'Eucharistie ; leurs membres se partageaient en trois catégories : les uns passaient chaque mois une heure en adoration devant le Saint Sacrement exposé ; les autres, tous les trois mois, consacraient une semaine entière à honorer par des visites plus fréquentes la Sainte Eucharistie ; d'autres enfin se faisaient en outre, à un titre spécial, les zélateurs de cette dévotion. A diverses reprises Pie IX avait encouragé cette œuvre et l'avait enrichie d'indulgences : Léon XIII, par un bref du 8 mai 1897, a élevé au rang d'archiconfrérie celle de ces associations qui avait son siège à Rome dans l'église des Saints-André-et-Claude, confiée aux Pères du Saint-Sacrement,

et lui a donné pouvoir de s'agréger dans tout l'univers les associations similaires. (Cf. *Canoniste contemporain*, t. XX, p. 560.)

Par un autre bref du 25 mai 1898, le Souverain Pontife consacrait, à l'occasion du neuvième centenaire de la Commémoraison des Morts, le souvenir des origines françaises et bénédictines de cette fête. Le bref, obtenu à la demande de S. Ém. le cardinal Perraud, établit, dans l'église Notre-Dame de Cluny, une archiconfrérie pour le *soulagement des âmes du Purgatoire*. Le curé-archiprêtre de cette église en est le directeur général et l'évêque d'Autun le protecteur. Elle jouit aussi, mais pour la France et ses colonies seulement, du droit d'affiliation. (Cf. *Analecta*, 1898, p. 328).

Divers décrets de la Sacrée Congrégation des Indulgences, rendus sur les instances du T. R. P. Général des Dominicains, concernent les confréries des *Saints Noms de Dieu et de Jésus*. L'un d'eux, du 3 août 1898, approuve un nouveau Sommaire de leurs indulgences. Un autre, du 19 juin, supplée *in radice* « tous les défauts de droit ou de fait qui se seraient produits dans l'érection et la communication d'indulgences, pour toutes ces confréries érigées dans n'importe quelle église ou oratoire public (ceux des religieuses et pieuses femmes exceptés[1]), auxquelles auraient déjà été accordées les lettres ou diplômes du ministre général, et pourvu que, à la date du 5 mai de l'année courante 1898, il n'y ait pas dans le même lieu d'église publique des Frères Prêcheurs ». Un troisième décret contient le Sommaire des indulgences que *tous les fidèles* peuvent gagner en honorant les saints Noms de Dieu et de Jésus. Un dernier autorise les associés du *Rosaire vivant* à remettre la communion au dimanche qui suit le jour de leur heure de garde. (Cf. *Analecta*, 1898, p. 490.)

C'est aussi à la prière du T. R. P. Frühwirth, que le Saint-Père a publié, le 11 octobre dernier, la Constitution apostolique *Ubi primum* relative aux confréries du *Rosaire*. Cet acte solennel renferme peu de modifications au droit existant, mais il résume et confirme les privilèges dont jouissaient déjà ces associations, les lois qui les régissent, et diverses décisions dont elles avaient été l'objet. On en trouvera dans la *Revue théologique française*

1. La jurisprudence des Congrégations Romaines étend, on le sait, cette restriction en général à toutes les confréries.

(décembre, p. 705) le texte complet accompagné d'utiles annotations. Je me contenterai d'indiquer ici quelques dispositions d'une portée pratique.

D'après la discipline habituelle, l'*érection* qui donne à une confrérie son existence canonique appartient à l'évêque du diocèse ; seule l'*agrégation*, qui fait participer la nouvelle création aux indulgences d'une archiconfrérie, revient au directeur général de celle-ci. Les confréries du Rosaire, avec quelques autres, font exception à cette règle. Elles ne se rattachent à aucune archiconfrérie, et par conséquent acquièrent leurs indulgences et faveurs spirituelles sans agrégation, par le seul fait de leur érection ; de plus, cette érection appartient de droit exclusif, sauf le consentement de l'Ordinaire, au T. R. P. Général des Dominicains, ou, en son absence de la Curie, à son Vicaire général. La constitution *Ubi primum* confirme cette législation, et reconnaît le même pouvoir, durant la vacance, au Vicaire général de l'Ordre. Les confréries qui auraient été érigées, jusqu'à la date du 11 octobre, sans lettres patentes du Père Général, ont un an pour se les faire expédier, et durant ce délai, si d'autres défauts n'ont pas vicié leur érection, elles continuent à jouir de leurs indulgences. Il est à noter cependant que, le 5 mars 1896, Léon XIII avait revalidé toutes les érections nulles, jusqu'à cette date, pour quelque défaut que ce fût.

Est confirmée aussi l'autorisation pour le Père Général d'instituer, sur la proposition de l'Ordinaire, plusieurs confréries dans les grandes villes. Si dans un lieu où viennent s'établir les Pères Dominicains une confrérie existe déjà, elle est de plein droit transférée dans leur église, à moins que le Père Général, dans un cas spécial, et sous la réserve du droit, ne dispense de cette règle.

L'élection des directeurs est faite, du consentement de l'Ordinaire, par le Père Général, qui devra choisir pour cet office un prêtre qui ait un emploi ou un bénéfice dans l'église où est établie la Confrérie, et ses successeurs dans ce bénéfice ou cet emploi. Si ceux-ci, pour une raison ou pour une autre viennent à manquer, l'évêque peut députer le curé *pro tempore*.

Le directeur recevra du Père Général la faculté de subdéléguer à un autre prêtre ses fonctions et ses pouvoirs ; toutefois cette subdélégation ne peut être générale ; elle doit avoir lieu à chaque

cas, toutes les fois que le directeur jugera bon de se faire remplacer. Il suit de cette importante disposition que si le directeur voulait établir un sous-directeur muni d'une façon générale et habituelle de ses pouvoirs, cette subdélégation serait nulle, et nuls par conséquent les réceptions et autres actes accomplis par ce suppléant.

La Constitution étend à toutes les confréries du Rosaire l'autorisation accordée par Benoît XIII à l'ordre des Frères Prêcheurs, en vertu de laquelle la procession en usage le premier dimanche de chaque mois peut être, pour cause d'empêchement, transférée à un autre dimanche ; là où le malheur des temps ne permet pas de la faire hors de l'église, elle a lieu à l'intérieur, et si tout le peuple ne peut alors commodément se déplacer, il suffit que le prêtre et le clergé seuls fassent le tour de l'église en présence des fidèles.

Enfin le document pontifical étend les privilèges de la messe votive *Salve Radix sancta* à la messe *De Beata* célébrée, aux jours fixés pour la première, à l'autel de la Confrérie, par un confrère qui n'aurait pas la permission de prendre le missel et le bréviaire dominicains; et il charge le Père Général de soumettre à l'examen de la congrégation compétente et à la confirmation du Saint-Siège un nouveau Sommaire des indulgences accordées à la confrérie.

Cette bulle sera le couronnement de tout ce que le Saint-Père a fait pour la glorification de la Reine du Très Saint Rosaire.

Deux créations récentes répondent à une autre des pensées principales de ce pontificat : **le retour des dissidents à l'unité catholique.**

L'Archiconfrérie ou *Pieuse Union de Notre-Dame de l'Assomption*, érigée par bref du 25 mai 1898, dans l'église des Pères Assomptionistes dite de l'Anastasie à Constantinople, a pour but de hâter par ses prières et ses bonnes œuvres la réunion des églises schismatiques, et surtout des églises slaves et grecques; l'Association de *Notre-Dame de la Compassion*, qu'un bref du 22 août 1897 a constituée à Paris dans l'église de Saint-Sulpice, se propose une fin analogue à l'égard de l'Angleterre. Ces deux œuvres sont confiées respectivement aux Pères Augustins de l'Assomption et aux Prêtres de Saint-Sulpice : leurs directeurs sont les Supérieurs géné-

raux de ces deux Congrégations. Elles peuvent s'agréger les autres associations du même genre, avec le consentement des Ordinaires, et quoique ceux-ci nomment les directeurs des associations diocésaines, cependant les Pères Assomptionistes et les Sulpiciens ont droit, partout où ils résident, à ce que leur église devienne le centre de la Confrérie.

C'est à cette grande cause de l'unité religieuse que se rapporte encore le *motu proprio* du 29 décembre dernier. Par cet acte, Léon XIII a fondé à Rome le **collège Saint-Bède**, destiné à former à la prêtrise les convertis anglais désireux de se dévouer à l'évangélisation de leurs compatriotes, et à permettre aux prêtres de la même nation de poursuivre leurs études au centre de la catholicité. Le nouveau séminaire est établi dans le même local que le collège anglais déjà existant, et placé sous l'autorité de son recteur; mais les deux institutions ont leur règlement, leur vie, leurs revenus distincts. Le Saint-Père a prélevé sur son modeste budget la somme de quatre cent mille francs pour constituer le premier capital de cette fondation, et il en a confié l'administration à l'archevêque de Westminster. Le collège reçoit deux catégories d'élèves : ceux qui sont admis gratuitement, et ceux qui paient pension. Ils suivent les cours de l'Université grégorienne. On peut lire, dans l'*Ami du clergé* du 2 février, la traduction intégrale de ce document, où le Souverain Pontife détermine non seulement la constitution du nouveau séminaire mais aussi divers points de la discipline et des études.

Il ne serait pas sans intérêt, à un moment où s'agite en sens divers la grave question de la formation cléricale, de noter les points de réglementation pratique que le Saint-Père juge à propos de préciser.

Signalons encore quelques décisions se rapportant à diverses questions, et rendues ou publiées dans ces derniers temps.

1° Une résolution du Saint-Office, du 7 septembre 1898, déclare toujours en vigueur les *Constitutions* pontificales portées contre ceux qui prennent ou détiennent les **aumônes** recueillies pour les **Lieux Saints** ; mais quant aux *Censures*, celles-là subsistent seules qui sont contenues dans le chapitre XI de la 22e sess. du concile de Trente, *De reform.* (Cf. *Analecta*, 1898, p. 144.) Nous avons eu occasion de rappeler ces censures dans notre bulletin du 5 mars 1898.

2° Dans un diocèse où le décret *Tametsi* est en vigueur, la persua-

sion s'était répandue que tous les prêtres de ce diocèse avaient **délégation** suffisante pour assister à **tous les mariages** en vertu du pouvoir général qui leur aurait été accordé d'administrer tous les sacrements qui ne requièrent pas le caractère épiscopal. Le fait de la délégation était douteux ; eût-il été certain, on pouvait se demander si une telle délégation, qui abrogeait, par voie indirecte, la loi conciliaire, était valide. D'autre part, ne se trouvait-on pas en présence d'un cas où l'Église supplée la juridiction ? Le 9 septembre dernier, le Saint-Office, interrogé, a remédié au passé *ad cautelam*, et a déclaré que « dans la faculté générale d'administrer tous les sacrements qui ne requièrent pas l'ordre épiscopal n'était pas inclus le pouvoir d'assister à tous les mariages des fidèles du diocèse, si ce n'est pour les vicaires paroissiaux qui d'après l'usage du diocèse seraient censés délégués d'une façon habituelle pour leur propre paroisse ». (Cf. *Analecta*, l. c., p. 484.)

3° Une réponse de la Congrégation des Rites, du 12 mars 1897, rappelle les règles déjà fixées, et aux termes desquelles, si on donne la **bénédiction du Saint Sacrement après la messe**, le prêtre doit se servir d'ornements de la couleur de celle-ci, fussent-ils violets, et alors même que quelque chant, par exemple celui des litanies, précéderait le *Tantum ergo*. Seul, le noir est excepté ; cette couleur est proscrite même dans le cas où le célébrant se contenterait d'ouvrir le tabernacle et, après la récitation du *Tantum ergo*, de bénir avec le ciboire. (Cf. *Analecta*, l. c., p. 488.)

4° Le titre II des Règles de l'Index soumet diverses catégories de livres à l'examen préalable des Ordinaires. Dans le cas où l'**imprimatur serait refusé**, ceux-ci seraient-ils tenus d'indiquer à l'auteur les raisons de leur refus ? A ce doute, la Congrégation de l'Index a répondu le 3 septembre 1898 « affirmativement, si le livre paraît susceptible d'être corrigé ou expurgé ». (Cf. *Analecta*, p. 492.)

5° Lorsqu'un cadavre se trouve **enterré près d'un autel**, les règles liturgiques, par respect pour le Saint Sacrifice, exigent entre le *degré* de l'autel et le cadavre une distance de trois coudées. Le 5 août, la Sacrée Congrégation des Rites a déclaré que cette mesure devait s'entendre d'*un mètre*, et qu'elle pouvait se prendre non du degré mais de l'*autel lui-même*.

6° **Le décret Aucto**, du 8 juin 1896, donnait certaines permissions au sujet des messes de *Requiem* dans les chapelles des cimetières. Une réponse de la Congrégation des Rites, du 12 janvier 1897, avait restreint les dispositions du décret aux seules chapelles privées, à l'exclusion de la chapelle publique du cimetière. Un monitoire corrige aujourd'hui cette solution : la chapelle publique du cimetière jouit des mêmes faveurs que les chapelles privées; mais ces faveurs ne s'étendent pas aux chapelles situées hors du cimetière, alors même que le cadavre de quelque défunt reposerait au-dessous. (Cf. *Analecta*, p. 489.)

7° Le 14 décembre dernier le doute suivant a été examiné par le Saint-Office : « L'évêque diocésain peut-il **subdéléguer**, sans autorisation spéciale, à ses vicaires généraux ou à d'autres ecclésiastiques, d'une manière générale ou au moins pour un cas particulier, **les facultés** qui lui sont déléguées *ad tempus* par le Saint-Siège ? » La Sacrée Congrégation a répondu « affirmativement, pourvu que cela ne soit pas défendu dans les pouvoirs mêmes, et que le droit de subdélégation n'y soit pas restreint à quelques personnes seulement : dans ce cas, en effet, il faudra s'en tenir exactement aux termes du rescrit ». Cette résolution, approuvée par le Souverain Pontife, a été communiquée au secrétaire de la congrégation du Concile par lettre de l'assesseur du Saint-Office du 17 décembre. (Cf. *Acta S. Sedis*, t. XXX, p. 384.)

II. — PUBLICATIONS NOUVELLES

M. l'abbé Deshayes, dans son nouvel ouvrage[1] traite sous une forme bien accessible, un sujet d'une grande importance pratique. On le sait, là où le décret *Tametsi* du concile de Trente est en vigueur, les **mariages clandestins**[1] sont nuls : or l'absence du propre curé ou d'un délégué légitime suffit dans ce cas pour constituer le vice de clandestinité. Assez fréquemment des causes de nullité sont portées de ce chef devant les tribunaux ecclésiasques. Il est donc utile, si l'on veut éviter des erreurs préjudiciables, de déterminer exactement la notion du domicile canonique au point de vue du droit matrimonial, et les conditions dans lesquelles peut et doit s'exercer le pouvoir de délégation. M. Deshayes expose ces principes et discute leurs applications usuelles sous forme de demandes ou cas dont il donne succinctement la solution raisonnée. Une partie de ce travail avait déjà paru dans l'*Ami du clergé*, où il avait été apprécié. Il répond exactement à son titre : il est pratique ; pratique, et par le choix de ces cent cinquante questions, la plupart posées à l'auteur par ses confrères à titre de consultations, et par la précision et la clarté des réponses. C'est bien là le manuel, tel que le désire le prêtre qui doit résoudre sans retard la complication inopinée. Cependant, grâce à la disposition méthodique des questions, à la valeur de leur courte discussion, à des notes assez fréquentes, la

1. *Questions pratiques de droit et de morale sur le mariage. (Clandestinité)*, par F. Deshayes, docteur en théologie et en droit canonique, professeur au grand séminaire du Mans. Paris, Lethielleux, 1898. 1 vol. in-8, pp. XII-455.

synthèse de la doctrine se dégage suffisamment à la lecture suivie.

Cette doctrine est puisée aux sources autorisées ; elle est tout à fait au courant. Sa vulgarisation servira, je crois, à effacer dans quelques esprits les traces d'anciennes erreurs et à prévenir, par une exposition pleinement catholique, la dangereuse influence de notre législation civile. Sur les points controversés, l'auteur s'est rallié aux opinions pratiquement préférables ; alors même que dans la théorie ou *post factum* on inclinerait çà et là vers une solution plus large[1], pour ses lecteurs, qui doivent d'ordinaire non pas juger du fait accompli, mais procurer la validité de ce qui se prépare, ce livre sera un guide absolument sûr.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres : *domicile*, *bans*, *délégations*, *assistance du curé et des témoins*, *publication du décret Tametsi*. Sept appendices le terminent : l'un d'eux attirera surtout l'attention des canonistes ; c'est la statistique — la plus détaillée et la plus complète dressée jusqu'ici — des pays où le décret de Trente est actuellement en vigueur. Qu'il me soit permis de me joindre à Mgr du Mans pour féliciter sincèrement l'auteur d'« avoir précisé d'une façon si lumineuse et si exacte l'enseignement de l'Église sur ces délicates matières ».

Nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier le mérite des **Leçons de droit canonique** du P. De-Luca[2]; cet ouvrage, dont les deux derniers volumes viennent de paraître, est un des plus complets du genre. Par l'étendue de la matière et la multiplicité des notions, il égale plus d'un cours de décrétales ; et quoique l'auteur ait professé ces institutions à titre d'introduction aux études supérieures, elles peuvent cependant servir de texte à l'enseignement ordinaire du droit canonique. Leur caractère est surtout doctrinal, et elles représentent bien le sommaire théorique de toute la législation de l'Église. Si l'on se place au point de vue pratique, certaines parties, je le prévois, sembleront trop

1. Ainsi Mgr Giustini soutenait devant la Congrégation du Concile l'opinion contraire à celle qui est donnée pour le trente-septième cas. (Cf. *Analecta*, 1898, p. 394.) J'ignore quelle aura été la décision de la Congrégation.

2. *Prælectiones juris canonici* quas in schola institutionum canonicarum habebat P. Marianus De-Luca, S. J. — Tom. IV. *De judiciis ecclesiasticis*, pp. 460. Tom. V. *De delictis et pœnis ecclesiasticis*, pp. 392. Romæ, typ. S. C. de Propaganda Fide, 1898.

développées, d'autres pas assez détaillées ; mais l'éminent professeur du Collège romain juge avec raison qu'une érudition générale, puisée aux sources classiques, est la plus appropriée à une sérieuse formation. Il a du reste reçu un témoignage précieux entre tous. Le Saint-Père lui écrivait dans un bref en date du 18 octobre :

A notre époque surtout, époque d'universelle déviation, la connaissance approfondie des droits de l'Église et de son autorité ne regarde pas seulement le clergé ; elle importe à tous. Votre ouvrage répond à ce besoin, et par une doctrine, une érudition de choix, et par la clarté de son ordonnance. A l'exemple du cardinal Tarquini, votre prédécesseur à l'Université grégorienne, vous vous préoccupez surtout de la valeur des matériaux et de la lucidité de l'exposition. Cette remarquable étude des principes, qui régissent l'Église en sa qualité de société parfaite, aura certainement pour résultat d'exciter ou d'entretenir l'ardeur des études juridiques en ces jeunes gens qui sont l'espérance des sciences sacrées.

Les *Études* ont déjà annoncé la réédition du **Cours de droit canon** du professeur F. Santi[1]. Le Dr Leitner, qui s'en est chargé, a conservé l'œuvre primitive jusque dans son format et ses caractères, avec ce choix judicieux des questions à traiter et cette juste étendue d'exposition qui lui ont valu une faveur méritée. Mais il en a revu soigneusement les références et complété le texte, soit en analysant les actes nouveaux, soit même en utilisant des documents antérieurs à Santi. Ce travail est fait d'une manière très attentive, et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de lacunes à signaler. Je regrette seulement que le savant éditeur ait cru devoir fondre ses additions dans le texte même, en sorte qu'il devient difficile, à la lecture, de discerner sa pensée propre de celle de l'auteur. Ces modifications sont assez importantes pour augmenter ce troisième volume d'une centaine de pages. Le droit des Réguliers surtout a reçu une large contribution. Or, dans ces apports tout n'est pas également à l'abri de la controverse, et je ne dissimule pas que, si la brièveté d'un compte rendu le per-

1. *Prælectiones juris canonici* quas juxta ordinem decretalium Gregorii IX tradebat in scholis Pont. Seminarii Romani Franciscus Santi professor. Editio tertia emendata et recentissimis decretis accommodata cura Martini Leitner, Doctoris juris canonici, vicerectoris in seminario clericorum Ratisbon. Liber III. Ratisbonæ, Pustet, 1898. In-8, pp. 492.

mettait, j'aurais à présenter un certain nombre de réserves, que ne soulevait pas l'œuvre originale.

La monographie de la **Congrégation du Concile**, présentée comme thèse de doctorat devant la faculté canonique de Lyon, est œuvre d'un travailleur jeune, actif, qui cherche, s'informe, et, non content de rassembler une foule de renseignements et de les coordonner, s'efforce d'en dégager et d'en discuter la doctrine[1].

Une première partie expose l'historique de la Congrégation du Concile, son organisation complétée par Sixte-Quint, son développement et ses modifications sous les divers secrétaires, enfin sa composition et sa compétence actuelles. Un second livre nous introduit dans sa procédure, procédure générale et procédure spéciale, aux différentes catégories de causes. Ceux qui n'ont pu voir de près la pratique des congrégations romaines trouveront là de très utiles indications pour lire les documents émanés de la Curie, et en particulier de la Congrégation du Concile, et pour mieux en comprendre la terminologie et la portée. Le dernier livre est consacré à l'autorité de la Congrégation. M. Parayre lui reconnaît la juridiction ordinaire, et outre le pouvoir judiciaire, un pouvoir, sinon législatif, du moins exécutif, qui lui donne autorité pour rendre des décrets en vue de l'observation des lois. Cette conception lui permet d'accorder aux interprétations, même *extensives*, une force obligatoire que nombre de canonistes leur refusent. Il y a dans cette intéressante discussion des vues très justes ; je pense cependant que l'auteur, avec le temps, sera amené à préciser davantage encore certaines distinctions. Pour ma part, je l'avoue, je ne crois pas qu'il y ait lieu de déroger au grand principe de la promulgation ; authentiquer un rescrit privé n'est pas le publier, et le publier officieusement, même avec ces signes d'authenticité, n'est pas encore le promulguer.

On ne peut s'empêcher de remarquer dans cet ouvrage une certaine exubérance de forme et de fond; mais on a la satisfaction de se sentir en présence d'un talent sérieux qui, avec sa pleine maturité, trouvera de lui-même la juste mesure et cette

1. *La Congrégation du Concile.* Son histoire, sa procédure, son autorité, par l'abbé R. Parayre, docteur en droit canonique, membre du *Studio* du Concile. Paris, Lethielleux, 1897. In-8, pp. XXI-424. Prix : 5 francs.

sobriété qui est une force de l'esprit. Je souhaite que M. l'abbé Parayre continue à apporter aux études canoniques des contributions semblables à cette thèse et aux articles qu'il consacre en ce moment même, dans le *Canoniste*, aux oratoires privés.

Il y aurait à signaler, en vue d'une nouvelle édition, quelques inexactitudes. Ainsi, le *modus vivendi* de la deuxième session de Trente dit-il vraiment que les décisions de foi seront prises à l'unanimité des votants? (P. 4.) L'opinion de Suarez (p. 288), ne serait-elle pas mieux précisée au livre IV, chapitre XIV, de son *Traité des Lois*, qu'au chapitre Ier du livre Ier? Un certain nombre de corrections devraient aussi être faites dans l'orthographe ou la traduction des noms propres.

M. l'abbé Fanton nous offre un résumé de toutes les **lois civiles relatives aux fabriques et au culte catholique**[1]. C'est un résumé à la fois court et suffisamment complet, bien coordonné et parfaitement au courant de la législation et de la jurisprudence actuelles. Les livres sur cette matière ne manquent pas; mais les uns, dus à des juristes de profession, ne mettent pas le lecteur assez en garde contre le danger de confondre le fait de la légalité avec le droit de la conscience; les autres, plus anciens, n'ont pu tenir compte des modifications profondes qui, depuis vingt ans, ont été introduites dans nos lois.

L'auteur procède par paragraphes brefs, nets; pas de longues expositions, mais un énoncé à la fois clair et condensé, avec références à l'appui, et, s'il y a lieu, l'indication de la raison juridique, l'état de la controverse, l'appréciation de la loi au point de vue canonique.

Cette méthode a permis de renfermer beaucoup de choses dans ces deux petits volumes très maniables et pratiques, et d'animer de l'esprit catholique ce compte rendu précis du droit civil ecclésiastique. Une double table, la numération de tous les paragraphes, leurs sommaires en italiques facilitent les recherches.

Cette publication, comme l'écrit Mgr de Valence, rendra de très grands services à tous ceux qui s'occupent de l'administra-

1. *Traité des fabriques et du culte catholique d'après les lois civiles*, par l'abbé F. Fanton, curé-archiprêtre de Tain. Valence (Drôme), Vercelin et Gauthier; Paris, Amat, 1898. 2 vol. in-12, pp. XII-296 et 344. Prix : 4 francs; par la poste : 4 fr. 75.

tion temporelle des paroisses ou de jurisprudence ecclésiastique. Quelques indications bibliographiques, dans le genre de celles que M. Fédou a insérées dans son *Code pratique des vicaires*, compléteraient heureusement cet utile mémento et permettraient au besoin d'étudier plus à fond certaines questions.

L'Avocat du clergé[1], revue fondée l'an dernier, se proposait un double but : 1° Tenir le clergé au courant des modifications survenues dans les lois qui intéressent le ministère ecclésiastique, et dans la jurisprudence que fixent ou déplacent continuellement les décisions judiciaires et les actes administratifs ; 2° exposer successivement les notions générales du droit, et, de la sorte, aider nos prêtres à augmenter ce trésor de connaissances variées, qui leur est d'un si grand secours pour acquérir ou conserver leur influence. La Revue visait, du reste, à se mettre à la portée des lecteurs auxquels un labeur déjà trop lourd n'avait pas permis d'étudier même les éléments de la science juridique. Par ce caractère de vulgarisation, la nouvelle publication évitait de faire double emploi avec les grandes revues déjà existantes. La modicité de son prix la rendait plus accessible aux petites bourses.

Tel était le programme. Durant cette année 1898, que nous avons sous les yeux, il semble bien rempli. Les actes juridiques de l'année, intéressant le clergé et ses œuvres, y sont expliqués et commentés avec lucidité; quant à la partie consacrée à la législation générale, elle s'est occupée des lois sur le témoignage des femmes, l'instruction criminelle, le recouvrement des frais de notaires, avoués et huissiers, la répression des outrages aux bonnes mœurs, la protection de l'enfance et des notions de droit constitutionnel.

Jules BESSON, S. J.

1. *L'Avocat du clergé*, revue pratique de jurisprudence et de législation paraissant tous les deux mois en fascicule de 40 pages in-12, sous la direction de M. P. Caulet. Rédaction et administration : Paris, Lethielleux. Prix, France : 2 francs par an ; Union postale : 2 fr. 50.

REVUE DES LIVRES

Publications relatives aux églises dissidentes. — **I. Argumenta contra Orientalem Ecclesiam ejusque synodicam encyclicam anni 1895**, a P. Joanne B. Baur, O. M. G. (Texte grec et latin.) Inspruck. F. Rauch, 1897. — **II. Réponse à la lettre patriarcale et synodale de l'Église de Constantinople sur les divergences qui divisent les deux Églises**, par Maxime Malatakis, prêtre catholique de rite grec. (Texte grec.) 1 vol. In-8, pp. 180. Traduction française. 1 vol. In-8, pp. 200. Constantinople, A. Zellich, 1895 et 1896. Prix du texte ou de la traduction, isolément : 5 piastres (1 fr. 25). — **III. L'Église romaine en face de l'Église grecque schismatique**, par V. Ermoni. Paris, Poussielgue. In-8, pp. 64. — **IV. Dell' Unione delle Chiese.** *Risposta al patriarca greco di Costantinopoli.* 2e édit. Autore S. Brandi, S. J. Rome, 1896. Bureaux de la Civiltà Cattolica. Gr. in-8, pp. 80. Traduction française du même opuscule : *De l'Union des Églises. Réponse à la lettre encyclique du patriarche grec de Constantinople*, par le P. S. Brandi, S. J. Rome, imprimerie du Vatican, 1896. In-8, pp. 114. — **V. Autonomies ecclésiastiques.** *Églises séparées*, par l'abbé L. Duchesne, membre de l'Institut. Paris, Thorin, 1896. In-12, pp. viii-356. Prix : 3 fr. 50.

I. — L'opuscule du R. P. Baur réfute quelques erreurs de l'Église grecque, et surtout celles qui sont contenues dans l'encyclique du patriarche Anthime VII, dont nous avons longuement parlé dans les *Études*. L'auteur a longtemps séjourné, comme professeur de théologie, aux environs de Smyrne. C'est dire qu'il connaît la doctrine de ses adversaires. D'ailleurs, son livre a été revu avec soin par un savant religieux de son ordre; et la lecture en est recommandée aux missionnaires d'Orient par l'archevêque d'Athènes et le délégué apostolique.

Il s'adresse surtout aux Orientaux. Voilà pourquoi il est écrit en grec. Quant au lecteur occidental, il pourra recourir à la traduc-

tion latine placée au bas de chaque page, et, pour l'aider à comprendre le texte, il trouvera, aux pages 97 et 98, l'explication des principales différences entre le grec ancien et le grec moderne.

La réplique du P. Baur ressemble à une argumentation *ad hominem*. Les Grecs dédaignent les textes que leur oppose l'Église latine ; ils prétendent qu'ils ont été interpolés. Aussi, leur nouvel antagoniste tire-t-il toutes ses armes du seul arsenal de l'Église grecque. En des termes pressés, convaincants, mais parfois quelque peu acerbes et exagérés, il démontre que l'Église une, sainte, catholique et apostolique est, non l'Église grecque, mais l'Église catholique, et que les reproches, contenus dans l'encyclique synodale de Constantinople, se retournent contre ses auteurs.

II. — La réponse du P. Malatakis, comme la précédente, fut d'abord écrite en grec, en vue des chrétiens orientaux. L'année suivante, elle fut traduite en français. Nous l'avons déjà signalée, au cours de nos études sur la Lettre patriarcale; aussi, nous bornerons-nous à une rapide analyse.

L'auteur accepte la discussion sur le terrain où la portent les signataires de l'encyclique de Constantinople. Ceux-ci prétendent qu'ils restent inviolablement attachés à l'Église des sept conciles œcuméniques, c'est-à-dire à l'Église des huit premiers siècles chrétiens. L'apologiste catholique leur met sous les yeux les textes mêmes de ces conciles, ainsi que les témoignages formels des Pères latins et surtout des Pères grecs ; et il leur prouve, avec une évidence irrécusable, que la tradition des huit premiers siècles, soit en Orient, soit en Occident, enseignait déjà, ou du moins ne désapprouvait pas les dix articles contestés aujourd'hui par l'Église de Constantinople. Ajoutons que l'auteur s'efface complètement. Son œuvre est un recueil de témoignages, assemblés sans beaucoup d'art, mais néanmoins très précieux.

III. — M. V. Ermoni oppose aussi à la lettre du Phanar les témoignages des Pères, soit isolés, soit assemblés en concile. Des textes fournis par la tradition, il a choisi, d'ordinaire, les plus concluants, la fleur. Quelques rapides allusions à certains travaux des historiens et des exégètes contemporains éclairent son travail et lui donnent plus d'intérêt. Sa modération de ton nous semble louable, encore qu'il nous semble excessif d'appeler

Harnack le plus grand théologien positif de l'Allemagne contemporaine.

IV. — Les pages du R. P. Brandi, sur l'*Union des Églises*, sont extraites de la *Civiltà cattolica*. Nos lecteurs savent déjà, par les citations qui ont passé sous leurs yeux, en quelle estime nous tenons ce travail.

Il est clair, méthodique et sûr. L'auteur s'attaque d'abord à deux hypothèses, qui sont le premier et principal appui de tous les griefs élevés par le patriarche de Constantinople contre l'encyclique du pape. On prétend que celui-ci, dans sa lettre apostolique *Præclara* (20 juin 1894), interdit et autorise à la fois des dogmes essentiellement différents. Le P. Brandi montre aisément que cette accusation porte à faux, et qu'on a confondu les divergences liturgiques et disciplinaires que l'Église a toujours autorisées, avec les divergences dogmatiques, qui sont incompatibles avec l'unité de foi, commandée par Notre-Seigneur.

L'autre principe général, qui sert de base au réquisitoire du Synode patriarcal de Constantinople, n'est pas mieux fondé. En interdisant à notre foi tout progrès, on confond l'immutabilité réelle, objective, avec l'immobilité absolue. Celle-ci n'exclut pas les progrès, l'évolution inhérente à tout organisme vivant. Par le seul fait, au contraire, que les vérités révélées sont susceptibles d'être interprétées, expliquées, il est nécessaire que quelques-unes, d'abord enveloppées de certaines ombres, soient mises peu à peu dans une plus vive lumière, et qu'elles deviennent l'objet d'une foi explicite, quand les difficultés semblent suffisamment éclaircies.

L'auteur se tient presque toujours sur le teraain théologique. Il ne recherche pas quelles furent les causes premières de la séparation entre Rome et Constantinople ; il laisse de côté quelques questions secondaires, soulevées par le patriarche. Mais, à qui lui reprocherait ces omissions, il pourrait faire observer que les théologiens orthodoxes n'appuient leurs griefs d'aucun argument qui n'ait été cent fois réfuté.

V. — Nous avons également signalé l'important ouvrage de M. l'abbé Duchesne, dès notre premier article sur les Églises orientales. Avant de les réunir en volume, l'éminent historien avait publié les cinq premières études dans la *Quinzaine* (1895

et 1896); la sixième avait paru, en 1892, dans la *Byzantinische Zeitschrift*, et la dernière dans les *Mélanges de l'école de Rome* (t. XVI, 1896).

Le premier chapitre retrace les origines de l'Église anglicane. On y démontre, d'après les témoignages du vénérable Bède, de saint Grégoire le Grand et de ses successeurs, que les Anglo-Saxons furent convertis à la foi chrétienne par les soins des évêques de Rome. L'Église de Cantorbéry fut organisée sur le modèle de sa métropole religieuse. Des auteurs anglicans prétendent, il est vrai, que l'Église anglo-saxonne remonte plus haut que le siècle de Vitalien et de Grégoire le Grand et se rattache à l'Église celtique et à l'Église gallicane. Mais cette filiation, réplique M. l'abbé Duchesne, est loin d'être établie. Serait-elle hors de conteste, il resterait encore que, par l'intermédiaire des Églises celte et gallicane, l'Église d'Angleterre dépendait de l'Église romaine, à laquelle, dès le second siècle, selon la remarque d'Irénée, toutes les autres devaient être unies, en raison de sa haute prééminence.

Dans les chapitres qui suivent, M. Duchesne met en relief plusieurs faits peu connus sur les origines des Églises situées à l'orient de l'empire romain, en Perse, en Arménie, en Nubie, en Éthiopie, en Arabie. Ces études sont coupées par une savante dissertation, où il prouve contre M. Mommsen et surtout contre M. Friedrich que, tout au moins jusqu'au huitième siècle, les provinces ecclésiastiques de l'Illyricum oriental furent considérées comme faisant partie du patriarcat romain.

Mais la partie de l'ouvrage qui nous a le plus intéressé est celle où il parle des Églises encore séparées de Rome : Églises monophysites, Église nestorienne, Église grecque ou photienne. Contre les théologiens de Constantinople, il prouve que la suprématie de l'évêque de Rome était reconnue, même en Orient, dans les premiers siècles de l'Église, et il marque avec beaucoup de sagacité les causes cachées qui, dès le quatrième siècle, préparent le schisme, encore lointain, de Photius.

Certes, il nous est agréable de rendre hommage à la science et au talent de l'écrivain. Cependant, l'autorité même qui s'attache aux écrits de M. Duchesne nous est un motif de plus de lui signaler trois ou quatre pages, dont nous ne sommes pas pleinement satisfaits. Ce sont celles qui ont trait aux divergences

doctrinales entre l'Église grecque et l'Église romaine, au sujet de la Trinité et de la procession du Saint-Esprit. L'éminent directeur de l'école de Rome affirme que, d'après les Pères orientaux, le concept de la Trinité est lié à celui du monde, de telle sorte que « si le monde n'existait pas, il n'y aurait pas nécessairement de personnes divines ». Il est vrai que la hardiesse de cette hypothèse est atténuée dans une note placée au bas de la même page. Néanmoins, nous croyons que, là encore, le désaccord entre la plupart des Pères grecs et les Pères latins est exagéré : ils ont, en effet, également admis que l'existence de la Trinité est « une nécessité de la vie divine ».

D'autres que des théologiens regrettent aussi de rencontrer des jugements comme ceux-ci : « Les Grecs prouvent aux Latins que le Saint-Esprit ne procède pas du Père ; les Latins démontrent aux Grecs qu'il procède aussi du Fils. » Le spirituel auteur veut-il dire que ces deux propositions contradictoires sont également vraies ? Non, sans doute. Il est plus probable que, dans son idée, la thèse des Grecs et celle des Latins diffèrent par la forme plus que par le fond. Mais pourquoi ajoute-t-il avec quelque dédain : « Je viens de dire combien ces questions de théologie pure, de sèche métaphysique ont peu d'intérêt religieux » ? Comment un esprit, d'ordinaire si perspicace, ne voit-il pas que ces questions de « sèche métaphysique » ont leurs racines dans l'Évangile, et qu'il s'agit de savoir si on doit expliquer, oui ou non, dans son sens propre, la parole même de Notre-Seigneur : « Il recevra du mien : *De meo accipiet* » ?

François Tournebize, S. J.

Le Dogmatisme du cœur et celui de l'esprit, par le R. P. Schwalm. Paris, 1899, Bureaux de la *Revue thomiste*. — On ne peut échapper au problème de l'être. L'éluder par le dilettantisme est coupable ; le nier par le positivisme, illusoire. Il nous faut une affirmation ontologique sur laquelle nous puissions fonder notre vie, un *dogmatisme* en un mot. Or deux voies, sans plus, se présentent à nous pour nous conduire à la terre promise : celles que nous ouvrent nos deux facultés spirituelles, l'intelligence et la volonté. Nous engagerons-nous dans l'une ou dans l'autre au hasard, et sans voir si elle aboutit ? Certainement non : ni la sagesse ni la juste dignité de notre condition d'homme ne

nous le permettent. Reste donc de tenter les deux routes, je veux dire de vérifier les titres des deux dogmatismes qui s'offrent à nous, l'intellectuel et le moral. Nous verrons lequel peut nous mener à une certitude inébranlée.

Un premier dogmatisme est instinctif, et c'est celui des simples, qui assurent bonnement la concordance de la réalité avec leur sensation et leur idée. La persuasion qu'ont ces braves gens de la solidité de leur affirmation fait qu'à vouloir critiquer cette affirmation, on ne provoque en eux qu'une sorte d'étonnement nuancé de pitié.

On ne peut cependant s'en tenir là, puisqu'aussi bien, si la base de ce dogmatisme est solide, on peut sans crainte la vérifier : or, nombre de philosophes modernes, l'ayant examinée de près, l'ont jugée insuffisante, et même tout à fait ruineuse. Le monde que la sensation atteint — ajoutons : celui que l'idée représente — n'est pas le même pour tous, ce qui serait certainement si la vue directe atteignait dans sa réalité objective un même monde. On ne peut donc se fier à ses sens pour fonder la certitude; et, comme le dogmatisme intellectuel n'est que la mise en œuvre réfléchie de ce dogmatisme instinctif, comme il amène nécessairement à tenir pour objet ce qu'il est impossible de concevoir autrement que comme sujet[1], il faut chercher ailleurs...

La seule voie qui reste ouverte est celle du dogmatisme moral. Entrons-y : nous atteindrons l'être non pas par la sensation ou l'idée, toujours incertaines objectivement, mais par la volonté, orientée il est vrai, mais nullement mue par la pensée[2], volonté qui va par delà le caduc, le successif, le dehors, saisir et embrasser le vrai des choses, ce qui reste et ce qui est un. Nous ne sommes sûrs de rien qu'en fonction de notre propre être, et nous ne sommes sûrs d'être que si, que parce que nous voulons être[3]. Si nous ne voulons pas être, au sens réel et vivifiant du mot[4],

1. R. P. Laberthonnière, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, août-novembre 1898, t. XXXVIII, p. 552. Voir aussi *le Dogmatisme moral* (extrait des *Annales de Philosophie chrétienne*, p. 24).

2. *Id.*, t. XXXIX, p. 167. Le P. Laberthonnière compare l'idée à la boussole d'un navire. Je ne pense pas cependant qu'il accepte, sans bénéfice d'inventaire, le mot d'*orientation* de l'action libre par l'idée ; mot qui semble impliquer l'antériorité au moins logique de l'illumination intellectuelle. La pensée, d'après lui, irait plutôt de pair avec l'action, sans la précéder.

3. *Id.*, t. XXXIX, p. 27, 28 *sqq.*

4. *Id.*, t. XXXVIII, p. 561.

c'est-à-dire voler et nous attacher, d'une volonté libre et déterminée, à l'être même, outrepassant, et le vêtement changeant des phénomènes perçus par la sensation, et le miroir froid et mort de l'idée, nous ne serons jamais certains, d'une certitude absolue et conséquente, d'exister. Mais si nous voulons être, si, par une affirmation qui est un acte[1], nous nous posons nous-mêmes dans l'existence, voici que, par le fait même, nous affirmons, d'une façon inébranlable, et l'Être premier, qui seul explique notre être propre[2], et, chacun à sa place hiérarchique, les autres êtres qui nous entourent[3]. Et ainsi la moralité, se servant de la logique comme d'un instrument[4], fonde les certitudes nécessaires à la vie : la seule action libre, quand elle nous attache au Bien subsistant, est une base suffisante pour la certitude[5].

Telle est, réduite à un schema décoloré[6], la théorie du R. P. Laberthonnière, que critique le P. Schwalm. Après avoir reconnu l'importance du problème et l'insuffisance du dogmatisme instinctif à le résoudre complètement, le P. Schwalm engage la discussion, qui comporte trois moments : le dogmatisme moral, à lui seul, n'explique pas bien la certitude ; le dogmatisme mental n'est pas illusoire quand on l'entend sainement ; mais il a besoin d'être complété par le moral ; tous deux enfin, fondus dans un dogmatisme intégral par le génie de saint Thomas, donnent à la troublante question de la certitude sa réponse la meilleure.

Le dogmatisme moral est, à lui seul, insuffisant. Nous sommes, dit-il, par ce que nous aimons, *nous sommes ce que nous aimons*. Et rien de plus juste, si cela signifie que nous nous modelons à l'image de ce que nous aimons, et encore que nous nous transformons à sa ressemblance, que l'attrait souverain de l'Aimé guide nos actions, comme son idéale Beauté guide la main du statuaire.

1. R. P. Laberthonnière, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XXXIX, p. 31.
2. *Id.*, t. XXXIX, p. 35 *sqq*.
3. *Id.*, t. XXXIX, p. 155 *sqq*.
4. *Id.*, t. XXXVIII, p. 543.
5. *Id.*, t. XXXIX, p. 170.
6. Il va sans dire que je n'ai pas la prétention de réduire en quelques lignes un ensemble de développements aussi fortement conçu, aussi personnel, aussi riche en vues de toute sorte. Il y faudrait un article. J'espère du moins n'avoir pas trahi, sur le point qui nous occupe, la pensée du P. Laberthonnière.

Mais gardons-nous de l'entendre d'une sorte de passage de nous-mêmes, par transmutation, dans l'objet aimé. Nous volons à lui pour nous y unir, mais nous ne nous emparons pas de lui pour le mettre substantiellement en nous-mêmes, pas plus que nous ne nous fondons, jusqu'à ne faire réellement qu'un, avec lui. Or, des deux sens de l'expression sur laquelle fait tant de fonds le dogmatisme moral, le véritable se trouve, magnifiquement décrit, dans saint Thomas[1]; l'autre n'est qu'une comparaison qui mène, si on la presse, à l'erreur.

Mais voici qui est plus grave : l'objet n'est atteint par la volonté — on le concède — que dans la lumière intellectuelle. Or, cette lumière n'est pas un flambeau qui permette à l'action de s'orienter, sans la mouvoir autrement; elle est, à sa façon, un propulseur, un moteur, un agent, « elle travaille dans l'action libre de la volonté ». (P. 22.) La volonté se détermine et choisit, mais l'alternative qui spécifie la matière de son choix est d'ordre intellectuel, et cela suffit pour que l'idée fasse partie intégrante de l'action libre. Car l'objet qui attire ma volonté ne la met en branle qu'autant qu'il est connu, et c'est la connaissance que j'ai de son aptitude à me rendre heureux qui me décide à pousser en avant. Cette connaissance influe si bien sur ma volonté qu'elle hiérarchise ses choix, lui impose dans le Bien, qu'elle montre complètement rassasiant, une impulsion nécessaire, lui propose, dans les biens mêlés, la matière de libres déterminations.

Or, ce rôle de l'idée dans l'action, le dogmatisme moral strict le rend impossible à remplir efficacement. L'idée, d'après lui, n'est pas même cette image imparfaite et incomplète, « exacte cependant à titre d'esquisse abstraite », des réalités complexes et concrètes, que nous demandons pour fonder la certitude. Elle

1. Il serait impertinent de louer dans un rédacteur de la *Revue thomiste* la façon heureuse et solide dont il use des œuvres de notre illustre maître. C'est parce que ce mérite est incontestable que je me permets de relever un détail ou deux. Il semble que c'est un peu forcer la pensée de saint Thomas que de traduire par « transformation, assimilation » (p. 18, 19), les mots « coaptatio, immutatio ». L'assimilation du sujet aimant à l'objet aimé paraît bien être, pour saint Thomas, une cause de l'amour (Ia IIæ, q. 27, a. 3, c.), plutôt qu'un effet de l'amour (*Ibid.*, q. 28, a. 1, ad 2um). — De même, l'adage « Cognitio fit per hoc quod cognitum est in cognoscente », s'il signifie que la connaissance est effectuée par l'objet connu (p. 29), comment l'appliquer, ainsi qu'on le fait généralement, à la connaissance angélique ?

n'est qu'un reflet de ce que nous sommes; elle ne met en nous, à aucun degré, la ressemblance des choses que nous croyons voir par elles, — et dès lors comment pourrait-elle mener l'action au vrai des choses? Qu'on ne dise pas que la volonté (qu'on suppose infaillible) emportera l'esprit avec elle vers la vérité, comme un navire entraîné par un courant mène au port avec lui le fanal qui éclaire sa marche. C'est retomber dans un dogmatisme instinctif, c'est nier le rôle qu'on a d'ailleurs reconnu à l'idée. La tendance de la volonté au bien en général n'est postérieure qu'à sa première illumination par l'esprit, c'est vrai; mais l'impulsion vers tel bien déterminé est dirigée, est actionnée par l'idée. Si l'idée nous leurre, ou seulement ne nous représente pas, en quelque façon précaire, lointaine, mais certaine, l'être véritable des choses, notre action ne sera jamais sûre d'atteindre ces réalités : elle ne sera sûre que de sa tendance innée vers *autre chose*, et de marches en avant, toujours et nécessairement problématiques, dans une direction constante, mais inconnue. C'est en s'allumant sur un des points déterminés du rivage du bien que le phare intellectuel, non seulement oriente, mais meut notre volonté. L'attirance ne vient pas du phare, mais, pour agir réellement, un point particulier du rivage doit s'illuminer de ses rayons, il n'attire que dans ce rayon, que par lui. Aussi mettre en doute, toujours et en principe, l'aptitude naturelle du jet lumineux à nous montrer la terre ferme, c'est condamner le navire à s'avancer vers un point qui ne sera jamais sûrement le rivage du bien réel et de l'être absolu, mais peut être le récif d'un bien caduc et d'un être illusoire[1].

Toute cette critique me paraît convaincante, et je la préfère aux réflexions qui suivent, sur la connaissance de nos états d'âme que doit logiquement supposer le dogmatisme moral. On ne voit pas immédiatement qu'il y ait contradiction à soutenir qu'on peut connaître directement et certainement des états d'âme, tout en niant — à tort ou à raison — le caractère absolu de la connaissance du noumène qu'ils nous fournissent. Mais je n'oserais dire que le

1. Je crois que cette comparaison, que je tiens à ne pas lui imposer, ne s'écarte pas de la pensée du P. Schwalm. Le P. Gaudeau, dans un travail récent, montre très bien le rôle de la raison dans l'acte même qui semble dépendre le plus absolument de notre volonté, l'acte de croyance dans l'ordre purement humain. (*Le Besoin de croire et le besoin de savoir*, Paris, 1899, p. 26.)

P. Schwalm affirme l'évidence de cette contradiction; et, dans tous les cas, cette observation n'infirme en rien la solidité des autres arguments. Hâtons-nous d'arriver au second moment de la discussion.

Le dogmatisme mental, sainement entendu, n'est pas illusoire. On ne lui demande pas sans doute de démontrer la valeur objective de la sensation et de la pensée, autrement que par l'absurde. Mais sans faire la preuve de ses titres, il s'explique sur leur valeur, en constatant, à la seule inspection de nos états d'âme, que nous sommes déterminés par le dehors, et qu'à cette détermination suit naturellement en nous la représentation de certains objets. La diversité des représentations provoquées par le même objet en différents esprits n'implique pas leur fausseté, puisque des causes extrinsèques de milieu interposé, de conditions subjectives, agissent toujours et expliquent aisément ces divergences. Quant à la connaissance intellectuelle, qui suppose en nous la connaissance sensible (par laquelle seule nous atteignons directement le singulier), nous ne pouvons non plus démontrer *a priori* la rectitude de son interprétation des données sensibles, ni si l'idée qu'elle en abstrait est, dans son genre général et typique, l'image fidèle du mode d'être qu'ont les choses réelles. Au moins l'état du singulier qui fournit matière à cette abstraction, et les dispositions de la faculté intellectuelle elle-même, amènent à comprendre comment cette image peut, jusqu'à un certain point, varier dans les esprits différents. Enfin, si le dogmatisme mental a quelque peine à rendre compte de ces divergences, dans nos deux ordres de connaissance, les doctrines adverses en ont une — et combien plus grande ! — à expliquer la ressemblance fondamentale, et toujours perçue, à travers des expériences indéfiniment renouvelées et variées, des représentations sensitives ou intellectuelles provoquées par le même objet en tout esprit humain. L'état fragmentaire, abstrait, toujours précaire, de notre connaissance, nous oblige assurément à la prudence dans l'affirmation, à l'examen critique des données qui la fondent, et parfois au doute. Il reste néanmoins que nos facultés de connaître, saines et sainement appliquées, sont des facultés de connaître. Miroirs étroits et dont le tain n'est pas toujours sans défaut, miroirs entourés de vapeurs qui en ternissent la limpidité, mais enfin

miroirs, et sur lesquels les déformations de l'objet sont reconnaissables et possibles à corriger.

Le dogmatisme mental a d'ailleurs son complément, — et combien nécessaire pour nos certitudes les plus vitales ! — dans le dogmatisme moral. Mais cette inspiration, cet appel du Bien, qui anime, qui vivifie une connaissance jusque-là spéculative, et comme morte, nulle philosophie ne les a mieux décrits et plus largement accueillis que celle de saint Thomas. « Théologien ou philosophe, saint Thomas ne cesse jamais de poursuivre sa grande synthèse des aspects intelligibles de l'être et de sa réalité désirable. Il n'est ni un spéculatif, pour qui le monde se dessèche à l'état de concept abstrait ; ni un actif qui veut agir avant de penser et tenir le but avant de le voir... Son dogmatisme n'est pas de ceux qui tronquent la réalité. » (P. 39.) Et c'est par ce caractère d'intégralité que se distingue sa doctrine, intégralité qui la met également à l'abri du conceptualisme de Spinoza, et du fidéisme de Kant. Je me borne à renvoyer, pour l'exposition vraiment cordiale et solidement appuyée de ces affirmations, aux beaux développements du P. Schwalm.

Il n'y a ici qu'à louer. Tout au plus pourrait-on regretter — mais son but ne l'y amenait pas directement — que, préoccupé de montrer l'insuffisance du dogmatisme moral à établir, lui seul, nos certitudes, le P. Schwalm n'ait pas signalé au passage quelques-uns des très intéressants et parfois admirables points de vue, que le P. Laberthonnière a ouverts dans ses articles. Je ne puis les indiquer ici, même pour les discuter (et j'avoue que j'y serais souvent forcé), mais j'eusse regretté de les passer tout à fait sous silence.

J'aurais, si ce compte rendu n'était déjà trop long, à relever mille détails intéressants dans l'opuscule du R. P. Schwalm. Mais il vaut mieux laisser au lecteur le plaisir de les trouver[1] : mon but n'a été que de leur faire connaître assez la question pour leur inspirer le désir de l'étudier sur documents ; et le croquis manquerait étrangement son but qui dispenserait de consulter la carte. En terminant, je me bornerai donc à souhaiter, à tous ceux qui discutent ces graves problèmes, la sympathique impartialité

1. Je citerai pourtant les *réflexions sur le Dogmatisme instinctif*, p. 9 ; — *sur la nécessité d'un Maître*, p. 26 ; — et la *note sur l'exposition de saint Thomas dans les manuels*, p. 46.

dans l'exposition de la thèse adverse, la fermeté courtoise dans la discussion, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer en lisant l'étude du P. Schwalm. Léonce de Grandmaison, S. J.

Les Juifs et nos contemporains, par François Bournand, Paris, A. Pierret. In-18, pp. 316. Prix : 3 fr. 50. — « Ce livre, dit l'auteur dans sa courte Préface, nous a donné beaucoup de mal à faire...; nous y avons mis bien peu de nous-même et beaucoup des autres... » C'est qu'en effet il est composé à la façon d'une mosaïque, de morceaux de toute provenance et de toute couleur. On introduit tour à tour une centaine de personnages, politiques, écrivains, artistes, socialistes, anarchistes, catholiques, protestants, israélites, français ou étrangers, et chacun dit son opinion sur les Juifs et la question juive. Les extraits sont découpés dans des livres et plus souvent des articles de journaux; quelquefois ce sont des *interviews*. L'auteur du livre n'y met guère du sien que quelques mots de présentation ou des notes très courtes. C'est donc bien la pensée de ces gens d'opinions si diverses que l'on entend tour à tour. Toutefois, il semble que pour quelques-uns d'entre eux, qui ont traité la question *ex professo*, et non sans autorité, comme Claudio Jannet, par exemple, une citation de quelques lignes est bien insuffisante, alors qu'une conversation de *Gyp* prend plusieurs pages. Pas de conclusion, pas de résumé des débats, pas de moralité. C'est pousser un peu bien loin la discrétion de rapporteur. Joseph Burnichon, S. J.

Le Diabète sucré; ses causes, ses effets, sa guérison, par le Dr R.-H. Henri. In-8, pp. 60. Paris, Charles Mendel (sans date). — Cette brochure donne les principales notions sur le diabète. Une première partie indique quelques généralités sur la maladie, ses causes, sa fréquence, ses manifestations; une seconde est consacrée aux recherches scientifiques et aux théories; une troisième concerne ce qui importe le plus aux malades, le traitement du diabète.

Comme le dit très bien l'auteur, « le régime est la chose la plus importante et doit passer, avec l'hygiène, même avant les médicaments » (p. 49). Ses indications sont fournies par tous les praticiens et permettent de regarder aujourd'hui comme curable une maladie très redoutée autrefois. Nous sera-t-il permis de regretter que le Dr Henri recommande exclusivement certaines *marques*,

au risque de donner à son travail un caractère commercial, indigne de son talent et de notre art ? Dr Surbled.

I. Boers et Anglais. *Autour des Mines d'or du Transvaal*, par Edgar Roels. Paris, Hennuyer, 1897. — **II. Rhodésie et Transvaal.** *Impressions de voyage*, par Albert Bordeaux. Paris, Plon, 1898. In-18, pp. vii-286. Prix : 4 francs. — **III. Jours de Guinée**, par Pierre d'Espagnat. Paris, Perrin, 1899. In-16, pp. 344. Prix : 3 fr. 50.

I. — Étude très documentée des relations entre Boers et Anglais dans le Transvaal. L'honnêteté des brasseurs d'affaires sud-africaines n'en sort pas absolument indemne. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que le gouvernement de la Grande-Bretagne se regarde, en toute candeur, comme ayant un droit de nature sur toute région ultra-productive. Qu'on y regarde de près, il y a une petite scélératesse à l'origine de presque toutes ses colonies. Preuves : le cap Kimberley, Manica. Preuves encore, l'échec de Majuba Hill et le raid du Dr Jameson. A quand l'annexion de Delagoa Bay ?

Suit un chapitre sur la situation industrielle et les réformes, dans le Transvaal.

L'auteur a joint à son travail une étude de M. Arthur Desjardins sur le *Transvaal et le Droit des gens*. Hélas ! tout cela est à méditer par le temps qui court. Plus que jamais, la politique anglaise abonde dans son propre sens : il n'y a pas de droit des gens, il n'y a que le droit des Anglais. Parler de *droit*, c'est employer des *arguments de sentiment ;* un seul argument est recevable, l'*intérêt*.

II. — L'Afrique du Sud intéresse plus que jamais le public français. Trop longtemps on a laissé l'Angleterre s'y développer à l'aise sans s'en préoccuper : aujourd'hui, l'on comprend chez nous l'importance de cet empire lointain fondé par la Grande-Bretagne dans l'autre hémisphère. Hélas ! Fachoda n'est qu'un épisode de cette histoire d'expansion à outrance. Il y a longtemps que Cécil Rhodes annonçait et promettait que le Cap donnerait la main à l'Égypte, à travers le continent noir. La chose n'est pas faite encore, mais elle se fera, et alors...

M. Bordeaux est allé visiter en ingénieur ces régions lointaines, et il en rapporte, pour le grand public, un excellent carnet de

notes. Récit sans prétentions littéraires, un peu négligé même, mais vivant. Naturellement, ce qui par-dessus tout attire son attention, ce sont les exploitations aurifères; tout un chapitre est destiné à exposer l'état actuel des grandes mines du Witwatersrand, de Lydenburg, du Charterland, etc.

A noter un très intéressant chapitre sur le « raid » du Dr Jameson, cet épisode mortifiant des extensions coloniales anglaises. Quelques lacunes sont aussi à signaler : on voudrait une carte. Puis, les vues générales font un peu défaut; l'auteur a peut-être un peu trop considéré les choses en pur ingénieur. Il raconte la grande expédition de 1890, où les Anglais firent la conquête du Matabeleland; mais que de détails curieux il eût pu ajouter sur l'acquisition de Manica! Pour les Anglais, leur droit ne faisait pas l'ombre d'un doute; mais qu'en pensent encore les Portugais?

III. — Ne demandez à ce récit de voyages ni renseignements ethnographiques, ni description raisonnée et savante du pays, rien de précis ou de scientifique. Ce sont des descriptions et des impressions, notées au jour le jour; rien autre. — Pourquoi l'auteur prétend-il n'avoir ajouté que des points et des virgules à ces pages improvisées « à la merci des gîtes »? Coquetterie littéraire qui n'en impose à personne. Il y a, il est vrai, des passages fort mal écrits, des phrases tourmentées et obscures à plaisir... « Et la soirée continue, tout heureuse, dans l'heure, tombée, de la Croix du Sud, la bonne soirée si résonnante de joie... » (P. 213.) Trop de virgules! Mais la plupart du temps, la langue très moderne — trop moderne — la phrase savante, impressionniste, les tableaux soignés, la palette chargée de teintes fines, tout atteste un travail de styliste, en pleine possession de soi... Partout on sent l'influence de P. Loti : c'est la même préoccupation du paysage, des formes, des couleurs, surtout la même tristesse, la mélancolie malsaine avivée, çà et là, de détails scabreux. L'impression générale est que l'Afrique est une terre triste, triste à mourir, luxuriante et splendide par endroits, mais enivrante et indolente, monstrueuse, et qui cependant attire toujours. De tout cela se dégage beaucoup de fatalisme. — Est-il besoin d'ajouter que le côté chrétien, l'intérêt éternel des pauvres noirs, est complètement absent? Cela compte pourtant. Alexandre Brou, S. J.

I. Un Secret de famille, par M. Maryan. Paris, Firmin-Didot. In-18. Prix : 2 fr. 50. — **II. Jeunes filles et Jeunes femmes**, par l'auteur de *Souvenirs de mariage*. Paris, Passy, rue de la Pompe, 8. In-18, pp. 166. — **III. Or et toc**, par Jacques Chartraine. Paris, Hennuyer. In-18. Prix : 3 fr. 50. — **IV. Les Cousines de Rachel**, par A. Géline. Paris, Téqui, 1898. In-12. Prix : 2 francs. — **V. — Sophie, ma plus jeune**, par Champol. Paris, H. Gautier. Prix : 3 francs.

I. — On a bien quelque embarras sur la fin pour tirer au clair ce terrible et douloureux secret et dénouer la situation d'une façon satisfaisante. Mais auparavant on nous a entraînés, pendant plus de trois cents pages qui n'ont point paru longues, à travers une histoire de famille très attachante et racontée avec un charme fait de naturel et de simplicité élégante. L'aimable conteuse possède l'art difficile de donner, sans en avoir l'air et sans qu'on y prenne garde, d'excellentes leçons de vertu.

II. — Ce petit livre renferme une ébauche de roman, sous forme de correspondance entre deux sœurs et de journal intime de l'une d'elles. Dans ce cadre modeste, l'auteur anonyme, une respectable mère de famille, a réuni d'excellents conseils. *Jeunes filles et jeunes femmes* y apprendront que le secret du bonheur, c'est de mettre l'ordre dans leur vie et leur ménage.

III. — On a voulu mettre en scène, d'une part le travail et le sérieux, de l'autre le convenu, le clinquant, le faux dans la vie mondaine ; c'est l'or et le toc. L'idée est bonne, les intentions excellentes, la morale irréprochable. On pourrait citer quelques pages d'une belle venue sur les jeunes désœuvrés, les *snobs*, comme on les appelle aujourd'hui. La structure du roman dénote bien de l'inexpérience ; la vraisemblance paraît être le moindre souci de Jacques Chartraine ; sa plume est une baguette de fée qui ne sait rien d'impossible. L'intérêt se disperse sur trop de gens ; enfin il y a vraiment trop de bals et de toilettes. Quand on possède à ce point l'art du chiffon, on doit s'appeler d'un autre nom que Jacques Chartraine.

IV. — Elles sont trois, ces cousines, trois types de bigotes protestantes. Égarée dans cette bergerie, la pauvre Rachel, petite brebis catholique, y est poursuivie par le loup, sous la

forme d'un prédicant hypocrite. Une bonne fée se trouve là à point, et le prince Charmant aussi. Et tout finit bien.

Il y a de l'esprit dans la manière de conter ; j'entends de l'esprit *de mots;* il coule comme de source ; mieux vaudrait en mettre moins et parler plus souvent comme tout le monde. A. Géline paraît vouloir ajouter une nouvelle série à la collection des romans de Zénaïde Fleuriot et de Mme Maryan, romans pas plus sots que d'autres, et qui ont l'avantage d'être propres.

V. — Le nouveau roman de Champol tend à démontrer que chacun doit rester dans *son monde*, et qu'un lieutenant titré doit se garder d'épouser une petite bourgeoise. C'est, comme on voit, très peu révolutionnaire ; ajoutons que le récit est agréable et la littérature de bonne qualité. Joseph de Mornant, S. J.

Tante Bébé, par G. Mareschal de Bièvre. Paris, Plon. Prix : 3 fr. 50. — Dans *Tante Bébé*, M. de Bièvre, tel André Theuriet, conduit son lecteur parmi les forêts et prend pour jeune premier un séduisant garde général. La « prima donna » est représentée par une charmante espiègle affublée, grâce à une nièce plus âgée qu'elle, du respectable nom de tante qui sied comme un bonnet de grand'mère à son minois ébouriffé.

L'âme et la poésie de la forêt ne chantent pas seules dans le cœur de notre héros, et, plus mondain que les forestiers de Theuriet, l'élégant Gilbert d'Ortague doit parfois rêver à Trouville ou à Monte-Carlo au cours de ses randonnées à travers bois. C'est un sylvain, mais un sylvain en habit noir.

L'intrigue est plutôt ténue et dans les péripéties de ce jeu de l'Amour, où le Hasard a peu de chose à faire, le garde général, en psychologue avisé, déjoue les enfantines coquetteries de Tante Bébé et perce à jour les malices cousues de soie blanche de la fillette. L'historiette se termine comme un conte de Perrault par les épousailles de la Belle et du Prince Charmant.

Jusqu'ici, M. de Bièvre n'écrivait guère

..... pour les petites filles
Dont on coupe le pain en tartines...,

comme disait Gautier, et les peintures trop hardies de ses premiers romans les empêchaient de trouver place sur la table de famille. Cette fois, tout en restant bon écrivain et peintre délicat

des mœurs mondaines, l'auteur de Tante Bébé nous donne un roman dont la fille (mais non encore la *fillette*) « pourra permettre la lecture à sa mère ».

Souhaitons que M. de Bièvre poursuive cette nouvelle veine et mette désormais son incontestable talent à la portée de tous et de toutes. Édouard Galloo.

Entre elles, par la marquise de Brunoy. Paris, Tolra. In-8, pp. 188. — Dans un genre, qui incline comme de lui-même au convenu ou à la sentimentalité, Mme la marquise de Brunoy nous donne une œuvre vraie, saine et bien parlante. Ces profils de jeunes filles et de femmes chrétiennes, tracés d'un crayon délicat, sans appuyer, se détachent et s'opposent nettement les uns aux autres. Tout ce monde gracieux et distingué se meut avec aisance dans les nobles châteaux que l'auteur semble avoir décrits de souvenir, non sans témoigner toutefois d'une érudition variée et choisie.

L'action, très simple, s'oriente vers un double objectif. Il s'agit d'arracher Mme du Sardou aux conséquences ruineuses d'une administration peu pratique, et la marquise de Clairevolt doit joindre à cette première bonne œuvre la conquête morale de sa propre fille, qui est presque une *féministe*, moins les sens les plus fâcheux du mot. Cette seconde partie du récit est la plus mouvementée et la plus vivante.

Vu les dimensions totales du livre, peut-être aurait-on bien fait d'abréger les épisodes, intéressants d'ailleurs, des paragraphes 6, 7 et 9.

Style documenté, facile, expressif, un peu lâche parfois, comme par excès de fluidité.

Camille de Beaupuy, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 26. — **A Narbonne** (Aude), M. Ferroul, socialiste, est élu député, en remplacement de M. Bartissol, invalidé.

— **Le ministère hongrois** est constitué, sous la présidence de M. Koloman de Szell.

1er mars. — **A Madrid**, le ministère Sagasta donne sa démission, dans la pensée de revenir avec un décret de dissolution des Chambres.

— **A Paris**, vote par le Sénat de la loi qui transfère à la Cour de cassation, toutes chambres réunies, le jugement de la revision du procès Dreyfus. L'adoption a lieu par 158 voix contre 131.

2. — **L'Italie** a demandé à la Chine la cession de la baie de San-Moun, placée au-dessous des bouches du Yang-Tsé. Le Tsung-li-Yamen, par un procédé singulier, a retourné la dépêche de demande au chargé d'affaires d'Italie. Cinq cuirassés italiens vont se réunir sur la côte chinoise.

— **Au Vatican**, la messe à la chapelle Sixtine et les réceptions d'usage, à l'occasion du double anniversaire de naissance et de couronnement de Léon XIII, ont été remises à une date ultérieure. Le Pape, en effet, a été pris d'une indisposition et a subi une opération, qui a heureusement réussi.

— **A Paris**, la Chambre criminelle de la Cour de cassation prononce, sur la demande *en règlement de juges*, introduite par le lieutenant-colonel en réforme Picquart. Il est renvoyé devant la Chambre des mises en accusation pour les faits de faux, usage de faux, et communication des dossiers Dreyfus et Esterhazy, et, devant le conseil de guerre, pour communication de deux autres dossiers militaires.

— **M. Fallières** est élu président du Sénat, en remplacement de M. Loubet, président de la République.

4. — **Le sultan de Mascate** ayant concédé une *station* de charbon à la France sur son territoire, l'Angleterre, qui le considère comme son tributaire, l'avait obligé à retirer sa concession. Après *conversations diplomatiques*, le gouvernement anglais et le gouvernement français publient une note ainsi conçue : « Il est convenu, entre les gouvernements de Paris et de Londres, que la France aura à Mascate un *dépôt* de charbon dans les mêmes conditions que l'Angleterre », c'est-à-dire sans cession de territoire.

— **A Madrid**, le nouveau ministère, exclusivement composé de conservateurs, est constitué sous la présidence de M. Silvela.

5. — **A Lagoubran**, près Toulon, explosion d'une poudrière. Le village est à moitié détruit, l'on compte une soixantaine de morts et près de cent cinquante blessés. Les raisons de croire à une origine malveillante augmentent l'horreur de cette catastrophe.

6. — **A Madrid**, dissolution du Parlement.

8. — Nos lecteurs liront avec un douloureux intérêt l'entrefilet suivant du journal le *Temps*, 8 mars 1899. Il confirme, officiellement pourrait-on dire, les divers articles des *Études* sur l'influence de la franc-maçonnerie, notamment le dernier (*Les loges maçonniques et la liberté d'enseignement*, 20 février 1899, p. 478) :

LA FRANC-MAÇONNERIE EST-ELLE AUTORISÉE ?

Plusieurs ligues ou associations non autorisées sont, en ce moment, poursuivies par le parquet. Mais l'une d'elles n'a pas reçu la visite des magistrats et n'a pas été inquiétée, la franc-maçonnerie ; naturellement, les ligues menacées ont protesté, et la Ligue antisémitique, dans une lettre que nous avons reproduite le 28 février, se plaignait qu'« on laissât indemne de toutes poursuites le Grand-Orient ».

Dans quelle situation se trouve placée la franc-maçonnerie ? Existe-t-elle par simple tolérance des gouvernements qui se succèdent chez nous, ou peut-elle, au contraire, se réclamer de décrets spéciaux qui l'ont constituée légalement ?

La question nous était posée de divers côtés. Nous avons donc prié l'un des membres les plus influents du conseil de l'ordre du Grand-Orient de France, l'un des mieux documentés, de nous dire quelle réponse il y faisait lui-même. Nous rapportons impartialement ses intéressantes explications :

« Je pourrais vous répondre simplement qu'un décret impérial du 11 janvier 1862 déclare la franc-maçonnerie légalement autorisée en France, et cela nous dispenserait à la rigueur d'autres détails. Mais, cependant, il n'est pas sans intérêt d'apprendre au public, qui l'ignore, quels sont les rapports que nous entretenons constamment avec les pouvoirs publics, sous la garde desquels, à toutes les époques, nous nous sommes placés.

« Sous tous les régimes, la franc-maçonnerie s'est attiré la sympathie des chefs d'État par la force morale de ses doctrines. Louis XVI et ses deux frères, qui régnèrent sous le nom de Louis XVIII et de Charles X, appartenaient à la loge « les Trois-Frères ». Sous la Restauration, le duc de Berri, père du comte de Chambord, qui était aussi franc-maçon, intervint pour la réouverture de plusieurs temples. Enfin, sous l'Empire, le grand maître de l'ordre était nommé par le gouvernement ; sous la République, la grande maîtrise fut supprimée ; c'est Napoléon III qui rendit le décret de 1862 nous permettant d'exister légalement.

« Nous sommes constitués pour l'étude de la morale universelle, tels que des philosophes et non tels que des politiciens. Jamais nous ne nous mêlons à la politique militante, jamais nous ne présentons, par exemple, un candidat à quelque élection que ce soit, et nous bornons notre rôle à l'élaboration des doctrines. Nous sommes, par cela même, en rapports constants avec les pouvoirs publics, puisque la plupart des grandes réformes sociales ont trouvé leur point d'appui dans les loges des francs-maçons. Les principes de la Révolution furent défendus par des francs-maçons : Mirabeau, Saint-Just, Sieyès, Camille Desmoulins, Lafayette, Danton, Boissy d'Anglas ;

Diderot appartenait à la loge des « Neuf-Sœurs », d'où vint la Déclaration des droits de l'homme. Voyez de nos jours : les lois d'enseignement laïque et obligatoire, le divorce défendu par Naquet, l'incinération votée après un retentissant discours du docteur Blatin, et que d'autres réformes ! Toujours il y eut accord entre nos représentants et les représentants des pouvoirs publics.

« Cela reste vrai partout. La franc-maçonnerie s'adapte à tous les temps et à tous les milieux ; elle n'est pas plus dogmatique dans l'ordre politique que dans l'ordre métaphysique. Cela est si exact qu'elle est publiquement et légalement organisée, avec les représentants du pouvoir politique ou les chefs des maisons régnantes à sa tête, aussi bien dans les pays monarchiques comme l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, la Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique qu'en Amérique, en Suisse et en France. Le chef d'une famille princière, notamment, prononçait l'année dernière ces paroles : « Ce n'est « pas *quoique*, mais *parce que* prince, que je suis devenu franc-maçon. »

« Le gouvernement français nous a fait plusieurs fois offrir la reconnaissance d'utilité publique qui, à son avis, compléterait l'autorisation légale dont nous jouissons, en nous permettant de recevoir des legs. La question fut posée devant le conseil du Grand-Orient ; le conseil l'a toujours résolue par la négative. Nous sommes donc légalement autorisés, mais non reconnus d'utilité publique, et cela nous convient ainsi.

« Mais nous n'omettons jamais, cependant, de prévenir les pouvoirs publics de nos diverses manifestations. Nous n'ouvririons pas une loge, nous ne ferions pas un acte de quelque importance sans en aviser le gouvernement ou son représentant local. S'il y a désaccord, nous recherchons les moyens d'entente, nous les trouvons toujours, et n'avons jamais cessé de demander et d'obtenir la protection gouvernementale. D'ailleurs, nous proscrivons toutes discussions politiques, et nous nous tenons à l'écart de toute agitation. Certains francs-maçons, par exemple, estiment aujourd'hui que M. Charles Dupuy s'éloigne ouvertement des Droits de l'homme et du citoyen, qui sont inscrits à la base même de nos principes ; ils n'en considèrent pas moins M. Charles Dupuy comme un frère, et n'ont jamais critiqué son attitude dans une réunion maçonnique.

« On ne peut donc en rien nous assimiler aux associations diverses qui, sous le nom de « ligues », essayent une action de circonstance. Nous sommes, au contraire, une association d'études philosophiques et morales de tous les temps et de tous les lieux ; n'existerions-nous pas légalement, qu'on ne saurait empêcher à des hommes qui se réunissent dans ce but la critique des grandes questions morales et l'examen des réformes que nécessitent les progrès de l'humanité. »

9. — Mort de **S. Exc. Mgr Eugenio Clari**, archevêque, évêque de Viterbe, nonce apostolique auprès du gouvernement de la République française. Né à Sinigaglia, le 9 septembre 1836 ; vicaire général ; évêque d'Amelia, 1882 ; de Viterbe, 1893 ; nonce à Paris, 1896.

Le 10 mars 1899.

Le gérant : Charles BERBESSON.

TABLES DES MATIÈRES

DU TOME 78

PREMIÈRE TABLE

ARTICLES DE FOND

A

Air. J. de Joannis. L'air liquide, 83.

Aliénation mentale. H. Martin. Progrès fin de siècle. L'aliénation mentale, 433. — Aliénation mentale et surmenage, 746.

Allemagne. H. Prélot. L'Allemagne en Orient, 38.

Américanisme. Léon XIII. Lettre au cardinal Gibbons, 646.

Anglais. H. Bremond. Les étonnements d'un Anglais en France, 289.

Antisémitisme. J. Brucker. Antisémitisme et moyen âge, 250.

B

Bossuet. R.-M. de la Broise. Les travaux de M. l'abbé Delmont sur —, 815.

C

Canonique (Bulletin). J. Besson, 826.

Chine. L. Gaillard. Variétés chinoises, 541.

Clergé. J. Delbrel. Le recrutement du clergé dans les classes supérieures de la société, 339.

Clisson. H. Chérot. Olivier de Clisson, 235.

E

Écriture sainte. J. Brucker. Une explication, 671.

Écriture sainte. H. Leroy. La foi et les intellectuels, 786.

» L. Méchineau. Le texte hébreu de l'Ecclésiastique et la critique sacrée, 441. — Un avertissement de Rome à quelques critiques et exégètes catholiques, 665.

Enseignement. E. Abt. Les loges maçonniques et la liberté d'enseignement, 478.

» A. Brou. Idoles universitaires, 577.

» J. Burnichon. La question de l'enseignement secondaire en 1898, 21. — « L'éducation nouvelle », 721.

G. Longhaye. Quinze années de la vie de Montalembert (1835-1850), 145, 310.

Événements. Événements de la quinzaine, 142, 286, 428, 575, 719, 856.

F

Franc-maçonnerie. E. Abt. Les loges maçonniques et la liberté d'enseignement, 478.

H

Histoire (Bulletin d'). H. Chérot, 390.

L

La Fayette, H. Chérot, 801.

Léon XIII. Lettre à S. Ém. le cardinal Gibbons, 646.

Liguori (S. Alphonse de). X.-M. Le Bachelet. La question liguorienne, 65, 196.

M

Missions. J. Brucker. Statistiques, 551.

Montalembert. G. Longhaye. Quinze années de la vie de Montalembert (1835-1850), 145, 310.

N

Nationalités. L. Roure. Races et nationalités, 5, 217.

O

Orient. H. Prélot. L'Allemagne en Orient, 38. — Les conditions de notre protectorat en Orient, 172.

P

Palestine. H. Lammens. Sur la frontière nord de la Terre promise, 497, 601.

Pèlerins. F. Prat. Pèlerins d'antan et pèlerins fin de siècle, 353.

Philosophique (Bulletin). L. Roure, 675.

Protectorat. H. Prélot. Les conditions de notre protectorat en Orient, 172.

Protestantisme. J. Burnichon. « Le péril protestant », 386.

R

Races. L. Roure. Races et nationalités, 5, 217.

Rodenbach (Georges). C. de Beaupuy, 769.

T

Tables du tome 78, 859.

Théologie. X.-M. Le Bachelet. Catholicisme et progrès, 622.

V

Victor Hugo. L. Chervoillot. Victor Hugo d'après sa correspondance (1836-1882), 109.

Vieira. L. Cabral. Vieira. Sa vie. Son éloquence, 368, 520.

DEUXIÈME TABLE

BIBLIOGRAPHIE

A

Albin (C.). L'île de Crète, 269.

Alis (abbé R.-L.). Histoire de la ville, du château et des seigneurs de Caumont, 133.

Allard (P.). Études d'histoire et d'archéologie, 131.

Ansault (abbé P.). Œuvres oratoires (Édition Mazoyer), 553.

Arendt (R. P. G.), S. J. Apologeticæ de Æquiprobabilismo alphonsiano... dissertationis... crisis, 64.

Arnaud (chanoine). Cinquante plans d'instructions, 553.

B

Bainvel (R. P.), S. J. La foi et l'acte de foi, 695.

Bar (E. de). Sainte Agnès et les Vierges de la primitive Église, 565.

Barneaud (C.). Origine et progrès de l'éducation en Amérique, 557.

Battandier (Mgr A.). Annuaire pontifical catholique, 1899, 704.

Baudrillart (A.). Philippe V et la cour de France, t. III, 78.
Baur (J.-B.). Argumenta contra orientalem Ecclesiam, 839.
Bérenger (H.). La conscience nationale, 557.
Berget (A.) et Chapuis (J.). Cours de physique, 129.
Besse (Dom), O. S. B. Le moine bénédictin, 413.
Bischoff (R. P. O.), SS. R. Une corbeille de fleurs, 556.
Bled (abbé O.). Les évêques de Saint-Omer, depuis la chute de Thérouanne, 272.
Blim (E.) et Riollet de l'Isle (M.). Manuel de l'explorateur, 409.
Bodley. France, 289.
Bordeaux (A.). Rhodésie et Transvaal, 851.
Boris de Tannenberg. Un dramaturge espagnol : M. Tamayo y Bans, 424.
Bourgeois (H.). Les saints et les animaux, 270.
Bournand (F.). Les Juifs et nos contemporains, 850.
Brandi (S.). Dell'unione delle Chiese, 839.
Brandy (E.). Cours élémentaires de physique, 129.
Brimont (vicomte de). M. de Puységur et l'Église de Bourges pendant la Révolution, 133.
Broc de Segange (L. du). Les saints patrons des corporations et protecteurs, 404.
Brunoy (marquise de). Entre elles, 855.
Bulard (G.). Les traités de Saint-Germain, 78.

C

Camilli (Mgr N.-J.). Retraites et allocutions, 553.
Catherine de Gênes (Sainte). Traité du purgatoire, 258.
Chabot (comte de). La chasse à travers les âges, 140.
Chalubert (abbé G.). Un prieuré de Fontevrault au xixe siècle. Sainte Marie de Fontevrault de Chemillé (1805-1897), 133.
Champol. Sophie, ma plus jeune, 853.
Chappon (R. P.). La dévotion à Marie inspirée à la jeunesse, d'après les exemples et les maximes du bienheureux Pierre Chanel, 258.
Chapuis (J.) et Berget (A.). Cours de physique, 129.
Charavay (E.). Le général La Fayette, 801.
Chartraine (J.). Or et toc, 853.
Cheikho (R. P. L.), S. J. Chrestomathia arabica, 285.
Chollet (abbé A.). La morale stoïcienne en face de la morale chrétienne, 262.
Coppens (R. C.), S. J. Moral principles and medical practice, 410.
Coppin (R. P. J.), SS. R. Vivons heureux, 258.
Coquoin (R. P. A.). Vie de M. Legrand, 565.
Couet (R. P. E.). T. S. S. Les miracles historiques du Saint Sacrement, 565.
Courson (comtesse de). La persécution des catholiques en Angleterre, 273.
Curé (Mgr A.). L'oraison dominicale, t. III, 258.

D

Delmont (T.). Bossuet et les Saints Pères, 815.
De-Luca, S. J. Prælectiones juris canonici, t. IV, 834.
Demolins (E.). « L'éducation nouvelle », 721.
Depeyre (G.). Les ducs de Bourbon, 133.
Deshayes (F.). Questions pratiques de droit et de morale sur le mariage, 833.
Duchesne (L.). Autonomies ecclésiastiques, 839.
Dumont (G.). Automobiles sur rails, 409.

Durand-Lapie (P.). Saint-Amant, son temps, sa vie, ses poésies, 390.

E

Egremont (C. d'). L'année de l'Église, 1898, 784.

Ermoni (V.). L'Église romaine en face de l'Église grecque schismatique, 839.

Espagnat (d'). Jours de Guinée, 851.

F

Faber (R. P.). Le Purgatoire, 258.

Fabry (C.). Leçons élémentaires d'acoustique et d'optique, 129.

Fanton (F.). Traité des fabriques et du culte catholique d'après les lois civiles, 837.

Faugère (P.) Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal, 390.

Folet (Dr H.). Molière et la médecine de son temps, 390.

Fontana (R. P. A. de). Le curé de campagne à ses paroissiens sur l'Évangile du dimanche, 553.

Forgues (E.). Lettres inédites de Lamennais à Montalembert, 713.

Fouillée (A.). Psychologie du peuple français, 5, 217.

Franck (M.-J.). Juste solution de la question juive, 562.

Francoz (R. P. P.) et Zelle (R. P. J.), S. J. Manuel des familles chrétiennes, 693.

Franklin (A.). La ville de Paris sous Louis XIV, 390.

G

Gabourd (A.). Louis XIV et son temps, 390.

Gaudeau (R. P. B.), S. J. Libellus Fidei, 695.

Géline (A.). Les cousines de Rachel, 853.

Gihr (Dr N.). Die Heiligen sacramente der Katholischen Kirche (Les saints sacrements de l'Église catholique), 1er vol., 695.

Glaire (abbé). Les Saints Évangiles, 127.

Gouyet (abbé). Découverte dans la montagne d'Ephèse de la maison où la Très Sainte Vierge est morte, 570.

Guillon (E.). Nos écrivains militaires, (1re série), 425.

Gumplowicz (L.). La lutte des races, 5, 217.

H

Hardy de Périni (général). Batailles françaises, 390.

Henri (Dr). Le diabète sucré, 850.

Henry (abbé A.). Les magnificences de la Religion, 404.

Hoppenot (R. P. J.), S. J. Le crucifix, 128.

Horn (E.). Saint Étienne, roi apostolique de Hongrie, 565.

Hugo (V.) Correspondance (1836-1882), 109.

Huysmans. La Bièvre et Saint-Séverin, 278.

J

Isola (F.). Prosa rimata, 572.

Jac (E.). Bonaparte et le Code civil, 266.

Jérôme (L.). Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution (1794-1797), 133.

Joly (H.). A travers l'Europe, 557.

Julien (abbé). Du berceau à l'école, 705.

K

Kurth (G.). Les origines de la civilisation moderne, 131.

L

Laborde (Dr J.-V.). Gambetta, 267.

Lallemand (L.). La Révolution et les pauvres, 390.

Lambert (R. S.). M. A. Les jeunes gens du Nouveau Testament, 258.

Lampérière (Mme A.). Le rôle social de la femme, 405.
Laveille (Dr). Un Lamennais inconnu, 713.
Le Bel (H.). Compendium musicale ad usum clericorum, 404.
Le Bon (G.). Lois psychiques de l'évolution des peuples, 5, 217.
Lecanuet (R. P.). Montalembert, t. II, 145, 310.
Lepreux (G.). Histoire électorale et parlementaire du département du Nord, 418.
L'Ermite (P.). Le grand Mufflo, 574.
Lesage (P.). Électre, tragédie de Sophocle, 424.
Loth (J.) et Verger (C.). Mémoires de l'abbé Baston, t. Ier, 390.

M

Malatakis (M.). Réponse à la lettre patriarcale et synodale de l'Église de Constantinople, 839.
Marchal (abbé G.). Saint Jean Chrysostome (Antioche), 411.
Mareschal de Bièvre (G.). Tante Bébé, 854.
Marguerite (P. et V.) Le désastre, 138.
Marie du Sacré-Cœur (Mme). La formation catholique de la femme contemporaine, 705.
Marion (M.). La Bretagne et le duc d'Aiguillon, 390.
Martin (G.). La Fayette et l'École pratique de tissage de Chavaignac, 801.
Maryan (M.) Un secret de famille. 853.
Maulde La Clavière (R. de). Les femmes de la Renaissance, 405.
Ménorval (E. de). Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours (3e p.), 390.
Michel (L.). La Commune, 133.
Moré (Mémoires du comte de), 801.
Mortillet (G. de). Formation de la nation française, 5, 217.

N

Nass (Dr L.). Les empoisonnements sous Louis XIV, 390.
Novicow (J.). Les luttes entre les sociétés humaines, 5, 217.

O

Odelin (H.). Édouard Clausier, 421.
Ollivier (R. P.), O. P. L'Église, sa raison d'être, 694.

P

Parayre (R.). La Congrégation du Concile, 836.
Paris (G.). Aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux, 276.
Pascal. Abrégé de la vie de Jésus-Christ, (édition Michaut), 390.
Pastor (L.). Contribution à l'histoire de Savonarole, 711.
Pierre (V.). Marius Laurence, 390.

R

Rebière (A.). Les savants modernes, 274.
Renault (E.). Le péril protestant, 386. — L'expulsion des Juifs, 562.
Richenet (F.). Le patois de Petit-Noir, 423.
Rod (E.). Le ménage du pasteur Naudié, 281.
Rodenbach (G.). Œuvres, 769.
Roels (E.). Boers et Anglais, 851.
Rollet de l'Isle (M.) et Blim (E.). Manuel de l'explorateur, 409.
Rösler (R. P. A.). La question féministe (traduction Rochay), 405.
Rouquette (chanoine G.). Le livre de la veuve, 258.
Rousiers (P. de). Les industries monopolisées (Trusts) aux États-Unis, 710.
Roussel (A.). Lamennais intime, 713.

S

Santi-Leitner. Prælectiones juris canonici, 835.
Saubin (abbé A.). Prônes apologétiques, 553.
Saurel (chanoine). Raymond de Durfort, 133.

Sauvé (C.), S. S. Jésus intime. — Dieu intime, 695.
Scheeben (Dr J.). Die mysterien des christenthums (Les mystères du christianisme), 695.
Schnitzer (Dr J.). Katholisches Eherecht (Législation catholique du mariage), 695.
Schwalm (R. P.). La dogmatique du cœur et celle de l'esprit, 843.
Semallé (comte de). Souvenirs, 390.
Sepet (M.). Saint Louis, 415.
Serre (A.). Euphorion, fils de Faust, 573.
Souriau (M.). Pascal, 390.

T

Terret (V.). Homère, 426.
Tissier (abbé J.). Les grands jours du collège, 705.

V

Vacher de Lapouge (G.). Les sélections sociales, 5, 217.
Vast (H.). Les grands traités du règne de Louis XIV, t. II, 390.
Verger (C.) et Loth (J.). Mémoires de l'abbé Baston, t. Ier, 390.
Vial (P.). Les Lolos (études sino-orientales. Fascicule A), 269.
Vignot (abbé P.). La vie meilleure, 553.
Vuilhorgne (L.). Gui Patin, 390.

Z

Zelle (R. P. J.) et Francoz (R. P. P.), S. J. Manuel des familles chrétiennes, 693.

Anonymes.

Annuaire de l'enseignement libre pour 1898, 705.
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. XXVI, 133.
Auteur des *Paillettes d'or*. Jésus enfant et adolescent, 258.
Deux frères : Adéodat et Emmanuel Dufournel, 422.
F. T. D. Marie enseignée à la jeunesse, 565.
Jeunes filles et Jeunes femmes, 853.
L'âme pieuse à l'école du Sacré-Cœur, 258.
La marquise de Crenay, 133.
Lettres d'une pèlerine du pèlerinage de pénitence à Jérusalem en 1897-1898, 565.
Pensées, souvenirs et méditations, 693.
Prêtre de la Congrégation des Sacrés-Cœurs (Un). Picpus pendant la Commune, 270.
Religieux de la Grande Chartreuse (Un). Vie de saint Bruno, 413.

ERRATA DU TOME 78

P. 281, l. 30 : de notre temps, au point de vue, lire : de notre temps, irréprochables au point de vue.

P. 710, l. 15 : pionniers, lire : financiers.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

AP
20
E8
t.78

Etudes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY